

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne




VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget


Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Article 13 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, n'entend ni en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

Année 1892. — 46e Volume.

16e DE LA 3e SÉRIE.



AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON, 120, Boulevard Saint-Germain. | A. CLAUDIN, 16, rue Dauphine, 16.

M DCCC XCII

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1892.

I
SCIENCES HISTORIQUES

LE CHEVALIER EON DE BEAUMONT

Par M. Ch. Moiset.

La singulière et attirante figure que celle de ce Protée tonnerrois qui fut, pendant une partie de sa vie, M. le Chevalier, pendant l'autre, Mlle la Chevalière Eon de Beaumont! Tour à tour homme, femme (pour d'aucuns, même, tous les deux à la fois), agent secret, diplomate, soldat, écrivain, il joue tous les rôles, évolue à travers toutes les situations, toujours en haleine, toujours agissant, rire ou sarcasme aux lèvres, plume à la main, dague et casse-tête au poing. Parmi ceux qui se sont occupés de lui les uns l'ont glorifié, les autres l'ont flagellé. Lesquels croire? Ni ceux-ci, ni ceux-là peut-être..., à moins que des deux parts ils n'aient eu raison selon les cas. Le difficile est alors de faire le départ entre des jugements aussi opposés. Il n'est qu'un moyen d'y parvenir, — et nous l'emploierons — c'est d'étudier sans parti pris et jour par jour, pour ainsi dire, ce caractère si complexe, si impressionnable et si passionné.

Il est toutefois un point que l'on peut fixer sans plus attendre. La question tant débattue du vivant d'Eon, si l'on devait dire de sa personne *il* ou *elle* est résolue sans appel. Non, « *cela ne fait pas un beau problème dans l'histoire* », comme le prédisait Voltaire. Ce Chevalier qui paraît avoir gardé presque entière sa fleur de virginité, cette chevalière qui *fumait, buvait et jurait comme un estafier allemand* (1), ne fut ni « *une Pucelle d'Orléans qui ne fut pas brûlée* », ni même « *une amphibie* » (2). L'autopsie faite à Londres

(1) Expréssion de Beaumarchais à propos de d'Eon.

(2) Lettre de Voltaire au comte de Schomberg (2 novembre 1777).

de son corps, et certifiée par un grand nombre de témoins, ne laisse aucun doute à cet égard. Au physique comme au moral d'Eon fut un mâle. On pourrait seulement dire avec l'un de ses biographes (1) que, quant aux effets, « *sa virilité était toute au cerveau* ».

Il naquit à Tonnerre le 5 octobre 1728. Son père était subdélégué de l'intendance de Paris. Si l'on en croyait une généalogie qu'en 1779 le Chevalier fit publier par de la Fortelle, la souche de sa famille serait la même que celle des le Senéchal, de Bretagne. Mais deux membres de la lignée des le Senéchal, le comte de Carcado et le marquis de Molac s'élevèrent aussitôt contre ces prétentions, et les firent repousser par une sentence du Châtelet de Paris, du 27 août 1779. Cela ne veut pas dire pourtant que les ancêtres de d'Eon ne fussent pas bretons. Le fait serait même certain si le Chevalier descendait, comme il l'a affirmé, du fameux hérésiarque du XIIe siècle, Eon de l'Étoile, condamné par un concile de Reims, en 1148 ; et l'histoire de ce gentilhomme breton explique comment sa race a pu essaimer dans nos contrées. A une certaine époque de son existence, Eon de l'Étoile, pour accomplir sa mission de *Fils de Dieu* et de *Juge des vivants et des morts*, quitta la Bretagne et parcourut les diocèses de Sens, de Reims et de Langres. Il était accompagné de plusieurs de ses parents qui s'étaient faits ses disciples. Ces parents, après la condamnation du visionnaire, ne retournèrent pas en Bretagne, mais se fixèrent dans plusieurs des pays où les avait conduits leur chef. Quelques-uns d'entre eux s'établirent sans doute à Ravières et formèrent la branche d'où est sorti le Chevalier.

D'Eon fit ses études à Paris, au collège Mazarin. Ses humanités finies, il se fit recevoir docteur en droit civil et canon, et devint avocat au Parlement en obtenant une dispense d'âge. Arrivé à ce rond-point, il jeta la plume au vent ponr savoir quelle carrière il embrasserait. Il songea d'abord à prendre le petit collet. Un ami avisé l'en détourna. En attendant qu'une vocation se déclarât le jeune docteur partagea son temps entre la culture des lettres, des arts d'agrément et les exercices du corps. Son habileté en escrime devint telle qu'il ne tarda pas à être reconnu l'une des premières épées de France. En même temps il se livrait à des compositions littéraires qu'il commença à publier en 1752 et qui se succédèrent pendant plusieurs années.

Ces ouvrages eurent du succès. Ils donnèrent de la marque à leur auteur, et lui valurent bientôt de puissants protecteurs. Celui, de tous, qui lui rendit, au début, les services les plus effectifs, et

(1) Gaillardet, *Mémoires sur la chevalière d'Eon* (édition de 1866).



lui ouvrit, à proprement parler, la carrière, fut le prince de Conti. Il est vrai que d'Eon avait su gagner tout particulièrement sa faveur en retouchant ou faisant parfois ses couplets et ses madrigaux. Voici de quelle manière Conti paya les bouts rimés du docteur en droit canon : — A cette époque, il existait à la cour de France un système de diplomatie en partie double instauré par Louis XV, peu de temps après le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), et qui fut continué pendant tout son règne. A l'insu de ses ministres le roi avait établi une sorte d'agence de renseignements secrets dans les différentes cours de l'Europe. Il voulait arriver par là à savoir ce qui se passait dans ces cours, à surveiller son ministre des affaires étrangères, à connaître ce que celui-ci eût pu lui cacher, et aussi à imprimer indirectement à la marche des affaires sa volonté propre. « En politique, a dit avec raison Boutaric, Louis XV se défiait autant de ses maîtresses que de ses ministres, et ne se sentant pas la force de leur résister, il prenait le parti de cacher aux uns et aux autres ses désirs et les moyens particuliers par lesquels il cherchait à les réaliser (1). » Ces correspondants secrets étaient choisis tantôt dans le corps diplomatique, tantôt en dehors de lui. Si l'ambassadeur n'inspirait pas confiance, le roi désignait le secrétaire d'ambassade, ou prenait un agent dans le monde extra-officiel.

Le premier directeur en date de cette agence clandestine, ou, selon le mot de l'un d'eux, le premier *vizir de poche*, fut, pendant plusieurs années, le prince de Conti, esprit ouvert, perspicace et brillant, qui, après avoir mené pendant sa jeunesse une existence tumultueuse, avait voué son âge mûr à une ambition honorable pour lui et profitable pour son pays. Aussi bien le plan de politique extérieure qu'avait conçu Conti était-il conforme aux véritables traditions nationales de la France, et propre à relever sa prépondance en Europe. Il consistait en ceci: Conserver l'esprit du traité de Westphalie en Allemagne; unir par un pacte perpétuel la Turquie, la Pologne, la Suède et la Prusse sous la médiation de la France; séparer ainsi, par une chaîne d'États ennemis, l'Autriche et la Russie, ces dangereuses alliées, et rejeter dans ses steppes la Russie qui, pour la première fois, était intervenue dans les affaires européennes pendant la guerre de la succession d'Autriche. Le pivot de ce système était le rôle à faire jouer par la Pologne, pays placé sur les derrières de l'Autriche, au centre de tous les intérêts en litige et sur le chemin de toutes les armées. Il était donc de toute nécessité que la Pologne fut mise sous l'influence de la France. — Conti était d'ailleurs

(1) Boutaric, *Correspondance secrète de Louis XV*. — 1866.

d'autant plus disposé à préparer cette influence que son ambition personnelle pouvait y trouver satisfaction. Il était le petit-fils de François Conti qui, en 1697, à la mort de Sobieski, avait été élu roi de Pologne, concurremment avec Auguste II, mais qui, devancé par son rival dans ce steeple-chase royal, avait, en arrivant, trouvé la place prise.

Indépendamment de ce souvenir, qui n'était peut-être pas sans constituer aux yeux de la famille une sorte de droit, quelque temps avant la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), une députation de gentilshommes polonais, en prévision de la mort prochaine d'Auguste III que minait la maladie, était venue offrir la couronne à Conti. Non seulement Conti avait prêté l'oreille à ces ouvertures, mais il en avait fait confidence à Louis XV qui les avait approuvées. Sentant ainsi le vent dans ses voiles, Conti ne négligea rien pour profiter des événements qui semblaient proches. En 1752, il avait fait envoyer comme ambassadeur en Pologne un jeune homme actif, le comte de Broglie, investi d'une double mission, l'une patente, l'autre occulte ; celle-ci consistant à étendre le parti français dans le pays, et, par suite, à empêcher Élisabeth, de Russie, et Marie-Thérèse, d'Autriche, de faire accéder, comme elles le projetaient, la Pologne à leur alliance.

Mais cela ne parut être encore qu'un moyen insuffisant. Le coup de maître serait de gagner Élisabeth à la France et de l'amener à accepter dans l'avenir pour la Pologne un roi appartenant à la branche cadette de la maison royale de France, tel qu'eût été Conti. A tout prendre, l'entreprise ne présentait pas d'obstacle insurmontable, si elle était conduite avec dextérité. Depuis plusieurs années les relations entre la cour de Saint-Pétersbourg et celle Versailles étaient, à vrai dire, empreintes d'une froideur extrême. On s'écrivait cérémonieusement de roi à impératrice et réciproquement, à l'occasion d'une naissance, d'un mariage ou d'un décès, mais à cela se bornaient les rapports. La France n'avait à Saint-Pétersbourg ni ambassadeur, ni chargé d'affaires, ni même un consul. Et pourtant il n'avait pas dépendu d'Élisabeth que la glace ne se fondit. A plusieurs reprises elle avait fait transmettre à Louis XV par des négociants français venus en Russie, des lettres dans lesquelles elle l'assurait de ses bonnes dispositions pour la France. Le mobile de ses dépêches était-il l'intérêt de sa politique ?... Non ; c'est surtout dans les replis mystérieux de son cœur de femme qu'il les faut chercher. Catherine, sa mère, avait cherché à la marier à Louis XV. Bien qu'elle n'eût jamais vu le roi, Élisabeth s'était fait de lui un portrait idéal qui était resté gravé dans son esprit romanesque. Mais la France avait répondu

à toutes ses avances par une réserve dont la tzarine avait fini par se froisser.

Néamoins il y avait lieu de croire qu'en usant de tact et d'habileté on parviendrait à la faire oublier. La vraie difficulté était d'arriver à s'insinuer auprès d'elle, en conjurant les défiances et les coups de force de son chancelier Bestucheff, molosse ombrageux et féroce qui la gardait à vue et nourrissait contre la France une haine implacable. Par les ordres du chancelier tous ceux qui, venant de ce pays, se présentaient à la frontière russe, étaient impitoyablement écartés. Un seul, le chevalier Valcroissant, investi d'une mission de son gouvernement, avait réussi, en 1754, à franchir sous un nom d'emprunt le cercle de fer. Découvert après son entrée, il avait été arrêté et interné dans la forteresse de Schulsselbourg, sur le lac Ladoga.

Ces considérations cependant ne rebutèrent pas Conti. A toutes chances il résolut d'envoyer un émissaire en Russie. Seulement qui choisir, et quel artifice employer, d'abord pour éviter au délégué le désagrément d'aller rejoindre Valcroissant, ensuite pour lui permettre de mener à bonne fin sa mission ?..... Après avoir passé en revue le personnel dont il disposait, Conti fixa son choix sur d'Eon. Il connaissait la souplesse d'esprit du Chevalier, son caractère audacieux, ses manières pleines de charme et de séduction. Conti songea aussi que l'aspect physique de d'Eon pourrait se prêter à un travestissement qui serait une sauvegarde (1). D'Eon était d'une taille au-dessous de la moyenne (on l'appelait le *petit d'Eon*) : il avait les traits fins, le visage presque imberbe, la voix douce, la démarche élégante, la peau et la main d'une femme. Pourquoi ne revêtirait-il pas un costume féminin ? Cette mascarade diplomatique ne déplut pas à d'Eon qui avait l'imagination enjouée et fantaisiste. Pour achever de faire illusion aux guetteurs sous les ordres de Bestucheff, on décida de donner à *la chevalière* un compagnon de voyage qui put passer pour son protecteur et fut de nature à n'éveiller aucun soupçon. Le Mentor désigné fut le chevalier Douglas, écossais d'origine, mais pris d'une telle aversion pour les Anglais, qu'il considérait comme les tyrans de son pays, qu'à la suite de dissensions politiques il avait quitté la Grande-Bretagne et était venu offrir ses services à la France. Douglas était à la fois intelligent et instruit : il possédait des connaissances minéralogiques qui lui serviraient de prétexte pour faire impunément en Russie

(1) D'après Gaillardet, c'est à Conti que paraît devoir être attribuée l'idée de déguisement de d'Eon en femme. (*Mémoires sur la Chevalière d'Eon*, par F. Gaillardet. — Dentu 1866).



des excursions scientifiques; il imagina, en outre, de se faire passer pour acheteur de fourrures.

A chacun des deux compagnons fut assigné un rôle distinct. L'Écossais devait surtout s'enquérir de la politique extérieure et des forces de l'empire; d'Eon observerait les mœurs, les intrigues, les projets de l'intérieur du palais, et surtout chercherait à gagner à la France les sympathies personnelles d'Élisabeth. Pour rendre indéchiffrables les dépêches qui eussent pu être surprises on donna à Douglas la clef d'une correspondance allégorique dont les termes étaient tirés du genre de négoce auquel il serait censé se livrer : L'ambassadeur anglais Williams était qualifié le *renard noir*; Bestucheff, le *loup cervier*; les troupes à la solde de l'Angleterre seraient les *peaux de petit gris*. Si le crédit de Williams l'emportait à la cour de Russie sur celui de la France on dirait que le *renard était cher*. L'expression *hermine en vogue* signifierait que le vieux parti russe triomphait. Enfin si Douglas devait revenir on lui écrirait que l'on avait *trouvé un manchon* et qu'il n'en *achetât pas*.

Avant d'aller plus loin on doit dire que ce voyage de d'Eon en Russie, en 1756, a été contesté par M. le duc de Broglie, dans son ouvrage : « *Le Secret du Roi* ». — Rien, objecte M. de Broglie, n'indique aux archives du ministère des affaires étrangères que le Chevalier ait fait ce voyage... On a prétendu que d'Eon avait servi de *lectrice* à l'impératrice ?... Dans une lettre à Grimm (13 avril 1778) l'impératrice Catherine affirme que « jamais l'im-« pératrice Élisabeth n'eut de lectrice, et que M. ou Mlle d'Eon ne « lui fut pas plus connu qu'à elle (Catherine) qui ne l'a connu que « comme une espèce de galopin politique attaché au marquis de « l'Hôpital et au baron de Breteuil (1) »... Enfin dans plusieurs lettres à Tercier, premier commis des affaires étrangères, — lettres écrites lorsque plus tard d'Eon fut secrétaire d'ambassade en Russie — d'Eon se plaint de ne pas savoir le russe et se propose de l'apprendre... Comment, dès lors, le Chevalier aurait-il pu tenir antérieurement la place de *lectrice* ?

A ces différentes objections il n'est peut-être pas impossible d'opposer des réponses plausibles.

D'abord, il n'est pas étonnant que les archives du ministère ne contiennent aucune trace du voyage de d'Eon puisque sa mission était secrète, accomplie en dehors des ministres, et que d'Eon ne devait correspondre qu'avec Conti et avec le roi. C'est plutôt le contraire qui serait surprenant. — En second lieu, on s'explique sans peine que Catherine n'ait pas été renseignée par Élisabeth

(1) *Correspondance de l'impératrice Catherine*, publiée à Saint-Pétersbourg en 1878.

sur ses rapports intimes avec un envoyé dont elle avait accepté le caractère occulte. — D'Eon ne savait pas le russe et par conséquent n'a pu être lectrice de l'impératrice?... Soit! mais quelle nécessité d'admettre que ces fonctions de lectrice aient été remplies d'une manière réelle? Élisabeth n'a-t-elle pas pu conférer ce titre à d'Eon pour donner le change à son entourage et se ménager le moyen de l'admettre dans sa familiarité?

D'un autre côté, Gaillardet, pour qui ce voyage de d'Eon, ne fait aucun doute, rapporte toute une série de faits tendant à établir que le Chevalier pendant toute sa mission a bien réellement porté un costume de femme. « Nous devons dire, écrit l'auteur, « qu'on n'a laissé subsister dans les papiers du Chevalier d'Eon « aucune preuve précise que son premier voyage en Russie ait été « fait sous un travestissement féminin. Mais ce fait est traditionnel « et il est implicitement établi par divers documents. — Dans ses « *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, Mme Campan, « dont le père recevait la *Chevalière d'Eon* dit : « Le Chevalier « d'Eon avait été utile en Russie à l'espionnage particulier de « Louis XV. Très jeune encore, il avait trouvé le moyen de s'in« troduire à la cour de l'impératrice Élisabeth, et avait servi cette « souveraine en qualité de lecteur. »

« Dans la fameuse *Transaction* rédigée par Beaumarchais le « 5 octobre 1775, et par laquelle le Chevalier d'Eon s'engageait « à « reprendre et à porter jusqu'à la mort ses habits de fille, » il « avait ajouté de sa propre main : « *que j'ai déjà portés en diverses* « *occasions connues de Sa Majesté*; » ce qui voulait évidemment « dire en Russie, car il n'y a que là qu'il eut à remplir une mis« sion de ce genre. Ce fait est corroboré par une de ses lettres, « adressée de Londres au comte de Broglie (5 juillet 1771), et dans « laquelle il dit au confident de Louis XV : « Ce n'est pas ma « faute si la cour de Russie, et notamment la princesse d'Askoff, « pendant son séjour ici, a assuré la cour d'Angleterre que j'étais « femme. » — Enfin, il n'y a pas jusqu'au plus petit nom de de« moiselle porté par lui en Russie qui ne soit révélé par une lettre « du marquis de l'Hôpital, ambassadeur de France à Saint Péters« bourg, écrivant au Chevalier d'Eon, devenu son secrétaire in« time : « Quelque plaisir que j'eusse de vous voir, je ne veux pas, « *ma chère Lia*, avoir à me reprocher une folie de plus. Ainsi res« tez claquemurée jusqu'à ce que vos yeux soient parfaitement « guéris...

« Adieu, *ma belle* de Beaumont, je vous embrasse ».

Pour tout ce qui précède voyage et travestissement semblent très nettement établis. Suivons donc sans crainte de nous four-

voyer, les deux voyageurs qui se mettent en route dans le courant de l'été de 1755.

Après maintes marches et contremarches exécutées pour détourner les soupçons, ils arrivent sans encombre à Saint-Pétersbourg. C'est beaucoup, mais ce n'était pas le tout : l'affaire maintenant est d'y rester. Douglas n'y réussit pas. Son masque de minéralogiste et d'acheteur de fourrures est percé à jour par Bestucheff et par l'ambassadeur d'Angleterre. Au bout de peu de temps il est forcé de quitter la Russie pour éviter le sort de Valcroissant. D'Eon, lui, est plus heureux. Présenté à l'impératrice par le Vice-chancelier de Waronsoff, rival de Bestucheff, confident de la tzarine, aussi favorable à la France que ce dernier lui était hostile, il parvient à se faire bien venir d'Élisabeth, et lui remet une lettre de Louis XV qui proposait de renouer avec la Russie.

La conversation du Chevalier, à la fois spirituelle et solide, plaît à la czarine. Bientôt au bon accueil succède la confiance. D'Eon est reçu à toute heure en tête à tête dans les appartements d'Élisabeth. Celle-ci étant venue à connaître le déguisement du Chevalier, loin de s'en formaliser, s'égaye de la ruse qu'elle attribue à son bien aimé frère Louis XV... Les travaux d'approche ainsi terminés, d'Eon commence l'attaque de la forteresse. Il s'efforce avec autant d'insistance que de prudence d'éveiller les bonnes dispositions pour la France qui sommeillent dans l'esprit de la czarine, et se livre avec elle à d'insidieuses conférences politiques. Les résultats favorables qu'il obtient sont si rapides qu'au bout de peu de temps, d'Eon est chargé de porter à Louis XV une lettre autographe par laquelle Élisabeth demandait que le roi de France lui envoyât un représentant officiel.

On devine quel accueil reçurent à Versailles messager et nouvelles. Les affaires furent jugées si avancées qu'on s'empressa d'accréditer Douglas comme ministre plénipotentiaire auprès de la cour de Russie. En même temps il parut utile que d'Eon retournât pour continuer l'œuvre qu'il avait si bien commencée. Il fut nommé secrétaire d'ambassade, et repartit pour la Russie, où Douglas, afin de déjouer les soupçons, le fit passer pour le frère de la jeune Chevalière qu'on avait vue peu de temps avant à la cour.

Mais voilà que tout à coup survient dans la politique étrangère un changement à vue qui déconcerte et stupéfie toute la diplomatie européenne. Le 1er mai 1756 est signé à Versailles un traité d'alliance entre la France et l'Autriche, ces deux rivales qui semblaient vouées à une guerre éternelle. Une ligue se forme, ayant ces deux puissances pour promoteurs, contre la Prusse et l'Angleterre. A toute force il faut y faire entrer la Russie. Plus que jamais d'Eon va avoir à se multiplier pour déterminer Élisabeth à prendre

ouvertement parti. Le jeune secrétaire se montre à la hauteur de la tâche. Aidé par Douglas qui agit sur Woronzow, il obtient de la tzarine la promesse que les 80,000 russes assemblés en Livonie et en Courlande, en retour des subsides assurés par l'Angleterre à la Russie, non seulement ne marcheront pas pour l'Angleterre et pour la Prusse, mais iront se joindre à l'armée autrichienne. De plus, le 26 avril 1757, il part de Saint-Pétersbourg, emportant pour les cours de Vienne et de Versailles, d'une part, le plan de campagne que devait suivre l'armée russe ; d'autre part, l'accession d'Élisabeth au traité de Versailles du 1er mai 1756. Au moment où il passe à Vienne arrive la nouvelle de la victoire de Prague (6 mai 1757) remportée par les Autrichiens sur les Prussiens. Le comte de Kaunitz, premier ministre de l'impératrice, dépêche au comte de Staremberg, ambassadeur de la cour de Vienne en France, un courrier pour lui porter la nouvelle ; mais jaloux d'être le premier à informer le roi du succès des armées alliées, d'Eon monte à cheval, brûle les étapes, tombe, se casse la jambe, se fait panser à la hâte, reprend sa course et arrive à Versailles trente-six heures avant le courrier du ministre viennois.

Au dire de Gaillardet, d'Eon rapportait encore une copie du fameux testament de Pierre Ier, dont jusque-là on ne connaissait, en France, que l'existence et non pas la teneur. D'Eon aurait découvert ce testament en se livrant à des recherches plus ou moins discrètes dans les archives du palais de Saint-Pétersbourg. Mais l'assertion de Gaillardet, par plusieurs motifs, doit être considérée comme un pur produit de son imagination. Il se fonde sur un passage d'une lettre du comte de Choiseul à d'Eon (26 novembre 1760) dans laquelle le comte remercie le Chevalier de l'envoi de l'*Histoire* de Pierre le Grand. Mais le mot *histoire* doit être, dans la circonstance, d'autant moins considéré comme synonyme de *testament* que d'Eon, à son retour à Paris, rédigea, ainsi qu'on va le voir, des *Mémoires sur la Russie* qu'il adressa à des personnages de marque, parmi lesquels dut être Choiseul, et tout porte à croire que c'est de ces *Mémoires* que voulut parler le comte. En second lieu, il est à remarquer que cette pièce, si importante pourtant, ne figure pas dans l'énumération faite par la Fortelle (1), des dépouilles opimes rapportées de Russie par d'Eon. Enfin, considération qui prime les précédentes, il n'est pas bien sûr que ce testament de Pierre le Grand ait jamais existé. En 1863, il a été publié à Bruxelles un ouvrage (2) qui attribue à Napoléon Ier la composition du

(1) *La vie militaire, politique et privée de Mlle d'Eon*, par de la Fortelle (Paris, 1779).

(2) *Napoléon Ier auteur du Testament de Pierre le Grand*, par Berkhol



prétendu testament. Cette pièce apocryphe avait fait pour la première fois son apparition dans un ouvrage de Lesur : *Des progrès de la puissance russe depuis son origine jusqu'au commencement du XIXe siècle*, ouvrage paru en 1812, sur l'ordre du gouvernement français pour préparer les esprits à la campagne de Russie que l'Empereur allait entreprendre. L'auteur belge accuse Gaillardet de n'avoir fait que reproduire le faux testament inséré dans l'ouvrage de Lesur.

De retour en France, d'Eon y resta quatre mois, occupant les loisirs forcés que lui imposaient les suites de sa fracture de jambe à rédiger des *Mémoires* sur la Russie, qu'il adressa à plusieurs personnages importants. Dans ces *Mémoires* d'Eon dévoilait l'intention qu'avait Bestucheff de couvrir la Pologne de troupes à la mort d'Auguste III, pour disposer de la couronne en faveur d'un candidat de son choix, et se ménager par là les moyens de s'emparer d'une partie de ce royaume. Mais on n'apporta pas à ces révélations l'attention qu'elles méritaient. Le prince de Conti, d'ailleurs, qui eût été directement intéressé dans l'affaire, avait quitté la direction du *Cabinet secret* après la signature du traité de Versailles. Prévoyant, d'une part, que ce traité amènerait dans un temps donné la ruine du système qu'il avait conçu, — froissé, d'autre part, de n'avoir pu obtenir le commandement de l'armée qui allait rentrer en campagne, il avait pris le parti de se retirer sous sa tente. Son successeur au *Secret* fut Tercier, premier commis des affaires étrangères, homme habile et discret, qui avait déjà servi d'intermédiaire pour la réception et l'expédition des dépêches à l'époque où fonctionnait Conti.

Si les *Mémoires* de d'Eon n'avaient pas produit grand effet, on s'émut davantage quand le jeune diplomate instruisit les cours de Versailles et de Vienne d'une correspondance établie entre le grand duc de Russie, héritier présomptif de la couronne, Bestucheff, le roi de Prusse, le maréchal Apraxin et le général Totleben (deux généraux d'Élisabeth) pour retenir l'armée russe inactive au lieu de la faire venir en aide aux alliés, suivant les conventions du traité de Versailles. Aussitôt on fit partir de nouveau d'Eon pour la Russie avec la même situation qu'il occupait avant son retour. Cela ne fit pas le compte de Bestucheff qui insista vivement auprès du marquis de l'Hôpital, — lequel avait remplacé Douglas comme ambassadeur de France en Russie, — pour que d'Eon ne fut pas envoyé de nouveau. C'était, disait-il, « un sujet

(Bruxelles, 1863). — Voir aussi : *Thestrange carcer of the chevalier d'Eon de Beaumont, by captain Buckan Telfer* (London, 1885).



« dangereux, dont on ne cesserait de se méfier, parce qu'on le « connaissait capable de renverser l'empire moscovite. » Tout au rebours de ce qu'attendait le chancelier, son opposition et ses paroles imprudentes affermirent encore la cour de Versailles dans la détermination qu'elle avait prise. L'Hôpital, qui connaissait d'Eon, fut le premier à l'y encourager. Le débat tourna même au profit du jeune diplomate, dont les honoraires furent doublés et à qui le roi fit remettre son portrait (1) dans une riche tabatière d'or qui contenait en même temps une ordonnance de gratification sur le trésor royal, avec un brevet de lieutenant de dragons dans le colonel-général.

Au surplus on doit reconnaître qu'au point de vue de son intérêt propre, Bestucheff était bien inspiré en s'opposant au retour de d'Eon. Le Chevalier devait rentrer en Russie porteur de lettres de son gouvernement pour le marquis de l'Hôpital, et de dépêches du gouvernement autrichien pour son ambassadeur, le comte d'Esterhazy, qui toutes tendaient à faire informer Élisabeth des manœuvres que son chancelier employait pour paralyser l'effet de ses sympathies en faveur des deux cours alliées. Le résultat ne se fit pas attendre. Bestucheff fut arrêté au milieu même d'un conseil de ministres qu'il présidait. Il fut remplacé par son rival Woronzow. En faisant des perquisitions dans ses papiers on trouva la correspondance secrète signalée par d'Eon, ainsi qu'un plan concerté pour se défaire, même par des moyens extrêmes, de toutes les personnes qui lui étaient suspectes, particulièrement de Douglas et de d'Eon.

En même temps, on se saisit d'Apraxin et de Totleben. Les troupes russes reçurent d'autres chefs qui les mirent en mouvement et leur firent gagner plusieurs batailles contre le roi de Prusse.

D'Eon, qui avait été l'un des principaux promoteurs de cette révolution, resta en Russie jusqu'en 1760, remplissant à la fois les fonctions de secrétaire d'ambassade, et partageant avec Woronzow le service de la correspondance secrète entre Louis XV et la tzarine. Pour reconnaître ses bons offices, le roi le gratifia d'une pension de 2,000 livres et d'un brevet de capitaine de dragons dans le régiment où il était déjà lieutenant. Il fut aussi nommé, à cette époque, *censeur pour l'histoire et les belles-lettres*. Mais l'excès de travail auquel se livrait d'Eon finit

(1) C'est ce portrait qui plus tard, quand la fortune devint moins souriante à d'Eon, fut, au rapport de Gaillardet, déposé par un de ses amis tonnerrois... au Mont-de-Piété



par porter atteinte à sa santé. Sa vue fut fortement compromise : il contracta même une maladie scorbutique qui donna à craindre pour ses jours. De l'avis de son médecin il lui fallut rentrer en France. Son départ ne fut pas sans exciter de vifs regrets en Russie. A son ambassadeur d'abord, le marquis de l'Hôpital, homme de mérite autant qu'épicurien consommé, qui tenait en grande estime son jeune collaborateur et ne lui faisait qu'un reproche, l'engourdissement de sa *Terza gamba*. De même à la tzarine qui, deux ans auparavant déjà, avec l'assentiment du gouvernement de Versailles, avait voulu l'attacher à sa cour, mais avait rencontré du côté du Chevalier une résistance invincible. « J'ai déclaré à M. de l'Hôpital, écrivait-il à cette époque à « Terrier, avec toute la franchise dont un Bourguignon est « capable, que je ne quitterais jamais le service de la France « pour celui de tous les empereurs et impératrices de l'univers, « et *qu'aucuns motifs* n'étaient capables de me faire changer dans « ma façon de penser : ni honneurs, ni richesses. » Et dans une lettre au cardinal de Bernis, alors ministre des affaires étrangères : « Je vous supplie humblement de m'oublier toujours lors- « qu'il s'agira d'une fortune qui éloigne et fasse quitter entière- « ment la France. Depuis que je suis à Saint-Pétersbourg ma « maxime est d'avoir toujours le dos tourné à la Sibérie, *trop « heureux que je suis de l'avoir échappée*. Tous mes désirs et mes « deux yeux sont continuellement fixés sur ma patrie... »

En retournant en France d'Eon fut chargé de rapporter à Versailles l'accession d'Elisabeth au second traité de Versailles du 30 décembre 1758 et à la convention maritime dans laquelle étaient entrés, contre l'Angleterre, la Russie, la Suède et le Danemarck.

Après quelques mois consacrés au rétablissement de sa santé, désireux de montrer qu'il n'entendait pas n'être qu'un capitaine d'antichambre, d'Eon demanda à se rendre à son régiment qui était en campagne. Il y fut autorisé. Lorsqu'il eut rejoint l'armée, le maréchal de Broglie, qui commandait en chef, décida de le placer dans le régiment de son neveu, et le Chevalier passa des dragons du Colonel-Général dans ceux d'Autichamp.

D'Eon ne mit pas longtemps à gagner ses éperons. A Hoëster il évacue les poudres qui sont restées sur la rive droite du Weser, passant deux fois le fleuve sous le feu de l'ennemi. A la reconnaissance et au combat d'Ultropp il est blessé à la tête et à la cuisse. Près d'Osterwick, chargé de porter au prince Xavier de Saxe l'ordre de faire le siège de Wolfembuttell, il charge à la tête de quatre-vingts dragons le bataillon franc prussien de Rhées qui

coupe les communications, et, malgré sa supériorité en nombre, il le fait prisonnier (1).

Mais les préliminaires de paix viennent mettre fin, en septembre 1762, aux exploits du Chevalier. Sa carrière militaire est finie : il va revenir à la diplomatie.

Le cabinet de Versailles avait décidé d'envoyer d'Eon à Saint-Pétersbourg comme ministre plénipotentiaire, en remplacement du baron de Breteuil. Breteuil était à Varsovie, en route pour rentrer en France, quand il reçoit de son gouvernement l'ordre de retourner en toute hâte en Russie. Qu'était-il survenu ? Une révolution de palais qui commandait que la France eût sans désemparer un représentant à Saint-Pétersbourg. Pierre III, qui avait remplacé sur le trône de Russie Elisabeth, morte en décembre 1761, avait eu l'imprudence de céder aux instances que lui avait faites Catherine, sa femme, d'aller prendre du repos au château de Robschak. Là, il avait rencontré un frère de l'amant de Catherine, Orloff, qui lui avait procuré un repos éternel en l'empoisonnant et l'étranglant. Ce n'était pas qu'un incident de la nature de ceux qui arrivèrent plus d'une fois à la cour de Russie : ce pouvait être et ce fut, en réalité, tout un changement dans l'orientation de la politique extérieure de l'Empire. Pierre III, qui s'était affolé de Frédéric de Prusse au point de mimer son costume et ses manières, n'avait pas hésité, dès son avènement au trône, à rompre l'alliance contractée par Elisabeth avec l'Autriche et la France et à tourner ses armes, en faveur de la Prusse, contre ces anciennes alliées de la Russie. On espérait, à Versailles, que Catherine, inspirée par le sentiment de sa conservation, comprendrait la nécessité de concentrer toutes ses troupes autour d'elle pour résister, au besoin, aux entreprises qui pourraient être faites contre sa couronne, et il était bon qu'un représentant de la France fut près d'elle pour l'encourager à entrer dans cette voie. Par là, la France gagnerait au moins sa neutralité. Ce fut, au reste, ce qui arriva.

Par suite de tous ces contre-temps d'Eon en fut réduit à n'être qu'ambassadeur *in partibus*. Mais il ne resta pas longtemps sans recevoir une compensation.

L'absurde guerre soutenue par la France contre l'Angleterre et la Prusse n'avait que trop justifié, par ses résultats, le jugement qu'en avaient porté, dès le début, les esprits clairvoyants. Le *Pacte de famille*, conclu trop tardivement (août 1761), ne nous

(1) Tous ces faits d'armes sont relatés dans un Certificat du maréchal-duc et du comte de Broglie, daté de Cassel, 24 décembre 1761.



avait pas mis à même de réparer les pertes que nous avions subies et d'en éviter de nouvelles. L'Angleterre nous avait enlevé nos plus belles colonies, le Canada, Pondichéri : elle était même venue planter son pavillon sur nos côtes en s'emparant de Belle-Isle.

Dans la lutte continentale, tout en vivant sur le territoire ennemi, nous nous épuisions sans fruit en argent et en hommes. La question — si jamais il y en eut d'autre dans cette aventure que la piqûre faite à la Pompadour par l'épigramme de Frédéric de Prusse (1) — la question restait toujours au même point. Des batailles que nous livrions les plus claires conséquences étaient de rendre éclatante l'incapacité de la plupart de nos généraux et d'amoindrir notre prestige. Lassé par toutes ces épreuves, Louis XV finit par se soustraire au joug de Cotillon qui voulait la continuation de la guerre, et résolut de faire à l'Angleterre des ouvertures de paix. Cette décision, on le comprend, coûtait à son amour-propre ; car, en 1760 déjà, il avait fait au cabinet anglais des propositions d'arrangement qui, malgré leur extrême modération, avaient été arrogamment repoussées. Mais on pouvait espérer que l'Angleterre se montrerait, cette fois, plus traitable. Le ministère anglais était effrayé, au fond, par le *Pacte de famille*, et craignait que cette alliance de tous les Bourbons n'en vînt à faire changer, sur mer surtout, la fortune des armes. Néanmoins il y avait à redouter des résistances inspirées à la fois par les avantages acquis et par l'aversion de l'aristocratie britannique pour « *l'éternel ennemi* », ainsi que nous qualifiait Pitt dans ses discours enflammés. Aussi la première condition pour se préparer des chances de réussite était-elle de confier les négociations à un diplomate d'une habileté consommée. Le cabinet de Versailles eut l'heureuse pensée de choisir celui que son extrême finesse avait fait surnommer le *Sylphe*, le duc de Nivernais. A ce sylphe, on adjoignit un secrétaire dont les services antérieurs et les premières allures faisaient presque une *Sylphide :* ce fut d'Eon.

Avant tout, pour prendre une juste idée de l'ambassadeur, reportons-nous au crayon, si vivant et si vrai, qu'en a fait le secrétaire : « La franchise et la gaieté, dit d'Eon, sont le caractère prin-
« cipal de ce ministre qui, dans toutes les places et ambassades

(1) On sait que le sardonique Frédéric qualifia Mme de Pompadour de *Cotillon*. Par contre, Marie-Thérèse d'Autriche, pour gagner l'alliance de la France, s'abaissa jusqu'à se montrer pleine d'égards pour la favorite. De là la guerre de sept ans.



« qu'il a eues, y a toujours paru comme Anacréon, couronné de « roses et chantant les plaisirs au sein des plus pénibles travaux. « Il aime naturellement à se livrer à l'oisiveté ; néanmoins, il « travaille comme s'il ne pouvait vivre dans le repos, et il se rend « à cette vie aisée et désœuvrée aussitôt qu'il se sent libre. Sa « facilité naturelle et son heureux enjouement, sa sagacité et son « activité dans les grandes affaires ne lui permettent pas d'avoir « jamais aucune inquiétude dans la tête, *ni rides sur le front ;* « et quoiqu'il faille avoir vécu longtemps avec un ministre pour « peindre son caractère, pour dire quel degré de courage et de « faiblesse il a dans l'esprit, à quel point il est prudent ou fourbe, « je puis dire à présent que M. de Nivernais est fin et pénétrant, « sans ruses et sans astuce. Il est peu sensible à la haine et à « l'amitié, quoiqu'en diverses occasions il paraisse entièrement « possédé de l'une et de l'autre. Car, d'un côté, il est séparé de sa « femme, il la hait et ne lui fait aucun mal ; de l'autre, il a une « maîtresse, il la chérit et ne lui fait pas grand bien. En tout, « c'est certainement un des plus enjoués et des plus aimables « ministres de l'Europe. »

Un tel caractère était fait pour plaire au Chevalier. Celui du secrétaire devint également sympathique à l'ambassadeur. Aussi se forma-t-il entre eux, malgré la distance des rangs, une solide amitié qui survécut à la mission commune dont ils étaient chargés.

Le duc et d'Eon partirent pour Londres au mois de septembre 1762. La rapidité avec laquelle ils menèrent les négociations fut telle qu'on en vint à se demander s'ils n'avaient pas usé de certains charmes occultes. Le parti d'opposition attribua la cause de ce succès diplomatique à la vénalité de plusieurs personnages politiques anglais, notamment au ministre lord Bute, et même à celle de quelques membres de la famille royale qui auraient été gagnés à prix d'or par la France.

Huit ans plus tard (1770), la question fut réveillée par le docteur Murgrave, à l'occasion de l'élection d'un nouveau Parlement. Le docteur adressa aux électeurs une *Remontrance* dans laquelle il mit en cause d'Eon. Celui-ci, pour défendre son honneur et celui des pacificateurs des deux pays, releva le gant avec l'ardeur qu'il apportait en tout. Il commença par démentir énergiquement par écrit les assertions de Murgrave ; puis, dans l'instruction qu'ouvrit la Chambre des Communes, fit une déposition qui ne contribua pas peu à faire exclure de cette Chambre le dénonciateur.

Si vivement, toutefois, qu'eussent été conduites les ouvertures en vue de la paix, elles n'avaient pas été sans subir, à un certain

moment, une crise que Nivernais et d'Eon cherchèrent à atténuer par une ruse que le Chevalier lui-même raconte : « La négocia-« tion, dit-il, était enrayée dans sa marche lorsque le sous-secré-« taire d'État de Sa Majesté britannique, M. Wood, vint, par « hasard, conférer sur certains points litigieux chez le duc de « Nivernais. Le diplomate anglais avait son portefeuille avec lui « et eut l'indiscrétion de nous dire qu'il contenait les dernières « instructions et l'*ultimatum* que lord Egremont, secrétaire « d'État, le chargeait de transmettre au duc de Bedfort, ambas-« sadeur de la cour de Saint-James à la cour de Versailles. En « entendant cela, le duc de Nivernais me regarde et son œil se « reporte vers le bienheureux portefeuille. J'ai saisi, du premier « coup, le sens de cette muette pantomime. Il serait d'une haute « importance pour notre cour de connaître le contenu de ces « instructions et les termes de ce fatal ultimatum !... Je savais le « sous-secrétaire d'État grand amateur de bon vin et gros buveur. « A mon tour, je fais signe au duc qui invite sur l'heure le secré-« taire à se mettre à table avec lui, pour mieux causer d'affaires. « Il veut, dit-il, lui faire savourer quelques flacons de bon vin de « Tonnerre, avec lequel j'ai, par parenthèse, affriandé plus d'un « gosier d'outre-mer. M. Wood, alléché, mordit à l'hameçon... et, « tandis que le duc et lui boivent à plein verre, j'enlève le porte-« feuille, j'en extrais la dépêche de lord Egremont, dont je prends « une copie littérale que j'expédie sur-le-champ à Versailles. « Mon courrier arriva vingt-quatre heures avant celui de « M. Wood ; et quand le duc de Bedfort vint entamer la discus-« sion, MM. de Choiseul et Praslin, préparés d'avance à toutes les « difficultés qui devaient être soulevées et sachant le dernier mot « de l'ambassadeur britannique, l'amenèrent bien vite à compo-« sition. Les préliminaires de la paix furent signés dès le lende-« main (octobre 1762). »

Cette espièglerie diplomatique, plus ingénieuse que loyale, il faut le reconnaître, divertit fort la cour de Versailles, lorsque plus tard elle y fut racontée par le duc de Nivernais lui-même. Il n'en fut pas de même à Londres, où elle finit par être connue. Elle devint, pour la presse anglaise, un véritable chef d'accusation contre les ministres quand, en 1770, éclata entre ceux-ci, d'un côté, le docteur Mulgrave, membre de la Chambre des Communes, et le grand agitateur Wilkes de l'autre, un orageux débat au sujet de la paix de 1763.

Par une délicate gracieuseté pour son secrétaire le duc de Nivernais demanda au ministère anglais de faire porter en France par d'Eon les ratifications du traité. Le fait de confier une telle

mission au secrétaire d'une ambassade étrangère parut tellement insolite au duc de Praslin que, dès qu'il fut instruit de la proposition, il s'empressa d'écrire à Nivernais : « Il n'est pas possible, mon « cher ami, que vous nous envoyiez M. d'Eon porter la ratification « du traité de paix. Le ministre ne la confiera pas à un étranger, « cela serait contre toute règle et tout usage ; et n'ayant pas ce « prétexte, il n'y aurait nulle raison pour envoyer ici M. d'Eon. » En dépit de ce pronostic, dans les premiers jours de mars 1763 d'Eon arrivait à Versailles, porteur des ratifications et d'un billet du duc de Nivernais pour son ami le ministre, qu'il plaisantait assez librement sur son incrédulité : « Je suis bien aise que vous « ayez été une bête en croyant, mon cher ami, qu'il était inexécu- « table de faire porter les ratifications du roi d'Angleterre par le « secrétaire de France, mon petit d'Eon. C'est que vous ne savez « pas à quel point va la bonté et l'estime qu'on a pour nous, « monseigneur, et il n'y a pas de mal que vous l'ayez touché au « doigt en cette occasion ; car, sans cela, vous auriez été homme « à nous mépriser toute votre vie, au lieu qu'à présent vous nous « considérez sans doute un peu. »

Pour reconnaitre les services du chevalier le roi lui donna la croix de Saint-Louis : récompense d'autant plus flatteuse pour d'Eon qu'elle était rehaussée d'une faveur spéciale. D'Eon, en effet, n'avait pas l'âge exigé pour l'obtention d'une telle dignité. Et ce n'était pas seulement la conduite de d'Eon à Londres que la cour de Versailles entendait glorifier : c'était aussi, comme l'indique le Certificat de réception délivré par le duc de Nivernais (1), le rôle qu'il avait joué en Russie et ses brillants faits d'armes pendant la guerre d'Allemagne.

Toujours à l'affût d'amabilités et de railleries à l'adresse de son ancien secrétaire en Russie, le marquis de l'Hopital, dès qu'il fut instruit de la promotion de d'Eon, lui adressa ce billet : « Vous « voilà donc chevalier de Saint-Louis, mon cher d'Eon ! Je vous « en félicite de tout mon cœur !... Louis-Jules-Barbon-Mazarini- « Mancini, duc de Nivernais et Donziois, pair de France, Grand « d'Espagne de 1re classe, noble Vénitien, baron Romain, prince « du Saint-Empire, chevalier des ordres de Sa Majesté, cousin du « roi et son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au- « près du roi de la Grande-Bretagne, académicien, etc., etc., vous « a donné ou vous donnera l'accolade, et vous serez frère des

(1) Certificat de réception dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, délivré, le 30 mars 1763, à d'Eon par le duc de Nivernais, qui fut chargé de recevoir son serment et de lui donner l'accolade.

« preux paladins du bon vieux temps. Allez et marchez sur leurs « traces !... C'étaient de rudes joûteurs et vous êtes bien fait pour « leur tenir tête dans les champs de la politique ou sur le champ « de bataille ; vous avez l'esprit et le bras fermes. Il n'y a qu'une « chose qui m'inquiète, c'est la *terza gamba.*

« En attendant que vous ayez acquis *totam vim et universum* « *robur*, je vous embrasse tendrement. »

Quel que fut le talent qu'eussent marqué les négociateurs de la paix le traité de Paris n'en était pas moins une humiliation pour la France. La plupart de nos grandes colonies étaient perdues (Canada, cap Breton, golfe et fleuve Saint-Laurent, la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique, Tabago, rivière du Sénégal avec ses comptoirs). Les défenses de Dunkerque devaient être démolies. La Louisiane était cédée à l'Espagne. Nos anciennes possessions dans l'Inde nous étaient restituées, mais à la condition qu'elles ne seraient pas fortifiées et qu'elles resteraient sans garnisons. Si dure, toutefois, que fut cette paix elle était devenue nécessaire. Mais comment, par contre, dès le lendemain du jour où elle fut signée n'eut-on pas songé à en rendre les rigueurs temporaires ? Quelques semaines, aussi bien, après la signature du traité, le comte de Broglie qui, tout exilé qu'il fut en Normandie sur la volonté de Choiseul, avait reçu la direction du *Secret*, présentait au roi un *Plan général de guerre contre l'Angleterre* que Louis XV approuva. D'après ce plan ce n'était pas, comme il en avait été toujours jusque-là, sur des mers lointaines qu'il fallait attaquer l'Angleterre ; c'était chez elle, dans son île même, en dehors de tout secours étranger. Mais ce projet, l'auteur le reconnaissait lui-même, ne devrait être exécuté que plus tard, et cela par deux raisons : la première, question d'honneur ; on ne pouvait, sans forfaire, déchirer un traité le lendemain du jour où on l'avait signé. La seconde, considérations d'habileté et de prudence ; il était indispensable qu'avant tout la France prit le temps de réparer ses forces. Et puis, le plan lui-même avait besoin d'être longuement et minutieusement étudié sous le rapport des détails d'application. De nombreuses études techniques étaient nécessaires. Il fallait relever la configuration des côtes, reconnaître les ports, déterminer les lieux de débarquement, etc., toutes choses qui ne pouvaient être faites que par des hommes spéciaux. Le comte de Broglie n'avait eu d'autre pensée que d'esquisser les grandes lignes du plan, lesquelles étaient celles-ci : débarquer une armée en Angleterre ; lier à cette expédition différentes diversions à opérer simultanément, tant par la France que par l'Espagne ; en attendant, miner peu à peu, par une politique arti-

ficieuse, le crédit des Anglais dans le Nord et auprès des grandes puissances du continent.

Pour rassembler les informations techniques, le comte de Broglie proposa au roi un jeune ingénieur militaire, le marquis de la Rozière, qui s'était fait remarquer pendant la dernière guerre, et dont la réputation s'était même répandue à tel point dans le camp ennemi qu'ayant été fait prisonnier, le roi Frédéric refusa d'accepter un cartel d'échange qui l'aurait délivré, disant : « Quand on a pris un officier aussi distingué on le garde aussi longtemps que possible ».

Mais il ne suffisait pas d'avoir trouvé un ingénieur en qui, sous tous les rapports, on put avoir pleine confiance ; il y avait à craindre que les excursions nombreuses qu'il aurait à faire pour ses explorations éveillâssent bientôt les soupçons des Anglais. La prudence commandait que de la Rozière n'eut jamais entre les mains aucune pièce compromettante. D'où la nécessité de lui adjoindre, en Angleterre, un affilié qui recevrait de vive voix ses communications et lui transmettrait les instructions qui lui seraient adressées de France. Le comte de Broglie ne chercha pas longtemps l'auxiliaire à donner au jeune ingénieur. Par une piquante antithèse, il choisit précisément pour coopérer à cette œuvre de guerre celui qui avait été l'un des plus actifs artisans de la paix : on pressent qu'il s'agit de d'Eon. Et ce n'était pas seulement la situation qu'occupait le Chevalier en Angleterre qui avait porté de Broglie à jeter les yeux sur lui. Le comte y avait été déterminé encore par l'appréciation qu'il avait pu faire des mérites et du caractère du Chevalier. Pendant la guerre de Broglie avait noué des relations intimes avec le capitaine de dragons. Depuis la fin des hostilités, pendant l'exil du comte et du maréchal, son frère, ces bons rapports s'étaient continués.

Les choses ainsi préparées, le hasard avait fait qu'au moment où d'Eon avait apporté les ratifications, il avait rencontré le comte de passage à Paris. De Broglie fit au Chevalier des ouvertures que son esprit aventureux accepta d'enthousiasme. Aussitôt un pacte fut conclu. On improvisa même le chiffre dont on se servirait pour correspondre secrètement : chiffre empreint de l'humeur enjouée et narquoise du Chevalier. Le roi serait l'*Avocat*, auquel le procès en litige serait confié ; Tercier son *Procureur*, et le comte de Broglie son *Substitut*. M. Durand, ex-plénipotentiaire à la cour de Pologne et membre du cabinet secret, s'appellerait le *Prudent* ; le duc de Nivernais, le *Mielleux* ; le duc de Praslin, l'*Amer* ; Choiseul, la *Porcelaine*, sans doute à cause de l'éclat peu solide de son caractère ; le comte de Guerchy, le *Novice*, le



Bélier ou le ***Mouton cornu;*** et, après avoir ainsi drapé tous ses amis et supérieurs, d'Eon, dont la modestie n'était pas la vertu dominante, s'arrogea le nom de l'***Intrépide*** ou de la ***Tête de Dragon*** (1).

Tout cela était fort bien. Restait toutefois une petite difficulté, il s'agissait de trouver le moyen de faire retourner d'Eon en Angleterre. Avant son départ de Londres le Chevalier avait dit à tout venant qu'il était las de ***secrétariser***, qu'il ne voudrait même pas être secrétaire d'ambassade ***auprès de l'Empereur de Chine***, enfin qu'il ne rentrerait dans la diplomatie que si on lui accordait la qualité de ***Ministre plénipotentiaire***, titre qu'on conférait volontiers aux secrétaires d'ambassade qu'on voulait distinguer. Après avoir brûlé de la sorte ses vaisseaux il était bien difficile que d'Eon revînt sur ce qu'il avait dit, lors même que, fasciné par l'attrait de la nouvelle mission secrète qui lui était proposée, il eût été tenté de composer. Mais il arriva bientôt que tout finit par s'arranger. — A peine le duc de Nivernais avait-il été installé en Angleterre qu'il avait exprimé le désir de rentrer en France le plus tôt possible. Sa santé ne pouvait, disait-il, s'accommoder des brouillards de Londres. Malgré sa belle humeur naturelle, le sémillant duc tournait au spleen ; il avait la nostalgie de Versailles et de Paris. Sans perdre de temps il avait demandé au duc de Praslin de lui préparer un successeur. Le ministre avait quelque tendance à choisir un de leurs amis communs, le comte de Guerchy, mais ce choix n'était pas sans lui causer de sérieuses appréhensions. Le comte de Guerchy, aussi bien, paraissait plutôt fait pour la carrière des armes que pour celle de la diplomatie. Il s'était très honorablement conduit pendant la dernière guerre, mais, de l'aveu même de Praslin, ***il ne savait pas du tout écrire***. « ***Je crains ses dépêches comme le feu***, écrivait le ministre à Niver- « nais (2), ***et vous savez combien les dépêches déparent un homme*** « ***et sa besogne, quand elles ne sont pas bien faites*** ». Pour dissiper les scrupules de Praslin et remédier aux ***desiderata*** qu'il signalait, le 17 janvier l'ambassadeur avait répondu au ministre : « Rassu- « rez-vous, mon cher ami, tout ce que vous désirez s'arrangera, « et il dépend de vous de l'arranger à la satisfaction de tout le « monde. Vous devez savoir que le petit d'Eon n'est venu à Lon- « dres avec plaisir que dans l'espérance de s'en retourner avec « moi en France, pour être ensuite placé par vous quelque part,

(1) *Le Secret du Roi*, par le duc de Broglie. — ***Mémoire de la Chevalière d'Eon***. Ministère des affaires étrangères.

(2) Lettre du duc de Praslin au duc de Nivernais, 8 janvier 1763.

« en qualité de *résident* ou de *ministre*, étant un peu las d'avoir « secrétarisé depuis si longtemps et avec tant de personnages « divers. Mais il vous est tendrement attaché; toutes ses répu- « gnances et tous ses désirs se combineront toujours avec vos « intentions, et ce qu'il souhaite, par préférence à tout, est de « faire ce qu'il vous plait. En revanche, il est juste que vous « cherchiez aussi de votre côté à lui faire plaisir ; et voici comme « cela se peut arranger très parfaitement et très utilement pour « son bien, pour le service du Roi, et pour celui de mon succes- « seur, que je suppose notre ami Guerchy. Donnez-lui la place de « *résident* avec tels appointements que vous voudrez ; il est très « aisé à vivre ; il en sera plus considéré ici et partant plus « utile... » — Malgré la chaleur qu'apportait de Nivernais à plaider la cause de d'Eon la combinaison proposée ne souriait qu'à demi au ministre. Quoiqu'il n'en eût pas la preuve de Praslin soupçonnait que des relations secrètes existaient entre les deux de Broglie et d'Eon, et ces rapports étaient aux yeux du ministre, dit lui-même le Chevalier, son *péché originel*. On accusait même d'Eon (ce qui était faux) d'avoir collaboré au *Mémoire* adressé au Roi par le maréchal de Broglie sur la bataille de Fillingshausen pour rejeter cette défaite sur Soubise, qui, de son côté, en avait fait le maréchal responsable ; et c'était ce *Mémoire* qui avait occasionné l'exil de son auteur en Normandie, où le comte, son frère, avait été également relégué comme soupçonné de participer au *secret*. Pour éclaircir, s'il se pouvait, ces points obscurs, le duc de Praslin, avant de se prononcer sur la combinaison de Nivernais, imagina de faire subir à d'Eon un interrogatoire en règle. Il le fit venir un soir à minuit, et, en présence du futur ambassadeur d'Angleterre, de Guerchy : « Vous étiez, M. d'Eon, lui dit Praslin, à la bataille de Fillingshausen ; contez nous donc ce que vous avez vu et su ». — D'Eon, aveuglé par son dévouement pour de Broglie, fit un récit dans lequel toutes les fautes commises étaient imputées à Soubise : ce qui, par parenthèse, était en même temps desservir sa cause et celle de la vérité. Entendant un tel langage Praslin n'y pu tenir, et interrompant brusquement d'Eon, en frappant du pied : « Je sais le contraire de ce que vous me dites, s'écria-t-il, et cela par un de mes amis intimes qui y était aussi (et il regardait Guerchy qui faisait la mine); vous avez mal vu, mon cher d'Eon ». Et comme le Chevalier maintenait ce qu'il avait dit : « C'est votre attachement aux Broglie, repartit Praslin, qui vous fait parler ainsi ». — « Ma foi, Monsieur le duc, c'est un attachement à la vérité ; vous m'interrogez, je ne puis répondre que ce que je sais ». — Au sortir de cet entretien auquel assistait

aussi le premier commis Sainte-Foix, qui portait intérêt à d'Eon; Sainte-Foix, après avoir grondé fort le Chevalier sur son peu de politique, termina par ce conseil : « Mon cher d'Eon, je crains bien que vous ne fassiez pas fortune dans ce pays ci ; allez-vous en bien vite retrouver vos Anglais ».

Si désagréable qu'ait été pour Praslin le récit de d'Eon, il ajourna cependant sa décision. Sur ces entrefaites, la duchesse de Nivernais voulant à toute force sauver la fortune du Benjamin de son mari, le fit venir en confidence chez elle : « Voyons, dit-elle, confessez moi la vérité ? Etes-vous en correspondance avec M. de Broglie ? — Non, Madame, et j'en suis fâché, car j'aime beaucoup M. le maréchal de Broglie, mais je ne veux pas le fatiguer de mes lettres, je me contente de lui écrire au jour de l'an. — J'en suis bien aise pour vous, mon cher petit ami, car je vous confierai qu'une grande liaison avec la maison de Broglie pourrait vous nuire à la cour et dans l'esprit de Guerchy, votre ambassadeur ». — Grâce à la manière dont la bienveillante duchesse avait posé les questions, d'Eon avait eu la bonne chance de pouvoir répondre sans mentir et sans se compromettre. Il n'en eut pas été de même si la confesseuse eût étendu ses demandes aux rapports de d'Eon avec les deux de Broglie. Aussi bien le Chevalier eut-il été forcé d'avouer que s'il n'écrivait au maréchal qu'au jour de l'an, en revanche il correspondait deux fois par semaine avec le comte. Mais les choses tournèrent de telle façon, au plus grand contentement des deux, que la duchesse, convaincue de la parfaite sincérité de d'Eon, alla trouver de Praslin, et insista avec tant de chaleur en faveur de son protégé qu'elle finit par gagner le rebelle ministre. Peu de jours après Praslin promettait à d'Eon de le nommer prochainement ministre plénipotentiaire à Londres.

Sorti d'impasse par cette promesse, le Chevalier s'empressa d'aller délivrer son ambassadeur prisonnier (avril 1763). Dès son arrivée à Londres il y dirigea les affaires de l'ambassade jusqu'à ce que Guerchy fut venu prendre possession. Il ne tarda même pas à accomplir l'autre mission que l'on sait. Au commencement de juin, il reçut ce billet, écrit et signé de la main du Roi :

« Versailles, le 3 juin 1763 »

« Le sieur d'Eon recevra mes ordres par le canal du comte de « Broglie ou de M. Tercier, sur des reconnaissances à faire en « Angleterre, soit sur les côtes, soit dans l'intérieur du pays, et, « se conformera à tout ce qui lui sera prescrit à cet égard, « comme si je le lui marquais directement. Mon intention est « qu'il garde le plus profond secret sur cette affaire, et qu'il n'en

« donne connaissance à personne qui vive, pas même à mes « ministres, nulle part.

« Signé : Louis ».

Au commencement de juillet d'Eon fut nommé ministre plénipotentiaire auprès de la cour d'Angleterre. Tous ses vœux étaient ainsi réalisés. Mais c'étaient les dernières caresses que lui adressait la fortune, et il n'eut pas à en jouir longtemps sans traverses. A peine deux mois et l'étoile du Chevalier va pâlir à vue d'œil. Le reste de son existence ne sera plus qu'un orage dans lequel son esprit perdra souvent l'équilibre, s'égarera, s'emportera, se laissera aller à des excès de langage et de suspicion qui refroidiront ou éloigneront ses anciens protecteurs, et ne seront que trop facilement exploités par ses adversaires déclarés. Quelles furent les premières causes de ce bouleversement ?... C'est à différentes sources qu'il les faut chercher.

D'abord d'Eon eut l'imprudence d'indisposer le duc de Praslin en lui adressant des réclamations pécuniaires qui semblent cependant avoir été fondées. A l'époque de sa première mission en Russie il avait été alloué à d'Eon 500 livres, avec promesse que tous ses frais de voyage lui seraient remboursés. Sur cette assurance d'Eon avait emprunté dix mille livres pour subvenir à ses dépenses. Par malheur, le ministre qui avait pris l'engagement vis à vis de lui, M. Rouillé, n'était plus en place quand d'Eon revint. A son défaut le chevalier s'adressa aux deux ministres qui suivirent, le cardinal de Bernis et le duc de Choiseul ; de l'un et de l'autre il reçut la même réponse : « Il est trop tard, il fallait vous faire payer dans le temps par mon prédécesseur ». Depuis, le duc de Praslin avait bien fait accorder à d'Eon des *Lettres d'Etat* (1), mais ces lettres n'avaient d'autre effet que de faire surseoir à toutes poursuites en justice ; elles n'empêchaient pas les intérêts de s'accumuler et les créanciers de presser pour le remboursement. — D'un autre côté, le traitement du Chevalier comme secrétaire d'ambassade à Londres ne paraît pas non plus avoir été très rémunérateur, à en juger par cette requête de d'Eon à Praslin, à la date du 27 avril 1763 : « M. le duc de Nivernais m'ordonne de de vous écrire deux mots pour vous supplier de fixer le plus tôt possible des appointements honnêtes à ma résidence et de vous observer en même temps que le 4 juin est la naissance du roi

(1) On appelait *Lettres d'Etat* des lettres que le Roi délivrait aux ambassadeurs, aux officiers de guerre et à tous ceux qui s'absentaient pour le service de l'Etat. Elles faisaient surseoir à toutes les poursuites en justice qu'on eût pu intenter contre ceux qui en étaient munis.



d'Angleterre, et que pour ce jour-là il faut un habit neuf galonné ou brodé, pour le résident de France, et de même pour le jour de la naissance de la Reine. Avec mes appointements de secrétaire, il y a pas ici de quoi boire de la petite bière, et le Dragon, votre serviteur, ne boit que du vin. Tant qu'ils subsisteront toujours de même, gala ou non, j'irai avec mon uniforme jusqu'à ce que mort ou déshonneur s'ensuive ». Praslin fit la sourde oreille. Voyant cela, d'Eon l'informa, à la date du 22 août, que si l'on persistait à ne lui point venir en aide, il abandonnerait la politique dont le plus clair profit pour lui avait été de lui faire contracter des dettes. L'insistance du Chevalier n'eut d'autre résultat que de lui aliéner davantage le duc de Praslin. Le 31 août, le duc de Nivernais, que les échos avaient renseigné, lui écrivait : « J'arrive à Paris exprès pour y voir demain le duc de Praslin que je n'ai pas vu depuis la belle chienne de lettre que vous lui avez écrite. Il me la montrera sans doute, s'il ne l'a pas déchirée à belles dents ; car je sais qu'il les grince rudement contre vous, et même contre moi, depuis qu'il l'a reçue ». — Mais les inquiétudes de Nivernais, loin de porter d'Eon à la circonspection, ne furent pour lui qu'un sujet de plaisanterie. Le 6 septembre, il répondait à Nivernais : « Je suis fâché que ma belle chienne de lettre, ainsi que vous l'appelez, vous tourmente et M. le duc de Praslin. La vérité que j'expose et la justice que je demande, ne sont point faites pour tourmenter deux grands ministres, justes et éclairés... Loin de m'attrister, mon cœur joue du violon au milieu de ces petits troubles et je bois avec toute la sagesse d'un plénipotentiaire de votre bon vin avec votre ancienne secrétairerie, qui vous sera toute sa vie dévouée quels que soient les événements présents et à venir que je mets tous au futur contingent ».

A ce débat pécuniaire vint se joindre un autre sujet de désaccord. Il était revenu à d'Eon que lorsque le comte de Guerchy aurait pris possession de l'ambassade, lui d'Eon serait déchu de son titre de plénipotentiaire et reprendrait les fonctions de secrétaire d'ambassade. Le duc de Nivernais lui-même l'en avait averti en lui écrivant (3 août) : « Vous allez redevenir d'évêque meunier, « mais un meunier qui vient d'être évêque n'est pas un meunier à « la douzaine. D'ailleurs, vous savez qu'au printemps prochain et « ensuite à chaque autre printemps, notre ambassadeur fera une « absence d'environ trois ou quatre mois ; ainsi vous reprendrez « chaque année votre siège épiscopal ». Mais ce régime de métamorphoses n'était point du tout du goût de d'Eon qui s'empressa de répondre au duc de Nivernais : « Qu'il n'avait pas les « reins assez souples pour voltiger politiquement tantôt sur la

« mule d'un évêque et tantôt sur l'âne d'un meunier. Toutes ces « arlequinades, ajoutait-il, me feraient passer aux yeux du public « pour un homme de paille, dont on fait tout ce qu'on veut, et « qui prend telle forme qu'on désire lui donner. Je serais hué, « bafoué, conspué et vilipendé des ministres étrangers et des « Anglais... Je ne veux pas être cité dans le corps diplomatique « comme l'homme qui, le premier, l'a avili, et en cela j'ai vraiment « plus à cœur les intérêts du service du Roi que les miens pro- « pres... Je resterai si on ne m'envoye pas des Lettres de récréance, « et qu'on laisse toujours subsister mon titre sans cependant « avoir de fonction que dans l'intérim ; dans l'intérieur, je tra- « vaillerai auprès de M. le comte de Guerchy avec toute la dou- « ceur et la docilité possible, mais sans aucun titre ; quant aux « appointements, M. le duc de Praslin me fera tel traitement « honnête qu'il jugera à propos : je suis traitable pour l'argent, « mais intraitable sur l'honneur ».

Cette attitude, on doit le reconnaître, était empreinte de courage et de dignité. Elle inquiéta toutefois deux de ses amis, le duc de Nivernais et Sainte-Foy, qui cherchèrent par des arguments de Philinthe à assouplir Alceste. Mais Alceste tint bon, et l'extrême concession qu'il crut pouvoir leur faire fut celle qu'il formula dans une lettre au duc de Nivernais, à la date du 30 septembre : « Pour vous marquer ma déférence à vos conseils amicals, je me « prêterai, malgré ma répugnance, à avoir simplement la qualité « de ministre du Roi à cette cour, après avoir été ministre pléni- « potentiaire, pourvu que ma qualité soit *stable*, soit que M. de « Guerchy demeure à Londres, soit qu'il voyage en France. L'on « peut m'établir des appointements différents dans les deux cas ; « mais je vous préviens que, dans le dernier, je désire avoir mon « petit établissement à part, ne pouvant ni ne voulant être l'inten- « dant de l'ambassadeur quelconque ; mais volontiers, dans l'inté- « rieur du cabinet, je travaillerai sous ses ordres avec ma douceur « et mon zèle ordinaire ».

Autre genre de complication encore. — Au moment où le duc de Nivernais avait quitté Londres d'Eon aurait voulu qu'on lui fixât un petit *état honnête* pour vivre à sa fantaisie sans avoir à se préoccuper de l'entretien de l'ambassade. D'instinct il redoutait les récriminations de M. et de Madame de Guerchy contre la dépense : de Madame surtout qui, dit-il plus tard, *le mangea du regard par économie*, à leur première entrevue. Il n'entendait pas, lui, *capitaine de dragons*, *qui avait trente quatre ans*, *n'avait ni pierre*, *ni gravelle*, *ni rhumatisme*, *ni goutte*, *vivre en ermite*. Mais M. de Nivernais avait repoussé cette combinaison. « Non, mon

« ami, cet arrangement là ne convient point, il faut simple-
« ment renvoyer le grand nombre de domestiques, garder les
« chevaux, et avoir un petit état de maison honnête, comme il
« convient à un ministre du Roi... D'ailleurs, je te donne ma
« parole d'honneur que mon pauvre Guerchy trouvera bien tout
« l'arrangement que j'aurai fait et tout ce que tu feras ».

Le brave duc de Nivernais avait engagé là sa parole d'honneur un peu à la légère. Il prêtait libéralement à son ami Guerchy des façons de grand seigneur qui n'étaient nullement son fait. D'Eon eut beau réduire de moitié le train de l'ambassade, Guerchy n'en poussa pas moins les hauts cris quand les états de dépenses lui furent présentés. Et pourtant quand on examine ces *notes de cuisine*, comme les qualifie d'Eon, on ne voit pas qu'il y eut lieu de tant récriminer. De ci et de là on remarque bien quelques dépenses qui, à la rigueur, eusseut pu être évitées ; mais ces dépenses sont peu élevées, et aux yeux de bien des diplomates, il n'eut pas été difficile à d'Eon de les justifier. Ainsi, pendant le mois de juillet, d'Eon donne quelques diners à des académiciens français qui étaient venus à Londres. En conscience, un représentant de la France pouvait-il faire moins pour des chevaliers formant cortège à la belle et spirituelle Mme de Boufflers, en même temps que pour des savants qui allaient à l'équateur mesurer le méridien de la terre ? D'Eon a reçu aussi des amis de M. de Nivernais Etait-ce sa faute si son ancien ambassadeur avait à Londres une armée d'amis intimes qu'avant son départ *il avait invités à aller boire à sa santé du bon vin de Bourgogne qu'il laissait à l'ambassade ?*... Au mois de septembre il paie 15 livres pour un portefeuille et un recueil des plus belles femmes de l'Angleterre, en miniature. Oh ! certes, l'acquisition n'avait pas été faite pour lui, qui se targuait d'avoir toujours vécu sans chien, sans chat, sans perroquet et sans maitresse. C'était pour qui ? Pour le duc de Praslin qui l'avait demandée. Or, M. de Guerchy lui-même eût-il pu marchander cette gracieuseté à son ministre et ami ?... Le mois suivant il paie six caisses de pilules du remède de Mlle Stephens pour Mme Victoire de France. Ne fallait-il pas, coûte que coûte, assurer la santé de la monarchie ?... Enfin, et cette fantaisie de grand seigneur dragon pouvait, en effet, être critiquée : « Trois livres pour remplacer une canne cassée sur le dos d'un domestique français qui est venu « me demander un *caractère*, c'est-à-dire un certificat de bons et loyaux services, après avoir été renvoyé poliment, quoiqu'il eût pris la veille l'empreinte de la clef de ma porte ». — A vrai dire, un peu plus tard, on verra d'Eon présenter à Guerchy d'autres comptes dont l'extravagance rentrera dans le

domaine de la comédie. Réservons, en le laissant à sa date, ce sujet de réjouissance.

Bien qu'il ne soupçonnât rien des surprises que lui ménageait l'avenir, Guerchy fut tellement irrité par ces premières notes de d'Eon qu'il ne put se tenir de faire part de son mécontentement à Praslin et à Nivernais. L'un et l'autre adressèrent des reproches à d'Eon. Le premier le fit en termes sévères ; le second apporta moins de rigueur et pour mettre du baume sur les blessures des deux parties en lutte, proposa un palliatif qui, quoi qu'émanant d'un *Sylphe*, n'en était pas moins d'une souveraine maladresse : « Pardieu, mon cher ami, écrivit-il à d'Eon dans les premiers jours de septembre, c'est une terrible chose qu'une tête de dragon, et quand cela se cogne contre une tête de ministre, comme mon ami de Praslin, autant vaudrait se trouver à un tremblement de terre. Sérieusement parlant, vous avez mal fait de lui écrire cette diable de lettre qui l'a tant ému ; et vous avez mal fait aussi, avec votre permission, mon cher ami, de faire dépenser à Guerchy près de la moitié des appointements qu'il a par mois. Mais ce n'est pas le tout de gronder, il faut aller au fait et au remède. Il y a deux choses à mettre hors de souffrance :

1° Votre état à venir, c'est-à-dire, à l'arrivée de l'ambassadeur.

2° La dépense actuelle à payer. *Sur ce dernier point, je crois qu'une gratification, soit sous votre nom, soit sous celui de M. de Guerchy, mais, dans l'un et l'autre cas, au profit de celui-ci, servira à boucher le trou de vos diners, et on n'en parlera plus* ». — Le trou de mes diners ! s'écria d'Eon. Et le 25 du même mois, il répondait au duc de Nivernais : « ...Il y a des remèdes pires que les maladies ; ceux que vous me proposez, Monsieur le Duc, ne seraient-il pas un peu de cette espèce, *et entre autres la petite gratification que l'on doit demander au Roi sous mon non, pour passer dans une poche étrangère* ? Je ne pourrais, en conscience, consentir à cet expédient qu'avec une belle et bonne quittance par devant notaire, laquelle fut en outre entérinée et homologuée au Parlement, car je suis homme d'ordre, et je crois qu'il vaudra beaucoup mieux à la fin laisser le trou de mes diners ouverts, que de se servir d'un pareil bouchon. Si le Roi veut accorder une gratification au comte de Guerchy, pour les services qu'il n'a pas encore rendus en Angleterre, à la bonne heure ; il est le maître, mais je ne consentirai jamais qu'on la lui demande sous mon nom pour passer dans une poche étrangère. Le Roi est déjà assez trompé sans que je m'en mêle ; et je ne veux pas le duper, il est trop bon. Je vois bien que l'intérêt se lève encore plus matin que la politique ».

Au milieu de toutes ces querelles de ménage surgit entre

Guerchy et d'Eon un autre sujet de dispute qui ne laissa pas d'aggraver encore le conflit. Dans une lettre du 4 septembre, adressée à d'Eon, Guerchy, comme s'il eût voulu justifier une fois de plus le jugement de son ami Praslin, *qu'il ne savait point écrire*, blessa au vif l'amour propre du Chevalier en caractérisant d'un mot malheureux l'origine de la position qu'il occupait. « M. de « Nivernais m'a dit vous avoir écrit depuis peu au sujet de ce que « vous lui aviez demandé relativement au caractère que le *hasard* « vous avait fait donner, et ce que vous désirez à cet égard quand « je suis arrivé à Londres ». Ce mot *hasard* mit d'Eon hors de lui et le fit éclater comme un baril de poudre. Qui ? Lui ! Ne devoir qu'au *hasard* un poste qu'il prétendait avoir gagné par de nombreux et solides services ? — La riposte ne se fit pas attendre. « Je prendrai la liberté de vous observer au sujet *du caractère que* « *le hasard m'a fait donner*, que Salomon a dit, il y a bien long- « temps, qu'ici bas tout était hasard, occasion, cas fortuit, bon- « heur et malheur, et que je suis plus persuadé que jamais que « Salomon était un grand clerc. J'ajouterai modestement que le « *hasard* qui ferait donner le titre de ministre plénipotentiaire à « un homme qui a négocié heureusement depuis dix ans, n'est « peut-être pas un des plus aveugles du monde. Ce qui m'arrive par « le *hasard* peut arriver à un autre par *bonne aventure*... Un am- « bassadeur quelconque équivaut à un demi-homme, ou à un « homme entier, ou à vingt hommes, ou à mille hommes, ou à « dix mille. Il s'agirait de trouver la proportion existante entre « un ministre plénipotentiaire, capitaine de dragons, qui a fait « dix campagnes politiques (sans compter les campagnes de « guerre, comme le dit M. le duc de Praslin), et un ambassadeur, « lieutenant général, qui débute (c'était le cas du comte de « Guerchy). »

Puis venant à la question de dépenses sur laquelle s'était appesanti avec aigreur Guerchy dans la même lettre : « Il y a toujours « eu ici un cortège nombreux à payer, nourrir et alimenter aux « frais de l'ambassade future dont il doit faire partie ; et c'est là « surtout ce qui doit faire un si grand *vuide* dans la caisse des « fonds de *votre première mise* (expression du comte de Guerchy), « pour parler en termes mercantiles... Le doute que vous avez « sur les gratifications que j'ai fait donner serait bien capable de « m'alarmer si je n'avais pas la conviction la plus intime de votre « candeur. A certains jours de fête, M. le Comte, il faudra bien, « malgré vous, distribuer des gratifications à ceux qui viendront « vous donner les violons et les aubades à votre porte, comme « tambours, fifres, trompettes des Gardes et des Invalides, les

« Bouchers, les Boueurs, les Sonneurs, les Valets et Pages de la « Cour, sans compter que les Ramoneurs de cheminées viendront « aussi vous donner le carillon. Il faut absolument donner à ces « gens-là, sans quoi ils ne quittent pas la porte, et font un sabbat « abominable et finissent par la *danse des cocus*. (Je suis heureu- « sement à marier). Mais ce sera votre affaire quand je serai à « Londres ». — Et la lettre, qui est fort longue, se continue sur ce ton. Assurément elle était peu faite pour complaire à Guerchy. L'excuse de d'Eon, s'il pouvait s'en trouver une, eut été qu'une fois emporté par la passion, il ne se rendait pas compte des écarts de sa plume : « Eh ! de quoi, M. de Guerchy serait-il étonné ? s'écrie-t-il dans la préface de ses Mémoires (1) ; du style de mes lettres ? Ses procédés l'autorisent. D'ailleurs, Philippe-le-Bel et Boniface VIII échangèrent bien d'autres *billets doux* au sujet de leurs petits démêlés ». On voit, par ce dernier passage, que d'Eon entendait traiter de puissance à puissance avec son ambassadeur. Mais ce n'est pas là ce que voulait Guerchy, non plus que son ami Praslin pour qui Guerchy, comme il en avait prévenu d'Eon, *n'avait rien de caché*.

A tous ces nuages qui s'amoncelaient sur la tête de d'Eon, faut-il ajouter celui que signale Gaillardet pour l'avoir découvert, dit-il, dans les papiers du Chevalier ? Afin de ne rien omettre, nous le mentionnerons, laissant toutefois la responsabilité du récit à d'Eon et à son biographe compatriote. La Pompadour, qui était depuis longtemps à la piste d'une correspondance secrète qu'elle soupçonnait exister mais ne pouvait découvrir, finit par imaginer un moyen astucieux pour acquérir des preuves qui toujours lui échappaient. « Elle avait remarqué que Louis XV portait tou- « jours sur lui une petite clef d'or, qui était celle d'un meuble « élégant, en forme de secrétaire, placé dans ses appartements « particuliers. Jamais la favorite, même aux heures de sa plus « grande influence, n'avait pu obtenir que ce meuble lui fut ou- « vert. C'était une espèce de sanctuaire ou d'arche sainte dans « laquelle la volonté du souverain s'était réfugiée, comme en un « lieu d'asile. Louis XV ne régnait plus que sur ce secrétaire. Il « n'était demeuré roi que de ce meuble, c'était la seule partie de « ses États qu'il n'eut point laissé envahir et profaner par la « courtisane, le seul des joyaux de sa couronne qu'il n'eut point « mis à ses pieds. — Il renferme des papiers d'Etat. — Telle avait « été sa reponse à toutes les demandes, son explication laconique « et péremptoire à toutes les instances. Or, ces papiers n'étaient

(1) Lettres et Mémoires du Chevalier d'Eon. — Londres 1764.

« autres que la correspondance du comte de Broglie et la mienne.
« — La Marquise s'en douta. Il suffisait d'ailleurs que le secrétaire lui fut interdit pour qu'elle désirât y pénétrer. A l'intérêt de sa politique et de ses haines se joignaient les tentations de sa curiosité : Le fruit défendu a pour une femme d'irrésistibles attraits. Cela est vrai depuis le commencement du monde, et le sera jusqu'à la fin.

« Un soir que Mme de Pompadour soupait avec son royal amant, elle fut pour lui plus prévenante, plus aimable, plus agaçante que jamais ; elle eut soin de faire boire son convive, afin d'ajouter l'ivresse du vin à l'ivresse de la concupiscence... Après tous les excès d'une double intempérance, le monarque tomba épuisé, affaissé sur lui-même, et s'abandonna à un sommeil profond. C'était le moment qu'attendait la bacchante traitresse. Pendant que le Roi dort, elle lui enlève la clé tant désirée, ouvre le meuble convoité et y trouve la confirmation entière de ses soupçons. A dater de ce jour, ma perte fut résolue ». — Tel était le dossier de d'Eon quand, le 17 octobre 1763, le comte de Guerchy arriva à Londres. L'ambassadeur le reçut, dit-il, avec *une politesse cafarde*, et, après un court entretien, lui présenta pour sa bienvenue un papier qui contenait quoi ? Un ordre de rappel. Cet ordre, signé : duc de Praslin, était ainsi conçu : « L'arrivée de l'ambassadeur du Roi, Monsieur, faisant cesser la commission que Sa Majesté vous avait donnée avec la qualité de son Ministre plénipotentiaire, je vous envoie votre lettre de rappel que vous remettrez à Sa Majesté britannique, selon l'usage et le plus promptement qu'il vous sera possible ; vous trouverez ci-jointe la copie de cette lettre. Vous partirez de Londres aussitôt après votre audience, et vous vous rendrez tout de suite à Paris, d'où vous me donnerez avis de votre arrivée, et où vous attendrez les ordres que je vous adresserai, *sans venir à la Cour*.

« Je suis très sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le Duc de Praslin ».

A bien voir, cette dépêche n'impliquait pas qu'une révocation, c'était une lettre d'exil. D'Eon y était-il préparé, comme il l'a prétendu depuis ? En avait-il été averti sous main, et par une lettre de Tercier et par un billet du Roi ? Nous tombons là dans un imbroglio qu'il est difficile de démêler. Si, comme il l'a affirmé, Tercier l'eût prévenu, à la date du 10 juin, de la découverte de Mme de Pompadour et de ce qui s'ourdissait contre lui, il serait bien surprenant, ainsi que l'observe M. le duc de Broglie, que Tercier n'eût rien dit au comte de Broglie qui avait intérêt dans

l'affaire. Or, rien de semblable ni même d'approchant ne se rencontre dans la correspondance secrète du comte avec son agent principal.

Quant au billet du roi, il aurait été celui-ci :

« *Au chevalier d'Eon, mon ministre plénipotentiaire à Londres.*

« Versailles, le 4 octobre 1763.

« Vous m'avez servi aussi utilement sous les habits de femme « que sous ceux que vous portez actuellement. Reprenez-les de « suite et retirez-vous dans la Cité.

« Je vous préviens que le roi a signé aujourd'hui, mais seule-« ment avec la griffe et non de sa main, l'ordre de vous faire « rentrer en France ; mais je vous ordonne de rester en Angle-« terre, avec tous vos papiers, jusqu'à ce que je vous fasse par-« venir mes instructions ultérieures.

« Vous n'êtes point en sûreté dans votre hôtel et vous trouve-« riez ici de puissants ennemis.

« LOUIS. »

M. le duc de Broglie qui, dans le *Secret du Roi*, conteste l'authenticité de ce billet, allègue qu'il n'existe qu'en *copie* aux archives. Gaillardet, par contre, dit que « Mme Campan eut connaissance de cette lettre bizarre et curieuse de Louis XV » ; mais Gaillardet force la note. Quand on se reporte aux *Mémoires* de Mme Campan, on voit bien qu'elle a entendu plusieurs fois, chez son père, d'Eon parler de ce billet ; elle ne dit pas, toutefois, qu'il en ait jamais montré l'original. Faut-il donc induire que le Chevalier, pour le besoin de sa cause, ait inventé cette lettre ? La conclusion serait bien rigide. Que le Chevalier se soit laissé aller souvent à des emportements d'imagination et de caractère, soit ! Mais qu'il soit allé jusqu'à fausser consciemment la vérité, surtout à propos de faits matériels, la preuve en est encore à faire. Le vrai mot de cette énigme ne se trouverait-il pas plutôt dans la nature indécise, tortueuse et égoïste de Sa Majesté même ? Louis XV désirait conserver son agent secret à Londres : de là le billet. Mais, d'autre part, il tenait à ne pas se brouiller avec ses ministres officiels : de là le laisser-passer donné par lui à la lettre de Praslin. Cette lettre ne portait que sa griffe (pur décor de chancellerie), il n'y figurait donc que pour la forme. Avec un peu de casuistique dans l'esprit, — et Louis XV en avait à revendre — tout pouvait se concilier.

C'est ainsi, sans doute, que le comprit d'Eon ; car il déclara nettement au comte de Guerchy que la lettre de Praslin n'était



pas, à ses yeux, une révocation officielle. Nommé par le roi, il ne devait être dépossédé de ses fonctions que par le roi : il attendrait donc des ordres *ultérieurs*. Ce mot *ultérieur*, si l'on en croit le chevalier, aurait complètement désarçonné le novice ambassadeur. Il ne l'avait jamais rencontré sur son chemin, et se demanda quelle signification il pouvait bien avoir.

Ce qui est bien moins intelligible, s'empressa de répondre d'Eon, c'est un *ordre grillé* (expression incorrecte dont s'était servi de Guerchy pour caractériser la lettre de Praslin revêtue de la *grille*) (1). « Cet ordre peut aller *griller* qui bon lui semblera ; pour moi, je ne me laisse pas rôtir si facilement. »

Pour sortir de peine de Guerchy imagina de demander au ministère anglais de fixer à bref délai l'audience royale dans laquelle d'Eon devrait remettre son ordre de rappel. Le ministère s'y prêta et d'Eon fut invité à se présenter le 26 octobre. Mais il se garda bien de se rendre à la convocation. La situation, toutefois, était délicate pour d'Eon, car le Chevalier avait à compter avec le ministère anglais et avec le corps diplomatique qui, ne connaissant pas les *dessous* de l'affaire, ne pouvaient manquer de trouver singulier que le Chevalier ne s'inclinât pas devant l'ordre de son ministre. Pour rendre sa résistance moins choquante il mit en avant toutes les raisons spécieuses, toutes les fins de non-recevoir que son esprit fertile put inventer. Si on l'en croit, son imagination le servit avec une opulence de fée. « Je ferai ici, si je veux, écrivait-il au comte de Broglie dans une Note secrète (18 novembre), une défense politique pendant une année entière avant que de prendre mes audiences de congé. Je me suis fait dix-huit points d'appui ou redoutes politiques, qu'il faut emporter avant de me forcer à prendre congé. » Ne se doutant pas que la place était puissamment fortifiée, Guerchy continuait de chercher à la réduire. Dînant, dans les derniers jours de novembre, chez lord Halifax, secrétaire d'État, avec d'Eon et quelques diplomates, il reprocha au Chevalier de ne s'être pas rendu à l'audience royale. Une discussion assez vive s'engagea à ce sujet entre l'ambassadeur et le ministre plénipotentiaire... Mais ce n'était là que le lever de rideau de cette soirée qui devait avoir une fin dramatique.

Dans un groupe où se trouvaient Halifax et Guerchy, d'Eon raconta qu'il allait avoir une affaire d'honneur avec un nommé

(1) La *grille*, en chancellerie, était un paraphe fait en forme de *grille*, qu'on appelait le *paraphe du roi* et que les ministres mettaient devant leurs paraphes particuliers quand ils signaient des lettres.



Treyssac de Vergy, qui l'avait provoqué en lui faisant savoir qu'il irait le trouver le lendemain chez lui en *habit de combat*. Ce Vergy était un Français, originaire de Bordeaux, qui, n'ayant pu se faire de place comme avocat au Parlement de cette ville, avait passé en Angleterre pour chercher fortune. A son arrivée à Londres, il s'était présenté à l'ambassade, qu'occupait seul alors d'Eon, sans autre recommandation que son audace et sa faconde méridionale. Tout en l'accueillant avec politesse d'Eon lui fit observer qu'il était d'usage de ne recevoir dans les ambassades que des personnes connues ou munies de lettres d'introduction. Vergy avait répondu que pour se procurer de ces lettres il n'avait que l'embarras du choix; que, du reste, il avait soupé fort souvent avec le comte de Guerchy chez les marquises de Villeroy, de Litré, etc., et que, dès que Son Excellence le verrait, elle lui dirait: « Ah! mon cher ami de Vergy, te voilà! Viens que je t'embrasse sur les deux joues. » Espérant que toutes ces belles assurances suffiraient, l'intrigant Bordelais continua à aller à l'ambassade sans produire de lettre d'aucune sorte. D'Eon finit par le faire consigner. L'occasion venue, il ne s'en tint pas là. Lorsque Guerchy fut arrivé à Londres, un soir que Vergy se trouvait dans le salon de l'ambassade, d'Eon le présenta brusquement au comte comme quelqu'un qu'il avait maintes fois rencontré. Guerchy répondit qu'il ne connaissait nullement Vergy et qu'il n'avait jamais soupé dans aucune maison avec lui... C'est à la suite de cette présentation forcée que Vergy, pour se venger de la courte honte que lui avait infligée d'Eon, l'avait provoqué. Mais Vergy, plus bravache que brave, avait compté là sans le courage, on peut dire même sans l'entrain avec lequel d'Eon se jetait dans les affaires d'honneur. « Ou nous nous battrons, avait dit d'Eon en terminant sa confidence, ou il me signera un *billet* dans lequel il s'engagera à apporter de bonnes lettres de recommandation à Monsieur l'Ambassadeur. » Au grand étonnement du Chevalier cette déclaration fut loin de produire sur Guerchy et sur Halifax l'impression qu'il en attendait Tous les deux s'efforcèrent de le dissuader de son projet. Pour Halifax, il est vrai, l'explication de son attitude peut se trouver dans la nature de ses fonctions. Comme secrétaire d'État il était en quelque sorte chargé du rôle de juge de paix suprême et devait veiller à ce que l'ordre public ne fut pas troublé. Mais il n'en était pas de même de Guerchy, qui eût dû plutôt, ce semble, féliciter d'Eon de l'ardeur avec laquelle il défendait contre les intrus l'accès de l'ambassade. Si l'on en croit des révélations dont on parlera plus tard, le mot de l'énigme était que Guerchy n'était pas aussi étranger à Vergy qu'il l'avait bien



voulu dire. De longue date ils se connaissaient ; et, pour s'en tenir au moment présent, Guerchy, depuis qu'il était ambassadeur, employait cet aventurier famélique à surveiller d'Eon, tranchons le mot, à l'espionner (1).

Quoiqu'il en soit des sentiments qui les aient animés, Halifax et Guerchy, voyant qu'ils ne pouvaient rien obtenir du Chevalier, se retirèrent quelques instants dans un cabinet ; puis, tous les deux revenus, Halifax voulut faire signer à d'Eon un engagement de ne pas se battre avec Vergy et de ne lui faire aucune insulte. Refus opiniâtre du Chevalier. Alors entre dans le salon un colonel aux gardes, à la tête d'un détachement de soldats, baïonnette au fusil. Halifax déclare à d'Eon qu'il ne sortira pas qu'il n'ait consenti l'engagement. Vainement d'Eon argue-t-il de sa qualité de représentant de la cour de France, le secrétaire d'État reste sourd à toutes ses protestations. Contraint par la force, d'Eon finit par se résigner à signer le billet. Il ne le signa, toutefois, qu'après que les gardes se furent retirés, sur l'ordre exprès de son ambassadeur, qui signa lui-même, ainsi que les trois ministres d'État qui étaient présents.

Comme épilogue de cette scène, le lendemain, de Vergy se rendit chez le Chevalier *en habit de combat*. Mais d'Eon eut tôt fait de rabattre sa jactance par quelques paroles *dragonnes*, selon son mot, qu'il lui adressa. C'est au plus si le matamore ne s'évanouit pas à la vue d'une paire de pistolets et d'un sabre turc que brandit devant lui le Chevalier.

Enfin, avant de laisser sortir Vergy, d'Eon lui fit signer, à son tour, un billet dans lequel il s'engageait à apporter, dans un mois au plus tard, à l'ambassade de bonnes lettres de recommandation, « sinon, il donnait sa parole d'honneur qu'il ne se présenterait plus à l'avenir chez le comte de Guerchy que *comme un aventurier très grand et des plus grands* ».

De toute cette pièce tragi-comique, Guerchy s'empressa de faire sortir une moralité : c'est que d'Eon était fou. « Ne vous êtes-vous pas aperçu, disait-il à peu de jours de là à M. de Montoire, cousin et ami de d'Eon, que le Chevalier a depuis quelque temps *des accès d'aliénation mentale ?* » De Montoire ne fut pas de cet avis. Mal lui en advint : il fut bientôt forcé, par ordre de Guerchy, de rentrer en France.

Ce qui amena encore un surcroit de tension dans les rapports de Guerchy et de d'Eon, ce fut la question de remise des papiers

(1) Confession de Vergy à d'Eon. — Voir aux pièces justificatives des *Mémoires de la chevalière d'Eon*, par Gaillardet (1866).



d'État. De quels papiers s'agissait-il ? On avait bien, à Versailles, le soupçon, porté jusqu'à la certitude, que d'Eon avait participé à la correspondance secrète de Louis XV, mais tant d'autres agents, on le savait, y avaient pris part, qu'on n'attachait qu'une demi-importance à connaître la correspondance spéciale qu'avait pu tenir d'Eon. On n'avait aucune idée, d'ailleurs, du billet du roi à d'Eon (à la date du 3 juin 1763) qui le chargeait de la mission secrète en Angleterre, non plus que de l'*Instruction* détaillée que le comte de Broglie lui avait remise, laquelle décrivait le rôle occulte qu'il devait jouer. Ce qui préoccupait, c'étaient les papiers que d'Eon avait eus entre les mains pendant qu'il était à l'ambassade, soit sous le duc de Nivernais, soit depuis, et qu'il en avait retirés. Qu'adviendrait-il, se demandait-on, si, par une raison quelconque, le Chevalier venait à faire des révélations, appuyées de pièces authentiques, sur les incidents des négociations qui avaient précédé ou suivi la paix ? Guerchy fut donc chargé par son Ministre de demander ces documents à d'Eon. La demande étant faite en termes généraux, d'Eon crut ou feignit de croire qu'elle avait pour objet tous les papiers secrets qu'il pouvait avoir et répondit qu'il ne les remettrait que sur un ordre formel du roi. « Si pourtant, observa-t-il, M. l'ambassadeur a besoin de renseignements sur tel ou tel point particulier traité dans les papiers que je possède, je me ferai un devoir de les lui communiquer. »

Après avoir insisté quelque temps, Guerchy, désespérant de vaincre sa résistance, résolut, d'après la version de d'Eon, de recourir à la ruse et même à la violence : « Le 28 octobre, écrit-il dans une note secrète adressée, le 18 novembre, au comte de Broglie, le comte de Guerchy fut dîner chez milord Sandwich, et je dînai, ce jour-là, à l'hôtel de France, où il n'y avait que la comtesse de Guerchy, sa fille, M. de Blosset, le comte d'Allonville et M. Monin. Aussitôt après le dîner, la comtesse sortit avec sa fille pour aller faire des visites. Je restai avec ces messieurs, qui se mirent à causer comme des pies borgnes. Peu de temps après, je me sentis incommodé et un grand assoupissement. Lorsque je sortis de l'hôtel, je trouvai une chaise à porteurs que l'on *m'offrit;* je n'en voulus point. Je fus chez moi à pied, où je me mis à dormir malgré moi auprès de mon feu dans un fauteuil. Je fus obligé de me coucher de bonne heure, parce que je me trouvais plus incommodé, comme si j'avais le feu dans le ventre ! Je me couchai, et moi qui suis toujours levé à 6 ou 7 heures, j'étais encore endormi le lendemain à *midi*, lorsque M. de la Rozière vint m'éveiller à grands coups de pied dans ma porte. Les suites



m'ont fait découvrir que M. de Guerchy, qui a son chirurgien avec lui, a fait mettre au moins de l'*opium* dans mon vin, comptant qu'après dîner je tomberais dans un profond sommeil, que l'on me mettrait endormi dans une chaise à porteurs, et qu'au lieu de me porter chez moi, on me porterait sur la Tamise où, vraisemblablement, il y a un bateau ou un bâtiment prêt pour m'enlever. Depuis plus de quinze jours, je suis très incommodé... Quelques jours après, le comte de Guerchy vint me voir avant 9 heures du matin, avec ses deux aides de camp, tous deux en frac et l'ambassadeur en redingote. Ils examinèrent beaucoup mon petit logement. L'ambassadeur me demanda ce que j'avais ; je lui répondis avec une franchise bourguignonne : « Depuis que j'ai dîné le 28 chez Votre Excellence, je me trouve fort incommodé ; apparemment que vos marmitons n'ont pas soin de bien nettoyer leurs marmites et leurs casseroles. Voilà ce que c'est que d'avoir un *grand étalage* de maison : on est souvent empoisonné sans le savoir et le vouloir... » L'ambassadeur me dit ensuite : « Nous allons nous promener à Westminster (c'est une abbaye qui est *sur le bord de la Tamise !*) ; si vous n'aviez pas été incommodé, je vous aurais proposé de venir avec nous. » Quelque temps après, le chevalier d'Allonville me dit : « Monsieur d'Eon, vous n'allez plus à la comédie ? » Je répondis : « Non, puisque je suis indisposé. » La visite de si bon matin de l'ambassadeur en redingote et de ses deux aides de camp en frac, les propos de ces messieurs, les discours de M. de Blosset, qui répondit à mon portier, lorsqu'il demanda qui c'était, à la porte : « Ouvrez, c'est le maître de la maison, etc... », tout cela m'annonçait quelque scène à laquelle j'étais bien préparé, parce que je suis toujours prêt. Heureusement une personne de mes amies, qui se trouvait dans ma chambre, déconcerta les projets militaires du grand général Guerchy ; et ce qui le déconcerta encore plus, c'est que, sous prétexte de faire apporter des chaises, je montai vite chez mon cousin ; je lui dis de se tenir alerte, sous les armes, et d'avertir également M. Boucher, mon secrétaire, et le portier de n'ouvrir la porte que lorsque je le lui dirai. Enfin l'ambassadeur, voyant qu'il avait raté son coup, resta peu et partit... Deux jours après, mon domestique me dit, le matin : « Monsieur, voilà le serrurier qui vient raccommoder la porte de votre chambre, à laquelle il manque des vis. » Je sentis ce que cela voulait dire ; mais je ne dis rien. Je fis entrer le serrurier ; je fis semblant de travailler comme si de rien n'était et ne perdis pas de vue ma porte. Le serrurier, qui travaille pour l'hôtel de Guerchy, fut chercher de l'huile pour huiler la serrure, qui n'en

n'avait pas besoin ; la clef était en dedans de ma chambre, il la prit pour la mettre en dehors, et je lui vis prendre fort lestement l'empreinte de cette clef sur de la cire. Toute cette manœuvre, jointe à toutes celles qu'on a employées pour séduire mes domestiques ; deux chaises à porteurs qui étaient toujours devant ma porte, sans que je les eusse demandées, etc., m'ont déterminé, dès le lendemain au soir, à emporter *subito* mes valises avec tous papiers et à aller demander un asile à M. de la Rozière. Depuis que je loge chez M. de la Rozière, il est venu encore des porteurs de chaises se planter à ma porte ; mais à la fin je les ai chassés, ainsi que tous mes anciens domestiques. »

A cette *Note* était jointe une lettre spéciale pour Louis XV, reproduisant en abrégé les événements ci-dessus, et que le Chevalier terminait en disant au roi qu'il avait pour serviteurs de véritables ministres *Cartouchiens*. — Ne nous offusquons pas trop du mot, pour ne pas être plus royalistes que le roi : il paraît que l'accommodant monarque en rit beaucoup.

Du premier coup d'œil on aperçoit quelles conséquences d'Eon voulait faire sortir de son récit pour le roi et pour de Broglie. L'opium n'ayant pas opéré comme on l'eût désiré, on s'était rejeté sur d'autres expédients. Si Guerchy et ses aides de camp étaient allés voir le Chevalier à une heure matinale, c'est qu'ils avaient prémédité un coup de force. L'inspection minutieuse du logement était évidemment le commencement de l'attentat. Comme on pouvait être empêché de le perpétrer, par précaution un aide de camp chercha à savoir quand d'Eon irait au théâtre, afin de le saisir à sa première sortie. Enfin, l'empreinte prise de la serrure, le lendemain, quand tout avait échoué, n'était-elle pas une preuve éclatante qu'on voulait s'introduire clandestinement chez le Chevalier ? — Qu'y avait-il au fond de ces accusations ? N'était ce pas que le produit d'un cerveau surexcité et quelque peu atteint de la manie de la persécution ?

Il y a lieu de remarquer, toutefois, que Guerchy, de son propre aveu, ne dédaigna pas de recourir à plusieurs sortes de manœuvres pour s'emparer de d'Eon et de ses papiers. Dans une lettre à Louis XV, du 6 décembre 1763, il dit : « *Quelques moyens différents que j'aie employés pour y parvenir* (c'est-à-dire pour prendre les papiers), cela m'a été absolument impraticable. » Et plus loin : « Il n'a pas dépendu de moi de *m'en saisir par moi-même*, ainsi que *de sa personne, par force ou par adresse*, parce qu'il ne loge pas dans ma maison et qu'il n'y est pas venu depuis qu'il pousse les choses au point où il les a poussées jusqu'à ce



moment (1). » Voilà, ce semble, qui peut donner un peu à penser !

Sans connaître les inculpations auxquelles se livrait d'Eon, le ministère de Versailles n'en était pas moins irrité du refus qu'il faisait de restituer les papiers. Pour sortir d'impasse, Praslin prit le parti de frapper un grand coup, ou plus justement se laissa aller à un maladroit coup de tête. Perdant de vue qu'il avait à faire à un pays où le respect de la liberté individuelle était à l'état de dogme, il demanda au ministère anglais l'extradition du Chevalier. En même temps, il expédia à Guerchy une demi-douzaine d'estafiers pour faire saisir d'Eon aussitôt que l'extradition serait prononcée.

Par contre, un bienveillant correspondant instruisait, le même jour, d'Eon de ce qui se préparait contre lui. Qui était ce bon génie ? C'était le roi lui-même. Non pas que Louis XV poussât le cri d'éveil par intérêt pour le Chevalier. S'il ne se fut agi que de sa personne, le roi, qui avait autorisé la demande, en eut pris aisément son parti. On va voir, par la teneur de la dépêche, que le souci du salut de d'Eon ne venait qu'après celui de la sauvegarde des papiers secrets :

« *Au Chevalier d'Eon.*

« Fontainebleau, le 4 novembre 1763.

« Je vous préviens qu'une demande d'extradition, concernant « votre personne et signée de ma griffe, a été adressée cejour- « d'hui à Guerchy, pour être transmise par lui aux ministres de « Sa Majesté britannique; ladite demande accompagnée d'exempts « pour prêter main-forte à son exécution.

« *Si vous ne pouvez vous sauver, sauvez du moins vos papiers.*

« Signé : Louis (2). »

De plus, pour parer à tous les événements, Louis XV, prévoyant le cas où les papiers seraient saisis, adressa en même temps à Guerchy une lettre ainsi conçue :

« *Au Comte de Guerchy.*

« Monsieur le Comte,

« Monsieur le duc de Praslin vous transmet aujourd'hui une « demande d'extradition, adressée par nous aux ministres de « notre frère Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, relative-

(1) Archives des affaires étrangères.
(2) Idem.

« ment à la personne du sieur d'Eon de Beaumont. Si, comme « nous le pensons, Sa Majesté britannique fait droit à cette « demande, ce nous sera une chose particulièrement agréable « que vous conserviez par devers vous les différents papiers que « vous pourrez trouver chez le sieur d'Eon, sans les communiquer « à personne. Nous désirons qu'ils soient tenus secrets pour tout « le monde, sans aucune exception, et que lesdits papiers, préala- « blement et soigneusement cachetés, demeurent entre vos « mains jusqu'à votre prochain voyage annuel, que vous les « remettrez à notre personne directement.

« Signé : Louis. »

Ces dépêches parties, le roi en fit part à Tercier, qui, à son tour, en informa le comte de Broglie. Tous les deux furent terrassés par l'imprudence qu'avait commise le roi de confier, le cas échéant, le *secret* à un ambassadeur ami personnel de Choiseul et de Praslin. Quel usage en ferait-il ? Ne s'en servirait-il pas pour accroître son crédit à la cour ? De Broglie, poussant les choses au noir, disait : « M. de Guerchy livrera très assurément le secret ; il l'a déjà *dit à sa femme*. » Mais le ministère anglais se chargea bientôt de calmer les craintes de Tercier et du comte. La demande d'extradition fut repoussée à l'unanimité par le Conseil du Roi. Une seule satisfaction fut donnée au gouvernement français : ce fut l'annonce faite dans la *Gazette* de Londres que, sur les instances du roi de France, le roi d'Angleterre venait d'interdire à d'Eon de paraître à la cour.

A part cette interdiction, vivement ressentie, il est vrai, par d'Eon qui aimait le monde de la cour où il était très goûté, le plus clair résultat de la tentative de Praslin fut d'aviver les défiances du Chevalier, de l'exaspérer de plus en plus et de le porter à un redoublement de défense pour sa personne et pour ses papiers. Malheureusement pour lui, ce déploiement de mesures, à la fois excessif et trop ostensible, ne pouvant être compris par qui n'en connaissait qu'à demi la cause, lui aliéna beaucoup de ceux qui, jusque-là, lui avaient été sympathiques.

Dès la nouvelle de la demande d'extradition, d'Eon avait enfoui la partie la plus précieuse des papiers et remis le reste à son ami de La Rozière que, par une singulière idée (comme si la liberté individuelle n'eut pas eu, chez nous, pour correctif la Bastille !), il avait fait partir aussitôt pour la France. Puis il se constitua une sorte de garde du corps composée de ses amis et de ses domestiques, qu'il arma pour repousser les alguazils de la police parisienne ou tous autres agresseurs. Rencontrant, un jour, M. de Guerchy, il lui dit « qu'il l'attendait de pied ferme et que quand

il viendrait à la tête d'un second détachement aux gardes (1), il ne l'attaquerait point dans les rues, mais que s'il voulait entrer chez lui, il verrait comme il le recevrait à la porte... Je n'ai chez moi que huit sabres turcs, quatre paires de pistolets et deux fusils turcs, le tout pour le peigner à la turque ; ma porte est étroite et l'on ne peut y entrer qu'un à un (2). »

Malgré toutes les incartades de d'Eon à son égard, Guerchy, voyant que le Chevalier échappait à toutes les manœuvres, voulut essayer, par des procédés francs et même officiels, de l'amener à une capitulation. Le 30 novembre, il lui envoya un émissaire qui fut chargé de lui demander à nouveau les papiers que Praslin lui avait ordonné de remettre. Que se passa-t-il dans cette entrevue ? Suivant une lettre que le Chevalier adressa, le lendemain, au comte de Guerchy, l'émissaire fut tellement décontenancé par l'attitude de d'Eon, qui pourtant lui avait offert de se mettre à table et de boire de son vin de Tonnerre, qu'il leva la séance sans lui donner le temps d'achever la lettre de l'ambassadeur ni celui de parler. Toujours est-il que la réponse à Guerchy fut celle-ci : « Pour ce qui regarde les papiers du roi que vous me demandez, monsieur, c'est, en vérité, le cœur serré de douleur que je suis forcé de dire à Votre Excellence que je ne puis avoir l'honneur de les lui remettre sans un *exprès* du roi, et je vous prie d'en faire part à ma cour. Si vous avez cet ordre en bonne forme, ayez la bonté de me l'envoyer par mon ami M. Monin (secrétaire de Guerchy) ; il me connaît depuis longtemps, et il doit savoir qu'à l'ordre de mon maître, non seulement je saurai obéir, mais me faire tuer s'il le faut. J'estime ma vie quatre sous, et ces quatre sous, je les donne aux pauvres. »

Définitivement battu sur tous les terrains, le malheureux ambassadeur ne trouva plus d'autre moyen d'attaque que de propager, autant qu'il le put, que d'Eon avait complètement perdu la raison. Mais le novice diplomate, comme le qualifiait d'Eon, n'entrevoyait pas que cette flèche du Parthe pourrait se retourner contre ceux qu'il voulait servir. De blesser ainsi au vif l'amour-propre de d'Eon ne devait-on pas craindre que, par ressentiment, il rendît public l'ordre du roi concernant le projet de descente en Angleterre ? Et qu'adviendrait-il si ce projet venait à être connu de cette nation toujours si irritée contre le traité de Paris ? Ne serait-ce pas une cause d'hostilités immédiates, pour

(1) Allusion à la soirée chez lord Halifax.

(2) *Note* secrète de d'Eon pour le roi et pour le comte de Broglie. 18 novembre 1765.

lesquelles la France n'était pas prête ?... Plus que le roi encore le comte de Broglie était alarmé de toutes ces conséquences. A ses yeux, les attaques prolongées de Guerchy contre d'Eon n'étaient pas que vaines ; elles étaient compromettantes. Loin d'aigrir encore le Chevalier, il fallait chercher à le calmer, à faire, s'il se pouvait, la paix avec lui. Dans ce but, Broglie conseillait au roi deux choses : enjoindre à Guerchy de ne plus s'occuper de d'Eon ; envoyer au Chevalier un de ses amis porteur d'un ordre du roi lui prescrivant, en termes bienveillants, de revenir en France, avec l'assurance que la protection royale ne lui ferait pas défaut. Tout en appréciant la valeur de ces conseils, Louis XV ne mit aucun empressement à en tirer parti. A son indolence naturelle s'ajoutait la double difficulté de trouver un émissaire, et surtout de forger une raison spécieuse à donner à Praslin pour le faire désarmer contre d'Eon. A force d'insistance, cependant, Broglie finit par obtenir du roi qu'il passât à l'exécution. On choisit pour négociateur un ancien secrétaire du comte, M. de Nort. L'un des points de la mission étant de voir à quelles conditions, pécuniaires ou autres, d'Eon consentirait à remettre les papiers. Praslin qui était désireux de retirer ces pièces des mains du Chevalier, bien qu'il ne soupçonnât pas les plus importantes, ne fit pas de résistance. L'émissaire partit au mois de mai 1764 ; mais quand il arriva, il était trop tard. La guerre entre Guerchy et d'Eon avait repris avec un acharnement qui écartait toutes chances de pacification.

En vue de mettre de son côté le public anglais, qui avait connaissance des conflits survenus entre les deux représentants de la cour de France, Guerchy avait chargé le fameux Vergy, ainsi qu'un nommé Godard, condottiere de plume qui travaillait plus, dit d'Eon, *pro fame* que *pro famà*, de publier une justification de sa conduite. Cette justification fut surtout une charge à fond contre d'Eon qu'on essaya de tuer par le ridicule en le présentant comme hermaphrodite.

Bondissant sous l'injure, d'Eon riposta par une *Note* dans laquelle se déversa à flots sa colère. Bientôt parut une *Contre-Note*, inspirée par Guerchy, où l'attaque devient plus précise, sinon plus virulente. On accuse d'Eon d'avoir manqué de soumission à son roi en éludant l'audience de congé ; de s'être montré irrespectueux envers le roi d'Angleterre en ne demandant pas cette audience ; d'avoir donné la France en spectacle ; de s'être mal conduit à l'égard de lord Halifax, en se livrant chez lui à une scène scandaleuse ; enfin, d'avoir foulé aux pieds tous les égards dûs au comte de Guerchy.

En réponse à ces agressions d'Eon prépara tout un volume, qu'il intitula : *Lettres, Mémoires et Négociations particulières du Chevalier d'Eon*, et qu'il fit paraître à la fin du mois de mars 1764. Cette publication, qui ne se recommande, on doit le reconnaître, ni par l'esprit de mesure, ni par la discrétion, contient, d'une part, des lettres de ses anciens protecteurs et amis, sur lesquels il frappe, le cas échéant, d'estoc et de taille ; d'autre part, d'interminables détails sur ses comptes avec Guerchy.

Si surprenant que cela puisse paraître ces comptes ne sont pas la partie la moins curieuse de l'in-4°. Jamais comptable n'a su mêler aux chiffres plus de paradoxale fantaisie. D'abord, il commence par déclarer à Guerchy que, s'il est redevable de quelque chose, ce n'est pas à lui, Guerchy, c'est à la cour de France. Mais eut-il à remettre une obole à sa personne qu'il se garderait bien de le faire. Pourquoi ? Parce que David pilla, vola, saccagea les Ammonites pour venger l'injure faite à son ministre plénipotentiaire ; parce que les Romains ont toujours eu pour principe de faire la guerre aux dépens de l'ennemi ; parce que Sylla obligea Mithridate de lui remettre soixante-dix galères équipées ; parce que Portius Caton, quand il commandait l'armée d'Espagne, suivit le même système, etc., etc... Vous ne saisissez pas ? C'est cependant bien simple : « *Bellum se ipsum alat* » (la guerre vit d'elle-même). Or, d'Eon est en guerre avec Guerchy, qui le combat injustement. L'argent de Guerchy, si d'Eon en avait à lui, serait donc de bonne prise. Ainsi le proclament Grotius, Puffendorf et tous les bons auteurs sacrés et profanes.

Pour ce qui est de l'établissement de son compte avec la cour de France ce n'est plus des principes posés par ces docteurs qu'excipe d'Eon : sa façon de calculer rappelle, à s'y méprendre, celle du *Joueur* de Regnard, ou plutôt de son valet de chambre. Comme Hector, il fait état de *dettes actives*, c'est-à-dire de créances à son profit que devra lui payer la cour.

Pour donner une idée de ces *dettes actives* nous en citerons quelques-unes : 1° Remboursement de 10,000 livres que d'Eon a empruntées, en 1756, pour son premier voyage à Saint-Pétersbourg ; 2° intérêts de ce capital depuis 1756, soit 4,500 livres ; 3° 17,000 livres pour son temps de séjour en Angleterre ; car du 1er septembre 1762 au 17 avril 1763, époque où il a été nommé Résident, il n'a reçu comme secrétaire que 1,000 écus d'appointements, lesquels ont été distribués par lui aux domestiques des milords chez qui il a dîné, *tant pour suivre la coutume du pays, que pour faire honneur à la majesté du maître qu'il a l'honneur de servir*. Pendant ce temps de secrétariat d'Eon a dépensé plus de

20,000 livres de son argent, qu'il est de toute justice qu'on lui rembourse. De même on devra lui verser près de 25,000 livres pour appointements de ministre plénipotentiaire pendant six mois. Et ainsi de suite. Si bien que, tout compté, la cour aura à remettre à d'Eon 88,788 livres 17 sous 9 deniers et deux tiers pour être quitte envers lui.

En dépit de toutes ces bouffonneries, la publication de d'Eon eut à Londres un immense retentissement. Le monde gouvernemental en fut très irrité, mais le monde de l'opposition, parmi lequel d'Eon avait beaucoup de partisans, l'accueillit avec faveur, espérant en secret pouvoir se servir du Chevalier. On savait que depuis sa résistance ouverte au ministère français, d'Eon avait été l'objet des mesures les plus sévères. On l'avait déclaré traître et rebelle à l'État, coupable de lèse-majesté, déchu de ses grades et privé de ses appointements, dont une grande partie, qui lui était dûe, fut confisquée. Tant d'épreuves n'avaient-elles pas ébranlé son loyalisme et sa probité ? Pousserait-il, dans ses actes, le stoïcisme aussi loin qu'il le faisait dans sa conversation et dans ses écrits ? L'heureux appoint pour l'opposition anglaise, à qui le traité de Paris servait surtout de bélier contre le ministère, si l'on parvenait à obtenir des révélations de celui qui avait joué un si grand rôle dans ce traité ! Il paraît même qu'on ne s'en tint pas aux caresses, et qu'on alla jusqu'à faire au Chevalier des offres séduisantes dont il parle en termes comminatoires dans une lettre adressée à Tercier (1) pendant que M. de Nort se rendait à Londres : « Les chefs de l'opposition, disait-il, m'ont offert tout l'argent que je voudrais, pourvu que je dépose chez eux mes papiers et dépêches bien fermés et cachetés, avec promesse de me les rendre dans le même état en rapportant l'argent. Je vous ouvre mon cœur, et vous sentez combien un pareil expédient répugne à mon caractère !... Et pourtant, si l'on m'abandonne, comment voulez-vous que je fasse ?... A l'égard des papiers je les garde plus précieusement que jamais. Le tout est si bien caché dans mon cabinet que, par une mine que j'ai faite moi-même, et plusieurs mèches qui répondent à différents endroits cachés de mon appartement, je puis, en un instant, faire sauter à plus de cinquante pieds de haut le petit cabinet, les enleveurs de papiers, les papiers et moi. Mais si je suis abandonné totalement, et si, d'ici au 22 avril, jour de Pâques, je ne reçois pas la promesse signée du roi ou de M. le comte de Broglie, que tout le mal que m'a fait M. de Guerchy va être réparé..., alors, monsieur, je vous le déclare bien

(1) *Mémoires de la Chevalière d'Eon.* Ministère des affaires étrangères.



formellement et bien authentiquement, toute espérance est perdue pour moi; et en me forçant de me laver dans l'esprit du roi d'Angleterre, de son ministère et de la Chambre des Pairs et des Communes, *il faut vous déterminer à une guerre des plus prochaines dont je ne serai certainement que l'auteur innocent, et cette guerre sera inévitable. Le roi d'Angleterre y sera contraint par la force et la nature des circonstances, par le cri de la nation et du parti de l'opposition qui augmentent au lieu de s'affaiblir.* »

En même temps que la lettre parvenait à Tercier, M. de Nort se présentait chez d'Eon, porteur d'un billet du comte de Broglie, à la fois affectueux et pressant. A la première lecture du billet, sans se rendre un compte exact de la nature des offres qu'il contenait, d'Eon fut tellement charmé qu'il sauta sur une plume et écrivit au roi une lettre de reconnaissance dans laquelle il *mettait à ses pieds sa vie et le souvenir de tous les outrages de M. de Guerchy.* Mais après y avoir regardé de plus près, d'Eon trouva que de Broglie ne donnait pas à l'affaire la tournure qu'elle devait avoir « M. de Broglie, dit-il dans ses *Mémoires* (1), passait avec un légèreté incroyable sur les plaintes que je portais au pied du trône contre M. de Guerchy, faisant semblant de regarder tout cela comme de simples tracasseries, affaire d'argent, matière délicate à traiter, tandis que, dans sa conscience, il savait tout le contraire. » Quelques jours après toutefois, d'Eon se modéra un peu et, revenant sur le refus de transaction qu'il avait exprimé dans son second mouvement, ne demanda plus que quelques modifications aux conditions proposées, Celle à laquelle il tenait le plus avait trait à la remise des papiers : « Comment, disait-il, puis-je en ce moment abandonner ma meilleure arme contre Guerchy? Ne suis-je pas sous le coup d'une instance judiciaire provoquée par lui? N'est-il pas probable que quelques-unes de ces pièces me seront utiles pour ma justification? »

De fait, aussitôt après l'apparition des *Lettres et Mémoires* l'attorney général avait commencé une information, et l'on pouvait prévoir que d'Eon serait cité devant le *Banc du roi.* « Que M. de Guerchy soit rappelé de Londres comme ambassadeur, proposait d'Eon à de Broglie. Qu'on vous nomme à sa place, vous, monsieur le comte, le procès tombera de lui-même; je remettrai aussitôt les papiers, et tout sera terminé. » — Le comte de Broglie n'aurait sans doute pas été très éloigné de se prêter à cette combinaison, mais, bien que rappelé d'exil, ainsi que son frère le maréchal, par un calcul politique de Choiseul, il savait qu'il n'était pas en faveur

(1) *Mémoires de la Chevalière d'Eon*, Ministère des affaires étrangères.

à la cour et que toute son ambition devait se réduire à s'y faire tolérer. Tout ce qu'il put faire, ce fut d'insister auprès de Guerchy pour qu'il suspendit les poursuites contre d'Eon. Mais loin de prêter l'oreille à cette demande, Guerchy sembla prendre à tâche de redoubler de vexations à l'égard du Chevalier. « Sur sa demande, dit M. le duc de Broglie dans le *Secret du Roi*, des espions de police étaient envoyés à toute heure de Paris pour surveilller d'Eon, au besoin même pour s'emparer de sa personne, si on le pouvait sans trop de bruit... Une note de la main de Guerchy, insérée dans la *Correspondance officielle*, contient un plan d'enlèvement de la personne de d'Eon, par un vaisseau de commerce (1). » On s'explique qu'au milieu de toutes ces embûches, qu'il entrevoyait en gros sans en connaitre les détails, d'Eon se soit entouré de précautions de toutes sortes. C'est ainsi que pour s'assurer tous les privilèges d'un bourgeois de Londres, il s'était fait inscrire à sa paroisse et y payait les taxes locales. Il avait fait aussi rédiger par les plus célèbres jurisconsultes anglais des consultations concluant à ce que, n'ayant commis aucun crime et n'étant poursuivi pour aucune dette, il avait le droit de tuer sur place quiconque voudrait s'emparer de lui. Et l'on peut croire que ces consultations ne seraient pas, le cas échéant, restées lettre morte. Dès le 27 mars il écrivait au Révérend Père Loris, à Paris, un nouvel initié apparemment à la correspondance secrète : « Je vous préviens bien sérieusement que le premier qui viendra chez moi, ou qui m'attaquera dans la rue, sera tué sur le champ, n'importe qui, et je n'envisage pas les suites. » A quoi il ajoutait : « Je vous préviens encore que quelques chefs du parti de l'opposition envoient tous les jours chez moi pour voir s'il ne m'est rien arrivé, et à la première entreprise qui sera faite contre moi, l'hôtel de l'ambassadeur et tout ce qui sera dedans, sera mis en pièces par ce qu'on appelle ici le *mob*, les matelots et autres canailles de la cité qui sont aux ordres de l'opposition. » En attendant, pour se faire la main sans doute, le jour de la naissance du roi d'Angleterre, le *mob* avait insulté M. de Guerchy et cassé ses vitres. « L'ambassadeur prétend, écrivit d'Eon au comte de Broglie (2), que c'est moi qui ait fait exciter le peuple, parce que ce peuple a quelque amour pour moi, et boit publiquement à ma santé et à celle de Wilkes (3). Rien n'est plus faux ». D'Eon s'en tenait à mettre ses espions en campagne, à sortir tous les jours comme à son

(1) Ministère des affaires étrangères, *Correspondance officielle*.
(2) *Mémoires de la Chevalière d'Eon*, Ministère des affaires étrangères.
(3) Wilkes, député de l'opposition, dont le nom faisait grand bruit alors

ordinaire, *mais avec les sûretés qu'un capitaine de dragons doit prendre en temps de guerre.* « Nous faisons la nuit des reconnaissances : je suis alors toujours à la tête pour encourager ma petite troupe qui n'a déjà que trop d'ardeur (1) ».

Malgré l'acuité de la crise, une trève de quelques mois, soit fortuite, soit cherchée, s'établit. L'instruction de l'attorney traîna en longueur, Guerchy prit un congé et quitta Londres, de Nort rentra en France. Vers la fin de l'automne la guerre reprit avec plus d'acrimonie que jamais. D'Eon fut cité devant la Cour du *Banc du Roi.* Ayant besoin pour sa défense de quatre témoins que Guerchy aurait astucieusement, prétendit-il, fait rentrer en France, il demanda un ajournement à la session suivante. La remise ayant été refusée, le Chevalier prit le parti de faire défaut. Il fut condamné, comme il s'y attendait, mais il se consola à la pensée que d'ici à la session suivante du *Banc*, « *il aurait le temps de travailler à une ample et magnifique défense contre la cabale de la Cour* ».

Pour être sûr toutefois de préparer sa *Catilinaire* sans qu'il fut fait de coup de main contre sa personne, d'Eon qui, « à force d'avaler des couleuvres avait, selon son mot, acquis la prudence du serpent », jugea bon de se faire invisible. D'autant qu'il savait que Guerchy, se considérant comme triomphant, demandait que l'on s'emparât du coupable, et qu'on ne le lâchât plus, ni lui, ni les papiers qu'il détenait.

Mais il s'en fallut bien que les choses tournâssent au gré de l'ambassadeur. Tandis que le Chevalier fulminait sa défense, un jour pénétra dans sa retraite Treyssac de Vergy qui lui dit d'un air contrit et désespéré : « Je suis un bien grand misérable, et vous allez bien me mépriser pour tout ce que je vais vous dire, si vous ne tenez pas compte des remords et du courageux repentir qui me font parler ». Après cette entrée en matière Vergy raconta au Chevalier que, protégé par le comte d'Argental, celui-ci l'avait recommandé à Guerchy, avant son départ pour Londres, et lui avait dit, à lui Vergy, qu'il pourrait obtenir la place d'Eon à Londres, mais à la condition qu'il se soumettrait avec un dévouement aveugle aux ordres du nouvel ambassadeur. Sur cette assurance Vergy était allé se mettre au service secret de Guerchy. « Mais, ajouta-il, les exigences de l'ambassadeur s'étaient accrues avec ma complaisance et ses triomphes. Après avoir tout employé

en Angleterre, à l'occasion d'un procès de presse intenté contre lui pour outrage à la personne royale.

(1) Lettre de d'Eon au capitaine de Pommard, son ami. — 5 juillet 1764.

inutilement contre vous, tout, jusqu'au poison (car vous avez été empoisonné par l'opium, monsieur, je l'ai su de l'ambassadeur lui-même et je vous l'apprends), on m'a proposé de vous tendre un guet-apens : on m'a proposé de vous assassiner. On a choisi pour me faire cette infâme proposition le moment où, ayant épuisé toutes mes avances et n'ayant encore rien reçu de l'ambassadeur, j'avais le plus grand besoin d'argent... Le comte de Guerchy le savait, et me tendit une bourse d'une main, mais un poignard de l'autre... J'ai repoussé la bourse et le poignard. Peu de jours après je fus arrêté et incarcéré pour dettes. Mais mes cris de désespoir furent entendus de mes parents et amis. Grâce à leur secours ma liberté fut rachetée, et le premier usage que j'en ai voulu faire a été pour vous ». — A sa décharge Vergy ajouta qu'un jour il avait été tenté de tout réveler à d'Eon : mais il était sous la dépendance du comte de Guerchy ; il se tut pour ne pas perdre son pain. « A vingt-cinq ans l'estomac est une des parties intégrantes de la conscience. Il a voix délibérative à son tribunal interne, et lorsqu'à son cri aigu se joint le cri rauque et creux des entrailles leurs voies unies sont presque toujours prépondérantes ». — D'Eon ne put s'empêher de rire, dit-il, *à cette théorie explicative des jugements prononcés par notre for intérieur*. Il rit bien davantage encore en entrevoyant l'usage qu'il pouvait faire de ces confidences. On connaît assez le Chevalier maintenant pour prévoir qu'avec ses emportements affolés il ne songea même pas à se demander s'il y avait seulement une ombre de vraisemblance dans ces énormités qui lui étaient contées. Guerchy empoisonneur, Guerchy assassin, cela lui parut la chose du monde la plus acceptable. Comment même ne l'avait-il pas découvert à lui seul, et plus tôt? Toute sa préoccupation fut de s'assurer que Vergy maintiendrait en face de tous ses déclarations. « Êtes-vous prêt, monsieur, à affirmer et signer tout ce que vous venez de m'apprendre ? » — « Je suis prêt à l'affirmer devant Dieu et les hommes, à le signer de ma main et à le sceller de mon sang. » Et l'on consigna par écrit les révélations, et Vergy signa (1).

Une fois armé de cette déclaration, d'Eon changea d'attitude vis-à-vis de Guerchy. D'accusé il se fit accusateur, et, au lieu d'en appeler devant les *Grands Jurés* de Londres de la condamnation pour *libelle* prononcée contre lui, il fit assigner Guerchy à l'effet de comparaître devant ce tribunal sous la double prévention de tentative d'empoisonnement et de meurtre.

(1) Lettre de d'Eon au duc de Choiseul, imprimée et publiée en novembre 1764.

Le 1er mars 1765, le *Grand Jury*, formant une sorte de chambre de mise en accusation, prononçait un *indictment* par lequel il déclarait que « le comte de Guerchy étant un homme d'un esprit cruel, n'ayant pas la crainte de Dieu, mais suivant l'instigation du démon, avait contre lui des témoignages assez graves pour qu'il fut convenable de le poursuivre comme ayant méchamment sollicité et tâché de décider Treyssac de Vergy à assassiner et à tuer d'Eon de Beaumont ».

Ce verdict produisit dans Londres un effet indicible. Stupéfaction parmi les partisans de Guerchy; exultation dans le camp de d'Eon. Pour comble d'émotion des deux parts l'écuyer de l'ambassadeur, un nommé Chazal, désigné par d'Eon comme lui ayant servi le prétendu vin empoisonné, s'enfuit subitement de Londres sans même prévenir la jeune femme qu'il venait d'épouser. De son côté, Guerchy avait perdu l'esprit : il était persuadé que d'un instant à l'autre on allait l'arrêter. Quant à d'Eon il attendait mieux encore pour son adversaire. « Ceci, écrivait-il le 1er avril au comte de Broglie, est la dernière lettre que j'ai l'honneur de vous écrire au sujet de l'empoisonneur et du scélérat Guerchy, qui serait rompu vif en France, s'il y avait de la justice. Mais, grâce à Dieu, il ne sera que pendu en Angleterre... Toute la puissance intrigante de la France ne pourra prévaloir en faveur de Guerchy contre la puissance des lois anglaises, lorsque leur exécution sera confiée à des arbitres libres... Je vous donne ma parole d'honneur que sous peu de Guerchy sera arrêté au sortir de la cour et conduit dans la prison des criminels à la Cité de Londres. Son ami Praslin viendra l'en tirer, s'il le peut; vraisemblablement l'ami qui l'en tirera sera le bourreau. » — Malgré ces prédictions ni Praslin, ni le bourreau n'eurent à aller tirer Guerchy de la prison, par la raison qu'il n'y entra pas. Abaissant sa dignité d'ambassadeur qui suffisait pour assurer sa liberté, il implora du roi d'Angleterre un *Noli prosequi*, ou prohibition de poursuivre. Georges III rendit aussitôt une ordonnance dite *acertiorari* qui évoquait devant lui l'affaire, en l'enlevant à la juridiction des *Grands Jurés*. Par cette ordonnance, ou *writ*, le roi prenait la place de plaignant et devenait l'accusateur et le juge du prévenu. Signification en fut faite au premier poursuivant, c'est-à-dire à d'Eon et à ses témoins.

Par respect pour sa nationalité, « je déclarai, dit le Chevalier plus tard, ne vouloir comparaître et m'expliquer par moi et mes témoins qu'après que l'accusé aurait mis avocat en cause et se reconnaîtrait par là justiciable du souverain étranger devant lequel il m'appelait. Et le comte de Guerchy, ambassadeur du roi de

France, crut pouvoir prendre cette détermination sans déshonneur! Son avocat et le mien furent donc entendus, le mien se présentant le dernier; mais soit pudeur des juges à défaut de celle de l'accusé, soit indignation du roi d'Angleterre lui-même, ou intervention des ministres de Versailles accourus pour retirer leur complice de la route infamante dans laquelle il s'était aussi ineptement engagé, l'entérinement du *noli prosequi* ne fut point prononcé, du moins, je n'en ai plus entendu parler! »

Cet appel devant le *Banc du Roi* eut pour effet d'enflammer encore l'opinion publique. On n'admit pas un tel empiètement de l'action ministérielle sur le pouvoir judiciaire. L'attorney général protesta. La population de Londres cria à l'arbitraire (1), à la servilité devant les instances (vraies ou fausses) du cabinet de Versailles. Pour réagir, la masse s'en prit à l'ambassadeur français lui-même. Les vitres de son hôtel furent brisées. Guerchy fut attaqué en pleine rue dans son carrosse. Il n'échappa au sort qui l'attendait qu'en dérobant ses insignes sous son habit, et en déclarant qu'il n'était pas l'ambassadeur, mais son secrétaire.

Réduit à ces extrémités, le malheureux ambassadeur ne songea plus qu'à la retraite. Il demanda un congé qui lui fut accordé aussitôt, et ne tarda pas être suivi d'un rappel définitif. D'après Gaillardet, cette retraite ne fut pas pour Guerchy un désarmement. « Le duel des deux ennemis, dit-il, survécut à leur séparation même. Le comte de Guerchy montra le premier que l'absence n'avait pas diminué son ardente animosité. N'ayant plus son adversaire à sa portée, il le frappa dans ses proches. La vieille mère du Chevalier d'Eon, demeurée seule à Tonnerre, vit ses impôts démesurément accrus. Quelques minces allodialités dont jouissaient ses champs et sa maison, lui furent retirées; on la réduisit à la misère. »

Exaspéré par ces vengeances, d'Eon, en 1767, prépara une *Lettre* adressée au comte de Guerchy, dans laquelle il le sommait, à présent qu'il ne pouvait se couvrir du titre d'ambassadeur, ou d'aller se justifier devant le *Grand Jury* de Londres, ou de repousser l'accusation, contre lui d'Eon, les armes à la main. Pendant que cette *Lettre* s'imprimait à Amsterdam, Guerchy vint à

(1) Lord Chesterfield, dans une lettre à son fils Philippe Stanope disait : « De savoir si la loi pouvait accorder un *noli prosequi*, et si le droit des gens s'étend au cas de crime ordinaire, sont deux points qui occupent tous nos politiciens et tout le corps diplomatique. En un mot. pour se servir d'une expression très grossière : il y a de la m.... au bout du bâton. »



mourir. L'imprimeur, dès qu'il en fut informé, écrivit au Chevalier pour lui demander s'il fallait continuer l'impression. Oui, répondit d'Eon. « On ne doit point troubler la cendre d'un mort ; et rappeler sa mémoire seulement pour retracer sa honte, c'est le comble de la barbarie, je le sais : mais si le mal qu'il a fait a tellement influé sur le malheur de quelqu'un qui survit, que ses os desséchés semblent encore le perpétuer du fond de son sépulcre, l'intérêt personnel qui est la première loi de la nature, ordonne, quoiqu'à regret, de citer ce cadavre au tribunal du public, non pour le diffamer, mais pour se justifier du blâme qu'il a jeté sur celui qui lui survit... Si quelqu'un de la noble famille de M. le comte de Guerchy trouve mauvais que je sois si jaloux de ma justification, il n'a qu'à venir s'en plaindre à moi, je suis bon pour lui répondre, et lui faire payer comptant les vieilles dettes d'honneur du défunt (1). »

Au comte de Guerchy avait succédé, à Londres, Durand, ancien résident de Varsovie, non pas comme ambassadeur, mais comme ministre plénipotentiaire. D'Eon, qui connaissait ce vétéran de la correspondance secrète, fut tellement ravi de cette nomination qu'il désarma, au moins momentanément. Il n'eut pas à s'en repentir : peu de temps après, le roi lui écrivait « *qu'il trouvait bon qu'il reprît et continuât avec lui la correspondance secrète.* Bien plus, l'année suivante (juin 1766) intervenait entre le roi et d'Eon une transaction au sujet du fameux billet royal du 5 juin 1763. D'Eon remettait à Durand ce billet, couvert d'un double parchemin à l'adresse de Sa Majesté. En échange, d'Eon recevait une déclaration écrite de la main du roi :

« En récompense des services que le sieur d'Eon m'a rendus
« tant en Russie que dans mes armées, et d'autres commissions
« que je lui ai données, je veux bien lui assurer un traitement
« annuel de 12,000 livres, que je lui ferai payer exactement
« tous les trois mois en quelque pays qu'il soit, sauf en temps de
« guerre chez mes ennemis, et ce jusqu'à ce que je juge à propos
« de lui donner quelque poste dont les appointements seraient
« plus considérables que le présent traitement.

« Louis. ».

Dans ce traité, comme on le voit, il n'était fait mention que du billet royal. Louis XV n'avait eu d'autre souci que de se dégager. Tous les autres documents de la correspondance secrète étaient

(1) Réponse de d'Eon au libraire, à la suite de « *Dernière lettre du Chevalier d'Eon à M. le comte de Guerchy* », 5 août 1767.

passés sous silence, par conséquent les *instructions* données par de Broglie au sujet du projet de descente en Angleterre. Le comte s'en alarma. Écrivant à d'Eon, il insinua doucement qu'il désirerait bien que les pièces le concernant lui fussent remises, comme l'avait été le billet au roi. D'Eon fit plus que de paraître ne pas comprendre. Mettant de côté cette franchise bourguignonne dont il se parait si souvent, il profita de l'occasion, en procureur normand, pour rappeler certains pourparlers antérieurs dans lesquels il avait été question d'assurer l'exécution des promesses royales par une hypothèque assise sur les biens de M. de Broglie. De part et d'autre on en resta là.

Si l'attitude du Chevalier dans la circonstance fut singulièrement cauteleuse, elle ne laisse pas pourtant d'avoir son explication, sinon sa justification, dans le souvenir des procédés du Trésor à son égard, et dans la crainte de ce que lui réservait l'avenir. « J'ai toujours cru, disait-il, avoir saisi la Fortune par les cheveux, et je me suis toujours aperçu qu'elle n'avait qu'une perruque. » En effet, tous les traitements, pensions, indemnités qui lui avaient été promis n'avaient été que très irrégulièrement payés : il devait en être de même de la nouvelle pension de 12,000 livres. Bientôt on l'entendra s'écrier : « Je meurs de faim entre les deux pensions que vous m'avez données, comme l'âne de Buridan entre les picotins placés à ses côtés, mais que sa bouche ne peut atteindre ». A l'honneur de d'Eon, on doit dire qu'il eut pu, s'il l'eût voulu, mettre fin à ce jeûne prolongé. La cour de Londres, avec laquelle il n'était pas si brouillé qu'on l'a bien voulu dire (1), lui proposait les mêmes grades politiques et militaires que ceux qu'il avait en France, s'il voulait se faire naturaliser anglais et entrer au service de l'Angleterre. Mais d'Eon repoussa ces propositions. Si, dans des moments de découragement, des écarts de sa plume firent craindre des défaillances, son cœur resta toujours français.

Une cause d'apaisement, au milieu de ces tempêtes intérieures, fut la reprise de la correspondance secrète avec le roi et avec de Broglie. Les dépêches qu'il envoya à cette époque et qu'il intitulait d'ordinaire *Lettres politiques*, furent conçues sur un tout autre plan que celles qu'il adressait quand il avait un titre officiel. C'était des espèces de *Revues* s'attaquant à tout et à tous : politique, administration, chronique, biographies, portraits, voire même scandales de la cour et de son entourage. En un mot, d'Eon fut un *reporter* dans le sens le plus large que nous attachons aujourd'hui au mot. Et ce rôle, il le continua jusqu'à la mort de Louis XV.

(1) *Le Secret du Roi*, par M. le duc de Broglie.



Mais tandis que le Chevalier s'occupait ainsi des vices et des ridicules des autres, on en vint à s'occuper aussi, et avec acharnement, de lui-même.

Au commencement de 1771, le bruit se répandit à Londres que d'Eon n'était pas hermaphrodite, comme l'avait autrefois insinué Guerchy, mais qu'il était proprement *femme*... D'où venait cette rumeur? Suivant d'Eon, elle était née de bavardages faits à la cour par une grande dame russe venue à Londres, la princesse d'Askoff, cette célèbre héroïne qui, après avoir aidé Catherine à se défaire de son mari et à monter sur le trône, avait encouru la disgrâce de la tzarine. La princesse, entendant parler de d'Eon, aurait raconté qu'elle l'avait connu autrefois chez son oncle le chancelier Voronzow; qu'à Pétersbourg on le considérait comme femme, et que, même, Élisabeth l'avait choisi pour lectrice. — Nouvelle preuve, remarquons-le en passant, que d'Eon fut bien costumé en femme pendant son premier séjour en Russie. — En peu de temps les allégations de la princesse franchirent le cercle de la cour. La curiosité publique s'éveilla. Des caricatures sans nombre vinrent chaque jour l'aviver. Telle représentait d'Eon moitié homme, moitié femme, délibérant s'il se ferait connaître. Telle autre figurait un capitaine de dragons accouchant de deux jumeaux. Dans une autre encore Épicène d'Eon était proclamé *reine* des Amazones, etc., etc... En quelques semaines l'énigme du sexe de d'Eon devint la question dominante. Deux camps se formèrent. D'ardentes controverses s'engagèrent depuis le *at home* jusque dans les lieux publics. Bientôt enfin des paris effrénés furent tenus comme pour un combat de coqs ou une course de chevaux. — Quel fut l'effet que produisit sur d'Eon cette explosion de célébrité malsaine? Doit-on croire avec Gaillardet et M. le duc de Broglie, que le Chevalier y vit avec satisfaction un moyen de ne pas tomber dans une obscurité que son amour propre redoutait par-dessus tout?... Correspondance et actes du Chevalier sont là qui protestent.

Le 22 mars 1771, il écrivait à Lautem, propriétaire de la maison qu'il habitait : « Je vous donne avis que j'ai fait assurer, ce matin, au caffé de Loïd près la Bourse, ma canne pour deux mille livres sterlings par M. Caffarena Broker, et que demain à midi je me transporterai en personne audit caffé pour payer les primes sur les épaules de ceux qui voudront parier contre moi sur l'objet en question qu'ils ont agité. Il ne tiendra qu'à vous d'être spectateur. »

Trois jours après, il adressait au comte de Broglie cette dépêche indiquant clairement qu'il n'avait pas manqué au rendez-vous :

« Depuis la disgrâce du duc de Praslin j'ai le chagrin d'entendre et de lire même, jusque dans les papiers anglais, tous les rapports extraordinaires qui viennent de Paris, de Londres et même de Saint-Pétersbourg, sur l'*incertitude* de mon sexe, et qui se confirment dans un pays d'enthousiastes tel que celui-ci, à tel point que l'on a ouvert publiquement à la cour et à la cité des polices d'assurances sur une matière aussi indécente, pour des sommes considérables. J'ai été longtemps sans rien dire. Mon silence ne faisant qu'augmenter les soupçons et les assurances, j'ai à la fin été, samedi dernier, à la Bourse et aux différents cafés voisins, où l'on fait les assurances et les agiotages de toutes les couleurs; et là, en uniforme, avec ma canne, je me suis fait demander pardon par le banquier Bird, qui, le premier, a levé une assurance aussi impertinente. J'ai défié le plus incrédule, ou le plus brave, ou le plus insolent de l'assemblée, qui allait à plusieurs mille personnes, de combattre contre moi avec telle arme qu'il voudrait choisir. Tout le monde m'a fait de grandes politesses, et dans l'étonnement pas un seul des adversaires mâles de cette grande ville n'a osé ni parier contre ma canne, ni combattre contre moi, quoique je sois resté depuis midi jusqu'à deux heures à leur assemblée, pour leur donner tout le temps de se déterminer entre eux. J'ai fini par leur laisser publiquement mon adresse, au cas qu'ils se ravisâssent. »

Autre lettre du même au même (16 avril 1771) : « Je vous prie, monsieur, de n'être pas fâché contre votre ancien aide de camp, si vous apprenez par la *Gazette*, ou autrement que le 7 de ce mois j'ai cassé ma canne sur le corps de deux Anglais insolents à mon égard. J'ai été approuvé par tous les militaires et les gens sensibles à l'honneur. Depuis mon expédition de la cité et celle-ci, personne, ni à la ville ni à la cour, n'ose plus faire de paris publics sur l'*incertitude* de mon sexe, que j'ai imprimé d'une façon très mâle sur la face de mes deux impertinents. » — Voilà apparemment qui suffit à marquer quels étaient les sentiments de d'Eon... Mais les bruits que le Chevalier croyait avoir étouffés sous sa canne, se réveillent. D'Eon juge alors que, puisque l'emploi de la force n'a eu qu'une vertu momentanée, le vrai moyen d'apaisement c'est son éloignement. Ce départ lui paraît d'autant plus urgent qu'il est averti, dit-il dans une lettre à de Broglie (7 mai 1771), « que bien des gens riches ont conçu le projet de le faire saisir par ruse, force ou adresse, pour le *visiter* malgré lui, ce qu'il ne veut pas souffrir, et ce qui pourrait le mettre dans la cruelle nécessité de tuer quelqu'un dans un pareil cas ». Déterminé par ces différents motifs, le Chevalier se met en route avec



l'intention de visiter le nord de l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande. Mais à peine a-t-il parcouru ces deux premières contrées qu'il s'aperçoit que sa bourse est vide et qu'il lui faut rentrer au plus vite à Londres. Sa déconvenue s'exhale, au retour, dans une lettre au comte de Broglie (5 juillet 1771) où sont relatés plusieurs faits qui commandent une citation complète : « Je n'ai eu le temps de parcourir que le nord de l'Angleterre et une partie de l'Écosse. Deux raisons principales m'ont empêché de passer en Irlande, comme je me le proposais :

« 1° Parce que je ne me suis pas trouvé assez d'argent ;

« 2° Parce que j'ai vu en voyageant, par les papiers anglais, combien le public, jaloux ici de la liberté, était alarmé, et mes amis particuliers dans une grande affliction sur mon prétendu enlèvement, et qu'ils avaient fait mettre les scellés sur les portes de toutes les chambres de ma maison. Je suis promptement revenu, tant pour rassurer le public et mes amis, qu'afin de pourvoir à mes affaires domestiques. Quant aux chiffres et papiers du roi, j'y avais pourvu avant mon départ, ainsi que vous le saviez d'avance, de façon qu'ils étaient introuvables, à moins de démolir la maison.

« Par la poste de mardi dernier, je vous ai envoyé le *Public advertiser* qui contient la déclaration sous serment, que j'ai faite devant le lord-maire, comme je ne suis pas intéressé pour un schilling, directement ni indirectement, dans les polices d'assurances qui ont été faites sur ma personne. Ce n'est pas ma faute si la fureur des paris sur toutes sortes d'objets est une maladie nationale parmi les Anglais, qui les porte souvent à risquer plus que leur fortune sur la seule course d'un cheval. Je me moque de toutes leurs polices d'assurances, de leurs discours, gazettes, estampes et d'eux aussi, et ils ne l'ignorent pas. Je leur ai prouvé et prouverai tant qu'ils voudront que *je suis non seulement un homme*, mais un capitaine de dragons, et les armes à la main. Ce n'est pas ma faute si la cour de Russie, et notamment la princesse d'Askoff, pendant son séjour ici, a assuré la cour d'Angleterre que j'étais femme. Ce n'est pas ma faute si *le duc de Praslin a dressé et fait dresser en France des informations secrètes et presque publiques pour le prouver*, tandis que son ami Guerchy débitait sourdement à cette cour que j'étais hermaphrodite !... etc... »

Malgré les protestations énergiques et variées auxquelles s'était livré d'Eon les discussions au sujet de son sexe ne cessaient pas d'occuper toutes les classes du public de Londres. Les femmes, les jeunes filles, même, y prenaient part avec une ardeur qui ne se conciliait guère avec leur pudibondisme proverbial. Bon nombre n'hésitaient pas à s'adresser directement au Chevalier, lui

demandant comme une grâce de leur faire connaître le mot de l'énigme. La fille du célèbre tribun Wilkes, entre autres, fraîchement émoulue de pension, lui adressait ce petit billet tentateur : « Mlle Wilkes présente bien ses respects à M. le Chevalier d'Eon, et voudrait bien ardemment savoir s'il est véritablement une femme, comme chacun l'assure, ou bien un homme. M. le Chevalier d'Eon serait bien aimable d'apprendre la vérité à Mlle Wilkes, qui l'en prie de tout son cœur. » Et dans l'espoir sans doute d'avoir plus sûrement et plus promptement la réponse, elle ajoutait : « Il sera plus aimable encore s'il veut venir dîner avec elle et son papa, aujourd'hui ou demain, enfin le plus tôt qu'il pourra. »

Excédé de tous ces tracas et de tous ces scandales, d'Eon entrevit, un moment, le moyen d'y échapper. Poniatowski, l'ancien amant de la grande duchesse Catherine, devenu roi de Pologne, lui offrit un asile et un emploi à la cour. Aussitôt le Chevalier fit part de ces propositions à de Broglie, le priant de demander pour lui au roi l'autorisation de les accepter. Mais le roi refusa. « Vous devez sentir, répondit de Broglie, qu'il n'y a nul endroit où vous puissiez servir le roi plus utilement qu'à Londres, surtout dans les circonstances actuelles. De même, il n'y a point de lieu où vous puissiez être plus en sûreté qu'à Londres contre les malices de vos ennemis. Continuez donc votre correspondance avec moi et Sa Majesté, c'est le vœu du roi qui vous recommande de ne pas quitter l'Angleterre sans ses ordres. » — Au bas de la lettre était écrit de la main du roi : *Approuvé.*

Continuez votre correspondance, c'était assurément une injonction très flatteuse pour d'Eon ; mais il eut fallu songer à mettre le correspondant à même de vivre. Au lieu de cela on le laissait sans ressources, et, dix-huit-mois après, le malheureux Chevalier, dans une lettre à de Broglie (24 septembre 1773), était contraint de pousser ce cri de détresse : « Je suis dans le besoin ! »

L'année suivante, Louis XV vint à mourir (10 mai 1774).

Espérant que le nouveau roi tiendrait mieux les engagements de son prédécesseur qu'il ne l'avait fait lui-même, d'Eon pressa le comte de Broglie d'intervenir en sa faveur auprès de Louis XVI. L'occasion allait être encore plus favorable que ne le supposait le Chevalier. Il devait se passer quelque temps pourtant avant qu'il en tirât parti.

Après que le comte de Broglie eut informé le jeune roi de l'existence du Cabinet secret Louis XVI résolut d'y mettre fin. « Ces correspondances, dit-il (6 juin), ne servent à rien et même pourraient être nuisibles au bien de mon service. Cela barre toujours le ministre des affaires étrangères, s'il n'est pas au fait, et c'est



un sujet de tracasserie, s'il est au fait. » Mais le directeur du Secret s'employa activement à sauvegarder les intérêts de ses anciens collaborateurs. Il rappela au nouveau roi les traitements et les pensions qui leur avaient été accordés, sinon payés, par son aïeul, lui demanda de continuer les pensions, observant, de plus (ce qui était le cas de d'Eon), que tous les comptes n'avaient pas même été arrêtés par Louis XV. Pour en finir au plus vite et s'assurer la discrétion des corrrespondants, Lous XVI s'exécuta avec générosité. Tous se montrèrent satisfaits, un seul excepté. Le réfractaire fut « cet être singulier, comme disait de Broglie au roi pour le gagner, qui est, plus que bien d'autres, un composé de bonnes qualités et de défauts, et qui pousse l'un et l'autre à l'extrême ». A ces traits, on a reconnu d'Eon.

Le marquis de Prunevaux avait été envoyé à Londres pour traiter avec lui. Il avait reçu pour instruction de promettre au Chevalier la continuation de sa pension, sa réintégration dans l'armée, l'abandon de toutes les procédures commencées autrefois contre lui, enfin l'autorisation de rentrer en France et d'y résider où il lui conviendrait. En échange, on demandait de lui la remise de tous les papiers secrets ou officiels qu'il détenait, l'engagement de ne rien publier qui put rappeler le souvenir de ses différends avec Guerchy et d'éviter les lieux où il pourrait rencontrer la comtesse et ses enfants (1). Mais d'Eon avait trouvé que les avantages qu'on lui offrait étaient dérisoires. La belle affaire qu'une rente viagère! C'était bon, tout au plus, pour assurer le pain quotidien. Mais était-ce avec cela qu'il paierait les dettes qu'il avait dû contracter pour servir presque sans rétribution le roi, soutenir des procès et se soustraire à ses ennemis ? N'était-il pas, au reste, créancier du roi pour une somme bien supérieure encore à celle de ses dettes ? Bref, d'Eon repoussa les offres qui lui étaient faites. Comme contre proposition il demanda : 1° Qu'on le justifiât solennellement des imputations calomnieuses dirigées contre lui par le duc de Praslin et le comte de Guerchy ; 2° qu'on le réintégrât dans ses emplois et titres politiques, comme venait de l'être le fameux Lachalotais ; 3° qu'on lui payât toutes les sommes, indemnités et avances qui lui étaient dues depuis vingt et un ans, lesquelles formaient le modique chiffre de 318,477 livres 16 sous, estimations faites au plus juste prix.

En se rappelant que la note dressée par d'Eon en 1764 ne montait qu'à 88,788 livres, on ne manquera pas de se dire que l'Hector

(1) Lettre du comte de Broglie à d'Eon (10 septembre 1774). — Boutaric, tome II.



du *Joueur* a dû se donner, cette fois, pour collaborateur M. Purgon. Le concours des deux comptables est, en effet, manifeste quand on examine quelques-uns des articles du mémoire présenté par d'Eon au marquis de Prunevaux.

Exemples : « En novembre 1757 — (cet article n'avait pas été porté dans la note de 1764, mais erreur ou omission ne fait pas compte), — le roi actuel de Pologne, étant envoyé extraordinaire de la République en Russie, fit remettre à M. d'Eon, secrétaire de l'ambassade de France, un billet renfermant un diamant estimé 6,000 livres, dans l'intention que M. d'Eon l'instruirait d'une affaire fort intéressante qui se tramait alors à Saint-Pétersbourg. Celui-ci se fit un devoir de confier le billet et le diamant à M. le marquis de l'Hospital, ambassadeur, et de reporter ledit diamant au comte de Poniatowski qui, de colère, le jeta dans le feu. M. de l'Hospital, touché de l'acte honnête de M. d'Eon, en écrivit au cardinal de Bernis, qui promit de lui faire accorder par le roi une gratification de pareille somme pour récompense de sa fidélité. Mais M. le cardinal de Bernis ayant été déplacé et exilé, le sieur d'Eon n'a jamais reçu cette gratification, qu'il se croit en droit de réclamer, ci. . . . . 6,000 livres.

« M. le comte de Guerchy a détourné le roi d'Angleterre de faire à M. d'Eon le présent de mille pièces qu'il accorde aux ministres plénipotentiaires qui résident à sa cour, ci. . . 24,000 livres.

« Plus, n'ayant pas été en état, depuis 1763 jusqu'en 1773, d'entretenir ses vignes en Bourgogne, M. d'Eon a non seulement perdu 1,000 écus de revenu par an, mais encore toutes ses vignes, et croit pouvoir porter cette perte à la moitié de sa réalité, ci . . . . 15,000 livres.

Plus, M. d'Eon, sans entrer dans l'état qu'il pourrait produire des dépenses immenses que lui a occasionnées son séjour à Londres depuis 1763 jusqu'à 1774, tant pour l'entretien et la nourriture de feu son cousin (M. de Mouloire) et de lui, que pour les frais extraordinaires que les circonstances ont exigés, croit devoir se borner à réclamer ce qu'exige, à Londres, l'entretien d'un ménage simple et décent dans lequel on se limite aux frais et domestiques nécessaires ; ce qu'il évalue, en conséquence, à la modique somme de 450 louis, ou 10,000 livres tournois par an, ce qui fait pour lesdites années, ci. . . . . 100,000 livres.

— « Mais tout cela est monstrueux ! s'écria de Prunevaux en prenant connaissance du mémoire.

— « Monstrueux pour vous, répliqua d'Eon, pour vous qui parlez toujours écus là où on ne parle que guinées ; monstrueux dans votre pays natal du Morvan où un cheval coûte deux louis, un



bœuf six livres et un âne un écu; mais, pour moi, depuis treize ans je suis à Londres et un dindon y coûte six livres sans être rôti. » — Néanmoins, Prunevaux ne put admettre que d'Eon eût consommé assez de dindons pour ramener le compte à des proportions raisonnables. Pendant quelques jours il chercha à obtenir un rabais, offrant, de son côté, une augmentation de 1,000 écus à la pension de 12,000 livres. Ne pouvant rien gagner, il rompit la négociation et rentra en France.

Un peu plus tard elle fut reprise par M. de Pommereux, capitaine de grenadiers, doué à tel point de tous les genres de courage que, convaincu qu'il était que d'Eon était femme, il commença par lui proposer de l'épouser. Mais à héroïsme, héroïsme et demi: d'Eon refusa sa main. On quitta dès lors le terrain du sentiment et l'on s'établit sur le terrain des chiffres. Mais pas plus sur celui-ci que sur celui-là on ne parvint à s'entendre. La seule concession que fit le Chevalier fut de réduire ce qu'il appelait sa créance royale à 256,000 livres.

Irritée des prétentions du Chevalier, la cour de Versailles trancha dans le vif et résolut de le prendre par la famine. Pour la seconde fois elle supprima ses pensions et traitements, déjà si mal payés. Mesure dangereuse! car l'opposition anglaise s'empressa d'offrir à d'Eon des sommes considérables, s'il voulait lui livrer ses papiers. A son honneur d'Eon refusa. Seulement, comme il lui fallait des ressources, il emprunta ou plutôt fut censé emprunter (on verra plus loin le motif de cette restriction) une centaine de mille francs à l'un de ses protecteurs, le lord comte Ferren, ancien amiral, en lui remettant comme gage une partie de ses papiers. D'Eon avait eu soin cependant d'en réserver les plus précieux, c'est-à-dire les plus compromettants pour la cour de France.

La partie en était là quand un nouveau joueur vint s'y mêler. C'était l'auteur de l'incomparable mémoire-pamphlet contre le conseiller Goezman, le père du rusé *Figaro*, Caron de Beaumarchais. On sait que comme conclusion de son retentissant procès devant le Parlement de Paris, Beaumarchais avait essuyé un *blâme* qui faisait de lui une sorte de *mort civil* en le privant de ses droits de citoyen. Louis XV avait poussé la rigueur jusqu'à lui interdire de se pourvoir en cassation. Mais Beaumarchais avait appris, par certaines confidences, qu'il ne lui serait pas impossible d'obtenir sa réhabilitation s'il savait rendre quelques services au roi. Dès lors, le condamné ne songea plus qu'à épier les occasions qui pourraient se présenter La première s'offrit au commencement de l'année 1774.

En ce moment, il y avait en Angleterre un aventurier fran-



çais, du nom de Théveneau de Morande, qui dirigeait un journal appelé le *Gazetier cuirassé*, « espèce d'officine à diffamation, comme l'a défini d'Eon, dans laquelle il élaborait l'injure et commerçait sur la calomnie ». En coupeur de bourse éhonté Morande ne prenait pas son monde en traître : avant de publier les infamies qu'il avait apprises ou inventées, il avertissait les intéressés, les informant charitablement que s'ils voulaient lui verser telle somme déterminée, il leur ferait grâce de ses morsures. L'année précédente Louis XV et le comte de Broglie, ayant été prévenus que le libelliste préparait des *Mémoires sur Mme Dubarry*, avaient écrit à d'Eon pour lui demander ce qu'il y avait de fondé dans ce bruit, et, au pis aller, quelle somme d'argent exigerait Morande pour détruire son manuscrit. Le 18 juillet (1773), d'Eon répondait à de Broglie : « Vous ne pouviez guère vous adresser ici à personne plus en état de seconder et même terminer au gré de vos désirs l'affaire dont vous me parlez, parce que M. Morande est de mon pays, qu'il se fait gloire d'avoir été lié avec une partie de ma famille, en Bourgogne; et dès son arrivée à Londres, il y a trois ans, son premier soin fut de m'écrire qu'il était mon compatriote, qu'il désirerait me voir et se lier avec moi. Je refusai pendant deux mois sa connaissance, et pour cause. Depuis, il a si souvent frappé à ma porte que je l'ai laissé entrer chez moi, de temps en temps pour ne point me mettre à dos un jeune homme dont l'esprit est des plus turbulents et des plus impétueux, qui ne connaît ni bornes ni mesures, ne respecte ni le sacré ni le profane. Voilà quel est l'individu... *Fenum habet in cornu, tu, Romane, caveto* (1). C'est pour cela que je le tiens à une certaine distance.

« Il a épousé la fille de son hôtesse, qui faisait et défaisait son lit avec lui. Il en a deux enfants et vit bien avec elle.

« C'est un homme qui met à composition plusieurs personnes riches de Paris par la crainte de sa plume. Il a composé le libelle le plus sanglant qui se puisse lire contre le comte de Lauraguais, avec lequel il s'est pris de querelle. A ce sujet, le roi d'Angleterre (si souvent attaqué lui-même dans les journaux) demandait, la semaine dernière, au comte de Lauraguais comment il se trouvait de la liberté anglaise. « Je n'ai pas à m'en plaindre, sire, répondit le comte : elle me traite en roi ! »

« Je ne suis pas instruit que de Morande travaille à l'histoire scandaleuse de la famille Dubarry, mais j'en ai de violents soupçons. Si l'ouvrage est réellement entrepris, personne n'est

(1) C'est un furieux (proverbe d'Horace). – A Rome, on mettait du foin aux cornes des taureaux dangereux pour avertir de s'en garder.



plus en état que moi de négocier sa remise avec le sieur de Morande. Il aime beaucoup sa femme, et je me charge de faire faire à celle-ci tout ce que je voudrai. Je pourrais même lui faire enlever le manuscrit, mais cela pourrait faire tapage entre eux : je serais compromis, et il en résulterait un autre tapage plus terrible.

« Je pense que si on lui offrait 800 guinées, il serait fort content. Je sais qu'il a besoin d'argent à présent : je ferai tous mes efforts pour négocier à une moindre somme. Mais à vous dire vrai, monsieur, je serais charmé que l'argent lui fut remis par une autre main que la mienne, afin que, d'un côté ou d'un autre, on n'imagine pas que j'ai gagné une seule guinée sur un pareil marché. » D'après les instructions qu'il avait reçues d'Eon entra en pourparler avec Morande. Au bout de peu de peu de temps, un projet de traité fut arrêté sur ces bases : 1° une sommede 800 livres sterling, une fois payée, serait donnée à Morande ; 2° Morande ferait sa soumission en justice de payer 1,000 livres sterling aux pauvres de la paroisse, si, par la suite, il était convaincu devant un tribunal d'avoir fait imprimer quelque ouvrage contre le roi, ses maîtresses ou ses ministres. Mais le 26 avril (1773) arriva à d'Eon une dépêche du comte de Broglie qui lui mandait de suspendre sa négociation, attendu que le comte Dubarry avait pris d'autres mesures. Les choses en restèrent là pour d'Eon : mais non pas en ce qui concernait Morande. Des émissaires secrets furent envoyés à Londres pour tâcher d'enlever le libelliste. Ils n'y réussirent pas, et Morande reprit sa plume.

Peu de temps après, Beaumarchais, informé par La Borde, le valet de chambre du roi, des projets de Morande, se fit commissionner pour museler le Cerbère. Il partit aussitôt pour Londres, où il se fit connaître sous le nom de *Ronac*, anagramme de Caron. Beaumarchais était accompagné du comte de Lauraguais.

Le jour même de leur arrivée à Londres, Morande alla chez d'Eon et l'informa que deux seigneurs français s'étaient présentés le matin chez lui, les poches pleines d'or, et lui avaient demandé de supprimer ses Mémoires contre Mme Dubarry, mais qu'il n'avait rien voulu conclure en dehors du Chevalier qui le premier avait négocié cette affaire, et que les deux seigneurs étaient dans leur carrosse au coin de la rue, attendant que d'Eon voulut bien les recevoir. — « Qui sont ces seigneurs ? répondit d'Eon. Ont-ils, pour moi, des lettres de personnes en place à Versailles ou à Paris ? » — « Je ne les connais pas, reprit Morande, et ils n'ont rien pour vous. Ils veulent garder le plus complet incognito. » — « Alors, je refuse de conférer avec des personnes inconnues. Qui sait si ce ne sont pas des émissaires de la police qui me feraient dire ce que je ne

veux ni penser ni dire ?... Tout ce que je peux faire pour vous, c'est de vous donner un conseil. Entre nous, le métier que vous exercez ressemble fort à celui de voleur de grand chemin : attaquez-vous donc à la voiture la plus dorée qui se présentera sur la route. La mienne, vous le savez, ne contient que 800 livres sterling ; si celle de vos deux seigneurs est plus richement chargée, donnez-lui la préférence. Vous avez femme, enfants, domestiques et dettes, et la vie est si chère à Londres ».

Quelques jours plus tard, d'Eon apprit que des deux seigneurs, l'un était le seigneur (en effet *très inconnu*, dit le Chevalier) Caron de Beaumarchais ; l'autre, le seigneur très connu Brancas, comte de Lauraguais, et qu'ils avaient traité avec Morande pour la suppression de son libelle moyennant 1,500 louis comptant, 4,000 livres de pension sur la vie de Morande, et, en cas qu'il vint à mourir, 2,000 livres de pension sur la vie de sa femme.

« Vous êtes un maladroit, dit d'Eon à Morande la première fois qu'il le rencontra. Pendant que vous étiez en train il fallait exiger une pension sur la vie de vos enfants légitimes et bâtards, de votre chien et de votre chat. » Morande sut s'y reprendre, au reste, en changeant de métier. De libelliste il devint espion. « C'était, écrit Beaumarchais à M. de Sartines, directeur de la police, un audacieux braconnier, j'en ai fait un excellent garde chasse ».

Jusqu'en 1775 d'Eon n'eut aucuns rapports avec Beaumarchais, quoique celui-ci, depuis son premier voyage pour l'affaire Morande, fut revenu à Londres et y eut fait un séjour assez prolongé. Mais lors d'un troisième voyage Morande amena Beaumarchais chez le Chevalier. « Nous nous vîmes ainsi tous deux, dit d'Eon, *conduits sans doute par une curiosité naturelle aux animaux extraordinaires de se rencontrer*. »

Après quelques visites, Beaumarchais qui connaissait la situation du Chevalier vis-à-vis de la cour de Versailles, lui offrit ses services. D'Eon accepta. « Semblable à un noyé, dit-il, je me suis accroché à la barque de *Caron* comme à une barre de fer rouge. Quoique j'aie pris la précaution d'armer ma main de gantelets, je n'ai pas laissé que d'avoir par la suite les doigts brûlés. »

Ce ne fut pas seulement d'un gantelet que se munit d'Eon pour lutter avec *Caron*, comme il se plaît à dire, ce fut aussi d'un éventail... Le mot va surprendre, mais plus surprenante encore est la chose. Qui l'eut pensé, à voir l'indignation du Chevalier quand on commença à élever des doutes sur son sexe ? Qui eut dit que le sabre du fier capitaine de dragons se transformerait un jour en quenouille ?... Pourtant, les faits sont là, authentiques et irréfutables. Dès ses premiers entretiens avec Beaumarchais, que fait

d'Eon ? Il s'épand en prétendues confidences sur sa nature physique et lui déclare qu'il est femme. Le comble du merveilleux est que *Figaro* s'y laisse prendre.

D'où pouvait bien provenir cette déclaration mensongère ? Quel mobile, quelle ruse l'avait inspirée à d'Eon ?... On a dit plus haut que l'énergique attitude du Chevalier à l'occasion des rumeurs qui s'étaient répandues sur son sexe ne permettait pas de supposer qu'il eut cherché à passer pour une Clorinde ou une Jeanne d'Arc dans le but de conjurer l'oubli. Ces préoccupations écartées, quelles considérations ont pu le porter à démentir tout le passé ? On n'en aperçoit guère que d'une sorte, l'espoir d'obtenir plus facilement satisfaction de la cour de Versailles, qui n'oserait plus refuser à une femme le prix du sang versé et des services rendus par le soldat et par le diplomate. Ce qui renforce cette supposition, c'est que Beaumarchais ne fut ni le seul ni le premier qui reçut de d'Eon des aveux de cette nature. En 1772, le Chevalier en avait fait de semblables à Drouet, secrétaire de M. de Broglie, qui était allé à Londres. Il y aurait même eu quelque chose de plus si l'on prend à la lettre ce billet écrit, à ce sujet, par de Broglie à Louis XV, dans le courant du mois de mai : « Je ne dois pas oublier d'instruire Votre Majesté que les soupçons qui ont été élevés sur le sexe de ce personnage extraordinaire (d'Eon) sont très fondés. Le sieur Drouet, à qui j'avais recommandé de faire de son mieux pour les vérifier, m'a assuré à son retour qu'il y était parvenu, et qu'il pouvait me certifier que le sieur d'Eon était une fille, et n'était qu'une fille, qu'il en avait tous les attributs. » — Sur quels indices s'était fondé Drouet ? Avait-il été le jouet de son imagination ? Avait-il été la dupe, comme on l'a insinué, d'une odieuse supercherie ? Sur tout cela mystère. Ce qu'il y a d'avéré, c'est que cette fausse révélation faite à Beaumarchais fut plus tard renouvelée par d'Eon à Gudin, ami de Beaumarchais. Dans ses *Mémoires inédits sur Beaumarchais*, Gudin raconte qu'ayant rencontré *cette femme intéressante* (d'Eon) à un dîner chez le lord-maire Wilkes, « elle lui avoua qu'elle était femme et lui montra ses jambes couvertes de cicatrices, restes de blessures qu'elle avait reçues lorsque, renversée de son cheval tué sous elle, un escadron lui passa sur le corps et la laissa mourante dans la plaine ».

Quels qu'aient pu être, en somme, les moyens de persuasion employés avec les uns et les autres par d'Eon, un point hors de doute est que Beaumarchais fut absolument convaincu que le Chevalier était une femme. Il alla même plus loin, et s'abandonna à une véritable tendresse amoureuse pour cette innocente rosière de quarante-sept ans, si longtemps persécutée, qu'il supposait d'ailleurs le payer de retour.

Doublement transporté, et par son amour pour la *Chevalière* et par l'espoir d'obtenir d'elle une transaction qui lui vaudra la faveur du roi, Beaumarchais revient à Versailles, plaide avec chaleur la cause de d'Eon, et demande l'autorisation de renouer avec *elle* les négociations rompues. Vergennes. qui était alors ministre des affaires étrangères, y souscrit. Par une lettre qu'il écrit à Beaumarchais, le 21 juin 1775, on voit que le sexe féminin de d'Eon semble ne devoir plus faire de doute ; néanmons il n'est pas parlé de faire prendre au Chevalier un costume de femme. Ce n'est que le 26 août qu'une dépêche de Vergennes au nouveau négociateur soulève cette question à propos de l'impatience que montrait d'Eon d'aller à Paris : « Quelque désir que j'aie, disait le ministre, de connaître et d'entendre M. d'Eon, je ne vous cacherai pas une inquiétude qui m'assiège. Ses ennemis veillent et lui pardonneront difficilement tout ce qu'il a dit d'eux. S'il vient ici, quelque sage et circonspect qu'il puisse être, ils pourront lui prêter des propos contraires au silence que le roi impose. Si M. d'Eon *voulait se travestir, tout serait dit* : c'est une proposition que *lui seul peut se faire:* mais l'intérêt de sa tranquillité semble lui conseiller d'éviter, du moins pour quelques années, le séjour de la France, et nécessairement celui de Paris.»

D'où provenait cette condition nouvelle de Vergennes, et quel en était le but ? Selon toute vraisemblance, la préoccupation de Vergennes et du roi était de rendre impossible une rencontre entre d'Eon et le fils du comte de Guerchy qui avait juré de venger, les armes à la main, la mort de son père, s'il en rencontrait l'auteur sur son chemin. D'Eon se reconnaissant femme, même par le costume, le fils de Guerchy ne pourrait plus songer à lui demander raison... A tout prendre, Louis XVI et son ministre n'étaient pas peut-être absolument convaincus de la féminalité de d'Eon ; mais ils s'étaient laissés envahir par la rumeur publique, et l'occasion d'en tirer parti leur parut si propice qu'ils se gardèrent bien de pousser les recherches à fond. Si l'on s'en rapporte, au reste, à une lettre de d'Eon à Beaumarchais (7 janvier 1776), sous Louis XV déjà il aurait été question d'imposer au Chevalier les vêtements de femme lorsque des propositions lui furent faites pour la remise des papiers : « Ce n'est pas moi, écrivait d'Eon, qui ai demandé cette métamorphose, *c'est le feu roi et M. le duc d'Aiguillon* (son ministre), c'est le jeune roi et M. le comte de Vergennes ».

Lorsque Beaumarehais parla à d'Eon de travestissement le pre-

(1) *Beaumarchais et son temps*, par M. de Loménie.



mier mouvement du Chevalier fut de se cabrer et de repousser la condition. Mais le négociateur y mit tant d'opiniâtreté et tant d'instance que d'Eon finit par se laisser gagner.

Cette prise d'habits imposée à d'Eon a provoqué, de la part de M. de Loménie (1), des réflexions qu'il n'est pas possible de passer sous silence. « Comment s'expliquer, dit cet écrivain, qu'un roi, pour arrêter les suites d'une querelle, ne trouve pas de moyen plus simple que de changer un des adversaires en femme, et qu'un officier de quarante-sept ans préfère renoncer à toute carrière virile et porter des jupes pendant tout le reste de sa vie plutôt que de s'engager tout simplement à refuser, par ordre du roi, une provocation, ou plutôt que de rester dans la disgrâce et l'exil en gardant sa liberté et son sexe ? » — Un moyen plus simple se fut en effet présenté si d'Eon eût résidé en France : ce moyen c'eût été l'internement à la Bastille. Mais à Londres, où vivait le Chevalier, il n'y avait pas de Bastille, et s'en fut-il rencontré une, qu'on eût pu craindre que le ministère anglais eût le mauvais goût de ne pas la mettre à la disposition de la cour de Versailles. Il fallait donc recourir à un expédient d'autre nature, et quel autre pouvait se présenter plus naturellement à l'esprit que celui de l'habillement en femme par souvenir de l'ancien déguisement de d'Eon en Russie et des paris engagés à Londres sur son sexe ?... Pour ce qui est de l'adhésion de d'Eon, on ne doit pas perdre de vue qu'il ne pouvait plus suivre de *carrière virile*, par la raison qu'il était destitué de ses emplois militaires et diplomatiques, et qu'à plusieurs reprises on lui avait interdit d'accepter les différents postes qui lui avaient été offerts par des cours étrangères. D'un autre côté, lors même que d'Eon se serait engagé à refuser, *par ordre*, toute provocation, n'eût-on pas eu à craindre que, l'occasion venue, il ne sût pas se maîtriser, et doit-on s'étonner qu'il ait consenti à prendre des précautions contre lui-même ?... Enfin, de rester *dans la disgrâce et l'exil en gardant sa liberté et son sexe*, eût été sans doute plus digne et plus héroïque. Mais d'Eon ne fut rien moins qu'un héros. Il aimait la vie large, mondaine, brillante et de telles tendances ne portent pas au renoncement (1).

(1) Pour expliquer ce changement de costume et faire croire que d'Eon reprenait le genre de vêtements qu'il eût dû toujours porter, on alla jusqu'à imaginer une histoire qui se trouve consignée dans une légende placée au-dessous du portrait féminin de d'Eon, gravé en 1788, par Angélina Hauffmann. « Un oncle maternel du Chevalier, dit cette légende, oncle immensément riche, voulait faire passer toute sa fortune sur son neveu, si sa sœur avait un fils. Le premier enfant fut une fille. Il en fut de même



Quoiqu'il en soit des motifs qui déterminèrent les deux parties à s'entendre sur le travestissement du Chevalier en femme, le point fut résolu. Glorieux de son succès, Beaumarchais écrivait le 7 octobre (1775) à M. de Vergennes : « Tout ceci m'a donné l'occasion de mieux connaître encore la créature à qui j'ai affaire, et je m'en tiens toujours à ce que je vous en ai dit : c'est que le ressentiment contre les feus ministres et leurs amis de trente ans est si fort en *lui* (d'Eon) (1) qu'on ne saurait mettre une barrière insurmontable entre les contendants qui existent. Les promesses par écrit d'être sage ne suffisent pas pour arrêter une tête qui s'enflamme au seul nom de Guerchy : la déclaration positive de son sexe, et l'engagement de vivre désormais avec ses habits de femme est le seul frein qui puisse empêcher du bruit et des malheurs. Je l'ai exigé hautement et je l'ai obtenu. »

En attendant toutefois que le frein fut réellement mis, c'est-à-dire que d'Eon eût revêtu le costume féminin, le 7 janvier 1776 (deux mois après pourtant la *transaction* enjoignant la paix dont il va être parlé), le Chevalier écrivait à Beaumarchais : « Il ne me reste plus, monsieur, qu'une demande à vous faire, sur laquelle je prie le fils de M. le comte de Guerchy de s'expliquer clairement et loyalement par votre canal, comme je vais le faire de mon côté. Je sais qu'il a été avec Mme sa mère et M. le duc de Nivernais, chez MM. les comtes de Maurepas et de Vergennes, pour faire sentir à ces ministres qu'il croyait qu'il était de son honneur de se couper la gorge avec moi ; que ces deux ministres ont eu la bonté

du second. Mme d'Eon approchait de cet époque de la vie où elle avait à craindre de ne plus avoir d'enfants. De plus son mari mourut quand Mlle de Beaumont était encore en bas âge. Elle résolut donc de faire de sa seconde fille un héritier ou une héritière. Elle l'habilla en garçon, lui donna une éducation mâle, et lui fit avoir cette brillante fortune. » — « Autant de lignes, autant d'erreurs, observe M. Le Maistre, qui a pris la peine de réfuter cette plaisanterie. Vos recherches minutieuses n'ont pu nous faire connaître qu'un seul oncle maternel, l'abbé de Charenton, peu aisé, à qui son neveu fit avoir un bénéfice. S'il est vrai que le premier enfant de M. d'Eon père était une fille, le second mort à l'âge de six mois, était garçon comme le troisième. Mme d'Eon n'avait que vingt-quatre ans quand naquit le Chevalier : celui-ci avait quinze ans lors de la mort de son père (1743).

Le Chevalier d'Eon, par M. Le Maistre (Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne. 8e vol., 1854).

(1) Ce mot en *lui*, observe avec raison Gaillardet, était le résultat de l'habitude où l'on avait été jusqu'alors de considérer d'Eon comme homme.



de calmer Mme de Guerchy, en disant qu'ils croyaient monsieur son fils trop homme de bien et d'honneur pour tirer l'épée contre une femme, et qu'elle se retira avec des remerciements, bien soulagée.

« Je vais à présent, monsieur, vous dire ma véritable et constante façon de penser à cet égard. J'ai toujours respecté la naissance, les qualités et les vertus de Mme la comtesse de Guerchy. Son fils était si jeune lors de mes démêlés et procès avec son père que, loin de vouloir du mal à ce cher fils unique, je lui sauverais la vie s'il était en danger, et qu'il fut en mon pouvoir de le faire. Jamais je ne l'attaquerai, mais toujours je me défendrai quand il voudra former son attaque. Rien ne me paraît plus juste, suivant le droit de la nature, que le fils prenne à cœur la défense du père. Donc pour le mettre fort à son aise à cet égard, s'il croit qu'il est de son honneur de défendre la méchanceté et les crimes du feu comte de Guerchy, les armes à la main, je lui donne ma parole d'honneur que, pour sa satisfaction particulière, j'aurai l'honneur de me couper la gorge ou de me casser la tête avec lui, quand il voudra, et avec grand plaisir... Je lui donne de plus ma parole d'honneur qu'alors je ne quitterai point mon uniforme, et je soutiendrais envers et contre tous que je suis un véritable dragon. Jamais je n'arborerai, par défaut de courage, la robe de mon sexe. J'ai fait mes preuves là-dessus, et suis toujours prêt à recommencer. J'attendrai donc par votre canal une réponse catégorique de sa part sur cet objet si important pour moi. Toute ma vie j'ai été aussi chatouilleuse sur l'honneur militaire qu'une fille doit l'être sur la vertu de chasteté. »

Il n'est pas besoin de dire que Beaumarchais ne s'empressa pas de faire au fils du comte de Guerchy l'aimable communication dont l'avait chargé d'Eon. Il se contenta de répondre au Chevalier que ses allégations au sujet de la prétendue démarche de Mme de Guerchy étaient absolument fausses : ce que, par parenthèse, refusa toujours de reconnaître d'Eon.

Revenons à la *transaction* entre Beaumarchais et d'Eon que l'on a mentionnée toute à l'heure. — Ce ne fut pas du premier coup, ni pour le déguisement, ni pour le reste, qu'elle fut conclue. Longtemps on parlementa, on discuta, disons le mot vrai, on joua au plus fin. On finit cependant par s'entendre, ou, plus justement, par croire qu'on s'entendait. Aussitôt Beaumarchais se fit remettre les clefs d'un coffre en fer contenant les papiers secrets déposés par d'Eon chez le lord Ferrers. Grisé par ce succès d'avant-poste, Beaumarchais écrivit aussitôt à M. de Vergennes : « Je tiens à vos ordres le capitaine d'Eon, brave officier, grand politique et rempli

par la tête de tout ce que les hommes ont de plus viril. Je porte au roi les clefs d'un coffre de fer bien scellé de mon cachet, bien déposé et contenant tous les papiers qu'il importe au roi de ravoir ». Presque aussitôt, en effet, Beaumarchais se rendit à Versailles où il montra triomphalement ces clefs, assurant de Vergennes qu'en quatre jours, à son retour, l'affaire d'Eon serait terminée.

Revenu à Londres, il s'empressa de préparer un projet de *transaction*. Mais, à son grand désappointement, le dénouement ne se fit pas aussi vite, comme il l'avait pensé, que celui d'une pièce de théâtre. Indépendamment des résistances de d'Eon, Beaumarchais lui-même eût un mouvement de recul provoqué par une déconvenue à laquelle il ne s'attendait pas. En ouvrant le coffre de fer, et parcourant les pièces qu'il renfermait, il crut reconnaître que ces documents étaient loin d'avoir l'importance dont d'Eon avait parlé. Le Chevalier lui fit observer que ces papiers n'étaient pas aussi insignifiants qu'il le prétendait, puisqu'ils contenaient les *instructions* de la cour au duc de Nivernais allant à Londres, les premières dépêches de cet ambassadeur, le *pacte de famille* de la maison de Bourbon avec la *Convention secrète*, enfin quatre cartons de dépêches secrètes. « Il faut avoir, dit d'Eon, la légèreté d'esprit de M. de Beaumarchais, qui ne s'est amusé qu'à faire des drames, pour juger de tout d'un coup d'œil, sans connaître et sans lire. » Néanmoins Beaumarchais protesta et se montra si près de tout rompre que d'Eon finit par avouer qu'il avait chez lui des papiers plus précieux. « *Elle* me conduisit chez elle, écrit Beaumarchais au ministre, et tira de dessous son plancher cinq cartons bien cachetés, étiquetés : *Papiers secrets à remettre au roi seul*, qu'elle m'assura contenir toute la correspondance secrète et la masse entière des papiers qu'elle avait en sa possession. Je commençai par en faire l'inventaire et les parapher tous, afin qu'on n'en put soustraire aucun ; mais pour m'assurer encore mieux que la suite entière y était contenue, pendant qu'elle écrivait l'inventaire je les parcourais rapidement. »

Pour expliquer la réserve de ce dépôt, qu'il ne livra visiblement qu'à contre-cœur et dont il voulait sans doute se faire, au besoin, une épée de chevet, d'Eon, qui n'était jamais pris de court, ne laissa pas de donner de spécieuses raisons. « Je sais me conduire, dit-il, chez l'étranger et surtout chez l'ennemi naturel de la France, avec la prudence et la politique qu'une longue expérience des affaires, et vingt-deux ans de séjour chez l'étranger, m'ont données. Aussi ai-je fait un acte nécessaire de sagesse et de prudence en ne révélant pas à un amiral, à un pair d'Angleterre, allié



à la famille royale, que j'avais une correspondance secrète avec le roi, et que cette volumineuse correspondance était cachée sous le plancher de ma chambre à coucher. Moi seul savais et devais savoir cela, et que ladite correspondance était près d'une mine de poudre pour tout faire sauter en l'air en cas qu'on eût voulu me forcer dans mon dernier retranchement. M. de Beaumarchais peut-il appeler *supercherie* la réticence nécessaire que j'ai faite à tout le monde, et que je n'ai pas eue pour lui qui venait de la part du roi et de son ministre ?... Mais M. de Beaumarchais croit que tous les secrets, même les plus importants d'un État, sont des secrets de coulisse. »

Malgré toutes ces complications on arriva pourtant à arrêter un projet de *transaction*. Cet acte, qui est daté du 5 octobre 1775, ne fut, en réalité, signé par d'Eon et par Beaumarchais que le 4 novembre. Pourquoi cette antidate ? Affaire de galanterie de la part de Beaumarchais. D'Eon était né le 5 octobre 1728. La *Transaction* étant pour la *Chevalière* une espèce de nouvel acte baptistaire, Beaumarchais, qui en était encore à coqueter avec *elle*, voulut que le certificat d'avatar portât la date du jour même de la naissance de d'Eon. Cette délicate gracieuseté n'enlève rien d'ailleurs à la gravité de la pièce, rédigée, comme on va le voir, dans les formes solennelles d'un véritable protocole.

TRANSACTION

« Nous, soussignés, Caron de Beaumarchais, chargé spécialement des ordres particuliers du roi de France, en date de Versailles, 25 août 1775 :

« Et demoiselle d'Eon de Beaumont, *fille* majeure, connue jusqu'à ce jour sous le nom de Chevalier d'Eon, écuyer, ancien capitaine de dragons, Chevalier de Saint-Louis, etc., etc... sommes convenus de ce qui suit et l'avons souscrit :

« Art. 1er. — Que moi, Caron de Beaumarchais, j'exige, au nom du roi, que tous les papiers publics et secrets qui ont rapport aux diverses négociations politiques dont le Chevalier d'Eon a été chargé en Angleterre, correspondances, minutes, copies de lettres, etc., actuellement en dépôt chez le lord Ferrers, comte, pair et amiral d'Angleterre, lesdits papiers renfermés dans un grand coffre de fer dont j'ai la clef, me soient remis.

« Art. 2. — Que tous les papiers de la correspondance secrète entre le Chevalier d'Eon, le feu roi et les diverses personnes chargées par Sa Majesté de suivre et entretenir cette correspondance, laquelle correspondance secrète était cachée sous le plancher de la chambre à coucher dudit Chevalier d'Eon, d'où elle a été tirée par lui, en ma seule présence, me seront remis.



« Art. 3. — Que ledit Chevalier d'Eon se désiste de toute espèce de poursuites, juridiques ou personnelles, contre la mémoire du feu comte de Guerchy son adversaire, les successeurs de son nom, les personnes de sa famille, etc., et s'engage de ne jamais ranimer ces poursuites sous quelque forme que ce soit, à moins qu'il ne s'y voie forcé par la provocation juridique ou personnelle de quelque parent, ami, ou adhérent de cette famille, ce qui n'est pas à craindre aujourd'hui, la sagesse de Sa Majesté ayant suffisamment pourvu, d'ailleurs, à ce que ces scandaleuses scènes ne se renouvellent plus, de part ni d'autre, à l'avenir.

« Art. 4. — Et pour qu'une barrière insurmontable soit posée entre les contendants, et retienne à jamais l'esprit de procès, de querelle personnelle, de quelque part qu'il pût se reproduire, j'exige, au nom de Sa Majesté, que le travestissement qui a caché jusqu'à ce jour la personne d'une fille sous l'apparence du Chevalier d'Eon, cesse entièrement. Et sans chercher à faire un tort à d'Eon de Beaumont d'un déguisement d'état et de sexe, dont la faute est tout entière à ses parents, j'exige absolument que l'équivoque de son sexe, qui a été jusqu'à ce jour un sujet inépuisable de propos, de paris indécents, de mauvaises plaisanteries qui pourraient se renouveler, surtout en France, et que la fierté de son caractère ne souffrirait pas, ce qui entraînerait de nouvelles querelles qui ne serviraient peut-être que de prétexte à couvrir les anciennes et à les renouveler, j'exige absolument, dis-je, au nom du roi, que le fantôme du Chevalier d'Eon disparaisse entièrement, et qu'une déclaration publique, nette, précise et sans équivoque, du véritable sexe de d'Eon de Beaumont avant son arrivée en France, et la reprise de ses habits de fille, fixe à jamais les idées du public sur son compte : ce qu'elle doit d'autant moins refuser aujourd'hui qu'elle n'en paraîtra que plus intéressante aux yeux des deux sexes que sa vie, son courage et ses talents ont également honorés. Auxquelles conditions, je lui remettrai le sauf-conduit, signé du roi et de son ministre des affaires étrangères, qui lui permet de revenir en France et d'y rester sous la sauvegarde spéciale et immédiate de Sa Majesté, laquelle a la bonté de changer la pension annuelle de 12,000 livres, que le feu roi lui avait accordée en 1766, en un contrat de rente viagère de pareille somme ; avec reconnaissance que les fonds dudit contrat ont été fournis et avancés par ledit Chevalier d'Eon pour les affaires du feu roi, ainsi que de plus fortes sommes, dont le montant lui sera remis par moi pour l'acquittement de ses dettes en Angleterre.

« Et moi, Charles-Geneviève d'Eon de Beaumont, fille majeure, je me soumets à toutes les conditions imposées ci-dessus au nom



du roi, uniquement pour donner à sa majesté les plus grandes preuves possibles de mon respect et de ma soumission, quoiqu'il m'eût été bien plus doux qu'elle eût daigné m'employer de nouveau dans ses armées ou dans la politique, selon mes vives sollicitations et suivant mon rang d'ancienneté.

« Je me soumets à déclarer publiquement mon sexe, à laisser mon état hors de toute équivoque, à reprendre et porter jusqu'à la mort mes habits de fille, à moins qu'en faveur de la longue habitude où je suis d'être revêtue de mon habit militaire, et par tolérance seulement, Sa Majesté ne consente à me laisser reprendre ceux des hommes; s'il m'est impossible de soutenir la gêne des autres, après avoir essayé de m'y habituer à l'abbaye royale des dames bernardines de Saint-Antoine-des-Champs à Paris, ou à tel autre couvent de filles que je voudrais choisir, et où je désire me retirer pendant quelques mois en arrivant en France.

« Je donne ma parole d'honneur que je remettrai à M. Caron de Beaumarchais tous les papiers publics et secrets, tant de l'ambassade que de la correspondance secrète désignée ci-dessus, sans en réserver ni retenir un seul, *aux conditions suivantes*, auxquelles je supplie Sa Majesté de vouloir bien permettre qu'on souscrive en son nom.

. . . .

(4°) Que la croix de Saint-Louis ne me sera pas enlevée, et que le droit de la porter sur quelque habit que j'adopte, me sera conservé jusqu'à ma mort.

« Et s'il m'était permis de joindre une demande respectueuse à ces conditions, j'oserais observer qu'à l'instant où j'obéis à Sa Majesté en me soumettant à quitter les habits d'homme, je vais me trouver dénuée de tout, linge, habits, ajustements convenables à mon sexe; et que je n'ai pas d'argent pour me procurer seulement les plus nécessaires, M. de Beaumarchais sachant bien à qui doit passer tout celui qu'il destine au paiement de partie de mes dettes, dont je ne veux pas toucher un sou moi-même. En conséquence, je ne laisserai pas de solliciter auprès de Sa Majesté la gratification d'une somme quelconque pour acheter mon trousseau de fille; cette dépense soudaine, extraordinaire et forcée ne venant point de mon fait, mais uniquement de mon obéissance à ses ordres.

Sur quoi, Beaumarchais reprend avec des considérants, pour la plupart d'une naïveté qui donnent à rire du grand rieur Figaro lui-même :

« Et moi, Caron de Beaumarchais, ...en ce qui concerne la croix de Saint-Louis que demoiselle Eon de Beaumont désire conserver



avec le droit de la porter sur ses habits de fille, j'avoue que malgré l'excès de bonté avec lequel Sa Majesté a daigné s'en rapporter à ma prudence, à mon zèle et à mes lumières pour toutes les conditions à imposer en cette affaire, je crains d'outrepasser les bornes de mes pouvoirs en tranchant une question aussi délicate. D'autre part, considérant que la croix de l'ordre de Saint-Louis a toujours été regardée uniquement comme la preuve et la récompense de la valeur guerrière, et que plusieurs officiers, après avoir été décorés, ayant quitté l'habit et l'état militaire pour prendre ceux de prêtre ou de magistrat, ont conservé sur les vêtements de leur nouvel état cette preuve honorable qu'ils avaient dignement fait leur devoir dans un métier plus dangereux, je ne crois pas qu'il y ait d'inconvénient à laisser la même liberté à une fille valeureuse qui, ayant été élevée par ses parents sous des habits civils, et ayant bravement rempli tous les devoirs périlleux que le métier des armes impose, a pu ne connaitre l'habit et l'état abusifs sous lesquels on l'avait forcé à vivre que lorsqu'il était trop tard pour en changer, et n'est point coupable pour ne l'avoir point fait jusqu'à ce jour.

« Réfléchissant encore que le rare exemple de cette fille extraordinaire sera peu imité par les personnes de son sexe, et ne peut tirer à aucune conséquence ; que si Jeanne d'Arc qui sauva le trône et les Etats de Charles VII en combattant sous des habits d'homme, eût, pendant la guerre, obtenu, comme ladite demoiselle d'Eon de Beaumont, quelques grâces ou ornements militaires, tels que la croix de Saint-Louis, il n'y a pas d'apparence que, ses travaux finis, le roi, en l'invitant à reprendre les habits de son sexe, l'eut dépouillée et privée de l'honorable prix de sa valeur, ni qu'aucun galant chevalier français eut cru cet ornement profané parce qu'il ornait le sein et la parure d'une femme qui, dans le champ d'honneur, s'était toujours montrée digne d'être un homme.

« J'ose donc prendre sur moi, non en qualité de ministre d'un pouvoir dont je crains d'abuser, mais comme un homme persuadé de la vérité des principes que je viens d'établir, je prends sur moi, dis-je, de laisser la croix de Saint-Louis et la liberté de la porter sur ses habits de fille à demoiselle d'Eon de Beaumont, sans que j'entende lier Sa Majesté par cet acte, si elle désapprouvait ce point de ma conduite.

« Quant à la demande que ladite demoiselle d'Eon de Beaumont fait au roi, d'une somme pour l'acquisition de son trousseau de fille, je lui alloue pour l'achat de ce trousseau une somme de 2,000 écus, à condition qu'elle n'emportera de Londres aucun de



ses habits, armes et nul vêtement d'homme, afin que le désir de les reprendre, ne soit pas sans cesse aiguisé par leur présence; consentant seulement qu'elle conserve un habit uniforme complet du régiment où elle a servi, le casque, le sabre, les pistolets et le fusil avec sa baïonnette, comme un souvenir de sa vie passée, ou comme on conserve les dépouilles chéries d'un objet aimé qui n'existe plus. Tout le reste me sera remis à Londres pour être vendu, et l'argent employé selon le désir et les ordres de Sa Majesté.

« Et cet acte a été fait double entre nous, en lui donnant de chaque part toute la force et consentement dont il est susceptible et y avons chacun apposé le cachet de nos armes, à Londres, le cinquième jour du mois d'octobre 1775.

« Signé : CARON DE BEAUMARCHAIS,
« D'EON DE BEAUMONT ».

Cette apposition de *sceaux*, remarque M. le duc de Broglie, dans le *Secret du Roi*, n'est pas à dédaigner si l'on songe à la vanité que tirait à Paris, de son origine plébéienne, le fils de l'horloger Caron. Puis l'auteur continue : « Je prie qu'on se représente par la pensée ce que dut être le moment de l'échange des signatures, et je doute que l'observateur le plus froid puisse garder jusqu'au bout son sérieux. D'une part, un écrivain, plaisant de profession, railleur impitoyable de tous les ridicules et de toutes les faiblesses humaines, donnant tête baissée dans un piège cent fois plus grossier et plus risible qu'aucun de ceux dont il eut jamais diverti son public; de l'autre, un capitaine de dragons sur le retour, vertueux à son corps défendant, et aussi cynique d'imagination que de cœur, écoutant, les yeux modestement tournés vers la terre, ces compliments d'une galanterie fade et d'une sensiblerie prétentieuse, et se laissant comparer sans rire à la vierge d'Orléans ! Il ne manque qu'une chose au tableau, c'est le pinceau de Beaumarchais lui-même pour le décrire ».

Si comique qu'ait été la mise en scène, d'Eon n'en arriva pas moins à ses fins. Le roi accédant aux deux supplications que lui adressait le Chevalier, lui accorda une subvention de 2,000 écus pour sa prise de jupe, et l'autorisa à porter sur son costume de femme la croix de Saint-Louis.

Est-ce à dire que par là tout fut terminé? Bien s'en faut. « Beaumarchais, remarque M. de Loménie (*Beaumarchais, sa vie, son temps*), s'engageait seulement à délivrer à d'Eon un contrat de 12,000 livres de rentes, ainsi que *de plus fortes sommes dont le montant lui serait remis* pour l'acquittement de ses dettes en

Angleterre. Chacun des deux contractants se réservait ainsi une porte de derrière ; si les plus fortes sommes ne paraissaient pas assez fortes au Chevalier, il comptait garder une portion des papiers pour en obtenir de plus fortes encore : Beaumarchais de son côté, n'entendant point payer toutes les dettes qu'il plairait à d'Eon de déclarer, demanda au roi « la permission de *batailler* avec la demoiselle d'Eon, depuis 100 jusqu'à 150,000 francs, se réservant de lui donner l'argent par fractions, en étendant ou resserrant la somme d'après la confiance que lui inspirerait le Chevalier ».

En attendant que la guerre éclate entre d'Eon et Beaumarchais à propos du réglement effectif de la question financière, les paris sur le sexe avaient repris à Londres où la transaction avait transpiré avec une rapidité extrême. Escomptant ce passage de l'acte où il était dit que d'Eon « se soumettait à déclarer publiquement son sexe et à laisser son état hors de toute équivoque », on ne doutait pas, dans les deux camps, que la lumière ne se fit rapidement. L'enjeu était de sept à quatre pour femme contre homme, et le *Daily advertiser* de Londres annonçait « qu'un seigneur bien connu dans ces sortes de négoces, s'était engagé à faire clairement décider la question avant l'expiration de quinze jours ». D'après d'Eon, Beaumarchais et Morande auraient été les principaux promoteurs de ces paris. Le Chevalier ajoute que Beaumarchais avait cherché à obtenir de lui qu'il fit authentiquement constater son sexe par un jury désigné par les joueurs. Pour prix de cette complaisance Beaumarchais lui aurait offert huit mille louis, indépendamment d'une part dans les bénéfices des paris. Beaumarchais serait même allé plus loin, il aurait fait entendre à d'Eon qu'il l'épouserait, si *elle* voulait se montrer bonne fille en se résignant à un examen qui lui ferait gagner quelques millions. Au plus grand profit de la bourse de Beaumarchais (car il avait parié, bien entendu pour le sexe féminin), d'Eon refusa le marché. Mais cela n'empêcha pas que l'intrigue amoureuse qui s'était nouée entre les deux contractants du 5 octobre ne se continuât encore quelques temps. D'Eon donna son portrait à Beaumarchais qui, en retour, s'empressa de promettre le sien. L'ancien maître de harpe de Mesdames de France chantait à *la Chevaliere* une chanson qu'il avait composée sur *elle* et sur lui, dans laquelle, lui, jouait le rôle de femme, *elle*, le rôle d'homme. En un mot on voyageait gaiement sur la carte de *Tendre*, sans paraître songer aux écueils qui pourraient se rencontrer... Il y en avait pourtant, et qui ne tardèrent pas à devenir périlleux.

Le premier fut une *Note* publiée par d'Eon en réponse à une

annonce du *Morning-Post* concernant les paris... « Il est certain, disait le journal, que *quelque chose d'extraordinaire sera manifesté* dans quelques jours, lorsque cette héroïne s'embarquera, la semaine prochaine, pour son pays natal... » D'Eon adressa aussitôt un *Avis au public* dans lequel il déclarait que l'article du *Morning-Post* devait être attribué « aux manœuvres frauduleuses d'une immorale cupidité, ou bien à la malice de certains grands seigneurs qui cherchaient à exercer contre son repos un reste de vengeance impuissante ». Il ajoutait « qu'il ne manifesterait son sexe qu'autant qu'il ne se ferait plus de polices ». Lorsque Beaumarchais connut cet *avis* il fut très irrité de l'allusion qu'y faisait d'Eon à d'anciennes querelles dont il avait promis de ne plus parler. Le 29 décembre, éclata entre eux, à ce sujet, une scène que le Chevalier raconte lui-même en ces termes. « Beaumarchais fit tomber la conversation sur l'*Avis au public* que j'avais fait insérer dans le *Morning-Post*. Je lui dis que je n'aurais jamais donné au public cet avis si des personnes qu'*il connaissait bien*, n'avaient pas, par une annonce précédente, cherché d'allumer de nouveau le feu des polices sur mon sexe, feu qui ne tendait qu'à me faire mourir de chagrin... Aussitôt le fameux Beaumarchais, avec une colère et une dignité d'ambassadeur très extraordinaire, s'est levé, chapeau sur la tête, pour me dire, avec un ton de colère et d'emportement capable d'intimider toutes les personnes de mon sexe, que mon *avis* était mal écrit, sans esprit, sans tournure, bête, sot et impertinent depuis le commencement jusqu'à la fin ; que d'ailleurs j'avais manqué à ma parole d'honneur. Aussitôt je me suis levé de ma chaise, en colère, ai mis mon chapeau sur ma tête, et ai déclaré, en bon français, au sieur de Beaumarchais, que la négociation et des négociateurs tels que lui pouvaient *s'aller faire f.....*, et lui ai demandé si Caron avait quelque chose à répondre à cela. Comme il est resté interdit et n'a répondu que par des bêtises, je l'ai laissé chez lui, et, le lendemain matin, j'ai pris une chaise de poste pour me rendre au château de lord Ferrers, dans le comté de Leicester, où je suis resté pendant les mois de janvier et de février ».

Faisant un retour sur lui-même, Beaumarchais sentit qu'il avait dépassé le but vis à vis de la Chevalière, et que sa sortie inconvenante avait presque justifié la dure réponse qu'il avait reçue. Pour rétablir l'harmonie il écrivit à d'Eon, se disant encore *tout ému de la vive et féminine colère* qu'*elle* avait montrée. D'Eon ne répondit pas. Au bout de huit jours, Beaumarchais lui adressa une nouvelle lettre toute remplie de conseils sur la conduite réservée et conforme aux engagements pris qu'*elle* devait tenir. Mais

la lettre contenait aussi un dernier paragraphe qui en avait dû être le principal objet : « Ne manquez pas de me faire parvenir, le plus promptement possible, les pièces suivantes qui, à la vérification des papiers se sont trouvées à vide dans les portefeuilles ».

La vérité est qu'aucune pièce ne manquait, — Beaumarchais le reconnut lui-même plus tard, — mais d'Eon s'empressa de tirer profit de la circonstance. Il feignit d'avoir, en effet, gardé quelques papiers comme garantie, saisissant ainsi avec habileté la clé du coffre-fort que lui présentait imprudemment son adversaire pour l'amener à compléter le paiement des sommes qu'il refusait de lui compter. Aussi bien, Beaumarchais était un trésorier singulièrement économe des deniers du roi. Quand il s'était agi de solder la créance au nom de lord Ferrers, il avait paru croire que le chiffre était de 4,000 livres sterling seulement, au lieu de 5,000. Mis au pied du mur, la mémoire lui était revenue : mais il manquait, dit-il, de l'argent nécessaire; si bien qu'il restait devoir à l'amiral 233 livres sterling, que celui-ci avait réclamées, à plusieurs reprises, sans pouvoir obtenir satisfaction. A propos de cette créance Ferrers, Beaumarchais, qui avait été autorisé, prétendit-il, à payer en prenant des termes, avait fait supporter à d'Eon, pour la portion versée comptant, un escompte de 7 0/0 au profit du roi qui réduisait la somme donnée à 109,000 livres. Quand à d'Eon, il n'avait reçu de fois à autre que quelques sommes qui, jointes à celles versées au lord, constituaient un tolal de 4,902 livres sterling, soit 122,550 livres de France !

Toutes ces récriminations devinrent fatalement autant de flots d'huile répandus sur le feu. On se fâcha, on se querella, on s'injuria. Beaumarchais traita d'Eon de folle.., folle, il est vrai, qui *etait folle de lui*. Pour d'Eon, *l'ange tutélaire* des premiers temps de la correspondnace ne fut plus qu'un *sot*, un *faquin*, un *garçon horloger insolent qui, par hasard, avait trouvé le mouvement perpétuel;* moins encore, un *Olivier Ledain, barbier, non de Séville, mais de Louis XI*. Mais Beaumarchais finit par faire litière des invectives de d'Eon, et surtout de ses exigences pécuniaires. Ce n'était pas pour rien qu'il avait été à l'école du fameux financier Paris du Verney. Il savait que, la pension du Chevalier étant devenue un contrat de rente, il pouvait au besoin la faire saisir si d'Eon ne remplissait pas toute les clauses de la *transaction*. Il le menaça même de rembourser au roi les sommes que, *dans un coupable excès de confiance, il avait si sottement remises*, se réservant de former opposition entre les mains du payeur à la délivrance annuelle de la pension de 12,000 livres, et de diriger contre le Chevalier une action civile tendant à obtenir du Parlement



le remboursement des fonds versés... Cette menace toutefois n'intimida pas d'Eon. Le 30 janvier 1776 il écrivait à son adversaire : « Je ne répondrai pas aux reproches ni aux invectives déplacées que vous me prodiguez dans votre vive, altière et *masculine* colère. Je regarde tout cela comme les premiers effets de la mauvaise humeur du singe le plus adroit et le plus agréable que j'aie jamais rencontré dans ma vie et qui ne se fâche que lorsqu'il s'agit d'arrêter et d'assurer un compte. J'ai déjà eu l'honneur de vous prévenir que, tant que l'on ne remplira pas envers moi le quatrième article de la transaction, qui dit expressément que vous devez *me remettre de plus fortes sommes* pour l'acquittement de mes dettes, je ne suis tenue à aucun des points de la transaction. Vous êtes la puissance contractante et moi l'exécutrice, c'est donc vous qui devez agir et marcher le premier, puis moi exécuter et suivre. Quand vous aurez comme moi, monsieur, vieilli et blanchi dans l'armée et dans la politique, vous saurez que lorsqu'une puissance de troisième ordre contracte ou fait la paix avec une puissance de premier ordre, cette troisième puissance prend toujours pour garantie des conditions du traité, deux autres puissances du second ordre... Or, comme je regarde ma puissance comme la plus faible et la plus petite qu'il y ait sur la terre, en comparaison de celle avec qui j'ai eu l'honneur de contracter, et que je ne puis avoir la garantie d'aucune puissance grande, moyenne ou petite, j'ai pris ma prudence et mon expérience pour être les fidèles garants de mon traité (1). Consultez tous les bons politiques de Versailles et de l'Europe pour savoir si j'ai tort et si je suis aussi sotte que vous le pensez ».

Après réflexion, Beaumarchais arrive à se convaincre que d'Eon n'a plus entre les mains aucun papier d'importance, que s'il laisse croire qu'il en détient, c'est par stratagème, pour porter au plus haut prix possible sa composition. Dès là, il quitte ce terrain et s'embusque derrière l'article quatre de la *transaction* qui oblige le Chevalier à prendre le costume de femme. D'Eon résiste, Beaumarchais tient de plus en plus la bourse fermée, et charge Morande, son premier lieutenant à Londres, de lancer un libelle contre d'Eon. A ce libelle le Chevalier répond par l'invitation au libelliste d'aller avec lui se couper la gorge à *Hyde-Park* (lieu habituel des affaires d'honneur). Mais l'invitation n'est pas du goût de Morande qui se dérobe en

(1) Réponse aux reproches que lui faisait Beaumarchais d'avoir gardé quelques papiers secrets (ce qui, d'ailleurs, comme on l'a dit plus haut, était faux).



disant « qu'il n'aurait pas la main assez vile, ni le cœur assez bas pour se mesurer contre une femme qui lui a donné la preuve irrécusable de son sexe ». Ne pouvant obtenir réparation par les armes, d'Eon prend le parti de demander satisfaction aux tribunaux. Morande qui n'a plus de mots sonores à opposer, laisse voir la peur qu'il a de la prison. Il envoie sa femme, comme intercesseur, au Chevalier ; celui-ci consent à arrêter le procès entamé.

Au milieu de toutes ces agitations, d'Eon était poursuivi par une idée fixe, qui était de rentrer en France. Il demanda l'autorisation à de Vergennes, mais en accompagnant sa demande de prétentions qui la firent repousser. Il eut voulu, notamment, que si l'on exigeait qu'il prît des habits de fille, l'ordre de le faire l'obligeât à ne plus quitter ces habits, *comme l'avait exigé ci-devant le service du feu roi.* Son but était de faire croire que c'était pour le service de Louis XV qu'il s'était *travesti* de fille en garçon: ce qui était précisément le contraire de la vérité, et parut, de plus, au ministre injurieux pour la mémoire du roi.

Trois mois après, d'Eon, n'y tenant plus, écrivit de nouveau à M. de Vergennes, sans afficher, cette fois, de prétentions d'aucune sorte. De Vergennes adhéra au retour, rappelant, dans sa lettre, les conditions imposées au Chevalier par la *Transaction* relativement à l'attitude qu'il devait prendre et au costume qu'il devait revêtir.

Tout empressé qu'il fut de quitter l'Angleterre, d'Eon voulut cependant, avant son départ, mettre un terme aux paris qui ne cessaient d'être faits au sujet de son sexe. Il forma, devant le grand Juge de Londres, une demande en annulation de ces gageures scandaleuses. Son instance ayant été rejetée, il interjeta appel. Puis, craignant que les parieurs aux abois n'essayassent, pour en finir, de s'emparer de lui et de le soumettre à une inspection humiliante, il quitta furtivement Londres dans la nuit du 13 août 1777. Quatre jours après, il se présentait, en uniforme de dragon, au comte de Vergennes qui l'accueillit avec distinction, mais lui enjoignit formellement de prendre le costume de femme. Sur cette question encore d'Eon voulut tenter une défense désespérée. « A quoi bon cette métamorphose ? observa-t-il. Et puis comment l'opérerais-je ? Je n'ai pas le moindre vêtement de fille. » A ces deux objections le roi et la reine se chargèrent de répondre eux-mêmes. Le 27 août, d'Eon recevait un *ordre* de Louis XVI lui prescrivant de *reprendre* les habillements de son sexe. D'un autre côté, Marie-Antoinette faisait prévenir le Chevalier qu'elle allait lui faire faire un trousseau par sa propre couturière. Même, pour rendre la transformation moins dure à d'Eon,

elle lui fit remettre un éventail avec 24,000 livres de billets de caisse. « Dites-lui, avait recommandé la reine à l'intermédiaire qui portait le présent, que, pour remplacer son épée, je l'arme d'un éventail et *la* fais Chevalière. » Ainsi forcé dans tous ses retranchements, d'Eon ne put faire autrement que de s'exécuter. Il ne le fit pas cependant sans garder un fond d'humeur qui se manifeste dans ce passage d'une lettre à M. de Vergennes où il l'assure de sa soumission : « Il n'y a que l'envie extrême que j'ai d'être irréprochable aux yeux du roi et de mes protecteurs, tels que messeigneurs les comtes de Vergennes et de Maurepas, qui puisse me donner la force nécessaire pour me vaincre moi-même et prendre ce caractère de douceur conforme à la nouvelle existence qu'on m'a *forcé à prendre*. Le rôle de lion me serait plus facile à jouer que celui de brebis, et celui de capitaine de volontaires de l'armée que celui de fille douce et obéissante. Après le ciel, le roi et ses ministres, Mlle Bertin (la couturière de la reine) aura le plus de mérite à ma conversion miraculeuse. »

Tandis que Mlle Bertin préparait son nouveau costume d'Eon alla à Tonnerre passer quelque temps auprès de sa vieille mère que, depuis vingt-quatre ans, il n'avait vue qu'une seule fois. Il voulait, dit-il, lui montrer son *fils* pour la dernière fois. » La réception qui lui fut faite, non seulement par sa mère, mais aussi par ses compatriotes (quoiqu'il ne les ménageât guère dans ses lettres), fut celle de l'enfant prodigue. Sa mère donna pendant trois jours des festins auxquels furent invitées toutes les autorités de la ville et des environs. Le maire et ses échevins, le monde ecclésiastique et monacal, militaire et civil, les femmes mariées et les jeunes filles allèrent en députations auprès de Mme d'Eon pour lui adresser leurs congratulations. Chaque soir, deux pièces de vin étaient placées à la porte de la maison ; pain et victuaille étaient distribués au peuple, qui exprimait sa joie en tirant des coups de fusil et des pétards avec tant de frénésie, que le feu faillit prendre dans les communs et dans les greniers. Mais toute cette liesse, toute cette fumée se dissipa bientôt comme un rêve. Le délai qui avait été fixé pour le voyage (un mois) expira. D'Eon dût rentrer à Paris, et le 21 octobre 1777 la prise d'habits féminins s'accomplit.

Pour inaugurer son nouvel état de fille d'Eon alla communier dans plusieurs églises. « Il espérait, dit-il, que, dépouillé de sa qualité d'homme et de son uniforme, il serait délivré de tous les défauts et de tous les dangers inhérents à la condition masculine, et, par contre, investi par le caractère de femme des vertus qui sont l'attribut de ce sexe. Nous verrons si ces effluves de première

ferveur se feront remarquer toujours dans les actes de la Chevalière.

Le changement à vue opéré dans l'état de d'Eon fut pour la cour et pour la ville un sujet de causeries et de commentaires qui firent de lui le héros du jour. Si, à son arrivée à Paris, son apparition en costume militaire l'avait déjà obligé « de se cacher pour n'être pas étouffé par les curieux » (1), que ne fût-ce pas quand il se montra en vêtements de femme, orné de la croix de Saint-Louis ! Sa présentation à la cour, le 23 novembre 1777, fut un événement ; tout ce qui y avait entrée était accouru. La *Chevalière* apparut vêtue et parée comme la reine de Saba dans toute sa gloire. Elle fut généralement très complimentée et très fêtée. Cet encens, toutefois, ne la grisa pas et ne lui fit point oublier la répugnance et l'humiliation que lui avait causées cette exhibition imposée par le conseil des ministres. Ce qui ne laissa pas encore d'augmenter son dépit ce fut le long et bruyant retentissement qui s'ensuivit. Le sentiment public revêtit toutes les formes et se livra à tous les caprices.

Pour ne pas demeurer en reste avec les Anglais qui, en 1773, avaient représenté d'Eon en majestueuse Pallas, enveloppée de fières maximes et portant en pied la biographie du Chevalier, les artistes parisiens s'empressèrent de payer tribut à l'héroïne. Les uns la reproduisirent à pied, les autres à cheval. Pradel, avec une ingénieuse habileté, en fit une sorte d'hermaphrodite artistique : l'ensemble de la gravure figurant un gentilhomme, la moitié gauche un dragon, la partie droite une grande dame. La facétie se donna aussi carrière. Des mascarades s'organisèrent jusque dans les salons. Quelques habitués se présentèrent sous le titre et sous le costume de chevalière d'Eon, débitant sur sa vie passée et sur ses amours avec Beaumarchais des histoires qui déridaient l'auditoire. Ces pasquinades, toutefois, n'eurent pas pour effet de réjouir Figaro ; d'autant que le bruit s'était répandu peu à peu que Beaumarchais s'était fait un revenant bon d'une portion de l'argent qui était destiné à d'Eon. Il s'en plaignit à M. de Vergennes, qui le couvrit par un certificat d'honorabilité en bonne et dûe forme. Persuadé sans doute que d'Eon était l'auteur des bruits désobligeants qui circulaient sur son compte, Beaumarchais envoya au Chevalier une copie du certificat en y joignant un billet plein d'aigreur. D'Eon y répondit indirectement par une

(1) Lettre de d'Eon à Lantem. (Notes prises par M. de Bastard au *British Museum*.) Bibliothèque d'Auxerre.



lettre pétillante d'esprit sarcastique à M. de Vergennes, dont voici quelques fragments :

« *A mon hermitage du petit Montreuil, près Versailles, 20 janvier 1778.*

« Monseigneur,

« A présent que j'ai obéi aux ordres du roi en reprenant mes habits de fille le jour de Sainte-Ursule, patronne des onze mille vierges et martyres en Angleterre ; aujourd'hui que je vis tranquille et dans le silence, sous l'uniforme des vestales, que j'ai entièrement oublié Caron et sa barque, quelle est ma surprise en recevant une épître dudit sieur Caron, à laquelle est jointe copie d'une lettre qu'il dit vous avoir adressée et de votre réponse.

« Quoique je sache mon Beaumarchais par cœur, j'avoue, monseigneur, que son imposture et la manière dont il s'y prend pour l'accréditer m'ont encore étonnée.

« N'est-ce pas M. de Beaumarchais qui, ne pouvant me rendre malhonnête et me décider à ses vues de spéculation sur mon sexe, publia partout, à Paris, qu'il devait m'épouser après que j'aurais demeuré sept mois à l'abbaye des Dames Saint-Antoine, tandis que, dans le fait, il n'a manqué d'épouser que ma canne à Londres ?

« Parmi mes connaissances militaires et politiques en Europe, y en a-t-il une seule assez sotte pour imaginer que j'irais laisser Caron de Beaumarchais convoler en quatrièmes noces avec moi ? Mais son nom seul est un remède contre l'amour nuptial, et ce nom *achérontique* ferait peur à la dragonne la plus déterminée aux combats nocturnes et des postes avancés.

« Beaumarchais est si désintéressé, à ce qu'il publie lui-même, qu'il ne veut jamais rien, pas même pour le pauvre Caron ; cependant j'avais à Londres une belle Vierge en miniature d'après le Corrège, ce M. Caron si désintéressé me dit qu'il aimait beaucoup les Vierges, je la donnai à M. Caron. J'avais une Vénus d'après le Carrache ; M. Caron me dit qu'il aimait aussi beaucoup les Vénus, je la donnai à M. Caron. J'avais un grand et magnifique coffre-fort de fer avec des serrures merveilleuses à secret pour mettre ma correspondance ; M. Caron me dit qu'il aimait beaucoup les coffres-forts, je le donnai à M. Caron. J'avais un portrait de moi où j'étais représentée avec mon uniforme ; M. Caron en eut envie, je le donnai à M. Caron. Il m'avait offert le sien ; jamais il ne me l'a donné. J'avais encore un grand nombre d'autres belles armes en fusils, pistolets et sabres ; M. Caron me dit qu'il aimait beaucoup les armes ; néanmoins, comme je les aime aussi, je ne les



donnai point à M. Caron, quoique je ne sois pas comme lui lieutenant-général et commandant en chef d'une armée de chiens, lièvres, lapins, perdrix, faisans, beccasses, beccassines et autres animaux de la vénerie (1).

« Vous pouvez tenir pour certain, monseigneur, que toute la probité des quatre ministres réunie, en y comprenant même celle des premiers commis, ne serait pas capable de faire de Caron un honnête homme dans mon affaire. On en est si convaincu en Angleterre, qu'au lieu de l'appeler *Beaumarchais*, le surnom de *Bon-Marché* lui est resté.

« Il peut être supérieur à Mlle d'Eon en esprit, en talens et surtout en industrie, mais le public impartial le reconnaitra toujours pour bien inférieur en honneur, en vertu et surtout en courage. Il peut dire, avec toute l'éloquence de la singerie dont il est capable, tout le mal de moi qu'il voudra : je lui répondrai par le refrain de sa chanson favorite, *dites blanc*, *dites noir*, elle est toujours la même; oui, je serai toujours en état de faire la barbe à tous les *Barbiers de Séville*. Je ne crains pas plus sa redoutable plume que sa formidable épée, qui n'a jamais vu le jour depuis qu'elle est sortie de chez le fourbisseur. »

D'Eon ne s'en tint pas à cette lettre au comte de Vergennes. Le 2 février 1778, il en adressa une autre à Beaumarchais, écrite dans le même ordre d'idées et d'un style encore plus mordant, comme on en peut juger par l'en-tête : « A très haut et très puissant Seigneur, monseigneur Pierre-Augustin Caron ou Carillon dit Beaumarchais, Baron de Ronac en Franconie (2), Adjudicataire général des bois de Picquiny, de Tonnerre et autres lieux, premier Lieutenant des chasses de la Garenne, du fort l'Evêque et du Palais, Seigneur utile des forêts d'agiot, d'escompte, de change, rechange et autres rotures, etc., etc., par Charlotte d'Eon de Beaumont, connue jusqu'à ce jour sous le nom de Chevalier d'Eon, ci-devant Docteur consulté, Censeur écouté, Auteur cité, Dragon redouté, Capitaine célébré, Négociateur éprouvé, Plénipo-

(1) Beaumarchais avait acheté une charge de *Lieutenant général des chasses aux bailliage et capitainerie de la Varenne du Louvre*. Le tribunal de la *capitainerie*, dit *tribunal conservateur des plaisirs du roi*, avait pour attribution de punir tous les délits commis contre le droit exclusif de chasse réservé au roi dans un rayon de 12 ou 15 lieues autour de Paris.

(2) Allusion à une mésaventure arrivée, en 1774, à Beaumarchais, en Franconie, où il fut pris pour un aventurier, arrêté et gardé pendant un mois en prison.



tentiaire accrédité, Ministre respecté, aujourd'hui pauvre fille majeure, n'ayant pour toute fortune que les Louis qu'elle porte sur son cœur et dans son cœur. »

Ce ne fut pas seulement à Beaumarchais que d'Eon envoya cette lettre. Pour se faire bien venir sans doute de la nouvelle armée dans laquelle le capitaine de dragons venait d'être incorporé, il voulut que sa réponse fut connue de tout le beau sexe. Il la fit imprimer en y ajoutant, comme dédicace, cet « *appel à ses contemporains* » : « Après avoir été toute ma vie honnête homme, zélé citoyen et brave militaire, je triomphe d'être femme et de pouvoir être citée à jamais au nombre de tant d'autres qui ont prouvé que les qualités et les vertus dont les hommes sont si fiers n'ont point été refusées à mon sexe. Pour avoir remis l'épée, aurois-je déposé aussi mes sentimens ? Dans mes nouveaux vêtemens, au milieu de Paris, aux pieds du trône, je suis outragée par un histrion qui n'eût pas osé regarder en face le Chevalier d'Eon ; par un plébéien qui faisoit carillonner des pendules quand l'Europe retentissoit de mes exploits guerriers et politiques, et je ne repousserois pas son audace avec les seules armes qui me sont laissées ! Je le dois à moi-même, au nom de mes pères, à mon siècle, à la postérité, à l'ordre de Saint-Louis, à mes généreux protecteurs, et à vous toutes mes contemporaines, dont je trahirois l'honneur, si mon courage pouvoit m'abandonner. Pierre Caron dit Beaumarchais est un Thersite qu'il faut fouailler pour avoir osé parler avec insolence de gens qui valent mieux que lui et qu'il devroit respecter. Je le dénonce et le livre à toutes les femmes de mon siècle, comme ayant voulu élever son crédit sur celui d'une femme, faire sa cour aux dépens d'une femme, obtenir des richesses sur l'honneur d'une femme, et enfin venger son espoir frustré en écrasant une femme, et celle qui a le plus à cœur de voir triompher la gloire de ses semblables. »

A quelques jours de là, « seconde lettre (on pourrait dire nouvelle proclamation) *aux Femmes* ». D'Eon vient d'apprendre que le chef de justice du Banc du roi, lord Mansfield, a infirmé son ancien jugement et par une sentence définitive, rendue en présence des douze Grands Juges (31 janvier 1778), annulé tous les paris qu'il avait autorisés quelque temps auparavant. « Victoire, mes contemporaines, victoire, et quatre pages de victoire, mon honneur, votre honneur triomphent ! Le grand Juge du tribunal d'Angleterre vient de casser et d'anéantir lui-même, en présence des douze Grands Juges d'Angleterre, ses propres jugements concernant la validité des polices ouvertes sur mon sexe... Il a eu le courage de prononcer, dans les termes mêmes de mes protesta-



tions publiques, en langue angloise, que *la vérification nécessaire blessant la bienséance et les mœurs, et qu'un tiers sans intérêt* (c'est moi, c'est la Chevalière d'Eon) *pouvant en être affecté, la cause devait être mise au néant :* il a observé que les Cours de Justice se déshonoreroient en servant les fantaisies ridicules de ces êtres méprisables qu'on nomme *Gamblers*, ce qui veut dire joueurs ou parieurs escrocs, et que les tribunaux ne doivent plus recevoir de semblables causes de pareils effrontés qui, sans respect humain, venoient troubler la majesté du tribunal, injurier l'honneur et la réputation de Mlle d'Eon, qu'il fallait les livrer tous à l'infamie, à l'exécration publique et ne pas s'occuper de leurs brigandages. Tous les juges ont réuni leurs voix à l'opinion de lord Mansfield, et la salle du Banc du roi a retenti d'applaudissements à Wesminster.

« ..... Magistrats qui avez reçu mes sermens, ministres qui m'avez accréditée, généraux qui m'avez commandée, camarades qui m'avez suivie, Ordre royal et militaire de Saint-Louis qui m'avez enrollée, partagez ma joie. Ombre de Louis XV, reconnoissez l'Être que votre puissance a créé : *J'ai soumis l'Angleterre à la loi de l'honneur !* Femmes, recevez-moi dans votre sein : je suis digne de vous. »

On voit, par les différentes pièces qui précèdent, que la *Chevalière* avait véritablement pris son nouveau rôle au sérieux et que ses *contemporaines* se fussent montrées par trop rigoureuses si elles l'eussent tenues dans l'église des catéchumènes au lieu de *la* recevoir, comme *elle* l'implorait, dans leurs rangs. La commisération, aussi bien, fut telle que des nonnes elles-mêmes lui ouvrirent les bras. Les Dames de Saint-Cyr lui donnèrent l'hospitalité.

Malgré cette retraite cependant, malgré tous ses efforts pour se façonner au rôle féminin d'Eon n'y put réussir. Il avait beau le simplifier à plaisir, — ayant des gestes, des manières, des propos qui ne le firent jamais paraître plus homme que depuis qu'il était femme, — son amour-propre ne pouvait se résigner et sa santé, par contre-coup, finit par s'altérer. Le 27 juin 1778 il écrivait à M. de Sartines, ministre de l'intérieur : « Mon obéissance aux ordres du roi, en reprenant, au mois de novembre dernier, mes habits de fille, a manqué de me faire périr.

« Pendant cinq mois j'ai été presque continuellement percluse de la moitié de mon corps, avec des douleurs cruelles de rhumatisme goutteux que je n'avais jamais éprouvées auparavant. Cette maladie m'est survenue par le défaut de l'exercice du cheval, des armes, de la chasse et de la promenade, auxquels j'étais si accou-



tumée, et que je ne peux plus prendre sous mon nouveau vêtement, à moins de faire courir tout Paris et tout Versailles après moi... Si vous ne pouvez pas, monseigneur, déterminer M. le comte de Maurepas à me laisser la liberté constante de reprendre les habits d'homme, obtenez-moi au moins celle de les porter tous les jours ouvriers de la semaine, pour que je puisse reprendre les exercices qui sont salutaires et indispensables à mon existence. Que je ne sois obligée de porter mes habits de fille que les fêtes et dimanches ! Monseigneur, obtenez-moi cela, et je vous bénirai. »

Le ministère fut inexorable.

Sur ces entrefaites survint un événement qui fit luire aux yeux de d'Eon l'espoir de s'affranchir, au moins pour un temps, de ce costume qui lui brûlait les chairs. La cour de Versailles venait de prendre ouvertement parti pour les États-Unis d'Amérique, et de signer avec leur délégué, Benjamin Franklin, un traité d'alliance et de commerce. C'était une déclaration de guerre de la France à l'Angleterre. Électrisé par cette nouvelle, d'Eon, oubliant ses souffrances, demanda avec instance l'autorisation de reprendre du service. « Je peux bien, écrivit-il, le 4 août 1778, à M. de Sartines (1), je peux bien, par obéissance aux ordres du roi et de ses ministres, rester en jupes en temps de paix ; mais en temps de guerre, cela m'est impossible. Je n'ai pas l'âme, ni d'un moine, ni d'un abbé, pour manger en ne faisant rien, tandis que tous mes compatriotes se battront pour leur pays, la pension que le feu roi a daigné m'accorder. Laissez-moi reprendre mon uniforme et mes armes, et je sacrifie au service de l'auguste petit-fils de Louis XV et ma pension et ma vie. Aidez-moi, Monseigneur, à sortir de l'état léthargique où l'on m'a plongée, qui a été l'unique cause de ma maladie, et qui afflige tous mes amis et mes protecteurs guerriers et politiques. Je vous supplie instamment de m'obtenir du roi, *pendant la guerre seulement*, ce droit dont j'ai joui toute ma vie... Je donnerai, par écrit, ma parole d'honneur à tous les ministres, de *n'attaquer personne* que les ennemis de la France. *Vous entendez ce que je veux dire*. Je me réserverai simplement le droit naturel de me défendre contre ceux qui pourraient m'attaquer. »

La cour de Versailles opposa encore un refus impitoyable.

A quelque temps de là d'Eon demanda la permission d'aller en Angleterre, non pas, comme prétend Gaillardet, « *pour échapper aux yeux de ses géoliers et tromper leur vigilance* », mais pour s'occuper de questions d'intérêts qui commandaient sa présence. Lord Ferrers venait de mourir. L'amiral avait reçu, on s'en souvient, de la

(1) Bibliothèque de Tonnerre.



cour de France, par l'intermédiaire de Beaumarchais, près de 5,000 livres sterling en échange de billets signés à son profit par d'Eon. Au fond cette dette était-elle bien *réelle*, du moins en son entier ? N'était-ce pas une créance fictive imaginée par d'Eon dans le but de se gagner plus aisément les largesses de la cour de France en présentant comme créancier le détenteur des papiers secrets ? Cette supposition devient bien vraisemblable en présence des faits dont on va parler, et qui semblent avoir été racontés par le Chevalier lui-même. « Le roi Louis XVI, lit-on dans l'*Exposé historique des raisons qui ont obligé d'Eon à vendre*, en 1791, sa bibliothèque (1), le roi Louis XVI a eu la bonté et la générosité de faire remettre, le 17 octobre 1775, par M. de Beaumarchais, au feu lord comte Ferrers une somme de 5,000 livres sterling, pour être employée par ce lord, suivant sa promesse, à payer les dettes de Mlle d'Eon et la mettre dans le cas de quitter honorablement l'Angleterre pour retourner en France. Le comte Ferrers, quoique plein d'honneur, de probité et même d'amitié pour cette demoiselle, *n'a acquitté qu'une partie de ses dettes* ; *et sans lui demander son consentement, il a gardé 3,000 livres sterling pour son usage particulier* ; mais certainement dans l'intention de les rendre à Mlle d'Eon, qui *pria ce lord de payer le restant de ses créanciers*, et notamment M. Duval, père, joaillier de la cour d'Angleterre »... Qu'est-ce à dire ? Si, sur les 5,000 livres versées (les seules qu'il ait jamais reçues) lord Ferrers a pu *retenir* 3,000 livres qu'il devait employer au paiement des dettes de d'Eon, c'est donc qu'il ne lui en était dû, à lui, que 2,000 !... Mais cette remarque faite pour mettre en relief un point jusqu'ici négligé par les biographes de d'Eon, reprenons la suite du récit : « Le lord, ainsi pressé, avoua qu'il avait employé les 3,000 livres restant à finir son château et à l'exploitation d'une mine de plomb et de chaux qu'il avait découverte dans son parc de Stanton-Harold, qui depuis produit un revenu de 600 livres sterling. Mlle d'Eon, peu contente, écrivit au lord que, puisqu'il avait été forcé de se servir de son argent, elle le conjurait de lui donner pour elle et ses créanciers une sûreté pour le prompt remboursement de cette somme. Le lord fit une obligation remboursable en décembre 1780, et portant intérêt à 5 0/0. Ce contrat fut transféré à feu M. Duval père, le 11 août 1777, par Mlle d'Eon et par le lord Ferrers pour sûreté de ce qui lui était dû

(1) *Exposé historique des faits, motifs et raisons qui obligent Mlle d'Eon à faire, de son vivant, une vente publique de tout ce qu'elle possède à Londres, afin d'y satisfaire et payer ses créanciers avant de partir pour Paris*. Londres, 1791. — Cet exposé se trouve en tête du Catalogue des livres rares, etc. Cp^r^ plus loin le titre complet.



par Mlle d'Eon ». Les choses en étaient là quand, l'année suivante, d'Eon apprit en France la mort de lord Ferrers et celle de M. Duval. Aussitôt « elle voulut retourner en Angleterre pour la sûreté de sa créance et le remboursement de la maison Duval ». Ce fut là le vrai motif du voyage qu'elle désirait faire à Londres : voyage auquel s'opposa le ministère, alléguant la situation présente de la France vis à vis de l'Angleterre. – Il ne serait pas suprenant que ce refus ait été calamiteux pour le Chevalier. Peut-être s'il se fut rendu à Londres aussitôt après la mort de l'amiral, eut-il pu obtenir de son frère, unique héritier du lord, le paiement des 3,000 livres. Au contraire ni Robert Ferrers, ni, à la mort de ce dernier (1787), son fils ne tinrent aucun compte de la dette malgré un jugement obtenu par d'Eon de la cour de Westminster. En 1805 encore la seule consolation du Chevalier était de penser que son argent avait servi à *transformer une mine de plomb en mine d'or*. On ne peut dire si plus tard il obtint un genre de satisfaction plus positif.

L'insuccès qu'avait essuyé d'Eon auprès du ministère ne l'empêcha pas de lui demander bientôt une nouvelle faveur.

Depuis un an la France était en guerre avec l'Angleterre. Pressé par l'opinion publique qui avait embrassé chaudement la cause des nouveaux État-Unis d'Amérique, Louis XVI avait été en quelque sorte contraint d'oublier que « son métier, selon le mot de Joseph III, était d'être royaliste », et avait signé (6 février 1778) un traité d'alliance et de commerce avec les treize provinces républicaines.

Pour lutter contre les forces anglaises une flotte de trente-deux vaisseaux se préparait, à Brest, dans les premiers mois de 1779, à mettre à la voile sous le commandemant du comte d'Orvillers. Ne pouvant « *s'accoutumer aux mœurs, aux habitudes, aux occupations, à la vie molle et insipide d'une femme* (1) » d'Eon projeta de prendre du service sur cette flotte. Il écrivit en même temps (février 1779) au comte de Maurepas et au comte d'Orvillers. Au premier il demanda de l'autoriser à entrer, comme volontaire, sur la flotte, disant que son année de *noviciat femelle* était révolue et qu'il lui était impossible de *faire profession* (2). Du second il intercédait l'honneur de servir sous ses ordres. Le comte d'Orvillers répondit par une lettre des plus flatteuses dans laquelle il se montrait tout disposé à recevoir le Chevalier si le ministre y consentait. Mais de Maurepas fut plus rebelle et repoussa nettement l'instance de d'Eon. Il alla même plus loin. Pour en finir une bonne fois avec

(1) Pétition et Mémoire de la Chevalière d'Eon à l'Assemblé nationale de France (1792).

(2) Notes prises par M. L. de Bastard au Bristish Museum.

les velléités batailleuses du Chevalier et s'assurer qu'il ne passerait pas outre à son refus, il n'hésita pas à recourir à une mesure d'exception. — Pendant que d'Eon était malade à Versailles, dans une nuit du mois de mars (1779), M. de Warville, major de la prévôté de l'hôtel du roi, pénétra furtivement dans l'appartement du Chevalier, accompagné de 5 ou 6 gardes, tous le pistolet au poing. Ils se jettent sur d'Eon qui était couché, criant : « C'est de la part du roi que nous vous arrêtons ». A cette attaque subite d'Eon se jette sur le chevet de son lit pour y prendre une de ses petites carabines chargée à mitraille, mais il avait été, la veille et le matin, saigné aux deux bras, et la gêne qu'il éprouvait dans ses mouvements l'empêcha de faire sur les assaillants une décharge « *qui eut appris au premier ministre à faire arrêter de la sorte une fille militaire, munie d'un sauf-conduit du roi* ». Pour empêcher toute résistance on lui attache, avec une corde, les bras derrière le dos. On fouille son lit, ses meubles, « on *tâte même et retâte sa personne, et l'on s'empare de ses papiers, qu'on ne lui a jamais rendus. On ne lui laisse que son innocence, quoique ce fut le seul article de contrebande dans le lieu où l'on le maltraitait si fort.* » Réduit à ces extrémités, d'Eon somme le major de lui montrer l'ordre du roi, le major ne peut le présenter. On couvre le Chevalier de quelques vêtements, on le jette dans un carrosse et on l'emmène à la demeure du major. Le lendemain matin, à la première heure, on le fait monter dans un autre carrosse à six chevaux de poste. Le major se place à côté de lui, deux gardes devant eux et deux autres sur le siège. Le soir, on arrive à Joigny où l'on passe la nuit, le Chevalier gardé dans sa chambre par deux de ses sentinelles. Le lendemain matin, départ pour Auxerre. Arrivés là, le major se transporte chez l'abbesse des dames Bernardines où il reste plus de deux heures. « En revenant à la poste, j'entendis par la fenêtre, rapporte d'Eon, qu'il disait à demi voix au sergent de ses gardes : Faites mettre six chevaux à la voiture ; l'abbesse a été épouvantée au seul nom de notre prisonnière, il faut que nous allions plus loin ». On se met en route pour Dijon et on arrive au milieu de la nuit au château, qui était prison d'État, où d'Eon fut interné. L'internement fut doux, à tel point qu'il semble presque, au récit qu'en fait le prisonnier, qu'il fut aux regrets de n'y être pas retenu plus longtemps. « On m'y donna, dit-il, l'ancien logement qu'avaient occupé ci-devant la duchesse du Maine, le marquis de Nesle et le comte de Lauraguais. Je n'y suis restée que dix-neuf jours, parce que M. le comte de Changey, gouverneur commandant du château, fit savoir à M. de Maurepas que toute la noblesse et le militaire de Dijon et de vingt lieues à la ronde venaient,

hommes et femmes, lui demander à dîner pour avoir le plaisir de manger avec moi, et *qu'il serait ruiné si cela continuait longtemps*; que, de plus, il s'assemblait tous les jours et surtout les dimanches et fêtes, des 2,000 personnes dans la cour du château pour me voir; que tous les officiers et soldats de sa garnison étaient plus disposés à m'obéir qu'à lui-même. L'épouse de ce commandant venait presque tous les jours déjeuner avec moi. Elle me dit en déjeunant que si je voulais écrire une petite lettre de soumission à M. le comte de Maurepas et à M. Amelot, ministre de la maison du roi, qu'elle était sûre que je serais bientôt mise en liberté. Je lui répondis : Madame, je me trouve fort bien dans votre château où je suis comblée de vos politesses et de vos attentions; que ceux qui m'ont mise dedans me fassent sortir quand ils voudront. La semaine d'après arriva l'ordre du roi pour me mettre en liberté, à condition que je renouvellerais par écrit ma soumission aux ordres du roi de porter toute ma vie mes habits de femme et de me retirer chez moi auprès de ma mère (1) ».

Redevenu libre, d'Eon alla se fixer à Tonnerre où il résida pendant cinq années. Là, tout en portant le costume orthodoxe, il ne se donna pas le ridicule de chercher à tromper ses compatriotes sur son sexe. Son barbier tonnerrois, qui le rasait chaque jour (le père Bouquin, mort seulement en 1836) racontait, dit Gaillardet, « sur son ancienne pratique en jupons des anecdotes qui prouvaient qu'il déposait volontiers le masque vis-à-vis d'eux ». Il en avait fait de même probablement aussi à l'égard de l'évêque de Langres qui descendait chez lui toutes les fois qu'il venait à Tonnerre.

Ce fut pendant ce séjour dans son pays natal que d'Eon imagina d'assurer contre tous troubles les restes des pestiférés de 1632, et des criminels exécutés à Tonnerre qui avaient été enterrés près de ces derniers. Ces dépouilles se trouvaient dans un jardin dépendant d'une construction qui avait servi d'hôpital pour les pestiférés, et que, pour cette raison, on appelait *Jardin de la santé*, c'est-à-dire jardin de la maison de santé (2). En 1779 d'Eon acheta

(1) *Pétition et Mémoire de la Chevalière d'Eon à l'Assemblée nationale de France* (1792).

(2) Ce jardin qui touchait au Pâtis, fut converti en 1831 en marché à fourrages et pris en 1847 par le chemin de fer. On l'appelait indistinctement à Tonnerre *Jardin de la santé* et *Jardin d'Eon*.

En faisant des fouilles pour l'établissement d'un réservoir d'eau destiné à l'alimentation des locomotives on trouva, à environ un mètre de profondeur, une très grande quantité de cadavres, jetés en quelque sorte pêle-

ou loua pour 99 ans (1) la maison et le jardin. Il entoura tout l'emplacement d'une grille, y construisit une chapelle dédiée à ces immolés de la nature et de la justice humaine qu'il qualifia de *martyrs*, et composa pour cet enclos l'inscription suivante :

« La peste désolant Tonnerre en 1632, les corps de ceux qui pé-
« rirent furent inhumés à gauche dans cet enclos; depuis on y
« enterra à droite les criminels condamnés à mort jusqu'en 1750.

« En plaignant les premiers, en détestant les seconds, les hom-
« mes ont eu les uns et les autres en horreur ; mais Dieu les a tous
« reçus dans le sein de sa miséricorde. Ici sont rassemblés les
« restes de ces victimes de la colère divine et de la justice hu-
« maine par les soins de C. G. L. A. T. d'Eon de Beaumont, che-
« valier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui ayant
« achepté en 1779 cet enclos a consacré ce monument à l'huma-
« nité en 1780 (2). »

Si éloigné qu'il fut de ses créanciers d'Angleterre d'Eon n'en était pas moins persécuté par eux jusque dans sa retraite. L'un des principaux, Lautem, propriétaire de la maison que le Chevalier avait habitée à Londres, et dans laquelle, depuis son retour en France, il avait conservé deux chambres pour loger sa bibliothèque et les différents objets qu'il avait laissés, lui adressa plusieurs lettres dont le ton, sur la fin, était devenu malsonnant et même comminatoire.

D'Eon commença par ne pas répondre; puis voyant que Lautem s'acharnait de plus en plus, il prit le parti d'envoyer les lettres à M. de Vergennes « pour lui faire sentir, dit-il, la nécessité de lui donner un à compte sur ce qui lui restait dû ». — Mais de Vergennes répondit que « les dépenses de la guerre ne permettaient pas d'accorder de nouveaux secours ».

Cette fin de non recevoir ne contenta ni le débiteur ni le créancier. Recourant alors à un autre genre de manœuvre d'Eon conseilla à Lautem de s'adresser directement au ministre. « Au lieu

mêle, dans toutes les orientations. On n'a rencontré aucunes traces des cercueils.

(1) D'Eon, dans l'inscription ci-dessous qu'il fit pour ce champ de mort parle d'une *acquisition*. M. Le Maistre mentionne seulement une *location* pour 99 ans faite par bail du 23 octobre 1779. — Peut-être le bail fut-il transformé en vente. En tout cas, d'Eon se comporta relativement à cet enclos comme s'il en eût été le propriétaire. — (Découverte d'un champ de sépulture à Tonnerre, par M. Le Maistre. Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, année 1849).

(2) Archives de l'Yonne.

de m'écrire toutes vos lettres menacentes (*sic*), sur la vente publique de mes meubles, bibliothèque et papiers de toute nature que j'ai laissé (*sic*) en dépost chez vous, vous devriez en écrire une bien faite et bien honnête à ce sujet à M. le comte de Vergennes; une pareille lettre le déterminerait plus à finir cet objet que les lettres particulières que vous m'écrivez et qu'il croit concertées entre vous et moi (1). »

Lautem se rangea à cet avis, et, le 16 novembre 1781, il adressa au comte de Vergennes cette dépêche :

« Monseigneur,

« Le silence obstiné que Mlle d'Eon juge à propos de garder avec moi depuis trois ans et le mépris apparent et injuste qu'elle témoigne, ne me laissent pas d'alternative et me forcent de prendre la liberté d'importuner le ministre. — A son départ de Londres, elle me laissa pour *nantissement* de plusieurs sommes que je lui avais avancé (*sic*) dans ses besoins, ses meubles, sa bibliothèque et surtout ses manuscrits, ses correspondances et papiers originaux qu'elle disait ne pouvoir confier à la garde de qui que ce soit dans le monde que moi, *tous renfermés dans un double coffre de fer fabriqué dans l'embrasure de la cheminée de sa chambre à coucher* : elle exigea de moi de lui réserver son appartement, quoiqu'il arrivât. M. de Beaumarchais m'assura plusieurs fois avant qu'elle quita (*sic*) ce pays que je serais payé, et que mon zèle et ma fidélité et la façon dont j'avais obligé Mlle d'Eon devait me donner une préférence sur ses autres créanciers. Elle motive son refusde payer la dette la plus légitime qu'elle ait contracté (*sic*) en Angleterre par l'impuissance actuelle de ses moyens causée par la privation des sommes qu'elle dit avoir droit de réclamer dans son pays et que vos ordres seuls peuvent lui procurer (2). » — Les effets de d'Eon, observe Lautem, sont un *nantissement* et non un dépôt. Lautem pourrait donc les faire vendre; mais il ne veut pas vendre ce que, par croyance ou par ruse, il se plait à appeler des *papiers d'État*. Né à Bruxelles, sujet de Sa Majesté impériale, alliée du roi de France, il ne serait pas flatté d'ailleurs d'avoir amusé les Anglais aux dépens d'un Français qui a logé chez lui. Mais Mlle d'Eon ne mérite plus aucun ménagement de sa part, et il propose au ministre de lui remettre les papiers en échange du paiement de son mémoire qui est de 400 livres sterling. La France est en guerre avec l'Angleterre, il est vrai, mais il est marchand de

(1) Notes prises par M. de Bastard au Bristish Museum.

(2) Idem.



vin et tire presque tous ses approvisionnements de France, surtout de chez M. Lochet, d'Épernay, à qui il doit une somme au moins égale à celle du mémoire de d'Eon. En payant les 400 livres sterling à M. Lochet le ministre serait assuré que l'argent ne sortirait pas de France. »

On voit par la substance de cette lettre, qui ne manque ni de finesse ni d'artifice, que Lautem avait encore perfectionné la tactique imaginée par d'Eon puisqu'à l'insu de ce dernier, il avait proposé au ministre la remise de papiers qui étaient de nature à tenter la cour. Aussi bien l'appât réussit, car le 6 novembre (1781), M. Durival, premier commis des affaires étrangères, adressait, au nom du comte de Vergennes, à Lautem, une réponse (1) dans laquelle, à travers les subterfuges et les déguisements de la forme, perce la préoccupation que causait à Versailles la révélation de ces papiers. « Les réclamations que vous pouvez avoir à former à la charge de Mlle d'Eon, dit Durival, sont un objet étranger à l'administration de M. de Vergennes, et il ne peut y prendre aucune part. Les arrangements que le roi a bien voulu autoriser, il y a quelques années, en faveur de Mlle d'Eon, pour faciliter son retour dans sa patrie et la remise qu'elle a faite en conséquence de papiers de sa correspondance ne permettent pas de supposer qu'elle en ait laissé aucun de quelque valeur déposé entre vos mains ; cependant, monsieur, quelque peu intéressants que puissent être ceux que vous offrez de remettre au ministre, si vous croyez être en droit d'en disposer sans que Mlle d'Eon puisse avoir sujet de s'en plaindre, vous pourrez, sous cette condition, les faire parvenir ici avec le coffre qui les renferme à l'adresse de M. de Vergennes. Dans ce cas, après réception, le ministre consentira de faire payer 200 louis sur votre quittance représentée à Paris par une personne connue et de vous dûment autorisée. Le ministre se détermine à ce sacrifice, moins par la considération des papiers que vous offrez de lui remettre que pour contribuer autant qu'il peut dépendre de lui à votre soulagement et à l'acquit d'une partie de votre créance. »

Lautem dont le mémoire montait à 10,000 livres ne trouva pas que l'offre de 4,000 livres faite par de Vergennes fût suffisante. Il espéra sans doute que, dans le désir d'entrer en possession des papiers signalés, la cour de Versailles viendrait à composition ; mais il fut déçu. On ne voit pas que d'autres propositions lui furent jamais faites... Est-ce à dire toutefois que sa tentative fut inutile ?... Il pourrait bien se faire, au contraire, qu'elle finit par lui être pro-

(1) Notes prises par M. de Bastard au Bristish Museum.



fitable. De guerre lasse, Lautem, au commencement de novembre 1784, fit annoncer dans le *Courrier de l'Europe*, pour le mois de janvier suivant, la vente à l'encan de la bibliothèque et des papiers de d'Eon pour se payer de ce qui lui était dû. Quelques jours plus tard (15 novembre), le même journal publiait que la vente n'aurait pas lieu, par suite d'un projet d'arrangement avec d'Eon. Le projet se réalisa, et, au mois d'avril 1785, d'Eon se dessaisissait comme à compte, au profit de Lautem, de 6,000 livres que M. de Vergennes avait fait accorder par le roi au Chevalier *pour lui permettre d'aller à Londres terminer ses affaires*. N'est-il pas supposable que la générosité royale fut stimulée, dans la circonstance, par le désir de faire revenir dans les mains du Chevalier et peut-être dans dans celles de la cour les papiers détenus par Lautem ?

D'Eon arrivé à Londres, ses premiers soins furent de s'occuper de la succession Ferrers. On en connaît déjà le résultat. Au bout de quelques années, désespérant de pouvoir jamais rien obtenir, mais « ne voulant pas, dit-il, que ses créanciers aient à souffrir de l'injustice de ses débiteurs », il se résolut à vendre tout ce qu'il possédait à Londres. A la fin de 1791, il fit annoncer la vente de ses livres, manuscrits, estampes, meubles, armes, dentelles, bijoux et « *généralement tout ce qui compose la garde robe d'un capitaine de dragons et celle d'une dame françoise* ». Comme préface du catalogue, d'Eon fit un *Exposé historique des faits, motifs et raisons* qui déterminaient la vente. Il y racontait tout au long la conduite de la famille de Ferrers à son égard, ajoutant, par contraste, à cet exposé un petit *Traité de morale en action* où étaient cités force exemples de nobles familles anglaises qui avaient tenu à honneur de solder les dettes de leurs auteurs.

Le catalogue énonçait un nombre considérable d'ouvrages du meilleur choix concernant la législation, les finances, la science militaire, la linguistique, l'histoire, etc. : preuve manifeste de la tournure sérieuse qu'avait, malgré ses folles flammes, l'esprit du Chevalier. Sa bibliothèque contenait aussi une riche collection de manuscrits, particulièrement d'ouvrages de Vauban, écrits, les uns de la propre main du maréchal, les autres par son secrétaire et annotés par lui.

A peine le catalogue fut-il publié que des amis se cotisèrent pour subvenir aux besoins pressants du Chevalier. Une souscription fut ouverte chez un banquier, et en très peu de temps une somme de 465 livres sterling fut réunie : le prince de Galles s'était inscrit pour 100 livres. Une autre marque de sympathie fut donnée à d'Eon par les directeurs du Ranelagh qui firent une représentation à son bénéfice. Peu de temps après (17 février 1792) eut lieu la vente des effets du Chevalier qui produisit 348 livres sterling.

Par contre, la pension de 12,000 livres que recevait d'Eon allait être supprimée. A raison de son titre de chevalier et de son éloignement de la France il fut porté sur la liste des émigrés. C'était toutefois un singulier émigré que celui qui aussitôt après la déclaration de guerre à l'Allemagne s'offrait pour combattre avec les soldats de son pays. Le 10 mai 1792, en effet, d'Eon adressait à l'Assemblée législative une pétition dans laquelle s'appuyant sur un décret de la *Constituante*, il demandait à être réintégré dans son grade et à prendre du service. « A présent, disait-il, que je vois la nation, la loi et le roi en grands dangers, je sens mon amour pour la patrie se réveiller et mon humeur guerrière se révolter contre ma cornette et mes jupes : mon cœur redemande à grands cris mon casque, mon sabre, mon cheval et surtout mon rang dans l'armée pour aller combattre les ennemis de la France... Pour me mettre dans le cas de faire de la bonne besogne à l'armée, qu'on m'accorde la permission de lever une légion appelée la légion des volontaires de d'Eon-Tonnerre. Je tâcherais de la composer au moins de moitié de soldats vétérans, et l'autre moitié d'une jeunesse robuste et de bonne volonté qui sera bientôt aguerrie dans une guerre active... Pour tailler de bonnes croupières à l'ennemi, il me faut une forte légion, et ne pas trop craindre la perte des hommes, parce que les volontaires sont la monnaie courante d'une armée de ligne ; d'ailleurs il m'est impossible de faire une bonne omelette sans casser d'œufs. En tout cas, si on veut que je me batte bien réellement, donnez-moi au moins un rang dans l'armée, autrement, à mon âge, je ne prendrai pas la peine de quitter mes jupes pour monter à cheval et aller faire une vaine parade de vanité et de faux courage à l'armée. Éloignée par caractère de tout parti, de toute ambition, je suis encore moins curieuse d'aller faire briller mon sabre à la procession dans les rues de Paris, et soutenir une guerre de pots de chambre et de poissardes. Je n'aime que la bonne guerre, noblement faite et courageusement exécutée. »

La pétition, présentée par Carnot aîné à l'Assemblée dans la séance du 11 juin, fut renvoyée au comité militaire. Malgré ses fiers et patriotiques accents, le comité n'y donna aucune suite.

D'Eon resta donc à Londres où sa situation devint de plus en plus précaire. Les biens qu'il avait en France furent confisqués ; les meubles de sa maison de Tonnerre vendus ; les papiers qu'il y avait déposés dans une armoire de fer cachée, saisis. Il n'eut plus pour vivre qu'une pension de 200 livres sterling que lui fit Georges III. Pour augmenter ces ressources il se résigna, la mort dans l'âme, à battre monnaie avec son habileté dans l'escrime. A la fin

de l'année 1792 il commença une série d'assauts d'armes qui se continua pendant plusieurs années. Il y montra la même supériorité que celle dont il avait fait preuve, en 1787, dans une lutte avec le fameux chevalier Saint-Georges, venu tout exprès en Angleterre, et que d'Eon avait boutonné sept fois (1). Pendant quatre ans d'Eon soutint des assauts, à Londres et dans les principales villes d'Angleterre (2). Mais en 1796 un accident de lutte le força de cesser ces exercices lucratifs. Son adversaire l'ayant atteint avec un fleuret qui s'était brisé, il en résulta une blessure grave qui mit pour toujours d'Eon hors d'état de se livrer à l'escrime.

Partout, dans tous les assauts auxquels il prit part d'Eon avait apparu avec le costume de femme : costume qu'il ne quitta pas d'ailleurs jusqu'à sa mort... Et à ce propos on s'est demandé comment il se fit que le Chevalier, qui n'avait pris le vêtement féminin que comme une robe de Déjanire, ne l'avait pas quitté après la mort de Louis XVI et après la suppression de sa pension. A cela plusieurs motifs qui paraissent très vraisemblables. D'abord, d'Eon, par amour propre, ne voulut sans doute pas se donner un démenti à lui-même et reconnaître qu'il s'était prêté à une mascarade par intérêt et par faiblesse. En second lieu, pour qui connaît les sentiments et les susceptibilités des Anglais, observe un Anglais même (2), d'Eon, après avoir vécu si longtemps dans la

(1) A la suite de cet assaut, le prince de Galles, qui l'avait présidé, avait fait don à d'Eon d'une magnifique paire de pistolets.

(2) Pour conserver le souvenir d'un de ces assauts qui avait eu lieu au Ranelagh, en juin 1793, en présence du prince de Galles et du duc de Glocester, il fut fait une gravure représentant sur un médaillon la tête de d'Eon, coiffée d'un casque orné d'un coq et d'une lance, autour de la tête était écrit : « *Minerve Gauloise*, née à Tonnerre, le 5 décembre 1728 », et au-dessous :

« Proprio marte Tuta.
« Dic mihi Virgo ferox, cum sit tibi cassis et hasta,
Quare non habeas Œgida? — Cœsar habet,
Pax est feminei genevis : dat fœmina pacem,
Quœ Bellona fuit nunc Dea pacis erit. »

A propos du coq figuré sur le casque, on doit noter que ce symbole faisait partie du blason de d'Eon, lequel était le même que celui des descendants de d'*Eon de l'Étoile*, et était ainsi composé : Trois étoiles d'or pour armes parlantes, un coq au naturel tenant en son *pied dextre* levé un cœur enflammé de gueules au chef d'azur, symbole de la vigilance et de l'enthousiasme d'*Eon de l'Étoile*, avec cette devise : *Vigil et audax*. — Quand d'Eon de Beaumont fut devenu chevalier de Saint-Louis il fit placer au-dessous de l'écu une croix de cet ordre.

(1) Capitane Telfer, *The Chevalier d'Eon*.



société de Londres, se fut exposé, en quittant le costume féminin, à en être exclu par une exécution sommaire. D'un autre côté, assurait à M. de Loménie (1) un homme distingué qui avait connu d'Eon dans les derniers temps, la pseudo Chevalière avait fini par prendre goût au costume de femme, auquel *elle* mêlait toujours quelque chose du vêtement masculin. Le même personnage ajoutait, au reste, « que si l'on croyait encore en France, en 1809, au sexe féminin de d'Eon, en Angleterre, tous ceux qui fréquentaient le Chevalier ne doutaient pas qu'il fût un homme ». — Tous, hormis une vieille amie, Mistress Mary Cole (originaire de Lorraine) qui, longtemps avant la mort de d'Eon, le recueillit chez elle et adoucit ses dernières années.

Le Chevalier, aussi bien, poursuivi par ses créanciers, en était arrivé à un tel état de détresse qu'en 1804 il fut incarcéré pour dettes pendant cinq mois. Au sortir de la prison il se réfugia chez Mary Cole où il vécut jusqu'à sa fin passant une partie de la journée à écrire, le reste du temps à travailler avec sa compagne à l'entretien du linge et à la confection de la garde-robe. C'est dans cette aimante intimité qu'il s'éteignit le 21 mai 1810, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Après sa mort il fut procédé à l'autopsie de son corps par plusieurs chirurgiens anglais, auxquels s'adjoignit un médecin français, le Père Élisée, ancien Père de la charité à Grenoble, et médecin de l'armée des émigrés, qui vivait à Londres et avait soigné d'Eon pendant la dernière année de sa vie. Un procès-verbal des médecins constata qu'il n'y avait aucun doute sur la nature masculine de d'Eon. Indépendamment de cette pièce plusieurs déclarations furent faites par des personnes qui avaient été admises à examiner le corps. Il en est une qui ne laisse pas de présenter une piquante originalité, c'est celle de sir William Bouning, qui après avoir certifié qu'ayant « vu le corps après le décès, il résulte que c'est un homme », ajoute : « *Mon épouse fait la même déclaration* ».

Pour fixer *de visu* le public anglais sur le sexe de d'Eon un moulage fut fait sur son corps, et, d'après ce moulage, un artiste, Turner, fit une gravure coloriée du torse. Cette gravure, répandue à profusion, était accompagnée de l'attestation des médecins qui avaient fait l'autopsie.

D'Eon fut enterré à Londres dans le cimetière de Saint-Pancrace. Suivant sa volonté son corps fut déposé dans un coffre en bois sur lequel il couchait. Comme il l'avait prescrit encore, différents

(1) *Beaumarchais et son temps*, par de Loménie.

objets de piété furent déposés dans son cercueil : son *Nouveau Testament*, son crucifix dans ses mains jointes, et son *Imitation de Jésus-Christ* « que, dit-il, il avait si mal imité ».

Il laissa un testament olographe dont les dispositions n'ont pas d'intérêt pour l'histoire. Ce testament commençait par ces mots où se reflétait le dégoût que le Chevalier avait de la vie : « *Mors mihi lucrum* », et se terminait, en façon d'épitaphe, par ces quatre vers d'une philosophie moins désolée :

Nu du ciel je suis descendu,
Et nu je suis sous cette pierre :
Donc, pour avoir vécu sur terre
Je n'ai ni gagné ni perdu.

Comme pendant à cette balance de compte qu'établit d'Eon en se plaçant aux deux points extrêmes de son existence, il est un bilan à dresser au sujet de cette existence même. Quel fut-il, en somme, et quelles appréciations doit inspirer sa mémoire ?... D'Eon fut incontestablement un esprit actif, étincelant, cultivé, plein de ressort et de ressources. Il se jouait des difficultés et ne semblait jamais plus à l'aise qu'au milieu des tempêtes. Mais il s'en fallut de tout que son caractère répondit à la distinction de son intelligence. Dans la plupart des circonstances il montra une nature irascible et hautaine, une humeur ombrageuse, une personnalité débordante, indisciplinée et tapageuse qui sacrifiait tout à elle-même sans ménagements ni scrupules. Homme d'honneur au fond, courageux jusqu'à la témérité pour la sauvegarde de sa dignité, mais, à l'occasion, aussi, cauteleux, flottant sur ses angles, tout près de glisser sur la pente et de quitter le droit chemin. Plein de reconnaissance pour ses amis et ses protecteurs tant qu'ils le serviront quand et comme il l'entendra ; sinon, refroidissement subit, suspicion, attaques : l'ami encensé de la veille devient l'ennemi implacable du lendemain. Grand philosophe en paroles, mais sans souci d'harmoniser ses actes avec ses maximes. Le stoïcisme qu'il se plaisait à étaler n'était qu'un manteau de parade. En réalité, nul ne fut plus que lui courtisan de la Fortune, et ne lui pardonna moins de l'avoir souvent délaissé.

OUVRAGES ET PUBLICATIONS DE D'EON

— Essai historique sur les différentes situations financières de la France sous Louis XIV et sous la régence du duc d'Orléans (1752. — in-12).

— Accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation et de la politique, ou traité dans lequel on établit que les voies de rigueur, en matière de religion, blessent les droits de l'humanité (1753. — Cologne. 2 vol. in-12).

— Éloge du comte d'Ons-en-Bray, doyen honoraire de l'Académie. (*Année littéraire* de Fréron, 1753).

— Éloge de Marie d'Est. (*Année littéraire*, 1754).

— Notice sur l'abbé Lenglet Dufresnoy. (*Année littéraire*, 1755).

— La *Vérité vengée* ou réponse à la dissertation sur la tolérance des Protestants. (1756. — in-12).

— Considérations historiques et politiques sur les impôts des Égyptiens, des Babyloniens, Perses, etc., et sur les différentes situations de la France par rapport aux finances, depuis l'établissement des Francs dans les Gaules jusqu'à présent (1757).

— Mémoires pour servir à l'histoire générale des finances, par M. d'Eon de Beaumont. (Amsterdam, 1760, 2 vol. in-8o.)

— L'*Espion Chinois* ou l'envoyé secret de la cour de Pékin pour examiner l'état présent de l'Europe (Londres, 1764. — in-12). Ouvrage incertain. Attribué d'abord à d'Eon, et plus tard contesté.

— Lettres, Mémoires et Négociations particulières du Chevalier d'Eon, ministre plénipotentiaire de France auprès du roi de la Grande-Bretagne, avec MM. les ducs de Praslin, de Nivernois, de Sainte-Foy, et Regnier de Guerchy, ambassadeur extraordinaire, etc. (A Londres, chez Jacques Dixwell, 1764. In-8o, 400 p.)

— Pièces autentiques (*sic*) pour servir au procès criminel intenté au tribunal du roi d'Angleterre par le Chevalier d'Eon de Beaumont, ministre plénipotentiaire de France, contre Louis-François Regnier, comte de Guerchy, ambassadeur extraordinaire auprès de S. M. britannique. (A Berlin, chez Pierre Bordeaux, 1765. In-4o, xvi et 82 p.)

— Les Loisirs du Chevalier d'Eon. — 13 volumes.

— Traités statistiques concernant les royaumes de Naples et de Sicile. (1775. — in-8).

— Pièces relatives aux démêlés entre Mademoiselle d'Eon de Beaumont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et ministre plénipotentiaire de France, etc., etc., et le sieur Caron *dit* de Beaumarchais, etc. (1778 (s. l.), in-8o, 65 p.)

— Lettre sur la culture du mûrier et sur l'éducation des vers à soie en France. (1788. — in-12).

— Très humble réponse à très haut, très puissant seigneur, Monseigneur Pierre-Augustin Caron ou Carillon, dit Beaumarchais, baron de Ronac en Franconie, adjudicataire général des bois de Piquiny, de Tonnerre et

autres lieux ; premier lieutenant des chasses de la garenne du Fort-l'Evêque et du Palais, seigneur utile des forêts d'Agio, d'Escompte, de Change, Réchange, et autres rotures. etc., etc., par Charlotte-Geneviève-Louise-Auguste-Andrée-Timothée d'Eon de Beaumont, connue jusqu'à ce jour sous le nom de Chevalier d'Eon, ci devant Docteur consulté, Censeur écouté, Auteur cité, Dragon redouté, Capitaine célébré, Négociateur éprouvé, Plénipotentiaire accrédité, Ministre respecté; aujourd'hui pauvre fille majeure, n'ayant pour toute fortune que les Louis qu'elle porte sur son cœur et dans son cœur. (A Londres, chez l'imprimeur du ***Courrier de l'Europe***. In-8o, 32 p.)

—Catalogue des livres rares et manuscrits précieux du cabinet de la Chevalière d'Eon, ci-devant ministre plénipotentiaire de France en Angleterre, à la paix de 1763, etc., etc., présentement à Londres et retournant à Paris ; contenant un grand nombre de manuscrits curieux, tant anciens que modernes, et une ample collection des meilleurs dictionnaires et livres français, grecs, latins, anglais, et aussi en toutes les différentes langues orientales, qu'elle a rassemblés dans le cours de ses voyages. Cette vente publique se fera les (10 mai et jours suivants 1791), par M. Christie, à sa grande salle, dans Pall-Mall, qui vendra aussi les bibliothèques de bois de Mahogani, les estampes, meubles et effets, armes, bijoux, diamants, et généralement tout ce qui compose la garde-robe d'un capitaine de dragons, et celle d'une dame française.

N. B. – M. Christie avertit que le nom de la Chevalière d'Eon est écrit de sa main sur la première page de chaque ouvrage, et qu'il se trouve un narratif intéressant du cas extraordinaire de Melle d'Eon, qui servira de préface à ce catalogue, etc. (Imprimé chez Spilsbury père et fils, no 57, Snow-Hill, à Londres, 1791. In-8o divisé en sept parties de 35, 18, 13, 6, 6, 16 et 40 p.

HISTOIRE

DE L'ANCIEN TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE D'AUXERRE

Par M. Francis Molard.

I

On appelle trésor d'une cathédrale, d'une église, ou d'un monastère, une réunion d'objets précieux, en général consacrés au culte, quoiqu'il puisse parfois s'y trouver de la vaisselle profane. Ces objets sont les plus divers, car on y peut comprendre tout à la fois les châsses et les reliquaires, renfermant tout ou partie de corps saints et révérés en la localité, ou ailleurs, des ornements, des vases, des joyaux, et même des livres destinés aux cérémonies liturgiques.

Aux époques primitives, où les institutions de crédit n'existaient point, où la sécurité publique n'était qu'un vain mot, le trésor était à la fois un placement et une réserve, et l'on y puisait en cas de nécessité. Les grands évêques des ve, vi^e et viie siècles, vendaient les vases sacrés pour nourrir leurs diocésains affamés, ou racheter leurs captifs. L'exemple de saint Epiphane, évêque de Pavie, est connu de tout le monde. Cet usage s'est perpétué durant le moyen âge entier.

Lors de la prise d'Auxerre par les Anglo-Navarrais, les moines de Saint-Germain, mirent en gage les deux frontaux de la châsse de leur illustre patron, pour trouver l'argent nécessaire à la rançon de la Ville.

Les évêques, et notamment ceux d'Auxerre, se faisaient scrupule de toucher à leur trésor, sauf le cas de nécessité absolue. Les *Gesta pontificum* en font foi, en déclarant à propos de Wala, qu'il aurait cru commettre un sacrilège, s'il en avait détourné la moindre pièce d'argenterie.

Plus tard, pendant un synode tenu à Sens, à la requête du duc

de Bedfort, alors régent de France, et auquel l'évêque d'Auxerre, quoique convoqué, se garda bien d'assister parce qu'il était Dauphinois, les ecclésiastiques présents firent de grandes remontrances sur les ravages causés par les gens de guerre, se lamentant de ce qu'ils avaient été contraints de vendre jusqu'aux vases consacrés au culte, pour racheter leurs forteresses occupées par l'ennemi.

De même, plus de deux siècles auparavant, vers l'an 1200, l'abbé de Saint-Germain, Radulphe, ayant à soutenir un long et ruineux procès contre Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, fit dépouiller de toutes les pierreries et de tout l'or dont elle était garnie, excepté les frontaux, la châsse où étaient contenues les reliques de ce grand prélat, ainsi que celles de saint Didier et de saint Aunaire. Le mal fut plus tard amplement réparé.

D'autre part, les communautés religieuses, sans aliéner tout à fait, prêtaient parfois à de grands personnages, à titre amical, sous réserve pourtant des vases réellement consacrés, une partie de leur argenterie. J'en trouve un exemple curieux dans les archives du Chapitre. En 1277, Guillaume de Châlon, comte d'Auxerre, alors simple damoiseau, se disposant à accompagner dans son expédition de Flandre le roi Philippe le Bel, et ayant l'espoir d'être nommé Chevalier, jugea que l'éclat de sa vaisselle était trop mesquin pour orner convenablement les festins qu'il devait donner à l'occasion de son élévation à ce grade suprême de la hiérarchie militaire au moyen âge. Ses revenus étant fort minces, il s'adressa en cette conjoncture embarrassante à ses bons amis les chanoines d'Auxerre. Ceux-ci lui prêtèrent gracieusement, et à titre purement gratuit, des vases d'or et d'argent et de la vaisselle dorée, jusqu'à concurrence de 200 livres tournois. De quoi le jeune comte les remercia grandement, et leur en promit l'exacte restitution. M. Quantin a publié cette pièce dans les documents mis à la suite de sa réédition des *Mémoires ecclésiastiques de l'abbé Lebeuf*.

Parfois la vente d'un objet précieux servait à payer tout ou partie du prix d'achat d'un domaine. C'était, comme l'on dirait aujourd'hui, un remploi de fonds. Ainsi, en 1216, le chapitre de Saint-Martin de Tours ayant à solder par 2000 livres de Provins, l'acquisition qu'il avait faite des possessions de Gui de Montréal, à Chablis, vendit pour 700 livres de la même monnaie, une partie de l'or qui recouvrait la table de son grand autel (1).

Les trésors d'églises furent plus d'une fois exposés à être dé-

(1) Voir Quantin, *Recueil des Pièces du XIII[e] siècle*, p. 82.



pouillés par les routiers, les seigneurs besoigneux et même les rois de France. On connaît les emprunts un peu forcés, et jamais restitués, au moins dans une équivalence suffisante, que firent au trésor de Sens, le rois Charles IX (1) et Louis XV.

Celui d'Auxerre qui a péri complètement en 1567, comme on le verra dans la suite de ce travail, et que je cherche à reconstituer aujourd'hui autant qu'il est possible, a eu pour origine, de même que tous les autres, les libéralités des grands et des autres fidèles, ainsi que les dons des évêques. Par exemple (2), nous voyons dans les *Gesta pontificum*, qu'à l'instigation de saint Didier, la reine Brunehaut fit présent à l'église cathédrale d'Auxerre d'une coupe d'onyx garnie d'or très fin et destinée à servir de calice. Cette coupe pouvait avoir une origine fort ancienne, et provenir du pillage des bandes franques en Italie, comme le célèbre Carchésium en Sardoine daté des temps ptolémaïques, qu'abandonna à l'église de Saint-Denis l'empereur Charles-le-Chauve, et qu'on admire encore au cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale.

Lebeuf signale encore, d'après un inventaire de 1420 conservé aux archives du Vatican, dans les papiers de la reine Christine, et d'ailleurs fort sommaire, au moins pour tout ce qu'il est possible d'en savoir, une croix d'argent du poids de huit marcs, donnée par une comtesse d'Anjou, et contenant des ossements de

(1) Charles IX fit transporter de Saint-Germain d'Auxerre à la Sainte Chapelle de Paris une grande croix d'or garnie d'émeraudes, donnée par les rois ses prédécesseurs. La charte qui mentionne ce fait est adressée à Guillaume Bailly, président en la chambre des comptes, donnée à Bordeaux le dernier jour d'avril 1565 et signée Laubespine. Au lieu de cette croix, que le roi voulut mettre en sûreté à cause des troubles, il en donna un autre d'or, longue d'environ un pied et demi, ornée de quelques pierres et diamants. On a procès-verbal de sa réception du 28 février 1567. Aussi il n'y avait que sept mois qu'on la possédait lorsqu'elle fut enlevée. Voir Lebeuf, *Prise d'Auxerre*, pièces justificatives, p. XI. — Vers 1759, durant les désastres de la guerre de sept ans, Louis XV enleva du trésor de la cathédrale de Sens, mais sans compensation, la fameuse table d'or produit de l'industrie de deux chanoines-orfèvres de cette cathédrale, qui vivaient au IX[e] siècle. Cette table représentait le Christ bénissant avec la Vierge, saint Jean et les quatre évangélistes. Elle avait été donnée par l'archevêque Sewin à l'église de Sens au IX[e] siècle. Portée à la Monnaie en 1759, elle produisit 57.700 livres. Bien entendu que dans cette évaluation la valeur artistique et archéologique n'est pas comptée.

(2) Voir aux pièces justificatives les extraits des *Gesta pontificum* qui s'y rapportent.



saint Pélerin. Elle disparut avec une foule d'autres objets précieux, lors de la prise de la ville par les protestants.

Je n'ai pas retrouvé d'autres traces soit aux temps anciens, soit aux temps modernes de libéralités faites par des particuliers, et d'ailleurs le plus vieil inventaire original que nous possédions, n'est daté que de 1531. Restent les donations des évêques, qui d'abord purement volontaires, deviennent plus tard un droit régulier, exigé par le chapitre. Pour celles-là, nous avons une source d'informations fort précieuse, bien qu'un peu trop concise. Je veux parler des *Gesta*, que j'ai dépouillés dans le but de reconstituer autant que possible, le trésor de notre cathédrale. On me pardonnera la sécheresse de cette énumération, mais elle est indispensable au sujet que je traite.

Saint-Didier (603-621). — Ce prélat est, d'après notre manuscrit, le premier évêque d'Auxerre qui constitue à son église un trésor. Il lui fit don de toute sa vaisselle. On en trouvera une énumération trop sommaire dans les *Gesta*, énumération que Lebeuf s'est encore complu à abréger dans le tome Ier de ses *Mémoires ecclésiastiques* (1).

Ce présent magnifique consistait en bassins, aiguières, écuelles, salières, cuillères, fourchettes, gobelets, cannelles (2) et couloirs (3). Sur ces ustensiles on voyait des représentations d'hommes, d'animaux, et d'autres figures profanes. Peut-être s'agissait-il en effet de scènes mythologiques, et une partie de cette vaisselle provenait-elle de la basse période gallo-romaine, car bien qu'il y ait eu une orfévrerie mérovingienne, cet art était tombé assez bas au commencement du VIIe siècle. Pourtant un des bassins est mentionné comme portant une croix en relief. En somme, tout cela fait bien l'effet, pour l'ensemble, de l'argenterie d'une vieille famille franque ou gauloise, servant non au culte, mais aux usages de la vie mondaine, et que notre évêque a volontairement détournée de sa primitive destination. Le poids total en métal précieux se montait à 420 livres et 7 onces, ce qui, pour l'époque, représentait une valeur considérable, et donne une grande idée de la libéralité de saint Didier. Ses successeurs, du reste, ne manquèrent pas de suivre son exemple.

(1) V. aux pièces justificatives. Cet inventaire a été publié au tome IV desdits *Mémoires*, édit. Challe et Quantin, aux preuves.

(2) Espèce de chalumeau servant à l'absorption du vin dans la communion sous les deux espèces.

(3) Sorte de passoire à travers laquelle on introduisait le vin dans le calice.

Le bienheureux SCOPILION (683-691) donna à son église quelques vases d'argent que l'on voyait encore à la fin du IXe siècle, avec son nom gravé dessus.

SAINT-PALLADE (622-657), qui vient immédiatement à sa suite, est mentionné comme ayant donné une croix d'or très pur, et plusieurs vases d'argent que l'on voyait encore marqués de son nom dans le trésor de la cathédrale, aux temps de Charles-le-Chauve.

A propos d'HAYMAR (748-763), qui se distingua contre les Sarrasins, et mourut au pays de Toul, victime d'une vengeance particulière, les *Gesta* racontent qu'au IXe siècle, on montrait encore sur un autel de la cathédrale, une croix d'or renfermant une parcelle de la vraie croix, et portant la représentation de son martyre, ou de son assassinat.

Le vénérable MAURIN (772-800) augmenta le trésor d'une pièce d'étoffe très riche, ornée d'or et de pierres précieuses, et d'une croix sertie de diamants, sur laquelle il fit graver son nom.

Le vénérable AARON (800-813) fit dresser sur le maître-autel, un magnifique ciboire où l'or et l'argent ne furent point épargnés.

Le bienheureux ANGELELME (813 828), fit entourer de feuilles d'argent le principal autel de l'église matrice, (la cathédrale d'Auxerre comptait alors trois églises distinctes) (1). Il fit en outre suspendre devant cet autel trois couronnes d'argent, l'orna de dix chandeliers de même métal, donna un très beau calice garni de sa patène, auquel il inscrivit son nom. Il eut soin de placer dans un lieu voisin du maître-autel une grande croix, où pendait un christ dont le visage était d'or et d'argent, et devant ce christ, on éleva un autre autel surmonté d'une table d'argent. Il ajouta à toutes ces libéralités, quatre grosses cloches très sonores, une châsse garnie d'or et d'argent, pour y déposer la chappe de saint Amatre, (elle fut remplacée par l'évêque Pierre des Grez, en 1320, et prise par les Huguenots en 1567), et orna de très belles tapisseries le lieu où chantait le clergé attaché à la cathédrale. La châsse où étaient renfermés les vêtements de saint Urse, évêque d'Auxerre de 502 à 508, était aussi un monument de sa munificence.

(1) Beaucoup de cathédrales comptaient alors trois églises séparées en l'honneur de la sainte Trinité. A Auxerre, la plus considérable était celle dédiée au patron du diocèse saint Etienne, puis celle de saint Jean-Baptiste. La troisième était consacrée à la Vierge, et devint plus tard Notre-Dame-de-la-Cité. Les deux premières furent absorbées dans le beau monument commencé par l'évêque Etienne de Seignelay.



Saint HÉRIBALD (829-857), ne resta pas en arrière; on le voit augmenter le trésor de son église épiscopale de quatre couronnes d'argent, de plusieurs tables de même métal à placer sur les autels, d'une châsse précieuse, où furent respectueusement déposés les vêtements du grand saint Germain.

Saint ABBON (857-860), donna à son tour, une croix d'or garnie de pierreries, et un très beau parement d'autel. Puis à sa mort il laissa une grande quantité d'or pur, destiné à couvrir le grand autel.

WALA (873-879), suivant cet exemple, fait présent de plusieurs vases d'or et d'argent et d'ornements très précieux.

Le vénérable HÉRIFRID (887-909), fait présent de 50 livres de deniers pour orner les trois autels de Saint-Étienne, de Notre-Dame et de Saint-Jean.

GAUDRY (918-933), fait fabriquer à ses dépens un bras d'or garni de pierreries, pour y renfermer les reliques de Saint-Étienne et de divers autres saints, et un autre bras de même métal, sans pierreries, qu'il remplit des ossements de saint Germain. Là ne se bornèrent point ses libéralités; les *Gesta* mentionnent deux petites croix d'or, dont une artistement incrustée d'ambre, portait la représentation du martyr de saint Laurent. Ce prélat, qui était allé à Rome, avait beaucoup de dévotion pour le diacre martyr; il avait enfermé dans cette croix plusieurs parcelles de son corps. La cathédrale possédait alors une très belle tenture parsemée de lions, d'origine, ou d'école évidemment bysantine; Gaudry n'eut point de paix qu'il ne s'en fût procuré la pareille pour lui servir de pendant. Parmi ses présents, on remarque un parement de couleur verte, brodé d'hirondelles. Aux grandes fêtes on mettait sur ce parement l'ornement en broderie d'or, acquis des deniers légués par le vénérable Hérifrid. Enfin, Gaudry donna une bannière éclatante d'or qui devait précéder les processions générales. C'est la première fois qu'un objet de cette espèce est mentionné par les *Gesta*.

Le vénérable GUI, (933-961), se montra encore plus libéral. Il fit déposer au trésor une table d'argent, destinée à orner plus tard l'autel de saint Mathieu l'Évangéliste, pour lequel il avait une dévotion particulière, et qu'il avait fait construire de ses deniers, sept lampes d'argent pesant avec leur fût quinze livres, dix bannières brodées d'or, deux chandeliers d'argent, deux bâtons garnis de feuilles d'argent, pour porter la croix d'or processionnelle, deux couronnes d'argent du poids de dix livres, un siège portatif orné d'or et d'argent, une pièce d'étoffe pourpre, décorée d'or et d'argent. Il fit recouvrir à nouveau de feuilles d'argent la base des colonnes du sanctuaire.

HUGUES DE CHALONS (999-1039), abandonna à son église épiscopale, les splendides ornements à fond bleu, parsemés d'aigles qu'il tenait de son ami Othon III, empereur d'Allemagne, et un missel d'évêque à lettres d'or, provenant probablement de même source. Il y ajouta un calice d'argent avec sa patène, et deux cloches d'un son fort harmonieux.

Si l'on se prend maintenant à réfléchir sur la forme et l'aspect que devaient présenter les objets conservés au trésor de la cathédrale d'Auxerre, à cette époque, il est permis de conjecturer que l'argenterie de saint Didier, dont une partie pouvait encore exister en nature à l'époque où vivait Hugues de Châlons, appartenait comme origine, s'il faut s'en fier à la description sommaire des *Gesta*, à la plus basse période gallo-romaine, ou à l'origine de l'orfévrerie mérovingienne, ce qui est à peu près tout un. En effet, rien ne ressemble moins aux trésors de Bernay et d'Hildesheim, dont la date et la facture sont certainement beaucoup plus anciennes, que le trésor de saint Didier. Il était, paraît-il, originaire de l'Aquitaine, et de noble famille, peut-être de sang Wisigoth. L'Aquitaine, à cette époque de déchéance et de décadence, conservait encore de bons ouvriers, ayant retenu quelques traditions de l'art antique. Et d'ailleurs, s'il était d'origine germanique, comme son nom semble l'indiquer, ses ancêtres du ve siècle n'auront pas été embarrassés pour se procurer une vaisselle précieuse aux dépens des patrices du peuple conquis. D'autre part, et en ce cas, rien d'étonnant à ce qu'il ait vécu dans l'intimité de la reine Brunehaut, dont il était le quasi-compatriote.

Quant aux broderies, aux tentures et aux ornements, ils venaient de Bysance, ou avaient été fabriqués dans le goût bysantin jusqu'à la fin du XIIe siècle, et on en peut voir des exemples au trésor de Sens. Constantinople en faisait un très grand commerce. Ils arrivaient en France par l'Italie, ou par Marseille, et les ouvriers français tentaient de les imiter. Bysantins étaient aussi les ornements d'Hugues de Châlons.

La princesse Théophanie, épouse d'Othon III, avait amené à sa suite, une colonie de ses compatriotes qui fondèrent l'école primitive rhénane. Le siège portatif de Gaudry, devait présenter à peu près l'aspect du fauteuil dit de Dagobert, déformation du bisellium antique. Et quant aux autres pièces d'orfévrerie, on pourra s'en rendre compte en examinant les similaires des époques mérovingienne et carlovingienne, qui ne sont pas rares dans les musées de France et de l'étranger.

Avec HÉRIBERT (1040-1052), une autre période commença, celle du roman, qui s'émancipa peu à peu des formes presque hiéra-



tiques consacrées par l'empire Grec d'Orient. Ce prélat, dès son intronisation, fit don au trésor d'une grande et belle pièce de tapisserie, qu'on appelait le *Dorsal* (*dorsale*), parce qu'elle servait à orner les murs d'appui du fond du chœur de la cathédrale, tandis que le clergé chantait l'office.

Geoffroy de Champalleman (1052-1076), à son entrée en fonctions, trouva son église matrice en misérable état. Cette malheureuse situation provenait des discussions surgies entre certains prêtres de la ville et le duc Robert de Bourgogne, qui, appuyé par son frère Henri Ier, roi de France, avait usurpé le comté d'Auxerre au préjudice de Guillaume de Nevers, favorisé par l'évêque et le clergé. Le comte Guillaume Ier ne tarda pas toutefois à rentrer en possession de son héritage.

Cependant Geoffroy de Champalleman avait trouvé la sacristie dans une telle débine, qu'il n'y existait qu'une seule chappe à peu près passable, outre cinq autres de fort bas prix, et presque en guenilles. Il en fit faire sur le champ, et à ses frais, treize autres fort belles, et ajouta à ce don cinq pièces de tapisserie royale, épithète qui sans doute indique leur splendeur, pour orner le bas du chœur, quatre chasubles, couleur de pourpre, une riche dalmatique, des tuniques de valeur, des aubes avec leurs essuie-mains, et des étoles. En outre, il donna en argenterie ce qui suit : une table d'autel, un calice, un encensoir avec sa navette, deux chandeliers, deux burettes, un bénitier et une aiguière, où le prêtre célébrant se lavait les mains, avec le bassin nécessaire pour recevoir l'eau. Il attacha par des prébendes à la cathédrale, qui venait de souffrir beaucoup en suite d'un violent incendie, des clercs faisant profession de peintres, d'orfèvres et de vitriers.

A son intronisation, Robert de Nevers, (1076-1084), qui eut des démêlés fort vifs avec les Sénonais, donna au trésor, comme cadeau de bienvenue, un dorsal rouge.

Le vénérable Humbaud, son successeur (1087-1114), donna cinq chandeliers d'argent d'une hauteur prodigieuse, destinés à recevoir des cierges pour éclairer les fidèles et le clergé durant l'office de nuit. Il fit ensuite cadeau d'une grande courtine, ou voile de lin, ornée de figures des rois et des empereurs célèbres, laquelle devait être placée au côté gauche de l'église aux jours de grandes fêtes. Il y ajouta trois pièces d'étoffe précieuse du prix de 1000 sous (1), dont deux représentaient des lions grimpants, et la troisième des figures de rois à cheval. En outre, il remit deux grandes

(1) Peut-être s'agit-il ici de monnaie auxerroise qu'on trouve citée dès l'an 1130. (V. Quantin, *Cart.* t. Ier, p. 242).



pièces de tapisserie de laine, représentant des lions de diverses couleurs, et deux beaux tapis pour orner les stalles du chœur. Il augmenta ces libéralités de quatre chappes, trois dalmatiques, sept aubes et plusieurs chasubles, étoles, manipules, et enfin de plusieurs livres concernant l'office épiscopal. Tous ces ornements et ceux qui suivent, jusqu'à la prise de Constantinople par les croisés, sont d'origine ou d'école bysantine légèrement modifiés suivant le style roman, et de semblables s'en peuvent voir dans les trésors de plusieurs églises.

Saint HUGUES DE MONTAIGU (1115-1136). Il enrichit la sacristie de plusieurs chappes, de deux pièces de tapisserie, et de quantité d'ornements sacerdotaux.

Le B. HUGUES DE MACON (1137-1151). Il donna au trésor de très beaux ornements et un calice d'argent doré.

Le vénérable ALAIN (1151-1167). Il fit remettre au trésor deux pièces de soie très belles, et un volume des Homélies de saint Grégoire pape, écrit très délicatement.

GUILLAUME DE TOUCY (1167-1181), donna au trésor un parement d'autel d'une grande valeur, et un vase d'argent du poids de huit marcs pour contenir l'eau bénite. En outre, à sa mort, il légua une coupe d'argent dorée en dedans et en dehors, du poids de quatre marcs, où l'on devait conserver les saintes espèces, des tuyaux d'argent pour la communion sous les deux espèces, ce qui indique qu'elle était encore pratiquée à Auxerre au XIIe siècle (1). L'église lui doit en outre des vêtements sacerdotaux, deux aubes admirablement travaillées, des étoles et des amicts, une tunique avec la dalmatique, une chasuble dont l'orfroy était magnifique, des manuscrits, et généralement toute sa chapelle. Il donna de plus un autre orfroy dont on orna deux chasubles.

HUGUES DE NOYERS (1189-1206). Il accorda à son église deux ornements de soie très précieux, qu'on appela je ne sais pourquoi l'*ornement de la Mirandole*.

GUILLAUME DE SEIGNELAY (1207-1220). C'est le fondateur de la cathédrale actuelle. On lui doit, pour l'autel, un parement de soie très beau ; deux autres moindres qui étaient également de grande valeur, un antiphonaire complet en deux volumes, pareils à celui que fit faire alors le chapitre. Puis, lors de sa translation à l'évêché de Paris, il abandonna au trésor de son ancienne cathédrale ses ornements des grandes fêtes, avec une mître très précieuse, garnie de perles, deux bassins d'argent doré du poids d'environ huit marcs, des coussins travaillés magnifiquement, avec deux reli-

(1) Il s'agissait probablement de la communion des clercs.



quaires, l'un contenant un doigt de saint Étienne apporté par les croisés de Constantinople, ainsi qu'une petite croix d'or renfermant du bois de la vraie croix. En mourant il légua à la cathédrale, neuf marcs d'or pur, pour fabriquer un calice et une croix. Il y ajouta ses anneaux d'or et treize livres parisis.

BERNARD DE SULLY (1234-1244). Lorsqu'il résigna l'évêché d'Auxerre, il fit présent d'ornements d'église, tels que courtines, rideaux, chappes, tapis et vêtements sacerdotaux. Il y ajouta quatre lampes d'argent, cent marcs de même métal pour la décoration intérieure de l'église, et cent livres tournois pour une table d'autel.

GUI DE MELLO (1247-1269). Dans son testament daté de 1265, ce prélat lègue à la cathédrale d'Auxerre deux ornements sacerdotaux complets, ainsi que sa crosse épiscopale. Par codicille il augmenta ce legs d'un calice d'or, d'un encensoir d'argent doré et d'un bassin d'argent..

ÉRARD DE LÉSIGNES (1270-1278). Celui-ci donna un reliquaire où se trouvaient conservés des cheveux de Sainte Marie, sœur de Lazare, apportés de Vézelay. Ce reliquaire était supporté par deux anges d'argent d'un très grand prix. Le trésor fut en outre enrichi par lui d'une croix d'argent garnie de pierres précieuses, laquelle valait 500 livres (1), d'un calice d'or pur, de six paires de vêtements sacerdotaux de diverses couleurs, « *tam de examito quam de diaspro* » (2), ainsi que dit le texte, c'est-à-dire tunique, dalmatique et chasuble, dans chaque ornement, deux mitres, une chappe et un ornement pontifical de 400 livres.

PIERRE DE MORNAY (1295-1306). Il donna un très beau voile quadragésimal, ou grand rideau servant à séparer pendant le carême le chœur du sanctuaire, comme cela se pratiquait encore au temps de Lebeuf dans les églises attachées aux anciens usages.

PIERRE DE GREZ (1308-1325). Ce fut sous son pontificat que l'on fit la découverte d'une châsse d'argent très antique (3), où était renfermé le corps de saint Amatre. Sur les parois extérieures de cette châsse, la vie du saint était représentée en bas-reliefs. Dans l'intérieur une inscription mêlée à d'autres plus anciennes, portait que cette châsse avait été ouverte en 1238. Pierre de Grez en 1320, donna un chef d'argent pour renfermer la tête de son saint prédécesseur.

(1) Probablement tournois ou parisis.

(2) *Examito* c'est du satin, samit, ou du moins quelque chose qui s'en rapproche. — *Diaspro* (V. Ducange) — panni pretiosioris species — d'un blanc intense. A. SS.

(3) Probablement celle d'Angelelme.

A partir de ce prélat, il faut aller jusqu'en 1373, pour trouver un nouveau don fait à la cathédrale d'Auxerre. A cette époque, PIERRE AYMON (1382-1399), considérant que son église avait été spoliée par les Anglais, lui fit présent d'un drap d'or qui servit à orner, aux grandes fêtes, le dessus de l'autel devant les cierges.

Le frère de FERRIC CASSINEL (1362-1373), qui était chantre au chapitre d'Auxerre, légua au trésor deux aigles de cuivre.

MICHEL DE CRENEY (1399-1409), offrit trois parements de drap d'or après son installation. Puis, à sa mort, il donna tous ses ornements pontificaux, quatre chappes avec la dalmatique du diacre et du sous-diacre, le tout d'une étoffe parsemée d'or et d'argent. Les exécuteurs testamentaires y ajoutèrent un épistolier et un évangéliaire provenant de la bibliothèque du défunt.

Trente ans après, PIERRE DE LONGUEIL (1432-1449) se distingua de ses prédécesseurs en donnant un grand reliquaire d'argent consistant en une image de saint Pierre, qui soutenait une boîte enrichie d'or et de perles précieuses, dans laquelle était enfermé un morceau du bras du prince des apôtres. Ce reliquaire se trouve encore dans les inventaires de 1531 et de 1567; il fit en outre présent d'une chapelle d'ornements blancs d'un grand prix. Elle était composée de quatre chappes, la chasuble, dalmatique et tunique, avec parement d'autel, en outre les plagules pour trois aubes, ainsi que d'une pièce d'étoffe destinée à parer la chaire épiscopale. Ces ornements se retrouvent aussi pour partie dans l'inventaire de 1531.

ENGUERRAND DE SIGNART (1473-1477). Transféré au siége de Majorque, il envoie au mois de mai 1482, trois parements de soie pour décorer le grand autel, que l'on revoit figurer dans l'inventaire cité plus haut.

JEAN BAILLET (1477-1513). C'est à lui qu'on doit le beau missel actuellement à la bibliothèque de la ville. L'ornementation du frontispice, surtout dans les bordures, trahit une main italienne, peut-être aussi lyonnaise, car la vallée du Rhône a eu dès les temps les plus anciens de fréquentes relations avec l'Italie. Le missel de Jean Baillet ne fut remis au chapitre que dix ans après sa mort, par Jean Hennequin, l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Ce fut Jean Baillet qui donna aussi, en 1502, douze grandes tapisseries représentant le martyre et l'inventaire des reliques de saint Étienne, et destinées à orner les parois de la cathédrale aux jours de grandes fêtes. Au XVIIIe siècle les chanoines qui *n'aimaient pas le gothique*, les envoyèrent à l'Hôtel-Dieu, où l'on en fit peu de



cas. Deux d'entre elles disparurent sans qu'on ait jamais pu savoir comment. Deux autres furent données par les religieuses à un chirurgien qui avait bien mérité de l'hôpital. Les héritiers de celui-ci la vendirent au célèbre Sauvageot, qui, plus tard, la légua au Louvre. Enfin les huit autres furent cédées, moyennant 20.000 francs, au musée de Cluny, en 1880. Un prix de 30.000 livres offert quelques années auparavant par un collectionneur n'avait pas été accepté. (V. *Bull. de la Soc. des Sciences*, 1880, comptes-rendus, p. XXIX. V. aussi dans l'*Art*, t. XXVIII, p. 106, les Tapisseries de l'ancien chapitre d'Auxerre, par H. Monceaux, secrétaire de la Société des Sciences de l'Yonne.)

Viennent maintenant les Dinteville, prélats de cour, absolument imbus de la renaissance subalpine.

Le premier, FRANÇOIS (1513-1530), donne au trésor de somptueux ornements, éclipsés seulement, s'il faut en croire les rééditeurs de Lebeuf, par ceux de la Sainte-Chapelle de Bourges. Ils furent en grande partie volés par les protestants en 1567, mais le chapitre parvint à en recouvrer quelques-uns. Parmi ceux-ci il faut citer l'un des parements d'autels, avec quelques-unes des chappes et des dalmatiques. Le parement fut dérobé durant le dernier siècle. Quant aux chappes et aux dalmatiques, elles parurent de mauvais goût aux chanoines de l'époque, et ils les vendirent à vil prix à quelques juifs de passage à Auxerre. François Ier Dinteville légua de plus au trésor quatre chappes, le reste d'une pièce de drap d'or pour en faire un parement d'autel, et en outre deux autres parements de fin or, en l'un desquels était représenté l'arbre de Jessé, et en l'autre les SS. patriarches.

Sous FRANÇOIS II DINTEVILLE, qui lui succéda (1530-1554), un peintre auxerrois de mérite, Florent Chrétien, fit le tableau de la lapidation de saint Étienne qui se trouve actuellement en l'un des bas-côtés de la cathédrale, et dans lequel on prétend que ce prélat s'est fait représenter.

JACQUES AMYOT (1570-1593), donna à son église qui en avait grand besoin, des ornements et des chappes, deux chandeliers d'argent avec un bénitier, ainsi que deux encensoirs avec leurs navettes (1).

A partir de cette époque, il devient de tradition dans l'église d'Auxerre, que chaque prélat lors de son entrée en fonctions, donne au trésor de son église un ornement complet, auquel il ajoute parfois une modeste pièce d'argenterie, telle que calice, en-

(1) Voir pour les donations faites par Amyot, ainsi que ses successeurs, au trésor et à l'église cathédrale, Lebeuf, *Prise d'Auxerre*, pièces justificatives, p. III et suiv.

censoir, chandelier ou navette, aucun de ses objets n'ayant une valeur artistique, ainsi qu'on peut s'en assurer par les inventaires des XVIIe et XVIIIe siècles, dont quelques-uns seront annexés à cette introduction, je crois devoir n'en pas parler.

C'est sous le pontificat du cardinal de la BOURDAISIÈRE, (1563-1570), lequel ne vint pas même prendre possession de son siège en personne, que les protestants s'emparèrent par surprise de la ville d'Auxerre, en septembre 1567. Le trésor de la cathédrale, alors fort riche, comme on le verra tout à l'heure, et d'une valeur vénale considérable, celui de Saint-Germain, l'argenterie des autres églises, tant monastiques que paroissiales, tout fut pillé et fondu. L'art fit en ces tristes jours des pertes irréparables. Après l'expulsion des Calvinistes, le chapitre, en l'absence de son évêque, fit, il faut en convenir, les plus nobles efforts pour retrouver quelques débris de ce précieux dépôt. A défaut des registres capitulaires qui nous manquent pour cette époque, on en trouve la trace dans un recueil de pièces attribué au chanoine Frappier (1).

On signale fort en abrégé, à l'année 1568, le 22 mai, du métal et des ornements rendus ; d'autres ornements restitués le 21 mai ; — des chappes, sans autre désignation, sont rapportées par le capitaine Brusquet (2), le 24 juin. On déclare brièvement que le 19 juillet, M. l'Évêque, toujours absent, veut bien disposer d'une petite somme pour réparations urgentes à Saint-Étienne, et pour récompenser ceux de Notre-Dame la D'hors qui ont rapporté des ornements, des chappes et des bannières. Le 13 septembre, on rend le tableau de la lapidation de saint Étienne. Le même jour est restituée une partie de la châsse de saint Amâtre, dont j'ai parlé plus haut. Les *Gesta pontificum*, retournent à la bibliothèque du Chapitre le 12 octobre. La chappe rouge de François Ier Dinteville, est recouvrée le 26 du même mois. En 1569, le 7 janvier, on retrouve un épistolier et un évangéliaire, une tunique rouge, et des titres, le 9 novembre. En 1570, le 12 mai, un maçon auquel on remet une petite rente qu'il devait au Chapitre rend des ornements. Le 4 septembre, d'autres ornements sont retirés des mains d'un soldat qui reçoit un pourboire. Le 2 octobre, on achète un

(1) Dans le recueil de Frappier, on trouve dès 1563, une vente de joyaux, argenterie et reliquaires, jusqu'à 100 marcs d'argent pour subvenir aux besoins pressants de l'église (G. 1854).

(2) Le capitaine Brusquet, chef d'une bande de catholiques, était auxerrois. — V. Lebeuf, *Prise d'Auxerre*, pièces justificatives, p. XLI, une lettre du lieutenant général de Bourgogne, en 1572, où il est question des vexations que ce capitaine et un nommé Laprime, de Cravant, exercent contre les protestants.



calice d'argent de dix écus, et le même jour le seigneur de Fleury, qui a remis des chappes et autres vêtements sacerdotaux, est gratifié de deux arpents de bois à Merry. En 1571, le 19 octobre, le doyen du chapitre d'Auxerre se fait donner par un soldat des joyaux d'argent doré. Le 2 avril 1572, on rachète à un marchand nommé Laurent Regnaud, une chappe, et plusieurs autres sont retrouvées dans l'église des Jacobins. Le 27 juillet 1573, le pontifical d'Auxerre est réintégré, etc., etc. Mais tous ces recouvrements partiels ne reconstituaient point le richissime trésor de Saint-Etienne. On ne le voit que trop en 1790. Plus de deux siècles s'étaient écoulés, et la cathédrale ne possédait qu'une argenterie misérable, en comparaison des châsses merveilleuses qu'elle pouvait exposer dans les grandes cérémonies avant l'invasion protestante. Il est pourtant bien fâcheux que les registres capitulaires de cette époque soient perdus; on y rencontrerait certainement entre autres choses intéressantes, des détails curieux sur les restitutions indiquées d'une façon vraiment trop concise par le vénérable chanoine Frappier, dans les numéros G. 1854 et 1855 de l'inventaire sommaire de nos archives historiques (1).

II

Inventaires du Trésor de la Cathédrale d'Auxerre.

Il paraît convenable de dire ici quelques mots des divers inventaires du trésor de la cathédrale d'Auxerre. Le premier est sans contredit l'énumération très sommaire des objets d'argenterie que l'évêque Didier a donnés à son église. On le trouvera à partir du folio 49 du manuscrit des *Gesta* conservé à la bibliothèque de la ville. Il a été publié par MM. Quantin et Challe, p. 5, n° 4 du IV[e] volume de leur réédition des *Mémoires ecclésiastiques de l'abbé Lebeuf*, et par M. l'abbé Duru (*Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. I[er], p. 333 et suiv.).

Vient ensuite un catalogue des reliques de l'église cathédrale d'Auxerre, tel qu'il fut dressé environ l'an 1420, tiré d'un manuscrit de la reine Christine de Suède, conservé à Rome au Vatican, (ms 1283), avec des variantes provenant d'un autre manuscrit imparfait. Ce catalogue, qui contient aussi les mentions de quelques châsses et de leurs donateurs, a été reproduit dans le même ouvrage (*Lebeuf*, t. IV, p. 240).

Mais le document de beaucoup le plus important, et d'ailleurs

(1) V. dans Lebeuf, *Prise d'Auxerre*, aux pièces justificatives, p. XXXI, le détail très concis de ces restitutions tiré d'un registre capitulaire aujourd'hui perdu.

nous le possédons en original, sous la rubrique G. 1824, est l'inventaire du trésor de la cathédrale d'Auxerre, dressé en présence du trésorier et des principaux dignitaires du chapitre, du 3 juillet 1531 au 6 du même mois. Par conséquent à ce moment, ledit trésor, malgré les pertes qu'il avait pu subir durant les incendies et autres vicissitudes de la ville d'Auxerre, malgré la prise de cette ville par les Anglais (1), était presque dans son entier, et n'avait pas été pillé par les Calvinistes. Il était même plus complet qu'en 1567, puisque quatre ans auparavant on avait cru devoir vendre cent marcs d'argenterie pour subvenir aux besoins urgents de l'église. Ce titre est non seulement très précieux et très intéressant pour l'histoire locale, mais en outre je crois qu'il est presque inédit. En effet, l'honorable M. Quantin, mon éminent prédécesseur, en a fait deux copies, la première, en 1846 pour être adressée au Comité des Monuments historiques. Il n'y a pas apparence qu'elle ait jamais été publiée, sinon M. Quantin n'en aurait point fait une seconde en septembre 1869. Celle-ci devait être remise à M. Darcel, membre du Comité des Travaux historiques, si compétent en pareille matière. Nul doute que M. Darcel n'ait reconnu de suite l'importance de cette pièce. Malheureusement les événements de 1870 en détournèrent son attention, ou peut-être ne lui fut-elle pas remise et se trouve-t-elle encore dans les cartons des bureaux. Le fait est que je n'ai pu la retrouver dans les fascicules de la *Revue des Sociétés savantes*. Il ne me paraît pas possible qu'elle ait été éditée ailleurs, M. Quantin ayant envoyé cette copie comme correspondant du ministère de l'Instruction publique, je crois donc ce document inédit. D'ailleurs mon honorable prédécesseur y est revenu vers 1887, et en a donné une analyse très sommaire (2) et une publication incomplète.

Cet inventaire est divisé en deux parties, l'argenterie et les ornements. On remarque plus de soixante pièces d'orfévrerie, parmi lesquelles l'une d'elles qui pesait 61 marcs était célèbre sous le nom de *joyau*. Des châsses, des croix et des reliquaires pesaient jusqu'à 20, 24, 26 et 28 marcs, et des fractions. Plusieurs de ces pièces étaient ornées de pierres précieuses ; d'autres faites de bois, de cuivre ou d'ivoire étaient recouvertes de métaux précieux, les chappes, les chasubles et autres vêtements, ou linges à l'usage du culte étaient innombrables. Et la masse de l'or et de l'argent, y compris celle qui décorait les ornements sacerdotaux,

(1) 1359 le jour des Brandons. Voir *Les Grandes Chroniques de Saint-Denis*.

(2) V. *Bull. de la Soc. des Sc.*, 1887.



ne pouvait guère être moindre de 600 marcs. Si l'on y ajoute le prix d'une main-d'œuvre très artistique, et qui était certainement fort élevé, on voit que la valeur du trésor de la cathédrale d'Auxerre représentait en 1567 une somme très considérable.

Il y avait en effet non seulement à Saint-Étienne, mais encore dans toutes les églises de la ville de notables quantités d'argenterie, puisque dans la déposition de Claude Villain, pionnier, demeurant dans la paroisse de Saint-Martin-du-Pré-lès-Donzy, avec sa femme Claudine Ravier, témoin oculaire, on lit qu'elle vit décharger onze charrettes, escortées par quatre-vingts ou cent soldats, sur chacune desquelles il y avait trois bahuts, « scavoir un grand de long et deux petits de travers » (1) tous étaient remplis d'objets précieux, parmi lesquels se trouvait la châsse de saint Germain recouverte d'une serge verte. Claudine Ravier ajoute qu'elle vit fondre à l'aide d'un orfèvre d'Auxerre (2) plus de quarante croix et calices qui furent réduits en lingots, et enfouis avec la châsse de saint Germain.

Or ce butin n'était sans doute que la part de Jacques Loron de la Maison Blanche (3), l'un des capitaines calvinistes qui surprirent Auxerre. On peut en conclure que les autres, voire même les simples soldats, ne négligèrent pas leurs intérêts, et prirent une large part au pillage général. Ce vol ne porta pas bonheur à Jacques de Loron et à sa descendance. Enveloppé dans le tourbillon des guerres civiles et religieuses, un de ses fils fut pris, conduit à Auxerre et exécuté, l'autre fils mourut probablement avant l'âge, et sa fille devenant alors l'unique héritière de cette maison, épousa un seigneur de Domecy. Il est à remarquer que dans un inventaire des titres de l'abbaye de Cure, se trouve inscrite la mention de lettres patentes du roi Henri III, données aux Grands Jours à Troyes, le 4 février 1582, par lesquelles il est mandé au bailli de Saint-Pierre-le-Moutiers d'informer du sacrilège, vol et spoliation faits du trésor, titres et papiers de l'abbaye de Saint-Martin-de-Chore, par Lazare de Loron, seigneur de Domecy (4). Les religieux de Chore avaient eu auparavant de nombreuses difficultés avec lui au sujet d'un moulin qu'il avait fait construire

(1) Voir Lebeuf. Prise d'Auxerre, pièces justificatives, p. 19. — Voir Arch. de l'Yonne. H. 1000.

(2) On dit qu'il s'appelait Mamerot. Voir Lebeuf, prise d'Auxerre, pièces justificatives, p. 19.

(3) La Maison-Blanche, commune de Crain, autrefois château fortifié et seigneurie importante ayant titre de bailliage dont relevait Asnière, cant. de Vézelay. Voir *Dict. topographique de l'Yonne*, n° 76.

(4) Voir Arch. de l'Yonne, H. 1906-1907.

contre tous droits sur la rivière de Cure, ce qu'ils avaient été forcés d'accepter momentanément.

Pour en revenir à l'inventaire de 1531, voici quelques extraits qui donneront une idée de son importance.

« Item ung reliquaire d'argent dore appele le joyau assis sur « quatre lyons, ayant en lune des faces ung hautel en sculture, « garny de livres, calice, paix et table devant, en laquelle est en « maille un crucifix et l'ymage de Nostre Dame et sainct Jehan, « devant le dict haultel ung priant ayant derriere lui ung person- « naige debout tenant la mytre et crosse dudict pryant, et en la « mesme face y a ung ymaige de Nostre Dame coronne debout te- « nant ung vestement en forme de tunique, et derriere ledict « ymaige Nostre Dame a ung ange assez grand sur un pillier; au « milieu de la dicte face a l'ymaige sainct Michel ayant dung coste « et d'autres beaux feuillages, aussi en la dicte face quatre cris- « taulx en forme de verriere deglise, au milieu desquelles a deux « petitz anges enlevez dont lun tient un encensier. En autre face « y alymage sainct Germain en pontifical tenant sa crosse, et de- « vant luy ung mulet trabuche (1). Et de lautre quartier de la dicte « face, y a deux personnaiges en forme de deux coquins (2) lun « assis et lautre debout. En la dicte face a colemeaux feulles par « dessus en manière de mandregors, a lung des botz lymaige « sainct Germain crosse et mytre, a lautre lymaige sainct Estienne. « Et au dessus du dict joyau, y a deux grands anges tenant à leur « senestre chascun un encensier et a leur dextre soustenant ung « ront en forme de raye de soleil, et au dessus ung crucifix, et « lymaige de Nostre Dame et sainct Jehan, et sur les quatre botz, « quatre petites tournelles sur lesquelles sont quatre petites ban- « nieres, ouquel joyau on pourte le *Corpus domini* le jour du « Sainct Sacrement. Le tout pesant soixante et ung marcs.

« Item ung baston couvert d'argent, ayant dessus un ange d'ar- « gent dore, et au dessouz de la pomme garnie depierres de petite « valeur, et au dessoubz des dictes pierres quatre escussons pe- « sant six marcs deux onces compris le boys. »

« ..... Item une petite châsse couverte d'argent ayant quatre pe- « tites ymaiges d'argent dore, alentour les crestes de cuyvre dore, « en laquelle reposent les chefz sainct Gervais et sainct Prothais, « laquelle na esté overte, pesant, compris le cuyvre, dix neuf marcs « quatre onces ».

(1) Miracle bien connu dans la vie de saint Germain. V. le P. Caillet, *Caractéristique des Saints*.

(2) Coquin, gueux, mendiant. V. Dict. de Lacurne de Sainte-Pallaye, t. 18, p. 259. — Godefroi ne donne pas ce mot.

« ..... Item deux tabletes de boys (1) fermant à deux charnieres « d'argent appellees les tables de Moyse, ayant plusieurs prophè- « tes, garnis de feulages dargent dore, et garnyes de plusieurs « pierres de grenatz, turcoises, et fermant à ung petit loquet « dargent. »

« ..... Item ung ymaige de sainct Pierre dargent dore assis sur « ung soubsbassement aussi dargent, ouquel sont les armes de « feu bonne memoire monsieur de Longueil, evesque d'Auxerre, « tenant deux clefz en la main dextre, et en ses mains ung ront de « cristal enchasse par les deux botz dargent dore, en lun des « boutz ayant lymaige de saincte Pernelle, ainsi qu'il est escript « au pié dudict ymaige, et à l'autre bout lymaige de sainct Andrier, « et par dessus ledict bout est lymaige du crucifix environnee « de clerevoyes, ouquel a ung brevet escript au bras sainct « Pierre, derriere le chefz un dyadesme garny de pierres de « petite valleur, et au pié du dict ymaige sur le dict soubsbasse- « ment y a un pryant en pontifical crosse et mytre, le tout dar- « gent dore pesant vingt quatre marcs et demy ».

« ..... Item ung tuau dargent dore servant pour les com- « muniants aux quatre festes solennelles apres quils ont receu le « *Corpus Domini*, pesant une once sept trezeaux et demy. »

Ce peu d'extraits suffira largement à faire comprendre la valeur vénale et artistique du trésor de la cathédrale d'Auxerre, trente-six ans avant sa complète spoliation par les protestants. L'inventaire dont ils sont tirés, sera du reste imprimé in-extenso à la suite de cette introduction.

Si l'on réfléchit que la ville d'Auxerre a subi plusieurs incendies, et notamment en 900, où furentdétruits le palais épiscopal et trois églises, ainsi qu'au mois d'avril 1023, et qu'elle fut totalement pillée par les Anglais en 1359, on doit forcément croire que ce magnifique *joyau*, a dû être fabriqué ainsi que nombre des autres pièces, telles que paix, croix, châsses, reliquaires et calices, à partir de la fin du XIV[e] siècle. Parmi ces objets précieux, je retrouve plusieurs de nos vieilles connaissances, tels que par exemple le reliquaire d'argent doré, donné par l'évêque Pierre de Longueil en 1469, le reliquaire de saint Pélerin provenant peut-être d'une comtesse d'Anjou du XIII[e] siècle, celui en forme de bras et contenant une relique de saint Étienne offert par la dame d'Etampes, une autre relique de saint Étienne provenant à ce qu'il semble, de Guillaume de Seignelay, qui, vers 1220, l'aurait fait apporter de

(1) V. Lebeuf, *Prise d'Auxerre*, pièces justificatives, p. 27. C'étaient les diptyques où étaient d'un côté le nom des vivants, et de l'autre celui des morts.

Constantinople, le reliquaire en forme de chapelle, dit de saint Laurent, donné en 1413 par les héritiers de Jean Dupont, grand archidiacre, celui des deux Maries, mentionné dans l'inventaire de 1420, une image de saint Jean l'Evangéliste, commandée par le chapitre en 1413, une image de saint Pierre, contenant des cheveux de sainte Marie-Madeleine, provenant de l'évêque Érard de Lésigne (1275), etc., etc. Je renvoie aux notes et aux pièces qui accompagnent cette préface pour la suite de ces identifications.

La seconde partie de l'inventaire de 1531 contient la description d'un nombre considérable de chappes, chasubles et de linges destinés au culte. Elle n'est pas la moins curieuse. On y voit apparaître le satin, le velours, le damas et la soie, surchargés de broderies, d'images et de brochures d'or et d'argent. Il n'est pas difficile de reconnaître au milieu de tous ces ornements ceux donnés par les évêques des xve et xvie siècles, entre autres une chapelle, communément appelée des Anglais, provenant des libéralités de Pierre de Longueil, et les chappes et autres ornements sacerdotaux offerts par les deux Dinteville. Et je renvoie à mes notes, comme ci-dessus. Si maintenant on vient à considérer quel poids considérable de métaux précieux, en y comprenant ceux répandus sur les ornements, représentait cet amas de richesses, si l'on y ajoute le prix d'une main-d'œuvre très artistique, qui a dû être fort chère, on peut s'imaginer l'excellente spéculation faite par les calvinistes en se l'appropriant. Sa valeur vénale serait *peut-être aujourd'hui* d'un million de francs.

Vers 1567, et peu avant le grand désastre, le chapitre fit procéder à un nouvel inventaire, reproduit très en abrégé par Lebeuf, d'après une copie de D. Viole. Ce document, qui ne nous apprend rien de bien nouveau, a été publié par mon savant confrère, M. Courajod, dans la *Revue archéologique* de 1869, (t. XIX, nouvelle série, p. 328 et suiv.). Il a enrichi cette publication de savants commentaires, qui m'ont fort aidé pour la rédaction de ma préface. Et j'en ai fait lever un extrait assez considérable, attendu que la *Revue archéologique* est actuellement très difficile à trouver.

A partir du xviie siècle jusqu'à 1790, nous possédons aux Archives de l'Yonne, un assez grand nombre d'inventaires du trésor, outre les extraits des *Gesta*, l'inventaire de 1420, il m'a paru bon de faire figurer aux *Pièces justificatives*, et in-extenso, l'inventaire de 1531, et des extraits de ceux de 1569, comme d'autres rédigés aux xviie et xviiie siècles. Je terminerai par la déclaration des vases, ornements, linges d'autel et autre mobilier de la cathédrale, faite aux officiers municipaux par les chanoines d'Auxerre, le 27 novembre 1789. Cette déclaration est très sommaire, et ne contient



ni description, ni prisée des objets. Elle suffira néanmoins, je l'espère, à faire ressortir l'état misérable auquel était tombé le trésor de Saint-Étienne, après le grand pillage de 1567.

III

Il reste maintenant quelques mots à dire sur le nouveau trésor de la cathédrale d'Auxerre. Ce trésor qui n'a pour ainsi dire presque rien de local, est dû à peu près en entier à la libéralité de feu M. Germain Duru, collectionneur émérite, et beau-père de M. Cotteau, président de la Société des Sciences de l'Yonne.

M. Duru, qui a été contrôleur des contributions directes, a occupé tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions, à rassembler de toutes parts une foule d'objets intéressants ou précieux, dont bien peu du reste, provenaient du département de l'Yonne. Il mourut à Auxerre le 30 mars 1868. Sa veuve, Mme Eugénie Baudoin, pour satisfaire aux volontés du défunt, légua à la cathédrale, par un testament daté du 10 novembre suivant, toute la partie des collections de son mari qui aurait un caractère religieux. Elle-même trépassa le 14 mars 1869.

Si l'on ajoute à ce premier fonds quelques manuscrits liturgiques et des livres, épaves sauvées du grand désastre, on aura une idée parfaite de ce nouveau trésor. Quoique d'apparence fort disparate, il n'en a pas moins une réelle importance, et mérite un inventaire détaillé. C'est ce que sentit fort bien la Société des Sciences, lorsque après entente préalable avec l'archevêché, elle nomma pour remplir ce but une commission composée de MM. Blin, Desmaisons, vice-présidents de ladite Société, Quantin, ancien archiviste de l'Yonne, Bonneau, vicaire de la cathédrale, Demay, ancien bibliothécaire-archiviste de la Société, Guiard, ancien trésorier, Monceaux et Molard, secrétaires de ladite Société. MM. Blin, qui représentait le conseil de fabrique, Desmaisons et Quantin, ayant quitté ce monde, et d'autres occupations ayant détourné de cette œuvre une partie de la commission, nous restâmes trois seulement attelés à cette tâche, MM. Monceaux, l'abbé Bonneau et moi. M. Monceaux dressa un catalogue très exact des faïences et de partie des imprimés. Quant à M. l'abbé Bonneau, érudit autant que modeste, il a été mon très assidu et très indispensable collaborateur. Aussi son nom et celui de M. Monceaux méritent mieux que le mien de figurer sur la couverture.

Je serais également bien ingrat d'oublier le grand service que m'a rendu mon jeune et savant confrère. M. Ernest Molinier, attaché au musée du Louvre, qui a bien voulu revoir mon travail, et m'a épargné de bien lourdes bévues, car je n'étais nullement

préparé à pareille besogne. Si donc l'on en trouve encore, comme je le crains, dans cet inventaire, elles m'appartiennent toutes entières, tandis que ce qui est bien est son œuvre personnelle.

Le trésor actuel de la cathédrale est composé en chiffres ronds d'environ quatre cents articles ordonnés généralement comme il suit : Livres et manuscrits 45, — Ivoires 48, — Bois 29, — Argenterie 5, — Cuivres et bronzes 82, — Croix processionnelles 5, — Emaux 48. Le reste sous le nom de *Varia*, comprend des gravures, des peintures, et d'autres objets difficiles à classer ou à caractériser.

Parmi les manuscrits, je signalerai aux visiteurs les numéros I et II, consistant en deux feuillets de parchemin arrachés à un manuscrit postérieur comme date, et ornés de dessins à la plume représentant le Christ crucifié, le Christ triomphant, ou Roi de gloire, et diverses scènes tirées de la Passion et de l'Apocalypse. Ces dessins qui datent du XIIe siècle ont été envoyés à l'Exposition de 1889, et mon jeune et savant confrère, M. Maurice Prou, a publié sur eux une étude fort substantielle dans la *Gazette archéologique* de 1887. Il ne faut pas oublier non plus le missel à usage d'évêque, et malheureusement incomplet, destiné selon toute vraisemblance à Étienne Becquard, archevêque de Sens (1). On y voit répétées en plusieurs lieux dans le texte, les armes dudit archevêque, celles du chapitre de Sens et celles de Hugues de Bouville, noble sénonnais, avec lequel Étienne Becquard eut de nombreuses relations, surtout à cause de la terre de Brienon. Le missel passa ensuite à la famille de Bussy-Rabutin, dont la reliure porte les armes. Viennent après un certain nombre de livres d'heures richement ornés des XVe et XVIe siècles, dont quelques-uns sont d'origine flamande, puis un grand missel de la fin du XIIIe siècle, qui a appartenu aux bénédictines de Saint-Julien.

La collection des émaux est fort belle et très complète, depuis les vieux émailleurs limousins du XIIIe siècle, jusqu'aux compositions du XVIIIe fort édulcorées, de Petitot.

Deux châsses et une custode du XIIIe siècle, une croix processionnelle du XVe, d'origine espagnole, et une patène d'argent, rare monument de l'orfèvrerie française à la même époque, ont été jugées dignes d'être envoyées à l'Exposition universelle, où elles ont fait bonne figure dans les vitrines destinées à illustrer l'histoire du travail. Quant aux peintures, je ne vois de vraiment remarquables parmi elles, qu'un tableau de la Circoncision, attribué probablement à tort à Vanloo, et une étude de moine lisant, de l'école flamande ou hollandaise.

(1) 1292-1309.



II

PIÈCES JUSTIFICATIVES

AVANT-PROPOS

Les extraits de pièces et les documents dont j'ai cru devoir faire suivre mon Histoire de l'ancien trésor de la cathédrale d'Auxerre, sont les suivants :

1° J'ai réuni tous les textes des *Gesta Pontificum* qui concernent ce précieux dépôt, et j'y ai ajouté, surtout au sujet de l'argenterie de Saint-Didier, de nombreuses notes explicatives. J'ai cru devoir y joindre tous les articles qui traitent de la cathédrale d'Auxerre, persuadé qu'il sera plus commode pour le lecteur de les avoir tous réunis sous les yeux, que d'aller les rechercher dans le manuscrit original, ou dans le premier volume de la *Bibliothèque historique* de l'Yonne. Je ne me suis point contenté de copier purement et simplement le texte publié par M. l'abbé Duru, mais je l'ai minutieusement comparé avec celui du manuscrit de la Bibliothèque de la ville. Cela a donné lieu à quelques rectifications, dont l'une n'est pas tout à fait insignifiante.

En outre, au bas de chaque paragraphe, j'ai inséré les folios correspondants du manuscrit et la pagination de la *Bibliothèque historique*. Le lecteur trouvera dans mes textes une lacune d'un peu plus de cent cinquante ans, puisqu'ils s'arrêtent d'une part à Érard de Lésignes, pour reprendre à François Ier Dinteville ; cette lacune existant dans les *Gesta*, et ne voulant pas d'ailleurs encombrer davantage une publication, qui a pris déjà un développement inattendu, j'ai négligé de la combler, d'autant plus, qu'à part cinq ou six évêques, les autres n'ont laissé aucune trace de leurs libéralités au trésor de la cathédrale.

2° J'ai cru devoir republier un document intermédiaire ; c'est le catalogue des reliques de l'église cathédrale d'Auxerre, tel qu'il fut dressé en 1420, tiré d'un manuscrit de la reine Christine de Suède, conservé à Rome, au Vatican, numéro 1283, avec des variantes tirées d'un manuscrit imparfait. On le retrouvera, p. 240, au numéro 352 du IVe volume de l'*Histoire civile et ecclésiastique de la ville d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf (réédition Challe et Quantin, Perriquet et Rouillé, 1848-1855).

3° Ici trouve sa place un document capital. C'est l'inventaire du trésor de la cathédrale d'Auxerre en 1531, inventaire divisé en deux parties, les joyaux, les ornements ecclésiastiques et les livres. J'ai dit plus haut comment cette pièce importante envoyée en 1846, puis en 1869 au Comité des Travaux historiques était

restée inédite. Mais dans le *Bulletin de la Société des Sciences* de 1887, M. Quantin, mon honorable prédécesseur, l'a imprimée en partie, surtout en ce qui concerne les châsses, et l'a fait précéder d'un très court commentaire. Il y a joint les précieuses notes que Lebeuf a tirées de documents aujourd'hui perdus, et dont il a enrichi un inventaire de 1567, et le résumé de celui de 1531, dont cet illustre érudit a publié des fragments en appendice dans sa prise d'Auxerre. Mon savant confrère, M. Courajod, conservateur au Louvre, l'a réédité dans la *Gazette archéologique*, d'après un manuscrit de Dom Viole. J'avais d'abord résolu d'en faire autant moi-même, et j'en avais parlé dans mon introduction, mais comme il s'agit seulement d'un résumé de l'inventaire de 1531, j'y ai renoncé, toujours par crainte de surcharge. Je profiterai tout de même pour annoter ce dernier document des notes de Lebeuf, tout en y ajoutant les miennes.

4° On trouvera à la suite un inventaire complètement inédit de 1569, où il est surtout question d'ornements, mais qui n'en démontrera pas moins l'étendue des pertes subies lors de l'invasion protestante en septembre 1567.

5° Les inventaires de 1648 et de 1726, complètement inédits qui viennent ensuite, ont l'avantage d'être, surtout le dernier, excessivement *descriptif*. On y verra les tentatives faites par les successeurs d'Amyot pour reconstituer leur trésor. La plupart de ces châsses, sauf une peut être, reparaissent dans l'inventaire de 1790.

6° Enfin, cet appendice sera terminé par deux notices sur le trésor de Didier, et sur celui de 1531, où j'essaierai d'évaluer leur valeur vénale au pouvoir actuel de l'argent, d'après les données de Dupré de Saint-Maur, de Leber et de Cibrario. Je dois toutefois avertir le lecteur que ces données étant tout à fait hypothétiques, il ne devra accepter que sous réserve les évaluations qui en résulteront. Ces notices et les notes explicatives qui accompagnent le texte n'ont aucune prétention à l'érudition, et sont seulement destinées à expliquer aux lecteurs ordinaires, même lettrés, des mots qu'ils n'ont pas été habitués à rencontrer dans leurs auteurs habituels.

Extraits des *Gesta Pontificum*.

VI. DE SANCTO AMATORE (385-418)

. . . .

Igitur nobilissimus quidam tunc temporis Ruptilius, civis Autissiodorensis, habebat infrà (1) claustrum ipsius civitatis amplum atque excelsum

(1) Il faut lire infrà et non intrà comme l'abbé Duru. Cela prouve que la maison de Ruptilius était au-dessous et non au-dedans, de l'enceinte gallo-romaine.



domicilium, paterno sibi testamento demissum. Quod cernens beatus Amator ecclesie Dei conveniens fore, sic Ruptilium adlocutus est : Novimus te, Deo auctore, sacri lavacri laticibus regeneratum, et debes ei, qui te de erroribus ydolorum eripuit, et sue veritati adscivit, in omnibus obedire. Nosti, clarissime vir, quod domus dei parva sit, et non sufficiat populo christiano, et quum injustum esse arbitror, te famulum, melius quam Dominum habitaculum possidere, consenti nobis, ut hæc tua domus Christo Domino in ecclesiam consecretur. Ille vero aspere ammonitionem sancti viri suscipiens, primum quidem denegavit, vel affirmavit se ei nullatenus consentire, sed postea validissima correptus infirmitate, sancto viro quod desiderabat tradidit. Tunc famulus Domini, compos effectus voti sui, eandem domum Christo Domino, sub die v Nonarum Octobrium, consecravit, ac populis colendam tradidit. Hec est hactenus basilica in honorem proto martyris Stephani christianis populis frequentata.

(Manuscrit des *Gesta*, fol. 11, r° et v°. — Cf. Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. Ier, p. 314 et 315.)

XX. DE DESIDERIO (603-621).

Basilicam sane beati Stephani, cui sedit, miro decore ampliavit ; ingenti testudine a parte orientis applicita, auroque ac musivo splendidissime decorata, instar ejus quam Siagrius episcopus Augustuduni (1) fecisse cognoscitur. Altare quoque antiquum eo transponens, sub die XIII Kalenderum maiarum, sollempniter dedicavit, ubi et hec dona obtulit : Missorium (2) anacleum (3) deauratum pensantem libras L, habentem in se septem personas hominum cum tauro et litteris grecis. Dedit et alium missorium similiter anacleum granellatum (4), pensantem libras XL et dimidiam, qui habet in medio rotam cum stephadio (5) et in giro homines et feras. Item missorium tercium anacleum, pesantem libras XXXV ; susum (*sic*) habet in se historiam solis cum arbore et serpentibus. Item missorium quartum anacleum, pensantem libras XXX ; habet in se Ethiopem et alias imagines hominum. Item bachovicam (6) auratam, pensantem libras XII, uncias II ; habet in se piscatorem cum fuscina (7) et centaurum cum opere maritimo.

(1) S. Siagrius, évêque d'Autun (560-600).

(2) Missorium. — Plat ou vase destiné aux usages du culte ; originairement il servait à recevoir les mets dont se composait un repas. Le mot mets lui-même en provient. — V. Papias. — V. le testament de S. Remy et celui d'Ermentrude dans la Liturgia Gallicana, p. 463. — V. Ducange, p. 442, t. IV.

(3) Anacleum. — C'est un adjectif qui indique des vases formés d'une certaine composition de métaux dont l'argent est la base. C'est aussi l'équivalent de royal ou à la royale, pour indiquer que ces ustensiles sont faits d'un métal assez précieux pour servir à un roi. — D'après Labarthe, hist. des arts industriels. — T. 1er, p. 242, l'anacle, anacleum, était un métal composé de 4/5 d'argent et d'un cinquième d'or ou de cuivre. — V. Ducange, p. 244, t. 1er.

(4) Granellatum. — Se dit d'une ornementation à grains saillants sur le métal.

(5) Stephadium. — Ce mot peut aussi bien désigner une couronne qu'un échiquier. — V. Ducange, p. 370 et p. 374, t. Ier.

(6) Bacchovicam. — Vase destiné à contenir du vin ou de l'eau. — V. Ducange, p. 522, t. Ier. — (De Bacchus, dieu du vin).

(7) Fuscina. — Fouines, sorte de harpon. — V. Ducange, p. 445, t. III.

Item bacchovicam aliam anacleam circulatam (1) et nigellatam (2), pensantem libras xiv et uncias ix. Item aliam bachovicam similiter anacleam, pensantem libras xiii ; habet in se lusores. Item aliam bachovicam anacleam, pensantem libras ix, et habet in se hominem cornutum et arborem, et duos homuntiones, infantes in manibus tenentes. Caucos (3) anacleos iv, pensantes libras xi et uncias ii ; habent in se homuntiones et feras ; unus ex ipsis deauratus. Dedit scutellas anacleas, ex quibus una nigellata, pensat libras iv ; habet in se ursum caballum tenentem. Item aliam scutellam anacleam, pensantem libras iii ; habet in se leonem taurum tenentem. Item aliam pensantem libras ii et uncias ix ; habet in se leonem capram tenentem. Item aliam scutellam similiter anacleam, pensantem libras ii ; habet in se hirchum cum cornibus. Item aliam, pensantem libram i et uncias vii ; habet in se cervum pascentem. Item aliam, pensantem libram i et uncias ix ; habet in se leopardum tenentem capram. Dedit etiam salariolas iv anacleas, que pensant libras iv. Dedit et gabatas (4) vi que pensant libras xvi. Item gabatam i medianam anacleam, pensantem libras iii et semissem (5) ; habet in fundo sigillos (6) iv et in giro prunellas (7); cancellos (8) decoratos cum capitellis, pensantes libras vi et semissem. Dedit et hicinarios (9) ii anacleos, pensantes libras iv et uncias iii. Item hicinarios iii anacleos, pensantes libras v. Item dedit cochleares (10) ix, pensantes libras ii et semissem. Item cochlearem i impesalem, pensantem libram i et uncias x ; habet in medio rotellam nigellatam, et in giro listram (11). Dedit et anafum unum, pensantem libras ii ; habet leonem et taurum deauratos. Item fus-

(1) Circulatam. — Ornée de cercles. — V. Ducange, p. 362, t. II.

(2) Nigellatam. — Niellé. — V. testamentum Ermentrudis matrone, ut suprà.

(3) Caucos. — Sorte de vase destiné à contenir le vin, et ainsi appelé à cause du bruit spécial qui en sort lorsque le vin mélangé à l'air s'épanche de son sein. — V. Ducange, p. 250, t. II.

(4) Gabatas. — Pour ce cas spécial ce sont des plats ou des disques que l'on suspendait aux plafonds des églises, en les garnissant de cierges, ou de lampes. — Dans l'ordinaire, c'étaient des plats destinés à servir les mets, et spécialement les viandes. — Pourtant, d'après le *liber pontificalis*, les gabata étaient de petites lampes qu'on suspendaient devant les tombeaux des martyrs. — V. Ducange, p. 451, t. III.

(5) Semissem. — Demi-livre. — V. Ducange, p. 172. t. VI.

(6) Sigillos. — Nom général désignant une figure quelconque. — V. Ducange, p. 247, t. VI.

(7) Prunellas. — Petits globules de la forme d'une prune, nellés ou teints en noir. — V. Ducange, p. 497, t. V.

(8) Cancellos. — Grilles que l'on mettait devant l'autel. — V. Ducange, p. 85, t. II. — Etaient aussi usitées dans les anciennes basiliques romaines. — V. dict. des ant. grecques et romaines. — Saglio, t. II, p. 868.

(9) Hicinarios. — On suppose qu'il s'agit de lampes destinées à être suspendues. Dans son testament Ermentrude en lègue une d'argent à son neveu. — V. Ducange, p. 667. t. III.

(10) Cochleares. — Sorte de cuiller avec lequel on puisait le vin dans le calice. — V. Ducange. p. 409, t. II. — V. aussi dict. des antiquités de Saglio, t. II, p. 1266.

(11) L'équivalent de litre en français, c'est-à-dire une bordure ornementale. — V. Ducange, p. 134, t. IV.

cinam (1) unam prescriptam ; habet caput leonis, pensat libras III. Dedit et urceum anacleum qui pensat libras IV et semissem, et agmanilis (2), pensat libras III et semissem. Item cannas (3) II pariles (4) deauratas, pensantes libras V; habent in giro effigies et ferusculas. Dedit item missorium planum, pensantem libras VIII et semissem; habet in medio rotam et in rota monogramma. Item alium missorium, pensantem libras VIII; habet in medio crucem (5) cum duobus hominibus. Item baccovicam anacleam, pensantem libras X; habet in se homuntiones V cum duabus ferusculis pennatis. Item aliam baccovicam anacleam, pensantem libras VIII et semissem; habet in medio hominem cabellicantem, et ad pedes suos viperam. Item aliam baccovicam anacleam, circulatam, pensantem libras VII et semissem; habet in se tres homines grandes, et in giro homunciones et feras. Dedit item gabatas anacleas deauratas, pensantes libras XVIII, habent in se homunciones cum pisciculis. Gabatam medianam anacleam, deauratam, pensantem libras VIII, habet in medio homines et pisciculos maritimos. Item gabatas liliatas V pariles, pensantes libras IX et semissem. Item gabatam medianam, anacleam, pensantem libras III; habet in medio caput hominis cum barba. Item gabatam medianam puram, pensantem libras II et uncias III; habet in medio gallum. Item gabatam anacleam colinellatam (6) pensantem libras III; habet in giro homunciones et feras. Item scutellam anacleam, pensentem libras II; habet in medio homuncionem et capriolum cum arbore. Item scutellam anacleam, pensantem libras II; habet in medio duos homunciones cum lanceis. Item scutellam parvam, pensantem libram I; habet in medio rotelliunculam in giro nigellatam. Item salariolam anacleam, pensantem libram I; habet in medio hominem cum cane. Item concam anacleam, pensantem libras IX; habet in medio hominem et mulierem, et ad pedes eorum corcodrillum. Item salariolam parvam cruciculam, pensantem uncias IX. Item suppostorium (7) anacleum, pensantem libram I et semissem; cocleares XII, pensantes libras III. Cocleares XII, pensantes libras III et uncias II. Item cocleares XII, pensantes libras II et uncias IX. Item cocleares XII, pensantes libras III; habent caudas scriptas. Item ichinarios columnellatos III; pensat unusquisque libram I. Item ichinarium unum, pensantem libram I et unciam I. Item cancellum, pensantem libram I et

(1) Fuscinam. — La fourche de même que le couteau servait au culte dans l'ancienne liturgie. — V. Ducange, p. 445, t. III.

(2) Agmanilis. — Aquamanilis. — Aquimanilis. — Vase contenant l'eau destinée à laver les mains du prêtre. — V. Ducange, p. 350, t. Ier.

(3) Cannas. — Erat autem fistula qua sanguis Christi a communicantibus hauriebatur. — V. testament d'Ermentrude dans la Liturgie gallicane de Mabillon, p. 462-463 et Ducange, p. 97, t. II.

(4) Pariles. — Formant la paire.

(5) Crucem. — V. testament Leodebadi abbatis Floriacensis. — V. Ducange, t. I, p. 522.

(6) Colinellatam. — Pour columellatam. — De forme amygdaloïde. — V. Ducange, p. 446, t. II.

(7) Suppostorium. — Espèce de patène que l'on plaçait sous le calice, et que le prêtre y maintenait même pendant sa propre communion, de peur que quelques parcelles de l'eucharistie ne vinssent à tomber à terre. — V. Ducange, p. 455, t. VI.

unciam I. Item urceum anacleum, pensantem libras III, et habet ansam prunellatam, et in medio caput hominis. Agmanilis, pensat libras II et uncias IX; habet in medio rotam liliatam, et in cauda caput hominis. Item recentarium (1) deauratum, pensantem libras II et semissem; habet de foris cavaturas. Item alium recentarium, pensantem libram I et uncias IX; habet in medio listellam et feras. Item schinonem, pensantem libram I; habet caudam nigellatam. Item colatorium, pensantem uncias II. Sunt in summa libræ CCCCXX, unciæ VII.

(V. m' des *Gesta*, fol. 47 v°-53. — Cf. Duru, p. 333-336.)

Hujus présulatus tempore, prescripta Brunechildis regina, per manus ipsius pontificis, obtulit Deo et sancto Stephano, calicem mire pulchritudinis, ex lapide onichino, auro purissimo decoratum.

(V. m' des *Gesta*, f. 55 v°. — Cf. Duru, p. 337.)

XXI. DE PALLADIO (623-657).

..... Nam basilicam Sancti-Stephani plurimis et maximis ditavit donariis; fecit enim duas cruces ex auro purissimo, quas et obtulit; sed et plurima vasa anaclea, argentea, que ad nostram usque etatem, in thesauris ejusdem ecclesie servata permanserunt; hec nos ipsius nomine vidimus insignita.

(V. *Gesta*, fol. 64 v°. — Cf. Durù, p. 341.)

XXIII. DE SCOPILIONE (683-691).

..... De quo nichil aliud scripture dignum repperimus, nisi quod quedam vascula argentea in thesauris ecclesie, cui prefuit, conspeximus ejus nomine insignita.

(V. *Gesta*, fol. 67 v°. — Cf. Duru, p. 342.)

XXVII. DE HAINMARO (748-763).

..... Servatur hactenus Autissiodori, in altare matris ecclesie, crux aurea ligni dominici, ostentans in se signa martyrii ejus.

(V. *Gesta*, fol. 76 v°. — Cf. Duru, p. 348.)

XXXIII. DE MAURINO (772-799 ou 800.)

..... Super altare quoque matris ecclesie, hic ipse pontifex pallium preciosissimum auro et margaritis obtulit, decentissime exornatum. Crucem etiam ex auro purissimo et gemmis preciosis composuit, nomine inscribens suo.

(V. *Gesta*, fol. 81 v°. — Cf. Duru, p. 351.)

(1) Recentarium. — Doit être une espèce d'encensoir surtout à cause de *l'habet de foris cavaturas*. — V. Ducange, p. 612, t. V.

XXXIV. DE AARONE (800-813).

..... Hic idem pontifex ciborium super altare Sancti-Stephani auro argentoque mirifice composuit.

(V. *Gesta,* fol 82 v° — 83. — Cf. Duru, p. 353.)

XXXV. DE ANGELELMO (813-828).

..... Ecclesiam Sancti-Stephani, non simplici largitate ditavit, altare senioris ecclesie tabulis argenteis undique compegit, altare quoque Sancte-Marie nichilhominus tabula argentea (1) decoravit; Sancti quoque Baptiste-Johannis altare, simili ornamento decoravit; ante altare Sancti-Stephani tres coronas argenteas (2) precipui ponderis preparavit. In circuitu altaris decem candelabra maxima argenteaque constituit, calicem argenteum optimum cum patena condonavit, ac suo nomine presignavit; sed et crucem per maximam inibi collocavit, quam auro argentoque vultu Salvatoris decentissime decoravit, altare argentea tabula ornatum ante eam statuens. Eandem ecclesiam quatuor signis maximis et sonoris decoravit; fecit et capsam precipui operis, auro argentoque elegantissime comptam, ubi cappam beatissimi Amatoris, cum multis sanctorum pignoribus condidit. Tapetia etiam optima ad sedilia basilice exornanda plurima contulit.

(V. *Gesta,* fol. 83-85. — Cf. Duru, p. 352-353.)

XXXVI. DE HERIBALDO (849-857).

..... Ecclesiam Sancti-Stephani et parietibus, et laquearibus renovavit, vitreis quoque ac picturis optimis decoravit; coronas argenteas quatuor instituit. Circa altare Sancti-Stephani tabulas argenteas, et sculptura, et operis elegantia renovavit; capsam etiam auro, argentoque mirifice decoravit, ubi vestimenta sacratissimi Germani reposuit. Basilicam Sancti-Johannis Baptiste, post defectum veteris, ab imis extruens fundamentis, in sublime fastigium extulit, ac x Kalendarum Januariarum, sollempniter dedicavit. Postmodum vero sanctorum martyrum Alexandri (3) et Crisanti pignora, que ab urbe Roma detulerat, in eadem ecclesia decenter condidit,

(1) Tabula argentea. — Large plaque d'argent, placée sur l'autel et où l'on exposait les reliques. — Quelquefois même elle en contenait. — V. Ducange, p. 482, t. VII.

(2) Coronas argenteas. — 3° On donnait aussi le nom de couronnes à certaines lampes qui en présentaient la forme, et qu'on suspendait près des tombeaux des martyrs (Arringhi, II, 676), telle était celle que Constantin avait placée devant le corps de S. Pierre (Anastas. in Sylvest.), telles encore celles que l'on distingue au centre des arcs des basiliques peintes en miniature dans le Ménologe de Basile, et en particulier devant l'image de S. Vincent (Menol. Basil. XXII jan.). Les anciennes mosaiques, entre autres celle de S. Apollinaire de Ravenne (Ciamp. vet. mon. II, tab. XXIV) font voir des couronnes ou lampes de cette sorte suspendues sur la tête des saints, placés eux-mêmes dans les niches; on y plaçait aussi les reliques des saints. (V. Martigny, Dictionnaire des antiquités chrétiennes, p. 185. — V. aussi Ducange, p. 663, t. II).

(3) Martyrs durant la persécution décienne.

fredamque (1) cum cancellis benigno studio exornavit, atque, ad luminaria eorundem sanctorum patrociniis, jugiter observanda, agellum quendam v mansorum, vocabulo Bunnorum (2) ex agro Matriacensi, et, ex precepto apostolico, benigno amore contulit ; basilicam Sancte-Marie laquearibus, picturis et vitreis renovavit.

(V. *Gesta*, fol. 87 v° — 89. — Cf. Duru, p. 354.)

XXXVII. DE ABBONE (859-860).

..... Is Sancto-Stephano crucem auream, cum gemmis preciosis contulit, pallium quoque perobtimum largitus est, cocleam (3) a parte occidentali, a fundamentis inchoavit ; altare Sancti-Stephani, auro puro gemmisque exornare decreverat, sed morte intercedente, prepeditus ad non modicas tamen auri expensasid peragendum reliquit.

(V. *Gesta*, fol. 91, r° et v°. — Cf. Duru, p. 356.)

XXXVIII. DE CHRISTIANO (860-872 ou 73).

. ... Hic cocleam ab occidentali parte, a predecessore suo inchoatam, ad perfectum usque perduxit. Hic ipse pontifex, beatissimi Amatoris corporis membra, a prime sepulture loco, una cum archiepiscopo Burdegalensi, Frotario nomine, festive in criptam ipsius domus transvexit.

(V. *Gesta*, fol. 91 v° — 93 r°. — Cf. Duru, p. 356.)

XXXIX. DE WALA (873-879).

.... Librorum copiam, si usquam nosset, ardenter huc desiderabat advehere. Ecclesie thesaurum, ac si sacrilegium, vitabat contingere ; donaria argentea vel aurea, palliaque peroptima sancto contulit Stephano.

(V. *Gesta*, fol. 92 v° — 93 r°. — Cf. Duru, p. 358.)

XL. DE WIBALDO (879-887).

..... Hic ab occidentali parte ecclesie Sancti-Stephani duo construxit altaria ; superius in honore Sancte-Crucis, per quam omni mundo salus effulsit : inferius vero beati Gregorii pro nostris calamitatibus intercessoris, eximiique Pauli apostoli, Amatoris etiam, atque Germani, ac Martini, et Benedicti honore, honestissime dedicavit, sue salutis non immemor.

(V. *Gesta*, fol. 97 r° et v°. — Cf. Duru, p. 359.)

XLI. DE HERIFRIDO (887-909).

..... Nam civitas improvise flammis exusta, penitus versa est in cineres, tantum et rudera. His ita gestis, carus domini, Herifridus hoc animo induxit suo, nunquam sibi aliquod facturum in urbe habitaculum, donec

(1) Fredam. — Ornamentum vel umbraculum quod feretris et capsis sanctorum super ponebabur. — Sorte de baldaquin. — V. Ducange, p. 407, t. III.

(2) Bunnorum — Bounon, hameau, commune de Merry-Sec.

(3) Coclea, Coclear. — Turris ecclesi in quâ campane pendent. — Clocher. — V. Ducange. p. 411, t. II.



edes Dei ecclesia, scilicet beate semper Virginis Marie ac sancti Johannis, simulque primi martyris Stephani, in pristinum redigerentur statum. Quas, parvo contentus taguriolo, mox reedificare cepit, et funditus eas opere mirifico exornans.

. . . .

. . . . Presul autem, ut vicinum sensit adpropinquare exitum, sciens nons posse quod deliberaverat perficere, summam denariorum, quam ad hoc collegerat, dispertivit, triginta scilicet libras ad faciendam ante altare Sancti-Stephani tabulam (1) : viginti quoque ad ornanda Sancte Marie, Beatique Johannis altaria.

(V. *Gesta*, fol. 101 v°, 103 r° et 111 r°. — Cf. Duru, p. 361 et 365.)

XLIV. DE GUALDRICO. (918-933)

. . . .

Nempe in ingressu suo, in qua maneret, episcopalem non invenit edem, sed in quandam monachorum infra civitatem positam, se divertens mansionem, inibi interim degit, donec sua jussione major cenaculi domus, ab Herifrido precessore suo inchoata episcopo, sed non perfecta, et a Bettone postmodum episcopo, aliquantulum subpleta, perficeretur, adiecto postmodum alio ligneo cenaculo, estatis tempore, sub solis caumate, ad refrigerenda convivantium et cenantium corpora preparato. Fecit etiam sursum juxta cocleam ipsius domus Dei, duas lapideas mansiones, unam a meridie et alteram ab aquilone, quarum una convictui et sopori, altera recondendis rebus domesticis aptissima foret, capella in medio locata, et in honore Sancte-Crucis dedicata. Patefecit quoque mediam criptam ipsius coclee, ad introitum commeantium ab occidentali regione, et ante eam statuit porticum funditus a se constructam; et valvas operosa ferri fabrica, quibusdam ex se picturis distinctas, coriisque, undique glutine contectas, et fuco rubicondo coloratas, ad custodiam templi inter criptam et porticum posuit, aliis incultis portis obpositis, e regione platee civitatis. Denique infra ecclesiam in sublime erexit tabulatum modicum cum gradibus ligneis, ut per hos essent ascensus sursum et descensus deorsum; et plerumque si a domo suprema egredi vellet, eumque ad inferiora tederet descendere, illinc clarius supra gregem posset intendere.

Infra quoque ecclesie ambitum, ad decus sollempne, unam argenteam fabricari fecit coronam, atque in honore sancti Stephani unam manum auream, gemmis politam, et alteram in honore sancti Germani, absque gemmarum ornatura, positis in ambabus ipsorum pignoribus sanctorum, simul cum augmento aliarum reliquiarum. Contulit etiam ibidem Deo et sancto Stephano duas cruces parvas ex auro optimo : quarum una, cum (2) electro fabricata relucet, in qua intus posuit reliquias ex osse

(1) Tabulam ante altare. — Ici, la tabula, destinée à l'exposition des reliques est indépendante de l'autel.

(2) Electrum. — L'electrum était plusieurs siècles avant Jésus-Christ, un métal spécial, composé d'argent, d'or, de cuivre et d'ambre, mêlés par la fusion. — V. Rou-

sancti Laurentii, deforis in ipsius electri nobili sculptura, expressa passione supra craticulam ipsius martiris almi Laurentii. Quoniam autem in eadem aula Dei, erat preciosissimum pallum cum leonum inmaginibus, in quo erat scriptum inter leones Grecis litteris (1) : *Epileontes tuphilo Cristu Dospotu*, non destitit priusquam aliud ejusdem similitudinis pallium invenit, emptumque ibidem dilargitus est, quatinus unum hunc, alterum inde, quasi sibi respondere viderentur. Dedit alterum pallium diaprasim (2) coloris et nominis cum hirundinibus, in quo frigium opus ab Herifrido prius factum ex auro, supra aram altaris resplendet diebus festis : dedit quoque unum vexillum auro comptum ad efferendum cum aliis, tempore publice processionis.

Denique quando Romam profectus est studio saluberrime orationis, a domno apostolico Johanne maximis precibus impetrare meruit reliquias supra memorati Laurentii martiris ac sancte Eugenie..... (3).

(V. *Gesta*, fol. 131 v°, 133 r° et v°. — Cf. Duru, p. 375.)

XLV. DE GUIDONE (933-961).

..... Ambonem ibi vilem aspiciens, criptis honeste compositis desuper, honorifice constructum locavit, et juxta illum altare in honore sancti Johannis evangeliste et sancti Laurentii martiris, ac sanctorum omnium honore, ut ab episcopo, si adfuerit, et a clero ecclesie missa celebraretur, quo eorum interventu viventis et morientis necessitatibus subveniret devotissime sacravit.....

Tabulis argenteis bases (4) discoopertas optime decoravit, lampades

gemont, Age de Bronze, p. 385. Du temps de Pline l'ancien, l'ambre était bannie de cette composition qui consistait en 4/5 d'or et 1/5 d'argent. — J'ignore à quoi il correspondait au X° s. de l'ère chrétienne.

(1) Epi Leontes. — Je pense qu'il faut restituer : (έπι λεοντες σὺ ou σὲ, (la forme τὺ est admissible, ainsi que la forme τέ) φìλεω χριστε, δεσπὸτης), c'est-à-dire : Même au milieu des lions, je t'aime, ô Christ, mon maitre. Il y a là une allusion évidente aux souffrances des martyrs livrés aux bètes. — V. le thesaurus linguæ grœcæ de Henri Étienne, réédition Haase. — Firmin-Didot, 1842-1846). — J'inclinerais à croire que ces tapisseries venaient de Patras, le grand centre au x° siècle de ces sortes de fabrications. Quant à la langue assez corrompue de l'inscription, elle ne doit étonner personne ; le langage vulgaire tant à Rome qu'en Grèce, a toujours été différent du langage de la cour et de la littérature. Dans la chronique de Clarius, conservée en notre bibliothèque, plusieurs folios, contiennent un véritable dictionnaire pocket, à l'usage des voyageurs qui vont en Grèce. La langue dont on s'y sert, quoique de deux siècles postérieure, est à peu près semblable à celle de notre inscription. Il ne faut pas oublier non plus que la Morée, notamment les environs de Patras, avaient été dès le VIII° siècle de notre ère, et plus tard, fortement colonisés de Slaves. — (V. Paparigopoulo, Civilisation hellénique, chap. V).

(2) Diaprasim. — Couleur vert de gris. — V. Ducange, p. 839, t. II.

(3) Eugénie, V. et mart. en 304.

(4) Ce genre de décoration a été en usage dès le v° siècle, et a duré jusques bien avant dans le moyen-âge. V. notamment pour Saint-Martin de Tours, l'Historia ecclesiastica Francorum, et les Récita mérovingiens. Les rois de France, et notamment



quoque ibi septem optimas ex argento composuit, habentes in se cum fuste libras xv ; labara (1) cum auro optulit Sancto-Stephano x ; candelabra duo argento compta ; fustes duos deargentatos, quibus feruntur cruces auree ; coronas duas ex argento, habentes libras decem ; cliotedrum (2) optimum auro argentoque constructum.

Introitum, quod, Waldricus edificare ceperat, in altum extulit, camera exornans et in parietibus paradisi turmas ac herebi tormenta depingens, gratum intrantibus prebuit ingressum : illic suam infodiens sepulturam ; quam postea ante vultum Salvatoris et altare Sancti-Stephani, quod post exustionem civitatis et templi sua desudatione, honorifice adornavit et dedicavit, removere jussit ; supra quam capellam edificavit in honore sanctorum quorum memoria infra civitatem vel extra, vix aut raro celebratur, quorum hec sunt nomina ; Matheus, Thomas, Philippus, Mathias, Dionisius, Mauricius, Ignatius, Demetrius, Desiderius, Jeronimus, Silvester, Augustinus, Vigilius, Eugenia, Anastasia, Margarita, Lucia, Agatha, Genovefa, Columba.....

Altare Sancti-Stephani medium, purpura, imaginibus aureis, penitus cooperta, honestissime ambivit.

Videns etiam et ecclesie ambitum non adeo esse magnum, arcum inter duo ostia novum, condidit prope altare, apertis maceriis, duo ibi in modum crucis oratoria, ut ibi plures Deo servire possent, construens. Quod cum ageret, invidia, ut arbitror, diaboli, maceria vetusta cum nova, ab arcu usque ad arcum, fundo tenus corruit, quam mox renovare absque mora non piguit ; sicut enim predicta Sancti-Stephani ecclesia post (3) incendium, funditus est eruta, ita postmodum ab eo ab ipsis est elevata fundamentis, et ampliori decore quam fuerat antea, vitreis magnis et camera exornata. Oratoria quoque duo dextra et sinistra, ad instar quod prius fuerat, reedificavit, superadiciens criptas ipsis oratoriis, in quibus etiam et altaria instituit, ut populi advenientes invenirent, quo possent lacrimosis immorari suspiriis, deprecando et obtinendo, Dei et sanctorum, quorum honore ipsa sunt altaria, misericordiam. Ergo comptissime dilatata, hec, eadem basilica in superioribus suis partibus, speciem protendit Sancte-Crucis ; in medio vero ecclesie podia (4) constituit, et vultum Salvatoris cruci affixum collocavit inibi : altare quoque decoravit tabula argentea elevata inmaginibus et aliis picturis, consecrans illud sub die v Idus Augusti, in honore Sancte-Crucis et sancti Mathei apostoli, et Evangeliste, et sancti Romani militis et martyris.

(V. *Gesta*, fol. 141-147. — Cf. Duru, p. 379-381.)

François Ier en 1529, dans des besoins pressants, dépouillèrent l'autel et le tombeau du Saint de ces ornements précieux. — V. aussi à propos de la Basilique constantinienne, le liber pontificalis.

(1) Labara. — Très probablement des bannières de procession, marquées de la croix, peut-être tout simplement une croix processionnelle. — V. Ducange, p. 2, t. IV.

(2) Cliotedrum. — Sella plectilis, chaise pliante. — Ducange, t. II, p. 398.

(3) Post incendium etc. — La cause de ce désastre n'est pas connue d'une façon précise.

(4) Podia. — Peut-être bien des stalles. — V. Ducange, p. 317, t. V.



XLIX. DE HUGONE (999-1039).

.... Hujus ergo in tempore, civitas Autissiodorum exicialiter igne cremata est, et res humane in favillas redacte, preter ecclesiam beati Albani martyris, a beato Germano constructam. Tunc principalis ecclesia prothomartiris Stephani funditus corruit ; quam protinus idem presul cepit majore ambitu, ac criptarum curvaturis, quadris lapidibus, certatim reedificare ; nam prius delicatiore maceria constiterat, minimisque lapillis : jam vero altius opere ecclesie edito, rursus civitas reincensa est, sed novum ecclesiæ opus mansit incolume.

..... Preterea, tricesimo septimo sue ordinationis anno, perrexit predictus Hugo Jherusalem, satis honorifice ad sepulchrum Domini oraturus, ac inde rediens alacriter, proprie sedi innitens, mansuetior deguit. Ecclesie matris sedem, quam antea edificiis sublimaverat, accuratius studuit postea adornare, et donis Dei aptis servicio studiosius curavit insignire ; unde et duo mire artificiositatis, mirique operis et precii vestimenta episcopalis dignitatis conveniencia officio, eidem, cooperante sibi Dei gratia, meruit inpertire. Horum unum, quod quasi minoris precii videbatur, totum auro (1) frigio mirifico, circa collum amictus, a cervice vero usque ad ima, stola, manipulis, in loco suo decentissime operiebatur ; casula quoque purpurea, grandes aquilas coloris coccinei intextas, circumquaque monstrabat, cujus superficies auri phrigii circumductionibus stellantibus resplendebat. Alterum siquidem, quale fuerit imperialis Othonis munificentia, cujus illud ei datum est manu, testificatur : nempe, velut in capite sancti Aaron dicitur, in amictu, lamina aurea margaritis et lapidibus preciosis intertexta, quasi regali diademate summi sacerdotis caput illustrabat ; palla vero carbasea (2), aureo circa pectus effulgens rationali (3) ; a genibus ad talos usque, oloserica (4), limbo deaurato mirifice pontificalia vestigia complectebatur. De stola quoque et manuali, ad puram aliquid dicere fabulam sonat, cum siquidem utraque de auro purissimo cum malis punicis condita, inexplicabili artificio, opus ostendebant elegantissimum. Casula autem coloris etherei frigio palmam habente, superhumeralis et rationalis effigiem, ad modum pallii archiepiscopalis, honorabiliter pretendebat. Omnia preterea quecunque illis intererant vestimentis jure et decenter excellentia, intra sancta sanctorum portabat episcopus. Honoravit iterum Sancti-Stephani ecclesiam palliis, libris et aliis ecclesie necessariis ornamentis ; inter que etiam missalem dedit aureis litteris annotatum, pontificum servicio et officio satis aptum. Dedit et calicem unum cum patena eximium, quem quantitatis et ponderis magnifactum, de argento opus insignibat deauratum. Fecit preterea et in eadem ecclesia

(1) Aurifrigium. — Orfroi. — Galons et broderies d'or et d'argent. On les exportait autrefois de l'Asie mineure, d'où l'expression aurum frigium.

(2) Carbasea. — De lin. — V. Ducange, p. 171, t. II.

(3) Rationale. — Vêtement ecclésiastique qui se rapprochait du pallium archiépiscopal, et en faisait partie par le devant. — V. Ducange, p. 799, t. V.

(4) Oloserica. — Tout en soie. — De soie pure. — V. Ducange, p. 677, t. III.

fieri duo signa quantitatis magne, que secundum quantitatem digna Deo sonorum conveniencia, et dulci coaptata sunt modulacione.

.. .. Cum autem cepisset infirmari, sentiens diutius se non victurum, jussit ex rebus propriis honorifice reedificari a fundamentis ecclesiam Beate Marie, que primatum dicitur tenere intra muros civitatis : quod tamen opus inperfectum reliquit.

(V. *Gesta*, fol. 161-169. — Cf. Duru, p. 389-392.)

L. DE HERIBERTO II (1040-1052).

.... Hic, in die ordinationis sue, cum secundum ecclesiasticam consuetudinem, cathedre innixus episcopali, ad sancti prothodiaconi matrem sedem, nobilium humeris deportatus esset, dedit ecclesie pallium ingens, optimum, quod vulgo dorsale (1) dicitur, quod etiam usque in hodiernum diem inter cetera ecclesie ipsius instrumenta videri manifestum est.

(V. *Gesta*, fol. 169. — Cf. Duru, p. 392.)

LI. DE GOFFRIDO (1052-1076).

..... Nam ut toto, quantus erat, eo die utar ad hujus rei testimonium clero, quando ipse intravit ecclesiam, sic nudum vestimentis presbiterium, sic ecclesie corpus ornamentis exutum, sic chorum capis expoliatum repperit, ut in v tantum panniclerosis, et sexta que bona erat, chorus psallendo triompharet, nullaque, preter unum, dorsalia parietes operirent, nisi quedam lanea, et cum his pauca palliola que fors ex sua vilitate essent ecclesie residua, nulla denique pontificalia, in quibus ipse missam decenter celebraret, haberentur indumenta : incultam itaque recepit ; sed, ut suus dissimilem successor acciperet, laboravit. Nam et chorum honestis XIII capis letificavit, regiisque dorsalibus quinque parietes decoravit, ordinem quoque ingredientium ad altare in festis atque pro festis diebus, congruis cultibus adornavit. Nam casulas contulit IV purpureas, dalmaticam insignem, tunicas luculentissimas, stolas albas cum manutergiis multiplices ac preciosas, altare argenteum dedit ; necnon omnia, que subnotantur argentea : Calicem, turibulum cum acerra (2), candelabra duo, ampullas II, urceum, ad aquam benedictam, et urceum ad manus sacerdotum abluendas, manile etiam, et labrum ad aquas de manibus abluentium suscipiendas, sed et hoc volumen *De Gestis Pontificum* renovavit.....

..... Ergo ut de quamplurimis ipsius benefactis adhuc aliqua proferamus, illud quantum fuit, quod hanc ecclesiam tantam, biennio prope antequam pater idem carissimus moreretur, incendio consumptam, in subito tempore, id est infra brevem spherulam unius anni ; trabibus et tegulis ipsemet assidua sollicitudine vel circa carpentarios aut famulos suos, seu ceteros collaborantes, satagens restauravit ; quinque vero

(1) Dorsale. — Tapisserie dont on décorait les murailles des églises. — V. Ducange, p. 929, t. II.

(2) Acerra. — Encensoir. — V. Ducangè, p. 52, t. Ier. — Doit s'entendre ici plus tôt de la boîte où l'on conservait l'encens.



fenestras que sunt in supremi concelli fornice, quinque de domo sua clientibus, ut quisque suam vitrearet, distribuit : sextam quoque majorem, cunctarumque precipuam, altare sancti Alexandri clarificantem, ut suus capellanus faceret, exoravit. Neque de corona muri claudentis altare, sanctorumque presulum pictas habentis effigies, silere justum est ; quem canentium oculis sacerdotum non solum ideo opposuit, ut ab eis visus inanes et illicitos excluderet, verum et iccirco, ut si quis vanitate vel tedio gravatus extra se duceretur, sicut sepe contingere ex nostre vicio fragilitatis solet, illa presenti visione et aperta tot bonorum per picturam memoria, mentem et animum, quasi vivo revocatus consilio, ad fortitudinem pietatis relevaret. Has et hujusmodi alias vir providus et benignus, excogitans ecclesie sue quascunque poterat temporales, et eternas utilitates ; elegit etiam cum laude et cum gratiarum capituli sui actione, quosdam quos gratis canonicos ad prefinitam obedientiam constituit ; presbyterum scilicet dignum et idoneum qui cotidie, pro defunctis canonicis nostris proprie offerret ; aurifabrum mirabilem, pictorem doctum, vitrearium sagacem, alios necnon, qui singuli, pro ut erat cuique facultas, in officio suo deservirent.

(V. *Gesta*, fol. 171 v° et r°, et fol. 175 v°, 177 v°. — Cf. Duru, p. 393 et 396.

LII. DE ROBERTO (1076-1084).

..... Ecce in introitu suo dorsale coloris sanguinei obtulit ; pulpitum alio tempore, quadringentis solidis ex proprio datis, fieri fecit ; postmodum, excepto capite, parietes chori ecclesie vitreavit ; deinde criptas, antea nimium tenebrosas geminis ingressibus illustravit ; demum signorum turres ab imis ecclesie tegulis, sursum edificans, consummavit.

(V. *Gesta*, fol. 183 v°. — Cf. Duru, p. 400.)

LIII. DE HUMBAUDO (1087-1114).

..... Ecclesiam etenim multis beneficiis et ornamentis intus et exterius decoravit, edificiis multiplicavit, honoribus nobilitavit, multis etiam bonis, plura ecclesie contulisset, nisi qui bonis semper invidet diabolus, per predictos et quosdam alios tyrannos, ei rerum suarum atque honoris dampna intulisset. Ecclesie namque tecta, vetustate consumpta atque dilapsa, novis asciculis renovavit ; turrem ecclesie super altare Sancti-Alexandri positam, mirabili et alta lignea coopertura sublimavit. Aliam quoque turrim, super chorum positam, quadratis lapidibus cooperiri fecit, ne ejus signa festiva ignis exustione, si forte contingeret, consumerentur, neve, pluviis glatialibus, quandoque consumpta frangerentur. Fenestras etiam quatuor, seniori altari lumen prestantes, mirabili opere vitreari fecit, atque in anteriori parte ecclesie XXIII, juxta chorum quoque duas vitreavit ; candelabra siquidem v mire altitudinis ante altare apposuit, quibus cerei appositi, ecclesiam nocturnis auris clarificarent, ac introeuntibus clericis sive laicis, lucem lucidius ministrarent. Item dedit lineam cortinam, alterum parietem ecclesie, festivis diebus, decorantem, regum atque imperatorum imaginibus depictam, supra quam posuit tria preciosissima pallia

mille solidorum precii constantia; quorum unum viridis coloris, leonibus multicoloribus circumrotatis, fulget, secundum imaginibus regum, similiter circumrotatis, aspicientibus arridet. Item, ad decorem ecclesie, memor psalmiste dicentis: « Domine dilexi decorem domus tue, et locum habitationis glorie tue », duo magna dedit dorsalia lanea, leonibus multicoloribus operose insignita, atque super chori sedilia duo optima posuit tapetia. Item, ad ornamentum ecclesie, insinuando etiam nobis, quia postpositis etiam vitiis, intus et exterius, palleati virtutibus esse debemus, dedit capas de pallio bonas IV, dalmaticas III, albas VII, optimas casulas, stolas et manutergia plura, pluresque libros episcopali officio convenientes. Caput quoque ecclesie super altare Sancti-Stephani, mirabili et preciosa pictura decoravit; in cripta similiter altare Trinitatis (1) superius et inferius picturis adornavit, et in alia cripta altare Sancti-Nicholai imagine Salvatoris, sancteque Marie, et sancti Johannis, Evangeliste depicta, honestavit: ecclesiam sancte matris Domini Marie, infra muros positam, ruentem ac pene dilapsam renovavit, ac renovatam, ipse dedicavit: caput ecclesie Sancte-Marie extra-muros, novis asciculis cooperiri fecit.

(V. *Gesta*, fol. 189 v°, 191 v°. — Cf. Duru, p. 403-404.)

LIV. DE HUGONE (1115-1136).

. . . .

Quodam quoque tempore, ex quadam insolita nimietate ventorum, quedam turris lignea ecclesie Sancti-Stephani, funditus corruit super domum episcopalem, sub silentio noctis dejecta, episcopo dormiente. Trabes et ligna trans tegumenta domus penetrando, circa lectum episcopi ceciderunt, hinc inde, etiam ex transverso, omni lesione remota a sancto viro. Quid ad hæc dicemus? Patet, quod ille unus et solus dormientem custodivit episcopum, « qui non dormitat neque dormit, et custodit Israel ».

(V. *Gesta*, fol. 211 v° et 212. — Cf. Duru, p. 415.)

LVII. DE GUILLELMO (1167-1181).

..... Ecclesiam equidem beati Stephani operoso lapideo stabulatu, undique sub tegmine circundedit, anterius pignaculum, et posterius cum vitreis ad ipsa pertinentibus fecit; turrim meridionalem nova firmatura, et decenti laterum tectura decoravit; totam ecclesiam novis tignis, trabibus, tegulis, et lateribus in parte plumbatis cooperuit, et, quantum ad ipsum pertinuit, cameravit. Tempore suo altaria nova fundata sunt ab ipso et ab aliis in eadem ecclesia et consecrata: unum ante crucem, quod ipse consecravit in honore sancte Crucis et beati Johannis Evangeliste et sancti Laurentii martyris, et sanctorum Cirici et (2) Julite, quorum reliquias ibidem recondidit et beati Egidii (3) confessoris, ubi et duos capellanos constituit qui in per-

(1) Ce sont très probablement celles dont on voit les traces aujourd'hui.

(2) Ste Julite veuve et son fils, martyrisés à Tarsus en Chine, en 305, sous la persécution Dioclétienne.

(3) Egidii. S. Gilles, abbé au Languedoc, 7-11-725.

petuum missam singulis diebus celebrarent, pro anima Guidonis (1) comitis et antecessorum suorum, quibus capellanis ab eo redditus sufficientes assignati sunt. Unum erexit de suo in cripta a parte curic episcopalis, quod et consecravit in honore beati Pauli apostoli et sanctorum Cirici et Julite, quorum ibi reliquie reconduntur, et in honore beati Germani (2) episcopi et confessoris, et beate Marie-Magdalene; huic altari deservire tenentur canonici beate Marie, et quotidianam missam celebrare pro anima ipsius, et pro anima Fromundi clerici sui, qui ibi primus assignavit redditus. Altari beati Andree apostoli in eadem cripta sito, assignavit stipendia servientium. . . . . Dedit item ibi ecclesie beati Stephani cupam argenteam IV marcharum, deintus et deforis peroptime deauratam, ad reponendum in ea corpus Domini; dedit et cannulas et pelves argenteas ad quotidianum officium altaris beati Stephani. Item dedit vestimenta sacerdotalia, albas duas mirifico paratu decoratas, cum stolis et amictibus preciosis, et tunicam cum dalmatica, et infulam miro auri frigio ornatam, et libros, et alia, que in capella sua habebat cum cophino, in quo reposita erant : dedit etiam aurifrigium quo post obitum ejus decenter ornate fuerunt due infule, ad ornatum ecclesie beati Stephani, unum dedit pallium optimum.

(V. *Gesta*, fol, 233 r° et v° et 235 v°. — Cf. Duru, p. 427 et 428.)

LVIII. DE HUGONE DE NOERIIS (1184-1206).

De ornamentis que contulit ecclesie.

Ecclesie sue Autissiodorensi, pannos duos sericos preciosos, et quantitatis immense, qui de miradola (3) nuncupantur, contulit ad ornatum ; credimusque quod ymaginem crucifixi cooperuisset argento, et quod deesset ultra estimationem crucis aurec duarum marcarum, et ultra triginta marcas ad hoc deputatas, quandoque quas ob suas necessitates acceperat, restitutionem in futurum eorum cum super habundantia repromittens, supplevisset de suo ; sed et hoc, et restitutionem promissam, mors preveniens impedivit, unde et hujus honus debiti ad suos successores transmisit.

(V. *Gesta*, fol. 251 v°. — Cf. Duru, p. 448.)

LIX. DE GUILLELMO (1207-1220).

Qualiter ornavit ecclesiam de cruce et calice aureo.

Ad ornatum ecclesie pannum unum sericum, valde bonum et magnum et duo minora pretiosa, tamen contulit ad ornatum altaris ; antiphonarium quoque optimum in duobus voluminibus fieri fecit, capitulo itidem alterum par ei in omnibus faciente ; novem insuper marcas auri ad crucem et calicem aureum faciendos, et anulos suos aureos preciosos admodum, et

(1) Gui, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre.
(2) S. Germain, d'Auxerre.
(3) Dès cette époque, parait-il, la Lombardie fournissait de la soie.

tredecim librarum Parisiensium; sed hec moriens in sumptibus contulit faciendi.

. . . .

Qualiter veterem ecclesie Autissiodorensis fabricam demoliri fecit ut novam construeret.

Eodem tempore, circa novas ecclesiarum structuras passim fervebat de novo populorum. Videns itaque episcopus ecclesiam suam Autissiodorensem structure antique, minusque composite, squalore ac senio laborare, aliis circumquaque capita sua extollentibus, mira specie venustatis, eam disposuit nova structura, et studioso peritorum in arce cementaria artificio decorare, ne ceteris specie, studiove penitus impar esset; eamque fecit a posteriori parte funditus demoliri, ut, deposito antiquitatis veterno, in elegantiorem juvenesceret speciem novitatis. In cujus sumptuosis impendiis, quanta largitione profluus extiterit, enunciavit fabrica primi anni, que ultra speratum promota in immensum, extulit caput suum : quippe circiter septingentas libras de proprio primo anno, preter oblationes fidelium, et preter juridicionis sue proventus, quos ad hoc ab initio deputavit, in sumptus ejusdem operis erogavit; ceteris vero annis, quandoque per ebdomadam, decem libras, quandoque amplius, quandoque centum solidos ad minus, preter premissa, et preter questas diocesis sue, sive diocesum vicinarum.

RÉSUMÉ DES *Gesta*.

Chute des deux tours de l'ancienne église, advenue en 1217, le dimanche avant l'Avent. L'une était située au midi, et l'autre au nord. Celle-ci contenait tout le chœur et les stalles des chanoines. Les démolitions faites pour la construction de la nouvelle église en furent la cause. Il n'y eut aucun accident de personnes.

(V. *Gesta*, fol. 267 r° et 269 v°. — Cf. Duru, p. 469 et 474.)

LXIII. GUI DE MELLO (1247-1269).

Ecclesie vero Autissiodorensi, sponse sue, duo paria vestimentorum pontificalium sumptuosissima, alterum candidum, et alterum purpereum, cambucam (1) (dedit).

(V. *Gesta*, fol. 305 v°. — Cf. Duru, p. 503.)

LXIV. ÉRARD DE LESIGNES (1270-1278).

..... Contulit igitur prefatis ecclesie et capitulo, dum vitam duceret in humanis, duos angelos argenteos deauratos, mire pulchritudinis et ingentis valoris, cum reliquiis Beate Marie-Magdalene insertis, venerabiliter in eisdem. Item crucem auream, gemmis preciosis ornatam, precio quingentarum librarum Turonensium. Item, idem pontifex magnanimus et munificus, dedit capitulo mille libras Turonenses ad augmentationem panis

(1) Cambuca. — Crosse épiscopale. — V. Ducange, p. 46, t. II.

canonicorum. Item, quamdam mitram cum pontificali anulo, precio quadringentarum librarum Turonensium. Item, calicem pure aureum. Item, quatuor paria indumentorum sacerdotalium diversorum colorum, tam de examito (1) quam de diaspro (2), videlicet de unoquoque, tunicam, dalmaticam et casulam. Item alia duo paria indumentorum, videlicet de unoquoque tunicam, dalmaticam, casulam, atque capam.

(V. *Gesta*, fol. 313. — Cf. Duru, p. 506.)

XCII. FRANÇOIS Ier DE DINTEVILLE (1510-1530).

Porro, quantum ad Autissiodorensem attinet, templum ipsum, seu edem divo prothomartyri Stephano in ea urbe sacram, mirifice adornavit. Pulpitum (3) ad epistolas et evangelia legenda, totius Galliæ pulcherrimnum, miro lapidum tabulatu, raro artificio, elegantique, ut cernitur, structura, suo ere donavit. Organa, ea tempestate, et bellissima et argutissima, nulli sumptui parcens, instrui curavit. Pallia duo aurea preciosissima, maiori altari accommoda, planetas, pluvialia (4), aliaque sacerdotalia vestimenta quamplurima, auro, margaritis, et lapidibus preciosis intexta, quanta nulla allia Galliarum ecclesia splendidiora habeat, elargitus est.

(V. *Gesta*, fol. 323, r° et v°.)

XCIII. FRANÇOIS II DE DINTEVILLE (1530-1554).

Il donna, en 1547, à sa cathédrale, un magnifique vase oblong de porphyre destiné à servir de bénitier. Il fit orner de peintures diverses chapelles, entre autres celles de Saint-Georges, de Saint-Sébastien et de Saint-Germain. Enfin, au commencement du mois de septembre 1554, il présenta au chapitre trois chappes à fonds d'argent parsemées de fleurs rouges et violettes, dont les orfrois étaient chargés de ses armoiries, avec les vêtements et les parements d'autel nécessaires. Il y ajouta un magnifique évangelier décoré de lames d'argent, que l'on eut quelque peine à obtenir de ses héritiers. Ce fut aussi sous ses auspices qu'un chanoine peintre, du nom de Chrétien, fit le tableau de la lapidation de saint Etienne qui se voit encore aujourd'hui en la cathédrale. M. Quantin a publié le testament dudit Chrétien. Quant aux autres libéralités, Lebeuf les a extraits de registres du Chapitre aujourd'hui perdus.

XCVI. JACQUES AMYOT (1570-1593).

Porro cum ad ecclesiam autissiodorensem primum accessit, ·ruenti assimilem intus, et in penetrali comperit. Itaque, cam reficere et instau-

(1 et 2) De examito et de Diaspro. — V. la préface.

(3) Pulpitum. — Sorte de chaire, devenue plus tard l'ambon, où le lecteur lisait aux fidèles l'évangile du jour, des psaumes, et parfois même, dans les premiers siècles du christianisme, les actes des martyrs. — V. Ducange, p. 512. t. V.

(4) Pluvialia. — Vêtement destiné à préserver de la pluie. En Liturgie, on appelle ainsi une sorte de tunique talaire garnie d'un capuchon, et de franges à l'intérieur que portaient les prêtres aux cérémonies solennelles. — V. Ducange, p. 314, t. V.



rare cepit, a choro et augustiore altari, quæ ab integro reparavit, et sex columnis fusilibus e cupro, munivit et exornavit, cum pedo seu lituo imminente are, a postica parte. Deinde cathedras altas et humiles, ab utroque chori latere construi fecit, ad sedem dignitatum et canonicorum, et in extima supremave parte dextri latoris, thronum episcopalem, in quo sedere mos est autistiti officio fungenti. Et in extremo chori loco et superiori tabula, hec verba subscribi voluit :

Iacobus Amyotus Autissiodori episcopus, cum a perduellibus hæreticis fede laceratum, direptum, ornamentisque omnibus spoliatum reperisset hoc templum, exedram istam divinis laudibus concinnendis accommodatam ad Dei opt. Max. gloriam, domusque eius decorem, de integro instaurandam curavit. 1573. Organa (1) nova de integro, in angulo chori, extruere et collocarefecit. Idem duorum sacellorum ornamenta dedit, unum e panno aureo texto, abindex holoresico figurato ; itemque, duo candelabra argentea donavit : Et ad aquam benedictam deferendam magnum vas cum aspersorio ; duasque acerras, sive thuribula, cuncta ex argento. Postremo ecclesiam suam, omnibus ornamentis pro facultatibus exornavit, quibus alia quoque adjecisset, nisi tumultus belli obstaculo fuissent.

(V. *Gesta*, fol. 347.)

NOTE SUR LE TRÉSOR DE DIDIER.

Le curieux inventaire descriptif inséré dans les *Gesta* par les chanoines Alagus et Rainigola a sans doute été rédigé au moins dans sa forme primitive à une époque bien antérieure au IXe siècle. Peut-être fut-il dressé sur les ordres du donateur lui-même, lorsqu'il abandonna à son église matrice sa vaisselle particulière. Tout indique en effet que cette argenterie n'était point originairement destinée, du moins pour la plus grande partie, à des usages sacrés. Ce sont en effet des missoires, ou grands plateaux sur lesquels on servait les mets aux jours de grands festins, des écuelles, des cuillers, des salières et autres vases et ustensiles de table. D'ailleurs Didier étant, au dire des *Gesta*, parent de la reine Brunehaut, devait appartenir à la noblesse wisigothe. Or il y avait à peine deux siècles que ses ancêtres, sous Ataulph et Wallia, avaient envahi l'Aquitaine, où ils n'avaient pas eu de peine à se former de belles vaisselles aux dépens des grands propriétaires indigènes. Du reste rien n'était plus facile à eux que de s'en faire fabriquer une dans le pays même. Au IVe siècle, le monde romain ne manquait point encore de bons ouvriers d'orfévrerie. Sans nous arrêter aux magnifiques œuvres d'art que l'empereur Constantin, ses descen-

(1) Ce sont encore, je crois, les orgues actuelles, entonnées en *si* bémol.



dants, plus tard les papes, et dont l'énumération un peu suspecte encombre les pages du *Liber pontificalis* (1), on peut rappeler d'après la *Notitia dignitatum*, qu'il y avait des ateliers impériaux à Trèves, à Arles et à Reims; mais c'étaient là des ateliers officiels, où l'on travaillait pour les empereurs et pour les hauts fonctionnaires. En dehors d'eux devaient exister de nombreux orfèvres, qui dans les principales villes de la Gaule, mettaient toutes les ressources de leur art au service des riches particuliers. Quelques uns de leurs produits sont restés célèbres, tel que le fameux missoire d'or, du poids de cinq cents livres, donné par Aétius au roi des Wisigoths Thorismond après la bataille des Champs Catalauniques, où fut tué son père Théoderik (2), tels aussi que le vase de Soissons, bien connu dans l'histoire, et les nombreux objets travaillés d'or et d'argent dont il est question dans le testament suspect de Perpétuus, evêque de Tours, et celui plus authentique de l'archevêque de Reims, Saint-Remy. Il n'y a qu'à feuilleter d'ailleurs les œuvres de Sidoine Appolinaire et de Grégoire de Tours, pour en tirer sur ce sujet des renseignements aussi clairs qu'étendus. Au surplus, Saint-Éloi et son aide Oculi (588-663), sont devenus populaires par la légende.

Donc, rien d'étonnant à ce qu'en Aquitaine, on ait pu fabriquer au IVe, voire même au Ve siècle, la vaisselle de l'évêque Didier. Il est même possible de déterminer d'une façon plus précise la date de sa fabrication. Il faut la porter évidemment, tout au moins pour la plupart des articles, à la seconde moitié du IVe siècle. Tous ceux qui lisent les périodiques spéciaux, tels que la *Gazette archéologique* et le *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, ont présentes à la mémoire les descriptions faites par de savants spécialistes des trésors de Bernay et d'Hildesheim. Il s'agit aussi, comme pour la vaisselle de Didier, de missoires et d'autres vases destinés à figurer aux festins d'apparat, mais quelle différence! Les premiers couverts de scènes mythologiques, reproduites en relief avec un veritable talent, indiquent une époque où le paganisme était, politiquement du moins, le maître; sur la vaisselle de Didier, au contraire, on ne voit reproduites que des scènes de fantaisies, des animaux, des nègres, des nains, des pêcheurs, avec les instruments de leur métier.

Une seule figure me paraît caractéristique, et l'on en peut tirer une chronologie à peu près suffisante. L'un des missoires portait

(1) L'édition dont je me suis servi est celle de Vignolius, Rome, 1724.

(2) On se rappelle qu'Aétius après la bataille des Champs Catalauniques, avait fait don au roi des Wisigoths, d'un superbe missoire d'or du poids de 500 livres.



en effet *l'historia solis*. Il n'est personne dans ce département, et même en dehors, qui n'ait entendu parler d'un certain manuscrit du XIII[e] siècle, de la bibliothèque de Sens, introduit dans un diptyque consulaire, bordé d'argent, et représentant en sculpture d'ivoire certaines scènes mythologiques qui d'abord ont été prises pour le triomphe de Bacchus. Un examen plus attentif, et une plus exacte connaissance de l'état des croyances païennes dans le monde romain, et notamment en Gaule, vers la fin du IV[e] siècle, a permis de leur donner une áutre attribution que le Triomphe de Bacchus. Il s'agit tout simplement de la marche du soleil et de la lune fécondant la nature entière (1). Ce diptique est de la seconde moitié du IV[e] siècle. Si l'on ajoute à cela dans la donation de Didier à sa cathédrale, la mention d'une urne (bachovica) décorée d'un centaure, et dans celle qu'il fit ensuite à l'abbaye de S. Germain, le missoire d'argent, portant le nom de *Thorsomodus*, (Thorismond peut-être ?), avec représentation de l'histoire d'Enée (*Cum litteris grecis*) (2), et un vase où l'on voyait représenté Neptune avec son Trident, on voit qu'on se trouve évidemment à une époque de transition. Le christianisme était triomphant, mais les mœurs étaient encore païennes (3). L'art chrétien n'était pas encore né et vivait sur les données antiques. Reste maintenant à estimer dans la mesure du possible la valeur actuelle du trésor de Didier. Etant donné d'après Poncton (4), que la livre romaine, même dans les temps voisins de la chute de l'empire, valait 6,312 grains du poids de marc de Paris, soit 335 grammes 26 centigrammes, ce calcul se réduira à une simple multiplication. On obtiendra un poids d'environ 141 kilog. d'argent ou plutôt d'anacle, alliage vraisemblablement composé comme on l'a vu plus haut de 4/5 d'argent et de 1/5 de cuivre. Or l'argent fin ayant, il y à peine quelques années, une valeur vénale d'environ 1,500 francs le kilogramme, il suffira de diminuer ce prix d'un peu moins d'un cinquième, soit de 200 francs, car le cuivre, lui aussi, a une valeur vénale. On obtiendra ainsi par une très simple opération d'arithmétique, une somme d'environ 183,300 livres. Là-dedans n'est pas comptée la main-d'œuvre très artistique, au moins pour l'époque. Et de plus il faut ajouter que, suivant les tables de Leber, le pouvoir de l'argent au VII[e] siècle de l'ère chrétienne était huit fois plus considérable qu'aujourd'hui.

(1) V. Annales archéologiques, t. XIX, p. 133.

(2) Le grec était encore très cultivé au IV[e] siècle dans la Provence. On chantait les offices en grec à Marseille.

(3) V. la confession si caractéristique de S. Paulin de Nole, dans ses œuvres.

(4) V. la Métrologie, — Paris, 1780, p. 291 et 305.

CHAPITRE D'AUXERRE

Inventaire des reliques, vases sacrés, ornements, linges, etc. du trésor de la cathédrale d'Auxerre.

Du IIIe jour de juillet mil cinq cens et trente et ung.

Une croix dargent dore ayant ung crucifix, ung nostre Dame et sainct Jehan autour le pie soustenu sur quatre lyons, ou millieu de laquelle a du bras de monsieur sainct Pelerin comme le porte lescryteau; pesant huit mars et une once compris le reliquaire de cristal.

Item ung ymage(1) de saint Etienne dargent dore, le pied assis sur quatre lyons, tenant une chasse en ses mains, en laquelle a du bras de monsieur de sainct Estienne comme le pourte lescripteau; pesant unze mars sept trezeaux (2) moins.

Item ung autre petit ymage du dit sainct Estienne dargent dore, le pie de cuyvre dore, assis sur troys lyons tenant ung caillot en sa main dextre et ung livre en sa senestre, le manipule ung peu rompu; pesant troys marcs six trezeaux.

Item ung autre joyau dargent dore, de troys carres et troys pilliers assis sur trois hommes sauvages, ayant un peu au dessus du pie troys prophetes tenant troys roletz, ou millieu six estandars dessus lesquelz a ung ront de cristal ouquel est escript: *de costa sancti Stephani prothomartiris*, et au dessus du ront de lymage du crucifix avec lymage de nostre Dame, le tout pesant six marcs et une once.

Item ung ymagè de nostre Dame coronne d'argent dore, assise soubz bassement dargent dore, tenant a la main dextre ung cristal et a la senestre son enfent. La coronne garnie de grenatz, r[ubiz] et petites perles descosse, de laquelle coronne a plusieurs lieux vuydes des dites pier[res]; le tout pesant quatre marcs sept onces.

Item ung reliquaire en forme de chapelle ou clochier dessus ung grand pie dargent; le tout dore, ouquel est escript : *de machelliis sancti Laurencii*; le tout pesant quatre marcs cinq onces.

Item ung autre reliquaire dargent doro assis sur ung soubz bassement de cuyvre dore, ayant au dessus en forme de chapelle sur ung tuau de cuyvre dore soutenu de deux maries tenant chascune une boite en leur main, en la face de la dite chapelle insculture les deux Maries avec leurs enfens, ung escripteau ou millieu ouquel est escript : *reliquie sanctarum sororum Marie Jacobe et Salome et sancti Vigilii martiris*, sur lequel escripteau a ung ymage de nostre Dame ayant sur la teste ung petit rondeau sur lequel est escript: la vraye croix, et au dessus une croix a crucifix ; le tout pesant dix marcs et une once.

Item ung ymage de sainct Pierre en forme pontificalle tenant en ses

(1) On sait que le nom d'ymage était donné aux statues, de quelque grandeur qu'elles fussent.

(2) Mesure de poids d'une évaluation indéterminée.



mains ung reliquiaire en forme de chapelle, ayant a la face de laquelle a ung cristal ou y a escript : *de sancta cruce de costa sancti petri, de capillis sancte Marie Magdalenis, de ossibus sancti Mauricii, de ossibus sancti Godeberti et de pluribus aliis sanctis*, tenant une clefz a la main senestre. La coronne garnie de petites pierres de peu de valeur. Le dit ymage sur ung soubz bassement dargent, et le tout pesant dix marcs trois onces.

Item ung ymage de sainct Jehan leuvangeliste, tenant ung cristal garny dargent dore aux deux botz, au dessus duquel cristal a ung petit ange ou est escript : *de reliquiis sancti Pauli apostoli, de capillis sancti Marcelli episcopi, de sancto Elemosinario*, a la main dextre tenant ung palme. Le dit ymage sur ung soubz bassement dargent dore, le tout pesant dix marcs quatre onces et demye.

Item ung autre ymage de saint Vincent dargent dore, ayant en la main senestre ung cristal ront ou est escript : *sainct Vincent*. Le dit cristal en chasse en argent et aux deux boutz et dessus le dit cristal ung ange assis sur un soubz bassement ou est escript : *sanctus Vincentius*, le tout dargent dore ; le tout pesant unze marcs une once et demye.

Item ung reliquiaire dargent dore en forme de chapelle, ayant au dessus ung pectit crucifix dargent, rompu, assis sur ung hault pie ouquel sont plusieurs reliques. Le tout pesant quatre marcs deux onces et demye.

Item une croix dargent garnie de plusieurs pierres de petite valeur, en laquelle y a ung ymage de crucifix assis sur ung pie de cuyvre dore, pesant deux marcs cinq onces.

Item ung ange estant en boys tenant en ses mains deux tabletes dargent ou sont plusieurs reliques, comme appert par les escripteaulx ayant les hailles de cuyre (*sic*) [cuyvre] dore.

Item ung crucifix dyvoire sur une croix de corne noire, ayant deux anges dessus dyvoire, a lentour une nostre Dame et saint Jehan aussi dyvoire, assis sur ung soubz bassement dyvoire.

Item ung repositoire des sainctes unctions assis sur quatre lyons dorez et la croix dessus, le tout dargent pesant deux marcs six trezeaux.

Item deux petites buretes dargent dore, lune ayant au dessus R et lautre V, pesant cinq onces troys trezeaux.

Item une payes dargent dore ou a ung crucifix esmalez, garnie de chappiteaulx dorez, au doux de laquelle est escript : Jacques Nyvelles.

Item deux chandelliers dargent a pieds rons et sur le dit pie une pointe, le tout dargent dore par les bous danbas et sur les dits piedz escriptz : Jacques Nyvelles, le tout estant dedans ung estuyt de cuyr.

Item deux chandeliers dargent armoye des armes de Creneyr (1), pesant ensemble six marcs troys onces et demye, compris le boys estant dedans.

Item ung aubbenoistier dargent avec lasparges, ayant au fons une patene de fer qui se peult hoster et mectre. Le tout pesant unze marcs troys onces.

(1) Michel de Creney, d'abord évêque de Bethléem, puis évêque d'Auxerre, de 1390 à 1409. Il portait pour armoiries : *d'azur à la fasce crenelée d'or*.



Item deux encenciers dargent ayant chascun ensancier une patene de fer. lesquelles se peulent hoster et mectre, pesant ensemble dix marcs, compris cinq [botons] dargent qui sont arrachez hors des ditz encenciers.

Item les deux croix dargent acoustumees de porter, assises sur deux pomceaux (pommeaux) de cuyvre dore; pesant chascune treize marcs, tant en cuyvre, boys que argent, qui est pour les deux croix XXVI marcs.

Item ung calice dargent dore dedans et dehors, ayant au pie en figure ung crucifix ayant entour nostre Dame, sainct Jehan, saint Laurent, avec la patene, pesant troys marcs.

Item ung autre petit calice dargent dore avec la patene, pesant douze onces et ung trezeau.

Item ung autre petit calice dargent pesant cinq onces cinq trezeaux. Le dit calice a este mis avec ung autre calice fait de neuf par Jehan Mynel, orfevre, le dit calice a pied rons et dore.

Item une petite chasse couverte dargent ayant quatre petitz ymages dargent dore a lentour, les crestes de cuyvre dore, en laquelle repose les chefz saint Gervaiz et saint Prothaiz (1), laquelle na este ouverte, pesant, compris le cuyvre, dix-neuf marcs quatre onces (2).

Item ung ymage de boys couvert dargent fait en lonneur saint Felix (3).

Item ung bras de boys a la main couvert dargent dore, en aucuns lieux garny de plusieurs pierres ouquel est enchasse le bras saint Guillaume (4), arcevesque, pesant avec le boys neuf marcs sept onces.

Item deux tabletes de bois fermant a deux charnieres dargent appellees les tables de Moyse, ayant plusieurs prophetes (5), garnies de feulages

(1) Il ne faut pas entendre cela des chefs entiers de ces saints, mais de quelques morceaux, du nombre de ceux que saint Didier, évêque d'Auxerre, au commencement du VII[e] siècle en avoit obtenu et dont il avoit mis des fragments dans l'église qu'il fit bastir en leur honneur par saint Marin, son diacre, au faubourg de la ville. (L.).

(2) Les notes qui portent la signature L sont réimprimées de Lebeuf, celles signées M. Q. sont de M. Quantin, les autres m'appartiennent.

(3) C'est apparemment du saint Félix, enfant, martyrisé avant le X[e] siècle au moins, dans les bois de Merry-la-Vallée, et duquel le corps, après avoir reposé dans l'oratoire de son nom, situé dans ces forêts, fut transporté à Auxerre, où l'on croit qu'il fut déposé à Saint-Germain. soit tout d'abord, soit après avoir été conservé à la cathédrale. (L.). Il existe encore dans le chœur de l'église Saint-Germain des traces de fresques qui représentent ce saint, qui paraissent du XIII[e] siècle. (M. Q.).

(4) Saint Guillaume, archevêque de Bourges au XIII[e] siècle. (M. Q.).

(5) C'étoient apparemment les anciens dyptiques où étoient d'un costé les noms des vivans, et de l'autre ceux des morts, que le sous-diacre prononçoit derrière l'autel, vis-à-vis le prêtre aux deux *memento* du canon de la messe; ce qui a commencé à cesser depuis qu'on a élevé un retable derrière l'autel. On colloit ordinairement dans l'intérieur de ces tablettes un parchemin ou une feuille gravée qui contenoit ces noms. De semblables tablettes ont aussi servi à chanter le Répons, graduel et l'*Alleluia* à la messe. Le chantre y attachoit la feuille roulée qui les contenoit et montoit à la tribune pour chanter dedans. Ces feuilles s'appelloient *Rotuli*. Il n'y a pas longtemps que le sous-chantre portoit encore dans de semblables rouleaux ce qu'il avoit à entonner dans les processions. Il y a, dans le trésor de l'église de Bourges, des tablettes assez semblables à celles qui sont ici inventoriées, mais elles



dargent dore et garnyes de plusieurs pierres de grenatz, turcoises et fermant a ung petit loquet dargent, prise XXV livres.

Item le chefz de monseigneur saint Amatre enchasse en argent dore, ayant une mytre semblablement dargent dore, garny daucunes petites pierres de petite valleur, et au col du dit reliquiaire une roze dargent esmaillee dazur, pendant a une chaisne dargent dore. Le tout pesant XXVII marcs six onces (1).

Item le chefz de monseigneur saint Just (2) enchasse en argent, ayant au col ung colier dargent dore, ouquel est pendu une patenostre de perles et une bulete dore ou est un emal de lymage de saint Jehan, avec plusieurs floretes blanches et vermeilles, et sur les espaulles a la forme dun colier qui ne se bouge, plain de diverses pierres de petite valeur et botons dargent entre deux en forme de perles, et sur le dit petit chefz a ung petit ront de cristal ouquel est escript : Caput sancti Justi, assis sur quatre petitz lyons dargent dore, pesant vingt marcs deux onces (3).

Item ung ymage de saint Pierre dargent dore, assis sur ung soubz bassement aussi dargent, ouquel sont les armes de feu bonne memoire monsieur de Longueil, evesque dauxerre, tenant deux clefz en la main dextre, et en ses mains ung ront de cristal enchasse par les deux botz dargent dore, en lun de boutz ayant lymage de sainte Pernelle, ainsi qu'il est

sont d'ivoire ; et peut être que celles d'Auxerre en étoient aussi et que les prophètes que le faiseur d'inventaire a cru y voir étoient des figures romaines comme dans celles de Bourges et dans celles de Liège, de Compiègne et dans deux autres que M. Baudelot dit avoir vues en son *Traité de l'utilité des voyages*. Ce sont ces prétendus prophètes représentez sur ces tablettes accoutumées d'être mises sur le grand autel qui sont cause qu'on appelle encore à Auxerre, du nom de prophètes, certains carrés d'orfrois d'anciennes chappes qu'on met aux grandes fêtes sur l'autel et où différents saints y sont représentez. (L.).

(1) C'est le reliquaire que fit Pierre de Grez, évêque d'Auxerre, après avoir visité, l'an 1320, le corps de ce saint, dont il sépara alors la teste pour l'enchasser en argent. (L.).

(2) S. Just. — Il y a seize saints de ce nom. Il s'agit probablement de celui d'Auxerre. — V. Trésor de chronologie du comte de Mas Latrie, col. 764 et 765.

(3) Ce reliquaire fut fait en 1425 aux dépens du chapitre, selon les registres, et on le porta depuis en différentes processions marquées aux mêmes archives. Mais toute la teste n'étoit pas renfermée dans la figure de ce chef : il n'y en avoit qu'un morceau, comme dit l'inventaire. Cette teste apportée de Beauvoisis où ce saint avoit été martyrisé au commencement du ve siècle, fut mise par l'évêque saint Amatre dans l'église cimetérale de Saint-Symphorien, dite depuis de Saint-Amatre. Elle y resta longtemps dans son entier ; mais l'empereur Othon-le-Grand s'en fit apporter d'Auxerre la plus grande partie qu'il donna, l'an 949, à l'abbaye de Corwey en Saxe, selon les annales de cette célèbre abbaye. D'autre part, celle de Notre-Dame-des-Ermites, dans le pays des Suisses, avait la même prétention dès le XIe et le XIIe siècle. Cependant ce qui en pouvoit rester à Auxerre étoit encore dans l'église Saint-Amatre à la fin de l'onzième siècle, selon l'un des martyrologes de l'église cathédrale qui fut alors rédigé par écrit. On ne sait en quel temps il fut transporté à ladite cathédrale. Le bréviaire d'Auxerre, imprimé en 1580, dit que cette relique y fut conservée honorablement jusqu'en 1567 que la ville fut privée par les hérétiques des reliques de ses saints et de ses autres sanctuaires. (L.).

escript au pie du dit ymage, et a lautre bout lymage de saint Andrier et par dessus le dit ront est lymage du crucifix environne de clerevoyes, ouquel a ung brevet escript ou bras saint Pierre. Derriere le dit chefz ung dyadesme garny de pierres de petite valleur, et au pie du dit ymage sur le dit soubz bassement y a ung priant en pontifical crosse et mytre, le tout dargent dore pesant vingt quatre marcs et demy (1).

Item ung reliquiaire dargent dore appelle le joyau (2), assis sur quatre lyons, ayant en lune des faces ung hautel en sculture garny de livres, calice paix et table devant, en laquelle est enmaillee ung crucifix et lymage de nostre Dame et saint Jehan ; devant le dit haultel ung priant ayant derriere luy ung personnage debout tenant la mytre et crosse du dit pryant, et en la mesme face y a ung ymage de nostre Dame coronne debout, tenant ung vestement en forme de tunique, et derriere le dit ymage nostre Dame a ung ange assez grand, sur ung pillier au millieu de la dite face a lymage saint Michel, ayant dun coste et dautre beaux feulages ; aussi a la dite face quatre cristaulx en forme de verriere deglise au millieu desquelles a deux petitz anges enlevez dont lun tient ung encencier. En autre face y a lymage saint Germain en pontifical, tenant sa crosse et devant luy ung mulet trabuche (3); et a lautre quartier de la dite face y a deux personnages en forme de deux coquins, lun assis et lautre debout, et en la dite face a colemeaux feullez par dessus en maniere de mandregors, à lun des bots lymage saint Germain crosse et mytre, et lautre lymage saint Estienne ; et au dessus du dit joyau y a deux grands anges tenant à leur senestre chacun ung ensansier, et a leur dextre soustenant ung ront en forme de raye de soleil, et au dessus ung crucifix et lymage de nostre Dame et saint Jehan, et sur les quatre botz quatre petites tournelles sur lesquelles sont quatre petites bannieres, ouquel joyau on pourte le corpus Domini le jour de Saint Sacrement, le tout pesant soixante et ung marcs.

Item un baston couvert dargent ayant dessus ung aigle dargent dore et au dessoubz de la pomme garni de pierres de petite valeur,et au dessoubz des dites pierres quatre escussons; pesant six marcs deux onces, compris le bois.

Item ung calice dargent dore, le pie a dix pans rons et le pomeau environne de dix esmaux esmaillez de fleurs dazur garny et au pie ung esmail de saint Jehan garny de patene, ung esmail ou millieu dun Dieu en maieste et deux anges des deux costes ; pesant deux marcs six onces.

(1) Ce joyau fut donné par Pierre de Longueil, évêque d'Auxerre, le 6 mai 1469. On le portait quelquefois seul aux processions extraordinaires comme celle du dimanche 8 mars 1534 et celle du vendredi 2 avril 1535. (Ex.-reg..-cap.). (L.). P. de Longueil portait pour armoiries : *d'azur à trois roses d'argent, au chef d'or, chargé de trois roses de gueules*.

(2) Il y a apparence que ce joyau, qui étoit le plus considérable, avoit été fait en bonne partie des deniers de l'évêque qui y étoit représenté, mais on ignore quel est cet évêque, sinon que ce pouvoit être Jean Baillet, qui siégea depuis 1478 jusqu'en 1513. (L.).

(3) Allusion lointaine au vol du cheval de saint Germain dans un de ses voyages, par un individu qui s'efforce en vain de le lui restituer. (L., *Mémoires*, t. I, p. 53). (M. Q.).



Item ung autre calice dargent dore ayant ou pie ung crucifix esmaille et le pomeau armoye de plusieurs armoisies, le pate garny de patene; pesant quatre marcs une once et demye.

Item ung autre calice dargent dore avec la patene esmaille ou pomeau des armes de monseigneur de Longueil, en la patene Dieu en maieste; pesant quatre marcs une once.

Item ung autre calice dargent dore a dix pans ront, et le pomeau a soleil et dix esmaulx esmaillez a testes dapostres, garny de patene esmaillee dune maieste, pesant troys marcs cinq trezeaux.

Item ung autre calice dargent dore a six pans carrez et le pomeau a la vielle facon, et au pie ung crucifix esmaille nostre Dame et saint Jehan des deux costes, garny de patene esmaillee dun agnus Dei, dessoude, pesant XIIII onces sept trezeaux.

Item ung autre calice dargent a huit pans quarres et le pomeau dore a esmail, quarre a la vielle facon, et en la patene une main doree; pesant deux marcs une once.

Item ung autre calice dargent dore, le pie a six pans quarres et le pomeau a esmail, quarre a la vielle facon, et ou pie ung crucifix esmaille nostre Dame et saint Jehan, et la patene esmaillee dune maieste; pesant ung marc et demy.

Item deux burectes dargent dore par les botz dessus, dessoubz et ou millieu, armoyees dessus de deux escussons, en facon desguieres; pesant ung marc cinq onces.

Item deux petitz chandeliers dargent a pointes, a mectre ung estuyt pour pourter sur les champs, pesant treize onces et demye.

Item une assez grande paix quarree, doree par les botz, ayant dedans lymage du crucifix dun coste et dautre les ymages nostre Dame et saint Jehan, ou manche de laquelle est escript: Jhesus Maria, pesant ung marc et demy.

Item une autre petite paix dargent dore de tous costez, et au devant ung crucifix esmaille et dun coste nostre Dame et dautre coste saint Jehan, et escript derriere Jaques Nyvelle, pesant quatre onces ung trezeau et demy.

Item ung petit reliquiaire dargent dore, ouquel y a ung ront de cristal, assis sur deux petitz piedz larges esmailles et dessus une petite croix rompue, et a lun des costez est escript: une coste du corps saint Vigille, martir, evesque daucerre, mise en deux parties et dautre coste des os de saint Ferreol, du sepulchre de Jhesus Crist et plusieurs autres reliquiaires; pesant sept onces cinq trezeaux.

Item ung affiquet servant a une chappe en forme dune M, lequel est dargent dore, ayant ou millieu lymage saint Estienne et au dessus de sa teste, Dieu le pere tenant une petite pomme et une croix dessus couvert, dun chapiteau et dun coste et dautre deux tyrans chacun ayant ung chapiteau en forme de maconnerie; pesant ung marc troys onces.

Item une boete dargent a mectre hosties pourtant sa paix en laquelle est esmaille ung crucifix, nostre Dame et saint Jehan, pesant six onces six trezeaux.



Item ung tuau dargent dore ouquel y a deux escussons servant pour les communians aux quatre festes solemnelles apres quilz ont receu le corpus Domini, pesant une once sept trezeaux et demy (1).

Item une nefz dargent a mectre ensent, ayant ung lyon et ung escusson dessoubz et dautre ung boton avec sa cuiller, quarree par dedans, pesant ung marc deux trezeaux.

Item une boete dyvoire a hosties ferree en quatre costes dargent et par dessus une bocle, pesant quatre onces sept trezeaux.

Item deux croix dargent dorees, en chascune desquelles y a ung crucifix, lune plate ayant quatre ymages aux quatre botz et au doz du crucifix par derriere ung verre, et lautre petite croix garnie aux quatre coings de quatre petitz boquetz de perles et de pierres de petite valeur et derriere esmaillee dazu. Le tout pesant quatre onces cinq trezeaux avec les petitz pendans.

Item une autre petite croix a crucifix de cuyvre dore, a quatre pierres de petite valeur.

Item ung petit cristal en forme ronde garny par dessus dargent nesle, ou est dedens du reliquiaire de saiut Cire et sainte Julite, pesant deux onces.

Item deux petitz joyaulx dargent dore, lun quarre garny de grenatz et de saffiz a une chaisne dargent ouvre de menu fil, et lautre en forme dun barrillet nesle et une petite chaisne. Le tout pesant, avec leurs pendans, troys onces six trezeaux.

Item ung autre petit reliquiaire de boys couvert dargent feible, ung gros cristal ou millieu, non pese pour la petite valeur.

Item ung pot de verre ouquel sont plusieurs reliques, en lance duquel y a une borce de pendue de soye vermeille en laquelle sont plusieurs reliques.

Item deux platz dargent a servy a lautel dorez a lentour et au millieu et par les boutz, en lun desquelz y a ung biberon. Le tout pesant cinq marcs six onces.

Item ung reliquiaire dargent dore en forme quarree ouquel est le manteau de monseigneur saint Martin, ayant en la face de devant lymage de saint Martin a cheval divisant son manteau aux pauvres et dessus : Deus in nubibus, et dautre coste est lymage saint Estienne et deux tyrans, et au dessus Dieu le pere, garny de chapiteau et deux pilliers, et a lentour garny de botons dargent et de plusieurs pierres de petite valleur, et au dessoubz au pie de saint Estienne, dun cristal ront garny dargent ouquel est escript : De ossibus corporis beati Stephani prothomartiris, pesant vingt ung marcs six onces (2).

(1) Le Nécrologe de la cathédrale d'Auxerre, écrit au XIIᵉ siècle, fait quelquefois mention de ces chalumeaux donnez par des chanoines : par exemple le prévost Ilger, mort un 7 mai vers l'an 1140. (L.).

(2) Dès le XIIIᵉ siècle, on croyoit posséder dans la cathédrale d'Auxerre une partie du manteau que saint Martin coupa pour couvrir le pauvre qu'il trouva à la porte d'Amiens. L'évêque Erard de Lésignes en prit une partie qu'il envoya, l'an 1271, par Pierre de la Jaisse, son chapelain, depuis évêque de Mâcon, à Jean de Conty, son



Item six tasses dargent doreez par les bors escriptes dessoubs G. de Tangy, pesant neuf marcs.

Item deux potz dargent, les garnitures dorees, escriptes dessoubz G. de Tangy, pesant troys marcs demye once.

Item deux fermilletz dargent dore garny de leurs tissuz vert qui ont autreffoys servy a ung livre, en lun desquelz y a taille lymage nostre Dame et lautre sainte Katherine, pesant une once cinq trezeaux.

Item une mytre et ses pendans de drap dor garnye a lentour dargent dore sumee demaulx quarres et de petitz botons dargent et des perles et pierres de petite valleur sumees parmy, et ou millieu du drap dor une roze de velours cramoisy, et ou millieu desquelles rozes a deux autres rozes dargent dore en maniere de fermilletz sumee de pierres de petite valleur pesant.....

Item une autre mytre de damas blanc.

Item une autre mytre de soye blanche faicte a lesguille, garnye dorfroitz, garnye de chascun coste de quatre esmaux de Limoges garny dargent a lentour. Laquelle mytre sert pour levesque des tortriers et les enffens daulbe.

Item une crosse de cuyvre dore en laquelle une lanterne a quatre pilliers et chapiteau, et a chascun quarre y a deux ymages et le fons des ymages est dargent garnie de pierres de petite valleur, et le baston de la dite crosse couvert dargent, et ou millieu ung tuau de cuyvre, et au bout den bas ung autre dorez.

Item ung euvangelier couvert dargent ouquel dune part est ung crucifix enleve, une nostre Dame dun coste et ung saint Jehan de lautre ; et dautre coste ung Dieu le pere enleve dargent dore et aux quatre coings quatre euvangelistes esmaillez, pesant, avec le livre, boys et signetz, vingt sept marcs.

Item ung tableau de boys couvert de soye damassee rouge, dessus lequel lymage de saint Germain avec deux anges tenans ensenciers et dedans lequel est le rochet de monseigneur saint Germain et est escript dessus de broderie : Le Rochet de saint Germain daucerre.

Item ung petit coffret de boys dore fermant a clefz double par dedens

parent, prévôt de Liège et chantre d'Amiens, lequel en fit depuis présent à l'abbaye de Saint-Martin de la même ville d'Amiens, où on la conserve dans un grand reliquaire d'argent doré représentant la porte de la ville et l'action du saint, donné par le roi Louis XI l'an 1479. Le chapitre d'Auxerre en donna encore un morceau, le 7 avril 1399 à la comtesse de Nevers, et l'an 1410, le 11 mars, une autre parcelle à Etienne Bizonce, chanoine tortrier, pour l'église Saini-Martin de Clamecy. Et enfin, le 14 avril 1567, un autre fragment à l'église Saint-Martin d'Olivet, proche Orléans. Il faut remarquer qu'en toutes ces distributions cette relique est appelée *Chlamys* ou *Mantellus ;* ce qui peut servir à combattre l'opinion de ceux qui croient que c'étoit seulement un reste de l'étoffe du poisle qui couvrit la châsse de saint Martin, durant les trente années qu'elle fut conservée à Auxerre, au IXᵉ siècle. Le dimanche 30 août 1411, fut faite une procession générale, à Auxerre, où fut porté *Mantellus Sancti Martini*. Entre les reliques que Richard Colas, abbé de Saint-Marien, fit enfermer dans le même temps au haut du clocher de Notre-Dame-la-D'Hors, il y avoit de ce manteau. (L.).



de toille jaulne ouquel est la saire (suaire) de monseigneur saint Germain daucerre.

Item ung autre coffret de bois fermant a clefz dedens lequel est le chapperon de saint Amatre et est en escript dessus : Cappa sancti Amatoris.

Item ung autre pareil coffret fermant a clefz ouquel sont plusieurs reliquiaires ou il ny a point descripteaux.

Item la robe de monseigneur de saint Germain, ensemble les gans, en forme de tunique estant dedens ung sandal rouge.

Le 14e jour de juillet mil cinq cent et trente et ung, tous et chascuns les joyaulx sanctuaires, reliquaires et calices, vaicelles dargent, le tout cy dessus specifiez, sont este recollez et baillez par inventaire a monseigneur monsieur Jehan Babute, trésorier de la dicte esglise a ce present, par venerables et discretes personnes MM. Jehan Le Roy, chantre ; Germain de Charmoy, Jehan Leclerc, Philibert Guignent, de la Ferrière et Jehan Olivier, commis a ce par Messieurs de chappitre pour iceulx faire la garde et distribution comme est tenu de faire chascun tresorier.

Fait les an et jour dessus dit es presence de M. Jehan Bryde, prestre, et Clement Retif, clerc.

Signé : P. FAUCHOT, avec paraphe.

Le IIIIe jour de juillet mil V cent et trente et ung.

Sensuit les draps, chappes, chasubles, tuniques damatiques et autres vestemens.

Premierement :

Quatre chappes de satin blanc velote sumees daiglan(1) dor et de feulles de chayne vert, garnies dorfroys dor de Chipre a hystoires, donnees par feu monseigneur de Longueur (Longueil).

Item une chasuble, tunique, damatique, garnies de semblable drap et les orfroys semblables aussi, garnies destolle et manipule, coletz et paremens daulbes, avec deux sandalles et soliers de satin blanc velote a feullage dor. Les ditz habitz doublees de bogran pers, reste lune servant a levesque, doublee de taffetas pers.

Item troys paremens dautel de semblable drap aus dites chappes, lun pour le devant, lautre pour le hault et lautre pour le soubz bassement, et ung autre petit parement de semblable drap pour le servir en la chaire quant monseigneur levesque fait le service, les dits paremens doublees de bogran en pers et garnies de franges de soye de diverses coleurs avec le drapt de toille du grand haulte et son parement et orfroy et oriller.

Item deux chappes de damas pers, chasuble, tunique et damatique, les offroys dor de masse(2), garnies destolle, manipule et colectz, doblees le tout de bogran rouge.

(1) Aiglan, aiglant. — Eglantier, — V. Dict. de Godefroy et de Lacurne de Sainte-Pallaye.

(2) Or de masse. — Or pur, or en lingot. — V. Dict. de Lacurne de Sainte-Pallaye, t. 7, p. 299.



Item quatre chappes de damas vert, une chasuble, tunique et damatique garnies doffroys de velours rouge tainct en grene(1), sumees dymages et de fleurons dor, le tout dor de Chipre (2), garnies destolle manipule et colectz et parmens daulbes, et doublez tous lesditz habitz de bogran pers.

Item quatre chappes de satin rouge tel quel, garnies de hayes et feullages dor, sumees de bische (3) dor et dorfroys dor de Chipre à hystoires, chasuble, tunique, damatique semblables, garnies destolle manipules, troys colectz et parmens daulbes, le tout double de bogran pers et garnies de sandaltz épiscopaulx du mesme drap, laquelle chapelle communement appeleee les Crenetz, avec troys draps de parment dautel, lun pour le bas, lautre pour le hault et lautre pour le soulz bassement.

Item une chappe de satin de cramoisy, sumees de feuillaige de drapt dor, garnie dauffroy dor de Chippres, doble de bogranct pers.

Item une chappe de drapt dor frize garnie dune oflroy dor de Chippre et sont lize ? (liseré, bordure) les ymaiges de perles, doble la dite chappe de satin de Burges (4) rouge avec un petit parement pour garder les dites offroys, courtepointe de taffetas vert, donne par feu monseigneur Francoys de Dinteville, en son vivant evesque daucerre.

Item une chaisubles, tunicque, damactique de drapt dor frize, garnie douffroy dor de Chippre, doble de bougrand pers, garnies destolle manipules de semblable drapt, armoyez des armes de monseigneur de Dinteville, evesque daucerre a present.

Item quatre chappes de drap dor reez, garnye douffroy dor de Chippre a hystoires, doblees de bocasin (5) rouge, et une chaisubles tunicque, damacticque de semblable drapt dor et douffroy comme les dites chappes, garnie destolle, manipule, ensemble les colletz, trois paremens daulbes et trois grans draps dautel, ung devant, ung hault et ung dessoubz le soubz bassement, garnie le parement dembas de franges dor et de soyes avec un demourant environne de drapt dor contenant environ quartier et demy, donne par feu monseigneur M. Jehan Baillet, en son vivant evesque daucerre.

Nota. — Que du dit demourant on a prins pour faire deux collectz à la dite chappe.

Item quatre chappes de taffetas rouges toutes sumees dymaiges de brodures, et une de satin rouge sumee de semblables ymaiges, garnies douffroys dor de bassin, doblees de bogrand pers.

Item deux chappes de damas rouge, chaisuble tunicque, damaticque, garnie douffroys dor de Paris a ymages, sangle, doble de toille perce,

(1) Cochenille ou Kermès. — V. Dict. de Godefroy, t. IV, p. 331.

(2) Or de Chipre. — C'est de l'or au trait, de l'or filé. — V. Inventaire du mobilier, de Charles V, p. 141. — Doc. inéd. sur l'Histoire de France.

(3) Bische, biche. — Couleuvre héraldique. V. les armes des Visconti. — V. Lacurne de Sainte-Pallaye, Dict. t. II, p. 479.

(4) Nous croyons qu'il s'agit ici de Bruges et non de Bourges.

(5) Bocassin, sorte de toile. — V. Lacurne de Sainte-Pallaye, Dict. t. III, p. 37.

ensemble les estolles manipules colletz, paremens daubes et deux petites chappes pour les enffants daulbes, de damas rouges, garnye doffroy de soyes, doblee de bogrant pers, esquelz habitz sont les armes de feu Monsieur de Tangy.

Item trois chappes de drapt dor en lame (1), de satin pers, figures doyseaulx, de sers et de chiens, orffroys dor de Chippre a ystoires dor nuez avec les ormoysies de feu monseigneur Francoys de Dinteville, en son vivant evesque daucerre.

Item une chasuble, tunicque et domaticque de drap dor, semblablement la dite chazuble dor de Chippres et les ystoires de glassures, les tuniques et domatiques garnyes doffroys dor a simple ymaiges et les lisières des dyadames garnies de perles, le tout ormoyez des armes du dit deffunct de Dinteville, aussy garniz destoulles, manipulles et collectz.

Nota. — Qui y a une autre chappe en figure de damas dor et dargent, le tout de Chippres garniz dorffroys a ystoires dor nuez doblee de satin vert de Bourges. Laquelle est de présent es mains de Monsieur Claude Melinot, chanoine daucerre, leguee à la dite esglise par le dit feu monseigneur Francoys de Dinteville, evesque daucerre.

Item ou cueur de la dite esglise au milieu du grand aulte, il y a une crosse de cuyvre, au pie ung cyboyre dargent dore dor, ou repouse le precielz corps de nostre seigneur Jhesus-Cript, et au dessous dicelle crosse y a ung crucifix dargent dore dor.

Item deux chappes de satin de soyes rouges, garnye de meschant orffroy, double de toille perce.

Nota. — Messieurs ont ordonne es dites chappes en faire deux petites pour les enffens daulbes.

Item une chasuble de satin rouge sumees de lyons rempens, ensemble les feullaiges dor fait au mestier, garnies destolles et manipules de diverses sortes.

Item le ciel a purter dessus le Corpus domini, le jour de la feste Dieu, le fons de drapt dargent, les pendens de drapt dor frize (2) double de taffetas vert garnie de franges dor et dargent, ensemble six batons, sumees les dits batons de fleursdelis et de rosettes, prise II[ct] l. t.

Item une chasuble de taffetas blans, garnye douffroys de tavelles (3), ensemble deux tuniques, sumée le dit drap destoiles et de fleurettes dor et de soye, la chasuble doble de bogrand pers et les tuniques doble de scendal rouges, ensemble les estoilles, manipules, colectz et paremens daulbes et diverses coleurs.

Item deux sendalles de demy satin blans, garnye de ruben dor et de huit petis botons dargent dore les dites deux sendalles.

Item deux chappes de damas noir garnie dorfroys dor de Paris a

(1) Or en lame. — Or en plaque. F. de Dinteville portait pour armoiries : *de sable à deux lions léopardés d'or, l'un sur l'autre.*

(2) Frize. — Etoffe d'or à gros grains originaire du pays de ce nom. — V. Dict. de Lacurne, t. VI, p. 326.

(3) Orfroy de tavelle. — Tavelle est ici mis pour touaille. — V. Inventaire du mobilier de Charles V, p. 139.

ymaige, sangle doublee de toile perce, marquee à une croix sainct Andrier dor avec ses lectres M N D C E dor aussy.

Item une autre chappe de damas noir garnie dorffroys de velours cramoysy, les tabernacles dor de chippres, ensemble les ymaiges et le chapperon, doble de toilles perce, marquee comme dessus.

Item quatre autres chappes de damas noir garnye dorffroys de tavelle de soye, doublee de bogran pers, une chasuble tunicque damactique de velour noir, garnye dorffroys de tavelles de soyes, avec les estolles et manipules et colectz et paremens daulbes.

Lune des dites quatre chappes a este mise en pieces pour habiller les trois autres.

Item une autre chappe neufve de damas noir a offroys de tavelles de soyes.

Item trois grans draps de veloux noir garnis de croix de bocassin blans, doble de bograns rouge.

Item une chasuble de satin noir velote de feulle de chayne vert, le tron dor, double de taffetas rouges garnie destolle manipule, deux collectz de mesme, garnye dorffroy dor de Chippres a hytoires.

Item une chasuble de damas bleu a feullaige dargent et de soye garnye dorffroys de feullaiges à trois ymaiges ensemble des fordelis (fleurs de lys), le tout dor de Chippre avec les manipules, le tout doble de toilles rouges.

Item une tunicque damaticque de veloix (velours) pers figure a feullaige dor de chippre et petits ymaiges fait a carreaulx, la damaticque garnie les pognetz dargent de masse, doble de toille rouge, garnye destolles manipules, collectz et paremens de diverses coleurs.

Item une chappe de baudequint(1) de soyes jaulne garnye d'offroys dor de Paris, doublee de toille perce.

Item deux chappes de drapt dor de Turquies garnyes dorffroys a ymaiges de soye, doble de toille perce, fort usees.

Item une chappe de veloux bleu sumées de fordelis (fleur de lys) dor, et les rozes de soyes, garnyes doffroys de tavelle, doble de toilles jaulne.

Item une chappe de veloux vert, sumees de papillons et fleurettes de soyes, garnye doffroys de tavelles, doublee de toilles rouges.

Item deux chappes de soyes bleu sumées desses (2) et de foires (paille?) et dorffroys de tavelles doblees de toiles perces, les dictes chappes telles quelles.

Item une chappe de baudequin rouge, garnye dorffroys, sumees de soletz dor de Paris doble de toilles perce.

Item une chappe de damas vert garnye dorffroys, de tavelle de soyes doblees de toilles perce.

Item une chappe a feullaige dor, de soyes vyollet fort usee, garnye dorffroys dor de Paris a coupple double de toilles perce.

Item une autre chappe de satin bleu sumee de pams [paons] et de grif-

(1) Baudequin. — Riche drap d'or de soie. — V. Godefroy, t. Ier, p. 603.
(2) Esses. — C'est la lettre S.



fons et feullaiges, garnye dorffroys dor de Chippre a ymaiges, sangles et doble de toilles noires.

Item trois chappes de damas pers, lune garnie dorffroys dor de Chippres, le champ de veloux roge, doblee de toilles rouges et les offroys des deux aultres dor de bassin a ymaiges, sangle, doble de toille perce.

Item quatre chappes de damas vyollet, garnyes dorffroys dor de Paris doublees de toilles perce.

Item une chappe de veloux pers, signee de ung offroy de veloux noir, sumees de feulles de drapt dor, double de toilles perce.

Item une chappe a ymaiges de toutes brodures garnies dorffroys dor de Chippre, doble de sendal.

Item une chappe de satin gris a usage denffens daubles, garnye dorffroys de satin vert, doble de bogrant pers.

Item une chasuble, tunicque et damaticque de satin blans, sumees de feulles dor, garnye les dits habitz dorffroys fait au mestier, tous a petis ymaiges, doble la chasuble de sendal et les tunicques et damaticques de toilles perce, ensemble les estolles, manipules, colletz et paremens de diverses coleurs.

Item quatre chappes de damas blans a feullaige dor et de soyes, garnie dorffroys de veloux tainct en gregne, sumees de fleurons et ymaiges dor de Chippre doble de toille perce.

Item une meschant chappe de baudequin jaulne, en laquelle a ung offroy de veloux rouge, doble de toille perce.

Item une chappe de satin signee sumee de pape guai, garnye dorffoys de tavelles, doble de toilles perce.

Item une chappe de damas blans, garnye dun offroy de veloux les tabernacles et ymaiges dor de Chippres, que a donne Tangy.

Item une chappe moictie de damas, moictie de taffetas blancs, garnye dorffoys de velous rouges a feullaige, doble de toilles perce.

Item trois chappes de damas blans donne par feu Monsieur Naudet, garnye dorffroys de velous perces, les ymaiges et tabernacles dor de Chippres, double de toilles perce.

Nota. — Lune des trois a este mise en pieces pour rabiller les deux autres, et au lieu de la rompue en a este faite une neufve de damas blanc garnye de lorfroy de celle qui avait este rompue.

Item une chappe de damas blans appellee la chappe des Maries, garnys dorffroys dor de Chippres, doble de toilles perce.

Item deux petites chappes de damas blans a usage denffens dauble, garnys dorffroys de riban de soyes, doble de toille perce.

Item une chappe de satin signee sumee de coronnes, papillons, garnyes dorffroys de tavelles de soyes.

Item une autre chappe de satin blans, sumee de biches dor et de pams [paons] volans, garnye dorffroys dor de Chippre, doble de toilles perce.

Item une chasuble tunicque et damaticque de velous cramoysy, garnie dorffroys de velous pers, sumees de rozes dor et de tierces feulles dargent de Chippre, doble de taffetas pers, garnie destolles et manipules, collectz et paremens daulbes, le tout de mesme drapt.



Item trois draps de veloux cramoysy, en lun y a ung crucifiement dor de Chippre avec des lectres P. et R, le IIe y a ung crucifiement marque J. G de Tangy, le IIIe y a une annunciation dor de Chippre auquel y a des escussons dor de Chypre, de fordelis (fleurs de lys) et au deux bot est le Roy et Reigne de Dieu, garnye les tabernacles dor de Chippre, doble de toilles rouges et pers.

Item six chasubles de satin rouge, garnies dorffroys de tavelles dor, dont les cinq sont brodees dun petit offroy de tavelles dor et de soye tout a lentour et sans doblures, lesquels habitz et vestier sont estez trouvees aux lyettes estant ou dit tresor.

Item quatre chappes de damas blans neufves orfroy de veluirs (velour) vert, doblees de toilles perce.

Item trois chappes de valouis (velour) noir, orfroy de drapt dor velote rouge, de boguerant pers et rybane de ruban de soye vert.

Item deux paremens dautel de velouis (velour) noir, le bas croyse tout au long de satin blanc de Brouges, et laultre party, au long du mellieu dune toille perce pour asseoir les ymaiges, le tout double dune toille noire.

Item deux tables dautel toute de brodure dor nue dont en lune est signee lectres J. Gesse et lautre ou y [a] ung ystoire de Jacob videns angelos ascendentes et descendentes et deux sibilles au deux bot et autres personnaiges.

Item une chasuble de cuyr dore orfroy de tavelles dore de soyes, les tunicques et damaticques de soye et les offroy de tavelles de soye, garni de leur estolles, manipules et collectz de plusieurs coleurs.

Item une chasuble de taffetas ormoysee bleu, tunicque et domaticque sumees de fordelix dor sertie au mestier, loffroy de la chasuble de velours cramoysy a ymaiges dor de Chipres, et les tunique et domaticque, les offroys de tavelles dor et de soye, garniz de collectz, manipules quasy semblables.

Item une chasuble de satin blanc feullete dor de demasse le offroy largee de la chasuble a grans ystoire de la Passion, la tunicque et domaticque de drapt semblable et les offroys de tavelles de soyes, a grans paremens dor de Chippres et grans ymaiges devant et derriere.

Item une tunicque et une domaticque de drapt dor de mace et orffoyees de tavelles dor de Chippres servant le jour de Neel et le jour des Roys a leuvangile, qui fust lune doblee de toille perce et lautre non doblee.

Item six courtines neufves de taffetas my party de gris orenge et bleu, et avec les franges des mesmes coleurs.

Item six courtines de taffetas noir frangees de soyes noire.

Fait le IIIIe jour de jullet mil Vc XXXI, en la présence de MM. Jehan Voyet, Jehan Breugnon, prebstre, et de Pasquier Sarreau, chasublier, demeurant a Aucerre comme dessus.

Le Ve jour du moys de jullet.

Le Ve jour de jullet mil cinq cent et trente et ung, en procedant a la dite inventaire premierement a ung grand coffre estant adict trésor a M. Levesque qui seest overt en troys clefz et tiroirs.

Trois draps rouges a fleurons dor de masse pour servir aux haultes de la nez et es festes de sainctz des ditz haultetz.

Item deux draps de soye blanche sumees de beufz (1) et poires (2) et autres fleurs dor de masse servant au grand haulte, aux octaves de la Conception et aux (vierges), doble de toille blanche.

Item ung autre drapt blanc de soye a 4 bastons tortes sumees de rozettes par dedens dor et de masse servans au grand haulte, par foys es octaves de notre Dame non sollempnelles.

Item deux draps de soye rouge sumees de rondeaux, y a en chascun rondeau ung ymaige servant au grand haulte pour les martirs, lung doble de toille blanche et lautre de toille noire.

Item deux draps de soye verte sumees de plusieurs fleurs de cuyr dore, doblee de toille blanche servant au dit grand haulte aux festes des saints confesseurs.

Item trois draps de soye perce et rouge en facon de damas et sumees de lyons et pams armoyez des armes de feu monseigneur de Longueur (Longueil), evesque daucerre, dont lung des dits drap sert de poiles sur sapulture le jour de son obiit, doble de boguerant pers.

Item trois draps de taffetas pers, en lung le martir sainct Estienne, lautre une annonciation nostre Dame, laultre a ung crucifix, le tout de brodure dor de Paris, armoyez de figures et estoilles dargent de Paris, doublez de boguerant rouges, servant aux dymanches de la dicte, baille par feu monseigneur Signard, evesque dAucerre.

Item deux draps pers de soye perce sumees de fleurons faitz en nuez dont il sort des (lemuriers ?) (3) tenant ung escripteure dor de masse, doubles de toille blanche.

Item ung parement de soye perce sans dobleure figure doyseaulx et de fleurons ou il y a plusieurs lyons mesle, le tout dor de masse servant au grand haulte a la sainct Jehan et a lascention.

Item ung offroy de taffetas pers sumee de sers volans, de lys, le tout dor de Chippre, doble de toile rouge, garny de franges de soye de diverses coleurs, servant aux trois draps immediatz.

Item ung parement de soye blanc sumee de plumes de pan armoyez de trois coquilles dor de broderie, et double de toilles blanches servant des paremens sur les huys des chappelles le jour des festes dicelles chappelles.

Item trois draps de soye rouge fait en maniere de soye verte et par dedens sumees de bische dor de masse, armoyez de carreaulx et destoilles servant a la Trinite et saint Pelerin et aux octaves de Penthcoste, les deux doblez de bouguerant rouge et lautre de toille perce.

Item deux draps de soye vyollette assuee de fil en rondeaux remplis de griffons grans et petis, servant aux dymanches de la Sexagesime, doublez de toille blanche.

(1) Beufz pour buffe. — Pièce d'armes qui est aussi pièce héraldique. — V. Lacurne.

(2) Poires. — On nommait ainsi un grand bâton, et aussi un petit flacon à odeur qui ont pu servir de motifs d'ornementation. — V. Godefroy et Lacurne.

(3) Peut-être levriers.



Item deux draps de soye jaulnes sumees de plusieurs bestes sauvaiges, doblee de toilles blanches servant a la Caresme, aux festes saint Vigille, saint Gregoire, saint Ambroise.

Item deux draps de soye vyollette de satin, moitié fillet et soye, fort use, sumee de fredelis dor fait au mestier, double de toille blanche, servant aux dymanches de la Quinquagesime.

Item ung parrement de serge de soye blanche, sumees de plusieurs ystoires de nostre Dame, sumee de brodure dor de Chippre, doble de toille perce, servant aux festes de lannunciation nostre Dame, dedicasse, nativite et conception et purification, armoyez de plusieurs armoysies a croix et a carreaux.

Item ung aultre parement de serge de soye blanche au millieu duquel y a une mageste et les quatre euvangelistes, sumee de plusieurs ymaiges, le tout de broderie dor de Chippre, armoyez comme le drap precedant, double de toille vert, servant comme dessus.

Item ung autre parement de serge de soye blanche (sertie ?) en rondeaux de brodure, a chacun rondeau plusieurs ystoires et ymaiges dor de Chippre, doublez de bouguerant pers, servant comme les deux aultres paremens precedens.

Item deux draps de satin rouge et fillet trez usez servant dominica In Passione, sens doble.

Item ung offoy de velours perce sumee de plusieurs carreaulx a ymaige de broderie dor de Chippre, servant aux trois blans precedens.

Item deux paremens dostail (1) noire doble de boguerant perce, servant chacun jour aux affaires aux grand halte.

Item trois draps fait en satin perce, tissier de fillet, fait a plusieurs ystoires enciennes, sans doble et servant aux octaves de noel et pasques.

Item ung orillier de damas blanc ou il y a une croix, ung Jhesus et Maria enrichis a lentour dor de Chippre.

Item ung autre orillier de soye rouge figure de soye verte.

Item deux orilliers de soye rouge sumes de plusieurs feullaiges vert par dedens plusieurs bestes.

Item ung autre orillier de soye de plusieurs coleurs faits a lesguille, sume de plusieurs bestes.

Item ung autre orillier de satin rouge sumee de creneaux et de bestes dor de Chippre semblable de la chappelle des Crenetz.

Item ung corporalier de drapt dor et le dessoubz de velours vert.

Item ung autre corporalier de mesme la chappelle des Glans.

Item une bourse de veloux noir brode dor de Chippre, en facon de corporalier, garni de six botons dor de Chippre.

Item une bource aulmousniere de drapt dor et garny de six botons et autres aux pendens de la fermure.

(1) Ostail, ostade. — Espèce de serge ou d'étame, sorte de brocatelle mêlée de laine et de poil. Fabriquée surtout à Arras, où dès l'époque gallo-romaine on confectionnait des draps renommés. — V. Godefroy, Dict., t. V, p. 653.

Item deux boursses serties de brodures servant a mettre des corporaux dor de Chippre, dont lune ou y a ung crucifix, nostre Dame et saint Jehan, servant a pourter dieu, lautre sumee de plusieurs bestes et oyseaux, chacune garniz dune chesne dargent a facon desse [d'S].

Item une boitte a mettre pain a chanter sertie de brodure ouvraige et sume dor de chippre dont le dessoubz est de damas rouge, doblee de taffetas rouge.

Item ung [misse]l (1) en parchemin escript en la main en lumine de lectres dor m[aintenu] entre deux ayes couvert de velours n[oir], garni de dix cornilles et fermelletz dargent dore, et les tissuz des dits fermellez de drapt dor de Chippres, les dits fermellets armoyez des armes de feu monseigneur Baillet, en son vivant evesque daucerre, et par luy en ses executions leguez a la dite esglise.

Item deux baucquiers (2) de layne sumes de verdure, dont lung est de haulte lisse.

Au revestiere de la dicte esglise a este trouve ce qui sensuyt :

Premierement :

Une chappelle contenant chasuble, tunicque et domactique de satin de soye vyollet, doble de boguerant rouge, garny destolles, manipulles et colletz, servant aux appostres.

Item une autre ch[appelle] contenant chasuble, tunicque et domaticque de [satin] rouge de Bruges, doble de boguerant mutilé completz destolles manipule[s et coll]ectz servant aux martirs simples.

Item une autre ch[appelle] contenant chasuble, tunicque et domaticque de soye perce telle quelle, complet destolles manipules et colletz, servant aux messes du dymanche pour la sepmaine.

Item une autre chappelle contenant chasuble, tunicque et domaticque garniez destolles, manipulles et coletz, dont la chasuble est de satin jaulne doble de toille noire, et les tunicque, domaticque de taffetas jaulne doublez de bouguerant noir, servant aux confesseurs simples.

Item une autre chappelle contenant chasuble, tunicque et domaticque de satin jaulne oncienne fort usee, garniz destolles manipules et collectz, doblez de boguerant pers.

Item une autre chappelle contenant chasuble, tunique domaticque de soye verte garniez destolles manipulles et collectz, doublez de bouguerant pers, servant aux festes doubles et confesseurs non observant de toutes ouvres.

Item trois chasubles, une tunique et domaticque de drapt [et] de damas blanc, garniez destolles, [manip]ulles et colletz, doblez de bougora[nt per]s servant en lavant [et aux] festes doubles des vierges.

Item [une cha]ppelle contenant chasuble, tunicque et domactique de soye dostade blanche, doublez de bouguerant rouge, garny destoulles,

(1) Se trouve à la bibliothèque de la ville avec une reliure moderne. Jean Baillet, évêque d'Auxerre portait pour armoiries : *d'azur, à une bande d'argent, accompagnée de deux amphistères d'or*.

(2) Espèce de bourse ou de petit sac.



manipulles et colletz, servant aux festes simples des vierges et les samedy quant la messe est de monsieur daucerre.

Item une chappelle contenant chasuble, tunicque et domaticque dostade noire, doblee de bouguerant pers, garny destoulles, manipulles et colletz, servant aux obiit ordinaires.

Item une autre chappelle contenant chasuble, tunicque et domaticque de damas noir, doble de bouguerant rouge, garniz destoulles, manipulles et colletz, servant a lobit de M. Naudet et aux corps de messieurs presens, armoyez des armes de Naudet.

Item une chasuble de damas noir avec une tunicque et domactique de damas noir doble, de boguerant pers, fort usee, et de petit damas.

Item deux chasubles de taffetas rouge telle quelle, servant aux services depuis le dymanche in passione jusques a pasques.

Item deux chasubles de camelours (1) vyollet doble de boguerant jaulne, servant aux services depuis le dymanche [de la] Septuagésime jusques au dymanche de [Caresme] in Passione.

Item une tunicque [et dom]aticque de damas blans mutilé parements rouges par bas, doblez de boguerant noir.

Item quatre chappes de demye ostade (2) blanche, doublees de boguerant rouge, offoys de satin de burges bleu, servant aux simples vierges.

Item deux chappes de satin vert enciennes servant aux confesseurs simples.

Item trois grandes chappes dostade noire doublee de bouguerant pers, servant aux commissaires ordinaires.

Item deux chappes moyennes de demye ostande, servant aux pourteurs de croix.

Item quatre chappes de soye rouge a fleurons dor de paris, doblees de bouguerant rouge.

Item unze grandes chappes telles quelles et de diverses coleurs acoustumees mettre a la Penthecoste.

Item douze petites chappes telles quelles et de diverses coleurs, servant aux petis enffans et acolistres.

Item une fontaine de cuyvre a laver mains et athache a la muraille, du coste du cymetiere des clercs.

Fait le V[e] jour de jullet mil V C XXXI, es presence de Pasquier Sarreau et Clement, demeurant a Auxerre.

Du VI[e] jour de jullet mil cinq cent et trente et ung, en procedent en la dite inventaire en la presence des dessus dits.

A este trouve ou dit tresor ung livre de mecel en parchemain escript a la main, relie entre deux ayes, fait a plusieurs ystoires dor, baillez a leglise par feu monseigneur de Longue[eil], en son vivant evesque daucerre.

Item trois orilliers telz quelz, lesquelz ont este ordonnez mys appoinctes et ainsy quil appartient.

(1) **Camelours.** — Etoffe de poil de chèvre ou de chameau mélangée de laine et de soie. — V. Godefroy. t. I[er]. — Camelin.

(2) **Demie-ostade.** — Serge d'Arras. — V. Lacurne de Sainte-Pallaye, Dict. — Ostade.



Sensuyt le lainage trouvez ou tresor de la dicte esglise.

Premierement :

Trente-six serviettes mutilé a plusieurs ouvraiges telles quelles.....

Item vingt et trois serviettes ouvrees mutilé a plusieurs ouvraiges servant mutilé au grand haulte que mutilé la contesse, soubz les chasses, estant mutilé haulte.

Item trente et (cinq demys) de lin et chamble.

Item vingt et huit serviettes pleines, servant aux haultes pour assuer les mains.

Item six serviettes longues et rondes de chambles, servant a la piscine de revestiere de la dite esglise.

Item trente deux nappes daultes pleines, dont en y a quinze neufves faictes de lannee precedente.

Item soixante aulbes de lain et chamble de diverses sortes, servant a la dite esglise.

Item vingtz quatre sactz a mettre les calices.

Item huit pointtes daulbes servant au carre du grand haulte.

Item tro[ys grands draps de toille de ..... servant a couvrir le grand haulte les jours et de .....

[Item ..... cou]rtines de toille telles quelles, servant au service de la Caresme.

[Item ..... dr]aps de toilles tels quels, servant au grand haulte.

Item ung grand courtines de toille ovree servant a boucher laultel de la comtesse, estant le grand haulte soubz les chasses.

Le tout du dit lainge estant dans deux grands coffres es dit tresor.

Item trois grands livres couvers, les deux de cuyr blanc et lautre de cuyr vert, avec les fremilletz et cloux pour leur fermeture, cest assavoir deux antiffonniers et ung greel (1) servant aux festes solempnelles et annuelles.

Item comme dessus, les an et jour dessus dits en la presence de M. Jehan Lebeuf, J. Melinot, lesnel, a relate que Me Jehan Babute, tresorier, avoit receu les livres et autres choses declarees en le present inventaire [faict]es presences de Me Jehan Breugnon, prestre, et Pasquier Sarreau, chasublier, les ans et jours dessusdits.

Signé : Fauchot.

Avec paraphe.

(Arch. de l'Yonne, G. 1824.)

NOTES SUR L'INVENTAIRE DE 1531

Cet inventaire, comme je l'ai dit, a été publié, seulement pour la partie qui concerne l'argenterie, par feu M. Quantin, mon honorable prédécesseur, dans le Bulletin de la Société des Sciences (1887). C'est un document capital, mais il est de très difficile lecture, et par-dessus le marché, mutilé. Sauf ces mutilations qu'il m'a été impossible de restituer complètement, j'espère en donner

(1) Greel. — Graduel.



au public une édition suffisamment exacte. La lecture attentive de cette pièce intéressante suggèrera sans doute diverses réflexions. Tout d'abord, il est impossible d'y retrouver quelque joyau qui ressemble le moins du monde à ceux donnés par saint Didier et ses successeurs, et que, suivant les témoignages des premiers rédacteurs des *Gesta*, on voyait encore dans le trésor au xe siècle de notre ère. Probablement, ils ont disparu dans les incendies qui ont dévoré la ville et la cathédrale; peut-être aussi, et cela est arrivé plus fréquemment qu'on ne pense, les évêques et les chanoines auront trouvé cette vaisselle plus ou moins démodée, et l'auront remplacée par des vases d'un goût plus moderne. De même dans l'inventaire de 1531 on ne trouve aucun article qui représente les xie et xiie siècles. Le commencement du xive siècle nous offre une châsse donnée par l'évêque Pierre de Grez (1308-1325).

Mais peu de temps après, la ville ayant subi un grave désastre, sa prise par les Anglo-Navarrais, l'argenterie des églises a dû être plus ou moins dilapidée. Aussi le trésor dont il est ici question n'a pu être reconstitué qu'après la fin du xive siècle. L'inventaire de 1531, fait d'ailleurs connaître la plupart des bienfaiteurs. Ce sont parmi les évêques : Michel de Creney (1390-1409) ; Pierre de Longueil (1449-1473) ; Enguerrand Signart (1473-1477); Jean Baillet (1477-1513); François Ier et François II Dinteville (1513-1554); et parmi les chanoines : MM. Jacques de Nyvelle, G. de Taingy et Naudet. Sans doute, il y en eut bien davantage, mais les conclusions capitulaires étant en grande partie perdues, il est impossible de les connaître tous. Aussi, je me suis fait un devoir de republier les notes que Lebeuf, qui a fouillé les archives du chapitre au siècle dernier, a ajouté en appendice à sa *Prise d'Auxerre*.

Une autre particularité qui frappera le lecteur, c'est la richesse inouie des ornements d'église conservés à la cathédrale. Certes, au commencement du xvie siècle, les cérémonies du culte devaient y être d'une splendeur bien supérieure à celles qu'il serait possible de célébrer aujourd'hui, même dans les villes d'une importance beaucoup plus considérable qu'Auxerre. Il faut pourtant considérer qu'à cette époque les manufactures d'Arras, de Frise et de Bruges, étaient excessivement florissantes, et que leurs produits étaient sans rivaux. La foi du reste était encore très vive ; bien des dépenses qu'aujourd'hui nous jugeons indispensables n'entraient pas dans les habitudes de nos aïeux ; et plus d'un père ou d'une mère de famille faisait des sacrifices pour offrir à leur paroisse, ou à leur saint préféré, une chapelle, dont la splendeur devait flatter, aux grands jours de fête, la vanité des enfants de leurs enfants.

La fabrication locale a-t-elle été pour beaucoup dans l'exécution de tant de merveilles? — Je ne le crois pas. Cependant il est bon de rappeler qu'un chasublier du nom de Pasquier Sarreau signe à l'inventaire, et que vingt-cinq ou trente ans plus tard, un autre chasublier, du nom de Cousin, est fréquemment cité dans les comptes de la cathédrale de Sens.

Les lecteurs trouveront dans l'inventaire de 1531, quantité d'expressions et de termes, dont la signification, pour être connue d'un certain nombre de spécialistes, échappe à la plus grande partie du public. Avec l'aide des dictionnaires de Godefroi et de Lacurne de Sainte Pallaye, et divers autres ouvrages, j'ai pu résoudre la plus grande partie des difficultés. Il est nécessaire pourtant que j'ajoute quelques explications aux notes paginales dont j'ai enrichi ce document. Je veux parler principalement des orfrois de tavelle. Chacun sait que l'on appelle orfroi la bordure plus ou moins ornementée des chasubles et des chappes. La tavelle ou touaille, est une toile fine qui peut être tissée d'or, d'argent ou de soie, souvent aussi de fil fin, et qui parait être l'ancêtre de la dentelle. J'ai cru inutile d'expliquer le mot cendal, tous les dictionnaires le donnent. Ceux des lecteurs qui s'intéressent à l'histoire de l'art au moyen-âge feront bien de consulter, outre le grand ouvrage de Labarthe sur les arts industriels, l'inventaire du mobilier de Charles V publié par le même écrivain dans la collection des documents inédits. Bien que cet inventaire ait trait à une époque d'un siècle et demi antérieure, ils en retireront grand profit. Ils ne devront pas oublier non plus les comptes de l'argenterie des rois de France, publiés par M. Douet d'Arq (1).

Il reste maintenant à étudier une question délicate qui ne peut être résolue que d'une manière très hypothétique. Que pourrait bien valoir aujourd'hui le trésor de 1531? — Quelle somme devrait offrir l'État ou les particuliers pour en acquérir la possession? — Pas plus que pour le trésor de Didier, il ne sera possible de répondre avec exactitude. De nombreux savants, tels que MM. Leber, Cibrario, Clément et autres se sont proposés d'élucider le problème. Ils sont partis de données diverses, et qui d'ailleurs ont été contestées, et sont arrivés le plus souvent à des résultats absolument contradictoires. Il serait par conséquent téméraire à moi de prétendre à la précision de mes calculs. Mon opinion est donc que le trésor de la cathédrale d'Auxerre en 1531 équivaudrait aujourd'hui,

(1) Voir aussi les recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux, par Francisque Michel.



comme celui de Didier, à la forte somme d'un million de francs environ. Voici sur quelles bases, peu solides il est vrai, est fondée cette évaluation. Le poids total de l'argenterie de Saint-Etienne d'Auxerre en 1531, (il fut diminué en 1563 par une vente de cent marcs), paraît s'élever à plus de 600 marcs d'argent fin. Il ne me semble pas exagéré de calculer au même poids d'or pur le précieux métal qui ornait les chappes et autres ornements énumérés dans l'inventaire. D'après les tables de Leber, dont je ne puis d'ailleurs garantir l'exactitude, dans le second quart du XVIe siècle le marc de huit onces d'argent fin valait 14 livres 16 sous 6 deniers, et le pouvoir de l'argent était quatre fois supérieur à celui d'aujourd'hui. Je crois le taux fourni par Leber beaucoup trop abaissé. D'ailleurs il écrivait en 1847, et il n'y a pas longtemps encore le le prix du kilogramme d'argent fin était de 1,500 francs En portant à 6, et je crois être au-dessous de la vérité, la différence de valeur entre les métaux précieux en 1531 et 1892, nous avons une soixantaine de mille francs pour le prix de l'argent brut employé dans les joyaux du trésor de Saint-Etienne. Le prix du kilogramme d'or pur, durant ces dernières années, ayant flotté entre 3,500 et 4,000 francs, on peut dire que la valeur générale de l'or et de l'argent conservés à la cathédrale dépasserait en chiffres ronds la somme de 200,000 francs.

Elle doit être à mon avis plus que quadruplée par le prix d'une main-d'œuvre très artistique, par la valeur des étoffes précieuses, telles que cendal, soie, satin, et velours, et enfin par l'intérêt qu'exciteraient aujourd'hui tant de beaux spécimens de l'orfévrerie et de l'art textile, aux XIVe, XVe et XVIe siècles.

INVENTAIRE DU 18 AVRIL 1569 (1).

Premièrement, ung parement de sacrifice d'Abraham.

Deux aultres parements des esglans attachez ensemble.

(Lung des parements a este employe es deux tunicques.)

Plus ung grand parement des dictz esglans.

Une chasuble des dictz esglans.

Plus deux parements des aulbes des dictz esglans. (Non remployes.)

Plus ung parement dautel de blanc faict a rondeaux et ymage dedans.

Ung parement de vellours rouge ou y a des ymages de broderie, qui sert aux pardons.

Plus ung parement de damàs vert aux deux bouz.

(1) Ce document ne contient que les habillements sacerdotaux. Comme il a été établi deux ans après la prise de la ville par les Huguenots, le trésor ne contenait probablement plus d'objets d'art, ni d'argenterie.



Une chappe de vellours viollet figure avec les armoisiez de monsieur dAucerre.

Une tunicque et les parements de mesme. (Le dit parement est mis en orfroy de tunicques des esglans.)

Deux chappes de drap dargent.

Deux pièces de drap dor sans orfroyes a faire chappes, assavoir lune contenant une aulne et demye de drap dor frize et laultre de drap dor figure et de frizeuse simple, de laquelle pièce, au rapport de Guillaume Menisson, brodeur, qui la maniee cy devant, dict quil sen treuve une.

(Mises es mains des fabriciers.)

Et quand aux deux aultres pièces de drap dor ne se sont trouvez et a declare messire Michel Champoing avoir este desrobbeez.

Et a le dict Champoing dict que le filz de monsieur ladvocat Bergede luy a dict que ung jeune filz nomme Dabanton avoyt des pieces de drap dor grandes, et dont il en a apportee et exhibee de semblable de longueur dun apand et ung dor de largeur qui a este mise es mains de monsieur Board, fabricien.

Item une chappe de damas blanc figure a rondeaux de feu monsieur dAucerre et chappeaulx de triomphes fleurone dor dedans.

Une aultre chappe de damas blanc avec les orfroys de rouge figurez.

Une chappe de damas viollet avec les orfroys de velours rouge figure.

Deux chappes de vellours rouge figure avec les orfroys de drap dor, figure de velours, armoisiez de feu monsieur levesque dAucerre de Dindeville.

Une chappe de damas vert avec ses orfroys, venue de feu monsieur Riotte.

Item ung sciel de drap dor figure et frize avec ses franges dor et dargent.

Une chasuble de drap dor figure de feullages armoisiez du dict feu de Dindeville.

Une tunicque de drap dor figure et frize avec ses orfroys et armoisiez du dict feu de Dindeville.

Une tunicque de soye rouge de laquelle les boutons qui estoient dargent se sont trouvez distraictz.

(Mise es mains de monsieur Guillien, fabricien.)

Une grande chappe de satin rouge semee de flourons dor, appellee Marcilly.

Une tunicque de velours rouge figure avec les orfroys et armoisiez de feu monsieur de Dindeville.

Une custode de taffetas renforcee jaulne, gris et vert, changeant avec ses franges par le bas.

Quatre ymages dorfroys dor figure dont deux ont este mis sur la chasuble des Crenez et les deux aultres delaisses es mains de monsieur Board pour estre mis en œuvre.

(Deux sont mis es mains du dict sieur Guillien.)

Quatre tableaux dorfevrerye et drap dor servant a mettre sur le grand autel, ou y a en lun ung sainct Jacques, sainct Yerosme, sainct Jehan Baptiste et sainct George.



Ung messel couvert de velours noir et piece dargent douze [doré] avec ses fermilletz, ou sont les armoisiez de monsieur Baillet.

La couverture dun couste dun livre epistollier argente et auquel est figure la conversion sainct Pol.

Plus six calices destain avec leurs platenes, dont les troys servent a lesglise et les troys autres a la chappelle Nostre-Dame-des-Vertus.

Ung repositoire a mettre et porter le corps de Dieu avec ung ciboire, le tout de cuyvre.

Deux aulbenistiers de cuyvre servans au cueur de la dicte eglise.

(Delaisses au chappellain de la chappelle.)

Ung parement de tapisserie a mettre sur la forme des coristes au cueur de leglise.

Deux chapperons de chappes avec deux petites pieces dorfroys de chappe et le devant d'orfroy dune chasuble delaissee es mains du dict seigneur Board.

Plus ung corporallier avec le voullet ou y a ung agnus Dei couvert de perles bleue et blanche et armoisiez des armoisies de Dindeville, et dessus le corporallier est une resurection.

Ung aultre corporallier couvert dor traict ou y a une Nostre Dame de Pitie et armoisiez de la Passion.

Deux croix destain en forme dargent.

Deux encentiers de cuyvre.

Ung sciel de toille seme de fleurs de lys dor a mettre la robe sainct Germain.

(Il a este employe a ung parement qui se mect devant le grand autel.)

Plus cinq pieces de tapisseries de la vie sainct Estienne, dont les quatre sont pour servir aux chaises et laultre pour servir sur le jube ou y a une Nativite Nostre Seigneur, dont lune des dictes quatre pieces est moyenne.

Deux mistres telles quelles de drap dor et orfroys, avec une aultre mestre de damas blanc figure, les chausses de damas blanc de mesme avec quelques pieces de cuyvre servant a une crosse, le tout remis en lestuict des dictes mistres.

Ung petit pavillon de damas figure a rondeaux qui est sur le ciboire du grand autel.

Une chasuble de demye ostade noir, laquelle a este delivree a la confrarie sainct Alexandre a qui elle appartient.

Une autre chasuble de drap de Bourdes avec son orfroy de satin blanc de Bourges seme de fleurettes, garnie de son estolle et manipulle.

Ung evangellier et epistollier de feu monsieur de Dindeville, sans couverture.

(Trouvee depuis.)

La robbe de sainct Germain avec les gands estant dedans ung petit coffret de boys douze (doré).

La haire de sainct Germain avec le manteau sainct Martin remis dans ung petit coffret de boys douze (doré).

Ung estuict a mettre le corporallier.



Toutes lesquelles choses cy-dessus inventoriez, le dict Champoing a dict estre contenuz en ung billet et memoire quil en avoyt ja faict.

Plus a este exhibe par le dict Champoing une chasuble de velours rouge avec ses orfroys, et armoisiez de Dindeville.

Plus une chappe et une chasuble de damas blanc avec les orfroys dor de masse et une estoulle.

Deux estoulles et ung manipulle de velours rouge damassee, double de vert.

Item ung manipulle de drap dor.

Plus ung aultre manipulle de damas blanc a chappeaulx de triumphe semee de fleurettes dor de diverses coleurs.

Item une courtine de thoille figuree, telle quelle.

Troys chappes, deux tunicques, une chasuble, garnies de leur estoulle, manipulle et colletz, le tout de demye ostade rouge et les orfroys de trippe de velours vert figure.

Item troys chappes, deux tunicques et chasuble garnie de leur estolle, manipulles et colletz, les orfroys de trippe de velours vert damasse, le tout de demye ostade blanche.

Item troys chappes, deux tunicques, une chasuble, garnye de leur estolle, manipulles et colletz, le tout de demye ostade noire et les orfroys de demye ostade blanche.

Item une chasuble, deux tunicques de satin rouge de soye fort usee, semee despaulz, appellez les Crenez, appellez les orfroys (*sic*), les orfroys dor fin, garnie de leur estolle manipulles et colletz.

Suit du linge.

. . . .

. . . .

Signé : ARMAND, *notaire*.

(Archives de l'Yonne, G. 1824.)

NOTE SUR L'INVENTAIRE DE 1569

Il paraît étrange que l'inventaire de 1531, ne cite aucune des tapisseries représentant la vie et le martyr de saint Etienne et la nativité du Christ, et non la vie de saint Germain, comme le prétend M. Labarthe mal informé, dans le second volume de son histoire des arts industriels. Elles avaient pourtant été données par l'évêque Jean Baillet et son frère, président à mortier. L'inventaire de 1569 en cite cinq seulement. Celui de 1726 les donne toutes les douze, en faisant observer que dix sont relatives à la vie et au martyr de saint Étienne. Sur la onzième était représentée la Nativité. Aux deux côtés, on voyait l'évêque Baillet et son frère le président. La douzième, qui était de laine, semble provenir d'autre source. On y voyait une châsse. Et elle était mise au siège de l'officiant, diacre et sous-diacre. Toutes ces tapisseries paraissent avoir été fabriquées dans la Flandre. L'absence d'argenterie est une preuve de plus du pillage des protestants.

Inventaire de mai 1641 (Extrait) (1).

A este trouvé au grand thresor du chapitre :

Deux encensoirs, chascun diceulx garny de quatre chaisnes, le tout dargent, pesant ensemblement neuf marcs moins deux onces.

Deux chandeliers dargent pesant huit marcs moins deux onces.

Une croix dargent doré vermeil pesant quatre marcs sept onces, la dicte croix donnée par monsieur Seguier, cy devant evesque dAucerre.

Un ciboire dargent pesant un marc cinq onces.

Le vaisseau dargent a mettre les sainctes huilles, pesant deux marcs.

Un aultre petit vaisseau dargent en forme de boeste, servant a mettre et conserver les petites hosties, pesant trois onces, estant dans le coffre du thresor.

Un aubenoistier avec laspersoir, le tout dargent, pesant ensemblement douze marcs.

Un calice dargent vermeil avec la platene, pesant quatre marcs.

Le baston cantorial dargent.

Deux potestz, aultrement burettes dargent doré, propres a servir le vin et leau a la messe, pesantes trois marcs deux onces et demye.

Deux autres potetz ou burettes dargent, pesantes six onces moins deux trezeaux.

Une petite croix dargent, pesante un marc trois onces moins deux trezeaux.

Une navette dargent a mettre lencens, pesante six onces.

Le joyau dargent doré a porter le corps de Dieu aux processions, ayant deux anges aux costés et une resurrection au feste, pesant seize marcs et demy.

Un ciboire dargent vermeil dœuvre feurdeli, pesant quatre marcs deux onces avec ses trois chaisnettes, le dict ciboire estant sur le grand autel.

Un calice dargent avec la platine, pesant trois marcs dargent moins une once et demye.

Une paix dargent doré garnye de perles et pierreries, au milieu de laquelle est une image de lannonciation donnée par monsieur Seguier, cy devant evesque daucerre, pesante....

Un joyau dargent doré ou est le reliquaire de sainct Pellerin, donné par le dict sieur Seguier, pesant.....

. . . .

Deux grandes croix dargent garnyes de leurs bastons couvertz dargent.

. . . .

Un voile de satin rouge en broderie dor et de soye au milieu duquel est la lapidation de sainct Estienne.

La couverture dargent de la moitie dun livre ou est releve en bosse la conversion de sainct Paul.

. . . .

(1) Liste des objets d'art servant au culte. J'ai négligé avec intention les habillements sacerdotaux, qui sont, à peu de chose près, ceux qu'a donnés l'inventaire de 1569.

Un livre couvert de velours violet qui est un messel garny aux coings et au milieu de la couverture de plaques dargent doré.

Un tapiz de velours violet teint en grene et une chaire decanale garnye de velours de mesme couleur avec le carreau.

. . . .

Un poisle de velours noir ou sont les armes de monsieur de Souvré, vivant evesque dauxerre (1).

Archives de l'Yonne, *G*. 1824.

INVENTAIRE DU TRÉSOR DU 28 DÉCEMBRE 1726

Mémoire et estat des reliques, vases sacrés, joyaux, argenterie, ornemens, livres, linge et généralement de tout ce qui appartient à l'église cathédralle Saint-Estienne d'Auxerre, dont monsieur de Neufville, trésorier, se chargera en présence de messieurs les députés de la dite église.

DANS LE PETIT TRÉSOR

Une grande armoire de bois de chesne à deux battants, fermante à clef avec verrous et crochets et quatre tablettes.

1. — Sur la première tablette, il y a un reliquaire dans lequel est un ossement de saint Pèlerin, premier évêque d'Auxerre, dans une châsse appuyée sur deux anges étant debout sur un soubassement, et tenant en leurs mains chacun une palme ; sur la dite châsse y ayant une image de saint Pèlerin ; tout ce que dessus d'argent doré ciselé, le tout étant en son entier, à la réserve du bras senestre du dit saint Pèlerin et de la crosse qui se trouve perdue. Le dit reliquaire donné par feu Mgr Dominique Séguier vivant évêque d'Auxerre, le dit reliquaire avec son soubassement, les anges, la relique et cristaux pesant trente-trois marcs.

2. — Une autre châsse de plusieurs saints scavoir : Annibal, Félix et Ource, martyrs, et de saintes Rénée et Remigie, vierges et martyres, obtenue de notre Saint Père le Pape Innocent X, ou de M. le cardinal Genety son grand vicaire, à la prière de deffunt de Valmée, ambassadeur pour le Roi à Rome en l'année 1650, année du Jubilé et donnée par le dit ambassadeur à M. Guillaume Legrand demeurant pour lors à Rome et ci devant chanoine semi prebandé de cette église, lequel en a fait présent à Messieurs et leur a envoyé par l'entremise de M. Nicolas Housset, chanoine et sous-chantre de cette église, étant pour lors à Rome pour gaignier le jubilé, les dites reliques étant dans une châsse de verre, comme aussi les reliques de saint Prix et saint Cot et leurs compagnons, aportées et données à cette église par Mgr Pierre de Broc, évêque d'Auxerre, qui ont été mises dans la dite châsse, étant dans une autre châsse de bois doré d'or mathe.

3. — Un soleil dans lequel on porte le Saint-Sacrement soutenu par deux anges étant debout sur un soubassement, l'un tenant une lance et l'autre une éponge, le tout d'argent doré, au-dessus du dit soleil est

(1) Gilles de Souvré, évêque d'Auxerre, de 1623 à 1631. Il portait pour armoiries : *d'azur à cinq bandes d'or.*



l'image de Notre Seigneur, tenant en sa main un guidon, en marque du triomphe de sa résurrection, donné par Mgr Dominique Séguier vivant évêque d'Auxerre, pesant en tout seize marcs, cinq onces, deux gros.

4. — Une ancienne crosse de cuivre doré où sont les armes de MM. de Dinteville, évêques d'Auxerre.

5. — Un petit ciboire d'argent doré au-dessous de la coupe et à l'entour du pied, avec la croix au-dessus et au-dedans, pesant un marc, six onces.

6. — Un petit vaisseau d'argent en forme de dôme dans lequel sont les saintes huiles, pesant un marc, sept onces, six gros.

7. — Une étolle et une bource à mettre sur le saint ciboire servant à porter le Saint-Sacrement aux malades, à fond de brocard à fleurs d'or et de soye, avec un frangeon au dessus et autour de la dite bource d'or et de soye.

8. — Sur la seconde tablette, la chapelle de feu M. Levenier, chanoine et pénitentier, consistante en dix pièces scavoir : Une croix d'argent avec les deux chandeliers, un calice avec sa patène, deux burettes, le bassin, le boestier à mettre le pain à chanter et la clochette, le tout de vermeil doré ciselé, pesant ensemble vingt-quatre marcs, trois onces.

Le dit boestier contient des reliqnes et est cacheté aux armes de Mgr de Caylus, évêque d'Auxerre.

9. — Un calice avec sa patène de vermeil doré ciselé, deux burettes ciselées et un bassin simple, le tout de vermeil doré, donné par M. Fernier, chanoine et grand archidiacre, pesant ensemble neuf marcs, une once.

10. — Un calice d'argent doré ciselé, avec sa patène, sur le pied duquel calice sont les douze apôtres, au milieu d'iceux l'image de Notre Seigneur crucifié, la coupe étant garnie par-dessus de six anges, la patène étant gravée au fond d'un cercle dans lequel est l'image de Notre Seigneur tenant un globe, et une croix dessus, pesant ensemble quatre marcs, six onces.

11. – Deux grosses burettes de vermeil façonnées en larmes de feu, à col de serpent, données par feu Mgr Séguier, évêque d'Auxerre, pesantes ensemble trois marcs, deux onces, quatre gros.

12. — Deux burettes avec le bassin d'argent ciselées, armoiriées, données par feu M. Canelle, chanoine, pesant le tout trois marcs.

13. — Deux burettes données par feu M. de Montreuil, vivant chanoine, pesantes un marc, une once, quatre gros.

14. — Un bassin d'argent tout simple, gravé autour d'un chapelet, pesant deux marcs quatre onces.

15. — Deux burettes d'argent données par feu M. Blanchonnet, pesantes huit onces, quatre gros.

16. — Une paix d'argent doré ciselé, au fond de laquelle est l'image de l'Annonciation de Notre-Dame et de l'ange Gabriel, émaillée, la dite paix garnie tout autour de plusieurs grenets de perles, environnée de branchages d'argent doré, garnie de roses d'émail blanc et rouge, derrière laquelle paix est une ance, aussi d'argent doré.

17. — Sur la troisième tablette : Une croix de vermeil doré, donnée par feu Mgr Séguier, pesante cinq marcs moins quatre gros.

18. — Une chapelle d'argent léguée par feu M. Claude Lemuet, chanoine et trésorier de cette église, consistante en une croix, deux chandeliers, un calice, une patenne, deux burettes, un bassin, une clochette et un boestier à mettre le pain à chanter, toutes les dites pièces marquées aux armes du dit sieur Lemuet, pesantes ensemble dix-huit marcs et une once.

19. — Quatre grands chandeliers d'argent dont deux sont ciselés, donnés par feu Mgr Amiot, pesants huit marcs, et les deux autres donnés par feu M. Maillard, chanoine, pesants huit marcs, trois onces.

20. — Deux petits chandeliers d'argent, gravés par le milieu et par le cercle des pieds d'iceux, pesants quatre marcs, trois onces.

21. — Une croix d'argent garnie de son Christ avec trois fleurons aux extrémités des croisons, ciselée et gravée par le bas, du poids d'un marc six onces, un gros.

22. — Un bénitier d'argent avec l'ance et l'aspersoir, au-devant duquel sont gravées les armes de feu messire Jacques Amiot, évêque d'Auxerre, qui en a fait présent à la dite église, pesant ensemble onze marcs, six onces. (1)

23. — Une navette d'argent et sa cuillière aussi d'argent, et la chaînette, pesant huit onces, deux gros.

24. — Trois encensoirs d'argent avec leurs chaînes aussi d'argent, sciselés et gravés, pesants ensemble quinze marcs, sept onces, quatre gros et demi.

25. — Un livre des évangiles et épitres garni de deux dossiers d'argent gravés, à l'un desquels est représentée en relief la conversion de saint Paul et à l'autre la lapidation de saint Etienne, premier martir et patron de cette église, doré sur la tranche, au dos duquel sont écrits ces mots en lettres d'or : « *Epistolæ et Evangelia* », sur du maroquin rouge doré de feuillages aux coins desquels sont quatre chérubins gravés en relief.

26. — Un autre livre des évangiles garni de deux dossiers d'argent gravé et ciselé, donné par M. Thiénot, chanoine.

27. — Devant les dites tablettes deux grandes croix pareilles d'argent, gravées, garnies d'un côté de l'image de Notre-Seigneur crucifié, et de l'autre d'une plaque d'argent doré, gravé au milieu de l'agneau paschal, duquel côté sont aussi quatre plaques contenantes les figures du serpent d'airain élevé par Moyse au-dessus du dit agneau paschal, et au-dessous est l'histoire de Joseph vendu par ses frères ; aux deux côtés sont les figures de la bénédiction donnée par Isaac à son fils Jacob et du sacrifice d'Abraham, tous dans leurs plaques ; au-dessus de l'image de Notre-Seigneur est le titre mis au dessus de son chef dans lequel sont gravées les lettres I N R I. Aux quatre coins du croison où est Notre-Seigneur sont quatre plaques d'argent doré contenantes les figures des quatre Evangélistes ; au bout du croison par le haut et aux deux côtés sont quatre fleurs de lys d'argent doré, au-dessous sont les pommes aussi d'argent doré, les

(1) Jacques Amiot avait adopté les armoiries suivantes, qui figurent sur les vitraux de la cathédrale : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles de même et en pointe d'une étoile aussi d'or.*



bâtons d'argent ; les dites croix garnies de fleurs de lys gravées, le pied des dites croix étant de cuivre, dans lequel sont les bâtons de bois qui les remplissent, et au dos du croison sont gravées des armes contenantes un écusson en oval traversé d'une barre, au-dessus deux oiseaux, et au-dessous un petit oiseau, pesantes environ sept marcs chacune, non compris le bois des dites croix.

28. — Une autre croix d'argent moins haute que les deux autres susdites, où il y a un image de Notre-Seigneur d'un côté et de l'autre Notre-Dame tenant son fils, aux croisons aux trois côtés sont trois chérubins gravés avec la pomme au-dessous du dit croison, où sont plusieurs figures et chérubins, le bâton tout à l'entour couvert de fleurs de lys, le tout d'argent. Donné par feu M. Maillard, chanoine.

29. — Le bâton cantoral garni de son bâton d'argent couvert de fleurs de lys depuis le haut jusqu'en bas, au-dessus est un aigle tenant en son bec une chaînette avec une petite boulette de verre blanc, donné par feu M. Thévenon, chanoine et chantre, pesant sept marcs deux onces, y compris le bois.

30. — Un autre bâton de chantre, de vermeil doré, au-dessus de la pomme d'iceluy est un aigle aussi de vermeil doré tenant en son bec une chaînette avec ruby. Donné à l'église par feu M. Lauverjat, chanoine et chantre, avec son étuy de cuir noir garni de crochets ; l'oiseau et la pomme du dit bâton pesants sept marcs. Le bâton pèse neuf marcs deux onces, compris le bois.

31. — Le saint ciboire d'argent doré ciselé avec ses chaînettes au nombre de trois et le chapiteau sur lequel est une croix d'argent doré, dans lequel sont les saintes hosties, étant de présent sous le pavillon qui est sur le maître-autel de cette église. Le dit ciboire provenant des dons de feu Mgr Dominique Séguier, vivant évêque d'Auxerre, pesant.....

32. — Un chandelier ou porte-bougeoir d'argent, donné par feu M. de la Châsse, pesant un marc, cinq onces, trois gros.

33. — Une châsse de bois doré étant sur le mur derrière le grand autel, donnée par le dit seigneur Séguier, évêque d'Auxerre, dans laquelle il rétablit et renferma toutes les reliques qu'il trouva en ce dit trésor, tant de saint Germain, évêque d'Auxerre, scavoir : sa tunique et son cilice, et un ossement de saint Saturnin, archevêque et martir de Toulouse, qui avoit été donné par Mgr de Pellevé, archevêque de Sens, à feu Mgr Jacques Amiot, évêque de cette église, à laquelle il en fit présent. Dans laquelle châsse sont aussi plusieurs autres ossemens mis ensemble avec les dites autres reliques.

34. — Une petite armoire fermant à clef dans laquelle est un messel auxerrois en lettres gotiques, écrit et noté sur du velin, qui a la couverture de velours bleu garni de neuf plaques d'argent doré, avec ses fermoirs aussi d'argent doré, armoiriés des armes de feu Mgr Baillet, évêque d'Auxerre ;

Et un autre messel auxerrois relié en veau.

35. — Un pontifical auxerrois en deux tomes, sur du velin, relié en

maroquin rouge, fermant avec des plaques d'argent ; donné par Mgr Dominique Séguier, et armoirié de ses armes (1).

36. — Un messel romain de l'impression de Paris, couvert en maroquin, avec un pupitre de bois doré et rouge. Donné par M. Fernier, chanoine et grand archidiacre ;

Un autre messel romain, couvert en maroquin rouge. Donné par feu M. Pavyn, chanoine et pénitentier.

37. — Un livre de Passions écrites en lettres gotiques sur du velin et notées, couvert de veau.

38. — Un grand canon pour la messe avec l'évangile de saint Jean, couvert en rouge.

39. — Une niche à mettre le Saint-Sacrement dont les pilliers sont couverts de satin rouge, entourés d'un galon d'or et d'argent faux, et la frange d'argent fin au-devant, et en dedans une croix du Saint-Esprit d'argent brodée, la dite niche enfermée dans sa petite armoire.

Une autre niche à mettre le Saint-Sacrement, de drap d'or et d'argent, garnie de franges d'or fin, quatre égrettes de même étoffe garnies de petit galon d'or et des houpes de fil d'or, renfermée aussi dans son armoire.

DANS LE GRAND TRÉSOR.

40. — Une grande et longue armoire de bois de chêne où il y a cinq tablettes pour mettre les ornements qui suivent, qui en ont été tirés, scavoir :

Les ornements de la chapelle donnés à la dite église par feu monseigneur de Donadieu, évêque d'Auxerre, pour le droit de sa première entrée en la dite église, à cause de sa dignité épiscopale, consistant en ce qui suit :

Deux paremens de grand autel haut et bas à fond d'argent pourfilé de broderie de soye rouge, garni de passemens d'or en forme de bandes, avec des franges de soye et d'or, au milieu desquels paremens sont les armes du dit deffunt seigneur évêque de Donadieu.

Une chasuble et deux tuniques, deux étolles, trois manipules de même étoffe et garniture que les paremens d'autel ci-dessus, la chasuble entourée de molets de soye et filets d'or, au milieu des dites chasuble et tuniques sont les armes du dit seigneur.

Quatre chappes de même étoffe, garniture et passemens d'or fin, à chacune sont les armes du dit seigneur, au-dessous du chaperon.

Un tapy pour l'Evangile, de même étoffe, garny de passemens d'or fin entouré de franges de soye et d'or, sur lequel sont les armes du dit seigneur.

Quatre courtines et deux courtinons de damas caffard avec leurs franges d'or et rouge, avec passements d'or faux, au-dessus de laquelle frange sont les armes du dit seigneur (2).

41. — Une chappe de même étoffe qui a été achetée aux frais de mes-

(1) Se trouve encore au trésor actuel.

(2) François de Donnadieu (1599–1625) portait pour armoiries : *d'azur à une main d'argent mouvant à senestre d'une nuée de même, tenant un cœur de gueules, et surmontée de deux étoiles d'or.*



sieurs du Chapitre, provenante du manteau royal des noces de la deffunte reyne Marguerite (1), garnie de passements de bandes d'or avec portes et agraphes d'argent.

42. — Une chasuble à fond d'argent pourfilé de soye rouge, la croisée de devant et de derrière différente du reste tant pour la soye que pour la largeur du passement, donnée par M. Samson Lefort, jadis chanoine de la dite église. La dite chasuble garnie d'étolle et manipule.

43. — Un tapy dont on se sert pour mettre sur le pupitre lorsqu'on dit l'Evangile, de drap d'or fin entouré d'un galon d'or avec une frange d'or faux.

44. — Deux coussins et une bource de petit point, or, argent et soye de differentes couleurs, doublés de tapisserie de point d'hongrie.

45. — Les ornements donnés par feu monseigneur Dominique Seguier, évêque d'Auxerre, pour le droit de sa première entrée en cette dite église, à cause de sa dignité épiscopale, scavoir :

Deux parements d'autel haut et bas à fond de velours rouge plein, parsemé de vases de broderie d'or fin ; sur le parement d'en haut est brodée une croix du Saint Esprit de broderie d'or et argent sur du velours vert, où est au fond représenté sur forme d'un autel, un agneau pascal rehaussé en broderie d'or et d'argent mêlés par ensemble, et au-dessus de la tête du dit agneau sont plusieurs perles fines arrangées presqu'en oval ; le dit parrement entourré de franges d'or, n'y ayant aucune figure sur le parement den bas, et à tous deux sont les armes du dit seigneur.

Un pavillon de même étoffe et broderie, à l'entour d'iceluy, sont des crépines de soye pourfillées d'or et d'argent, sans aucunes armes.

Une chasuble, deux tuniques, deux étolles, trois manipules de même étoffe et broderie, les orfrois de velours verd rehaussés de broderie d'or et d'argent, le tout doublé de taffetas rouge ; la dite chasuble entièrement frangée de franges d'or et de soye rouge, la tunique du diacre frangée d'un côté seulement et celle du sous-diacre point du tout ; les dits ornemens garnis des armes du dit seigneur.

Un corporalier de même étoffe sur lequel est brodé, au milieu, l'image du crucifix, de la Vierge et de saint Jean, parsemé de petits vases en broderie d'or et d'argent ; dans le dit corporalier est le volet de même étoffe brodé d'une croix fleuronnée d'or et d'argent et quatre boutons aux coins du dit volet.

Cinq chappes de même velours et broderie que les paremens ci-dessus, les armes du dit seigneur étant sur le travers de devant des dites chappes, les orfrois de même velours et broderie qu'aux tuniques, doublées pareillement de taffetas rouge.

Un tapy d'Evangile de même velours et broderie frangé en or et soye.

Un voile de calice de satin rouge brodé d'or et de soye.

Deux coussins de damas rouge garnis de quatre étoilles et d'une croix au milieu de galon d'or et d'argent, et quatre houpes de soye.

Quatre courtines et deux courtinons de damas rouge avec leur crespine de soye rouge, sur lesquelles sont au milieu les armes du dit seigneur ;

(1) Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV, morte en 1612.



tous les dits ornemens ci-dessus garnis de leur enveloppe et couverture de serge verte pour les conserver.

46. — Les ornements donnés par feu monseigneur Pierre de Broc, évêque d'Auxerre, pour le droit de sa première entrée en cette dite église, a cause de sa dignité épiscopale, scavoir :

Deux paremens d'autel haut et bas de velours verd plein, brodé de vases d'argent parsemés de paillettes blanches ; sur le parement d'en haut est brodé par le milieu une croix du Saint-Esprit d'argent et une colombe en broderie d'argent représentant le Saint-Esprit, et le parement d'en bas brodé de même façon ; aux coins des dits paremens sont les armes du dit seigneur, en broderie.

Deux coussins de même étoffe et broderie, le corporalier de même broderie en lacs rayonnés d'argent avec nne houppe pendante du dit corporalier au bas des deux tirants de soye ; et un tapy d'évangile de même velours et broderie où sont les armes du dit seigneur évêque.

Une chasuble, deux tuniques garnies de leurs étolles et manipules de même étoffe et broderie en lacs d'argent et armes comme dessus, doublées de taffetas verd.

Cinq chappes de même étoffe et broderie que dessus, les paremens d'icelles doublés de taffetas verd ; les dites chasuble, tuniques et chappes parsemées de paillettes blanches comme les paremens d'autel.

Un pavillon de même étoffe et broderie que les paremens d'autel cidessus, avec une crespine d'argent ; tous les dits ornemens garnis des armes du dit seigneur.

Quatre courtines et deux courtinons de damas verd, assortis de leurs crépines d'argent, avec les cordons et houppes aux quatre courtines pour les tirer et retirer, de soye et d'argent, de même hauteur que les courtines qui sont garnies des armes du dit seigneur (1).

Un voile de satin verd sur lequel est brodée une croix du Saint Esprit, rehaussée par le milieu d'une colombe en argent représentant le Saint-Esprit, assortie tout autour d'une dentelle d'argent avec la broderie ; couvert d'une sergette blanche.

47. — Le pluvial, la chasuble, l'étolle et le manipule de feu monseigneur Nicolas Colbert, évêque d'Auxerre, le tout de satin blanc en fond, brodé en broderie d'or, d'argent et soye, en serpentaux, avec un galon d'or plein et frangé, et une bource et pale de même que la chasuble.

48. — Deux parements d'autel de brocard à fond d'argent avec fleurs de diverses couleurs d'or et d'argent, croisés d'une croix du Saint-Esprit d'un point d'Espagne fin. Quatre chappes de même étoffe, les orfrois et chaperons à fond d'or avec fleurs rouges, garnies de franges d'or et galons d'or. Deux tuniques, une étolle, deux manipules de même étoffe galonnés et frangés d'or comme les chappes ci-dessus ; le tout doublé de taffetas rouge.

(1) **Pierre de Broc** (1640-1671) portait pour armoiries ; *écartelé au 1 et 4, de sable à la bande fuselée d'argent, qui est de Broc ; au 2 et 3 d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur, qui est Montmorency.*

Un voile de calice de brocard à fond d'or avec fleurs rouges, doublé de taffetas de couleur de cerise.

Quatre grands rideaux et deux petits de gros de Tours à fleurs différentes, frange de même couleur.

49. — Un voile de tabis blanc en broderie parsemé de semences de perles avec une petite dentelle d'or et d'argent fin autour.

50. — Les ornemens de la chapelle donnés à l'église par feu monseigneur André Colbert, évêque d'Auxerre, pour le droit de sa première entrée, etc.

Deux parements d'autel de satin blanc parsemés de bouquets d'or, d'argent et de soye; au milieu des deux sont des croix de Malthe brodées sur du velours rouge et galon d'or et frangé.

Un pavillon de même étoffe et broderie avec crespine d'or et de soye.

Une chasuble, deux tuniques, deux étolles, trois manipules, deux coussins, un tapy d'évangile, une bource et voile; le tout de satin blanc en broderie, de même que les paremens d'autel ci-dessus, les orfrois de velours rouge en broderie et galonnés, au voile en point d'Espagne d'or et d'argent, le tout doublé de taffetas rouge.

Cinq chappes de même étoffe, broderie et orfrois, les paremens d'icelles doublés de taffetas rouge et bordés par le bas d'un galon d'or.

Quatre grands rideaux et deux petits de damas blanc satiné, frangés de soye et d'or avec les cordons et houpes pour les tirer, excepté une houpe qui manque. Sur tous lesquels ornemens sont les armes du dit seigneur.

51. — Un pluvial à deux adroits, d'un côté rouge et de l'autre blanc, d'un gros de Tours brodé dessus et dessous de grands bouquets d'or, d'argent et de soye de différentes couleurs, bordé tout autour d'un galon d'or et d'argent, dont le chaperon est entouré d'une dentelle de point d'Espagne d'or et d'argent, et à la pate duquel sont trois agraphes et trois portes d'argent.

Une chasuble, étolle, manipule et bource de même étoffe et broderie que le pluvial ci-dessus.

Deux voiles de calice de satin dont l'un est rouge et l'autre blanc. Tous deux aussi brodés d'or et d'argent et entourés d'une dentelle de point d'Espagne or et argent.

Deux grands tapis de Turquie. Tous lesquels ornemens et tapis ont été légués à cette église par feu messire André Colbert, en son vivant évêque d'Auxerre, et remis après sa mort au trésor de cette dite église (1).

52. — Deux paremens d'autel de velours noir, croisés chacun d'une moire d'argent, autour desquels est un galon d'argent; la chasuble, deux tuniques, deux étolles, trois manipules et le tapy d'évangile. Le tout de même étoffe et garni d'orfrois de moire d'argent, avec franges et galon d'argent; le pavillon de même velours avec galons et franges d'argent, et crespine aussi d'argent, une bource aussi de velours noir avec une croix galonnée d'argent, et un voile de satin noir garni d'une croix de

(1) André Colbert (1676-1704) portait pour armoiries, comme son prédécesseur Nicolas (1672-1676) : *d'or à une couleuvre d'azur posée en pal.*



Malthe de moire avec une dentelle d'argent. Les dits ornements donnés par feu M. de la Châsse, chanoine et lecteur de cette église.

53. -- Une chapelle de velours noir donnée par monseigneur Séguier, consistante en deux parements de velours noir, croisés chacun d'une grande croix de satin blanc ; au parement d'en haut est une crépine de soye noire et blanche.

Une chasuble, deux tuniques, deux étolles, trois manipules de velours noir plein comme dessus. La dite chasuble croisée de satin blanc et les tuniques bandées de bandes de satin blanc.

Trois chappes de velours noir, les chaperons et les pantes de satin blanc. Tous les dits ornemens chargés des armes mi parties de feu M. Brandon et de messieurs Séguier, comme ayant le dit sieur Brandon épousé la nièce du dit seigneur évêque. Laquelle mourut en cette ville après son entrée solemnelle.

Deux coussins de tripe de velours noir croisés de satin blanc.

Un tapy d'évangile de même étoffe frangé autour de soye blanche et noire, une bource de taffetas noir galonnée de soye noire et blanche, dessus une croix de Saint-Esprit de satin blanc et un voile de taffetas noir entouré d'une dentelle d'argent faux.

Un grand poesle de velours noir plein, croisé d'une croix de satin blanc; aux quatre coins sont de grandes armes mi-parties comme dessus, environnées de rondeaux entrelacés, rehaussés en broderie d'argent.

Quatre grands rideaux et deux petits de camelot noir, frangés de laine et un pavillon de serge noire ; le dit pavillon ne s'est pas trouvé.

54. — Un pluvial, une chasuble, deux tuniques garnies de leurs étolles et manipules, avec un grand poesle de tripe de velours noir, croisé par le milieu d'une grande croix de satin blanc, aux quatre coins duquel sont de grandes armes de feu monseigneur de Broc, évêque d'Auxerre, et les autres ornemens garnis aussi des armes du dit seigneur, lesquels ont été donnés par feu M. Testu de Pierrebasse, son neveu, doyen et chanoine de cette église.

Tous lesquels ornemens ci-dessus ont été remis tant sur les tablettes que dans un grand coffre de bois de noyer, doublé de toile blanche, dessus et dessous par le dedans.

55. — Les ornements donnés par M. Lauverjat, chantre et chanoine de cette église, scavoir :

Deux parements d'autel de damas blanc croisés de moire d'or ciselée de velours rouge et galonnés d'or fin.

Une chasuble, deux tuniques, deux étolles, trois manipules, une bource, un voile de calice, un tapy d'évangile et trois chappes. Le tout de même étoffe que les parements d'autel ci-dessus. Les orfrois des dits ornements de même moire qu'aux dits parements, la bource croisée d'un galon d'or fin comme aussi les autres ornements galonnés et frangés d'or fin, et le voile croisé et entourré d'un point d'Espagne d'or.

56. — Une chappe à fond de satin blanc rehaussé de fleurs de toutes couleurs, et le chaperon et les parements de moire d'argent à fleurs d'or et de soye rouge, frangée et galonnée d'or fin ; les parements d'icelle



chappe doublés de taffetas rouge cramoisy. Donné par feu M. de la Chasse, chanoine et lecteur de cette église.

57. — Une chasuble à fond de satin blanc, veloutée de feuillages verds entre lesquels sont semées plusieurs fleurs d'or frisé et d'argent avec quantité de glands, croisées de plusieurs images en broderie d'or, d'argent et soye. Deux tuniques, deux étolles, trois manipules de même étoffe. Les tuniques bandées d'une étoffe de soye violette brodée d'or, un tapy et un voile de calice de même étoffe que la chasuble, et une bource de damas verd, sur laquelle il y a une coquille brodée en or, argent et soye.

58. — Deux parements d'autel à fond de velours violet, le parement d'en bas garni d'une croix de toile d'agent tabisé avec trois cloux, et au-dessous d'icelle un pied d'estalle (*sic*) en broderie de soye verte, en forme de terre sur lequel est appuyée la croix ; le parement d'en haut brodé au milieu de la figure de Saint Etienne, tenant une palme en main. La dite chapelle faite aux frais de MM. du Chapitre.

Une chasuble et deux tuniques de même étoffe garnies de leurs étolles et manipules, sur lesquelles chasuble et tuniques sont des orfrois donnés autrefois par MM. de Dinteville.

Un tapy d'évangile de velours violet frangé autour d'une frange aurore et violette, une bource de taby violet croisée d'une dentelle d'argent, avec un voile de calice de taby violet brodé d'or et argent.

Deux chappes de velours violet, le chaperon et les parements de satin aurore, ciselé de velours violet à fleurs.

Une autre chappe de satin violet, velourté et ciselé, rehaussé de quantité de fleurons violets, et une autre chappe de damas violet. Les pantes et les chaperons des dites chappes sont d'un drap d'or ouvragé, figuré et armorié comme les orfrois de la chasuble et des tuniques.

Quatre grands rideaux et deux petits, de taffetas violet, garnis de leur crespine et molet de soye violette et rouge.

59. — Une étolle et deux manipules de même que la chappe de satin velourté violet.

60. — Une chasuble, étolle, manipule, voile et bource de taby violet, croisée et galonnée et frangée d'un galon et frange d'or faux.

61. — Une chasuble, deux tuniques, deux étolles et trois manipules de camelot violet.

62. — Un tapy de velours violet pour mettre sur les fonts baptismaux.

63. — Un tapy de drap violet frangé de soye violette pour mettre a la chaire du prédicateur.

64. — Un autre tapy de drap violet entouré d'une frange de soye de même couleur, avec deux carreaux de velours violet, achetés par MM. du Chapitre, pour mettre sur les prie-Dieu pour la prière devant le Saint-Sacrement.

65. — Un voile de calice de satin blanc tout en broderie d'or et argent fin.

66. — Deux parements d'autel de brocard à fleurs a fond d'argent, achetés des deniers de mes dits sieurs du Chapitre ; au parement d'en



haut est brodée d'or une croix ; au pied d'icelle est Notre-Dame-de-Pitié tenant Notre Seigneur sur ses genoux après la descente de la Croix.

67. — Quatre grands rideaux et deux petits de taffetas blanc frangés de rouge et aurore.

68. — Une chasuble, deux tuniques garnies de leurs étolles et manipules de damas blanc, croisées et bandées de satin rouge cramoisy, frangé et galonné de soye aurore, blanche et rouge. Le dit satin velourté.

69. — Deux chappes de camelot blanc à fleurs, les bandes et les chaperons de satin rouge ciselé de fleurs velouré, sur lesquelles sont les armes de monseigneur Amiot, évêque.

70. — Un tapy à mil fleurs de différentes couleurs qui sert à l'autel de la conception pour l'adoration de la croix.

71. — Une chapelle de velours rouge plein, consistante en :

Deux parements d'autel sur l'un desquels est représenté Notre-Seigueur crucifié, étant en broderie d'or et Notre-Seigneur de satin blanc ; la croix étant sur un pied d'estalle en broderie de soye et d'or en forme de terrain avec de petits pieux de même broderie aux pieds de la croix. Le dit parement environné de tous côtés d'un molet de soye rouge; et au parement d'en bas est la représentation de saint Etienne en broderie d'or, tenant d'une main un livre, de l'autre une palme, sous ses pieds est un terrain en forme de pied d'estalle en broderie comme dessus, aux deux côtés des dits images sont les armes de feu M. Amiot, doyen de cette église, les dites armes relevées en broderie, et à chacune des dites est gravé en broderie, d'un côté un E et de l'autre un A qui sont les lettres de son nom et surnom.

Une chasuble, deux tuniques garnies de leurs étolles et manipules de même velours, croisées et bandées d'un velours à fleurs, le fond jaune et les fleurs rouges.

Trois chappes de même velours, les chaperons et les orfrois de même étoffe que la croix de la chasuble. Le tout garni des armes du dit sieur Amiot.

Un tapy d'évangile de même velours, frangé tout autour d'une frange aurore et rouge ; une bource de velours rouge galonnée et croisée d'un galon d'or ; un voile de calice de taby rouge ondé, entouré d'une petite dentelle d'or, au milieu une croix double de même.

Quatre courtines et deux courtinons de taffetas rouge, garnis de crespine en haut et en bas, et à côté d'un molet, au milieu desquels courtines et courtinons sont les armes du dit sieur Amiot (1).

72. — Quatre grands rideaux de camelot rouge, avec le tapy d'évangile de même, frangés de soie rouge, et le tapy frangé de laine.

73. — Une chasuble, deux tuniques, deux étolles, trois manipules et trois chappes de velours rouge ciselé et velourté en rouge, croisées et bandées d'or de Boulogne, ensemble les chaperons. Le tout acheté par mes dits sieurs du chapitre.

(1) Edme Amiot, doyen de l'église d'Auxerre, sans être parent de l'évêque Jacques Amiot, en avait cependant pris les armoiries citées plus haut.

74. — Une chapelle et ornement verd de damas changeant, à fleurs, donné par feu Mgr de Souvré, évêque d'Auxerre, consistante en :

Deux parements d'autel ; au parement d'en haut est l'image du crucifix, la croix en broderie d'or, et l'image en satin blanc ; aux pieds du crucifix est l'image de la Madeleine qui est agenouillée sur un terrain ; le tout brodé d'or et de soye de plusieurs couleurs, et d'un côté est l'image de Notre-Dame et de l'autre celui de saint Jean, brodés d'or, d'argent et de soye. Le parement d'en bas est garni par le milieu d'une croix d'or, au bas d'icelle est l'image de Notre-Dame de Pitié, et plus bas l'image de Notre-Seigneur gissant sur un terrain, brodé d'or, d'argent et de soye de plusieurs couleurs. Le dit parement garni par le haut de sa crespine de fil d'or et de soye rouge. Le tout bordé par-dessus d'un passement d'or et par le bas d'un molet de soye rouge. Les dits deux parements garnis des armes du dit seigneur.

Une chasuble et deux tuniques de même étoffe garnies de leurs étolles et manipules, croisées et bordées d'un galon d'or fin, garnies des armes du dit seigneur.

Deux chappes de même étoffe, les chaperons et orfroys de satin blanc velouté de feuillages verds, entre lesquels sont semées plusieurs fleurs d'or frisé et d'argent, avec quantité de glands, bordés d'une dentelle d'argent et frangés d'une frange d'argent.

75. — Un tapy d'évangile de camelot verd, et quatre grands rideaux et deux petits de même étoffe, frangés de soye en haut et en bas par le milieu.

Un voile de satin verd et une bource de taby croisés d'argent faux.

76. — Une chappe de damas verd, brodée au chaperon et aux orfroys de plusieurs images et fleurs de lys d'or et d'argent.

77. — Deux parements d'autel de damas verd. Le parement d'en haut bordé d'un molet d'argent fin, et aux deux dits parements une croix de Malthe d'argent fin.

Deux chappes, une chasuble, deux tuniques, deux étolles, trois manipules, un tapy d'évangile, une bource et un voile. Le tout aussi de même damas verd, bandé, frangé et croisé de galon et frange d'argent fin.

78. — Une chasuble de moire ciselée d'argent à fond noir, croisée d'une dentelle d'argent, étolle, manipule, bource et voile de même étoffe, donnée par M. Lavenier, chanoine et pénitentier.

79. — Trois chappes de velours noir bandées de satin blanc, avec galons et franges d'argent fin ; lesquelles ont été données par feu M. Drinot, chanoine et souchantre de cette église.

80. — Une chasuble de velours noir croisée de satin blanc, l'étolle et le manipule de velours. Deux tuniques de tripe de velours noir garnies de leur étolle et manipule bandées de satin blanc ; un voile de calice de taffetas noir, avec la bource croisée et entourée de satin blanc.

81. — Une chasuble de camelot noir, croisée de satin de Bruges blanc, garnie de son étolle et manipule, voile et bource, le tout de même étoffe.

82. — Deux parements d'autel de camelot noir, croisés de toile blanche.

83. — Un poesle de tripe de velours noir croisée de futenne blanche.



84. — Une longue armoire de bois de sapin où on met les devants d'autel dont est parlé ci-devant. Une grande table de bois soutenue sur quatre tréteaux et un marche-pied de bois de chêne sur lequel sont les tapisseries, scavoir :

85. — Douze pièces de tapisserie, dont il y en a dix qui sont de laine fine sur lesquelles sont représentées les histoires de la vie de saint Etienne, premier martir, lesquelles on met sur les chaires du chœur aux grandes festes. La onzième de laine fine sur laquelle est représentée la naissance de Notre-Seigneur, aux deux côtés sont représentés MM. Baillet, évêque d'Auxerre, et le président à mortier, avec leurs armes qui sont aussi représentées sur les tapisseries ci-dessus, lesquelles onze pièces de tapisserie ont été données à cette église par Mgr Baillet, évêque.

La douzième pièce de tapisserie est de laine, sur laquelle est représentée une chasse, laquelle on met au siège de l'officiant, diacre et sous-diacre.

(Vendues à l'Hôtel-Dieu d'Auxerre au XVIIIe siècle.)

86. — Sept grandes pièces de tapisserie de haute lisse à grands personnages, représentant les actes des apôtres, qu'on met dans le sanctuaire, données par les soins de M. Lauverjat, chanoine et chantre.

87. — Un tapy de moquette à plusieurs couleurs, à mettre sur le marche-pied du grand autel, et un de même étoffe pour mettre sur le banc des choristes.

Un autre tapy de moquette à fleurs de toutes couleurs pour mettre sur le banc des choristes, les festes annuelles et solemnelles.

88. — Quatre chaperons en broderie d'or, d'argent et de soye, sur lesquels sont représentés des images : sur l'un celui de saint Jacques, apôtre ; sur l'autre celui de saint Jean-Baptiste, sur le troisième saint Jérôme et sur le quatrième saint Georges. Le tout brodé d'or et d'argent, sur l'un desquels chaperons sont brodées les armes de MM. de Dinteville.

89. — Deux pantes de damas rouge, au côté des molets de soye rouge, et au bas des franges de même couleur, donnée par M. de la Châsse.

Deux autres pantes de brocard d'or, d'argent et de soye servantes à mettre sur le brancard où on porte le très Saint-Sacrement, doublées de taffetas verd, frangées et galonnées d'or, données par M. Lauverjat, chantre et chanoine.

Quatre autres vieilles pantes de taffetas jaune et gorge de pigeon.

90. — Deux brancards à porter tant le Saint-Sacrement que les reliques, dont l'un est couvert de damas rouge avec galon et clous dorés, et l'autre de velours rouge.

91. — Le grand brancard d'un daix avec les traverses, fiches et écrous peintes en rouge, les quatre pilliers couverts de velours rouge avec les quatre pendants d'or frisé, doublé de damas rouge, et le fond du dit daix doublé aussi de damas rouge, les dits pendants frangés d'or et de soye rouge.

92. — Un autre petit daix de drap d'or velourté rouge, avec franges rouges et or, qui sert lorsqu'on porte le Saint-Sacrement aux malades.

93. — Un devant de crédence de camelot noir frangé de soye et de fil,



Un autre de taffetas violet garni d'un galon d'argent faux.
Un autre de damas verd garni d'un galon d'argent faux.
Deux de damas rouge garnis de dentelle d'or faux.
Un de damas blanc garni d'une dentelle d'or et d'argent.
Un autre de taby blanc et rouge garni d'un petit galon d'or faux.

94. — Une grande croix de bois rougi et deux gros et grands chandeliers de bois de chesne, et plusieurs pièces de bois servantes à mettre des cierges aux ténèbres et aux morts.

95. — Des tringles de fer et des rideaux de toile verte devant les armoires où sont les ornements.

DANS LE CHŒUR DE L'ÉGLISE

96. — Sur le saint ciboire est un pavillon de velours rouge cramoisy brodé de fleurs de laine et de soye, par-dessus, et à l'entour brodé d'or et d'argent, au-dessus est une houpe de soie de plusieurs couleurs.

97. — Sur le maître autel est un tapy de drap verd doublé de toile verte et un canon, et sur le marchepied est un tapy de Turquie de plusieurs couleurs.

Derrière le dit autel sont deux fenestres où il a deux missels auxerrois et un romain, avec deux pupitres un de bois de noyer et un autre de bois peint en verd, un livre des épîtres à l'usage d'Auxerre, et le petit tableau où sont écrites les prières qui se disent après le psaume *Lœtatus* à la messe.

98. — A l'autel matutinal est un devant d'autel de cuir argenté et deux coussins de même, dessus le dit autel est un tapy de mocquette, une croix d'ébenne garnie d'un Christ de cuivre, et deux petits chandeliers de cuivre.

99. — Une table servant de crédence devant laquel est un devant d'autel de brocard à fleurs de toutes couleurs.

100. — Neuf gros et grands chandeliers de cuivre jaune, avec leurs pieds, et quatre grands chandeliers de fer.

101. — Derrière le grand autel deux échelles, dont l'une est double avec des crochets.

102. — Autour du dit grand autel, quatre grandes tringles et deux petites pour mettre les rideaux, et un pupitre de bois pour chanter l'évangile dans le sanctuaire.

103. — Une tablette servant pour mettre le nom de MM. les chanoines.

104. — Un aigle de cuivre jaune.

105. — Six grands livres de plain chant pour mettre sur l'aigle.

106. — A la porte du chœur un rideau de toile verte garni de sa tringle et anneaux.

DANS LE REVESTIAIRE DU CHŒUR

107. — Sur l'autel est un tapy de serge verte, et dans le rétable est un crucifix au pied duquel est la Madeleine, dessous l'autel est une armoire à deux battants fermante à clef et crochets dans laquelle il y a des tablettes ; aux deux côtés de l'autel sont deux prie-Dieu où il y a des armoires fermantes à clef.



108. — Deux tables sous lesquelles il y a des armoires fermantes à clef couvertes chacune d'un tapy de serge verte.

109. — Une grande table sur deux tréteaux, couverte aussi d'un tapy de serge verte.

110. — Une armoire où il y a quatre tiroirs dont deux se ferment à clef, et le dessus de la dite armoire s'ouvre par le milieu.

111. — Un fauteuil de bois et deux chaufferettes de cuivre jaune, desquelles on en laisse une derrière le grand autel, pour fournir le feu des encensoirs.

112. — Une grande armoire où on met les ornements communs, couverte de deux rideaux de toile verte, avec anneaux et tringles.

113. — Une fontaine de cuivre rouge; une grande poesle de cuivre jaune qui sert pour faire l'eau bénite les samedy saint et samedy veille de la Pentecoste; et un flambeau d'étain et un de cuivre jaune.

114. — Cinq vieux tableaux; et à la porte une tringle avec un rideau de toile verte garni d'anneaux.

115. — Neuf aubes de toile baptiste garnies de dentelle, façon de point d'Angleterre et de Sedan.

Cinq aubes de toile de trois (Troyes) à dentelles, différentes, anciennes et ondées.

Dix-neuf aubes unies tant vieilles que neuves, avec cinquante-sept amits tant vieux que neufs.

Un voile de toile à dentelle ondée pour mettre au-dessous de la châsse.

116. — Six corporaux dont il y en a un qui est fait pour mettre sur le brancard lorsqu'on porte le Saint-Sacrement, à dentelle de point d'Angleterre et deux à dentelle de Malines, une large et une étroite.

117. — Neuf nappes tant pour les deux autels que pour la crédence et une nappe pour la communion.

Onze essuye-mains, nommés *lavabo* ; quarante-deux purificatoires, huit ceintures, seize tours d'étolle et cinq palles dont il y en a une couverte de taffetas rouge, parsemée de semences de perles et brodée à fleurs d'or et d'argent.

Quatre grands essuye-mains tant vieux que neufs.

De tous lesquels reliques, vases sacrés, joyaux, argenterie, ornements, livres, linge et généralement tout ce qui appartient à la dite église comme il est ci-dessus spécifié, le dit sieur de Neufville se charge et promet en faire bonne et sûre garde suivant qu'il est obligé par le peu de sa charge et sa dignité de trésorier en la dite église, à peine de tous dépens, dommages et intérêts. Reconnaissant le dit sieur de Neufville que les clefs de l'église, du chœur et du trésor, conformément au traité de Nazarie du 13 décembre 1398, lui ont été remises entre mains par MM. François Chazeray, Jean-Baptiste Tavaut, Prix Jodon et Estienne Le Roy, chanoines de la dite église, députés de MM. du Chapitre par acte capitulaire du septiesme décembre présent mois. Comme aussi reconnait le dit sieur de Neufville que mes dits sieurs du Chapitre ont mis en état de sûreté tous les lieux qui dépendent d'eux.

Et à l'instant extrait a été tiré par nous députés soussignés sur l'ori-



ginal représenté par M. François Chazeray, l'un des députés et garde des titres de la dite église, pour ce qui suit et suivant la conclusion ci-dessus énoncée, du concordat du 19 juin 1401 fait entre Mgr de Craine (Creney), évêque d'Auxerre et mes dits sieurs du Chapitre ainsi qu'il suit :

« Item, quia fuit dissentio de claudendo et aperiendo certis horis ostium « domini episcopi quod respicit magnum altare dictæ ecclesiæ concorda- « tum est, quod nobis episcopo existente in civitate Autissiodorensi dic- « tum ostium non erit fermatum a parte ecclesiæ de die nec de nocte; « et nobis existente extra villam, de nocte fermabitur a parte ecclesiæ et « aperietur, et tenebitur apertum, e secunda pulsatione matutinarum, donec « servitium de mane sit factum, et similiter a pulsatione nonæ usque ad « servitium divinum completum ». Pour l'extrait du dit concordat être exécuté par le dit sieur trésorier selon sa forme et teneur.

Fait le 28e jour de décembre 1726, et a le secrétaire du Chapitre signé avec nous.

Signé avec paraphe : De Neufville, trésorier; Chazeray, Taveault, Jodon, Le Roy, et Grasset, secrétaire.

Depuis le présent inventaire ont été mis au trésor six rideaux de damas noir, scavoir : quatre grands et deux petits, frangés et bordés de franges et molet d'argent fin, donnés par feu M. Jean Drinot, chanoine.

Signé avec paraphe : De Neufville, Chazeray et Le Roy.

Depuis le présent inventaire ont été mis au dit trésor les ornemens de la chapelle donnés à l'église par Mgr Charles de Caylus, évêque d'Auxerre, pour le droit de sa première entrée en cette église à cause de sa dignité épiscopale, scavoir :

Deux paremens d'autel de damas blanc à fleurs d'or, d'argent et soye, garnis de galons d'or en forme de bandes, avec franges d'or à l'un des dits paremens, et sont aux deux les armoiries du dit seigneur.

Un pavillon de même étoffe avec galons de franges d'or.

Une chasuble et deux tuniques garnies de galon d'or.

Deux étolles, trois manipules garnis d'un petit galon d'or tout autour, et d'une frange d'or par le bas; un voile de calice garni d'une dentelle d'or, une bource et deux coussins garnis autour d'un petit galon d'or; le tout de même étoffe que les dits paremens et doublé de taffetas verd.

Un tapy d'évangile de même étoffe garni de galon d'or.

Cinq chappes aussi de même étoffe, garnies de galons d'or en forme d'orfrois, et les chaperons garnis de franges d'or, doublées par devant d'un taffetas verd.

Quatre grands rideaux et deux petits de damas blanc, garnis d'une frange d'or par le haut, et par le bas d'un galon d'or, tous les dits galons et franges d'or du présent ornement sont d'or fin.

Signé : De Neufville.

Plus ont été mis au trésor deux chandeliers d'argent du poids de deux marcs deux onces, donnés par M. De La Goutte, chanoine.

Signé : De Neufville et Chazeray.

(Archives de l'Yonne, G. 1824.)



EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DU 12 MAY 1778. CHAPITRE DES ORNEMENTS.

Etat des ornements renfermés dans la sacristie :

Ornements blancs.

Celui appellé le grand Colbert, de satin brodé en or, composé de cinq chapes, d'une chasuble, de deux tuniques et d'un tapis d'évangile.

Celui appellé le grand Caylus, de damas à fleurs d'or, composé comme le grand Colbert cy-dessus.

Celui appellé le petit Colbert, composé de cinq chapes, dont une de feu M. Mercès, qui sert pour le second officiant ; de deux tuniques, de la chasuble de ce prélat brodée en or et d'un tapis d'évangile.

Celui appellé le Théologal, composé de trois chapes, de deux tuniques, d'une chasuble et d'un tapis d'évangile.

Celui appellé le petit Caylus, composé d'une chasuble, de quatre tuniques pour les induts aux grandes fêtes, de trois chapes et d'un tapis d'évangile.

Celui appellé Lauverjat, composé d'une chasuble, de deux tuniques, de trois chapes et d'un tapis d'Evangile.

Enfin celui appellé des Châsses, composé comme l'ornement Lauverjat cy-dessus, excepté le tapis d'évangile.

En 1784, monseigneur de Cicé a donné pour son intronisation l'ornement appelé de Cicé. Cet ornement est pour le fond d'un tissu d'argent, à grandes fleurs aussi d'argent, avec tous ses orfrois en étoffe d'or nuée à grands dessins, galons et franges d'or fin, doublure de taffetas cramoisi et comprend les pièces suivantes :

1° Une chasuble avec étole, voile, manipule et bourse ; ledit voile et ladite bourse d'étoffe pareille aux orfrois ;

2° Une dalmatique avec étole et manipule ;

3° Une tunique avec manipule ;

4° Cinq chappes ;

5° Un tapis de la même étoffe d'or que les orfrois pour recevoir le livre des Saints Evangiles ;

6° Deux dalmatiques, avec deux étoles et deux manipules, et deux tuniques avec deux manipules. Le tout aussi d'un tissu d'argent à petits dessins avec des orfrois d'étoffe d'or assortis à ceux du grand ornement, pour les quatre induts ou précédents.

NOTA. — Les dites quatre dernières tuniques ont été substituées à six courtines ou rideaux, à un rétable, à un devant d'autel et à un voile en broderie servant à la suspense ; lesquelles pièces, du temps des anciennes décorations du sanctuaire qui ont été changées en 1772, faisoient partie de l'ornement épiscopal et se trouvent remplacées aujourd'hui, suivant le désir du Chapitre, par les deux dalmatiques et les deux tuniques des dits quatre induts où précédents, pour être ainsi fournies à l'avenir au lieu et place des anciens parements sus-nommés.

Ornements rouges.

Celui appellé le Séguier, composé d'une chasuble, de deux tuniques,



de cinq chapes et d'un tapis d'évangile. Les dites pièces en velours, brodées en or.

Celui appellé le grand Condorcet, composé comme le Séguier cy-dessus. Il est de drap d'or.

Celui appellé le petit Condorcet, composé d'une chasuble, de quatre tuniques qui servent aux induts aux grandes fêtes, de trois chapes et d'un tapis d'évangile. Le tout de damas avec orfroys du drap d'or de M. de Condorcet.

Celui appellé Amiot, de velours plein avec orfroys de velours cizelé à fond d'or, composé d'une chasuble, de deux tuniques, de trois chapes et d'un tapis d'évangile.

Celui de velours cizelé composé comme celui d'Amiot cy-dessus.

Ornements verds.

Celui appellé de Broc, composé d'une chasuble, de deux tuniques, de cinq chapes et d'un tapis d'évangile. Le tout de velours brodé en argent.

Celui appellé le petit de Broc, composé d'une chasuble, de quatre tuniques pour les induts, de trois chapes et d'un tapis d'évangile. Le fond du dit ornement en damas avec orfroys de velours brodés en argent.

Celui qui sert aux doubles majeurs et semi-doubles, composé d'une chasuble de moire verte et violette, avec broderie au lieu de galon, de deux tuniques, de trois chapes et d'un tapis d'évangile. Le tout en damas.

Plus une chasuble et deux tuniques avec tapis d'évangile. Le tout de damas.

Ornements violets.

Celui appellé de Dinteville, composé d'une chasuble, de deux tuniques, de trois chapes et d'un tapis d'évangile ; le tout de velours avec orfrois différends.

Une chasuble de moire et deux tuniques, avec tapis d'évangile.

Trois chapes de damas violet galonnées en argent, avec franges aussi d'argent et bord de velours.

Ornements noirs.

Le grand ornement composé d'une chasuble, de deux tuniques, de six chapes et d'un tapis d'évangile ; le tout en velours et croisé d'une moire d'argent, et galonné en argent.

Autre ornement aussi de velours, composé d'une chazuble et de trois chapes avec orfroys de satin blanc, les trois chapes seules galonnées en argent.

Le troisième est composé de trois chapes, d'une chasuble, de deux tuniques et d'un tapis d'évangile; le tout de panne et galonné en soie. Plus une chazuble de petit droguet.

Plus quatre tuniques de velours avec orfroys de satin blanc pour les morts ; trois draps mortuaires dont l'un est en velours, le second en damas ; l'un et l'autre croisés en satin blanc, et le troisième de panne aussi croisé de blanc.

Plus deux chasubles de velours avec armoiries.

Ornements isolés.

Pluvial et chasuble sans voile de M. André Colbert, brodés en or et argent.

Pluvial et chasuble de M. de Caylus, blancs et rouges, brodés en or.

Deux chasubles de damas cramoisy à fleurs d'or et argent pour porter le Saint-Sacrement.

Quatre tuniques de l'ornement appellé Donadieu, de velours cizelé fond d'argent, avec une chappe de même étoffe ; les dittes tuniques servent pour les induts avec le petit Colbert ; elles servent aussi aux porteurs du grand dais.

Une chape de satin à fleurs de soie et or.

La chape de moire d'or de feu M. Gilloton, chanoine, avec broderie au lieu de galon.

Deux tuniques de velours cizelé cramoisi, en vétusté.

Une écharpe de taffetas rouge, un fauteuil pour le célébrant, deux chaises pour le diacre et le sous-diacre, une banquette de sept pieds et demi pour les induts ; le tout couvert en velours d'Utrecht cizelé cramoisi.

Plus une autre banquette de six pieds couverte en panne unie cramoisi.

Deux tapis des autels du chœur.

Trois housses pour la banquette des choristes, savoir : une de tapisserie façon de point d'Hongrie, une autre de velours d'Utrecht cramoisy, et une autre de serge noire.

Un grand tapis de drap violet, avec deux carreaux couverts de velours de la même couleur, un autre tapis violet pour la chaire du prédicateur ; enfin, un troisième de forte serge violette, qui se met à terre pour le chant des quatre passions et l'*Exultet* du samedy saint.

. . . .

(Archives de l'Yonne. *G.* 1824.)

Il résulte de tous ces inventaires, fort curieux d'ailleurs, que le trésor de la cathédrale d'Auxerre avait été reconstitué en argenterie, et surtout en ornements par les chanoines et les évêques qui devaient de droit donner une chapelle à leur entrée en fonctions. Ces ornements comme on le voit prenaient le nom des donateurs. L'inventaire de 1790 étant fort succinct, j'ignore si tous les objets mentionnés dans les précédents catalogues s'y trouvaient encore à cette époque, mais ce qui est malheureusement certain c'est qu'à l'heure actuelle, il n'en existe plus rien en notre cathédrale, sauf peut-être un belle chappe donnée par M. de Cicé, dernier évêque d'Auxerre.

Déclaration que le Chapitre de la sainte Eglise d'Auxerre fait du mobilier de ladite Eglise par devant MM. les officiers municipaux de la même ville, en exécution des lettres patentes du roi en date du 18 novembre 1789.

(Extrait touchant le trésor.)

Argent doré.

Un soleil.
Six calices avec leurs patènes.
Un reliquaire.
Deux ciboires.
Deux croix processionnelles.
Deux croix d'autel.
Six burettes.
Deux bassins d'autel.
Trois instruments de paix.
Deux chandeliers.
Un bâton cantoral.
Un livre d'évangile.

Cuivre doré.

Un haut de crosse.

Bronze.

Un aigle avec son soubassement et un pupitre inférieur.

Argent.

Onze calices avec leurs patènes.
Un ciboire.
Un vase des saintes-huiles.
Une châsse en bois revêtue d'une feuille d'argent.
Une croix d'autel.
Un livre d'épîtres.
Deux burettes et leur bassin.
Une croix processionnelle.
Trois encensoirs.
Une navette.
Deux bénitiers avec leurs aspersoirs
Une coquille pour le sel.
Huit chandeliers.
Un bougeoir.
Un bâton cantoral.
Deux flambeaux.

Cuivre argenté.

Douze chandeliers.
Deux sonnettes.
Un aspersoir.

Cuivre.

Seize chandeliers.
Douze flambeaux.
Une bassine.
Deux fontaines.
Une paire de mouchettes.
Deux lampes.
Six chaufrettes.

Bois doré.

Une grande châsse ornée de colonnes.
Un reliquaire.
Un ancien support pour l'exposition du Saint-Sacrement.

Crystal.

Six burettes.
Douze gobelets à bords dorés.

Etain.

Quatorze burettes.

Verre.

Dix-huit flacons pour les messes de Noël.

CLOCHES.

Deux grosses.
Trois plus petites.
Deux moyennes.
Un grand bénitier.

Plusieurs lingots de même métal pesant ensemble environ six cent.

ORNEMENTS.

Blanc.

30 chasubles.
42 étoles.
29 voiles.
28 bourses.
12 dalmatiques.
12 tuniques.
7 tapis d'évangile.
34 chappes.
54 manipules.

Verd.

17 chasubles.
23 étoles.
27 manipules.
16 voiles.
17 bourses.
5 dalmatiques.
5 tuniques.
2 tapis d'évangile.
13 chappes.

Rouge.

25 chasubles.
32 étoles.
37 manipules.
23 voiles.
23 bourses.
9 dalmatiques.
9 tuniques.
4 tapis d'évangile.
21 chappes.

Violet.

14 chasubles.
16 étoles.
18 manipules.
14 voiles.
2 dalmatiques.
2 tuniques.
1 tapis d'évangile.
6 chappes.

A deux faces.

3 chasubles.
4 étoles.
3 manipules.
2 voiles.
3 bourses.
2 chappes.

Noir.

13 chasubles.
17 étoles.
23 manipules.
12 voiles.
12 bourses.
4 dalmatiques.
4 tuniques.
3 tapis d'évangile.
12 chappes.

Grand Dais.

4 pentes de velours cramoisy brodées en or et relevées en bosse
4 grands plumets avec leurs aigrettes.
Montant.
Chassis.

Petit Dais.

4 pentes de drap d'or velout.
Montant.
Chassis.

PAREMENS.

1 voile pour les fonts baptismaux.
1 voile pour le pavillon du Saint-Sacrement.
1 voile pour le tabernacle portatif.
2 pentes pour les côtés du dit tabernacle.
Une niche pour le Saint-Sacrement.
Panache et aigrette pour la dite niche.

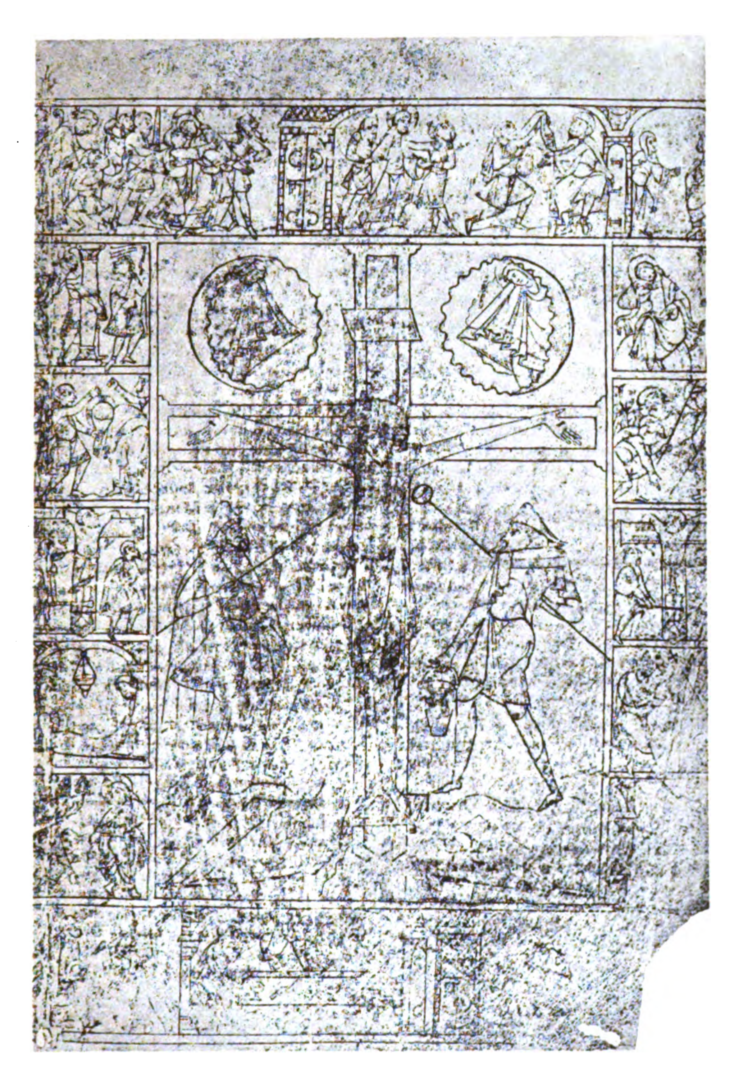
10 pièces de tapisserie.
12 tapis, tant de pied qu'autres.
Une écharpe de taffetas rouge.
2 paremens pour les quatre faces d'une crédence.
1 parement d'autel en satin brodé en or.
4 housses pour la banquette des choristes.
3 poëles ou draps mortuaires.
2 pentes de velours cramoisy pour le brancard du Saint-Sacrement.
2 pentes de brocard pour le brancard des reliques.
Plusieurs pièces d'étoffe pareille à celle des ornemens, comme rétables, paremens, etc.
38 tableaux, dont plusieurs en mauvais état.
1 fauteuil en tapisserie.
1 fauteuil, 2 chaises à dossier, Une banquette, } en velours d'Utrecht.

LINGE.

48 aubes à dentelle.
73 aubes unies.
115 corporaux.
296 purificatoires.
255 amicts.
123 lavabos.
10 palles en broderie.
27 palles à dentelles.
34 palles unies.
10 fourreaux de palle.
82 nappes d'autel.
246 tours d'étole.
47 ceintures d'aubes.
4 voiles en linon pour le brancard
1 fourreau de calice.
1 étui d'aube.
77 essuye-mains.

LIVRES DE CHŒUR.

4 missels garnis en argent.
13 missels sans garniture.
6 missels pour les messes des morts.
2 pseautiers en parchemin.
18 pseautiers en papier.
1 pseautier manuscrit.
1 livre des répons et invitatoires en parchemin.
10 processionnaux.
10 appendix.
1 pontifical en 2 volumes.
1 livre noté pour l'orgue.
12 volumes d'autres livres.
1 antiphonier en velin.
12 — en parchemin.
2 — en papier.
2 hymnaires en parchemin.
1 collectaire en parchemin.
1 graduel en velin, grand format, 2 volumes.



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 1. CRUCIFIXION, DESSIN SUR PARCHEMIN
PREMIÈRE MOITIÉ DU XIIE SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

No 1. LE CHRIST GLORIEUX, DESSIN SUR PARCHEMIN

PREMIÈRE MOITIÉ DU XIIE SIÈCLE

1 graduel en parchemin, 2 vol.
1 livre contenant deux messes.
1 martirologe.
1 nécrologe en 2 volumes.
1 rituel.
Plusieurs cartons notés.
Plusieurs anciens livres de chant.

BIBLIOTHÈQUE.

712 volumes in-f°.
1.000 — in-4°.
795 — in-8°.
3.311 — in-12.
291 — in-16.
258 brochures.
7 volumes en feuilles.

Gesta Pontificum Autissiodorensium,	1 vol.	Manuscrits.
Mémoires sur les Généralités du Royaume,	20 vol.	
Explication des pseaumes,	1 vol.	
Conférences,	1 vol.	
Cahiers de botanique,	2 vol.	

Il y a, en outre, une grande quantité de liasses et cartons contenant des mémoires, arrêts, remontrances, déclarations, édits, ordonnances, mandemens, etc., etc.

NOTA. — Plusieurs ouvrages sont dépareillés, et un grand nombre de volumes est mal relié ou relié en parchemin.

Archives de l'Yonne. Série Q.

Après avoir fait l'historique de l'ancien trésor de la cathédrale, et rappelé le texte des anciens inventaires, nous abordons la description du trésor actuel, divisé de la manière suivante :

I. Manuscrits. — II. Imprimés. — III. Ivoires. — IV. Bois. — V. Argenterie. — VI. Cuivre, bronze et fer. — VII. Emaux. — VIII. Gravures et dessins. — IX. Miniatures. — X. Peintures sur toile, sur verre, sur bois et sur cuivre. — XI. Vitraux peints. — XII. Faïences, poteries, verreries. — XIII. Tapisseries. — XIV. Varia.

INVENTAIRE

DU TRÉSOR ACTUEL DE LA CATHÉDRALE D'AUXERRE

RÉDIGÉ PAR

MM. H. MONCEAUX, secrétaire de la Société des Sciences, l'abbé G. BONNEAU, 1er vicaire à la cathédrale, et F. MOLARD, archiviste de l'Yonne.

I. — MANUSCRITS.

1. — Feuillet de parchemin (pl. I).

Feuillet de parchemin contenant un dessin au trait central, figurant la Crucifixion, et entouré de seize petits tableaux carrés représentant des scènes de la Passion et de la Résurrection. La croix sur laquelle le Christ est étendu est pattée ; le Christ a les jambes et les bras démesurément allongés, il porte un jupon qui tombe jusqu'au genou ; ses pieds reposent sur un escabeau.

Aux côtés de la croix, se trouvent Longin qui perce de sa lance le flanc du Sauveur, et Stephaton qui lui présente l'éponge imbibée de vinaigre. Aux pieds de la croix sont figurées deux tombes, dont le couvercle soulevé, laisse apercevoir la tête des morts, qui sortent de leur sépulture. Enfin, à la partie supérieure de la composition, le soleil à gauche, la lune à droite, se voilent la face. Les scènes de la Passion et de la Résurrection, aussi délicatement dessinées que la Crucifixion est grossière et maladroitement tracée, sont réparties au hasard dans les petits cadres qui entourent le sujet central. Pourtant, le registre supérieur est consacré tout entier à l'arrestation et au jugement du Christ. Des scènes qui ornent la bande inférieure du cadre, les deux premières à gauche, sont les seules encore visibles. La première nous montre Jésus conversant avec les deux pèlerins sur la route d'Emmaüs, et la seconde, le repas qu'il prit avec ces deux personnages. Au revers du feuillet, on a écrit sur des caractères plus anciens, préalablement grattés, l'office du Saint-Sacrement. Néanmoins, deux lignes de l'ancien texte sont encore apparentes, et datent du XIIe siècle. Les dessins semblent de la même époque. Ce feuillet et le suivant ont été arrachés d'un sacramentaire, ou

d'un missel du XII[e] siècle, où ils étaient placés entre la préface et le canon. Après avoir été rognés, ils ont été introduits ensuite dans un manuscrit du XIV[e] siècle, contenant des adjonctions du XV[e], et l'office du Saint-Sacrement. Ce manuscrit provenait de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Julien de Tours. (V. Maurice Prou. — Deux dessins du XII[e] siècle au trésor de l'église Saint-Étienne d'Auxerre. — Extrait de la *Gazette archéologique* de 1887.)

Première moitié du XII[e] siècle. — Parchemin. — 285 sur 190 millim.

2. — Feuillet de parchemin (pl. II).

Feuillet en parchemin, contenant par dessin au trait, la traduction un peu libre des chapitres IV et V de l'Apocalypse. Au centre, on voit le Christ glorieux entouré des vingt-quatre vieillards qui chantent ses louanges. Il est assis sur un globe formé de trois cercles concentriques, dans une auréole de forme ovale, et tient dans la main droite un petit disque orné d'une croix, sans doute une hostie. Aux quatre angles de l'auréole, se trouvent les quatre symboles bien connus des Evangélistes. Autour du sujet central, sont disposés vingt-quatre petits cadres renfermant chacun l'image d'un vieillard couronné, tenant d'une main une sorte de guitare, et de l'autre un vase. En haut et au milieu, dans un nimbe crucifère, l'agneau posant les pattes sur un livre scellé. Au revers de ce second feuillet, on lit l'énumération des vêtements et des objets qui composaient le trousseau d'un moine au monastère de Saint-Julien de Tours. L'écriture est du XIV[e] siècle. Au-dessous, sont trois lignes en caractères du XV[e] siècle, où l'on voit indiquées les distributions à faire aux moines en certains jours, et plus bas, trois oraisons latines, transcrites à la même époque, et dont la première au moins figure encore dans la liturgie. (V. Maurice Prou, comme ci-dessus. — *Gazette archéologique*, 1887.)

Première partie du XII[e] siècle. — Parchemin. — 285 sur 190 millim. (1).

3. — Fragment de manuscrit.

Fragment de manuscrit en deux cahiers, comptant dix feuillets, et contenant les fragments d'un épistolaire avec gloses et commentaires. Il commence..... : « Veram vitam. Nunc ista vita falsa est. » Et finit par : « Ergo Dei voluntate equalis. » — Ce fragment contient, avec commentaires, la fin de la première épître et la seconde à Timothée : « Explicit « epistola ad Thimoatheum prima. Incipit secunda ad eundem » (f° I, v°) ; celle à Tite : « Explicit epistola ad Thimotheum II. — Incipit ad « Titum » (f° VI) ; celle à Philémon : « Explicit epistola ad Titum. — « Incipit epistola ad Philemonem » (f° VIII v°) ; et enfin le commencement de l'épître aux Hébreux (*ibid*). Les auteurs qui ont servi au commen-

(1) Les lecteurs seront d'autant plus persuadés que ces dessins sont du XII[e] siècle, s'ils en font la comparaison avec les peintures à demi-effacées de la chapelle de la Trinité, dans la crypte de la cathédrale d'Auxerre.



taire sont cités en marge, en lettres rouges minuscules. Lacunes : entre le feuillet I et II — entre le feuillet II et III. — Le second cahier est absolument complet et contient XVI pages de texte. Auteur non indiqué. Extrait en grande partie des œuvres de saint Augustin.

XIIᵉ siècle. — Parchemin. — Dix feuillets à deux colonnes. — 460 sur 330 millim. — Les *explicit* et les *incipit* sont en lettres rouges. — Magnifiques capitales, à ornementation de feuillages et de rinceaux multicolores sur fond bleu.

4. — Fragment de manuscrit.

Fragment de manuscrit de trente-deux feuillets, contenant un commentaire sur les psaumes. Ce fragment est divisé en deux cahiers. Il commence ainsi : « Eunt quo nos ire volumus. Quare et cum magna fiducia « hac eunt, et nisi quia illac ire perniciosum esse videbitur, ergo Iusti « et timebunt. Angustam viam vident hac, latam viam vident illac. » C'est la fin du commentaire sur le XXXIXᵉ psaume. Au fº VII vº, on lit : « Explicit de psalmo tricesimo nono.— Incipit de psalmo quadragesimo. » — Suivent les commentaires sur les psaumes XL (fº VII vº), XLI (fº XII vº), XLII (fº XVIII), XLIII (fº XXI), XLIV (fº XXVI) ; puis (fº XXVII) on lit : « Explicit de titulo, incipit de psalmo Eructavit cor meum. » — Le texte finit par : « Videte si non iste sensus vigilat, et in his versi-« bus. Cum enim diceret a domibus eburneis, dixit de regalibus, amplis, « pulchris... » — L'auteur est saint Augustin.

Fin du XIIᵉ siècle. — Parchemin. — Trente-deux feuillets à deux colonnes. — 390 sur 280 millim. Les *explicit* et les *incipit* sont écrits en rouge. — Initiales coloriées en rouge.

5. — Biblia sacra. Ms.

Bible latine, avec le prologue de saint Jérôme, commençant par : « incipit epistola sancti ieronimi presbiteri ad paulinum. » Et finit par : « Explicit liber apocalypsis. » Suit un glossaire à trois colonnes des mots hébraïques contenus dans la Bible : « Hec sunt interpretationes « hebraicorum nominum incipientium per a. litteram ». Une note de M. Duru, donateur de ladite Bible, y compte 379 pages, ou folios, 1516 colonnes, à quatre par folios, 84,896 lignes, à 56 lignes la page, et 3,480,736 lettres, à raison de 41 lettres à la ligne.

Suivant lui, les lettres ornées sont au nombre de 321, les grandes capitales ornées s'élèvent à 152, les ornementations séparées à 245. Les livres de la Bible se suivent dans l'ordre que voici, savoir : le Prologue, le Pentateuque, Josué, les Juges, Ruth, les Rois, les Paralipomènes, Esdras, Tobie, Judith, Esther, Job, les Psaumes, les Paraboles ou Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, les Prophètes, les Macchabées, l'Ecclésiastique, les quatre Évangélistes, les Épîtres de saint Jacques, saint Pierre, saint Jean, saint Jude, les Épîtres s. Paul, aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens, à Thimothée, à Tites, aux Hébreux, auquel on a ajouté la *Passio Macchabeorum* les



Actes des Apôtres, l'Apocalypse. Le Glossaire des termes hébraïques termine le volume. Les titres des livres, en lettres coloriées rouge et bleu, se répètent en tête de toutes les pages, sauf pour le psautier; en marge, et pareillement coloriés sont les chiffres des chapitres. Les ***explicit*** et les ***incipit*** sont en rouge. Deux bibles du même type, et presque en tout semblables, sauf quelques différences de détail, sont à la Bibliothèque d'Auxerre. (V. catalogue Molinier, t. VI du catalogue général des Mss des Bibliothèques publiques de France, p. 6, nos 1 et 2) (1).

Seconde moitié du XIIIe siècle. — Vélin. — 379 feuillets à deux colonnes. — 210 sur 150 millim. — Initiales, majuscules et lettrines en couleur. Ornementation marginale en couleur. — Magnifique reliure du XVe siècle, à coins de cuivre ouvragé, et à fermoirs de cuir. (En haut du prologue, on lit en écriture de la fin du XVe siècle : Ex Bibliotheca patrum minorum altissiodorensium). — (Doré sur tranches postérieurement).

6. — Missel. Ms.

Missel en deux volumes, provenant de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, et inscrit au catalogue des manuscrits de ladite abbaye. Le premier volume, incomplet, commence : « In natali sancti Stephani Prothomartiris, « erit missa matutinalis de nativitate, cum duabus collectis, prima de « nativitate, secunda de sancto Stephano. » (*Ibid.* fo II) : « In die sancti « Johannis, evangeliste, erit missa matutinalis de nativitate, cum duabus « collectis, prima de nativitate, secunda de sancto Johanne, evange- « lista. » — (*Ibid.* fo XIII) : « In conversione sancti Pauli martiris, missa « matutinalis erit de sancto Preiecto martire. » — (*Ibid.* fo XIX): Sancte « Scolastice Virginis. » — (*Ibid.* fo XX, lacune) — (*Ibid.* fo XXI) : « Sancte « Juliane Virginis. » —(*Ibid.* fo XXXIII) : « Missa matutinalis erit ad altare « dominicum, de sanctis martyribus Nereo, Achilleio et Pancratio » — « (*Ibid.* fo XXXVI) : « Exceptio reliquiarum sancti Juliani, martyris. » — « Le fo XLII est mutilé. — (*Ibid.* fo LI vo) : « Translatio sancti Benedicti. » — (*Ibid.* fo LVII vo): Eodem die Beati Lupi episcopi. » — (*Ibid.* fo LX vo): « Inventio sancti Stephani .. . » (*Ibid.* fo LXXVII vo) : « In « festo sancti Egidii erit missa matutinalis de sancto Prisco, martire. Se- « cunda collecta de sancto Juliano.... » A partir du fo CXXVII, l'écriture, quoique étant de la même époque, provient d'une autre main. — De CXXVII à CXLII, suivent une série de proses pour différentes solennités de l'église. Au fo CXLII vo, (*in fine*), l'écriture change encore de main, et appartient au XIVe siècle. A partir de là, nouvelle lacune. On a ajouté au missel, lorsqu'on l'a relié, deux feuillets provenant peut-être de même source, mais qui ont servi eux-mêmes à relier un autre ouvrage, et ne concordent point avec la fin du volume. — Détail particulier : Le texte est barré aux versos des folios I, II, III, et au commencement du folio IV.

Le second volume commence : « Dominica prima in adventu domini. » — Au fo VI, lacune partielle. — Fo VIII, lacune partielle, comblée par un

(1) Il s'en trouve également une pareille à la Bibliothèque de Chambéry.

écrivain de la fin du xvie siècle. — (*Ibid.* f° X) : « In circumsisione do« mini ad missam matutinalem. » — (*Ibid.* f° XVIII) : « In capite ieiu« niorum, Benedictio cinerum. » — (*Ibid.* f° XLII) : « Dominica in palmis « missa matutinalis erit de die » — (*Ibid.* f° XLVIII v°) : Feria VI^a in pa« rasceve, Benedictio ignis novi. » — (*Ibid.* f° LII) : « Post hec pergant « duo sacerdotes, vel levite, induti casulis cum summa devotione, retro « altare ad crucem, factaque oratione, accipiant ipsam cum honore coo« pertam, et flexis genibus, dicant hos versus. Popule meus quid feci « tibi..... » Suivent les paroles notées f°s LII-LIV. — (*Ibid.* f° LV) : « Item « Benedictio cerei. » Suit noté l' « Exultet jam angelica turba « celorum, f°s LV-LIX. » — (*Ibid.* f° LX), Litanies des Saints. — (*Ibid.* f° LXXVIII). — Initiales où est représentée l'Ascension, on ne voit plus que les pieds du Christ. — (*Ibid.* f° CIX v°) : « In dedicacione huius eccle« sie. » — Calendrier. (*Ibid.* f^os CXX-CXXVII).

Au commencement de chaque mois, dont les calendes sont indiquées par des initiales dorées, se trouve un vers particulier destiné à caractériser le mois : « Prima dies mensis et septima truncat ut ensis. — « Mensis Januarius habet dies XXXI, luna XXX. » — Février : « Quarta « subit mortem, prosternit tercia sortem. — Februarius habet dies, etc. » — Juillet : « Tredecimus mactat iulii, decimus labefactat. » Ce calendrier contient des indications chronologiques, telles que la série des épactes ; astronomiques, telles que « sol in cancro », et même hygiéniques, comme au mois de juillet : « Incipit aer nocivus, idem dies caniculares », et plus bas : « aer nocuus ». L'importance donnée à saint Benoît et à saint Julien dans ce calendrier, prouve que ce missel provient d'un monastère, et d'un monastère dédié à saint Julien, ce qui est, d'ailleurs, constaté par une inscription. L'indication des fêtes d'un grand nombre de vierges et martyres, telles que saintes Agnès, Prisca, Geneviève, Agathe, Scolastique, Julienne, et celles de saints révérés dans les diocèses d'Auxerre et de Sens, comme saint Germain et sainte Colombe, saint Pregt (1) et saint Bris (2), est à relever. Au f° CXX v°, il faut constater une rectification de la fin du xvie siècle. Dans les deux volumes, les indications liturgiques sont en lettres rouges.

Fin du xiiie ou commencement du xive siècle. 145 et 125 feuillets. — Parchemin. — 280 sur 180 millim. — Initiales dorées et à figures d'hommes et d'animaux. — Capitales coloriées rouge et bleu. — Reliure parchemin à fleurons de cuivre. (A la fin du 1er volume, on lit : Monasterii Sancti-Juliani turonensis cathalogo inscriptum. — Ecriture de la fin du xvie siècle).

7. — Antiphonaire. Ms.

Antiphonarium trecense. — Antiphonaire de Troyes, paginé en 1864. Il contient : le calendrier (p. 1-13) ; les répons pour le carême ; les hymnes,

(1) Saint Pregt, saint Prix, Prict, Priest, Preject, Project, Preyectus, Projectus, évêque de Clermont en Auvergne, mort en 674. *Vie contemp.* Boll. II, 25 janv. II. 630. — Mort martyr, suivant la *Topographie des Saints* de Baillet (p. 136). Honoré à Sens.

(2) Le saint Bris qui est cité en ce missel n'est point saint Bris d'Auxerre, mais

de l'avent à sainte Catherine (p. 108-115) ; le propre du temps (*proprium temporis*) de l'avent à la Pentecôte (p. 115-478); le propre des saints depuis la fête de saint André, apôtre, jusqu'à la commémoration des saints Gervais et Prothais (21 juin). — L'office de saint Savinien, patron de Troyes, se trouve à la page 563. On trouve des corrections en neumes faites sur quatre lignes, avec clef au chant dans les pages 189 et 195. Mutilations aux pages 49, 83, 85, 89 et 93. Nombreuses adjonctions de la fin du XIVe siècle, dont une concerne saint Vincent (p. 144), et du XVe siècle. A la page 146 on lit au bas de la page la note suivante d'une écriture très moderne (XVIIIe siècle) : « Senonis ubi semper maxime floruit « cantus, primum illud anni responsorium, scilicet aspiciens, ab archie- « piscopo cantandum erat. » A la page 197 on lit également en marge en caractères du XVIIIe siècle : « Cantus a rege Roberto compositus. » — Le manuscrit contient l'office de saint Louis, roi de France, et l'office de saint François d'Assise, ce qui le date évidemment. Le chant y est sur cinq lignes. De la page 115 à la page 130, on rencontre plusieurs interversions dues à l'inattention du relieur.

L'érudit qui l'a paginé, en 1864, a rédigé à ce propos, et en latin, la note suivante : « Qui olim istud opus manuscriptum, compingendum « curavit, sectiunculas libri, inter se, non ità bene diviserat, numerisque « suis designaverat. Sic a sexta illa sectiuncula ad undecimam inter « mixtæ sunt paginæ quæ nunc recomponi debent, juxta numerum ad « eorum paginæ scriptum, ut nulla sit lacuna. Octava enim ordine vero « sectimcula, triginta duo paginas habet, quarum 11, 12, 13, 14, 15, 16, « 17, 18, 19, 20, 21, 22, 9, 10, 23, 24, sextam et septimam sectiones « hujusque fecere. » Ce manuscrit, qui peut-être a fait partie de l'ancien trésor littéral du chapitre d'Auxerre, ne paraît pas avoir été connu de Lebeuf.

Fin du XIIIe siècle ou commencement du XIVe. — Velin. — 653 pages. — 160 sur 110 millim. — Capitales et ornementations marginales rouge et bleu XIVe siècle. — Reliure en parchemin relativement moderne. — Au verso de la 653e page, on lit en écriture de la fin du XVIIe siècle, Jean Nicolas. — Notes détaillées datées de 1864).

8. — Missel. Ms. (Pl. III, IV et V.)

Missel à l'usage d'évêque, dit Missel d'Étienne Becquard, archevêque de Sens, parce que très probablement il lui a été offert par son Chapitre. Ce prélat tint le siège pontifical de Sens de 1292 à 1308. Ce missel est incomplet. Le calendrier a disparu. Il commence par l'office de la veille de Noël, et se termine par l'office de la Vigile de s. Jean-Baptiste, dont les derniers feuillets ont d'ailleurs été coupés. Les armes d'Étienne Becquard, du Chapitre de Sens et de la maison seigneuriale de Bouville, sont fréquemment représentées en ce manuscrit, savoir : celles du prélat, qui sont de gueules à deux haches d'or adossées, et mises en pal, et celles bien connues du Chapitre de Sens, au f° XXXVIII v°, et répétées, ainsi que celles

bien saint Priscus d'Afrique, mort martyr à Capoue au Ve siècle. — *Actes*. Boll. 1er septembre. — I. 213. — Cf 299.



de la maison de Bouville (1), qui sont d'azur à la fasce de gueules, chargée de trois anneaux d'or, aux f[os] XLVIII, XLIX, LXII v°, LXXVIII, XCII et XCIII v[os], CII v° et CIII. Peut-être le Bouville dont on retrouve les armes était-il le doyen du Chapitre, car pour cette époque Fenel présente des lacunes. En tout cas, Etienne Becquard l'avait été, et avait conservé avec les chanoines les meilleures relations. Aux f[os] LXVIII et LXIX v° et r°, on remarque une gouache, de bonne facture, mais très endommagée, qui est datée de 1552; elle a été ajoutée au manuscrit. Cette sorte de tableau est divisée en deux parties, représentant un membre de la famille des Bussy-Rabutin, ainsi que plusieurs autres personnages agenouillés devant le Christ crucifié ; au-dessus deux paysages informes, représentant l'un un château entouré de fossés, l'autre un château situé près d'une rivière, sillonnée par des bateaux à voiles. A gauche, et aux pieds du Christ sont les armes des Bussy-Rabutin. Ce dernier écusson est entouré d'un collier des ordres du roi. Aux deux côtés de la croix, on remarque la Vierge et saint Jean. Les initiales du manuscrit renferment pour la plupart des figures, et souvent aussi de petits tableaux, savoir : f° VII, la Nativité du Christ ; f° XVIII, le Massacre des Innocents ; f° XXXIII, la Présentation au Temple ; f° XXXV, Evêque célébrant le Saint-Sacrifice. Au f° XXXIII on remarque une note marginale de la fin du XV[e] siècle. (Voir pour plus de détails, Bulletin du Comité des Travaux historiques 1885, n[os] 3 et 4, et Bulletin de la Société des Sciences d'Auxerre, 1888, 1[er] semestre.)

Fin du XIII[e] siècle ou commencement du XIV[e] siècle. — Vélin. — 126 feuillets à deux colonnes, 260 sur 190 millim. — Initiales à figures, richement dorées et coloriées. — Capitales et lettrines dorées et coloriées. — Splendide ornementation marginale de rinceaux dorés et coloriés, à forme de crémaillère. — Belle reliure gauffrée et dorée du XVI[e] siècle. — Au centre du premier plat de la couverture, les armes des Bussy-Rabutin, entourées d'un double collier des ordres du roi.

9. — Commentaires de Duns Scott sur le premier et le second livre des sentences de Pierre Lombard.

Ce manuscrit contient le premier et le second livre des sentences de Pierre Lombard. Le premier livre est incomplet, il y manque le premier feuillet. Le texte est accompagné de notes marginales et de figures géométriques de la même époque. Ce manuscrit provient de la Bibliothèque des Dominicains de Chambéry, auxquels il fut vendu en 1469 par noble Michel Ferratier, procureur de Pougy, mandement de Châteauneuf en Valromey, pour le prix de neuf florins de petit poids comptés en or. (Voir pour plus de détails, Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 1888, 1[er] semestre.)

Fin du XIII[e] ou commencement du XIV[e] siècle. — Parchemin. — 172 feuillets à deux

(1) V. Sceau de Hugues de Bouville, 1290. — Arch. de l'Yonne, G 555. Sur ce sceau le troisième anneau semble avoir été effacé. Il s'agit de la vente par ledit Hugues à l'archevêque Etienne Becquard du château de Brienon et de la forêt de Foissy.



colonnes. — 320 sur 220 millim. — Capitales et lettrines de couleur. — Ornementation marginale incomplète de rinceaux coloriés en rouge et bleu. — Reliure en parchemin.

10. — Livre d'heures. Ms.

Livre d'heures, contenant suivant une note de M. Duru, 10 miniatures, 111 marges ornées, 148 capitales ornées, 818 lettres dorées et coloriées, et 380 barres dorées et coloriées dans le texte. Les miniatures sont placées ainsi : (fo XL), la Nativité ; (fo XLIV vo), l'Adoration des Mages ; (fo XLVII), l'Annonce de la Nativité aux Bergers ; (fo XLIX vo), la Présentation au Temple ; (fo LII), la Fuite en Égypte ; (fo LIV vo), le Couronnement de la Vierge ; (fo LVIII), David chantant les psaumes ; (fo LXXII), la Crucifixion du Christ ; (fo LXXV) le Saint-Esprit descendant sur le Cénacle ; (fo LXXVIII), un Ensevelissement. Le calendrier est incomplet, il manque le mois de janvier. Au fo XV le livre d'heures incomplet commence par : « Gavisi sunt gaudio magno valde, et intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre eius ». — (fo LXVIII vo), Litanies des Saints. — (Fo LXXVIII), Office des morts. — Du folio CV au folio CXI, prières à la Vierge et autres en Français. Dans le calendrier, on remarque en février, sainte Bride (1) ; en mars, saint Benoît ; en mai, saint Regnobert (2) ; en juillet, saint Vigor (3) et saint Germain ; en août, saint Louis et saint Fiacre ; en octobre, saint Remi, saint Denis et saint Loup ; en novembre, saint Bris (4). — Manuscrit d'origine champenoise ou picarde.

Fin du xvᵉ siècle. — Velin. — 111 feuillets écrits. — 190 sur 140 millimètres. — Capitales et initiales dorées et coloriées. — Barres dorées et coloriées dans l'intérieur du texte. — Riche ornementation marginale de feuillages, de fleurs et de fruits. Reliure en veau du xviiᵉ siècle, marquée de la lettre N.

11. — Livre d'heures. Ms.

Magnifique livre d'heures commençant par un calendrier en français qui en occupe les dix premiers feuillets. D'après une note autographe de M. Duru, ce livre d'heures contient 9 grandes miniatures, 2 petites miniatures, 9 grands encadrements, non compris ceux des miniatures, 192 grandes lettres ornées, 874 lettres dorées, 689 barres dorées et coloriées dans l'intérieur du texte, et 127 marges ornées. Les grandes miniatures représentent : (fo XV vo), la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres ; (fo XXXVII vo), la Visite de la Vierge à sainte Élisabeth ; (fo XLVII vo), la Nativité ; (fo LI vo), un Ange annonçant aux Bergers la naissance du Christ ; (fo LV vo), l'Adoration des rois Mages ; (fo LIX vo), le Massacre des Innocents ; (fo LXIII vo), la Présentation au Temple ; (fo LXX vo), la Fuite en Egypte ; (fo LXXIV vo), David chantant les psaumes. Les deux miniatures plus

(1) Sainte Brigitte.

(2) Saint Regnobert, évêque de Bayeux, mort vers 666, a donné son nom à une des paroisses d'Auxerre. V. Bolland, 16 mai, III.

(3) Saint Vigor, évêque de Bayeux avant 538. V. Vie Boll., 1 nov. Bouquet, 421.

(4) Saint Bris, martyr à Capoue ? (V. plus haut.)

petites, et tant soit peu effacées sont aux f^os CVII v° et CVIII, et représentent sainte Catherine et sainte Marguerite. Folios blancs aux numéros (XIX, XX, XXI, XXVI, LXXI, XC, CX, CXXXIV, CXXXV). — Trous de rognures à partir du f° CVII; — (f° LXXXIV v°) Litanies des Saints (f° CVIII v°) — (F^os CVII v° et CVIII), Offices des saintes Catherine et Marguerite. Après on lit : Sensieult les XII vers saint Bernard. Les versets et prières de ce livre d'heures sont séparés par des barres coloriées et dorées placées dans l'intérieur du texte. Du calendrier qui est en français, il semble résulter que ce manuscrit provient, soit de la Picardie, soit de l'Artois, ou de la Flandre française.

Fin du xve siècle. — Velin. — 135 feuillets. — 191 sur 140 millim. — Riche ornementation marginale de barres et d'encadrements de fleurs et de fruits. — Initiales et capitales richement dorées et coloriées. — Belle reliure moderne en maroquin rouge.

12. — Livre d'heures. Ms.

Livre d'heures contenant, suivant une note de M. Duru, 385 marges ornées, 173 initiales ornées, 816 lettres dorées, 826 barres dorées et coloriées dans l'intérieur du texte, et 12 miniatures. Les miniatures sont placées ainsi qu'il suit : (f° XVII), saint Jean l'Évangéliste; (f° XXXII), l'Annonciation; (f° XLVI), la Visite de la Vierge à sainte Élisabeth; (f° LXII v°), l'Adoration des Mages; (f° LXVII v°), la Présentation au Temple; (f° LXXX v°), le Couronnement de la Vierge; (f° LXXXVII), David chantant les psaumes; (f° CIX v°), Jésus crucifié; (f° CXVIII), la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres; (f° CXXIV v°), un Ensevelissement; (f° CLXIX), saint Marc l'Évangéliste entouré de cinq médaillons représentant divers sujets tirés de sa vie; (f° CLXXXII), femme en prière devant la Vierge et l'enfant Jésus. On remarque des lacunes aux f^os CLXIX v°, et CLXXXIX. — Litanies des saints (f° CII v°). — Office des morts (f° CXXIV v°). — A partir du f° CLXXXII, prières à la Vierge en français. Le calendrier qui va du f° IV au f° XVII est en français. Au bas de la première page de ce calendrier se trouve la signature de Macé, en caractères du XVIIIe siècle. C'est peut-être un des propriétaires du livre d'heures. Dans le calendrier, au mois de février on remarque sainte Bride et saint Just (1); en mars, saint Privé (2); en mai, saint Mamert (3); en juillet, saint Germain; en août, saint Étienne; en novembre, saint Edmond; en décembre, saint Verain (4). — Manuscrit provenant du nord de la France, et en tout semblable comme type au manuscrit précédent.

(1) Saint Just. — Il s'agirait d'un saint Just martyr à Rome ??

(2) Saint Privé, deuxième évêque du Gévaudan, tué par les Allemands du roi Chroccus, a donné son nom à un village de la Puisaie. Actes. (V. Boll., IV, 21 août, IV, 438.)

(3) Saint Mamert, évêque de Vienne, et instituteur des Rogations, est celui qui est cité dans ce livre d'heures. (V. Boll., 11 mai, II, 629.)

(4) Saint Urain ou Verain, évêque de Cavaillon, mort après 589, a donné son nom au chef-lieu d'une des quatre baronnies de l'évêché d'Auxerre, et au hameau de Saint-Vrain, dans l'Yonne.

Fin du xve ou commencement du xvie siècle. — Velin. — 192 feuillets écrits. — 170 sur 120 millim. — Initiales et capitales splendidement dorées et coloriées. Riche ornementation marginale de feuillages et de fleurs. — Barres dorées et coloriées dans l'intérieur du texte pour séparer les versets et les prières. — Reliure moderne en maroquin noir.

13. — Livre d'heures. Ms.

Livre d'heures commençant par un calendrier où est inscrit au bas de chaque mois le nombre des heures de jour et celui des heures de nuit. C'est ainsi que pour le mois de janvier on lit : « Nox habet horas XVI, dies VIII », pour le mois de juin la nuit a VIII heures, et le jour XVI ; pour le mois de décembre, la nuit a XVIII heures, et le jour VI. Le calendrier contient en outre des indications astronomiques « Sol in cancro », « Sol in leone ». En mai l'on celèbre la translation de sainte Brigitte ; en juillet fête des saints Godulphe (1) et Monulphe (2), évêques ; nativité de sainte Brigitte ; en octobre, fêtes de la canonisation de sainte Brigitte. Notes marginales en langue flamande contenant les noms des jours de la semaine « Mantach, Vridach, etc. » — Ce manuscrit, d'origine flamande, a appartenu à un monastère de Brigittines, de Bruges, très probablement. — Litanies des saints (fo CLXX vo). — Adjonctions marginales du xviie siècle. Au commencement se trouve le psautier.

xve siècle. — Velin. — 508 feuillets. — 140 sur 100 millim. — Initiales, capitales et lettrines coloriées en rouge et bleu. — Ornementation marginale à rinceaux colorié de bleu, rouge, noir et violet. — Reliure du xve siècle avec fermoirs en cuivre.

14. — Livre d'heures. Ms.

Livre d'heures contenant cinq grandes miniatures, savoir : (fo XIX), le Christ sur la croix ; (fo XXIII), le Saint-Esprit descendant sur les apôtres ; (fo XXVII), l'Annonciation ; (fo LXXX), David chantant les psaumes ; (fo XCVII), l'ensevelissement des morts ; et 18 marges ornées à rinceaux de feuillage, de fleurs et de fruits. Il commence par un calendrier en français (fos I-XIII) ; et contient : (fos XIII-XIX), les Évangiles de la Nativité et de l'Épiphanie ; (fos XIX-XXIII), les heures canoniques de la Passion de Jésus-Christ ; (fos XXIII-XXVII), les heures canoniques du Saint-Esprit ; (fos XXVII-LXXIX), les heures de la Vierge ; (fos LXXX-XCII), les sept psaumes de la Pénitence ; (fo XCII-XCVI), les Litanies des saints ; (fos XCVII-CII), les vêpres des défunts ; (fos CII à CXXX), les Matines des défunts ; (fos CXXX-CXLV), Laudes des morts ; (fos CXLVI-CL), Obsecro te Domina ; (fos CL vo à CLV), O intemerata. On trouve à la fin du manuscrit une table, de même époque qu'une note écrite sur le plat intérieur de la couverture, non signée, rédigée en latin, et datée de 1829. L'auteur fait remarquer que dans les litanies des saints, sont invoqués les saints Quen-

(1) Saint Gondulphe ou Gondon, évêque de Maestricht vers 609.

(2) Saint Monulphe, évêque du même lieu, au vie siècle, son prédécesseur. Vie du xie siècle. V. Bolland, 16 juillet, IV. 158.



tin, Guillaume (1), Germain, Gilles (2), et les saintes Mastidie (3), Savine, Charité, Foi (4), et Espérance. Dans le calendrier qui contient douze feuillets, sont également mentionnés, entre saint Étienne et saint Germain, saint Maur, sainte Sabine (5), sainte Bride, saint Wast, saint Fiacre, saint Omer, saint Martin et saint Remy. Manuscrit originaire du Nord de la France.

Fin du xve siècle. — Velin. — 155 feuillets écrits. — 173 sur 140 millim. — Initiales dorées et coloriées. — Capitales et lettrines coloriées rouge et bleu. — Ornementation marginale à rinceaux de feuillages, de fleurs et de fruits. — Reliure du xve siècle en fort mauvais état, avec traces de fermoirs en cuivre. — Doré sur tranches à une époque postérieure.

15. — Livre d'heures. Ms.

Livre d'heures contenant huit grandes miniatures, et cinq petites. Les premières sont rangées ainsi qu'il suit : (f° III), l'Annonciation ; (f° XXII v^o), la Nativité du Christ ; (f° XXVIII), l'Annonce de la venue du Christ aux bergers ; (f° XXXII), l'Adoration des rois Mages ; (f° XXXV v^o), la Présentation au Temple ; (f° XLV v^o), le couronnement de la Vierge ; (f° LV), David chantant les psaumes ; (f° LXXVI v^o), l'office des Morts. Les petites représentent : (f^o CXXIV), saint Michel terrassant le dragon ; (*ibid.* v^o), le martyre de saint Sébastien ; (f^o CXXVII v^o), le Christ et la Madeleine ; (f^o CXXVIII), sainte Catherine ; (f^o CXXIX), sainte Marguerite foulant aux pieds le dragon ; (*ibid.* v^o), sainte Barbe. Il y a autant de marges ornées que de miniatures. Le calendrier manque. (F^o III), Heures de la Vierge ; (f° LV), Psaumes de la Pénitence ; (f° LXV v^o), Litanies des saints ; (f^o CXXIV), Prières aux saints Michel, Sébastien, Étienne, Laurent, Nicolas, Antoine, et aux saintes Marie-Madeleine, Catherine, Marguerite et Barbe. Les noms des saints et des saintes sont en français. — Adjonctions du xvie siècle aux f°s XXIX et L v^o, de la fin du xviie ou du xviiie siècle au f^o CXXIII. — Dans les litanies des saints on remarque saint Gorgon, patron d'un célèbre monastère de Bénédictins en Italie, saint Pregt, saint Bénigne, saint Quentin, saint Privé, saint Léger (6), saint Remy, saint Germain, saint Wast, saint Gandolphe, sainte Brigitte, sainte Colombe. Le manuscrit est du nord de la France, peut-être de la Bourgogne. Les miniatures ont subi l'influence de la Renaissance, et trahissent une main italienne, ou un artiste instruit à l'école italienne.

(1) Saint Guillaume, il s'agit probablement de l'archevêque de Bourges mort en 1209. — *Vie contemp.* Boll. 10 janvier, 1, 628.

(2) Il s'agit aussi probablement de saint Gilles de Languedoc. C'est le plus connu en France.

(3) Sainte Mastidie ou Mathie, vierge à Troyes en Champagne. Boll. 7 mai II, 141.

(4) Sainte Foi. Je présume qu'il s'agit de celle d'Agen martyrisée avec saint Caprais durant la persécution Dioclétienne. La véracité de ses actes, ainsi que ceux des saintes Foi, Charité et Espérance, martyrisées au second siècle à Rome et fêtées le 1er août, est assez contestée.

(5) Sainte Sabine. Il s'agit de la vierge et martyre de Troyes.

(6) Saint Léger, évêque d'Autun, bien connu pour son rôle historique.



Commencement du XVIe siècle. — Velin. — 131 feuillets écrits. — 170 sur 110 millim. — Initiales et capitales dorées et coloriées. — Barres dorées et coloriées dans l'intérieur du texte. — Riche ornementation marginale de feuillage et de fleurs. — Belle reliure moderne en maroquin brun, avec figures en bosse sur les plats et la légende : « Sit nomen domini benedictum. » — Fermoirs d'argent. — Doré sur tranches.

16. — Livre d'heures. Ms.

Livre d'heures contenant : 1° un calendrier des saints, (fos I v° VIII) ; 2° des extraits de l'évangile de saint Jean, de l'évangile de saint Luc, de l'évangile de saint Mathieu et de celui de saint Marc, (fos X-XVIII) ; 3° Passio domini nostri Jesu Christi, secundum Johannem, (fos XVIII-XXVIII) ; 4° l'office de la Vierge (f° XXVIII) ; 5° les litanies des saints (f° XCV) ; 6° « Sequuntur vigilie mortuorum » (f° CII) ; 7° « Sequuntur hore sancte crucis » (f° CXXXVI v°) ; 8° « Sequuntur sanctorum et sanctarum plurimorum suffragia (f° CXLIII v°) ; 9° De sancto Michaele antyphona » (f° CXLVIII) ; 10° Prières diverses avec indications en français (f° CLXXIX v°) ; — « Sensuivent plusieurs devotions, louenges, petitions, « oroisons et requestes, qui a toutes personnes ayant entendement sont « nécessaires à dire à nostre Seigneur Jesu Crist. Premierement tu diras « au matin quand tu te leveras de ton litz » ..... « Quant tu yras hors de « ta maison » ..... « En prendant leaue benite » ..... « Quant tu seras de- « vant le crucifix » ...... « Quant le prestre se retourne tu diras » .... « A l'élévation du corps nostre Seigneur » ..... etc., etc. — Au f° CC v° on lit : « Arnoldus Traetsens, thenensis, 1714, 15 maii.— « Joannes Fran- « ciscus Traetsens, 8 jann, 1732. — Petrus Jacobus Traetsens, 24 septem- « bris 1735. » — A l'intérieur du premier plat de la couverture, on lit, en écriture du XVIIe, ou du commencement du XVIIIe siècle : « Livre de « famille des Traetsens, vide ad calcem, nomina trium successive pos- « sessorum, annis 1714, 1732 et 1735. C'etoient les frères de Mme Ren- « son, pères Carmes. » — Le calendrier contient un certain nombre de notes marginales concernant les cérémonies et les anniversaires que devaient célébrer les Carmes. C'est une sorte d'obituaire. — Janvier : « An- « niversarium cantatum Johannis militis sacerdos. — Missa pro toto « ordine et pro necessitate ecclesie facienda de sancto Spiritu » (f° II). — « Anniversarium pro parentibus, sororibus et benefactoribus » (*ibid*). — Février : « Anniversarium matris anna Verdenbriesch » (f° II v°). — Mars : « Anniversarium cantatum domicella Maria van hamel. — An- « niversarium Margaretha van Schede..... pro sororibus (folio III). — Ce manuscrit est resté inachevé. La place des miniatures, des initiales, des capitales et des lettrines est en blanc. Il provient de Tirlemont en Brabant. Aux fos CLXXXV et CLXXXVI, sont des prières françaises. Tout au commencement est un calendrier perpétuel qui commence en 1540 et finit en 1563.

XVIe siècle. — Velin. — 200 feuillets. — 150 sur 110 millim. — Reliure en parchemin.

17. — Livre d'heures. Ms.

Livre d'heures contenant cinq miniatures, dont voici l'énumération :

1° l'Annonciation (f° XXIII); 2° la Visitation (f° XLIII); 3° l'Annonce de la naissance du Christ aux bergers (f° LX); 4° le Couronnement de la Vierge (f° LXXXVI); 5° le Christ bénissant (f° XCV) — Suivant une note de M. Duru, ce manuscrit contient en outre, 63 grandes lettres ornées, 726 lettrines dorées et coloriées, 103 barres dans l'intérieur du texte, pareillement dorées et coloriées. Lacunes aux f°s XIV, LXVI et CXIV v°. Le manuscrit commence par le calendrier des saints (f^os I-XIV), en français; (f° XIV), Evangile selon Jean; (f° XCV), « Domine ne in fùrore tuo arguas me »; (f° CXV), Litanies des saints. Dans le calendrier on remarque saint Guillaume, saint Loup, saint Gengoul (1), saint Arnoul (2), saint Germain, saint Louis roi, saint Remy, saint Savinien de Sens.

XVIe siècle. — Manuscrit très probablement d'origine champenoise. Deux artistes semblent avoir travaillé à l'ornementation de ce livre d'heures et peut-être provient-il de deux manuscrits différents. — Velin. — 130 feuillets écrits. — 140 sur 100 millim. — Initiales, capitales et lettrines, barres dans l'intérieur du texte, dorées et coloriées. — Riches encadrements marginaux de fleurs, de feuillages et de fruits. — Reliure en veau moderne. — Doré sur tranches.

18. — Horæ Beatæ Mariæ Virginis. Ms.

Magnifique livre d'heures contenant onze grandes miniatures et dix-sept petites. Les grandes miniatures représentent : (f° XVIII), saint Jean l'Évangéliste ; (f° XXIV v°), l'arrestation de J. C. ; (f° XXXV v°), Jésus devant Pilate ; (f° XLVII v°), sainte Barbe vierge et martyre ; (f° LXI), saint Michel précipitant le démon dans l'abîme ; (f° LXII), saint Antoine, ermite de la Thébaïde ; (f° LXXXII), la Mater Dolorosa ; (f° XCV), les trois Maries ; (f° C), David chantant les psaumes ; (f° CXVIII), la Vierge et l'enfant Jésus ; (f° CXXX), Job sur son fumier. Les petites miniatures représentent : (f° XX), saint Luc l'Évangéliste ; (f° XXI v°), saint Mathieu ; (f° XXIII), saint Marc ; (f° XXXVI), saint Pierre et saint Paul ; (f° XXXVII v°), saint Jacques ; (f° XXXVIII v°), la réunion des apôtres ; (f° XXXIX), saint Étienne ; (f° XXXIX v°), saint Laurent ; (f° XL), saint Christophe ; (f° XLII), saint Sébastien ; (f° XLIII), le Commun des martyrs ; (f° XLIII v°), saint Claude, évêque ; (f° XLV), saint Nicolas, pontife ; (f° XLV v°), saint Martin ; (f° XLVI v°), saint François d'Assise ; (f° XLVIII v°), sainte Appollonie, vierge et martyre ; (f° XLIX), sainte Geneviève. Suivant note de M. Duru, ce manuscrit contient en outre 108 initiales richement ornées, 673 capitales, 524 barres dorées et coloriées, et 318 marges ornementées. L'ornementation très riche et très originale des marges consiste en barres longitudinales divisées en figures géométriques remplies de feuillages d'acanthe, de spirales de fleurs et de fruits. Au f° CI

(1) Saint Gengoul, Gengou, Gangulph, Gengox, Gengon dans les Pays-Bas, Genf et Golff en Allemagne, est mort assassiné en 760 dans son château d'Avaux en Bassigny. — V. *Vie*, Boll. 11 mai, II, 644.

(2) Saint Arnoul, évêque de Metz, de 611 à 629. Sa fête le 11 août, en quelques pays le 18 juillet. — *Vie contemporaine*, Boll., 18 juillet, IV, 435.



r° et v°, la marge prend l'aspect d'une treille chargée de raisins. Aux f°s XXXVIII, XL, XL v°, CXLVI r° et v°, CXLIX r° et v°, CLI, on remarque l'écusson losangé aux fleurs de lis sans nombre. Les f°s II, III, IV, V, LXXV v°, les f°s CXVII, CXXVIII, CXXIX sont blancs. — Lacunes aux f°s LXIII, LXXVI, LXXXV, CXVII. — Texte français du f° LIX au f° LXI, puis du f° LXVIII v° au f° LXXVI, et du f° LXXXV au f° XCVIIII. — Calendrier en français (VI-XVIII). — Extrait des quatre évangélistes (f°s XVIII-XXXIV v°). — Oraisons pour la commémoration des saints Pierre et Paul, Jacques le Mineur, des apôtres, des saints Étienne, Laurent, Christophe, Sébastien, du commun des martyrs, de saint Claude, évêque, saint Nicolas, pontife, de saint Martin de Tours, de saint François d'Assise, des saintes Marguerite, Barbe, etc. (f°s XXXVII-LXIII); office de la Vierge (f° LXXVI); Psaumes de la pénitence (f° C); Litanies de la Vierge (f° CXXII); office des morts (f° CXXX). D'après les saints du calendrier, ce livre d'heures paraît provenir du centre de la France, et pourrait avoir appartenu à quelque membre de la famille royale.

Seconde moitié du XVIe siècle. — Velin. — 178 feuillets. — 190 sur 120 millim. — Initiales, barres et capitales richement dorées et coloriées. — Splendide ornementation marginale. — Reliure en veau plein moderne. — Au dos, on lit : « Horæ beatæ Mariæ Virginis. » — Doré sur tranches.

19. — Livre d'heures. Ms.

Livre d'heures inachevé au point de vue de l'ornementation. La place des miniatures est laissée en blanc. Au f° XVI v° superbe bordure décorée de feuillages, de fleurs, de fruits et d'animaux fantastiques. Lacunes entre les f°s XVI v° et XVII r°, aux f°s XLIII, XLIV, LXVI et LXXXII r°s. Sur le premier feuillet de garde, on lit de la main de M. Duru, la note suivante : Ce livre d'église paraît avoir été à l'usage du diocèse de Bourges. On y trouve la fête de saint Ursin au nombre des grandes solennités.

XVIe siècle. — Velin. — 114 feuillets écrits. — 200 sur 120 millim. — Initiales, capitales, lettrines et barres dorées et coloriées. — Belle reliure du XVIe siècle, gauffrée et dorée partout ; sur les deux plats de la couverture, un écusson timbré de la couronne comtale. — Doré sur tranches.

20. — Livre d'heures. Ms.

Fragment de livre d'heures contenant trois grandes miniatures. La première (f° II) représentant Jésus au jardin des Oliviers ; la deuxième (f° VIII v°) représentant l'Ecce homo ; la troisième (f° XXXV) où figure saint Jean l'Évangéliste. Les petites miniatures sont au nombre de trente-deux, savoir : (f° XII), le Christ bénissant ; (f° XII v°), le Saint-Esprit descendant sur les apôtres ; (f° XIII), la sainte Face ; (f° XIV v°), la Vierge et saint Jean en prière ; (f° XVI), la Mater Dolorosa ; (f° XVII v°), l'Annonciation ; (f° XXI v°), saint Michel terrassant le dragon ; (f° XXII), saint Jean-Baptiste ; (f° XXII v°), l'apôtre saint Jean ; (f° XXIII),
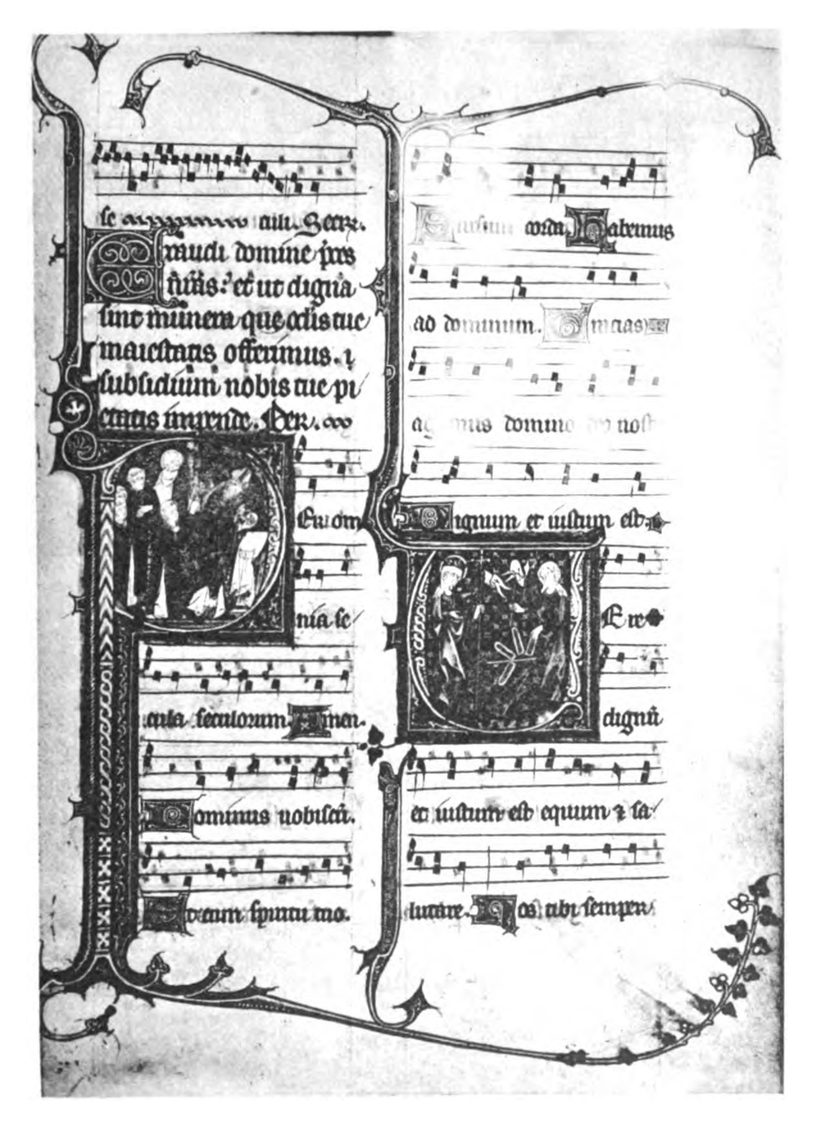
les saints Pierre et Paul ; (folio XXIII v°), l'apôtre saint Jacques ; (f° XXIV), la réunion des apôtres ; (*ibid* v°), saint Étienne ; (f° XXV), saint Laurent ; (*ibid* v°), saint Christophe ; (f° XXVI v°), saint Sébastien ; (f° XXVII), saint Denis ; (*ibid* v°), le Commun des martyrs ; (f° XXVIII), saint Lazare, confesseur ; (*ibid* v°), saint Nicolas ; (f° XXIX), saint Claude ; (f° XXX), saint Antoine ; (*ibid* v°), sainte Anne ; (f° XXXI), sainte Madeleine ; (*ibid* v°), sainte Catherine ; (f° XXXII), sainte Marguerite ; (*ibid* v°), sainte Barbe ; (f° XXXIII), sainte Geneviève ; (*ibid* v°), saint Bernard prosterné devant la Vierge ; (f° XXXVI v°), saint Luc, évangéliste ; (f° XXXVII v°), saint Mathieu ; (f° XXXVIII v°), saint Marc. — Sur le recto du feuillet de garde, on lit : Suffragia ad deum, ad gloriosissimam Virginem Maria, ad sanctos et sanctas Dei. Amen (dans un cœur). — Sur le verso on lit : Passio Domini nostri Jesu Cristi secundum Johannem. — Sur le f° XL on remarque la mention suivante : Ce livre appartient à moi Émilie Landois, demeurant au Bouffay, maison Morin, an XIV (1806). — J'ai eu ce livre-là j'avais douze ans. — Au f° XLII, nouvelle mention de Renée Chupin et de Pierre Maître, avec la date de 1750. — Les trois folios XL, XLI et XLII, sont en papier et blancs, hormis ces deux mentions. — Incomplet à la fin. — Lacunes aux f°s XII, XIII v°, XXXII v°. Au f° XXXIX v° est la place vide d'une miniature. Le livre finit par : « Jesus autem transiens per medium ». — Contient : la Passion du Christ (f°s I-IX) ; l'oraison de saint Augustin (f°s IX-XII) ; diverses prières à Dieu le fils, au Saint-Esprit, à la sainte Face, à la Vierge et à saint Jean, (f°s XII-XVI) ; le Stabat Mater (f°s XVI-XVII) ; l'oraison du samedi à la Vierge avec l'indication en latin (f° XVII v°) ; des oraisons aux divers saints et saintes, dont les miniatures ont été énumérées ; la prière de saint Bernard (f°s XXXIII v° à XXXIV) ; les Évangiles (f°s XXXIV v° à XXXXI). Œuvre splendide d'artistes français, fortement influencés par la renaissance italienne.

Seconde moitié du XVI° siècle. — Caractères carolins. — Velin. — 39 feuillets. — 200 sur 120 millim. — Encadrement des pages à baguettes dorées. — Capitales et barres coloriées et dorées. — Reliure en parchemin.

21. — Pontifical. Ms.

Pontifical auxerrois en deux volumes in-folio. Sur le feuillet de garde on lit en caractères modernes, et au crayon : « Inventaire du trésor de l'Église cathédrale d'Auxerre, en l'année 1752 (registres manuscrits). Article 34. — Un pontifical auxerrois, écrit sur velin et relié en maroquin rouge, en deux parties, avec des fermoirs d'argent à chaque volume (ces fermoirs ont disparu), donné par M. Séguier, évêque d'Auxerre. Sur le feuillet suivant, on lit dans un encadrement de baguettes, en lettres coloriées rouge et bleu : « Pontificalis ecclesiæ antissiodorensis, pars prima ». La première partie est précédée de trois folios non numérotés, dont le premier contient les preces dicendæ in processione quasimodo ad montem autricum, post psalmum Miserere, et les deux autres une table du volume. Cette première partie est de 145 feuillets. Au premier, au bas





Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 8. MISSEL D'ÉTIENNE BECQUARD

MANUSCRIT SUR VELIN. FIN DU XIIIe SIÈCLE

F° 35, RECTO

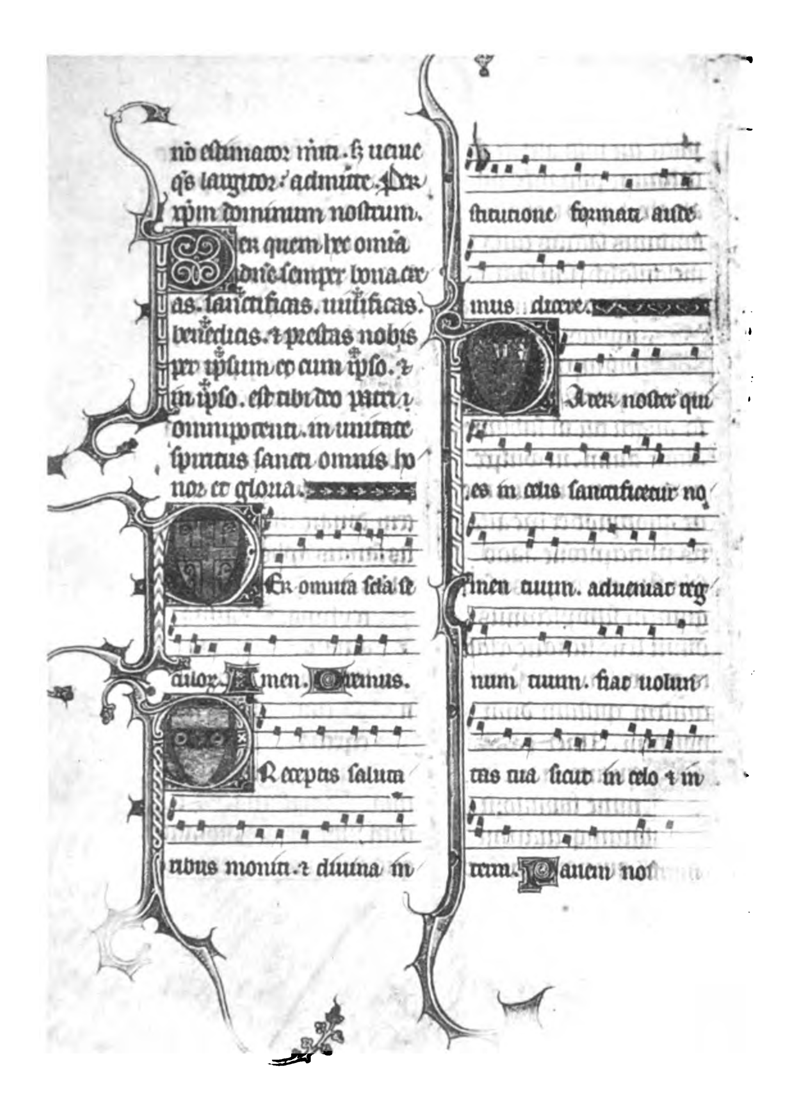


Phototypie J. Royer, Nancy.

No 8. MISSEL D'ÉTIENNE BECQUARD

MANUSCRIT SUR VÉLIN. FIN DU XIIIE SIÈCLE

F° 42, RECTO



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 8. MISSEL D'ÉTIENNE BECQUARD

MANUSCRIT SUR VÉLIN. FIN DU XIIIE SIÈCLE

F° 62, VERSO

d'un encadrement complet de feuillages d'acanthe et de fleurs, sur fonds d'or, on remarque les armes de François II Dinteville soutenues par deux sirènes, avec sa devise : « Virtutis fortuna comes ».

La seconde partie : Pontificalis ecclesiæ autissiodorensis secunda pars, commence au f° sept vingt six, soit 146, et finit au f° CCLVI sur le mot : Finis coronat opus. Le mode de numérotation change à partir du f° CC. Cette seconde partie est précédée comme l'autre d'un feuillet non numéroté, contenant la table. — Adjonctions marginales de l'époque. — Dans la première partie au folio CVI, à l'office de la dédicace des églises, se trouve un alphabet grec de forme assez étrange que l'évêque, du bout de sa crosse, doit écrire sur le sable, ou sur la cendre répandue sur le pavé, en allant de l'ouest à l'est. La première partie contient dix-sept marges ornées en forme d'équerre, et la seconde quinze de même apparence.

XVII° siècle. — Velin. — 256 feuillets. — 340 sur 220 millim. — Initiales, capitales et barres richement dorées et coloriées. — Marges splendidement ornées d'entrelacs de feuilles d'acanthe et de fleurs. — Reliure de l'époque en maroquin rouge aux armes de Mgr Séguier. — Doré sur tranches.

22. — État de la vaisselle portée à la Monnaie de Paris. Ms.

« Le roi et la famille royale ayant jugé à propos d'envoyer à la monnaie « leur vaisselle d'argent pour subvenir aux besoins annuels de l'État, les « princes du sang, les seigneurs de la cour, et à leur exemple les citoyens « riches, ont donné dans cette occasion les plus grandes preuves de zèle, « en envoyant de même la leur. » La liste comprend Paris, Rouen, Lyon, La Rochelle, Riom, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Dijon, Perpignan, Orléans, Reims, Nantes, Grenoble, Aix, Rennes, Bourges, Caen, Tours, Metz, Strasbourg, Lille, Pau, Troyes, Poitiers, Besançon, Limoges, Amiens. (Novembre 1759 mars 1760.) (Voir pour plus de détails, Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 1888.)

XVIII° siècle. — Papier. — 108 feuillets. — 220 sur 180 millim.

23. — Recueil. Ms.

Recueil de poésies latines et françaises, lyriques et satyriques, d'anagrammes et d'épitaphes, concernant les sujets les plus divers, notamment les cardinaux Richelieu et Mazarin, la prise de La Rochelle, et d'autres faits badins, ou d'actualité au XVII° siècle. Le nom des auteurs se trouve à la suite de plusieurs pièces. Ce sont : Scarron, Desfontaines, des Barreaux, etc., etc. Plusieurs sont datées de 1671 et 1672, et ont été écrites, comme le manuscrit probablement, à Grenoble. Du f° I au f° XXXV, le manuscrit est de la même main. De XXXV à XXXVII, on remarque une autre main : « L'abrégé des choses les plus remarquables qui se trouvent en Afrique ». Au f° XVI, « Qualitez de feu M. le cardinal Mazarin : « Jules, cardinal Mazarin, évesque de Metz, prince du sainct empire, duc « de Mayenne, Nivernois et Rhetelois, pair de France, abbé de Cluny, « Saint-Denys, de Saint-Clément, de Saint-Vincent, de Saint-Arnoul, de « Saint-Nabor de Metz, de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Michel en

« Loir, de Saint-Honoré de Lerins, de Saint-Seine, de Moissac, de la « Chaise-Dieu, de la Cousture, de Saint-Médard, de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Pierre-au-Mont, de Chaalons, de Corbigny, de Cerisy, de « Cercamp, de Saint-Pierre de Corbie, de Camoet, de Saint-Lucien de « Beauvais, de Royaumont, de Glanselve, de Saint-Germain d'Auxerre, de « Saint-Florent-lès-Saumur, de Saint-Martin de Laon, de Molesme, de « Saint-Symphorien de Metz, de Saint-Estienne de Caen et de Saint-Vaast « d'Arras. — Ah ! le pauvre homme, parmi tant de richesses, s'il n'en a « bien usé ! » Au f° XXXVII v°, in fine : « Recette pour faire un bouillon rafraîchissant ». Les f°s XVII v°, XVIII, XXXVIII et XXXIX sont blancs; aux armes d'alliance de la maison de Clermont.

XVII° siècle. — Papier. — 37 feuillets. — 170 sur 130 millim. — Reliure de l'époque.

24. — Dignitaires de l'Église d'Auxerre. Manuscrit. XVIII° siècle.

Nomina dignitatum et canonicorum ecclesiæ autissiodorensis. — D. Decanus. — D. Archidiaconus major. — D. Cantor. — D. Thesaurarius. — D. archidiaconus Penitenciæ. — D. Pœnitentiarius. — En note : Hic locus receptionis D. Petri Hurson cantoris ad canonicatum. Suit la liste des susdits dignitaires, avec la date de leur naissance et de leur réception. (F° III v°), canonici tortarii, seu semiprebendati. — (F° IV), Commissi. — (F° IV v°), Capellani. — (F° V), Sex pueri. — Apparitores. — Campanarum pulsatores. — (F° V v°), liste des chanoines avec la mention Latus sinistrum, latus dextrum, qui indiquait leur place au chœur. — F°s blancs de X v° à XIV. — (F° XIV), fonctions de lecteur de l'église d'Auxerre, en français. — Incomplet. — Dates extrêmes, soit comme naissances, soit comme décès, 1652-1728.

XVIII° siècle. — Parchemin. — 18 feuillets. — 160 sur 110 millim.

25. — Évangéliaire. Ms.

Evangéliaire slave absolument incomplet. — Lettrines rouges dans l'intérieur du texte.

Papier. — 460 feuillets. — 320 sur 220 millim. — En feuilles

II — IMPRIMÉS.

26. — Paraphrase en vers saphiques sur les XII articles du Credo, par Pierre-Louis Valta, conseiller et maître d'hôtel du roi de France, évêque de Riez, approuvée par l'Université en 1497 et par le pape Léon X, qui, en août 1516, accorde à ceux qui la réciteront en l'honneur des XII apôtres, douze années d'indulgence.

Au f° XXIII v°, en lit : « Hic finitur recitatio ad indulgentiam, in « chalcographia Jodoci Badii octavo Kal. novembris, anno Domini « MDXVI. » Suivent (*ibid.* et XXIV r°) l'approbation de la Sorbonne du 19 juillet 1497, puis (*ibid.* v°) celle du Souverain Pontife du 6 août 1516. A

la tête de chaque article du Credo, se trouve une petite miniature représentant un apôtre en commençant par saint Pierre et en finissant par saint Mathias.

Reliure en carton recouvert de velours rouge. — Velin.— XXIV feuillets. Au feuillet de garde de la fin (recto), on lit : « Laurent Corradin, prebstre, « pauvre orateur de madame Bourgeoys, et Corradin, Corradin, morir te « convient pour acquérir le souverain bien. » — En tête de chaque folio, recto et verso, et de chaque article, on lit un mot du verset : « Credo in « Deum patrem omnipotentem creatorem cæli et terræ, et in Jhesum « Christum, filium eius unicum, Dominum nostrum, qui conceptus est de « spiritu sancto, natus ex Maria, virgine, passus sub Pontio Pilato, cru- « cifixus, mortuus et sepultus, descendit ad inferos, tertia die resurrexit, « a mortuis, ascendit ad cælos, sedet ad dexteram Dei omnipotentis indè, « venturus est judicare vivos et mortuos. Credo in spiritum sanctum, « sanctam ecclesiam catholicam, sanctorum communionem, remissionem « peccatorum, carnis resurrectionem, vitam æternam. Amen. » — Au commencement, dédicace à la Sainte-Trinité.

27. — Livre d'heures.

Livre d'heures incomplet au commencement, où il manque une partie du calendrier, et à la fin où on lit : « Sequntur plurimorum sanctorum et « sanctarum. » Encadrements des pages gravés sur bois. Initiales et capitales rouges. — Non paginé. — Gravures sur bois en tête des offices. XVIe siècle. — (s. l. n. d.) — (s. n. d'imp.)

28. — Bible protestante.

« La Bible, qui est toute la Saincte Escriture, contenant le vieil et le « nouveau Testament, autrement la vieille et nouvelle alliance, avec « argument sur chacun livre, figures, cartes, tant chorographiques « qu'autres. (S. l.) — François Estienne, 1567 (fo I) — « Epistre aux « lecteurs touchant l'utilité de l'Escriture Saincte (fo II). — La somme de « tout ce que nous enseigne la Saincte Escriture, assavoir le vieil et nou- « veau Testament (fo II). — Les noms de tous les livres de la Bible, avec « le nombre des chapitres d'iceux (fo III). » — Au bas est un résumé de la chronologie dite Biblique. Ces trois folios ne sont pas numérotés.

Cette Bible contient l'ancien et le nouveau Testament au complet, les Actes des apôtres, les épîtres de saint Paul, l'épître de saint Jacques, les deux de saint Pierre, les trois de saint Jean, l'épître de saint Jude et l'Apocalypse, l'interprétation des noms Hébreux et l'indice des matières principales contenues en la Bible. Suivent : « Les « pseaumes mis en rimes françoises par Clément Marot et Théodore de « Bèze, avec la musique, et précédés d'une épître en vers dudit Théodore, « les commandements de Dieu et diverses prières en vers, avec la musi- « que ; une table pour trouver les pseaumes selon l'ordre qu'on les « chante en l'église de Genève, tant le dimanche au matin et soir, que le « mercredi; une table des pseaumes selon l'ordre de l'alphabeth; la

« forme des prières ecclésiastiques avec la manière d'administrer les « sacremens et célébrer le mariage, et la visitation des malades; le caté- « chisme, c'est-à-dire le formulaire d'instruire les enfans en la chrétien- « té, fait en manière de dialogue, où le ministre interroge et l'enfant « répond ; diverses oraisons ; la manière d'interroger les enfans qu'on « veut recevoir à la cène de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; la confession « de foy faite d'un commun accord par les François qui désirent vivre « selon la pureté de l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Au verso du titre, on lit en manuscrit un distique allemand dont suit la traduction en vers français, savoir : « J'appren de bien en mieux chaque « jour de ma vie, — A corriger mes moëurs et dompter mon envie. » — Puis, successivement, les vers suivants :

Les livres jayme et la lecture,
Mais sur tous la Saincte Escripture.

Les livres et la lecture
Sont sans cesse mon esbat.
Et quand tristesse m'abbat,
Je m'esgaye en leur structure.
Mais surtout me satisfaict
La saincte Bible en effect.

Mon plus cher entretien est de lire sans cesse ;
Graves et bons autheurs, j'en ayme les appas.
Mais la joy' exprimer mon cœur ne pourra pas,
Que j'ay des saincts escripts souverains en hautesse.

Mon entretien plus cher est de lire sans cesse
Bons autheurs, exerçant lescriture parfois.
Mais exprimer ne puis la joy' que je reçois
Du sens des saincts escripts, merveilleux en hautesse.

Signé Monnyer, avec paraphe. 1641. — Débris de cachet ; au bas on lit : Explication de ce cachet : « Constanter et sincere in te, Domine, « speravi, non confundar in æternum. » A la suite de l'indice des principales matières contenues dans la Bible, on lit sur un feuillet blanc : « Au « nom de Dieu, à Paris, l'an 1679, le dimanche 27e jour d'août, dans le « bureau de la barrière Poissonnière ; autrement dit dans le dernier lieu « de mon exil en ce monde, amen, ouy, ainsi soit-il. »

C'est ici mon seul livre,
Et vive qui veut vivre
Sans aucun contredit
De la parole ancienne,
Selon la loy crétienne
Faisant ce qu'elle dit.

Signé : Monnyer, avec paraphe ;
de B. P.....é de Sacé,
J.-D.-L. germanique, etc.

En partie folioté. — Curieuses gravures sur bois représentant l'Arche d'alliance, la table des pains de proposition, le chandelier à sept branches,

le parvis du Temple, etc. — Doré sur tranches avec fleurs d'ornements coloriées. — Reliure dorée et gaufrée de l'époque.

29. — Histoire des empereurs de Rome et du Saint-Empire, depuis César jusqu'à Ferdinand Ier.

Incomplet au commencement. — Non folioté. — Sans titre ni reliure. La première page débute par un fragment d'Ammien Marcellin. L'ouvrage est divisé en 145 paragraphes concernant chacun un empereur, et précédé d'un beau portrait surmonté d'une sentence qui lui est propre. — Le livre se termine par un catalogue des ouvrages consultés, et par une table correspondante au nom des empereurs. A la toute fin, on lit : « Excuss. « antverpiæ cura et œre Huberti Goltz Witzburgensis pictoris, in offi- « cina Aegidii Copenii Diethenii, anno MDLVII. »

30. — Quadernos ystoricos de la Biblia. — En Leon de Francia, en casa de Juan de Tournes. 1553.

Dans la marque d'imprimeur, on lit : « Quod tibi fieri non vis, alteri ne « feceris. » F° 1. — Juan de Tournes a su singular amigo Bastian de « Marquina. » — Quatrains espagnols sur la Genèse et sur l'Exode. Chaque quatrain est précédé d'une curieuse gravure sur bois.

Petit in-4°.— 75 folios papier. — Reliure de l'époque.

31. — Nouveau Testament.

Exemplaire incomplet au commencement et à la fin du nouveau Testament, contenant, en outre, les épîtres de saint Paul et celles de saint Jacques, saint Pierre, saint Jean et de saint Jude, ainsi que l'Apocalypse. — Gravures sur bois dans le texte. — Annotations marginales de la fin du XVIe siècle.

XVIe siècle. — (S. l. n. d.) — (S. n. d'imp.) — Reliure de l'époque.

32. — Statuta synodalia diœceseos autissiodorensis, ædita MDLII. — Parisiis. — Apud Vivantium Gautherotum, in via Jacobea, sub insignio sancti Martini. — In-12. — 1552.

Aux armes de François II de Dinteville, évêque d'Auxerre. — Sur le frontispice, on lit le nom de Frappier, chanoine d'Auxerre, avec la date de 1770, latin et français. — Nombreuses adjonctions manuscrites des XVIe et XVIIe siècles, tant en latin qu'en français. — Le texte est divisé en deux parties, dont l'une contient les statuts synodaux, l'autre le rituel de François II de Dinteville pour le diocèse d'Auxerre, connu sous le nom de Manuel. Tables au commencement de la première partie et à la fin de la seconde, et à la fin de chaque partie. L'ouvrage se termine par une note de Frappier, datée de 1782, sur l'enterrement des enfants, et sur un rituel plus ancien datant de 1483, qui se serait trouvé à cette époque à la Bibliothèque du chapitre. — Reliure du XVIIIe siècle.



33. — Heures à l'usage de Rome. — Paris, Simon Vostre. Almanach 1513 ?-1530.

In-12 rel., 73 f^os (incomplet), car. rom. r. et n., signé : Aiiii-Niiii. Gravures sur bois. Rel. v. br. fil. 2 armoieries sur les plats.

La lettre de repère R qui accompagne les signatures nous fait supposer que ces Heures sont à l'usage de Rome ; le titre et le calendrier manquent jusqu'au mois de mars. Tous les folios qui contenaient les grandes gravures (ordinairement au nombre de 13) ont été arrachés, sauf le f^o Biii, au verso duquel on remarque la gravure du Baiser de Judas.

Au f° 33 v° : *Sequentur septem psalmi penitentiales*. Au-dessous on lit cette indication manuscrite : « *J'appartiens à Jacque-Lami Farnier, place de la Liberté.* »

Il est bien fâcheux que ce charmant spécimen des Heures sorties des presses de Simon Vostre ait été si mutilé qu'il manque la moitié des feuillets. Les encadrements des pages, composés de grotesques, marmousets, scènes de l'Ecriture et de la vie publique ou privée, se retrouvent presque tous dans les Heures d'Auxerre sorties des mêmes presses et contenant un almanach pour les années 1508 à 1530.

34. — Recueil gravé et colorié d'armoiries.

S. l. n. d. (XVIIe siècle). In-f^o, 270 sur 170 millimètres. — Ce recueil, incomplet, commence au f° 2 et finit au f° 93. — Les planches gravées ont été coloriées à la main.

Au bas de plusieurs, on lit : *M. ex* ou *f. et exc.* (folios 1 à 8, 23, 24), ou bien : *Magneney fecit et excudit* (9, 4, 25), ou bien encore : *Magneney ex.* ou *fec.*

Armoiries intéressant l'histoire locale relevées dans ce recueil :

1er folio (2 du Recueil). — Le cardinal Bertrand ; le cardinal Desdormans.
3. — Le cardinal de la Bourdaisière ; le cardinal Bertrand, chancelier.
4. — Le cardinal de Bourbon ; le cardinal de Pellevé.
8. — Le cardinal de Guise, archevêque de Reims ; le cardinal de Bérulle, 1628.
9. — Le cardinal Regnault de Beaulne, 1592 ; le cardinal Descars, évêque de Langres.
10. — Les cardinaux de Lenoncour, du Perron ; l'évêque J. Amyot.
11. — De Gondy, cardinal de Retz.
16. — Tristan de Sallazar ; Regnault de Beaune, archevêque de Sens.
17. — François de Harlay, archevêque de Rouen, 1633.
19. — Ch. d'Escars, évêque et duc de Langres.
20. — S. Zamet, — —
26. — Pierre de Broc, évêque d'Auxerre, 1640.
30. — Cl. de la Madeleine, évêque d'Autun.
36. — Gilles de Souvré, évêque d'Auxerre.
39. — Dominique Séguier, évêque d'Auxerre.
45. — Erard de Rochefort, abbé de Vézelay.

48. — Louis Barbier, sieur de la Rivière, abbé de Saint-Pierre-en-Vallée et depuis évêque et duc de Langres, pair de France et chancelier des Ordres du Roy, 1656.

50. — Robert de la Chambre, cardinal de Lenoncour, abbé de Villeloin.

93 et dernier. — Achille de Harlay-Chanvallon, marquis de Bréval.

35. — Heures à l'usage de Troyes. Paris, pour Joffroy de Marnef, 1493.

In-8º velin, 100 ff. non foliotés, le verso du dernier blanc. H., 0, 189 ; L. 0, 134. Exemplaire réglé. Initiales et grandes lettres peintes à la main. Sign. Aiiij-M. 17 grandes planches et petits bois variés. Marque de graveur G au frontispice.

Reliure de l'époque. V. br. dor. s. tr., fil. avec un fleuron ovale au milieu. Almanach de 1489 à 1508.

Description.

Fº 1 : *Horaæ ad usum trecensem*. Au-dessus de ce titre, marque de Joffroy de Marnef dans un encadrement composé de bois divers, parmi lesquels *Dieu créateur*, *Jésus avec le roseau*, *une Sainte Face*, etc.

Au verso, *Almanach pro tredecim annis*.

Fº 2 rº, *Sequitur residuum dicti Almanachi*.

Fº 2 vº, bois à pleine page représentant la figure de l'homme anatomique entouré de petits bois divers.

Fºs 3 à 8. — Calendrier. Au bas de chaque mois, quatre vers latins pour les recommandations hygiéniques et médicales et cinq lignes placées dans l'entourage et accompagnant la figure d'une sybille.

Fº 9 rº. — Grande gravure sur bois représentant le martyre de saint Jean dans une chaudière d'eau bouillante avec ces mots placés au-dessous : « Initiu sancti evagelii sedm Johane. Gloria tibi Dne. »

Fº 12 rº. — Saint Pierre tirant l'épée.

Fº 16 vº. — Arbre de Jessé. On trouve le même bois dans la *Mer des hystoires*, imprimée à Paris, en 1488, par Pierre Lerouge, de Chablis (t. I, fº 168 vº).

Fº 17 rº. — Gravure à trois compartiments comprenant : 1º dans le haut, l'Annonciation ; dans le bas, la tentation du serpent ; d'un côté et de l'autre, l'apparition à saint Hubert.

Fº 21 vº. — Gravure à trois compartiments : 1º dans le haut, la visitation à sainte Elisabeth ; 2º dans le bas à gauche, Moïse ; 3º à droite, autre scène du nouveau Testament.

Fº 26 rº. — Gravure à trois compartiments : 1º dans le haut, la Nativité ; 2º dans le bas, Moïse devant le buisson ardent ; 3º à droite, personnages devant un autel et dont l'un porte un ostensoir.

Fº 28 vº. — Bois à trois compartiments : 1º dans le haut, annonciation aux bergers ; 2º dans le bas, deux scènes dont nous n'avons point déterminé le sujet.

Fº 30 vº. — Bois à trois compartiments : 1º adoration des Mages ; 2º et 3º (bas), personnages hommes et femmes offrant des présents à Salomon.

Fº 32 rº. — Bois à trois compartiments. Présentation au Temple, etc.



F° 33 v°. — Bois à trois compartiments. La fuite en Egypte ; le roi David, etc.

F° 36 r°. — Couronnement de la Vierge, gravure en trois compartiments.

F° 49 r°. — Dans le haut, Calvaire ; dans le bas, le sacrifice d'Abraham et Moïse devant le serpent d'airain.

F° 51 r°. — Dans le haut, Pentecôte ; dans le bas, deux autres scènes du nouveau Testament.

F° 53. — David et Goliath, en deux compartiments.

F° 60 v°. — Les trois vifs de la *Danse des morts*, seigneurs à cheval ; grand bois avec la légende : *Ad vesperas mor* (*tuorum*).

F° 61 r°. — Grand bois représentant les trois morts avec la bêche et la faux.

F° 76 v°. — *Sequuntur suffragia sanctorum et sanctarum. Et primo de sancta Trinitate.*

F° 77. — Grand bois représentant la Sainte-Trinité.

F° 78. — Gravure sur bois, la Pentecôte, etc.

F° 95 v°. — On lit : *Sensuivet plusieurs oraisons et reqstes q | a toute psone ayat entedemet sont necessai | res a dire a nostre Seigneur Jesucrist. Premie | remet quat tu te leveras de ton lit...* (Suivent plusieurs feuillets de prières, soit en français, soit en latin, et dont le texte est très curieux).

F° 98 r°. — Sacrifice de la messe (la messe de saint Grégoire).

F° 100 r°. — *Les presentes heures a lusaige de Troyes | ont este achevees le Xiii jour daoust. Lan | mil quatre cens quatre vingts et Xiii pour | Joffroy de Marnef, libraire, demeurant à Pa | ris en la grat rue Saint Jacques, a lenseigne | du Pellican.*

Le verso de ce feuillet est blanc.

Toutes les bordures qui encadrent les feuillets de ce beau livre d'heures sont composées de petits bois mobiles représentant des scènes de l'ancien et du nouveau Testament.

On n'y trouve pas de bois simplement ornés d'arabesques, grotesques ou autres, non plus que des scènes de la vie publique ou privée, comme dans les livres de Simon Vostres, illustrés par Pigouchet. A part la planche des trois morts et celle des trois vifs, il n'y a aucune allusion à la Danse des Morts, si en vogue à cette époque et dont on commençait à introduire les gravures dans les livres d'heures. Du reste, toutes les compositions diffèrent de celles que présentent les gravures de Vérard, des Le Rouge, des Pigouchet et des Kerwer.

Nous avons tenu à donner une description complète de ces Heures de Troyes, qui sont de la plus grande rareté.

36. — Decretales de Boniface VIII. Lyon, Nicolas Benoist, 1511.

In-4° papier, goth. à 2 col. rubr. r. et n.; nombreuses taches d'humidité, piqures de vers et bords des feuillets rongés. Nombreuses notes manuscrites sur les marges.

4 feuillets préliminaires et 276 feuillets numérotés pour cette 1re partie.

F° 1. — *Sexti libri materie cum capitulor. numero.* Au-dessous, la marque de Nicolas *de Benedictis* (Cpr. Sylvestre, n° 558). Au verso du titre : *Declaratio arboris consanguinitatis.*

F° 2 v°. — *Arbor consanguinitatis* (gravure sur bois).

F° 3 v°. — *Arbor affinitatis* (gravure sur bois).

F° 4 v°. — Curieuse gravure représentant l'auteur offrant son livre au pape.

F° 275. — *Vita Bonifacii VIII qui et auctor fuit sexti hujus decretalium.*

F° 276. — Finis : *Sextus liber decretalium casus litterales et notabilia domini belie complexus, cum additionibus ex novella Johannis Andree de proptisque (ne glosarum intellectui essent impedimento) in earum calce patentibus signis sunt collocatæ. Adjuncta Tabula copiosa glosaram materias subtiliter explicante : finem accepit Lugduni per Magistrum Nicolauz de Benedictis. Anno ab incarnatione Domini MCCCCCXj, die vero XX mense Novebris. — Registrum...* Viennent ensuite 8 folios non paginés pour les tables.

Le 2e volume relié à la suite commence ainsi :

Clementinaruz materia cuz capitulorum et titulor numero. Au-dessous de ce titre, marque de Nicolas de Benedictis. — Au verso du 1er folio, gravure sur bois représentant l'offrande du livre comme au premier volume. Au-dessus : *Clemens quintus.* — 110 folios paginés et 6 folios non paginés pour la table, dont le dernier blanc.

37. — Heures de Troyes. Paris, Guillaume Godard. S. d. (Vers 1520 ?)

In-8°, 120 folios non chiffrés.

Exemplaire sur velin avec grandes et petites miniatures, lettres peintes rouges et bleues. Rel. veau du XVIIIe siècle. Signatures : les six premiers folios sans sign. ; fos 7 et 8, B i — b ii ; f° 10, A v ; f° 15, a ii ; fos 22-23, tou bi — bii ; f° 25, tou Ci ; 26, Cii ; f° 33, tou di ; f° 34, dii ; f° 40, tou bi ; 41, e ii ; f° 48, tou f i ; f° 49, f ii ; f° 57, tou gi ; f° 58, g ii ; f° 65, tou hi ; f° 66, h ii ; f° 73, tou ii ; f° 73, tou ii ; f° 74, i ii ; f° 81, tou k i ; f° 85, A i ; f° 86, A ii ; f° 92, B i ; f° 93, B ii ; f° 101, C i ; f° 102, C ii ; f° 109, D i ; f° 110, D ii.

Description

F° 1. — Grande miniature à pleine page ; figure de l'homme anatomique surmontée d'un soleil et ayant entre les jambes un fou agenouillé et tenant la marotte. Tout autour, recommandations touchant la santé et attributions aux divers organes. Personnages aux quatre coins ; le premier, à gauche en haut, représente un homme se transperçant de son épée ; il est accompagné d'un lion couché. Au-dessus, le mot : *Feu.* Le deuxième, à droite, représente un seigneur vêtu d'hermine, un faucon sur le bras, un singe assis à ses pieds et au-dessus le mot *Aer.* Le troisième, dans le bas à gauche, représente un personnage portant une aumosnière, un mouton placé à côté de lui ; au-dessous, le mot *Eaue.* Enfin, le quatrième représente un laboureur ou un pâtre avec un long bâton et accompagné d'un porc. On peut voir dans ces quatre personnages : la Guerre, le Seigneur, le Prêtre, le Laboureur.

Au verso, encadrement composé de petits bois mobiles gravés sur

fonds criblé et non enluminés, représentant des saints avec leurs attributs et des personnages et animaux fantastiques.

Sur les f°s 2 à 29, on trouve également des encadrements semblables, dont les gravures rappellent soit des scènes de la Passion ou de la Bible, soit des figures de saints et de personnages et animaux fantastiques.

Les six premiers folios sont occupés par le calendrier.

Au f° 7 v°, bois en bordure représentant deux hommes montés sur un arbre et jetant des fruits dans le tablier d'une femme placée au bas. Cette gravure se retrouve nombre de fois dans le cours de l'ouvrage.

F° 8. — *Sequentia sancti Evangeliste se | cundum Lucanum*; petite miniature représentant saint Luc et au verso saint Mathieu.

F° 9, v°. -- Saint Marc avec bois en bordure représentant une colonne ornementée. A partir de ce folio, les petits bois des bordures précédentes sont mêlés à d'autres représentant des scènes de la vie réelle, joueurs de cornemuse, bergers avec leur houlette, forgerons, scieurs de long, bûcherons, etc.

F° 20. — Grande miniature représentant le roi David à genoux, la couronne à ses pieds. Derrière lui, princesse accompagnée de deux suivantes montrant dans le ciel la Vierge et l'enfant Jésus. Au-dessous : *Deus adjutorium meum | intede ne ad adjuva dni.*

F° 25 v°. — Grande miniature ; la Vierge dans l'étable en adoration devant l'enfant. Derrière saint Joseph et plus loin, bergers et personnages divers.

F° 29. — Autre miniature. Avertissement aux bergers.

F° 30. — Commencement de la Danse des Morts ; petits bois placés en bordures.

F° 31 v°. — Adoration des bergers ; grande miniature.

F° 34. — Présentation au Temple ; la Vierge agenouillée présente l'enfant au grand-prêtre, accompagné de ses accolytes. Derrière, on voit saint Joseph tenant un cierge d'une main et un panier de colombes de l'autre.

F° 35. — Commencement de la danse des femmes, en bordure.

F° 36 v°. — Grande miniature représentant le Massacre des Innocents.

F° 37. — Fin de la Danse des Morts ; les bois divers signalés déjà reparaissent.

F° 43. — Grande miniature représentant le Calvaire avec les saintes femmes et divers personnages.

F° 46. — Grande miniature. Descente du Saint-Esprit ; les personnages sont encadrés dans une architecture gothique représentant une salle avec colonnes et vitraux.

F° 49. — Grande miniature représentant David donnant à Uric le message fatal. D'autres personnages entourent le trône ; rue et maison à pignon dans le fond.

F° 63. - Le fils de la veuve ressuscité par Jésus ; derrière, la mère et les parents. Grande miniature.

F° 88, v°. — *Sequuntur suffragia plurimorum sanctorum et sanctarum.*



Fo 89. — Grande miniature. La Trinité entourée des bienheureux; au bas, pape, évêque, cardinaux et prêtres à gauche; roi, princes et sujets à droite. (Ce bois se retrouve dans beaucoup de livres d'heures du XVIe siècle.)

Fo 90, *Ecce homo*, petite miniature; 90 vo, Mariage de la Vierge, petite miniature; 91 vo, Sainte-Face; 92, la Vierge, les mains jointes; 96 vo, la Vierge portant le corps de son fils (*Stabat mater*); 97 vo, saint Michel; 98, saint Jean-Baptiste; 98 vo, saint Jean l'Evangéliste; 99, saint Pierre; 99 vo, saint Jacques; 100, saint Etienne; 100 vo, saint Laurent; 101, saint Christophe; 101 vo, saint Sébastien; 102 vo, saint Nicolas; 103, saint Claude; 103 vo, saint Antoine; 104 vo, sainte Anne; 104 vo, sainte Marie-Madeleine; 105, sainte Catherine; 105 vo, sainte Marguerite; 106, sainte Barbe; 106 vo, sainte Apoline; 107. Sensuivent plusieurs devotes | loueges petitions, oraisons et reques | tes qui a toute personne ayant enten | demet sont necessaires a dire a nostre Seigneur Jesus Christ.

Fo 111 vo. — Grande miniature représentant le sacrifice de la Messe par un pape accosté de deux accolytes portant des cierges. Sur l'autel, Jesus-Christ nud, avec les stigmates et la couronne d'épines, accosté de deux anges.

Fo 120 et dernier. — *Les presentes heures ont este im | primées à Paris pour Guillaume | Godard, libraire, demourat sur le pont | au change a lenseigne de lhomme sau vaige devant lolorge du palays.*

Au verso, rébus curieux avec la traduction suivante placée au-dessous:

Saluons Marie priant Jesus en croix,
En nos consciences esperons la paix.
Jay a Dieu mon cueur mis,
Jespoyre paradis.
Louange a Dieu soit. Amen.

Sur le premier folio de l'exemplaire que nous venons de décrire, on lit cette note manuscrite: *Heures de mon trysayeul, mort le 15 feuvrier 1599: Gillet de Vaucourt.*

Sur le dernier feuillet, on lit encore: *Mre Francois de Bourgoin espousa ma niepce Marie Claus, le XXVjo juin 1588*

38. — Vita Christi. Paris, Vve Kerwer, 1536.

In-8o goth. à deux col. avec lettres initiales ornées; 2 folios blancs, 16 folios non paginés et 573 folios paginés, très bonne conservation; plus 1 folio terminal refait; quelques taches au dernier folio; reliure velin fatiguée.

Titre: *Vita Christi | ex evangeliis et scriptoribus | orthodoxis p. Ludolphum | Saxonem | professione car | thusianam excerpta. Ad ve | tustorum exeplarium fidem | recognita.*

Au-dessous, marque de Thielman Kerwer et ces mots:

Jo. Amplexor ad lectorem.
Ut sine labe fuit Christi sanctissima vita:

Sic ea pura tibi : sic sine labe datur.
Parisiis | Apud viduam Thielmani Kerver In vico |
Sancti Jacobi : Ad signum Unicornis |

Le tout dans un encadrement de colonnettes et ornements gravés sur bois.

Au verso du titre : *Fo. Amplexor lectori* S., etc.

Fos 2-15 : *Index materiarum.*

Au folio paginé 1 : *Prologus in vitam Christi.* Sur ce folio, on a placé en frontispice quatre petits bois représentant l'adoration des Bergers, celle des Mages, le Calvaire et l'Assomption.

Au folio 295 : *Incipit secunda pars Vite Christi. Sequuntur tituli capitularum secunde partis.*

39. — Missel d'Auxerre. Paris, Henri Prévost (1537).

245 folios. Gr. in-4o. Impr. sur deux col. car. goth. r. et n., de plusieurs grandeurs. Sign. a iiij — rij — h — v.

Un exempl. rel. veau ancienne, avec coins, fermoirs et garnitures en cuivre modernes, gravés par le donateur M. Duru. Exemplaire très rogné, mais d'une bonne conservation.

Sur le titre, note manuscrite d'une écriture du xvie siècle et qui paraît incomplète : *D'Auxerre faict le XViij juillet mil cinq cens et...* (rogné).— Autre note manuscrite : *Le dict Talebrun est décédé en l'annee bciiijxx et neuf. Me. J. Fyot pbr. an que dessus.*

Sur la feuille de garde, on lit les mentions suivantes : *Ex libris Edmundi Martineau des Chesnez conri regis et adti primi in curia autissiodi anno rep. Salutis, 1756. — M. Martineau a cédé ce livre par échange à M. Naudot, maître d'écriture à Auxerre. Il a ensuite appartenu à M. Jamelle, qui avait épousé la veuve de M. Naudot. — M. Jamelle l'a vendu à M. Duru en mai 1859.*

Grandes lettres..........	280
Petites gravures.........	28
Très grandes gravures ..	2
Total.........	391

Voici maintenant la description de ce beau Missel et le relevé des gravures qu'il contient :

Fo 1. Titre : *Missale insignis ecclesie Autissiodore | sis auctoritate Rerevedi in Christo patris ac domini domini Francisci | de Dintavilla Dei et apostolic sedis gratia ejusde ecclesie psulis castiga | tissima restitutioe novissime recognitu politioribus qu formulis excuse. | Omnibus qe viris ecclesiasticis ejusdem diocesis pernecessarium. Tam | missarum totius anni tam dominicarum q sanctorum formulam et | modum rite et ad plenum edisserit.*

Au-dessous de ce titre, gravure sur bois représentant les armes des Dinteville (de sable à deux lions léopardés d'or, l'un sur l'autre, écartelés au 1 et 4 de Dinteville ; au 2 et 3 d'azur à la croix d'or à 5 billettes aussi

d'or dans chaque canton, 2, 1, 2). Ces armes sont supportées par la crosse d'évêque et accostées de deux sirènes. Au-dessous, on lit la devise : *Virtutis fortuna comes.*

Au-dessous de cette gravure, on lit encore : ***Venundatur Parisiis in vico novo | nostre domine e regione templi beate Genovefe de miraculis febrium ar | dentium ad insignia Falcarii atqz sancti Johannis evageliste. Et in via | Jacobea sub imagine sancti Georgii ubi et nuper impressum.***

L'ouvrage se compose de 8 folios non paginés pour le titre et le calendrier. Viennent ensuite 125 folios paginés, puis 66 autres sans pagination pour le Propre des saints et 46 folios paginés, sign. Aj — E iiij.

Le folio paginé 1, débute par un grand bois à mi-page représentant le sacrifice de la messe, avec un encadrement à colonnes, au bas duquel on lit sur une banderolle interrompue par un écusson à la croix : ***Fortuna opes auferre non animum potest.***

Viennent ensuite les bois gravés suivants (1) :

F° X, la Nativité ; XVI, la Circoncision ; XVIII, l'Epiphanie ; LX, le baiser de Judas ; LXVII, Ecce homo ; LXXI, Jésus sur la croix au Calvaire ; LXXXV, la Résurrection ; XCVI, l'Ascension ; CI, la Pentecôte ; CVII, la Trinité ; CIX, La Cène ; CXXIV, canon : le Calvaire, grand bois à pleine page ; Dieu tout-puissant, grand bois à pleine page placé en regard ; l'arbre de Jessé ; martyre de saint André ; XXI ***Martii***, l'Annonciation ; XIII ***Augusti***, l'Assomption ; I ***Novembr.***, la Toussaint. (Cette gravure figure également au Missel de Sens de 1536) ; visite à sainte Elisabeth.

Au dernier folio, coté xlvj, on lit *ad calcem* : ***Absolutum est hoc preclaru in | signis ecclesie Altissiodoren Mis | sale presbyteris ejusdem ecclesie | non modo utile verum et necessa | riu a plerisqz medis nuper purga tu et pristin integritati restitutu. | Additis Missis devotissimis nun | q antea impressis. Excussum qui | dem Parisiis in officina libraria | honesti viri Nicolaï Prevost Ere | et impensis honestorum bibliopo | laru Petri Roffet, Herici Pacquot et | predicti Nicolaï Prevost. Et apud | eosde venale reperitur in vico no | vo Nostre domine aute edes sacte | Genevofe de miraculis ardentiu | Ad intersignium Falcarii et san | cti Johanis evangeliste. Et in viaJacobea sub signo Divi Georgii.***

Voici ce que dit Lebeuf, à propos de cette édition : « M. de Dinteville, deuxième du nom, avait fait faire, avant la dixième année de son épiscopat, une nouvelle édition du Missel d'Auxerre et en avait fait présent de quelques exemplaires au Chapitre, qui lui en témoigna sa reconnaissance.

« Cette édition gothique, corrigée et augmentée selon la dévotion et les lumières d'un chanoine qui était son commensal, est la dernière qui ait paru. L'éloignement du temps et la guerre des Huguenots l'ont rendue fort rare et en font souhaiter depuis longtemps une autre plus exacte et

(1) Nicolas Prévost, l'imprimeur parisien, faisait servir, comme ses confrères, les gravures sur bois que nous venons de signaler aux missels des divers diocèses qu'il imprimait. On les trouve pour la plus grande partie dans le missel sénonais de 1529.



plus lisible et qui fasse cesser le cours des Missels qui ne sont dans le pays que par emprunt et en attendant. » (*Prise d'Auxerre*, 1723, note de la page 140.)

Dans une de ses lettres (*Lettres*, t. I, p. 92), l'abbé Lebeuf dit encore : « Le calendrier qui précède ce Missel contient des fêtes inconnues dans la cathédrale avant l'an 1535. On lit dans les registres du Chapitre que le prélat en fit présent le 28 février 1538. » Ce Missel a donc été imprimé en 1537.

La bibliothèque d'Auxerre possède deux exemplaires de cet ouvrage. La bibliothèque de Pontigny possède également un exemplaire de ce beau Missel, qui lui a été légué par M. l'abbé Duru avec sa bibliothèque.

40. — Deux ouvrages distincts reliés dans le même volume. In-4° rel. veau en mauvais état :

1° La Saincte Bible (Lyon, 1599).

In-4° à 2 colonnes, contenant 7 folios non paginés y compris le titre et 960 pages numérotées et ornées de plusieurs centaines de petites gravures sur bois, quelques-unes grossoyées et d'un caractère gothique, les autres finement exécutées et rappelant bien l'école lyonnaise et la fin du XVIe siècle. Sign. A-Z-Aa-Zz-AA-OO par 5.

Dans cet exemplaire plusieurs gravures sont coupées et enlevées, notamment pages 152, 261, 856. Nombreuses taches et piqures ; reliure en mauvais état.

Sur la couverture note manuscrite : *A Nicolas Baudrey, sergent royal à Tonnerre. Achepté de la femme de François Janey, cordonnier, en présence de*..... (plusieurs mots effacés) *le 14 aoust 1664*. — Dans le haut du titre on lit encore : « *J'ai achepté la présente Bible de Nicolas Baudrey, l'an 1669, 4 livres avec les figures à part.*

Le f° 1 manque.

F° 2. « La Saincte Bible contenant le Vieil et Nouveau Testament. Traduite de latin en français par les théologiens de l'Université de Louvain comme appert par l'épistre suivante d'un des premiers docteurs d'icelle : Revue diligemment et de nouveau corrigée oultre les précédentes impressions. Avec une docte table faicte (en langue) françoise de la latine de M. Jean Harlemius, docteur en la dicte Université de la Compagnie de Jesus, etc. » Dernière édition (la date manque). Ce titre encadré dans une planche sur cuivre sur laquelle on a représenté : dans le haut, la Création ; sur les côtés et aux quatre coins, les quatre Évangélistes dans différentes attitudes ; Moïse d'un côté tenant les Tables, etc.

Au bas, grande déchirure. Le verso du titre est blanc.

F° 3. *Jacobus de Bay, lectori S*. Au verso : *La somme de tout ce que nous enseigne la Saincte Écriture du Vieil et Nouveau Testament.*

F° 4. *Description des années depuis la création du monde jusqu'à l'an présent 1599*, etc

Au dernier folio v° : *Fin du second livre des Machabées.*

2° Le Nouveau Testament. Lyon, B. Ancelin, 1609.



In-4°, 273 pages numérotées et 36 folios de table non paginés (le dernier manque dans cet exemplaire). Nombreuses figures sur bois beaucoup plus fines que celles de l'Ancien Testament. Ces bois décèlent la main d'un maître tel que le Petit Bernard. Ils ont du reste été exécutés pour des éditions lyonnaises antérieures, d'après les gravures de Jean Cousin qui décorent le *Novum Testamentum* parisien décoré par cet artiste et édité par Maurice Menier.

Plusieurs bois gravés ont été enlevés ou déchirés aux folios 3, 81, 97, 99, 110, 121, 124, 213. Sign. AAa 4-YYy 5.

Titre : Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ. A Lyon, par Barthelemy Ancelin, imprimeur ordinaire du roy, 1609. Au milieu du titre, médaillon représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec cette légende : *Ego sum via, veritas et vita.*

41. — Recueil.

Recueil contenant :

1° Le Nouveau Testament, c'est-à-dire la Nouvelle Alliance de Nostre Seigneur Jésus-Christ. Se vend à Charenton, par Pierre Deshayes, aux *Gands couronnez*, près la Roze Rouge, 1656. Non folioté. D'origine protestante. — Contient les quatre évangiles et les Actes des apôtres, puis les épîtres de saint Paul, l'épître de saint Jacques, les deux épîtres de saint Pierre, trois épîtres de saint Jean, l'épître de saint Jude et l'Apocalypse ;

2° Les Pseaumes de David mis en rime française par Clément Marot et Théodore de Bèze, réduits nouvellement à une brève et facile méthode pour apprendre le chant ordinaire de l'Eglise, par Antoine Lardenois. Se vendent à Charenton, par A. Cellier, demeurant à Paris, rue de la Harpe, aux *Gands couronnez*, près la Roze Rouge, 1658. — Derrière le frontispice on lit, en écriture moderne, une note ainsi conçue : « Sur la traduc-« tion des Psaumes, par Clément Marot, sur les avis qu'on leur applique, « d'abord sur ceux de ces psaumes que se choisissaient les principaux « personnages de la cour de France, sur les différentes musiques qu'on « composa pour ces psaumes, sur les avis donnés au public dans ce pré-« sent recueil, voyez le *Dictionnaire historique* de Bayle, texte et notes « de l'article Clément Marot » ;

3° Viennent ensuite : les commandements de Dieu notés en musique ; les prières avant et après le repas ; la forme des prières ecclésiastiques et la manière de célébrer les divers sacrements, tels que le Baptême, la Sainte Cène et le Mariage. Le cathéchisme calviniste ; les dix commandements de la loi de Dieu ; la confession de Foi ; les prières du matin et du soir ; celles relatives à la communion.

A la fin, sur un folio blanc, se trouve noté en manuscrit un air auvergnat. C'est un recueil de divers opuscules religieux d'origine protestante. Au commencement dudit recueil, après le titre, on trouve un frontispice intitulé comme il suit : Le Nouveau Testament, c'est-à-dire la Nouvelle Alliance de Notre Seigneur Jésus-Christ, se vend à Charenton par Antoine Cellier (probablement le successeur de Deshayes). — Reliure dorée et

gauffrée du XVII[e] siècle, avec coins en cuivre. — Trous de fermoirs en cuivre. — Doré sur tranches.

42. — Trois ouvrages distincts reliés dans le même volume.

1° Sermons de Guillaume, évêque de Paris. Paris, Durand Gerlier, s. d., vers 1509, si l'on s'en rapporte à la date des deux ouvrages reliés dans le même volume. In-8°, gothique, 33 lignes à la page, papier, 84 feuillets paginés et 5 feuillets non paginés pour les tables. Sign. Ai-Aij-Lij.

F° 1. Titre : ***Guillermus pari | siensis de septem | sacramentis.*** Au-dessous marque de Durand Gerlier, avec ces mots : ***M. Durand Gerlier*** (Cpr Sylvestre, marques typographiques n° 18).

Au dernier folio : ***Finis tabule. Explicit Guillermus parisiensis super septem sacramentis.***

2° La Voie du Salut, par saint Bonaventure. Paris, Jehan Petit, 1509. In-8, gothique, de 152 folios, 33 lignes à la page, dont 116 numérotés. Signé Aij-Lij par 4.

F° 1. Titre : ***Dieta salutis a beato Bonaventu | ra ultimate emedatum ac parisius no | viter impressum.*** Au-dessous marque de Jehan Petit avec son nom en toutes lettres (Cpr Sylvestre n° 25). Le verso du titre est blanc.

Au dernier folio on lit : ***Sancti Bonaveture doctoris eximii | de dieta salutis unacum tractatu de re | surrectione hominis a peccato et prepa | ratione ad gratiam tractatus emenda | tus nuper et recognitus : cum tabula q | accuratissime confecta feliciter finit. Pa | risiis impressus. Anno Domini mille | simo quingentesimo septimo quinta die mensis Junii.*** Le verso est blanc.

3° Gesta Romanorum. Parisiis, F. Regnault, 1509. In-12, gothique, à 2 colonnes, 40 lignes à la page, avec capitales sur fond criblé ; 162 f[os] numérotés et 11 f[os] non chiffrés pour la table, le 10[e] déchiré à moitié et le dernier blanc. Signé A, Aiii — Yi, Yij.

F° 1. Titre : ***Gesta Romanor | cum applicationibus morali | satis ac misticis.*** Au-dessous, marque de François Regnault sur laquelle on lit : ***En Dieu est mon espérance.*** (Cpr Sylvestre, n° 369).

Folio 162 r° : ***Ex gestis romanorum cum pluribus applicatis hysto | riis de virtutibus et vitiis mi | stici ad intellectum transumptie recollectorij finis. Et perff. | anno nre salutis MCCCCCIX.***

Au verso du dernier feuillet bois gravé aux armes de France et de Bretagne surmontées de la couronne royale.

Ces trois pièces sont reliées en un volume veau plein gauffré, sur ais de bois, avec agrafes (incomplètes). Quatre figures de saints ou les quatre Évangélistes en quatre compartiments sur le plat droit ; bandes sur lesquelles on distingue des dragons, au milieu de grappes de raisins et de fleurs, avec une légende illisible, sur le plat gauche. Reliure du reste en mauvais état.

43. — Œuvres de l'historien Josèphe.

Beau frontispice décoré d'un encadrement gravé sur bois et contenant



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 52. LA VIERGE IMMACULÉE

STATUETTE IVOIRE, XVᴱ SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

No 67. LA VIERGE IMMACULÉE, COURONNÉE DE PERLES
IVOIRE SCULPTÉ, XVIE SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 68. LA VIERGE IMMACULÉE

STATUETTE IVOIRE, XVIIE SIÈCLE

les intitulations suivantes : « Josephi Judei historici preclara opera non « parva accurratione et diligentia recenter impressa nec non a compluscuculis mendis quibus passi antea scatebant tersa atque castigata. — De « antiquitatibus Libri viginti nunc primum cum duplici ad Biblia con- « cordantia ; una quidem generali ad leges et historiales biblie libros ; « altera vero speciali ad singula eorum dem capitula. — De Judaico bello « Libri septem ad octo, etc..... De antiqua Judœorum origine contra « Grecos et Manethonem œgyptium ; nec non contra Appionem libri duo « hucusque confusi : nunc vero per capita distincti. — Ethis omnibus « Josephi operibus adiecta sunt accurrate singulis capitibus compendiosa « argumenta, etc.... Goberti Goullet sacre pagine professoris eruditissimi, « qui predicta Josephi opera eo modo quo promissum est, non sine magno « labore excoluit, etc.... Et eiusdem compendium de sex etatibus seculi, « in quo scitu preter genealogiam Christi, multa dignissima continentur, « etc. » — A la suite, on lit, en écriture de la fin du XVI[e] siècle : « De « conventu genofensi. » Au bas se voit la marque de l'imprimeur Jean Petit, au-dessus de laquelle on lit : « Venundantur parrhisii vico divi Jaco- « bi sub intersignio Lilii aurei, 1519. »

L'ouvrage se termine ainsi : « Finis, laus Deo. — Hic habes candide « lector preclara Josephi Judei historici opera uberrime, a profundissimo « theologie professore, sic ut premissum est, elaborata opera et impensis « Francisci Regnault et Johannis Petit, librariis impressa, et ab innumeris « erroribus, quibus antea scatebant, tersa atque castigata ; ne sis ergo in- « gratus, preces altissimo fundito, pro eo qui predicta opera ad communem « hominum utilitatem, non sine magnis Vigiliis, et accurato labore exco- « luit, ac ipsos bibliopolas qui in hoc opere magnos fecerunt impensas, « liberali emptione sublevato, quod si feceris, michi crede, magis tibi « proderit hic liber in bibliotheca, quam nummusa archa. Vale, impres- « sum Parrhisii anno Domini, 1519, penultima maii. »

Magnifique édition avec notes imprimées marginales. — Folioté en partie. In 4°. — Reliure de l'époque en mauvais état.

III. — IVOIRES (1)

44. — Boîte.

Fragment de boîte ovale destinée à contenir les eulogies. Le couvercle manque. L'intérieur est garni de serge verte.

Imitation très moderne d'un modèle du V[e] ou VI[e] siècle. — Hauteur, 0^{m}058 ; circonférence, 0^{m}350. — Origine incertaine.

45. — Statuette.

Statuette d'ivoire représentant le Christ debout de face, la tête nimbée, portant une croix dans sa main droite.

(1) Il est probable que beaucoup des ivoires faux proviennent de Dieppe.



Copie allemande moderne des types byzantins des xe et xie siècles, probablement d'un ivoire de Kensington. — Hauteur, 0^{m}039 ; largeur, 0^{m}040.

46. — Feuillet de diptyque.

Tableau en ivoire sculpté représentant le Christ en croix, la partie inférieure du corps enveloppée dans un large jupon, et ayant à sa gauche la Vierge et l'une des saintes femmes, et à sa droite l'apôtre saint Jean.

Seconde moitié du xive siècle. — Hauteur, 0^{m}100 ; largeur, 0^{m}160. — Travail d'origine française.

47. — Triptyque.

Triptyque d'ivoire à charnières modernes, représentant les principales scènes de la vie de Jésus-Christ, savoir, volet de gauche : l'adoration des bergers et celle des mages ; tableau central : l'entrée à Jérusalem, le lavement des pieds, l'arrestation de Jésus, et sa comparution devant Caïphe ; volet de droite : Jésus crucifié et sa déposition au tombeau. Au sommet du tableau central, on voit le Christ couronné sur un trône entre deux saints agenouillés.

Imitation moderne d'un travail français du xve siècle. — Hauteur, 0^{m}080 ; largeur, 0^{m}100.

48. — Tryptique.

Pièce à treize sujets. Le volet de gauche représente au sommet l'Annonciation, et au bas divers saints et apôtres ; au tableau central, on voit le couronnement de la Vierge, la fuite en Egypte, l'adoration des mages, l'entrée du Christ à Jérusalem, le lavement des pieds, l'arrestation de Jésus, le baiser de Judas, et Jésus crucifié et juponné ; au volet de droite, on remarque la résurrection, et au-dessous divers saints et apôtres, parmi lesquels on reconnaît saint André.

Imitation très moderne d'un travail du xive siècle. — Hauteur, 0^{m}310 ; largeur, 0^{m}330. — Origine incertaine.

49. — Tableau.

Tableau entouré d'un cadre de bois noir ondulé, de facture très moderne, représentant la Vierge couronnée, tenant sur son sein l'enfant Jésus, et accompagnée de deux anges portant un flambeau.

Imitation moderne d'un travail du xive siècle. — Hauteur, 0^{m}094 ; largeur, 0^{m}052. — Origine incertaine.

50. — Triptyque.

Triptyque sans pignon ornementé. Sur le volet de gauche, sont représentées la naissance du Christ, son entrée à Jérusalem et la Flagellation ; sur le panneau du centre, l'adoration des bergers, celle des mages, le lavement des pieds, l'arrestation du Christ, la crucifixion et la descente de croix. Sur le volet de droite, on remarque : la fuite en Egypte, la comparution devant Caïphe, et la mise au tombeau.



Imitation moderne d'un modèle du xv° siècle. — Hauteur, 0m095 ; largeur égale. — Origine incertaine.

51. — Tableau.

Tableau sculpté en ivoire entouré d'un cadre de bois noir, représentant le Christ en croix, ayant saint Jean à sa droite et la Sainte-Vierge à sa gauche. Le Christ a la partie inférieure du corps revêtue d'un jupon.

Imitation moderne d'un modèle du xv° siècle. — Hauteur, 0m080 ; largeur, 0m050.— Origine incertaine.

52. — Statuette.

Statuette d'ivoire représentant la Vierge en une pose légèrement inclinée, et voilée, avec les deux bras mutilés. D'après la posture, la Vierge semble avoir porté l'enfant Jésus, qui a disparu. Le piédestal est moderne.

xv° siècle. — Hauteur, 0m300 ; largeur, 0m050. — Travail français provenant de la cathédrale de Metz, suivant une notice de M. Duru.

Nous avons reproduit cette petite statuette planche 6.

53. — Diptyque.

Diptyque en ivoire composé de deux volets réunis par une charnière en acier. Sur le volet de gauche est représentée une descente de croix ; sur celui de droite est figuré le Christ en croix. Dans les frontons de style gothique fleuri qui surmontent ces deux scènes, apparaissent des têtes d'anges éplorés.

Suspect. — Imitation probablement moderne d'un travail du xiv° siècle.— Hauteur, 0m105 ; largeur, 0m100. — Origine flamande.

54. — Tableau sculpté.

Tableau en ivoire sculpté, représentant au centre la Vierge couronnée, assise sur un trône, tenant un lys dans la main droite, et entourant de son bras gauche l'enfant Jésus, qui porte le globe dans sa main. A gauche de la scène, on remarque saint Étienne ; à droite, saint Jean-Baptiste. Les trois arcades qui surmontent le tableau sont en style gothique de la fin du xive siècle.

Imitation moderne. — Hauteur, 0m150 ; largeur, 0m110. — Origine incertaine.

55. — Fragment de triptyque.

Fragment de diptyque, ou de triptyque, représentant en haut sainte Catherine, vierge et martyre, ayant à ses pieds sa tête tranchée, et accompagnée des instruments de son supplice, l'épée et la roue ; au bas, on remarque saint Jean-Baptiste nimbé, portant des traces de dorures.

xv° siècle. — Hauteur, 0m150 ; largeur, 0m038. — Travail d'origine espagnole.

56. — Diptyque.

Diptyque dont les deux volets sont unis par deux charnières de cuivre.

Au-devant, se trouvent un bouton de cuivre et une boucle de fer destinés à la fermeture, le tout d'origine moderne. Sur le volet de gauche est la représentation des saints Pierre et Paul ; sur celui de droite, celle de saint Étienne et de saint Jacques le Mineur. Dans les coins des volets sont insérés quatre écussons de fantaisie (1) Arcatures en style gothique flamboyant de la fin du XVe siècle.

Imitation moderne. — Hauteur, 0^m094 ; largeur, 0^m140.— Origine incertaine.

57. — Statuette.

Statuette d'ivoire représentant saint Nicolas en costume d'évèque, tenant un livre ouvert dans la main droite. Le bras gauche est mutilé. Au bas, se trouve bien connue, la cuve, d'où sortent les trois enfants ressuscités.

Piédestal d'origine moderne.

XVIe siècle.— Hauteur, 0^m190 avec le piédestal et 0^m150 sans le piédestal ; largeur, 0^m045.— Origine incertaine.

58. — Paix.

Paix en ivoire représentant le Christ crucifié entre la lune et le soleil, et la Vierge et l'apôtre saint Jean au bas. L'image est fendue en bas. Derrière, on remarque une rainure et un trou, dans lequel s'engageait la poignée. Le Christ porte un simple maillot.

Fin du XVe siècle. — Hauteur, 0^m090 ; largeur, 0^m068. — Beau travail d'origine flamande.

59. — Paix.

Paix sculptée en ivoire, représentant le Christ crucifié, entre l'apôtre saint Jean et la Vierge Marie. Au-desssus de la croix, on lit le titulus *inri* ; au bas, on remarque une tête de mort et des ossements sculptés. Derrière, se trouvent une rainure et un crochet destinés à porter la poignée. L'ornementation est du style gothique flamboyant.

Fin du XVe siècle. — Hauteur, 0^m110 ; largeur, 0^m100. — Origine flamande.

60. — Paix.

Paix représentant la Vierge, couronnée et nimbée, tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux, et assise entre deux anges.

Fin du XVe siècle. — Hauteur, 0^m140 ; largeur, 0^m120. — Origine française.

61. — Tableau.

Tableau en ivoire sculpté représentant le couronnement d'épines. Les costumes, les armes et l'ornementation sont de la Renaissance. Travail exquis et d'une finesse inouïe.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^m039 ; largeur égale. — Origine allemande.

(1) On y voit entre autres les armes de la maison de Créquy.



62. — Fragment de crucifix.

Christ arraché de la croix, mutilé d'une jambe et des deux bras.

XVII[e] siècle. — Hauteur, 0m165 ; largeur, 0m016 à la partie supérieure, et 0m035 à la partie inférieure. — Origine française.

63. — Fragment de crucifix.

Christ arraché de sa croix et mutilé aux deux bras et au pied gauche.

XVII[e] siècle. — Hauteur, 0m145 ; largeur, 0m030 à la partie supérieure et 0m014 à la partie inférieure. — Origine française.

64. — Fragment de crucifix.

Christ arraché de sa croix et mutilé aux deux bras et au pied gauche.

XVII[e] siècle. — Hauteur, 0m133 ; largeur, 0m030. — Origine française.

65. — Crucifix.

Christ d'ivoire étendu sur une croix de bois peinte en blanc et dorée aux rebords. Au sommet, on lit le titulus *Inri*. La croix est dressée sur un piédestal à trois gradins de bois peint en blanc avec traces de dorures aux rebords de chacun des gradins.

XVIII[e] siècle. — Hauteur du crucifix, y compris le piédestal, 0m670 ; largeur aux bras de la croix, 0m223. — Origine française.

66. — Figurines.

Figurines d'ivoire, ayant fait partie d'un bas-relief, et représentant la Vierge ou une sainte agenouillée sur un nuage, et en adoration devant l'enfant Jésus.

XVII[e] siècle. — Hauteur, pour la première, 0m040, pour la seconde, 0m033 ; largeur totale, 0.035.— Origine française.

67. — Statuette (pl. VII).

Statuette d'ivoire représentant la Vierge couronnée de perles, aux cheveux retombant sur les épaules, vêtue d'un costume de cour, et se dressant sur un piédestal de bois doré, surmonté de têtes d'anges. Les deux mains qui devaient être jointes sont mutilées.

XVIII[e] siècle. — Hauteur, 0m260 ; largeur 0m055. — Origine flamande.

68. — Statuette (pl. VIII).

Statuette d'ivoire représentant l'Immaculée Conception les mains jointes mais mutilées, et revêtue d'un costume de cour. Traces de dorure aux cheveux et à la bordure du manteau et des manches. Le piédestal, en bois peint et doré et de style rococo, sur lequel se dresse la Vierge, est surmonté d'un globe portant un croissant et des têtes d'anges.

XVII[e] siècle.— Hauteur, 0m300 avec le piédestal, 0m170 sans le piédestal ; largeur, 0m045. — Beau travail de provenance espagnole.

69. — Paix.

Paix en ivoire représentant le Christ crucifié entre la Vierge et l'apôtre Saint-Jean. La pièce porte au haut et au bas trois trous, et par derrière une rainure où était engagée la poignée. Au même lieu, et attaché par un fil, on remarque un scapulaire représentant le cœur de Jésus traversé d'une flèche, et un petit sachet en soie verte brochée d'argent, contenant une page du bréviaire.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m090 ; largeur, 0m070. — Origine flamande.

70. — Gravure.

Gravure sur ivoire entourée d'un cadre très moderne, représentant la Fuite en Egypte. Saint-Joseph est représenté portant des outils sur son épaule. Au-dessus de la scène on remarque des têtes d'anges ailées. Au bas on lit : *Quocumque loco fuero, mecum Jesum desidero.* Cette devise est signée d'un *M* et d'un *H* accouplés, probablement les initiales du nom du propriétaire, ou de l'auteur.

XVIIe siècle. — Hauteur 0m190 ; largeur 0m124.— Beau travail d'origine flamande.

71. — Statuette.

Statuette représentant le Bon Pasteur une houlette dans sa main gauche. Le piédestal est en bois noir plaqué d'ivoire.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m170, piédestal compris ; et 0m110, sans le piédestal ; largeur, 0m040. — Travail d'origine italienne.

72. — Statuette.

Statuette sans piédestal représentant la Vierge portant en son giron l'Enfant Jésus mutilé et à laquelle il manque le bras droit.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m160 ; largeur, 0m045. — Beau travail d'origine française.

73. — Triptyque.

Triptyque en trois volets, reliés par des charnières d'acier, représentant la Vierge assise sur un trône et nimbée, portant sur ses genoux l'Enfant Jésus également nimbé, et sur les deux volets la représentation de deux saints munis de leurs attributs. Riche ornementation du commencement du XIIIe siècle ou de la fin du XIIe.

Copie moderne et réduite d'un ivoire de Kensington. — Hauteur, 0m150 ; largeur, 0m120. Peut-être fait à Dieppe.

74. — Crucifix.

Crucifix portant un Christ d'ivoire de très bonne facture. La croix est en bois vernissé avec incrustations d'écaille, de cuivre, d'argent et de pierres d'or, genre rococo. Le piédestal qui est creux se ferme par un ressort à boudin. Il est orné d'un feuillage d'or à l'extérieur et peint en rouge à l'intérieur.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m400 ; largeur, aux bras de la croix, 0m100 ; au bas du piédestal, 0m130. — Imitation Boulle.



75. — Statuette.

Statuette de la Vierge portant l'Enfant Jésus, reposant sur un piédestal en cuivre argenté. L'Enfant Jésus est debout et passe le bras autour du cou de la Vierge.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}042 ; largeur, 0^{m}012. — Origine française.

76. — Ecce homo.

Ecce homo sur piédestal moderne, à rapprocher du numéro 226 de la collection Lecarpentier.

XVIIIe siècle.— Hauteur, 0^{m}140, piédestal compris, et 0^{m}100 sans piédestal ; largeur, 0^{m}025. — Travail d'origine française.

77. — Bocal.

Bocal ou vase à boire, de style rococo.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}370 ; largeur, 0^{m}080. — Origine allemande.

SUPPLÉMENT.

65 *bis*. — Crucifix.

Christ d'ivoire sculpté étendu sur une croix de bois peint en noir. Au-dessus du Christ est le titulus *Inri*, en ivoire. La croix est dressée sur un piédestal de bois peint en noir à trois gradins.

XVIIe siècle. — Hauteur du crucifix, y compris le piédestal, 0^{m}630 ; largeur aux bras de la croix, 0^{m}230. — Origine française.

IV. — BOIS.

78. — Tableau (pl. IX).

Tableau en bois sculpté, entouré d'un cadre moderne, et représentant l'ensevelissement du Christ.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^{m}150 ; largeur, 0^{m}190. — Travail d'origine française.

79. — Statuette.

Statuette en bois colorié de médiocre valeur et mutilée, représentant Sainte-Geneviève avec ses attributs ordinaires.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^{m}270 ; largeur, 0^{m}080. — Origine française.

80. — Statuette.

Statuette en bois, autrefois coloriée, et de peu de valeur, représentant Sainte-Barbe avec ses attributs.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^{m}344 ; largeur, 0^{m}090. — Origine française.

81. — Tableau.

Tableau en bois sculpté, entouré d'un cadre en bois noir moderne,



représentant Saint-Jérôme dans sa grotte, un lion couché à ses pieds, une croix dans la main, et les saintes écritures devant lui.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}240 ; largeur, 0^{m}160. — Origine flamande.

82. — Tableau.

Tableau en bois sculpté, contenu dans un cadre de bois noir de fabrication moderne, représentant la Madeleine assise aux pieds du crucifix, la main sur un crâne, et une discipline à son côté.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}200 ; largeur, 0^{m}182. — Origine flamande.

83. — Tableau (pl. X).

Tableau en bois sculpté, renfermé dans un cadre en bois noir d'origine moderne, et représentant le prophète Nathan, prédisant à David la mort du fils qu'il avait eu de Bethsabée. Au bas de la scène, on remarque la signature A. D. La notice qui accompagne cette pièce l'attribue à Albert Durer ? ? ?

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}250 ; largeur, 0^{m}183. — Origine flamande.

84. — Statuette.

Statuette en bois sculpté, autrefois coloriée, représentant Saint-Pierre, assis sur la chaise pontificale, couronné de la tiare et portant les clefs. Traces de dorures.

Fin du XVIe siècle. — Hauteur, 0^{m}414 ; largeur, 0^{m}150. — Médiocre travail d'origine française ?

85. — Fragment de crucifix.

Christ arraché de sa croix et mutilé aux bras et aux jambes.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}160 ; largeur, 0^{m}014. — Origine incertaine.

86. — Statuette.

Statuette en bois sculpté représentant Sainte-Agnès, portant un agneau, son attribut ordinaire.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}130 ; largeur, 0^{m}041. — Beau travail d'origine française.

87. — Statuette.

Statuette en bois sculpté, représentant la Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras.

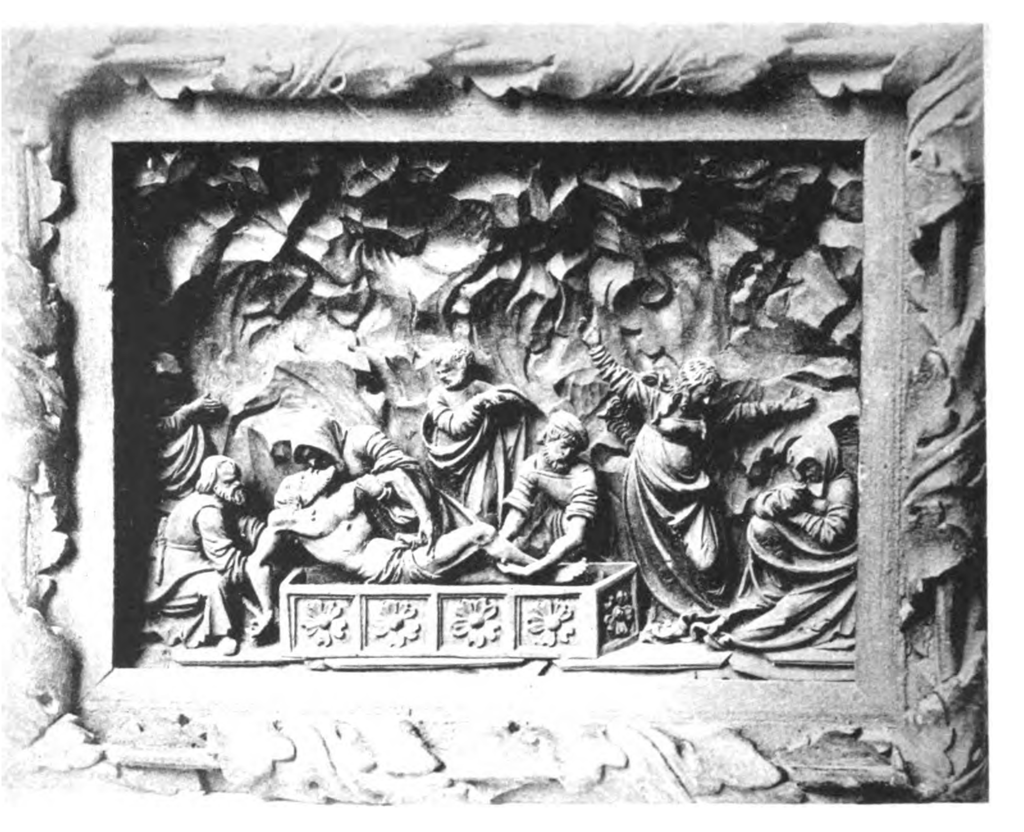
XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}130 ; largeur, 0^{m}080. — Beau travail d'origine flamande.

88. — Tableau (pl. XI).

Tableau en bois sculpté, formant mosaïque, représentant la rencontre de Saint-Philippe et de l'ennuque de la reine Candace.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}464 ; largeur, 0^{m}490. — Beau travail d'origine italienne.





Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 78. L'ENSEVELISSEMENT DU CHRIST

TABLEAU EN BOIS SCULPTÉ

XVIIE SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 83. NATHAN PRÉDIT A DAVID LA MORT DU FILS DE BETHSABÉE

PETIT TABLEAU EN BOIS SCULPTÉ. ÉCOLE FLAMANDE DU XVII[e] SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

No 88. PHILIPPE & L'EUNUQUE DE LA REINE CANDALE

SCULPTURE BOIS MOSAIQUE. XVIE SIÈCLE

89. — Statuette.

Statuette en bois sculpté, représentant saint Pierre tenant un livre dans sa main gauche. La main droite est mutilée.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}150 ; largeur, 0^{m}050. — Origine italienne.

90. — Croix-Reliquaire.

Croix-reliquaire pattée, portant à son sommet une boucle de suspension. Sur cette croix sont sculptées des scènes de la vie de Jésus, avec légendes grecques modernes.

Date incertaine, mais très probablement moderne, fin du XVIIe siècle. — Hauteur (avec le piédestal), 0^{m}216 ; largeur (aux bras de la croix), 0^{m}175. — Origine levantine. — Mont-Athos.

91. — Médaillon.

Médaillon en bois sculpté, représentant la mort de la Vierge, avec légende en grec moderne.

Date incertaine, mais probablement moderne, fin du XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}065 ; largeur, 0^{m}050. — Origine levantine. — Mont-Athos.

92. — Médaillon.

Médaillon en bois sculpté, représentant le Christ dans sa gloire, entouré de la cour céleste, avec légende en grec moderne.

Date incertaine, XVIIIe siècle ? — Hauteur, 0^{m}065 ; largeur, 0^{m}050.— Origine Levantine, vient peut-être du Mont-Athos.

93. — Médaillon.

Médaillon d'argent à charnière, muni d'une chaîne de suspension. Sur ce médaillon est grossièrement représenté saint Georges terrassant le dragon,.avec légende en grec moderne. A l'intérieur sont enchassés deux autres petits médaillons de bois sculpté, représentant, celui de gauche, trois évêques ; celui de droite, la Vierge assise sur son trône et portant l'enfant Jésus dans ses bras, tous deux couronnés, et ayant à leur droite un saint, et à leur gauche un évangéliste. Légendes en grec moderne.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}050 ; largeur égale. — Origine Levantine.— Mont-Athos.

94. — Statue.

Statue en bois doré sur piédestal poligonal en bois noir, représentant saint Pèlerin bénissant en costume d'évêque, un dragon à ses pieds.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}554 ; largeur, 0^{m}140 — Médiocre travail d'origine française.

95. — Statuette.

Statuette en bois doré sur piédestal de bois noir polygonal, représentant saint Germain en costume d'évêque. La barbe, la figure et les mains sont coloriées.



XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}554 ; largeur, 0^{m}130 — Médiocre travail d'origine française.

96. — Statuettes.

Couple d'anges ailés et dorés, portant chacun un reliquaire de petite dimension. L'un d'entre eux est vide. Ces deux anges sont dressés sur des piédestaux quadrangulaires et ornés de feuillages d'or.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}554 ; largeur, 0^{m}090. — Beau travail de style rococo et d'origine française.

97. — Chandelier.

Magnifique chandelier d'église en bois sculpté et verni, sur piédestal rectangulaire, et orné de têtes d'anges ailés.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}610. — Style rococo, origine française.

98. — Chandeliers.

Cinq chandeliers d'église en bois sculpté, coloriés de blanc et de rouge, et sur piédestaux quadrangulaires. Mauvais état.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}700. — Origine française.

99. — Statuette.

Statuette en bois, autrefois coloriée, représentant l'éducation de la Vierge par sa mère sainte Anne.

XVIIe siècle. — Hauteur, 1^{m}25 ; largeur, 0^{m}500 — Assez bon travail d'origine française.

100. — Crucifix.

Christ en bois étendu sur une croix faite d'un cep de vigne contourné, sur double piédestal en marqueterie.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 1^{m}158 ; largeur (aux bras de la croix), 0^{m}343. — Assez mauvais travail d'origine incertaine.

101. — Tableau.

Cadre rectangulaire, en bois doré et sculpté, contenant sur un tableau de velours noir, un crucifix où est étendu un magnifique Christ de bois sculpté.

XVIIe siècle. — Hauteur, 1^{m}100 ; largeur, 0^{m}600. — Origine française.

102. — Polyptique.

Polyptique gothique, portant sur ses volets peints à fond d'or, l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, la Présentation au Temple, l'Adoration des Mages, le Massacre des Innocents. Au-devant est une statue de saint Pierre en fort mauvais état. Ce polyptique est posé sur un piédestal quadrangulaire de bois orné de feuillages en creux.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^{m}934 ; largeur, 0^{m}615. — Origine incertaine.

103. — Crucifix.

Crucifix de bois orné de feuillages, sur lequel est étendu un Christ nimbé.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^m450 ; largeur (aux bras de la croix), 0^m253. — Origine incertaine.

SUPPLÉMENT.

103 *bis*. — Planche.

Planche de gravure sur bois représentant saint Roch et son chien, ayant devant lui un ange aux ailes éployées.

Date incertaine. — Hauteur, 0^m135; largeur, 0^m100. — Origine incertaine.

103 *ter*. — Ange.

Renommée de bois doré sous forme d'ange, aux ailes éployées, tenant dans la main gauche une palme, et dans la main droite une trompette.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^m830; largeur, 0^m701. — Surmontant autrefois la chaire de saint Regnobert, et maintenant à la cathédrale d'Auxerre.

V. — ARGENTERIE.

104. — Calice.

Calice en argent doré dont la coupe est du XVIe siècle. Le pied, du XIIIe siècle, est rond, ornementé de lobes demi-circulaires et de huit médaillons émaillés, dont trois sont vides, et portent la légende Jhesus Maria. Au-dessous du pied, on lit gravées à la pointe les inscriptions suivantes, en partie effacées et remaniées :

M. N. Robert..... quachete ce calise de s^r Iehan de Marnet.

XIIIe-XVIe siècle. — Hauteur, 0^m214 ; diamètre de la coupe, 0^m080.— Origine vénitienne.

105. — Patène (pl. XII).

Patène en vermeil portant au dos un médaillon doré, où est représenté le christ assis sur l'arc-en-ciel et nimbé, assis sur son trône et bénissant des deux mains. Beau spécimen de l'orfévrerie française au XVe siècle. — Au plat, marque d'orfèvre indéterminable.

XVe siècle. — Diamètre, 0^m130. — Origine française.

106. — Canon d'autel en argent et cuivre (style Louis XIII) (pl. XIII).

Ce petit monument a appartenu à un cardinal supérieur des Franciscains. Au bas sont gravées les armes du cardinal, et le sceau des Franciscains.

Les trois faces sont ornées de scènes en argent ciselé qui représentent la vie de Notre-Seigneur et les quatre évangélistes. La principale est ornée de deux colonnes à chapiteaux de cuivre d'ordre composite.

Sur la face sont gravées les paroles de la consécration. Les scènes de la vie de Notre-Seigneur sont d'un beau travail et fort intéressantes. Elles représentent : 1° la Cène ; 2° l'agonie ; 3° le baiser de Judas. Saint Pierre coupe l'oreille du serviteur du grand-prêtre ; 4° Jésus devant le grand-prêtre qui déchire ses vêtements ; 5° Jésus devant Pilate ; 6° la flagellation ; 7° le couronnement d'épines ; 8° l'Ecce homo ; 9° Pilate se lavant les mains ; 10° le portement de la croix ; 11° la crucifixion ; 12° la mise au tombeau.

A gauche, on lit le *Gloria* et le *Credo*. Le bas est orné de trois médaillons : saint Mathieu avec l'ange ; la descente de croix ; saint Luc avec le bœuf.

A droite, sont gravées l'évangile *In principio* et la prière *Placeat*. Le bas est également orné de trois médaillons : saint Marc avec le lion ; Notre-Seigneur faisant sortir les âmes des limbes ; saint Jean avec l'aigle.

Au-dessus, calice en cuivre dans le haut.

Le tout est surmonté de la scène de la Résurrection, et de deux statuettes représentant un saint et une sainte.

107. — Médaillon.

Médaillon d'argent représentant en relief le portrait de Charlemagne.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^m052 ; largeur égale. — Origine italienne.

108. — Médaillon.

Double médaillon-reliquaire destiné à être porté au cou, représentant, d'une part, la Nativité, et, de l'autre, la mise au tombeau avec le sous-titulus *Inri*. — Argent niellé. — Médaillon de soldat.

Fin du XVe siècle. — Diamètre, 0^m050. — Origine italienne.

109. — Croix-reliquaire.

Croix grecque pattée à usage de reliquaire, d'argent doré. Sur un fond à grenetis, on remarque le Christ crucifié et nimbé. A droite et à gauche sont la Vierge et l'apôtre saint Jean, et au sommet de la croix une étoile rayonnante. Les noms du Christ, de la Vierge et de saint Jean sont en lettres grecques. Derrière la croix, et tout au bas, on lit la signature : A. K. (marque de fabrique.)

Moderne. — Hauteur, 0^m200 ; largeur (aux bras de la croix), 0^m095.— Origine russe.

SUPPLÉMENT.

105 *bis*. — Calice.

Calice d'argent à coupe de vermeil. A la fausse coupe sont représentés en relief : le Couronnement d'épines, la Flagellation, et Notre Seigneur tombant sous le poids de sa croix ; nœud décoré d'épis de blé, de raisin et de feuilles d'eau en relief. Au pied, on remarque en haut relief : l'Agonie

au Jardin des olives, la Flagellation et le Couronnement. — Don de J.-B. Digard, chanoine d'Auxerre.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0^m325; diamètre de la coupe, 0^m100. — Origine locale.

105 *ter*. — Chapelle.

Chapelle en vermeil comprenant le calice avec sa patène, les burettes avec le plateau. Le pied, le nœud et la fausse coupe du calice sont ornés de fleurons et des instruments de la Passion en relief.

XVIIIe siècle. — Hauteur du calice, 0^m330; diamètre de la coupe, 0^m110. — Origine locale, mais incertaine.

106 *bis*. — Pyxide.

Pyxide en vermeil destinée à contenir le Saint-Sacrement avec son plateau en bronze doré. Ornementation de feuillage en relief sur fonds d'argent.

XIXe siècle. — Hauteur de la pyxide, 0^m130; largeur, 0^m210. — Plateau : longueur, 0^m270; largeur, 0^m160.

106 *ter*. — Aiguière.

Aiguière en vermeil munie de son plateau en bronze doré. Ornementation de feuillage en relief sur fonds d'argent.

XIXe siècle. — Hauteur de l'aiguière, 0^m230 ; circonférence, 0^m390. — Plateau : longueur, 0^m350 ; largeur, 0^m240.

106 *quater*. — Bougeoir.

Bougeoir en bronze doré. Ornementation de feuillage en relief sur fonds d'argent. Le manche figure un cep de vigne orné de feuilles de vigne d'argent.

XIXe siècle. — Hauteur, 0^m080; largeur à partir du manche, 0^m370.
Les trois numéros 106 *bis*, 106 *ter* et 106 *quater*, portent les armes de feu Mgr Bernadou, cardinal, archevêque de Sens, évêque d'Auxerre, et proviennent de ses libéralités.

108 *bis*. — Médaillons.

Deux médaillons d'argent représentant en nielles, l'un saint Marc et l'autre saint Luc.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^m048 ; largeur, 0^m045. Origine italienne.

108 *ter*. — Médaillons.

Deux médaillons d'argent représentant en nielles, et à deux, la scène de l'Annonciation.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^m042 et largeur 0^m036. — Origine italienne.



109 *bis*. — Médaillon.

Médaillon d'argent, décomposé en trois volets réunis par des charnières. Sur l'extérieur de chacun des volets sont gravés, sur celui du centre la Vierge et l'enfant Jésus, sur celui de gauche une sainte nimbée, sur celui de droite un ange aux ailes éployées. A l'intérieur trois personnages dont les noms, peints en grisailles, sont en langue russe.

Date incertaine. — Hauteur d'un volet, 0m032 ; largeur des trois volets réunis, 0m092. — Origine slave.

VI. — CUIVRE, BRONZE ET FER

110. — Encensoir (pl. XIV).

Encensoir en cuivre quadrangulaire, conique au sommet, et grillé à deux étages. Ornementation linéaire et archaïque. Aux quatre côtés, on remarque les anneaux où s'engrenait la chaîne de suspension.

XIIe siècle. — Hauteur, 0m160 ; largeur (par côtés), 0m084. — Origine incertaine.

111. — Croix de caravaca.

Croix de caravaca en cuivre, portant à son sommet une double croix soutenue par deux anges, puis un calice duquel s'élève une hostie marquée de la croix. Au centre, on remarque un prêtre consacrant l'hostie entre deux flambeaux. A droite et à gauche sont divers personnages, parmi lesquels un roi en adoration. Tout au bas la croix est soutenue par deux anges, aux pieds est agenouillé un enfant de chœur avec sa sonnette à côté de lui. Cette croix était destinée à être suspendue.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m160 ; largeur (aux bras de la grande croix), 0m082 (aux bras de la petite croix), 0m063. — Origine incertaine.

112. — Chandelier.

Chandelier d'église en cuivre, à trois pieds. Ornementation linéaire. Dinanderie.

XVe siècle. — Hauteur, 0m125. — Origine flamande (Dinan).

113. — Chandelier.

Petit chandelier d'église en cuivre bronze, à trois pieds. Ornementation linéaire.

XVe siècle. — Hauteur, 0m115. — Même origine.

114. — Chandelier.

Chandelier d'église en cuivre. Ornementation à côtes. — Dinanderie.

XVe siècle. — Hauteur, 0m115. — Origine flamande.

115. — Monstrance.

Monstrance. Au-dessous du dais surmonté d'un pignon, se trouve le Christ debout nimbé, et tenant la croix dans sa main droite.

Le nœud du pied qui a servi pour un calice, est entouré de six médaillons à fleurons niellés. Tout autour on lit sur un fond d'émail bleu : « Ave Maria gratia plena. » — Le bas du pied est orné de trois écussons de gueules à trois drapeaux d'argent posés un et deux.

Le toit de ladite Monstrance est du XVe siècle, le pied du XVIe siècle. — Les montants qui supportent le dais sont modernes.

Hauteur, 0^{m}395 ; largeur par côtés, 0^{m}060. — Le pied est d'origine italienne, le reste de provenance incertaine.

116. — Calice.

Calice en cuivre et en argent doré. Au bas de la coupe, qui paraît moderne, on remarque un renflement en cuivre doré, contenant six médaillons argentés, où sont représentés en nielles, la Sainte-Trinité sous la forme d'un triple visage, la Sainte-Face, l'Agnus Dei, la colonne de la flagellation, la croix d'où pendent les instruments de la Passion, etc. Sur le pied sont également gravés au trait les instruments de la Passion.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^{m}225 ; diamètre de la coupe, 0^{m}082. — Origine italienne.

117. — Monstrance.

Monstrance en cuivre doré, supportée par un pied de calice plus ancien, également en cuivre doré, et surmontée d'une croix, au-dessous de laquelle on remarque la statuette de la Vierge et de l'enfant Jésus. Le nœud du calice est, dans sa partie médiane, entouré de six médaillons niellés représentant des saints et des martyrs, parmi lesquels saint Pierre, sainte Agathe, saint Laurent, etc. Sur le pied, on remarque également trois médaillons niellés représentant l'Ecce homo avec le titulus : *Inri*, la Vierge et l'enfant Jésus et un martyr.

La pièce est de dates diverses. Le pied est du XVe siècle ; la monstrance du XVIe siècle, et la statuette du XVIIe siècle.

Hauteur, 0^{m}314 ; largeur, 0^{m}085. — Travail d'origine vénitienne, dans son ensemble.

118. — Monstrance.

Monstrance en cuivre doré, supportée par un pied de calice plus ancien, également en cuivre doré, portant Jésus crucifié. Le nœud du calice est entouré de six médaillons en émail champlevé, représentant le Christ crucifié, la Vierge, un diacre martyr, saint Jean, saint Paul et saint Barthélemy. Au-dessus du pied du calice, on lit en caractères cursifs italiens, gravés à la pointe : Questo calice è di sancto Salviano da P..... (Prato ?). — L'inscription paraît avoir été remaniée.

Pièce de dates diverses. — Le pied est du XIVe siècle ; la monstrance du XVIe.

Hauteur, 0^{m}480 ; largeur par côtés, 0.060. — Origine siennoise ou florentine pour le pied, vénitienne pour la monstrance.

119. — Pied de calice.

Pied de calice en cuivre doré, orné de six médaillons en émail peint, dont trois représentent saint Pierre, saint Paul et une sainte martyre ;

les autres portent trois écussons, dont l'un est indéchiffrable, les autres sont : d'azur à deux ceps de vigne d'or accolés de deux dragons d'or dressés et affrontés, et d'or à l'arbre arraché de sinople, au château de gueules brochant sur le tout. Au-dessous du pied du calice, on lit gravé au trait : Calice de la chapelle de Randon.

Fin du XVe ou commencement du XVIe siècle. — Hauteur, 0^m122 ; largeur, 0^m140. — Origine limousine.

120. — Calice.

Calice à coupe d'argent doré, et à pied de cuivre doré. Le nœud est orné de six émaux translucides, représentant l'Ecce homo, la Vierge et l'Enfant Jésus, un saint en adoration devant la croix, etc. Sur le pied sont trois autres médaillons pareils où sont figurés l'Ecce homo, la Mater Dolorosa et l'apôtre saint Jean. Sous le pied, on lit en graffiti : Antonius, 1530.

Coupe moderne. — Pied du XVIe siècle. — Hauteur, 0^m199 ; diamètre de la coupe, 0^m060. — Origine incertaine.

121. — Calice (pl. XV).

Calice dont la coupe mobile, en argent doré, paraît moderne. Le pied est en cuivre doré, et orné de trois médaillons gravés au trait, qui représentent : l'Ecce homo, la Vierge et l'apôtre saint Jean.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^m223 ; diamètre de la coupe, 0^m060. — Origine italienne.

122. — Pied de calice.

Pied de calice en cuivre doré, de style rococo. Manque la coupe.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^m190 : largeur au pied, 0^m130. — Origine incertaine.

123. — Ciboire (pl. XVI).

Ciboire de cuivre doré de style rococo. Le haut et le bas de la coupe sont ornés de têtes d'anges ailées. Au bas, six médaillons représentent l'Ecce homo, et des anges portant les instruments de la Passion.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^m320 ; diamètre, 0^m090. — Origine italienne.

124. — Monstrance.

Monstrance en cuivre doré, contenant sous un toit à pignon aigu une statuette de la Vierge Immaculée. Le style est de la dernière période du gothique.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^m534 ; largeur, 0^m194. — Origine française.

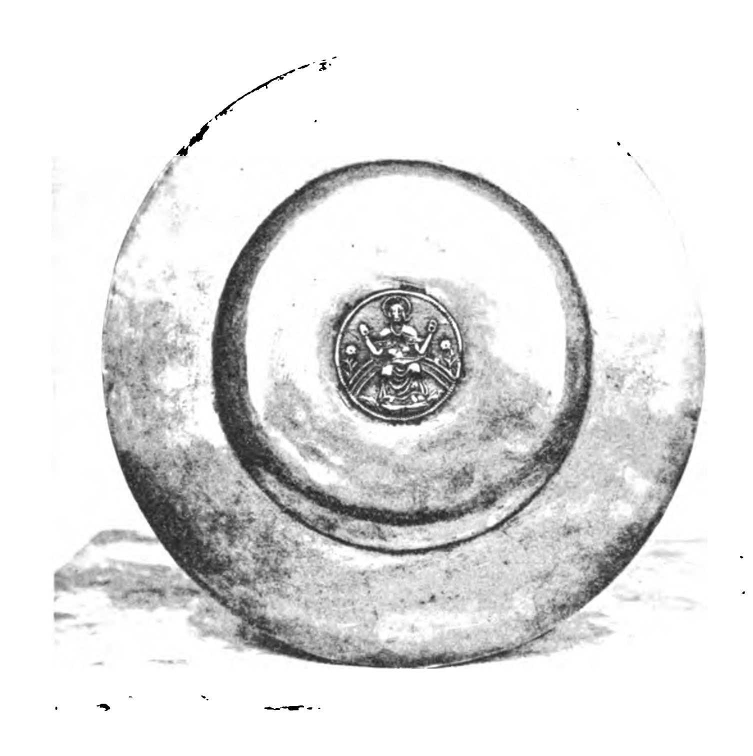
125. — Paix.

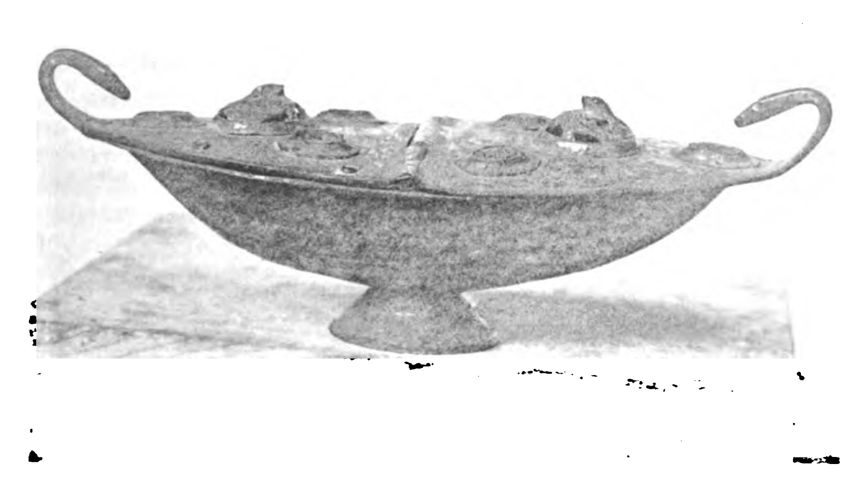
Paix en cuivre ajouré représentant le Christ sur la croix entre la Vierge et l'apôtre saint Jean.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^m064 ; largeur, 0^m050. — Origine française.

126. — Croix de Caravaca.

Elle porte à son sommet une double croix sur laquelle est étendu le



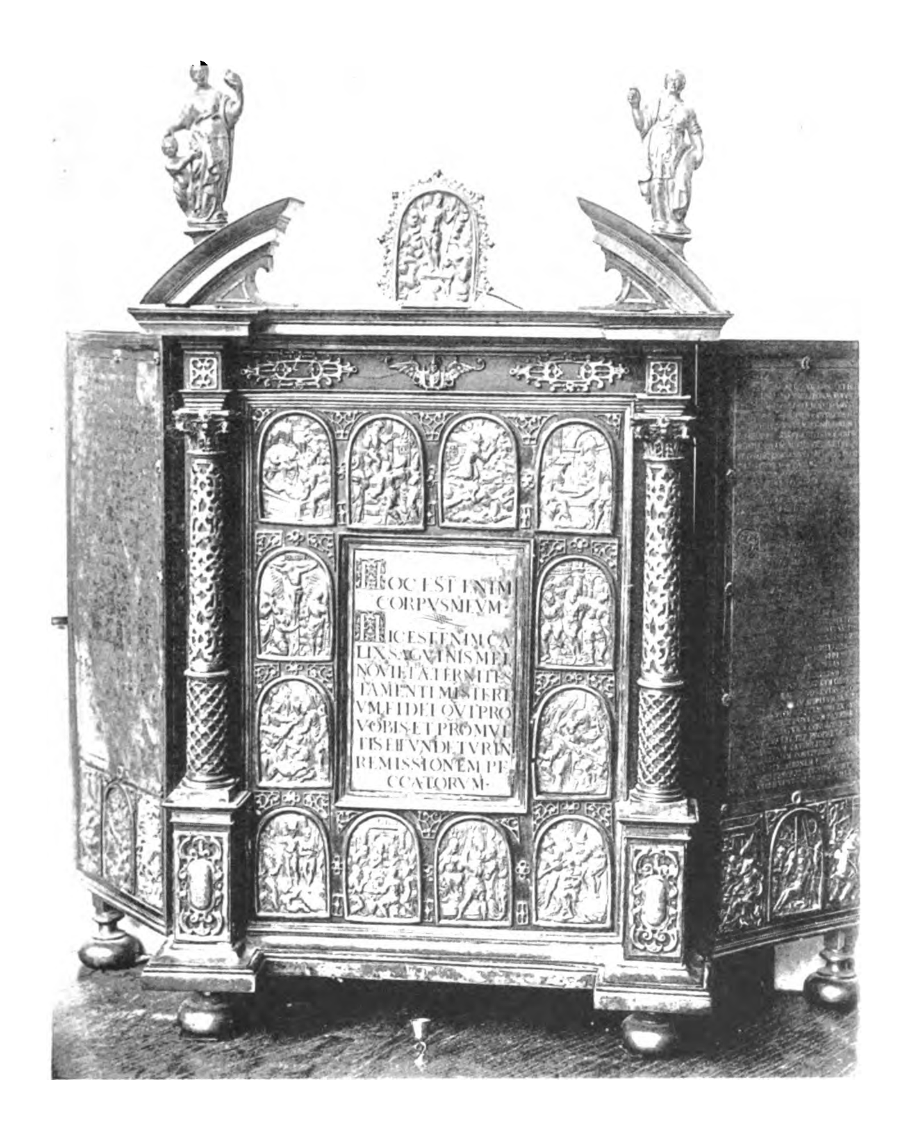


Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 105. PATÈNE ARGENT, XVe SIÈCLE

N° 204. NAVETTE ÉMAIL CHAMPLEVÉ DE LIMOGES

XIIIe SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 106. CANON DE LA MESSE

EN ARGENT CISELÉ & DORÉ. XVIᴱ SIÈCLE.

Christ, ayant à ses pieds la Vierge. Au-dessus est le titulus *Inri*. On remarque deux trous de suspension au sommet et à la base. Parait être la deuxième partie du numéro 124.

xviie siècle. — Hauteur, 0^{m}160 ; largeur (aux bras de la grande croix), 0^{m}085, (aux bras de la petite croix), 0^{m}066. — Origine incertaine.

127. — Paix.

Paix en cuivre surmontée de deux clochetons modernes, où est représentée sous une arcade en plein cintre, la Vierge assise sur un trône, et tenant l'enfant Jésus dans ses bras. A droite et à gauche sont deux anges. Au bas on lit : Ave regina celorum.

xvie siècle. — Hauteur, 0^{m}078 ; largeur, 0^{m}060. — Origine italienne.

128. — Reliquaire.

Reliquaire portatif et carré en cuivre doré, en forme de livre, destiné à être suspendu. Sur la face antérieure, on remarque la Vierge et l'enfant Jésus avec leur désignation en grec : *μήτηρ θεου*, Ἰησους *χριστὸς*.

Date incertaine, xviie siècle ? — Hauteur, 0^{m}076 ; largeur, 0^{m}071. — Origine incertaine, mais très probablement levantine.

129. — Agrafe.

Agrafe de chappe de forme quadrangulaire, en cuivre repoussé et doré, représentant le Christ sur la croix entre la Vierge et l'apôtre saint Jean. Aux pieds de la croix est la Madeleine. Ces figures ont été ajoutées après coup et fixées aux moyens de tenons.

xviie siècle. — Hauteur, 0^{m}019 ; largeur, 0^{m}018. — Origine incertaine.

130. — Statuette.

Statuette de cuivre représentant la Foi s'appuyant sur une croix de la main droite, et tenant un calice dans la main gauche. Au-dessous du piédestal, on remarque un tenon servant à fixer ladite statue.

xvie siècle. — Hauteur, 0^{m}093 ; largeur, 0^{m}022. — Origine italienne.

131. — Crucifix.

Christ en cuivre couché sur une croix d'écaille, et portant à son sommet un anneau de suspension.

xviie siècle. — Hauteur, 0^{m}230 ; largeur (aux bras de la croix), 0^{m}100.— Origine incertaine.

132. — Crucifix.

Christ en cuivre étendu sur une croix de bois incrustée de nacre. Le Christ porte au-dessus de la tête la légende *Inri*. Au bas, sur fond de nacre, on lit le IHS surmonté d'une croix. Le crucifix est muni d'un piédestal.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m290 ; largeur (aux bras de la croix), 0m121.— Origine espagnole.

133. — Plaque en cuivre.

Plaque en cuivre repoussé et doré, renfermé dans un cadre rectangulaire de bois noir, représentant la Circoncision d'après une peinture de maître.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m183 ; largeur, 0m289. — Origine italienne.

134. — Plaque.

Plaque rectangulaire, en cuivre repoussé, et doré, représentant la pénitence de saint Pierre, d'après une peinture de maître. Au sommet du tableau est un anneau de suspension.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m084 ; largeur, 0m053. — Origine italienne.

135. — Figure d'applique.

Figure d'applique, en cuivre repoussé, et munie au sommet d'un trou de suspension, représentant, d'après une statue de maître, la Vierge et l'enfant Jésus.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m100 ; largeur, 0m039. — Origine française.

136. — Plaque.

Plaque oblongue, servant probablement de figure d'applique, en cuivre repoussé, et portant au sommet un trou de suspension, représentant, d'après une peinture de maître, le Baiser de Judas.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m043 ; largeur, 0m071. — Origine française.

137. — Plaque.

Plaque carrée en cuivre repoussé, représentant, d'après une fresque de Raphaël aux Loges du Vatican, Dieu le père trônant sur des nuages, tenant dans la main droite le globe surmonté d'une croix, et bénissant de la main gauche. Au sommet est un anneau de suspension.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m069 ; largeur pareille. — Travail français.

138. — Plaque.

Plaque rectangulaire en cuivre repoussé et doré, représentant, d'après une peinture de maître, la Cène. Ce tableau est comme à l'ordinaire muni d'un anneau de suspension. Fendu par le milieu.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m100 ; largeur, 0m240. — Origine française.

139. — Plaque.

Plaque rectangulaire en bronze doré, enfermé dans un cadre de bois noir, et représentant, d'après une peinture de maître, la Vierge et l'enfant



Jésus sur des nuages et portés par des anges. (V. les peintures des Loges du Vatican.)

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m0134 ; largeur, 0m0118. — Origine française.

140. — Plaque.

Plaque rectangulaire en bronze doré, enfermé en un cadre de bois noir et représentant la Cène, d'après une peinture de maître (Léonard de Vinci). Au sommet du tableau est un crochet de suspension.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m0153 ; largeur, 0m0114. — Origine française.

141. — Plaque.

Plaque en cuivre repoussé, renfermé dans un cadre de bois noir, et représentant la Cène, d'après Léonard de Vinci. Ce tableau est comme les autres muni d'un crochet de suspension.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m010; largeur, 0m014. — Origine française.

132. — Plaque.

Plaque en cuivre repoussé, renfermé dans un cadre de bois noir, représentant d'après une peinture de maître, Charles Borromée priant Dieu de faire cesser la peste

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m142; largeur, 0m0122. — Origine française.

143. — Plaque.

Plaque de forme ovale, à dorure mate et en cuivre fondu, représentant d'après une peinture de maître, la lapidation de saint Étienne.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m161 ; largeur, 0m200. — Origine française.

144. — Médaillon.

Médaillon circulaire représentant un saint Joseph en bronze doré et à tête nimbée, tenant l'enfant Jésus d'une main, et de l'autre un lis, encadré dans un cadre en bois d'époque moderne.

XVIIe siècle. — Diamètre, 0m0113 ; — Origine française.

145. — Plaque.

Plaque en cuivre fondu, renfermé dans un cadre rectangulaire de bois doré, représentant, d'après une peinture de maître, l'Apothéose de la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, et portée sur des nuages soutenus par les ailes des anges. A ses pieds sont agenouillés saint Jean-Baptiste, saint Jérôme, saint Bruno et saint François d'Assise. (Voir la Vierge au donataire du Vatican.) Le cadre est muni d'un crochet de suspension.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m164 ; largeur, 0m0126. — Origine française.

146. — Médaillon.

Médaillon en cuivre repoussé et doré, entouré d'un cadre de bois noir, d'époque moderne, représentant, d'après une peinture de maître, le Couronnement d'épines. Le médaillon est muni d'un crochet de suspension.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m185; largeur, 0m143. — Origine française.

147. — Figure d'applique.

Médaillon oblong et convexe en cuivre repoussé, représentant saint Luc écrivant son évangile.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m040; largeur, 0m030. — Origine française.

148. — Figure d'applique.

Médaillon plat et oblong en cuivre repoussé, représentant saint Pierre pleurant son péché. A côté de lui est le coq chantant.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m040; largeur, 0m030. — Origine française.

149. — Médaillon.

Médaillon carré et plat en cuivre repoussé, muni d'un crochet de suspension, et représentant, d'après une peinture de maître, saint Charles Borromée donnant la communion aux pestiférés.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m054; largeur, 0m069. — Origine française.

150. — Médaillon.

Médaillon rectangulaire et plat en cuivre repoussé, représentant, d'après une peinture de maître, le Christ au milieu des docteurs. Ce médaillon est muni d'un crochet de suspension également en cuivre.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m042; largeur, 0m061. — Origine française.

151. — Médaillon.

Médaillon carré et plat en cuivre repoussé, muni d'un crochet de suspension également en cuivre, représentant, d'après un tableau de maître, un ange en prière.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m054; largeur, 0m051. — Origine française.

152. — Médaillon.

Médaillon plat et oblong, en cuivre repoussé, muni d'un crochet de suspension également en cuivre, représentant la communion de saint Jérôme, d'après le tableau du Dominiquin.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m040; largeur, 0m550. — Origine française.

153. — Médaillon.

Médaillon oblong en cuivre repoussé, muni d'un crochet de suspension, et représentant, d'après une peinture de maître, le Baptême du Christ.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m052; largeur, 0m071. — Origine française.

154. — Médaillon.

Médaillon plat et ovale, en cuivre repoussé, muni d'un crochet de suspension, représentant, d'après une peinture de maître, le couronnement d'épines.

XVII° siècle. — Hauteur, 0m052; largeur, 0m071. — Origine française.

155. — Médaillon.

Médaillon plat et oblong, en cuivre repoussé, muni d'un crochet de suspension, et représentant, d'après un tableau de maître, la Flagellation du Christ.

XVII° siècle. — Hauteur, 0m052; largeur, 0m071. — Origine française.

156. — Médaillon.

Médaillon plat et oblong, en cuivre repoussé, muni d'un crochet de suspension, et représentant, d'après une peinture de maître, Jésus devant Caïphe, et recevant un soufflet. Ce médaillon est bordé de cannelures et légèrement échancré des deux côtés.

XVII° siècle. — Hauteur, 0m043; largeur, 0m072. — Origine française.

157. — Médaillon en cuivre repoussé, représentant saint Jérôme.

XVII° siècle. — Hauteur, 0m046; largeur, 0m034. — Origine française.

158. — Médaillon.

Médaillon en cuivre repoussé, représentant, d'après une peinture de maître, saint Grégoire le Grand, pape, écrivant sous l'inspiration du Saint-Esprit, figuré par une colombe.

XVII° siècle. — Hauteur, 0m046; largeur, 0m034. — Origine française.

159. — Médaillon.

Médaillon en cuivre repoussé, représentant saint Augustin portant sur sa main droite le cœur enflammé de Jésus. Ces trois médaillons sont munis d'un trou à la partie supérieure, par lequel on les suspendait ou on les fixait, soit aux bras de la croix, soit à un tabernacle, ou à tout autre meuble d'église.

XVII° siècle. — Hauteur, 0m046; largeur, 0m034. — Origine française.

160. — Médaillon.

Médaillon carré en cuivre argenté, représentant la Vierge et l'enfant Jésus nimbés et vêtus à la Bysantine, avec la légende grecque Μήτηρ θεοὺ et Ἰησους χριστὸς.

XVII° siècle. — Hauteur et largeur, 0m046. — Origine Levantine — Mont-Athos.



161. — Figure d'applique.

Médaillon de cuivre d'un travail grossier, représentant Notre-Dame-du-Mont-Carmel avec l'enfant Jésus tenant le scapulaire.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m045 ; largeur, 0m025. — Origine incertaine.

162. — Tableau.

Tableau en cuivre repoussé et entouré d'un cadre de bois doré, représentant la Vierge couronnée, portée sur des nuages soutenus par des anges ailés. Elle tient un sceptre dans la main droite, et porte l'enfant Jésus sur le bras gauche. L'enfant Jésus bénit de la main droite, et soutient de la main gauche un globe surmonté d'une croix. Le tableau est muni d'un crochet de suspension.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m162 ; largeur, 0m110. — Origine française.

163. — Porte de tabernacle.

Porte de tabernacle en bronze, entourée d'un cadre en bois sculpté, représentant un Agnus Dei sur un autel entouré de rayons. En haut, on aperçoit une tête d'ange entre deux cornes d'abondance, au bas des anges tenant des palmes.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m614 ; largeur, 0m450. — Origine italienne ?

164. — Plaque.

Plaque ovale en cuivre repoussé, entourée d'un cadre oblong et guilloché, représentant la Vierge tenant l'enfant Jésus. Au sommet sont deux trous de suspension ou d'applique.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m292 ; largeur, 0m240. — Origine incertaine.

165. — Plat.

Plat rond, en cuivre argenté, portant au centre trois poissons entourés du nom du possesseur : Hans Rudolff Bretig, 1648. L'ornementation est à rayons avec alternation de lignes droites et courbes.

XVIIe siècle. — Diamètre, 0m259. — Origine allemande.

166. — Plat.

Plat ovale en cuivre argenté, ou en argent à bas titre, supportant deux burettes du même métal. L'une porte sur son couvercle la lettre *A*, l'autre la lettre *V* : ***aqua*** et ***vinum***. Ornementation à torsades et à guillochures.

XVIIIe siècle. — (Plat) — Hauteur, 0m228 ; largeur, 0m290. — (Burettes) — Hauteur, 0m142. — Origine incertaine.

167. — Plat.

Plat de cuivre, circulaire, représentant saint Georges terrassant le dragon et délivrant une jeune fille. Ornementation à rosaces et à grenetis. Travail grossier de Dinanderie.

Fin du XVe siècle. — Diamètre, 0m36. — Origine flamande.

168. — Tableau.

Tableau rectangulaire en bronze repoussé et doré, représentant Jésus-Christ crucifié entre la Vierge et l'apôtre saint Jean. Ledit tableau porte au sommet un crochet de suspension, et par derrière deux tenons de cuivre.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m0124 ; largeur, 0m0152. — Origine française.

169. — Croix.

Croix monastique, munie à son extrémité supérieure d'un anneau de suspension. La croix est en écaille veinée, contenue dans une armature de cuivre. Au sommet, on lit la légende : *Inri.* Aux deux extrémités de la croix et au bas, apparaissent trois clous de cuivre destinés à fixer la croix dans l'armature. Au centre le cœur de Jésus dans une couronne.

Date incertaine. — Hauteur, 0m090 ; largeur, 0m540. — Origine incertaine.

170. — Bénitier.

Bénitier de cuivre argenté, surmonté d'un crucifix. Les extrémités de la croix sont ornées de fleurs de lis. Ce bénitier est muni par derrière d'un crochet de suspension.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m154 ; largeur (aux bras de la croix), 0m074. — Origine incertaine.

171. — Encensoir.

Encensoir à grille, en cuivre argenté, orné de fleurs de lis à la partie médiane, et de têtes d'anges à la partie inférieure. La partie inférieure est plus moderne que la partie supérieure.

XVIe-XVIIe siècles. — Hauteur, 0m268 ; pourtour, 0m330. — Origine française.

172. — Lampe.

Lampe à six becs, en cuivre, sans ornementation. Le sommet en forme d'encensoir est à quatre jours, sans grilles.

Date incertaine. — Hauteur, 0m174 ; largeur 0m220 — Origine flamande, Dinanderie.

173. — Anges.

Couples d'anges ailés, en cuivre doré, portant d'une main une palme et de l'autre un porte-cierge. Ils sont munis d'un piédestal quadrangulaire, orné de cariatides et de torsades dorées, et soutenu de pattes également dorées. — Style rococo.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m350 ; largeur 0m500. — Origine française.

174. — Bénitier.

Bénitier en cuivre doré et à coquille, surmonté de trois têtes d'anges, au bas est une tête de Christ couronné d'épines. Au centre, on remarque une



croix avec la couronne d'épines, et aux bas de la croix, un serpent mordant une pomme. Ce bénitier est muni d'un anneau de suspension.

Moderne. — Hauteur, 0^m234 ; largeur, 0^m135. — Origine incertaine.

175. — Bénitier.

Bénitier à coquille, en bronze argenté, muni d'un anneau de suspension. Au sommet est une tête d'ange ailé, au bas on remarque une plaque représentant le lion de saint Marc tenant l'Évangile. La coquille très ample est munie d'une tête d'ange ailée.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^m330 ; largeur, 0^m170. — Origine vénitienne

176. — Bénitier.

Bénitier de bronze doré à coquille, orné au sommet de trois têtes d'anges entourées de rayons. Au centre, sur un morceau de velours, se trouve un petit Christ en ivoire.

Modèle ancien, fonte moderne. — Hauteur, 0^m282 ; largeur, 0^m125. — Origine incertaine.

177. — Crucifix.

Crucifix portant un Christ en bronze, couronné de fleurs de lis, et offrant des traces de dorure. La croix est de bois incrusté d'ivoire, de nacre et de filigranes d'argent. Au sommet de la croix se trouve le cœur de Jésus, et sur un plaque d'ivoire se lit : l'*Inri*. Au bas de la croix on remarque une tête de mort avec l'*IHS* et l'*Ave Maria*. La croix est posée sur un piédestal.

Croix moderne, Christ du XVIe siècle. — Hauteur, 0^m361 ; largeur (aux bras de la croix), 0^m160. — Origine incertaine.

178. — Chandeliers.

Chandeliers d'église en bronze, ornementés à la base de têtes d'anges.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^m290. — Origine française.

179. — Double croix.

Double croix en cuivre doré, ornée de têtes d'anges et de deux figures, représentant, l'une Dieu le père sur un lit de nuages soutenu par des anges ailés, l'autre le Christ nimbé et crucifié, avec la devise Ἰησους χριστὸς, et de nombreuses inscriptions en slave.

Date incertaine. — Hauteur, 0^m110 ; largeur (aux bras de la grande croix), 0^m072. — Origine slave.

180. — Triptyque.

Triptyque en cuivre doré, sur l'extérieur duquel se trouve la représentation d'une église bysantine surmontée de quatre clochers et d'une triple croix, dont les deux bras les plus courts sont placés en haut et en bas de





N° 110. ENCENSOIR EN CUIVRE

XIIE SIÈCLE



N° 198. BOITE A HOSTIE

ÉMAIL DE LIMOGES, XIIIE SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

Nº 121. CALICE VERMEIL

TRAVAIL ITALIEN, XVIᴱ SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 123. CIBOIRE CUIVRE DORÉ, STYLE ROCOCO

XVIIIE SIÈCLE

la croix. Inscriptions en langue russe. A l'intérieur, le volet de gauche représente la Vierge nimbée déroulant dans sa main un volume avec texte en russe. Au centre se trouve le Christ avec l'inscription Ἰησους χριστὸς. Il est nimbé, la main gauche bénissante, la main droite tenant un volume avec texte en russe. Le volet de droite représente saint Jean nimbé et ailé tenant le Christ dans son berceau. Inscription en langue russe.

Date incertaine. — Hauteur, 0m072 ; largeur de chaque volet, 0m064. — Origine slave.

181. — Médaillon.

Médaillon de cuivre ajouré, représentant la croix entourée des instruments de la Passion.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m043 ; largeur, 0m030. — Origine incertaine.

182. — Croix de Caravaca.

Double croix de cuivre portant de face et au milieu des petits la Vierge tenant l'enfant Jésus. Derrière et devant se lit l'inscription : *Véritable grandeur de la Sainte Croues de Cravaqui tiré à l'original*. Derrière et tout au sommet, on lit : l'*Inri*.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m165 ; largeur (aux bras de la grande croix), 0m083, (aux bras de la petite), 0m070. — Origine incertaine.

183. — Crucifix.

Crucifix de cuivre, muni d'un crochet de suspension.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m140 : largeur (aux bras de la croix), 0m075. — Origine incertaine.

184. — Croix.

Croix de cuivre à extrémités trilobées, représentant, au sommet, Dieu le père entouré de nuages, et aux deux bras de la croix, la Vierge et saint Jean. — Grec moderne.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m150 ; largeur (aux bras de la croix), 0m100. — Origine levantine — Mont-Athos.

185. — Christ.

Christ en cuivre, détaché de sa croix.

Date incertaine. — Hauteur, 0m070 ; largeur (au bras de la croix), 0m065. — Origine incertaine.

186. — Paix.

Paix en cuivre, représentant le Christ crucifié, et ayant à sa droite le soleil, et à sa gauche la lune. Au bas la sainte Vierge et saint Jean.

XVIe siècle. — Hauteur, 0m070 ; largeur, 0m055. — Origine flamande.



187. — Médaillon.

Médaillon circulaire en bronze, représentant la tête de saint Jean sur un plat, avec l'inscription : Hic magnus coram Domino.

Copie du XVI[e] siècle faite au XVIII[e]. — Hauteur, 0[m]080 ; diamètre égal. — Origine incertaine.

188. — Statuette.

Statuette creuse de cuivre, munie au bas de pitons pour la fixer sur un meuble ou une châsse, et représentant saint Mathieu tenant un livre d'une main et une hache de l'autre. — Pièce d'applique.

XVI[e] siècle. — Hauteur, 0[m]070 ; largeur, 0[m]025. — Origine incertaine.

189. — Navette.

Navette de cuivre surmontée du Christ bénissant. — Style rococo.

XVII[e] siècle. — Hauteur, 0[m]160 ; largeur, 0[m]222. — Origine italienne.

190. — Croix processionnelle (pl. XVII).

Croix processionnelle en cuivre émaillé, d'origine espagnole ; sur la croix est étendu le Christ revêtu d'un long jupon, aux quatre extrémités de la croix, et en quatre médaillons quadrilobés, se trouvent les bustes appliqués en relief, de la Vierge, de saint Jean, de saint Jacques et d'un des quatre évangélistes.

Commencement du XV[e] siècle. — 590 sur 340 millim. — Origine espagnole.

191. — Croix processionnelle.

Croix processionnelle double en bois plaqué de cuivre doré, ornée d'un double fleuron à chaque extrémité, représentant d'un côté le Christ en croix surmonté d'un ange ailé ; aux deux bras de la croix sont la Vierge et saint Jean. L'autre côté de la croix représente le Christ assis dans sa gloire, et entouré des attributs des quatre évangélistes.

XV[e] siècle. — Hauteur, 0[m]414 ; largeur, 0[m]360. — Origine française.

192. — Croix processionnelle.

Croix processionnelle double en bois plaqué de cuivre doré, représentant le Christ en croix. Aux quatre extrémités se trouvent des médaillons terminés en boule, et représentant en figures rapportées, sur la première face, dans le haut un ange, aux bras de la croix, la Sainte-Vierge et saint Jean, et au bas sainte Madeleine. Sur la seconde face est le Christ bénissant, entouré des symboles des quatre Évangélistes.

XV[e] siècle. — Hauteur, 0[m]480 ; largeur (aux deux bras de la croix), 0[m]314. — Origine vénitienne ou trentine.

193. — Croix processionnelle.

Croix processionnelle double, en bois recouvert de plaques de cuivre doré, représentant d'un côté le Christ en croix, entouré de quatre médail-

lons représentant les attributs de trois Évangélistes,et un portrait d'évêque. Celui-ci y a été mis à tort au lieu du symbole de saint Mathieu, qui se trouve sur la seconde face, tandis que l'effigie de sainte Ambroise le remplace sur la première. Au revers, on voit au centre la Vierge portant l'enfant Jésus, et aux quatre extrémités des médaillons représentant quatre pères de l'Eglise latine : saint Grégoire, saint Jérôme, saint Ambroise et saint Augustin. Les côtés de la croix sont du XVIe siècle.

XVe siècle. — Hauteur, 0m450 ; largeur, 0m360. — Origine incertaine.

194. — Croix processionnelle.

Croix processionnelle double, en bois plaqué de cuivre doré, représentant le Christ en croix, autour duquel sont les symboles des quatre évangélistes. Au revers sont les mêmes symboles. Le nœud de la croix est orné de médaillons émaillés.

XVe siècle. — Hauteur, 0m546; largeur, 0m410. — Origine incertaine.

195. — Croix processionnelle.

Croix processionnelle double en bois recouvert de plaques de cuivre doré. Au sommet, on remarque une tête d'ange ailée, et aux trois autres extrémités des médaillons quadrilobés, contenant les symboles des Évangélistes. De l'autre côté, au milieu, on voit la *Mater dolorosa*, et au-dessous la Vierge portant l'enfant Jésus. Dans les quadrilobes sont une tête d'ange ailée et les symboles des Évangélistes. Toutes ces pièces sont des figures d'applique. Aux bras et au bas de la croix, les portraits des Évangélistes. Les têtes d'anges et de la Vierge sont rapportées.

XVe siècle. — Hauteur, 0m640 ; largeur, 0m448. — Origine incertaine.

196. — Croix processionnelle.

Croix processionnelle double en bois plaqué de cuivre, représentant d'un côté le Christ crucifié entouré de médaillons représentant les quatre Évangélistes et leurs attributs. De l'autre côté, le médaillon du centre manque. En haut, en bas et aux deux extrémités de la croix, les portraits des quatre Évangélistes portant chacun leur nom sur un phylactère.

XVe siècle. — Hauteur, 0m500 ; largeur, 0m384. — Origine incertaine.

197. — Croix processionnelle.

Croix processionnelle en cuivre aux bras ronds, représentant d'un côté le Christ en croix, et de l'autre la Vierge portant l'enfant Jésus.

XVe siècle. — Hauteur, 0m422 ; largeur égale. — Origine incertaine.

SUPPLÉMENT.

123 *bis*. — Ciboire.

Magnifique ciboire en argent doré, surmonté d'un Christ sur la croix. A la partie supérieure, têtes d'anges ailées, entremêlées aux instruments de la Passion. La partie inférieure du ciboire, le nœud et le pied sont ornés



de têtes d'anges ailées. Sur le pied, armes de Mgr Dominique Séguier, évêque d'Auxerre (1).

XVII[e] siècle. — Pourtour, 0[m]360. — Origine locale. — Don de Mgr Séguier.

140 *bis*. — Plaquette en cuivre.

Plaquette rectangulaire entourée d'un cadre moderne de bois noir, et représentant sur une plaque de cuivre repoussé et doré, d'un côté la Chûte d'Adam, et de l'autre Adam et Ève chassés du Paradis par un ange, et entraînés par la Mort, d'après une peinture de maître.

XVII[e] siècle. — Hauteur, 0[m]140 ; largeur, 0[m]250. — Origine française.

167 *bis*. — Plat.

Plat circulaire de cuivre contenant la représentation de l'Annonciation. Dans le pourtour on lit : « Alzeneh Wart Geluk » ? que l'on présume être le nom du fabricant (2).

XV[e] siècle. — Dinanderie. — Diamètre, 0[m]350. — Origine flamande.

VII. — ÉMAUX

198. — Pyxide (pl. XIV).

Cuivre champlevé, émaillé, forme cylindrique ; couvercle conique terminé par une croix où apparaissent des traces de dorures. La décoration consiste en médaillons circulaires à fond blanc portant en lettres d'or S. H. S. entourés d'un filet d'or, alternant avec des médaillons à fond de grenetis d'or entourés d'un filet rouge entre deux filets d'or, à croix tréflée de bleu clair serti d'or. Le champ est d'émail bleu lapis à guillochures d'or. Les bords de la fermeture sont encastrés d'un filet doré. Fermeture à loquet.

XIII[e] siècle. — Hauteur, 0[m]120 ; diamètre, 0[m]070. — Origine limousine.

199. — Plaque.

Cuivre champlevé et émaillé. Le champ d'émail est bleu lapis. Au centre, un ange aux ailes éployées. La tête de l'ange en cuivre doré est rapportée. Les couleurs sont repeintes.

XIII[e] siècle. — Hauteur, 0[m]042 ; largeur égale. — Origine limousine.

200. — Plaque.

Cuivre champlevé et émaillé. — Plaque arrachée à une châsse. Le champ est à trois tons, rouge, vert clair et or. Au milieu, personnage nimbé représentant saint Jean l'évangéliste. La dorure est effacée.

XIV[e] siècle. — Hauteur, 0[m]074 ; largeur, 0[m]060. — Origine espagnole.

201. — Plaques.

Cadre en bois doré contenant, sur un fond de bois noir, deux plaques

(1) V. n° 31 de l'inventaire de 1726.
(2) La plus grande partie des médaillons sont des figures d'applique.



de châsses de forme rectangulaire. — Cuivre champlevé et émaillé. Le champ de l'émail est bleu avec guillochure d'or. Chaque plaque contient trois médaillons sertis d'une bordure rouge entre deux filets d'or. Chaque médaillon renferme la figure rapportée d'un ange en cuivre doré, nimbé et portant le livre des Evangiles sur sa poitrine ; les yeux sont en grenat.

Fin du XIIIe siècle. — Hauteur, 0m070; largeur, 0m020. — Origine limousine.

202. — Triptyque.

Triptyque surmonté d'un fronton en forme de croix, cuivre repoussé et émaillé. Dans les fonds, traces d'émaux bleus et blancs. Au panneau, représentation de la mère de Dieu, avec la légende *Mètèr Theou*. Sur les volets de droite et de gauche, scènes de la vie de Jésus-Christ. — Légendes en russe.

Date incertaine. — Hauteur, 0m090 ; largeur, 0m105. — Origine slave.

203. — Encensoir.

Cuivre champlevé, émaillé et doré. Encensoir de forme conique, portant sur les flancs quatre anneaux de suspension, surmonté d'un pommeau de cuivre autrefois doré, et grillé par le sommet en forme de trous de serrure. Cet encensoir est orné à la partie supérieure d'entrelacs d'émail bleu, or et vert. Autour de la panse court un émail à champ bleu, orné de médaillons à fond vert et or, contenant un fleuron d'or. A la partie inférieure, émail à champ bleu, décoré de médaillons à fond d'or et à trèfles verts. Pied en cuivre ornementé à grenetis, autrefois doré ainsi que les grilles. Entre le premier et le second rang des grilles court un listel d'émail vert denticulé. Couleurs repeintes.

XIIIe siècle. — Hauteur, 0m220 ; diamètre de la base, 0m320. — Origine limousine.

204. — Navette (pl. XII).

Cuivre champlevé et émaillé. Navette de forme ellyptique montée sur un pied bas, et munie de deux crochets à têtes de serpents, à chacune de ses extrémités. Sur le couvercle qui s'ouvre en deux parties égales, le champ d'émail est à fond bleu, orné de rinceaux et de filets d'or. Ce couvercle est décoré de six médaillons ovales, dont trois contiennent des pierres, dont la nature, vu leur état, est assez difficile à reconnaître. A droite et à gauche de la charnière on remarque deux médaillons ronds, à grillages, ornementés vert et or, et renfermant un lézard doré. Le champ de la partie inférieure est doré, et tout au tour court un listel bleu, endenté et pointillé d'or.

XIIIe siècle. — Hauteur, 0m092 ; largeur, 0m184. — Origine limousine.

205. — Châsse (pl. XIX).

Cuivre champlevé et émaillé. Forme de maison sur quatre pieds carrés. Crète laissant voir trois trous où devaient s'insérer des boules de cristal. Fermeture à loquet. La carcasse de la châsse est de bois. Le champ d'émail est bleu clair, décoré de bordures et d'entrelacs noirs, et sur toutes

ses faces, de médaillons contenant des anges aux ailes éployées, dont la tête est nimbée de blanc, de bleu et de rouge, le corps peint en rouge et agrémenté de traits dorés sur le corps, ainsi que sur les ailes.

XIIIᵉ siècle. — Hauteur, 0ᵐ100 ; longueur, 0ᵐ144 ; largeur, 0ᵐ060. — Origine limousine.

206. — Châsse.

Cuivre champlevé, émaillé et doré. Châsse en forme de maison sur quatre pieds carrés. Crète en forme d'entrée de serrure, dorée. Champ d'émail à fond bleu décoré de rinceaux d'or. Moule en bois.

Face antérieure : Le panneau supérieur est orné de médaillons ronds, à fond blanc et vert clair, où sont inscrits des rosaces bleues et bordées d'or, de blanc et de vert clair. Le panneau inférieur et la face postérieure sont décorés de médaillons ronds à fond vert clair, compris entre un filet blanc ou vert clair et deux filets d'or, représentant des anges dorés aux ailes éployées, et nimbés de bleu, blanc, or et rouge.

Pignons : même décoration qu'au panneau supérieur de la face antérieure.

XIIIᵉ siècle. — Hauteur 0ᵐ190 ; longueur égale ; largeur, 0ᵐ173. — Origine limousine.

207. — Châsse.

Cuivre champlevé, émaillé et doré. Châsse en forme de maison sur quatre pieds carrés. Moule en bois. Fond gravé et vermiculé.

Face antérieure : Le panneau supérieur représente sous des arcades romanes alternativement vertes et jaunes, bleues et blanches, des saints aux vêtements multicolores. Au panneau inférieur : Médaillon représentant le Christ assis dans sa gloire, et nimbé, entouré d'apôtres également nimbés d'or, surmontés d'arcatures alternativement bleues et vertes. Les têtes des apôtres et du Christ sont rapportées et dorées. Les personnages revêtus de tuniques panachées de vert et de bleu. Les médaillons sont inscrits dans des arcades en forme de demi-cercles aux couleurs alternativement bleues et blanches, pointillées de noir et de rouge. Le médaillon où est le Christ est ovale. Entre les arcatures apparaissent des figurations de murailles.

Face postérieure : champ d'émail à fond bleu, décoré de médaillons à trèfles, alternativement verts et bleus.

Pignons : Saints nimbés de vert et bleu à visage simplement émaillé.

XIIIᵉ siècle. — Hauteur, 0ᵐ150 ; longueur, 0ᵐ170 ; largeur, 0ᵐ070. — Origine limousine.

208. — Châsse.

Cuivre champlevé et émaillé. Châsse en forme de maison sur quatre pieds carrés, avec galerie dorée en forme d'entrée de serrure. Moule en bois.

Face antérieure : Champ d'émail bleu clair semé de médaillons d'émail multicolore. Au centre est représentée la mort d'un évêque, assisté d'un



autre évêque, près duquel se tient un personnage portant un boîte á hosties. Tout auprès sont deux anges agenouillés. Au-dessus, les anges emportent l'âme du défunt au ciel.

Face postérieure : Champ d'émail bleu sombre à médaillons en forme de losanges, bordés de rouge, à fond noir, à trèfles blancs.

Pignons : deux évangélistes dorés, et nimbés d'or et de vert clair.

XIIIe siècle. — Hauteur, $0^{m}160$; longueur, $0^{m}131$; largeur, $0^{m}055$. — Origine limousine.

209. — Châsse (pl. XX).

Cuivre champlevé, émaillé et doré. Châsse en forme de maison sur quatre pieds carrés. Crête dorée en forme d'entrée de serrure, surmontée de trois boules de cristal. Moule en bois.

Face antérieure : Champ d'émail à fond bleu, rayé de vert clair, parsemé de losanges et de médaillons ronds d'émail multicolore, sertis d'un listel de couleur opaline entre deux filets d'or. Au panneau supérieur est représenté avec personnages dorés, le martyr de sainte Valérie ; au panneau inférieur, la Madeleine aux pieds du Christ.

Face postérieure : Champ d'émail orné de losanges à fond vert clair et noir, semés de billettes d'or. Sur les extrémités de ladite face, bordure endentée d'émail, bleu, blanc, noir et rouge.

Pignons : Champ d'émail à fond bleu, bariolé de rayures vert clair, de losanges et de cercles limités d'un filet d'or, et au champ d'émail multicolore. Au centre deux saintes nimbées et dorées.

XIIIe siècle. — Hauteur, $0^{m}0162$; longueur ; $0^{m}0134$; largeur, $0^{m}058$. — Origine limousine.

210. — Châsse.

Cuivre champlevé, émaillé et doré. Châsse en forme de maison sur quatre pieds carrés, surmontée d'une galerie moderne surmontée ellemême de trois boules dorées. Moule de bois.

Face antérieure : Champ d'émail bleu traversé d'une barre d'émail vert entre deux listels d'or. Au centre, le Christ entre deux anges aux ailes éployées. Figures dorées et rapportées.

Face postérieure : Moderne et semée de pierres fausses.

Pignons : Champ d'émail à fond bleu barré de vert. Evangélistes la tête ornée d'un nimbe d'émail vert bordé d'un filet d'or.

XIIIe siècle. — Hauteur, $0^{m}180$; longueur, $0^{m}012$; largeur, $0^{m}055$. — Origine limousine.

211. — Crucifix (pl. XXI).

Cuivre émaillé, champlevé et doré.

Crucifix d'applique en cuivre fondu et émaillé. Sur la croix, le Christ est étendu revêtu d'un jupon qui va du nombril aux genoux. Il porte des traces de dorures ainsi que diverses parties de la croix. La croix elle-même est ornée d'un émail à fond bleu, traversé d'une barre d'émail vert, traversée elle-même d'un filet d'or. Le champ est décoré de médaillons de forme ronde ou losangée à fond bleu, blanc, vert et jaune pointillé de rouge à

bordure d'or. Quelques-uns de ces médaillons contiennent des trèfles de couleur dorée, bleue et verte. Aux pieds du Christ qui reposent sur un suppedaneum, un mort sortant du tombeau se tient en acte d'adoration. Au sommet de la croix on remarque le titulus : « Jesus Christus Rex iudœorum ». Aux quatre extrémités de la croix se voient les trous d'applique.

XIVe siècle. — Hauteur, 0m335 ; largeur, 0m201. — Origine limousine.

212. — Émail.

Émail peint, contenu dans un cadre de cuivre doré moderne sur un fond de velours vert, et représentant l'Adoration des rois Mages. — Champ d'émail aux tons bleu de roi, or et vert.

Fin du XVe siècle. — Hauteur, 0m160 ; largeur, 0m082. — Origine limousine. — Atelier des Nardon-Pénicault.

213. — Émail.

Émail peint et polychrôme, aux tons grisaille sur fond noir, mélangés d'or, violet, vert et bleu clair, représentant la Cène, et contenu dans un cadre de bois sculpté,

Fin du XVIe siècle. — Hauteur, 0m180 ; largeur, 0m154. — Origine limousine. — Atelier de Jean II Pénicault.

214. — Émail.

Émail peint de forme ovale, aux tons d'or, bleu de roi, blancs, bruns, violets et verts, représentant la *Mater dolorosa*. Au sommet, le titulus INRI. A droite et à gauche : Maria Ihesus.

XVIe siècle. — Hauteur, 0m104 ; largeur, 0m077. — Origine limousine.— Atelier des Rémond.

215. — Émail.

Émail peint de forme ovale, aux tons bleu, vert, gris et violet, représentant la visite de la Vierge à sainte Elisabeth. Cadre en métal.

Fin du XVIe siècle. — Hauteur, 0m064 ; largeur, 0m052. — Origine limousine. Atelier des Rémond.

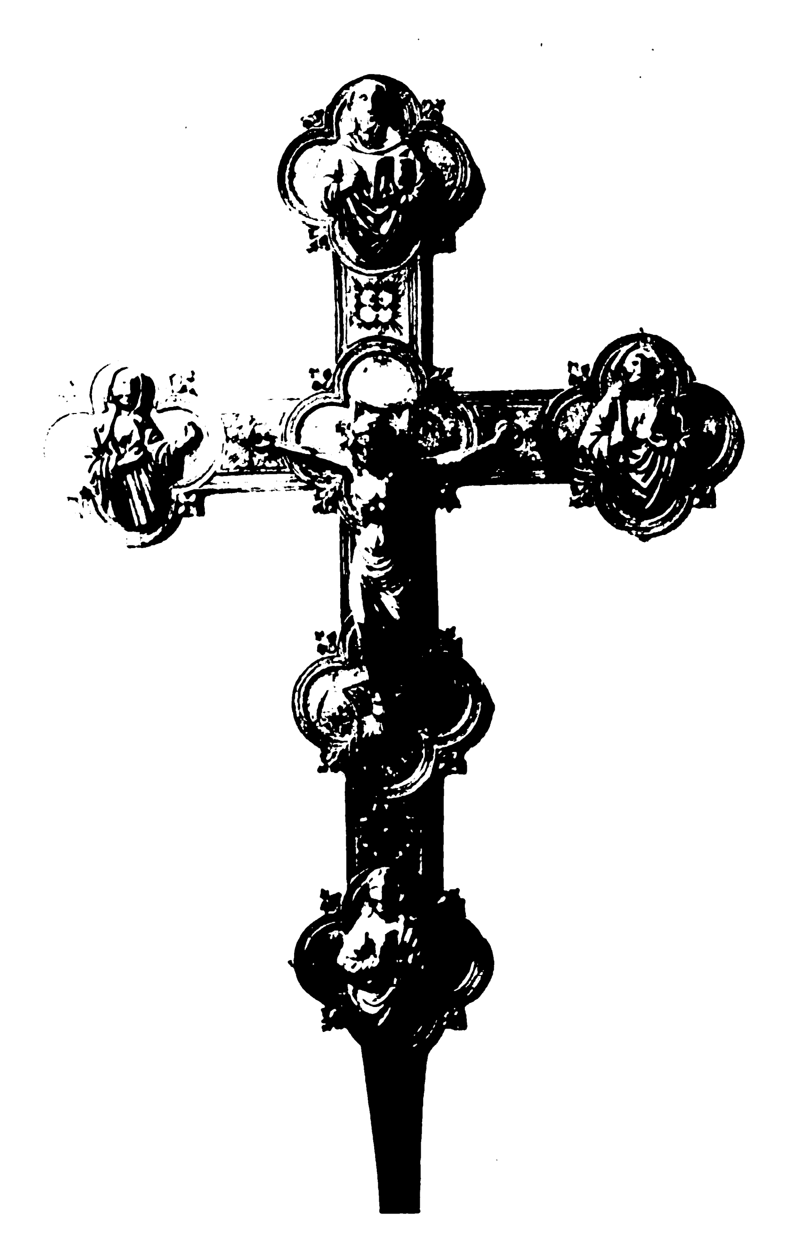
216. — Émail.

Émail peint, de forme ovale, renfermé dans un cadre en métal aux tons vert, gris et rouge, représentant saint Jean-Baptiste agenouillé, tenant l'étendard d'une main, et de l'autre montrant l'agneau.

Fin du XVIe siècle. — Hauteur, 0m064 ; largeur, 0m052. — Origine limousine. — Atelier Desremond.

217. — Émail.

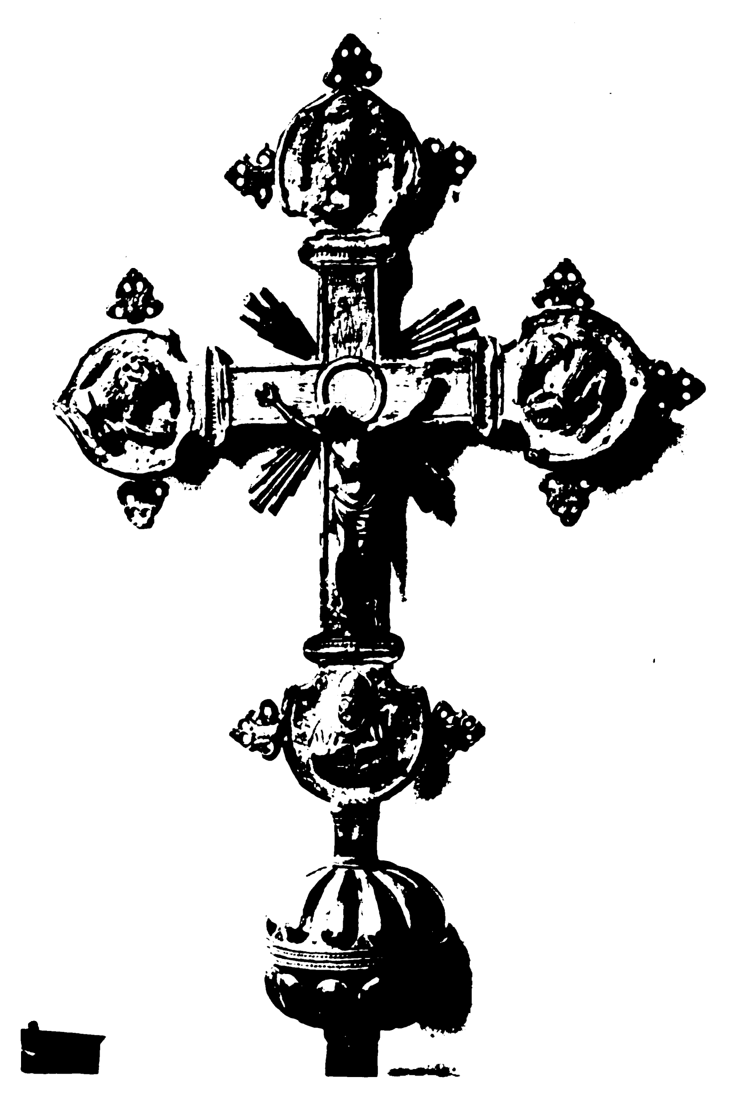
Émail peint, contenu dans un cadre de bois noir à extrémités arrondies, et colorié de tons vifs blanc, bleu. vert, jaune et violet foncé. Il représente le Christ dans la crèche, adoré par la Vierge, saint Joseph et



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 190. CROIX PROCESSIONNELLE, ART ESPAGNOL

XVE SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 193. CROIX PROCESSIONNELLE

XVe SIÈCLE

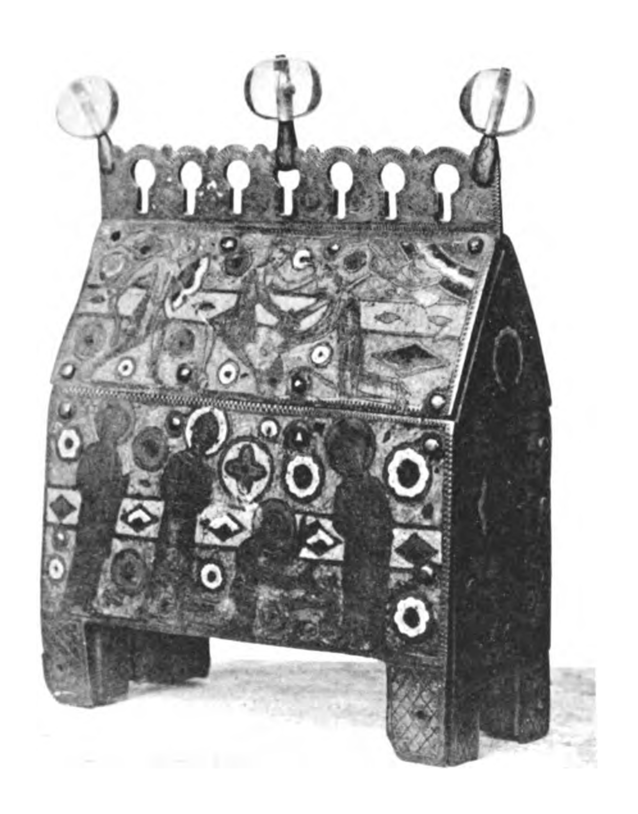


Nº 205. CHASSE — EMAIL DE LIMOGES



Phototypie J. Royer, Nancy.

Nº 217. CHASSE — EMAIL DE LIMOGES



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 209. CHASSE, ÉMAIL DE LIMOGES

XIIIe SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 211. CRUCIFIX, CUIVRE ÉMAILLÉ, CHAMPLEVÉ & DORÉ
ÉCOLE LIMOUSINE, XIV° SIÈCLE

un ange à genoux. Dans le lointain, les bergers regardent, ayant au-dessus d'eux un ange qui étend une banderolle où on lit : « Gloria in excelsis. »

Fin du xvᵉ siècle. — Hauteur, 0ᵐ235 ; largeur, 0ᵐ200. — Origine limousine. — Atelier des Nardon-Penicault.

218. — Émail.

Émail peint contenu dans un cadre en bois noir et colorié, renfermant un autre cadre de bois doré aux tons noir, chair, bleu, violet et vert foncé, représentant le Christ en croix avec la Madeleine à ses pieds. Au bas on lit : « Ego vitis vera ».

Fin du xviᵉ siècle. — Hauteur, 0ᵐ140 ; largeur, 0ᵐ130. — Origine limousine.

219. — Émail.

Émail peint et colorié aux tons bleu, blanc, vert, jaune et violet, représentant la Madeleine faisant pénitence dans le désert. Au sommet, on lit : « Sancta Maria-Magdelena. » — L'émail est signé : M. R., c'est-à-dire Martial Rémond, de Limoges, qui vivait vers 1599 (1).

Fin du xviᵉ ou commencement du xviiᵉ siècle. — Hauteur, 0ᵐ100 ; largeur, 0ᵐ080. — Origine limousine.

220. — Émail.

Émail peint et polychrôme contenu dans un cadre de bois et colorié aux tons noir, bleu, rouge, blanc, gris et jaune, représentant sainte Françoise nimbée, tenant un livre, et ayant à ses côtés un ange les mains croisées sur son cœur.

xviiiᵉ siècle. — Hauteur, 0ᵐ140 ; largeur, 0ᵐ119. — Origine limousine. — Atelier de Nouailher.

221. — Émail.

Émail peint et polychrôme renfermé dans un cadre de bois noir, représentant sainte Françoise les mains croisées sur la poitrine, ayant à ses côtés un ange tenant un livre ouvert devant elle. Sur le champ d'émail à fond noir est écrit le nom de sainte Françoise. La sainte, nimbée d'or, est revêtue d'un manteau bleu, d'une tunique rouge et d'un voile blanc.

xviiiᵉ siècle. — Hauteur, 0ᵐ690 ; largeur, 0ᵐ140. — Origine limousine. — Atelier de Nouailher.

222. — Émail.

Émail peint et polychrôme contenu dans un cadre de bois sculpté et colorié aux tons bleu sombre, or, violet et bleu clair, représentant le Christ auquel un ange présente le calice pendant que les apôtres dorment.

(1) V. E. Molinier. — *Dictionnaire des Émailleurs*, p. 83.

xvi° siècle. — Hauteur, 0m181 ; largeur, 0m152. — Travail médiocre d'origine limousine. — Atelier des Pénicault.

223. — Émail.

Émail peint et polychrôme contenu dans un cadre en bois et colorié aux tons blanc, bleu foncé, jaune d'or et violet, représentant la Cène.

Milieu du xvi° siècle. — Hauteur, 0m240 ; largeur, 0m200. — Travail grossier d'origine Limousine. — Atelier des Pénicault ?

224. — Émail.

Émail peint et polychrôme contenu dans un cadre de bois noir, orné d'une baguette dorée, colorié aux tons blanc, violet-pourpre, bleu foncé, bleu clair, vert et jaune d'or, et représentant la Cène. Le Christ, penché sur la table, sur l'apôtre saint Jean. Judas renverse la salière.

Fin du xvi° siècle. — Hauteur, 0m212 ; largeur, 0m172. — Origine limousine ?

225. — Plaque (pl. XXII).

Plaque de cuivre, échancrée par le haut, contenant une grisaille où est représentée la transfiguration du Christ.

Fin du xvi° siècle. — Hauteur, 0m100 ; largeur, 0m090. — Origine limousine. — Atelier de Jean II Pénicault.

226. — Plaque (pl. XXII).

Plaque de cuivre, échancrée par le bas, sur laquelle est représentée en une fort belle grisaille le Christ descendant aux enfers pour tirer des limbes les âmes des justes.

Fin du xvi° siecle. — Hauteur, 0m090 ; largeur, 0m100. — Origine limousine. — Atelier de Jean II Pénicault.

227. — Plaque (pl. XXIII).

Plaque de cuivre contenue dans un cadre de cuivre doré et représentant en une magnifique grisaille la Cène présidée par Jésus-Christ, sur lequel le Saint-Esprit descend sous la forme d'une colombe.

Fin du xvi° siècle. — Hauteur, 0m130 : largeur, 0m075. — Origine limousine.

228. — Émail.

Émail peint, contenu dans un cadre circulaire en bois doré, contenant un émail colorié où est représenté saint Jean-Baptiste enfant, agenouillé devant Jésus, qui est sur les genoux de la Vierge. Tons gris-blanc, bleu, vert et or.

xvi° siècle. — Hauteur, 0m115 ; diamètre égal. — Origine limousine. — Atelier de Pierre Rémond.

229. — Émail.

Émail peint et polychrôme contenu sur un fonds de velours brun, en



un cadre de bois doré, colorié aux tons bleu foncé, vert, jaune-brun et violet, et représentant le Christ en croix, entre la Vierge et saint Jean. Audessus, on voit le titulus INRI.

XVe siècle. — Hauteur, 0m122; largeur, 0m090. — Origine limousine. — Atelier de P. Rémond.

230. — Émail.

Émail peint et polychrôme, aux tons blanc, bleu foncé, vert et violet foncé, représentant Eve en costume de l'époque, mordue au talon par un serpent.

Fin du XVIe ou commencement du XVIIe siècle. — Hauteur, 0m100; largeur, 0m090. — Origine limousine. — Atelier de Jean II ou Jean III Pénicault.

231. — Émail.

Émail peint et polychrôme, aux tons bleu, blanc, jaune et vert, contenu dans un cadre de bois doré, et orné à l'intérieur de boutons argentés, représentant le Christ descendant aux enfers, et tirant des limbes les âmes des justes.

XVIe siècle. — Hauteur, 0m223; largeur, 0m182. — Origine limousine.

232. — Émail.

Émail peint et polychrôme, à fond noir, aux tons blanc, bleu, jaune-brun, vert et violet, contenu dans un double cadre de bois noir, séparé par un listel de bois rouge, moucheté de brun, représentant saint Michel terrassant le dragon. Au bas, signature I. L. Derrière, on lit : Laudin, émailleur de Limoges.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m225; largeur, 0m188. — Origine limousine. — Œuvre de Jacques Laudin (1).

233. — Émail.

Émail peint et polychrôme, aux tons clairs, de jaune, rose, bleu et vert, renfermé dans un cadre d'argent de forme oblongue, représentant l'adoration des bergers. Au sommet un ange tient une banderolle où est inscrit le *Gloria in excelsis Deo*.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m130; largeur, 0m150. — Origine saxonne, Dresde.

234. — Médaillon.

Médaillon de forme ovale en argent doré, contenant un admirable émail peint et polychrôme, aux tons blanc, bleu, rouge, rouge-incarnat, jaune, vert et brun, représentant la déposition du Christ au tombeau, en présence de la Vierge.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m044; largeur, 0m035. — Origine allemande ou suisse.

(1) Jacques Laudin (1627-1695). — V. S. Molinier. *Dict. des Émailleurs*, p. 62.

235. — Émail.

Email peint et polychrôme, aux tons bleu-sombre, gris-bleu, rouge, brun, blanc et jaune brun, représentant sainte Thérèse abritant sous son manteau des religieux des deux sexes, Carmes et Carmélites. — Brisure dans le haut à droite.

1734. — Hauteur, 0m800 ; largeur, 0m700. Origine suisse ou allemande.

236. — Émail.

Émail peint et polychrôme en demi-grisaille, aux tons gris, jaune, rouge, bleu et noir, contenu dans un cadre de bois doré et représentant au centre Jésus enfant adossé à la croix, tenant dans la main droite le globe surmonté d'une croix. A droite et à gauche sont deux anges en adoration. Au sommet, à droite et à gauche, Dieu le père et le Saint-Esprit. Au bas on lit : « Andrieu et en Jesu-Christ, son fils unique, nostre Seigneur. »

XVIe siècle. — Hauteur, 0m214 ; largeur, 0m182. — Origine limousine.

237. — Émail.

Émail peint et polychrôme en grisaille, contenu dans un cadre de bois noir, et représentant saint Martial, patron de Limoges, revêtu de la robe noire des Bénédictins, nimbé, agenouillé devant le Christ, et lisant des prières. Au-dessous, on lit : S. Martialis. Derrière : Laudin (1), au faubourg de Maningne, à Limoges. — Traces de restauration.

XVIIe ou XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m265 ; largeur, 0m225. — Origine limousine.

238. — Émail.

Émail peint et polychrôme colorié, aux tons noir, vert, violet, blanc, or et gris, contenu dans un cadre en bois doré, et représentant l'*Ecce homo*, ainsi qu'on le lit au-dessous.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m152 ; largeur, 0m124, — Origine limousine. — Atelier de Laudin.

239. — Émail.

Émail translucide sur argent, colorié aux tons vifs d'or, bleu, chair, or, violet-clair et vert, représentant saint André tenant d'une main sa croix et de l'autre un livre, et entouré d'un cadre d'argent richement ornementé. Au-dessus, on lit : S. A. en monogramme.

Fin du XVIe siècle. — Hauteur, 0m100 ; largeur, 0m060. — Origine incertaine. — Vient peut-être d'Italie ?

240. — Émail.

Émail peint et polychrôme, colorié aux tons noir, violet, blanc, brun,

(1) Jacques II Laudin vivait de 1662 à 1729. (V. S. Molinier. *Dict. des Émailleurs*, p. 42.)



or, vert et bleu, contenu dans un cadre en bois doré, représentant sainte Thérèse le cœur percé d'une flèche par un ange. Au-dessous on lit : « Sancta Mater Theresa. »

xviie siècle. — Hauteur, 0^m112 ; largeur, 0^m183. — Origine limousine. — Atelier de Laudin.

241. — Bénitier.

Bénitier en cuivre doré surmonté d'une croix, orné de rayons, et décoré de têtes d'anges ailées. Au-dessus de la coquille, émail peint et polychrôme, aux tons blanc, or, vert et violet foncé, représentant saint Luc l'évangéliste. L'émail est du xvie siècle, et de Limoges, le bénitier du xviie siècle, et d'Italie.

xvie-xviie siècles. — Hauteur, 0^m370 ; largeur, 0^m174. — Origine limousine et italienne.

242. — Émail.

Email peint et polychrôme, à fond noir et en grisaille, contenu dans un cadre ovale de bois doré, représentant le Christ en croix, avec les bras relevés au-dessus de la tête et la Madeleine à ses pieds. — Derrière on lit : Batiste Novailler, émailleur à Limoges (1).

xviiie siècle. — Hauteur, 0^m200 ; largeur, 0^m170. — Origine limousine.

243. — Bénitier.

Cadre en bois doré, renfermant sur un fond de bois noir, orné de feuillages et de fleurons dorés, un magnifique bénitier de cuivre émaillé à fond noir, parsemé de filets et de feuillages, blanc et or sur fond noir. Au sommet, dans une conque, le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Au centre, splendide émail peint représentant la Vierge avec l'enfant Jésus qui lui offre une fleur. — Derrière on lit : « Laudin, émailleur près les iesuistes. »

xviie siècle. — Hauteur, 0^m190 ; largeur, 0^m330. — Origine limousine. — Bénitier, 0^m330 sur 0^m170. — Atelier de N. Laudin, Limoges.

244. — Disque.

Disque émaillé aux tons bleu foncé, jaune, violet, blanc et vert, représentant sainte Valérie à genoux, offrant sa tête à saint Martial.

xve siècle. — Diamètre, 0^m130. — Origine limousine.

245. — Figurines.

Trois figurines ayant fait partie d'une châsse de cuivre, dorées et émaillées de bleu et de vert. Les deux premières représentant des moines, la troisième le Christ bénissant.

xiiie siècle. — Hauteur des deux premières, 0^m060 ; de la troisième, 0^m043. — Origine limousine.

(1). V. E. Molinier. — *Guide des Émailleurs*, p. 62 et suiv.



VIII. — GRAVURES ET DESSINS

246. — Gravure.

Cadre en bois doré contenant une gravure d'après Callot, qui représente la flagellation du Christ. Au bas la légende : « Apprehendit Pilatus Jesum et flagellavit. »

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m220 ; largeur, 0m200. — Origine incertaine.

247. — Gravure.

Cadre en bois doré, contenant une gravure d'après Callot, représentant l'*Ecce homo.* Au bas, la légende : « Ecce homo ».

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m230 ; largeur, 0m210. — Origine incertaine.

248. — Gravure.

Cadre en bois doré contenant une gravure d'après Callot, où est figuré le Christ succombant sous le poids de sa croix, avec la légende : *Bayulans sibi crucem exivit.*

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m230 ; largeur, 0m180. — Origine incertaine.

249. — Gravure.

Cadre en bois doré renfermant une gravure d'après Callot, représentant le Christ crucifié, avec la légende : « Inclinato capite tradidit spiritum. »

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m230 ; largeur, 0m180. — Origine incertaine.

250. — Gravure.

Cadre en bois sculpté, contenant une gravure en couleur, où est figurée la mort de sainte Madeleine. Au bas on lit : « Sancta Maria-Magdalena », et dans un coin : « F. Huberti exc. »

Fin du XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m155 ; largeur, 0m120 — Origine italienne.

251. — Dessin.

Dessin à l'encre de Chine, représentant la lapidation de saint Étienne. Au bas on lit : « Duru, 1816. » C'est le nom du donateur.

XIXe siècle. — Hauteur, 0m273 ; largeur, 0m184.— Origine française.

SUPPLÉMENT.

251 *bis*. — Gravure.

Gravure en couleur, dans un cadre de bois, représentant le portrait d'un moine de Saint-Germain.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m330 ; largeur, 0m255. — Origine locale.

IX. — MINIATURES

252. — Miniature.

Miniature contenue dans une Capitale représentant la Pentecôte, et provenant d'un graduel ou d'un antiphonaire.

XIVe siècle. — Hauteur, 0m194 ; largeur, 0m144.— Origine française.

253. — Miniature.

Miniature provenant d'un manuscrit, et représentant le Jugement dernier.

XVIe siècle. — Hauteur, 0m210 ; largeur, 0m140. — Origine française.

254. — Miniatures.

Cadre rectangulaire, où l'on a collé quatre splendides miniatures détachées d'un missel du XVe siècle.— La première représente le Saint-Esprit descendant sur le Cénacle ; la seconde, la Présentation au Temple ; la troisième, la Fuite en Egypte, et la quatrième, l'Adoration des Mages. Au-dessous de chacune d'elles est le commencement d'un office : « Domine labia mea aperies. » — Deus in adiutorium meum intende, etc.

XVe siècle. — Hauteur, 0m210 ; largeur, 0m460. — Origine française.

255. — Miniatures.

Carton bleu sur lequel ont été collées quatre initiales dorées et coloriées, où sont renfermées autant de miniatures. Dans la première initiale, qui est un D, on voit figurée l'adoration de l'hostie, par deux anges agenouillés et ailés ; dans la deuxième, un O, se trouve représenté Dieu le père entre deux anges, présentant au monde son fils crucifié ; dans la troisième, un M, est l'Annonciation ; dans la quatrième, un H, la naissance de la Vierge. Au milieu du carton, se trouve appliquée une bordure de page, au centre de laquelle on remarque un moine agenouillé. Au-dessus, on lit : M. D. L. ann.

XVIe siècle. — Hauteur, 0m420 ; largeur, 0m310. — Origine incertaine.

256. — Miniatures (pl. XXIV).

Tableau carré entouré d'un cadre de bois doré représentant en huit miniatures séparées par des arcades : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Annonce de la venue du Christ aux bergers, l'Adoration des Mages, la Présentation au Temple, la Descente de l'Esprit Saint sur le Cénacle, et le couronnement de la Vierge.

Fin du XVIe siècle. — Hauteur, 0m320 ; largeur, 0m270. — Origine flamande.

257. — Miniature.

Tableau carré, enfermé dans un cadre de bois doré, représentant en

huit miniatures découpées et séparées par des arcades : l'Annonciation, avec la légende : « Ave gratia plena dominus tecum », la Nativité, l'Annonce de la venue du Christ aux bergers, l'Adoration des Mages, le Massacre des Innocents, la Fuite en Egypte, la Présentation au Temple et l'Apothéose de la Vierge. Au bas on lit : « Misterium redemptionis nostræ Domini Jesu. »

Fin du XVIe siècle. — Hauteur, 0m320 ; largeur, 0m270. — Origine flamande.

258. — Miniature.

Tableau rectangulaire enfermé dans un cadre de bois doré, et contenant trois miniatures, où sont figurées l'Annonciation, la Crucifixion et la Pentecôte.

XVIe siècle. — Longueur, 0m560 ; hauteur, 0m350. — Origine incertaine.

259. — Miniature.

Tableau carré enfermé dans un cadre de bois doré, orné intérieurement d'un filet d'or, contenant sur fond d'or un C initial, où l'on voit une miniature représentant la Résurrection du Christ.

XVIe siècle. — Hauteur, 0m183 ; largeur égale. — Magnifique travail d'origine italienne.

260. — Miniature.

Tableau carré avec cadre en bois, contenant un C initial orné d'une miniature, représentant la Vierge nimbée sur un trône, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, et recevant les présents des rois Mages.

XIVe siècle. — Hauteur, 0m260 ; largeur, 0m250. — Origine incertaine.

261. — Miniature.

Cadre en bois doré, contenant une miniature où est figurée sainte Thérèse, en costume de Carmélite. La sainte tient la croix entre ses bras, et par derrière un ange lui perce le cœur d'une flèche.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m140 ; largeur, 0m120. — Origine française.

X. — PEINTURES, SUR TOILES, SUR VERRE, SUR BOIS ET SUR CUIVRE

262. — Peinture (1).

Peinture sur bois entourée d'un cadre en bois doré, et représentant sainte Marguerite, vierge et martyre.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m273 ; largeur, 0m223. — Origine italienne.

263. — Peinture.

Peinture sur verre, ou plutôt verre églomisé, renfermé dans un cadre

(1) Bon nombre de ces peintures ne sont que des copies de l'époque.





Phototypie J. Royer, Nancy.

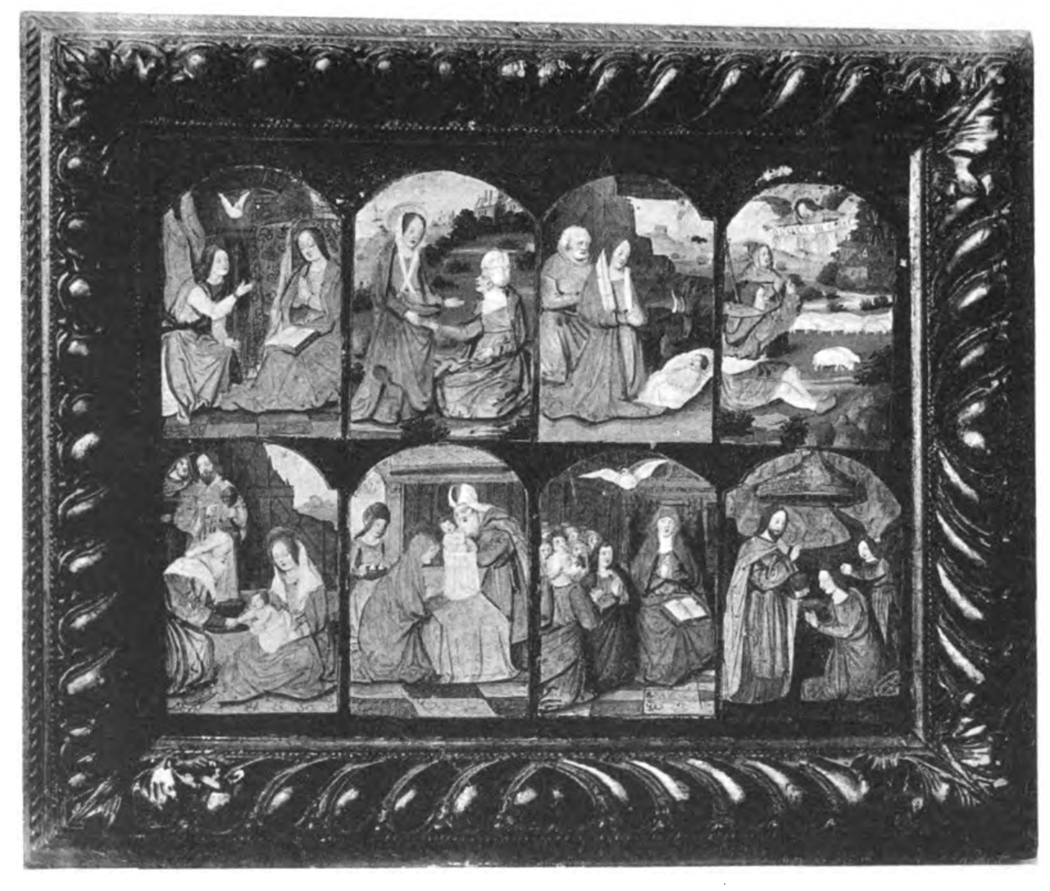
Nº 225 et 227. GRISAILLES, ÉMAIL DE LIMOGES

GENRE PENICAUD, XVIe SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 226. LA CÈNE, GRISAILLE LIMOUSINE
FIN DU XVIe SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

Nº 256. MINIATURE SUR VÉLIN, ORIGINE FLAMANDE

XVIe SIÈCLE

de bois noir à fleurons d'or, et représentant, sur un fond brun à reflets vert, bleu, or et argent, l'Adoration des Mages.

XVIe siècle. — Hauteur, 0m250; diamètre égal. — Origine flamande.

264. — Peinture.

Panneau de bois, sur lequel est représentée la lapidation de saint Étienne. L'œuvre est datée de 1550, et provient du peintre Chrétien, chanoine d'Auxerre. Au coin gauche du tableau, armoiries (1).

1550. — Hauteur, 1m200 ; longueur, 2m550. — Origine auxerroise.

265. — Peinture.

Peinture sur toile contenue dans un cadre ancien en bois sculpté et doré, représentant la Vierge allaitant l'enfant Jésus. Toile attribuée à tort à Paul Potter.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m420 ; largeur, 0m360. — Origine flamande.

266. — Peinture.

Peinture sur toile, renfermée en un cadre de bois dédoré, et représentant le Christ enfant entre la Vierge et saint Joseph, auquel il offre une fleur de lys.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m360 ; largeur, 0m450. — Origine flamande.

267. — Peinture.

Peinture sur toile renfermée dans un cadre ancien en bois doré et sculpté, représentant un vieux moine lisant.

Fin du XVIIe siècle. — Hauteur, 0m300 ; largeur, 0m240. — Bon travail d'école flamande, et probablement original.

268. — Peinture.

Peinture sur toile renfermée en un cadre de bois doré, et représentant une vierge et martyre.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m514 ; largeur, 0m422. — Origine française.

269. — Peinture.

Peinture sur toile renfermée dans un cadre de bois doré, et représentant saint Jérôme dans sa grotte, méditant sur une tête de mort.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m890 ; largeur, 0m790. — Origine espagnole.

270. — Peinture.

Peinture sur bois contenue dans un cadre rectangulaire de bois doré, et représentant la Circoncision. Bon tableau d'école flamande attribué à tort à Vanloo.

Fin du XVIIe siècle. — Hauteur, 0m250 ; largeur, 0m350. — Origine flamande.

(1) V. Fortin, *Souvenirs*. Il n'a pas été possible de les déterminer. Ce sont peut-être celles du peintre lui-même.



271. — Peinture.

Peinture sur bois représentant saint Jean tenant un calice d'où sort un dragon. Au bas on lit : « Sanctus Johannes. » Le cadre de bois, quoique d'apparence moderne, peut être contemporain de la peinture.

XVIII[e] siècle. — Hauteur, 0[m]154 ; largeur, 0[m]124. — Origine italienne.

272. — Peinture.

Peinture sur toile, enfermée dans un cadre ancien de forme oblongue, de bois doré et sculpté, représentant l'*Ecce homo*.

XVIII[e] siècle. — Hauteur, 0[m]514 ; largeur, 0[m]424. — Origine française.

273. — Peinture.

Peinture sur toile, renfermée dans un cadre ancien de bois doré et sculpté, de forme oblongue, et représentant la *Mater dolorosa*.

XVIII[e] siècle. — Hauteur, 0[m]514 ; largeur, 0[m]424. — Origine française.

274. — Peinture.

Peinture sur toile renfermée dans un cadre en bois sculpté et doré, représentant la Madeleine pénitente.

Fin du XVII[e] siècle. — Hauteur, 0[m]414 ; largeur, 0[m]334. — Origine flamande.

275 — Peinture.

Peinture sur bois représentant l'Annonciation. La tête de la Vierge est nimbée. L'ange Gabriel a des bottes noires. Les dorures et les couleurs sont en partie effacées, les figures détériorées. — Légendes russes.

Date incertaine, mais moderne. — Hauteur, 0[m]110 ; largeur, 0[m]990.— Origine slave.

276. — Peinture.

Peinture sur bois représentant le baptême du Christ dans le Jourdain, avec quatre personnages. A gauche, saint Jean-Baptiste ; au centre, le Christ au milieu du Jourdain, tous deux nimbés. A droite, deux anges ailés, dont l'un porte un linge destiné à essuyer la tête du Christ. Au sommet, le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. — Légendes en langue russe. Les couleurs, notamment celles des chairs, sont en partie effacées.

Date incertaine, mais moderne. — Hauteur, 0[m]110 ; largeur, 0[m]090.— Origine slave.

277. — Peinture.

Tableau rectangulaire entouré d'un cadre de bois doré, contenant une peinture sur cuivre, où est représentée l'agonie du Christ au Jardin des Olives.

XVII[e] siècle. — Hauteur, 0[m]223 ; largeur, 0[m]184. — Travail médiocre d'origine française.

278. — Peinture.

Peinture sur cuivre représentant, sur fond d'or, la Vierge et l'enfant Jésus nimbés, et couronnés de diadèmes de perle. — Travail russe du XVIIIe siècle.— Au dos, un Christ aux bras rapprochés ayant la Madeleine agenouillée à ses pieds. — XVIIe siècle. — Origine française.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Hauteur, 0m217 ; largeur, 0m150. — Origine française et slave.

279. — Peinture.

Tableau quadrangulaire entouré d'un cadre de bois doré, contenant une peinture sur cuivre représentant une sainte ravie en extase.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m130 ; largeur 0m114. — Origine française.

280. — Peinture.

Tableau rectangulaire entouré d'un cadre de bois doré, représentant, peinte sur cuivre, sainte Agnès nimbée.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m216 ; largeur, 0m180. — Origine française.

281. — Peinture.

Tableau rectangulaire entouré d'un cadre de bois doré, contenant, peinte sur cuivre et nimbée, sainte Barbe, vierge et martyre.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m192 ; largeur, 0m160. — Origine flamande.

282. — Peinture.

Tableau rectangulaire entouré d'un cadre de bois doré, représentant, sur cuivre, la Vierge nimbée et diadémée en prière.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m230 ; largeur, 0m190. — Origine française.

283. — Peinture.

Belle peinture sur cuivre, un peu détériorée, représentant la Sainte Face.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m143 ; largeur, 0m120. — Origine française.

284. — Peinture.

Peinture sur cuivre, contenue dans un cadre de bois noir, représentant le Christ crucifié, avec la vue dans le lointain de la ville de Jérusalem.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m370 ; largeur, 0m300. — Origine française.

285. — Peinture.

Peinture sur cuivre, contenue dans un cadre ancien de bois doré, et sculpté, représentant le Christ nimbé à rayons, bénissant et tenant d'une main le globe surmonté d'une croix.

Fin du XVIIe siècle. — Hauteur, 0m344 ; largeur, 0m300. — Origine française.

286. — Peintures.

Deux peintures sur cuivre représentant, la première, d'un côté une reine nimbée et couronnée, et, de l'autre, un pape bénissant, avec la tiare et la croix. Le cadre, quoique d'apparence moderne, peut être contemporain de la peinture. La seconde, d'un côté, le buste nimbé d'une sainte, et de l'autre le buste nimbé d'un évêque, ayant d'un côté sa mître, et tenant sa crosse.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}044 ; largeur, 0^{m}035. — Origine incertaine.

287. — Peinture.

Cadre en bois noir décoré de filets d'or, contenant une peinture sur cuivre où est représentée l'Adoration des Mages.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}584 ; largeur, 0^{m}442. — Origine flamande.

288. — Peinture.

Cadre de bois contenant une peinture sur cuivre qui représente la Vierge donnant un fruit à l'enfant Jésus. Tout auprès est le Précurseur tenant une croix dans sa main. Autour de la croix est une bandelette couverte de caractères hébreux. Au fond, saint Joseph feuilletant un livre.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}370 ; largeur, 0^{m}300. — Origine flamande.

289. — Peinture.

Peinture sur cuivre sans cadre, représentant l'Adoration de l'Enfant Jésus. Dans un coin, saint Joseph en extase.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}225 ; largeur, 0^{m}172. — Origine flamande.

290. — Peinture.

Tableau oblong entouré d'un cadre de bois doré, contenant une peinture sur cuivre représentant la Sainte-Famille, la Vierge allaitant l'enfant Jésus, en présence de saint Joseph.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0^{m}154 ; largeur, 0^{m}179. — Origine flamande.

291. — Peinture.

Peinture représentant dans une initiale détachée d'un graduel ou d'un antiphonaire, l'Ascension du Christ.

XVIe siècle. — Hauteur, 0^{m}180 ; largeur, 0^{m}150. — Origine incertaine.

XI. — VITRAUX PEINTS

292. — Grisaille ovale.

L'ange quittant la maison de Tobie. A gauche, le père de Tobie, dans un lit à quatre colonnes, rend grâce à Dieu de sa guérison, entouré de sa

famille. A droite, l'ange dans un nuage, au seuil de la maison, Tobie et son père prosternés à ses pieds.

xvie siècle. — Hauteur, 0m250 ; largeur, 0m180.

293. — Grisaille (violet manganèse rehaussé de jaune).

Abbesse nimbée tenant sa crosse avec un livre de la main gauche et supportant de la droite le monogramme I H S entouré de flammes. Dans le fond, manoir et paysage. Au-dessous et au milieu du vitrail on lit les lettres S Y E (Ye ou Ytha, abbesse du pays de Galles ?).

xviie siècle. — Hauteur, 0m220 ; largeur, 0m230.

294. — Grisaille (violet manganèse rehaussé de jaune).

Représentant un saint nimbé, la figure jeune et sans barbe, paraissant sortir d'un fleuve ; à gauche, au deuxième plan, un bouquet de bois ; à droite, aqueduc et pyramide.

Fin du xvie siècle. — Hauteur, 0m190 ; largeur, 0m200.

295. — Grisaille (violet rehaussé de jaune).

Représentant saint Antoine, un porc à ses côtés. Dans le fond l'hermitage dans un paysage.

xviie siècle. — Hauteur, 0m180 ; largeur, 0m180.

296. — Petit vitrail carré, peint de jaune et de violet manganèse.

A droite, saint Nicolas crossé, mitré et nimbé, revêtu des habits sacerdotaux. A ses pieds, trois enfants dans un cuvier. A gauche et séparée par une colonne, sainte Marguerite dans l'attitude de la prière, tenant un crucifix et foulant aux pieds un dragon qu'elle écrase.

xvie siècle. — Hauteur, 0m190 ; largeur, 0m190.

297. — Ecce homo (Christ au roseau). Grisaille jaune et violet manganèse, forme ovale.

xvie siècle. — Hauteur, 0m110 ; largeur, 0m080.

XII. — FAIENCES, POTERIES, VERRERIES

298. — Grand Bénitier en faïence polychrôme. (Planche XXV.)

Au milieu, le Christ en ivoire sur fond bleu rehaussé de rayures jaunes. Dans le haut taillé en toit, tête d'ange en relief. Dans le bas, bénitier creusé dans une tête d'ange. Sur les côtés formant cadre, deux jolies cariatides dont les gaines sout supportées par deux muffles de lion portant des anneaux. Autour de la croix quatre petites figures d'anges

bouffis armés d'ailes. Autour du cadre semis de marguerites et ornements en relief.

XVIe siècle. — Hauteur, 0m600 ; largeur, 0m240. — Fabrique d'Urbins.
Très belle pièce qui mériterait d'être réparée. Le bas du Christ manque et la pièce fendue par le milieu est rattachée par des agrafes peu solides de fil de fer.

299.— Plat.

Plat blanc gaudronné, au milieu duquel est peint le monogramme I H S en jaune et bleu.

XVIe siècle. — Hauteur, 0m240 : largeur, 0m290. — Fabrique de Nevers.

300. — Assiette.

Assiette en faïence polychrôme sur laquelle on a peint l'Adoration des Mages.

XVIe siècle. — Diamètre, 0m220. — Fabrique d'Urbin.
Cette pièce fendue en deux a été restaurée.

301. — Bénitier.

Bénitier en faïence polychrôme sur lequel on a peint un saint en prière (saint Bruno) dans un médaillon central, accosté de deux anges en haut relief. Têtes d'anges bouffis dans le haut et dans le bas.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m370 ; largeur, 0m170. — Fabrique italienne.

302. — Bénitier.

Bénitier en faïence. Au milieu un saint Jean en relief, accosté de deux anges également en relief.

XVIe siècle. — Hauteur, 0m260 ; largeur, 0m170. — Fabrique des Abruzzes.

303. — Bénitier.

Bénitier en faïence. Au milieu on a peint le monogramme I H S, accosté de deux anges en relief.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m220 ; largeur, 0m140. — Fabrique de Nevers.

304. — Bénitier.

Bénitier en faïence découpée sur lequel on a peint un saint pèlerin près d'une église. Au-dessous, ces mots : *Saint Jacques*.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m360 ; largeur, 0m240. — Fabrique de Nevers.

305. — Bénitier.

Petit bénitier en faïence polychrôme, représentant le Christ sur la croix. Au-dessous, une marguerite.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m250 ; largeur, 0m110. — Fabrique de Nevers.



306. — Plat.

Petit plat en faïence polychrôme à sujets en relief, représentant l'Assomption de la Vierge au milieu des anges, en relief.

Hauteur, $0^{m}200$; largeur, $0^{m}180$. — Ecole de Bernard Palissy.

307. — Plat.

Plat ovale, faïence en relief, camaïeu bleu. Médaillon central ovale avec une sainte au milieu d'un paysage. Ornements en relief garnissant également le marly. Autour du médaillon, berger avec ses chiens, oiseaux, fruits et fleurs.

xviie siècle. — Longueur, $0^{m}480$; largeur, $0^{m}370$. — Fabrique de Nevers. — Epoque franco-nivernaise.

308. — Statuette.

Statuette en faïence polychrôme (jaune et vert), représentant la Vierge portant l'enfant Jésus sur le bras droit. (La tête de l'enfant manque.)

xviie siècle. — Hauteur, $0^{m}370$; largeur, $0^{m}150$. — Fabrique de Nevers.

309. — Statuette.

Statuette en faïence polychrôme (bleu et jaune sur blanc), représentant la Vierge soutenant l'enfant Jésus sur le bras gauche. Sur le socle est une tête d'ange bouffi ailé.

xviiie siècle. — Hauteur, $0^{m}450$; largeur, $0^{m}150$. — Fabrique de Rouen.

310. — Plaque.

Plaque en faïence dans un cadre de bois doré, sur lequel on a peint Jésus, dépouillé de ses vêtements, assis sur des rochers, entouré de personnages qui le contraignent à se lever. Au-dessous, ces mots : *Statio.*

xive siècle. — Hauteur, $0^{m}360$; largeur, $0^{m}430$. — Fabrique de Castelli.

311. — Bouquetière.

Bouquetière faïence camaïeu bleu, forme ovale avec pied, surmontée de trois orifices accompagnés de petits trous pour placer les fleurs.

xviie siècle — Hauteur, $0^{m}160$; largeur, $0^{m}210$. — Fabrique de Nevers.

312. — Bouquetières.

Deux bouquetières faïence camaïeu bleu, forme tombeau, avec petits trous à la partie supérieure.

xviiie siècle. — Hauteur, $0^{m}120$; largeur, $0^{m}210$. — Faïences de Rouen.

313. — Vase.

Vase en terre cuite de l'époque gallo-romaine, forme haute, avec deux cordons de guillochures.

Hauteur, $0^{m}130$; diamètre, $0^{m}080$.



314. — Carreaux.

Quatre carreaux en terre cuite incrustée, à émail plombifère, dessins variés.

XIVe siècle. — Côté, 0m120. — Fabrication française.

315. — Statuette.

Statuette en faïence polychrôme, représentant la Vierge couronnée et l'enfant Jésus.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m320; largeur, 0m110. — Fabrique de Nevers. — Les émaux ont coulé au feu.

316. — Calice.

Calice en cristal; croix gravée sur le pied.

Hauteur, 0m240; diamètre, 0m085.
Ce calice provient de l'abbé Viard, curé de Saint-Etienne d'Auxerre, lequel s'en servait pendant la Terreur, donné à M. ....., de Châtel-Censoir, il a été ensuite offert à M. Duru pour sa collection.

317. — Calice.

Calice en faïence blanche sans décors, de l'époque de la Révolution.

Hauteur, 0m230; diamètre, 0m100. — Fabrique du pays.

318. — Calice.

Calice gobelet en verre dont le pied a été cassé et remplacé par un pied tourné en bois. Le gobelet a été décoré à la meule de trèfles et cordons.

Hauteur, 0m240 ; diamètre, 0m080. — Fabrique de Nevers.

XIII. — TAPISSERIES (1)

319. — Tapisserie (pl. XXVI).

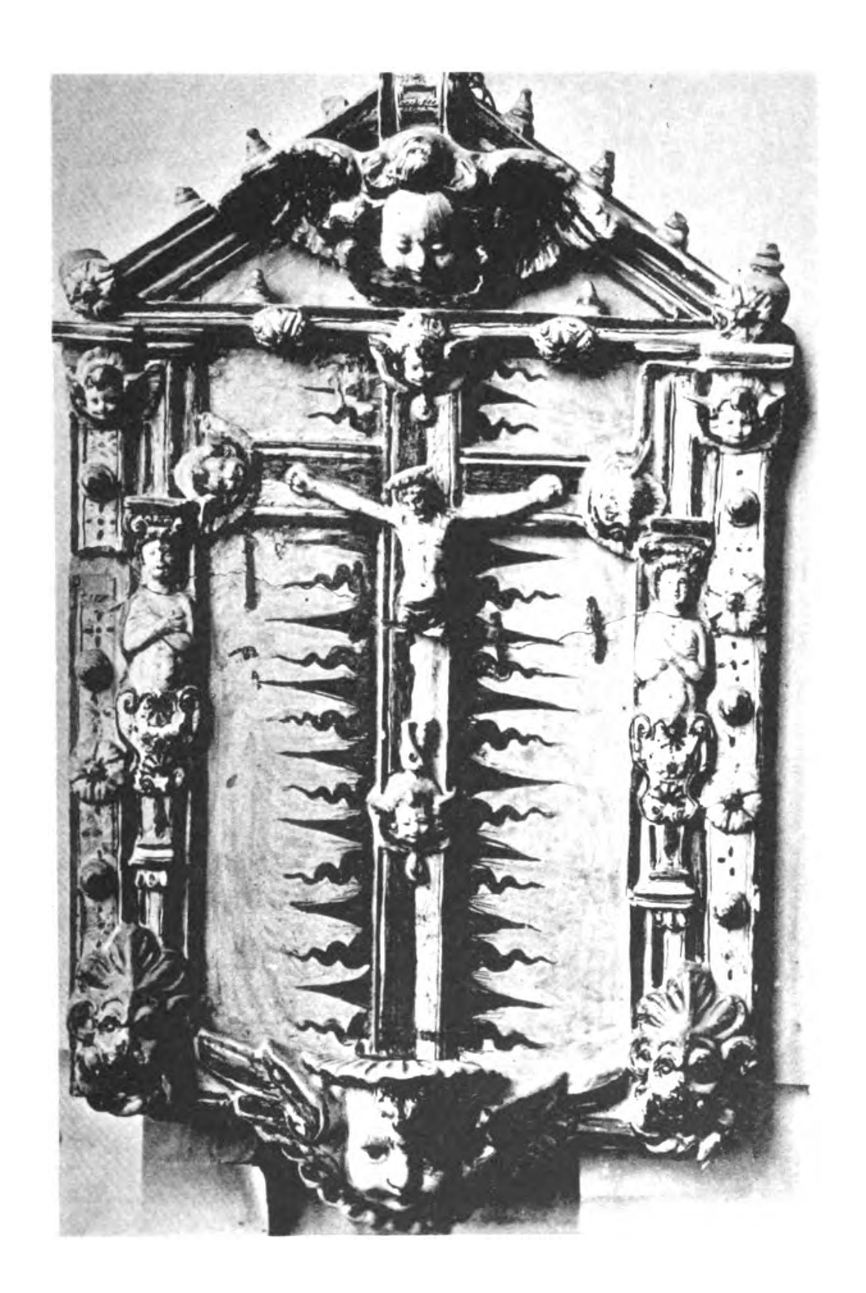
Panneau quadrangulaire entouré d'un cadre de bois doré, et divisé par le milieu par une baguette transversale, contenant une tapisserie en fort mauvais état, à usage de devant d'autel, représentant en deux sections de quatorze personnages chacune, sous des arcades à plein cintre, vingt-huit saints et saintes, dont voici les principaux : Panneau supérieur : saint Étienne, sainte Barbe, saint Pierre, saint Thomas, saint Denis, sainte Claire, sainte Marguerite, sainte Catherine, etc.; panneau inférieur : saint Paul, saint Jacques, saint Laurent, sainte Geneviève, etc.

Fin du XVIe siècle. — Hauteur, 0m860; largeur, 1m60. — Origine française.

320. — Tapisserie.

Panneau quadrangulaire, à usage de devant d'autel, de damas rouge

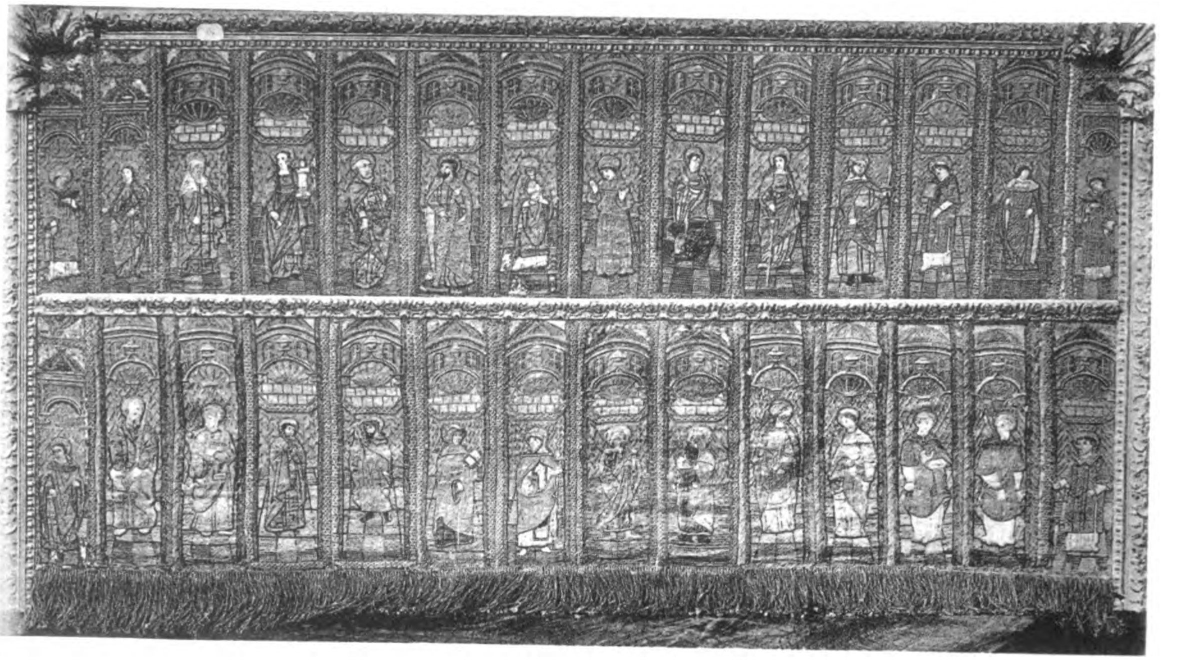
(1) Toutes les tapisseries ci-dessous désignées sont brodées à la main.



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 298. BÉNITIER EN FAYENCE, FABRIQUE D'URBINO

XVIe SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 319 DEVANT D'AUTEL

TAPISSERIE. FIN DU XVIE SIÈCLE

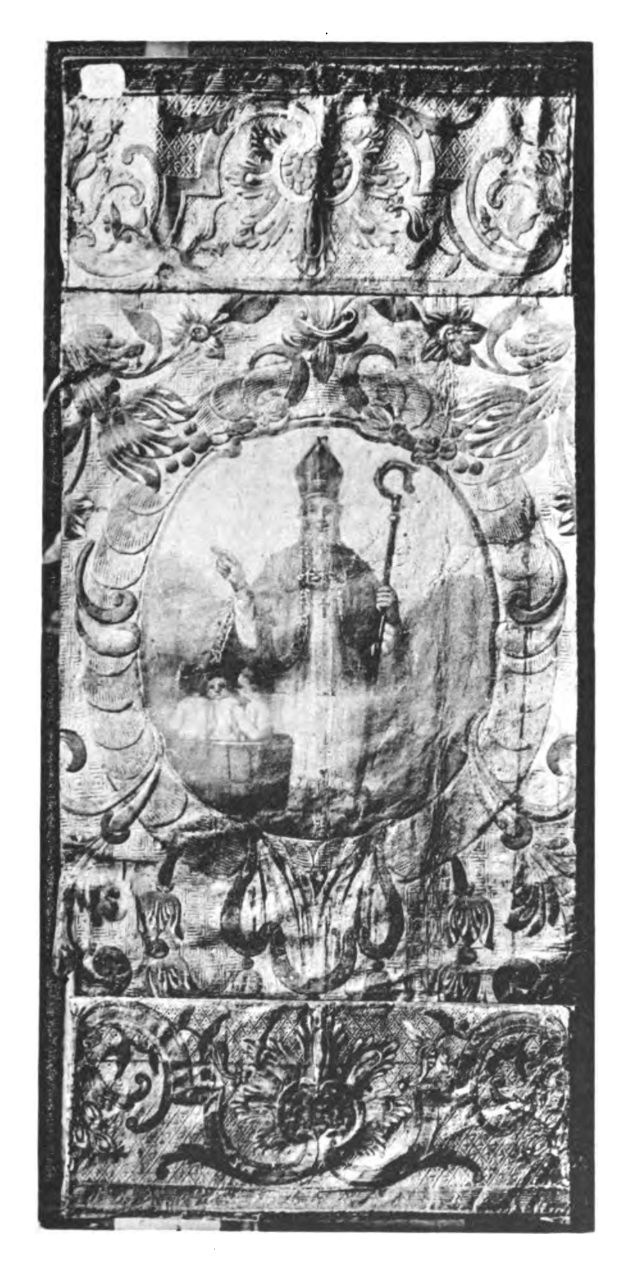


Phototypie J. Royer, Nancy.

Nº 342. PETITE GLACE

AVEC LES INSTRUMENTS DE LA PASSION FIGURÉS DANS LE VERRE

FABRIQUE DE NEVERS, XVIIe SIÈCLE



Phototypie J. Royer, Nancy.

N° 347. BANNIÈRE DES MARINIERS

DE LA PAROISSE SAINT-LOUP D'AUXERRE

CUIR GAUFFRÉ, XVIIe SIÈCLE

brodé d'or et d'argent, chargé de dix-huit médaillons, représentant les armes de la famille Lepelletier de Saint-Fargeau, de ses diverses seigneuries, et de ses alliés. Au centre, armes de France sur un semis de fleurs de lis, accolées à d'autres armes impossibles à déterminer.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m750 ; largeur, 1m810. — Origine locale.

321. — Tapisserie.

Tableau entouré d'un cadre de bois doré, représentant, en tapisserie, avec une exécution de valeur médiocre, saint Charles Borromée agenouillé aux pieds du Christ.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m367 ; largeur, 0m293. — Origine française ?

322. — Tapisserie.

Fragment de tapisserie représentant saint Louis.

XVIe siècle. — Hauteur, 0m800 ; largeur, 0m220. — Origine française.

323. — Tapisserie.

Bordure de tapisserie surchargée de trois médaillons, au-dessus desquels deux anges élèvent un calice, surmonté d'une hostie. Le premier médaillon représente saint Pierre ; le deuxième, saint Jacques ; le troisième, saint Augustin.

XVIe siècle. — Hauteur, 1m280 ; largeur, 0m250. — Origine incertaine.

324. — Tapisserie.

Bordure en tapisserie représentant sous une arcade Renaissance un cardinal, et un personnage qui tient dans ses mains la figuration d'une église.

Fin du XVIe siècle. — Hauteur, 0m427 ; largeur, 0m200. — Origine incertaine.

325. — Tapisserie.

Bordure en tapisserie chargée de deux médaillons, surmontés chacun d'une arcade Renaissance, et dans chacun desquels se trouvent un saint et une sainte.

XVIe siècle. — Hauteur, 0m842 ; largeur, 0m193. — Origine incertaine.

326. — Tapisserie.

Bannière à fond de damas crême, frangée sur deux côtés, sur laquelle est brodée en tapisserie une Vierge ayant dans ses bras l'enfant Jésus, et tenant de la main droite une marguerite, et de l'autre une tulipe. Aux pieds de la Vierge sont deux tulipes. La partie médiane de la bannière est très détériorée. La tapisserie est du XVIe siècle, mais le fond est d'une époque bien postérieure.

XVIe siècle. — Hauteur, 0m636 ; largeur, 0m480. — Origine incertaine.

327. — Tapisserie.

Fragment de dais en damas rouge, sur lequel sont appliqués des filigranes et des franges d'argent.

XVIII[e] siècle. — Hauteur, 0[m]463 ; largeur, 0[m]372. — Origine locale ?

SUPPLÉMENT.

326 *bis*. — Étole.

Étole pastorale de brocart rouge, munie de deux glands dorés, et couverte de broderies du même métal. Ornementation à fleurons rouges, bleus et verts sur fond d'or. Au bas, franges d'or fin.

XVIII[e] siècle. — Hauteur, 0[m]122 ; largeur, 0[m]230. — Origine locale. — Don de Mgr de Cicé, évêque d'Auxerre.

326 *ter*. — Ornement.

Un ornement d'évêque se composant de deux chappes, de deux dalmatiques, de la chasuble et des accessoires, telles que étoles, manipules, bourse, voiles, etc., riche ornementation sur fond d'or, de fleurs, de fleurons, et de rinceaux multicolores.

XVIII[e] siècle. — Hauteur, 1[m]390 ; circonférence, 4[m]330. — Origine locale. — Don de Mgr de Caylus.

326 *quater*. — Chappe.

Chappe d'évêque en brocart rouge, décorée sur fond d'or fin, d'une splendide ornementation de rinceaux, et de fleurons d'argent et multicolores.

XVIII[e] siècle. — Hauteur, 1[m]900 ; circonférence, 4[m]330. — Origine locale. — Don de Mgr de Cicé.

327 *bis*. — Ornement complet.

Ornement composé d'une chasuble et de ses accessoires en soie verte, richement broché d'or et d'argent, et de fleurons multicolores. Le voile de soie verte est orné d'une magnifique broderie latérale d'or et d'argent. Au centre, une croix rayonnante en broderie d'or et d'argent, avec le monogramme du Christ. Aux quatre coins, fleurons d'or et d'argent.

XVIII[e] siècle. — Hauteur, 1[m]120 ; largeur, 0[m]690. — Le voile : hauteur, 0[m]580 ; largeur, 0[m]570. — Origine locale, mais incertaine.

XIV. — VARIA

328. — Nacre.

Médaillon oblong de nacre sculpté, muni d'un anneau de suspension, et représentant en deux scènes l'Annonciation et la Nativité.

XIX[e] siècle. — Hauteur, 0[m]155. — Diamètre, 0[m]160. — Provenant de Terre-Sainte.

329. — Nacre.

Médaillon oblong de nacre sculpté, muni d'un anneau de suspension représentant au centre Jésus sortant du sépulcre en présence des saintes femmes ; tout au pourtour, douze médaillons réservés, contenant le portrait des douze apôtres.

XIXe siècle. — Hauteur, 0^m155 ; largeur, 0^m165. — Provenant de Terre-Sainte.

330. — Nacre.

Médaillon oblong de nacre sculptée, muni d'un anneau de suspension, et représentant en quatorze scènes la vie de Jésus-Christ.

XIXe siècle. — Hauteur, 0^m183 ; diamètre égal. — Provenant de Terre-Sainte.

331. — Nacre.

Médaillon oblong de nacre sculptée, représentant la Nativité.

XIXe siècle. — Hauteur, 0^m060 ; diamètre, 0^m046. — Provenant de Terre-Sainte.

332. — Nacre.

Médaillon oblong de nacre sculptée, représentant la Fuite en Egypte.

XIXe siècle. — Hauteur, 0^m070 ; largeur, 0^m052. — Provenant de Terre-Sainte.

333. — Médaillon.

Médaillon en corne, de forme ovale, à bordure denticulée, représentant d'un côté le Christ crucifié, entre la Vierge et saint Jean (au bas est le Christ au tombeau), et de l'autre côté, l'ensevelissement de la Vierge ?

Date incertaine. — Hauteur, 0^m090 ; largeur, 0^m050. — Origine incertaine.

334. — Nacre.

Médaillon oblong de nacre sculptée, représentant le baptême du Christ.

XIXe siècle. — Hauteur, 0^m070 ; largeur, 0^m046. — Provenant de Terre-Sainte.

335. — Nacre.

Médaillon oblong de nacre sculptée, représentant l'entrée du Christ à Jérusalem.

XIXe siècle. — Hauteur, 0^m060 ; largeur, 0^m046. — Provenant de Terre-Sainte.

336. — Nacre.

Médaillon oblong de nacre sculptée, représentant le Christ sortant du tombeau.

XIXe siècle. — Hauteur, 0^m053 ; diamètre, 0^m040. — Provenant de Terre-Sainte.

337. — Nacre.

Médaillon oblong, de nacre sculptée, représentant la Résurrection du Christ.

XIXe siècle. — Hauteur, 0^m064 ; largeur, 0^m046. — Provenant de Terre Sainte.

338. — Nacre.

Médaillon oblong, de nacre sculptée, représentant la mort de la sainte Vierge.

XIXe siècle. — Hauteur, 0m060 ; largeur, 0m046. — Provenant de Terre Sainte.

339. — Nacre.

Médaillon circulaire de nacre sculptée, représentant la Vierge.

XIXe siècle. — Diamètre, 0m022. — Provenant de Terre Sainte.

340. — Nacre.

Médaillon circulaire de nacre sculptée, représentant le Christ.

XIXe siècle. — Diamètre, 0m022. — Provenant de Terre Sainte.

341. — Nacre.

Médaillon oblong, de nacre sculptée, contenant une étoile rayonnante. Au-dessous, on lit : Souvenir de Bethléem.

XIXe siècle. — Hauteur, 0m036; largeur, 0m049. — Provenant de Terre Sainte.

342. — Petite glace dans un cadre en bois, avec les instruments de la Passion figurés dans le verre. (pl. XXVII.)

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m230 ; largeur, 0m280. — Fabrique de Nevers.

La glace est cassée en deux.

343. — Gourde de pèlerin,

Cette gourde est du XVIIIe siècle. Longueur 0m30 en comptant le bouchon. On y voit :

1o Les sept fondateurs de l'ordre des serviteurs de Marie représentés aux pieds de Notre-Dame des Sept-Douleurs. (Ils ont été mis au nombre des bienheureux en 1717 et 1725.)

2o La sainte Vierge tenant l'enfant Jésus. On lit, au-dessous, l'invocation : ***Refugium peccatorum.***

3o Le martyre de saint Fidèle, de Sigmaringen, capucin (béatifié en 1729 et canonisé en 1745). Deux bourreaux s'apprêtent à le frapper, l'un avec une épée, l'autre avec une massue. Un ange lui apporte une palme.

4o Une scène allégorique qui rappelle sans doute la fondation d'une église à Bologne, après que cette ville eut été délivrée de la peste par l'intercession de saint Ignace. Au-dessus de la ville on voit une colombe qui apporte un rameau d'olivier et un ange qui remet son épée dans le fourreau. Au bas, un prêtre, sans doute saint Ignace, est en prière. Au-dessus, la Vierge tenant l'enfant Jésus est assise sur un édicule que portent deux anges. L'inscription suivante donne la clef de l'allégorie : *S. **Ignatio loy.*** (qui) ***contagione bonon. liberavit.***

344. — Étui.

Étui à cuillères et à fourchettes, en usage dans les monastères. La face

supérieure représente la Vierge couronnée, tenant un sceptre dans sa main gauche, et sur son bras droit l'enfant Jésus, qui porte un globe surmonté d'une croix. Ornementation à feuilles d'acanthe entremêlées de fleurs de lis. Bords à grenetis.

Fin du XVe siècle ? — Hauteur, 0m240; largeur, à la partie supérieure, 0m043 ; à la partie inférieure, 0m070. — Origine française?

345. — Corne.

Cadre contenant, sur un lit de velours noir, trois fragments de corne sculptée, et autrefois coloriée, représentant diverses scènes de la Passion, avec une légende explicative en latin : Jesus Christus flagellatus, Jesus Christus cruci appositus, etc. Le plus long de ces fragments à 0m030 de hauteur, et 0m090 de largeur. Les deux autres 0m059 de hauteur et 0m057 de largeur.

Fin du XVe siècle. — Hauteur, 0m130 ; largeur, 0m125. — Origine italienne ?

346. — Tableau.

Tableau rectangulaire entouré d'un cadre de bois doré, représentant saint Charles Boromée à genoux au pied de la croix, au milieu de feuillages de papier découpés et coloriés.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m200; largeur, 0m244. — Origine italienne.

347. — Bannière (pl. XXVIII).

Bannière de cuir peinte en or et argent, représentant saint Nicolas ressuscitant des enfants suivant la légende traditionnelle. Ornementation à fleurons verts et rouges, sur fond d'or et d'argent.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0m896 ; largeur, 0m426. — Origine auxerroise. — Bannière des mariniers.

348. — Croix.

Croix tréflée à son sommet et à ses autres extrémités, en cristal de roche, mais tenue dans une armature d'argent, à la croisée des bras, aux deux piédestaux, et à la base.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m200 ; largeur 0m090. — Origine incertaine.

349. — Terre cuite.

Cadre en bois sculpté, contenant une terre cuite où est figurée la Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jésus.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0m234 ; largeur, 0m230. — Origine incertaine.

350. — Dessus de cheminée.

Dessus de cheminée en marbre blanc, en forme de losange, échancré par le haut, contenant un écusson bourgeois, avec des armes parlantes,

consistant en un dextrochère portant un vase de fleurs. — Famille Bouquet, d'Auxerre? L'écusson est soutenu par deux licornes affrontées.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0^m480 ; largeur, à la partie supérieure, 0^m544, à la partie inférieure, 0^m076. — Origine locale.

351. — Vignette.

Tableau rectangulaire entouré d'un cadre de bois doré, et contenant une curieuse vignette coloriée, représentant, au sommet, la Vierge et l'enfant Jésus couronnés, sous des arcades en forme de portiques. Au bas un ange emporte le portrait de la Vierge et de l'enfant Jésus. Au-dessous un camp gardé militairement par des sentinelles. Allusion à un miracle de la Vierge. Reproduction d'une image miraculeuse, devenue probablement l'insigne d'une confrérie en Allemagne; tout à l'extrémité on lit : Maria Cell et M. Schatz Kammer.

XVIIe siècle. — Hauteur, 0^m200; largeur, 0^m160. — Origine bavaroise.

352. — Découpures.

Cadre en bois doré, contenant au milieu d'un feuillage de découpures en papier doré, des reliques de saint Victorin, martyr.

Fin du XVIIIe siècle, ou commencement du XIXe. — Hauteur, 0^m203 ; largeur, 0^m160. — Origine incertaine.

353. — Gravure.

Cadre en bois doré, contenant au milieu d'une fine guipure de papier découpé, une gravure en couleur, où est figuré saint Marc écrivant son évangile. — Au-dessus on lit : « Saint Marc priez pour nous ».

Fin du XVIIIe siècle. — Hauteur, 0^m190 ; largeur, 0^m150. — Origine française.

354. — Médaillon.

Cadre rectangulaire en bois doré, contenant au milieu d'une guirlande de papier découpé et doré, un médaillon peint en couleur, où est figuré l'Enfant Jésus. Au bas, on lit : « Ego sum via, et veritas et vita ». — Aux angles : « Jesus dulcis memoria ». — « Deus dans vera cordi gaudia ». — « Sed super mel et omnia, eius dulcis presentia ».

Fin du XVIIIe siècle. — Hauteur. 0^m230 ; largeur, 0^m260. — Origine incertaine.

355. — Médaillon et reliquaire.

Cadre circulaire en bois doré, contenant un médaillon en relief, représentant la Vierge tenant l'enfant Jésus qui joue avec saint Jean-Baptiste, et en outre un reliquaire dont les reliques ne sont point désignées.

Fin du XVIIIe siècle ou commencement du XIXe. — Diamètre, 0^m100. — Origine incertaine.

356. — Agnus Dei.

Trois Agnus Dei contenus dans des cadres de bois doré, entourés de feuillages dorés, et donnés par Mme Berton.

Fin du XVIIIe ou commencement du XIXe siècle. — Hauteur, 0^m133; largeur, 0^m094. — Origine locale.

357. — Croix reliquaire.

Croix reliquaire en bois sculpté, contenant au milieu de feuillages dorés différentes reliques.

XVIIIe siècle. — Hauteur, 0^m340; largeur, 0^m220. — Origine incertaine.

358. — Bâton cantoral.

Ce bâton fait de roseaux réunis par des viroles en cuivre est divisé en cinq compartiments, et est chargé de scènes gravées avec beaucoup d'art.

1er compartiment :

On y a gravé le portrait de Clément VIII avec ses armes, et celui du cardinal Tolet avec le chiffre IHS.(Le cardinal Tolet a été créé cardinal en 1593 et est mort en 1596). Au dessus du portrait du cardinal on lit : Iill^mo cardinali Toledo. Et au-dessous du chiffre : Del. card. D. Franc^co Toledo.

Le 2e et le 3e compartiment renferment la Genèse et l'histoire de Notre-Seigneur Jésus Christ.

1. Création des astres : Omnia per ipsum facta sunt.
2. Création des animaux : Producat terra omnem animam viventem.
3. Création de l'homme : Faciamus hominem ad imaginem nostram.
4. Création de l'âme : Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ.
5. Création de la femme : Qui tulit unam de costis ejus.
6. Défense : Videte ne sumas de ligno vitæ et vivas (1).
7. Dieu appelle Adam : Vocavit Deus : Adam ubi es ?
8. L'ange chasse Adam et Ève : Adam exulatus est a paradiso.
9. Adam et Ève condamnés au travail : In sudore vultus tui vesceris pane tuo.
10. Prédiction d'Isaïe : Ecce virgo concipiet et pariet filium.
11. Zaccharie : Nascetur dominus et erit in die illa lux magna.
12. Annonciation : Spiritus sanctus superveniet in te.
13. Naissance de Notre-Seigneur : Qui natus est ex Maria virgine.
14. Adoration des Mages : Ottulerunt magi domino aurum thus et mirram.
15. Visitation : Exurgens Maria habiit in montana.
16. Apparition de l'ange à saint Joseph : Surge accipe puerum et matrem ejus.
17. Fuite en Egypte : Qui cum matre in Egitto fugit.
18. Présentation : Qui in templo oblatus est.
19. Baptême de Notre-Seigneur : Hic est filius meus dilectus.
20. Tentation : Non in solo pane vivit homo.
21. La Chananéenne : Qui Canineam exaudivit.

(1) Ces paroles, qui se rapportent à la punition d'Adam, ont été mal appliquées.

22. La Samaritaine : Qui Samaritanam convertit.
23. Guérisons : Qui morbos curavit et demones fugavit.
24. L'aveugle né : Vade et lava in natatoria siloe.
25. Notre-Seigneur poursuivi : Qui lapidatus et blasfematus est.
26. Résurrection de Lazare : Exclamavit : Lazare veni foras.
27. Madeleine aux pieds de Jésus : Mulier remittuntur tibi peccata multa.
28. Entrée à Jérusalem : Ecce rex tuus venit tibi mansuetus.
29. Lavement des pieds : Si non lavero te non habebis partem mecum.
30. La Cène : Amen dico vobis quia unus vestrum me tradet.
31. Agonie : Qui in orto oravit et sanguinem sudavit.
32. Baiser de Judas : Judas, osculo tradis filium hominis.
33. Jésus devant le tribunal : Qui injuste accusatus est.
34. Flagellation : Fui flagellatus quotidie et castigatio mea in matutinis.
35. Couronnement d'épines : Filii Sion videte regem vestrum spinis coronatum.
36. Portement de la croix : Qui crucem portavit in calvarie locus (*sic*).
37. Crucifixion : Qui in cruce pendit mortuus.
38. Descente de croix : Qui in gremio matris jacuit mortuus (est).
39. Mise au tombeau : Qui cum aromatibus sepultus est.
40. Notre-Seigneur aux limbes : Veni domine libera nos a laqueo mortis.
41. Résurrection : Qui die tertiâ resurexit a mortuis.
42. Ascension : Qui ascendit in cœlis sedet ad dexteram Dei patris omni potentis.

Dans le 4e compartiment sont représentés les saints avec leurs caractéristiques.

43. Saint Pierre avec les clefs.
44. Saint André avec la croix.
45. Saint Jean avec le vase d'où sort le serpent.
46. Saint Jacques le majeur avec le bâton de pèlerin.
47. Saint Jacques le mineur avec la massue.
48. Saint Philippe avec la croix à longue hampe.
49. Saint Barthélemy avec le couteau.
50. Saint Thomas avec l'équerre.
51. Saint Thadée avec la scie.
52. Saint Mathias avec la lance.
53. Saint Mathieu tenant une plume.
54. Saint Simon avec la hallebarde.
55. Saint Mathieu accompagné d'un ange qui lui présente une plume et un encrier.
56. Saint Luc.
57. Saint Marc.
58. Saint Jean.
59. Saint Ambroise.
60. Saint Augustin.
61. Saint Jérôme.



62. Saint Grégoire.
63. Sainte Barbe appuyée sur une tour.
64. Sainte Agathe portant ses seins sur une coupe.
65. Sainte Lucie portant ses yeux sur une coupe.
66. Sainte Catherine appuyée sur une roue.
67. Saint Albert tenant un lys.
68. Saint Roch.
69. Saint Vincent.
70. Saint Ange ayant un couteau enfoncé dans la tête.

Le 5e compartiment contient les scènes de la vie de la Sainte Vierge :

71. La Sainte Vierge dans les desseins de Dieu. Nondum erant abissi et ego jam concetta eram.
72. Sa naissance: Egredietur virga de radice gesse.
73. Sa présentation au Temple : Intulerunt arcam Dei in templum.
74. Son mariage : Cum esset desponsata Maria Joseph.
75. L'Annonciation : Spiritus sanctus superveniet in te.
76. La Visitation : Exsurgens Maria habiit in montana.
77. La Naissance de N. S. : Natus est vobis hodie salvator mundi.
78. La Présentation de N. S. : Accepit puerum Simeon in ulnas.
79. L'Adoration des Mages : Invenerunt puerum cum Matrem (*sic*) ejus.
80. La Fuite en Égypte : Accipe puerum et matrem ejus.
81. Jésus au milieu des Docteurs : Fili quid fecisti nobis sic.
82. Les Noces de Cana : Dixit mater ejus ad eum vinum non habent.
83. Le Christ sur le chemin du Calvaire : Sequebantur eum mulieres flentes.
84. La Crucifixion : O vos omnes qui transitis per viam.
85. La Mise au Tombeau : Et posuerunt eum in monumento.
86. Apparition de N. S. à la Sainte Vierge : Fili mi desiderabam te in manibus meis.
87. L'Ascension : Videntibus illis elevatus est.
88. La Pentecôte : Repleti sunt omnes spiritu sancto.
89. L'Assomption : Asunta est Maria in celum.
90. Le Couronnement de la Sainte Vierge : Veni de libano sponsa mea veni coronaberis.
91. Notre-Dame des Sept-Douleurs : Tuam ipsias animam pertransibit gladius.

Longueur totale du bâton, 1m500 ; circonférence, 0m090. — Travail italien de la fin du XVIe siècle.

En terminant ce catalogue du Trésor de la cathédrale d'Auxerre, nous croyons bon de signaler aux visiteurs quelques objets et œuvres d'art conservés dans cette église :

2e chapelle de la nef sud. — Visitation, par le frère André, dominicain, peintre estimé du XVIIIe siècle.

Dans la chapelle en face : l'Adoration du Sacré-Cœur, par le même.

3ᵉ chapelle de la nef sud. — L'Assomption, de Restout.

Dans la chapelle en face. — Prédication de saint Pélerin, par le même (tableau de 1745).

4ᵉ chapelle. — Magnifique peinture sur marbre représentant la Mise au Tombeau, et rapportée de Rome au commencement du xviᵉ siècle par Fr. de Dinteville, évêque d'Auxerre (école de Léonard de Vinci).

Chapelles du transept. — Baptême de Notre Seigneur; saint Michel terrassant le Dragon. Tous les deux peints par Lagrenée jeune, en 1774.

Petite chapelle du bas côté nord. — Tombeau du maréchal et de l'amiral de Chastellux.

Chapelle de la Sainte Vierge.— La Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus, statue en pierre du xviᵉ siècle.

Derrière le grand autel. — Statue en marbre blanc de saint Étienne, et bas-relief représentant la Lapidation du même saint. Œuvres du sculpteur Vassé (xviiiᵉ siècle).

La cathédrale possède en outre : un aigle en cuivre fondu en 1507 et provenant de l'église de Cravant; une croix de procession en argent et un ostensoir de même métal, donnés par le maréchal Davoust; une châsse de bois doré donnée par Mgr Dominique Séguier (voir nº 33 de l'Inventaire de 1726); une châsse en bois noir avec ornements en cuivre doré, et surmontée de la statue de saint Pélerin également en cuivre doré. Cette châsse provient de l'ancienne église de Saint-Pélerin.

ERRATA

Page 3 du tirage à part et 105 du Bulletin, lire note 1, 8e ligne, ***ainsi*** au lieu de aussi.

Page 11 du tirage à part et 113 du Bulletin, lire ***invention des reliques*** au lieu d'inventaire.

Ibid. du tirage à part et du Bulletin, lire à la note 3, ***page 76*** au lieu de nº 76.

Page 16 du tirage à part et 118 du Bulletin, lire ***1200 marcs environ*** au lieu de 600.

Page 20 du tirage à part et 122 du Bulletin, au lieu de Hugues de Bouville, noble sénonnais, lire Hugues de Bouville, noble, ***Sénonais***.

Ibid. Au lieu de : qui a appartenu aux Bénédictines de Saint-Julien, lire: qui a appartenu ***peut-être*** aux Bénédictines de Saint-Julien, ***mais provient certainement de l'abbaye de Saint-Julien de Tours***.

Page 25 du tirage à part et 127 du Bulletin, lire à la note 7 ***niellés*** au lieu de nellés.

Page 26 du tirage à part et 128 du Bulletin, à la note 5, lire ***Leodebaldi*** au lieu de Leodebadi.

Page 28 du tirage à part et 130 du Bulletin, à la note 1, après coronas argenteas, supprimer 3º.

Page 31 du tirage à part et 133 du Bulletin, lire note 4 ***récits*** au lieu de récita.

Page 36 du tirage à part et 138 du Bulletin, à la note 3, lire saint Gilles, ***abbé en Languedoc, 711-725***, et non au Languedoc, 711-725.

Page 40 et 41 du tirage à part, 142 et 143 du Bulletin, restituer ainsi qu'il suit la phrase commençant ainsi : Sans nous arrêter, etc. : « ***Sans*** « ***nous arrêter aux magnifiques œuvres d'art que l'empereur Constantin***, « ***ses descendants***, plus tard les papes, et dont l'énumération un peu sus- « pecte, ***encombre les pages du Liber pontificalis, donnèrent aux églises de*** « ***Rome***. »

Page 42 du tirage à part et 144 du Bulletin, modifier ainsi les dix dernières lignes : Or l'argent fin ayant, il y a à peine quelques années, une valeur moyenne de 150 à 200 francs le kilogramme, il faut diminuer ce prix d'un peu moins d'un cinquième, soit d'environ 30 francs, car le cuivre, lui aussi, a une valeur vénale, on aura ainsi 23,970 livres pour la valeur

de l'argent, et un millier de francs, ou environ, pour celle du cuivre. Mais il ne faut pas oublier qu'au v[e] siècle de l'ère chrétienne, l'argent étant au moins cinq ou six fois plus rare qu'aujourd'hui, sa valeur intrinsèque, en était d'autant plus grande. Et, de plus, il faut ajouter que, d'après les tables de Leber, sa valeur extrinsèque, ou pouvoir, était sept fois plus grande que de nos jours. Il faudra donc multiplier la somme ci-dessus par 7 plus 5 ou 6, soit par 12 ou par 13. Là-dedans n'est pas compté le prix de la main-d'œuvre, très artistique, au moins pour l'époque.

Page 64 du tirage à part et 166 du Bulletin, rectifier le chiffre de 1,500 francs, et lire de 150 à 200 francs, prix moyen du kilogramme d'argent aujourd'hui.

Page 67 du tirage à part et 169 du Bulletin, lire *martyre* de saint Étienne au lieu de martyr.

Page 123 du tirage à part et 225 du Bulletin, lire à la 6[e] ligne de la page *eorumdem* au lieu de eorum dem.

Page 125 du tirage à part et 227 du Bulletin, pl. VI. La qualification d'Immaculée donnée à cette vierge ne paraît pas exacte, parce qu'elle semble avoir porté l'enfant Jésus. V. d'ailleurs le n° 52.

Ibid., 28[e] ligne, lire *quam nummusin archa* au lieu de nummusa archa.

Page 149 du tirage à part et 251 du Bulletin, le numéro 123 bis a été placé par erreur aux cuivres, il fait partie de l'argenterie.

Page 155 du tirage à part et 257 du Bulletin, n° 218, lire dans un cadre en bois noir, et supprimer colorié.

Page 157 du tirage à part et 259 du Bulletin, à la note 1, lire *E. Molinier* et non S. Molinier.

Page 158 du tirage à part et 260 du Bulletin, à la note 1, même correction.

Page 159 du tirage à part et 261 du Bulletin, n° 243, à la 3[e] ligne, lire *blancs* et or au lieu de blanc et or.

Page 160 du tirage à part et 262 du Bulletin, n° 248, lire *Bajulans* au lieu de Bayulans.

Page 165 du tirage à part et 267 du Bulletin, n° 278, à la 3[e] ligne, lire au dos un Christ *crucifié* aux bras rapprochés, au lieu d'un Christ aux bras rapprochés.

Dans l'intitulation de la planche XI lire *Candace* au lieu de Candale.

RECTIFICATIONS ET ADJONCTIONS

I. La classification des objets ayant fait partie du trésor actuel de la cathédrale d'Auxerre s'étant trouvée modifiée, par suite de divers remaniements, nous la redonnons comme il suit, et sous sa forme définitive :

Manuscrits : 25. — Imprimés, 18. — Ivoires, 45. — Bois, 28. — Argenterie, 15. — Cuivres, 90, dont huit croix processionnelles. — Émaux, 48. — Gravures et dessins, 7. — Miniatures, 10. — Peintures, 30. — Vitraux peints, 6. — Faïences et verreries, 21. — Tapisseries, 13. — Varia, 31.

En tout, 387 objets. La plupart des objets ajoutés ont été mis en supplément.

2. Sur la valeur des trésors de Saint-Didier et de 1531, nous ne saurions trop répéter que nos estimations sont, pour une bonne part, hypothétiques. D'ailleurs, dans ces évaluations, nous avons fait entrer pour une bonne part, le grand prix qu'aurait aujourd'hui, à nos yeux, des spécimens aussi parfaits de l'orfévrerie de la décadence de la période gallo-romaine, ou même de la première époque mérovingienne, ainsi que des XIV[e] et XV[e] siècle. Ceux-ci surtout sont, du moins pour la France, aussi rares que recherchés. C'est pourquoi nous croyons être plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, en portant à un million environ la valeur de chacun de ces trésors.

Il ne faut pas perdre de vue que la main-d'œuvre, surtout quand elle est très artistique, est parfois plus chère que le métal précieux lui-même. On doit aussi y ajouter le bénéfice légitime du vendeur et des intermédiaires. Qu'il nous soit permis d'en citer un exemple très moderne :

Il y a quelques années, l'honorable M. Lechien, orfèvre en notre ville, a vendu à une personne habitant alors Auxerre, une argenterie du poids d'un peu plus de 22 kilos pour le prix de 10,000 francs. En portant à 200 francs la valeur vénale du kilogramme d'argent, on voit que le coût de la main-d'œuvre et les autres frais ont dépassé le prix de l'argent lui-même. Et pourtant cette argenterie, quoique de fort élégant style Louis XV, n'était rien moins qu'artistique. Ceux que la question de la valeur intrinsèque et relative de la monnaie, suivant les temps et les lieux intéressent, feront bien de consulter trois articles du vicomte d'Avenel, intitulés : *La Fortune mobilière dans l'Histoire* et publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, les 15 avril, 15 juin et 1[er] août 1892.

TROUVAILLE DE VILLIERS-NONAINS

DESCRIPTION DES TYPES

Par M. Mignot.

A la séance du 7 juin 1891, M. Manifacier a signalé une trouvaille de monnaies faites à Villiers-Nonains, commune de Saint-Brancher, entre Cussy-les-Forges et Quarré-les-Tombes. 167 pièces de monnaies françaises du xv[e] siècle ont éte trouvées dans une corne de bœuf. Malgré les démarches faites, il a été impossible de faire l'acquisition de cette trouvaille pour le médailler de la Société. Mais nous avons eu à notre disposition, pendant quelques jours, 91 de ces pièces prises au hasard dans le lot entier. Elles représentent treize ateliers et offrent quarante variétés ou pièces différentes. Ce sont des blancs de Charles VI, roi de France, et des ducs de Bourgogne, Jean sans Peur et Philippe le Bon. Ce petit trésor a sans doute été enfoui à l'époque du siège d'Avallon, en 1453, au moment où les bandes du capitaine Forte-Épée parcouraient l'Avallonnais en tous sens. Nous devons adresser des remerciements à MM. Manifacier et Mignot, qui se sont empressés de faire la description des 91 pièces qu'ils ont eu à leur disposition et de nous en donner la nomenclature pour le Bulletin.
Voici la description très détaillée donnée par M. Mignot :

ROYALES

Charles VI, 1380-1422.

Sans points secrets (probablement Paris ?)

Nombre de Pièces.

1 — Blanc dit Guenar, ✠ KAROLVS FRANCORV REX. Ecu incouronné, aux trois lis, point entre les deux premiers.

℟ ✠ SIT NOME DNI BENEDICTV. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis. Les mots séparés par des doubles annelets. Hoffmann, n° 22. (Monnaies royales de France, 3[e] race.)........ 1

Nombre de Pièces.

Je crois pouvoir attribuer ces pièces à l'émission du 28 février 1387, et je les crois frappées à Paris.

2 — ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX (N retourné). Même type, un sans point entre les deux fleurs de lis supérieures. Les mots séparés par des annelets pointés.

℞ Même légende sans variétés de lettres, les mots séparés par trois points superposés. Même type............. 3

3 — Même légende et type que le nº 2.

℞ ✠ SIT:NOMЄ:DNI:BЄNЄDICTV. Même type, point au bout des deux branches horizontales de la croix....................................... 1

Les mots sont séparés par des annelets pointés.

4 — ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX (N retourné). Même écu.

℞ ✠ SIT:NOMЄ:DNI:BЄNЄDICTV. Même type. Les mots séparés par deux annelets pointés......... 13

5 — Même légende et même type.

℞ Même légende et même type. Les mots séparés par deux sautoirs de chaque côté. Point dans l'O de NOMЄ.................................... 1

6 — Mêmes légendes et types que le nº 3. Les O pointés, ponctuation au moyen d'un annelet surmonté d'une fleur de lis entre chaque mot...................... 2

Annelet sous les croisettes.

21

PARIS, 1411.

7 — ✠ KAROLVS FRANCORV ..... (N retourné). Ecu incouronné aux trois fleurs de lis.

℞ ✠ SIT NOMЄ DNI BЄNЄDICTV (N retournée). Croix cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis. Les mots séparés par deux doubles annelets.. 6

Ordonnance du 5 novembre 1411 : Sur les blancs, grands et petits, on mettra un point vide sous les croisettes. Signé : Jehan Vivot. (de Saulcy, page 54, *Elém. de l'Histoire des Ateliers monétaires du royaume de France.*)

8 — ✠ KARNOLVS FRANCORV RЄX. Même type.

Nombre de Pièces.

℟ ✠ SIT ROMЄ DRI BЄRЄDICTV. Même type..... 2
Les mots séparés par deux doubles annelets.

J'ai précédemment classé trois autres blancs avec annelets sous les croisettes.

8

Crémieu.

1389. — Le point secret de Crémieu sera sous les premières lettres (de Saulcy, p. 17).

1 — ✠ KAROLVS ⁑ FRANCORV ⁑ REX (N retourné). Ecu incouronné aux trois fleurs de lis.

℟ ✠ SIT⁑ROMЄ⁑DRI⁑BЄNЄDICTV. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis.
Annelets sous les premières lettres.
Les mots séparés par deux annelets pointés........... 5

2 — Mêmes types des deux côtés. Point sous les premières lettres.. 3

3 — ✠ KAROLVS ⁑ FRANCORV ⁑ REX (N retourné). Même type.

℟ ✠ SIT:ROMЄ:DRI:BЄHЄDICTV. Même type.... 8
2 Janvier 1422. — Jehan Effréat est tailleur; à l'or il mettra le contre-signal sous le dernier X (19e lettre) et sous l'A de FRANCORUM (19e lettre). Pour le blanc de deux blancs sous l'I de BENEDICTUM (16e lettre) et sous l'R de REX (16e lettre). (de Saulcy, p. 17-18.)

4 — Mêmes légendes et mêmes types, un annelet remplace le point sous les 16es lettres....................... 4

20

Romans.

1389. — Le point secret sera sous les deuxièmes lettres. (de Saulcy, p. 65).

1 — ✠ KAROLVS⁑FRANCORV⁑REX (N retourné). Ecu incouronné, aux trois lis.

℟ ✠ SIT ⁑ ROMЄ ⁑ DRI ⁑ BЄNЄDICTV. (N. retournée). Croix dans le champ, cantonnée d'une couronne aux 1er et 4e, et d'une fleur de lis aux 2e et 3e........ 1

2 — Mêmes légendes et types des deux côtés.
Un annelet sous les 2es lettres.......................... 1

Nombre de Pièces.

2 Janvier 1422. — Ordre de mettre aux blancs ou parpailloles, un point sous le C de BENEDICTVM et sous l'E de REX (17es lettres). Décision de Pierre Gencien et de Jehan de Marenil. (de Saulcy, p. 65).

3 — ✠ KAROLVS ⁝ FRANCORV ⁝ REX (N retournée). Même écu.

℟ ✠ SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ BENEDICTV (N retourné). Même croix.

Nota. — Les lettres qui sont au-dessus des points sont plus petites que les autres.......................... 2

4 — Mêmes légendes et mêmes types des deux côtés.
Un annelet remplace le point sous les 17es lettres, et il empiète sur les lettres.............................. 2

5 — Même légende et même type.

℟ ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV (N retourné). Même type.. 1

7

MONTPELLIER.

1309. — Le point secret sera mis sous les 4es lettres. (de Saulcy, p. 44).

1 — ✠ KAROLVS ⁝ FRAHCORV ⁝ REX. Ecu incouronné, aux trois fleurs de lis.

℟ ✠ SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ BENEDICTV (N retourné). Dans le champ une croix cantonnée d'une fleur de lis aux 1er et 4e, et d'une couronne aux 2e et 3e ; le tout dans un double cercle............................ 1

TOURS.

1389. — Le point secret sera sous la 6e lettre. (de Saulcy, p. 98.)

1 — ✠ KAROLVS ⁝ FRANCORV ⁝ REX. Dans le champ : écu incouronné, aux trois lis, un point entre les deux fleurs de lis supérieures.

℟ ✠ SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ BENEDICTV. Croix cantonnée d'une couronne aux 1er et 4e, et d'une fleur de lis aux 2e et 3e.. 1

27 Mai 1417. — On mettra aux blancs, un point au bas de la croix et entre les deux fleurs de lis supérieures.

Nombre de Pièces.

2 — ✠ KAROLVₒS ⁑ FRANCORV ⁑ REX (N retourné). Même type sans point entre les fleurs de lis.

℟ ✠ SIT ⁑ NOMₒE ⁑ DNI ⁑ BENEDICTV. Même type. Annelet entre les 6e et 7 lettres. 1

2

ANGERS.

1389. — On mettra un point sous les 7es lettres, pour distinguer les écus de 61 1/3 de ceux de 60 au marc. (de Saulcy, p. 5).

1 — ✠ KAROLVS ⁑ FRANCORV ⁑ REX (N retourné). Ecu incouronné, aux trois fleurs de lis.

℟ ✠ SIT ⁑ NOME ⁑ DNI ⁑ BENEDICTV (N retourné). Croix accostée de deux couronnes et de deux fleurs de lis 2

2 — ✠ KAROLVS ⁑ FRANCORV ⁑ REX (N retourné). Même type.

℟ ✠ SIT ⁑ NOME ⁑ DNI ⁑ BENEDICTV (N retourné). Même type 1

18 octobre 1389. — Blancs à l'écu, à 5 d. 12 gr. et de 74 et 1/4 au marc.

3

POITIERS.

1389. — Le point secret sera sous la 8e lettre.
18 Octobre 1389. — Blancs de 10 deniers tournois à 5 d. 12 gr. de loi et de 74 1/4 au marc; ils auront les O ronds et le point d'atelier ordonné. (de Saulcy, p. 61).

1 — ✠ KAROLVS ⁑ FRANCORV ⁑ REX (N retourné). Ecu incouronné, aux trois lis, un point entre les fleurs de lis supérieures.

℟ ✠ SIT ⁑ NOME ⁑ DNI ⁑ BENEDICTV (N retourné). Croix cantonnée d'une couronne aux 1er et 4e, et d'une fleur de lis aux 2e et 3e........................ 1

MACON.

1389. — Point secret sous les 12es lettres. (de Saulcy, p. 34).

Nombre de Pièces.

1 — ✠ KAROLVS : FRANCOR ...... (N retourné). Ecu incouronné, aux trois fleurs de lis.

℞ ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENE ...... (N retourné). Dans le champ, une croix cantonnée d'une couronne aux 1er et 4e, et d'une fleur de lis aux 2e et 3e.

Annelet entre les 12e et 13e lettres 2

DIJON.

1389. — Le point secret sera mis sous les 13es lettres. (de Saulcy, p. 20).

1 — ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX. Ecu incouronné, aux trois fleurs de lis; un point entre les deux supérieures.

℞ ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV. Croix cantonnée d'une couronne aux 1er et 4e, et d'une fleur de lis aux 2e et 3e 1

ROUEN.

1389. — Le point secret sera sous les 15es lettres. (de Saulcy, p. 70).

1 — ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX. Ecu incouronné. aux trois fleurs de lis, un point entre les deux fleurs de lis supérieures.

℞ ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV (N retourné). Croix cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis 2

2 — La même sans point entre les deux fleurs de lis supérieures 1

3 — Mêmes légendes, annelets au lieu de points secrets, et mêmes types avec point entre les deux fleurs de lis supérieures 2

4 — Mêmes légendes et types, sans le point entre les deux fleurs de lis supérieures 1

5 — Mêmes légendes et mêmes types, une étoile à cinq pointes remplace le point secret de chaque côté 1

7

TROYES.

Du 27 juin 1360 au 5 novembre 1389. — Blancs aux

Nombre de Pièces.

fleurs de lis de 80 au marc, avec point rond au lieu de trèfles à la fin des légendes. (de Saulcy, p. 102.)

1 — ✠ KAROLVS ⁝ FRANCORV ⁝ REX o. (N retourné). Ecu incouronné, aux trois fleurs de lis.

℞ ✠ SIT ⁝ NOMEN ⁝ DNI ⁝ BENEDICTVo. (N retourné). Croix cantonnée d'une couronne aux 1er et 4e, et d'une fleur de lis aux 2e et 3e 1

FÉODALES DE BOURGOGNE

Jean-sans-Peur, 1404-1419.

1 — Blancs. — ✠ IOhANES ⁝ DVX ⁝ BVRGVNDIE. Ecu incouronné et écartelé de Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne; un point secret sous la première lettre.

℞ ✠ SIT NOMEN DNI BENEDICTV. Croix cantonnée de deux lis et de deux lions; les mots de la légende du ℞ séparés par deux croissants superposés. Billon. (Poey d'Avant, n° 5723.) 2

2 — Variété avec annelet entre la 8e et la 9e lettre.

℞ Annelet entre la 4e et la 5e lettre............... Inédite 1

3 — Variété sans point secret 2

4 — Variété avec un point à la pointe de l'écu............. 2

5 — Variété avec BVRGVNDIE sans point secret et BENEDICTV. (Les N retournés). (Poey d'Avant, n° 5724.) 1

6 — Même variété; les mots du ℞ séparés par deux annelets superposés 1

7 — Légende et type du n° 1 (5723).

℞ Légende du n° 1 (5723). Croix cantonnée de deux lions et de deux lis. (Poey d'Avant, n° 5726). Points sous les 1res lettres..... 1

8 — Variété avec un point sous la 1re lettre au droit et un annelet sous celles du ℞ 2

9 — Variété sans point secret 4

16

Nombre de Pièces.

PHILIPPE-LE-BON, 1419-1467.

1 — Blanc. — ✠ P.hILIP' DVX BVRGVNDIE (N retourné. Ecu incouronné et écartelé de Bourgogne ancien et moderne.

℞ ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV (N retourné). Croix cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis.

Au droit, les mots de la légende sont divisés par deux astérisques superposés.

Poey d'Avant, n° 5742 1

LES PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA VILLE D'AUXERRE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(*Suite*) (1)

Par M. Ch. DEMAY.

3 Janvier. 1791

Arpentage de la section de la Chainette. — Le Conseil arrête avec M. Maignan, notaire géomètre, que ce dernier fera le plan et l'arpentage de la section de la Chainette au prix de 3 sols par arpents contenus dans cette section, non compris les frais des indicateurs et autres accessoires. Arrête que, pour se conformer aux articles 2 et 3 du titre II de la loi sur la contributiou foncière, sanctionnée par le roi le 28 décembre dernier, ayant pour objet de former l'état indicatif des propriétés contenues dans chaque section, il sera nommé comme commissaire un membre du Conseil par section. De plus le Conseil général nommera d'autres commissaires. Les propriétaires domiciliés et citoyens actifs peuvent assister aux réunions et même être choisis pour commissaires.

Vente de domaines nationaux. — Une vente de domaines nationaux devant avoir lieu le 8 de ce mois, MM. Guénot et Dudésert, officiers municipaux sont nommés pour y assister.

Pavés. — Mandat de 60 livres 10 sols est délivré à Giraut, de Monéteau, pour fourniture de pavés à raison de 64 livres le mille.

6 Janvier.

M. Faurax, réélu officier municipal, est installé et prête serment.

Réunion publique. — Sont entrés MM. Marlat, meunier; Frontier, jardinier, et Frontier, aussi jardinier, lesquels déclarent que les habitants de la paroisse Saint-Martin-lez-Saint-Marien ont l'in-

(1) Voir *Bulletin*, 1891, t. XLV, p. 377 et s.



1791 tention de se réunir dimanche prochain à l'issue de la messe paroissiale pour délibérer sur une pétition qu'ils veulent adresser aux corps administratifs.

8 Janvier.

Arrestation de deux assassins. — Arrêté que les deux quidams qui, suivant le rapport de Figusse, chef de poste, ont été saisis et incarcérés par une patrouille pour avoir assassiné le nommé Claude Gauthier, vigneron, seront déférés à l'accusateur public du tribunal de district.

Rapport sur une adjudication de biens uationaux. — MM. Dudésert et Guénot rapportent ce qui s'est passé à l'adjudication définitive des biens nationaux du 4 de ce mois, dont partie a fait l'objet d'une soumission de la Compagnie : 1° Le domaine des Isles, dépendant de la ci-devant abbaye des Bernardines, estimé 32,284 livres a été adjugé moyennant 51,925 livres à M. Lesseré père, marchand de draps ; 2° les vignes dépendant de la même abbaye, estimées 4,170 livres, ont été vendues 7,350 livres à M. Daubenton ; 3° les biens de la ci-devant abbaye de Crisenon estimés 43,930 livres, ont été adjugés moyennant 86,200 livres à M. de Massol ; 4° les terres et prés dépendant de ladite abbaye, estimés 8,000 livres, ont été vendus 11,025 livres à M. Graveline ; enfin le domaine de Néron dépendant de la ci-devant abbaye de Saint-Germain, estimé 40,000 livres, a été adjugé 68,100 livres à M. Rémond de la Motte.

11 Janvier.

Église ci-devant cathédrale; on demandera sa réouverture. — Le procureur de la commune rapporte que le décret de l'Assemblée nationale du 6 novembre 1790, relatif à la conservation des vases précieux, ornements et trésor des églises de chapitres et collégiales destinées à devenir paroisses a été rapidement exécuté à Auxerre par le district, auquel le Département en avait confié le soin ; que l'église cathédrale a été fermée et les scellés posés sur toutes les armoires, mais que cette mesure a fait bien des mécontents ; les uns se plaignent de la cessation des messes et prières publiques ; les autres de ce que l'on n'acquitte plus les fondations que leurs auteurs ont faites à grands frais ; d'autres enfin qu'on ne célèbre plus la messe dite coupetée de grand matin, à laquelle ils assistaient avant de vaquer à leurs travaux. Tous rejettent ces rigueurs sur la municipalité, qui n'a fait que de recevoir les clefs qu'on lui a confiées. Le procureur de la commune ajoute que la fermeture n'était ordonnée que comme mesure conservatoire jusqu'à ce que l'église soit érigée en paroisse ; que ce fait est acquis, l'adminis-



tration et l'évêque s'étant rangés au vœu des habitants; que des dégâts considérables doivent être faits aux linges par les souris que auparavant les chanoines et sacristains avaient peine à réprimer; que l'eau, coulant le long des vitraux par les grandes pluies, doit avoir endommagé à l'intérieur. Il conclut à ce que le Conseil demande au Département, pour faire cesser le mécontentement du peuple, que l'église soit ouverte, les scellés reconnus et levés; qu'inventaire soit fait des livres, linges, vases sacrés et ornements étant dans cette église, dont une partie serait laissée libre pour les ecclésiastiques qui voudraient dire des messes dans les chapelles de la nef, mais néanmoins que le chœur demeure fermé, et qu'il soit fait défense aux chanoines de célébrer aucun office public. Le Conseil adopte toutes ces conclusions. 1791

17 Janvier

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Nomination de deux notables par section pour établir l'état des propriétés.* — Aucun propriétaire ne se présente à la séance malgré les publications qui ont été faites. On procède au choix de deux commissaires par section parmi les notables, pour procéder à l'état indicatif des propriétés contenues dans chaque section, de concert avec un officier municipal. Il sera adjoint en outre six autres commissaires pour chaque section extérieure; lesquels seront choisis parmi les cultivateurs, citoyens actifs, qui seront convoqués par le Conseil.

Visite des bâtiments du collège. — Le Conseil étant autorisé par le Département, décide que visite sera faite des bâtiments du collège, et que rapport en sera fait par M. Guénot à l'Assemblée nationale, avec réclamation de la rente de 3,000 livres abandonnée par la ville aux PP. jésuites.

Acquisition de deux pompes à incendie. — L'incendie du 9 octobre du bureau des coches ayant démontré l'insuffisance des moyens pour éteindre les incendies, les deux pompes étant dans un état tel qu'il n'est plus possible de s'en servir, il est arrêté que l'on achètera deux nouvelles pompes, en donnant à valoir sur le prix la valeur des deux actuelles, et en outre huit crochets à incendie.

18 Janvier.

Lois concernant les ecclésiastiques. — Dépôt par le procureur de la commune de nombreuses lois, parmi lesquelles une relative au serment à prêter par les évêques et tous autres ecclésiastiques. Cette loi sera publiée à la porte de toutes les églises et de tous les presbytères de la commune; et une autre loi concernant les religieux, religieuses et chanoinesses. En exécution du titre II de cette

1791 loi, le Conseil se transportera mardi prochain 25 dans les communautés des religieuses Bernardines, de la Visitation, Ursulines et Hospitalières, et le jeudi 27 dans les communautés des Bénédictines pour recevoir de chacune des religieuses, en particulier et séparément, leur déclaration si elles veulent continuer la vie commune ou user de la liberté de sortir de leurs maisons, enfin pour procéder, au jour convenu avec les religieuses voulant continuer la vie commune, à l'élection d'une supérieure et d'une économe. Sont nommés commissaires à cette fin MM. Maure, pour les Bénédictines ; Arnauld, pour les Visitandines ; Guénot, pour les Bernardines ; Housset, pour les Ursulines, et Girard, pour les Hospitalières.

20 Janvier.

Convocation des propriétaires-vignerons. — Arrêté que l'on convoquera pour dimanche prochain, à l'effet d'élire les six commissaires-adjoints pour la reconnaissance des propriétés, les vignerons dont les noms suivent : Nicolas Boivin, Jean Fouard père, Edme-Regnobert Marcilly, Jean-Pierre Robin, Claude Charbuy l'aîné, Edme Robin, Claude Charbuy le jeune, Jean Chapus, Pierre Milleriot, Jean-Louis Robert, Pierre Charbuy, Eusèbe Pougeois fils, Jean Ragot père, Claude Drillon, Jean-Louis Courtet et Deluc père, ce dernier marchand.

22 Janvier.

Destruction des signes de féodalité. — En exécution du décret du 24 mai 1790, et de l'arrêté du Département du 25 juin de la même année, concernant la suppression des litres et armoiries dans les églises, il est arrêté que M. Dudésert sera chargé de contraindre les particuliers ayant ci-devant droit de justice dans cette ville, de détruire les poteaux, carcans et autres signes de justice dans le délai d'un mois ; les marguilliers des paroisses de faire disparaître les litres, cordons et armoiries ; enfin tous les citoyens ayant sur leurs maisons des figures, armoiries ou autres signes tenant à l'ancien régime de les effacer.

23 Janvier.

Vignerons adjoints aux commissaires. — Les cultivateurs convoqués donnent la liste de 57 vignerons et cultivateurs habitant la ville pour être adjoints aux commissaires dans leur travail relatif aux propriétés renfermées dans les sections.

27 Janvier.

Rapport sur adjudication de biens nationaux. — Rapport est fait par MM. Dudésert et Guénot, officiers municipaux, au sujet de la

vente des biens nationaux, effectuée le 25 de ce mois, sur lesquels le Conseil avait fait soumission. Il en résulte que : 1° Le clos de Migraine (9 arpents), dépendant de l'évêché, a été adjugé 15,500 livres à M. de Perthuis ; 2° 3 arpents 23 perches, dépendant du chapitre cathédral, ont été adjugés 7,076 livres à M. Dunan ; 3° 4 arpents 34 perches, au même lieu, ont été adjugés au même moyennant 3,175 livres. Enfin que d'autres biens dépendant de la ci-devant abbaye de Saint-Marien, du ci-devant prieuré de Saint-Eusèbe, de la ci-devant chapelle Sainte-Marguerite, de la ci-devant chantrerie de la cité, de la cure de Saint-Mamert ont été adjugés aux sieurs Maure, aubergiste ; Guinault, homme de loi ; Edme Leclerc, vigneron ; Chavany, aubergiste ; Massot, notaire ; Morisset-Legueux, sellier ; Seurrat, juge de paix ; Vaultier, ex-chanoine ; Prudent, aubergiste, et Dunand. 1791

Le Conseil fait soumission pour d'autres biens nationaux à adjuger prochainement sur une estimation de 340,272 livres 10 sols.

30 Janvier.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Projet d'acquisition du couvent des Cordeliers.* — Il est arrêté que la ville fera le nécessaire pour acheter par soumission ou adjudication le monastère des Cordeliers, afin d'utiliser l'église en en faisant une halle au blé et pratiquer une rue dans le reste des dépendances.

1er Février.

Établissement d'un tribunal de commerce. — Le procureur de la commune dépose les lois qui lui ont été transmises par le district ; entre autres celle établissant un tribunal de commerce à Auxerre et un autre à Sens.

Instances auprès du district pour vendre l'église Notre-Dame de la Cité. — Arrêté, sur le réquisitoire du procureur de la commune, que l'on priera le district de mettre en vente le plus tôt possible l'église Notre-Dame de la Cité, afin de l'acheter non pour la conserver, car elle tombe de vétusté, mais pour la démolir, attendu qu'elle enlève l'air à la partie septentrionale de la ci-devant cathédrale ; que l'espace compris entre les deux édifices « est le repaire de libertins qui, la nuit insultent les passants, qu'on ne communique qu'avec répugnance de la partie haute de la ville à la marine, et que la démolition en est depuis longtemps désirée. » La cloche sera descendue, comme meuble, les pierres provenant de la démolition seront empilées provisoirement sur la place Saint-Étienne, et les décombres jetés dans les fossés de la ville.

1791

3 Février.

Collège. — Dépôt sur le bureau du rapport fait sur l'état des bâtiments du collège par MM. de Montfeu, ingénieur du département, et Darsenne, entrepreneur de bâtiments.

Rôle des vingtièmes. — Le rôle des vingtièmes fait par le Conseil pour l'année 1790 des biens ecclésiastiques domaniaux, des fabriques, hôpitaux et autres, qui jouissaient de l'exemption de cet impôt, ayant été rendu exécutoire par le district, le recouvrement en sera fait par M. Billetou, collecteur.

5 Février.

Serment d'ecclésiastiques. — Sont entrés MM. Crenière, prêtre, professeur de cinquième au collège, et de Seine, prêtre instituteur, lesquels demandent à prêter serment, n'ayant pu, pour cause de maladie, le prêter au jour indiqué. Arrêté qu'ils le prêteront demain à l'église au moment de la messe militaire de la garde nationale, qui sera dite par ledit Crenière; et que MM. Maure, Dudésert et Housset, officiers municipaux; Borda, Tenaille, Augé et Hobelin, notables, et Bachelet, substitut du procureur de la commune, sont députés pour le recevoir.

8 Février.

Rapport sur vente de biens nationaux. — M. Dudésert fait rapport de ce qui s'est passé à la vente des biens nationaux du 5, compris dans la soumission de la municipalité. 1° Biens du ci-devant chapitre cathédral : 7 pièces au finage d'Auxerre, estimées 9,182 livres, ont été adjugées moyennant 18,125 livres, à MM. Mornet, jardinier; Lesseré, directeur des diligences ; Marie, chevalier de Saint-Louis; Regnauld, aubergiste ; Rapin et Baudelot, ce dernier pour un tiers; 2° Biens de la ci-devant abbaye de Saint-Marien, 4 pièces de vigne en Migraine et Boivin de contenance de 3 arpents et 1 quartier, estimées ensemble 2,479 livres, vendues 4,690 livres à MM. Pierre-Louis Boyard, négociant; Tellier; Robin, maître de poste, et Roux, vigneron ; 3° Enfin biens du ci-devant prieuré de Saint-Marien, dit Notre-Dame-la-d'Hors, 15 arpents de terre, lieudit les Isles, estimés 4,500 livres, vendus 14,695 livres à M. Lesseré père, et 6 arpents de vigne, aux climats des Longs-Boyaud, Quetard, Boivin et Clairion, estimés 5,100 livres, vendus 7,680 livres à MM. Guéron, Tellier et Lesseré, chirurgien.

10 Février.

Fixation de la soumission à faire pour des biens nationaux. — Ces biens sont de 1re et de 2e classe. Les biens de 1re classe sont estimés 22 fois leur revenu. Ceux de la 2e 20 fois. Le total s'élève à

137,183 livres, ou déduction faite du quart aux termes des décrets 1791
102,387 livres.

12 Février.

Ouverture d'un atelier de charité. — Vu une délibération du directoire du département ordonnant qu'un atelier de charité serait ouvert lundi prochain à Auxerre à l'entrée et à la sortie de la route de Paris à Lyon, pour y faire un empierrement épais et massif, sous la direction du sieur Channet, et invitant la municipalité à diriger dès lundi les pauvres de la ville, hommes, femmes et enfants, qui seront payés selon leurs forces, il est arrêté que demain les curés annonceront au prône à leurs pauvres : que ceux d'entr'eux qui voudront travailler aillent le soir même s'inscrire au secrétariat de la municipalité, d'où on les enverra chez l'entrepreneur.

14 Février.

Avis du passage de Mesdames tantes du roi. — Lecture d'une lettre du Département informant le maire que cette administration a reçu du ministre de la maison du roi, une lettre du 9 de ce mois, faisant savoir que Mesdames tantes du roi traverseront la Bourgogne pour se rendre au pont de Beauvoisis, et qu'on veuille bien les recevoir dignement à leur passage. Le départ est fixé du 15 au 25 de ce mois. Sur quoi le Conseil arrête « que la municipalité fera toutes choses nécessaires pour remplir les intentions du roi et procurer à Mesdames tout ce qui sera convenable ».

Fondation du club patriotique. — Sont entrés MM. Edme-Pierre-Alexandre Villetard, négociant ; Edme-Joseph Villetard fils, Olivier Lechat et Pierre Dhalle, tous d'Auxerre, lesquels ont dit vouloir former une Société libre sous le nom de Club patriotique, et se réunir avec d'autres citoyens dans la maison du sieur Balme, professeur, l'un des membres. Le Conseil leur témoigne tout la satisfaction qu'il éprouve de cet établissement « dans les membres duquel la Constitution trouvera sans doute autant d'amis sincères ».

15 Février.

Plaintes des pauvres employés à l'atelier de charité. — Arrêté qu'on signalera de suite au Département les plaintes des pauvres employés aux ateliers de charité. Au lieu d'être payés à la journée, ils le sont à la tâche, et gagnent à peine 4 sols par jour ; qu'on lui signalera également les entreprises de l'entrepreneur sur les terrains des riverains. Peu après le directoire du département invite la Conseil à envoyer des députés pour entendre les explications du sieur Channet ; lesquels étant revenus ont dit que le sieur Channet a

1791 reconnu ses torts et a promis d'indemniser les riverains. En conséquence, il est arrêté que MM. Faurax et Dudésert surveilleront ces ateliers et constateront les dégâts faits aux héritages.

17 Février.

Rôle de la taille de 1790. — Vu le mandement arrivé du recouvrement de la taille et de la capitation pour 1790 de la commune d'Auxerre, il est arrêté que la publication en sera faite au prône des paroisses, et que le Département sera prié de permettre q ue, contrairement à l'usage de choisir un collecteur par paroisse, il n'en soit nommé qu'un seul pour la ville.

Ateliers de charité. — Arrêté que l'on enverra au Département le rapport déposé par MM. Faurax et Dudesert, députés pour la surveillance des ateliers de charité, duquel il résulte que le salaire est très maigre ; que les pauvres sont obligés encore de se munir d'outils à leurs frais ; et que les ouvriers ordinaires tendent à remplacer les pauvres, ce qui est contraire aux vues bienfaisantes de l'administration.

Garde nationale ; défense de délibérer. — Sur le rapport d'une délibération de la garde nationale fixant les prix de remplacement aux gardes à payer par les absents, il est arrêté que la garde nationale devra se conformer aux décrets sur la force publique, qui défendent toute délibération, et ne permettent pour la manifestation de leurs vœux que la voie des pétitions aux corps constitués.

Vente de biens nationaux. — Sur le rapport fait par MM. Deschamps et Trémeau, experts de la commune et du district, au sujet de l'estimation de biens nationaux à acquérir, il résulte que la somme totale à offrir sur les biens désignés s'élève à 329,262 livres, ou réellement, déduction faite du quart aux termes des décrets à 246,946 livres.

22 Février.

Faux billets du duc de Biron. — Arrêté que l'on permettra l'affichage d'un avis de M. de Quevouvillier, chargé d'affaires du duc de Biron, avertissant le public de ne pas avoir confiance dans les billets et bons à ordre signés de Biron et A. Biron, attendu que des faussaires en ont fabriqué une prodigieuse quantité ; que l'un d'eux même est poursuivi par le procureur du roi au Châtelet.

24 Février.

Installation du tribunal de commerce. — Arrêté que le Conseil général de la commune installera lundi prochain les juges au tribunal de commerce, qui viennent d'être élus par les commerçants, qui sont : MM. Edme-Pierre-Alexandre Villetard, commissionnaire

de vins ; Louis Prudot père, épicier ; François Bourgoin, voiturier 1791
par eau ; Germain-Philippe Lelièvre le jeune, bonnetier, et Jacques-Charles Augé, quincaillier.

26 Février.

Arrivage de sel. — Le sieur Chapuis, receveur du grenier à sel en cette ville, ayant reçu avis des fermiers généraux de l'arrivée de 50 muids de sel tirés des magasins de Nantes, il est arrêté qu'il sera pourvu à leur emplacement.

28 Février.

M. Maure, officier municipal, fait arrêter un vagabond. Curieux incident. — M. Maure rapporte que passant cejourd'hui dans la rue de la Croix-de-Pierre, il a rencontré un particulier qui injuriait la domestique de la demoiselle Lirois, demeurant chez M. Duché ; qu'il lui a reproché sa conduite, l'invitant à mendier « avec douceur et honnêteté » ; que ce particulier l'a quitté en l'injuriant lui-même, se dirigeant du côté de la rue du Grand-Caire ; que les allures de cet individu lui paraissant suspectes, il s'est dirigé alors vers la rue du Poncelot, et l'a vu entrer dans le parloir des Ursulines ; qu'entré à sa suite, il a envoyé sur le champ la tourière chercher main-forte, et l'a fait conduire au poste « qu'enfin, venant au bureau, il vient d'être rencontré par une tourière des dames Bernardines, qui lui a dit que le particulier qu'il venait de faire arrêter avait volé, ce jour dans la chambre des tourières une seringue dans un étui en carton ; que venu au corps de garde, il a trouvé ce particulier nanti en effet d'une seringue de la forme et comme l'a dépeinte ladite tourière ; laquelle seringue l'officier de garde a apporté au bureau.

« Sur ce rapport, et ayant fait amener le particulier, questionné qui il est, a représenté deux passeports portant les noms de Louis Poiret, natif de Metz, délivré par la municipalité de cette ville, pour aller à Marseille, l'autre par le département de police de Paris, du 9 février présent mois, pour aller en 25 jours à Marseille.

« Ledit particulier questionné d'où il tient la seringue dont il s'agit, a répondu l'avoir trouvée sur la grande route près de Sens.

« Sont à l'instant intervenues la dame Casse, potière d'étain, laquelle a dit que ladite seringue lui a été offerte par le particulier présent pour l'acheter, et la nommée Morisset, tourière de la communauté des dames Bernardines, qui a dit reconnaître ladite seringue.

« Après avoir fait retirer ledit particulier dans la grande salle sous bonne garde, et les dames Casse et Morisset, la matière mise en délibération, le procureur de la commune entendu, il a été

1791 délibéré et arrêté que le particulier dont il s'agit serait conduit en prison et que les faits qui lui sont reprochés seraient dénoncés à l'accusateur public du district. »

29 Février.

Projet d'acquisition du couvent des Cordeliers. — Le ci-devant monastère des Cordeliers devant être mis en adjudication demain, le Conseil confirme les pouvoirs donnés par le Conseil général de commune à MM. Faurax et Maure, pour acheter cet établissement « à quelque somme qu'il puisse s'élever, s'en rapportant à leur sagesse et à leur prudence ».

Dépôt de lois et décrets. — Lecture de nombreuses lois envoyées par le district, entre autres d'une réglant l'élection des évêques et des curés.Celles de ces lois imprimées in-4° seront reliées en forme de registre; celles en placard seront affichées aux lieux ordinaires.

Estimation de biens nationaux à acquérir. — Sur le rapport de MM. Deschamps et Trémeau, experts de la commune et du district, touchant les biens nationaux à acquérir; la somme de 79,938 livres a été admise, de laquelle le quart étant déduit aux termes des décrets, le chiffre réel à verser serait de 59,953 livres.

Rapport sur vente de biens nationaux. — M. Housset, commissaire, fait le rapport de la vente de biens nationaux du 23 de ce mois, sur une partie desquels la commune avait fait soumission. Il a été adjugé 20 pièces de terre et vignes au prix total de 15,570 livres, à MM. Daillant, Potherat, Chardon, Boucher, ci-devant de la Rupelle; Robin, Sautereau, Legueux, Faurax, négociant; Dunan, Soliveau, chevalier de Saint-Louis; Guise, brasseur; Baillet, Joux, employé, et Maignan, notaire.

1er Mars.

Acquisition du couvent des Cordeliers. — MM. Maure et Faurax, commissaires députés pour l'acquisition du couvent des Cordeliers, rapportent que cet établissement vient de leur être adjugé au prix de 28,470 livres, soit 800 livres au-dessous de l'estimation. Ils font remarquer que les citoyens locataires d'une partie des dépendances du couvent, qui auraient pu enchérir, se sont retirés dans l'intérêt de la ville, et que cette conduite mérite la reconnaissance de la municipalité. M. Housset, un des commissaires nommés pour acquérir pour la ville à cette même vente, rapporte que déduction faite de la vente du couvent des Cordeliers, il a été vendu pour 25,580 livres de biens en 17 pièces, à M. Marie, député à l'assemblée nationale (16,600 livres), et à MM. Maure, aubergiste; Merle, Vincenot, Robinet, Monteix, prêtre; Duru, homme de loi; Legueux, Baillet, Deschamps, Mérat, apothicaire; Macaire, Boyer, et Maignan, notaire.

Visite du couvent des Cordeliers. — Arrêté que MM. Maure et Faurax sont nommés pour visiter de suite avec tels architectes qu'ils choisiront le couvent des Cordeliers que la ville vient d'acheter, et dresser les plans dudit couvent, ainsi que le tracé de la rue à établir au pourtour de la ci-devant église. 1791

Nomination d'un religieux cordelier comme gardien du couvent. — Arrêté que le sieur Boquet, religieux cordelier, faisant les fonctions de jardinier de ladite maison, restera pour la garder, et surtout pour entretenir le jardin. Le sieur Boquet se présente à la séance et déclare accepter. Quant à ses gages, ils seront fixés ultérieurement.

3 Mars.

Club patriotique. — Sont entrés MM. Savatier l'aîné, Fromentin et Martin, députés du club patriotique, qui ont dit que ladite Société tiendra désormais ses séances à l'hôtel du commerce.

5 Mars.

Assemblée de commerçants. — Sont entrés MM. Villetard, président du tribunal de commerce; Savatier l'aîné, Balme et Augé, commerçants; lesquels ont demandé l'autorisation de faire annoncer au son du tambour une assemblée de commerçants pour demain. Arrêté que ladite réunion est permise par la loi, mais qu'étant particulière elle ne pouvait être annoncée au son du tambour.

8 Mars.

Négligence des gardes nationaux pour faire le service. — Les gardes nationaux se refusant à faire les piquets qui sont commandés, soit pour la halle au blé, soit au palais de justice quand il y a des affaires criminelles, et même de payer ceux qui les remplacent, il est arrêté que nul garde national ne pourra se dispenser de ces services, et que s'il ne peut les faire personnellement il devra payer à son remplaçant 15 sols pour les piquets durant la journée entière, et 10 sols pour ceux qui ne durent que le matin où le soir.

10 Mars.

Collecteur des contributions. — Le Département consentant à ce qu'il n'y ait qu'un seul collecteur pour la ville, il en sera référé au Conseil général de la commune pour sa nomination.

12 Mars.

Rapport sur vente de biens nationaux. — M. Housset, commissaire pour assister à la vente des biens nationaux, dont une partie a été l'objet d'une soumission de la ville, rapporte que le 10 cou-

1791 rant 19 pièces de terre et vigne ont été vendues moyennant 68,875 livres et que les acquéreurs sont : MM. Robin, maître de poste; Mérat, apothicaire; Pasquier, ci-devant curé de Saint-Amatre; Moreau, prêtre; Maure, aubergiste; Guise, brasseur; Payart, curé de Saint-Pierre-en-Vallée; Monnot, commissionnaire; Boucher, ci-devant de la Rupelle; Gremeret, marchand; Cochois, négociant; Boudin, aubergiste; Rameau, notaire; Renaud, aubergiste, et Lecomte-Bardet, bourgeois.

Répartition des fusils de la garde nationale. — Sur les 200 fusils donnés à la garde nationale et qui, d'après le règlement établi dans une délibération antérieure, ne doivent servir que pour les cérémonies, et être réintégrés ensuite, 15 étant perdus, il est arrêté que ces fusils seront recherchés; que 26 resteront au poste de l'Hôtel-de-Ville à demeure, et seront marqués du mot Auxerre; que neuf seront toujours en dépôt à l'Hôtel-de-Ville, et que les 150 autres seront, après avoir été marqués du mot Auxerre, livrés à 150 gardes nationaux présentant toute garantie, et faisant leur service en personne; qu'ils les entretiendront en bon état et feront, au besoin, faire les réparations nécessaires par le sieur Sopard, arquebusier de la garde nationale, qui a la confiance de la municipalité.

Démolition des piliers des Brelons. — Le nouvel ordre de choses rendant inutiles les fourches patibulaires appelées piliers des Brelons, et le spectacle qu'ils offrent répugnant également à la raison et à l'humanité, il a été arrêté que lesdites fourches seront démolies, et que les matériaux à en prélever seront vendus par adjudication, qui sera annoncée mardi prochain à 4 heures du soir.

Réunion de commerçants. — Sont entrés MM. Milon père et Laroche l'aîné, députés des commerçants qui ont dit que les commerçants avaient l'intention de se réunir demain pour leurs affaires à l'hôtel du tribunal de commerce.

14 Mars.

Mise en surveillance du curé de Saint-Regnobert. — « Plusieurs de messieurs ont fait le rapport qu'ils ont été informés que le sieur Billetou, curé de Saint-Regnobert, se permet en chaire et dans la société des discours incendiaires, et tendant, les uns à soulever le peuple, les autres à affliger et à égarer les esprits faibles; qu'ils dénoncent surtout, parce qu'ils en ont acquis l'assurance de ce fait, que dimanche dernier, il s'est permis au prône de sa messe paroissiale de parler contre le nouvel ordre de choses; qu'en annonçant la fermeture prochaine de l'église, il a dit ses parois-

siens qu'il était toujours leur curé, qu'il serait toujours leur conseil, qu'ils devaient le regarder comme leur père, et que celui de Saint-Étienne ne pouvait avoir ce droit; qu'il se ferait toujours un devoir de les exhorter, instruire et confesser; et qu'il leur indiquerait un lieu où il pourrait leur administrer la communion pascale; et que cejourd'hui, passant près de l'église Saint-Loup, il s'arrêta à causer à une femme qui sortait de cette église, et que descendant avec elle l'escalier qui est près, il lui a dit qu'il fallait que le peuple s'opposât à la fermeture des églises; que quand on le chargeait d'impôts, il se plaignait amèrement, et qu'il était honteux qu'il ne dit rien de la fermeture des églises ». Sur quoi il a été arrêté que, ces faits étant repréhensibles, ledit curé serait surveillé, mais que néanmoins, comme il doit cesser ses fonctions, il serait sursis pour le moment à toute délibération ultérieure. 1791

15 Mars.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Nomination du receveur collecteur.* — Le procureur de la commune rapporte que pour décharger 24 citoyens de la fonction onéreuse de recevoir la taille de 1790, le Département a autorisé la commune a ne faire choix que d'un receveur collecteur; qu'il faut ou choisir un receveur spécial, ou en charger M. Billetou, déjà receveur du vingtième de 1790, de la contribution patriotique et de la taille sur les privilégiés pour les six derniers mois de 1789; qu'il lui semble bon que le choix de M. Billetou, serait plus avantageux parce qu'il use de grands ménagements envers les contribuables; qu'il a pour caution le receveur du district, M. Sapey; que sa perception actuelle ne rapporte que 5 à 600 livres; que nommer un autre créerait des difficultés pour la réception de la caution qu'il aurait à fournir, et que le seul avantage serait de procurer un petit bénéfice à un citoyen. Contrairement à cet avis, le Conseil arrête après vote au bulletin secret qu'il y aura un seul receveur collecteur; que le sieur Lebroc, bourgeois, remplira cette charge, qu'il donnera caution, et fournira un certificateur de caution; enfin que la commission qui lui sera donnée par le Conseil municipal portera cette condition : « qu'il sera tenu d'aller chez les citoyens quérir et recevoir leurs cotes, sans pouvoir ouvrir ou tenir bureau à cet effet. »

Paroisses de la ville. — Le procureur de la commune rapporte que l'établissement d'une seule paroisse pour la ville avec trois succursales que le Conseil avait proposé à l'administration, n'a pas été acceptée; que l'évêque du département et le district ont été d'un avis contraire, et qu'il est survenu un décret de l'Assemblée nationale du 25 janvier dernier, ordonnant qu'il y aura à

1791 Auxerre quatre paroisses : 1° Saint-Étienne augmenté des églises supprimées Saint-Loup, Saint-Pierre-en-Château, Saint-Regnobert et Saint-Pèlerin ; 2° Saint-Eusèbe augmenté de Saint-Mamert et de Saint-Amatre ; 3° Notre-Dame-la-d'Hors avec réunion d'une partie de celle de Saint-Eusèbe et du hameau des Chesnez ; 4° Saint-Pierre-en-Vallée augmenté de Saint-Martin-lez-Saint-Marien, Saint-Martin-lez-Saint-Julien et de Saint-Gervais ; que ce décret doit être exécuté, mais qu'il y aurait lieu de proposer à l'évêque du département et à l'Assemblée nationale une autre délimitation donnant plus de fidèles à Saint-Étienne, qui peut en contenir 12,000, et qui n'en a que 2,907, tandis que Saint-Pierre en aurait 3,208, Saint-Eusèbe 3,031, Notre-Dame-la-d'Hors 1,866. Sur quoi le Conseil propose une autre délimitation qui aurait pour conséquence de donner à Saint-Étienne 4,154 paroissiens, à Notre-Dame-la-D'hors 1,633, à Saint-Eusèbe 2,529 et à Saint-Pierre-en-Vallée 2,337.

Réclamation du sieur Barbier. — Le sieur Barbier, arpenteur, ayant adressé requête au Département pour assigner la ville en payement 1° d'une somme de 450 livres pour arpentage approximatif des vignes du finage d'Auxerre, qui avait été ordonné par la municipalité à l'effet d'asseoir la taxe de 6 livres par arpent de vigne pour le paiement de l'indemnité due pour e rachat des aides en 1786, arpentage auquel il a employé 46 journées ; 2° d'une somme de 24 livres pour la levée du plan de la grande salle de l'Hôtel-de Ville afin de l'orner de tapisseries et de deux inscriptions sur marbre noir ; le Conseil général de la commune, sans contester que le travail ait été fait par le sieur Barbier, puisque le cahier de cet arpentage existe au secrétariat, estime que la somme à payer devrait être réduite à 300 livres, et arrête qu'il s'en rapporte à la sagesse du Département, faisant observer que le travail du sieur Barbier ne sera d'aucune utilité pour la confection des états de section, parce qu'il fourmille d'erreurs.

Commissaire de police. — Sur la demande d'augmentation de traitement faite par le sieur Charles Bruchet, commissaire de police, le Conseil considérant qu'il s'acquitte avec zèle, intelligence et exactitude de ses fonctions, élève ses appointements de 150 à 200 livres pour l'année 1791.

Dépôt de lois. — Dépôt de nombreuses lois, entre autres d'une relative à la vente des biens des séminaires, collèges et autres maisons d'enseignement public ; d'une loi qui ordonne que les sœurs converses donneront leur voix dans les élections comme les sœurs choristes.

Bureau municipal à l'issue du Conseil général. — *Fermeture des*

églises supprimées et ouverture de l'église Saint-Étienne. — En exécution de l'ordonnance du Département du 23 février dernier, portant que la réunion des paroisses et la cessation du culte dans les églises supprimées, auront lieu dimanche prochain 20 mars, et d'une délibération du 12 de ce mois, ordonnant que les scellés seront levés à l'église cathédrale afin de la rendre au culte comme paroisse, il est arrêté : 1° que MM. Maure, Arnauld, Faurax et Jodot, assisteront comme commissaires de la municipalité à la levée des scellés que doit faire le district, à l'inventaire du mobilier et à la remise des objets nécessaires au culte au curé de Saint-Loup, qui fera fonction de curé jusqu'à l'élection du curé ; 2° qu'à l'égard des églises supprimées, samedi prochain, il y sera procédé au récolement des objets qui les garnissent, après quoi elles seront fermées et les clefs apportées au secrétariat. Il est arrêté en outre que les sieurs Gautheron, sacristain ; Bonnotte et Gelin, chantres ; Jobart, serpent ; Motheré, suisse ; Bénard, sonneur, et la veuve Bourcelet, loueuse de chaises, reprendront leurs fonctions à la ci-devant cathédrale ; que les chaises ne pourront être payées plus de 3 deniers par office, et que le produit en appartiendra à la loueuse, qui sera tenue de les entretenir et réparer. Le tout ainsi réglé jusqu'à la constitution de la fabrique. 1791

17 Mars.

Rapport sur vente de biens nationaux. — M. Housset fait le rapport de la vente de biens nationaux qui a eu lieu le 15 de ce mois. Il en résulte que 21 articles ont été vendus pour la somme totale de 86,330 livres. Trois articles importants ont été adjugés : l'un à M. Rameau, notaire, pour la somme de 20,200 livres ; l'autre à M. Uzanne, marchand, moyennant, 27,200 livres ; le troisième à M. Beauchamp, bourgeois, pour 19,300 livres. Les autres acquéreurs sont les sieurs Malvin, procureur ; Escalier, marchand ; Maure, aubergiste ; Chopart, Hornet, jardinier ; Flocard, fripier ; Robin, maître de poste ; Étienne Savatier, sellier ; Baudelot ; Legueux le jeune, marchand de bois ; Devercy, Félix, tonnelier ; Marie, chevalier de Saint-Louis ; Renauld, aubergiste, et Champy, bourgeois.

19 Mars.

8 heures du matin. — *Églises supprimées, inventaires.* — Les inventaires n'ayant pas été faits pour les églises Saint-Mamert, Saint-Martin-lez-Saint-Marien et Saint-Gervais, il est arrêté que les commissaires nommés pour le recolement feront ces inventaires au nom du district, et selon le désir de cette administration.

11 heures du soir. — *Rapport sur vente de biens nationaux sou-*

1791 *missionnés.* — M. Housset fait le rapport sur la vente des biens nationaux qui a eu lieu le 17 de ce mois compris dans la soumission de la municipalité. 18 articles ont été vendus pour la somme totale de 103,845 livres. Principaux acquéreurs Maurice Dunand, 13,325 livres; Boyer, marchand de bois, 21,500 livres; Dunand (le même), 5,575 livres; Maure, aubergiste, 10,700 livres; Lesseré père, marchand, 27,125 livres; Bercier, d'Appoigny, 4,000 livres. Les autres acquéreurs sont les sieurs Guéron, ancien procureur du roi du grenier à sel; Thomas Bouchet; Chavany, aubergiste; Mutelé, bourgeois; Renauld, aubergiste; Mérat; Thévenet, tonnelier à Appoigny.

Te Deum pour la convalescence du Roi. — « Un membre dit que la convalescence du roi doit faire espérer un prochain rétablissement; qu'un événement si cher à tous les vrais patriotes, et qui fait renaître la joie dans tous les cœurs ne peut être mieux célébré par la municipalité qu'en faisant chanter un *Te Deum* en action de grâce ». Sur quoi la Compagnie arrête que le vendredi 25 de ce mois, jour de l'Annonciation de la sainte Vierge, la Compagnie fera chanter un *Te Deum*; que les citoyens seront invités à illuminer leurs maisons, et que l'Hôtel-de-Ville le sera à la manière accoutumée.

Quête des pauvres faite par la municipalité. — La fabrique de l'église Saint-Étienne n'étant pas encore constituée, il importe de pourvoir anx quêtes, et spécialement à celle des pauvres. En conséquence il est arrêté que jusqu'à son établissement, la municipalité fera faire par ses membres la quête des pauvres, et nomme pour faire cette quête le jour de l'Annonciation M. Dudésert, officier municipal.

22 Mars.

Emprunt de 12,000 livres. — Un emprunt de 12,000 livres a été voté précédemment par le Conseil. M. Robinet, ci-devant conseiller au bailliage, offre 3,420 livres à rente sans retenue. Le Conseil accepte; le sieur Nizon dépose cette somme en assignats. Le contrat sera passé devant notaire.

Invitations pour le Te Deum. — Il sera écrit aux curés des paroisses conservées pour les inviter à assister à la cérémonie, et ils seront priés de l'annoncer au prône de leur messe paroissiale. Seront pareillement invités par lettres les administrations des directoires du département et du district, les juges des tribunaux de district et de commerce, les officiers de la maréchaussée avec leur troupe, le principal du collège et école militaire avec ses élèves, le commandant de la garde nationale avec toute la garde nationale.

Cérémonial à observer pour le Te Deum. — Il sera fait quatre décharges des boîtes et canons de la ville, la première le 24 à 6 heures du soir, la seconde le lendemain à 6 heures du matin, la troisième à l'entrée des corps dans l'église Saint-Étienne, et la quatrième pendant le *Te Deum*. Toutes les cloches de Saint-Étienne seront sonnées en volée aux mêmes moments. MM. les curés et le clergé seront placés à droite ou à gauche dans les premières chaises ou stalles hautes; MM. du Département et du District dans les stalles hautes du côté gauche, à la suite du clergé. Comme MM. les officiers de la maréchaussée et de la garde nationale doivent rester à la tête de leurs troupes, il ne leur sera pas assigné de places. Le principal du collège prendra aussi place sur lesdites chaises. Les maîtres, professeurs et élèves seront placés sur des bancs qui seront mis près du sanctuaire. Les officiers municipaux, comme administrateurs et faisant les honneurs de la cérémonie, n'occuperont pas les places qui leur appartiennent, ils se placeront sur des chaises entre le sanctuaire et l'aigle. Les bancs qui resteront vides seront mis à la disposition des musiciens amateurs et de ceux de la garde nationale. Et pour maître des cérémonies ont été nommés MM. Dudésert et Housset, officiers municipaux, qui feront tout ce qu'ils croiront convenable. M. Guénot a été nommé pour faire la quête des pauvres pendant le *Te Deum*. 1791

24 Mars.

Concession de murs et glacis non autorisée. — Lecture d'une délibération du Département portant refus d'homologuer une décision du Conseil du 19 septembre 1790 relative à la concession des murs et glacis de la ville, jusqu'à ce que le Conseil général de la commune ait délibéré sur la question des cimetières.

Prestation de serment de l'aumônier de la garde nationale. — Arrêté que MM. Jodot et Housset, officiers municipaux; Borda, Liégeard et Charton, notables; le procureur de la commune et le secrétaire-greffier, se transporteront le jour de la fête de l'Annonciation à l'Église Saint-Étienne pour recevoir le serment que prêtera le sieur Précieux, ci-devant religieux bénédictin, et maintenant aumônier de la garde nationale, à l'issue de la messe de la garde nationale qu'il doit célébrer.

26 Mars.

Garde nationale fait chanter un Te Deum. — Sont entrés MM. Faucillon, Lebroc, Monnot et Blonde, députés de la garde nationale, avec mission d'inviter le corps municipal à assister au *Te Deum* qu'ils feront chanter demain à 3 heures, pour le rétablissement de la santé du roi, sur le champ de la Fédération. Ils de-

1791 mandent en même temps les canons et boîtes de la ville et de la poudre pour les tirer. Arrêté que le Conseil y assistera, que les canons et boîtes seront prêtés, et qu'on donnera 15 livres de poudre.

Club patriotique fait chanter un Te Deum. — Sont entrés MM. Mogier, Rémond, Duchesne et Fromentin, députés du Club patriotique, qui ont annoncé que leur intention était de faire chanter mercredi prochain, à 4 heures du soir un *Te Deum* pour le rétablissement de la santé du roi, et qu'ils s'y rendraient du lieu ordinaire de leurs réunions.

Quêtes pour les pauvres. — M. Guénot, officier municipal, a été nommé pour faire la quête des pauvres aux offices de l'église Saint-Étienne pendant la semaine prochaine.

29 Mars.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Suppression des cimetières intérieurs, choix d'un emplacement.* — Le procureur de la commune dit que l'objet de la réunion est la suppression des cimetières intérieurs et l'établissement d'un ou de deux cimetières hors la ville. Il fait l'historique de la question qui a son origine dans une déclaration du roi de mars 1776, registrée au Parlement le 21 mai suivant, ordonnant la fermeture des cimetières intérieurs pouvant nuire à la salubrité, et leur transfert à l'extérieur. Il relate une ordonnance de l'évêque du 15 novembre 1784 interdisant tous les cimetières hors celui de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général, qui fut suivie d'une assemblée de notables du 15 décembre de la même année, décidant que le cimetière nouveau serait établi près de l'Hôpital général; que la ville ferait la dépense du terrain, dépense qui lui serait remboursée par les fabriques. Cette délibération resta lettre morte, parce que les Paroissiens de Saint-Eusèbe ont résisté, et ont eu le crédit d'obtenir un arrêt leur conservant leur cimetière. Par ce moyen toutes les paroisses qui avaient des cimetières ont recommencé à y faire des inhumations comme avant l'interdit. Aujourd'hui les choses ont changé, et il y a lieu de prendre une décision. Il est reconnu qu'il y a à Auxerre chaque année, en moyenne 255 inhumations; que chaque inhumation couvre 48 pieds superficiels; que les fosses ne peuvent être ouvertes avant cinq années. Le terrain doit donc mesurer 48,400 pieds, ou 2 arpents. Les différents emplacements proposés sont : 1° Terrain adopté en 1784, au-devant de l'Hôpital général. Cet emplacement serait avantageux en ce sens que la chapelle de l'hôpital servirait d'oratoire; que les fosses seraient creusées par les pauvres de l'hôpital, ce qui augmenterait les revenus de la



maison. Il serait désavantageux à cause de la cherté du prix des terrains, et des murs qu'il faudrait construire. 2° Terrain au nord de l'Hôpital général. Ce choix préjudicierait à la maison, qui se sert de cet emplacement pour cultiver des légumes ; il y aurait de plus un oratoire à construire. 3° Le grand jardin de l'abbaye de Saint-Germain (emplacement de la gendarmerie et de l'école normale) le cimetière serait alors dans la ville. 4° Terrain occupé par les ci-devant capucins ; convenable comme étendue, mais trop éloigné de la ville ; de plus il est orienté à l'ouest de la ville, et on serait contraint à acheter le couvent. 5° Terrain où est le cimetière Saint-Amatre, devant le prieuré. Objections : murs et oratoire à élever, perspective désagréable pour la principale promenade de la ville. 6° Terrain occupé par les fossés qui seraient comblés entre la porte de Paris et la rivière, trop faible étendue. Après longue délibération le Conseil arrête que le cimetière sera situé hors la ville ; qu'il n'y en aura qu'un seul, et qu'il sera établi dans le terrain des ci-devant capucins, que la ville devra acheter quand le couvent sera mis en vente. 1791

Plan de la section de la Chainette. — M. Housset dépose le plan de la section de la Chainette. Ce plan est approuvé. Il est arrêté que ceux des neuf autres sections seront faits de la même manière.

30 Mars.

École militaire fera chanter un Te Deum. — Douze élèves de l'école militaire, accompagnés de M. Marie, professeur d'éloquence, sont entrés. Un d'eux fait un discours après lequel il invite la municipalité, au nom des élèves du collège, à assister à un *Te Deum* qu'ils feront chanter, dimanche prochain à 4 heures, en l'oratoire Saint-Germain, leur chapelle. Le Conseil arrête qu'il y assistera.

2 Avril.

Projet d'acquisition de la chapelle Sainte-Geneviève. — Arrêté que le Conseil général de la commune sera réuni mardi prochain pour délibérer sur le projet d'acquérir pour la ville la chapelle Sainte-Geneviève, sous laquelle passent les eaux de la source. L'adjudication doit en avoir lieu le 7 de ce mois.

5 Avril.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Chapelle Sainte-Geneviève.* — Arrêté que la ville achètera aux meilleures conditions la chapelle Sainte-Geneviève avoisinant le terrain où se recueillent les eaux des grandes fontaines ; lesquelles eaux passent sous la chapelle et y entretiennent une fontaine ; le cours de la source pouvant être altéré par celui qui démolirait cette chapelle.

1791 *Choix d'un presbytère pour le curé de Saint-Étienne.* — L'article II du titre III de la constitution civile du clergé dispose que les curés seront payés par la nation, et qu'on doit leur fournir un logement convenable. Il est arrêté, en conséquence que, la nouvelle paroisse de Saint-Étienne n'ayant pas de cure, le Département sera prié de réserver à cette fin la maison des enfants de chœur qui doit être vendue comme bien national.

Taille de 1791. — Le sieur Lebroc déjà chargé de la recette de la taille de 1790 est choisi pour faire celle de 1791.

7 Avril.

Aumônier des prisons. — Le sieur Colardeau, aumônier des prisons, sera invité à continuer ses fonctions jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait réglé ce qui concerne cette fonction.

Mandat des prisonniers. — Arrêté que le mandat des prisonniers, œuvre charitable destinée à améliorer le sort des prisonniers, auxquels il n'est fourni que la paille et le pain, laquelle œuvre était alimentée par des quêtes faites dans la semaine, à domicile, dans chaque paroisse par celui qui offrait le pain bénit, sera soutenue dorénavant par deux quêtes par an, annoncées au prône des paroisses et qui seront faites par l'aumônier des prisons.

Chapelle Sainte-Geneviève. — MM. Maure et Faurax sont députés pour assister à la vente de la chapelle Sainte-Geneviève, qui aura lieu aujourd'hui, et faire les enchères à quelque somme que s'élève cette vente; s'en rapportant à leur sagesse et prudence.

9 Avril.

Presbytère de Saint-Étienne. — MM. Maure et Dudésert sont nommés pour visiter avec des experts et un architecte les lieux qui seraient convenables pour l'établissement du presbytère de Saint-Étienne.

Quête des pauvres. — M. Duplessis officier municipal, est nommé pour faire la quête des pauvres en l'église Saint-Étienne, demain dimanche et pendant la semaine.

12 Avril.

Garde national blessé par accident, sollicitude du Conseil. — Un rapport de la garde nationale constate que Noël Adam, vigneron au faubourg Saint-Amatre, a porté un coup de bayonnette dans la cuisse gauche d'un nommé Jean Breuillé. La blessure semble grave. M. Maure dit qu'il a écrit au curé de la paroisse de Sommecaise pour informer la famille du blessé de ce qui est arrivé. De suite il est arrêté que pour mieux connaître cet événement pénible

M. Maure se transportera à l'instant avec le procureur de la commune et le secrétaire-greffier à l'Hôtel-Dieu où est le blessé. Pendant leur absence le Conseil reste en séance. M. Maure, revenu, rapporte que la blessure, au dire du médecin, présente peu de gravité et qu'elle a été causée involontairement; sur quoi le Conseil arrête que ledit Adam sera élargi de la prison. Il se présente devant le Conseil et est réprimandé. Breuillé sera recommandé aux bons soins des dames hospitalières. 1791

12 Avril.

Fermeture des églises des couvents de femmes. — Le nombreux clergé qui habite la paroisse Saint-Étienne ne prend plus part aux offices. En outre, le curé de Saint-Regnobert reçoit des confessions dans l'église des Visitandines. Il est du devoir de la municipalité d'empêcher ce désordre qui ne tend à rien moins qu'à allumer au milieu des citoyens le feu du schisme. En conséquence il est arrêté : que les églises des couvents de femmes seront interdites au peuple, et que les clefs extérieures seront déposées à la municipalité.

13 Avril.

Dépôt à la municipalité des clefs des chapelles. — MM. les commissaires nommés pour faire fermer les chapelles ont rapporté que leur mission a été exécutée sans difficulté, et que les clefs des chapelles des Ursulines, des Bénédictines, des Bernardines, de la Providence et de la Visitation sont au secrétariat de la municipalité.

14 Avril.

Service pour Mirabeau. — Sont entrés MM. Beaumé, Duchesne et Lecomte, députés du Club patriotique, qui ont dit que ladite Société fera celébrer demain, en l'oratoire Saint-Germain, un service pour le repos de l'âme de Honoré-Riquetti Mirabeau, député à l'Assemblée nationale, décédé le 2 courant.

Aumône générale. — Les membres du bureau de l'aumône générale ayant fait connaître au maire leur manque de ressources, le Conseil arrête : que la quête ordinaire de Pâques sera faite par MM. Maure et Dudésert, qui devront s'entendre avec ce bureau pour tout ce qui intéresse le bien des pauvres.

Épitaphe de la famille Martineau. — Arrêté que M. Louis-Edme-Martineau, fondé de pouvoirs de sa famille, est autorisé à enlever de l'église des Cordeliers le marbre noir sur lequel est l'épitaphe d'un ou plusieurs de ses ancêtres.

Réparations au serpent de l'église Saint-Étienne. — Est entré le sieur Jobart, ci-devant serpent du chapitre cathédral, continué

1791 dans les mêmes fonctions par le Conseil, par délibération du 15 mars dernier. Il dit que le serpent dont il se sert appartient au chapitre, et qu'il a fallu y faire des réparations qui se sont élevées à 18 livres. Le Conseil lui délivre mandat de cette somme, sauf à la répéter après la fondation de la fabrique de Saint-Étienne.

Constitution civile du clergé. — Arrêté que l'on enverra aux curés, pour la lire au prône, la loi du 26 juin dernier, relative à la constitution civile du clergé.

16 Avril.

Yvrié, ex-chanoine, achète sa maison canoniale. — Vu les pièces émanant du département et du district présentées par Jean-Léonard Yvrié, ex-chanoine, lequel demande à acquérir la nue-propriété de sa maison canoniale, située rue des Lombards (1), et qu'il soit pris les mesures pour arriver à l'estimation de sa valeur, le Conseil nomme pour son expert le sieur Duchesne, architecte, qui opèrera avec Jean-Baptiste Deschamps, expert du sieur Yvrié, et commet pour assister à cette opération MM. Arnauld et Duplessis.

Délibération du district déposée aux archives. — Arrêté que l'expédition de la délibération prise par le district, au sujet de la mort du célèbre Mirabeau, sera déposée dans les archives de la municipalité.

Quête pour les pauvres. — M. Arnauld est nommé pour faire la quête des pauvres, en l'Église Saint-Étienne demain dimanche et toute la semaine.

19 Avril.

Paroles imprudentes d'un garçon de bureau. — M. Borda, notable, rapporte que Pierre, garçon de bureau du district, est venu lui apporter des paquets concernant la contribution foncière, et qu'il lui a dit en même temps « qu'il apportait la ruine de la nation » ; que lui ayant reproché l'inconséquence de son propos le dit Pierre répliqua « qu'il était très vrai que ce qu'il apportait était la ruine de la nation » et ajouta « vous en verrez bien d'autres, et si on veut prendre votre bien vous ne pourrez pas vous y opposer ». Arrêté que ledit Pierre sera cité devant le Conseil, et que le sieur Gervais, mesureur de blé, qui était présent, sera entendu.

20 Avril.

Délivrance de mandats de paiement. — Mandat de 30 livres est délivré au tambour de la ville, à valoir sur ce qui lui est dû, pour affichage et publication de ventes de domaines nationaux. Un

(1) Maison appartenant actuellement à l'auteur de ce travail.

autre mandat est donné au sieur Protat, terrassier, pour travaux de nivellement faits sur les promenades. 1791

20 Avril.

Chemin de Saint-Marien. — Arrêté que sera déféré au prochain Conseil général de la commune la contestation entre les habitants de Saint-Martin-lez-Saint-Marien et Jean-Baptiste Marlot, meunier du moulin Mileau, au sujet d'un chemin ancien réclamé par les habitants.

23 Avril.

Serment des professeurs et employés du collège militaire. — Sont entrés MM. Claude-Louis Bonnard, Joseph Fourrier, Jean-Baptiste Gousse, Jérôme-Louis Beaumé, Jules-César Lecomte, Jean-Guillaume Balme, Paul Millon, Pierre Jobart, Philibert Rajot, Victor Bertrand, Joseph Benadet, Louis Laurent, Alexandre Huet-Duplessis, professeurs et employés au collège militaire ; Amé fils et Defrance, maîtres de pension, qui ont dit être prêts à prêter le serment requis comme fonctionnaires. Acte leur est donné de leur soumission.

26 Avril.

Aumône générale. — La quête de l'aumône générale a produit 203 livres 6 sols 3 deniers. M. Arnauld portera cette somme au bureau de l'aumône générale, qui se tient demain.

Admonestation adressée au curé de Saint-Pierre. — Sont entrés MM. Poussard, Amé, Martin et Paradis, députés du Club patriotique, lesquels ont apporté une délibération de leur Société portant que quoiqu'il y ait cinq prêtres à la paroisse Saint-Pierre, il ne s'y dit habituellement que trois messes, et qu'hier on a sonné en ladite paroisse une messe à 9 heures ; que beaucoup de personnes s'y sont présentées et ont été obligées de se retirer, parce qu'il n'y avait pas de prêtre pour la dire. Le Conseil arrête qu'il écrira sur le champ au sieur curé de Saint-Pierre pour exciter sa vigilance sur tous ses vicaires, afin que pareil événement ne se renouvelle pas, et que les citoyens ne soient point exposés, par leur fait, à être trompés dans leur attente, pour s'acquitter des devoirs de la religion.

REGISTRE 39

Du 28 Avril 1791 au 30 Janvier 1792.

28 Avril.

Aumône générale, maintien de l'œuvre. — MM. Maure et Arnauld, commissaires nommés pour porter au bureau de l'aumône générale la quête de Pâques, rapportent qu'ils se sont entendus avec les membres du bureau pour entretenir cette œuvre. Ils ont décidé que le bureau d'administration continuera à se tenir chez

1791 M. Vaultier, ci-devant chanoine chantre; que la distribution de pain se fera tous les dimanches à la chapelle dite de Saint-Alexandre, en l'église Saint-Étienne, après la célébration d'une messe qui sera dite par M. Bobée, ci-devant chanoine, que M. Raffin, trésorier, continuera ses fonctions; et enfin que deux officiers municipaux et deux notables feront toujours partie de cette administration et assisteront à ses bureaux. Le Conseil approuve ces arrangements (1).

Emplacement des nouveaux presbytères. — MM. Maure et Faurax, commissaires nommés pour choisir les locaux destinés à servir de presbytères, déposent leur rapport, duquel il résulte que le presbytère de Saint-Pierre ne peut être celui actuel, il est trop vaste, et d'autre part le distraire de l'ensemble des bâtiments du prieuré serait nuire à la vente. Il devra être pris dans l'ancienne cure occupée par Mlle Martineau ; que celui de Saint-Eusèbe peut être pris dans une partie des bâtiments du prieuré; qu'il en est de même de celui de Notre-Dame-la-d'Hors, mais qu'on devra faire un passage faisant communiquer la rue du Grand-Caire avec la place Notre-Dame-la-d'Hors, en passant au chevet de l'église et en traversant le cimetière. Ce rapport est adopté.

Club patriotique, adoption de ses délibérations. — Il est arrêté après lecture de plusieurs délibérations du Club patriotique présentées à la séance par MM. Amé père, Beaumé, Millon père et Fournier, députés de cette Société : 1° que les commissaires de police feront retourner en leur présence les écriteaux surmontant les bureaux de tabac, portant ces mots : *De par le Roy vente exclusive de sel et de tabac* ; 2° que le maire invitera M. Chopin, receveur du grenier à sel, à supprimer de l'inscription qui est sur sa porte le mot *Royal*, pour y substituer celui de *National* ; 3° que MM. Maure et Faurax feront effacer les inscriptions surmontant les ci-devant abbayes portant ces mots : *Abbaye de*, *Abbaye Royale de*, et qu'ils feront effacer aussi les armoiries et autres signes féodaux ; 4° que M. Dudésert fera activer la démolion des fourches patibulaires des Brelons, précédemment décidée, ainsi que la disparition des litres et armoiries dans les églises; 5° que M. Guénot, officier municipal, réquèrera de faire effacer ces mots qui se trouvent dans la salle du bureau de paix du district, au-dessous du buste de Louis XIII : *Attendite popule meus legem meam* ; 6° enfin que les commissaires de police iront chez les débitants de tabac pour leur défendre de vendre de la poudre à des enfants ou à des personnes inconnues.

(1) Ce mode de distribution de secours aux indigents s'est perpétué dans une œuvre charitable dite de la *Messe de 8 heures*, qui a son siège à la cathédrale.



29 Avril.

Mort de M. de Lenfernat, commandant de la garde nationale. — Sur l'avis reçu par le maire de la mort arrivée cejourd'hui de M. François Lenfernat, commandant de la garde nationale, il est arrêté que MM. Lecarruyer et Jodot, officiers municipaux, se rendront à la maison où il est décédé, et porteront aux parents du défunt les regrets que le Conseil ressent de cette perte. 30 livres de poudre et un crêpe pour le drapeau sont accordés à une députation de la garde nationale qui désire rendre à son commandant les honneurs qui lui sont dus.

M. Closet, ci-devant chanoine, achète sa maison canoniale. — Est entré M. Closet, ci-devant chanoine, qui déclare vouloir acheter sa maison canoniale, conformément au décret du 24 juillet 1790. En conséquence MM. Arnauld et Duplessis sont nommés commissaires pour assister aux opérations exigées par cette loi.

30 Avril.

Don d'un supplément de poudre. — Les 30 livres de poudre n'ont pas suffi, M. Faultrier leur en a délivré autant. Le Conseil approuve.

2 Mai.

Service pour M. de Lenfernat. — Plusieurs parents de M. de Lenfernat sont venus chez le maire inviter le corps municipal à assister à un service que la famille fait dire cejourd'hui, en l'église Saint-Étienne, pour M. de Lenfernat. Arrêté que quatre membres du Conseil : MM. Dudésert, Faurax, Lecarruyer et Jodot, sont députés pour y assister.

Prêt de tentures pour le service ordonné par la garde nationale. — Est entrée une députation de la garde nationale priant le Conseil de lui faire prêter les tentures et draperies de deuil des quatre églises supprimées dans le ressort de la paroisse Saint-Étienne, pour le service que ladite garde doit faire célébrer, le samedi 7 juillet, pour leur commandant. Accordé.

3 Mai.

M. Monteix, ci-devant chanoine, achète sa maison canoniale.— Est entré M. Monteix, ci-devant chanoine, qui déclare vouloir acquérir la nu-propriété de sa maison canoniale, en se conformant au décret du 27 juillet dernier. En conséquence MM. Arnauld et Duplessis assisteront aux opérations exigées par la loi.

Indemnité exigée d'Adam pour la blessure qu'il a faite à Breuillé. — Le sieur Breuillé, qui a reçu du sieur Adam un coup de bayonnette à la cuisse, se présente au bureau pour obtenir une indem-

1791 nité pour son temps perdu et les frais qu'il doit payer pour sa bête de somme qui a été mise en fourière. Le Conseil fait venir Adam, lui fait payer 36 livres à Breuillé, » et sur l'inquiétude que ledit sieur Breuillé exprime de ne pas avoir d'ouvrage de suite » écrit sur le champ au sieur curé de Sommecaise pour l'instruire de l'arrangement ci-dessus et recommander Breuillé à ses bons offices.

A-compte sur ses appointements accordé à un chantre de Saint-Étienne. — Le sieur Gelin, nommé par l'administration chantre à l'église Saint-Étienne, demande un à-compte sur ses appointements. Il lui sera payé 36 livres.

Entretien de l'église Saint-Étienne. — Vu un arrêté du district ordonnant à la municipalité de veiller avec soin à l'entretien et à la conservation des bâtiments de la nation, il est arrêté que le sieur Jacotin, architecte de la municipalité, visitera l'église Saint-Étienne notamment, et fera rapport des réparations à y faire.

5 Mai.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *1° Chemin allant du pont au moulin Brichou* (1).— Le maire expose que le Conseil est rassemblé, 1° pour donner son avis et décider sur une réclamation faite par les habitants du faubourg Saint-Martin-lez-Saint-Marien contre le sieur Marlot, meunier du moulin Mileau, en restitution d'un chemin partant de la tête du pont, et suivant derrière les maisons du faubourg, le long de l'île Mileau jusqu'au moulin Brichou; tel qu'il est marqué sur un plan inséré dans l'histoire de Lebeuf; que par suite d'usurpation ce chemin a complètement disparu de la ruelle Saint-Côme au moulin Brichou, et se trouve réduit à l'état de sentier depuis le pont jusqu'à la ruelle Saint-Côme, ce qui force les habitants à se servir pour leurs charrois de la ruelle Saint-Côme, aboutissant à la route de Seignelay, et à faire un détour de plus de 90 toises; que les habitants ont laissé, sans rien dire, détruire leur chemin, et que ce n'est qu'en 1770 qu'ils se sont pourvus, mais sans succès auprès de l'administration; qu'ils avaient adressé requête au Département qui avait nommé pour examiner les faits le sieur Verbrugge, ingénieur, lequel avait fait un rapport le 25 mars dernier. Que d'autre part le sieur Marlot soutient que ce chemin a été ordonné par le chapitre cathédral propriétaire du moulin, et sur le terrain à lui appartenant. Que quant à lui, il engage les habitants, dans le but d'éviter de nombreux procès, de se contenter de leur chemin de pied, et d'acepter les offres du sieur

(1) Actuellement rue Saint-Martin-lez-Saint-Marien.

Marlot de faire remettre en bon état la ruelle Saint-Côme. C'est aussi l'avis du procureur de la commune. Le Conseil général déclare au contraire qu'il entend poursuivre la restitution du chemin contre le sieur Marlot, et le faire condamner à remettre l'emplacement dudit chemin dans toute la longueur de sa propriété au niveau des rues qui l'avoisinent, après l'avoir rétabli à l'état de chemin. 1791

Contribution mobilière, commission pour sa répartition. — En exécution du décret de l'Assemblée nationale du 13 janvier, sanctionné par le roi le 18 février, sur la contribution mobilière, dont la quote part fixée par chaque commune, doit être répartie entre tous ses habitants par une assemblée composée du Conseil général de la commune et de commissaires adjoints en nombre égal à celui des officiers municipaux, soit 12, il est procédé au choix de ces commissaires, ce sont : MM. Villetard fils, président du tribunal de commerce; Hay, président du bureau de paix ; Lesseré père, marchand de drap ; Seurrat, chevalier de Saint-Louis : Maure le jeune, notable ; Fromantin, notaire ; Gagneau, boulanger ; Lelièvre, notable ; Liégeard, notable ; Lesseré, notable ; Borda, notable, et Sanglé, ferblantier.

Aliénation d'un terrain rue Sous-Murs. — Il existe au bas de la rue Sous-Murs un terrain attenant au quai, appartenant à la commune. Une partie de ce terrain (10 toises carrées) a été vendue par contrat du 10 avril 1790, par la ville au sieur Joseph Prévost, cabaretier, au prix de 12 livres de rente, et à la charge par lui de le faire clore de trois murs. Ces murs n'ont pas été construits et le sieur Prévost désire acheter le reste du terrain sur lequel se trouve l'égout passant sous la route pour se rendre à la rivière. Le Conseil décide de lui vendre ce terrain à la charge de payer une redevance de 10 sols, de le clore de murs, de voûter l'égout et d'entretenir cette voûte à perpétuité.

Invitation de la garde nationale au service pour M. de Lenfernat. — Est entrée une députation de la garde nationale, ayant à sa tête M. Mogier, capitaine, qui dit que la garde invite le corps municipal à assister à un service qu'elle fera célébrer, samedi, en l'église Saint-Étienne pour le repos de l'âme de M. François de Lenfernat, son commandant. Le Conseil décide qu'il y assistera.

6 Mai.

Mauvais état de la rue des Trois-Maries. — Arrêté que M. Dudésert accompagné de gens de métier se rendra compte de l'état de la rue des Trois-Maries qui est très malpropre, par suite du non écoulement des eaux, et qu'il fera rapport des réparations à y faire.

1791 *Quête pour les pauvres.* — MM. Arnauld et Dudésert sont nommés pour faire la quête pour les pauvres, demain au service de M. Lenfernat

7 Mai.

Club patriotique, arrêté pris en conséquence de ses délibérations. — Sont entrés MM. Poussard, Duplessis, Prudot et Prévost, députés du Club patriotique, porteurs de deux délibérations du dit Club prises les 29 avril et 6 mai, ayant pour but d'inviter le Conseil : 1° A faire enlever de la grande salle de la maison commune les deux tableaux en marbre noir érigés en souvenir du rachat des aides en 1786. 2° A faire cesser, en employant le service de la garde nationale, les jeux qui ont lieu devant les églises le dimanche pendant les offices. 3° « A faire vuider les cabarets et tripots à l'heure des offices, et à mettre dans ces opérations l'appareil le plus imposant. » 4° A faire mettre des barrières autour de l'église Notre-Dame de la Cité, qui est en démolition, pour éviter les accidents. Sur quoi le Conseil arrête que la question de l'enlèvement des tables de marbre noir sera déférée au Conseil général de la commune et qu'il sera donné pleine satisfaction aux autres demandes.

9 Mai.

Vérification du tabac chez l'entreposeur. — Arrêté que MM. Maure et Arnauld sont nommés commissaires pour, en exécution de l'article 3 du décret du 31 mars dernier, vérifier les quantités de tabac qui sont chez le sieur Charles-François-David Simonot, entreposeur de tabac à Auxerre.

10 Mai.

Entretien des Jardins du couvent des Capucins. — Bien que le Conseil ait été autorisé à acquérir l'emplacement des ci-devant Capucins (délibération du 29 mars homologuée le 18 avril par le Département) pour y établir le cimetière, le Conseil, considérant qu'il peut s'écouler un certain temps jusqu'à l'adjudication et qu'il pourrait même se faire que la ville ne puisse acheter, arrête que les jardins seront entretenus, et que le sieur Boquet, jardinier, sera chargé de ce soin.

12 Mai.

Remise de leurs meubles aux religieux de Saint-Eusèbe. — Arrêté que MM. Maure et Dudésert sont nommés commissaires pour, en exécution d'un arrêté du Département du 26 avril dernier, délivrer aux sieurs Ducrets, Collardeau et Rioult, ci-devant chanoines

(1) Ces tableaux sont aujourd'hui dans la salle du musée lapidaire.

réguliers de Saint-Augustin de la maison de Saint-Eusèbe, le mobilier de leurs chambres et les effets leur appartenant. 1791

Pavage de la rue de la Fanerie. — Les travaux de pavage de la rue de la Fanerie ordonnés par délibération du Conseil commenceront ce jourd'hui.

14 Mai.

Élection de fonctionnaires ecclésiastiques. — Arrêté que pour se conformer à l'invitation du district, relativement à l'assemblée électorale, qui doit se tenir pour le remplacement des fonctionnaires publics ecclésiastiques décédés, démissionnaires ou ayant refusé de prêter le serment, la grande salle des Cordeliers, propriété de la ville, sera mise en état convenable par les soins de M. Maure, pour la tenue de cette assemblée.

Quête pour les pauvres. — M. Dudésert a été nommé pour faire la quête des pauvres en l'église Saint-Étienne, demain dimanche et lundi fête de Saint-Pèlerin.

17 Mai.

Garde nationale, nomination d'un commandant et d'un commandant-adjoint. — Est entrée une députation de la garde nationale apportant le résultat du scrutin ouvert dans les six compagnies pour les nominations d'un commandant, en place de M. Lenfernat décédé, et d'un commandant-adjoint, Ont été nommés à la pluralité absolue, à la première fonction, M. Alexandre Sparre, lieutenant-général des armées de France, et à la deuxième, M. Bourdois, ci-devant major.

19 Mai.

Nouveau cimetière. — Vu le décret de l'Assemblée nationale du 6 de ce mois, qui ordonne que les terrains des cimetières supprimés seront vendus comme biens nationaux ; le Conseil revenant sur sa délibération du 29 mars, statuant qu'il n'y aurait qu'un seul cimetière à prendre dans le clos des Capucins que la ville achèterait, s'aidant de la somme à provenir de la vente des anciens cimetières, arrête : qu'il sera écrit au Département pour que l'État lui fournisse un terrain suffisant dans le clos des Capucins, pour y établir son cimetière, et au district pour lui demander de surseoir à la vente de ce couvent jusqu'à ce qu'il ait été statué par le Département.

21 Mai.

Bassin des grandes fontaines. — Le sieur Montelle, adjudicataire de la reconstruction du bassin des fontaines, vient informer le Conseil que son travail est achevé, et qu'il veuille bien le recevoir en choisissant tel expert qu'il lui plairait. Arrêté que le sieur de

1791 Werbrugge, ingénieur du département, est choisi pour faire visite et réception de l'ouvrage.

24 Mai.

Club patriotique dénonce le receveur du district. — Lecture d'une lettre du Département du 19 de ce mois transmise par le district, ordonnant que la municipalité devra recevoir de MM. Villetard père et Liégeard, l'un président, l'autre secretaire du Club patriotique, l'affirmation de la dénonciation qu'ils ont faite contre le receveur du district. Cette déclaration devra être produite samedi au bureau.

Commission pour recruter. — Arrêté que la commission expresse pour recruter donnée par le Conseil d'administration du 9e régiment, ci-devant de Normandie, en date du 15 février dernier, au sieur Dufour, lieutenant audit régiment, sera registrée au registre de recrutement.

26 Mai.

Réparations à l'église Saint-Étienne. — Est entré le sieur Jacotin, architecte, qui dépose son rapport sur la visite qu'il a faite de l'église Saint-Étienne. Il y a 4,000 livres de réparations à faire, et sur cette somme pour 2,000 livres d'urgentes. Arrêté que le rapport sera envoyé au district pour qu'il fasse faire de suite les réparations urgentes.

27 Mai.

Circonscriptions des paroisses. — Est entré le sieur Salgue, vicaire de la cathédrale de Sens, muni des pouvoirs de l'évêque pour s'entendre avec toutes les administrations au sujet de la circonscription des paroisses. Il a parcouru la veille avec le maire, les rues partageant les paroisses. Le travail lui semble bon, mais il ne peut le reviser ni en proposer de suite l'adoption à l'évêque parce qu'il est forcé de se rendre demain à Bourges.

Dépôt du mémoire de M. Laureau. — Est entré M. Laureau, administrateur du département, lequel dépose sur le bureau un mémoire qu'il a présenté le 6 mai à l'administration départementale, et qu'il prie la municipalité d'appuyer. Ce mémoire a pour but de développer la richesse du département, en faisant rayonner des routes autour du chef-lieu, en reboisant les montagnes et améliorant le cours de la rivière ; enfin en faisant exécuter des travaux pour se préserver des inondations. Sur quoi le Conseil arrête qu'il écrira à M. Delessart, ministre des finances, pour que sur les 8,340,000 livres votées pour travaux dans les départements, la part affectée au département soit en majeure partie employée à l'amélioration de la navigation.

28 Mai. 1791

Club patriotique dénonce le receveur du district. — Est entrée une députation du Club patriotique composée de MM. Fromantin, Dunand l'aîné et Poussard. Ils déposent une délibération de leur club du 25 mai courant, maintenant la dénonciation faite par MM. Villetard et Liégeard, contre le receveur du district, que leur avait retournée la municipalité. Arrêté que copie de cette délibération sera envoyée au district pour donner son avis, et la transmettre ensuite au Département « qui statuera dans sa sagesse ce qu'il appartiendra ».

Surveillance du mur de la prison. — Est entré le sieur Rémond, procureur du roi du district. Il requiert la municipalité de faire surveiller par le poste de la garde nationale de l'Hôtel-de-Ville, le mur du fond séparant la prison de l'Hôtel-de-Ville; attendu que plusieurs prisonniers se sont évadés de ce côté; que le concierge de la prison est seul surveillant, et ne peut, malgré sa bonne volonté, suffire jour et nuit à cette tâche. Arrêté qu'il sera placé un factionnaire au pied dudit mur, afin de surveiller.

Gardes nationaux refusant de monter leurs gardes. — Le procureur de la commune se plaint que M. Robinet, président du tribunal de commerce; MM. Burat, greffier de ce tribunal, et Chopin, homme de loi, refusent de monter leurs gardes et de payer ceux qui les remplacent. Le Conseil arrête que tout citoyen qui refusera de monter sa garde en personne ou en se faisant remplacer sera déféré au tribunal de simple police.

Suppression des droits d'aides. — Arrêté qu'on prendra d'avance toutes dispositions pour la mise en application de la loi du 17 mai courant, portant suppression des droits d'aides, des jurandes et métiers et établissements de patentes.

Quête pour les pauvres. — MM. Arnauld et Dudésert sont nommés pour faire demain la quête des pauvres aux offices de la paroisse Saint-Étienne.

31 Mai.

Refus de la garde de surveiller le mur de la prison. — Est entrée une députation de la garde nationale qui dépose un écrit intitulé : Observations de la garde nationale d'Auxerre à MM. les officiers municipaux. Signé, Lesséré, Sanglé, Baillet et Beaumé, ayant pour objet de protester coutre le réquisitoire donné le 29 mai à la garde nationale pour empêcher l'évasion des prisonniers du côté de l'Hôtel-de-Ville. Arrêté quc ces observations seront communiquées à M. le commissaire du roi.

Quête pour les pauvres. — M. Dudésert est nommé pour faire la

1791 quête des pauvres en l'église Saint-Étienne, jeudi prochain jour de l'Ascension.

2 Juin.

Surveillance du mur de la prison. — M. le maire rapporte que M. Rémond, commissaire du roi, lui a déclaré que la faction au pied du mur de la prison, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, était de la plus grande nécessité, qu'il mettait en demeure le Conseil de faire exercer cette surveillance par un moyen quelconque. Arrêté que la faction au pied du mur sera remplacée par des patrouilles faites très fréquemment dans la cour par les hommes du poste.

3 Juin.

Halle au blé, plaintes contre le préposé. — Le sieur Dubois, préposé de l'Hôtel-Dieu à la halle au blé, pour percevoir au profit de cet établissement, propriétaire de ladite halle, le droit de 12 deniers par sac retayé, se permet de vendre ces grains, sans ordres, souscrivant des billets au profit des propriétaires des grains vendus, auxquels il ne les paie pas. Les Serginois qui approvisionnent le marché menacent en conséquence de ne plus apporter de grains. Le procureur de la commune requiert donc la destitution de ce préposé. Arrêté que MM. Maure et Guénot iront trouver les administrateurs de l'Hôtel-Dieu pour leur proposer de vendre ou louer la halle à la ville.

4 Juin.

Location de la halle au blé. — M. Maure rapporte que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu consentiraient à louer leur halle, à condition de continuer le bail avec Dubois, qui leur paie 1,330 livres par an pour les profits qu'il perçoit des droits de hallage et retayage abolis cependant par la loi du 15 mars 1790. Il en sera délibéré en Conseil général de la commune.

Installation du curé de Saint-Étienne. — Est entré le sieur Joseph-François Julien, ci-devant curé de Saint-Loup. Il dépose sur le bureau : 1° Le procès-verbal de l'élection faite en sa personne le 15 mai dernier, par les électeurs du district d'Auxerre, à la cure de l'église paroissiale de Saint-Étienne; 2° l'acte de l'institution canonique à lui donnée, le 30 du même mois par M. Deloménie (*sic*), évêque du département. Il demande en conséquence que le Conseil procède à son installation, conformément à l'article 38 titre II de la constitution civile du clergé. Arrêté que le sieur Julien sera installé demain; que cette cérémonie sera annoncée par le son de toutes les cloches de l'église, et qu'il sera commandé un piquet de 50 gardes pour escorter la municipalité.

Club patriotique, demandes diverses. — Sont entrés MM. Joseph

Poussard, François et Amé père, députés du Club patriotique. Ils déposent une délibération de ce club du 25 mai, par laquelle la municipalité est priée : 1° de veiller à ce que les recruteurs ne mettent plus sur leurs affiches : *les fils de famille seront distingués*; 2° d'inviter le sieur Deschamps, recruteur pour le 9e régiment de cavalerie, en garnison à Schelestad, à ne plus prendre dans les affiches le nom seul de *Saint-Bris*; 3° de faire ôter les fleurs de lys qui sont sur les pilastres des portes des anciens maires; 4° enfin de prévenir les particuliers qui ont des égouts d'évier déjetant leurs eaux sur la voie publique à hauteur d'homme, de les faire garnir de manière à ne pas incommoder les passants. Le Conseil arrête qu'il sera écrit à M. Dufour et à M. Deschamps de ne plus mettre sur leurs affiches : les enfants de famille seront distingués; et en outre à M. Deschamps de ne plus mettre Saint-Bris seul. Mme veuve Beaudesson ayant déjà fait ôter les fleurs de lys qui étaient sur sa porte, il sera écrit à M. Beaudesson d'en faire autant pour la sienne; que, quant aux conduites d'éviers, le commissaire de police fera sa tournée et préviendra les propriétaires qui seront traduits en simple police s'ils n'obéissent pas. 1791

Quête pour les pauvres. — MM. Arnauld et Dudésert sont nommés pour faire la quête des pauvres, demain dimanche à Saint-Étienne.

6 Juin.

Assemblées primaires le 19. — Décidé que conformément à un arrêté du Directoire du département du 2 de ce mois, les assemblées primaires des électeurs se tiendront en cette commune dimanche 19; que la commune sera divisée en trois sections, où se rendront les citoyens actifs. Elles auront pour objet de choisir les 16 électeurs qui devront avec ceux des autres communes du département élire les députés au corps législatif; de nommer trois assesseurs de juges de paix, en place de MM. Bachelet aîné, Guéron père et Devercy, qui se sont fait inscrire sur le registre des avoués du tribunal; et quatre nouveaux assesseurs de juges de paix à titre de supplément. M. Maure devra faire le nécessaire pour la tenue de ces assemblées.

7 Juin.

Compagnie d'élèves de la patrie. — M. Bourdois, major, commandant-adjoint de la garde nationale, prie le Conseil d'approuver la formation d'une compagnie d'élèves de la patrie, déjà admise par la garde nationale. Le Conseil approuve et pense que cette

1791 compagnie suivra en tout les exemples de civisme que donne la garde nationale.

8 Juin.

Mesures de rigueur contre le préposé de la halle. — Arrêté que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu seront mis en demeure d'expulser de la halle Dubois, leur préposé, dont les exactions continuent, et sont cause que la halle a été très mal approvisionnée ; que les Serginois menacent de retirer les grains non vendus, et de ne plus en apporter ; et en cas de refus de l'Hôtel-Dieu, de rendre les bâtiments de la halle libres, afin de permettre à la ville d'expulser ledit Dubois.

9 Juin.

Taille de 1789. — Le sieur Lebroc, collecteur de la taille et de la capitation de 1789, et en outre receveur de la contribution patriotique, dépose les bordereaux des sommes qu'il a reçues.

11 Juin.

Fonctionnaires exemptés de la garde nationale. — Lecture d'un arrêté du directoire du département exemptant du service de la garde nationale les juges de tribunal de district. Cet arrêté sera adressé au commandant de la garde nationale.

Quête pour les pauvres. — MM. Dudésert et Guénot sont nommés pour faire demain dimanche, lundi et mardi la quête des pauvres à l'église Saint-Étienne.

14 Juin.

Tumulte au théâtre. — Sur le rapport de M. Dudésert, commissaire volontaire pour la surveillance du théâtre, le Conseil considérant « qu'au nombre des perturbateurs du spectacle étaient plusieurs commis des administrations du département et du district, et qu'ils se sont permis des propos très déplacés contre la Révolution et de nature à mettre en activité le zèle du ministère public », arrête que ces administrations en seront instruites, pour qu'elles avisent à retenir les coupables dans les termes d'une juste modération.

Le Club patriotique, ci-devant compagnie de l'Arquebuse informe le Conseil de son tir annuel. — Sont entrés MM. de La Chasse, chevalier de Saint-Louis, et Deschamps, père, avoué, tous deux membres et députés de la Société patriotique, ci-devant Compagnie de l'Arquebuse ; lesquels viennent prévenir le corps municipal que, suivant l'usage ancien, les membres de ladite Société se proposent de tirer un prix à l'oiseau, sur leur terrain le 24 de ce mois, jour et fête de Saint-Jean-Baptiste, et que toutes les précautions seront prises pour empêcher le désordre en cet endroit.

15 Juin. 1791

Halle au blé, recours au Département. — Les notifications des faits qui se passent à la halle faites aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu n'ayant produit aucun effet, il est arrêté qu'il sera adressé, ce jour, une pétition au directoire du Département, dans laquelle, après exposition des faits on lui demandera : 1° De fixer le prix du loyer que la ville payera à l'Hôtel-Dieu : 2° d'indiquer le mode qu'on pourra employer pour mettre la municipalité en possession de la halle ; 3° de régler le droit qu'a la ville d'expulser ledit sieur Dubois, dela halle.

16 Juin.

A-compte à Gelin, chantre. — Déférant à une demande du sieur Gelin, chantre de l'église Saint-Étienne, il lui est accordé un mandat de 30 livres sur son traitement, sauf répétition contre la fabrique, quand elle sera organisée.

Assemblées des sections. — M. Maure a été chargé de faire visite au curé de Notre-Dame-la-d'Hors, et au président du tribunal de commerce, pour les prier de souffrir que l'assemblée des sections de Notre-Dame-la-d'Hors et de Saint-Eusèbe se tinssent le dimanche 19 dans les salles du ci-devant prieuré de Notre-Dame-la-d'Hors et du tribunal de commerce.

17 Juin.

Neuvaine pour les récoltes. — M. Maure a dit que M. le maire, n'ayant pas été trouvé chez lui, plusieurs vignerons se sont adressés à lui, et lui ont marqué leurs alarmes sur l'intempérie du temps, qui peut détruire leurs récoltes, et leur désir d'offrir leurs vœux à Dieu pour qu'il daigne, dans sa miséricorde, les conserver. La matière mise en délibération, il a été arrêté : qu'il sera écrit aux curés des quatre paroisses de cette ville, pour les inviter à commencer dès ce jour les prières accoutumées en pareil cas et à les continuer pendant les huit jours suivants avec la bénédiction du très Saint-Sacrement.

18 Juin.

Élection à présider aux Ursulines. — Le Conseil, instruit du décès de dame Jeanne Deschamps, économe de la communauté des dames Ursulines, arrête, qu'en conformité des décrets de l'Assemblée nationale des mois de septembre et octobre derniers, lesdites dames Ursulines procèderont, en présence et sous la présidence de M. Housset, officier municipal, à l'élection d'une autre économe de la communauté.

Processions de la Fête Dieu, nouveaux itinéraires. — Est entré

1791 le curé de Saint-Eusèbe qui a dit que par suite de l'adjonction des paroisses supprimées de Saint-Mamert et de Saint-Amatre, l'itinéraire des processions de la Fête-Dieu devait être changé, et que n'ayant point autorité pour faire tendre les maisons, il priait la municipalité d'y pourvoir. Arrêté que chaque curé donnera l'itinéraire de la procession de sa paroisse et que la municipalité fera avertir les citoyens, par publications au son du tambour, de faire tendre le devant de leurs maisons les jours de procession.

21 Juin.

Presbytère de Saint-Étienne. — Vu un arrêté du Département du 16 de ce mois, et une pétition du sieur Julien, curé de Saint-Étienne, le Conseil arrête que la maison du sieur Perbal, ci-devant chanoine, appartenant à la nation, sera abandonnée audit sieur Julien pour lui tenir lieu provisoirement de presbytère.

22 Juin.

Fuite du roi, son arrestation à Varennes. — Le Bureau municipal assemblé, est arrivé un exprès porteur d'une lettre du maire de Joigny annonçant « que des ennemis de la Révolution sont parvenus à enlever le roi ». Semblable nouvelle est arrivée au Département. Le Conseil municipal est aussitôt assemblé, et il est arrêté que, des faits aussi affligeants pouvant mettre la chose publique en danger, il est nécessaire de prendre toutes les précautions possibles pour assurer la tranquillité publique, pour empêcher l'évasion du roi et arrêter ceux qui sont coupables de son enlèvement; que le commandant de la garde nationale sera mandé; qu'il devra mettre des postes aux cinq portes de la ville, afin de surveiller les voitures et d'arrêter toutes personnes non munies d'un passeport; qu'un poste sera également mis à l'hôtel du Département pour demeurer aux ordres de l'administration; que M. Maure fera porter à l'Hôtel-de-Ville toutes les poudres existant chez les débitants; enfin que le Conseil ne désemparera pas jusqu'à ce qu'il en ait été autrement délibéré. Le Département sera averti sur le champ des mesures qu'il vient de prendre.

11 heures. — Est arrivé un commis du Département invitant le corps municipal à se rendre à ses séances. Il s'y rend, après avoir nommé MM. Marie, Duplessis, Lecarruyer et Jodot pour tenir le bureau municipal.

5 heures. — Arrêté que MM. Maure et Dudésert feront la publication escortés d'un détachement de la garde nationale, de deux décrets de l'Assemblée nationale du 21 de ce mois, et d'un arrêté de ce jour pris par les corps administratif, municipal et judiciaire. Arrêté que le Conseil général de la commune sera convoqué de

suite pour venir en aide au Conseil municipal dont une partie est au Département où il forme avec des membres du district et des tribunaux, un *Comité central permanent* et profiter de ses lumières pour le bien général. 1791

7 heures du soir. — CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — Les mesures prises par le Conseil municipal sont approuvées. Arrêté que pour pouvoir aider les officiers municipaux à entretenir le Comité établi au Département, et dans leurs travaux particuliers à l'Hôtel-de-Ville, il sera pareillement établi pour tenir le bureau municipal un *Comité* composé d'un officier municipal et de trois notables, lesquels seront relevés par d'autres de 4 heures en 4 heures, et que ce Comité aura droit et pouvoir d'arrêter ce qu'il jugera convenable en toutes choses. Pendant la séance est entré M. Arnauld, officier municipal nommé pour la visite et inspection des voitures publiques. Il rapporte qu'il a fait saisir et amener à l'Hôtel-de-Ville une caisse renfermant des armes avec d'autres objets, par une guimbarde au port Saint-Nicolas, pour partir demain par le coche. Des membres disent qu'il passe beaucoup de voyageurs à pied munis de passeports, et beaucoup de farine à destination de Châlons-sur-Saône et de Lyon. Le passage en sera laissé libre, mais on fera part du fait aux municipalités de Châlons et de Lyon. Le Conseil général a désemparé à 8 heures.

8 heures à minuit. — MM. Dudesert, officier municipal; Borda, Bertrand et Lelièvre, notables. La tranquillité est parfaite.

Jeudi 23 juin, de minuit à 4 heures. — Jodot, officier municipal; Bachelet père, Thomas et Liégeard, notables. Quelques étrangers sont passés à pied et en voiture, tous munis de passeports qui ont été visités.

De 4 à 8 heures. — Lecarruyer, officier municipal; Prudot, Marlot et François, notables. Il n'y a rien de nouveau.

8 heures à midi. — Guénot, officier municipal; Bizot, Ducrot et Dhalle, notables. Il est passé deux voitures de farine à destination de Lyon et de Châlons. Les lettres de voiture ont été visées. Il est passé aussi des voyageurs ayant des passeports.

Midi à 4 heures. — Maure, officier municipal; Maure le jeune, Mogier et Lesseré, notables. Il est passé plusieurs étrangers dont les passeports ont été visés.

Le Conseil municipal s'est rassemblé à 3 heures et a tenu séance avec les membres du Comité. Sont entrés MM. Fromantin, Beaumé, Laroche l'aîné et Sallé, membres et députés du Club patriotique. Lesquels ont dit que l'événement fâcheux de l'enlèvement du roi et de la famille royale, et les maux qui en peuvent être la suite devant être considérés comme des tribulations publi-

1791 ques, ils étaient chargés de demander à la municipalité d'écrire aux curés des paroisses d'ajouter aux prières qui se font maintenant pour demander à Dieu du beau temps, le répons : *Domine nomen tuum*, et la collecte *Deus a quo*, et aux messes la même collecte, la secrète *Protector noster* et la post. communion *Deus regnorum omnium*. Lesdits députés retirés, et les avis sur la proposition des députés du Club ayant été pris, il a été écrit sur le champ aux curés pour les inviter à faire les prières demandées.

Un cavalier venant de Clamecy vient demander si véritablement le roi et la famille royale sont partis de Paris. — Le Département demande que ses commis astreints à un service de nuit soient exemptés momentanément de leur service dans la garde nationale. Accordé. — Lecture d'une lettre de M. Marie, député à l'Assemblée, relative à la fuite du roi. — Il est délivré à M. Chardon, officier commandant de la gendarmerie nationale de cette ville, 2 livres de poudre et 6 livres de balles. Il est arrêté que l'on fera appel à tous les citoyens non inscrits dans la garde nationale pour les faire concourir au maintien de l'ordre. — Aucun passage n'ayant lieu par la porte d'Égleny, le poste attaché à cette porte sera levé et la porte sera fermée.

8 heures à minuit. — Villetard, maire ; Tenaille, Degousse et Burat, notables. Tout a été bien tranquille.

Vendredi 24 juin, minuit à 4 heures. — Arnauld, officier municipal ; Guéron, Augé et Borda, notables. Rien de nouveau.

4 heures à 8 heures. — Deluc, officier municipal ; Bertrand, Lelièvre et Prudot, notables. Rien de nouveau.

8 heures à midi. — Marie, officier municipal ; Marlot, François et Bachelet père, notables. Il est passé une voiture de farine pour Lyon, la lettre de voiture a été visée. Il est passé deux voyageurs. Ils sont connus. On leur a donné des passeports.

Midi à 4 heures. — Duplessis, officier municipal ; Thomas, Liégeois et Bizot, notables. Il n'est passé que des voyageurs à pied.

4 heures à 8 heures du soir. — Dudésert, officier municipal, Ducrot, Dhalle et Maure le jeune, notables.

Est arrivé un courrier au département annonçant l'arrestation du roi et de la famille royale. Le Conseil municipal est réuni, et se rend sur invitation au Département. A 6 heures, le Conseil rentre à l'Hôtel-de-Ville apportant copie : 1° des détails relatifs à l'arrestation ; 2° d'un décret de l'Assemblée Nationale d'hier, touchant le retour du roi à Paris ; 3° d'un arrêté du Département, pris de l'avis des corps administratif, municipal et judiciaire, ordonnant que ces pièces seront publiées solennellement, que toutes les cloches seront sonnées, « et qu'il sera chanté un *Te Deum*

dans l'église Saint-Étienne, en présence de tous les corps réunis, 1791
en actions de grâces de la victoire que la Patrie vient de remporter sur ses ennemis, qui avaient osé lui ravir son roi, objet de son amour ». On écrit de suite aux curés des paroisses, pour les inviter à chanter ledit *Te Deum*, et à faire sonner les cloches en volée pendant deux heures, sans discontinuation.

La publication s'est faite comme suit : Toute la garde nationale a été mise sous les armes et s'est réunie sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Les députés du Département et les membres présents du corps municipal se sont mis au centre de la garde, et M. Decourt, administrateur du Département a lu les détails et les décrets. Après lui, et lesdits députés retirés, M. Maure, nommé avec M. Dudésert par le corps municipal, pour faire ladite publication dans tous les lieux accoutumés, a fait sur le perron de l'Hôtel-de-Ville une nouvelle lecture des décrets, et dans les autres lieux accoutumés, étant escortés d'un détachement de 100 hommes de la garde nationale. A leur retour le corps municipal s'est rendu à l'église Saint-Étienne, où le *Te Deum* a été chanté. La cérémonie a fini à 9 heures. Le Conseil est revenu ensuite à l'Hôtel-de-Ville, où il a arrêté que publication serait faite à l'instant invitant les citoyens à illuminer, ainsi que l'Hôtel-de-Ville, et qu'il serait fait de suite une décharge d'artillerie.

Il est arrêté que la porte d'Égleny sera ouverte de 4 heures du matin à 9 heures du soir, et qu'après la fermeture, les clefs seront portées à l'Hôtel-de-Ville par le chef du poste qui sera rétabli.

Pendant ces 4 heures, il est passé une voiture de farine pour Châlons-sur-Saône, et quelques voyageurs munis de passe-port.

9 heures à minuit. — Rien de nouveau.

Samedi 25 juin, de minuit à 4 heures. — Tout est tranquille.

4 heures à 8 heures. — Rien de nouveau.

8 heures à midi. — Il a été signé quelques passe-ports.

Midi à 4 heures. — Rien de nouveau.

4 heures à 8 heures. — Conseil municipal : arrêté que les armes contenues dans une caisse saisie par M. Dudésert, et envoyée au district, y seront remises, et que la caisse sera portée au coche pour le destinataire. — Lecture d'une lettre de M. Marie, député, relative aux événements ; d'une proclamation de l'Assemblée nationale du 22 de ce mois ; et d'un décret ordonnant de surseoir à l'élection des députés.

8 heures à minuit. — Rien de nouveau.

Dimanche 26 juin, de minuit à 4 heures. — Rien de nouveau.

4 heures à 8 heures. — Rien de nouveau.

qu'il existe un décret de l'Assemblée nationale, qui réserve spécialement aux départements de la frontière le soin d'empêcher le transport des armes, munitions et espèces d'or et d'argent. Il dépose enfin un arrêté du Département pris de concert avec le district, les corps municipal et judiciaire, ordonnant de faire cesser la surveillance des voitures et des voyageurs, supprimant les passe-ports pour le département. Enfin le maire termine en disant que le Comité central permanent siégeant au Département a cessé ses fonctions, et qu'il a voté des remerciements au corps municipal d'Auxerre pour le zèle qu'il a mis à servir la chose publique. Le Conseil ordonne la levée des postes de garde nationale, la restitution aux débitants des poudres déposées à l'Hôtel-de-Ville, et vote des remerciements aux notables. 1791

30 Juin.

Grange des ci-devant Cordeliers. — La grange des ci-devant Cordeliers est donnée à bail à partir de demain, moyennant 50 livres par an à M. Boucher, ci-devant de la Rupelle.

Prestation du serment des officiers de la Garde. — Arrêté, à la demande des officiers de la Garde nationale qu'ils prêteront le serment ordonné par les décrets des 11 et 13 juin de l'Assemblée nationale, dimanche prochain, sur la place Saint-Étienne, en présence de toute la Garde.

Repavage de la rue de la Fanerie. — Mandat de 462 livres 2 sols est délivré à M. Maure, officier municipal, pour le montant des avances qu'il a faites pour le répavage de la rue de la Fanerie, et un autre de 321 livres à Laurent Moreau fils, pour 53 journées employées à déblayer, avec une voiture à deux chevaux, la rue de la Fanerie. La journée est comptée 6 livres.

Réhabillement des tambours de la Garde nationale. — M. Maure expose que les tambours et fifres de la Garde nationale portent le même habillement qui leur a été payé lors de l'établissement de ladite garde, et qu'il offre de payer de sa bourse les frais de nouveaux, si le Conseil le veut bien. Arrêté que la commune paiera les frais de ce réhabillement, qui se montent à 59 livres 16 sols.

La Garde nationale fait chanter un Te Deum pour le retour du roi. — MM. Poussard, Villetard, Aguilly et Milon se présentent au nom de la garde nationale pour inviter le Conseil à assister à un *Te Deum* que la Garde fera chanter dimanche prochain 3 juillet à 6 heures du soir, en l'oratoire Saint-Germain, en actions de grâces du retour du roi à Paris. Arrêté que le Conseil y assistera.

2 Juillet.

M. De Sparre, commandant de la Garde nationale prête serment. — Est entré M. Alexandre de Sparre, commandant de la 18e division,

1791 accompagné de l'état major de la Garde nationale et récemment promu commandant en chef de cette garde. Il fait un discours « dans lequel il manifeste ses sentiments d'un entier civisme, sa soumission à la loi, son zèle dans les fonctions de sa place, sa satisfaction de les avoir à exercer dans des départements qui le rapprochent de cette ville depuis longtemps déjà sa patrie d'affection et son amitié toute particulière pour les Auxerrois. » Après que le maire lui a répondu, M. de Sparre ajoute qu'il a prêté le serment ordonné par l'Assemblée entre les mains des administrateurs du Département et qu'il allait de nouveau le prêter; ce qu'il a fait de suite. Ce serment est ainsi conçu: « Je jure d'employer « les armes mises entre mes mains à la défense de la patrie, et à « maintenir contre tous ses ennemis du dedans et du dehors, la « constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plu- « tôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des trou- « pes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés « en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale. »

Plaintes contre le geôlier des prisons. — Arrêté qu'une lettre adressée à M. Maure par les prisonniers détenus des prisons de cette ville, contenant des plaintes contre le sieur Courtet, geôlier desdites prisons sera transmise au commissaire du roi.

3 Juillet.

Rédaction d'un procès-verbal spécial. — Arrêté qu'il sera dressé procès-verbal à part de la cérémonie du *Te Deum*, auquel le Corps municipal a été invité par le Club patriotique, et de celle du serment des officiers de la Garde nationale.

4 Juillet.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Chemin du pont au moulin Brichou.* — Le procureur de la Commune rapporte qu'il a intenté au sieur Marlot, en vertu de la délibération du Conseil général de la commune du 5 mai, homologuée le 31, une action en rétablissement du chemin de Saint-Marien, le long de son île seulement, avec élévation de la chaussée au niveau des terres riveraines; et que le sieur Marlot lui a envoyé des défenses, tendant à demander que tous les propriétaires jusqu'au moulin Brichou, sur les terrains desquels passe le chemin, soient mis également en cause. Le Conseil arrête que l'on ne donnera pas à cette affaire l'extension que demande le sieur Marlot, et que l'on se bornera à le forcer à livrer l'emplacement du chemin le long de son pré qu'il mettra au niveau convenable.

Fossés de la Ville, de la porte de Paris à la rivière. — Les terrains de ces fossés ont été adjugés non définitivement pour 99 ans

au lieu de 27 ordonnés par le Conseil de la commune (1), moyennant 33 livres de redevance. Faut-il maintenir ce bail emphythéotique, ou garder les terrains ? Arrêté que ces fossés seront réservés pour en faire une promenade, quand les finances de la ville le permettront. 1791

Enlèvement des tables de marbre noir. — Sur la demande formée par le club patriotique que l'on fasse disparaître les deux tables de marbre noir, qui sont dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville comme n'étant pas constitutionnelles, il est arrêté que ces deux marbres seront enlevés, encaissés et conservés dans l'Hôtel-de-Ville, et que les cadres qui les renferment seront remplis en briques sur champ.

Augmentation des gages des garçons de bureau. — Les deux garçons de bureau de la municipalité reçoivent actuellement chacun 150 livres et 30 livres pour la sonnerie de la cloche de balayage, en outre l'habillement tous les trois ans. Arrêté que ces gages seront portés pour l'année du 11 novembre 1790 au 11 novembre 1791 à 250 livres pour toutes choses.

Acquisition de la Halle au blé. — Le Conseil municipal est autorisé à traiter avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, de l'acquisition de la halle au blé, dans les conditions portées au décret de l'Assemblée nationale du 15 mars dernier ; à poursuivre en appel le sieur Dubois, condamné, qui dit avoir l'intention de s'y pourvoir. Les sieurs Figusse et Gervais, mesureurs de grains, sont nommés retayeurs en place du sieur Dubois.

5 Juillet.

Commandant de bataillon. — M. Bourdois fait savoir que M. Baillet a été élu le 26 mai commandant du 3e bataillon de la Garde nationale.

Frais pour le service du culte. — Est entré le sieur Gautheron, sacristain de l'église Saint-Étienne, présentant un mémoire de ses déboursés, du 22 mars au 1er de ce mois, pour fourniture de pain et vin pour les messes, et s'élevant à 48 livres 6 sols. Mandat lui en est délivré, sauf répétition contre la fabrique quand elle sera organisée.

7 Juillet.

Ornements de l'église Saint-Gervais. — En exécution d'un arrêté du Département du 16 avril dernier, MM. Deluc et Housset, officiers municipaux sont nommés pour délivrer aux curés et mar-

(1) Délibération du 19 septembre 1790.

1791 guilliers de Saint-Pierre-en-Vallée les ornements de l'église Saint-Gervais.

Double invitation faite par la Garde nationale. — Sont entrés MM. Liégeard fils, Poussard, Caunois et Jacotin, députés de la Garde nationale. Ils viennent prévenir la municipalité que, dimanche prochain, la Garde nationale reconnaîtra comme son commandant M. Alexandre de Sparre, et fera chanter un *Te Deum* en l'église Saint-Étienne, en actions de grâces du retour du roi et de la tranquillité du royaume. Ils invitent le corps municipal à assister à ces deux cérémonies.

Fourniture de feutre. — Mandat de 89 livres est délivré au sieur Clapet chapelier, pour fourniture des feutres ayant servi à la jonction des tuyaux des fontaines.

9 Juillet.

Programme de la fête du 14 juillet. — Arrêté sur la proposition d'un membre, qui fait observer que « l'anniversaire du 14 juillet est un jour mémorable pour la Révolution et que si le législateur n'en a pas fait une loi formelle, c'est qu'il est inutile de commander ce que l'amour de la patrie inspire » que l'anniversaire de la fédération sera célébré le 14, et que les habitants seront avertis qu'ils auront à renouveler le serment de la Fédération; qu'une messe solennelle sera dite à 10 heures à l'église Saint-Étienne; qu'aussitôt après, le serment sera prêté sur la place Saint-Étienne par la garde nationale et la gendarmerie, et qu'un *Te Deum* sera chanté ensuite en ladite église; qu'on invitera à la cérémonie les administrateurs du département et du district, les corps judiciaires, le principal du collège avec ses élèves; que la veille les cloches des quatre paroisses seront sonnées de 6 heures à 7 heures du soir, le matin du 14, de 5 à 6 heures, puis une heure à l'instant du serment, et le soir de 6 heures à 7 heures; que des décharges d'artillerie auront lieu aux mêmes heures; que les marchands seront invités à fermer leurs boutiques le 14; que MM. Maure, Dudésert, Guénot et Housset feront les fonctions de maîtres des cérémonies; enfin que MM. Maure et Dudésert feront la quête des pauvres pendant l'office en l'église Saint-Étienne.

Visite à M. de Sparre. — MM. Arnauld, Dudésert, Guénot et Housset sont nommés pour faire visite, au nom du corps municipal, à M. Alexandre de Sparre.

12 Juillet.

Achat de poudre à canon. — Arrêté qu'il sera demandé au Ministre de la Guerre autorisation d'acheter de la poudre à canon dans les magasins de l'État; la poudre qui est prise chez les débitants étant trop fine.

Réparations aux orgues de Saint-Étienne. — Les orgues de l'église Saint-Étienne, qui n'ont pas été touchées depuis plus de six mois, ayant besoin d'être réparées et accordées, le Conseil charge M. Maure de faire faire ce travail par tel artiste qu'il voudra. 1791

Réalisation d'assignats. — Un grand nombre de mandats sur la caisse municipale restant impayés, parce qu'elle ne renferme que des assignats et effets, il est arrêté que le trésorier négociera ces papiers en quantité suffisante pour pouvoir payer les mandats au-dessous de 50 livres.

14 Juillet.

« *Procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu cejourd'hui.* — A l'heure de 10 indiquée par la délibération du 9 de ce mois, et jusqu'à laquelle tout ce qui a été prescrit a été exécuté, le corps municipal, sorti de l'Hôtel-de-Ville, s'est rendu en l'église paroissiale de Saint-Étienne, à la tête de la garde nationale et de la brigade de maréchaussée.

Arrivé dans ladite église, et après avoir fait déposer l'autel de la patrie dans la nef, le corps municipal est entré dans le chœur, où il a occupé des sièges placés dans le milieu, comme faisant les honneurs de la cérémonie.

Après la célébration de la messe, M. le maire est monté en chaire, et a prononcé un discours qui a été vivement applaudi. Ensuite on s'est rendu sur la place Saint-Étienne, et à midi précis le serment fédératif a été prêté par tous les citoyens des deux sexes, et avec des acclamations de joie. On est rentré dans l'église pour y chanter le *Te Deum*, après lequel le corps municipal a repris sa marche et s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, dans le même ordre qu'il était allé à la cérémonie.

Signé G. Villetard, Maure, Arnauld, Deluc, Dudésert, Edme Faurax, Guénot, Housset et Girard.

16 Juillet.

Payement de frais de culte. — Sont entrés les sieurs Gautheron, sacristain de l'église Saint-Étienne, Bonnotte, chantre, Jobard, serpent, Notiny, suisse, et Benard, sonneur de ladite église. Ils demandent un à-compte sur leurs traitements. Arrêté qu'ils recevront chacun un à-compte de 50 livres, sauf répétition contre la fabrique quand elle sera organisée.

Mandat délivré à Collard, graveur. — Mandat de 49 livres est délivré au sieur Collard, graveur, pour ouvrages par lui faits.

Réparations à l'église Saint-Étienne. — Un arrêté du Département du 7 de ce mois ayant ordonné l'adjudication des réparations urgentes à faire à l'église Saint-Étienne, jusqu'à concurrence de la

1791 somme de 2,000 livres, il est décidé que M. Dudésert assistera à cette adjudication.

20 Juillet.

Acquisition d'un drapeau rouge et d'un drapeau blanc. — Le procureur de la commune dit que la grande tranquillité dont a joui la ville jusqu'ici, et dont rien ne fait prévoir la cessation, ne dispense pas d'exécuter le décret de l'Assemblée nationale du 21 octobre 1789, qui prescrit l'acquisition, par chaque commune, d'un drapeau rouge et d'un drapeau blanc. En conséquence, il est arrêté que ces deux drapeaux seront achetés par M. Maure.

Usage observé pour le paiement des vins aux vignerons. — Arrêté que le Conseil général de la commune sera assemblé pour délibérer sur une demande faite par M. Duché, commissionnaire en vins, tendant à obtenir acte de notoriété sur l'usage des termes observés pour le paiement des vins achetés par les commissionnaires aux vignerons.

Repavage de la rue de la Fanerie. — Mandat de 114 livres 8 sols est délivré à M. Maure, officier municipal, pour avances par lui faites pour le repavage de la rue de la Fanerie.

Indemnité au tambour de la ville. — Mandat de 24 livres est donné au sieur Dautun, tambour-afficheur de la ville, à titre d'indemnité pour le nombre inaccoutumé d'affichages et de publications qu'il a faits depuis le 1er janvier.

Autorisation d'acheter la halle au blé. — Dépôt sur le bureau d'un arrêté du Département autorisant le Conseil à traiter avec l'Hôtel-Dieu de l'acquisition de la halle au blé, et à s'en mettre dès à présent en possession.

23 Juillet.

Prise de possession de la Halle au blé. — Le sieur Dubois, ayant été expulsé de la halle par sentence du tribunal de police du 4 de ce mois, confirmée par un jugement du tribunal du district du 16, il ne reste plus en fonction que les sieurs Figusse et Gervais, nommés mesureurs par délibération du 10 juillet 1790, et comme la ville a été autorisée à prendre possession de la halle, il convient de remettre les choses sur un nouveau pied. Le Conseil arrête donc qu'il sera nommé un préposé à la garde de la halle et des grains, et confère de suite cet emploi au sieur Peplin, domicilié en cette ville. Un réglement pour l'exercice de sa place lui sera donné.

Réparations aux ci-devant Cordeliers. — Sur la représentation faite par M. Arnauld officier municipal, que la toiture du hangar qu'il a loué aux ci-devant Cordeliers par bail en date du 18 octobre 1785, a besoin de réparations, il est arrêté que M. Arnauld les

fera avec la plus grande économie, et que les frais lui en seront déduits sur les loyers. 1791

Assemblée de fabrique. — M. Ruineau, fabricien de Saint-Pierre, se présente et prévient le Conseil qu'il se tiendra dans l'église une assemblée des habitants de la paroisse, pour les affaires de la fabrique.

Quête pour les pauvres. — M. Arnauld est nommé pour faire demain dimanche la quête des pauvres à l'église Saint-Étienne.

25 Juillet.

Conseil général de la commune. — *Mode de paiement des vins achetés aux vignerons.* — Le sieur François Duché, commissionnaire de vins, a été tenu par sentence rendue sur appel, par le tribunal du 2e arrondissement de Paris, dans une instance pendante entre lui et le sieur Rigoley, de rapporter un acte de notoriété du Conseil général de la commune constatant « qu'il est d'usage lorsque les commissionnaires achètent du vin aux vignerons, de leur payer le cinquième dans les six semaines à partir de la vente, accordées pour la livraison, et les quatre autres cinquièmes dans le restant de l'année de la vente; le tout sans qu'il soit besoin de convention expresse entre les parties ». A la majorité de 23 voix contre 3, le Conseil refuse de donner cet acte.

Question du remplacement d'un administrateur de l'Hôtel-Dieu. — Arrêté que MM. Duplessis et Guénot, officiers municipaux présenteront leur appréciation, à la prochaine assemblée du Conseil général, touchant les pouvoirs de M. Paradis, ci-devant chanoine, qui représente comme administrateur à l'Hôtel-Dieu le Chapitre supprimé.

Utilisation du couvent des Cordeliers. — Est ajournée la question de l'emploi que l'on devra faire du ci-devant couvent des Cordeliers acheté par la Ville.

Noms des rues et numérotage des maisons. — Autorisation est donnée au Conseil municipal de désigner les noms des rues, et de faire numéroter les maisons; cette opération, retardée jusqu'ici, est commandée pour ainsi dire par la loi relative à la contribution mobilière.

Portes de la Ville. — Les portes de la Ville, sauf celle du Temple, tombant de vétusté, il est arrêté que le sieur Jacotin fera visite desdites portes et dressera devis des sommes qui seraient nécessaires pour les réparer, et un autre devis des pilastres que l'on pourrait y substituer, si la réparation de ces portes était trop coûteuse.

26 Juillet.

Etat des œuvres d'art provenant des églises supprimées. — M. Du-

1791 désert, officier municipal, est nommé commissaire à l'effet d'assister le sieur Thébaut, artiste à Auxerre, nommé par le district pour faire les états des ornements de peinture, sculpture, gravure provenant du mobilier des maisons ecclésiastiques et des églises supprimées.

28 Juillet.

Prêt d'argent à la ville. — Le Conseil accepte la somme de 6.000 livres que prête à rente à la ville, dame Jeanne-Julie Robinet, veuve de M. Guy de Drouard ci-devant de Curly, par l'intermédiaire de M. Bourdois, commandant-adjoint de la garde nationale, qui verse la somme en assignats. Le contrat sera passé devant notaire.

Chaperons pour les commissaires de police. — On écrira à M. Housset officier municipal, en ce moment à Paris, pour le prier de changer contre des assignats de cinq livres, ou de l'argent les assignats versés cejourd'hui; et pour le charger « d'acheter deux chaperons pour les commissaires de police, et deux demi-piques pour les deux drapeaux rouge et blanc.

Contrôle des enfants exposés. — Arrêté que MM. Deluc et Arnauld se ransporteront à l'Hôtel-Dieu pour contrôler avec les registres les états des enfants exposés et reçus à l'Hôtel-Dieu; mais qu'ils ne dresseront acte de ce contrôle au bas des états présentés que lorsque M. Paradis, administrateur, aura supprimé la qualification de chanoine, qu'il a ajoutée à son nom, et la sœur Mallet, celle de dépositaire, ces deux qualités étant aujourd'hui inconstitutionnelles.

30 Juillet.

Secours à l'ancien sonneur de Saint-Pierre-en-Château. — Vu un arrêté du Département, du 23 de ce mois, rendu à la réquisition du sieur Louis Bourdin, ancien sonneur de Saint-Pierre-en-Château; lequel arrêté, autorise la fabrique de Saint-Étienne à lui payer le même secours qu'il était d'usage de donner aux serviteurs de l'église, ne pouvant plus remplir leurs fonctions à cause de leur âge; le Conseil accorde au sieur Bourdin, un mandat de 15 livres à valoir sur la pension que la fabrique de Saint-Étienne lui fera quand elle sera organisée.

1er Août.

Emploi du couvent des Cordeliers. — CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — Relativement à l'emploi qui doit être fait des diverses parties du ci-devant couvent des Cordeliers, acquis par la Ville. Il est arrêté : 1° que la ci-devant église sera conservée, et servira de halle aux grains; 2° qu'il sera ouvert une rue au chevet de ladite

église, devant faire communiquer la rue Notre-Dame avec celle 1791
des Bernardines; 3° que tous les travaux à faire, le seront par la voie de l'adjudication; 4° que l'on traitera aux meilleures conditions possibles avec le sieur Colombet, pour élargir le passage entre la place de l'Hôtel-de-Ville et la place devant l'Église; 5° que les terrains et bâtiments à vendre le seront par lots (l'un d'eux comprenait l'allée de tilleuls, en terrasse aujourd'hui détruite en partie, qui avoisinait les maisons Guéron, Fourier et Deschamps, donnant sur la rue Notre-Dame.

Nomination des administrateurs de l'Hôtel-Dieu. — Le conseil général affirme le droit qu'a la commune, en vertu des décrets des 14 décembre 1789 et 5 novembre 1791, de nommer aux places de l'administration de l'Hotel-Dieu.

3 Août.

Arpentage de la commune. — Les journées d'ouvriers employés pour l'arpentage des sections de la commune fixées à 20 sols seront payées 26 sols du mois de juin à la fin d'août.

5 Août.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Nominations des administrateurs de l'Hôtel-Dieu.* — Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu représentant de ci-devant corporations, il y a lieu de les remplacer. Ainsi M. Paradis ci-devant chanoine représentait le ci-devant Chapître; M. Prudot, les commerçants et M. Villetard fils, commissionnaire de vins, le ci-devant bailliage; quant à M. Thiénot, il y a lieu de le maintenir, ayant été nommé par l'assemblée générale des habitants. En conséquence, le Conseil général, procédant au vote, nomme lesdits Prudot et Villetard et M. Fromentin, ancien notaire. A l'égard de l'administration de l'hôpital général, le Conseil ne peut prétendre à la nomination de ses membres, car il s'agit d'un établissement de charité, dont les règlements n'ont pas été abrogés par les décrets.

Paiement des impositions de 1791. — En exécution du décret du 20 juin dernier, relatif au payement des contributions foncières et mobilières, M. Lebroc est choisi comme dépositaire des fonds à recevoir. Les habitants seront invités à se trouver dimanche prochain en la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où, sur l'appel de leurs noms, d'après les rôles de 1790, payement sera fait à l'instant, par les contribuables, de la somme représentant le quart de leurs impositions de 1791.

6 Août.

A-compte à un chantre de l'église Saint-Étienne. — Sur la demande du sieur Gélin, chantre de l'église Saint-Étienne, un troisième

1791 à-compte de 30 livres sur ses appointements lui est payé, sauf répétition.

Dépôt de pièces par Fromentot, prêtre. — Est entré le sieur Michel-Joseph Fromentot, prêtre ordonné par l'évêque du Département. Il dépose copies : 1° d'un acte du 14 juillet, émanant de M. Payart, curé de Saint-Pierre, le nommant son vicaire ; 2° le procès-verbal de son serment reçu à Chanvres le 24 avril 1791. Ces pièces resteront déposées à la municipalité.

Prêt de 2,000 livres à la Ville. — M. Bourdois, commandant-adjoint de la garde nationale se présente et dépose au nom de Mme de Drouard un assignat de 2,000 livres à ajouter aux 6,000 déjà prêtées. Arrêté que du tout, il lui sera passé, devant notaire, un titre de rente de 400 livres, franche de toute retenue.

9 Août.

Incarcération du sieur Jean Bard. — D'un rapport de la garde nationale du 7 de ce mois, il résulte que le sieur Jean Bard a été arrêté par la garde pour avoir troublé la tranquillité publique « et proféré publiquement des injures contre la garde nationale et des menaces de feu, si on n'élargissait pas des particuliers qu'il n'a pu désigner. » Arrêté qu'il sera déféré à l'accusateur public.

Troubles au sujet de l'arrestation des otages du roi. — M. Girard, procureur de la commune, rapporte « que au moment de l'arrestation et conduite à la maison d'arrêt de quelques particuliers, que nous avons pensé avoir raison de suspecter, un grand nombre de citoyens, et même de femmes, se sont ameutés et criaient : « *à la lanterne il faut leur couper la tête* », accusant même les officiers municipaux qui accompagnaient les individus arrêtés, les uns de vouloir les soustraire au châtiment qu'ils méritaient, les autres que si on n'élargissait pas ces gens arrêtés, il y aurait pillage et incendies. Il requiert donc le Conseil de faire une proclamation au peuple, pour le rappeler au respect de la loi et des officiers municipaux, particulièrement lesquels exercent les fonctions « les plus pénibles et les plus désagréables » avec menace d'user de la loi du 18 juillet dernier contre les perturbateurs du repos public. Sur ces entrefaites arrive une invitation du Département à lui envoyer des députés pour conférer avec eux sur les moyens de ramener la tranquillité publique. MM. Maure et Guénot y sont députés. Eux revenus, il est arrêté que le Conseil ajournera à jeudi prochain les mesures nécessaires à prendre.

11 Août.

Publication de la loi du 18 juillet. — Le Conseil, pénétré de la nécessité de pourvoir à la tranquillité publique « et de dissiper les



erreurs que les ennemis du bien cherchent à répandre », arrête que la loi du 18 juillet, qui fixe les peines à prononcer contre ceux qui se sont rendus coupables de sédition, sera imprimée, affichée de nouveau et lue aux prônes des paroisses, avec un avis qui en expliquera le but et l'esprit. 1791

Aumône générale, quête de l'Assomption. — MM. Arnauld et Duplessis, officiers municipaux, sont nommés pour faire la quête des pauvres de l'aumône générale à l'église Saint-Étienne, le jour de la fête de l'Assomption.

Gratifications à d'anciens enfants de chœur de la ci-devant cathédrale. — Edme Chapotin maître de musique à la ci-devant cathédrale, qui, lors de l'ouverture de cette église comme paroisse, a été invité à contribuer par sa présence et par ses soins à la décence du culte, a engagé les sieurs Gervais et Chouppe, anciens enfants de chœur de la ci-devant cathédrale à assister aux offices, ce qu'ils ont fait régulièrement jusqu'à ce jour, demande pour eux une certaine somme à titre de gratification provisoire. Arrêté que mandat sera délivré au sieur Chapotin pour lesdits Gervais et Chouppe, d'une somme de 50 livres à valoir sur le traitement qu'ils pourront avoir, quand la fabrique sera organisée, et sauf répétition contre elle.

Volontaires nationaux. — Sur la demande de M. Seurrat, chevalier de Saint-Louis, commissaire pour la formation des volontaires nationaux, du Département, il est arrêté que, par publications au son du tambour, lesdits volontaires nationaux inscrits à Auxerre se rassembleront le dimanche 14, à 7 heures du matin, en l'église des ci-devant Cordeliers.

Payement des vingtièmes arriérés. — Arrêté, à la requête de M. Billetou, receveur des tailles de cette ville, qui a employé inutilement tous les moyens pour faire payer le reliquat des vingtièmes arriérés des années 1788-1789 et 1790 s'élevant à 15,000 ou 18,000 livres, que proclamation sera faite pour les payer dans le mois.

17 Août.

M. de Sparre donne sa démission de commandant de la Garde nationale. — Lecture d'une lettre de M. Alexandre de Sparre, par laquelle il informe le Conseil que pour obéir à l'Assemblée nationale, qui vient de décréter l'incompatibilité de ses fonctions de commandant des troupes de ligne avec celle de commandant de la garde nationale « qu'il tenait de l'amitié de ses concitoyens », il était obligé de donner sa démission de cette dernière fonction ; et qu'il priait le Conseil d'approuver que la garde nationale fît le dépôt, aux voûtes de l'église Saint-Étienne, des anciens drapeaux

1791 du régiment de *Royal-Suédois* qu'il a commandé (1). Arrêté que ces drapeaux seront déposés à l'église Saint-Étienne par la garde nationale et que M. de Sparre recevra les regrets de la municipalité de se voir privée de ses services. Cette cérémonie aura lieu le jour de l'Asssomption.

Procession du vœu de Louis XIII. — « L'un des messieurs ayant observé que, jusqu'à l'année dernière, la procession générale du vœu de Louis XIII, par laquelle il a mis la France sous la protection de la Sainte-Vierge, s'est faite exactement par la réunion du clergé des paroisses aux chanoines de la cathédrale, et que ceux-ci étant supprimés, et l'église Saint-Étienne érigée aujourd'hui en paroisse la municipalité doit veiller à ce que ladite procession se continue ; le procureur de la commune entendu et les opinions prises, il a été arrêté d'écrire à l'instant aux curés des quatre paroisses, pour les inviter à se réunir avec leur clergé, le lundi 15 de ce mois, à 4 heures en l'église Saint-Étienne, pour assister à la procession dont il s'agit ; que le corps municipal y assistera avec MM. les notables, à l'effet de quoi ils seront convoqués ; que MM. les administrateurs du Département et du district ; MM. les juges des tribunaux de district et de commerce ; MM. les membres du bureau de paix du district ; MM. les juges de paix et assesseurs seront pareillement invités par lettre à y assister ; et enfin que le réquisitoire à donner à la garde nationale aura pour objet de lui faire prendre les armes pour assister à la procession. »

Signé : Maure aîné, Dudésert, Guénot, Deluc, Housset, et Girard, procureur de la commune.

16 Août.

A-compte au batonnier de l'Église Saint-Étienne. — Sur la demande du sieur Toquet, batonnier de l'église Saint-Étienne, il lui est délivré un mandat de 50 livres à valoir sur son traitement, sauf répétition contre la fabrique.

18 Août.

Chaperons des commissaires de police. — M. Housset, officier municipal, de retour de Paris, dépose sur le bureau les assignats de 5 livres qu'il s'est procurés en échange de l'assignat de 1,000 livres qui lui avait été envoyé. Mandat de 52 livres lui est donné

(1) M. Alexandre de Sparre en était colonel en 1742. En 1760, le drapeau de ce régiment était : Croix blanche ; deux cantons bleus à trois couronnes d'Or, deux cantons bandés bleu et blanc à un lion d'or, au centre de la croix les armes de France. — Le comte de Bouillé : *Les drapeaux Français*.

pour le prix des deux chaperons des commissaires de police et des deux bâtons blanc et rouge avec anse en cuivre qu'il a payés. 1791

Poursuite du sieur Jeannin. — Mandat de 102 livres 2 sols est donné à M. Sallé, officier de la garde nationale, pour la dépense de son voyage à Nevers à la poursuite du sieur Jeannin, ci-devant procureur au ci-devant Parlement de Paris.

Vicaire de Saint-Étienne logé aux Cordeliers. — Il est accordé sur sa demande et gratuitement à M. Caseneuve, prêtre, nommé vicaire de Saint-Étienne, une des chambres de la maison des ci-devant Cordeliers, qui pourra lui convenir, et en attendant qu'il trouve un logement convenable.

Pesée de l'argenterie des églises supprimées. — M. Dudésert est nommé pour assister, à la demande du district, comme commissaire au transport et à la pesée de l'argenterie des églises et maisons supprimées.

20 Août.

Défense à la garde nationale d'incarcérer qui que ce soit. — Arrêté que la garde nationale ne devra conduire en prison aucun particulier, mais le mener au poste ; qu'elle devra alors avertir de suite le maire ou un officier municipal qui saisira le Conseil des faits ; et dans le cas où le Conseil ordonnerait que le particulier devra être emprisonné, le registre d'écrou sera signé d'un officier municipal et du secrétaire-greffier.

Serment du sieur Courtois, vicaire de Saint-Eusèbe.. — Arrêté que MM. Maure et Marie, officiers municipaux, se transporteront dimanche 21 de ce mois à l'église Saint-Eusèbe pour, à l'issue de la messe paroissiale, recevoir le serment du sieur Jean-Charles Courtois, prêtre, que M. Ducrest, curé de cette église, vient de choisir pour vicaire.

Tenue d'une assemblée électorale. — Sont entrés MM. Paradis et Decourt, membres du directoire du Département, venus pour s'entendre avec la municipalité sur les mesures à prendre pour la tenue de l'assemblée électorale du 29 de ce mois. En conséquence, il est arrêté : « Que l'assemblée se tiendra dans l'église Saint-Étienne ; que la municipalité se chargera de toutes les dispositions nécessaires pour la clôture en charpentes, planches, barrières et tapisseries de la partie de la nef de ladite église pour ladite assemblée et de toutes autres choses relatives. » M. Maure a été nommé pour veiller à tout, les frais restant à la charge du Département.

23 Août.

Le sieur Courtois, prêtre, rétracte son serment. — M. Maure dépose sur le bureau une lettre qui lui a été adressée de Joigny, le

1791 22 de ce mois, par le sieur Courtois, lui annonçant qu'il rétracte le serment qu'il a prêté comme vicaire de l'église Saint-Eusèbe, dimanche dernier 21. Copie de cette lettre et du procès-verbal de prestation de serment seront envoyés au district.

La gendarmerie complimente la municipalité. — Sont entrés les officiers de la gendarmerie ayant à leur tête M. Gachet, leur colonel. Ce dernier complimente la municipalité et témoigne du zèle dont ils sont animés pour la chose publique. M. Maure lui répond. Ensuite MM. Guénot et Housset sont députés pour rendre demain visite au colonel.

26 Août.

Protestation contre une sentence du district. — Le tribunal du district signifie au Conseil la sentence qu'il a rendue, par laquelle il ordonne l'élargissement de MM. Bourdeaux, Caveret, Baudelot, Bonneville, Boulage et Jeannin, qui s'étaient offerts pour otages de la liberté du roi, et à l'occasion de l'arrestation desquels la tranquillité publique avait été troublée. Le Conseil proteste contre cette sentence ; ses arrêtés et délibérations n'ont jamais eu le caractère de jugement. Il ne relève que de l'administration. Arrêté en conséquence, que cette immixtion du pouvoir judiciaire dans les fonctions des officiers municipaux sera déférée au directoire du Département.

27 Août.

Dénonciation d'une lettre pastorale de l'évêque d'Auxerre. — Sont entrés les sieurs Fromentin, Bernard, Martin et Bouvine, citoyens de cette ville, qui déposent sur le bureau : 1° une brochure intitulée : *Lettre pastorale et ordonnance de M. l'évêque d'Auxerre*, à la suite des lettres de Sa Sainteté le pape Pie VI du 13 avril dernier, et commençant par ces mots : *Dilectis filiis nostris*, et finissant par ceux-ci : *J. B., évêque d'Auxerre* ; 2° une adresse à la municipalité revêtue de 28 signatures, aux termes de laquelle ledit imprimé lui est dénoncé, afin d'aviser aux moyens à prendre pour parer aux maux que cet écrit peut causer. Il en sera délibéré à la prochaine séance.

Le sieur Caseneuve, prêtre, demande à prêter serment. — Se présente le sieur Jean-François Caseneuve, prêtre, vicaire de Saint-Étienne, qui demande à prêter serment avant d'entrer en fonctions. Arrêté que MM. Maure et Dudésert recevront son serment, dimanche prochain, à Saint-Étienne avant la messe paroissiale.

30 Août.

Lettre pastorale de l'évêque d'Auxerre. — M. Girard, procureur de la commune, dit que le bref du pape, du 13 avril 1791, écrit en

latin et traduit en français, a pour but de déclarer nuls tous les 1791
changements introduits dans la discipline ecclésiastique par la constitution civile du clergé. Quant aux ordonnances de l'évêque portées à la suite, finissant par ces mots : *données aux Eaux de La Chapelle le 4 juin 1791*, qui ont pour objet d'obliger les fidèles à obéir aux déclarations du pape, il les regarde comme peu authentiques : « Pour moi je ne me permettrai pas seulement de l'en suspecter capable. Nous avons tous connu sa sagesse et sa prudence lorsqu'il a gouverné l'ancien diocèse, la bienfaisance qu'il a exercée dans les derniers temps de calamité. D'après cette connaissance, je ne peux croire qu'il se soit permis de prendre un titre, une qualité qu'il sait bien ne plus avoir puisqu'il est membre de l'auguste assemblée qui les a supprimés. » Enfin il estime que quels que soient les auteurs, il y a lieu de dénoncer à l'Assemblée nationale cette brochure qui a été imprimée à Paris, rue Saint-Jacques, 37, vis-à-vis celle des Mathurins. Le procureur de la commune dénonce un autre fait. Il dit que dimanche dernier 28, sortant de la messe de l'église Saint-Étienne, il a été averti qu'un placard séditieux était apposé contre la tour de l'église. Il l'a enlevé et l'a déposé au secrétariat. Il est porté sur cet écrit que les confrères d'armes sont invités à se trouver le même jour, autour de l'Horloge, parce que les prisonniers doivent sortir de prison; qu'ils veulent faire la justice eux-mêmes et qu'il ont de bons sabres. « On voit que l'auteur de ce placard incendiaire, ajoute le procureur, entend parler des jeunes gens que vous avez cru devoir envoyer à la maison d'arrêt le 3 de ce mois, et de la sentence du tribunal du district qui a ordonné leur élargissement. » Il termine en disant que l'effervescence est très grande; que l'autorité est méconnue; que les affiches du tribunal de district ordonnant l'élargissement des otages ont été arrachées au fur et à mesure qu'on les apposait; « que dans la nuit du 28 au 29 de ce mois, et encore hier dans la journée et la nuit dernière un grand nombre couraient les rues armés de sabres et de bâtons, proférant des jurements et des menaces, et forçant ceux qui faisaient porter des lumières pour s'éclairer à les éteindre ». En conséquence le Conseil arrête que la brochure sera dénoncée à l'Assemblée nationale, qu'elle lui sera envoyée avec l'adresse des 28 citoyens : que pour arriver au rétablissement de la tranquillité publique, le poste de la garde nationale sera augmenté de 12 hommes; qu'il sera fait de fréquentes patrouilles dans tous les quartiers de la ville; enfin que les citoyens seront invités par un avertissement à porter respect aux arrêtés et jugements des corps administratifs et judiciaires.

1791 *Craintes de l'assemblée électorale au sujet de la tranquillité publique.* — Lecture d'une lettre de l'Assemblée électorale, qui vient d'arriver, portant que les électeurs avaient, en raison de troubles possibles, l'intention de demander dès demain leur translation. M. Maure est aussitôt député pour tranquilliser les électeurs. Il revient rapportant que le corps électoral l'a chargé d'assurer la municipalité que, loin d'avoir aucune inquiétude en cette ville, il y jouit de la sûreté et même des agréments que tous les habitants semblent se plaire à l'envie à leur procurer.

Distribution des prix du collège. — Arrêté, sur le vu d'une lettre du sieur Rosman, principal du collège, prévenant la municipalité que la distribution des prix du collège aura lieu jeudi 1er septembre, et l'invitant à y assister, que MM. Arnauld, Dudésert et Housset, officiers municipaux, y assisteront comme députés du corps municipal.

Conférence avec le Département. — Le directoire du Département invite le corps municipal à se trouver demain, à 9 heures du matin, à la salle de ses délibérations pour donner des éclaircissements sur les troubles des jours derniers, et les précautions qu'il a prises pour en empêcher le renouvellement. Arrêté que le Conseil déférera à cette invitation.

31 Août.

Ordonnance de police au sujet des troubles. — Il a été arrêté, de concert avec les membres du directoire du Département, qu'il ne serait pas adressé d'avis au peuple, comme il avait été décidé, mais qu'il serait rendu une ordonnance de police sur le même sujet.

Réglement du compte du sieur Barbier arpenteur. — Vu l'arrêté du Département du 6 de ce mois, homologuant la délibération du 15 mars dernier, il sera payé au sieur Barbier, arpenteur, la somme de 300 livres pour le plan de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, qu'il a fait en 1786, et l'arpentage approximatif des vignes du finage d'Auxerre de la même année.

1er Septembre.

Démission du procureur de la commune. — M. Bachelet le jeune (Léonard-Alexandre-Edme-Jean), dépose au secrétariat sa démission de procureur de la commune.

8 Septembre.

Restitution des clefs des églises des couvents. — Arrêté que, dès demain, les clefs des portes extérieures des églises des communautés, qui avaient été retirées aux communautés, seront rendues.

10 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Visite des vignes pour les vendanges.* — Le temps des vendanges approchant, il est formé une liste de 30 citoyens, pour faire la visite du territoire divisé en 10 sections. Chacune de ces sections sera, comme par le passé, visitée par trois experts. Ils feront leur rapport le 20, à 2 heures, devant le Conseil général assemblé.

Club patriotique demande la protection du vignoble. — Est entrée une députation du Club patriotique, qui demande que, pour empêcher le brigandage des vignes, il soit pris les mêmes mesures de précaution que l'année dernière. Il est arrêté en conséquence que des postes seront mis aux portes de Paris, du Pont et du Temple, et un factionnaire aux portes d'Égleny et de Chantepinot; que les portes seront ouvertes à 4 heures du matin pour être fermées à 9 heures du soir, et que l'on devra arrêter aux portes ceux qui entreraient avec des hottes ou paniers pouvant contenir du raisin.

Refus d'établissement de vachers communaux. — La petition de M. Housset père, médecin, tendant à l'établissement de vachers pour la commune, afin d'éviter les déprédations faites aux vignes par les bêtes à cornes n'est pas prise en considération à cause de la grande dépense qui en résulterait.

Recarrelage d'une chambre de l'Hôtel-de-Ville. — Le carrelage de la chambre à droite en entrant dans l'Hôtel-de-Ville étant dans le plus mauvais état « au point qu'on ne peut y dresser une table ou une chaise solidement », il est arrêté qu'un double devis sera fait, l'un de la réparation, l'autre du prix d'un plancher en bois.

A la suite, CONSEIL MUNICIPAL. — *Acceptation de la Constitution par le roi.* — A 4 heures est arrivée au Département la nouvelle que le roi a accepté la Constitution. « Le Conseil considérant qu'un événement aussi majeur doit être rendu public et célébré par les fêtes que le moment peut permettre », arrête que la lettre du roi à l'Assemblée nationale du 13 de ce mois sera lue dans tous les lieux accoutumés, en présence du corps municipal escorté par la garde nationale; que des décharges d'artillerie auront lieu jusqu'à 8 heures; que les curés seront invités à faire sonner toutes les cloches de 5 à 6 heures, et les citoyens avertis d'illuminer. Onze publications ont été faites de 5 à 8 heures, et le corps municipal est rentré à cette heure à l'Hôtel-de-Ville.

16 Septembre.

Échange d'assignats contre monnaie. — Le gouvernement ayant envoyé de la monnaie en pièces de 18 deniers et de 2 sols pour en

1791 faire l'échange contre des assignats de 5 livres, M. Deschamps, trésorier de la municipalité, est chargé de recevoir les sommes échangées.

Te Deum pour l'acceptation de la Constitution. — « Le corps municipal, désirant témoigner d'une manière éclatante sa reconnaissance envers Dieu, pour l'acceptation de la Constitution par le roi » arrête que dimanche prochain, 18 septembre, à l'issue des vêpres, il sera chanté un *Te Deum* solennel, en l'église Saint-Étienne; qu'à cette cérémonie seront invités le clergé des trois paroisses, les corps administratifs et judiciaires, les professeurs et élèves du collège et des écoles Saint-Charles, la garde nationale et la gendarmerie; qu'il sera fait une décharge de canons et une sonnerie en volée de toutes les cloches des paroisses pendant une heure, savoir : la veille à 6 heures du soir, et le jour de 6 heures du matin à midi, pendant le *Te Deum* et à 7 heures du soir.

Travaux de pavage. — La rue du Champ étant en mauvais état, ainsi que la rue Culton et le cul de sac Montbrun, il est arrêté que ces deux dernières voies seront réparées par économie, par les soins de M. Maure, et que devis sera dressé du repavage de la rue du Champ.

20 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Ban de vendanges.* — Le rapport des experts nommés le 15 pour examiner l'état de maturité des fruits des vignes, conclut à ce que le ban de vendanges soit mis pour le lundi 3 octobre. Arrêté, après délibération, que la vendange sera ouverte ledit jour. Les défenses habituelles seront renouvelées.

Recarrelage d'une chambre de l'Hôtel-de-Ville. — Vu les devis de Jacotin, architecte de la ville, des frais de restauration du carrelage de la pièce à droite en entrant dans l'Hôtel-de-Ville, qui fait partie du logement du secrétaire-greffier, s'élevant à 130 livres à faire en carreaux, et à 216 livres à établir en planches; le Conseil se décide à adopter ce dernier mode. Ce travail sera fait par économie.

27 Septembre.

Tribunal de police. — En exécution du décret de l'Assemblée nationale du 19 juillet, établissant des tribunaux de police municipale et de police correctionnelle, le Conseil nomme juges de police municipale MM. Villetard, maire; Housset et Guénot, et pour greffier du tribunal correctionnel, composé de deux juges de paix et d'un assesseur, M. Jean-François-Prosper Maignan, notaire.

28 Septembre. 1791

Échange d'assignats. — Le maire dit qu'il a obtenu à Paris des assignats de 5 livres pour 12,400 livres et de la monnaie en pièces de billon et en pièces de 15 sols pour 1,600 livres, et qu'il a payé cette dernière monnaie en écus. Il est arrêté que l'échange aura lieu dès demain par les soins de MM. Maure, Dudésert et Arnauld; que pour les assignats de 5 livres, on recevra l'équivalent en assignats de 50 livres, et pour la monnaie en métal des écus.

1er Octobre.

Interdiction du cimetière Saint-Loup. — Le cimetière Saint-Loup qui, avant l'interdiction en décembre 1784, avait déjà été interdit antérieurement parce qu'il était trop petit « et tellement insuffisant pour contenir les corps des fidèles de la paroisse qu'on y faisait des inhumations dans des fosses dont les corps étaient presque entiers », et dont l'usage avait recommencé, ainsi que celui des autres paroisses, quand les paroissiens de Saint-Eusèbe obtinrent un arrêt du Parlement leur permettant de conserver le leur, sert actuellement aux paroissiens des anciennes paroisses Saint-Loup, Saint-Regnobert et Saint-Pèlerin. Sur quoi il est arrêté que le sieur curé de Saint-Étienne sera averti de conduire les morts de ces quatre ci-devant paroisses dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu.

Cimetière de Saint-Pierre-en-Château. — Pétition sera adressée au Département pour obtenir l'autorisation de supprimer le cimetière de Saint-Pierre-en-Château quand les 10 ans se seront écoulés depuis la dernière inhumation, qui a eu lieu en 1784, afin d'élargir la rue Saint-Pancrace très étroite en cet endroit.

5 Octobre.

Accident de chasse. — M. Guinaut, médecin, en chassant dans la vigne de la dame Richotte, a blessé hier un hotteur. Une rixe en est survenue. Ladite dame Richotte ayant écrit au Conseil à ce sujet, il est arrêté que sa lettre sera adressée au commissaire du roi près le district.

6 Octobre.

Volontaires, refus d'habillement. — Deux tambours de la garde nationale se sont engagés dans les volontaires. M. Bourdois, lieutenant-colonel du 1er bataillon des volontaires du département, demande qu'on leur laisse les habits qui ont été fournis par la municipalité. Refusé.

8 Octobre.

Fête pour la publication de la Constitution. — Arrêté que la publication de la Constitution, qui avait été différée à cause des

1791 travaux des vendanges, aura lieu dimanche 16; qu'une messe à laquelle seront invités les curés des paroisses sera chantée en musique; que l'on invitera à cette cérémonie les corps administratifs et judiciaires, la gendarmerie, la garde nationale, le principal du collège, le supérieur des écoles chrétiennes et les maîtres des pensions avec leurs élèves. « La première publication se fera après la messe dans l'église Saint-Étienne. Il en sera fait une seconde sur le champ de la Fédération. Il sera distribué aux pauvres de la ville jusqu'à concurrence de 2,000 livres de pain blanc 2 livres à chaque pauvre, sur les cartes des curés des paroisses ». Les habitants seront invités à illuminer. La façade entière de l'Hôtel-de-Ville et les places seront illuminées, des décharges d'artillerie accompagnées de la sonnerie de toutes les cloches auront lieu ledit jour.

11 Octobre.

Réparations au pavage de la rue des Grands-Jardins. — Arrêté que l'on fera des réparations au pavage de la rue des Grands-Jardins qui, d'après le devis du sieur Jacotin, architecte de la commune, s'élèvent à 84 livres, et que ladite somme ne pourra être dépassée.

Démeublement des églises supprimées. — M. Dudésert est nommé commissaire pour coopérer avec l'administration du district au démeublement des églises supprimées.

13 Octobre.

Transport à Saint-Étienne des meubles d'églises supprimées. — Sur l'observation faite par un membre qu'il existe dans les églises Saint-Loup, Saint-Regnobert, Saint-Pierre-en-Château et Saint-Pèlerin, des meubles qui pourraient dépérir en y restant plus longtemps, et que la fabrique de Saint-Étienne, à laquelle ces paroisses ont été réunies n'étant pas formée, il appartenait à la municipalité de la remplacer, comme elle l'a fait jusqu'ici, arrêté que M. Dudésert est nommé commissaire à l'effet de les faire transporter dans l'église Saint-Étienne.

15 Octobre.

M. Girard nommé procureur de la commune. — M. Girard, procureur de la commune, venant d'être nommé administrateur du district, M. Housset est élu par le Conseil pour remplir cette fonction.

20 Octobre.

Installation de deux juges du district. — Arrêté, sur l'invitation du district, qu'il sera procédé à l'installation solennelle le 15 no-

vembre de MM. Maure et Guénot, comme juges du district d'Auxerre. 1791

Mort de M. Dupuis, recteur de l'hôpital général, son remplacement. — M. Housset, procureur de la commune, rappelle la perte que vient de faire l'Hôpital général dans la personne de M. Dupuis qui, depuis nombre d'années, consacrait en qualité de chapelain et recteur ses soins et ses veilles au service de cette maison, dont il s'était toujours montré le bienfaiteur et le père. Il dit que le titre de chapelain était à la nomination de la famille Beaudesson, mais que ce patronage laïc ayant été supprimé par décret du 2 juillet 1790, il appartenait la municipalité chargée de la surveillance des hôpitaux, de pourvoir à cette double fonction. En conséquence, et vu l'urgence, le Conseil décide qu'il va procéder de suite à son remplacement, et élit à l'unanimité M. Duplessis, prêtre, pour son successeur.

Minage, indemnité aux fermiers. — Les sieurs Figusse et Dunan, adjudicataires du droit de minage, dont le bail devait finir le 1er janvier 1793, mais a cessé depuis le 18 octobre, demandent une indemnité en raison de cette non jouissance et du pot de vin de 900 livres qu'ils ont versé à la ville. Il leur est alloué une somme de 320 livres sur le pot de vin.

21 Octobre.

Insulte aux volontaires nationaux, punition de l'insulteur. — Vu le rapport fait par M. Maure, officier municipal, qu'un nommé Antoine Descorps fils, tailleur, a insulté gravement le corps des volontaires, rassemblés pour partir sur la promenade du Temple, dans la personne du sieur Bourgoin, officier des volontaires; qu'en punition ledit sieur Maure l'a condamné à parcourir les rangs chapeau bas, en faisant excuse, ce qui a été exécuté, et l'a renvoyé ensuite en prison; le Conseil, regardant la punition comme suffisante, arrête que ledit Descorps sera amené devant le corps municipal pour y être réprimandé, et y recevoir l'injonction de se comporter à l'avenir avec plus de circonspection.

22 Octobre.

Arriérés des impositions, difficultés pour les faire payer. — M. Billetou, receveur collecteur des vingtièmes des années 1788, 1789 et 1790, adresse une requête dans laquelle il expose que malgré tous ses efforts il n'a pu persuader les citoyens à payer ce qu'ils doivent sur ces années, formant un total de 32,205 livres, qu'il ne voit d'autres ressources que d'employer les rigueurs de la loi, mais que ce moyen lui a toujours répugné, et qu'il prie la municipalité de mettre, pour le recouvrement de cet arriéré, un

1791 préposé à sa place, s'offrant à lui abandonner le bénéfice de ces arriérés, à peu près 900 livres. Le Conseil arrête qu'il ne peut décharger le sieur Billetou de sa perception, et que les citoyens en retard seront invités, par publications de sa part, à payer dans le plus bref délai.

25 Octobre.

Procession générale en actions de grâces des récoltes. — « Sur l'observation faite par un de Messieurs que les prières accoutumées d'actions de grâces se faisaient tous les ans par une procession générale et messe solennelle à Saint-Germain ; que la suppression du ci-devant chapitre, auquel se réunissaient les paroisses, pourrait faire croire que cette cérémonie ne doit plus avoir lieu que par des prières et processions particulières dans chaque paroisse, et qu'il lui semblait important de délibérer sur cet objet. Ses avis pris, il a été délibéré et arrêté que la procession générale d'actions de grâces aura lieu cette année et à l'avenir comme par le passé et que la réunion se fera à 8 heures en l'église Saint-Étienne; que les curés, les corps administratifs et judiciaires, le tribunal de commerce, le bureau de paix du district, les juges et assesseurs de paix, le principal du collège, le supérieur des écoles chrétiennes, les maîtres de pension, la garde nationale, seront prévenus de cette disposition, et que la garde nationale sera requise de prendre les armes pour ladite cérémonie.

« Signé : E.-G. Villetard, Arnauld, Edme Faurax, Jodot, Deluc, Housset, Dudésert et Duplessis. »

1er Novembre.

Acquisition d'une pompe à incendie. — La ville détient depuis plusieurs années la pompe du sieur Caunois, fondeur, sans qu'elle se soit décidée à l'acheter. Le propriétaire la réclame et demande une indemnité pour le temps pendant lequel la ville s'en est servie. Le sieur Caunois est mandé et la ville la lui achète moyennant 1,800 livres et lui donne en outre 120 livres d'indemnité.

4 Novembre.

Élections municipales. — Les officiers municipaux, pour se conformer à la loi du 14 décembre 1789, convoquent les électeurs de la commune pour le premier dimanche après la Saint-Martin, pour remplacer le maire, MM. Maure aîné, Deluc, Marie, Arnauld, Duplessis et Dudésert, officiers municipaux ; M. Girard, procureur de la commnne ; M. Bachelet père, substitut du procureur de la commune démissionnaire, et 12 notables, MM. Borda, Bertrand, Lelièvre, Félix Prudot père, Marlot, François Bachelet père, Thomas, Liégeard, Bizot et Ducrot. La commune sera divisée en

trois sections, la première se tiendra salle du tribunal de commerce, la seconde dans la salle du ci-devant prieuré de Notre-Dame-la-d'Hors, la troisième dans la salle des ci-devant Cordeliers. 1791

8 Novembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Vente de parties du couvent des Cordeliers.* — Le Conseil rédige le cahier des charges de l'adjudication de partie des bâtiments et jardins des ci-devant Cordeliers.

Comptes de 1790. — Le compte des recettes et des dépenses de 1790, du 1er janvier au 11 novembre, étant arrêté par le Département, ce compte sera imprimé et distribué aux citoyens qui le demanderont. Il sera tiré à 600 exemplaires.

Maison de correction. — Arrêté que la maison de correction, qui doit être créée en vertu du décret du 19 juillet dernier, sera établie dans les bâtiments du collège. Le loyer de ce local est évalué à 1,500 livres. Les modifications à faire subir à l'intérieur des bâtiments s'élèvent, d'après les devis des sieurs Jacotin et Demontifeu, à 3,796 livres.

12 Novembre.

Vente des derniers meubles de l'église Saint-Pèlerin. — A la requête de M. Dudésert, il est arrêté que les statues, bancs et autres objets mobiliers qui se trouvent encore dans l'église Saint-Pèlerin, qui vient d'être vendue, seront adjugés le 17 de ce mois.

Démissions de MM. Maure aîné et Guénot. — M. Maure aîné dit qu'il donne sa démission d'officier municipal, parce qu'il vient d'être nommé administrateur du département. M. Guénot donne aussi sa démission parce qu'il vient d'être constitué juge du tribunal du district.

15 Novembre.

Élections municipales. — Sont entrés MM. Poussard, médecin; Baillet le jeune, et Guéron père, commissaires des trois sections. Ils donnent le résultat des élections municipales. Il y a eu 302 votants, et M. Villetard (Germain), maire actuel, a seul réuni la pluralité absolue (264 suffrages).

M. Borda, premier notable, est entré. Il est installé officier municipal pour finir l'exercice de M. Guénot. Il prête serment.

16 Novembre.

Élections municipales. — Les commissaires des trois sections apportent le résultat du 2e tour de vote. 242 votants dans les trois sections. Ont été élus officiers municipaux MM. Nicolas-Jacques Maure le jeune, aubergiste, 190 voix; Sallé, bourgeois, 187;

1791 Antoine Monteix, prêtre, 180, et Jean-Louis Poussart, homme de loi, 127.

17 Novembre.

Élections municipales. — Sont entrés MM. Poussard, médecin; Baillet le jeune et Guéron père, commissaires des trois sections. Résultat du vote : 216 votants, mais aucun citoyen n'a réuni la pluralité absolue.

18 Novembre.

Élections municipales. — Sont entrés les mêmes commissaires apportant le résultat du vote pour le 4e tour, il y a eu 123 votants. Ont réuni la pluralité, MM. Lesseré, directeur des coches (87), et Menestrier (52).

19 Novembre.

Élections municipales. — M. Étienne-François Housset, a été élu procureur de la commune par 199 voix sur 221, et M. Laurent-Chambéry Dudésert officier municipal, par 146 voix sur 174 votants.

Taxe du pain. — Arrêté que la livre de pain sera augmentée d'un denier et qu'une surveillance sera exercée par la police pour empêcher les boulangers d'aller au devant des marchands de grains et de s'entendre avec eux; que les boulangers ne pourront acheter à la halle avant l'heure qu'indiquera le commissaire de la municipalité; enfin que le prix du pain sera établi non plus d'après les prix d'acquisition des boulangers, mais d'après les prix vendus aux particuliers.

23 Novembre.

Élection des notables. — Sont entrés les commissaires des trois sections, lesquels ont donné le résultat du vote pour l'élection des 12 notables. Ont été élus, MM. Sanglé, ferblantier, 103 voix; Voirin, charpentier, 97; Ruineau, homme de loi, 93; Alexandre Villetard, négociant, 91; Pierre Petit, vigneron, 87; Paradis, chirurgien, 77; Baillet, greffier, 70; Poussard, médecin, 70; Lesseré, l'aîné, orfèvre, 68; Lelièvre l'aîné, fripier, 52; Maignan, notaire, 52, et Bertrand, jardinier, 42.

24 Novembre.

Élargissement d'un fou. — Arrêté que, vu une décision du Département du 19, le sieur X... attaqué de folie, détenu dans les prisons de la ville, que ses parents refusent d'assister, sera élargi et qu'il lui sera donné 24 sols pour subvenir à ses premiers besoins.

26 Novembre.

Installation des officiers municipaux. — Sont installés MM. Vil-

letard, maire, Maure jeune, Sallé, Monteix, Lesseré et Ménestrier, 1791
officiers municipaux, Housset, procureur de la commune, et Dudésert, substitut du procureur de la commune. M. Dhalle, notable, devenu officier municipal par suite de l'installation de M. Housset comme procureur de la commune, donne sa démission. M. Mogier, notable élu après le sieur Dhalle, est appelé à le remplacer comme officier municipal. Il prête serment. Le bureau municipal est composé : du maire, de droit, de MM. Ménestrier, Maure et Lesseré. Le tribunal de police municipale: de MM. Villetard, maire, Monteix et Poussard. M. Mogier est nommé commissaire aux marchés aux grains.

29 Novembre.

Brochure contre la constitution civile du clergé. — Dépôt est fait d'une adresse signée de 40 citoyens, accompagnant une brochure de 12 pages, intitulée : *Catéchisme très simple à l'usage des fidèles de la campagne, dans les circonstances présentes*; commençant par ces mots: Demande : La Constitution civile du Clergé renferme-t-elle des erreurs contraires à la Foi ? et finissant par ceux-ci : Ils encourrent l'excommunication, qui est la plus grave de toutes les peines dont l'Église punisse ses enfants rebelles. Le Conseil « considérant que cet ouvrage tend à enseigner une morale absurde, erronée, impie et même sacrilège; qu'il est l'œuvre d'un cœur perverti, d'une âme abandonnée; et qu'on ne peut que désirer d'en découvrir l'auteur pour le livrer à la justice ; arrête que ledit ouvrage sera déposé dans les archives de la municipalité, pour y avoir recours au besoin, et que la lettre des citoyens y sera aussi conservée, en considération de la vraie foi et du patriotisme qu'ils ont déployés en dénonçant l'imprimé dont il s'agit.

Signé : Jodot, Menestrier, Monteix, Mogier. Maure, Lesseré, Dudésert. »

1er Décembre.

Commissaire de police. — Le sieur Bruchet, commissaire de police, demande une augmentation de traitement à partir du 1er janvier 1791. Le Conseil général de la commune en décidera.

Vente de biens nationaux. — MM. Housset, procureur de la commune et Dudésert son substitut, sont maintenus commissaires de la municipalité pour la vente des biens nationaux.

Auxiliaires nationaux. — La loi du 12 juin dernier ayant ordonné la formation d'un corps d'auxiliaires nationaux, et vu l'arrêté du Département répartissant entre toutes les communes le chiffre de 700 fixé pour le département, et, assignant 24 auxiliaires à la commune d'Auxerre; il est arrêté qu'il sera ouvert un registre

1790 pour inscrire ceux qui le désireront, et qui auront les qualités requises.

3 Décembre.

Visite des prisons. — Vu la loi du 29 septembre dernier concernant la police de sûreté, le Conseil nomme MM. Jodot et Borda, officiers municipaux, pour, en exécution de cette loi, faire la visite des prisons pendant un mois à partir du 1er janvier 1792.

Recolement des cuivres des églises supprimées. — M. Dudésert est nommé commissaire pour procéder avec le commissaire du district au recolement des cuivres provenant des églises supprimées, afin de les envoyer à l'Hôtel des monnaies.

Daubenton, prêtre, demande à prêter serment. — M. Daubenton, prêtre, ci-devant Cordelier de la maison de Tanlay, demande à prêter le serment qu'un décret récent exige de tous les prêtres et fonctionnaires. Ce décret n'étant pas arrivé officiellement à la municipalité, il est sursis à sa demande.

Garde du roi. — Arrêté que l'on publiera de suite un arrêté du Département du 30 novembre, portant que les jeunes gens qui voudraient faire partie de la garde du roi, pourront se faire inscrire jusqu'au 11 au Département.

6 Décembre.

Droit de patente. — Arrêté que l'on proposera au prochain Conseil général de nommer un receveur du droit de patente pour l'année 1792.

8 Décembre.

Malade administré par un autre que son curé. — Le sieur Julien, curé de Saint-Étienne écrit le 7 de ce mois à la municipalité, que M. Ducatel, marchand, place de l'Hôtel-de-Ville, vient de mourir; que, peu de temps avant sa mort, il l'a visité, et a prié les parents de l'avertir quand ils le verraient en danger de mort, afin de l'administrer, car il a reconnu que ledit Ducatel a des sentiments religieux. Le Conseil présume qu'il a été administré par le sieur Billetou, ancien curé de Saint-Regnobert, sur laquelle paroisse demeurait le sieur Ducatel « ce qui constitue une entreprise qui est digne de toute l'attention de la municipalité, et un véritable scandale public ». En conséquence, il est arrêté que MM. Maure jeune et Menestrier se transporteront à la maison mortuaire, et recevront les déclarations de la veuve, de ses enfants, de ses domestiques et de toutes autres personnes sur cette question qu'ils leur feront; si M. Ducatel a été administré, et de quelle main. Ce dont ils feront rapport.

10 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Augmentation du traitement*

d'un commissaire de police. — Sur la demande du sieur Bruchet, commissaire de police, son traitement de 200 livres est augmenté de pareille somme à partir du 11 novembre dernier. Il recevra donc autant que Parent, son confrère. 1791

Modifications aux traitements des garçons de bureau. — Deux garçons de bureau sont attachés à la municipalité. L'un, Deschamps est vieux et infirme, et ne peut plus faire de courses; l'autre, Olive, est chargé de presque toute la besogne. Sur quoi le Conseil arrête que le traitement du premier, dont le service se bornera à l'intérieur des bureaux, sera réduit à 150 livres à partir du 11 novembre 1791, et que le traitement du second sera augmenté des 100 livres enlevées à Deschamps et porté à 350 livres; qu'ils seront habillés à neuf tous les trois ans; que le premier habillement qui leur sera donné, sera: habit bleu, doublures bleues, veste, culotte et bas bleus.

Impôt des patentes. — Le sieur Pierre Regnauldin, assesseur du juge de paix de la division des Fontaines est élu receveur de la contribution des patentes, mais provisoirement et jusqu'à la nomination d'un receveur des contributions mobilières.

Étapes. — Jacques Defrance étapier, ayant connaissance de l'intention du gouvernement d'établir une régie uniforme pour le service des étapes, qui annulera son adjudication, offre de résilier.

17 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Local à affecter à la maison d'arrêt.* — Contrairement à l'intention du Département qui propose d'établir la maison d'arrêt dans les bâtiments des ci-devant Cordeliers que la Ville va revendre prochainement, le Conseil est d'avis de placer cet établissement dans une partie des bâtiments du collège; l'autre partie devant être occupée par la maison de correction. Ces deux établissements seraient distincts ; l'un aurait son entrée sur la rue Saint-Germain, l'autre sur la rue du Champ.

Hôpital général, nomination des administrateurs. — Avant de procéder à l'élection des 8 administrateurs de l'Hôpital général, M. Housset procureur de la commune, trace rapidement l'historique de cette maison. Il dit qu'elle fut fondée par Colbert, évêque d'Auxerre et reconnue par arrêt du Conseil de 1680; qu'elle a été érigée pour donner retraite aux orphelins, aux enfants trouvés, aux vieillards et à quelques veuves caduques; que le bureau d'administration était composé de l'évêque comme chef; du lieutenant général et du maire, administrateurs nés; et de cinq admi-

1791 nistrateurs, dont un pris dans le bailliage, un autre dans le corps des marchands, un troisième dans l'ordre des avocats et deux autres parmi les notables bourgeois; qu'en 1760 le titre de recteur fut ajouté à celui de chapelain, en faveur de M. Dupuis; que M. Dupuis s'est écarté de l'esprit de la fondation, en installant dans la maison une filature anglaise, afin de procurer des ressources au détriment des enfants, qui sortent de la maison ne connaissant aucun état; que M. Dupuis est mort récemment; que l'ancien ordre de choses étant aboli, les décrets et les arrêtés du Département attribuent au Conseil le choix des administrateurs, qui doivent administrer dans le même esprit qui a présidé à la fondation de la maison; que ces administrateurs seront nommés à vie, comme le veut l'arrêt du Conseil de 1680. On procède au vote. Sont élus MM. Duplessis, notaire, Hay-Villetard, Jean Deluc, bourgeois, Tenain, marchand, Hobelin, homme de loi, François, chirurgien et Maure aîné, négociant.

Après la séance, BUREAU MUNICIPAL. — *Choix de gardiens pour les maisons d'arrêt et de justice.* — Le Département ayant placé la maison d'arrêt dans la maison de justice actuelle, il y a lieu de lui proposer deux gardiens. Le Conseil nomme pour la maison de justice le sieur Courtet qui y est depuis longtemps, et pour la maison d'arrêt le sieur Bonnard, invalide. Tous deux se présentent et acceptent.

20 Décembre.

Vente de meubles d'églises supprimées. — Arrêté que les bancs, stalles, boiseries et autres meubles dépendant des ci-devant églises Saint-Pélerin, Saint-Regnobert, Saint-Loup et Saint-Pierre-en-Château seront vendus mardi prochain, et que les deniers qui proviendront de cette vente, seront remis, après l'organisation de la fabrique de Saint-Étienne, à ceux qui y auront droit.

Visite des prisons. — Sur le rapport de M. Borda, officier municipal, de la visite des prisons, il est arrêté que le sieur Colardeau, prêtre aumônier des prisons, la dame Rousset qui a soin des prisonniers, et le sieur Courtet, seront invités à se rendre au bureau; les deux premières personnes avec les états de leurs recettes et dépenses, et le sieur Courtet avec l'instruction qu'il doit avoir de ses devoirs envers les prisonniers.

Adjudication des perceptions. — Le district venant d'envoyer les mandements des contributions foncières (130,815 livres) et mobilière (80,766 livres) pour 1791, il est arrêté qu'il sera procédé à l'adjudication de leur perception.

22 Décembre.

Comptes de l'Hôpital général. — En exécution de la loi du 5

novembre 1790, qui oblige les administrateurs d'établissements publics à rendre leurs comptes devant le Conseil général de la commune, il est arrêté que les administrateurs de l'hôpital général qui doivent être remplacés le 1er janvier 1792, seront invités à se trouver au bureau du 17 janvier. 1791

Comparution du personnel des prisons. — Sont entrés : le sieur Colardeau, aumônier des prisons, le sieur Rousset, pour sa femme, dame charitable des prisons, et le sieur Courtet, gardien. Une lettre adressée à la municipalité est la cause de cette comparution. Ils ne sont l'objet d'aucun blâme, mais le Conseil prend un arrêté obligeant le sieur Colardeau et la dame Rousset à ne plus faire de dépenses que sous le mandat du commissaire municipal et à rendre compte des dépenses et recettes tous les 15 jours.

Réprimande infligée aux commissaires de police. — Les commissaires de police mandés au bureau se présentent : « Il leur a été représenté que la police souffrait de la négligence qu'ils apportaient dans plusieurs parties, et injonction leur a été faite d'exercer plus exactement leurs fonctions. Le sieur Bruchet, l'un d'eux, ayant à l'instant même donné sa démission qui a été acceptée, le Conseil arrête de pourvoir à son remplacement samedi prochain. »

24 Décembre.

Notiny nommé commissaire de police. — Le sieur François Notiny, peintre en cette ville est élu commissaire de police en remplacement du sieur Bruchet. Mandé de suite, il déclare accepter et prête serment. Il aura 400 livres d'appointements comme le sieur Bruchet.

Nominations d'experts. — En exécution de la loi du 22 juillet dernier, statuant sur les devoirs des municipalités, en ce qui concerne la surveillance des matières d'or et d'argent et ceux de salubrité sur les comestibles et les médicaments, il est arrêté que le corps municipal commettra un expert du titre des matières d'or et d'argent, un expert à l'inspection des comestibles, et deux experts pour l'inspection des médicaments; qu'ils ne pourront exercer leur inspection sans l'assistance d'un ou de deux officiers municipaux commissaires à cet effet, lesquels rédigeront les rapports. Sont élus experts : du titre des métaux, le sieur Guilbert-Latour père, ancien orfèvre ; des viandes de boucherie, le sieur Mutelé, ancien boucher ; des médicaments, les sieurs Housset médecin, et François, chirurgien, et commissaires de la municipalité assistant lesdits experts MM. Maure et Monteix.

27 Décembre.

Installation du président du tribunal criminel. — M. Edme-



1791 Pierre-Alexandre Martineau, ayant reçu ses lettres patentes de président du tribunal criminel, il est arrêté que samedi 30 de ce mois, le Conseil général de la commune procédera à son installation; que publication de l'installation sera faite; qu'il sera commandé un piquet de 50 hommes de la garde nationale, pour maintenir l'ordre dans l'assemblée.

29 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Chemin de Saint-Marien.* — Le sieur Marlot, meunier du moulin Mileau, a été condamné par le tribunal du district, à restituer dans la longueur de sa propriété le chemin qui va du pont à la ruelle Saint-Côme. Il interjette appel. Le Conseil arrête qu'il choisit comme tribunal d'appel celui de Saint-Fargeau.

Rues à ouvrir dans le couvent des ci-devant Cordeliers. — Après lecture faite des devis dressés par le sieur Jacotin, architecte des travaux à opérer pour ouvrir deux rues dans les terrains et maisons des ci-devant Cordeliers, l'une allant de la rue Notre-Dame à la rue des Bernardines, l'autre aux alentours de l'église conservée pour servir de halle au blé. Il est arrêté que visite suivie d'un rapport sur les travaux à exécuter sera faite par MM. Villetard maire, Faurax et Poussard officiers municipaux; Sanglé, Voirin et Meignan, notables, accompagnés du sieur Jacotin.

Dénomination des rues de la Ville. — Arrêté que M. Baillet, officier municipal, aprés avoir recherché sur les plans de la Ville faits par le sieur Jacotin, architecte, les noms des rues, places et ruelles de la ville et des hameaux en dépendant, fera son rapport afin de délibérer sur les changements à opérer dans les noms de ces rues, et dès à présent il est arrêté que la rue des Nobles vers Saint-Eusèbe prendra le nom de rue de l'Égalité, celle du même nom au quartier de la Croix-de-Pierre, celui de rue Française, et la rue des Paillards celui de la rue de la Liberté; que toutes les maisons seront numérotées; que les noms des rues seront gravés sur la pierre; enfin, que les trois sections de la commune prendront les noms de : section de la porte du Temple, section de la porte de Paris, et section de la porte du Pont.

31 Décembre.

Prestation de serment des experts. — Les experts nommés à la précédente séance se présentent et prêtent serment. Ce serment est ainsi conçu « Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, « de maintenir de tout mon pouvoir la constitution du royaume « décrétée par l'Assemblée nationale constituante aux années « 1789, 1790 et 1791, et de remplir fidèlement et avec impartialité « les fonctions qui me sont confiées. »

Taxe du pain. — Arrêté que le pain ne sera taxé qu'autant qu'il 1792
y aura une augmentation ou une diminution de trois deniers au moins.

Aumonier de la prison remplacé provisoirement. — Le sieur Colardeau, aumônier de la prison, ayant écrit à la municipalité qu'il est malade et dans l'impossibilité de chercher un prêtre pour dire la messe à la prison, et qu'il prie le Conseil d'y pourvoir, il est arrêté que le sieur Maillot, prêtre, sera prié de célébrer la messe et de faire toutes autres prières et instructions aux prisonniers pendant la maladie du sieur Colardeau, sauf à délibérer plus tard sur la rétribution qui lui sera faite.

Recette des patentes confiée à M. Faultrier. — M. Sapey, receveur du district, a refusé de se charger de la perception des patentes pour l'année 1792; il est arrêté que M. Faultrier, secrétaire de la municipalité en sera chargé.

Avances faites à la Ville par M. Faultrier. — Le premier terme pour le paiement des acquisitions faites par la Ville du ci-devant couvent des Cordeliers et de la chapelle Sainte-Geneviève est échu, mais la caisse est vide. M. Faultrier offre de payer cette somme qui s'élève à 4.739 livres.

Année 1792

3 Janvier.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Réception des provisions des juges de commerce.* — M. Villetard, maire, a reçu les provisions de juges du tribunal de commerce de cette ville, accordées par le roi le 25 décembre, et demande que l'on procède à leur installation, mais lesdits juges se présentent et disent qu'ils n'ont pas besoin de lettres patentes du roi, et qu'ils rédigeront un mémoire à ce sujet, qu'ils présenteront au Conseil le 5 de ce mois. Accepté.

Rue à ouvrir à travers le ci-devant couvent des Cordeliers. — Les experts se sont convaincus de l'exactitude des devis dressés par le sieur Jacotin, architecte. La rue joignant celle de Notre-Dame à la rue des Bernardines devra faire un coude de 15 pieds au moins pour ne pas abattre tout le bâtiment qui la longe. Cet effet est fâcheux (1) L'ouverture de la rue, l'affectation en une halle au blé de l'église sont remis en question, et le Conseil ajourne l'affaire au 5 janvier.

CONSEIL MUNICIPAL à la suite. — *Révocation des deux mesureurs*

(1) C'est le bâtiment qui, en descendant la rue Dampierre, vers le milieu de son parcours, fait saillie à gauche.

1792 *de grains.* — Des deux mesureurs de grains à la halle au blé, l'un, le sieur Gervais « déplaît grandement au public, l'autre, Figusse, se soucie très peu de continuer ses fonctions, et comme l'opinion publique est une chose précieuse, et qu'il vaut mieux suspendre quelqu'un de ses fonctions que de l'exposer à la haine et à de mauvais traitements » le Conseil arrête, qu'à compter de demain, les sieurs Figusse et Gervais cesseront leurs fonctions, et pour y pourvoir, élit à l'instant même le sieur Edme-Hubert Pinon, qui mandé, déclare accepter les fonctions qu'on lui confie et prête serment. Il recevra, comme ses prédécesseurs, 2 deniers par bichet mesuré, et rendra compte chaque mois à la municipalité.

15,000 livres attribuées à la commune pour la revente des biens nationaux. — Le Directoire du Département, ayant transmis à la municipalité une lettre de M. Amelot, commissaire du roi, administrateur de la caisse de l'extraordinaire, adressée à M. Sapey, receveur du district, par laquelle il mande audit receveur de payer à la Ville la somme de 15,000 livres sur le seizième du prix des reventes des biens nationaux, ordre est donné à M. Deschamps, trésorier de la municipalité, de recevoir cette somme de M. Sapey, Elle est en assignats de 5 livres.

5 Janvier.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Situation équivoque des juges de commerce.* — Après avoir été élus par les commerçants, en conformité des décrets sur l'organisation judiciaire, les juges de commerce ont été installés et siègent depuis 8 mois; mais il est arrivé en décembre dernier des lettres patentes du roi, leur donnant provision de leurs charges et les invitant à prêter serment. Que faire ? Doivent-ils être confirmés par lettres patentes, et doit-il être procédé à une nouvelle installation, et dans le cas affirmatif, quel est le sort des jugements qu'ils ont rendus depuis 8 mois ? Le Conseil général, fort embarrassé arrête que pétition sera adressée à l'Assemblée nationale, afin de la prier de résoudre promptement la question.

Rues à ouvrir dans les terrains des ci-devant Cordeliers. — Sur l'exposé fait par M. Housset, procureur de la commune, de la nécessité de prendre un parti définitif au sujet de la revente des terrains et dépendances du couvent des ci-devant Cordeliers, et de ne pas dévier de la direction suivie dans cette affaire par la précédente administration, le Conseil arrête que les deux rues seront ouvertes, et les emplacements inutiles vendus, et que le soir de la vente de ces terrains, on procèdera à l'adjudication des ouvrages à faire pour pratiquer lesdites rues.

Adjudication de perception. — Le recouvrement de la contribution foncière de 1791 a été adjugé à M. Lecomte, moyennant un denier par livre. 1792

7 Janvier.

Nomination d'un juge de paix. — Arrêté que les assemblées primaires seront convoquées le dimanche 22 de ce mois, pour procéder à l'élection d'un juge de paix, en remplacement de M. Martineau, juge de paix de la Rivière, qui, ayant été nommé président du tribunal criminel, a donné sa démission. On nommera aussi les assesseurs de juges de paix, dont les places sont vacantes.

11 Janvier.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Résiliation des baux, faits par les ci-devant Cordeliers.* — Arrêté que l'on traitera avec les sieurs Arnauld et Colombet, pour entrer en possession des vinées et bâtiments qu'ils ont à bail encore pour 25 ans des ci-devant Cordeliers, afin de démolir les édifices, qui, au midi, enlèvent le jour à l'église destinée à servir de halle au blé; que l'on traitera également avec le sieur Raffin, pour le jardin situé au nord, près la rue d'Orbandel, afin de faciliter l'ouverture de la rue; enfin que le terrain planté de tilleuls dit le cimetière, au chevet, de l'égise, sera réservé pour servir de place publique.

Garde des héritages.— Afin de mettre en application la partie de la loi sur la police rurale du 6 octobre 1791, en ce qui concerne la garde des héritages, et voulant mettre fin aux abus, qui se sont glissés dans ladite garde faite par voie d'adjudication, le Conseil décide qu'il sera établi 12 gardes champêtres; qu'il sera affecté une somme de 6,000 livres pour cette dépense, que chaque garde aura 400 livres de traitement, et que les 1,200 livres restant, formeront à toujours une masse pour être employée, par le Conseil général, en gratification à ceux qui auront fait le mieux leur service; qu'ils seront âgés de vingt-cinq ans et de bonnes mœurs.

12 Janvier.

Emploi des 15,000 livres attribuées à la commune. — Les 15,000 livres payées à la municipalité sur la revente des biens nationaux à elle aliénés, seront employés à payer: 1° ce qui reste de l'emprunt fait pour l'approvisionnement en grains; 2° les 4,739 livres 17 sols avancés par M. Faultrier pour à-compte sur l'acquisition des ci-devant Cordeliers; 3° audit M. Faultrier les avances qu'il fait journellement; 4° enfin une multitude de mandements, tous de petites sommes.

Secours aux pauvres de la paroisse Saint-Étienne, prélevés sur le produit des quêtes. — Les quêtes des pauvres, faites à l'église Saint-

1792 Étienne depuis le 20 mars 1791, jour de l'ouverture de l'église, par les officiers municipaux, jusqu'au 8 de ce mois, ont produit une somme de 525 livres. Comme les pauvres de cette paroisse sont en grand nombre, et qu'il est indispensable de les soulager, il est arrêté que cette somme sera, par les soins de M. Dudésert, distribuée en bons de pain aux pauvres de la paroisse Saint-Étienne, qui lui seront indiqués par le curé de cette église; et qu'il pourra même distribuer d'autres secours en viande ou autrement.

14 Janvier.

Corps de garde. — Pour mettre un terme à la consommation exagérée de bois au corps de garde, qui a presque épuisé sa provision, il est arrêté que la cheminée sera remplacée par un poêle en fonte, et que M. Dudésert sera chargé de l'acheter.

Augmentation du nombre des mesures à la halle. — Le nombre des mesures à la halle étant insuffisant, il est arrêté qu'il sera ajouté deux boisseaux et deux quartes. Il y aura alors 8 bichets, 3 boisseaux et 3 quartes.

17 Janvier.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Société de bienfaisance, ci-devant aumône générale.* — La nomination des deux officiers municipaux et des quatre notables, commissaires de la municipalité, pour prendre part aux délibérations du bureau de la Société de bienfaisance connue ci-devant sous le nom d'aumône générale, n'ayant pas encore eu lieu, il est procédé à cette nomination. Sont élus, MM. Monteix et Lesseré, officiers municipaux; Tenaille, Guéron, Baillet et Lesseré, notables.

Affaire des juges de commerce. — La réponse faite par les députés de l'Yonne, sur la question des juges de commerce étant ambigue, il sera adressé une lettre au ministre de la justice.

Ouverture demandée d'une porte dans le mur de la Cité. — MM. Voirin et Baillet, notables, sont nommés pour, après visite faite des lieux, dresser un rapport sur la requête présentée par le sieur Lesseré gendre Cochois, tendant à ce qu'il lui soit permis de pratiquer dans le mur de sa maison, attenant au mur de la Cité, cour du palais, une porte de 3 pieds de large sur 6 de hauteur.

CONSEIL MUNICIPAL, à l'issue du Conseil général. — *Société de bienfaisance, reddition des comptes.* — Arrêté que la Société de bienfaisance dite de l'aumône générale, sera invitée conformément à la loi du 5 novembre 1790, à rendre ses comptes le lundi 6 février, au Conseil général de la commune.

26 Janvier.

Coupe des tilleuls du cimetière des ci-devant Cordeliers. — Arrêté



que les tilleuls plantés sur l'emplacement qui doit servir de place, 1792
seront coupés et vendus, afin d'éviter que par suite des dépôts de matériaux devant être faits sur cette place, ils ne soient dépréciés.

28 Janvier.

Élection du juge de paix. — Le secrétaire-greffier dit que le résultat de l'élection du juge de paix et des assesseurs a été déposé au secrétariat. L'élection a eu lieu le 25. Il y a eu 236 votants, et M. Joseph Deschamps, avoué, a été élu avec 119 voix. Au scrutin du 26, ont été élus assesseurs, MM. Maure aîné, négociant, Jean-Joseph François, chirurgien, et Jean Deluc, bourgeois.

29 Janvier.

Conseil général de la commune. — *Prestation de serment du nouveau juge de paix.* — M. Deschamps, avoué, élu juge de paix, se présente, et dépose l'acte fait au greffe du tribunal de district, par lequel il a donné sa démission d'avoué, et prête serment.

Établissement de réverbères. — Arrêté qu'avec le bénéfice réalisé par la revente qui a eu lieu le 18, des bâtiments et jardins des ci-devant Cordeliers, il sera établi une certaine quantité de réverbères, et que MM. Monteix, officier municipal, Sanglé, Voirin et Maignan, notables, auront à présenter à la prochaine séance, leurs vues sur cet établissement.

31 Janvier (en marge : « de l'an IV de la liberté »).

Comptes de l'inspecteur aux boucheries. — Le sieur Jacques Defrance, adjudicataire par acte du 25 novembre 1790 des droits d'inspecteur aux boucheries, présente le compte de ses recettes et dépenses depuis le 1er janvier 1790, jour de son entrée en exercice jusqu'au 1er avril, époque de la suppression desdits droits. Les recettes se sont élevées à 546 livres pour ce trimestre, et comme il avait pris l'adjudication pour 5,000 livres par an, soit par trimestre 1,275 livres, il en a payé 675. On le tient quitte du reste.

Déclaration des propriétés. — Arrêté qu'après la confection des états de sections, les citoyens seront avertis de faire déclaration de leurs propriétés; qu'il sera nommé de nouveaux commissaires pour les opérations de la contribution mobilière; que le Conseil général fixera les charges locales de la municipalité, ainsi que les limites du territoire d'Auxerre.

Orgue de l'église des ci-devant Cordeliers. — Arrêté que les débris de l'orgue des ci-devant Cordeliers seront mis dans le chœur qui ferme à clef, afin qu'ils ne soient point détériorés par les ouvriers, qui apportent dans l'église des matériaux.

1792 *Dépenses de la paroisse Saint-Étienne.* — M. Faultrier, qui a dépensé pour le service de la paroisse Saint-Étienne 858 livres en sera remboursé par M. Dudésert, sur l'argent qu'il a, provenant de la vente du mobilier des églises supprimées, réunies à Saint-Étienne.

2 Février.

Aumône générale, comptes de 1791. — Le sieur Bobée, ex-chanoine, membre du bureau de l'Aumône générale, se présente comme député par ce bureau, pour demander de remettre au 15 février, l'audition des comptes de cette Société, pour l'année 1791. Accordé.

Interdiction des mascarades. — Est renouvelée l'ordonnance faite en janvier 1790 et même mois en 1791, défendant à toutes personnes de courir masquées, et de battre du tambour de jour et de nuit.

4 Février.

Visite des hôpitaux et maisons d'éducation. — MM. Lesseré et Poussard, officiers municipaux, procéderont à la visite des maisons d'éducation et des hôpitaux, et feront connaître les améliorations à introduire dans ces établissements, conformément à la loi sur l'organisation des municipalités.

6 Février.

Conseil général de la commune. — *Comptes des établissements publics.* — En exécution du décret de l'Assemblée nationale du 23 octobre 1790, qui oblige tous les établissements publics consacrés au soulagement des pauvres, et à l'éducation, ainsi que les fabriques des églises, à rendre compte de leurs dépenses, à compter du 1er janvier 1791, au Conseil général de la commune, ou à ceux de ses membres qu'il choisit à cet effet, il est procédé à l'élection de ces commissaires. Sont élus, MM. Lesseré et Menestrier, officiers municipaux, Ruineau, Paradis, chirurgien, Baillet et Poussard, notables.

Commissaires pour la contribution mobilière. — Sont élus pour faire partie des douze commissaires-adjoints au Conseil municipal, pour la répartition de la contribution mobilière, en remplacement de MM. Maure, Lesseré et Borda, passés aux fonctions municipales, MM. Maure, aîné, Daguillon et Augé aîné.

Commissaires pour la démarcation du finage. — Sont élus commissaires pour opérer, de concert avec les communes limitrophes, la démarcation du finage d'Auxerre, et faire poser des bornes limitatives en pierre de Coutarnoux, MM. Faurax et Demogier,

officiers municipaux, Ruineau, Petit, Lelièvre et Maignan, notables. 1792

État des charges locales de la commune pour 1791. — Le Conseil général fixe l'état des charges locales de la ville pour l'année 1791 à répartir par sols et deniers pour livre, additionnels au principal de chacune des contributions foncière et mobilière de la commune. Ces charges se divisent en trois parties : 1° rentes et intérêts dûs, 1,751 livres 14 sols 3 deniers et dépenses fixes, 6,129 livres, comprenant, frais de bureau 3,510 livres, traitement du trésorier 300 livres, de deux commissaires de police 600 livres, gages des deux garçons de bureau 500 livres, du tambour 44 livres, de l'horloger 150 livres, du pompier 25 livres, du fontainier 100 livres, de deux chirurgiens de l'Hôtel-Dieu 200 livres, de la sage-femme 100 livres, de l'enlèvement des boues 600 livres; 3° dépenses variables montant à 11,700 livres, comprenant : frais de bureau 300 livres, ports de lettres et paquets 700 livres, entretien de l'Hôtel-de-Ville 300 livres, de l'horloge 200 livres, des fontaines et puits 300 livres, dépenses de la garde nationale 3,000 livres, du pavé 3,000 livres, des portes et remparts 200 livres, des pompes et crochets à incendie 300 livres, des promenades 300 livres, habillement des garçons de bureau 100 livres, assemblées de commune 400 livres, loyer de la halle aux grains 600 livres, et dépenses imprévues. Le total des charges locales s'élève à 19,580 livres 14 sols 3 deniers. En recette, il faut compter 107 parties de rentes montant à 2,491 livres, loyers 282 livres, bénéfices sur les patentes 1,600 livres, au total 4,223 livres.

7 Février.

Organisation des fabriques des églises. — Le procureur de la commune dit que les paroisses n'ont pas encore nommé leurs marguilliers, parce que les circonscriptions paroissiales n'ont pas encore été adoptées par l'Assemblée nationale, et cependant ces circonscriptions sont bien connues; qu'il est urgent que des fabriciens soient nommés pour administrer les revenus des fabriques, et qu'il pense que personne ne se refusera à accepter ces places. Le Conseil, « considérant qu'il est nécessaire qu'il y ait des fabriciens dans les paroisses conservées, pour administrer leurs revenus, et que cette fonction est un devoir de citoyen qu'on ne peut refuser de remplir sous aucun prétexte », arrête que les habitants seront invités par publications au prône des messes paroissiales, et au son du tambour à s'assembler le dimanche 19 de ce mois, dans les églises de leurs paroisses respectives à l'issue de la messe paroissiale, à l'effet de procéder à l'élection de trois fabriciens ; que le corps municipal enverra un commissaire de son sein à chacune desdites assemblées, pour engager les

1792 citoyens à faire lesdites nominations, et dresser procès-verbal des opérations auxquelles il sera procédé; en laissant toutefois toute liberté à l'assemblée dans sa tenue et dans ses opérations. Sont nommés commissaires : MM. Menestrier pour Saint-Étienne, Maure officier municipal, pour Saint-Pierre, Borda pour Saint-Eusèbe, et Lesseré pour Notre-Dame-la-D'Hors.

Répartition de la contribution mobilière. — Les commissaires nommés le 5 mai 1791, pour les opérations de la contribution mobilière étant réunis au Conseil municipal, arrêtent qu'il sera procédé, afin d'arriver à l'établissement de cette contribution, au recensement de tous les habitants. Ils divisent en conséquence la ville en 10 sections, à chacune desquelles sont affectés deux commissaires choisis parmi eux.

On installera les nouveaux administrateurs de l'Hôpital général. — Les anciens administrateurs de l'Hôpital général ayant cessé leurs fonctions le 1er janvier, et ceux nommés par la municipalité n'étant pas en fonctions, il en résulte que cet établissement est depuis ce temps sans administrateurs. Sur quoi, il est arrêté que les administrateurs nouveaux seront installés le 11 courant par deux commissaires tirés de son sein.

9 Février.

Recette du mesureur de grains. — Le sieur Hubert Pinon, mesureur de grains à la halle, apporte le bordereau de sa recette du 7 janvier à ce jour, montant à 66 livres 13 sols. Il lui est attribué 30 livres pour salaire, le reste servira à payer les mesures commandées.

Le mesureur de grains sera, de plus, commissaire de police. — Remplissant seul les fonctions de mesureur de grains, le sieur Hubert Pinon ne puet suffire à ses fonctions, et est obligé de se faire aider de femmes; son salaire est aussi trop élevé. En conséquence, le Conseil arrête que le sieur Hubert Pinon restera en fonction, et rendra seul les comptes tous les mois à la municipalité; que son traitement sera fixé à 400 livres par an; qu'il sera aidé dans son service par les sieurs Parent et Notiny, commissaires de police, et qu'en compensation de l'aide que lui fourniront les deux commissaires, il aidera ces derniers dans leurs fonctions. Et de suite ledit Pinon est nommé commissaire de police « avec droit de porter le chaperon ».

Rapport sur la visite des établissements publics. — État du Collège. — Lecture est faite du rapport dressé par MM. Housset et Lesseré, officiers municipaux, des visites d'inspection qu'ils ont faites à l'Hôpital général, à l'Hôtel-Dieu, au Collège, aux écoles chrétiennes. Relativement au Collège, le Conseil, considérant que

l'établissement est transporté presque entièrement dans les bâtiments de Saint-Germain, et qu'il n'y a plus dans l'ancien collège qu'une ombre de pensionnat. Arrête que pétition sera adressée au Département pour trancher la question, en plaçant le Collège à Saint-Germain, et affectant le vieux collège à un établissement public. 1792

Auxiliaires nationaux. — Personne ne s'étant inscrit sur le registre ouvert au district pour recevoir les noms des enrôlés auxiliaires nationaux, il est arrêté que de nouveaux efforts seront faits auprès des habitants, et que de nouvelles publications seront faites de la délibération du 1er décembre 1791.

10 Février.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Autorisation d'ouvrir une porte dans le mur de la Cité.* — Le sieur Lesseré, marchand, est autorisé à ouvrir une porte dans le mur de la Cité, et concession lui est faite de cette partie du mur de la ville, dont l'autre face donne dans la cour du Palais, à la charge de l'entretenir et de payer 12 livres de rente à la ville, le 11 novembre de chaque année.

Tribunal de commerce, point de solution. — Sont entrés MM. Villetard et Augé, députés du tribunal de commerce, présentant une lettre du ministre de la Justice, n'apportant aucune solution à l'affaire des lettres patentes tardivement envoyées. Ils disent être prêts à prêter serment, et à se faire installer. Le Conseil arrête que de nouvelles démarches seront faites auprès du Comité de législation de l'Assemblée nationale, afin de résoudre cette question.

Difficulté de trouver des gardes champêtres. — L'invitation faite aux citoyens par la municipalité de s'inscrire pour être gardes champêtres n'ayant pas réussi entièrement, sera réitérée, et on fera même appel aux communes voisines.

Délimitation des paroisses. — On fera de nouvelles démarches pour obtenir de l'Assemblée nationale la délimitation des paroisses de la Ville.

11 Février.

Décachetage d'une lettre dénoncée au Conseil. — Le Conseil est instruit par le procureur de la commune, qu'un sieur Goumiot lui a montré une lettre qu'il avait reçue, venant de Paris, à lui délivrée par la fille du facteur, laquelle lettre était décachetée. Sur quoi « le Conseil, touché de la violation du paquet dont il s'agit, de ce que cet exemple est fréquemment répété en cette ville », invite le sieur Goumiot à s'adresser directement aux administra-

1792 teurs des postes à Paris pour leur porter plainte, et arrête de plus qu'une expédition de la présente délibération sera adressée à l'administration des postes pour lui exposer toutes les inquiétudes que cette circonstance fait naître, et lui demander pour le bureau de la ville, l'inviolabilité des lettres.

13 Février.

Passage d'une voiture renfermant de l'argent. Émotion populaire. — Le maire rapporte qu'il est arrivé une voiture renfermant 400,000 livres en espèces, destinées à payer les garnisons d'Embrun, de Grenoble, d'Aix, de Montpellier et de Valence; qu'il a vérifié les papiers du conducteur, et qu'il les a trouvés en règle; mais que sur les dix heures du soir, il a été prévenu qu'il y avait beaucoup de fermentation dans le peuple; que la voiture qui avait été conduite au-delà du pont, dans une auberge, était entourée d'une foule inquiète; qu'averti de ce fait, il s'y était rendu, et avait lu à haute voix au peuple tous les papiers du conducteur; qu'il avait mis 8 hommes pour la garder; que le lendemain, le peuple s'opposant au départ de la voiture, une proclamation l'invitant à ne pas entraver la libre circulation des espèces que l'Assemblée nationale mettait sous la sauvegarde des autorités avait été affichée, et que la voiture qu'il avait fait conduire place Saint-Étienne avait effectué son départ sans difficulté, avec une escorte de 50 hommes de la garde nationale jusqu'au pont, et d'un détachement de gendarmerie jusqu'à la montagne de Saint-Bris

Requête au Département au sujet du Collège. — Le procureur de la commune donne lecture de la requête que le Conseil l'a prié de rédiger pour être adressée au Département, relativement à la situation du Collège. Il y expose que Germain de Charmoi a, dès l'origine, fondé un établissement pour l'éducation de la jeunesse dans un local qu'il acheta sur la paroisse Notre-Dame-la-D'Hors (1),

(1) Le collège fondé par Germain de Charmoi, près la Croix-de-Pierre, occupait l'emplacement sur lequel sont bâties, dans la rue de Paris, les maisons portant les numéros 59, 61, 63 et 65.

Le propriétaire de l'une de ces maisons M. Letort-Ravin a bien voulu me donner connaissance des nombreux titres qu'il possède, dont le plus ancien remonte à l'année 1642.

On y voit que le Collège resta propriétaire, après sa translation par Jacques Amyot dans la maison dite de Saint-Sixte, et jusqu'à la Révolution, des bâtiments qualifiés de *Vieux Collège*, qui avaient été le berceau de son institution, dont il tirait partie en les louant à rente. Quant à la disposition des lieux, les nombreux états, inventaires, et particulièrement celui dressé en 1763, lors du départ des jésuites, montrent qu'elle n'avait

et qu'il abandonna à la Ville, par acte notarié du 10 septembre 1538; que Jacques Amyot trouvant la maison trop petite fit l'acquisition d'une maison dite de Saint-Sixte, rue Saint-Germain, et y mit des maîtres, mais que Marguerite Guérin, veuve de Jean Amyot, auditeur à la Chambre des comptes, entama un long procès contre la Ville, qui se termina par un arrêt du parlement au profit de la Ville, en date du 20 janvier 1609; que le Collège fut dirigé d'abord par des prêtres séculiers, puis par des jésuites, avec lesquels la ville traita; qu'il resta sous la conduite des jésuites jusqu'à la suppression de l'ordre en 1763; que jusqu'en 1776 il fut dirigé par des prêtres séculiers, et administré par un bureau; que Louis XVI, par une déclaration du 31 octobre de cette année, en a fait une école militaire, et en a confié la direction aux Bénédictins qui, en entrant, ont fait un état inventaire de tous les bâtiments et biens, afin de rendre les choses en même situation au jour ou ils n'en auraient plus la direction; que ces religieux n'ont été qu'usufruitiers; que maintenant ils ont transféré le Collège à Saint-Germain, bâtiment national, ne laissant qu'une ombre de pensionnat dans l'ancien Collège, dont les dégradations augmentent chaque jour. Est-il juste que les religieux aient la jouissance des deux emplacements? Que les bâtiments de Saint-Germain, conclut-il en terminant, soient abandonnés à la Ville, qui, de son côté, abandonnera, pour y placer tout établissement public que l'on voudra, ceux de l'ancien Collège. Cette requête est approuvée par le Conseil. 1792

14 Février.

Enregistrement d'une commission de recrutement. — Le sieur Barbua de Montigny, capitaine au 93e régiment de ligne, ci-devant Enghien commissionné pour recruter pour son régiment, par commission à lui donnée le 1er septembre 1791, aura droit d'exercer le recrutement, et sa commission sera registrée.

guère changé depuis l'époque primitive; que les bâtiments du vieux collège se déployaient en une vaste façade, séparés par une cour assez étendue de la rue de la Croix-de-Pierre, sur laquelle était l'entrée.

Une partie de ces vieilles constructions se voit encore. Le style de leur architecture dénote, à n'en pas douter, la fin du XVIe siècle. Une reproduction en serait intéressante ne serait-ce qu'à titre de souvenir du plus ancien monument consacré à l'éducation de la jeunesse Auxerroise.

Mis en vente comme bien national le 8 juillet 1793, le vieux collège fut acheté par Prix Guinault receveur de l'enregistrement moyennant la faible somme de 3,915 livres.

1792

16 Février.

Passage de farines pour le Midi. — MM. Boyard, Chardon et Cie viennent déclarer qu'il leur est adressé par la voie du coche, par des négociants de Paris, des farines à destination du Midi en quantité assez considérable; qu'ils ont déjà reçu 200 sacs, qu'ils font partir sur des voitures, au fur et à mesure. Le Conseil leur recommande de mener vite leur opération, pour que le peuple n'en conçoive pas d'inquiétude.

20 Février.

Taxe de la viande. — Depuis la suppression des octrois, le prix de la viande est de 6 sols la livre. Aujourd'hui les bouchers demandent une augmentation considérable, le Conseil la refuse, et les oblige à vendre à 6 sols la viande de bœuf, veau et mouton, et à 5 sols, dans la halle à la poissonnerie, celle de vache et de brebis.

24 Février.

Auxiliaires nationaux. — En exécution de la loi du 25 juillet dernier, une proclamation sera rédigée pour inviter la garde nationale et tous les citoyens en état de porter les armes à se réunir dimanche prochain 26, dans l'église Saint-Regnobert, pour que ceux qui voudraient contracter un engagement dans les auxiliaires nationaux et les troupes de ligne, soient inscrits sur un registre qui sera tenu par M. Maure, administrateur du Département, commissaire à cet effet.

Acquisition de maison canoniale. — Le sieur Augustin-Étienne Frappier, ci-devant chanoine de l'église cathédrale, désirant acquérir la nue-propriété de sa maison canoniale, MM. Maure et Monteix, officiers municipaux, sont nommés commissaires à l'effet d'assister à toutes les opérations qu'exige le décret du 27 juillet 1790.

Réorganisation de la garde nationale. — En exécution de la loi du 14 octobre 1791 sur la garde nationale, il est arrêté que tous les citoyens que cette loi atteint devront se faire inscrire dans les 15 jours de la publication de cet arrêté, qui aura lieu par affiches, et par sa lecture au prône des paroisses.

Affaire de la lettre décachetée. — Le sieur Lecomte, contrôleur provincial des postes du département de l'Yonne se présente, et dit qu'il vient pour découvrir l'auteur de la violation de la lettre du sieur Goumiot « qu'il a cru devoir se rendre auprès du corps municipal pour conférer avec lui sur ce sujet, qui intéresse essentiellement tous les citoyens, et recevoir les instructions qu'il plaira de lui donner sur la conduite des personnes préposées au service

des postes ». Le Conseil, tout en reconnaissant que la municipalité 1792
est l'organe de l'opinion publique, ne peut indiquer le coupable, mais seulement faire remarquer qu'il existe entre la directrice des postes et les facteurs une mésintelligence qui tend à détruire la confiance du public pour le personnel du bureau d'Auxerre, et que pour rétablir cette confiance, il faut que la concorde renaisse entre la directrice et ses facteurs. Le contrôleur est aussi de cet avis, et dit qu'il fera tous ses efforts pour rétablir cette union si désirable.

Installation des marguilliers. — Arrêté que les commissaires, qui ont présidé le 19 aux élections des marguilliers, les installeront, et que M. Monteix remplacera pour Saint-Étienne M. Ménestrier, empêché.

Convocation d'une assemblée de commerçants, d'industriels et d'agriculteurs. — Arrêté qu'en exécution d'une lettre du ministre de l'Intérieur, relative au commerce et à l'industrie, les fabricants, agriculteurs, négociants et manufacturiers de la Ville seront convoqués par billets, vendredi 2 mars à 2 heures, pour délibérer avec le Conseil sur la lettre du ministre, et rédiger un mémoire détaillé sur le commerce particulier de cette ville et les établissements qui pourraient y être formés.

Contribution foncière. — Arrêté que les commissaires nommés pour les opérations de la contribution foncière seront convoqués le dimanche 4 mars, afin de procéder aux évaluations des revenus des terres.

26 Février.

Suite de l'affaire de la lettre décachetée. — M. le contrôleur provincial des postes se présente et rapporte qu'il a fait à Mme Lepère, directrice de la poste, et à son facteur, les observations nécessaires, et qu'il a établi un nouvel ordre intérieur pour le triage et la distribution des lettres. Le Conseil se déclare satisfait de ses démarches.

29 Février.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Choix des gardes champêtres.* — L'appel pour se faire inscrire garde champêtre n'a pas eu un résultat complet, 10 citoyens se sont présentés, réunissant les conditions voulues, mais plusieurs sont âgés de plus de quarante ans, néanmoins ils seront admis, parce qu'ils jouissent d'un état de santé qui leur permet de faire le service de la garde. Ce sont les sieurs Edme Houllier, 34 ans, Julien Chaugant, 40 ans, Edme Septier, 28 ans, Louis Poisson, 32 ans, Claude Daniault, 31 ans, Nicolas Girardot, 24 ans, Maurice Monnot, 32 ans, Joseph Sonnier, 44 ans, Louis Debriat, 30 ans, Joseph Raison, 27 ans.

1792 On résiliera le bail fait avec le sieur Lacour, adjudicataire de la garde des héritages.

1er Mars.

Règlement imposé aux gardes champêtres. — Le Conseil arrête la rédaction du règlement à imposer aux gardes champêtres, et qui leur sera lu samedi prochain. (Ce règlement qui remplit quatre grandes pages du registre contient, au milieu de dispositions tirées du code de la police rurale, les articles suivants, les uns témoignant d'une sollicitude particulière pour la conservation de la propriété, les autres se référant à l'exercice de la chasse.)

Art. 16. — Les gardes ne peuvent avoir chez eux aucuns bestiaux, sujets à garde.

Art. 17. — Ils ne pourront emmener aucun chien avec eux.

Art. 18. — Ils ne pourront rentrer de jour dans la ville, ni s'arrêter dans aucuns faubourgs, villages, hameaux, moulins, écarts, à moins que le service ne l'exige.

Art. 19. — Ils ne pourront travailler à leurs héritages, ni à aucun autre ouvrage qui leur soit personnel. Ils ne pourront pas même être employés à la réparation de dégâts.

Art. 25. — Ils veilleront à ce que aucun vigneron, même propriétaire ne fasse du feu dans les vignes, ou ailleurs, si ce n'est pendant le seul temps des repas, et à ce qu'ils ne brûlent aucun bois de perche et paisseaux de service; c'est à dire de longueur au-dessus de deux pieds, sans être cassés.

Art. 57. — Ils veilleront à ce que personne, même le propriétaire de vignes n'emporte aucuns raisins avant l'ouverture des vendanges.

Art. 59. — Ils veilleront à ce qu'il ne soit apporté dans la ville et faubourgs, aucuns paisseaux plus longs de deux pieds, sans être cassés, ni aucune perche, et ce en quelque temps de l'année que ce soit, et par quelque personne que ce soit.

Art. 61. — Ils veilleront à ce que les vignerons, même propriétaires, sortent des vignes à 5 heures du soir, depuis vendanges jusqu'à Pâques, et depuis Pâques jusqu'aux vendanges à 6 heures.

Art. 62. — Ils veilleront à ce que personne, dans quelque temps de l'année que ce soit, soit dans les vignes pour y prendre de l'herbe ou ôter les feuilles.

Art. 63. — Ils veilleront à ce que les vachers, bergers et autres ne conduisent leurs bestiaux plus près d'une toise des vignes ou héritages enblavés.

EXERCICE DE LA CHASSE.

Art. 64. — Ils dénonceront toute personne qui chassera, en

qnelque temps, et de quelque manière que ce soit, sur le terrain d'autrui, sans un consentement par écrit, qu'ils pourront retenir pour leur sûreté. 1792

Art. 65. — Ils dénonceront tout propriétaire ou possesseur qui chassera dans ses terres non closes, même en jachère, depuis le 1er avril jusqu'au 1er septembre pour les terres qui seront dépouillées à cette époque, et pour la vigne jusqu'au 1er novembre (exécution d'un arrêté du Département).

Art. 66. — Ils ne pourront en aucun cas désarmer les chasseurs.

Art. 67. — Ils constateront dans leurs rapports si le terrain sur lequel on chassait était clos de murs ou de haies, ou tenait immédiatement à une habitation.

Art. 69. — Il leur est permis de tuer les chiens qu'ils trouveront dans les vignes sans bâton et sans maître, depuis le 15 août jusqu'aux vendanges.

Dégâts commis dans les jardins des ci-devant Cordeliers. — M. Maure aîné vient prévenir le Conseil que des particuliers se sont introduits dans le ci-devant couvent des Cordeliers, et ont dévasté les jardins. Arrêté que MM. Menestrier et Poussard s'y transporteront, feront réparer les dégâts et mettre de solides serrures aux portes.

2 Mars.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE et assemblée générale des commerçants, agriculteurs et fabricants, convoqués par billets en conséquence de la délibération du 24 février dernier. — ***Réponse à faire à une demande du Gouvernement sur l'état de l'Agriculture, de l'industrie et du commerce dans le Département de l'Yonne et les améliorations à y apporter.*** — M. Housset, procureur de la commune, expose dans un long réquisitoire le but de la réunion. Il faut entrer dans les vues bienfaisantes de l'Assemblée nationale, qui tend à établir dans de sages lois, qu'on ne saurait trop admirer, les droits respectifs des pouvoirs exécutif, administratif et judiciaire, anciennement confondus ou livrés à l'arbitraire. « Vingt-quatre mil- « lions d'hommes gémissaient sous un sceptre de fer. Leurs droits « n'étaient garantis par aucune constitution. Tous les pouvoirs « étaient réunis dans les mains d'un seul. Des favoris étaient vos « maîtres. La vie, les fortunes étaient sacrifiées à l'ambition, au « despotisme. Le Français malheureux ne pouvait faire entendre « ses plaintes. Le système féodal était une barrière que la faiblesse « des opprimés rendait insurmontable. Une philosophie aussi « douce que la nature a détruit d'un seul coup ces colosses de « grandeur, qui dégradaient l'humanité. Elle a renversé ces idoles

1792 « auxquelles on prodiguait des hommages mensongers. A sa voix « ont disparu ces préjugés qui établissaient une distinction humi- « liante entre l'homme et son semblable. Le langage de la raison « a étouffé la voix des pouvoirs. L'orgueil a été vaincu. ***La Cons- « titution ou la mort, voila le signal du ralliement.***

« Heureux et fiers d'avoir les premiers recouvré des droits si « précieux, usons-en avec sagesse, soyons libres, sans licence; « acquérons ces talents et ces vertus, qui sont les seuls titres pour « parvenir aux distinctions sociales; payons avec joie les tributs, « dont l'emploi sera désormais surveillé pour l'avantage de tous; « que la ligne de démarcation qui est établie entre les dif- « férents pouvoirs soit exactement observée; que le pouvoir « exécutif et ses agents se renferment dans l'exercice de leurs « fonctions; que la force publique, animée d'un même esprit, se « réunisse dans les mêmes affections, pour la défense intérieure et « extérieure du royaume; que l'homme favorisé de la fortune ne « soit pas inquiété dans ses possessions; que le pauvre soit res- « pecté et soulagé dans sa misère; que la privation de la liberté « soit le seul supplice du coupable; que le juge n'ait d'autre pas- « sion que celle du bien public; que l'homme religieux soit tolé- « rant, et bientôt la Constitution française deviendra celle de « l'univers.

« Les nations étendues sentiront que le régime monarchique est « le seul qui leur convient, lorsqu'il est assujetti à des lois bien- « faisantes et sages. Les nations bornées dans leur territoire « connaîtront la nécessité de restreindre leur république, et d'af- « faiblir l'autorité qui sépare le patricien de l'homme populaire, « et les autres nations conviendront que les autres gouverne- « ments sont contraires à la dignité de l'homme. »

Après avoir rappelé les décrets de l'Assemblée nationale, ayant pour but d'améliorer la situation de la France, en ce qui touche le dessèchement des marais, la navigabilité des cours d'eau, l'emploi des propriétés communales, la vaine pâture, l'uniformité des poids et mesures, la liberté du commerce; il indique le but de la lettre adressée au Département par le ministre de l'Intérieur, qui est de provoquer l'assemblée des citoyens commerçants et agriculteurs « pour transmettre au Corps législatif, par l'organe des administrations, tous les renseignements qui peuvent servir à faire connaître la culture et le commerce du département de l'Yonne, les obstacles qui peuvent en gêner le progrès, et les moyens d'en procurer l'amélioration, surtout dans la partie de la navigation. » Sur quoi l'assemblée arrête que, par des commissaires qui seront nommés, il sera rédigé un mémoire, par lequel il sera demandé;

1° que la rivière d'Yonne soit rendue parfaitement et constamment navigable; 2° que les pertuis et réservoirs qui fournissent des eaux au-dessus d'Auxerre, soient réparés et entretenus d'une manière convenable, et qu'il en soit construit d'autres au-dessous de la ville; 3° que le canal du Nivernais soit promptement continué et parachevé; 4° qu'il soit ouvert une route d'Auxerre à Orléans, par Toucy; 5° une autre par Senan et Montargis; 6° une autre d'Auxerre à Troyes par Saint-Florentin; 7° que le même mémoire contiendra les observations de la commune d'Auxerre, relativement aux établissements qui pourraient y être faits; 8° sur l'agriculture; 9° qu'il soit demandé des encouragements pour ceux qui s'adonnent avec le plus de soin à la filature des cotons et laines. 1792

Sons nommés commissaires : pour ce qui concerne la rivière et les routes : MM. Werbrugh, Jacotin, Heintz, Lesseré, Bourgoin et Cochois; pour la partie du commerce : MM. Maure aîné, Alexandre Villetard, Gendot, Caunois, Routier et Lesseré jeune; et pour la partie de l'agriculture : MM. Marlot, Robin, maître de poste, Guérin, Legueux père, Anne-Étienne Marie, Boyard-Moreau et Étienne Savatier.

3 Mars.

Rentes de l'Aumône générale. — Le bureau de l'Aumône générale est possesseur de deux rentes perpétuelles sur le trésor royal, et payables à M. Champion de Cicé, évêque d'Auxerre, ou à son fondé de pouvoirs, et après son décès à l'évêque son successeur; l'une de 95 livres au capital de 1,900 livres, a été créée par contrat passé devant Richard, notaire à Paris, le 10 juillet 1749; l'autre de 600 livres au capital de 12,000 livres a été constituée devant le même notaire, le 14 mai 1790, mais à répartir entre les douze bureaux d'aumône d'Auxerre, Lichères, Appoigny, Charbuy, Cosne, Gy-l'évêque, La Chapelle-Saint-André, Nitry, Oudan, Sacy, Toucy et Varzy; ce qui donne 50 livres par chaque bureau. Le trésor royal les ayant rayées comme ne pouvant plus être payées sur les quittances autrefois admises de l'évêque d'Auxerre, et des curés, le Conseil arrête que l'on sollicitera, de concert avec les autres bureaux, le rétablissement desdites rentes sur le trésor royal.

Commission des gardes champêtres. — Sont entrés les gardes champêtres, auxquels on délivre leurs commissions.

Route d'Auxerre à Saint-Fargeau. — Le Conseil émet le vœu que la route d'Auxerre à Saint-Fargeau passant par Villefargeau, Pourrain, Toucy et Mézille, soit construite.

1792 4 Mars.

Conseil municipal et commissaires pour la contribution foncière réunis. — *Répartition de l'impôt foncier.* — M. Housset, procureur de la commune, expose que le but de la réunion est de fixer l'évaluation des héritages ruraux du finage d'Auxerre. La répartition juste de l'impôt est un acte de patriotisme. L'impôt est la fortune publique, il est moins oppressif, moins considérable que les nombreuses taxes vexatoires de l'ancien régime, « aujourd'hui que l'égalité des droits est consacré par un acte immortel, que le règne de la liberté représente celui du bonheur et que l'empire français est appelé au plus haut degré de gloire et de prospérité, les contributions sont basées sur un régime uniforme, elles se perçoivent directement sur le revenu foncier mobilier et industriel. » L'assemblée déclare que le territoire d'Auxerre comporte trois classes de vignes et de terres, et deux de prés, et en fixe le revenu imposable pour la 1re classe de vigne à 50 livres ; pour la 2e classe à 30 livres ; pour la 3e à 18 livres ; et pour les terres : 1re classe 20 livres, 2e classe, 12 livres, 3e classe 6 livres ; prés, 1re classe 60 livres, 2e classe 40 livres. Le contingent de l'impôt foncier est pour la commune d'Auxerre de 130,814 livres.

6 Mars.

Plaques des gardes champêtres. — 12 plaques pour les gardes champêtres seront gravées par le sieur Colard, graveur, au prix de 5 livres chacune.

8 Mars.

Conseil général de la commune. — *L'Aumône générale prend le titre de commission des pauvres.* — Le Conseil, sur le réquisitoire de M. Housset, procureur de la commune, « considérant que le bureau de l'Aumône générale, quelque zèle qu'il apporte au soulagement des malheureux, ne peut plus le faire d'une manière complétement satisfaisante depuis le nouvel ordre de choses, parce que tous les pauvres ne participent pas à ses distributions ; ce qui est un vice intolérable dans le siècle actuel, où tous les individus vraiment pauvres doivent avoir un égal droit aux bienfaits publics. Considérant que les bureaux particuliers des pauvres dans les paroisses sont dans le même cas », arrête : 1° le bureau ou société de bienfaisance ci-devant connu sous le nom d'Aumône générale, et les bureaux particuliers des pauvres dans chaque paroisse demeurent supprimés. Il sera établi un bureau général de bienfaisance sous le titre de Commission des pauvres. Cette commission sera composée de 16 membres : 4 par paroisse, élus au scrutin de liste par le Conseil général de la commune. Ses

fonctions consisteront à recevoir les revenus appartenant aux pauvres, de quelque part qu'ils procèdent, de les administrer, et de les distribuer aux pauvres. Elle se réunira dans une des salles de la maison commune. De suite il est procédé à l'élection des 16 membres. Ce sont : MM. Villetard, prêtre, Anne-Étienne Marie, juge au tribunal de district, Bachelet père, avoué, Housset, médecin, Perthuis père, Jean Deluc, Guéron père, avoué, Chardon-Roullau père, Picard, Sanglé père, Ruineau, homme de loi, Pasquin, prêtre, et Duplessis, notaire. Ils seront installés vendredi prochain par MM. Monteix et Lesseré, officiers municipaux, Burat, Sanglé et Baillet, notables. 1792

Remplacement de gardes champêtres. — Les sieurs Septier, Poisson et Raison n'ont pas accepté leur commission de garde; ils sont remplacés par les sieurs Jacques Grangé, âgé de 50 ans. André Loiselet, âgé de 42 ans, et Jacques Chartier, âgé de 38 ans, Pour compléter le nombre de 12, le sieur Edme Mérat est nommé.

Adjudication du plan parcellaire de la commune. — La loi ayant voulu que la répartition de la contribution soit faite également entre tous, d'après des règles fixes, et non sous l'empire de l'arbitraire, a exigé qu'il soit fait dans chaque commune trois opérations : 1° démarcation du territoire; 2° plan de masse du territoire; 3° plan parcellaire; « opérations qui amèneront en peu de temps ce cadastre, si longtemps désiré », en se servant pour ces travaux de la toise que doit fournir l'académie. Aujourd'hui la démarcation est presque finie, le plan de masse est commencé, mais la personne qui le fait ne peut le continuer, le plan parcellaire est à faire. En conséquence le Conseil arrête qu'il sera procédé de suite au plan parcellaire, et que ce travail sera adjugé au meilleur marché possible.

13 Mars.

Démarcation du territoire. — Les nouveaux gardes prêtent serment. M. Maignan, commissaire pour la démarcation du territoire s'étant retiré, est remplacé par le sieur Barbier, arpenteur, au prix convenu de 5 livres par journée.

15 Mars.

Nouvelle formation de la garde nationale. — Arrêté que tous les citoyens se réuniront le 25 mars en trois sections, pour choisir 10 commissaires, qui auront la fonction de former les compagnies de la garde nationale, en exécution des art. XIII et XIV de la section II de la loi sur la garde nationale.

Annulation de la 1re délibération de la Commission des pauvres.

1792 — Arrêté qu'il sera fait défense à la Commission des pauvres de mettre à exécution sa première délibération, tendant à augmenter le nombre de ses membres.

Foire de la Passion, précautions prises pour assurer l'ordre. — A la réquisition du procureur de la commune, qui redoute, pour la foire de la Passion du 27 de ce mois un grand encombrement de voitures, et une atteinte possible à la tranquillité publique, il est arrêté : 1° que les voitures apportant du merrain et des gluis n'entreront pas en ville, mais se tiendront en file sur la route qui va de la porte Chantepinot à la porte d'Égleny; 2° que les voitures de grains, après déchargement, seront remisées place Saint-Eusèbe; 3° que le commandant de la gendarmerie sera tenu de mettre sur pied sa brigade; 4° que le Département sera prié de requérir les brigades voisines; 5° que 200 hommes de la garde nationale seront requis pour assurer l'ordre, en faisant des patrouilles nombreuses, et en établissant un poste à chaque porte de la ville; 6° que la garde entière sera avertie de se rassembler au premier coup de tambour; 7° enfin que la veille et le jour de la foire, le corps municipal tiendra constamment séance pour pourvoir à ce que les circonstances pourraient exiger.

Démission de gardes champêtres. — Sont entrés les sieurs Girardot et Monnot, gardes champêtres, qui donnent leur démission.

Comptes de l'ancienne garde nationale. — Est entrée une députation de la garde nationale ayant à sa tête M. Liégeard, officier, qui dépose une adresse de la garde demandant au Corps municipal de rassembler le Conseil général de la commune, pour recevoir les comptes de la garde nationale avant sa réorganisation. Le Conseil général sera convoqué le 21 mars, pour cette cause.

20 Mars.

Le sieur Saint-Quentin, commis de la municipalité, donne sa démission. Elle est acceptée. M. Maure, qui connait un sieur Belin d'Auxerre, mais demeurant à Paris, lui écrira pour lui offrir cette place.

21 Mars.

Conseil général de la commune. — *Nomination de gardes champêtres.* — Sont nommés gardes champêtres en remplacement des sieurs Monnot et Girardot, les sieurs Ambroise Coulon, âgé de 38 ans et Laumonier âgé de 25 ans, inscrits sur le registre de demandes de cette fonction.

Formation des cadres de la garde nationale. — Le registre d'inscriptions des citoyens pour le service de la garde nationale ouvert, en exécution de la loi du 8 octobre 1791, depuis le 15 de ce mois,

et qui ne sera clos que le 25, a déjà fourni 1,500 inscriptions. Il y en aura certainement à sa clôture 2,200. D'autre part les commissaires pour la formation des compagnies vont être élus; il y a lieu actuellement de déterminer le nombre des compagnies et leur force. En conséquence le Conseil arrête que la garde nationale sera divisée en 4 bataillons à 5 compagnies de 80 hommes chacune, avec 10 officiers, et qu'il sera fait des démarches pour obtenir des canons, en en attribuant deux à chaque bataillon. 1792

Est entrée une députation de la garde nationale, ayant à sa tête M. Maure aîné, qui demande que la Ville prenne à sa charge le paiement d'une somme de 1,679 livres 17 sols due pour dépenses relatives à la fédération des gardes nationales du département, du 30 mai 1790, et celle de 972 livres 11 sols, due pour frais de réception de la bannière du Département. Arrêté que la commune soldera ces deux dettes.

Démarcation du territoire de la commune. — Des difficultés s'étant élevées pour la démarcation du territoire avec la commune de Venoy, rapport spécial en sera fait pour être statué ultérieurement.

22 Mars.

Hallebardes données aux gardes champêtres. — Le Département ayant autorisé l'usage de la hallebarde pour les gardes champêtres il est arrêté qu'il en sera fabriqué 12 par le sieur Mérat, serrurier, au prix convenu de 5 livres chacune.

24 Mars.

Numérotage des maisons. — Il sera payé au sieur Péchenot, peintre, adjudicataire du numérotage des maisons la somme de 30 livres à valoir.

Doubles des registres des actes de l'état-civil. — Arrêté que, sur la demande du commissaire du roi, les doubles des registres de baptêmes, mariages et décès pour 1791, des églises supprimées, seront remis en dépôt au greffe du tribunal de district.

27 Mars.

Formation de la garde nationale. — Dépôt sur le bureau des procès-verbaux de l'élection faite le 25 présent mois, des dix commissaires nommés dans les trois sections, pour former la distribution des compagnies de la garde nationale.

28 Mars.

Insurrection des ouvriers des ports de Clamecy et de Coulanges-sur-Yonne. — Est arrivée une lettre du Département prévenant la municipalité que les ouvriers des ports de Crain, Lucy-sur-Yonne

1792 et Coulanges sont entrés à Clamecy, désarmant la garde nationale; que le substitut du procureur de cette commune a été blessé par eux d'un coup de bayonnette; qu'il est instant de réprimer ces désordres; que demain arriveront à Auxerre 400 hommes des gardes nationales réquisitionnées dans le département ; qu'il compte sur 150 hommes de la garde d'Auxerre; qu'il arrivera en même temps 50 hussards et deux brigades de gendarmerie; et que la ville prépare le logement. Sur quoi il est arrêté qu'il secondera de tout son pouvoir les instructions de l'administration; que les logements seront préparés; que 150 hommes de la garde nationale seront réunis demain à cinq heures du matin; qu'il leur sera fourni des munitions de bouche et de guerre; et que le Corps municipal tiendra constamment séance, pour pourvoir à tous les besoins que les circonstances pourraient exiger.

29 Mars.

De midi à 6 heures sont arrivés : la brigade de gendarmerie de Maligny, le détachement de 27 hussards, tiré de Tonnerre, 50 gardes nationaux de Joigny, un détachement de un capitaine, un lieutenant et 36 gardes de Seignelay, avec un canonier et trois chevaux, conduisant trois canons, 20 gardes nationaux de Chablis, 20 gardes nationaux de Tonnerre, 25 gardes nationaux de Brienon, 13 gardes nationaux de Saint-Bris et la brigade de gendarmerie de Tonnerre. Le logement et l'étape ont été fournis. Il a été distribué 200 cartouches à la garde de Joigny, même nombre à celle de Seignelay, 100 à celle de Brienon, 75 à celle de Saint-Bris et 600 à celle d'Auxerre; plus 24 livres de poudre et 82 livres de balles au maître canonier de Seignelay.

30 Mars.

A trois heures du matin est parti un convoi de vivres pour le rafraîchissement des troupes à Courson. « A 7 heures et demie, tous les détachements ne faisant qu'un seul corps de frères est parti de cette ville avec le zèle qu'inspire le vrai patriotisme. le soutien de la loi et le rétablissement de l'ordre ». En exécution d'une lettre du Département apportée à 8 heures, ordre a été donné à l'étapier de faire partir un second convoi de 1,200 livres de pain et de 800 livres de viande. A 10 heures du soir, l'étapier est parti avec son convoi, augmenté d'une caisse de 800 cartouches et escorté de 10 gardes nationaux.

31 Mars.

Le corps municipal est averti par deux lettres du commissaire des guerres, et du commandant du détachement que le convoi de vivres et de munitions est arrivé.

1792

1er Avril.

Reçu une lettre de M. Desforges, commandant de gendarmerie, écrite de Courson, annonçant qu'aujourd'hui arrivera à Auxerre un détachement de 74 gardes nationaux amenant deux hommes arrêtés à Coulanges. Cette troupe est arrivée à 6 heures du soir. Les particuliers ont été conduits en prison.

2 Avril.

Est revenue aujourd'hui la brigade de gendarmerie de Maligny.

Émotion populaire au marché. — Il est rapporté que M. Raveneau, épicier, vient de recevoir de Paris une lettre lui annonçant que le directeur de la caisse de confiance des Filles-Saint-Thomas a fait faillite, et a pris la fuite dans la nuit du 29 au 30 de ce mois; que ce fait ayant été connu en ville, ces billets de confiance sont refusés, et qu'il s'élève actuellement des querelles dans le marché. Sur ce, il est arrêté « que plusieurs de messieurs se transporteront à l'instant dans le marché, pour y rétablir, par tous les moyens, la tranquillité, et que dans la crainte que cette nouvelle répandue n'occasionne une insurrection dans le marché de mercredi, qui est le plus considérable de la semaine, ce qu'il est du devoir pour les officiers municipaux d'empêcher de tout leur pouvoir, il sera expédié à l'instant un courrier extraordinaire à M. le maire de Paris, pour le prier de donner des éclaircissements à ce sujet. En conséquence le courrier est parti à 10 heures, chargé de la lettre, et ordre lui a été donné de rapporter la réponse sans désemparer. »

3 Avril.

Retour du courrier de Paris. — A 6 heures du soir, est arrivé le courrier dépêché au maire de Paris, portant une lettre de ce dernier, par laquelle il informe le Conseil que ce n'est qu'un actionnaire de la maison de secours qui s'est enfui; que la chose n'a pas péri pour cela; que le lendemain les échanges ont été faits dans les bureaux, comme d'habitude; que l'Assemblée nationale a fait effectuer à cette caisse un versement de 500,000 livres; qu'il y a fonds suffisants pour la garantie des billets, qui circulent comme auparavant. En conséquence, il est arrêté que cette lettre sera lue au marché par deux de Messieurs, escortés d'un piquet de gardes, et qu'il sera écrit de suite une lettre de remerciement au maire de Paris.

Augmentation de la taxe de la viande. — Vu une requête du corps des bouchers, exposant que, depuis la fixation de la taxe, faite le 20 février dernier, le prix des bestiaux a augmenté considérablement, à cause de la cherté des fourrages, des grains et des

1792 approvisionnements pour l'armée, au point qu'à Toucy, marché ordinaire, où s'approvisionnent les villes d'Auxerre, de Sens, et autres, ils paient le bœuf sur le pied de 12 sols la livre; que fidèles à l'observation des règlements, ils n'ont pas voulu cesser leur commerce, mais qu'ils sont en perte et ne peuvent continuer; qu'ils demandent que le prix soit fixé à 8 sols la livre. Vu les réponses sur le prix des bestiaux faites par les villes de Clamecy, Lormes, Semur, Vézelay, Corbigny, Coulanges-sur-Yonne, Joigny, Saint-Fargeau, Sens, Avallon, Saulieu et Toucy, le Conseil, considérant que la réclamation est vraie, arrête qu'à compter de samedi prochain 7, le prix des viandes de bœuf et de mouton est fixé à 7 sols la livre; et celui des viandes de vache et brebis à 5 sols; que conformément aux réglements, les viandes de vache et brebis ne pourront être vendues qu'à la poissonnerie ; que les bestiaux devront être bien saignés et exposés pendant 2 heures aux poteaux de la rue des Boucheries, pour être examinés ; et qu'il est fait défense aux bouchers de couper les viandes de manière à faire passer les plus bas morceaux avec les meilleurs, et de vendre les basses viandes dites réjouissance autrement qu'à la main et à prix défendu.

5 Avril.

Oratoire Saint-Germain, restriction de l'exercice du culte.— Cédant aux demandes faites au Département par dom Rosman, principal du collège, ce dernier a obtenu de cette administration la liberté du culte dans l'église Saint-Germain, à l'exception unique du Vendredi-Saint et des fêtes solennelles, contrairement au décret du 25 janvier 1791 relatif à la circonscription des paroisses, contenant cette dernière disposition : l'église Saint-Germain ne sera conservée que comme oratoire et chapelle du collège, sous la direction du curé de la paroisse. En conséquence, le Conseil arrête qu'il persiste dans l'opinion manifestée dans ses lettres à dom Rosman du 20 mars et du 3 avril, portant que ledit sieur Rosman n'a que le droit de célébrer dans la chapelle du collège la messe basse; le grand office, l'administration des sacrements et la sépulture appartenant au curé de Saint-Étienne; enfin, que cette délibération sera portée à l'instant au Département par MM. Monteix et Poussard, afin de statuer sur cet objet.

Annonce du retour des gardes nationales. — Est arrivée une lettre du commissaire des guerres, datée du 4 avril de Clamecy, portant que la force armée est partie de Clamecy le 30 mars, et qu'elle rentrera demain à Auxerre. Arrêté que pour témoigner aux généreux citoyens que le zèle pour le rétablissement de l'ordre a

éloigné de leurs foyers toute sa satisfaction, il se portera en corps au devant d'eux, escorté par la garde nationale avec son drapeau, et qu'à l'arrivée du corps armé il sera fait une décharge des canons et boites de la ville. 1792

6 Avril.

Retour des gardes nationales de Clamecy. — Le Conseil reçoit un paquet contenant : 1° une lettre datée d'hier, de MM. Lemoine et Thureau, administrateurs du Département, députés pour rétablir l'ordre à Coulanges et à Clamecy ; 2° Copie d'une lettre adressée à ces députés par le Département. La première fait le plus grand éloge du zèle et du courage qu'a déployés le détachement de la garde nationale d'Auxerre, et l'effet de la petite armée, dont la seule présence a suffi pour faire rentrer dans le devoir des paroisses soulevées. Lesdits députés prient en même temps le Corps municipal de transmettre au corps entier de la garde nationale l'expression des mêmes sentiments, parce que tous ont le même courage et les mêmes vertus. La seconde lettre fait part de l'approbation que l'Assemblée nationale et le roi ont donnée aux mesures vigoureuses prises par le Département pour le maintien de la tranquillité publique.

« A 5 heures le corps armé revenant de Clamecy a paru sur le chemin de Vallan. Il a été salué par une décharge d'artillerie à laquelle il a répondu sur le champ par la décharge de ses canons.

Arrivé à la porte du Temple, et après qu'il a été reconnu par la garde nationale, M. le maire, à la tête du Corps municipal, et portant la parole au commandant, a prononcé un discours dans lequel il a manifesté au Corps entier toute la satisfaction que la commune éprouvait de le voir reparaître, après avoir donné des preuves de son courage et de sa constance, et l'a assuré de l'entière reconnaissance des Auxerrois. Après la réponse faite par le commandant du Corps armé, l'entrée a eu lieu, le corps municipal en tête de la garde nationale. La revue a été passée ensuite sur la place Saint-Étienne, et le logement et l'étape ont été fournis. »

7 Avril.

Lettre de félicitations du Département. — Lecture est donnée d'une lettre adressée cejourd'hui par le Département à la municipalité, félicitant le détachement de la garde nationale d'Auxerre, de son zèle et de son dévouement. « Nous devons encore, Messieurs un témoignage non moins satisfaisant pour la conduite honnête qu'ils ont tenue dans le cours de cette expédition. Nos commissaires et le commandant ont remarqué en eux une tenue, un ordre et un grand attachement aux devoirs de soldats citoyens. De tels hom-

1792 mes, amis de la discipline, parce qu'elle est dictée par la loi aux défenseurs d'une constitution libre, montrent par l'exemple du courage et de la fermeté qu'ils viennent de donner, la confiance que la patrie doit avoir en eux, et ce qu'elle peut en espérer pour le maintien de l'ordre et de la liberté. »

Les administrateurs du Département, signé Le Pelletier, Paradis, Decourt, Fernel, Bourbotte et Thureau.

Arbre de la Liberté. — « Vu une pétition de plusieurs citoyens, expositive, qu'il serait utile de conserver à la postérité un témoin vivant des premiers jours de la Révolution; que le chêne a été, de tout temps, regardé comme l'attribut du civisme, et consacré particulièrement à la liberté; que cet arbre, dont le tronc soutiendra l'Autel de la Patrie, et les branches destinées à composer les couronnes civiques, doit avoir la préférence sur toutes espèces de trophées, par ses emblêmes et sa longue vie; et tendante à ce que le Corps municipal permette que cet arbre soit planté au milieu du Champ de la Fédération. Sur quoi le Conseil, après avoir loué le patriotisme des pétitionnaires, a arrêté qu'il permet la plantation demandée, pour être faite sur le Champ de la fédération, au devant du banc de pierre qui est au bout. (1)

Et sur le désir manifesté par les pétitionnaires, que la plantation de cet arbre soit faite avec solennité, il a été arrêté à leur demande que ladite cérémonie aura lieu mardi prochain 10, à 11 heures; que le Corps municipal y assistera; que la garde nationale sera requise et y portera son drapeau, et l'Autel de la Patrie, enfin qu'il sera, sur le lieu même, dit une messe basse par M. Monteix, officier municipal et aumônier de la garde nationale, et sera chanté ensuite un *Te Deum.* »

Hôpital général. — Arrêté en ce qui concerne le choix d'un lieu propre à renfermer les individus en état de démence, que l'hôpital général est indiqué comme l'endroit le plus convenable.

Employés de la municipalité. — Le sieur Belin n'acceptant pas la place de commis de la municipalité, aux appointements de 900 livres, et d'autre part de bons témoignages étant donnés sur un sieur Lethorre, clerc chez le sieur Bachelet fils aîné, pour remplir cette place, ledit sieur Lethorre est nommé second commis de la municipalité aux appointements de 700 livres par an.

10 Avril.

Plantation de l'arbre de la Liberté. — La cérémonie de la plantation de l'arbre de la Liberté a eu lieu conformément à ce qui a

(1) Emplacement de la statue du Maréchal Davout.

été arrêté; « au pied du chêne, il a été disposé deux pots en fayence, dans lesquels sont renfermées des pièces de monnaie frappées au coin de la Révolution. » 1792

11 Avril.

Employés de la municipalité. — Le sieur Lethorre a écrit à M. Faultrier qu'il ne peut accepter la place de commis de la municipalité. On sait d'ailleurs que son patron l'a augmenté pour le conserver. Le sieur Cordier, clerc chez le sieur Bachelet avoué, est nommé. Ses appointements seront fixés d'après son mérite.

Bornage du territoire. — Sont entrés les commissaires nommés pour la démarcation du territoire de la communauté. Ils prient le Conseil de s'occuper des bornes à placer. Arrêté que ces bornes seront en pierre de Coutarnoux, hautes de 4 pieds, dont 2 en terre et de forme ronde, et que la dépense de chaque borne ne s'élevera pas au-dessus de 11 livres chacune, prix convenu avec le carrier.

14 Avril.

Garde champêtre démissionnaire. — Est entré le sieur Jacques Grangé, garde champêtre, qui donne sa démission. Il sera remplacé par le Conseil général de la commune.

Bureaux de la municipalité. — Les commissaires aux travaux de la contribution foncière refusent de travailler plus longtemps dans la salle qui leur est affectée, parce qu'elle est voûtée et humide. Arrêté que le sieur Jacotin dressera le devis des travaux à faire, pour affecter au service des bureaux la grande salle qui n'a plus d'usage depuis qu'il n'y a plus d'assemblées générales.

17 Avril.

Prestations de serment. — Sont entrés pour prêter serment, conformément à l'article 3, section 4 du chapitre 11 de l'acte constitutionnel: 1° Dame Edmée-Catherine Lefebvre, veuve de Jean-Alexandre Lepère, directrice de la poste aux lettres de la ville; 2° François Lemain, facteur distributeur des lettres du bureau.

18 Avril.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Aménagement de la grande salle de l'Hôtel de Ville.* — Arrêté que la grande salle de l'Hôtel-de-Ville sera divisée de manière à ce que les services suivants y soient établis: 1° une salle pour le bureau du secrétariat; 2° une autre adjacente pour recevoir les archives, et dans laquelle se tiendront les séances de la commission des pauvres; 3° enfin une salle formée de la moitié de la grande salle, séparée par un large vestibule de celle du secrétariat. Dans cette salle se tiendront les

1792 audiences de police, les séances du Conseil général et le commissariat des contributions. Le sieur Jacotin fera les plans et devis.

Gardes champêtres démissionnaires. — Le sieur Maurice Monnot, qui suit sur la liste d'inscription des gardes champêtres, est nommé pour remplacer le sieur Grangé démissionnaire. Il est arrêté que pour éviter d'assembler le Conseil général à chaque démission de garde, il en sera nommé deux d'avance, qui recevront leur commission, le cas échéant. Sont ainsi nommés les sieurs Philibert Beaudoin, 27 ans, et Bonnerot, 32 ans.

Établissement de réverbères. — Du rapport déposé par les commissaires nommés le 29 janvier, en vue d'établissement de réverbères, il résulte que pour éclairer la ville entière il faudrait 135 réverbères formant 367 lumières. « Le Conseil considérant que cet établissement est désiré depuis longtemps, qu'en déférant à ce vœu il aura la satisfaction de prouver aux administrateurs du Département et du district, dont cette ville est le siège, tout son zèle à faire quelque chose qui leur soit agréable, » arrête que ces réverbères seront établis, avant l'hiver prochain, par adjudication qui en sera faite aux meilleures conditions possibles.

19 Avril.

Contribution foncière. — Arrêté que les commissaires aux opérations de la contribution foncière seront convoqués pour déterminer dans quelle classe d'évaluation de biens doivent rentrer chacun des climats du territoire d'Auxerre.

Contribution mobilière. — Afin d'arriver à la perception de la contribution mobilière, l'état de tous les habitants de la commune a été fait, et déposé au secrétariat. Pour en établir la répartition, chaque citoyen aura, dans la quinzaine de la publication de l'arrêté, à faire connaître ses facultés et sa situation civile ; s'il a des domestiques, des chevaux, voitures, litières, le nombre et l'importance des bâtiments où il habite, ou qui lui servent pour ses affaires ; s'il est artisan, commis, employé ; les appointements dont il jouit ; enfin sa cote des vingtièmes de 1790.

Prestations de serment. — Ont prêté serment MM. Jean-Baptiste-Augustin Choquard, directeur des messageries, et Zacharie Lesseré, directeur des diligences.

Billets de confiance de la maison de secours de Paris. — Lecture est faite d'un décret de l'Assemblée nationale du 30 mars relatif aux billets de la maison de secours, et d'une lettre jointe de M. Pétion, maire de Paris, invitant la municipalité à faire savoir de suite au public que les détenteurs de ces billets aient à les déposer à la maison commune, en indiquant leurs noms et demeures. Sur

quoi le Conseil arrête que, ce décret n'arrivant pas par la voie régulière, ne sera pas publié, et que contrairement aux intentions exprimées dans la lettre du maire de Paris, on n'invitera pas les détenteurs de ces billets à les rapporter, parce que ces billets jouissent à Auxerre et dans le district, du plus grand crédit, et que cette publicité pourrait causer une sensation désagréable qu'il est intéressant de prévenir. 1792

21 Avril.

Visite de maisons d'éducation. — Plusieurs personnes des deux sexes consacrées à l'éducation publique, ne s'étant pas encore présentées pour prêter serment, deux commissaires, MM. Lesseré et Housset sont nommés pour se transporter chez les Ursulines et les Providenciennes, et autres maisons d'éducation, afin d'examiner si l'éducation y est bien donnée, et recevoir le serment des personnes qui y sont consacrées.

Bornage du finage. — MM. Monteix et Dudésert sont nommés commissaires pour assister à la démarcation et au bornage à faire des limites des finages d'Auxerre et de Venoy.

Poudre pour la garde nationale. — Vu une lettre du roi, contresignée Roland, autorisant la Ville à tirer de la poudrière d'Essonne 200 livres de poudre, pour le service de la garde nationale, il sera écrit de suite au directeur du magasin des poudres pour en avoir livraison, en en payant le prix.

23 Avril.

CONSEIL MUNICIPAL et commissaires-adjoints pour les opérations de la contribution foncière. — *Contribution foncière, classification des climats.* — Le procureur de la commune invite l'assemblée à terminer le travail relatif à l'établissement de la contribution foncière, par la détermination de la classe de vignes, terres ou prés dans laquelle doit être compris chacun des climats du territoire d'Auxerre. « Cette classification est très importante. L'intérêt personnel doit céder à l'intérêt général; et des citoyens qui ont conquis la liberté, qui en connaissent le prix, doivent en conserver le dépôt précieux à force de vertus et de civisme ». Cette classification, insérée en entier au registre, montre que les climats rentrant dans la première classe pour les vignes et les terres sont les plus nombreux.

Imposition des jeunes plantes. — Arrêté que toutes les plantes ne seront imposées comme vignes qu'à l'âge de 8 ans.

24 Avril.

Fusils de la garde nationale en mauvais état. — Les 12 fusils du poste sont en mauvais état, et ont besoin d'être nettoyés. L'un a

1792 son chien cassé, à deux autres il manque une vis et une machoire. Le sieur Lopart, arquebusier, refusant de travailler pour la garde nationale, il est arrêté que le sieur Bonfillion, arquebusier, le remplacera. Mandé au bureau, il est convenu avec lui que chaque nettoyage de fusil lui sera payé 12 sols, chaque fourniture de chien 20 sols, et chaque vis et machoire ensemble 10 sols.

26 Avril.

Commis de la municipalité. — Le sieur Carré, employé au secrétariat, se plaint de la faiblesse de son traitement (900 livres), il reçoit 50 livres d'augmentation. Le sieur Cordier, autre employé depuis le 14 mars, voit son traitement fixé à 800 livres.

Murs de la Ville. — Arrêté, sur la demande du sieur Jean Leblanc, charpentier, qu'il lui est permis de faire une ouverture dans les murs de la Ville, afin de sortir des terres à jeter dans les fossés, sauf par lui, après cette opération faite, à reboucher l'ouverture.

Émigrés, inventaires sommaires. — Invitation sera faite au district de procéder aux états et inventaires sommaires des meubles des personnes domiciliées dans la commune, réputées émigrées, conformément à la loi du 8 du présent mois. MM. Lesseré et Housset sont nommés commissaires pour prendre part à ces opérations avec le district.

Vente de biens nationaux. — MM. Monteix et Dudésert sont nommés commissaires pour assister à l'avenir aux ventes de biens nationaux.

30 Avril.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Recouvrement des impôts fonciers et autres.* — En exécution de la loi du 2 octobre 1791, le Conseil a mis en adjudication la perception des contributions foncière, mobilière, et des patentes pour l'année 1791. Il ne s'est point présenté d'adjudicataire, même au prix de douze deniers la livre pour la contribution foncière, 3 deniers pour la contribution mobilière et même somme pour les patentes. Il y a lieu de nommer un membre du Conseil général pour faire cette perception. En conséquence il est arrêté qu'il sera procédé de suite à cette élection ; que le titulaire recevra 1,200 livres de traitement fixe, plus les trois deniers sur la mobilière et les patentes; et que la recette aura lieu à la maison commune. Est nommé par 13 voix sur 23, M. Menestrier, qui a accepté.

Bornage du territoire. — Informé que pour effectuer le bornage du territoire, on peut trouver ailleurs qu'à Coutarnoux des bornes d'un prix moins élevé (11 livres), le Conseil arrête que, revenant

sur sa précédente délibération, on s'adressera à d'autres carriers; 1792
il y en a qui ne demandent que 7 livres.

CONSEIL MUNICIPAL à la suite. — *Prestations de serment.* — Est entré et a prêté serment le sieur Armand-Ovide Ulriot, ingénieur en chef du département.

4 Mai.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Emplacement des maisons d'arrêt et de correction.* — Le procureur de la commune donne connaissance du plan du sieur Ulriot, qui consiste à agrandir, pour faire les maisons d'arrêt et de correction, la prison actuelle, en prenant une partie de la cour de la mairie, et en établissant dans les greniers au-dessus des magasins, là où se placent les paniers à incendie et la poudre, la salle du tribunal criminel. Le Conseil considérant que, dans deux délibérations, la commune a indiqué les bâtiments du collège pour y placer les maisons de correction et d'arrêt; qu'il y a faute grave de la part du district de n'avoir pas présenté ces délibérations à l'autorité supérieure; « que ce projet présente l'envie de nuire à la commune, à ses mandataires, et celle d'occasionner des dépenses énormes, sans faire rien de convenable; que la vue des prisonniers, le bruit de leurs chaînes apporteraient un trouble aux délibérations du Corps municipal », arrête que le Département sera instruit de la faute du district, et qu'il lui sera présenté un mémoire d'observations contre ce plan impraticable.

Rues à ouvrir au pourtour de l'église des ci-devant Cordeliers. — Le sieur Ulriot, ingénieur du département a levé le plan des travaux à faire pour l'ouverture d'une rue au pourtour de la ci-devant église des Cordeliers, en traitant avec les sieurs Arnauld, Colombet et Raffin, usufruitiers. Son plan entraînerait une dépense de 100,000 livres. Il est contraire à toutes les vues du Conseil. Le district y a donné son adhésion. « Le Conseil considérant que le rapport du sieur Ulriot tend à faire échouer les projets du bien public; qu'on y voit qu'il s'est moins attaché à remplir sa mission qu'à nuire à la municipalité », arrête qu'il rédigera un mémoire d'observations sur la conduite tenue par le sieur Ulriot, pour combattre ses opérations par tous les moyens que la loi donne aux municipalités.

Garde nationale. — La formation des compagnies de la garde nationale, faite par les commissaires pour ce nommés, est approuvée.

5 Mai.

Souscription patriotique pour l'entretien des troupes. — Le Con-

1792 seil, considérant que les circonstances actuelles doivent exciter le patriotisme; que les troupes qui garnissent les frontières ne peuvent se passer de numéraire; que tous les Français doivent se tenir unis pour maintenir la Constitution et conserver la liberté conquise; arrête que, dès ce jour, il sera ouvert au secrétariat un registre, sur lequel M. Menestrier, commissaire du Corps municipal inscrira les souscriptions patriotiques et volontaires, les dons en argent, papiers, bijoux, et les échanges d'argent contre des assignats; et que la liste des souscripteurs sera imprimée.

7 Mai.

Dénonciation d'un ecclésiastique. — Il est fait rapport que le sieur Gagneux, prêtre (1), après avoir célébré une messe basse à Saint-Étienne « s'est retourné du côté des assistants, a prononcé un discours dont les principes sont inconstitutionnels, disant que les malheurs publics n'avaient d'autre cause que la vente, la destruction des églises; que les huguenots n'en avaient jamais tant fait », que cette conduite indécente et scandaleuse avait été tenue différentes fois par le même ecclésiastique. « Le Conseil considérant que la conduite du sieur Gagneux est attentatoire à l'ordre public et aux lois de l'empire, arrête que ces faits seront dénoncés sans retard à l'accusateur public.

10 Mai.

Prestation de serment du personnel du bureau des coches. — Sont entrés et ont prêté serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale aux années 1789-1790 et 1791, les sieurs Jean-Philippe Lesseré, directeur des coches d'eau, Jacques-Francois-Marie Lacour, receveur du bureau, Jean-Antoine Malvin, contrôleur, Pierre Coulon, chef d'atelier, Louis-Charles Bourgoin, garde-magasin, Charles-Pierre Pignolet, facteur de marine, François Aubry, tonnelier. Tous employés des coches d'eau.

15 Mai.

Serment des commis de la municipalité. — Sont entrés, et ont prêté serment les sieurs Eutrope Carré, Jean-Baptiste Cordier et Alexandre Boursin, employés de la municipalité.

Club patriotique. — Une députation du club patriotique vient avertir la municipalité que le club tiendra dorénavant ses séances dans une salle de la maison des ci-devant Cordeliers, appartenant à M. Duchenu, architecte.

(1) Ci-devant chanoine du chapitre de la Cité.

16 Mai. 1792

Émigrés. — Le Conseil, considérant combien il est urgent d'appliquer la loi du 8 avril dernier relative aux émigrés; et vu un acte du Département du même mois, arrête qu'il sera ouvert au secrétariat un registre, pour recevoir, dans la huitaine, les déclaration des citoyens, qui doivent des rentes, ou redevances à des personnes qui ne sont pas domiciliées dans le département, et invite les citoyens domiciliés à Auxerre, et originaires d'un autre département, et qui ont des biens au dehors du département, à se faire délivrer des certificats de présence.

18 Mai.

Serment des directeur et employés de l'enregistrement. — Sont entrés et ont prêté serment les employés de la régie générale de l'enregistrement et du timbre; savoir : Christophe Sisson, directeur, Prix-Cot-Jean-Baptiste Guinault, receveur, Guy Pinard, inspecteur, Léonard-Prix Guinault fils, garde magasin de la formule, Louis-François Houet, receveur du timbre extraordinaire, Louis Chevalier, premier commis de la direction; Jean-Baptiste-François Baillet et Antoine Saint-Quentin, commis de la direction, et François Amiot, timbreur.

23 Mai.

Prestation de serment. — Est entré et a prêté serment : le sieur Charles Léguillon, commis du greffe du tribunal criminel du département.

27 Mai.

Évasions réitérées de prisonniers. — Vu le procès-verbal des officiers municipaux, constatant que les circonstances de l'évasion des prisons de cette ville, du sieur Blanchard, prêtre, qui n'a pratiqué aucune voie extraordinaire pour l'opérer, autorisent à penser que si le sieur Courtet, geôlier, n'a pas donné lui-même les mains à cette évasion, il est au mains coupable d'une grande négligence dans la surveillance qu'exige sa place. Le Conseil considérant en outre qu'il s'est opéré nombre d'évasions depuis quelque temps, arrête qu'il sera écrit au Département pour lui demander la destitution du sieur Courtet.

29 Mai.

Garde nationale. — Arrêté, en exécution de la loi sur la garde nationale, que tous les citoyens actifs se réuniront le dimanche 3 juin dans un local séparé pour chaque compagnie, afin d'élire leurs officiers, et que chaque réunion sera présidée par un officier municipal ou un notable.

1792

5 Juin.

Escorte de garde nationale refusée à une procession. — « Sont entrés les fabriciens de Saint-Pierre, lesquels ont prié le Corps municipal de donner des ordres au commandant de la garde nationale de faire trouver le 7 de ce mois, jour de la Fête Dieu, un piquet de la garde nationale dans l'église Saint-Pierre, pour accompagner la procession du Saint Sacrement. Lesdits fabriciens retirés, le Conseil, considérant que le culte religieux étant par lui-même assez imposant pour captiver les hommages et la vénération de ceux qui le pratiquent, arrête que la force armée n'accompagnera pas la procession de la Fête-Dieu et de l'octave, et qu'à l'avenir, et dans aucune circonstance, elle ne pourra être consacrée à ajouter aux cérémonies religieuses; qu'il sera écrit au commandant de la garde nationale, pour recommander à son exactitude ordinaire l'exécution des dispositions de la présente délibération, et provoquer néanmoins les mouvements de son zèle et de sa vigilance dans le cas où des rassemblements religieux y porteraient atteinte. »

Descente des cloches. — Vu la loi du 22 avril dernier, qui dispose que pour augmenter la monnaie de bronze, toutes les cloches des églises et oratoires supprimés doivent être descendues et envoyées à la monnaie, et que les cloches des églises conservées peuvent être réduites par un arrêté du Département, sur la demande des conseils généraux des communes, il est arrêté que pour la première disposition, il sera écrit au district, afin de provoquer son activité, et que pour la deuxième, le Conseil général sera rassemblé.

Signé : Maure, Borda, Sallet, Lesseré, Menestrier, Housset, G. Villetard, Poussard et Lecarruyer.

7 Juin.

Gendarmerie. — Une loi du 29 avril dernier ayant attribué une seconde brigade de gendarmerie à la commune, il sera écrit au Département pour l'informer que l'on pourrait loger ces deux brigades dans la maison des ci-devant messageries, rue du Collège.

8 Juin.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Comptes de l'Hôtel-Dieu.* — Il est arrêté que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu doivent rendre, en présence de ses commissaires, les comptes de 1791, et ceux des années antérieures, quoique la loi du 5 novembre 1791 ne s'explique pas formellement.

Cloches des églises. — Dans son réquisitoire, le procureur de la

commune expose que le métal des cloches est nécessaire pour 1792
l'augmentation de la monnaie; que les circonstances commandent impérieusement des sacrifices, « le triomphe de la raison sur des préjugés vulgaires ». A l'instant est déposée une pétition signée de 42 citoyens, demandant que les cloches soient réduites à une seule par paroisse et oratoire. Après délibération le vote a lieu. La réduction du nombre des cloches est adoptée en principe, et quant au nombre à laisser dans chaque église, sept ont été d'avis qu'il en soit laissé 4; sept autres ont été d'avis qu'il n'en soit laissé que 2; trois autres ont voté pour une seule; et deux autres pour 3. Cette délibération présentant de l'incertitude, il a été proposé de la prendre, en ne choisissant toutefois qu'entre les nombres 4 et 2, sur lesquels les opinions se sont le plus réunies. Cette proposition ayant été acceptée unanimement et les voix recueillies sur appel nominal 10 membres sur 19 ont voté pour ne conserver que 2 cloches. Il est arrêté en outre que chaque église gardera la plus grosse et la plus petite, et que l'oratoire Saint-Germain n'en conservera qu'une seule.

Ont signé neuf membres seulement : MM. Lesseré, Sallet, Sanglé, Maure, Guéron, Housset, Menestrier, Poussard et Borda.

11 Juin.

Émotion populaire dans le quartier Saint-Pierre. — « Le Corps « municipal extraordinairement assemblé, un de Messieurs a dit que « des citoyens domiciliés sur la paroisse Saint-Pierre, donnent au- « jourd'hui le premier exemple en cette ville d'un coupable attrou- « pement. Il a pour cause une prétendue descente des cloches de « la paroisse de Saint-Pierre. Des ouvriers travaillaient sur l'église, « de l'ordre des marguilliers. Le bruit s'est répandu qu'ils devaient « descendre les cloches. Aussitôt nombre d'hommes et de femmes « se sont rendus à l'église. Ils ont mis les ouvriers en fuite. Ils « ont détruit leur ouvrage et leurs échafauds, et ils en brûlent « maintenant tous les bois et cordages.

« Fiers de leur succès, auquel rien ne s'est opposé, des parti- « culiers égarés sonnent tantôt le tocsin, pour augmenter leur « nombre et tantôt les cloches en volée. Ces excès doivent être « arrêtés par tous les moyens qui sont au pouvoir du Corps « municipal, et il a demandé qu'il en fut à l'instant délibéré.

« Sur quoi, ouï le procureur de la commune et les opinions pri- « ses, le Conseil municipal arrête que MM. Maure et Monteix se « transporteront à l'instant, revêtus de leurs écharpes, en l'église « Saint-Pierre, à l'effet de prendre tous les renseignements relatifs « à l'objet dont il s'agit, d'engager les citoyens à rentrer dans l'or-

1792 « dre, et de cesser de sonner, pour, sur leur rapport, être pris tel « parti qu'il appartiendra.

« Mesdits sieurs commissaires revenus, ont dit qu'ils n'ont pu « apprendre le véritable motif des rassemblements qui se font « dans la paroisse Saint-Pierre; qu'ils augmentent sensible- « ment; que la fermentation paraît considérable; que la sonnerie « continue; que quelques choses qu'ils aient dites, ils n'ont « point été écoutés. M. Monteix a ajouté qu'il a même été insulté.

« Ouï ledit rapport, le procureur de la commnne entendu, et « les avis pris, il a été arrêté que le commandant de la garde « nationale sera requis à l'instant de faire réunir au poste de la « maison commune 100 hommes de la garde armés, et en grande « tenue, pour le service qu'il plaira au Corps municipal de leur « assigner, par un autre réquisitoire, si les circonstances l'exigent; « et qu'un autre réquisitoire sera donné au commandant de la « gendarmerie, d'ordonner à ce qu'il a de gendarmes présents de « se tenir prêts à monter à cheval, pour l'exécution des ordres, « qui pourront leur être donnés ultérieurement.

« Lesdits réquisitoires expédiés, plusieurs citoyens ont demandé « à entrer. Introduits, ils ont prévenu le Corps municipal qu'ils « allaient s'assembler avec autres sur la place Saint-Étienne, pour « rédiger une pétition qui leur serait présentée.

« Lesdits citoyens retirés, et le procureur de la commune en- « tendu, il a été arrêté d'attendre ladite pétition. Elle a été appor- « tée à 4 heures. Lecture faite d'icelle et des signatures étant au « nombre de 142, le Corps municipal, instruit par ladite pétition « qu'elle tend à s'opposer à la réduction des cloches des églises « paroissiales, a répondu aux pétitionnaires qu'il n'était pas « question aujourd'hui de descendre les cloches de Saint- « Pierre, et que ladite pétition serait envoyée au Département « avec la délibération du Conseil général de la commune du 8 de « ce mois, pour y être statué. Il les a engagés au surplus à la paix, « et à faire cesser, par leurs concitoyens, le désordre qu'ils com- « mettent.

« La députation retirée, le Corps municipal informé que les « rassemblements continuent, et qu'il se commet encore des « excès qu'il est de son devoir d'arrêter, a pris l'arrêté qui suit :

« Le Corps municipal, considérant que le maintien de la Consti- « tution tient à la conservation de l'ordre et de la tranquillité « publique; que tout ce qui tend à les troubler est contraire aux « principes qui doivent diriger tous les citoyens dans l'exercice « des vertus civiques; que la fermentation qui paraît régner dans « un des quartiers de la ville, est occasionnée par un bruit que

« l'on a mal à propos répandu relativement à la descente des clo- 1792
« ches, sur laquelle l'administration du Département n'a pris
« aucune détermination.

« Le procureur de la commune entendu, arrête que les citoyens « assemblés dans l'église Saint-Pierre-en-Vallée, seront invités à « se retirer à l'instant, à cesser une sonnerie extraordinaire, qui « compromet le repos public, et à se diviser sans tumulte.

« Les engage à être bien persuadés que la municipalité qu'ils « ont eux-mêmes choisie se fera toujours un devoir de faire res- « pecter la loi contre les entreprises de ceux qui, conduits par de « mauvais conseils chercheraient à l'enfreindre, et de concilier la « sévérité de ses principes avec la protection qu'elle doit à ses « concitoyens, qu'elle voit avec un sensible regret se livrant à « des excès condamnables, qu'une si longue résistance obligerait « de réprimer par tous les moyens que la loi a mis au pouvoir des « fonctionnaires publics pour dissiper les attroupements.

« Leur renouvelle l'assurance que la réparation à faire au clo- « cher de Saint-Pierre a été commandée, il y a trois semaines, par « les fabriciens; qu'il n'est en aucune manière question de des- « cendre les cloches; et que si cet acte administratif devenait « nécessaire, son exécution résulterait du vœu combiné des « citoyens représentés par leurs mandataires, et des administra- « teurs, qui seuls ont le droit de prononcer cette réduction.

« Invite les citoyens à la concorde et à la paix, qui sont les « caractères distinctifs des hommes libres, et à cesser un attrou- « pement qui favorise les projets des ennemis du bien public, « afflige les amis de la Constitution, et ceux qui sont chargés de « la maintenir.

« Et sera la présente délibération lue et publiée à l'instant, en « présence du Corps municipal, afin que les citoyens aient à s'y « conformer.

« Le Corps municipal s'est rendu ensuite sur la place Saint- « Pierre, sans escorte et autres appareils que l'écharpe. Lecture a « été faite aux citoyens de l'arrêté ci-dessus.

« Aussitôt ils se sont tous dispersés, et retirés. Tout est rentré « dans le calme le plus parfait, tel qu'on avait le droit de l'attendre « de citoyens libres et naturellement paisibles.

« Signé : Maure, Lesseré, Menestrier, Borda, Poussard, Housset « et Lecarruyer. »

16 Juin.

Visite des prisons. — MM. Borda et Maure sont nommés commissaires pour vérifier avec l'ingénieur en chef du département si les prisons sont dans un état satisfaisant pour empêcher les prisonniers de s'évader.

1792

19 Juin.

Commis de la municipalité. — Le sieur Cordier, employé à la municipalité, ayant donné sa démission, le sieur Charles Dassier, sur les bons témoignages rendus par MM. Housset et Borda de son patriotisme, et de sa capacité, est nommé pour le remplacer, aux appointements de 600 livres.

Drapeaux et flammes de la garde nationale. — Marché est conclu avec le sieur Schmitz, peintre, pour la fourniture de quatre drapeaux de bataillon, au prix de 120 livres chacun, et de 20 flammes pour les 20 compagnies, au prix de 35 livres l'une, soit au total 1,190 livres.

21 Juin.

Compagnie de vétérans. — Vu une pétition de citoyens sexagénaires, tendant à ce qu'ils soient assemblés, pour former une compagnie de vétérans, il est arrêté que cette assemblée aura lieu dans une des salles du presbytère de Notre-Dame-la-D'Hors, et que M. Jodot, officier municipal, la présidera.

23 Juin.

Gardes nationaux volontaires. — Vu l'article X de la loi du 6 mai dernier, relative à la formation de 31 nouveaux bataillons de gardes nationaux volontaires, et l'arrêté du Département du 9 juin dernier « le Corps municipal, considérant que les circonstances critiques où se trouve l'empire Français exigent la réunion de toutes les volontés, et de toutes les forces, pour déjouer les manœuvres des ennemis de la Constitution et la coalition des puissances étrangères ; que le plus sûr moyen de parvenir à ce but est d'établir une barrière formidable entre un roi ambitieux et une nation, qui, après avoir conquis la liberté, a juré de la maintenir, ou de rester ensevelie sous ses ruines ». Arrête qu'il sera ouvert au secrétariat un registre d'inscription des volontaires, qui recevront à compter de leur départ 3 sols par lieue jusqu'à leur destination ; et que cet avis sera publié, affiché, et lu au prône des paroisses.

Élection d'officiers de la garde nationale. — Arrêté qu'il sera procédé à la nouvelle élection d'officiers de la garde nationale, en remplacement de ceux qui ont été appelés à faire partie de l'état-major, par le vote du corps des officiers. Ces officiers d'état-major sont : MM. Maure, commandant en chef du bataillon des Fontaines, Thébault, porte-drapeau du même bataillon, Sallé, commandant en second, Tenaille, commandant en chef, Baillet, commandant en chef, Guéron, porte-drapeau, Naudin, commandant en chef, et Duchenu, commandant en second.

1792

28 Juin.

Batailles d'enfants sur les promenades. — Le procureur de la commune rapporte que, depuis quelques jours, les enfants des paroisses Saint-Étienne, Notre-Dame la D'hors, et Saint-Eusèbe se réunissent et forment des attroupements, qui peuvent avoir des suites dangereuses. « Les promenades sont l'endroit de leurs réunions, depuis la porte de Paris, jusqu'à la porte du Temple. Les enfants de Saint-Eusèbe et de Notre-Dame-la-D'Hors se munissent de bâtons et de pierres, dont ils assaillent ceux de Saint-Étienne, qu'il taxent d'incivisme et d'émigration. Cette petite guerre est contraire à l'ordre public; elle tend à exciter des querelles et des inimitiés dans les familles. Elle inspire des sentiments d'insurrection à de jeunes citoyens, et détruit en eux cet esprit d'union et de fraternité qu'il est essentiel de maintenir chez un peuple libre. Ce qui est plus important, elle intéresse la sûreté des particuliers, dont plusieurs ont été dangereusement blessés, sans pouvoir demander réparation, ne connaissant pas les enfants qui les avaient frappés. Sur quoi le Conseil considérant qu'il est du devoir des magistrats de ne pas tolérer ces rassemblements, fait expresses défenses aux enfants de cette ville, de s'assembler, faire des attroupements, se quereller, s'injurier, se servir de frondes, de pierres, et de bâtons, sous quelque prétexte que ce soit. Enjoint aux pères et mères et instituteurs, de veiller sur la conduite de leurs enfants, dont ils sont responsables. Invite la garde nationale à redoubler de surveillance les jours de dimanche et fêtes, pour rompre les rassemblements sur les promenades. Arrête enfin que cette délibération sera imprimée, publiée, et lue au prône des paroisses. »

Interdiction des associations ouvrières. — Le Corps municipal considérant combien les associations et attroupements des ouvriers, et gens de métiers, sont contraires à l'ordre d'une bonne police; qu'il en résulte souvent des rixes et des voies de fait graves; que ces rassemblements donnent souvent lieu à des manœuvres abusives contre l'intérêt des personnes qui emploient les ouvriers; et qu'ils se sont maintenus jusqu'à présent à la faveur des pratiques religieuses, fait expresses défenses à tous ouvriers et gens du même état de se rassembler, sous quelque prétexte que ce soit, même de marcher dans les rues avec des rubans, et de faire des actes d'association contraires aux principes de la nouvelle constitution. Et afin d'ôter aux ouvriers tout prétexte de se réunir, il sera ouvert au secrétariat un registre à l'effet de recevoir les déclarations des artisans qui ont besoin de compagnons; en-

1792 semble les déclarations des ouvriers, qui arrivant dans la ville, désireraient y être employés.

Refus d'une offre de grains. — Une offre de 500 quintaux de grains, faite par le Département dans la quantité mise à sa disposition par le Ministre, est refusée, parce que les marchés sont bien approvisionnés et que la récolte à faire prochainement donne de légitimes espérances.

30 Juin.

Procession de la Fête-Dieu escortée. — « Le Corps municipal informé que des citoyens s'étaient assemblés hier, en armes, et avaient ainsi assisté au salut de la Fête-Dieu, à la paroisse Saint-Pierre, contre la disposition de sa délibération du 5 de ce mois, et persistant dans ladite délibération, a arrêté que pour ôter tout prétexte d'ignorance, ladite déclaration sera imprimée, sans délai, lue et affichée au prône des églises paroissiales, publiée et affichée dans les lieux accoutumés. »

Registre 40e

Du 3 juillet 1792 au 23 décembre 1792.

3 Juillet.

Garde nationale. — Est entré le Corps des officiers de la garde nationale, ayant à sa tête M. Maure, commandant en chef, qui a dit qu'ils venaient rendre leurs hommages à la commune dans les personnes de ses mandataires, et effectuer en leur présence le tirage des numéros des bataillons et des compagnies, ainsi que la détermination des couleurs des flammes de compagnie. Le tirage des bataillons a donné le n° 1 au bataillon des Fontaines, le n° 2 à celui de Saint-Étienne, le n° 3 à celui de Saint-Pierre-en-Vallée, et le n° 4 à celui de la Maison commune. La couleur des flammes a été ainsi fixée: les flammes des compagnies de grenadiers des quatre bataillons seront uniquement rouges; celle de la première compagnie de chaque bataillon, tricolore; de la deuxième, blanche; et celle de la quatrième, blanche et bleue.

Reconnaissance des officiers. — Réquisitoire sera adressé au commandant de la garde nationale, pour faire réunir, en grande tenue, toute la garde nationale, dimanche 8 de ce mois, au champ de la fédération, pour la reconnaissance des officiers et la prestation de serment.

5 Juillet.

Visite des logeurs et aubergistes. — Les circonstances présentes exigeant un redoublement de surveillance, il est arrêté que, tous les soirs, les aubergistes et les logeurs seront visités par deux de

Messieurs, afin de vérifier si les papiers des voyageurs sont en règle, et d'examiner les registres des logeurs ; que les deux commissaires se partageront la ville en deux sections. Pour faire cette visite, de ce jour au 14 de ce mois, ont été nommés MM. Maure et Sallé, et du 22 au 28, MM. Monteix et Poussard. 1792

Compagnie de vétérans. — Arrête que, sur la demande de la compagnie de vétérans, cette compagnie aura comme les autres un tambour et une flamme; que cette flamme sera aux trois couleurs et portera l'inscription : *Vétérans.*

Fabrication de cartouches. — Arrêté qu'il sera fabriqué des cartouches avec la poudre en magasin, jusqu'à concurrence de 100 livres de poudre.

7 Juillet.

Compagnies franches. — Vu la loi du 31 mai, relative à la création de compagnies franches, il sera ouvert un registre au secrétariat pour y porter les noms de ceux qui, remplissant les conditions requises, voudraient en faire partie.

Tableau d'honneur des volontaires. — Vu un arrêté du directoire du Département du 23 juin, il sera formé un tableau portant les nom, âge et domicile de tous les jeunes gens qui se sont enrôlés sous les étendards de la liberté. Leurs actions d'éclat, leurs blessures et leur mort y seront aussi inscrits.

Logement des gardes nationaux se rendant à Paris. — Il sera fourni le logement aux gardes nationaux se rendant soit à Paris, pour la fête de la Fédération, soit au camp de Soissons. Les billets de logement à imprimer porteront ces mots : Invitation aux citoyens de recevoir lesdits gardes nationaux avec amitié et fraternité.

Compagnie de jeunes citoyens. — Est entrée une députation de jeunes citoyens, ayant à sa tête M. Thomas Marie, qui « en des termes où respire le civisme le plus ardent » a demandé à ce qu'il soit formé une compagnie de jeunes citoyens (art. 34 de la loi sur la garde nationale), et qu'il lui soit accordé une flamme et un tambour. Arrêté que cette compagnie sera formée ; que les jeunes citoyens éliront leurs officiers, sous la présidence de M. Poussard, officier municipal; qu'elle sera inspectée aussitôt sa formation par trois gardes vétérans ; qu'il lui sera accordé une flamme aux trois couleurs, avec l'inscription : Jeunes Citoyens ou J. C., et un tambour particulier.

Fourniture des tambours de la garde. — Arrêté que la fourniture des tambours sera faite par le sieur Pierre Barat-Graindorge. Il devra les livrer peints, garni de leurs banderolles en buffle et baguettes.

1792 11 Juillet.

Fête de la Fédération. — Vu une lettre du district portant qu'il a invité toutes les municipalités du district à envoyer des députés à Auxerre, pour la fête de la Fédération; il est arrêté que le logement sera fourni auxdits députés chez les habitants; que des postes seront mis à toutes les portes, pour leur rendre les honneurs; et que la garde nationale sera convoquée pour le jour de la fédération.

Bénédiction des drapeaux, programme de la cérémonie. — Arrêté que la bénédiction des drapeaux et flammes aura lieu le 14 juillet « jour mémorable dans les annales de la liberté», à 10 heures en l'église Saint-Étienne; que la garde nationale, en grande tenue, s'assemblera place Saint-Étienne et s'y rendra avec le Corps municipal; qu'après cette bénédiction, on suspendra aux voûtes celui de l'ancienne garde nationale; qu'il sera fait des décharges d'artillerie la veille à 6 heures du soir, le lendemain à 6 heures du matin, et au moment de la bénédiction des drapeaux; que tous les corps administratifs et judiciaires seront convoqués, ainsi que le principal des collège et école militaire, les professeurs et leurs élèves, les sieurs Amé, Defrance et Balme, instituteurs et les maîtres des écoles chrétiennes avec leurs écoliers; « que le maire fera visite au curé de Saint-Étienne, pour l'engager, de la part du Corps municipal, à célébrer une messe basse, et faire la bénédiction des drapeaux ». Enfin qu'il sera écrit aux marguilliers pour les inviter à ordonner les dispositions nécessaires.

13 Juillet.

Livraison des drapeaux. — Le sieur Schmitz, peintre, apporte les quatre drapeaux et les vingt-deux flammes qui sont acceptés.

14 Juillet.

9 heures du matin. — CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTOIRES DU DÉPARTEMENT ET DU DISTRICT réunis. — *Lecture du décret que la patrie est en danger.* — Le procureur syndic du district fait part de deux décrets de l'Assemblée nationale des 8 et 12 de ce mois; le premier fixant les mesures à prendre quand la patrie est en danger; le second déclarant que la patrie est en danger. Il ajoute qu'il en fera lecture au peuple en l'église Saint-Étienne, après la bénédiction des drapeaux. Au retour de la cérémonie et du serment fédératif au Champ de Mars, le Conseil revenu à la Maison commune, consigne dans son procès-verbal que cette lecture a été faite.

15 Juillet.

Exécution des décrets de l'Assemblée nationale. — Vu l'acte par



lequel le roi a sanctionné le décret de l'Assemblée nationale sur les mesures à prendre quand la patrie est en danger, et l'arrêté du Département du 14 courant, le Conseil arrête : 1° que le Conseil général de la commune sera convoqué sur le champ, pour entrer en surveillance permanente; 2° que tous les citoyens, en état de porter les armes, sont en état d'activité permanente; 3° que tout détenteur d'armes et munitions devra en faire la déclaration au secrétariat, à peine, en cas de fausse déclaration, de poursuites de police correctionnelle, et d'une condamnation de 2 mois à 1 an au moins de prison, et en cas de non-déclaration, d'une condamnation de 1 an à 2 ans de prison; 4° que tous citoyens seront tenus de porter la cocarde nationale, et qu'ils ne pourront en porter une autre, sous peine d'être punis de mort. 1792

Proclamation au peuple. — Le Conseil adopte la proclamation suivante, qui sera lue, publiée et affichée dans les lieux accoutumés.

« Citoyens,

« La patrie est en danger.

« Des puissances étrangères se déclarent contre nous; leurs armées sont à nos portes et menacent nos frères; des rebelles, qui ont perdu l'honorable titre de citoyen, abandonnent leurs familles, leurs enfants, leurs biens, tout ce qu'ils devraient avoir de plus cher. Ils embrassent la cause des despotes, et déchirent le sein de leur patrie. Des ennemis intérieurs nous environnent. Ils sont d'autant plus dangereux qu'ils agissent dans l'obscurité. Leurs pernicieux projets sont de tout renverser, de tout détruire au milieu de tant d'orages. La Constitution que vous avez juré de maintenir est menacée. Voilà nos dangers!

« Il nous reste, citoyens, des amis et des frères; qu'ils se réunissent tous aujourd'hui pour la défense de la patrie; qu'ils volent au secours de leurs frères; que les frontières soient couvertes de soldats-citoyens; que ces soldats obéissent à la loi; qu'ils soient soumis à leurs chefs; que leurs vertus soient l'effroi des tyrans, et le modèle des nations guerrières; que dans l'intérieur, la garde nationale donne l'exemple du respect aux autorités; qu'elle ne s'écarte jamais de l'habitude de ses devoirs; que l'union lui donne cette force nécessaire pour une surveillance toujours active; qu'elle soit tout entière à l'homme public, et qu'elle méprise les conseils perfides de l'homme privé; que le magistrat veille sans cesse au maintien de l'ordre public, à l'observation des lois; que la sûreté des personnes et des propriétés soit à chaque instant l'objet de sa sollicitude; que tous les citoyens concourrent avec lui au retour du calme, à l'œuvre de

1792 « la régénération; et qu'ils soient toujours animés de ce feu sacré, « qui brûle sur l'autel, où ils ont juré de vivre libres ou de mou- « rir. Voilà nos espérances !

Signé : G. VILLETARD, maire, MAURE, BORDA, TENAILLE, LESSERÉ, POUSSARD, LECARRUYER, HOUSSET, BURAT, JODOT, LESSERÉ et DEGOUSSE.

16 Juillet.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — Appel fait, il ne manque que MM. Demogier, officier municipal, malade, et Bourdois, lieutenant-colonel du 1er bataillon de volontaires de l'Yonne.

Établissement d'un comité de permanence. — Arrêté que, tant que les circonstances l'exigeront, il y aura un Comité de permanence, composé d'un officier municipal et de deux notables, qui tiendront journellement bureau.

Quête pour avoir des canons. — Sur le réquisitoire du procureur de la commune, tendant à augmenter la force publique en donnant, comme la loi l'autorise, deux canons par bataillon, il est arrêté que, la commune n'ayant plus de ressources depuis la suppression de ses octrois, et étant en outre fort obérée, il sera fait appel « à la bienfaisance publique » au moyen d'une quête faite par le Conseil chez tous les citoyens, pour avoir somme suffisante pour se procurer des canons. Deux commissaires par paroisse feront la quête. Sont désignés : MM. Lecarruyer et Burat, section de Saint-Eusèbe; Dudésert et Ruineau, section de Saint-Étienne; Poussard et Degousse, section de Notre-Dame-la-D'Hors; Faurax, Tenaille et Bertrand, section de Saint-Pierre-en-Vallée. M. Villetard, maire, et M. Baillet, adjudant de la garde nationale seront chargés de la quête dans les maisons consacrées à la vie commune, et chez tous les ecclésiastiques.

Mur de la Cité. — Par suite de l'ouverture faite dans le mur de la cité, côté de la cour du Palais, par le sieur Lesseré fils, qui y a été autorisé par décision du Conseil général de la commune, moyennant 12 livres de rente, le dessus du mur et une partie à côté se sont écroulés. Le sieur Lesseré demande la cession de cette partie voisine, 14 pieds 6 pouces, à ajouter à la sienne : Total 21 pieds, moyennant 12 livres de rente, et à la charge, par lui, d'entretenir la partie cédée. Soit au total 24 livres à payer à la Saint-Martin. Accordé.

Fossés de la ville. — Au sujet d'une demande faite par le sieur Voirin, notable, de concession du fossé de la ville, depuis la tour Paradis jusqu'à la porte Chantepinot, il est arrêté que MM. Maure et Faurax, officiers municipaux, et Lelièvre, notable, en prendront connaissance, et recevront les dires des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, dont les murs sont limitrophes.

Rue à ouvrir dans le ci-devant couvent des Cordeliers. — Le Département ayant homologué la délibération de la commune relativement à l'ouverture d'une rue circulaire autour de la halle au blé (ci-devant église des Cordeliers), il est arrêté que MM. Villetard, maire, Housset, procureur de la commune, et Ruineau, notable, iront trouver MM. Arnauld, Colombet et la veuve Raffin, pour traiter avec eux de la cession des vinées, grange et jardin provenant des Cordeliers, dont ils ont la jouissance par contrat. 1792

17 Juillet.

Conseil municipal et Comité de permanence. — *Cachet de la garde nationale.* — Le commandant de la garde nationale est autorisé à faire exécuter, aux frais de la commune, un cachet portant l'empreinte constitutionnelle.

Tonne à incendie. — La tonne à eau, qui sert pour les incendies étant en si mauvais état qu'elle n'est plus réparable, sera vendue, mais pas moins de 6 livres. Il sera délibéré sur l'établissement d'une autre tonne pour le même usage.

18 Juillet.

Comité de permanence. — *Offrandes pour les canons.* — Sont entrés MM. Julien, curé de Saint-Étienne, Payart, curé de Saint-Pierre, Pasquier, vicaire de Saint-Eusèbe, Hullin, vicaire de Saint-Pierre et Frappier, prêtre (1). Lesquels ont dit qu'ils s'étaient réunis ensemble pour faire une offrande à la Nation, pour subvenir aux frais de la guerre, mais qu'instruits que la commune manquait de fonds pour acheter des canons, leur intention était d'affecter cette offrande à cette acquisition; et ont versé le sieur Julien 50 livres, Payart 50 livres, Hullin 25 livres, Pasquier 50 livres et Frappier 50 livres. Le comité leur adresse de vifs remerciements.

19 Juillet.

Conseil municipal et comité de permanence. — *Garde nationale.* — En exécution de l'article 13 de la loi sur la garde nationale, il est arrêté que chaque garde non légitimement empêché sera tenu de faire son service en personne, et dans le cas d'empêchement admis par le commandant ou le Conseil, de se faire remplacer par un autre garde.

Poste à la porte du Pont. — Afin de rendre la surveillance plus active, il est arrêté qu'un poste sera établi à la porte du Pont. MM. Faurax et Maure, sont nommés commissaires pour examiner,

(1) Ci-devant chanoine de la cathédrale.

1792 avec l'architecte de la commune s'il ne serait pas possible de l'établir sur *le Lindard* du pont.

21 Juillet.

CONSEIL MUNICIPAL ET COMITÉ DE PERMANENCE. — *Prestation de serment.* — S'est présenté Edme de la Chasse, militaire décoré, lequel a réitéré, sur sa demande, le serment civique « qu'il a déjà prêté dans différentes occasions ».

Garde nationale. — Le commandant de la garde nationale se plaint des nombreuses demandes d'absence, qui lui sont faites journellement. Arrêté qu'il ne devra accorder de congés qu'à ceux qui lui présenteront un passe-port de la municipalité pour voyage.

24 Juillet.

CONSEIL MUNICIPAL ET COMITÉ DE PERMANENCE. — *Garde nationale.* — M. Billetou, receveur de l'ancien impôt des vingtièmes, étant obligé de tenir constamment bureau pour sa perception, demande à être exempté du service personnel. Refusé à cause du silence de la loi à cet égard.

Afin d'alléger le service de la garde nationale, et faire perdre moins de temps aux citoyens nécessiteux, il est arrêté que les gardes montées jusqu'à ce jour à midi jusqu'au lendemain à pareille heure, se monteront dorénavant à 8 heures du soir, du 1er avril au 30 septembre, et à 7 heures, du 30 septembre au 1er avril.

26 Juillet.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Situation financière de la commune; vote d'un emprunt.* — M. Housset, procureur de la commune, expose la situation financière de la ville. Avant la suppression des octrois l'actif était de 15,000 livres; aujourd'hui, il est de 6,400 en rentes en 200 parties. Les 2 sols pour livre du droit de patente pourront donner annuellement 1,600 livres. Les biens nationaux procureront à peu près 225,000 livres. Les sommes payées par les acquéreurs de 1791 donnent un seizième ou 33,000 livres, sur lesquelles il reste 18,000 livres à payer. Des dettes exigibles montent à 40,000 livres. Les dépenses annuelles s'élèvent à 20,000 livres, bien que l'économie la plus scrupuleuse soit apportée dans toutes les parties de la comptabilité. Il faut ajouter 6,000 livres pour la garde champêtre; « on ne saurait douter de l'utilité de cette dépense, car les propriétés, qui auparavant étaient livrées au brigandage, et qui le sont encore dans plusieurs parties de l'empire, sont respectées sur le territoire d'Auxerre. » La nécessité d'un emprunt de 50,000 livres s'impose donc pour payer la dette de 40,000 livres et avoir quelqu'argent en caisse. Sur ce, le Con-

seil arrête que pétition sera adressée à l'Assemblée nationale pour obtenir de sa bienfaisance le payement de ce qui est actuellement dû sur les biens nationaux; soit 18,000 livres, et autoriser la ville à emprunter à constitution de rente, aux particuliers, et aux meilleures conditions possibles la somme de 50,000 livres. 1792

Ajournement des réverbères. — Arrêté qu'il sera sursis à l'exécution du projet d'établissement de réverbères, jusqu'à ce que les ressources de la commune permettent de le faire.

Tambours de la commune. — Arrêté qu'il sera nommé deux tambours, qui feront à la fois le service habituel de la garde nationale et celui de la commune, aux gages de 150 livres chacun. Sont nommés les sieurs Dautun, tambour actuel de la ville et Chevrillon, cordonnier.

Poste de la porte du Pont. — Le Conseil municipal est autorisé à établir un second poste à la porte du Pont, soit sur le Lindard, soit dans la porte même. En attendant, il sera provisoirement placé à l'hôpital général. A l'effet de quoi, M. Faurax, officier municipal, assisté de M. Paradis, notable, fera visite aux administrateurs de cet établissement, pour les engager à agréer l'établissement dudit poste dans l'hôpital.

CONSEIL MUNICIPAL à la suite. — *Cocarde nationale, femmes dispensées de la porter.* — Le Conseil, considérant que relativement à la loi du 8 juillet 1792, sur le port de la cocarde nationale, ce serait donner à cette loi une extension qu'elle ne comporte pas en y astreignant les femmes « qui n'ont aucune influence dans le gouvernement politique, et ne lui appartiennent que par les obligations de la nature »; qu'elles ont la liberté de porter telles couleurs que bon leur semble, suivant leur agrément et la mode; et qu'il n'est pas permis de les insulter sous ce prétexte; arrête que les hommes seuls sont astreints au port de la cocarde nationale; que les femmes en sont dispensées. « Fait néanmoins défense aux marchands de modes, et chapeliers d'exposer en vente toute cocarde, autre que la cocarde nationale, à moins qu'elle ne soit jointe à un bonnet de femme, sous peine d'être responsables des événements qui résulteraient de leur contravention ».

27 Juillet.

Autorisation de recruter. — Vu une permission expresse pour recruter en cette ville, donnée par le Conseil d'administration du 9e régiment en garnison à Belle-Isle-en-Mer, au sieur Bastien Lépagnie, sergent audit régiment. Vu la mention en marge des administrateurs du département et la loi du 25 mars 1791, le sieur Lépagnie est autorisé à recruter à Auxerre.



1792 *Garde nationale.* — Vu un arrêté du Département du 23 de ce mois, portant invitation à la municipalité de faire remplacer les commis des administrations, pour le service de la garde nationale, il est arrêté que lesdits commis sont autorisés à se faire remplacer par d'autres gardes.

28 Juillet.

Visite des logeurs et aubergistes. — Arrêté que la visite des aubergistes et logeurs faite chaque soir par deux de Messieurs, par décision du 5 de ce mois, et qui antérieurement, depuis le 26 octobre 1791, était faite par la garde nationale, sera faite de nouveau par elle; qu'elle choisira dans son sein, nombre de commissaires suffisants pour faire chaque soir cette visite. Que néanmoins la compagnie fera elle-même cette visite, quand elle la croira nécessaire.

2 Août.

Démission de M. Sallé, commandant. — M. Sallé, commandant en second du bataillon de la Maison commune se présente et donne sa démission de cette fonction « pour cause de certains désagréments ».

Garde nationale. — Est entré le commandant de la garde nationale. Il demande au Conseil si le garde national absent par congé est dispensé de servir à son tour. Réponse : s'il n'a autorisation du Conseil municipal, pour cause d'empêchement légitime, il doit s'il est absent par congé se faire remplacer.

4 Août.

M. Sallé retire sa démission. — M. Sallé, suivant le conseil de ses amis, qui l'ont engagé à reprendre ses fonctions dans l'intérêt du bien public, déclare retirer sa démission. Arrêté qu'il sera invité à se pourvoir devant l'administration du Département.

7 Août.

Emprunt de 50,000 livres. — M. Rougier de la Bergerie, député à l'Assemblée nationale, écrit à la municipalité que l'Assemblée nationale a autorisé l'emprunt de 50,000 livres demandé à la charge de justifier au directoire du Département de l'emploi de cette somme au payement des dettes de la ville, et en cas d'insuffisance ou du retard des sommes dues, d'en imposer le montant sur les contribuables de la commune. Après avoir pris avis du district, il est arrêté qu'on n'empruntera pas au-dessous de 1,000 livres d'une même personne, et que si l'emprunt ne peut être fait à 4 1/2, il sera fait à 5 0/0. Sur la déclaration du maire que M. Robinet et Madame veuve Drouard, qui ensemble ont prêté

11,420 livres les 22 mars, 28 juillet et 6 août 1791, consentent à ne recevoir que 4 1/2 à compter du jour du contrat, il est arrêté que cette offre sera acceptée. Le maire ayant ajouté que Madame Marie-Anne Martineau veuve de M. Edme Martineau offre 10,000 livres à 4 1/2, cet emprunt est admis, et la somme en assignats est immédiatement déposée sur le bureau. 1792

9 Août.

Enrôlement de volontaires. — Vu la déclaration du roi du 26 juillet dernier, sur la publication de l'acte de l'Assemblée, qui déclare la patrie en danger, il est arrêté qu'il sera ouvert, le dimanche 12 août, sur la place de la Maison commune, depuis 8 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, un bureau où les officiers municipaux enregistreront, pour le recrutement de l'armée, les noms des citoyens animés d'un généreux dévouement. Cet arrêté est suivi de la proclamation suivante :

Citoyens,

« La Constitution est menacée. La liberté publique est environ-« née de dangers. L'ennemi est à nos portes. Un ennemi plus « dangereux porte ses coups à l'intérieur de l'empire. Les torches « du fanatisme sont allumées. La féodalité vient de renaître de « ses cendres. La France a secoué le joug de la servitude. Elle a « brisé ses fers, et on voudrait encore l'enchaîner !

« Citoyens opposez à tant d'ennemis la Constitution, le courage « de la vertu. Que le registre civique consacre vos noms à la pos-« térité. Donnez l'exemple du plus généreux dévouement aux inté-« rêts de la patrie. Volez aux frontières. Vos frères, vos sœurs « vous appellent; ils brûlent de partager avec vous les honneurs « du triomphe.

« Vous êtes Français et libres, la victoire suivra vos étendards.

« Soumission à la loi; respect à leur chef; respect aux autorités « constituées; voilà les mœurs des guerriers.

« Destruction du despotisme; affermissement de la Constitu-« tion; voilà leurs conquêtes.

« Que les tyrans reculent à la vue d'un peuple libre; que toutes « les opinions se réunissent dans l'opinion de l'indépendance, et « la patrie sera sauvée !

« Citoyens, vos magistrats vont recevoir l'acte de votre dévoue-« ment.

Signé : E.-G. VILLETARD, maire, MAURE, BORDA, GUÉRON, TENAILLE, LESSERÉ, POUSSARD, HOUSSET, SALLET, PARADIS, BAILLET, LECARRUYER, BURAT, LELIÈVRE, VOIRIN, PETIT, DEGOUSSE, H. LESSERÉ, POUSSARD, JODOT.



1792

11 Août.

Suspension du pouvoir exécutif, publication des décrets. — « Le Corps municipal de retour du Département, où il avait été invité à se rendre, pour concerter avec lui les mesures à prendre dans les circonstances actuelles, résultant des décrets de l'Assémblée nationale du jour d'hier, parvenus à l'instant, et relatifs à la suspension du pouvoir exécutif, arrête que lesdits décrets seront proclamés demain, dans tous les lieux accoutumés, et au champ de la Fédération, en présence du Conseil général de la commune, qui sera convoqué à 8 heures du matin; qu'il sera donné un réquisitoire au commandant de la garde nationale pour avoir un piquet de 100 hommes à ladite proclamation, et pour établir dans le plus bref délai des postes de 6 fusilliers aux portes de Paris, d'Égleny, du Temple et de Chantepinot; que, par MM. Faurax et Maure, visite sera faite chez tous les débitants de poudre, pour la prendre, par inventaire, la faire déposer en la Maison commune et en faire faire des cartouches par la garde nationale, pour le service public. »

12 Août.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Le Conseil se déclare en permanence.* — Le Conseil général considérant que les circonstances majeures, dans lesquelles se trouve la France, exigent impérieusement que toutes les mesures à prendre, quand la patrie est en danger, soient pratiquées. Arrête que de cet instant, il se déclare en état de permanence constante; « qu'aucun de ses membres ne pourra s'absenter sans en avoir auparavant fait juger la nécessité absolue et légitime sous les peines de la loi; que, même pendant la nuit trois officiers municipaux et notables, suivant l'ordre du tableau, resteront au bureau avec pouvoir de statuer sur les affaires qui pourront se présenter, sauf dans les cas importants, après avoir pris les premières mesures, à faire convoquer le Conseil. »

13 Août.

Convocation pour la levée des volontaires. — Arrêté qu'en exécution de l'article VI titre I de la loi du 22 juillet dernier sur le recrutement, M. Lesseré, notable et M. Regnauldin, citoyen, sont nommés commissaires pour accélérer la levée des hommes, tant en troupes de ligne qu'en gardes nationaux, et se trouver, le 15 de ce mois, sur la place Saint-Étienne, où aura lieu le rassemblement des gardes nationaux et citoyens en état de porter les armes, où lesdits commissaires agiront de concert avec MM. Guilbert-Latour et Sonnié-Moret, commissaires du district.

14 Août. 1792

Garde nationale. — Le 12 de ce mois, le sieur Jean-Baptiste Fouard ayant été nommé sergent en remplacement du sieur Dehertogh, et le Conseil municipal, contre l'avis de M. Baillet, commandant en chef du bataillon, ayant déclaré cette élection illégale, parce qu'elle n'a pas été présidée par un officier municipal, il est arrêté que le Département sera consulté pour savoir si cette procédure est indispensable aussi bien pour les élections de formation de compagnie que pour celles en remplacement.

Déclaration d'une petite pièce de canon. — Le sieur Dupille, militaire décoré est entré, et a dit qu'il possède une petite pièce de canon, qui doit, aux termes de l'arrêté du Département du 26 juillet dernier, être déposée à la municipalité. Sur ce, arrêté qu'il sera écrit au district pour l'exécution dudit arrêté, et l'inviter à rechercher le nombre de pièces, dont le sieur Dupille peut être propriétaire.

Poste de la porte de Paris. — Convenu avec le sieur Bernard que la partie de maison qui lui appartient, occupée par le poste de la porte de Paris, lui sera louée 72 livres par an.

16 Août.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Canons des ci-devant arquebusiers.* — La petite pièce de canon du sieur Dupille a été trouvée et déposée à la Maison commune, ainsi que le constate un procès-bal du district, « et sur ce qu'il a été observé que les ci-devant Arquebusiers ont aussi en leur possession plusieurs petites pièces de canon, et le sieur de la Chasse, militaire décoré, deux espingoles, armes qui paraissent causer de l'inquiétude aux citoyens », il a été arrêté qu'il sera écrit à l'instant sur ce sujet au district.

Élections pour la Convention. — Vu la loi du 10 août 1792, relative à la suspension du pouvoir exécutif; celle du 11 relative à la formation de la Convention nationale, et l'arrêté du Département du 15, le Conseil convoque l'assemblée des citoyens pour le dimanche 26 de ce mois. Cette assemblée sera divisée en trois sections : 1re celle de la porte de Paris, lieu de réunion une des salles du ci-devant prieuré de Notre-Dame-la-D'Hors; 2e section de la porte du Temple, réunion dans la salle du tribunal de commerce; 3e section de la porte du Pont, avec réunion dans la ci-devant église Saint-Pierre-en-Château. Pour être électeur il suffit d'être Français et en non état de domesticité. Il y aura 16 électeurs à nommer « qui devront être revêtus d'une confiance illimitée. »

Recherche de canons. — Le district ayant délégué au Conseil le soin de rechercher les autres pièces que le sieur Dupille pour-

1792 rait posséder à sa maison de campagne du Marteau, MM. Faurax et Maure, officiers municipaux, sont nommés pour se transporter au Marteau, et en ramener les pièces qu'ils pourront trouver.

Publicité des séances du Conseil. — « Le Conseil général, à la demande du procureur de la commune, arrête qu'à compter de demain toutes les séances seront publiques, et que les citoyens en seront avertis par publication au son du tambour.

17 Août.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Nouveau serment. Le Conseil le prête.* — En exécution de la loi du 14 de ce mois, qui décrète un nouveau serment ainsi conçu : « Je jure d'être fidèle à la Nation « et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défen- « dant », le Conseil général le prête en séance, ainsi que le secrétaire-greffier, les employés de la municipalité, et le sieur Baillet, commandant de la garde nationale. Ensuite il est arrêté que la garde nationale et la gendarmerie seront mis sous les armes, dimanche prochain 19, pour, avec les citoyens, qui seront avertis au son du tambour, le prêter sur le champ de la Fédération.

Tentures de la grande salle de la « Maison commune ». — Arrêté que les tentures de l'ancienne grande salle, servant autrefois de lieu de réunion pour les assemblées générales, et aujourd'hui divisée en trois pièces, et celles de la Chambre du Conseil présentant des signes de féodalité seront enlevées; que les murs du secrétariat seront revêtus seulement d'une feuille de plâtre, et que ceux des autres pièces seront couverts de toiles peintes « avec attributs de goût, et signes d'hommes libres », que la hotte de la cheminée de la chambre du Conseil sera démolie, et reconstruite de manière à éviter l'incommodité de la fumée; et qu'il y sera pratiqué une niche, pour y placer le buste de Mirabeau.

Canons de la ci-devant compagnie de l'Arquebuse. — Est entré le sieur Morisset, député des citoyens propriétaires des bâtiments, terrains et meubles de la ci-devant compagnie de l'Arquebuse; lequel a dit qu'il a fait amener ce matin à la Maison commune 6 petits canons montés sur affûts, qui leur appartenaient, et qu'il apportait en outre le consentement de tous les membres de cette société, à ce que Messieurs les officiers municipaux disposassent desdits canons pour augmenter le poids des canons destinés à l'usage de la garde nationale. Le Conseil charge M. Morisset de faire agréer à ses co-donateurs le témoignage de sa gratitude.

18 Août.

Serment d'un ecclésiastique. — Est entré et a prêté serment le

sieur Augustin-Étienne Frappier, prêtre, domicilié à Auxerre (1). 1792

Gratifications aux volontaires. — Sur la demande de M. Maure, une gratification de 150 livres est accordée aux citoyens qui s'enrôlent tous les jours pour la défense de la patrie.

Dimanche 19 Août.

Assassinats de MM. Potherat et Duché. — « Ce jourd'hui dimanche 19 août l'an 4e de la liberté, le 1er de l'égalité, à 5 heures du « soir, Nous, maire et officiers municipaux, réunis en la Maison « commune, pour nous rendre à la cérémonie du serment de la « garde nationale et de la gendarmerie nationale, requis en con- « séquence de notre délibération du 16 de ce mois, nous sommes « rendus au centre desdits corps, à leur passage devant la Maison « commune.

« Arrivés au champ de la Fédération, et la troupe rangée en « bataillon carré, il a été fait lecture haute de la lettre de M. Ro- « land, Ministre de l'Intérieur, aux corps administratifs.

« Ensuite M. le maire, ayant prononcé la formule du serment « de maintenir la liberté et l'égalité, et de mourir en les défen- « dant, tous les membres réunis de la garde nationale et de la « gendarmerie, et les citoyens en grand nombre ont prêté ledit « serment en disant : *Nous le jurons* ; serment qui a été accom- « pagné des démonstrations de la joie et de la plus intime frater- « nité entre tous les assistants.

« Après la cérémonie, et au moment où les corps armés allaient « se mettre en état de marche, pour se rendre aux portes du Pont « et de Paris, pour faire prêter le même serment aux gardes na- « tionaux qui les composent, un mouvement tumultueux s'est « manifesté. Nous étant informés quelle en était la cause, on nous « a rapporté que les sieurs Duché, Potherat-Briand et Roineau, « tous trois citoyens, avaient quitté les rangs de la garde natio- « nale, et que, pendant qu'ils s'en éloignaient, du côté de la porte « Chantepinot, le sieur Duché l'un d'eux, avait osé relever son « habit, et frapper de ses mains sur son derrière; que ce signe « insultant ayant été remarqué par un grand nombre de citoyens « sous les armes et autres, plusieurs les avaient poursuivis, arrê- « tés et ramenés dans les rangs, mais qu'on ne voulait pas les y « souffrir; que l'indignation publique paraissait telle qu'il y avait « du danger à les y retenir.

« Sur quoi, après renseignements pris sur place, et ouï le pro- « cureur de la commune ; Considérant que la présence des préve-

(1) Ci-devant chanoine du Chapitre cathédral.

1792 « nus occasionne une fermentation considérable, et qu'il peut y « avoir danger à les garder plus longtemps dans les rangs, nous « avons ordonné, tant pour leur sûreté personnelle que pour satis- « faire à la demande des citoyens, que lesdits sieurs Potherat, « Duché et Roineau seraient conduits à l'instant dans la maison « d'arrêt de cette ville, sous l'escorte d'un piquet suffisant, et sous « l'assistance de M. Maure, officier municipal, que nous avons « nommé à cet effet, et qu'il serait établi des postes aux portes de « leurs maisons, pour en empêcher l'entrée et la dilapidation, ce « qui a été exécuté.

« Parvenus avec la force armée au poste de la porte de Paris, « on est venu nous avertir qu'un nombre considérable de citoyens « s'était opposé à ce que lesdits sieurs Duché, Potherat et Roi- « neau fussent mis dans la maison d'arrêt, et qu'à leur demande, « ils ont été conduits à la Maison commune; que l'irritation des « citoyens contr'eux se manifestait de plus en plus; que la garde « qui les avait accompagnés était jusqu'à présent suffisante pour « résister à la multitude, mais qu'il n'y avait pas de temps à per- « dre pour augmenter sa force.

« Aussitôt nous avons requis le commandant de la garde natio- « nale d'amener tous les bataillons à la Maison commune. Arri- « vés, et quoique le vestibule, le grand escalier et toute la salle « haute fussent remplis de monde, la plupart étrangers, nous « sommes parvenus à faire établir des postes renforcés dans tous « lesdits lieux, et à chacun un de nous pour donner les ordres que « les circonstances pourraient nécessiter.

« Entrés ensuite avec beaucoup de difficulté dans la salle du « Conseil (1), où étaient gardés lesdits sieurs Duché, Potherat et « Roineau, et après avoir donné tous les ordres nécessaires, et « rappelé les citoyens à l'observance de la loi, il a été procédé par « M. Seurrat, juge de paix, à l'interrogatoire desdits sieurs Duché « et Potherat.

« Mais pendant l'interrogatoire du sieur Roineau, la garde qui « était établie à ladite chambre du Conseil, et qui, depuis plus de « deux heures, avait résisté aux efforts des citoyens irrités, ayant « été forcée et affaiblie par la fracture en sens inverse d'un des « battants de la porte d'entrée, secouée longtemps, déjouée et « enfoncée avec violence, la foule est entrée dans ladite chambre « du Conseil, où, sous nos yeux, elle a frappé de mort lesdits Du- « ché et Potherat, malgré tous les efforts personnels, et malgré les « secours de la force armée, dont plusieurs membres ont été eux-

(1) Aujourd'hui cabinet du maire.

« mêmes atteints de coups de sabre, et notamment le sieur Mérat, 1792
« apothicaire, et le sieur Baillet, frère du commandant, et adju-
« dant.

« Pendant ce massacre plusieurs criaient qu'ils se vengeaient « d'insultes faites à la garde nationale depuis trois ans par ledit « Duché, et notamment du propos qu'il a tenu le 30 mai 1790, « lors de l'arrivée des fédérés des départements, qu'il traita publi- « quement de galériens; de son refus de porter la cocarde natio- « nale; d'avoir traité les Marseillais de brigands, ainsi que ceux « qui se réunissent le soir à l'arbre de la liberté, en témoignage « de leur civisme.

« Tous les postes rompus à différentes fois, n'ayant pu tenir enfin « à la violence exercée contr'eux, et les citoyens libres d'aller et de « venir; quelques-uns nous ont donné le plus horrible spectacle, « en détachant les têtes des homicidés, et les ont emportées au « bout de piques, pour les promener dans les rues : ce qu'ils ont « fait jusqu'à 2 heures qu'ils les ont rapportées.

« Après visite faite par les sieurs Léger, médecin, et Brisset, « chirurgien, il a fallu nous occuper encore du soin de donner « la sépulture aux citoyens tués. Ils ont été inhumés dans le « cimetière de l'Hôtel-Dieu, en présence de MM. Maure et Borda, « officiers municipaux. L'acte en a été dressé sur les registres de « l'Hôtel-Dieu, par le chapelain de ladite maison.

« Il est observé que le sieur Roineau a échappé à la fureur qui « le menaçait, et que les blessures qu'il a reçues ne sont pas dan- « gereuses.

« Le présent procès-verbal fait en présence de MM. les notables « réunis tous à nous en Conseil général permanent, depuis hier « 8 heures du soir, à l'occasion de l'événement dont il s'agit, et « clos et arrêté cejourd'hui lundi 20 août 1792, l'an 4me de la « liberté, et le 1er de l'égalité, à 5 heures du matin.

« Signé : Villetard, maire, Borda, Maure, Guéron, Tenaille, Les- « seré, Sallet, Housset, Burat, Lecarruyer, Lelièvre, Baillet, Pous- « sard, Petit, Degousse, Paradis, Voirin, Lesseré, Jodot, Poussart « et Faultrier. »

En marge on lit écrit de la main de Faultrier, secrétaire :

« Sur la minute particulière de ce procès-verbal sont les signa- « tures ci-après indépendamment de celles-ci :

Faurax, Sanglé, Alex. Villetard, Charton, Bertrand, Ruineau. Maignan, Monteix, Menestrier.

Suit la copie des actes de sépulture desdits Duché et Potherat.

« Extrait des registres mortuaires de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre « pour l'année 1792, l'an 4me de la liberté.

1792 « Le 20 août a été inhumé, en présence de MM. Borda et Maure, « soussignés; Joseph-Marie Duché, citoyen de la paroisse Notre-« Dame-la-D'Hors; lequel âgé de 57 ans est décédé de la veille, et « a été inhumé avec les cérémonies accoutumées.

« Marie, chapelain. « Signé : Borda, Maure, officiers municipaux ».

« Le 20 août a été inhumé par nous soussigné, avec les cérémo-« nies accoutumées, en présence de MM. Borda et Maure, officiers « municipaux, M. François-Stanislas Potherat, citoyen de la pa-« roisse Notre-Dame-la-D'Hors, décédé âgé de 30 ans.

Signé : Borda et Maure, officiers municipaux, Marie, chapelain.

« Lesquels actes, je soussigné certifie être conformes à l'origi-« nal. Ce 20 août 1792, l'an 4e de la liberté.

Signé : Marie, chapelain.

20 Août.

6 heures du matin. — Conseil général de la commune. — *Continuation de l'effervescence populaire.* — Comme la fermentation populaire n'est pas encore calmée, il est arrêté que les patrouilles continueront aussi nombreuses que possible. Il sera envoyé deux de Messieurs au Département, pour s'entendre sur les mesures qu'il serait utile de prendre pour le rétablissement de l'ordre.

Proclamation du Département. — A 1 heure est apporté un paquet du Département, contenant une proclamation au peuple. Elle sera aussitôt publiée, en présence de 8 membres du Conseil général de la commune, escortés de 50 gardes nationaux.

Serments d'ecclésiastiques et de fonctionnaires. — Ont prêté serment les sieurs Payart, curé de Saint-Pierre, Hullin, Marcellot (1) et Morel (2) vicaires de ladite paroisse, Sissons directeur de l'enregistrement, Guinault fils, garde magasin du timbre, Pinard, contrôleur à la régie et Werbrugh, ingénieur des ponts et chaussées.

Recherche de canons. — Le district ayant délégué au Conseil, par sa lettre du 16 de ce mois, le soin de rechercher les pièces de canon pouvant exister dans la commune, et chez M. de la Chasse, MM. Maure et Poussard sont nommés pour faire cette recherche.

21 Août.

Conseil général de la commune. — *Poursuite des assassins de*

(1) Ci-devant prieur curé de Saint-Gervais.
(2) Ci-devant curé de Saint-Martin-lez-Saint-Julien.



MM. Duché et Potherat. — « Le Conseil général constamment occupé de l'événement du 19 de ce mois, et des moyens d'en prévenir les suites, et considérant qu'on ne peut laisser impuni un crime aussi grave, arrête qu'il sera dénoncé à l'Assemblée nationale et à l'accusateur public près le tribunal criminel du Département, et qu'expédition du procès-verbal dressé à cet égard et autres pièces relatives lui seront envoyés. » 1792

22 Août.

Prestations de serment de fonctionnaires et de prêtres. — Ont prêté serment Jacques-Philippe Rousseau, prêtre, Jean Marie, contrôleur des postes, dame Jeanne-Edmée-Catherine Lefebvre, veuve de Jean-Alexandre Lepère, directrice de la poste aux lettres, Louis-François Boulogne, prêtre, et Pierre Péchinet, tous domiciliés à Auxerre.

Offre de grains par le Département. — Deux députés du Département sont venus annoncer au Comité de surveillance que le Département pouvait livrer à la ville 1,500 quintaux de grains, sur ce que le Ministre a mis à sa disposition, à condition que la commune paierait les frais de transport; arrêté que le Conseil accepte et que MM. Poussard et Burat, notables, iront remercier le Département.

Basse boucherie. — Arrêté que pour mettre un terme aux abus qui se commettent à la vente de la viande à la Poissonnerie, soit par l'usage de faux poids, soit par la mauvaise qualité des viandes, il sera nommé deux commissaires de son sein, pour faire l'inspection avec M. Mutelé à ce délégué. Sont nommés commissaires MM. Lesseré et Baillet, notables. Ils relèveront également les contraventions aux réglements de police.

Prestation de serment des corps judiciaires. — Ont prêté serment le tribunal de commerce avec son greffier et ses deux huissiers; le tribunal criminel avec l'accusateur public, le commissaire du gouvernement, son greffier et ses deux huissiers ; le tribunal civil comprenant : le juge président, 4 juges, 3 juges suppléants, le commissaire du gouvernement, le greffier et deux huissiers; le bureau de paix du district; les deux juges de paix avec leurs assesseurs.

Serments d'ecclésiastiques. — Ont prêté serment les sieurs Étienne de Châteauvieux, Joseph-Erançois Julien, curé de Saint-Étienne, Antoine-Marie Ducrest, curé de Saint-Eusèbe, Étienne-Bonaventure Thiennet (1) et Anne Moreau (2), tous prêtres.

(1) Ci-devant gardien des Capucins.
(2) Ci-devant chanoine de la cathédrale.

1792

24 Août.

Serments d'ecclésiastiques. — Se sont présentés et ont prêté serment les sieurs François-Joseph Bray, François-Xavier Javain, (1) Guillaume-François Gourousseau, Florent Prunelle (2), Nicolas Devilliard, Marc-Antoine Raymont, Michel Gagneux (3), Thomas Nicolas Bourdeaux (4), Jean-Baptiste Lhuillier, et Joseph-Marie Closet (5), tous prêtres.

24 Août.

Serment des maîtres des écoles chrétiennes et autres. — Ont prêté serment les sieurs Mathias Desboués, supérieur des écoles chrétiennes, Jean-Baptiste Bridault, Prix Dérodes, Jacques-François Monneuil, Mathieu de La Faye, François Rémond Deblois, Jean-François Bridault et Barthélemy Desmarest, tous maîtres des écoles chrétiennes, Jean-François Coutouly (6), prêtre, Edme-Prix Deschamps, notaire, Jean-Baptiste-Nicolas Deschamps, trésorier de la commune, Jean-Étienne Doucet, épicier, Pierre-François Channel contrôleur public, et Germain Sotiveau, militaire décoré.

26 Août.

Garde nationale. — Arrêté que les ministres du culte catholique demeureront dispensés du service personnel de la garde nationale jusqu'à ce que la loi qui les concerne soit reçue officiellement.

Prestations de serment. — Ont prêté serment les sieurs Claude Lallement, prêtre (7), François-Pasquier, prêtre, Jean-Baptiste-Adrien-Norbert Lelong, curé de Notre-Dame-la-D'Hors, Jacques-Savinien Bernier, vicaire de ladite paroisse, et Thomas Monnot, prêtre et professeur du collège.

27 Août.

Prestations de serment. — Ont prêté serment les sieurs Charles Boquet, ancien frère cordelier, Joseph Raison, ancien frère capucin, Germain Prix-Nicolas Briand, prêtre (8), Guillaume-Edme Michotte, prêtre, et Louis-Auguste-Germain Nizon, citoyen.

(1) Ci-devant prieur des Jacobins.
(2) Ci-devant chanoine pénitencier de la cathédrale.
(3) Ci-devant chanoine de la cathédrale.
(4) Idem.
(5) Idem.
(6) Ci-devant chanoine du Chapître de la Cité.
(7) Ci-devant curé de Saint-Mamert.
(8) Ci-devant chanoine.

28 Août. 1792

Exemple de patriotisme. — Est entré pour avoir le logement, le sieur Terrasson, allant au camp de Soissons avec ses cinq fils. Le corps municipal « à la demande des citoyens présents à la séance » invite ledit sieur Terrasson et ses fils à séjourner dans la commune, et arrête qu'il leur sera fourni une voiture à deux colliers, pour se rendre à Joigny.

29 Août.

Renchérissement de la viande. — Arrêté qu'il sera pris des renseignements sur la valeur des bestiaux, pour satisfaire à la demande des bouchers qui voudraient que la taxe soit augmentée, et en attendant, taxe à 7 sols 6 deniers la livre de viande de bœuf et de mouton, et à 6 sols 6 deniers celle de vache et de brebis.

Prestation de serment. — A prêté serment le sieur Edme Chapotin, maître de musique.

30 Août.

Prestation de serment. — A prêté serment, le sieur André Parisot, prêtre.

4 Septembre.

Prestation de serment. — A prêté serment, dame Anne-Thérèse Dary, veuve de François Maguelone, dit Saint-Benoist.

Recherche d'armes. — En exécution de la loi du 18 août dernier, ordonnant des visites domiciliaires pour la recherche des armes, il est arrêté que ces visites seront faites par des commissaires tirés de son sein.

5 Septembre.

Prêt à la commune. — M. Duplessis, notaire, dépose sur le bureau la somme de 1,500 livres que prête à la commune la dame Thibaut au taux de 4 1/2. Le contrat sera passé devant notaire.

Prestation de serment. — S'est présenté, et a prêté serment dame Françoise Mercier, veuve de Paul-Jean Plessis, ingénieur des ponts et chaussées.

6 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Enrôlement des volontaires.* — En exécution de l'arrêté du Conseil du 5 de ce mois, les citoyens qui désirent s'enrôler, devront se faire inscrire sur le registre ouvert au secrétariat.

Mobilier des couvents. — Vu un arrêté du district d'hier, MM. Borda et Maure sont nommés commissaires à l'effet : 1° de

1792 vérifier les effets inventoriés dans les maisons de Saint-Julien, des Isles, de la Visitation et des Ursulines; 2° de faire transporter au district les cloches et l'argenterie de ces mêmes maisons.

Oratoire Saint-Germain. — Vu un acte du Département du 5 de ce mois, par lequel il accorde à la municipalité, sur sa pétition, l'aigle et les chandeliers de l'oratoire Saint-Germain, le Conseil nomme comme commissaires pour faire transporter ces objets à la Maison commune MM. Borda et Maure, officiers municipaux (1).

Serments. — M. Maure dit qu'il a reçu de M. Dechenu, militaire décoré, actuellement malade, le serment demandé par la loi. Se sont présentés et ont prêté serment : les sieurs Joseph-Bonaventure Rondé ex bernardin, Amable-Thomas Marie, chapelain de l'Hôtel-Dieu, et Jean Boucher, militaire décoré.

7 Septembre.

Serment. — A prêté serment au début de la séance, le sieur Louis-Joseph-Pierre Boucher, citoyen.

Arrivée de députés du gouvernement. — A 8 heures du matin, se sont présentés les sieurs Jean-Marie *Martin* et François *Danjou*, officiers municipaux de la commune de Paris ; lesquels ont lu les pouvoirs qui leur avaient été donnés par le Ministre pour visiter différents départements; et ont requis le Conseil de rassembler demain le Conseil général de la commune, et d'inviter à s'y joindre les administrateurs du Département et du district, pour entendre les réquisitions qu'ils avaient à faire; et de faire réunir la garde nationale au champ de la Fédération. Arrêté que le tout sera exécuté.

A 11 heures le Conseil se réunit de nouveau, sur la demande du comité de surveillance, qui a été requis par les sieurs Danjou et Martin, d'envoyer sur le champ un courrier à M. Sparre, en sa maison de Montfort, afin qu'il puisse se rendre demain à la séance générale. Le courrier est dépêché.

8 Septembre.

(L'an IV de la liberté et le Ier de l'égalité).

Sont entrés MM. Jean-Marie *Martin* et François *Danjou*, officiers municipaux de la commune de Paris; lesquels ont présenté un diplôme conçu en ces termes :

« Au nom de la Nation, le Conseil exécutif provisoire, en vertu

(1) Ces objets étaient destinés à augmenter le poids des deux pièces de canon qu'on devait faire fondre.

« de la loi du 28 août dernier, et de la décision de cejourd'hui, « commet les citoyens Jean-Marie Martin et François Danjou, offi- « ciers municipaux, qui nous ont été indiqués par la commune « de Paris, à l'effet de faire auprès des municipalités, districts et « Départements, telles réquisitions qu'ils jugeront nécessaires « pour le salut de la patrie. En foi de quoi, nous avons signé les « présentes, auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'État « le 3e jour de septembre 1792, l'an IV de la liberté et le Ier de « l'égalité. 1792

Signé : CLAVIÈRE, ROLAND, SERVAN, MONY, LEBRUN et GROUVILLE, secrétaire.

Ils ont ensuite fait, en présence d'un grand nombre de citoyens. un réquisitoire aux Conseils généraux de la municipalité d'Auxerre, du district et du Département prescrivant les mesures suivantes : 1° Requérir tous les citoyens armés, les former en compagnies, afin de partir sur le champ pour Paris, et voler au secours de la patrie; 2° Obliger ceux qui ne partent pas à livrer leurs armes à ceux qui marchent; 3° Envoyer à Paris les armes à feu de guerre et de chasse, toutes espèces de canons, pour y être distribuées aux hommes courageux pour lesquels le serment de vivre libres ou de mourir n'est pas un vain mot; 4° Mettre sous la main de la Nation tous les chevaux d'agrément et de luxe, pour être mis au service des armées; 5° Donner à chaque corps armé qui partira du pain biscuit pour 3 semaines; 6° Tenir registre des armes et chevaux fournis volontairement; 7° Faire livrer la poudre et le plomb possédés par les particuliers; 8° S'efforcer de découvrir les conspirateurs contre la sûreté publique; 9° Mettre en état d'arrestation toutes personnes qui seront suspectes, ou déclarées comme telles par la commune consultée en assemblée générale; enfin de prendre toutes mesures de salut public, dont les procès-verbaux devront être adressés par duplicata, tant à la commune de Paris, qu'au Ministre de l'Intérieur.

« La matière mise en délibération, les procureurs du Département et du district, le procureur de la commune entendus; les « Conseils du Département, du district et de la commune adhèrent pleinement au réquisitoire de MM. les commissaires de la « commune de Paris, et arrêtent qu'il sera mis sur le champ à « exécution pour toutes les mesures de sûreté y contenues; qu'à « cet effet, expédition tant dudit réquisitoire que du présent « arrêté seront, à la diligence de M. le procureur syndic, envoyés « à toutes les municipalités du ressort, pour être, par elles, mises

1792 « à la plus prompte exécution, sous peine de responsabilité individuelle. »

Signé : DANJOU, MARTIN, BETHERY-LABROSSE, président d'âge du Département, GIRARD, procureur du district, CAMPENON, procureur général syndic, G. VILLETARD, maire, FOACIER, secrétaire du Département, GUÉRON, DUDÉSERT, substitut du procureur de la commune, POUSSARD, LELIÈVRE, LESSERÉ, LECARRUYER, BURAT, PARADIS, VOIRIN, PETIT, JODOT, LESSERÉ et DEGOUSSE.

Continuation de la séance.

Équipement des volontaires. — Le Conseil instruit de l'ardeur avec laquelle les citoyens s'enrôlent, des offres qui sont faites en fonds, grains et farines, en chariots, en habits et en armes, nomme M. Lesseré, officier municipal, et M. Tenaille, notable, commissaires pour la formation des compagnies de volontaires ; MM. Baillet, Ruineau, Paradis et Poussard, notables, pour recevoir les grains, farines, et surveiller les volontaires ; MM. Monteix et Poussart, officiers municipaux, pour la partie des chevaux ; et MM. Augé et Degousse, notables, pour celle des voitures et chariots. Arrête enfin que les fonds seront encaissés par M. Faultrier.

Serment de Joseph Villetard, fils. — M. Villetard, maire, fait part d'une lettre de Joseph Villetard, son fils, secrétaire de la légation de France à Gênes, du 3 de ce mois, priant la municipalité de recevoir son serment.

9 Septembre.

Démission d'un garde champêtre. — S'est présenté le sieur Maurice Monnot, qui donne sa démission de garde champêtre, parce qu'il vient d'être nommé gendarme. Le sieur Philibert Baudoin, premier inscrit sur la liste, après le sieur Monnot, est nommé garde champêtre. Il entrera en fonction dès demain.

11 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Commission de surveillance.* — « A midi sont entrés MM. Edme-Pierre-Alexandre Villetard. Lelièvre le jeune, Jean-Guillaume Balme, Claude Gautherot, Jean-François-Prosper Maignan, Pierre Baillet, Paul Milon, Hubert Sanglé, Pierre-Prix Lesseré l'aîné, Chardon-Laloge, Philippe-Charles-Étienne Bréon, Pierre Bourgoin et Henri-Marie Desmaisons ; lesquels ont présenté une expédition d'un acte d'hier, enregistré sur le registre des délibérations du Conseil général du

Département de l'Yonne, par lequel M. Pierre-Alexandre *Charbuy* 1792
et Étienne *Michel*, commissaires, officiers municipaux de la commune de Paris, et chargés de commissions du Pouvoir exécutif, les ont nommés pour composer une Commission de surveillance, à l'effet de prendre connaissance de toutes les opérations des administrations et district du ressort, et notamment ledit Villetard comme adjoint au procureur général syndic du Département, et ledit sieur Desmaisons, comme adjoint au procureur syndic du district. » Après lecture le Conseil a reçu le serment des prénommés.

Signé : E. G. VILLETARD, MAURE, BORDA, SALLET, TENAILLE, GUÉRON, LESSERÉ, HOUSSET, BAILLET, POUSSARD, FAURAX, LECARRUYER, PARADIS, LELIÈVRE, VOIRIN, PETIT, DEGOUSSE, JODOT, LESSERÉ, POUSSART.

12 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Piques.* — Arrêté qu'il sera procédé dimanche à l'adjudication des piques.

Passage de nouveaux émissaires du gouvernement. — Sont entrés MM. Louis-Jean-Baptiste *Gonord*, et Mathurin *Bonin*, commissaires du Pouvoir exécutif; lesquels, après avoir applaudi au zèle des habitants à prêter secours aux armées, ont requis le Conseil de leur fournir deux chevaux de selle, pour parcourir les différents districts du département, et y remplir leur mission. Arrêté qu'on fournira deux chevaux de luxe.

13 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Certificat délivré à M. Maure député à la Convention.* — A été reçue une lettre de M. Maure aîné, administrateur du département, député à la prochaine Convention nationale, par laquelle il donne sa démission de commandant en chef du bataillon des Fontaines, d'assesseur de juge de paix, et d'administrateur de l'Hôpital général, et demande un certificat de sa conduite dans ces places. « Le Conseil général après avoir consacré le témoignage dû aux talents que M. Maure a développés dans les différentes places qu'il a occupées, arrête qu'il lui manifestera par lettre toute sa satisfaction de le voir élevé aux fonctions publiques. »

14 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Commis de la municipalité.* — Les citoyens Carré et Dassier commis du secrétariat, ayant cessé de travailler depuis leur enrôlement, sans avoir prévenu la municipalité de leur intention de reprendre leurs places à leur



1792 retour, sont remplacés par le citoyen Simon-André Coutier. Il est sursis à la fixation de son traitement.

15 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Paiement fait par un acquéreur de la commune.* — S'est présenté le citoyen Claude-Germain-Nicolas Guérin, avoué, acquéreur à l'adjudication du 18 janvier dernier d'une partie des jardins des ci-cevant Cordeliers, moyennant 14,025 livres, lequel verse à valoir 6,500 livres sur le capital et 200 livres pour intérêt, lesdites sommes fournies par Dupille, demeurant à Paris.

Serments. — Ont prêté serment Louis-François Regnard, prêtre, ancien principal du collège de Montaigu à Paris, étant en cette ville depuis le 21 août dernier; Jean-François-Nicolas Lemerle, citoyen, et Jean-Baptiste Villetard, ci-devant chanoine.

16 Septembre.

Serment. — A prêté serment Jean-Claude Marie, militaire décoré.

17 Septembre.

Démission d'un garde champêtre. — Est entré Joseph Sonnié. Il donne sa démission de garde champêtre parce qu'il vient d'être nommé gendarme. Arrêté que le sieur Bonnerot le remplacera.

Serments. — Se sont présentés et ont prêté serment Germain-Lazare Borne, militaire décoré, Louis Sigismond Deline, citoyen, et Jean-Louis-Benoît Leclerc, militaire décoré.

19 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Destruction des tableaux de la ci-devant compagnie de l'Arquebuse.* — « Un nombre considérable « de volontaires du 2e bataillon des gardes nationales du Gard, « arrivé ce jour en cette ville s'est présenté au Conseil général de « la commune. Il lui a représenté qu'il existait dans le pavillon « de la ci-devant Arquebuse une collection complète des rois de « France; que les principes actuels ne permettaient pas de laisser « exister plus longtemps ce monument de l'ancienne tyrannie, et « a demandé qu'elle lui soit livrée pour en faire un auto-da-fé sur « la place de la Maison commune.

« Le Conseil général a d'abord observé que le pavillon de la ci-« devant Arquebuse était une propriété particulière, dans laquelle « la municipalité n'avait aucun droit de visite ou d'inspection; « que les lois relatives à la destruction des signes de l'ancienne « féodalité n'avait prononcé que sur ceux extérieurs, et qui étaient « dans les lieux et temples publics; qu'en conséquence il ne pou-« vait pas approuver la pétition qui lui était faite, ni souffrir « qu'il soit porté atteinte au respect dû aux propriétés.

« Les pétitionnaires ont répondu qu'encore que le Conseil géné- 1792
« ral de la commune les improuvât, ils allaient exécuter leur pro-
« jet, en ménageant toutefois et l'édifice et les autres meubles de
« la ci-devant Arquebuse.

« A l'instant sont intervenus les sieurs Arnauld et Robin, pro-
« priétaires en partie dudit pavillon de l'Arquebuse; lesquels
« après avoir dit que la destruction de la collection dont il s'agit
« avait été convenue entre tous les propriétaires, et était déjà
« commencée par les soins de leurs commissaires; que pour
« éviter le désordre auquel quelques membres du 2e bataillon du
« Gard paraissaient disposés à se porter, ils consentaient à l'enlè-
« vement demandé de la collection dont il s'agit, mais qu'ils invi-
« taient le Conseil général à nommer des commissaires de son
« sein, pour assister avec eux à cet enlèvement et maintenir le
« respect dû aux propriétés.

« En conséquence le Conseil général a nommé pour commis-
« saires MM. Borda, officier municipal, et Baillet, notable.

« De retour, ils ont rapporté que ledit enlèvement de tableaux a
« été fait en leur présence, et des sieurs Arnauld et Robin, sans
« désordre, et sans dommage, soit au pavillon, soit aux autres
« meubles du pavillon.

« Et aussitôt ceux des volontaires du Gard qui l'ont effectué se
« sont présentés sur la place de la Maison commune, où ils ont
« brûlé lesdits tableaux, après avoir chanté l'hymne Marseillaise
« et autres couplets analogues. »

Serment. — A prêté serment Pierre Villetard, militaire décoré.

20 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Décès d'un officier municipal, cérémonial.* — M. Liégeard, greffier du tribunal de commerce, fait part au Conseil du décès arrivé cejourd'hui de M. Pierre Demogier, officier municipal, et l'avertit qu'il sera inhumé demain à 4 heures du soir, en l'église Saint-Pierre. Arrêté que 6 commissaires iront faire visite à la veuve et à la famille de M. Demogier, et assisteront à ses funérailles. Sont nommés à cet effet MM. Jodot, Lecarruyer et Monteix, officiers municipaux, Charton, Mutelé et Bertrand, notables.

Serments. — Ont prêté serment les sieurs Germain Beaudesson, militaire décoré, et Jean-Baptiste Millot, ci-devant chanoine.

21 Septembre.

Serments. — Se sont présentés et ont prêté serment les sieurs Olive Gascogne, ci-devant chanoine, Joseph-François Julien, curé de Saint-Étienne, Edme-Pierre Ducrot, ci-devant chanoine, Fran-

1792 çois Moillat, ci-devant chanoine, Jean-Alexandre Bobée, ci-devant chanoine, Gabriel-Julien Talabardon, ci-devant chanoine, Jean-Amable-Guillaume Frédefond, ci-devant chanoine, Charles-François-Nicolas Leroi, ci devant chanoine, François-Roger Lerasle, ci-devant chanoine.

Remplacement de M. Demogier. — Au retour de l'enterrement de M. Demogier, il est procédé à son remplacement par le premier notable venant après, pour finir son exercice, M. Charton, qui de suite est installé.

22 Septembre.

Serments. — Se sont présentés et ont prêté serment les sieurs Jean-Baptiste Delpuits, prêtre, Jean-Baptiste Digard, ci-devant chanoine, Adrien de Robien, ci-devant doyen du Chapître, François-Edme-Melchior Arrault, ci-devant chanoine, Michel Bidan, ci-devant chanoine, Étienne Breton, prêtre, Jean-Denis-Gilbert-Augustin Perrin, ci-devant chanoine, François-Marie Philippot, prêtre, Claude Tribouillot, prêtre, Jean-Nicolas Taiton, prêtre, ci-devant professeur au séminaire, Adrien-Joseph Pellevillain, ci-devant chanoine, et Pierre-François Viart, ci-devant chanoine, Cyr-Jérôme Ledoux, ci-devant coadjuteur de la congrégation de la Mission, François Colsenet, coadjuteur de ladite congrégation, Jean-Christophe Frottier, ci-devant curé de Saint-Pierre-en-Château, et Nicolas Gélin, ancien chantre de la ci-devant cathédrale.

Dimanche 23 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Serments.* — Ont prêté serment à l'ouverture de la séance les sieurs Jean-Louis Vaultier, ci-devant chanoine chantre, Jean-Louis-François Perreau, militaire décoré, et Jean-Pierre Bouchard, citoyen. M. Maure rapporte qu'à la demande des sieurs Louis Geillotte, ingénieur élève, et de Paul Pelletier, prêtre, tous deux malades, il s'est transporté au domicile de chacun d'eux, et a reçu leur serment.

Décrets de la Convention, abolition de la Royauté. — A 6 heures du soir a été reçu un paquet contenant envoi par le Département de l'extrait du procès-verbal de la Convention nationale, séance du 21 de ce mois, contenant les décrets suivants : La Convention nationale déclare : 1° qu'il ne peut y avoir de constitution que celle qui est acceptée par le peuple ; 2° que les personnes et les propriétés sont sous la sauvegarde de la Nation; la Convention nationale décrète que jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, les lois non abrogées seront provisoirement exécutées ; que les pouvoirs non révoqués, ou non suspendus seront provisoirement maintenus; et que les contributions publiques existantes continueront à être payées comme par le passé.

La Convention nationale décrète que la Royauté est abolie en France. 1792

Et d'une lettre du Ministre de l'Intérieur aux corps administratifs dudit jour 21 de ce mois.

Après lecture desdits décrets et lettres, et à la demande d'un membre : ouï le procureur de la Commune; le Conseil général partageant l'allégresse qu'inspirent les premiers décrets de la Convention nationale, fruits de sa sagesse profonde, arrête qu'à l'instant il sera fait une décharge des canons et boites de la ville; qu'il proclamera sur le champ lesdits décrets et la lettre du Ministre dans les quartiers de la ville et faubourgs, où se font ordinairement les publications, et sur le champ de la fédération, auprès de l'arbre de la liberté; et que les citoyens seront invités à illuminer leurs maisons.



1792

24 Septembre

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Serments.* — Se sont présentés et ont prêté serment : dame Marie-Renée Delacroix, veuve de Paul-Louis Lebrun, et Jean-François Delart, ci-devant archidiacre de Puysaie.

25 Septembre.

Vendanges, visite des vignes. — Arrêté que la visite pour constater la maturité des fruits des vignes sera faite par les mêmes experts que l'année dernière.

Nouvelle formule de serment. — Le Conseil général, informé qu'il existe une loi du 3 de ce mois, qui modifie la formule du serment ordonné par la loi du 19 août, le prête séance tenante. Ce serment est ainsi conçu : « Je jure d'être fidèle à la Nation, de maintenir « de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et « des propriétés, et de mourir s'il le faut pour l'exécution de la « loi. »

26 Septembre.

Serment. — Le citoyen Octave Seurrat, juge de paix, prête serment.

27 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Pénurie de subsistances, visites domiciliaires.* — Le Conseil, considérant que la pénurie de subsistances se fait sentir, arrête « à la demande des citoyens présents » qu'il sera fait chez tous les habitants de la ville, des faubourgs et des écarts, des visites pour constater ce que chaque citoyen possède en blé et autres grains, et faire conduire au marché les blés excédant la provision nécessaire. Pour faire cette visite des commissaires sont nommés parmi les membres du Conseil général et parmi les assistants, et la ville divisée en quatre sections :

1re section, commissaire tiré du Conseil général, le citoyen Ruineau, notable; commissaires choisis parmi les citoyens présents : François Treillé, Jean-Louis Robin, Charles Bassou, Claude Gaudon, Jean-Baptiste Boussard, dit Grenoble, et Jean Thomas.

2e section, commissaire du Conseil, Charles Sanglé, notable; commissaires des citoyens présents : François Beaurepaire, Étienne Beaurepaire, Chicoteau, Pierre Morisset, Edme-Claude Macaire et François Ruineau.

3e section, commissaire du Conseil, Mutelé, notable; des citoyens présents : Louis Mérat, François Joussot, Edme Leclerc, Perrougette, Tupinier et Motheré, menuisier.

4e section, commissaire du Conseil, le citoyen Lesseré, notable;

commissaires des citoyens présents : Claude Gouré, Gabriel Naudon, Jacques Gervais, cordonnier, Georges Robin, Pierre Marcilly et Louis Hollier. 1792

Demande de secours. — Il sera écrit au Ministre pour solliciter des secours.

Suppression des fleurs de lys. — Vu l'arrêté du Département du 15 septembre courant, relatif à la suppression de tous les signes de royauté et monuments de la féodalité, le Conseil, considérant que plusieurs citoyens témoignent du mécontentement de ce que les chasseurs à cheval du 3e régiment, qui sont arrivés aujourd'hui ont des fleurs de lys au retroussis de leurs habits, sur leurs bonnets, ainsi qu'au guidon vert semé de fleurs de lys, arrêté que M. le commandant dudit détachement sera invité à faire retirer à l'instant les fleurs de lys qui se trouvent aux habits et aux bonnets de ses soldats.

28 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Serments.* — Ont prêté serment : Marie-Émilie Dassigny, ci-devant religieuse bernardine, Madeleine Moreau, ci-devant sœur converse bernardine, Amable-Thomas Marie, prêtre, chapelain de l'Hôtel-Dieu, Mathurin Chaulou, prêtre, Henriette Martineau, ci-devant religieuse ursuline, Armand-Didier Ulriot, ingénieur en chef du Département. Le citoyen Maure, officier municipal, rapporte qu'à la demande de Edmée-Bienvenue Robinet, ci-devant religieuse visitandine, en ce moment malade, il en a reçu le serment.

29 Septembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Ban de vendanges.* — Sur le rapport présenté par les experts de la visite des vignes, il est arrêté que le ban de vendanges est fixé au 8 octobre.

Taxe du pain. — Vu le rapport du prix des grains aux marchés, la taxe du pain est ainsi établie : pain mollet, 4 sols 3 deniers ; pain blanc, 4 sols ; pain bis, 3 sols 9 deniers.

Serments. — Ont prêté serment les citoyens et citoyennes : François Moillat, Louis-François Regnard, Jean-Léonard Yvrié, Augustin Perrin, Florent Prunelle et Marie-Joseph Closet, tous ci-devant chanoines, Simon Bourbonne, lieutenant-colonel de la gendarmerie, Marie-Victoire Perrier, ci-devant religieuse ursuline, Jean-Baptiste-François Dupille, militaire décoré, Madeleine Robinet, Vincente-Adélaïde Parisot, Michelle-Julienne Garnier, Marie Leclerc, Jeanne Leclerc, Hélène Leclerc, toutes ci-devant religieuses ursulines, Marie-Anne-Sophie Richer, ci-devant religieuse de l'abbaye de Montmartre, Marie-Anne Degrillet, ci-devant religieuse

1792 ursuline, Marie Regnard, Françoise Page, Jeanne Dumont, ci-devant sœurs converses ursulines, Jean-François Coutouly, ci-devant chanoine et Edme Naudon, gendarme. Après son serment, Marie-Anne-Sophie Richer, religieuse de Montmartre a déclaré fixer son domicile en cette ville, où elle est depuis le 19 août.

Inventaire des objets servant au culte. — Vu la loi du 19 de ce mois, relative à la confection de l'inventaire des objets en or ou argent servant au culte, les citoyens Borda et Maure, officiers municipaux, sont nommés commissaires pour y procéder.

Logement de la gendarmerie. — La maison auberge de l'Hôtel de Malte, située place de la Fanerie, ayant été disposée pour y établir la caserne de gendarmerie, il est arrêté que le sieur Jacotin, architecte, en fera la visite, en présence du citoyen Maure, officier municipal, pour constater son état, et recevoir la déclaration du locataire de ladite maison.

30 Septembre.

Conseil général de la commune. — *Serments.* — Ont prêté serment : Marie-Jeanne-Madeleine Robinet, ci-devant religieuse de la Visitation, Barbe-Henri Tourière, Marie-Madeleine Degui, ci-devant sœur converse de ladite maison, Marie-Louise Clément, ci-devant sœur converse ursuline, Madeleine Boursin, Madeleine de La Rivière, ci-devant religieuses ursulines, Louis-Jean Vaultier, ci-devant chanoine, François-Xavier Javain, ci-devant prieur des Jacobins, Pierre-François Viart, ci-devant chanoine, Charles-François-Nicolas Leroi, ci-devant chanoine et Étienne Breton, prêtre. Enfin tous les membres de la Commission de surveillance. Le citoyen Maure, officier municipal a reçu le serment de Jeanne Morillon, ci-devant sœur converse bernardine, retenue chez elle par la maladie.

1er Octobre.

Conseil général de la commune. — *Serments.* — Ont prêté serment les membres du tribunal criminel et ceux du tribunal de commerce, les citoyens Jean-François Taprai, ancien organiste de l'école militaire de Paris, demeurant à Auxerre, Pierre Robinet, citoyen, et Antoine Péchenot, directeur de la liquidation de la régie des aides. Les citoyens Menestrier et Lecarruyer, officiers municipaux ont reçu le serment, chez lui, de Jean-René Clémenceau, prêtre, malade.

2 Octobre.

Conseil général de la commune. — *Nomination d'un garde champêtre.* — Arrêté que le citoyen Monnin est nommé garde

champêtre en remplacement de Sonnié qui a donné sa démission; et que le citoyen Cyprien Violet, âgé de 31 ans, remplacera le premier garde qui donnera sa démission. 1792

Accident à la malle. — Le citoyen Guillaume Grand, courrier de Paris à Lyon, vient prévenir le Conseil que la malle a versé entre la porte du Temple et la porte Chantepinot, en face la tour Paradis, parce que le service de la poste lui a donné, pour la conduire, un enfant de 12 à 15 ans; et prie le Conseil de venir constater l'accident. Sur quoi, les citoyens Poussard, officier municipal, et Ruineau, notable, sont nommés commissaires pour faire cette vérification.

Maintien des chasseurs à cheval. — Il est déposé une pétition de citoyens demandant la permanence du détachement des chasseurs à cheval. Le Conseil général considérant qu'il avait demandé le départ de ce détachement, à cause de la désertion présumée de 30 volontaires de la Gironde, ce qui avait causé de l'effervescence dans le peuple, mais que les chasseurs peuvent être utiles pour le maintien de l'ordre au marché au blé, arrête que le Département sera prié de révoquer son arrêté du 27 septembre dernier, et de demander au Pouvoir exécutif le maintien dudit détachement en cette ville.

3 Octobre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Serments.* — Ont prêté serment Jean-Baptiste Asseline, prêtre, Julien Laferté, élève du Collège, Catherine Duplessis, ci-devant sœur converse de la Providence, et Adrien Derobien, ci-devant doyen du Chapitre.

4 Octobre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Commissaire envoyé à Sens*, — Le Conseil averti que le Département a décidé de députer deux de ses membres, pour se rendre à Sens, à l'effet de lever les obstacles que des citoyens égarés apportent au passage des blés destinés à la ville, et qu'il l'a invité à nommer un de ses membres pour se joindre à cette députation, nomme le citoyen Borda, commissaire à cet effet.

4 Octobre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Rapport sur la visite des greniers.* — Du rapport des commissaires nommés pour la recherche des blés et farines chez les habitants, il résulte « qu'il n'existe aucuns blés vieux, que la majeure partie des ménages manquent même de farine. » Le Conseil, profondément affligé de cette situation, qui provient en grande partie des obstacles apportés à la libre circulation des grains, et reconnaissant que l'unique res-

1792 source de la commune consiste dans les grains et farines destinés à être envoyés aux volontaires de cette ville, partis le 16 octobre dernier, arrête que les grains et farines dont il s'agit, seront, sous le bon plaisir de l'autorité supérieure, conduits demain et jours suivants à la halle aux grains, pour y être vendus, sauf à rendre compte du produit à qui il appartiendra.

Serments. — Pendant la séance, ont prêté serment les citoyens Germain Rondé et Claude Amé, citoyens; François Sallé, Jean-Baptiste Mérat, Marc Cormery, Philibert Talbautier et Léon-Antoine Duplessis, gendarme.

5 Octobre.

Conseil général de la commune. — *Serment*. — A prêté serment Jean Riou, gendarme suppléant à Auxerre.

Registres de l'état civil. — En exécution de la loi du 20 septembre dernier, relative à l'éta tcivil des citoyens, il est arrêté que le premier officier municipal, pour l'empêchement du maire, se transportera demain avec le secrétaire-greffier et le procureur de la commune dans les églises paroissiales, presbytères et autres dépôts de registres du culte catholique « le seul exercé publiquement dans la ville »; qu'ils arrêteront les registres courants et les déposeront à la municipalité; que ces registres serviront jusqu'au 1er janvier 1793; que deux officiers publics pris dans le sein du Conseil tiendront ces registres à partir de dimanche prochain; que le ressort de l'un sera la section des Fontaines, celui de l'autre la section de la Rivière. Ont été nommés officiers publics les citoyens Claude Guérin père, notable, et Léonard Menestrier, officier municipal; le premier sera pour la section des Fontaines, le second pour celle de la Rivière. Ils ont à l'instant même prêté serment.

6 Octobre.

Conseil général de la commune. — *Serments*. — Ont prêté serment les citoyens Edme-Melchior Arrault, Jean-Baptiste Digard, Michel Bidan, Thomas-Nicolas Bourdeaux, tous ci-devant cnanoines; Barthélemy Imbert, citoyen, Claude Parent, François Notiny, et Hubert Pinon, commissaire de police, et Jean-Nicolas-François Girardeau, ingénieur élève des ponts et chaussées.

7 Octobre.

Conseil général de la commune. — *Serment*. — M. Maure a rapporté que, sur l'invitation du Conseil général de la commune, il s'est transporté aujourd'hui dimanche à l'église Saint-Pierre, et que, avant la messe, et en présence du peuple, il a reçu le serment du citoyen Jacques Prêtre, en qualité de vicaire de ladite paroisse.

8 Octobre. 1792

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Serments.* — Ont prêté serment : Henri Rosman, principal du collège, et Pierre-Antoine Bogard, militaire décoré.

9 Octobre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Fin de la permanence de nuit.* — Le Conseil général, considérant que la permanence de nuit qui a commencé le 12 août, ne lui semble plus nécessaire à cause de la tranquillité dont jouit la ville; que la permanence de nuit arrive pour chaque membre tout les 9 ou 10 jours, et qu'après 24 heures de permanence, le repos qu'ils sont obligés de prendre les empêche d'assister aux séances; arrête que la permanence de nuit cessera à partir de ce jour, et que les séances du jour commenceront à 7 heures du matin, pour ne cesser qu'à 9 heures du soir.

10 Octobre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Mesures prises contre les émigrés.* — Vu la loi du 23 août dernier relative aux biens des émigrés, le Conseil général, « considérant combien il est intéressant de mettre à exécution une loi si salutaire, qui tend à faire découvrir toutes les propriétés des ennemis de la patrie », arrête que, dans la huitaine du présent arrêté, les citoyens seront invités à faire connaître au secrétariat les sommes qu'ils sauront être dues à des français en pays étranger; que les notaires, avoués, greffiers et autres dépositaires publics seront également invités à fournir les renseignements que leurs fonctions leur permettent de connaître sur les mêmes personnes. Le Conseil attend du zèle de ses concitoyens qu'ils se soumettent aux dispositions d'une loi dont « *la République Française* » doit retenir les plus précieux avantages. Et vu également la même loi, il est arrêté que dans la huitaine de ce jour, les pères et mères, dont les fils sont absents, justifieront au greffe de la commune de l'existence en France de leurs fils disparus, ou de leur mort, ou de leur emploi en pays étranger, pour le service de la Nation.

Plaintes à la Convention contre la ville de Sens. — Le Conseil informé par le Département, que la Convention nationale s'est émue des obstacles apportés par la ville de Sens à l'importation des grains destinés à la commune (pillage d'un bateau chargé de blé), et considérant qu'il peut être utile que « les commissaires de la Convention soient informés particulièrement de ce que la ville de Sens a fait dans tous les temps pour nuire à celle-ci, des démarches faites auprès d'elle, en toutes les occasions, pour en obtenir

1792 une vraie confraternité, et des refus qu'on a éprouvés dans des actes journaliers contraires à l'ordre social et au bien public ». Arrête que les citoyens Monteix, officier municipal, et Baillet, notable, sont députés pour cette mission; qu'ils partiront dès demin pour se rendre à Sens, faire leur rapport aux commissaires dela Convention; se concerter avec eux pour tirer des pays d'au-de là de Sens des approvisionnements « sans que la ville de Sens puisse s'en emparer ou s'opposer à leur passage »; qu'ils visiteront ensuite Sergines, Bray, Provins et autres pays de blairie; qu'ils demanderont aux Conseils généraux des villes de Joigny et de Villeneuve-le-Roi de leur adjoindre des commissaires, pour les mêmes opérations « et resserrer les nœuds de la fraternité et de l'amitié, qui ont toujours régné entre ces villes et celle d'Auxerre. »

Serment. — Pendant la séance, ont prêté serment : Pierre Guilbert, gendarme, et André-François Guilbert, prêtre, professeur suppléant du collège.

12 Octobre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Serments.* — Ont prêté serment : Jean-Charles Ducastel et Charles-Marie de la Porte, prêtres et professeurs du collège, Germain-Prix-Nicolas Briand, ci-devant chanoine, Gabrielle-Victoire Martineau, ci-devant religieuse ursuline à Tonnerre, Marie-Jeanne-Susanne Daubenton, ci-devant religieuse ursuline à Auxerre.

13 Octobre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Prêt à la commune.* — M. Maure met sur le bureau la somme de 2,000 livres en assignats que la demoiselle Compagnot, de Vermanton, prête à la commune à constitution de rente à 4 1/2. Accepté. Le contrat sera passé devant notaire. Les intérêts courreront de ce jour.

Première fête civique. — Vu le décret de la Convention du 28 septembre dernier qui ordonne une fête civique dans toute la République, en mémoire des succès des armes françaises en Savoie, il est arrêté : qu'elle sera célébrée demain à 3 heures; que l'hymne des Marseillais y sera solennellement chantée sur la place de la Révolution; qu'on invitera par lettres à y assister les corps administratifs et judiciaires, la gendarmerie, la garde nationale, le bataillon des volontaires des Bouches-du-Rhône et les chasseurs à cheval du 3e régiment; qu'une décharge des canons et boîtes de la ville sera faite la veille à 6 heures du soir; le jour : le matin à 6 heures, une autre à midi, une autre au moment de la cérémonie, et la dernière à 7 heures du soir; qu'enfin les habitants seront invités à illuminer.

Serments. — Ont prêté serment : Pierre-Adrien-Jean-Baptiste Decourtive, juge au tribunal du district de Tonnerre, actuellement de service au tribunal criminel; Louise Prioreau, Marie-Agnès Potherat et Marie-Susanne Potherat, ci-devant religieuses bernardines. 1792

14 Octobre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Serments.* — Ont prêté serment : Jean-Baptiste Michot, artiste vétérinaire du Département et Agathe Joire, ci-devant religieuse ursuline.

15 Octobre.

Le citoyen Maure, officier municipal, déclare avoir reçu le serment à leur domicile, à cause de maladie, des citoyens Jean Second et Aimé Faire, prêtres.

16 Octobre.

Ont prêté serment : Germain-Louis Sotiveau, militaire décoré, Michel Robin, citoyen, Madeleine Carouge, Marie-Anne Thorinon, et Élisabeth Gombaut, ci-devant religieuses bernardines, Anne-Victoire Billetou, ci-devant religieuse bénédictine à Crisenon et Bonaventure Bonnotte, ancien chantre de la ci-devant cathédrale.

17 Octobre.

Ont prêté serment : Élisabeth-Thérèse Dassigni, ci-devant religieuse bénédictine; Louise Dassigni, ci-devant religieuse bernardine, et Nicolas Sabatier, vicaire de Saint-Étienne.

18 Octobre.

Ont prêté serment : Anne-Edme-Catherine Lefebvre, veuve de Jean-Alexandre Lepère, directrice de la poste aux lettres; Jean Huart, contrôleur des postes, Gabrielle Cordé, ci-devant religieuse bénédictine, Marie-Anne Maujot, ci-devant sœur converse bernardine, Antoine Taillardot, gendarme, et Edme Lemain, facteur de la poste.

Garde des héritages, réclamation de l'adjudicataire. — Il est fait rapport d'une pétition de Jacques-François-Marie Lacour, adjudicataire de l'ancienne et dernière garde des héritages de la commune par laquelle il expose que son bail a été brusquement résilié en mars dernier; que la municipalité n'a pu, à cause de la surcharge des bureaux, lui donner le rôle des propriétaires; qu'il l'a établi lui-même et qu'il demande que, vérification étant faite de ce rôle, on lui accorde une année pour le recouvrer, sans quoi ses droits seraient prescrits. Accordé.

1792

20 Octobre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Accusation de concussion portée contre le Conseil.* — Plusieurs citoyens sont entrés pour se plaindre de la cherté excessive des subsistances et en ont accusé publiquement le Conseil général ; « quelques-uns même ont porté la hardiesse jusqu'à l'accuser de faire le commerce des grains, de gagner jusqu'à 3 livres par bichet, et ont menacé de taxer les grains ». Frappé sensiblement de ces inculpations et de ces menaces, le Conseil a rendu un compte détaillé de ses opérations, et a prouvé que les grains qu'il se procurait n'étaient vendus qu'au prix coûtant. Les citoyens présents se sont rendus à ces explications, mais le Conseil pensant que la masse des citoyens égarés par quelques meneurs, avait besoin d'être éclairée, a arrêté que les habitants seraient réunis dans un lieu spacieux; que la lecture serait donnée de toutes les pièces relatives aux subsistances, notamment des marchés faits avec les fournisseurs, et a décidé de faire publier de suite une adresse au peuple.

Adresse au peuple. — Citoyens, porte en substance cette adresse : On vous égare sur la conduite de vos magistrats. Votre bonheur est leur seule préoccupation. Les subsistances ont toujours été l'objet de notre sollicitude. Les visites des greniers de cette ville ont été faites par vos commissaires. Ils ont vu le peu de grains qui y existaient. Une insurrection s'est élevée à Sens; nos grains ont été arrêtés. Les commissaires que nous avons envoyés ont couru les plus grands dangers. Ils ont pu, avec bien de la peine, faire passer deux voitures que nos frères de Villeneuve-sur-Yonne ont partagé avec nous. Enfin le calme rétabli à Sens, nos commissaires ont pu faire des marchés dans les pays de blé. On parle de taxer les grains, ce serait, citoyens et frères, le plus grand malheur. Il en résulterait qu'au lieu d'être fournie de blé, la halle serait toujours déserte; que la famine régnerait au milieu de l'abondance. C'est ce qui arrive dans plusieurs endroits, notamment à Montereau, dont les habitants ont taxé les grains, il y a environ trois semaines. Aujourd'hui cette ville n'a plus de blé, et l'insurrection y règne. Les blés achetés à Sergines coûtent très cher ; les frais de transport en augmentent le prix ; ils sont livrés au prix d'achat et aujourd'hui à 2 heures, dans l'église Saint-Étienne, nous vous ferons lecture des marchés faits avec les fournisseurs. Vous accusez vos magistrats de trafiquer sur les blés, de gagner jusqu'à 3 livres du bichet, quelle horrible inculpation ? Si les faits étaient vrais, nous serions dignes d'être livrés à la vindicte publique.

Quelques citoyens voient avec peine le dépôt du 3e régiment de chasseurs à cheval établi à Auxerre par le Ministre. Cependant ils ont montré le plus grand zèle à Sens et rétabli l'ordre. Loin de demander leur éloignement, on doit désirer leur conservation. Citoyens ayez confiance dans vos magistrats et le calme renaîtra. Soyez convaincus que la cherté des grains ne provient que du défaut de bras pour le battage, de la nécessité d'aller chercher à 20 lieues d'ici nos approvisionnements, et des troubles apportés à leur libre circulation. 1792

Citoyens, nous avons accepté la magistrature, dont vous nous avez investis afin de vous être utiles. Nous sommes vos amis, et des craintes de soupçon sur notre intégrité rempliraient nos fonctions d'amertume. Réunissons-nous tous pour l'intérêt public; ne formons qu'une seule famille. Vos magistrats n'ont rien de caché pour vous, n'ayez rien de caché pour eux. Reconnaissez les abus de la taxe des grains, et n'attirez pas sur nous les horreurs de la famine, en discréditant nos marchés. A ces conditions nous vous rendrons la justice que l'on doit à de généreux citoyens.

Suivent les signatures.

Entrée des commissaires députés à Sens et de ceux de la Convention. — A l'instant sont entrés les citoyens Monteix et Baillet, commissaires députés à Sens; lesquels ont présenté les marchés qu'ils ont faits avec plusieurs Serginois. Puis est annoncée l'arrivée en cette ville des citoyens Faucher et Roverre, députés de la Convention envoyés à Sens pour rétablir l'ordre, et qui se proposent de visiter le Conseil général et de prendre connaissance de la situation particulière de la ville d'Auxerre. Le Conseil nomme aussitôt quatre députés pour aller visiter les citoyens commissaires et les accompagner à la Maison commune. Lesdits commissaires introduits, on s'est entretenu de toutes les parties des subsistances, et des moyens pour assurer à la ville un approvisionnement continuel.

22 Octobre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Emploi de fonds de la commune.* — Arrêté que la somme de 6,727 livres versée par le citoyen Guéron, avoué, à valoir sur l'acquisition qu'il a faite de la ville, de la partie des jardins des ci-devant Cordeliers, sera affectée au paiement en à-compte de ce que doit la ville pour son acquisition de ce ci-devant couvent

Serment de la supérieure des bénédictines et de ses religieuses. — Ont prêté serment : Anne-Joséphine Jaucourt, supérieure des ci-devant bénédictines de Saint-Julien, Marie-Anne Huart, ci-devant

1792 bénédictine, Jeanne Sigaut, ci-devant sœur converse bénédictine, Agathe Voilier, ci-devant religieuse bénédictine, Marie-Rose Poullain, ci-devant sœur converse bénédictine, Madeleine Ducatel, Barbe Prévot, Marie-Jeanne Bousquin, Magdeleine-Antoinette Navarre et Julie Marie, ci-devant religieuses bénédictines; Sophie-Zénobie Sauvé et Julie-Joséphine Sauvé.

23 Octobre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Serments.* — Ont prêté serment : Marie-Marguerite Baillet et Thérése Guyon, ci-devant religieuses bénédictines : Louis Burat et Louis Gaillardot, anciens bâtonniers de la ci-devant cathédrale, Élisabeth Thomas, ci-devant converse bénédictine. Le citoyen Borda, officier municipal, rapporte qu'à la demande de Marie-Éléonore Lefort, ci-devant religieuse bénédictine, il a reçu son serment chez elle.

Visite des boulangers. — Ont été nommés commissaires pour visiter les boulangers, se rendre compte de l'approvisionnement de leurs boutiques, et vérifier leurs poids, les citoyens Charton, officier municipal, et Ruineau, notable.

25 Octobre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Serment.* — A prêté serment Marie-Thérèse Lenfernat, citoyenne.

Garde nationale. — Arrêté qu'il sera écrit au commandant de la garde nationale pour le prier de faire remplacer les citoyens officiers ou sergents, dont les places sont vacantes; et l'informer que si la municipalité n'envoie pas de commissaires pour présider aux assemblées d'élection, c'est parce qu'elle est trop surchargée de travail, et qu'elle réserve toujours son droit de les présider.

26 Octobre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Serments.* — Ont prêté serment : Edmée Bourgoin et Marie-Anne Viart, ci-devant religieuses bénédictines, Jeanne Briottet, ci-devant sœur converse bénédictine, et Joseph Campenon, étudiant en mathématiques au collège.

Serment prêté par les élèves du Collège. — Le citoyen Rosman, principal du collège et école militaire de cette ville, a présenté les élèves pensionnaires de ladite école. Ils sont au nombre de 68 et prêtent serment. Parmi eux on remarque les noms suivants : Dechenu Louis-Germain, D'Assigni Alexandre-Parfait, Laboulaie Pierre-Charles, Laroche François, Bigaut Claude, Rado Alexandre-Marie, Comeau Alexandre-Benigne, Despence Étienne-Ambroise, Lepelletier Louis-Félix-Henri, Sapey Adrien-Mamert, Lepelletier Louis-Étienne-Hector, Boyard Joseph, Lacour Léonard-Marcellin, Leclerc Henri-Germain.

Bruits de rupture des marchés avec les Serginois. — Malgré les marchés faits à Sergines, la disette des grains règne toujours. Le bruit court que les boulangers ont fait rompre les traités conclus avec les Serginois. Le fait sera constaté. Arrêté en conséquence que deux commissaires, les citoyens Lelièvre, notable, et Peplin, se rendront à Joigny et à Villeneuve-sur-Yonne, pour s'informer si les marchés conclus par ces villes avec quelques habitants de Sergines sont rompus ou exécutés; qu'ils se rendront ensuite à Sergines pour s'enquérir des intelligences qui ont pu se former entre les boulangers d'Auxerre et les vendeurs de blé de Sergines; qu'enfin, à leur retour, en exécution de l'arrêté du Département d'hier, ils visiteront les communes de Mont-Saint-Sulpice, Brienon, Cheny, Neuvy, Hauterive, Héry, Bonnard et Beaumont, pour inviter les habitants à venir en aide à la ville d'Auxerre. 1792

27 Octobre.

Conseil général de la commune. — *Serments.* — Ont prêté serment les citoyens François Pasquier, prêtre, et Thomas de Châteauvieux.

29 Octobre.

Conseil général de la commune. — *Inventaire des objets du culte en or ou en argent.* — En exécution de la loi du 10 septembre dernier, relative à l'inventaire des meubles et ustensiles en or ou argent employés au service du culte, en exceptant toutefois les soleils et ciboires servant au culte, et ordonnant le dépôt de ces objets au district, le Conseil nomme commissaires à cet effet les citoyens Maure et Borda, officiers municipaux.

Serment. — A prêté serment le citoyen Edme Chapotin, maître de musique.

30 Octobre.

Conseil général de la commune. — *Projet d'acquisition de ci-devant couvents.* — Le Conseil, considérant qu'en offrant la maison du collège pour en faire une maison d'arrêt et de correction, il ne pouvait prévoir qu'on l'emploierait à usage de caserne; que la maison des Providenciennes (1) servirait très bien de maison d'arrêt et de correction; que de plus, la ville en retirerait, en l'achetant, cet avantage de pouvoir percer, à travers les jardins de cette maison, la rue désirée depuis longtemps, devant faire communiquer la rue des Grands Jardins avec la rue du Champ. Considérant que le champ de foire établi dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu, n'a d'autre débouché que la porte Chantepinot, ce

(1) Occupée aujourd'hui par les dames ursulines.

1792 qui cause de fréquents accidents ; qu'il doit être déplacé, et que le meilleur emplacement serait dans l'intérieur des ci-devant Visitandines; qu'il y a de quoi y former halles, hangars, appentis couverts, et enfin des boutiques en grand nombre, et que ce champ de foire serait d'un accès facile. Considérant d'une part, que le quartier de la Croix-de-Pierre « qui par sa situation peut être un des plus beaux quartiers de la ville », n'a de voie pour se rendre à la Marine que la rue des Grands Jardins, assez étroite, et que l'on pourrait élargir en prenant du terrain aux ci-devant couvents des Bernardines et des Providenciennes ; que les bâtiments occupés par les parloir et tour des Bernardines seraient démolis, ce qui rendrait plus commode l'accès de la rue Mirabeau (aujourd'hui rue Dampierre), qui est ouverte dans les jardins des ci-devant Cordeliers, laquelle rejoint celle de Notre-Dame. Considérant que l'Hôtel-Dieu est établi dans les plus mauvaises conditions, est pour ainsi dire enterré et sans air; qu'il serait très utile de le transférer dans le ci-devant couvent des Bénédictines de Saint-Julien. Considérant que les habitants du Grand Kaire (*sic*) sont enfermés par le ci-devant couvent des Ursulines, et que cette maison, complètement isolée serait très convenable pour en faire un lieu de caserne pour les prisonniers qui sont obligés de loger chez les habitants. Arrêté que la commune fera l'acquisition des maisons des ci-devant Bénédictines, Ursulines, Bernardines et Providenciennes et nomme les citoyens Faurax, officier municipal et Baillet, notable, pour assister à la vente qui sera faite de ces maisons, et faire toutes enchères qu'ils jugeront convenables, sans limitation de prix.

Collège converti en caserne. — Les citoyens Dudésert, substitut procureur de la commune, et Poussart, notable, sont nommés commissaires à l'effet de faire transporter dans le collège, avec l'agrément du district, les lits qui se trouvent dans les maisons religieuses, pour le service de la caserne.

Serment. — A prêté serment le citoyen Seurrat, militaire décoré.

Changement de nom de certaines rues. — Arrêté que la rue descendant de Saint-Regnobert portera le nom de Franklin ; celle de Saint-Regnobert celui d'Helvetius; que la cour du Palais s'appellera cour du Prétoire, et la rue Sainte-Catherine-des-Eaulx rue de la République.

1er Novembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Acquisition du couvent des ci-devant Providenciennes.* — Vu l'homologation de la délibéra-

tion du 30 octobre, par laquelle elle a résolu d'acheter la maison des ci-devant Providenciennes, et l'offre faite par le citoyen Maure, officier municipal, qui s'en est rendu adjudicataire, de la céder à la ville aux prix et conditions de son acquisition, il est arrêté que la commune accepte cette offre avec reconnaissance, et en passera contrat avec le citoyen Maure. 1792

Serments. — Ont prêté serment Germain-André Soufflot, et Jean-Symphorien Morisset, citoyens.

3 Novembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Serments.* — Ont prêté serment Jean-Baptiste-Pierre Payart, curé de Saint-Pierre, et Hullin, son vicaire.

5 Novembre.

Ont prêté serment Marie-Marthe Grignard, ci-devant religieuse Visitandine, et Anne-Élisabeth Gally, ci-devant tourière des Visitandines.

6 Novembre.

Ont prêté serment : Marie-Laurence Collot, Agathe Guillier, Marie-Anne Boyard, Marie-Agathe Thenain, Louise-Marie Gigot, Brigide Crépé, Anne-Madeleine Faulquier, Marie-Adélaïde Potherat, Marguerite-Élisabeth-Pauline Rochard, Marguerite Petit, Jeanne Gaté, Anne-Rosalie Robia, Marie-Geneviève Mélairie, Marie-Anne Billetou, Geneviève-Michelle Coerville, Marie-Madeleine Thomas, toutes ci-devant religieuses visitandines; Gabriel-Julien Talabardon, ci-devant chanoine, Reine Chaillou, ci-devant religieuse ursuline, à Vézelay, et Marcellot, ci-devant curé du ci-devant prieuré de Saint-Gervais.

7 Novembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — ***Bureau de la municipalité, remplacement de commis.*** — Tous les employés des administrations qui étaient partis comme volontaires reviennent; ceux-là seulement de la municipalité, fermes dans leurs résolutions, ne se présentent pas, et les lettres qu'ils envoient ne témoignent pas qu'ils aient l'intention de revenir; d'autre part les bureaux de la municipalité sont surchargés de travaux depuis trois mois, il est impossible de se passer d'employés. Sur quoi le Conseil arrête que les citoyens Carré et Dassier, partis comme volontaires, seront remplacés; que Simon-André Coutier, qui travaille avec intelligence depuis le 14 septembre, est nommé en titre avec 600 livres d'appointement, « et sur les bons témoignages reconnus de la capacité du citoyen Paradis l'aîné, il a été nommé pour remplir

1792 l'autre place aux appointements de 900 livres; et sur ce qu'il a été observé qu'il est maintenant à Fleuri, il a été arrêté qu'il lui sera envoyé, dès ce jour, un exprès pour l'inviter à se rendre demain en cette ville, s'il accepte sa nomination. »

Fonctions de commissaire des guerres. — Arrêté que les citoyens Maure, Poussard et Lesseré, officiers municipaux, et Dudésert, substitut du procureur de la commune feront conjointement ou séparément les fonctions de commissaires des guerres, dans les parties relatives aux chasseurs à cheval et aux prisonniers.

Maison de justice, remplacement du gardien. — Vu l'arrêté du Département du 6 de ce mois, invitant le Conseil à déclarer s'il demande la destitution du citoyen Courtet, gardien de la maison de justice, le Conseil arrête, en vertu du décret du 16 septembre dernier, qu'il demandera au Département sa destitution, et son remplacement par le citoyen Martin Vincent, ancien boulanger, dont le caractère et les mœurs sont irréprochables.

Serments. — Ont prêté serment : Susanne Salmon, Edmée Bonnerot, et Marie Bée, ci-devant sœurs converses visitandines.

8 Novembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Maison de justice.* — Vu l'arrêté du Département de ce jour, destituant le citoyen Courtet, de sa place de gardien de la maison de justice, et son remplacement par le citoyen Vincent, fripier et ancien boulanger, ce dernier, présent à la séance et acceptant, est nommé. Il prête serment de veiller à la sûreté de ceux qui lui seront remis et de les traiter avec douceur et humanité.

Prestations de serment. — Ont prêté serment : Étienne Gautherin, sacristain de Saint-Étienne, Marie-Germain Duché, vicaire de Saint-Eusèbe, Aimée Henri, ci-devant associée à la Visitation, Charles Morisset, ci-devant frère bénédictin, Pierre Jobard, musicien, Denis-Nicolas Imbert, prêtre, Pierre Héraut, garçon de bureau du district, Marie-Germaine Garnier, ci-devant religieuse ursuline, et Villetard, ci-devant chanoine.

Commissaire des guerres. — Arrêté que le citoyen Dudésert exercera seul les fonctions de commissaire des guerres à l'égard des prisonniers.

Commanderie de Malte, inventaire. — Arrêté que les citoyens Faurax et Lesseré, officiers municipaux, sont nommés commissaires pour assister à l'apposition des scellés, et à l'inventaire à faire chez le commandeur de l'ordre de Malte, avec ceux du district.

Paradis, 1er commis du secrétariat. — S'est présenté le citoyen

Jean-Baptiste-Cyrille Paradis, nommé 1er commis du secrétariat, « lequel a dit accepter cette place avec reconnaissance, aux émoluments qui lui sont accordés; en conséquence, il a été arrêté qu'il commencera dès ce jour à travailler en cette qualité. » 1792

Mobilier de la maison de Saint-Julien. — Le citoyen Sallet est nommé commissaire pour assister à la vente du mobilier de la maison de Saint-Julien.

9 Novembre.

Conseil général de la commune. — *Serment.* — A prêté serment le citoyen Jacob-Nicolas-Edme Duplessis, prêtre, recteur de l'hôpital général.

10 Novembre.

Ont prêté serment : les citoyens Joseph Montelle, plâtrier, François Contaut, vicaire de Saint-Eusèbe, et Jean-Baptiste Maillot, vicaire de la même église.

13 Novembre.

Ont prêté serment : Jean-François-Pierre Demoriène, ci-devant religieux à Pontigny, et Augustin-Étienne Frappier, ci-devant chanoine.

15 Novembre.

A prêté serment : le citoyen Joseph-François Julien, curé de Saint-Étienne.

17 Novembre.

Conseil général de la commune. — *Bassin des Fontaines.* — Les travaux de reconstruction du bassin des Fontaines, adjugés au citoyen Montelle, le 6 juin 1789, et reçus par le citoyen Werbrugh, ingénieur du Département, le 6 septembre 1791, se sont élevés à 10,570 livres, 15 sols, 6 deniers. Il reste dû à Montelle 1,465 livres, 7 sols, 6 deniers, qui lui seront payés par le trésorier de la commune.

Prestations de serment. — Ont prêté serment : Marie Montazi, ci-devant religieuse visitandine, Pierre-François Channel, contrôleur des travaux publics, et Philibert Genelet, citoyen de Paris, résidant à Auxerre depuis le 17 août.

20 Novembre.

Conseil général de la commune. — *Réclamations des volontaires.* — Se sont présentés les citoyens Deschamps, capitaine, Carré, sergent-major et porte-drapeau, Bouley, sergent-major et Dassier, fusilier, députés des 2me et 4me compagnies du 5me bataillon des volontaires de l'Yonne; lesquels ont déposé un pouvoir par lequel lesdits volontaires réclamaient les fonds, effets et grains qui leur

1792 avaient été donnés par les habitants d'Auxerre, ou la valeur de ces objets. Le pouvoir enjoint en outre auxdits députés de se transporter au besoin, soit au Département, soit au district, et se termine par cette déclaration : « qu'ils ne voulaient pas partir pour les frontières sans avoir ce qui leur revient. » Lesdits députés ont dit ensuite, savoir : ledit citoyen Carré, que lesdites compagnies les avaient menacés de les pendre s'ils revenaient sans rien apporter, ou s'ils ne se justifiaient de leurs diligences; et ledit citoyen Deschamps, qu'elles étaient décidées à se porter en cette ville, elles-mêmes, si lesdits députés ne terminaient pas. Le Conseil, après s'être élevé contre les termes employés par les pétitionnaires, arrête que les citoyens commissaires nommés pour la collecte des fonds, grains et farines auprofit des volontaires, se réuniront demain, pour s'occuper du compte à rendre, et le présenter au Conseil général de la commune.

21 Novembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Passage souterrain sous la ruelle Bérault.* — Sur le rapport d'une requête faite par le citoyen Pierre-Louis Boyard, négociant à Auxerre, tendant à l'établissement d'un passage souterrain, pour faire communiquer sa maison (institution des Dames Augustines), avec son magasin dépendant du ci-devant prieuré de Saint-Pierre, qu'il a acheté de la Nation ; le Conseil, considérant que la ruelle Bérault (aujourd'hui dite de l'Équerre), n'est pas praticable aux voitures, et par conséquent en dehors des règlements, qui ne permettent aucune excavation sous la voie publique, arrête qu'il permet gratuitement cette ouverture qui devra être solidement voûtée, et construite sous la surveillance du sieur Jacotin, architecte de la commune.

23 Novembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *E.-G. Villetard, maire, refuse une nouvelle candidature.* — Le citoyen Villetard déclare refuser toute candidature aux fonctions de maire, qu'il remplit depuis trois ans. Sa mauvaise santé en est la cause. Le discours qu'il adresse au Conseil est intégralement reproduit et est ainsi conçu.

« Citoyens

« Il y a trois années révolues que j'ai l'honneur de vivre au
« milieu de vous. Je croyais, dès la Saint-Martin de l'an dernier,
« ma carrière finie, lorsque le vœu de mes concitoyens a jugé à
« propos de me maintenir dans la place où m'avaient appelé les
« premières marques de leur confiance.



« Quels n'ont pas été mes regrets de n'avoir pu dans mille « occasions partager le poids énorme de travaux, dont, depuis « plus de six mois, sont surchargés tous les membres de la com- « mune. 1792

« Si mes forces, si la facilité de travail répondaient à mon désir « d'être utile, tout me serait facile. Vous m'avez vu dans un âge « moins avancé, lorsque vous daignâtes me confier la poursuite « du rachat des aides, celle aussi de la dîme de vin, passer une « année entière à Paris. Alors rien ne m'a coûté, pas même « l'abandon de mes propres affaires; mais aujourd'hui qu'une « santé délabrée, et toujours chancelante; que le ressouvenir « d'une ancienne maladie chronique, qui m'a conduit jusqu'aux « portes du tombeau, semblent vouloir se réunir aux années qui « s'accumulent sur ma tête, je suis forcé d'aller consulter sur « mon état, de vivre de régime et de renoncer provisoirement à « tout travail d'application : celui inséparable des fonctions publi- « ques. J'ai remercié le corps électoral, qui voulait me placer dans « l'administration, de ses bontés et des témoignages de son « estime. Je demande à mes concitoyens le repos qui m'est « absolument nécessaire. Je dois donc vous déclarer qu'une « magistrature qui exige la plus grande activité et une surveil- « lance perpétuelle est au-delà de mes forces. Quand on a bien « mesuré ses moyens, et qu'on les trouve insuffisants, il faut « imposer silence à son zèle et se rendre justice.

« On ne doit être heureux, citoyens, dans la place que j'occupe « que quand on peut y faire le bien. Si, par un excès d'une con- « fiance aveugle, j'allais reprendre des fonctions que je suis inca- « pable de remplir, je trahirais la chose publique ; je préparerais « à une ville que j'ai tant de raisons de chérir, des calamités sans « nombre ; je me couvrirais de honte, et je m'exposerais à mourir « de chagrin. Veuillez donc, d'après toutes ces considérations, « annoncer dans les trois sections, que mon nom doit être rayé sur « toutes les listes des candidats.

« J'emporterai, en vous quittant, citoyens, la mémoire de tout « ce qu'a fait pour moi la commune. Ses bienfaits seront éternel- « lement gravés dans mon cœur. Je lui demanderai de se ressou- « venir quelquefois du premier maire d'Auxerre, d'un ami de la « chose publique, qui sera dans tous les temps un des plus zélés « défenseurs de la liberté et de l'égalité. J'en renouvelle le serment « par devant vous, et je mettrai toute ma vie, mon bonheur « à conserver une place dans votre estime, et dans celui de tous « mes concitoyens.

« Je supplie le Conseil général de vouloir bien ordonner l'inser- « tion de ma demande au registre de ses délibérations. »

1792 Plusieurs membres ont tour à tour répondu au citoyen maire, et l'ont invité inutilement à retirer sa démission.

Enquête sur un terrain appartenant à la ville. — Vu la demande du citoyen Durand, plâtrier, de concession du terrain dans les fossés de la porte du Temple, dont il jouit sans titre, il est arrêté que les citoyens Maure, officier municipal, et Voirin, notable, vérifieront l'étendue de ce terrain et feront rapport.

24 Novembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Élection des juges de paix.* — Vu la loi du 19 octobre dernier, le Conseil, suppléant à ce qu'aurait dû faire le procureur du district, arrête que les habitants sont convoqués dimanche 5 décembre, à l'effet de procéder à l'élection de deux juges de paix, de leurs assesseurs et greffiers; que l'assemblée sera divisée en trois sections; que la première, de la porte du Temple, se réunira dans la salle du tribunal de commerce; la deuxième, de la porte du Pont, dans une des salles du ci-devant prieuré de Saint-Pierre; la troisième, de la porte de Paris, dans une salle du ci-devant prieuré de Notre-Dame-la-d'Hors.

Fossés de la ville, vente de terrain. — Du rapport fait par le citoyen Maure au sujet de la demande de Joseph Durand, plâtrier; il résulte que ce dernier a acheté en juillet 1782, un terrain dans les fossés, d'une contenance mal déterminée; que depuis il a joui d'un terrain adjacent, dont il demande actuellement que la vente lui soit faite. Sur quoi, le Conseil arrête qu'en réunissant les deux lots, le sieur Durand sera propriétaire d'une surface de terrain à prendre dans les fossés de la ville, entre la porte du Temple et la porte d'Égleny, de 85 pieds de longueur à partir du parapet de la porte du Temple, et de 60 pieds de largeur à partir du mur de ville, moyennant 6 livres de rente. La municipalité prend en considération qu'il a fait élever sur ce terrain, des constructions qui ajoutent à l'embellissement de la ville (1).

26 Novembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Réclamations des volontaires.* — Des comptes présentés par les commissaires qui furent chargés de recevoir les dons des citoyens d'Auxerre, pour le corps des volontaires partis le 16 septembre, il résulte qu'il reste en caisse 2,432 livres, 18 sols, 6 deniers, et en magasin 9,609 livres de farine. Mais depuis le départ des volontaires, l'ennemi alors près de Châlons, a été repoussé; lesdits volontaires sont restés

(1) Café du Temple, disposé en rotonde.

sans emploi à Paris. Beaucoup sont revenus. D'autre part, ils doivent rendre à leurs concitoyens les habits, armes, et autres équipements qui leur ont été cédés. En conséquence, le Conseil arrête qu'il est prêt à rendre ce qui est dû aux volontaires, mais qu'auparavant le Ministre doit être consulté. Cet avis sera transmis au district et delà au Département. 1792

Prestations de serment. — Ont prêté serment : Joseph-Nicolas Vautier, Pierre Brottier et Jean Milon, tous perruquiers. Le citoyen Lecarruyer, officier municipal, a reçu le serment de Henri Rondé, retenu chez lui par la maladie.

28 Novembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Commissaire de police.* — Arrêté qu'en exécution de la loi du 29 septembre 1791, relative à l'établissement des commissaires de police, le Département sera prié de demander pour la ville d'Auxerre l'établissement d'un commissaire de police qui aurait pour fonctions de veiller à l'exécution des lois de police municipale et correctionnelle, et dont le traitemeut serait fixé à 900 livres.

Prestations de serment. — Ont prêté serment : les citoyens Joseph Werbrugh, ingénieur des ponts et chaussées, et Joseph Gérard Casseigne, dessinateur du Département.

Inscriptions des jurés. — L'invitation faite aux citoyens, conformément à l'arrêté du Département du 24 septembre dernier de se faire inscrire pour le juré de jugement n'ayant amené que très peu d'inscriptions, nouvel avis sera annoncé au son du tambour.

Registres paroissiaux. — Est entré le citoyen Morel, vicaire de Saint-Pierre, lequel a demandé s'il doit, lors des baptêmes, bénédictions de mariage ou décès, en dresser actes, et les faire signer par les parties. Arrêté que le citoyen Morel invitera le curé de Saint-Pierre à se rendre demain au Conseil général, pour s'expliquer sur les termes de ces registres.

29 Novembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Suite de l'affaire précédente.* — Est entré le citoyen curé de Saint-Pierre, lequel a déclaré qu'il tient un registre, sur lequel il constate qu'il a béni tel mariage ou administré le baptême, et qu'il a quelquefois fait signer les citoyens sur ce registre. Arrêté que deux officiers municipaux se rendront chez ledit curé, et chez les autres curés de la ville, et se rendront compte de la manière dont ce registre est tenu, afin de reconnaître s'il y aurait là quelque chose de contraire aux lois.

Prestations de serment. — Ont prêté serment : les citoyens François Robin, apothicaire et Olivier Huot, perruquier.

1792

2 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Détresse de la commission des pauvres.* — Est entrée une députation du bureau de la Commission des pauvres, ayant à sa tête le citoyen Hay; lequel a exposé que le bureau ne possédant plus en caisse que la somme de 30 livres, il demandait au Conseil de venir à son secours. Le Conseil, considérant qu'il est de son devoir de venir au secours de ses frères indigents par tous les moyens qui sont en son pouvoir, arrête que la somme de 1,047 livres, 4 sols, dernier reliquat des comptes rendus par le trésorier, des sommes données pour les pauvres, sera versée dans la caisse de la Commission des pauvres.

4 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Prestations de serment.* — Ont prêté serment les citoyens Joseph Huguenin et Bertrand Casseigne, perruquiers.

5 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Emprunt de 12,000 livres.* — Vu un arrêté du district, invitant la municipalité à fixer, sur la somme de 100,000 livres, attribuée par le Ministre au département de l'Yonne, à titre d'emprunt pour achat de grains, celle dont la ville peut avoir besoin, il est arrêté que l'on demandera 12,000 livres.

7 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Récompense accordée pour sauvetage.* — « Vu un exposé fait par le citoyen Seurrat, juge de paix, constatant que le 4 de ce mois, Madeleine Lenfernat, ci-devant religieuse ursuline, étant tombée dans le puits du Clos-Friquet, en a été retirée à grande peine, par le citoyen Maurice Philippon, jardinier, à l'aide des citoyens Jacques Lebrun et Claude Courtois, aussi jardiniers; que ledit citoyen Philippon est descendu dans ce puits au moyen d'une corde, et a bravé des dangers pour secourir ladite Lenfernat. Le Conseil général, considérant que la peine qu'ont prise les citoyens Philippon, Lebrun et Courtois mérite récompense, arrête qu'ils seront invités à se rendre au Conseil général pour y recevoir le témoignage de reconnaissance dû à leur action; et qu'il leur sera payé des deniers de la commune, à titre de gratification, une somme de 36 livres, dont 24 livres au citoyen Philippon seul, et 6 livres au profit de chacun des citoyens Lebrun et Courtois. »

8 Décembre. 1792

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Élection du maire.* — Sont entrés les citoyens Dhalle, Liégeard et Notiny, commissaires des trois sections; lesquels apportent le résultat de l'élection à la place de maire. Il y a eu 463 votants, le citoyen Nicolas-Joseph-Edme Robinet, ancien juge du tribunal du district, a eu 217 voix, et le citoyen Nicolas-Jacques Maure 63. Aucun des deux n'ayant obtenu la pluralité abolue, qui est de 232 voix, il est arrêté qu'il sera procédé à un second tour « mais dans lequel les votants ne pourront choisir pour occuper cette place que les citoyens Robinet et Maure. »

9 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Élection du maire.* — Sont entrés les commissaires des trois sections, apportant le résultat du second tour de scrutin. Le citoyen Robinet a eu 444 voix, et le citoyen Maure 145. En conséquence, le citoyen Robinet, présent à la séance, est proclamé maire. Il accepte et prête serment.

10 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Élections municipales.* — Les commissaires des trois sections apportent le résultat du scrutin pour les fonctions d'officiers municipaux : votants 395, pluralité absolue, 198, le citoyen Louis Perthuis fils, a eu 253 voix et le citoyen Léonard Ménestrier, officier municipal, 215; les autres candidats n'ont pas réuni le nombre suffisant de voix. Les citoyens Perthuis et Menestrier, sont proclamés officiers municipaux.

12 Décembre.

Sont entrés les citoyens Desmaisons, François et Rapin, commissaires des trois sections qui ont apporté les résultats suivants : André-Jean-Charles Sallet, actuellement officier municipal, 157 voix, Jacques Pasqueau, ancien juge du tribunal de district, 132, Jean-Louis-Simon Poussard, actuellement officier municipal, 126, Claude Guéron, actuellement notable, 125, Roch Bertrand, tonnelier, 116, François Tenaille, actuellement notable, 103, Edme de la Chasse, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, 83, Claude-Marie-François Housset, ancien juge du tribunal de district, 75, et Laurent Chamberri-Dudésert, actuellement substitut du procureur de la commune, 74. En conséquence les citoyens : Sallet, Pasqueau, Poussard, Guéron père, Bertrand, Tenaille, de la Chasse et Housset, ont été proclamés officiers municipaux.

Remerciements du nouveau maire à la commune. — Est entré le citoyen maire; lequel a dit qu'il venait témoigner sa reconnais-

1792 sance à la commune, auprès de ses représentants, et en acceptant sa nomination, leur offrir tout ce qu'elle a le droit d'attendre de lui de zèle dans l'administration à laquelle il est appelé.

13 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Élection du procureur de la commune.* — Sont entrés les citoyens : Métral père, Savatier père et Lelong, commissaires des trois sections électorales, apportant le résultat du vote pour la place de procureur de la commune. Il y a eu 369 votants ; majorité absolue 185. Le citoyen Boniface Paradis, homme de loi, a réuni 120 voix, et le citoyen Pierre-Antoine Rémond, homme de loi, 97. La pluralité absolue n'ayant pas été atteinte, il sera procédé à un autre tour de scrutin.

Logement accordé à deux tourières des Ursulines. — Vu une pétition par laquelle les citoyennes Edmée Cadou et Geneviève Bontou, ci-devant tourières des Ursulines, après avoir exposé que forcées de sortir de leur maison, et sans logement, elles ont été recueillies par la veuve Beaurepaire, qui a partagé sa chambre avec elles, demandent qu'on leur accorde les deux chambres qu'elles occupaient dans la maison des Ursulines, offrant d'en payer le loyer, Le Conseil, considérant que la situation des exposantes, déjà âgées, sans état, sans fortune ni ressources, commande quelque soulagement en leur faveur, et qu'en occupant ces chambres, elles pourront donner leurs soins à l'entretien de la propreté dans la maison, arrête que ces deux chambres leur seront laissées ; qu'elles devront entretenir la propreté dans la maison ; qu'elles en sortiront à première réquisition ; et qu'elles paieront un loyer de 12 livres par an.

14 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Acceptation du citoyen Tenaille.* — S'est présenté le citoyen François Tenaille, officier municipal, lequel a dit qu'il acceptait avec reconnaissance la fonction qui lui était confiée, et qu'il espérait justifier le choix de ses concitoyens.

Élection du procureur de la commune. — Sont entrés les citoyens Lelong, Dubois et Savatier père ; lesquels ont dit qu'ils apportaient le résultat du vote, pour les fonctions de procureur de la commune, qui ne devait se porter sur d'autres que les citoyens Paradis et Rémond. Le citoyen Boniface Paradis a réuni 303 voix et le citoyen Rémond, 94. En conséquence le citoyen Boniface Paradis est proclamé procureur de la commune. Informé de suite par lettre de sa nomination, le citoyen Paradis a répondu qu'il ne

peut pas remplir lesdites fonctions. Il sera procédé à une nouvelle 1792
élection.

Garde nationale, heure de montée de la garde. — Sur une pétition déposée par des commissaires, au nom du Conseil d'administration de la garde nationale, tendant à ce que l'on revienne à l'usage de monter les gardes à midi au lieu du soir, le Conseil déclare persister dans son arrêté du 24 juillet, parce qu'il représente le vœu de la très grande majorité de ses concitoyens, et refuse d'accéder à la demande des pétitionnaires.

SÉANCE DU SOIR.

Taxe de la viande. — Sur la pétition adressée au mois d'août dernier par les bouchers, et après les renseignements pris par le procureur de la commune sur le prix des bestiaux, il avait été arrêté que la taxe serait augmentée; maintenant que le prix des bestiaux a diminué, parce que l'approvisionnement de l'armée a cessé dans la contrée, et que les fourrages sont plus abondants, il est juste de diminuer cette taxe. En conséquence, elle est ainsi fixée : viande de bœuf, veau et mouton 7 sols la livre; de vache et de brebis à la poissonnerie, 6 sols.

Le citoyen Faultrier est félicité de son zèle et son traitement est augmenté. — « Le Conseil, considérant que le citoyen Faultrier, secrétaire-greffier de la commune, a toujours déployé une activité soutenue, et un entier dévouement à la chose publique; que loin de se laisser décourager par les orages du temps, qui ont multiplié ses opérations outre mesure, il a, au contraire, redoublé de zèle et d'ardeur; qu'abandonné par ses employés dans les moments les plus critiques, il a su faire face à toutes les parties de sa place avec l'intelligence et l'attachement qui lui sont connus; qu'en dehors de ses travaux habituels, il a su tenir une comptabilité importante; que même on l'a vu souvent employer des fonds personnels à l'acquittement de charges, sous le poids desquelles était écrasée la commune. » Arrête que le traitement de 1,100 livres qui lui a été fixé par délibération du 31 décembre 1790 n'est pas suffisant, et qu'il lui sera payé la somme de 400 livres, à titre de supplément d'appointements pour l'année du 11 novembre 1791 au 10 novembre dernier.

Gages du garçon de bureau, augmentation. — Le Conseil, considérant aussi que le citoyen Olive, garçon de bureau, emploie tout son temps au service du bureau; qu'il a droit à une indemnité pour ce qu'il consomme de souliers à faire les commissions que sa place exige, arrête que ses gages, augmentés de 50 livres, seront

1792 fixés à la somme de 400 livres par an, à compter du 11 novembre 1791.

15 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Prestations de serment.* — A prêté serment Pierre Renté, militaire vétéran, et garçon de chambre des tribunaux. Le citoyen Jodot, officier municipal, rapporte qu'il a reçu le serment de Marie Hogniard, veuve de Jean-Baptiste-Étienne Desbelles, retenue chez elle par la maladie.

Élection du procureur de la commune. — Se sont présentés les citoyens Massot, Borne fils, et Lelong, commissaires des trois sections. Ils apportent le résultat de l'élection pour la place de procureur de la commune : Votants 361, majorité absolue 181. Ceux qui ont obtenu le plus de voix, sans obtenir la pluralité absolue ont été les citoyens Étienne-Germain Moreau le jeune, 158 voix, et Pierre-Antoine Rémond, homme de loi, 129. En conséquence, il sera procédé à un autre tour de scrutin, dans lequel les voix ne pourront se porter sur autres que les citoyens Moreau et Rémond.

16 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Pasquier, ci-devant prieur de Saint-Amâtre est décédé. Levée des scellés.* — Le citoyen Poussard, officier municipal, est nommé commissaire, pour reconnaître, avant leur levée, les scellés apposés sur les papiers du citoyen Pasquier, ci-devant prieur de Saint-Amâtre.

Élection du procureur de la Commune. — Sont entrés les citoyens Duplessis, marchand, Guinault, médecin, et Liégeard, greffier du tribunal de commerce. Ils rapportent que le vote pour la place de procureur de la commune a donné 257 voix au citoyen Moreau et 116 au citoyen Rémond. En conséquence, le citoyen Moreau est proclamé procureur de la commune.

17 Décembre.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Élection du substitut du procureur de la commune.* — Sont entrés les citoyens François, Massot et Nembret, commissaires des trois sections. Ils font part au Conseil du résultat de l'élection, pour la place de substitut du procureur de la commune : nombre de votants 280, pluralité absolue 141. Le citoyen Nicolas-Marie Coullard a réuni 241 voix. Le citoyen Coullard est proclamé substitut du procureur de la commune.

19 Décembre.

Élection des notables. — Sont entrés les citoyens (non dénom-

més) commissaires des trois sections, apportant le résultat du vote pour l'élection de 24 notables; d'où il résulte que le citoyen Jean-Louis Robert, cultivateur, a réuni 160 voix; Nicolas-Jacques Maure, actuellement officier municipal, 134; Étienne Borda, officier municipal, 119; Claude-Nicolas Lelièvre, actuellement notable, 117; Hubert Sanglé, actuellement notable, 114; Laurent-Joseph Voirin, notable, 106; Claude-Urbain Duplessis, notaire, 104; Philippe Dhalle, cordonnier, 102; Philippe-Claude Champy, cultivateur, 98; Pierre-Prix Lesseré l'aîné, actuellement notable, 86; Jean-Bénigne Liégeard, greffier du tribunal de commerce, 85; Prix-Joseph Tenain, épicier, 85; Jean-Joseph François, chirurgien, 83; Edme-Pierre-Louis Bachelet père, avoué, 79; Germain-Philippe Lelièvre, bonnetier, 76; Jean-François-Prosper Maignan, notaire, 76; Jean-Philippe Lesseré, actuellement officier municipal, 75; Edme-Pierre-Alexandre Villetard, actuellement notable, 74; Burat fils, épicier, 72; Edme-Pierre-Jean-Ursicin-Claude Paradis, 68; Balthazar Simonot, limonadier, 68; Bréon, chamoiseur, 67; Dunan le jeune, cultivateur, 66; Guinault, médecin, 65. En conséquence, lesdits sont proclamés notables. 1792

Installation du nouveau Conseil. — Arrêté que les nouveaux officiers municipaux et notables seront installés dimanche prochain.

21 Décembre.

Refus de deux notables. — Les citoyens Robert et Champy, élus notables, écrivent qu'ils refusent. Arrêté que les citoyens qui viennent après les derniers élus : les citoyens Perrette et Rapin, les remplaceront.

22 Décembre.

Destitution de trois gardes champêtres. — Les citoyens Jean-Nicolas Cormery, Jacques Charlier et Étienne Monin, gardes champêtres, ayant été, par jugement d'hier du tribunal de police correctionnelle, condamnés pour délits dans l'exercice de leurs fonctions, sont destitués. Ils devront remettre dans le jour leurs hallebardes et leurs plaques au secrétariat de la municipalité. Le citoyen Cyprien Violet, nommé garde champêtre le 2 octobre dernier, entrera en fonction dès demain. Il sera pourvu au choix des deux autres.

Dimanche 23 Décembre (l'an 1er de la République).

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE. — *Installation du nouveau Conseil.* — Après un discours prononcé par le citoyen Villetard,

1792 maire, le nouveau Conseil général de la commune est installé. Les nouveaux élus prêtent serment.

Suivent les signatures.

Continuation de la séance

Élections du secrétaire, du bureau municipal, des officiers publics. — Il est de suite procédé à l'élection du secrétaire de la commune. A l'unanimité le citoyen Faultrier est nommé et prête serment; à celle du bureau municipal : les citoyens Perthuis, Guéron et Pasqueau sont élus; à celle des membres du tribunal de police : sont élus, les citoyens Robinet, maire, Pasqueau et Housset; à celle de deux officiers publics : sont élus les citoyens Poussard, officier municipal et Maure, notable. Le citoyen Tenaille a été nommé commissaire des prisons. Le citoyen Dudésert a été élu commissaire des marchés aux grains, commissaire des guerres et inspecteur des travaux publics.

Installations des juges de paix et des tribunaux. — Arrêté que les citoyens juges de paix nouvellement élus seront avertis de se trouver demain à 1 heure au Conseil général pour prêter serment; que les juges du tribunal criminel et ceux du district seront installés jeudi prochain à 10 heures et ceux du tribunal de commerce dans la soirée.

Ici se termine le procès-verbal qui n'est pas signé. Sept pages du registre sont restées en blanc. Une grande lacune existe dans les procès-verbaux de l'administration municipale. Les minutes ont-elles été égarées ou détruites et la copie sur les registres non exécutée? La suite des procès-verbaux ne reprend sur les registres que le 1er thermidor, an II, 19 juillet 1794.

MADAME LA MARQUISE DE BLOCQUEVILLE

Par M. Ch. Joly.

Les obsèques de la marquise de Blocqueville, fille du maréchal Davout, ont été célébrées le 10 octobre 1892 en grande pompe à l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Tout le sanctuaire était tendu de draperies noires frangées et lamées d'argent, rehaussées de nombreux cartouches aux armes des de Blocqueville. Le catafalque, très élevé, était environné d'une foule de lampadaires où scintillaient mille bougies ; de grandes torchères où brûlaient des flammes vertes achevaient de donner un caractère très imposant à la cérémonie.

De tous côtés, sur les marches, avaient été déposées de fort nombreuses couronnes ; l'une d'entre elles, la plus belle, portait cette inscription : « La ville d'Auxerre à la fondatrice du Musée d'Eckmühl ».

La messe en musique a été chantée par les chœurs et la maîtrise ; M. Billoire, violoncelliste de l'Opéra, a exécuté d'une façon remarquable le *Pie Jesu*.

Dans la très nombreuse assistance ayant défilé devant le comte Vigier, le vicomte Vigier et les duchesses de Feltre et d'Albuféra, nous avons remarqué : la vicomtesse de Janzé, Mme Beulé, le comte et la comtesse Gabriel de Caix de Saint-Aymour, M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général, le comte et la comtesse de Sesmaisons, M. et Mme Jules Claretie, le vicomte Frédéric de Beaumont, le général comte Friant, le prince et la princesse de la Rovère, le colonel de la Nouvelle, Mme de la Prade, la comtesse de France, M. et Mme Le Myre de Villers, M. Emile Montégut, la Délégation de la ville d'Auxerre, composée de MM. Richard et Pelletier, adjoints au maire, M. Joly, receveur municipal et conservateur du Musée d'Eckmühl, etc.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de la famille Davout, où repose déjà le grand maréchal.

Là, M. Joly, notre concitoyen, a prononcé le discours suivant :

« Et nous aussi, Délégués de la ville d'Auxerre, nous venons, au nom de la modeste cité Bourguignonne, saluer Celle qui n'est plus, unir nos regrets aux vôtres et apporter, au pied de ce cercueil, le tribut de notre respectueuse et profonde reconnaissance.

« Madame la marquise de Blocqueville était la bienfaitrice de notre ville. Elle y a créé, à ses frais et de toutes pièces, un Musée magnifique consacré à la mémoire de son illustre père, du guerrier dont les ossements héroïques dorment, ici, depuis déjà bien des années. Ne doivent-ils pas tressaillir et se ranimer à l'approche de sa dernière fille bien-aimée ? Ce Musée, véritable Chapelle de la gloire, c'est l'une des rares curiosités de notre chef-lieu, notre orgueil, inépuisable sujet d'étude pour les lettrés et les artistes. Cette création favorite, Madame de Blocqueville se plaisait à l'embellir, chaque jour. Elle n'hésitait pas à se dessaisir, en sa faveur, des objets les plus magnifiques et les plus chers à son cœur, et ses bontés se perpétueront, même au delà du tombeau.

« Quels titres avions-nous à de pareilles faveurs, quels liens nous rattachaient à cette illustre famille ayant, depuis de longues années, perdu tout point de contact avec notre pays ? C'est là ce que je vous prie de vouloir bien me permettre de rappeler, à grands traits.

« Le maréchal Davout était né à Annoux, dans le département de l'Yonne, arrondissement d'Avallon ; mais il avait fait ses premières études à l'École militaire, devenue depuis le collège d'Auxerre, alors dirigée par les Bénédictins de Saint-Maur. Il avait conservé de ses vieux maîtres le plus tendre souvenir et, en 1805, à l'apogée de sa gloire, il avait pris une part active à la réinauguration de cet établissement alors bien déchu.

« Élu à Auxerre, en 1792, chef de bataillon des volontaires de l'Yonne, il avait voué à son pays natal une reconnaissance dont il avait, en toutes circonstances, donné des marques non équivoques.

« Aussi, la ville d'Auxerre justement fière de ce grand nom, a-t-elle, en 1862, érigé au Maréchal une statue, ornement de l'un de nos plus beaux boulevards, en même temps que la Société des Sciences historiques de l'Yonne mettait au concours l'éloge du vainqueur d'Auerstaëdt.

« A son tour, Madame la marquise de Blocqueville a voulu



témoigner à la ville d'Auxerre toute sa gratitude à raison du double hommage rendu à cette chère mémoire. Et c'est dans ce but qu'Elle a fondé, à Auxerre, le Musée qui porte le nom de : *Salle d'Eckmühl*.

« Ce Musée est un véritable Sanctuaire dans lequel sont religieusement conservées les plus précieuses reliques de cette glorieuse famille. C'est là que nous trouvons les armes de guerre et de luxe ayant appartenu au Maréchal, ses vêtements encore imprégnés de la fumée du champ de bataille, ses armoiries anciennes et modernes, son buste sculpté par un grand artiste, les livres de sa jeunesse et de son âge mûr, avec de touchantes annotations de famille, les splendides insignes de sa vie politique et militaire.

« A ces souvenirs si précieux à sa piété filiale, Madame la Marquise a ajouté de riches bijoux, des meubles de prix provenant de la famille, de nombreux objets d'art et d'antiquité, et enfin de curieux manuscrits, des éditions splendides d'auteurs les plus célèbres et dont les dédicaces attestent quelles profondes sympathies cette femme si aimable et si gracieuse avait su conquérir dans le monde des lettres.

« Aussi, croyez-le bien, la nouvelle de la mort imprévue de Madame la marquise de Blocqueville a produit, dans nos murs, la plus vive et la plus douloureuse impression.

« A ces témoignages bien légitimes de l'émotion publique, permettez-moi de joindre mon tribut personnel.

« Madame la marquise de Blocqueville ne se contentait pas d'ouvrir sa demeure à tous les artistes, à toutes les célébrités politiques et littéraires. Elle daignait accueillir, non moins gracieusement, les plus humbles ouvriers de la pensée, ceux qui n'avaient d'autre titre à sa bienveillance qu'une communauté d'admiration pour la mémoire de son illustre père.

« Qu'elle reçoive donc ici le dernier hommage de celui qu'elle a, pendant trente années, honoré de son amitié.

« Pendant tout le cours de son existence si bien remplie, Madame de Blocqueville se plaisait à disserter, avec ses illustres confidents, sur les grands problèmes de la destinée humaine, sur les manifestations du Beau, sur les secrets de l'Au-delà.

« Aujourd'hui, notre chère regrettée possède la solution de l'énigme. Sans doute, elle a, sur d'autres rivages, retrouvé les nobles esprits dont Elle aimait à s'entourer et qui l'ont devancée dans les régions inconnues.

« A notre douleur il ne reste qu'un adoucissement : efforçons-nous d'être dignes de retrouver, un jour, celle dont la noble

sympathie nous a été si précieuse et dont la vie peut nous servir de modèle.

« Madame, au nom de la ville d'Auxerre, au nom de tous ceux qui vous ont aimée,

« Recevez notre dernier adieu. »

Le 6 novembre 1892, la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne a tenu sa séance mensuelle, sous la présidence de M. Gustave COTTEAU.

M. JOLY a pris la parole en ces termes :

« Le 8 du mois d'octobre, éclatait à Auxerre, comme un coup de foudre, la nouvelle imprévue de la mort de Madame la marquise de Blocqueville, née Louise-Adélaïde d'Eckmühl (1), bienfaitrice de notre ville, et dont le nom, depuis 1869, figure parmi les membres d'honneur de notre Association.

« Et le 10, les Délégués de la ville d'Auxerre accompagnaient à sa dernière demeure du Père-Lachaise les restes mortels de Celle qui, pendant tant d'années, avait tenu, à Paris, le sceptre de la Royauté féminine, Royauté sans grève et sans émeute.

« Le voilà donc à jamais fermé ce foyer hospitalier, ce nid privilégié, digne émule des salons si vantés du XVIIe et du XVIIIe siècles, succursale de l'Académie, où pendant ces vingt dernières années et plus venaient faire assaut d'esprit et de courtoisie et chercher la consécration de leur renommée les représentants les plus illustres du monde artistique, politique et littéraire : Thiers, Villemain, Cousin, Caro, Listz, Lacordaire, le Père Hyacinthe, Octave Feuillet, Ingres, Beulé. (J'en passe et des meilleurs, et je tais ceux qui vivent encore.) Le cadre était d'ailleurs, digne du tableau ; et l'on ne pouvait, à chaque visite, se défendre d'une certaine impression à l'aspect de ce vieil et aristocratique hôtel (2), moitié pierre, moitié brique, au portail finement fouillé, débris de la demeure du cardinal Mazarin (3), et qui, récemment, au Théâtre Français, avait fourni le modèle d'un

(1) Elle était née à Paris, le 8 juillet 1815, de Louis-Nicolas Davout, duc d'Aüerstaëdt, prince d'Eckmühl, et de Louise-Aimée-Julie Leclerc.

(2) A l'angle du quai Malaquais et de la rue Bonaparte. Depuis 1868, Madame la Marquise avait quitté le quai Voltaire pour venir demeurer quai Malaquais, n° 9.

(3) Depuis Mazarin, un hôte non moins illustre était venu occuper ce logis princier. C'était Jean Casimir V, roi de Pologne, qui avait abdiqué en 1667. Il y passa les dernières années de sa vie mondaine, avant de se retirer à l'abbaye de Saint-Germain-des-Champs dont il devint abbé, ainsi que de Saint-Martin de Nevers.



pittoresque décor dans une œuvre de deux de nos auteurs dramatiques les plus goûtés (1). Et de la maîtresse du logis elle-même, un écrivain non moins apprécié n'avait-il pas, sur la même scène, esquissé la gracieuse silhouette, sous les traits de l'aimable et spirituelle duchesse de Réville ? (2)

« Eux aussi se rappelaient le Palais enchanté !

« Quel trouble involontaire et quasi-religieux, quand après avoir gravi le grand escalier de pierre, d'un style sobre et sévère, on pénétrait dans cette salle d'attente déjà encombrée de livres et d'objets d'art; quel battement de cœur, quand après avoir franchi le petit salon intime où ses fidèles se groupaient affectueusement, chaque soir, autour du fauteuil favori de la charmante femme (3), vous étiez enfin admis dans ce modeste cabinet de travail, voisin de l'Institut, cellule presque monacale, toute basse de plafond, où Madame la Marquise avait entassé ses chères archives, ses correspondances, ses souvenirs les plus précieux et où elle donnait ses audiences familières! Quelle émotion respectueuse, en présence de cette noble femme, restée, malgré l'âge et les souffrances, « intacte d'esprit et de cœur » (4), encore si attrayante et si majestueuse sous ses rides, les cheveux blancs entourés d'une auréole de dentelles, à la voix lente, grave et bien timbrée, au regard lumineux et profond qui, à travers son exquise bienveillance, semblait vous scruter jusqu'au fond de l'âme (5)! Madame la Marquise avait, notamment, hérité de son père le don de juger rapidement ceux qui lui étaient présentés, de les apprécier d'un coup d'œil; et de sa première impression elle ne revenait que rarement. Qui pourrait peindre dignement cette physionomie de « bonne fée », cette allure de grande dame, naturelle et sans pose, cette distinction suprême unie à une inépuisable bonté et à la plus rare énergie, cette magicienne sachant, comme me l'écrivait un de ses plus modestes collaborateurs, « hausser tout le monde jusqu'à elle sans s'abaisser », et se plaisant, par sa grâce indulgente, à prêter de l'esprit, même à ses plus timides interlocuteurs?

(1) *Jean de Thommeray*, par Emile Augier et Jules Sandeau (acte V), 25 décembre 1873.

(2) Edouard Pailleron (*Le Monde où l'on s'ennuie.*), 25 avril 1881.

(3) Voir, à la salle d'Eckmühl, le tableau de M[lle] Hélène Mosticzker, artiste russe, représentant le *Petit Salon* ou *Salon chinois* (1890).

(4) M. Ernest Bertin, professeur au Collège de France. (*Débats* du 10 octobre 1892.)

(5) C'est elle qui a écrit : « La vieillesse, de même que la neige, a ses beautés, si elle a ses froidures et ses tristesses. » (*Chrysanthèmes*, p. 60.)

« A la nouvelle de cette fin si rapide, toutes les feuilles parisiennes sans exception, depuis les plus frivoles jusqu'aux plus graves (1), ont, à l'envi, salué de leurs regrets l'étoile radieuse qui s'éclipsait; et si aux articles élogieux ou attendris se sont mêlées quelques lignes acerbes et enfiellées, elles attestaient la rancune durable d'aspirants aux réceptions qui, malgré leurs sollicitations réitérées, n'avaient jamais pu obtenir la faveur de figurer parmi les élus attitrés.

« Aujourd'hui, tout ce charme est rompu, tout s'est éteint, renversé, tout va se disperser. Adieu les chers souvenirs, les réunions intimes, les correspondances familières, affectueuses, enfiévrées, les unes et les autres classées, étiquetées, rangées avec ce soin méthodique qui révélait la fille du grand homme de guerre, à la fois administrateur et organisateur. La mort a porté là sa main brutale. Mais, chose plus triste encore! De tous ceux qui, dans ces dernières années, se montraient si assidus aux lundis de l'aimable châtelaine, combien manquaient au funèbre appel! Combien rares, hélas! nous le constations avec un serrement de cœur, combien parsemés ceux qui, silencieux et recueillis, sous une froide et persistante pluie d'automne, ont gravi la longue pente qui, à travers les tombes fameuses et les innombrables mausolées, conduisait à la dernière étape du grand Maréchal! *Tempora nubila!* Oui, ce jour-là, le ciel lui-même s'est montré inclément pour elle. Le charmant écrivain qui, dans tous ses livres, se plaisait à chanter les voûtes étoilées et à célébrer les horizons bleus, n'a même pas été, pour ce voyage suprême, gratifié d'un dernier rayon de soleil. Encore un ami oublieux!

« Applaudissons-nous donc d'avoir, au nom de la ville d'Auxerre, au nom de notre fraternelle Association, rempli ce devoir sacré; d'avoir, dans la limite de nos forces, payé la dette de la reconnaissance.

« Déjà en proie à la souffrance, sous l'empire des cruelles préoccupations de la dernière heure, Madame la Marquise de Blocqueville disait, récemment, à l'un de ses plus chers habitués (2) : « J'aimerais, simplement, à léguer aux êtres à moi « sympathiques un léger serrement de cœur. »

« — Oh! Madame, doutiez-vous donc déjà, à ce point, de vos amis?

(1) Il m'a été adressé, par un inconnu, un recueil de plus de cent journaux de Paris, de la provinee et même de l'étranger, consacrant quelques lignes aux funérailles de Madame de Blocqueville. Beaucoup, évidemment, ont dû échapper à ce collectionneur.

(2) M. Ernest Bertin. *Débats* du 10 octobre 1892.



« Je sais bien qu'un poëte, blasé avant l'âge, a, dans une de ses fréquentes heures de tristesse, jeté ces strophes amères :

« Sans doute, il est trop tard pour parler encore d'elle ;
« Depuis qu'elle n'est plus, quinze jours sont passés !
. . . .
« De quelque nom, d'ailleurs, que le regret s'appelle,
« L'homme, par tous pays, en a bien vite assez ! (1) »

« Ah ! foin du Génie, s'il peut inspirer de pareils blasphèmes ! Non, non ! ni les années, ni les déchirements de la vie n'ont pu, à ce point, atrophier notre cœur !

« Madame, n'en déplaise au chantre de la Malibran, chez chacun de ceux qui ont eu l'honneur de vous approcher et de serrer votre noble main, vivra un pieux souvenir que le temps ne saurait affaiblir et que la mort, seule, pourra effacer.

« Ai-je besoin de vous le rappeler, mes chers Collègues, n'en avons-nous point, ici-même, les preuves palpables et multipliées, Madame la marquise de Blocqueville a, pendant toute sa vie, professé le culte de la mémoire de son illustre père. Elle avait de cette figure bien-aimée, quoique à peine entrevue, conservé le souvenir le plus tendre. Elle avait consacré à cette gloire si pure le meilleur de sa vie. Les hauts faits du maréchal, ses livres, ses écrits, Elle a tout recueilli. Laissez-moi m'enorgueillir d'avoir eu, le dernier, l'honneur de recevoir, sur ce point, ses instructions et ses confidences. — A sa dernière heure, Elle a eu, j'en suis convaincu, cette joie suprême de songer qu'Elle avait remis à des mains dévouées le soin de veiller sur ses chères reliques qui, autant qu'il est au pouvoir de l'homme, se transmettront, éternellement, d'âge en âge.

« Pour compléter l'hommage que nous devons à son ombre vénérée, sans dépasser les limites de votre indulgence, nous ne saurions mieux faire, aujourd'hui, que de citer Madame la marquise de Blocqueville elle-même et de reproduire, ici, l'un des épisodes les plus récents et les plus caractéristiques de son existence.

« Le 14 mai 1890, à la séance du Reichstag allemand, le maréchal comte de Moltke, donnant libre carrière à sa haine invétérée contre la France et, notamment, contre le grand homme de guerre qui avait infligé à son pays la plus sanglante défaite, prononçait les paroles suivantes, aussitôt reproduites par la presse européenne tout entière :

« Il nous a pourtant été donné de voir, en l'an 1813, comment,

(1) Alfred de Musset, *Stances à la Malibran*.

« à Hambourg, dans ce temps-là ville française, un maréchal de « France, alors qu'il était déjà en pleine retraite, mettait, en « guise d'adieux, la Banque hambourgeoise dans sa poche. »

« Aucune injure ne pouvait être plus sensible au cœur de Madame de Blocqueville : oser attaquer l'intégrité de son père! Essayer de lui ravir ce qu'elle avait recueilli de plus précieux dans l'héritage paternel! Jeter de la boue à ce bronze jusque-là inviolé! Et au lendemain d'une guerre où le vainqueur avait garni mieux que ses poches!

« Il était, d'ailleurs, impossible de dénaturer, sciemment, plus complètement, les faits historiques, de calomnier plus indignement le grand homme de guerre qui avait si longuement et si glorieusement prolongé la lutte en pays ennemi, alors que l'étranger envahissait depuis plusieurs mois notre propre territoire.

« On n'a pas impunément du sang guerrier dans les veines! Aussi, Madame la marquise de Blocqueville, digne fille du Maréchal, n'hésita pas à relever, la première, l'insulte faite à ce père idolâtré. Et, malgré les objections de ses proches, malgré certaines craintes pusillanimes, n'écoutant que la voix de son cœur, Elle entra en lutte avec le terrible maréchal. Elle fit rééditer à ses frais et tirer à 2,000 exemplaires le Mémoire justificatif présenté au roi sur les actes du gouvernement du Maréchal à Hambourg et publié en 1814, alors que le territoire français était encore occupé par l'ennemi.

« La famille du Maréchal, ajoutait Madame de Blocqueville, est « convaincue qu'après cette lecture, pour tout homme de cœur, « pour tout patriote, à quelque nation qu'il appartienne, ce n'est « pas la renommée du maréchal Davout qui se trouvera amoin- « drie par les paroles du comte de Moltke. »

« Et le premier exemplaire de ce Mémoire, Madame la marquise de Blocqueville l'adressait au maladroit calomniateur. Elle y joignait la lettre suivante, datée du 31 mai 1890, lettre empreinte d'une énergie virile et dont la minute, écrite de la main même de Madame la Marquise, figure là-haut dans notre précieux dépôt. Bien qu'elle ait été reproduite par les journaux de l'époque, je crois que vous me pardonnerez de vous la relire aujourd'hui :

« Monsieur le Maréchal,

« Votre Excellence comprendra que les paroles par Elle pro- « noncées dans une grande Assemblée politique aient retenti « douloureusement dans le cœur de la dernière fille existante du « maréchal Davout.



« Il y a un mérite plus rare et plus digne de tenter les grands « cœurs que la terrible gloire acquise sur les champs de bataille : « ce grand mérite consiste à savoir rendre justice à ses ennemis.

« Le Mémoire de Hambourg publié en 1814 par le prince « d'Eckmühl réfute, par avance, les paroles de Votre Excéllence, « et prouve victorieusement que le commandant de Hambourg « n'a strictement fait que le mal imposé par son devoir de chef. « Je me permets d'adresser à Votre Excellence ce Mémoire, « qu'Elle ne connaissait certainement pas, en la priant de vouloir « bien agréer l'expression de mes sentiments de haute distinc- « tion.

« A.-L. D'ECKMULH, MARQUISE DE BLOCQUEVILLE. »

« Parmi les richesses confiées à notre garde, figure au premier rang la lettre *autographe*, réponse du maréchal comte de Moltke, lettre que Madame la Marquise avait fait encadrer religieusement et dont elle a eu l'héroïsme de se dessaisir, de son vivant, à notre profit. Cet autographe va, tout à l'heure, passer sous vos yeux :

« Madame la Marquise,

« Ce n'est *q'aujourdhui* que je reçois votre lettre et je m'em- « presse d'y répondre (1).

« Dans mon *discour* au Reichstag, j'ai mentionné la saisie de « la Banque de Hambourg, ce qui est un fait historique. Il est « évident que le général français, en cette occasion, n'a pu agir « que sur un ordre de son gouvernement auquel il fallait obéir. « Si, néanmoins, l'expression dont je me suis servi a pu être « *interprété* comme si le maréchal Davout eût agi dans son « intérêt personnel, je regrette de l'avoir mal *choisi*.

« Je vous dois cette explication, Madame la Marquise, et j'aime « à croire que vous *voudriez* l'accueillir gracieusement.

« Quant à l'ouvrage que vous avez eu la bonté de m'envoyer, « je l'étudierai avec le plus vif intérêt.

« Jĕ vous prie de vouloir agréer l'expression de mes sentiments « de haute *distintion* avec *lesquelles* j'ai l'honneur de signer,

« Madame la Marquise,

« Le très obéissant serviteur,

« Comte DE MOLTKE,

« *Maréchal*.

« Cudowa, le 5 juin 1890 » (2).

(1) Nous reproduisons fidèlement les légères incorrections du texte.

(2) Le Maréchal est mort quelques mois après.



« Constatons-le, pour une fois, par hasard, qu'il avait pris la parole en public, le *Grand Silencieux*, comme l'appelaient ses compatriotes, n'avait réellement pas eu de chance (1). Il était battu, battu honteusement par une femme et il n'hésitait pas à le reconnaître. Certains Allemands ne manqueront sans doute pas de dire qu'il a agi par courtoisie. Messieurs, vous apprécierez. Au surplus, est-ce donc la première fois qu'une héroïne française a malmené l'ennemi exécré ?

« N'eût-elle écrit que cette page magistrale, Madame la marquise de Blocqueville aurait fait acte d'écrivain de race.

« Je devrais, assurément, vous parler ici de ses œuvres, car son patrimoine littéraire est des plus considérables. Madame de Blocqueville a tout abordé : Roman, Philosophie, Histoire, et avec un incontestable talent. Le travail était une des lois de son existence. En Algérie, à Rome, comme à Paris, elle tenait la plume. De son renom d'écrivain apprécié Elle était fière, et à bon droit ; on l'a constaté plus d'une fois; Elle y tenait, peut-être pour le moins, autant qu'à tous ses titres de noblesse, anciens ou modernes, les premiers remontant jusqu'au onzième siècle (2). Je vous analyserai ses livres, quelque jour. Le temps et le calme me manquent pour l'entreprendre aujourd'hui.

« En voici l'énumération sommaire :

« *Perdita*, 1859. — *Chrétienne et Musulman*, 1861. — *Rome*, 1864. — *Le Prisme de l'Ame*, 1864. — *Les Soirées de la Villa des Jasmins*, 1874. — *Roses de Noël*, 1874. — *Le Maréchal Davout*, 1887. — *Pensées d'un Pape*, 1888. — *Les Chrysanthèmes*, 1888. — *A travers l'Invisible*, 1891. — Manuscrits inédits.

« Celui que je préfère à tous, c'est son charmant petit recueil des *Chrysanthèmes*, le dernier que j'aie reçu de sa chère main (3). C'est du Larochefoucauld moderne et du plus fin. Je cueille au hasard :

« Donner est plus doux que garder (4). »

(1) Quelques écrivains d'outre-Rhin ont eu la franchise de l'avouer. J'en ai la preuve dans une série de lettres adressées à Madame la Marquise, collection des plus curieuses et qui ne peut être communiquée qu'à bon escient.

(2) Elle s'enorgueillissait, notamment, d'avoir retrouvé, dant le catalogue imprimé des livres composant la Bibliothèque de George Sand, et vendus après le décès de cette dernière, un exemplaire de ses *Soirées de la villa des Jasmins*, exemplaire annoté de la main du grand écrivain, et qui figure aujourd'hui au musée d'Eckmühl.

(3) Jouaust, 1888.

(4) Page 70.



« Penser bien féminin! Et ce n'est pas là une vaine parole. Bien des gens le savent, et nous, Auxerrois, mieux que tous! Ça été la devise de toute sa vie.

« Il me faudrait entrer, ici, dans des détails ignorés. J'aurais à vous parler de sa bienfaisance, du noble usage qu'elle aimait à faire de sa fortune. Sa bonté était inépuisable. Et comme on en abusait! Mais, à l'instar de tous les grands cœurs, Elle gardait le silence sur ce point. Et je ne connais ses bonnes œuvres que par les confidences qui m'ont été faites, à ce sujet, par l'une de ses amies les plus intimes, confidences qu'il ne m'est pas permis de divulguer.

« Jusqu'à sa dernière heure, l'aimable femme s'est montrée héroïque. Laissez-moi vous citer quelques extraits des dernières lettres familières qu'Elle daignait m'adresser, après tant d'autres si pleines de verve, de gaîté et d'entrain, dernières épaves maladives que je conserve précieusement et qui vous la peindront tout entière.

« Dans l'une d'elles, s'excusant amicalement du léger retard qu'elle avait apporté à me répondre, elle ajoutait malicieusement :

« Cher monsieur, vous ne vous doutez pas de la vie que je « mène. Je ne puis pas toujours lire, en un jour, les lettres qui « me sont adressées et dont quelques-unes, justement parce « que je dois les refuser, *commandent*. Comme au Maréchal, il « me faudrait trois Secrétaires. On me demande le possible et « l'impossible. On m'envoie, parfois, plus de volumes par se« maine que je ne saurais en lire dans l'espace de deux ans (et « souvent *ennuyeusissimes*). »

« Puis, viennent ses récentes lettres, datées de sa villa du Calvados (Villers-sur-Mer) et qui révèlent le douloureux pressentiment de sa fin prochaine.

« Du 7 août 1892. — « Cher monsieur, vous l'avez pensé, j'ai « été et je suis plus que souffrante. J'ai quitté Paris, malade. La « chaleur orageuse, terrible, du voyage m'a jetée au lit et, depuis « quatorze jours, je n'ai pu descendre au jardin. L'air est trop « vif pour mes nerfs. Je languis douloureusement. Je ne vis plus. « J'ai auprès de moi le gentil ménage de Sédières, puis Berthe « d'Arc avec ses filles, qui me soignent affectueusement sans « pouvoir me guérir (1). Ma porte est close pour tout le monde.

(1) Le comte Roger de Sédières, son cousin, petit-fils de Julie Davout, comtesse de Beaumont, sœur du Maréchal, et la comtesse de Sédières,

« Je suis lasse, anéantie, craintive du moindre effort. (Tristes conséquences du surmenage physique et intellectuel !) « Ce lieu « est enchanteur, mais pour les bien portants. J'ai eu tort de « quitter Paris. » (Ce cher Paris qui l'avait tuée !)

« Et, dans une autre, la dernière, datée du 22 août, que je recevais, à mon retour de Royat d'où je lui avais écrit des lettres enthousiastes : « L'air de la mer me grise. Tout bas, et sans « l'avouer aux aimables et chères parentes qui me soignent si « bien, je me demande, même si je vis, comment je pourrais « revenir dans ce coin si incroyablement beau. Il y a d'aussi « jolies promenades qu'à Royat, promenades que je ne fais pas, « et des ravins qui rappelaient les sites exotiques au noble amiral « Jurien de la Gravière (l'un de ses chers amis que j'avais oublié « de vous citer tout à l'heure).

« Je suis descendue une fois dans mon jardin. Je reste étendue « tout le jour, à lire, à me reposer ; et, le soir, mon gentil esca- « dron (ses ravissantes cousines) vient m'aider à passer quatre « heures charmantes et moins douloureuses que les orageuses « heures du jour. »

« Voilà les dernières amicales expansions de celle qui, pour ne point les effrayer, essayait de cacher ses souffrances à ceux qui l'entouraient. Voilà les seules plaintes de celle qui avait écrit : « Vivre est souvent lugubre ; mourir est toujours effrayant » (1).

« A mon grand regret, je m'abstenais de lui écrire, ne voulant plus lui imposer la fatigue d'une réponse.

« Comme le pauvre oiseau blessé loin de son nid, Elle n'est revenue dans son cher Paris que pour y donner un dernier coup d'œil à ses trésors intellectuels et pour mourir.

« Mazarin, son devancier dans cette illustre demeure, Mazarin, épuisé, mourant, se traînant dans ses magnifiques galeries pour contempler, encore une fois, les chefs-d'œuvre recueillis dans le monde entier et qui font, aujourd'hui, l'orgueil du Louvre, s'écriait avec angoisse : « Et il faut quitter tout cela ! » — Plus heureuse, Madame la Marquise aura ajouté, j'en suis sûr : « Oui, mais je vais retrouver mes chers morts ! »

« Madame de Blocqueville, et je lui en adressais parfois d'affectueux et respectueux reproches, n'a jamais, dans son existence si surchargée, pu trouver ni le temps ni la force de venir visiter

née Mathilde Triana ; Mme Renaudeau d'Arc, née Berthe de Sédières et sœur de M. Roger de Sédières.

(1) *Chrysanthèmes*, p. 25.





Héliog. Dujardin

MADAME LA MARQUISE DE BLOCQUEVILLE

1815-1892

sa création auxerroise, ce Musée où elle avait, vivante, enfoui tout ce qui lui tenait le plus au cœur, ce Temple dont elle connaissait cependant, par des dessins multipliés, les moindres détails et pour lequel elle me transmettait, à chaque envoi, pour chaque livre, pour chaque tableau, les instructions les plus précises. Elle ne nous a jamais donné la joie de la voir s'asseoir au milieu de nous, qui aurions été si fiers de la saluer ici, de la faire participer à nos études auxquelles, quoiqu'absente, Elle s'intéressait si vivement.

« Aujourd'hui, Elle n'est plus ! Sa gracieuse et noble image, aux diverses époques de sa vie, figure dans son Musée, depuis sa tendre enfance jusqu'à l'âge le plus avancé. Voici la dernière en date, qui remonte déjà à cinq années (1887), œuvre de M. Abel de Montferrier, petit-fils de son vieil ami Villemain.

« Quant à son nom, il restera inscrit à la place d'honneur dans nos Bulletins.

« Pardonnez-moi maintenant, Messieurs, d'être resté au-dessous de la tâche que m'imposaient l'affection et la reconnaissance. Louer dignement une pareille femme était difficile ! Puisse-t-elle accepter notre dernier et respectueux hommage !

« Puisse, surtout, puisse son ombre chérie s'en réjouir encore ! Son œuvre filiale (j'en renouvelle devant vous le serment que j'ai prêté entre ses mains), son œuvre bien-aimée ne périra point par ma faute.

« Et, j'en ai l'espérance, elle se maintiendra intacte par les soins de ceux qui me remplaceront un jour. »

Auxerre, 6 Novembre 1892.



NOTES

EXTRAITES

DES REGISTRES DE CATHOLICITÈ

DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉTIENNE DE VÉZELAY

DE 1738 A 1778

Par M. J. Sommet.

Avant 1789, les registres de l'état civil, dits alors registres de catholicité, étaient tenus par les curés des paroisses, qui, très souvent, y consignaient, avec les actes de baptêmes, de mariages et de décès, des faits intéressant leurs localités.

C'est ainsi que l'abbé Manin, qui fut curé de la paroisse Saint-Étienne de Vézelay, de 1738 à 1778, laissa dans ses registres, sur les événements du jour, la température, les récoltes, etc., des notes éparses dont nous avons fait quelques extraits en laissant de côté tout ce qui se rapportait trop exclusivement aux cérémonies religieuses.

La lecture de ces extraits peut bien n'avoir rien d'attrayant, mais elle suggérera sans doute à d'autres chercheurs l'idée de compulser aussi les registres de catholicité de leur paroisse; peut-être y découvriront-ils quelques récits ayant une certaine connexité avec l'histoire locale.

1739. — 15 mars. — Promotion au cardinalat de Monseigneur Guérin de Tencin, prince d'Embrun, abbé et seigneur de Vézelay.

« Monseigneur de Tencin, dit le curé Manin, s'est signalé par son grand zèle à résister aux erreurs des Jansénistes, et à les réfuter par de savants écrits, qui rendront son nom illustre et immortel. »

Quoi qu'en dise le bon curé de Saint-Étienne, l'abbé de Tencin ne laissa pas un très bon souvenir dans la mémoire des Vézéliens; car, tracassier, turbulent et avide, cet abbé fut constamment en opposition avec la commune qui lutta contre ses exigences, ses empiètements et ses usurpations. La commune lui intenta, du reste, plusieurs procès.

Le cardinal de Tencin dut sa fortune politique et sa célébrité à sa sœur, Claudine de Tencin, religieuse sans avoir prononcé de vœux. La maison de cette femme, célèbre par son esprit, était le rendez-vous des beaux esprits, malgré les scandales qui s'y passaient quelquefois.

1740. — 18 octobre. — « Baptême » de la seconde cloche de l'église Saint-Étienne : parrain, M. Philibert Turgot, fils de Antoine Turgot, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Vézelay; marraine, Mlle Claudine Le Breton, fille de Messire Jean-Jacques Le Breton, seigneur de Villette et de Corbelin, écuyer, commissaire des guerres pour la seconde compagnie des mousquetaires. L'acte constatant ce « baptême » est signé : Lemvel de Moreceau, doyen de Vézelay, Turgot, Claudine de Corbelin, Turgot, F. Durozet, Manin, curé-archiprêtre de Saint-Père, Breton de Corbelin, Bouché, Turgot, Quantin, principal du collège, et Manin, curé.

L'année 1740 a été très fâcheuse. L'hiver fut très rude et très long. C'est à peine si, sur la fin de mai, les vignes commencèrent à pousser.

Des pluies torrentielles endommagèrent beaucoup les moissons

Le 6 octobre, une gelée, — qui fut suivie d'autres, — perdit la récolte des vignes; car le raisin ne commençait alors que « verrer », aussi récolta-t-on du vin de très mauvaise qualité.

Sur la fin de décembre, il tomba des pluies tellement fréquentes et abondantes que les rivières débordèrent et causèrent de grandes inondations.

A Paris, dit le chroniqueur, on allait en bateau sur plusieurs places et dans plusieurs rues.

1741. — Triste année. Grande disette. La sécheresse fut si grande et si prolongée que les menus grains n'ont pu pousser, faute d'humidité.

Le blé se vendait de 12 à 13 livres le bichet (1), et encore n'en trouvait-on que peu.

(1) Le bichet de Vézelay, mesuré *ras*, pesait 90 livres et valait, en mesure actuelle, 59 litres 35, ou en chiffres ronds, 3 doubles-décalitres.



Un arrêté du Parlement ordonna des quêtes dans toutes les paroisses.

A Vézelay, tous les dimanches, on distribuait aux pauvres de la ville 300 livres de pain.

On faisait également, tous les jours, une distribution de riz tout préparé : le matin, aux pauvres de la paroisse Saint-Étienne, et le soir à ceux de la paroisse Saint-Pierre.

Les curés et officiers de ville étaient chargés par l'intendant de veiller à ces distributions, qui durèrent de juin à fin d'août.

Le riz était envoyé par le roi. Les dames et les demoiselles de la ville le préparaient et le faisaient cuire au château abbatial.

1742. — 1er janvier. — Le roi Louis XV nomme commandeur de ses ordres et honore du Cordon Bleu, Guérin de Tencin, archevêque de Lyon, abbé et seigneur de Vézelay.

13 mai. — Accord intervenu entre le curé Manin et ses paroissiens à propos du « droit de Passion ».

D'après un usage immémorial, les curés de Saint-Étienne disaient la Passion tous les jours, depuis le 3 mai jusqu'au 14 septembre : pour cela, chaque laboureur devait un charroi, et chaque manœuvre une journée.

Mais la « perception de ces droits » présentant souvent des difficultés, il fut alors convenu entre le curé Manin et ses paroissiens que, dorénavant, chaque laboureur donnerait 10 sols, et chaque manœuvre des hameaux 1 sol, et que la collecte de ces « droits » se ferait chaque année à la Toussaint.

L'accord est signé : Roy, clerc tonsuré ; Jean Guéreau, Fauleau et Manin.

16 septembre. — Grandes démonstrations de joie dans toute la ville à l'occasion de la dignité de premier ministre de France, dont le roi Louis XV a pourvu le cardinal de Tencin.

1743. — Année très abondante en blé et en vin. Néanmoins, ces denrées se vendent bon marché, car l'argent est rare et les impôts nombreux et élevés.

La guerre (guerre de la succession d'Autriche), allumée par toute l'Europe, rend le peuple digne de compassion.

1744. — Récoltes également abondantes, mais grandes aussi sont les misères du peuple à cause de la guerre.

Un incident est soulevé par MM. du Chapitre de l'église de la Madeleine à propos de processions. Ces messieurs prétendent avoir le droit de rétablir leurs processions dans les églises paroissiales de Saint-Pierre et de Saint-Étienne.

Les curés de ces paroisses nient aux chanoines le droit qu'ils veulent s'arroger et résistent tout d'abord. Mais après de nombreux pourparlers avec le Chapitre, ils tolèrent ces processions dans leurs églises. Seulement à titre gracieux, par esprit de paix, de charité et de « pure honnêteté » et non comme un droit appartenant aux chanoines.

On pourrait conclure de là que les curés de la ville et les chanoines de la grande collégiale vézélienne ne vivaient pas toujours en bonne intelligence.

1745. — Le chroniqueur relate les conquêtes faites cette année par Louis XV en Savoie, en Piémont, dans le Milanais, ainsi que la prise des villes de Tournai, Gand, Ostende et Bruges.

Il se réjouit de la défaite des Anglais. « Et, ce qui est le plus intéressant, ajoute-t-il, pour tous les catholiques, c'est que les peuples d'Écosse, d'Irlande et de plusieurs provinces d'Angleterre on reconnu Georges Stuart pour leur prince légitime. »

Mais ces guerres, « quoique justes », accablent le peuple d'un grand nombre de taxes et d'impôts.

Heureusement que les trois dernières années qui viennent de s'écouler ont été fertiles en blé, lequel vaut 3 livres le bichet; mais les vendanges n'ont pas été aussi abondantes que les moissons.

1746. — Relation des nouvelles conquêtes de Louis XV dans les Pays-Bas et de la défaite de Charles Édouard, prétendant d'Angleterre.

Il y a à Vézelay 361 soldats hollandais du régiment de Nassau, qui ont été faits prisonniers à la prise de Mons. Ces prisonniers, dont le langage est inconnu des habitants, peuvent à peine se faire comprendre.

Grande mortalité sur les bêtes à cornes dans tout le royaume. Cette mortalité sévit fort à Vézelay et dans les environs.

En 1746, le blé se vendait 5 livres le bichet.

1747. — Chaleurs excessives en août et en septembre, ce qui occasionne des maladies.

Malgré ces chaleurs, les vins n'ont pas été de bonne qualité.

En quantité, les vignes n'ont donné qu'un muids de vin par arpent.

Le blé est cher : de 7 à 9 livres le bichet. Cette cherté serait due à la présence, à Vézelay et dans les environs, de nombreux prisonniers hollandais.

1748. — Embellissement dans l'intérieur de l'église Saint-Étienne.

Pose, autour du sanctuaire d'un lambris ou boisure qui a coûté 200 livres payées sur les deniers de la fabrique;

Don d'un tabernacle de 362 livres et de deux pièces de tapisserie, de 5 aunes chacune, valant 310 livres, fait par Mme Raffin veuve de Guillaume Courtot, en son vivant bailli et avocat en l'élection de Vézelay.

Le curé envoie à Paris, pour les échanger, deux vieux calices, sur l'un desquels étaient gravées les armes de M. de Rochefort, ancien abbé de Vézelay.

Les calices pesaient ensemble, avec leurs patènes, 3 marcs 2 onces, 5 gros et demi; les neufs, reçus en échange, pesaient avec leurs patènes 4 marcs, 5 onces, 2 gros et demi.

La même dame Raffin paya la soulte de l'échange, qui se montait à 165 livres.

Difficultés avec les dîmeurs. Ceux-ci veulent empêcher le curé Manin de vendanger les vignes de sa cure les jours privilégiés, bien que, depuis plus de soixante ans, les anciens fonds de la cure Saint-Étienne fussent exempts de dîmes.

Le curé adressa, à ce sujet, une requête à M. de Tencin, abbé de Vézelay qui avait le droit de dixme. Ce dernier maintint le privilège du curé Manin et donna ordre aux dîmeurs de ne plus le troubler à l'avenir dans ses récoltes.

La paix, si ardemment attendue, est conclue par le traité d'Aix-la-Chapelle.

« La mort de plusieurs milliers d'hommes, écrit le chroniqueur, les dépenses, les impôts, les vexations de toute espèce, conséquences des guerres, ont abouti à laisser les états belligérants dans la même situation qu'ils occupaient auparavant.

« Les peuples espèrent qu'avec cette paix diminueront les impôts dont il sont accablés. »

On a transporté dans la ville des grains provenant des magasins de l'armée; sans quoi il y aurait eu disette à Vézelay.

Le bichet de blé se vendait 8 livres.

La récolte en vins avait été assez bonne.

1749. — 19 janvier. — Départ des prisonniers hollandais cantonnés à Vézelay.

Les « deux extrémités » de cette année ont été également remarquables. Les blés annonçaient une belle venue et les vignes promettaient une belle récolte; mais le 14 mai, il tomba une pluie très froide et il gela fortement dans la nuit. Les récoltes furent grandement endommagées.



Les vignes qui échappèrent à la gelée de mai souffrirent beaucoup des pluies et des froids qui survinrent dans la dernière semaine de juin, de sorte que l'on fit peu de vin.

Le blé valait 7 livres le bichet.

12 novembre, décès du sieur Gourlet, curé de la paroisse de Saint-Pierre.

L'abbé Manin parle ainsi de son confrère :

« Le curé Gourlet était un homme de tête, bon curé, qui a « gouverné sa paroisse pendant 53 ans. Il n'a pas eu, de part et « mort de patrimoine, plus de 10,000 à 12,000 livres et sa succes- « sion se monte à plus de 400,000 livres. Sa longue vie s'est passée « toujours dans les procès et bâtiments. Dieu veuille que ses « héritiers ne consument pas à partager sa succession une grande « partie des biens qu'il leur a laissés. »

1750 — Enregistrement à la gruerie et au bailliage de Vézelay, d'une ordonnance de Monseigneur l'Intendant de Paris, maintenant aux curés de la ville le droit d'assister aux assemblées communales et de participer à la distribution des affouages.

Année très fertile en blé. Le bichet valait 3 livres seulement.

Le vin se vendait cher, les vignes en ayant peu produit par suite de la grêle qui, en avril, les avait ravagées.

1751. — Nouvelles contestations, mais plus graves que les précédentes, entre le Chapitre de la Collégiale et les curés de Saint-Pierre et de Saint-Étienne, toujours au sujet des processions.

Ces contestations donnèrent lieu à un échange de correspondance entre l'abbé Manin et l'évêché d'Autun.

Jusqu'alors, les églises paroissiales de Vézelay avaient été exemptes de toute servitude envers le Chapitre de la Collégiale.

Les chanoines organisèrent des processions générales et voulurent forcer les curés des paroisses à y assister. Ces derniers refusèrent afin de conserver leur indépendance. Devant cette résistance, les chanoines soumirent d'abord leurs prétentions à M. le procureur général de Paris, lequel, après avoir examiné les raisons invoquées de part et d'autre, répondit qu'il ne voyait d'autre moyen de conciliation que de s'adresser directement au Parlement. Mais, pensant qu'une solution se ferait ainsi longtemps attendre, ces Messieurs du Chapitre firent aux curés vézéliens sommation d'avoir à se rendre à leurs processions.

L'abbé Manin en appela alors à l'évêque d'Autun, auquel il expose l'objet du litige.

Les grands vicaires Hamard et Demange lui répondirent que,

l'évêque étant absent, ils l'informeraient de l'affaire pour qu'à son passage à Lyon, il pût en conférer avec le cardinal de Tencin, abbé de Vézelay, mais qu'en attendant la décision de l'évêque, ils devaient résister aux prétentions des chanoines et ne souffrir aucune innovation aux usages établis.

Bientot l'évêque fit connaître son avis. Il maintint les curés vézéliens dans leur indépendance vis-à-vis des chanoines.

Dans cette même année 1751, le blé valait de 6 à 7 livres le bichet; et le vin quoique de médiocre qualité, de 34 à 36 livres la feuillette.

1752. — Ordonnance de Monseigneur de Berthier, intendant de la Généralité de Paris, conférant aux curés de la ville le droit d'assister aux assemblées communales et d'y donner leur avis sur toutes affaires, à l'exception toutefois des questions concernant les impositions, tailles, capitation et nomination de collecteurs.

Année abondante en blé et en vin.

1753. — Arrivée à Vézelay (31 août) de l'évêque d'Autun. Il fit son entrée en ville au son des cloches et « au bruit de six pièces de canon ».

Tous les habitants étaient « sous les armes ». Après les compliments de tous les différents corps de la ville, l'évêque se plaça sous le dais, qui fut porté par « quatre avocats. »

Pendant son séjour à Vézelay, l'évêque donna la confirmation à quinze paroisses.

Année très sèche. Les moissons ont fourni peu de grains; néanmoins le bichet de blé ne s'est vendu que 6 à 7 livres.

En revanche, les vignes ont donné une très bonne récolte en quantité et en qualité, les mois d'août et de septembre ayant été très chauds.

Le vin se livrait à vil prix.

1754. — Du blé en quantité, mais peu de vin. Les vignes avaient été « échamplées » l'hiver.

Pose d'une grille en fer dans l'intérieur de l'église Saint-Étienne pour séparer la nef du chœur.

Heureux de cet établissement, le curé Manin relate que cette grille, d'un beau travail, a coûté 600 livres, dont 150 ont été fournies par le cardinal de Tencin, et les 150 autres par la fabrique.

Madame Anne Grasset, veuve de M. Lopin, en son vivant auditeur des comptes au Parlement de Dijon, fait don de tout son bien

formant environ 300 livres de revenu, à l'hôpital de la ville, et de 16 livres de rente à l'église Saint-Étienne.

1755. — Tremblement de terre qui, le 1er novembre, a détruit Lisbonne.

Adjudication de travaux de restauration à l'église Saint-Étienne pour une somme de 1,425 livres.

Refonte de la grosse cloche dont le poids doit être augmenté de 400 livres.

Abondantes récoltes en blé, mais presque nulles en vin. Les vignes avaient gelé au printemps.

1756. — Réparations à la couverture de l'église et au clocher de Saint-Étienne, que des vents impétueux avaient fortement endommagés.

Cette année 1756, qui, dès son début, promettait une heureuse récolte, doit être mise au rang des mauvaises années.

Le 27 mai, jour de l'ascension, les vignes ont gelé. Le 29 juin, la grêle a ravagé le territoire sur une grande étendue. Le 16 août une nouvelle grêle a achevé de perdre le peu qui restait.

Le bichet de blé s'est vendu 6 livres 10 sols et la feuillette de vin 45 livres.

1757. — M. le gouverneur fait don à l'église d'un bel encensoir, et Madame Barcé, de quatre aunes de damas pour faire une chasuble.

27 juin, baptême des cloches par l'abbé Berthier, prédicateur du roi, grand vicaire de l'évêché de Troyes et doyen de l'église collégiale de Vézelay.

La plus grosse cloche pesait 1,244 livres : elle a eu pour parrain M. le chevalier de Serevilly, écuyer, aide-major des chevaux-légers de la garde du roi et gouverneur de Vézelay; pour marraine Mme Jeanne Angeli, épouse du sieur Barce conseiller du roi en l'élection de Vézelay.

L'autre cloche, dont le poids n'était que de 307 livres, a eu pour parrain Claude Pillon, de Chaumont, écolier, et pour marraine, Mlle Pierrette Barce.

Nouvelle visite à Vézelay de l'évêque d'Autun. Il y est reçu par M. de Berthier de Sauvigny, intendant de la Généralité de Paris, chez lequel il doit se rendre en quittant Vézelay.

Bien qu'il n'y ait eu ni gelées au printemps, ni grêle en été, les récoltes de 1757 n'ont pas été bien brillantes.

Juin et juillet ont été très chauds, mai et août pluvieux, et septembre assez chaud; mais le 29 septembre, il est tombé de la grêle, ce qui a fait avancer la vendange.

Prix du bichet de blé : 6 livres ; de la feuillette de vin, de 40 à 45 livres.

1758. — Le 3 septembre, attentat à la vie du roi de Portugal. Les jésuites, d'après l'abbé Manin, étaient soupçonnés d'avoir trempé dans cet attentat.

Le 15 avril, chute abondante de neige; la terre en fut couverte jusqu'au 18.

Année très pluvieuse, surtout en ce qui concerne les mois de juin, juillet et août.

Les récoltes se ressentirent fortement de cette situation atmosphérique.

De mémoire d'homme, les vendanges ne furent aussi médiocres.

Le blé, cependant, ne se vendait que 6 livres le bichet.

1759. — La guerre de sept ans se continue. Les impôts se multiplient; on est forcé, pour faire face aux dépenses de l'État, de porter à la Monnaie l'argenterie plate et même l'argenterie des églises.

Été très chaud.

Récolte médiocre en vin à Vézelay, mais abondante dans les pays voisins. Cela à cause d'une « quantité prodigieuse » de grêle de « différentes formes », qui tomba le 22 juin sur le territoire de Vézelay. Il y avait des grêlons « gros comme des œufs. »

L'on fut surpris qu'après une telle grêle, il soit resté quelque chose dans les blés et dans les vignes.

Le blé coûtait 7 livres le bichet; et le vin, quoique de bonne qualité, ne se vendait dans les environs de Vézelay, que 20 livres la feuillette.

C'est en cette année 1759 que M. de Berthier, doyen de l'église collégiale de Vézelay, fut nommé par le roi, titulaire de l'abbaye de cette ville.

Il prit possession de son abbaye le 29 mai. A cette occasion, il y eut une cérémonie d'une grande magnificence. Les corps administratifs complimentèrent le nouvel abbé et le soir on tira un beau feu d'artifice.

1760. — Le curé Manin dresse l'état des fondations des services et des messes qui sont à la charge de la fabrique, par suite de dons. A ces fondations étaient attachés les revenus de plusieurs immeubles.

L'année 1760 a été fertile en blé et en vin. Prix du blé : 100 sols le bichet; du vin (de 14 à 16 livres le muid!)

1761. — Les vignes gèlent le 30 avril, mais commme l'année a été extrêmement chaude, elles ont donné encore une récolte passable. Quoique de bonne qualité les vins se sont vendus à un prix peu élevé. Le blé s'est maintenu à 100 sols le bichet.

1762. — Les jésuites sont chassés du ressort du Parlement de Paris.

Paix conclue avec l'Angleterre: mais paix peu avantageuse pour la France.

Année très chaude et excellentes récoltes en blé et en vin.

Le prix du blé a diminué, il est à 4 livres le bichet. Le vin est à très bon marché.

1763. — Expulsion des jésuites du ressort de presque tous les Parlements.

Année fertile en blé, dont le bichet ne se vend que 3 livres.

Les raisins ont gelé à la perche; aussi le vin a-t-il été de très mauvaise qualité. Les vins vieux se vendaient à un prix élevé.

1764. — 1er avril. — Éclipse de soleil. Cette éclipse a été totale, et a eu lieu de 9 heures à midi.

Le 1er avril se trouvant un dimanche, les curés de Vézelay, « à cause des ténèbres que devait produire le phénomène annoncé » ont dit leurs messes à 8 heures.

Pendant l'éclipse on voyait des étoiles.

Le roi a rendu, en novembre, un édit portant que la Société des Jésuites était expulsée de son royaume, ses seigneuries et dépendances.

L'année 1764 a été fructueuse. Bon vin. Prix du blé : 4 livres le bichet.

1765. — Reconstruction du chœur de l'église d'Asquins, par les soins de Barthélemy Grognot, curé dudit lieu, à l'aide des dons qu'il a tirés de Paris.

Récolte médiocre en blé. Prix du bichet : 6 livres. Vin assez bon.

1766. — Année abondante en blé et en vin. Par suite de l'exportation des blés à l'étranger, le bichet, malgré une bonne moisson, s'est vendu 6 livres.

1767. — « Voilà une chère année, écrit le bon curé de Saint-Étienne! » Le blé vaut 8 livres; le vin vieux de 100 à 120 livres par suite du manque de récolte de vin dans toute la France.

Les impôts augmentent et les misères sont grandes.

Le bois qui entre dans nos villes paye « un tribut. »

On a rétabli les maitrises.

Le roi d'Espagne a chassé les Jésuites de son royaume. Le Pape n'a pas voulu les recevoir dans ses états, et le roi de Naples et des Deux-Siciles en a fait autant.

1768. — « Année à jamais mémorable pour les curés! »

Un édit du roi, rendu à Versailles et enregistré au Parlement, le 13 mai, fixe les portions congrues des curés à 500 livres, à condition qu'ils abandonneront les novales dont ils jouissent.

Le curé Manin opte pour la portion congrue de 500 livres, selon les termes de l'édit, et fait signifier cette option à l'abbé de Vézelay, qui l'agrée.

1769. — 18 septembre. — M. Le Bâcle d'Argenteuil prend possession, par procureur, de l'abbaye de Vézelay. C'est un homme, « aumônier », pieux et savant.

Année peu fertile; aussi le prix des denrées s'en ressent. Le bichet de blé coûte 8 livres et le vin se vend 80 livres le muid.

1770. — Au 1er mai, les vignes n'étaient pas plus avancées qu'à Noël; on ne faisait que les tailler, les « terrer ». L'hiver avait été très long et très pluvieux. On n'a pas fait une feuillette par arpent et, quoique de qualité médiocre, ce vin valait 100 livres le muid.

Le blé se vendait, après moisson, 12 livres le bichet.

Le curé Manin se sert pour la première fois, dans son église, d'un dais qui a été fait avec un reste d'étoffe provenant de la robe de défunte Mme la duchesse d'Orléans. Quoiqu'acheté le tiers de sa valeur, ce reste d'étoffe a néanmoins coûté 22 louis.

Grandes réjouissances à Paris, à l'occasion du mariage du Dauphin avec l'archiduchesse d'Autriche, et graves désordres qui s'ensuivent.

Nous laisserons la parole au chroniqueur que nous citerons textuellement afin de montrer comment alors les nouvelles de Paris se grossissaient en arrivant dans les provinces.

« Ad perpetuam rei memoriam. Le 30 mai 1770, qui était un « mercredi, en réjouissance du mariage du Dauphin avec l'archi- « duchesse, sœur de l'empereur et fille de la reine de Hongrie, il « y a eu à Paris un feu d'artifice qui a occasionné de graves dé- « sordres; les pétards et les fusées ayant effrayé les chevaux des « carosses, les filous et assassins se sont glissés et répandus « partout et ont commis des cruautés affreuses; les carosses ayant « été renversés, ils arrachaient et coupaient les oreilles des dames

« pour avoir leurs pendants d'oreilles, coupaient leurs doigts pour
« avoir leurs diamants, dépouillaient de leurs habits ceux qu'ils
« rencontraient et les jetaient ensuite dans la rivière. Quelques-
« uns de ces filous ont été aussi tués, auxquels on a trouvé de cinq
« à six montres et tabatières d'or. Le nombre des morts est près
« de 800, parmi lesquels on fait mention de cordons bleus, de
« chevaliers de Saint-Louis, d'abbés, de prêtres et moines. On
« mande aussi qu'il y a un millier de personnes blessées et muti-
« lées. Paris et les provinces sont dans la consternation. Plusieurs
« de nos messieurs et dames s'étant rendus à Paris pour assister aux
« joies publiques, ont mandé qu'ils ont couru de grands risques
« de leur vie, mais qu'ils ont été heureusement préservés. »

1771. — Au 23 mars, la neige couvrait la terre, l'eau des fossés était gelée.

On n'a pas récolté une feuillette de vin par arpent.

Le blé a été rare jusqu'à moisson et il valait 15 livres le bichet; après moisson, il ne se vendait que 9 livres.

L'administration municipale avait fait venir, des environs de Paris, des farines de seigle qui se donnaient à 3 livres 5 sols les 25 livres. Sans ce secours, la misère eût été grande à Vézelay.

1772. — Dans un moment de tristesse, suite des douleurs que lui fait endurer la maladie de la pierre, dont il est affligé depuis quelque temps, le curé Manin écrit : « Peut-être l'an prochain sera-t-il ma dernière année! »

« Dieu me fasse la grâce de terminer ma course dans sa sainte
« crainte et dans son saint amour. Je recommande à mes succes-
« seurs d'être exacts à exécuter les fondations faites de mon
« temps et zélés pour la décoration de l'église et la sanctification
« de nos chers paroissiens. »

Le bon curé devait souffrir encore pendant près de six années.

29 décembre, incendie à l'Hôtel-Dieu de Paris. Plus de « 1,200 pauvres et malades » ont péri, soit par les flammes, soit par le froid qu'ils ont eu à endurer dans l'église Notre-Dame, où ils avaient été transportés.

On a fait une assez bonne récolte en blé, néanmoins, le bichet valait encore 7 livres, mais ce prix baissa par l'arrivée en France des blés des Pays-Bas.

En vin, il n'y a eu qu'une demi-récolte. Août et septembre ont été très chauds; cependant, les derniers jours de septembre ayant été très pluvieux, la qualité du vin laissait à désirer; aussi le vin s'est-il vendu à vil prix.

1773. — « Année à jamais mémorable », pour l'extinction totale des Jésuites.

La Société en est supprimée dans tout l'univers, par la bulle du 21 janvier, du pontife Clément XIV. « Leur trop grande élévation ajoute le chroniqueur, a fait et causé leur ruine. »

1774. — 16 juin, service funèbre pour le repos de l'âme de Louis XV, décédé à Versailles le 10 mai.

A cette occasion, la Ville a, de ses frais, habillé trente-six pauvres, « lesquels, pendant l'office, ont tenu chacun un cierge blanc. »

Au milieu du chœur, on avait élevé un « superbe mausolée », décoré des attributs de la royauté.

On a distribué, à l'issue du service, 3 livres de pain à chacun des pauvres de la ville et des « environs ».

Médiocre récolte en blé; en 1774 le bichet se vendait de 7 à 8 livres.

Bon vin, mais il n'y a eu qu'une « demi-vinée ».

1775. — Arrivée à Vézelay, le 16 juillet, de Monseigneur Alexandre-Yves de Marbeuf, évêque d'Autun, pour « confirmer les paroisses de Vézelay, Saint-Pierre et Asquins. »

On tira le canon, ce qui occasionna de grands malheurs. En voulant recharger trop précipitamment les pièces de canon, Edme Bidault fut tué, et cinq autres personnes grièvement blessées par un canon qui éclata.

Les impôts sont lourds et la misère très grande.

Cependant, bonne récolte en vin et en blé.

1776. — Pose, dans l'église de Saint-Étienne, d'un tableau représentant Saint-François-Xavier prêchant les Indiens. Ce tableau donné par Mlle de la Barre de Carois.

Les impôts continuent leur marche ascendante.

Le blé vaut 6 livres le bichet et le vin 50 livres la feuillette.

1777. — Année abondante en grains.

Les vignes ont manqué elles n'ont pas produit une feuillette à l'arpent.

Les chaleurs d'août et de septembre, en hâtant la maturité du raisin, ont donné de la qualité au vin.

1778. — Mort du curé Manin.

Le curé de Saint-Pierre relate ainsi la mort de son confrère de Saint-Étienne.

« Le 24 décembre 1778, est décédé messire Joseph Manin, prêtre

« curé de Saint-Étienne, âgé de 80 ans; homme instruit, d'excel-
« lentes mœurs, d'une conduite vraiment ecclésiastique, et doué
« d'une bonté d'âme peu commune et qui le fera regretter long-
« temps de la paroisse qu'il a gouvernée pendant plus de qua-
« rante ans.

« Le lendemain de son décès, il a été inhumé par nous, curé de
« Saint-Pierre et archiprêtre de Vézelay, soussigné, en présence
« du sieur Colon, son neveu; des sieurs Colon, trésorier; Richard,
« Leroy, Olive, chanoines de la Collégiale de cette ville, et de tous
« les paroissiens, qui se sont empressés de donner cette dernière
« marque d'attachement pour leur pasteur, et de ce qu'il y a de
« plus notable dans la ville, lesquels témoins ne signent, sinon
« les soussignés :

Signé : COLON, chantre; COLON, avocat; CHAUVIN; OLIVE, chanoine; Pierre BILLARDON; LE BLANC; GUTTRON; CONDREN; HOMMERY; SALIGOT; PARENT; VILDÉ et CHALUMEAU, curé de Saint-Pierre et archiprêtre.

RAPPORT

SUR LES

COPIES ENVOYÉES PAR M. LE COMTE DE CHASTELLUX

Par M. Francis Molard.

M. le comte de Chastellux, grand seigneur, doublé d'un érudit, est bien connu de notre Société, à laquelle il envoie depuis fort longtemps des copies faites par son ordre, de titres conservés dans les grande dépôts parisiens, et qui intéressent l'histoire de la région auxerroise. M. Quantin, mon éminent prédécesseur, s'était autrefois chargé d'en rendre compte, mais la mort l'ayant enlevé à notre affection et à notre respect, c'est à moi qu'écheoit maintenant, d'après votre décision, le périlleux honneur de le remplacer dans cette tâche difficile. Je vais donc vous donner connaissance des nouveaux envois de notre savant collègue, et vous verrez qu'ils se composent de morceaux de choix.

Il s'agit tout d'abord de correspondances diverses avec Gaignières, érudit bien connu de tous ceux qui travaillent à la Bibliothèque nationale. Les lettres dont elles sont formées proviennent de personnages de premier ordre, tant par leur naissance, que par les fonctions qu'ils ont remplies en ce département. Ce sont : Charles Berault, prieur de Vauluisant, (1692-1693) ; M. de Louvois, abbé de Vauluisant ; le chevalier de Clermont, la comtesse de Chastellux-Saint-Chamont, la comtesse de Chastellux, Oronce Finé de Brianville, abbé de Pontigny ; l'évêque d'Auxerre, André Colbert, l'archidiacre de Sens, l'abbé de Clermont-Tonnerre, évêque de Fréjus; M. de Courtenay abbé des Écharlis, M. Dupuy d'Avrigny, et le comte de Chastellux lui-même, qui entretenait avec Gaignières d'étroites relations d'amitié.

Disons d'abord quelques mots de Gaignières. C'est une per-

sonnalité si peu connue, que les quelques renseignements que j'ai pu recueillir, auront pour vous, messieurs, tout l'attrait de la nouveauté. François-Roger de Gaignières naquit, croit-on, vers 1633 et mourut en 1715. C'est un des illustres curieux du XVIIe siècle, un homme qui poussa aussi loin que Bégon et l'abbé de Marolles la passion des estampes et des livres, un collectionneur dont les riches portefeuilles sont aujourd'hui la propriété de la Bibliothèque nationale; on sait bien peu de choses de lui. M. Feuillet de Conches le fait mourir peu de temps avant Louis XIV, en mars 1715, âgé de 77 ans, ou environ. Feuillet de Conches s'est probablement fondé sur son acte mortuaire qui s'exprime ainsi : « F.-Roger de Gaignières, écuyer, aagé de 77 ans, ou environ, est décédé dans son hôtel rue de Sèvres, près et presque vis-à-vis de l'hôtel des Invalides, le 27 mars 1715, et fut inhumé le lendemain. » (Reg. de Saint-Sulpice). Les déclarants le portent né vers 1633, mais on n'a pas retrouvé l'acte de naissance. En 1696, Gaignières demeurait au Marais, dans une maison encombrée de ses collections; il se présenta au bureau de la rue Saint-Antoine pour y faire vérifier ses titres de noblesse, et le commissaire royal écrivit sur le registre gardé à la Bibliothèque nationale (Armorial de Paris, ms) : « François-Roger de Gaignières, escuyer, cy-devant « gouverneur des ville et château de la principauté de Joinville, « porte de gueules à un lion d'or, écartelé d'or, à deux lions por- « tant l'un sur l'autre de gueules ». Voilà bien des lions, n'est-ce pas pour un homme d'occupations aussi paisibles. Gaignières s'était attaché aux Guises à qui appartenait Joinville. Le 19 février 1711, il avait cédé au roi ses belles collections, moyennant 4,000 livres de pension viagère, la jouissance de ses trésors jusqu'à son dernier jour, et 20,000 livres de dédommagement pour ses héritiers.

Gaignières, comme tout bon érudit, mourut célibataire. Il était d'origine lyonnaise, et fils d'Aimé Gaignières qui fut secrétaire du duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne. Aimé avait épousé, de l'avis de M. de Bellegarde, dans le bourg d'Entrains (Nivernais), le 23 février 1642, Jacquette de Blanchefort. Il était fils de Michel Gaignières, marchand, bourgeois de Lyon, dont le père était Jean, qui en août 1579, remplissait la charge de procureur en la cour de la primatie de Lyon. (Voir dossier Gaignières au cabinet des titres). A propos des Bellegarde, il est à remarquer qu'ils sont d'origine savoyarde, et que de la branche restée en Savoie, naquit le feld maréchal Bellegarde, entré au service de l'Autriche en 1790. Ce fut lui qui en 1809, aux affaires de Ratisbonne, fit prisonnier tout entier le 65e de ligne français.

Et maintenant que je vous ai dit à peu près tout ce que l'on sait sur Gaignières, passons s'il vous plait à ses correspondants. Malheureusement leurs lettres ne traitent guère d'érudition, comme on pourrait le croire. Il s'agit surtout de politesses et d'affaires privées. Mais il n'importe.

Le premier est le frère Charles Berault, prieur claustral de l'abbaye de Vauluisant, entre 1692 et 1693. Je n'ai rien trouvé sur lui de bien saillant dans le chartrier de l'abbaye qui se trouve aux archives départementales, sous les rubriques H. 684, — H. 787. Il est à remarquer cependant que parmi les titres de la commuauté de ces religieux, on rencontre de nombreuses copies dues à l'infatigable activité de Gaignières. La correspondance de Bérault se compose de trois lettres seulement. Il y est fait allusion à un plan de l'abbaye de Vauluisant, qui n'est très probablement autre que celui fait par les ordres de l'abbé commandataire de Vauluisant, François Letellier de Louvois, et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Le frère Bérault en demande copie à Gaignières qui la lui envoie franc de port par le coche de Sens. D'où chaleureux remerciements. Dans la troisième lettre le même prieur lui réclame son livre sur les antiquités de Vauluisant, composé par le P. Maillet, dont il doit fournir un extrait aux aumôniers de l'archevêque de Sens, qui était alors Fortin de la Hoguette et travaillait, suivant la propre expression du frère Bérault, à renouveler les antiquités de son diocèse. Si ce livre lui est encore d'utilité, il le lui renverra à la première occasion. Il met également à sa disposition la Chronique de Vauluisant, pour tout le temps qu'il lui plaira. Nous ne possédons ni la Chronique de Vauluisant, ni le livre du P. Maillet, sur lequel je n'ai pu, d'ailleurs, recueillir aucun renseignement.

Les lettres de François Letellier de Louvois, abbé commendataire de Vauluisant, sont au nombre de quatre, et vont de 1699 à 1704. Elles ont trait principalement aux séjours que faisait Gaignières à l'abbaye de Bourgueil dont Louvois était aussi titulaire. Il allait sans doute y fouiller les archives, mais comme dit l'abbé de Louvois il n'y trouvera peut-être pas de quoi contenter sa curiosité. Et ailleurs : « Je vous connaissais bien, monsieur, très « curieux de chartriers de moines, mais je croyais pas qu'un homme « de votre goût le fût aussi de leurs lits. Cependant j'aprens, monsieur, que vous avez préféré celuy que vous ont offert les religieux « à ceux qu'on vous a offerts de ma part : C'est une chose que je ne « vous pardonnerai point si tost, puisque c'est par cette conduite « se déclarer contre les abbés commendataires. »

Les lettres du chevalier de Clermont, de 1675, cadet de la maison



de Clermont-Tonnerre, capitaine de galère, qui fut tué le 10 juillet 1690 à la bataille navale de Beachy-Head, celles de la comtesse de Chastellux (1682), de la comtesse de Chastellux-Saint-Chamont (1701), et de M. Dupuy d'Avrigny (1688) sont de pures lettres de condoléances ou de politesses. Il n'en est pas tout à fait de même de deux lettres de l'abbé Oronce-Finé de Brianville, datées de 1693, qui gouverna l'abbaye de Pontigny jusqu'en 1708, où il lui mande qu'il l'attend à Pontigny, et se prépare à bien apprendre les antiquités de son abbaye.

Nous avons, de 1682 au 24 décembre 1703, seize lettres de l'évêque d'Auxerre, André Colbert, à Gaignières, qu'il remercie de lui donner des nouvelles de Paris et de la cour. Il lui envoie ses mandements. Il l'assure que les mémoires qu'il lui a confiés, et sur la nature desquels il ne s'explique point, ne seront vus de personne. Le 10 avril 1683, M. le comte de Chastellux, en habit de chanoine, sa femme et sa fille, lui ont fait l'honneur de souper dans son palais épiscopal avec tout le chapitre, de quoi il se trouve très honoré. Le 8 août, il est question de la mort de la reine Marie-Thérèse, infante d'Espagne, et d'une visite au château de Chastellux, par les chemins les plus affreux du royaume. Le charmant accueil des châtelains, compense largement la difficulté qu'il y a à les aller voir. Le 12 juillet 1685, nouvelles des États de Bourgogne. Le roi a fait une remise sur les impôts de 50,000 écus. Les États, en considération du mariage de M. le duc de Bourbon, ont donné à M. le duc un présent de 50,000 livres, qu'il a refusé, et à M. de Harlay, intendant de Bourgogne, un présent de 6,000, qu'il a pareillement refusé. Le 9 mai 1687, condoléances pour la mort de Mme Colbert, Marie Charon, veuve du grand ministre. La dernière lettre du 23 décembre 1703 a trait au passage à Auxerre, sans qu'il ait pu se rencontrer avec lui, du marquis de Blanchefort d'Asnois et de son épouse, Gabrielle Brulart, qui se rendaient dans leurs terres.

Le comte de Chastellux, dont nous avons trente-six lettres à Gaignières de 1681 à 1686, est César-Philippe, baptisé le 23 ou 28 mai 1623 et mort le 8 juillet 1695. Il avait d'abord été destiné à l'église pour laquelle il se sentait peu de vocation ; mais après la mort de César-Achille, son aîné, tué devant Collioures, il suivit le parti du duc d'Enghien, dont il partagea la fortune sous la Fronde. En 1650 il fut nommé maréchal de camp. En 1654 il se retira dans ses terres. Il avait été marié en 1656 à Marie-Madeleine Lesueur qui mourut peu après, et épousa en seconde noces, vers 1663, Judith fille de Jean Barillon, qui mourut en 1682. A ce propos la comtesse de Chastellux remer-

cie Gaignières de la part qu'il prend à sa perte. La plupart des lettres du comte de Chastellux qui vont de 1661 à 1688 sont des lettres de pure politesse, de condoléances ou traitant d'événements de la cour bien connus, tels que la naissance du duc de Bourgogne. Quelques-unes sont datées de Musigny, château situé près d'Arnay-le-Duc, et appartenant à M. de Changy, son cousin-germain. Gaignières de son côté aimait assez à voyager, malgré les difficultés de la route, et en 1666, il était en villégiature au château d'Asnois. Les lettres les plus curieuses sont celles où M. de Chastellux raconte sa présentation au roi, lors du voyage de celui-ci à Auxerre, au printemps de l'an 1683. Le comte de Chastellux s'offrit aux regards du roi Soleil en costume de chanoine, l'épée au côté, botté, éperonné, et un faucon sur le poing. Tout le monde connaissant l'origine de ce sigulier attirail qui intéressa fort Louis XIV, et mon honoré prédécesseur ayant lu à la Société les passages les plus saillants de ces lettres, je n'insisterai pas là-dessus.

Après le comte César-Philippe il ne reste plus à signaler parmi les correspondants de Gaignières que l'archevêque de Sens, Hardouin de la Hoguette, qui lui écrit en 1699 au sujet du passage de l'évêque d'Alet, allant à Paris prêter serment au roi, et l'abbé Roger de Courtenay, de 1676 à 1696, probablement de la branche de Bléneau où il réside assez souvent d'après ses lettres. Ce dernier descendant mâle d'une famille illustre mourut en 1737 (1). La marquise de Beauffremont, Hélène de Courtenay décéda trente et un ans après en 1768. La plus curieuse de ces lettres est celle où il parle de la réprimande sévère faite par le roi à la comtesse de Grammont, qui avait osé rendre visite à ses amies du Port-Royal, que Sa Majesté a témoigné luy estre en abomination. Elle est datée du 27 juillet 1699. Quant à l'abbé de Clermont-Tonnerre, évêque de Fréjus, dont M. le comte de Chastellux a fait copier trente-quatre lettres de 1676 à 1678, époque de sa mort à l'âge de 35 ans, c'est le frère du chevalier de Clermont dont il a été question plus haut. Avant d'aller à Fréjus l'abbé résidait habituellement à Maulne et à Ravières, dans le Tonnerrois. Dans les premières missives il est fort question des affaires de la famille de Guise, à laquelle, comme on le sait, Gaignières était très attaché, et du mariage manqué de son frère le comte de Clermont-Tonnerre, ce qui va déshonorer trois ou quatre personnes. Puis notre abbé s'installe à Fréjus, petite ville très agréable et très bien située. Il est mieux logé qu'il ne croyait et avec un peu de loisir, et quelque petite dépense, il sera peut-

(1) Roger de Courtenay était abbé commandataire des Echarlis.



être aussi bien qu'évesque de France. Le revenu de l'évêché est de 30 à 3100 livres et peut être augmenté. Son établissement pourrait être grand et commode s'il ne s'était mis dans l'embarras pour les autres. Effectivement l'abbé de Clermont-Tonnerre semble s'être mis sur les bras de fort méchantes affaires, dont la nature n'est pas expliquée dans la correspondance, mais dont les tracas abrégèrent certainement son existence. On avait même essayé de le faire chanter. Néanmoins il pense aux archives de son évêché, et trouve que toutes les pièces anciennes ont été envoyées à Paris chez un procureur, qui refuse de les rendre faute du paiement de 12 ou 14 pistoles. Il va les faire retirer, et les lui remettra ainsi que lui expédiera le peu qui reste à Fréjus. Sa maison est tenue sur le pied de 7 ou 8,000 livres par an, ce qui lui permet de consacrer le reste à l'acquittement de ses dettes. Il serait trop heureux de le voir à Fréjus, et de le mettre en rapport avec un chanoine de sa cathédrale qui s'occupe beaucoup d'antiquités. Dans ses visites pastorales, il ramasse tout ce qu'il croit pouvoir l'intéresser. Enfin, il l'entretient avec mystère d'un véritable affront qu'on lui a fait subir dans son diocèse, et pour lequel il n'a reçu qu'une imparfaite satisfaction. Sa santé est ébranlée par toutes ces traverses, et il aura bien de la peine à s'en remettre. En effet peu de temps après le pauvre évêque était mort.

Telles sont en substance les lettres que M. le comte de Chastellux a bien voulu faire transcrire pour les archives de notre Société. On a pu juger de leur importance, et le donateur doit être hautement loué, et grandement remercié. Il est toutefois permis de regretter qu'elles ne donnent que peu de détails sur les travaux de Gaignières, et la manière dont s'est formée sa collection. On s'en étonnera pourtant très peu si l'on vient à songer que vers la fin du XVII[e] siècle le *gothique* était devenu l'abomination de la désolation, et que ceux qui s'en occupaient étaient considérés comme affligés d'un douce manie.

La seconde partie de l'envoi de M. le comte de Chastellux, se divise en deux parties elle-même, dont la première concerne diverses terres du Morvand, telles que Saint-Léger de Fourcheret, Beauvilliers, et qui ont dépendu tant de la seigneurie d'Epoisses que du comté de Charny, dont les archives, pour une raison que j'ignore, se trouvent au dépôt de la Préfecture de Seine-et-Oise. J'ai feuilleté tout l'inventaire de ce département, et ces documents ne s'y trouvent point encore; d'autres sont tirés des archives nationales et des collections de la rue Richelieu. Ils sont au nombre de dix-huit, en partie copiés et analysés, et vont de 1164 à 1626. Le premier de juin 1271, nous fait savoir que Thibaut,

comte de Bar-le-Duc et sire de Saint-Fargeau, qui possédait le fief de Toucy du chef de sa femme, Jeanne de Bar, est tenu de porter l'Evêque d'Auxerre, auquel il doit foi et hommage, le jour de son intronisation. Cet acte en copie est extrait des archives nationales. Celui qui vient après, et qui a été copié également aux archives nationales est une confirmation donnée en 1164, et en français, par Guillaume, comte de Nevers, de la donation faite par Gibaud, sire de Saint Verain et son frère Renaud, aux religieux de Reigny, d'un bois et d'une métairie sur le territoire de Paxellières. Il est regrettable que M. de Chastellux ne nous ait pas fait savoir si cette pièce est en original ou en copie. La troisième est tirée de l'inventaire des titres d'Epoisses ; elle contient une donation faite par Gibaud de Mello, sire d'Epoisses, à Guyotte de Vilbret, qui va épouser l'écuyer Georges Villain, de 50 livrées de terre à prendre sur sa terre de la Mothe près Rouvray, et sur celle de Sainte-Magnance, sous condition que, s'ils n'ont pas d'enfants, le tout lui reviendra ainsi qu'à ses héritiers (s. d.). — Viennent ensuite, et tirées de la Collection de Champagne, des lettres de la Cour des Comptes de Paris, investissant du Comté de Joigny Emmanuel de Gondi, pourvu qu'il ait fait aveu et dénombrement selon les règles (1626); des lettres patentes de Henri III (1583) qui accorde ou plutôt confirme à Guy de Laval, marquis de Nesle et comte de Joigny, le droit de tenir le premier rang aux grands jours de Troyes, attendu qu'en sa qualité de comte de Joigny, il est le doyen et premier pair des sept comtes de Champagne. Suivent de nombreux actes de foi et hommage et dénombrements donnés : 1° A Gibault de Mello, par l'écuyer Pierre Dambre, pour le fief à la Demoiselle, situé à Cussy (6 décembre 1385) ; à Guillaume de Mello, par Pierre Dambre et Gabriel du Mont, pour les mêmes fiefs (même date) ; à Guillaume de Mello, fils du précédent, pour les mêmes fiefs (1399) ; au même seigneur, par la veuve de Guillaume du Mont, pour la partie du fief de Cussy qu'elle tient de lui comme tutrice de ses enfants(1399); les hommages se renouvellent jusqu'en 1404, et ces documents sont tirés de l'inventaire des titres d'Epoisses. Neuf actes sont extraits du fonds du Comté de Charny aux archives de Seine-et-Oise, et concernent spécialement Saint-Léger de Fourcheret, la terre de Vaugemoux près de Villanins en Duesmois, Souilly en Morvand, et autres terres, dépendant de Charny en Auxois, et non point Charny dans le département de l'Yonne. Ce sont des dénombrements et des ventes. A partir de 1364 les sires, puis comtes de Charny, près de Saint-Thibault en Auxois, sont Robert d'Apremont, auquel l'écuyer Girard de Bourbon prête foi et hommage pour terres diverses, situées à Saint-

Léger de Fourcheret, à partir de 1387, les sires de Beauffremont. En 1499, apparait messire Anthonin de Luxembourg, comte de Brienne et de Charny. En 1540, Philibert le Bourgoing, seigneur de Beauvilliers et de Grésigny, fait dénombrement aux héritiers de Thibault de Châlon. Ce seigneur fait l'énumération de tous ses fiefs. Il en est qu'il tient en franc alleu, d'autres en fief du comte de Charny et du comte de Chastellux, comme la seigneurie de Railly par exemple. En 1541, le comte de Charny, titre qui apparait pour la première fois en 1456 dans les copies de Chastellux, était Philippe Chabot, amiral de France. En somme ces documents présentent une contribution importante à l'histoire des communes de Saint-Léger de Fourcheret, Cussy-les-Avallon et Sully. On y trouve la confirmation du singulier privilège qu'avait l'évêque d'Auxerre de se faire porter à l'église le jour de son intronisation, et qui ne fut aboli que sous le règne de Louis XIV. On y apprend aussi qu'au xviie siècle, le comte de Joigny était considéré comme le premier pair du comté de Champagne. M. le comte de Chastellux en faisant transcrire ces actes, a entrepris une œuvre très utile à notre histoire. Il ne me reste qu'à le prier très humblement, s'il veut bien faciliter l'œuvre de son rapporteur, de mettre en tête de chacune de ses copies une note qui en contienne l'abrégé, ainsi qu'il est d'usage chez nous à l'Ecole des Chartes.

Outre les chartes dont je viens de parler, M. de Chastellux nous envoie comme en 1888, trois paquets d'arrêts criminels du Parlement sur lesquels il convient de s'arrêter un peu. Comme ceux de 1888, ces documents ont l'avantage de nous renseigner sur l'état moral des populations de l'Yonne, de 1494 à 1624. Ils sont au nombre de vingt-et-un, et parmi eux, on remarque des pièces d'autre nature, telles que le contrat de mariage de Claude de Chassy et de Claire de Sennevoy (1567), l'érection de la terre de Tanlay en marquisat (1678), en faveur de Louis Philippeaux; des lettres de garde gardienne pour l'église métropolitaine de Sens (même date); la permission à M. de Courtenay, abbé des Écharlis, de couper du bois de sa réserve pour la réparation de quelques bâtiments de son abbaye (même date), ainsi que des quittances diverses des gages du sergent du guet et des sergents à cheval du bailliage de Sens en 1554; en outre quelques extraits d'arrêts civils importants.

Dans le premier paquet :

Le premier en date contient un deffault accordé à Pierre Etanlon, lieutenant de la prévôté d'Auxerre, contre Guyon Duchamps, écuyer, et Mathurin Travaille, son complice dans les voies de fait et excès

commis contre ce magistrat. Ce procès est suivi de l'appel du sieur André Delahaye, seigneur de Chaumont, qui se plaint que les terres qu'il tient à cens de toute ancienneté, de l'archevêché de Sens et du prieuré de Saint-Sauveur-de-Bray, aient été pillées par Pierre, Jean et Guillaume Leclerc, et lui-même battu par eux et leur comitive. Delahaye récuse le bailli de Sens et son lieutenant, soupçonnés de partialité pour les coupables. Est à signaler aussi, en 1500, une plainte des frères Barrault, seigneurs pour un tiers de la baronie de Saint-Bris, contre Étienne de Sallezart, gouverneur d'Auxerre, et soit-disant seigneur de toute la terre de Saint-Bris, dont les officiers avaient forcé la maison des demandeurs, et pris foin et avoine pour leurs chevaux.

Puis viennent en 1504 et en 1510 deux appels des jugements du Bailli de Sens, l'un de Jean Coin, qui prétend que ce magistrat lui a fait tort à l'instigation des officiers de la comtesse de Tonnerre; l'autre de Loubin Cuillau, qui prétend que ce juge a été influencé par le seigneur de Thorigny et les sergents de cette seigneurie.

Parmi tous ces arrêts, un des plus curieux sans contredit est le procès que les religieux de Molosmes eurent en 1494 avec Guillaume de Sennevoy, Jean de Lamen, écuyer, et Pierre Le Monisier. Voici de quoi il s'agissait : Les moines qui possédaient la terre de Gland avec droit de justice firent juger et condamner à mort les malfaiteurs, qui accusèrent avant leur exécution un des notables de cette seigneurie. Celui-ci voyant la malemparée céda tous ses biens à Jean de Sennevoy. Le procès fut porté au bailliage de Sens qui décida contre les religieux, dont appel au Parlement.

Une grosse affaire aussi, paraît avoir été le meurtre de Nicolas de Blondeaux, seigneur de Villefranche et de Dicy, par Guillaume de Crèvecœur, Anthoine de Certains, dit le bâtard de Vienne, et leurs serviteurs, en 1495. Guillaume de Crèvecœur détestait la victime, parce qu'il était en procès avec elle pour la limite de leurs seigneuries respectives. A la requête de la veuve Jeanne de Saint-Quentin, les assassins sont condamnés par défaut.

Le 2 août 1496, Claude de Ragny s'étant mis en voyage pour Paris, sur l'ordre du roi, accompagné seulement de trois ou quatre hommes, fut assailli au sortir de Moret par les seigneurs de Pruneaux et de Bèze qui l'avaient suivi à la trace depuis Sens. Le guet apens eut lieu dans un endroit fort dangereux, appelé les Basses-Loges; après lui avoir cherché querelle, le seigneur de Pruneaux porta à la tête de Claude de Ragny un coup d'épée qu'il para avec le bras, où il reçut une blessure si considérable qu'il sera impotent toute sa vie; un de ses serviteurs fut aussi grièvement blessé.

Il put à peine échapper à ses persécuteurs. La raison de cet attentat est que les seigneurs de Pruneaux et de Bèze étaient parents et alliés de certains prisonniers, et que le voyage du seigneur de Ragny ayant lieu à leur sujet, ils avaient intérêt à le supprimer. Le seigneur de Ragny se fit panser à Melun, où le lieutenant du bailliage parvint à faire arrêter six de ses assassins. Ledit de Ragny qui, avant tout, se porte partie civile, réclame tout d'abord une provision de 300 livres pour parer aux frais faits et à faire, tels que par exemple le paiement de dix chirurgiens et médecins qui l'ont accompagné jusqu'à Paris. Le procureur du seigneur de Pruneaux et de Bèze nie absolument toutes les accusations du seigneur de Ragny, déclarant que le seigneur de Pruneaux a été au contraire blessé d'un coup de javeline au flanc, et que toute l'affaire est venue d'un débat entre leurs domestiques et ceux du seigneur de Ragny qui furent les agresseurs, et que lui a été blessé en voulant pacifier la chose.

Parmi les procès civils, je crois devoir noter celui que le chantre les chanoines et le Chapître de Notre-Dame de la Cité soutint en 1587 contre les frères Desoing au sujet d'une maison et de ses appartenances. L'affaire jugée d'abord par le prevôt d'Auxerre, fut portée en appel au bailliage et de là au Parlement.

Citons encore pour terminer, une procédure où il est constaté qu'en 1593 Chablis tenait pour le duc de Guise, les poursuites faites en 1594 contre Bénigne Leclerc, moine dominicain, pour crime de lèse-Majesté, sans désignation de fait; les procédures faites la même année contre Claude Cirebon, dit la Montaigne, natif de Grimault près Noyers en Bourgogne, pour rapt et violences contre Jeanne Moreau, et qui appelle de la sentence de mort prononcée contre lui par le bailli de Saint-Florentin; la confirmation de la condamnation par le maire de Saint-Florentin au fouet et au bannissement de Jean Gondrée, tisserand en toiles, et de Anne Henry sa femme. Celle-ci avait commis adultère avec le soldat Pélisson, dit Lasseure, en présence et du consentement de son mari; et enfin d'une sentence du prévôt des marchands d'Auxerre, qui, en 1616, condamna Claude Barats pour blasphème, à faire amende honorable sous le porche de l'église Saint-Étienne, et aux galères pour trois ans.

Tels sont, Messieurs, les faits que j'ai glanés dans les extraits que nous a adressés M. le comte de Chastellux. Comme vous le voyez, si peu nombreux qu'ils soient, ils mettent en vive lumière les mœurs de nos ancêtres aux xve, xvie et xviie siècles.

SIGLES OU MARQUES

DE TACHERONS TAILLEURS DE PIERRE

Par M. Adolphe GUILLON.

Il y a quelques années, nous avons relevé une grande quantité de marques de tâcherons, sur les murs intérieurs et extérieurs de l'Eglise abbatiale « La Madeleine » de Vézelay et sur d'autres bâtiments, notamment dans les caves de plusieurs maisons de la ville, sur les parapets de la terrasse de la promenade dite du Château, sur le pont de Pierre-Perthuis, et dans les églises de Saint-Père-sous-Vézelay, de Montréal, d'Auxerre, de Sens et même de Nevers.

Nous avions conservé ces dessins dans nos albums, comme des souvenirs intéressants du passé, sans y attacher d'autre importance. Mais ayant eu l'occasion d'en parler avec un architecte étranger, archéologue distingué et amateur respectueux de nos vieux monuments, cet architecte nous convainquit que nous avions tort de ne pas attacher plus d'importance à ces documents authentiques qui, très recherchés et appréciés à l'étranger, servent à reconstituer l'histoire du passé, maintenant que l'on tient beaucoup au document exact ; cela nous a donc décidé à publier les dessins des marques que nous avons recueillies.

Si l'on se reporte à l'article *Sigle*, dans le dictionnaire de Littré on lit : « Sigle se dit des lettres initiales employées comme signes abréviatifs sur les monuments, les médailles et dans les manuscrits anciens. Il y a des sigles dans lesquels une même lettre est doublée. Le système de tachygraphie ou sténographie antique consistait soit en abréviations, soit en signes tout à fait spéciaux ; on consacrait le C pour signifier Caius, le P pour Publius, D pour Dedicat, S.P.Q.R. Sénatus, populus que Romanus, etc., c'est ce

que les Romains appelaient *litteræ singulæ* dont ils ont fait par abréviation siglœ et nous sigles. (*Feuillet de Conches. Causeries d'un curieux*, tome II, ch. 7).

Dans le dictionnaire d'architecture de Bosc, à l'article marque, on lit : « *Marque*, s. f. — Tout signe servant à faire reconnaître ; mais on donne plus particulièrement ce nom à des signes conventionnels exécutés sur la pierre, sur le bois, soit pour les tailler, soit pour reconnaître leur assemblage ou la place qu'ils doivent occuper dans la construction, ce qui facilite leur pose. A l'époque romane et même pendant le moyen-âge, chaque ouvrier, ou chaque groupe d'ouvriers inscrivaient sur les blocs qu'ils taillaient ou qu'ils mettaient en œuvre un signe ou sigle dénommé *signe* ou *marque lapidaire* ou bien *marque de tâcheron*. Ces signes restaient apparents, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des édifices et ils servaient aux règlements des travaux. Sur un grand nombre d'anciennes constructions, principalement sur les églises des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, on retrouve sur le parement des pierres, de ces marques dont on ne connaissait pas bien la signification, il y a quarante ou cinquante ans. Certains archéologues y voyaient simplement des marques employées pour éviter la confusion au milieu des matériaux et servant à guider la pose des pierres ; d'autres archéologues y voyaient, avec raison, des marques de tailleurs de pierres, servant à distinguer la besogne accomplie par chacun d'eux.

« Nous venons de dire que l'usage de ces marques remonte au XIe siècle, nous pensons même que celle de l'ancienne gélise de Neufchâtel (Suisse) sort du Xe siècle, mais l'antiquité paraît avoir employé ce mode de contrôler les travaux ; il en existait, dit-on, sur les murs d'enceinte de Pompéï, sur l'amphithéâtre d'Arles, sur la Porte dénommée Porte Noire, à Trèves et ailleurs ; mais nous devons ajouter que dans les monuments antiques, ces marques n'existent que sur des constructions ou sur des parties de constructions non ravalées et par conséquent inachevées, tandis qu'au moyen-âge on les voit sur des monuments complètement terminés.

« Du reste, cet usage ne s'est pas entièrement perdu ; encore aujourd'hui, les pierres de Château-Landon qui arrivent toutes taillées sur certains chantiers, portent des marques identiques aux anciennes marques de tâcherons.

« En général, les signes lapidaires sont formés de lettres, de chiffres, de figures géométriques, de pièces héraldiques, d'emblêmes vulgaires, d'outils et d'instruments élémentaires, c'est-à-dire de signes fort simples, composés de lignes droites et par con-



séquent faciles à tracer. Quelquefois ces sigles sont en saillie, mais le plus souvent ils sont gravés en creux.

« Nous avons dit que les signes lapidaires servaient aussi quelquefois à guider les ouvriers dans la pose des pierres ; cette intention est très marquée sur la façade occidentale de la cathédrale de Reims. La semelle est la marque distinctive de l'assise ; on voit employés à la porte centrale un croissant et un T renversé pour distinguer chaque jambage ; à la porte de gauche, on a fait usage d'un couperet pour le jambage droit et d'un dard pour celui de gauche ; ce qui donne par exemple :

Jambage de gauche, 1re assise, un dard et une semelle
— 2e — un dard et deux semelles
— 3e — un dard et trois semelles

et ainsi de suite. Dans le jambage de droite, c'est un couperet qui remplace le dard et accompagne les semelles.

« Les voussoirs de la porte de droite sont indiqués, ceux du rampant de droite par un losange, ceux du rampant de gauche par une roue ; la situation de leur place, leur rang est également indiqué par un certain nombre de semelles, mais on y voit aussi, tant sur l'un que sur l'autre des rampants de l'arc, une clé, signe distinctif de leur qualité de voussoirs ; de sorte que, par exemple, le premier voussoir du côté droit est marqué d'un losange, d'une clé et d'une semelle, et ainsi de suite.

« Du reste, le signe expressif de la clé est encore usité, mais on ne l'applique plus aujourd'hui qu'au voussoir central ou clausoir fermant l'arc ou la voûte ; on ne le grave plus sur les parements des joints, on se contente de le tracer à la pierre noire, sur le parement de face. Autrefois ces signes étaient gravés, non seulement sur le parement de face de chaque pierre, mais aussi sur les parements de joints et sur ceux des lits. »

En 1887, à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, tenue le 31 mai à la Sorbonne, un de nos collègues, M. de Vesly, architecte, professeur à l'Ecole régionale des Beaux-Arts de Rouen, correspondant du Comité, a fait une communication verbale sur les marques de tâcherons, relevées sur l'Eglise abbatiale de Saint-Ouen de Rouen et notamment dans l'œuvre de Jean Roussel dit « Marc d'Argent. »

M. de Vesly s'est exprimé en ces termes :

« L'Eglise abbatiale de Saint-Ouen de Rouen comporte, dans sa grosse œuvre, trois époques bien distinctes : l'abside est une des rares constructions du XIVe siècle ; la grande nef appartient au XVe et enfin le portail principal a été édifié, il y a quelques années.

« Il m'a paru intéressant de vous signaler la particularité que



présentent les sigles ou marques de tâcherons qu'on observe plus particulièrement sur les parties de l'édifice construit de 1318 à 1340, sous l'abbé Jean Roussel dit « Marc d'Argent » c'est-à-dire au pourtour du chœur.

« Les sigles sont nombreux, notamment sur les colonnes et paraissent tous composés de lignes horizontales et verticales à l'état d'unités ou conjuguées et groupées en faisceaux de parallèles, quelquefois traversées par une ou plusieurs obliques. Que si l'on observe des caractères présentant la forme du V ou de l'N c'est que ces deux lettres s'obtiennent par des droites. En général, si on en excepte l'O et encore cette lettre n'est ici qu'un cercle, les sigles ou marques de tâcherons observées sur l'œuvre de l'abbé « Marc d'Argent » ne sont pas empruntées aux lettres de l'alphabet.

« Ma communication qui, en somme, n'est qu'une statistique dans laquelle j'ai noté quelles étaient les marques employées le plus fréquemment, deviendrait ennuyeuse, si je ne me hâtais de conclure en disant que l'œuvre du chœur de l'abbatiale de Saint-Ouen, me paraît due à une de ces confréries ou plutôt franc-maçonneries originaires de la Picardie et mon hypothèse se trouve confirmée par un travail publié dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de cette province (Bulletin des antiquités de Paris année 1886, n° 1), au cours duquel M. Puisard constate que les marques de tâcherons picards faites au château de Coucy, sur les vieux murs de l'abbaye d'Airaines sont similaires à celles que je retrouve à Saint-Ouen.

« Quelle que soit d'ailleurs, la valeur de ma théorie, je crois qu'il serait intéressant de recueillir et de rassembler les marques ou sigles tracés sur nos vieux monuments, car leur étude, jointe à celle de l'ornementation, permettrait de reconnaître la filiation des franc-maçonneries du moyen-âge et ajouterait un élément pour le classement des écoles de province. »

Un autre de nos collègues des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui, chaque année, fait de très intéressantes communications, M. Massillon-Rouvet, architecte à Nevers, ancien élève de Viollet-le-Duc, a publié un charmant petit guide archéologique du visiteur à Nevers, (*La Commune de Nevers, origine de ses franchises*), suivi d'un guide archéologique dans Nevers et ses environs, texte et dessins par Massillon-Rouvet, architecte. — Nevers, Michot, libraire de la Société Nivernaise, éditeur, MDCCCLXXXI).

A la page 65, chapitre IV. — Marques de tâcherons, il dit :

« Viollet-le-Duc, *dans son dictionnaire raisonné d'architecture*,



au mot *ouvrier*, se pose cette question : Quelle était la situation de l'ouvrier du bâtiment au moyen-âge ? (Question qu'il trouve difficile à résoudre). Avant l'établissement régulier des corporations, dit-il, vers le milieu du treizième siècle, l'ouvrier était-il libre, comme celui de notre temps, ou faisait-il partie d'un corps, obéissant à des statuts, soumis à une sorte de juridiction exercée par les pairs ? Les marques de tâcherons que l'on trouve sur les pierres des parements de nos monuments du douzième siècle et du commencement du treizième, dans l'Ile-de-France, le Soissonnais, le Beauvoisis, une partie de la Champagne, en Bourgogne et dans les provinces de l'Ouest, prouvent évidemment que les ouvriers tailleurs de pierre n'étaient pas payés à la journée, mais à la tâche.

« Suivant le mode de construction de cette époque, les pierres des parements faisant rarement parpaing et n'étant que des carreaux d'une épaisseur à peu près égale, la maçonnerie de pierres se payait à tant la toise superficielle au maître de l'œuvre, et la pierre taillée, compris lits et joints, à tant la toise, de même à l'ouvrier.

« Celui-ci marquait donc chaque morceau sur sa face nue, afin qu'on put estimer la valeur du travail qu'il avait fait. Il faut bien admettre alors que l'ouvrier était libre, c'est-à-dire qu'il pouvait faire plus ou moins de travail, se faire embaucher ou se retirer du chantier, comme cela se pratique aujourd'hui. »

Après cette citation M. Massillon-Rouvet dit :

« Si la marque d'ouvriers ou de tâcherons est une marque de liberté, si elle indique un affranchissement quelconque, ne serait-il pas intéressant d'en parler ?

« Nous avons à Nevers des marques de tâcherons beaucoup plus anciennes que le douzième siècle ; il en existe à l'abside de la cathédrale qui sont de 1028, aux soubassements de l'Eglise Saint-Etienne de Nevers, datant de 1063, enfin à toutes les constructions romanes de Nevers, à celles datant du XIIe siècle, et notamment aux pierres provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Martin que nous avons trouvées employées aux murs de l'écurie de la gendarmerie actuelle. A peu près toutes ont une marque.

« L'Eglise avait été construite par l'évêque Fromond en 1121.

« Par opposition, il nous a été impossible de rencontrer ces signes sur ce qui reste de l'ancienne église Saint-Sauveur ; mais c'est là une construction bien plus ancienne, et si l'on en croit les historiens, une fille de Charlemagne aurait été inhumée dans cette même église.

« Ces marques sont sur la porte du Croux, fortification finie en

1398, mais ne reparaissent plus sur les constructions postérieures à cette date. M. l'abbé Boutillier, archiviste de la ville de Nevers, dans un mémoire fort intéressant, lu à la Société Nivernaise, nous apprend en effet, qu'il existe encore aux archives municipales, les comptes des tâcherons ayant travaillé à l'édification de la porte du Croux.

« Des marques de tailleurs de pierre il résulte que, pour édifier les constructions, on ne procédait pas comme les Romains, en employant des esclaves ou des armées; nous ne sachions pas, en effet, que des marques de tâcherons aient été signalées sur les arcs de triomphe, les thermes ou les théâtres romains, pas plus que sur les pyramides d'Egypte, le Palais de Karnach ou autres ruines.

« A qui doit-on cette émancipation précoce des ouvriers tailleurs de pierre à Nevers? Est-ce à l'influence de Cluny? Est-ce à la libéralité du Comte? Ou seulement à leur organisation en jurandes? N'est-ce pas en tous les cas, un acheminement vers les franchises municipales, vers la commune de Nevers? »

Nous avons pensé que ces renseignements et ces appréciations auraient quelqu'intérêt pour le lecteur, c'est pourquoi nous avons cru devoir les reproduire avant de parler des marques de tâcherons de notre région.

Dans la plupart des églises du département de l'Yonne, il nous a été impossible de relever des marques, à cause des épaisses couches de peinture et de badigeon dont les murs ont été recouverts. A Vézelay, l'église abbatiale la Madeleine a échappé à ce mauvais sort, grâce probablement à la belle coloration de ses pierres, aussi là, notre moisson a-t-elle été très abondante et nous avons trouvé sur les murs extérieurs et intérieurs une grande quantité de ces marques très variées dans leurs formes. Les unes représentant des lettres de l'alphabet (presque toutes les lettres sont représentées), d'autres des signes souvent assez compliqués.

Quelquefois deux marques différentes se rencontrent sur la même pierre (dans une des chapelles du chœur par exemple et sur les murs extérieurs de l'abside). Sont-elles du même ouvrier? ou indiquent-elles que deux ouvriers ont travaillé à la taille de cette pierre?

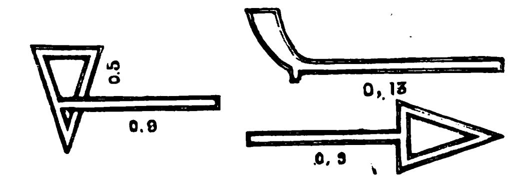
A l'époque de la restauration de l'église (de 1840 à 1841) un grand nombre de pierres anciennes ont été remplacées par des pierres neuves, dont beaucoup, attaquées par la gelée, ont à leur tour besoin d'être remplacées actuellement. Les tâcherons qui ont travaillé à cette restauration ont été malheureusement autorisés à copier et reproduire sur les pierres taillées par eux, quelques-

unes des anciennes marques, ce qui, à notre avis, est fort regrettable, car dans un siècle d'ici les archéologues seront fort embarrassés pour formuler une appréciation en trouvant la même marque sur des pierres de taille et de nature très différentes.

On sait que la façon de la taille des moulures et des parements est un des moyens de reconnaître la date de la construction des édifices.

Un des ouvriers qui a travaillé à l'église pendant tout le temps qu'a durée la restauration, un brave homme qui vient de mourir fort âgé, nommé Besançon, avait adopté une marque bien moderne, qui certes n'induira pas en erreur les archéologues de l'avenir ; il faisait sur la pierre une pipe. Ce même ouvrier nous a raconté qu'il gagnait à la tâche trois francs du mètre, parement vu, pour la pierre layée quatre francs. Il était payé tous les mois et l'on toisait tous les huit jours. L'ouvrier laissait une petite saillie sur la pierre et le jour de la paye le contre-maître la faisait sauter d'un coup de marteau, c'était la quittance.

Besançon avait deux façons de reproduire sa pipe : il avait même une troisième marque :



Le même ouvrier avait presque toujours deux marques différentes. Lorsqu'après le toisage, la paye n'était pas faite, l'ouvrier changeait sa marque pour que son travail ne soit pas inscrit et payé deux fois.

Dans le cloître qui conduit à la sacristie, qui a été composé et exécuté par M. Viollet-le-Duc, on rencontre beaucoup de marques modernes très apparentes. Un des anciens ouvriers nous a montré les deux marques différentes de chacun de ses collaborateurs.

Ce cloître construit en 1855 a failli coûter la vie à une dizaine d'hommes employés à sa construction ; il était presque terminé, quand il s'est écroulé. Les contreforts avaient été trop faibles pour résister à la poussée de la voûte ; aussi dans la reconstruction ces contreforts ont-ils été augmentés de quatre-vingts centimètres et surmontés de pinacles fort lourds de poids et d'aspect, et les pierres de la voûte ont été remplacées par du tuf d'un poids moindre que les pierres primitives.

Celui qui nous donnait ces renseignements nous disait que les pierres brunes et très dures, d'une belle coloration qui les fait ressembler à du marbre, notamment les deux grands piliers des portes principales du Narthex proviennent de la carrière de Vaufrond, sise au pied du mont Libeuf, près du ruisseau, presqu'en face du Moulin du Val de Poirier; les pierres plus tendres dans lesquelles sont taillées les colonnes torses de la porte du Narthex, viennent de Mailly-la-Ville et celles des murs de cette porte des carrières de Nanchèvre.

Il est fort regrettable que pendant la restauration de « la Madeleine » qui a coûté près d'un million, on n'ait pas employé les pierres des carrières qu'on avait utilisées pour la construction primitive, car actuellement tous les contreforts de l'église sont à réparer; ils sont tous plus ou moins attaqués par la gelée. Ils ont été construits en pierres de la carrière de Lamanse près Dornecy, qui malheureusement sont gelives.

Dans la petite égilse de Saint-Père-sous-Vézelay, les marques de tâcherons anciennes sont fort rares, nous n'en avons trouvé que deux ou trois; cela s'explique par les restaurations successives et les grattages à fond qu'ont subis ses murs.

Cette ravissante église a été victime d'une série de travaux bien regrettables, on y trouve entre autres des spécimens de joints de toutes les couleurs, des blancs, des gris, des bleuâtres, des noirs.

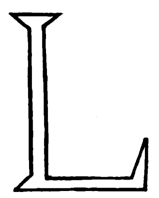
Il y a une vingtaine d'années, les joints très foncés et très apparents étaient à la mode (voir la chapelle de la famille de Chastellux dans la cathédrale d'Auxerre). Pour les accentuer dans les endroits où ils étaient peu visibles, un architecte a eu la déplorable idée de faire tailler dans la pierre avec un ciseau, une petite rainure de deux ou trois centimètres de profondeur; alors dans cette rainure on mettait du ciment que l'on frottait avec un fer pour lui donner un ton brun foncé. On peut voir actuellement des traces de ce vandalisme, sur les piliers de l'église de Saint-Père et même au milieu des chapiteaux que cette raie semble couper en deux.

Après cette digression que nous nous sommes permise, afin de montrer avec quel goût douteux sont faites certaines restaurations de nos édifices, nous revenons aux marques de tâcherons.

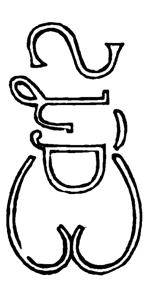
Sur presque toutes les dalles qui couvrent le parapet de la terrasse de l'ancien château des abbés de Vézelay, nous avons trouvé la même marque, un L de quatre centimètres de haut sur trois de large, ce qui indiquait que ces pierres qui sont taillées en forme de queue d'aronde, ont été travaillées par le même ouvrier.

Le parapet du vieux pont de Pierre-Perthuis qui a été restauré

en 1777 porte aussi des marques profondément gravées dans la pierre ; elle sont grandes de six à huit centimètres environ, elles représentent un H, un B renversé, un I et une sorte de triangle.



A Montréal près d'Avallon, on rencontre sur les murs intérieurs et extérieurs de la vieille église abbatiale, quelques-unes (mais généralement plus grandes) des mêmes marques qui se voient à Vézelay, entre autres une étoile, un M, un N, une sorte d'arbalète, des crochets, plus un monogramme assez compliqùé, dont voici le dessin :



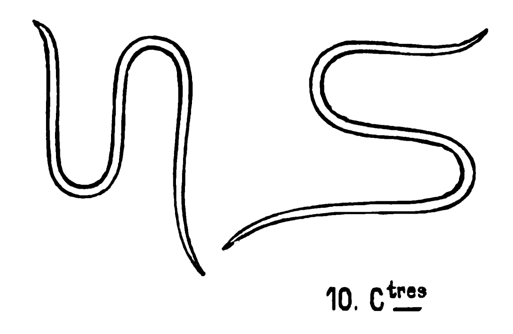
Dans la cathédrale de Sens, malgré un badigeon épais, nous avons pu recueillir une certaine quantité de marques, grâce à l'obligeance de M. Antheaume, alors instituteur-adjoint à Sens.

M. Antheaume a bien voulu relever aussi et nous communiquer une série de marques qu'il a prises, pendant un voyage à Nevers, dans la vieille église Saint-Etienne, dont parle M. Massillon-Rouvet et dans la cathédrale. Celle-ci n'en contient que fort peu d'apparentes à cause du badigeonnage ; mais si elles ne sont pas nombreuses, en revanche elles sont fort intéressantes.

A Auxerre, à l'église Saint-Germain, nous avons noté quelques marques sur les piliers de la nef et sur les pierres extérieures de la tour, les lettres C, E, I, L, O, R, T et X, plus un carré, une croix et un triangle qu'on rencontre fréquemment.

A la cathédrale, peu de marques sont visibles, toujours à cause

des badigeons qui ont couvert les murs et les colonnes. Toutefois nous y avons relevé une sorte de fer de lance qu'on rencontre plusieurs fois — entre autres sur le premier pilier à droite du chœur — des croix, des X, une sorte d'U, un grand C d'une quinzaine de centimètres; sur la porte du milieu du portail et au fond de plusieurs niches vides, on voit une espèce d'S dont nous avons trouvé le dessin sur une planche représentant des monogrammes d'ouvriers tailleurs de pierre, inscrits sur les voussoirs du pont d'Auxerre, qui accompagne un article intitulé : « Notice sur le Pont d'Auxerre, par M. L. Desmaisons, » publié dans l'*Annuaire historique de l'Yonne* de 1858.



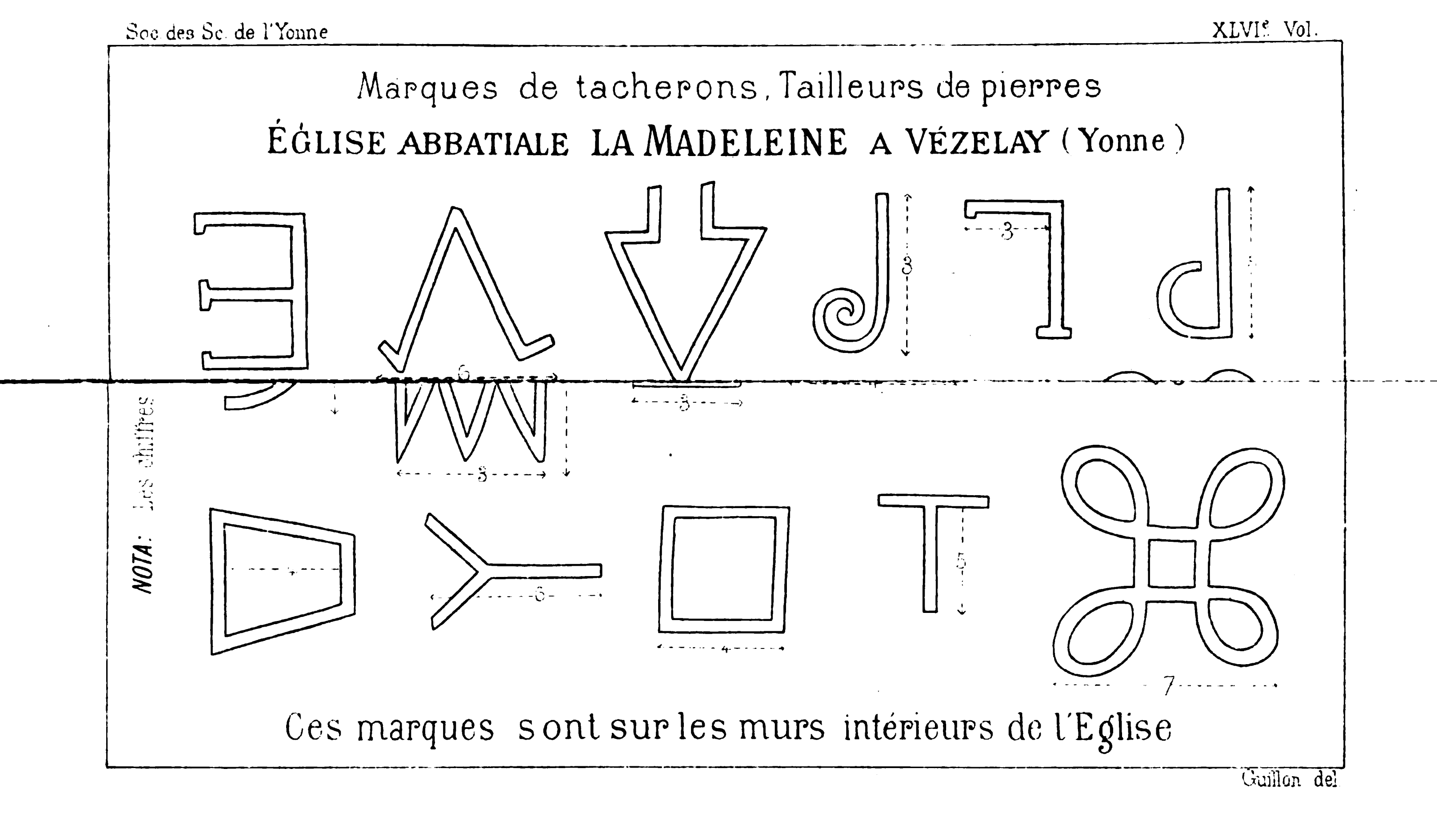
Nous avons relevé tous ces sigles sans avoir la pensée d'en tirer des conséquenses, nous contentant d'apporter notre petite pierre à un édifice que d'autres pourront construire plus tard, heureux si nos quelques renseignements peuvent aider à faire connaître les hommes et les corporations qui à certaines époques ont construit nos principaux édifices.

Marques de tacherons, Tailleurs de pierres

ÉGLISE ABBATIALE LA MADELEINE A VÉZELAY (Yonne)

NOTA: Ces marques sont sur les murs extérieurs de l'Église

Guillon del.


Marques de tacherons, Tailleurs de pierres
ÉGLISE ABBATIALE LA MADELEINE A VÉZELAY (Yonne)
3
3
6
5
3
NOTA: Les chiffres
4
6
4
5
7
Ces marques sont sur les murs intérieurs de l'Eglise
Guillon del

Marques de tacherons, Tailleurs de pierres.

ÉGLISE ABBATIALE LA MADELEINE A VÉZELAY (Yonne)

NOTA: Les chiffres indiquent

Ces marques sont sur les murs intérieurs de l'Eglise

Guillon del.

Marques de tacherons. Tailleurs de pierres

CATHÉDRALE DE SENS (Yonne)

5 4.5 3 3 9 6 4.5 5 4

NOTA: Les chiffres indi

Guillon del.

Marques de tacherons, Tailleurs de pierres.

Église St. Étienne a Nevers

← 4 →

Se trouve deux fois sur le trumeau du portail Ouest et une fois sur le montant gauche du même portail

Sur le même trumeau que le signe précédent

Chapelle bas côté droit de la nef — base du pilier bas côté gauche du chœur.

NOTA: [illegible]

[illegible] del.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

DEUXIÈME PARTIE

—

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES



QUARANTE-SIXIÈME VOLUME

TOME XVI DE LA 3e SÉRIE

—

1892

COMMISSION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL
(Sciences physiques et naturelles)

Directeur:
M. G. COTTEAU.

Conservateurs :

Botanique : M. E. RAVIN.
Conchyologie et minéralogie : M. GUYARD fils.
Géologie : M. G. COTTEAU.
Zoologie (Vertébrés) : M. H. MONCEAUX.
Zoologie (Invertébrés) : M. GIRARDIN.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1892

—

II

SCIENCES NATURELLES

OBSERVATIONS SUR LES PASSAGES D'OISEAUX

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Du 1er Janvier au 1er Octobre 1891

Par M. le Dr Rabé.

Nous avions pris l'habitude de donner chaque année les observations que nous avions pu recueillir du 1er janvier au 31 décembre, suivant en cela des errements anciens.

Dorénavant, abandonnant cette méthode, dont les faits constatés pendant la dernière partie de l'hiver dernier nous ont fait reconnaître les inconvénients, nous arrêterons notre relation annuelle au 30 septembre, pour reprendre une autre série au 1er octobre.

De cette façon, nous nous conformerons mieux aux habitudes des oiseaux migrateurs. Car, en effet, relater leurs passages du 1er janvier à la Saint-Sylvestre d'une année, ce n'est pas se conformer à leurs mœurs, ce n'est pas les suivre d'une façon normale dans leurs pérégrinations, qui, pour beaucoup d'entr'eux, commencent avant l'automne, se souciant fort peu des démarcations mensuelles fixées par le calendrier.

Ces inconvénients de notre mode de procéder ancien, nous n'avons pas tardé à les constater dès les premiers jours de janvier dernier, époque à laquelle nous fermions notre journal d'observations pour l'année 1890, en plein cœur d'un hiver rigoureux, c'est-à-dire au moment où toute une série, toute une classe d'oiseaux migrateurs, la plupart étrangers à nos pays, ou tout au moins fort rares, hantait nos plaines et nos vallées.

Ce journal, nous l'ouvrons de nouveau au milieu de cette

période de migration qui s'est montrée d'une richesse exceptionnelle.

Dans une première partie nous nous bornerons à relater au jour le jour les faits que nous aurons constatés, la faisant suivre d'une autre dans laquelle nous noterons les remarques qui nous auront été suggérées par l'apparition dans notre région de tel ou tel oiseau migrateur; peu de faits nous échapperont, il faut l'espérer, car tout autour de nous un cercle d'amis, chasseurs observateurs, a pris à cœur de nous prévenir de la présence de tel ou tel oiseau migrateur étranger à notre vallée.

Janvier.

Malgré le commencement de dégel que nous avions constaté à la fin de décembre, du 1er au 7, nous avons toujours du froid.

6-7. — Un vent de bise rude chasse une neige à rares flocons, au milieu desquels passent de temps en temps quelques Canards sauvages, montant ou descendant la vallée. — Les petits oiseaux deviennent de plus en plus rares et les Rouges-Gorges ont complètement disparu. Nous croyons avoir vu l'un des derniers de notre jardin emporté par un chat que nous n'avons pu tuer.

Nous apprenons qu'il y a deux jours, le 4, trois Hibous Brachyotes ont été abattus d'un coup de fusil sur le territoire de Ligny-le-Châtel, aux confins de celui de Varennes, au lieu dit la Métairie-Chaudron.

Un second coup de fusil est resté sans résultat.

Ces Hiboux faisaient partie d'une bande, d'un vol composé de plus de cinquante individus.

C'est presque en plein champ, dans des broussailles aux rares buissons, que ces oiseaux ont été rencontrés et se sont levés presque en bloc devant le chasseur, ce qui lui a permis d'en abattre plusieurs d'un seul coup de son arme.

10. — La température est toujours rigoureuse, et cependant les Moineaux, par un froid de — 10°, piaillent et se chamaillent. Le dégel serait-il définitif? Mais non. Près d'Avrolles, les Oies sauvages se montrent en abondance, comme à Maligny. — Des Canards Morillons sont tués et à chaque instant on trouve des oiseaux morts de froid. — Aujourd'hui, c'est un Pic-Vert dans un saule; le malheureux est gelé, dur comme un caillou.

11. — A 8 heures du matin, vent de bise atrocement glacial, et les Moineaux continuent à se battre. — Tous les oiseaux souffrent. — De grands vols d'Alouettes parcourent les plaines de la vallée du Serein, près Seignelay, de l'Armançon, près de Saint-Florentin; la terre n'y étant plus couverte de neige.



Plusieurs Freux tués pendant ces jours de gelée ont la base du bec parfaitement garnie de plumes noires ; la teinte blanche habituelle a disparu.

Des Oies sauvages et des Harles Bièvres, sont tués à Maligny. — Le vol d'Oies signalé plus haut ne quitte guère nos parages. — 9° de froid.

12. — —7°. Temps relativement doux, le vent de bise glacée ayant cessé de souffler. — Hausse remarquable du baromètre comme en 1879-80 ; pluie légère dans la soirée, verglas, vent N.-E.

13. — Commencement de dégel, vent S.-O. — Les Pigeons domestiques n'ont cessé de couver pendant tous ces froids derniers. — Les petits amenés à point.

14. — 7 heures du matin, brouillard, continuation du dégel. Temps couvert toute la journée. — Rouges-Gorges, Troglodytes, Mésanges ont presque disparu de nos pays ; ces oiseaux ne se montrent qu'autour des maisons hospitalières qui leur ont fourni de la nourriture.

Les journaux du département signalent la capture de grandes Outardes, de Cygnes sur l'Yonne, notamment à Champs, à Cravant, etc.

15. — Le dégel n'a pas continué, le vent soufflant toujours du Nord ; les chasseurs font massacre de Canards de toutes espèces ; la bise est glaciale. — Le soir, de temps en temps, quelques giboulées de neige que le vent balaye sur la glace dont tous nos chemins déblaviers sont couverts et qui les transforme en véritables glaciers, sur lesquels la circulation des voitures est complètement impossible.

16. — 7 heures du matin, la neige qui est tombée pendant une partie de la nuit, continue drue, serrée pendant la matinée jusqu'à couvrir la terre d'une couche de $0^{m}15$ au minimum, pour atteindre une épaisseur de $0^{m}20$ à $0^{m}25$ dans certaines localités. — 5 heures du soir, bourrasques de neige, qui s'accumule dans les allées de notre jardin jusqu'à la hauteur du genou.

Un vol de quatorze Oies vient d'être tiré derrière la propriété de la Mothe ; quatre ont été tuées par deux chasseurs.

Ce qu'il faut particulièrement noter, c'est le braconnage effréné qui se fait pendant toutes ces neiges ; les colleteurs et les affûteurs s'en donnent à qui mieux mieux, et des gens sans permis de chasse vont à l'affût aux Canards.

17. — Vent du N. faible, temps découvert et beau ; — 13°. Les Oies viennent de passer sur notre maison remontant la vallée vers le S.-E. — Hier soir, des coups de fusil les obligèrent à prendre la direction opposée. — A 4 heures du soir, trois de ces oiseaux passent au-dessus de notre cour.



Préparation d'un jeune Canard Souchet, dont les excréments paraissent contenir une grande quantité de matière crétacée. — L'ouverture de l'estomac de cet oiseau nous en fournit l'explication, car il est garni de petits mollusques dont la coquille calcaire digérée formait les excréments d'aspect particulier que nous avions observé.

5 heures 1/2. — La nuit s'annonce comme devant être d'un froid exceptionnel (annoncé, du reste); on peut déjà constater — 12° au thermomètre. — Le ciel est découvert, vent du Nord assez vif. — A 10 heures du soir, — 15°.

17. — La neige tombe à 7 heures du matin par — 12°.

Pendant la journée, on nous signale les allées et venues de deux vols d'Oies sauvages passant plusieurs fois au-dessus de notre propriété, montant ou descendant le cours de la rivière.

Plusieurs sont tuées, appartenant toujours à la même espèce (*Anser sylvestris*).

Préparation, pour notre collection, d'une superbe femelle tuée pour ainsi dire à la porte de notre maison. — Ses premières voies digestives sont garnies de débris de joncs verts et son estomac d'un amas de grains de sable très fin, sable de plaines n'appartenant pas à nos pays.

La continuité de présence de ces oiseaux dans notre vallée ne semble pas indiquer la prompte terminaison des froids.

Ce même jour, l'examen de l'estomac d'un Corbeau Freux (*Corvus frugilegus*) permet d'augurer que les blés derniers semés n'auront pas trop souffert de la gelée, car nous y trouvons une grande quantité de grains de froment parfaitement sains et commençant à germer.

L'albumen blanc est aussi frais que si le grain venait d'être mis en terre; il en est de même pour l'enveloppe.

A 9 heures du soir, le thermomètre est à — 6°.

19. — A 7 heures du matin, même température qu'hier soir; quelques flocons de neige voltigent. — Toujours la même circulation d'Oies; plus de dix, toujours de même espèce, resteront à Maligny.

20. — A 7 heures du matin, — 11°, vent N.-E. Beau temps avec tendance à se couvrir. — Une de nos Oies de Siam a succombé; la cause de sa mort, qui est restée inconnue, peut être attribuée au froid. Pinsons, Rouges-Gorges, Bruants jaunes continuent à mourir de froid. Beaucoup d'âmes charitables, cependant, leur fournissent de la nourriture. — A Maligny, tout particulièrement, cette bonne action est pratiquée, et c'est grand plaisir de voir toutes ces petites bêtes s'apprivoiser et venir prendre les aliments qu'on leur donne.



Enfin, on nous apprend que trois Cygnes ont été vus sur le territoire de Ligny pendant la journée de dimanche et se dirigeant sur Maligny. — Depuis l'hiver de 1829-30, ces oiseaux ne s'étaient pas montrés dans notre vallée. — Cinq autres Oies sont tuées, trois à Ligny, deux à Maligny. — Le soir, le temps se couvre, comme si le dégel devait enfin commencer sérieusement. — A 5 heures du soir, nous n'avons plus que — 2°.

Six autres Cygnes ont été vus au milieu des champs, pendant la journée. sur le territoire de Maligny, au lieu dit les Fays, à plus de 2 kilomètres de la rivière et de tout cours d'eau.

Les chasseurs estiment que plus d'un cent d'Oies ont circulé dans la vallée par compagnies de douze à trente. — Combien ne reverront pas les lieux qui leur ont servi de berceau ?

21. — Au matin, — 2° et pendant toute la journée 4 à 5 degrés au-dessus de zéro. Le dégel s'accentue par une pluie fine à 7 heures du soir.

Dans notre jardin, un Pigeon-Ramier est ramassé mort de froid.

22. — La neige continue à fondre, et les Canards ont presque disparu de nos pays, s'avançant de plus en plus vers le Midi. Le premier passage peut être considéré comme terminé; il faudra attendre le retour : les vieux chasseurs prétendent que quand les Oies se montrent, on ne voit plus de Canards. — Cette remarque n'est pas absolument vraie.

23. -- Le dégel continue et les Oies circulent toujours.

26. – Beau temps, vent S.-O. — La neige a complètement disparu, la glace commence à fondre dans les chemins. — Encore des Oies.

27. — 7 heures du matin, — 1°; le temps se couvre et les pies commencent à se disputer la possession des vieux nids. — On nous rapporte que, dans les premiers jours de ce mois, trois Cormorans ont été vus. — Un Grèbe Oreillard est tué à notre porte.

28. — Une Pie-Grièche grise trouve la mort en poursuivant un petit oiseau qui s'était réfugié dans une pile de paille; dans l'ardeur de sa chasse, elle s'est heurtée si violemment contre des fils de fer, qu'elle est tombée morte. — Son estomac était garni de petits os, de débris de petits oiseaux. — Un Grèbe Castagneux était gavé de petits poissons.

30. — Deux Oies Bernaches Nonnettes, que nous avons préparées pour notre collection, s'étaient gorgées d'herbes aquatiques.



Février.

1. — Nous préparons un jeune mâle Outarde barbue. — Son estomac, deux fois gros comme un œuf de dinde, est rempli d'herbes graminées, de sainfoin, de chenilles et de cailloux.

Les Canards sauvages ont reparu, mais les Oies ont quitté nos pays si peu hospitaliers pour elles.

4. — Vent N.-E. — Temps couvert, humide brouillard. — Deux Cygnes passent au-dessus de notre basse-cour à bonne portée de fusil.

6. — Nous apprenons que les deux Cygnes qui sont venus nous visiter avant-hier avaient été tirés sur le territoire de Ligny-le-Châtel, au lieu dit l'Écluse de Pontigny.

Les Pies ont commencé leurs nids depuis une huitaine de jours; c'est à la même époque que les autres années (28 janvier en 1889).

Les Perdrix se sont mises en pariades dès la fin du mois précédent. De renseignements recueillis de plusieurs côtés, il résulte que de nombreuses Chouettes Effrayes ont été trouvées mortes de froid dans les colombiers. — Ces malheureux oiseaux, si utiles, ont la fâcheuse habitude de se réfugier, de chercher un asile dans les petits colombiers, qui sont ordinairement très obscurs : S'ils ne s'attaquent pas aux Pigeons, ils jettent toujours l'épouvante parmi eux; aussi ces derniers ne veulent-ils plus rentrer au logis. — Les propriétaires qui s'en aperçoivent n'hésitent pas à sacrifier l'auteur de cette panique.

Retour des Cygnes au-dessus de notre clos.

7. — Beau temps. Vent N.-E.— Nous rencontrons onze Canards sur Maligny et sur La Chapelle. — 4°.

8. — Beau temps. 7 heures du matin, — 8°.

9. — Près de — 9° à la même heure.

Pendant la reprise de ces froids de la nuit et malgré le beau soleil de la journée, les Pies ont cessé de travailler à leurs nids.— Quelques petits oiseaux s'étaient montrés dans les jours de détente, les Mésanges (Grosse Charbonnière particulièrement). — Quelques Grives d'avant-garde apparaissent, surtout dans les prés humides.

15. — Toujours le beau temps, avec gelée pendant la nuit. — Les Grives sont plus nombreuses. — Sur le territoire de Lignorelles, en plein champ, un volier nombreux picorait dans l'après-midi. Quelques heures plus tard, presque à la tombée de la nuit, ces oiseaux n'avaient pas quitté le plateau où nous les avions vus dans le tantôt.

Les Éperviers sont plus nombreux, et l'on sait que ces rapaces accompagnent ou suivent les Grives dans leurs migrations.

Enfin, le 17, la Draine a fait entendre son chant du matin pour la première fois, dès 6 heures. Vent du N.-E. et beau temps — 1° (c'est près d'une semaine en avance sur 1889. 24 février). — Pic-Vert qui ne veut pas rester en arrière, et Bruant Zizi, Pinson se mêlent dans la musique.

Pendant tout l'hiver, ces oiseaux étaient restés complètement muets. — Encore quelques Canards de temps à autre.

23. — Toujours beau temps et toujours de la gelée le matin. — A 6 heures 1/2, le thermomètre est à — 4°. Malgré cette basse température, le Pinson qui s'était montré en vols assez nombreux pendant ces jours derniers, avait vigoureusement lancé son chant d'amour (ran plan plan). — C'était le 25 février en 1889.

24. — Même temps, même vent, même température le matin, — 4°. Les jeunes Oies hybrides ont commencé leurs accouplements. Ce qui a démontré qu'il y avait eu erreur dans la diagnose des sexes, pour un des oiseaux tout au moins. Nous fixant sur la taille, nous avions pensé que les oiseaux les plus gros étaient les mâles. Or, à coup sûr, l'un des plus petits, au cou le plus noir, appartient au sexe fort.

Depuis sept ou huit jours, tous les matins, l'accouplement est en pleine vigueur pour les oies d'Égypte. Comme toujours, cet acte est précédé et suivi par des cérémonies d'un comique achevé.

Il faut avoir assisté à cet accouplement pour en connaître tous les détails ; tenter de le décrire, est une impossibilité. Comment dépeindre la physionomie, l'air de chaque époux, retournant à ses petites affaires, une fois l'acte de la reproduction accompli.

25. — Les Pics-Épeiches se font entendre.

26, 27, 28. — Toujours le même temps. — Dans tout le mois de février, nous n'aurons eu qu'une demi-journée de pluie, et cela le dimanche matin 1er.

Ne fermons pas le cahier de février sans noter que les céréales d'automne, les colzas, les navettes paraissent perdus pour la plupart. Beaucoup de cultivateurs vont être obligés de semer de nouveau leurs blés; quant à nous, nous n'avons pas attendu la fin de ce mois pour le faire.

Qu'en adviendra-t-il ? C'est à peine si le soc de la charrue peut entamer la terre à profondeur suffisante pour enterrer le grain.

Mars.

1er. — Gelée le matin, mais toujours le beau temps. — Nos Palmipèdes se baignent beaucoup.

2. — Temps couvert, petite pluie le soir.

Pendant la nuit du 1er au 2, des cris de nombreux oiseaux de passage se font entendre au haut des airs. — Canards et Oies.

3. — Temps bas, couvert, pluie menaçante.

4. — La journée s'est passée sans pluie, le vent étant retourné au N., malgré la gelée blanche du matin. — Les Freux sont toujours dans nos contrées, au grand mécontentement des cultivateurs, dont ils éliminent un peu trop les semences de céréales confiées de nouveau à la terre après le désastre de l'hiver.

A l'ouverture de l'estomac d'un Corbeau Freux, en janvier, ayant trouvé une grande quantité de grains de blé parfaitement sains, commençant à peine à germer, nous en avions conclu que les blés derniers semés ne devaient pas avoir souffert. Cette conclusion était juste, car aujourd'hui dans nos pays on peut voir ces blés verdir chaque jour, tandis qu'il a fallu retourner et semer de nouveau les autres.

Depuis plusieurs jours, nous voyons encore quelques Grives, qui sont assez rares du reste.

Nos Oies font un tapage infernal pendant la nuit, particulièrement vers une heure du matin ; leur voisinage de notre chambre à coucher devient de plus en plus importun.

7. — Le passage de Grives continue. — Dès 5 heures du matin, la Draine commence ses chansons, avec seconde reprise vers une heure du tantôt, pour les terminer vers 5 heures du soir.

Le baromètre baisse. — Grand vent de S.-O. — Menace de pluie.

8. — Toujours grand vent, avec quelques gouttes d'eau le matin. — Souffle en tempête vers midi et s'abat le soir avec une pluie légère.

Les Lamproyons (vulg. Chatouilles) commencent à frayer. C'est en avance sur l'année dernière. — La ponte des Oies de Canada est commencée.

Enfin ! la voilà cette pluie tant demandée. Nos blés semés de nouveau se trouvent dans les meilleures conditions pour lever, bien que le sous-sol soit toujours gelé.

Aux expositions du Nord, dans les jardins, il est impossible de défoncer le terrain à la profondeur d'un fer de bêche, le sous-sol pris en glace ne se laisse pas entamer.

Mais c'en est fait, cette fois, car la pluie qui nous arrive chaude et abondante, remet l'espérance dans nos cœurs.

9. — Qu'est-ce à dire ? Vers deux heures du tantôt, un immense volier, composé de Choucas, de Freux et d'Étourneaux, arrivant du N.-N.-E., passe sur Maligny, étagé en plusieurs couches. — Sur une largeur de plus de 200 mètres, on peut évaluer à plus d'un mille les oiseaux qui le composent, et depuis deux ou trois jours, nous ne voyons plus aucun de ces oiseaux.

Dans leur voyage de retour au pays se seraient-ils heurtés à

quelque contre-temps, à quelque bourrasque qui les aurait obligés à chercher un refuge dans notre vallée ?

10. — Nos Corbeaux avaient dit vrai : pendant toute la nuit, une violente tempête de vent précède une pluie abondante qui tombe le matin vers 7 heures.

Le vieux couple Oies Canada et Guinée commence à couver.

Le jeune ne semble pas y penser.

11. — Bourrasque, tempête avec quelques flocons de neige par S.-O., avec tendance à tourner au N.-O.

Nos Freux, prévoyant cette tempête, avaient eu raison de fuir vers le S.-O., car les journaux nous annoncent qu'il est tombé de la neige dans les départements du Nord et hors de France. — Ce fait du retour des Freux a été vérifié, ainsi que ses suites, par de nombreuses personnes auxquelles nous l'avions signalé (MM. Javey, Jolly et autres).

12. — La tempête est enfin apaisée ; gelée blanche le matin.

Les femelles Oies de Guinée ont gardé le nid pendant toute la journée.

Les grands froids n'ont pas retardé la ponte de ces Palmipèdes comme celle des Poules.

Quant à celle des Canards sauvages, déjà elle s'annonce active et par conséquent abondante.

16. — Depuis plus de huit jours, de nombreuses Bécasses sont tuées dans le département ; cependant, ces oiseaux sont encore rares, plus rares que l'on était en droit de le penser après les tempêtes de ces jours derniers, car toujours ces bouleversements de l'atmosphère ont pour conséquence de forcer ces voyageuses à chercher un abri dans nos bois.

Les Draines commencent à travailler à la reconstruction de leur nid.

17. — Notre plus jeune Oie de Guinée, qui en est à sa première ponte, a jeté à bas de son nid tous ses œufs (12), se bornant à couver le dernier, qui n'est pas plus gros qu'un œuf de pintade.

19. — Impossible encore de signaler l'arrivée d'un seul oiseau insectivore. C'est une réflexion que tout le monde fait. — Nous n'avons que les quelques Mésanges, Chardonnerets, Troglodytes, Bruants, nos hôtes habituels. Cependant, il faut noter le passage d'un petit vol de Bruants jaunes, composé de 10 à 12 *femelles seulement*, *pas un mâle*, qui dévore les restes de grenailles déposées dans le jardin, sur les pelouses, pour la nourriture de nos oiseaux pendant l'hiver.

20. — Vers 2 heures de l'après-midi, beau temps. Vent S.-O. fort, froid. — Un vol d'une centaine de Freux passe à tire-d'aile au-dessus de la maison, se dirigeant vers le N.

22. — 6 heures du matin, temps froid, vent du N., giboulées de neige aux rares flocons pendant le cours de la journée. — Le Serein qui, après les pluies de ces jours derniers, avait débordé, est rentré dans son lit.

23. — Nuit froide ; à 6 heures du matin, — 5°. Glace sur nos canaux, vent N.-O. — Nouvelles giboulées de neige. — Vers 2 heures de l'après midi, passage au-dessus de notre maison d'un volier de Grues (112 oiseaux) à une très faible hauteur, venant de l'Ouest. Après avoir longtemps tourné en s'élevant dans les airs, les voyageuses se sont divisées en deux bandes, puis ont piqué droit dans la direction du N.-E., après s'être réunies.

24. — A 6 heures du matin, — 7° ; glace sur nos canaux. C'est une véritable reprise de l'hiver avec chute de neige, qui devrait être très préjudiciable aux oiseaux insectivores, qui sont toujours aussi rares. — Pour cette année, adieu Pâques fleuries ! Pour la rentrée officielle du printemps, c'est assez réussi.

25. — Temps couvert, puis quelques gouttes de pluie. — A 6 heures 1/2 du matin, + 5°. Vent S.-O.

Départ pour Paris sans avoir vu d'autres oiseaux que des Pies, des Corbeaux, et nous rentrons le 29 dans les mêmes conditions. Après un temps très froid, gelées, giboulées, pluies torrentielles. Et le 31 le thermomètre marque — 4°.

Avril.

1er. — Chute de neige pendant la nuit. — Grives abondantes dans les bois, où elles rentrent le soir après avoir cherché leur nourriture dans les champs pendant la journée. Elles ont été très rares dans les prés. — Beau temps, vent N.-E. — Deux Oies sauvages d'arrière-garde ont été vues, à une très grande distance l'une de l'autre, sur Villy et sur Maligny.

2. — Temps couvert, assez chaud, pluie menaçante. Vent S.-O. très faible. — Enfin, vers 2 heures de l'après-midi, on a pu voir cinq Hirondelles voltigeant en chasse au-dessus de Maligny. Qu'elles soient les bienvenues ; mais qu'elles arrivent tard !

2. — Temps couvert assez chaud. Les Mésanges à longue queue transportent des matériaux pour la construction de leurs nids. — Pluie légère le soir, bien que les Hirondelles aient été vues à une élévation assez grande, ce qui faisait dire à notre jeune Robert que nous n'aurions pas beaucoup de pluie, et le lendemain 3 ce fait était confirmé.

Le *Coucou* s'est fait entendre par temps couvert, vent S.-O. faible, tiède. — Arrivage de Rouges-Gorges, Pouillots, Chardonnerets et Pinsons, qui chantent joyeusement.

4, 5, 6, 7, 8. — Mauvais temps, pluies diluviennes, par giboulées froides. Les Hirondelles ont presque disparu.

9. — Beau temps, froid.

10. — De même, avec forte gelée le matin. Vent N.-E fort. — Hirondelles toujours rares. Mais le soir, vent S.-O. moins froid, elles se montrent abondantes. — Mésanges, Rouges-Gorges, Pouillots, tout a disparu.

A noter cependant le passage de quelques Gorges-Bleues dans les oseraies, les plants de saules, de *gevrines*.

11. — Enfin, voilà le soleil, et avec lui Pouillots siffleurs, Véloces en nombre butinent les chatons des saules Marsault, y trouvant abondance d'insectes que nos yeux ne peuvent y découvrir.

Une Tourterelle vient se réfugier dans nos massifs, et dans la soirée un vol de 12 à 14 Courlis Corlieu passe au-dessus de notre tête, descendant la vallée du Serein à bonne portée de fusil.

12. — Beau temps le matin, vent N.-E. froid, vu un mâle, deux femelles Traquet-Motteux. Le soir, giboulées, toujours très peu d'oiseaux, y compris les Hirondelles; le Coucou ne se fait entendre que très rarement. — Assurément, la reconnaissance poussée par l'avant-garde de tous ces migrateurs ne leur a rien dit de bon pour nos pays; aussi tous se sont repliés vers le Midi.

13. — Le passage des Grives n'est pas terminé, plusieurs se sont montrées dans les champs aux alentours des bois de Milly, dans lesquels elles se réfugient aussitôt qu'on les fait lever dans la campagne. Vent N.-E. faible, mais froid; gelée blanche le matin. — Les Corneilles noires par leurs cris annoncent la pluie, les fumiers sentent très mauvais. Ce sont des indices de mauvais temps qui doivent persister et qu'ils annoncent plusieurs jours à l'avance.

14. — Gelée blanche. Beau temps. Vent N.-E. — Nombreuses Hirondelles, les Pinsons se battent, les Moineaux commencent leurs nids.

15. — Voici enfin les Fauvettes à tête noire, mais en petit nombre, 2 ou 3 seulement qui, ne craignant pas de braver la froidure, se sont installées au milieu des lierres dont elles dévorent les baies. — Suivant la prédiction des Corneilles, la journée ne s'est pas passée sans pluie.

16. — Vent tourne au Sud, la température se réchauffe, malgré la petite gelée blanche du matin. — Le Coucou ne boude plus; aussi se fait-il entendre avec de très nombreuses répétitions.

Hausse du baromètre coïncidant avec une légère élévation de la température. Le vent glacial de N.-E. a cessé; aussi les blés, les

avoines d'hiver que l'on avait dû semer de nouveau dès le mois de février, par suite de leur destruction par les froids de janvier (dégel des 2, 3, 4 janvier, suivi de reprise de gelée) partent-ils avec vigueur, surtout ceux dont la végétation a été activée par l'apport du nitrate de soude. — Les Hirondelles sont plus nombreuses. — Vu la première Bergeronnette printanière.

17. — Hirondelles de cheminée plus nombreuses que jamais.— Pluie abondante le matin, beau temps le soir; aussi semblent-elles avoir pris possession de leurs cantons de chasse, et le 18 elles voltigent en gazouillant, accompagnant Verdiers, Proyers, Alouettes, Chardonnerets, etc.; le Rossignol fait toujours défaut.

19. — Vent N.-E. faible. Gelée blanche. Le Torcol à son tour se fait entendre. — Vu deux Sizerins Cabarets cherchant quelques grenailles dans les allées du jardin.

20. — Vent N.-E. faible. Beau temps, gros passage de Bergeronnettes printanières qui, au nombre de 30 ou 40, cherchent autour de nous larves et vers que la charrue met à l'air pendant que nous plantons des pommes de terre. En rentrant à la maison, dans les allées où s'étaient montrés les Sizerins la veille, nous sommes tout étonné d'y rencontrer des Cinis.

La couvée Canada et Guinée n'a pas réussi. Sur quatorze œufs, trois seulement étaient bons. La mère, arrivée à un état de maigreur incroyable, ayant trop tôt quitté le nid, les petits sont morts avant de pouvoir sortir de la coquille.

Depuis plusieurs jours, les jeunes Hybrides s'accouplent, mais nous n'avons pas encore pu trouver de nids. Ce fait de l'accouplement nous fait espérer que nos oiseaux seront féconds.

21. — Passage de Gobes-Mouches noirs. Vent N.-E. faible; temps un peu couvert. Enfin, nous l'avons le Rossignol! Dès 11 heures du matin, il annonce son arrivée par ses chants répétés sous les fenêtres de notre salle à manger, par un beau soleil chaud. Pinsons, Troglodytes, Mésanges l'accompagnent ; nous nageons dans des flots d'harmonie!

Nous nous trouvons très intrigué par une manœuvre de l'Oie de Guinée qui a trop tôt abandonné son nid. Constamment elle y revient, pousse des cris plaintifs, se met à l'eau, en sort pour faire quelques pas dans la prairie et se coucher; en même temps, les allures du mâle ne sont plus les mêmes, il n'oblige plus la femelle à retourner au nid; comme elle, il se couche, pensant probablement que leurs petits vont venir les rejoindre, il l'engage à se reposer, à les attendre.

Vers une heure de l'après-midi, rencontre aux abords de la gare de Maligny d'un vol de 30 à 40 Pipis des buissons. — La

Fauvette Grisette est arrivée en même temps que le Rossignol. Quelques rares Hirondelles de fenêtre se montrent en avant-garde.

23. — Beau temps, brise N.-E. chaude. De nombreux Martinets se montrent aux alentours de la cathédrale Saint-Etienne d'Auxerre. — Femelle Oie d'Égypte commence à couver. Le mâle, gardien vigilant, ne partage pas les soins de l'incubation, se bornant à veiller aux alentours du nid ; il n'en laisse approcher aucun animal, excepté cependant les vieilles Oies Canada et Guinée dont le nid est établi non loin du sien. — Menaces de pluie ; mais les Hirondelles volent bien haut.

27. — Beau temps couvert, baisse du baromètre. — Mise à l'eau d'écrevisses femelles dont plusieurs, bien que mourantes, tous leurs membres absolument inertes, agitent vivement encore les filets porteurs des œufs. C'est dans ces organes que s'éteignent les derniers vestiges de la vie.

La Tourterelle chante pour la première fois, de même que le Scops, qui a commencé vers 4 heures du soir.

28. — Pluie le matin par vent S.-O. — Le Scops se fait entendre à 4 heures du matin, le Rossignol à 4 heures 1/2. — Entendu le premier chant de la Fauvette à tête noire et vu le premier Gobe-Mouche gris.

29. — Vent S.-O. Beau temps chaud ; chants de nombreuses Tourterelles, le matin tout particulièrement.

30. — 4 heures du matin. Vent S.-O., beau temps frais. — Le premier Loriot se fait entendre, en retard de dix jours au moins sur certaines années.

A 4 heures 1/2, nous avons manqué une Pie dévalisant un nid de Draines. — Le mâle Oie d'Égypte poursuit toujours les jeunes Oies Hybrides, respectant les vieux oiseaux qui passent dans son voisinage.

A coup de fusil nous avons repoussé une Corneille s'attaquant au nid de l'Oie d'Égypte pendant que les parents étaient à la pâture.

Les femelles Canards couvent activement, élevant chaque jour leur nid, en garnissant le fond et les bords de plumes à chaque fois qu'elles le quittent, si bien que les œufs se trouvent éloignés de terre, toute la construction pouvant atteindre plus de 0m 20 de haut.

Et chaque fois qu'une femelle se lève de son nid pour aller manger, elle pousse des cris particuliers qui font accourir à force de rames le mâle d'un couple voisin ; l'époux légitime arrive de son côté, et l'accouplement adultérin a lieu au milieu d'une

bataille, la cane n'y mettant que la plus grande bonne volonté, et tout cela à charge de réciprocité.

Les Oies, monogames comme les Canards, ne deviennent pas polygames à l'occasion. En temps d'incubation, les accouplements légitimes continuent à avoir lieu et, de plus, le mâle ne donne à son épouse que le temps strictement nécessaire pour lui permettre de se réconforter, de prendre son repas ; il est vrai qu'une petite promenade se fait à la recherche de la nourriture et qu'elle en profite pour détirer les membres engourdis par le séjour au nid. Mais bientôt le mâle pousse certains cris qui, suivis et accompagnés de contorsions, indiquent qu'il est temps de rejoindre les œufs ; et si cette rentrée au nid ne se fait pas assez vite au gré du mâle, c'est à coups de bec, cette fois, qu'il fait connaître sa volonté.

Les Loriots entendus hier matin n'étaient que de passage, car aujourd'hui ils n'ont pas chanté.

Mai.

1er. — Pas plus de Loriots que dans la journée dernière. — Atmosphère lourde. Vent S.-O., menace de pluie qui finit par tomber le soir et pendant la nuit. — Les Scops s'annoncent de tous côtés.

2. — 4 heures du matin, les Rossignols et les Tourterelles chantent, mais l'on n'entend que peu de Loriots.

3. — Pluie qui donne à la végétation une vigueur incroyable. En deux jours, les arbres se couvrent de feuilles. — Pendant les chaudes et belles journées du 4 et du 5, vent S.-O. faible ; les blés nouveau-semés et activés par le nitrate de soude sont splendides et particulièrement ceux munis à l'automne de fumier et de scories de déphosphoration.

6. — Temps couvert dès le matin, vent S.-O. Les Mésanges bleues font une guerre acharnée aux larves, aux pucerons, qui font grand mal aux bouquets de fleurs et de feuilles des pêchers et amènent leur mort.

Pluie pendant toute la journée, depuis 7 heures du matin.

Aussi, pour narguer avril qui s'est écoulé sans épis de seigle (dans nos pays du moins), mai, en quelques jours, nous a-t-il abondamment apporté des feuilles.

Le soir, vent N.-E. avec notable abaissement de la température. On nous procure deux grands Pluviers à collier. Depuis deux jours, les cailles se font entendre.

11. — Arrivée des Pies-Grièches d'Italie. — Temps bas, couvert. — Loriots toujours rares, quoiqu'un peu plus nombreux. — Les Martinets chassent en quantité innombrable au-dessus de la maison.

Sont-ce les mêmes qui, avant-hier, par un temps bas, avec menace de pluie, sont passés au nombre de plus d'un cent au-dessus de notre propriété, mais sans chasser, ayant l'air de gens pressés. La température, il est vrai, ne leur convenait guère.

Les Pies-Grièches d'Italie, à peine arrivées, s'accouplent bien avant que le nid soit commencé.

12. — Vent N. E. Brouillards de 4 à 8 heures du matin. A midi, beau soleil chaud. Orage à 4 heures du soir, accompagné de grêle qui n'a fait aucun mal.

13. — Rien de particulier, orage local par vent N.-E., suivi d'une belle et chaude journée le 14.

15. — Belle matinée, mais température si abaissée qu'une gelée est à craindre pour le lendemain.

16. — 5 heures du matin, + 2°, orage; giboulées dans le courant de la journée.

Préparation d'une Bondrée dont l'estomac est garni d'une bouillie verdâtre composée de débris de végétaux en état de digestion avancée; rarement nous avons rencontré un oiseau aussi gras.

17. — Neige ; gare la gelée pour demain.

18. — Temps couvert heureusement. — 2° à 5 heures du matin, par vent S.-O.

20. — Rencontré un Chevalier Guignette nichant aux bords de nos eaux; le soir, par vent S.-O., pluie diluvienne.

21. — Toujours mauvais temps froid et baisse du baromètre. Grêles de tous côtés.

27. — Préparé un Autour, tué au moment de l'incubation; son abdomen est dégarni de plumes, son estomac contenait les débris d'une Perdrix prise la veille, et le ventricule succenturié ceux d'un lapin pris et mangé peu de temps avant la mort du rapace.

31. — Sainte-Pétronille, 5 heures du matin. La journée s'annonce comme devant être très belle. — 8 heures. Matinée froide, vent S.-E. de mauvais augure, au dire des malins du pays, qui prétendent que cette année, chaque fois que ce vent a soufflé, nous avons toujours eu de l'orage avec accompagnement de grêle. — 11 heures du matin, vent frais, toujours le même. Quelques gros nuages au N. O. — Pendant que nous écrivons ces notes, une Pie vient saccager les nids de moineaux construits sur les épicéas de notre basse-cour. Nous en sommes prévenu par le cri d'alarme particulier au Pierrot dans ces circonstances, et bientôt, d'un coup de fusil, nous arrêtons le pillage.



Malgré le pronostic savant mentionné ci-dessus, la journée se passe sans orage et, par suite, sans grêle.

Juin.

1er. — Beau temps; on nous apporte une couvée de Cailles (13 œufs). Il en résulte qu'à peine arrivés dans nos pays, ces oiseaux commencent à pondre.

2. — Légère pluie le matin. Beau temps le soir.

4. — Légère pluie le soir par vent N.-E., suite d'un orage que l'on entend gronder au loin, dans cette direction. — Le soir, dans les allées de notre jardin, nous assistons à la chasse faite aux moucherons par une grenouille ; s'élançant à leur poursuite, elle les atteint à une certaine hauteur. Jusqu'alors, nous avions pensé que pour ses chasses, la grenouille restait immobile, se bornant à haper les insectes au passage.

6. — Chaleur extrême, orage violent pendant la nuit.

7. — Belle journée, mais pluie le soir.

8. — Saint-Médard. — Depuis plusieurs jours, le Serein est en crue, les oiseaux ont presque cessé leurs chants; ils semblent s'être mis à l'unisson avec ce temps maussade, pendant lequel on ne constate qu'orages, débordements de rivières, prairies rouillées. Aussi, vous tous, MM. les pluviométreurs, si février vous a laissé des loisirs, mai et la première décade de juin ont pu vous procurer de nombreuses et variées occupations.

12. — Si notre rivière tend à rentrer dans son lit, le beau temps étant revenu, nous n'en avons pas moins une gelée blanche le 13 dans les vallées.

Un couple de Hérons Bihoreaux a dû s'installer quelque part dans la vallée pour y établir son nid. Voilà deux fois, à quelques jours d'intervalle, que ces oiseaux passent au-dessus de notre tête à si petite hauteur, qu'il est facile de déterminer à quelle espèce ils appartiennent.

20. — Les Draines construisent un second nid. On nous apporte un Coucou dont l'estomac est garni de chenilles.

Les jeunes Étourneaux, réunis en bandes avec les vieux, fréquentent les cerisiers.

21. — Naissance de cinq Oisillons hybrides de Canada et Guinée.

La mue de ceux de l'an dernier commence. Celle des Canards est presque terminée ; loin d'avoir leur belle robe d'hiver, les mâles ont un manteau d'une teinte grise générale, la belle couleur verte du cou et de la tête ayant disparu.

23. — Nos poiriers, le doyenné d'hiver, sont toujours bien malades ; les traitements à la bouillie Bordelaise ne paraissent

pas avoir enrayé les progrès du *Fusisporium pirinum*. — Nouvelle invasion de pucerons de pêchers et de poiriers, contre lesquels nous commençons la quatrième pulvérisation de jus de tabac. Cela devient fastidieux et désespérant, et cependant il faut reconnaître que c'est encore le meilleur procédé pour détruire ces parasites.

26. — Été témoin d'un combat dans lequel une Pie-Grièche d'Italie, assistée d'un Loriot et d'une Draine, ont obligé une Pie à abandonner le pillage du nid du dernier oiseau.

27. — Préparation d'un Loriot. Notre attention est attirée, à l'ouverture de son corps, par la couleur jaune de ses testicules, de ses os creux, humérus, cubitus, radius ; cette teinte fait défaut au tibia, qui n'est plus un os creux. On peut rapprocher cette teinte jaune des os et des testicules de cet oiseau au plumage jaune, la teinte noire des mêmes organes chez la fauvette à tête noire.

28. — Nous observons avec intérêt la façon de boire d'une Corneille noire. Pour satisfaire sa soif, cet oiseau plonge son bec dans l'eau presque jusqu'à la base, l'ouvre largement, le relève, absorbant ainsi tout le liquide qui se trouve pris entre les mandibules.

Devant les fenêtres de notre salle à manger, au tronc robuste d'un Févier (*Acacia triachanthos*) est fixé un nid artificiel. Un Grimpereau familier y a établi sa nichée ; combien de fois par jour va-t-il porter la becquée à ses petits ? nous n'avons pas eu la patience de les compter ; mais, chaque fois, c'est toujours en prenant toutes les précautions que nous avons notées déjà, n'arrivant jamais directement à l'ouverture du nid. Et pour quitter son arbre, c'est encore le même manège en sens opposé ; après être sorti de son nid, ce n'est qu'après mille tours qu'il prend son vol. Un beau jour, un ouvrier chargeait du sable dans une brouette au pied de l'arbre; jusqu'à ce que l'homme soit parti, notre oiseau n'a pas quitté l'arbre, ce qu'il fit aussitôt après le départ de l'ouvrier. Maintes fois nous avons pu faire cette observation.

Juillet.

1. — Vent S.-O. Temps nuageux. Chants du Coucou et du Bruant Zizi. — Deuxième ponte des Tourterelles. Ayant eu l'occasion d'ouvrir de jeunes Oisons tués par un chien, nous pouvons constater chez eux l'existence d'une glande qui ressemble au thymus.

Constamment on peut voir les jeunes Hirondelles posées sur des branches mortes au-dessus de l'eau. Ce ne peut être un effet

du hasard ; il faut plutôt en conclure que les parents y amènent leurs petits pour les isoler davantage, les mettre à l'abri d'une attaque venant d'en bas, et, par suite, les considérer comme en sûreté.

16. — Sur Milly, des bandes de Linots se montrent dans les vignes, ainsi que quelques Ortolans. C'est d'un bon augure, car le Linot est friand de cochylis. Dès le matin, entre 3 et 4 heures, les Loriots commencent leurs chants, qui se prolongent jusque vers 5 heures, puis cessent et reprennent avec une nouvelle ardeur vers 11 heures. Si on ne les entend plus dans la première partie de l'après-midi, c'est pour devenir assourdissants dans la soirée.

Les jeunes Gobe-Mouches font une chasse active aux insectes ailés. On peut constater que les blés de printemps qui ont reçu un stimulant de végétation par le nitrate de soude sont superbes ; commençant à mûrir, ils se trouvent même en avance sur les blés d'hiver qui, au 20 juillet, ne sont qu'en fleurs.

Août.

1er. — Les Loriots quittent notre vallée ; hier soir encore, presque à la nuit, il était facile d'entendre leurs chants : deux familles nées chez nous s'en donnaient jusqu'à nous étourdir. Ce matin, silence absolu, bien que le Loriot soit très matinal et que dès 3 heures du matin il commence ses chansons.

Un départ a donc eu lieu cette nuit.

7. — Bandes de Linots. Entendu un seul Loriot.

8. — Trois ou quatre Loriots passent dans la journée, voltigeant de peuplier en peuplier, mais ne chantant que le matin.

9. — Nous trouvons un nid de Fauvette Grisette. Jusqu'au 13 on peut voir des Loriots, et c'est à cette époque que les deux ou trois plumes frisées qui ornent le dessus de la queue des Canards sauvages commencent à pousser.

Est-il bien vrai, comme l'affirment les gens de la campagne, que l'Ædienème criard (vulg. Courlis) emporte ses œufs en cas de danger ?

13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20. — Rien de particulier, si ce n'est toujours des pluies avec tempêtes.

23, 24. — Nouveau passage de Loriots ; celui des Fauvettes, des Becs-Fins en général s'accentue, et c'est plaisir de les voir dévorer groseilles, baies de sureau et baies d'épine-vinette non encore mûres.

Les Hirondelles auraient-elles commencé leur mouvement de départ ; ce serait de bonne heure. Cependant, il n'y aurait rien



d'étonnant, les nuits sont si froides après toutes ces pluies des semaines dernières.

Le passage du Chevalier Guignette a manqué cette année.

Vent S.-O. en tempête, dont les Tourterelles profitent pour nous quitter. — Passage de douze Bondrées se dirigeant du S. au N. — Une Tourterelle risque encore un roucoulement le 30 dans notre jardin, et malgré le beau temps et un vent S.-O. chaud, les Hirondelles de fenêtre continuent à se rassembler pour nous abandonner.

31. — A Auxerre, on nous parle d'un passage de Grues, il y a quelques jours. Nous ne pouvons y croire et pensons qu'il y a eu erreur, qu'il s'agit de cigognes qui, assez fréquemment, se montrent dans nos pays pendant ce mois.

Septembre.

1. — Par beau temps, vent S.-O. chaud, trente Grues sont vues au territoire de Chéu, se dirigeant du N.-E. au S.-O. Il n'en faut plus douter, c'étaient bien des Grues que l'on avait vues sur Auxerre. — L'apparition prématurée dans nos contrées de ces oiseaux quittant le Nord, leur pays d'habitat, pour se rendre dans les régions méridionales, n'est pas normale. Si extraordinaire que soit ce passage, il est confirmé par la capture de l'un de ces oiseaux que nous venons de voir chez M. Martineau, empailleur.

Du 5 au 15 septembre, il s'est fait un passage abondant de Rubiettes de différentes espèces. — Le beau temps, la chaleur sont revenus ; malgré cela, les départs et les passages d'Hirondelles ont lieu chaque jour.

Le 18, le 20, ils continuent. C'est dans ces jours qu'un Rollier est tué à Vigny, hameau de Venizy. (Musée de Saint-Florentin.)

Les Pouillots chantent comme au printemps. Un grand nombre d'espèces de petits oiseaux du pays, réchauffés par un beau et bon soleil, ont niché de nouveau. — Nous recevons un jeune Bruant Zizi tombé du nid ; malgré tous nos soins, la pauvre petite bête n'a pu vivre.

25. — Les Hirondelles ont presque complètement disparu. — Les raisins mûrissent bien. L'espoir revient au cœur des vignerons qui, du désespoir passant à l'extrême contraire, annoncent que nous pouvons même faire de très bon vin. Que Dieu les entende !

C'est fort bien, mais la destruction des Cailles continue comme par le passé.

Sous la rubrique : *Destruction des Oiseaux*, on annonce de Marseille, le 24 septembre, que le paquebot *la Gironde*, des Messageries Maritimes, venu du Levant, a apporté 39,000 Cailles vivantes provenant du Pirée.



L'arrivage de ce jour est le second de la saison, qui durera jusqu'au milieu d'octobre. Nous ne devons plus nous étonner maintenant que les sauterelles, les criquets pullulent à l'envi.

29. — Vent N.-E. Beau temps ; les Bergeronnettes grises passent en abondance.

30. — Toujours beau temps, chaud. La maturité des raisins marche à souhait. Vent N.-E. Les passages de Becs-Fins continuent. Les Rouges-Gorges chantent à gorge déployée.

RÉFLEXIONS

C'est en plein cœur d'un hiver rigoureux, rare, que l'année dernière nous avons arrêté, au 31 décembre 1890, la relation de nos observations sur les passages d'oiseaux.

C'est au milieu d'un va-et-vient continuel de palmipèdes et d'échassiers que les chasseurs et les amateurs de Sauvagine ont pu garnir leur garde-manger, et les musées enrichir leurs collections.

Partout accueillie à coups de fusil, incessamment pourchassée, la gent emplumée voyageuse, s'est montrée d'une abondance exceptionnelle, aussi, a-t-elle laissé de nombreux témoignages de sa présence parmi nous.

C'est qu'en effet, l'hiver 1890-91 peut être au point de vue ornithologique, le seul dont nous nous occupions en ce moment, considéré comme exceptionnel.

Oiseaux nageurs de toutes sortes, canards, sarcelles, fuligules, harles, plongeons et grèbes, oies et cygnes, goëlands et sternes, que nous avions observés en décembre ont continué en compagnie d'échassiers, de coureurs, à séjourner dans nos contrées pendant le mois de janvier et même au delà.

Leur séjour dans notre région était nécessité par l'impossibilité dans laquelle se trouvaient ces voyageurs, de rentrer dans leurs pays d'origine, où les glaces et les neiges leur cachaient toute nourriture.

A la moindre élévation de température tout le convoi de cette gent emplumée se mettait en marche vers le nord, avec autant de promptitude qu'elle en mettait à regagner le midi à la moindre reprise du froid.

Après avoir assisté à ces départs, à ces tentatives de retour, il était facile de présager une nouvelle reprise des gelées, en voyant ces oiseaux revenir.

Aussi, dès les premiers jours de janvier, le dégel ne continue-t-il pas, et le thermomètre descend de nouveau avec accompagnement de neige.



C'est à cette époque, le 4, que trois Hibous Brachyotes sont tués sur le territoire de Ligny-le-Châtel.

Le Brachyote ne peut être assurément considéré comme un oiseau rare. Ce qui constitue un fait exceptionnel, c'est la présence de ce nocturne dans nos pays dans cette saison, en pleine rigueur d'un froid qui lui-même était tout à fait anormal. — Cette apparition en troupe, dans les départements du centre de la France, est si rare, si anormale, que nous ne l'avons trouvée mentionnée nulle part.

Degland et tous les auteurs que nous connaissons se bornent à dire et à reconnaître que cet oiseau est assez abondant en France au moment de ses migrations d'automne, dans le courant des mois de septembre et d'octobre, mois pendant lesquels il est assez répandu partout; c'est dans les luzernes que les chasseurs le rencontrent le plus souvent; mais en plein hiver, après des froids comme ceux de décembre dernier, ce fait anormal doit être signalé.

Ce Hibou Brachyote, vulgairement Hibou à courtes oreilles est répandu sur toute la surface de la terre, la nouvelle Hollande exceptée. C'est sur le sol qu'il habite, ne le quittant que pour entreprendre des voyages incroyables, à l'automne, et c'est alors que nous le rencontrons dans les champs, les prairies artificielles, les buissons, toujours isolément, jamais en bande, comme il vient de se montrer; faisant sa principale nourriture des taupes, des grenouilles, de grands insectes, rats, souris, mulots, rarement de petits oiseaux, il est, en somme, un oiseau utile qui doit être respecté par le chasseur.

Certains naturalistes prétendent qu'il niche sous terre (Islande), dans les trous, les nids abandonnés le plus souvent, et sur le gravier, sur la terre, fait peu connu. — La nidification sous terre a été observée par le capitaine anglais Neely en Islande; s'emparant des terriers des lapins dans lesquels il semble vivre, il y rentre lorsqu'une cause d'inquiétude survient. (Constatation du capitaine Portloch).

D'un autre côté, le docteur Allain Labouyste, suivant M. O. des Murs dit: « Dans les rochers d'Orléansville, on rencontre cette espèce de Chouette qui vit en compagnie dans les terriers. Pendant le jour, on en trouve quelquefois qui sont groupés autour de leur habitation; mais ils disparaissent immédiatement sous terre à l'approche du danger ».

Mais le fait de la migration en troupe n'avait jamais été signalé dans aucun ouvrage avant ces observations qui sont pleines d'intérêt, intérêt qui eût été plus grand encore, si la personne qui



a été chargée de préparer ces oiseaux avait eu le soin d'ouvrir leur estomac pour en constater le contenu.

Pendant toute la première quinzaine du mois de janvier, le froid continue, la terre est gelée profondément, aussi les Corbeaux Freux qui sont tués en grandes quantités pendant ces jours à température sibérienne ont-ils la base du bec garnie de plumes, la teinte blanche des petites écailles, pellicules épidermiques, que l'on y voit d'ordinaire ayant disparu, remplacée par la couleur noire des plumes qui commencent à pousser à leur place.

Cette observation de changement de teinte de la base du bec des Freux vient à l'appui de celle qui a été faite, à savoir que cette couleur blanche doit être attribuée simplement à l'usure des plumes qui la garnissent, — usure devenue nulle par suite de la résistance de la terre durcie par la gelée, de l'impossibilité dans laquelle se trouvent ces corvidés d'y faire pénétrer leur bec à la recherche des grains de blé ou d'autres. — Aussi tous ces oiseaux sur lesquels quelques chasseurs tirent dans l'espérance de garnir leur pot-au-feu, sont-ils d'une maigreur telle qu'ils pourraient être considérés comme un mets canonique.

C'est dans ce mois qu'il nous a été donné d'observer un fait qui n'a qu'un rapport très éloigné avec l'ornithologie, c'est l'arrêt pendant plusieurs jours de toute circulation en voitures sur nos chemins déblaviers ou ruraux. Cet arrêt de la circulation dans la campagne autrement qu'à pied, dure depuis le 25 novembre, jour où les froids ont commencé, — le 3 décembre suivant la neige tombait abondante, et depuis elle couvre la terre.

Sans la précaution prise par la voirie (ce dont il faut la féliciter), de faire passer le traineau chasse-neige qui, sur les grandes routes, pratiquait une large brèche donnant passage aux voitures, le même arrêt de circulation se serait produit.

La fonte de la neige refoulée sur les bords de cette brèche a constitué un parement de glace qui dure depuis plus d'un mois, et sur lequel il n'est pas prudent de s'aventurer sans prendre de grandes précautions, nécessitées par sa double déclivité.

C'est la fonte de neige qui a rendu nos chemins déblaviers impraticables depuis le même temps. — Dans ce mois nous avons vu des gens rentrant du bois à la brouette, les voitures ne pouvant accéder aux ventes pour le charroi de ce combustible, — et, c'est sur un parcours de trois kilomètres au moins qu'il fallait pousser cette brouette.

N'oublions pas de rappeler ici le braconnage effréné qui s'est pratiqué pendant toutes ces neiges, — les colleteurs et les affûteurs s'en sont donné, vous pouvez le croire, honnêtes chasseurs,



nos frères, et tout cela, la plupart du temps sous le fallacieux prétexte d'*aller à l'affût aux Canards*. Il est si agréable de porter un fusil ! — et de courir sus aux oies sauvages qui n'ont pas quitté notre vallée pendant tout ce mois de froidure dont la terminaison ne paraît pas prochaine.

Revenons un instant aux colleteurs dont la nouvelle manière de procéder diffère de celle des anciens. Ces derniers se contentaient de placer dans le lieu qu'ils avaient choisi, vingt, trente collets, mais leurs descendants procèdent actuellement d'une façon beaucoup plus large, ces Messieurs aussi veulent *faire grand*, et c'est par pose de cent cinquante, deux cents, trois cents collets et plus qu'ils agissent.

Et nunc erudimini, vous tous qui devez avoir souci de la conservation de notre gibier français !

Avec la continuation du froid, les Cygnes sauvages se montrent dans notre vallée, quelques grandes Outardes ont été vues et tuées.

Depuis l'hiver 1829-1830 la présence des Cygnes n'avait pas été observée, même pendant celui de 1879-80.

Moins heureux que les chasseurs de la vallée de l'Yonne, ceux de la vallée du Serein n'ont pu atteindre ce beau gibier.

Le genre Cygne est constitué par trois espèces qui toutes habitent les régions les plus froides de l'Europe. Ce sont le Cygne sauvage (*Cygnus ferus*), le Cygne de Bewick (*Cygnus minor*), et enfin le Cygne domestique (*Cygnus mansuetus*).

Bien que monogames, ils vivent en troupe une partie de l'année, et d'habitudes essentiellement aquatiques, ils préfèrent les embouchures des grands fleuves, les lacs salés à l'intérieur des terres. Herbivores à l'ordinaire, ils ne dédaignent pas les poissons, ils en sont même friands, et grâce à leur long cou il ne leur est pas difficile de les atteindre sous l'eau ; aussi, croyons nous que malgré la beauté de leur plumage, la majesté de leur port, de leur nage, doit-on les proscrire de tout étang, de toute pièce d'eau où l'on veut avoir du poisson.

Une seule espèce a été tuée dans nos pays, — le Cygne sauvage ordinaire, — du moins c'est le seul dont il nous ait été donné de voir la dépouille.

Il est une observation qu'il est bon de rappeler au sujet des deux premières espèces de ces oiseaux. C'est que chez elles le sternum est creux et présente une cavité dans laquelle se loge la trachée-artère qui se contourne en une double circonvolution avant de se rendre dans le poumon.

Cette particularité ne s'observe pas chez le Cygne domestique.



La Grande Outarde, dite encore Outarde barbue, à cause d'une touffe de plumes à barbes effilées, longues et déliées qu'elle porte de chaque côté et un peu au-dessous de la mandibule inférieure a été autrefois assez commune en France, particulièrement dans la Champagne pouilleuse; mais maintenant pour l'Europe, c'est en Russie, en Moldavie, en Valachie, et quelques autres pays comme la Hongrie, qu'elle se rencontre habituellement. C'est un oiseau voyageur, mais à migrations irrégulières et difficiles à déterminer. Ce que l'on doit remarquer et noter tout particulièrement, c'est que fréquentant les plaines arides, sèches, les plateaux pour ainsi dire incultes dans ses pays d'habitat ordinaire, c'est dans les plaines basses, aux bords des rivières, des fleuves, des canaux, qu'il se montre chez nous.

La température est devenue cruelle pour les pigeons ramiers qui meurent de faim et de froid. — En hiver ordinaire, ces pauvres oiseaux ont pour satisfaire leur appétit, les colzas, les choux, les navettes; mais aujourd'hui rien de tout cela; tout leur manque. — A l'examen des organes digestifs de l'un d'eux, mort de froid dans notre jardin, nous trouvons le jabot et les premières voies gorgées de bile qui débordait du reste à la commissure des deux mandibules. Chez tous les oiseaux morts de cette façon, nous avons toujours coustaté la présence dans ces organes d'une grande quantité de bile et de mucosités.

Chez le Pic-Vert, notamment, ces dernières provenant des glandes salivaires ont une consistance très épaisse, gluante.

Comme les autres chasseurs, nous avons couru les oies, nous les avons attendues à l'affût, — et un beau soir, au pied d'un peuplier, à deux kilomètres de notre habitation, nous espérions tirer un ou plusieurs voliers d'oies ou de canards, — depuis longtemps déjà notre faction était commencée, — la nuit arrivait, et c'était la seule chose que nous ayons vue venir. — Cependant trois ou quatre Chouettes Chevèche se réveillent et commencent à s'approcher de notre poste d'observation; alors, pour nous distraire, nous cherchons à imiter le cri du mâle, — excellente idée, car bientôt notre solitude est charmée par plusieurs de ces oiseaux qui, à notre appel accourent au dessus de notre tête. — Une petite conversation s'engage entre nous, laquelle aurait pu durer longtemps malgré la nuit close, si à un moment, une demi-douzaine de pies tombant sur les chouettes n'étaient venues interrompre quelque peu nos épanchements; — il nous a suffi de nous montrer pour amener la fuite de ces importuns.

Jusqu'à ce jour nous ignorions que l'on pût faire venir ces strigidés à l'appel aussi bien que le Scops. — Comme lui, ces oiseaux



voltigeaient autour de notre arbre sans paraître s'effrayer de la présence de l'homme, se bornant au percher, à se baisser et à se relever vivement, suivant leur habitude quand ils aperçoivent quelque sujet qui attire leur attention, — même en cas de danger, — tandis que le Brachyote se couche, se rase, plutôt que de se dresser.

C'est à la fin de ce mois, le 30, que la chance insigne de pouvoir nous procurer un couple de Bernaches Nonnettes nous est offerte, rarissime oiseau vainement cherché depuis près de quarante ans.

L'Oie Bernache Nonnette (*Bernicla leucopsis*) est une habitante des contrées les plus froides des deux continents, et n'est que de passage sur plusieurs points de l'Europe tempérée. — En France, on l'a vue en novembre, décembre et janvier, mais seulement dans les hivers rigoureux ; son retour a lieu au mois de mars.

Sociable comme ses congénères, elle vit et voyage par troupes ; son régime est exclusivement végétal, à des herbes elle joint souvent quelques graines. Celles que nous avons préparées s'étaient gorgées d'herbes aquatiques.

Février.

Au point de vue ornithologique, rien de particulier à noter dans ce mois de Pluviose, qui vient de faillir à son humide réputation.

Comme toujours, au retour aussi bien qu'à l'aller, les éperviers et d'autres rapaces se sont montrés nombreux à la suite des grives, qu'ils suivent ou qu'ils accompagnent dans leurs migrations, ils ont ainsi un garde-manger toujours et abondamment garni.

Si comme nous l'avons vu au commencement du chapitre de février, rien de bien saillant à noter ne s'est présenté, il ne faut pas passer sous silence la perte des blés, des céréales, etc., semés à l'automne ; ce qui est bon de remarquer aussi, c'est le calme complet avec lequel la plupart des cultivateurs ont envisagé ce désastre. « Cela s'est vu déjà, disait-il, et l'on n'avait pas le nitrate de soude ! ».

Tout cela est d'hier, et presque déjà oublié. Aussi était-il à propos de le consigner dans ces notes.

Mars.

Pluviose, février s'est écoulé sans pluie et mars qui le suit, est tout aussi sec. Sa première quinzaine est ensoleillée.

Que va devenir le proverbe breton :

Février emplit les fossés,
Mars les Essard (dessèche).

Sa besogne n'a pas été difficile, car les fossés étaient bien vides.

Froid la nuit, chaleur le jour, voilà la caractéristique d'une partie de Ventose, pendant lequel nous constatons le matin, des températures de —7° à 9° et plus 10° et 12° le jour, différence 21°.

Les laboureurs peuvent se réjouir car le 4, par un beau temps, les Freux formant un premier volier de plus de 150 oiseaux tournent dans les airs en poussant de grands cris au-dessus de notre jardin. D'autres, du nombre de plusieurs centaines, accourent de tous côtés, forment une bande innombrable, décrivant d'immenses cercles qui leur permettent de s'élever jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un courant favorable, — et cela à 100 mètres près de l'endroit où chaque année on voit les rassemblements se former, — puis le tout disparait, des cris seuls se font entendre dans la direction du N.-E., et un autre départ s'organise le lendemain.

Ces départs ont habituellement lieu de 9 heures du matin à 2 heures du soir au plus tard, et nous en avons vu jusqu'à trois se succéder à intervalles l'un de l'autre de 1 heure à 1 heure 1/2. Dès le 5, les Freux ont disparu complètement, et en se reportant aux notes de l'année dernière, on trouve que le 13, un volier de 200 à 300 Freux a effectué les mêmes manœuvres de départ aux mêmes lieux et à peu près à la même heure.

Le lundi 9, vers 2 heures du tantôt, un immense vol de Choucas, Freux, Etourneaux, étagés en plusieurs couches, arrive sur Maligny, venant du N.-E. Il était facile d'en conclure que ces oiseaux que l'on avait vus partir quelques jours auparavant, avaient dû se heurter à une forte bourrasque qui leur avait fait faire volte-face.

Et cette conclusion était juste, car le 10, pendant la nuit, une violente tempête s'abattait sur nos régions.

Il nous a été donné de constater pendant ces deux derniers mois que :

Les oiseaux vivant à l'état sauvage n'ont pas eu seuls à souffrir des froids de l'hiver; ceux de la basse-cour, n'ont pas été épargnés. Si grâce à leur plumage, les oiseaux qui la composent, poules, coqs, dindes, canards et oies, résistent plus que d'autres animaux au refroidissement qui altère leur santé générale, il n'en est pas de même pour leurs pattes qui sont souvent gelées. Les palmipèdes eux-mêmes ne supportent pas mieux que les autres le froid aux extrémités inférieures quand il dépasse une certaine limite.

C'est ici tout particulièrement que l'on peut voir combien la



nature sait toujours être bonne mère, et ajoutons mère prévoyante. Aux flancs du palmipède qu'elle a condamné à d'interminables stations sur la neige ou sur la glace, elle a mis de longues et larges plumes sous lesquelles l'oiseau au repos sait trouver un foyer de chaleur pour ses pattes qu'un contact prolongé avec la glace pourrait compromettre.

Tel l'écolier, le collégien aux jours, aux heures de récréation, de vives luttes, de bonnes parties, s'empresse de donner un abri, un refuge à ses mains, à ses doigts engourdis, raidis par le froid, en les plongeant dans les profondeurs des poches de son haut de chausse.

Rien n'y manque chez l'oiseau qui, comme l'enfant, sait par une saccade débarasser la main ou la patte des quelques parcelles de neige qui peuvent y adhérer.

A l'oiseau qui perche, qui branche, elle a su donner aussi des moyens de défense contre la gelée, contre le froid, qui, pendant les nuits d'hiver, et surtout pendant les longues heures d'affût à l'attente d'une proie, aurait paralysé ses moyens d'attaque, et rendu ses armes inutiles.

Chez la Buse particulièrement, chez le Rapace nocturne encore, nous voyons les plumes pectorales et celles qui garnissent le haut des cuisses se développer en longues touffes serrées, de façon à former une sorte de couverture, de tablier tombant jusque sur les doigts, et sous lequel l'oiseau, quand il en éprouve le besoin, sait trouver un foyer de chaleur pour réchauffer ses serres engourdies.

On dirait des femmes de nos campagnes qui, ignorantes des douceurs du manchon, le dos en double, transies de froid, cherchent sous leur tablier qui abrite le *Couvet*, assez de calorique pour leur permettre de faire au coin des rues de respectables stationnements consacrés à deviser des cancans du village, tout cela pour le plus grand bien de leur prochain.

Si les oiseaux de basse-cour, auxquels une nourriture suffisante est assurée par des aliments très azotés (avoine, maïs, viande hachée, etc.), peuvent affronter presque impunément les grands froids, c'est à la condition qu'ils trouvent pour se rassembler, se serrer les uns contre les autres, un endroit bien exposé au soleil, et débarassé de neige ; leur ponte alors se trouve singulièrement ralentie et même suspendue pendant de longues semaines, à tel point que, fort de cette expérience, nous n'hésiterions pas à garnir notre poulailler d'un poële, si nous devions traverser encore un hiver semblable à celui de 1890-91. Avec les toiles grillagées, il serait facile d'établir une zône de protection contre les brûlures, autour du foyer de chaleur.



Les Freux n'ont pas reparu depuis la dernière tempête ; ils ont été forcés de prendre une autre direction.

De tous les animaux vivant à l'état sauvage dans les bois, et qui ne se nourrissent pas de chair, il en est peu qui résistent autant au froid que le lapin de garenne, — sans pour cela avoir recours à son terrier qui, presque toujours rempli de puces, ne lui fournirait qu'un abri peu agréable. — Maître lapin ne s'embarrasse pas pour si peu. Si son abri souterrain n'est pas habitable, il sait s'en creuser un sous la neige pour se blottir au fond d'un boyau, long d'un mètre, dans lequel il peut se créer une petite atmosphère plus chaude que sous la terre parfois très humide. Les parois de cette grotte, transformée en glace, ne laissent pas échapper la chaleur produite par notre lapin qui vit là-dessous comme les Esquimaux dans leurs maisons de glace.

Puis toujours dans les mêmes lieux, c'est-à-dire aux environs de la gare de Maligny, comme dans les années précédentes, le Bruant Proyer commence son chant.

L'Alouette Lulu suit son exemple, et le Troglodyte, qui, pendant tout l'hiver était resté absolument muet, croit devoir enfin se mettre de la partie.

Les Grues, les Milans, regagnent leurs quartiers d'été.

Le mouvement de retour vers le Nord de tous ces oiseaux que la mauvaise saison force à abandonner les régions glaciales, continue et s'accentue de plus en plus, brûlant pour ainsi dire les étapes, au lieu de s'y arrêter pendant un temps plus ou moins long comme à l'arrivée, — et parfois séjournant seulement tout juste le temps de se ravitailler au plus vite, ou de prendre un peu de repos dans un endroit à peu près convenable et capable de leur fournir gîte et nourriture. — C'est qu'il n'y a pas de temps à perdre. — Le moment de la ponte arrive, le besoin d'obéir à la nature, d'accomplir le grand acte de la reproduction ne leur permet pas de s'attarder, il faut regagner au plus vite les marais, les rochers, les plages où les pontes auront lieu.

Mais déjà les époux se sont choisis, distingués entre mille, les ménages sont constitués ; pendant le voyage d'hiver accompli côte à côte, à la suite des dangers affrontés en commun et auxquels on a pu échapper ensemble à tire d'aile, on a eu le temps de s'apprécier, de se connaitre. Aussi s'il n'arrive pas d'accidents de route qui peuvent amener la disparition de l'un et même des deux fiancés, les couples d'ores et déjà sont formés, lorsqu'ils passent dans nos pays.

Aux palmipèdes dont l'avant garde s est déjà montrée depuis longtemps, vont succéder les Echassiers, qui accompagnent sou-



vent l'arrière garde des Harles, Cormorans, etc., toutes espèces qui ont poussé plus avant dans le midi.

Mais parfois, pendant ce retour, il arrive que plusieurs couples de ces émigrants trouvant dans nos pays un endroit convenable pour y établir leurs pénates, voyageurs trop attardés, pressés par la fièvre de reproduction, s'y arrêtent, pensant que la saison est déjà trop avancée pour leur permettre de regagner les plages du Nord.

C'est ce qui nous permet de voir les Guignottes et Beccassines, plus rarement quelques Bécasses établir leur installation dans nos marais, nos bois humides. Les progrès de la culture amenant le dessèchement d'un grand nombre de ces lieux de retraite, où nos amoureux pouvaient en toute sécurité se livrer à leurs épanchements, nous ne voyons plus que de plus en plus rarement ces oiseaux s'arrêter chez nous.

Cette observation s'applique tout particulièrement aux Bécasses qui sont revenues dès les premiers jours de mars.

Pour la reproduction, et par suite la conservation de cet oiseau, bien qu'il soit considéré comme étant de passage, il n'est pas difficile de se convaincre que la chasse qui s'en fait dans ce retour de printemps, au moment précis de la fécondation, de la reproduction, est le plus gros contre-sens que l'on puisse imaginer. C'est l'époque du tir à l'affût, à la passée le soir, du tir à la *croûle*, nom qui provient assurément du cri que ces oiseaux font entendre dans les airs, — tit — croû — croû. Et quel amateur n'a pas pratiqué la chasse à l'affût au passage de la Bécasse! *Qui n'est pas allé à la croûle?*

Nous avons même tué plusieurs de ces pauvres oiseaux, et, comme les autres, nous avons commis ce meurtre sans grand profit, car, combien est grande la différence entre la qualité de la chair d'un oiseau tué au passage de novembre, et celle d'un autre tué au retour du printemps. Fatiguée par les abstinences de l'hiver, amaigrie, en mauvais état par suite de la disposition dans laquelle elle se trouve en ce moment, notre bécasse est incapable de fournir le succulent rôti. le délicieux pâté qu'elle vous aurait procuré à l'automne.

Etonnons-nous donc maintenant que cet oiseau devienne de plus en plus rare. Notre imprévoyance en est la cause, — et ce qui n'est encore que rareté peut prochainement devenir disparition. Que les pouvoirs publics y pensent, la chasse de la bécasse devrait être fermée au 1er mars! On éviterait ainsi ces assassinats de lièvres tués au gîte, par des chasseurs peu scrupuleux, dans les bosquets isolés, les petits bois abandonnés à la chasse banale.

Ces porteurs de fusil, ne méritent que le nom de stupides braconniers.

Vers le 17, notre jeune oie de Guinée détruit toute sa ponte qui se composait de douze œufs.

Il est curieux de comparer les premières nichées d'oiseaux, celles des pigeons en particulier ; aux premiers nés de nos jeunes ménages, il est facile alors de remarquer, de se convaincre que les premiers produits arrivent difficilement à bonne fin, quand des gens d'expérience ne sont pas là pour guider, conseiller la jeune mère. Bien entendu, nous ne voulons pas ériger cette observation en règle absolue, c'est une simple remarque que dans notre vie de médecin, nous avons été malheureusement trop souvent à même de faire.

Au 19, nous n'avions pas encore pu constater la présence dans notre vallée d'un seul oiseau insectivore. Cette remarque, nous n'avons pas été seul à la faire. Aux mêmes jours nous lisions dans le journal *le Temps* : « Dernièrement, après avoir signalé la rareté des retours des petits oiseaux migrateurs, le *Figaro* a exprimé le vœu que cette année, l'administration veillât strictement au respect et à la conservation de leurs nids ; ce vœu, nous venons nous y associer. Notre confrère n'a rien exagéré ; vivant à peu près au milieu des bois, nous n'avons encore revu aucun des hôtes ailés que nous étions habitués à saluer dès le commencement du mois de mars ; les moineaux francs, quelques pinsons, sont seuls à peupler nos environs, mais nous n'avons encore vu apparaître aucun de nos oiseaux insectivores. Ce n'est pas le froid qui les retient au sud, nous les avons vus transiter par des températures autrement basses ; ils doivent avoir été non seulement cruellement, mais généralement décimés par ce cruel hiver qui n'a épargné aucune latitude ; il s'agit donc de sauvegarder les débris de nos petits auxiliaires. Ce n'est pas par sensiblerie ou pour l'agrément qu'il nous procurent, que nous réclamons une protection efficace pour ceux qui auront échappé au désastre ; il y a là une question d'intérêt général de premier ordre assez sérieuse pour exiger des mesures spéciales, si elles sont nécessaires. Toutes nos productions sont tour à tour ravagées par les infiniments petits ; après la vigne, après le blé, après la betterave, voici le pommier que les Normands défendent contre les attaques de l'anthonôme. M. le Ministre de l'Agriculture doit aviser ; n'est-ce pas déjà trop que l'on autorise à l'automne, dans nos départements de l'Est, la destruction en règle de tous les insectivores ».

Est-il possible de jamais trouver meilleur appui aux idées que nous avons émises depuis si longtemps, et nous sommes heureux



de constater que, contrairement à ce qu'a écrit M. le Marquis de Cherville, auteur de l'article ci-dessus, et cela grâce à la mesure qui a été prise de fournir des aliments à nos oiseaux, nous avons encore : Mésanges, Chardonnerets, Rouges-Gorges et Troglodytes, sans parler des Moineaux, des Pinsons et des Bruants qui n'ont jamais quitté notre jardin.

Cette rareté, cette absence d'oiseaux migrateurs, à une époque aussi avancée de l'année n'est peut-être due après tout qu'à un simple retard dans la migration en retour. Pour nous, c'est plus qu'une espérance, c'est une certitude qui découle de la sensibilité de l'oiseau aux perturbations atmosphériques, à la faculté qu'il possède de les pressentir, faculté qui lui permettrait de nous prévenir assez longtemps à l'avance des modifications qui doivent survenir dans l'état de l'atmosphère, si nous le connaissions mieux. De son étude, de son observation, nous pourrions tirer alors une foule de déductions qui nous seraient des plus profitables.

Les mauvais temps que nous avons subis à la fin de mars en sont la preuve ; nous avons eu en effet à cette époque une véritable reprise de l'hiver, — le thermomètre descendant le 24 jusqu'à —7°, puis la neige, la pluie, faisant escorte.

Aussi, n'est-ce que le 2 avril que l'on put voir les premières hirondelles, arrivant trop tard pour débarasser les jardins, les vergers, de la Cécidomyie des poirettes (*Cecidomyia nigra*), mouche qui abonde depuis plusieurs jours, et dépose en quantité ses œufs dans les fleurs de certaines espèces de poiriers.

On a conseillé d'asperger les arbres avec de l'eau acidulée de vinaigre, qui repousse les mouches. C'est un moyen qui ne coûte pas beaucoup à employer, et que malheureusement nous avons connu trop tard pour pouvoir en essayer et lui donner un certificat d'efficacité.

Nous préférons cependant nos chères hirondelles, qui ne peuvent nous bouder. Il est plutôt à craindre que cette année encore, leur nombre ait diminué, au détriment de l'agriculture, mais au grand profit du plumassier. Il faut espérer cependant qu'elles n'auront pas le sort des grands Pingouins qui ont été complètement anéantis, et dont les amateurs s'arrachent les dépouilles à prix d'or pour les conserver dans leurs musées.

Ce n'est que dans la seconde quinzaine de ce mois, la température s'étant élevée légèrement en même temps que le baromètre, que se montrent les hirondelles de cheminée en notable quantité, et vers le 12, tous nos oiseaux seraient au complet, si le Rossignol ne manquait pas à l'appel.



Quelques jours plus tard, nous trouvions dans notre jardin (19) deux Sizerins Cabarets, et le lendemain (20), quelques ***Cinis.***

Si le Sizerin n'est pas absolument rare dans nos pays, il n'en est pas de même du Cini ou Serin méridional.

Degland dit que cet oiseau est propre à l'Asie occidentale et à l'Europe, dont il hablte plus particulièrement les contrées méridionales ; il n'est pas rare dans le Midi de la France et en Allemagne dans la vallée du Rhin. On l'a rencontré dans les Hautes-Pyrénées, la Lorraine, la Bourgogne, où il se reproduit et il s'égare même quelquefois dans les environs de Paris. Nous en possédons un qui provient du Jardin botanique de la Faculté de médecine, au Luxembourg où il a été capturé vers 1857.

C'est un tout petit oiseau granivore, aux teintes olivâtres flammées de noir, avec le cou et le croupion jaune, ressemblant au Tarin, dont il a la taille, et avec lequel on peut le confondre à première vue, mais le Tarin a la gorge noire et son croupion n'est pas jaune.

Dans les mêmes jours, nous apprenons à Auxerre, qu'en fin avril (30), il s'est fait un fort passage de Cinis, en bandes de 12 à 15 ; que plusieurs de ces oiseaux ont été pris au piège. Leur capture n'était pas difficile, nous a-t-on dit, car aussitôt que l'un d'eux était prisonnier, tous les autres accouraient autour de lui, il était alors facile de s'en emparer. Chez M. Martinot nous avons pu voir l'un de ces oiseaux encore vivant, mais il était présumable qu'il devait bientôt succomber, car il refusait toute nourriture, même les graines de navette, dont la bande s'était montrée très friande en liberté.

Il paraît qu'à la même époque l'année dernière, et dans les mêmes lieux (jardins situés derrière les Moreaux), un passage de ces oiseaux avait eu lieu.

Une seule femelle a été prise ces jours derniers contre 7 ou 8 mâles qui ont perdu leur liberté.

Les oiseaux vus dans notre jardin étaient deux femelles.

Malgré ce qui précède, il faut considérer la présence du Cini dans le département de l'Yonne, comme excessivement rare, et nous devrons ajouter au catalogue que c'est la première fois qu'il y est vu en bandes.

C'est dans ce mois d'avril qu'il nous a été donné d'assister aux exploits du lézard de murailles, de collégienne mémoire, et que tous nous avons entretenu de mouches dans les coins les plus secrets de notre pupitre, aux temps éloignés où du fond de notre inexpressible nous essuyions la poussière des bancs. Ces exploits, une fois encore nous en ont prouvé l'utilité (non pas des bancs de l'école, mais du Lézard).



Bien des fois, depuis cette époque mémorable qu'arrivé à un certain âge on est convenu de regretter, nous avions surpris notre petit saurien sous des paillassons de jardin, souvent fort loin de son trou de mur, s'emparant de vers de terre. — Maintes fois nous l'en avions vu sortir comme un malfaiteur emportant sa proie dans sa retraite. — Cette fois, par un beau soleil, au moment où nous nous approchions des bords de nos canaux à écrevisses de repeuplement, notre vue tomba sur deux lézards qui semblaient en observation, — tout naturellement ce fut à notre tour de nous mettre aussi à observer. — Tout d'un coup nos deux lézards se précipitent sur un tout petit animal que nous n'avions pas encore aperçu ; le plus alerte s'en empare, l'emporte au pied du mur, vigoureusement mis en chasse par son compagnon.

Très intrigué de savoir quelle était la bestiole devenue la proie de notre lézard et ne voulant pas nous en fier à nos yeux, ayant cru voir une jeune courtilière prise entre ses mâchoires, nous appelâmes à notre aide une personne qui nous accompagnait, et qui nous confirma dans notre impression, et bientôt, il nous fut facile de constater avec certitude la capture d'une taupe-grillon.

Que cette observation enseigne aux jardiniers que loin de détruire les lézards des murailles qui dégradent bien un peu les enduits de leurs murs, ils y trouveront leur profit, en leur laissant la vie sauve.

Si la couvée d'Oies Canada et Guinée n'a pas pu arriver à bonne fin, par suite de l'état maladif de la mère, nous avons en revanche pu observer les manœuvres de la pauvre bête qui est restée sur le nid jusqu'à pouvoir amener le degré d'incubation au point de permettre d'entendre les petits dans la coquille ; l'un d'eux ayant pu la percer, c'est alors que nous sommes intervenus pour chercher à sauver ces oisillons qui manquaient de chaleur.

A chaque instant, la mère inquiète revenait au nid, se mettant à l'eau, gagnant la prairie, pour se coucher, se relever, appelant ses petits par un cri particulier. — Son mâle qui l'accompagnait se livrait aux mêmes manœuvres, — leur visite au nid avait pour but d'entraîner les jeunes qui ne s'y trouvaient plus.

Les couvées de Canards doivent si cela continue, donner de brillants résultats, — mais quelles singulières mœurs ont ces palmipèdes. — Monogames en temps ordinaires, ils deviennent polygammes à la première occasion qui se présente, — ce qui arrive souvent quand, dans un élevage qui pour quelque grand qu'il soit, ne peut offrir autant d'espace qu'un marais entier. — Bien que la femelle couve avec ardeur, avec tenacité, elle doit deux fois par jour, pour obéir à ses besoins habituels, quitter son

nid, pour chercher sa nourriture. — A ce moment, elle pousse un coin-coin particulier, c'est alors que souvent de fort loin, on peut voir accourir, faisant force de rames, un mâle d'un couple voisin, — l'époux arrive bien aussi, mais toujours trop tard, il a beau s'escrimer du bec et des âiles sur le dos et la tête de son rival, la femelle n'y mettant aucun obstacle, l'adultère est consommée. Les oiseaux secouent leurs ailes, se baignent, et le coupable fuit, poursuivi par l'époux qui revient au devant de sa femelle, lui adressant, dans un langage que nous ne comprenons pas, autre chose à coup sur que des compliments.

Il est vrai que peu d'instants après, la même cérémonie recommence de la part du trompé. Mais tout cela, on le pense bien, au détriment de la tranquillité des couvées, surtout quand les jeunes sont éclos ; aussi, dans un élevage, doit-on éloigner le plus possible les couples, les isoler si on le peut.

Chez les Oies, rien de semblable ; monogames aussi, monogames elles restent. Le mâle, aussi bien chez le Canadien que chez l'Égyptien, se livre aux mêmes pratiques ; mais honnêtement, gardien vigilant de sa femelle pendant toute la durée de l'incubation, il ne laisse approcher de son *home* aucun animal, aucun oiseau. Le mâle Égyptien a même la singulière attention de ne rien dire aux vieux Canadiens et Guinéens dont la couvée est installée au voisinage de la sienne ; mais c'est sans pitié qu'il poursuit les jeunes hybrides de l'an dernier.

Chez la Pie, le mâle partage les soins de l'incubation, et la femelle, toujours rusée, sait par de nombreuses caresses de son bec l'engager à remplir ce devoir. Tous deux vont à la recherche de leur nourriture ; tout retour est suivi de ce manège ; les œufs alors ne restent pas trop longtemps à découvert ; pendant que la femelle procède à sa toilette, car bientôt elle vient prendre la place de son époux, c'est à coup de fusil que nous avons pu nous assurer du sexe de l'oiseau caressé.

Mai.

En mai, si remarquable par la fréquence et l'abondance de ses pluies, par sa température si basse que le 17 il y avait chute de neige, les arrivages de nos oiseaux sont terminés.

Par la préparation d'une Buse-Bondrée femelle, tuée en époque d'incubation, il nous a été démontré que si le régime animal de cet oiseau était l'ordinaire, il savait à propos, en bon hygiéniste, y ajouter quelques légumes pour se rafraichir.

L'examen des organes digestifs d'une femelle d'Autour nous a prouvé une fois de plus la voracité de ce rapace et sa faculté



extraordinaire de digestion. Les premières voies sont gavées des débris d'un lapin à peine digéré, tandis que l'estomac contient ceux d'une perdrix, faciles à reconnaître par la présence d'une patte. On peut juger par là quelle destruction une nichée d'Autours peut faire dans la campagne. Ces ravageurs des chasses n'ayant pas la faculté de dégorger la nourriture à leurs petits, tout ce qui était trouvé dans son intérieur était destiné, par conséquent, à son entretien personnel.

C'est encore dans ce mois de mai qu'il est facile de se convaincre combien nous avions raison de déplorer la *tardivité* de l'arrivée des Hirondelles dans nos pays. Pendant tout le temps de leur absence, la mouche de la Cécidomye des poirettes a fait des siennes. Au milieu de la quantité prodigieuse de fruits qui s'annonçait, la plupart sont *calebassés*, remplis des larves de ce Diptère.

A noter encore l'état particulier de beaucoup de pêchers mal soignés, mal entretenus et qui, pour cette raison, ont beaucoup souffert des attaques de deux espèces de *cloque*, l'une dûe à la présence des pucerons, l'autre au froid humide qui engendre les champignons. — S'il est facile de triompher de la première à l'aide de pulvérisations à la nicotine, nous ne saurions en dire autant de la seconde : c'est ici que les chaperons de toiture ou autres peuvent rendre de grands services.

Les *bouquets de mai* ont particulièrement été atteints par la piqûre d'un insecte que nous n'avons pu déterminer et qui, très probablement, est encore un charançon. Cette piqûre en amenait d'abord la flétrissure, puis bientôt la mort, précédée du suintement d'une gouttelette gommeuse.

Si les rosiers ont été pour ainsi dire indemnes des attaques des pucerons, on ne saurait en dire autant des poiriers, qui ont singulièrement souffert de celle de l'Aphiron du poirier (*Aphis piri*), d'un noir velouté, qui, dans ce mois, roule, déforme les feuilles et déprécie, dépare un arbre.

Les fleurs de cerisiers ont beaucoup souffert des dégâts de l'Anthonôme du poirier. C'est à cet insecte que, dans certains pays, l'on doit la perte de la presque totalité des fleurs de cerisiers. La floraison paraît superbe d'abord, donne de magnifiques espérances ; mais bientôt le bouquet de fleurs se flétrit, devient d'un brun ferrugineux, parce que la femelle de cet Anthonôme a introduit un œuf dans le bouton à fleur dès qu'il se montre ; la larve sort de cet œuf, ronge les organes de fructification. Adieu, paniers, la récolte des cerises est faite ! Cependant, de nombreuses bandes d'Étourneaux s'abattant sur les cerisiers, ont dû faire large moisson de ce coléoptère.

Par ces temps humides et chauds, à rivières débordées, les Cousins sont innombrables et insupportables.

Pour comble d'ennuis, le Serein envahit les parties basses de notre jardin, fait irruption dans les canaux où sont parquées nos Écrevisses ; les eaux sont passées par dessus bords et les jeunes Carpes se promènent dans les allées.

Encore une fois il faudra se livrer à la recherche de nos élèves pour les faire rentrer au domicile légal. C'est ce que nous nous sommes empressé de faire aussitôt que les 0m 40 d'eau qui recouvraient les prés se sont retirés, laissant au milieu des herbes couvertes de boue et de limon des myriades de larves, d'insectes aquatiques, qui, avec les alevins de toutes espèces, font les délices des oiseaux, qui profitent de cette aubaine. Pour eux, c'est la manne tombée du ciel.

Au surplus, cette promenade dans les prés, les allées, avec de l'eau au-dessus des chevilles, ne manque pas d'attrait. On y rencontre d'abord d'assez gros poissons dont il est facile de s'emparer et des bandes de tout jeunes alevins qui, avec un instinct remarquable, une adresse qu'on ne saurait imaginer, savent au milieu du dédale des herbes trouver un chemin qui, les conduisant à une eau plus profonde, les met à l'abri de toute capture.

Dans ces crues, les escargots, les limaces, pour se garer de l'eau, grimpent le long des arbres ; que de services nous rendraient les volailles si l'on pouvait les conduire dans les prés après une inondation.

Les couvées de nos Perdrix, de nos Cailles, des petits oiseaux nichant à terre ont dû beaucoup souffrir de cette incursion du Serein dans les plaines, si toutes n'ont pas été détruites.

A la fin de ce mois, pendant que nous donnions nos soins à deux Lucanes (cerfs-volants) auxquels nous avons fait passer l'hiver en cage, nous avons assisté aux hauts faits d'une Hirondelle, actions dont nous n'aurions jamais cru cet oiseau capable, notre attention fut attirée par un Gobe-Mouches qui venait de prendre au vol un gros Diptère. Tout d'un coup, une Hirondelle fond sur le muscicapien qui, effrayé, laisse tomber son Diptère dont, sans plus de façon, l'Hirondelle s'empare. Mauvaise action qui, après tout, se réduit peut-être à une simple coïncidence, qui a fait que ces deux oiseaux, convoitant en même temps la capture d'un insecte, ce fut le plus rapproché qui s'en empara le premier.

Revenons à nos deux Lucanes pour constater que tous les Coléoptères ne meurent pas pendant l'hiver, bien que quelques entomologistes prétendent que pour le Cerf-Volant devenu insecte parfait la vie se réduit à quelques semaines (six). Brehm aussi n



leur accorde que six semaines de vie. Nos observations ne sont pas d'accord avec les leurs.

Puisque nous sommes en plein été, il est permis de résumer les observations météorologiques des mois de printemps passés. Nous trouvons en :

Avril :	11	jours pluvieux.	30
—	8	jours nuageux.	
—	11	jours de beau temps.	
Mai :	21	jours de pluie, dont plusieurs avec grêle.	31
—	4	jours nuageux.	
—	6	jours de beau temps.	

Et jusqu'au 20 juin :

6	jours de pluie.	18
2	jours nuageux.	
10	jours de beau temps.	

Juillet.

Rien de particulier autre que le départ des Loriots. Et c'est en ces jours qu'il nous a été donné de constater une fois de plus combien la nature est féconde en ressources ; aux Canards et autres oiseaux d'eau, dont les plumes sont souvent mouillées, elle a procuré les moyens de se débarrasser promptement de l'eau qui les humecte.

Tout le monde a vu des Canards lisser leurs plumes au sortir d'un bain pendant lequel ils se sont efforcés de les mouiller en battant l'eau à grands coups d'ailes ; tous ont cru que le passage du bec au milieu de ces plumes, que leur piquetage n'avait d'autre but que de remettre chacune à sa place et de l'aérer le plus promptement possible.

Quant à nous, nous n'avions pas encore observé qu'à chaque introduction de son bec au milieu de ses plumes l'oiseau, tout en les lissant, recueille dans les lamettes qui garnissent ses bords une certaine quantité d'eau dont il se débarrasse par une vive saccade de droite à gauche et réciproquement.

Il est facile alors de voir à chaque secousse une certaine quantité de liquide projetée au dehors ; le vêtement est alors paré et essoré mieux que nous ne saurions le faire avec une serviette en tissu *mousse*.

Les plumes séchées, suit l'opération du *lustrage*, par lequel toutes sont enduites de la liqueur huileuse tirée de l'*as de pique*. Ce dernier coup de fer donné à sa toilette, messire Canard se secoue vigoureusement et va faire un bout de sieste, s'il en trouve le loisir.

Août.

Août, aux nuits si fraîches, s'est fait remarquer par le départ prématuré des Hirondelles de fenêtre dès les premiers jours de sa seconde quinzaine et par un passage de Grues aussi prématuré qu'anormal dans ses derniers.

C'est en ce mois que, pour la première fois, nous avons constaté chez la Corneille noire l'existence au-dessous de la mâchoire inférieure d'une véritable poche, sac à provisions, que l'oiseau sait dégorger en cas de besoin et quand il se sait en sûreté.

Cette poche nous a été révélée par un amas relativement considérable de débris d'amandes de noix que l'un de ces oiseaux que nous préparions portait dans cette région.

La maturité des raisins devient de plus en plus douteuse, et cependant les grumes sont partout arrivées à leur grosseur. Si le vin de l'année dernière a pu être avec raison nommé le Réchappé, quel nom pourra-t-on bien donner à celui de 1891 ?

Septembre.

Si incrédule que nous ayons pu être sur la présence de Grues dans notre région à la fin du mois d'août et au commencement de celui-ci, il a bien fallu se rendre à l'évidence, puisque l'un de ces oiseaux a été tué et que l'authenticité des autres a été parfaitement constatée.

Il faut, à n'en pas douter, rapprocher cette migration anticipée de la température froide qui a été la caractéristique de tout le mois d'août. Ce qui pour notre latitude n'était qu'une fraîcheur exagérée, était devenu du froid réel dans les pays du Nord. Et les Hirondelles habitantes elles-mêmes, par simple précaution, prenant aussi en même temps leurs dispositions pour nous quitter, faisaient leurs préparatifs de voyage.

La Grue cendrée (*Grus cinerea*), nous nous garderons bien d'en donner la description, car tout le monde la connaît, habite le nord de l'Europe, l'Asie tempérée et le nord de l'Afrique.

Ses passages dans la Russie méridionale, en Sicile, en Italie, en Belgique, en Allemagne et en France sont on ne peut plus réguliers ; ils ont lieu en automne au mois d'octobre, du Nord au Sud, pour hiverner dans les pays méridionaux, et au retour du Sud au Nord.

C'est près de deux mois avant l'époque habituelle que le passage de cette année a eu lieu.

Cet oiseau niche et se reproduit sous le Pôle arctique, en Laponie, en Suède, en Finlande, mais il paraît inconnu en Norwège



qu'il ne visite pas. C'est à terre ou dans les roseaux qu'il établit son nid, le composant d'herbes, de joncs, de façon à le maintenir à quelques centimètres au-dessus de l'eau. C'est là que la femelle pond deux œufs d'un brun olivâtre, parsemés de taches plus ou moins teintées de rougeâtre et mesurant 8 à 10 centimètres dans leur grand diamètre et 5 à 6 centimètres 1/2 dans le plus petit.

Sa nourriture consiste principalement en graines d'herbes qui croissent dans les marais et dans les champs, en vers, en insectes de toutes sortes, en petits rongeurs, reptiles, grenouilles et petits coquillages.

Le mâle partage les soins de l'incubation et veille également sur les petits, à ce qu'il paraît.

Ces grands oiseaux migrateurs voyagent aussi bien de jour que de nuit et préférablement le soir; cependant, quelques départs ont lieu aussi le matin et il nous a été donné, il y a bien longtemps déjà, de pouvoir, de loin il est vrai, assister aux cérémonies qui le précèdent.

Une fois en route, rien ne les arrête; si ces grandes bandes en forme de V, dont la tête se renouvelle quand la fatigue se fait sentir, se buttent dans un vent contraire à leur marche, on voit les rangs se rompre, les oiseaux tourner en s'élevant, puis un courant favorable trouvé, l'ordre et la marche sont repris dans la direction première. Si, dans cette direction, elles doivent passer au-dessus des plus grandes villes, elles ne se détourneront pas; parfois même il arrive que, dans les nuits de brouillard, les nombreuses lumières du gaz les trompent, les attirent, les étonnent; c'est ainsi que dans une nuit de ces années dernières, il a été donné aux habitants de la ville d'Auxerre d'entendre toutes les conversations, les réflexions qu'un pareil fait entraînait dans la bande d'oiseaux.

Prises jeunes, les Grues s'apprivoisent facilement, deviennent familières, amies de leur maître, qu'elles suivent comme un chien; jamais elles ne montrent le caractère hargneux des Hérons, qui ont toujours un coup de bec à votre disposition, et quel coup de bec !

D'une confiance extrême aux temps des amours, elles deviennent très sauvages, inabordables pendant leurs migrations, et nous nous étions toujours posé cette question : comment se fait-il qu'un oiseau que l'on ne peut chasser, que l'on tue si rarement dans nos pays, ne devienne pas plus nombreux, au point d'en couvrir nos plaines, nos plateaux, à l'automne ou au printemps? Notre étonnement cessa lorsque nous apprîmes que là-bas, au Nord, dans les marais de la Poméranie, si, parmi les grands

oiseaux rapaces, elles ne rencontrent pas beaucoup d'ennemis, il en est d'autres plus petits qui, forts de leur nombre, de leur ruse et de leur lâcheté, poussés par leur rapacité, ne craignent pas de s'attaquer à la Grue pour lui manger ses œufs : ce sont les Corneilles.

Les premières à l'attaque, celles qui se présentent de face paient toujours de leur vie une pareille audace ; de chaque coup de bec, une véritable épée, la couveuse fait une victime. Mais bientôt fatiguée, elle se lève de son nid, faisant toujours rage devant elle ; mais alors, trois, quatre voleurs ou plus, praticiens émérites, qui, mettant en pratique le mouvement tournant, arrivent par derrière, cassent les œufs et s'en délectent. La pauvre mère quitte alors le champ de carnage, poussant un grand cri, elle prend son vol et va se perdre au loin dans la solitude du marais.

Peu d'oiseaux, en captivité aussi bien qu'en liberté, se montrent aussi intelligents, nous en citerons pour preuve, d'après M. de Homeyer, la singulière pratique qu'emploie la femelle pour dissimuler sa présence au loin dans le marais lorsqu'elle couve.

M. de Homeyer raconte avoir vu une femelle couveuse, à l'aide de son bec, se couvrir le dos, le dessus des ailes de terre bourbeuse, de façon qu'en séchant cet enduit, se confondant avec la teinte du sol et des objets environnants, l'oiseau devenait en quelque sorte invisible.

Cette observation aurait même permis, dit-on, d'expliquer la teinte sale que l'on avait maintes fois remarquée sur le dos des femelles sans pouvoir en connaître la cause.

Pour ce qui nous concerne, nous pensons que l'explication ne doit pas être acceptée d'une manière absolue.

En fin septembre, commencent déjà ces arrivages de cailles, préludes des formidables destructions qui se pratiquent dans certains pays. Il ne nous a pas suffi de prélever honnêtement à l'automne, à l'aide du fusil, un tribut qui devait cependant largement satisfaire notre gourmandise, il faut encore qu'au moment de la reproduction dans un autre pays nous achevions notre œuvre de destruction. Et cependant, la première des protections, nul ne peut le nier, c'est la sauvegarde des reproducteurs. — Par droit du plus fort, et aussi pour obéir à cette loi fatale de la nature qui veut que les êtres vivants soient condamnés à se repaître les uns des autres, prélevons un large tribut, mais sachons nous arrêter à temps. Sans quoi, nous verrons disparaître les espèces qui nous rendaient les plus grands services et celles qu'il nous était le plus agréable de voir figurer sur notre table.



Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ont commencé les massacres de Cailles. Si cet oiseau est abondant en Europe, en Asie, en Afrique, il ne l'est nulle part autant que dans quelques îles de l'archipel Grec. Celles du Levant, dit-on, en sont en automne littéralement couvertes et seraient l'origine de la spéculation que tout le monde doit blâmer.

Jadis, à Caprée, île située à l'entrée du golfe de Naples, l'évêque percevait une prime sur les Cailles qu'on y prenait, prime qui pouvait atteindre jusqu'à 40,000 et 50.000 francs.

Sonnini prétend que sur les côtes de la Morée, et particulièrement à Maine, on sale les Cailles pour les vendre ensuite dans les îles de l'Archipel. Dans l'île Santorin, on en fait des provisions pour l'hiver en les conservant dans le vinaigre (Degland).

Fort heureusement, on peut s'en convaincre, la nature a fait la Caille très prolifique, sa couvée pouvant arriver au chiffre de quinze à dix-huit œufs.

Quoiqu'il en soit, nous ne nous lasserons pas de le dire, de le répéter, l'oiseau-gibier est en même temps l'oiseau utile à l'agriculture. Sachons-le bien, la Caille, la Perdrix, ne vivent presque que d'insectes, de sauterelles, de graines parasites. Sachons encore qu'au lieu de dépenser des sommes folles à tenter l'acclimatation d'espèces tirées de lointains pays, de se ménager de nombreuses déceptions, nous n'aurions qu'à protéger, qu'à favoriser la reproduction d'un autre magnifique oiseau, gibier splendide, Présidentiel, la Grande Outarde, si fréquente autrefois dans les plaines de la Champagne.

Pour arrêter la destruction des Cailles grasses en hiver, ces petites Poulardes naturelles qui, aux premiers temps d'ouverture de la chasse, font les délices universelles, suffirait-il d'en interdire le commerce en France ?

Comment empêcher leur destruction scandaleuse ? Il est bien inutile de s'adresser au bon sens des gourmands.

Le législateur, les pouvoirs publics peuvent y parvenir, répondent quelques-uns, en interdisant leur importation, leur entrée en France.

C'est fort bien dit, et nous voudrions pouvoir nous ranger à cet avis. Mais si, par un moyen quelconque, ces importations sont interdites en France, n'est-il pas à craindre que les nombreux convois de Cailles prennent une autre voie pour se rendre en Angleterre, car maintenant les Anglais eux aussi, devenus friands, font une grande consommation de ces oiseaux. Et le but ne sera pas atteint.

En vérité, c'est ici que l'on peut avec raison se demander quels

services ont bien pu rendre ces Congrès internationaux qui en gros caractères ont inscrit dans leurs programmes la Protection des Oiseaux.

Comme on ne peut refuser à chaque nation le droit d'agir chez elle comme elle l'entend, il en résulte que ces Congrès ne peuvent qu'émettre des vœux, proposer des mesures, des moyens de protection. Émettre des vœux, c'est ce qu'ont fait jusqu'à ce jour les Congrès, et c'est tout ce qu'ils feront dans l'avenir!

A notre avis, c'est seulement par l'organisation de Sociétés protectrices des Oiseaux que l'on pourra arriver à un résultat appréciable.

LES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE

(Session de 1892).

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Par M. C. COTTEAU.

Le mardi 7 juin, le Congrès s'est ouvert, pour la première fois dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut.

Le président général de la section des sciences physiques et naturelles était M. Berthelot. Les séances destinées aux communications ont été successivement présidées par MM. Friedel, Milne Edwards, Fouqué, Duchartres et le docteur Le Roy de Méricourt. A l'issue de la séance d'ouverture, la section des sciences a commencé ses travaux, après avoir complété son bureau par l'adjonction de trois délégués, MM. de Gayon, Doumet-Adenson et Cotteau.

Une heureuse innovation a été mise en pratique cette année. Les lectures ont été groupées autant que possible par matière ; les communications physiques et chimiques ont été faites le même jour; de même les communications géologiques, botaniques ou zoologiques. La facilité donnée à chaque délégué de connaître à l'avance, par l'ordre du jour, les séances dans lesquelles se traitaient les sujets relatifs à ses études de prédilection, a attiré certainement un plus grand nombre d'auditeurs, et nos séances, malgré la chaleur torride qui régnait dans notre salle, placée dans les combles de la nouvelle Sorbonne, ont été plus suivies que les autres années.

Je me bornerai, comme je le fais d'habitude, à résumer quelques-uns des travaux qui m'ont paru les plus intéressants dans les sciences géologiques ou zoologiques.

M. BLEICHER, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy, a communiqué le résultat de ses recherches sur la struc-

ture microscopique des nodules phosphatés du lias de Lorraine. Ces nodules, suivant l'auteur, occupent trois niveaux qu'il a pu déterminer avec beaucoup plus de précision qu'on ne l'avait fait avant lui. C'est à la partie inférieure du lias moyen que se rencontre le plus important de ces gisements, le seul qui soit assez riche pour être utilement exploité. Les nodules phosphatés sont formés ou de coquilles entières à l'état de moule intérieure, ou de polypiers, ou de spongiaires, souvent même de débris de corps organisés, parmi lesquels dominent des fragments de coquilles et des foraminifères, réunis par une pâte calcaire phosphatée. Les débris de vertébrés y sont peu abondants, ce qui s'explique facilement, du reste, en raison même de leur rareté dans les couches du lias. M. Bleicher a constaté que la proportion de phosphate augmente dans ces nodules, quand ils sont exposés pendant longtemps aux intempéries atmosphériques. Dans le lias supérieur, ajoute M. Bleicher, existe également un horizon très restreint de nodules phosphatés dont la nature microscopique a été étudiée par l'auteur, mais ce gisement est trop peu développé pour donner lieu à une exploitation.

M. Martel, de la Société scientifique de la Corrèze, a présenté des considérations générales pleines d'intérêt sur le régime des eaux souterraines, sur leur trajet dans l'intérieur du sol, sur les terrains qu'elles parcourent, sur leur faune, sur leur flore, etc. Les eaux souterraines ne s'accumulent pas, comme on pourrait le croire, en de grandes poches ou réservoirs; les récentes recherches faites en France, en Grèce et en Autriche établissent que, profitant des cassures et fissures des couches, entraînées par leur pesanteur, elles descendent dans les profondeurs du sol, et y circulent comme le sang chez les animaux et la sève dans les plantes. Les canaux des eaux souterraines, sans cesse grossis par les infiltrations, ressemblent au réseau d'égoûts d'une grande ville. Les couloirs principaux, alimentés par les petites fissures et les infiltrations, sont de véritables collecteurs. M. Martel a découvert déjà une douzaine de ces collecteurs entre Montpellier et Angoulême, dans les terrains calcaires qui bordent au sud le plateau central; ils sont percés d'un grand nombre de puits naturels ou abîmes, profonds de 20 à 200 mètres, conduisant quelquefois jusqu'au bord des canaux intérieurs. Quand ces cours d'eau rencontrent des failles ou des plans inclinés, ils ressortent ou remontent au jour sous forme de source.

M. Martel insiste sur l'importance que présente l'étude de ces eaux souterraines, et démontre combien il serait utile que le Gouvernement organisât cette étude d'une façon méthodique, comme elle l'est en Autriche. M. Martel, plus que tout autre, a autorité pour



recommander des recherches de cette nature. Chacun sait quelles ont été, dans certaines régions, ses explorations sur les cours d'eau qui parcourent l'intérieur du sol, et avec quelle intrépidité il s'est aventuré sur quelques-uns de ces fleuves souterrains inconnus et dangereux, guidé par l'amour seul de la science ! Que de découvertes à faire au point de vue de la zoologie, de la botanique, de la géologie, de la minéralogie ! Combien est encore peu connue la faune aveugle qui peuple ces eaux obscures, de même que la flore qui se développe sur leurs bords ? N'y aurait-il pas un grand intérêt à rechercher quels sont les phénomènes physiques, chimiques et mécaniques qui ont perforé, creusé ou élargi ces galeries souterraines ? Ne serait-il pas utile d'analyser ces eaux et les substances qu'elles dissolvent, de constater les variations de température intérieure, de régulariser par des travaux artificiels le régime de ces cours d'eau, afin d'éviter les capricieuses variations de débit des sources correspondantes, et au besoin même de faire remonter à la surface une partie de ces eaux, lorsqu'elles seraient nécessaires pour les exploitations agricoles ?

Nous devons à M. Roussel, professeur au collège de Cosne, deux communications relatives aux Pyrénées. La première concerne les nœuds de symétrie, c'est-à-dire les massifs montagneux où l'écorce terrestre a présenté au plissement une résistance maximum ou minimum. Dans le versant français des Pyrénées on trouve trois nœuds : le premier est un lieu de résistance maximum et les deux autres des lieux de résistance minimum. Dans ces nœuds, la masse des assises plissées est égale à celle qui est plissée dans les entre-nœuds.

Le second travail de M. Roussel explique l'origine des vallées du versant français des Pyrénées. Les Pyrénées sont formées par des rides aiguës dont la direction est est-ouest et par des rides très surbaissées, dissymétriques, qui croisent les premières et dont la direction est sud-nord. Les vallées du versant français correspondent à la partie synclinale des plis transversaux. Les rides aiguës longitudinales n'ont émergé que par degré, et pendant longtemps la mer a pénétré dans l'intérieur des terres par ces synclinaux qui constituèrent des écluses naturelles que la mer a agrandies par ses courants, bien avant que les cours d'eau aient pu les creuser. Les eaux torrentielles venues des flancs opposés des synclinaux aigus se réunissant au fond de la dépression longitudinale, coulaient parallèlement à la chaîne jusqu'à la mer intérieure qui pénétrait dans le synclinal, et lorsque celle-ci s'est retirée peu à peu, les cours d'eau l'ont suivie et ont creusé à leur tour la dépression transversale, à mesure que celle-ci était exhaussée par le refoulement.



M. SEUNES, chargé de cours à la Faculté des sciences de Rennes, a exposé le résultat de ses observations sur la région de la haute vallée d'Aspe comprise entre le défilé d'Accous et la frontière franco-espagnole. L'axe de la chaîne est formé en ce point de couches de terrain ancien redressées, parfois encore recouvertes horizontalement par le crétacé supérieur. Cet axe dénudé correspond à une série de plissements dont la couverture crétacée a été disloquée et enlevée. Ces plissements correspondent à leur tour à des plissements anciens dont la direction est la même. M. Seunes établit que cette région est formée par le Dévonien, le Carbonifère et le Permien.

M. RENAULT, président de la Société d'histoire naturelle d'Autun, poursuit ses études sur les végétaux fossiles des terrains anciens et signale l'existence d'un type nouveau, découvert par M. Roche près du Champ-des-Bergès, dans le terrain permo-carbonifère des environs d'Autun. Sa forme est cylindrique, la surface de l'écorce porte de nombreuses cicatrices allongées, verticales, elliptiques ou fusiformes, creusées vers le milieu d'une petite cuvette qui a donné passage au faisceau vasculaire pénétrant dans la feuille. M. Renault, à l'aide de coupes longitudinales radiales, a étudié avec détail l'organisation intime de ce curieux végétal; il en donne la description et insiste sur la composition de l'écorce qui est peu épaisse, formée par une assise de cellules parenchymateuses traversée par des canaux résineux; elle s'épaissit dans le voisinage des coussinets et est limitée par une assise subéreuse. Cette plante fossile, de la division des Gymnospermes, s'éloigne sensiblement des conifères actuels par le peu de développement des trachéides ponctueux et par l'absence du parenchyme ligneux. D'un autre côté, l'absence complète des fibres ligneux et des vaisseaux empêche tout rapprochement avec les Dicotylédones angiospermes. Malgré des différences profondes, M. Renault croit devoir maintenir cette espèce dans la classe des conifères et établit pour elle, sinon une famille, du moins un genre nouveau qu'il désigne sous le nom d'*Apaloxylon Rochei*.

M. DANGEARD, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, a fait une étude particulière des maladies qui atteignent les feuilles de nos arbres fruitiers. L'altération qui s'est produite fréquemment, dans ces dernières années, sur les feuilles des poiriers et des pommiers est due à l'action combinée d'un *Acarus* et d'un petit champignon. L'*Acarus* est de couleur rouge, plus petit qu'une tête d'épingle et occupe, en quantité considérable, le dessous des feuilles. La présence de cet insecte détermine, à la partie supérieure de la feuille contaminée, sur le bord des nervures princi-



pales et secondaires, des taches rougeâtres. L'épuisement de la feuille ne tarde pas à se produire, et, dans le tissu correspondant à ces taches rouges, s'établit un petit champignon, *Pestalozzia concentrica*, qui achève la destruction des cellules. Cette maladie des feuilles ne laisse pas que de causer un grave préjudice aux arbres qui en sont atteints. Afin d'y remédier, M. Dangeard a recherché ce que devenait à la chute des feuilles l'*Acarus* qui produisait tout le mal, et il a constaté qu'au commencement d'octobre, au moment où les feuilles vont tomber, tous ces acarus émigrent sur les rameaux et vers l'extrémité de ces rameaux, sous les écailles des bourgeons, dans les crevasses de l'écorce, sous les lichens où ils peuvent supporter les froids les plus vifs. Au moment où, vers le printemps suivant, les jeunes feuilles commencent à pousser, les *Acarus* quittent leur retraite, envahissent de nouveau la face inférieure des feuilles, et déposent, dès le commencement de juin, le long des nervures, une grande quantité d'œufs. M. Dangeard signale le mal et n'indique pas le remède; mais il pense que, le danger connu, il sera facile de trouver un traitement rationnel.

M. Groult revient cette année, comme les précédentes, sur l'utilité des musées cantonaux; il donne des renseignements sur leur installation et sur leurs grands avantages, au point de vue de la diffusion des notions scientifiques dans les campagnes.

M. Joubin, maître de conférences à la Faculté des sciences de Rennes, fait connaître le résultat de ses recherches sur l'appareil de nutrition des Brachiopodes. Ayant eu à sa disposition de gros exemplaires de brachiopodes vivants, il les a disséqués et a constaté, chez ces animaux, les rudiments d'un système circulatoire décrit par Hancock et nié depuis par la plupart des auteurs. Il y a bien, suivant M. Joubin, chez les brachiopodes, un système circulatoire pourvu d'un cœur vibratile, mais il n'est pas vasculaire. Les racines de cet appareil sont les lacunes innombrables qui se trouvent dans la paroi mésodermique de l'intestin; elles communiquent entre elles et se dirigent toutes vers le cœur qui n'est pas autre chose qu'une lacune en saillie à la surface de l'estomac et un peu plus grosse que les autres. Les brachiopodes n'ont pas un véritable système circulatoire, mais une sorte d'appareil rudimentaire pourvu d'un cœur lymphatique. Les idées de Hancock sont donc justement abandonnées dans leur plus grande partie; il reste cependant, suivant l'auteur, plusieurs faits bien observés qui doivent être conservés.

M. Decaux, de la Société entomologique de France, continue ses curieuses études sur les divers parasites et sur leur utilité pour



détruire de petits insectes nuisibles. Il cite plusieurs faits surprenants. M. Decaux a constaté qu'il existait des parasites non-seulement au premier degré, mais au deuxième et au troisième degré, s'introduisant successivement chez les divers parasites, ainsi détruits les uns par les autres; il a reconnu que le *Pezomachus*, *N. Sp.*, voisin du *P. hortensis*, parasite au troisième degré, et petit hyménoptère de la grande famille des *Ichneumonidés*, est lui-même attaqué par un autre petit hyménoptère du genre *Pteromalus*, *n. sp.*, parasite au quatrième degré. Ce dernier guette la larve du *Pezomachus* et, au moment où elle se transforme, il pénètre les divers coques qui l'entourent et dépose, à l'aide de sa tarière, deux à cinq œufs sous la peau de la larve du *Pezomachus*, qui n'en accomplit pas moins son évolution et achève sa coque avant de mourir. Les *Pteromalus* s'échappent environ quinze jours après la ponte. M. Decaux a décrit ces faits avec beaucoup de clarté et une grande précision de détail, et l'on ne sait vraiment si l'on doit le plus s'étonner des faits en eux-mêmes ou de l'habileté de l'observateur qui a su les constater.

Dans une seconde communication, M. Decaux a entretenu la section des insectes nuisibles aux plantes alimentaires. Les graines légumineuses, pois, fèves, lentilles, haricots, etc., sont dévorées principalement par un charançon du genre *Bruchus*. L'auteur en décrit les mœurs et démontre que cet insecte est toujours renfermé dans la graine au moment de la récolte. Il suffirait pour le détruire de placer les graines destinées à la semence dans un tonneau ordinaire et d'y verser un décalitre de sulfure de carbone par hectolitre de graines, de l'agiter plusieurs fois, de le laisser déposer pendant 24 heures et de passer la graine au van. La dépense est d'environ 5 centimes par hectolitre, et la faculté germinatrice reste la même. La perte supportée par le cultivateur et provenant de la présence de ce charançon peut-être évaluée de 17 à 25 pour cent de la récolte totale pour les graines de la France, et de 30 à 45 pour cent pour les graines provenant de nos colonies. C'est donc une perte de trente à cinquante millions de francs, chaque année, qu'il serait facile d'éviter en employant le procédé si simple recommandé par M. Decaux.

M. Rogeron, de la Société nationale d'acclimatation, expose à la section quelques idées sur les migrations des canards. Ces migrations, toujours régulières, ont lieu, les unes à une époque indéterminée et les autres à époque fixe. Les premières sont produites par une cause bien connue, le froid; elles ne semblent pas s'étendre aussi loin que les autres vers le Sud, mais seulement de proche en proche, un peu au-delà de la zône du froid, et les ca-



nards qui en font partie s'empressent de regagner leurs pays, dès les premiers dégels. Ces migrations, subordonnées à la plus ou moins grande intensité de froid, ont évidemment pour points de départ des pays habités par l'homme, car ces canards sauvages sont ordinairement d'une race moins pure que ceux dont les migrations ont lieu à une époque déterminée. Ces derniers arrivent vers la fin d'octobre par longues traites et poursuivent vraisemblablement leur voyage jusque dans l'Afrique centrale. Pourquoi ces différences de migrations du canard? Venant également du Nord, ces migrations d'octobre ne s'expliquent que par la nuit polaire, chassant devant elle les palmipèdes de l'extrême Nord. Certains auteurs prétendent que des courants d'eau chaude entretiennent une mer libre au pôle; de hardis voyageurs assurent même l'avoir aperçue couverte d'une multitude d'oiseaux de toutes sortes. S'il en est ainsi, n'est-il pas probable que ce sont ces oiseaux qui ne pouvant vivre pendant la longue nuit qui recouvre cette région une partie de l'année, émigrent du côté du jour, à l'époque où cette nuit commence? L'émigration des canards dans cette saison est même une preuve de l'existence de cette mer libre peuplée de nombreux oiseaux. Pourquoi ces oiseaux déserteraient-ils ces contrées sans motifs, avant les froids, longtemps avant la migration des autres canards? Pourquoi gagneraient-ils des régions si éloignées vers le Sud, si leur absence ne devait pas durer plus longtemps que celle de leurs congénères. La pureté de leur race, dite *Boschas*, indique qu'ils n'ont pas d'occasions de se mélanger avec la race domestique, et que leur habitat est placé en dehors du séjour de l'homme.

M. de Guerne, membre de la Société zoologique de France, et notre collègue à la Société des sciences de l'Yonne, a résumé les travaux accomplis depuis sept ou huit ans sur la faune des lacs de la France. Pendant longtemps, on ne connaissait que les grands lacs d'Annecy et du Bourget qui avaient été étudiés par quelques naturalistes suisses. Depuis, une cinquantaine de petits lacs des Vosges, de l'Auvergne, du Jura, de la Savoie et des Pyrénées ont été explorés, et dès à présent quelques faits généraux se dégagent de l'étude de leur faune. Les crustacés, les rotifères et les protozoaires composent presque exclusivement la faune pélagique; c'est de beaucoup la mieux connue. Mais que d'observations importantes restent encore à faire sur les vers, sur les mollusques et surtout sur les poissons dont l'isolement dans les eaux profondes des lacs peut donner lieu à la formation de races distinctes! A ce sujet M. de Guerne insiste sur l'intérêt que présente l'étude de la faune des eaux souterraines, dont certains représentants pénètrent

sans doute dans les lacs, et il cite la découverte faite par l'ingénieur Delebecque, dans le lac d'Annecy, à 80 mètres de profondeur, d'un *Gammarus*, ressemblant à première vue à la crevette des ruisseaux. D'ailleurs plusieurs lacs dans les pays calcaires n'ont pas d'émissaires directs, et leurs eaux s'échappent dans l'intérieur du sol.

M. E. OLIVIER, de la Société d'émulation de l'Allier, a capturé dernièrement, dans le sud de la province de Constantine, un *Ophidien* remarquable, *Calopeltis productæ*, rencontré, seulement deux fois dans nos possessions africaines, dans le Sud Oranais et en Tunisie. M. Olivier l'ayant pris aux environs de Biskra, il en résulte que ce reptile habite, mais en petit nombre, tout le nord du Sahara, du Maroc à Tripoli. Sa couleur est jaunâtre comme celle du sable sur lequel il vit. Ce petit reptile présente cette particularité curieuse, connue chez le *Naja*, de pouvoir, quand on l'approche, gonfler ses vertèbres cervicales, sur une longueur de 5 à 6 centimètres, à partir de la nuque.

Le docteur LEMOINE communique le résultat de ses observations sur les insectes hémiptères parasites de certaines plantes ; il nous montre combien sont nombreuses les variations que présentent le mode de dépôt des œufs, le développement des embryons, les métamorphoses, les transformations que subit l'insecte avant d'arriver à l'état parfait.

Nous avons encore à signaler deux communications relatives à l'aérostation ou plutôt à l'aviation, présentées successivement par MM. DENEUVE et JOBERT, de l'Académie d'aérostation météorologique. Plusieurs modèles ont été mis sous les yeux de la section, ainsi que les machines destinées à leur imprimer le mouvement. Il nous paraît inutile d'entrer dans des détails techniques et difficiles à saisir. Nous ne pensons pas que les ballons dirigeables soient encore trouvés. Depuis plus de vingt ans que j'assiste aux réunions de la Sorbonne, j'ai entendu exposer bien des théories et j'ai vu bien des essais. Un grand nombre d'appareils imitant le vol des oiseaux ou des insectes ont été exposés et expliqués, souvent même ont manœuvré dans la salle, mais aucun résultat bien sérieux ne nous paraît avoir été obtenu jusqu'ici.

Je ne citerai que pour mémoire le résumé que j'ai présenté de mes dernières publications sur les *Echinides fossiles*.

Le samedi 11 juin, avait lieu, sous la présidence du ministre de l'instruction publique, la séance de clôture, dans la grande salle de la nouvelle Sorbonne. Dix-huit cents personnes au moins y assistaient et se trouvaient à l'aise dans ce vaste et superbe am-



phithéâtre qui contient assurément plus de trois mille places. Nous avons entendu successivement un très savant discours de M. Janssen, membre de l'Institut, sur l'aérostation et les sciences qui s'y rattachent, et un discours fort applaudi du ministre de l'Instruction publique. Parmi les récompenses accordées à l'occasion de la réunion des Sociétés savantes, on a surtout accueilli avec une grande faveur et une vive sympathie le nom de M. de Morgan, nommé chevalier de la légion d'honneur, en raison du voyage de plus de deux ans qu'il vient de faire dans les régions les moins explorées de la Perse, et d'où il a rapporté une foule de documents précieux pour la géographie, l'archéologie, l'histoire naturelle et notamment la géologie !

ÉTUDES MORPHOLOGIQUES

SUR

LE PLASTRON DES SPATANGIDES

Par M. J. Lambert.

Si je me permets d'offrir à la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne des considérations un peu générales sur les Échinides, c'est qu'après les grands travaux de M. Cotteau sur cette classe d'animaux, tout ce qui les concerne m'a paru de nature à intéresser particulièrement les membres de notre Société, c'est surtout parce que les éléments de cette étude m'ont été principalement fournis par les beaux oursins fossiles que renferment les terrains crétacés de notre département.

Tous ceux qui se sont occupés de la classification des Échinides et ont voulu jeter sur eux un coup d'œil synthétique, ont été frappés par certains caractères généraux qui permettent le groupement des espèces en grandes familles. Sans doute, pendant longtemps, les genres linnéens établis par Breynius, Klein, Leske et Lamarck ont suffi aux besoins de la science. Mais lorsque les espèces mieux étudiées et plus nombreuses ont été réparties en un plus grand nombre de genres, la nomenclature dût grouper ceux-ci en familles. C'est ainsi que dans la grande section des Bilatéraux édentés (Exocycles atélostome) on a distingué de bonne heure deux groupes principaux : les *Cassidulides* et les *Spatangides*. Louis Agassiz, en 1847, a sur ce point particulièrement complété la classification de Lamarck et divisé chaque famille en deux sections : *Echinoneides* et *Nucleolides* d'une part, les Spatangues et les Ananchites de l'autre. Les classifications modernes qui ont voulu s'écarter de ces grandes divisions ont été peu heureuses; elles ont fatalement mis sur le même rang des coupures

de valeurs très inégales. Cependant, quand on a cherché à préciser les caractères distinctifs de ces grandes familles, on a souvent éprouvé un certain embarras. Il suffit, pour s'en rendre compte, de se reporter aux diagnoses assez différentes données par MM. Cotteau, de Loriol, Wright et Pomel (1). Les grandes divisions sont en effet plus faciles à reconnaître qu'à bien définir, parce que les caractères organiques sur lesquels elles sont fondées sont souvent peu apparents malgré leur importance au point de vue phyllogénique.

Laissant de côté le sous-ordre des *Cassidulides* (Lampadiformes de M. Pomel) avec ses trois familles principales : *Echinoneidæ*, *Echinobrissidæ*, *Echinolampidæ* (2), je ne veux m'occuper ici que des *Spatangides* (Spatiformes Pomel), dont le caractère distinctif principal réside dans le développement en plastron de l'interambulacre impair à la face inférieure (3). Les savantes études de M. Lovén ont d'ailleurs montré la haute importance taxonomique de ce caractère (4), et elles ont permis au savant Suédois de fonder sur les particularités de structure du plastron sa division des Spatangides en deux groupes : les MÉRIDOSTERNIENS et les AMPHISTERNIENS, qui correspondent précisément aux deux grandes divisions si naturelles jadis proposées par Louis Agassiz : les Spatangues et les Ananchites (5).

(1) Voir : de Loriol : Echin. helv. Terr. Cret., p. 12. — Cotteau : Pal. Franc. Echin. Eoc., p. 10. — Wright : Brit. foss. Echin. Crét., p. 353. — Pomel : Genera p. 15. — Duncan : Revision of the Gen. and Groups of the Echin., p. 166, 205 et 216.

(2) Je comprends ces familles d'une façon un peu différente des auteurs modernes. Ainsi pour moi les *Echinoneidæ* Agassiz renferment tous les *Cassidulides* apétalés tels que les *Echinoneus*, *Pyrina*, *Hyboclypeus*, etc. Les *Echinobrissidæ*, Wright, sont limités aux genres pétalés à apex composé, comme *Clypeus*, *Botriopygus*, *Catopygus*, *Pygurus*, *Archiacia*, *Asterostoma*, etc., presque tous crétacés. Je réserve le nom d'*Echinolampidæ* de Loriol, aux formes récentes, pétalées, dont les éléments de l'apex sont définitivement soudés en disque indivisible : *Cassidulus*, *Echinanthus*, *Echinolampas*, etc. On comprend que je ne puisse incidemment discuter ici toute cette classification.

(3) Les autres caractères sont trop souvent en défaut pour avoir une réelle valeur. Ainsi le péristome n'est pas labié chez *Paleostoma*, il n'est pas plus excentrique chez *Echinocardium* que chez *Cassidulus*, le périprocte est infère chez *Echinocorys*, postérieur au contraire chez *Catopygus*, enfin les fascioles manquent chez tous les Spatangides adètes.

(4) Lovén : *On Pourtalesia*, p. 92 et suiv. — 1883.

(5) Méridosternien, de Μερίς pièce et Στερνος plastron. — Amphister-



Un examen attentif de l'aire interradiale impaire des Spatangides permet, en effet, de distinguer nettement les *Spatangidæ* des *Ananchitidæ* et montre les rapports encore peu connus de chacun d'eux avec certains *Collyritidæ*.

On me reprochera peut-être de reprendre ici l'étude de faits déjà mis en lumière par M. Lovén, mais le savant suédois ne m'y a-t-il pas lui-même indirectement invité? Je le suis d'ailleurs sans le copier, et ayant eu la bonne fortune de pouvoir étudier des types fossiles encore inconnus à l'auteur du *On Pourtalesia*, on verra que, sur plusieurs points, mes conclusions s'éloignent de celles formulées dans les travaux du maître. Ces points de vue nouveaux je les présente sous ma responsabilité, mais que MM. Cotteau, Douvillé et Munier-Chalmas me permettent de les remercier de l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu me permettre d'étudier à loisir des précieux matériaux de comparaison dont j'ai eu communication.

M. Desor a le premier (Synopsis, p. 327) employé le mot *plastron* pour désigner la partie de l'aire interambulacraire impaire 5 qui se développe à la face inférieure du test des Spatangides et se compose de plaques diversiformes souvent très étendues et régulières.

Les principales de ces plaques sont :

1° Le *Labrum*, dont le prolongement au-dessus du péristome forme, par adaptation au système alimentaire, la lèvre péristomienne des vrais Spatangues. Cette pièce est ordinairement unique.

2° Les plaques *sternales*, en nombre variable, et appartenant à chaque série d'assules : *a* et *b*; (pour simplifier les descriptions j'applique aux plaques de la série *a* des numéros simples, 1, 2, 3, etc ; et à ceux de la série *b* des numéros 1', 2', 3', ètc.

3° Les plaques *épisternales*, souvent comprimées par l'expansion sous-anale des ambulacres postérieurs. Cette expansion forme l'angle épisternal.

4° Les *préanales* en nombre variable suivant les espèces et les genres. Elles se continuent ordinairement sur la face postérieure.

nien, de Ἀμφίστερνος avec deux plaques sternales. — Je donne ces étymologies d'après M. Lovén (*On Pourtalesia*, p. 58) sans chercher à expliquer la première, dont le sens précis est beaucoup trop vague. Qu'il me suffise de dire que les Méridosterniens sont les oursins, dont le plastron composé de pièces alternes ne comprend qu'une seule sternale en contact avec le labrum; (2 *a* s'étend alors plus ou moins obliquement sous 2 *b*). — Les Amphisterniens sont des oursins dont le plastron est formé de deux plaques sternales à peu près égales, toutes deux ordinairement en contact avec le labrum ; (2 *a* se développe à côté de 2 *b*).



5° Je réserve le nom de plaques *périproctales* à celles qui entourent le périprocte. Lorsque celui-ci s'ouvre à la face postérieure, elles deviennent étrangères au plastron, comme le sont toujours les plaques suivantes : les *dorsales*.

J'adopte pour toutes ces plaques la notation proposée par M. Lovén, suivie dans mes précédentes études et admise par M. Duncan (1). La figure ci-dessous me dispense d'ailleurs d'entrer à ce sujet dans des détails superflus.

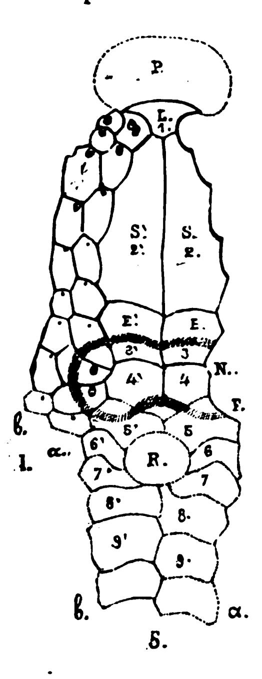


Figure 1.

FIGURE 1. — Plastron amphisternien du *Spatangus purpureus* des mers du Nord, d'après Lovén, montrant les diverses pièces de l'aire 5 et de l'ambulacre adjacent I à la face inférieure : L. le Labrum, dont la lèvre s'avance sur le péristome P.—S. la grande sternale de la série *a*. et S'. la correspondante de la série *b*. — E. E'. les deux épisternales que traverse le fasciole F — viennent ensuite les plaques de la face postérieure : deux préanales 4, 4' et les périproctales 5, 5', 6, 6', 7, 7', 8, 8', enfin les dorsales 9, 9', etc. — R. Le périprocte — N. l'angle épisternal.
Dans l'ambulacre I, les deux plaques de la série *a*, pénétrant dans l'angle épisternal présentent seules, à l'intérieur du fasciole, des péripodes à pores doubles pour le passage des tentacules à ventouses infra-anaux. (Les plaques de la face postérieure sont seulement indiquées par un pointillé.)

(1) Note sur le développement de l'*Echinospatangus neocomiensis*, p. 9. Bull Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne, 1er semestre 1889. — Note sur

Le *Spatangus purpureus* offre dans son plastron une disposition commune aux principaux genres de *Spatangidæ* vivants, tous remarquables par la forme spécialisée de chacune des plaques de l'aire 5. On y trouve un labrum court à lèvres très étendues, deux grandes sternales égales, deux épisternales encore bien développées et deux préanales subtrigones peu dissemblables; les périproctales irrégulièrement allongées ont une forme particulière; les dorsales se rapprochent seules du rectangle allongé, semi-tronqué, type des assules interradiales. Cette diversité de formes spéciales à chaque plaque successive indique une adaptation déjà complète et localisée des éléments du plastron, un caractère essentiellement moderne que l'on retrouve chez les genres récents comme *Breynia*, *Brissopsis*, *Echinocardium*, etc. *Echinocardium* par le grand développement de ses sternales, la forme spécialisée des assules suivantes, la régularité de leurs sutures et la profondeur de l'angle épisternal, peut être considéré comme l'un des types des spatangues actuels. Chez *Spatangus purpureus* l'angle épisternal est moins prononcé, et l'on remarque encore un léger retrait des plaques de la série *a* par rapport à celles de la série *b*, en sorte que la grande sternale S. est en contact à la fois avec sa voisine S' et avec l'épisternale E'.

Parmi les *Spatangidæ* vivants, on observe toutefois chez *Maretia* et quelques genres voisins un second type de plastron remarquable par son étroitesse et par l'allongement considérable du labrum, dont la pointe postérieure est seule en contact avec les sternales. (Voir Lovén : Études sur les Échinoïdées pl. XLII). Je reviendrai plus loin sur cette disposition.

Mais, chez certains genres de plus ancienne origine, les plaques sont moins diversifiées et celles qui suivent les grandes sternales sont peu différentes des dorsales; en même temps on voit s'accentuer le retrait relatif des assules de la série *a*. C'est ce que l'on observe facilement chez *Tripylus*, *Hemiaster* d'origine crétacée, et surtout chez certains types abyssaux comme *Paleostoma*. Ici les épisternales et les préanales ne se distinguent plus des dorsales que par leurs positions relatives.

Si j'examine maintenant une forme crétacée comme *Micraster coranguinum* du Sénonien, j'y retrouve l'exagération de ce caractère d'uniformité relative et en même temps un nombre élevé de

un cas de monstruosité chez l'*Echinocorys vulgaris*, ibid. 1er sem. 1890. — Voir aussi Duncan : Revision, p. 295. Cette notation me semble devoir être préférée à celle proposée postérieurement par Carpenter pour les Crinoïdes et étendue par M. Cuénot aux Oursins.



préanales. Chez cette espèce, le retrait des plaques de la série *a* est très marqué et, bien que les deux grandes sternales soient de même forme, S se prolongeant au-delà du fasciole reste assez largement en contact avec l'épisternale opposée E'.

Si je passe maintenant à l'examen d'un *Micraster* turonien, je trouve dans la disposition encore plus irrégulière de ses sternales un caractère archaïque qui s'affirme davantage. Ici, comme chez *M. coranguinum*, les épisternales n'appartiennent plus au plastron et conservent la forme des dorsales; non seulement la sternale 2 se prolonge en arrière en contact avec l'épisternale de la série opposée E', mais encore la sternale S' se développe adoralement aux dépens de sa voisine et empiéte sur l'aire de la série *a*. En même temps le labrum devient postérieurement irrégulier et sa surface de contact avec S n'est plus que du tiers de sa surface de contact avec S'.

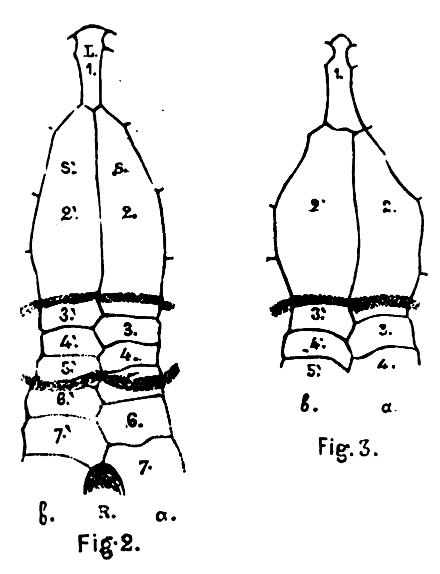


FIGURE 2. — Plastron amphisternien d'un jeune *Micraster coranguinum* du Sénonien J. de Paron près Sens, grossi 1/2 fois, montrant un labrum étendu, deux sternales presqu'égales et des épisternales semblables aux préanales. (1)

FIGURE 3. — Plastron d'un *Micraster breviporus* du Turonien E de Villevallier (Yonne), grossi 1/2 fois, montrant l'irrégularité du labrum et le développement adoral de la sternale de la série *b*. qui empiète sur la partie opposée de l'aire.

Si nous choisissons maintenant une forme encore plus ancienne, appartenant à un genre pour ainsi dire primitif, comme *Hemias-*

(1) Cette figure et toutes les suivantes sont dessinées à la chambre claire.

ter, dont l'origine remonte à l'Aptien, j'y trouve une plus grande exagération de l'irrégularité des sternales, une uniformité plus complète des assules suivantes et une disposition encore plus dissymétrique des plaques de chaque série. En même temps le labrum cesse de s'adapter aussi étroitement au système alimentaire et de s'étendre en lèvre saillante au-dessus du péristome; son bord adoral n'est plus en contact avec la sternale S. que par son angle extrême; cette sternale devient subtrigone et sa voisine S', se développe en empiétant sur la portion *a* de l'aire 5, comme si elle voulait atteindre l'ambulacre V., et séparer le labrum de la sternale S.

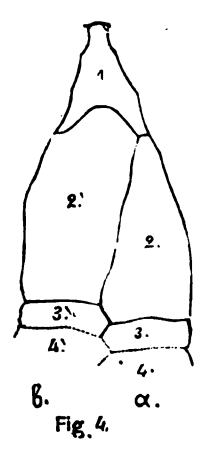


FIGURE 4. — Plastron amphisternien d'un *Hemiaster similis* du Cénomanien de Briollay, montrant l'irrégularité des deux sternales, dont celle de la série *b*. 2' empiète sur la portion *a*. de l'aire interradiale. Le labrum est encore à peu près symétrique. (Figure grossie 2 1/2 fois).

Cette disposition a pu faire penser que, chez le type Spatangide primitif, la séparation du labrum et de la sternale 2 s'opérant, on passerait du plastron amphisternien au plastron méridosternien des *Ananchitidæ*. C'est là toutefois une simple hypothèse et le plus ancien *Spatangidæ* connu, l'*Echinospatangus* offre un plastron très réduit, mais toujours amphisternien, le labrum, devenu subtrigone, restant en contact par une extrémité postérieure avec la sternale 2 de la série *a*. En même temps le retrait de cette plaque s'accentue, tandis que la sternale 2' remonte vers le péristome et se développe encore plus largement aux dépens de sa voisine. Les épisternales à simples protubérances noduleuses, sont semblables aux préanales; l'angle épisternal a complètement disparu.

Enfin le labrum est dépourvu de lèvre et n'aboutit plus au péristome que sur une étendue très limitée; il ne diffère plus des péristomiennes des aires paires.

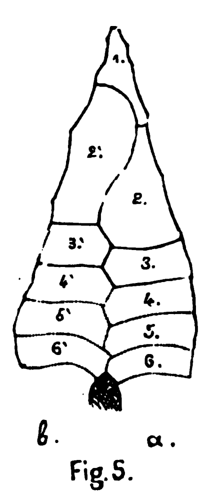


FIGURE 5. — Plastron amphisternien d'un *Echinospatagus Neocomiensis*, du Néocomien de Venoy près Auxerre, grossi 2 1/2 fois, montrant le labrum subtrigone dépourvu de lèvres et les deux sternales très irrégulières, dont 2' se développe en avant aux dépens de 2 en retrait.

Examinant le plastron de l'*Echinospatangus*, M. Lovén semble indiquer (*On Pourtalesia* p. 93) que le plastron des Amphisterniens modernes pourrait être considéré comme une modification de celui des Méridosterniens. Il fait remarquer qu'en supposant un mouvement en avant de la plaque 2 primitivement sans contact avec le labrum, on s'expliquerait comment celle-ci a pu s'interposer entre 2' et l'ambulacre V. Les deux sternales se seraient adaptées à leur position nouvelle en modifiant réciproquement la forme de leurs angles. L'hypothèse semblerait même pour ainsi dire se réaliser dans le plastron de certains Méridosterniens anciens comme *Hemipneustes*. Mais *Hemipneustes* est un type exceptionnel de la fin du crétacé et beaucoup trop moderne pour être utilement comparé à l'*Echinospatangus*. Aussi M. Lovén cite-t-il à l'appui de sa manière de voir, des formes beaucoup plus anciennes comme *Echinocorys* et *Holaster*. Malheureusement son *H. scaniensis* appartient comme *Echinocorys* à un type méridosternien déjà fortement constitué et dans lequel, du côté adoral de l'aire 5, l'alternance des assules de chaque série est déjà complète. Sous ce rapport *Holaster intermedius* du Néocomien aurait pu fournir au

savant suédois un argument de toute autre valeur, puisque chez lui la sternale 2 s'élève en biseau sous 2' beaucoup plus haut et avec une tendance marquée à atteindre l'extrémité du labrum (voir plus loin figure 7).

Cependant je ne pense pas que l'hypothèse formée par M. Lovén soit exacte. Pour moi les Amphisterniens ne procèdent pas des Méridosterniens; ils constituent au contraire une branche depuis son origine distincte et séparée de la souche commune, et leurs caractères ne sauraient permettre de les rattacher aux *Ananchitidæ* par des liens de directe parenté.

Il importe en effet de remarquer que le type Amphisternien est en fait au moins aussi ancien que la forme Méridosternienne. Le premier remonte au Néocomien par *Echinospatangus* comme la seconde par *Holaster*. Or rien ne permet de supposer qu'*Echinospatangus* dérive d'*Holaster*. Non seulement chez ces deux types le plastron est construit sur un plan différent, mais il en est de même de l'apex. Enfin, et ce caractère est d'une haute importance physiologique, *Echinospatangus*, comme tous les vrais *Spatangidæ*, est pourvu de pores spéciaux doubles infra-anaux, analogues aux pores tentaculaires à ventouse de *Brissopsis* tandis qu'*Holaster* et tous les *Ananchitidæ* en sont dépourvus. En ce qui concerne le plastron, il y a, selon moi, une différence considérable entre la forme méridosternienne, chez laquelle l'aire 5 offre une structure très particulière, étant en principe composée par une seule rangée de plaques qui, empruntées alternativement aux deux séries *a* et *b*, tiennent chacune à leur tour la totalité de l'aire, et la disposition amphisternienne où cette aire 5 est toujours formée de plaques plus ou moins enchevêtrées, jamais complétement alternantes, appartenant à la fois aux deux séries *a* et *b*.

Il y a d'ailleurs entre ces deux types de plastron une autre différence fondamentale : chez *Echinospatangus* la face ventrale, par suite du développement des sternales, n'est plus constituée que par deux plaques de chaque série; chez *Holaster* cette même face compte trois plaques dans chaque série, en sorte que la sternale 2 d'*Echinospatangus* est homologue à 2+3 d'*Holaster*. Cette considération a une importance morphologique considérable : elle tend à établir que les grandes sternales des Amphisterniens sont originairement formées par la soudure intime de deux éléments de la même série 2+3, tandis que chez les Méridosterniens il y a dissociation de ces mêmes parties; il en résulte que l'homologue de l'épisternale 3 de *Spatangus* serait chez *Holaster* la plaque 4 et non la plaque 3.

Mais, pour établir qu'*Echinospatangus* ne descend pas d'un type



méridosternien, *Dysaster* me fournit un argument décisif, car je retrouve chez lui une disposition véritablement ancestrale des vrais *Spatangidæ*. Le dérivé ne saurait être plus ancien que le type; or, *Dysaster* remontant à l'Oxfordien tandis qu'*Holaster*, le plus ancien des Méridosterniens connus, apparaît seulement à la base du crétacé, il faut évidemment renoncer à considérer le premier comme une forme dérivée des seconds.

Le fait que *Dysaster* est pourvu d'un plastron peu développé, mais véritable, n'avait jamais été signalé et mérite un examen sérieux (1). Ce plastron appartient déjà au type amphisternien: il est constitué par deux sternales inégales; la plaque 2 particulièrement étendue, mais faiblement en contact avec le labrum, empiète un peu sur la partie *b* de l'aire par son angle interne aboral, tandis que 2' surtout développée adoralement empiète à son tour sur la partie *a* de l'aire impaire au voisinage du labrum. Enfin le labrum a chez *Dysaster* une tendance marquée à étendre son extrémité péristomienne. Sans doute, les deux épisternales plus développées qu'elles ne le sont chez les *Spatangidæ* crétacés empiètent réciproquement par leurs angles internes sur la moitié de l'aire qui leur est opposée, et rappellent un peu la disposition des mêmes plaques chez les Méridosterniens. Cependant *Dysaster*, à plastron rudimentaire mais déjà composé et amphisternien, par son apex compact et ses pores doubles infra-anaux présente d'autres rapports bien remarquables quoique non encore signalés avec les *Spatangidæ*. En outre, par la disposition de ses ocellaires et de ses pores péristomiens, *Dysaster* s'éloigne beaucoup plus qu'on ne le croirait de *Collyrites* et peut être considéré comme l'ancêtre jurassique des vrais *Spatangidæ* que l'on arrivera peut-être ainsi à rapprocher davantage de la souche commune des Bilatéraux.

La comparaison des plastrons d'*Echinospatangus* et de *Dysaster* révèle immédiatement une singulière analogie entre eux. On voit chez le second s'exagérer encore le retrait des pièces de la série *a*; mais la forme des sternales est peu différente, seulement plus anguleuse chez le type le plus ancien. Cependant le développement des deux épisternales empiétant chacune par leur angle interne sur la partie opposée de l'aire est un caractère archaïque, spécial aux *Dysaster* et que l'on ne retrouve plus chez les Amphisterniens crétacés, tandis qu'il ira s'affirmant toujours davantage

(1) *Metaporhinus* offre un plastron rudimentaire, semblable à celui de *Dysaster* chez *M. convexus* Catullo (*sub. Nucleolites*) du Tithonique d'Algérie.



chez les Méridosterniens. On est donc ici en présence d'un type qui peut être considéré comme voisin de la souche commune des deux grandes divisions des *Spatangides*, mais qui, chez *Dysaster anasteroïdes*, manifeste déjà des caractères généraux de *Spatangidæ* (1). Pour trouver cette souche commune, il faudrait sans doute remonter plus haut, vers une forme encore inconnue.

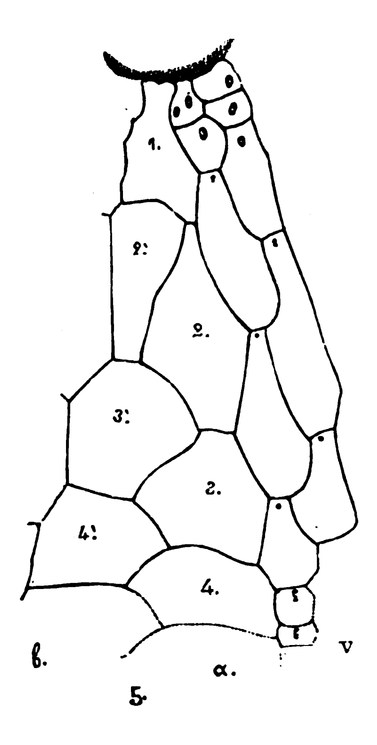


Figure 6. — Plastron amphisternien du *Dysaster anasteroïdes* Leymerie, grossi 4 fois, d'après un échantillon du Kimméridien inférieur d'Harméville montrant ses sternales étroites 2, 2' et ses épisternales très développées 3, 3'. L'ambulacre adjacent V à pores hétérogènes, dont les péribuccaux et les infra-anaux seuls doubles.

Ce que nous savons de *Collyrites* nous le montre bien différent : non seulement chez *Collyrites dorsalis* les pores infra-anaux ont disparu, mais la forme des assules de l'aire 5 n'indique même aucun acheminement bien distinct vers les *Ananchitidæ*. Si la plaque 3' rappelle assez exactement la forme de 2' d'*Echinospa-*

(1) Voir Desor : Synopsis, p. 199.



tangus, 2 est très différent. Chez *Collyrites elliptica* il n'y a plus aucune analogie; 2' de plus en plus réduit perd tout caractère spécial. Ici les caractères des *Spatangides* sont abolis, aussi bien ceux des Méridosterniens que ceux des Amphisterniens, et la simplicité de constitution de l'aire 5 indique plutôt une tendance vers la forme des assules de *Cassidulides*. Ces rapports sont surtout évidents quand on considère les assules ambulacraires du *Collyrites* qui se pressent à la face inférieure et s'entassent près du péristome comme cela a lieu chez *Echinobrissus* et surtout chez *Hyboclypeus*.

Parvenu à la fin des temps Jurassiques, on voit donc le type *Spatangides* commencer à se dessiner chez *Dysaster*. Puis, avec les premiers dépôts crétacés, apparaissent deux formes nouvelles : l'une qui semble réellement descendre de ce *Dysaster*, l'*Echinospatangus* amphisternien, l'autre, sans origine connue, est l'*Holaster* méridosternien (1). Ces deux formes distinctes, qui peuvent remonter à quelque ancêtre commun, mais ne procèdent certainement pas l'une de l'autre, vont aller avec d'inégales destinées s'éloignant, se multipliant, se diversifiant pendant toute la durée des temps crétacés dont les dépôts servent de linceul aux Méridosterniens typiques, tandis que la vitalité des Amphisterniens, destinés au peuplement de nos mers, s'est affirmée davantage pendant l'ère Tertiaire.

Il me reste à examiner comment s'effectue ce développement des Méridosterniens crétacés.

Chez *Holaster intermedius*, l'un des plus anciens représentants de ce groupe, le labrum n'avance pas sur le péristome et se développe seulement en arrière, où il se trouve en contact avec une seule plaque, la sternale 2'. Celle-ci touche largement par son bord adoral interne l'ambulacre V. Cette pièce constitue presqu'à elle seule le plastron encore rudimentaire d'un *Holaster* néocomien. Quand à la sternale 2 subtrigone, elle a conservé la forme des épisternales; très fortement en retrait sur son homologue de la série *b*, elle s'étend obliquement derrière elle; son extrémité adorale est nettement séparée du labrum, son angle interne s'avance faiblement dans la partie opposée de l'aire et sa forme ressemble à celle des épisternales. Ces dernières sont très développées, semblables entre elles, mais différentes des plaques suivantes.

(1) La disposition simple et en quelque sorte primitive du plastron d'*Holaster intermedius* me porte à croire que cette forme est véritablement typique et que l'on ne trouvera jamais de forme intermédiaire entre lui et *Collyrites*.



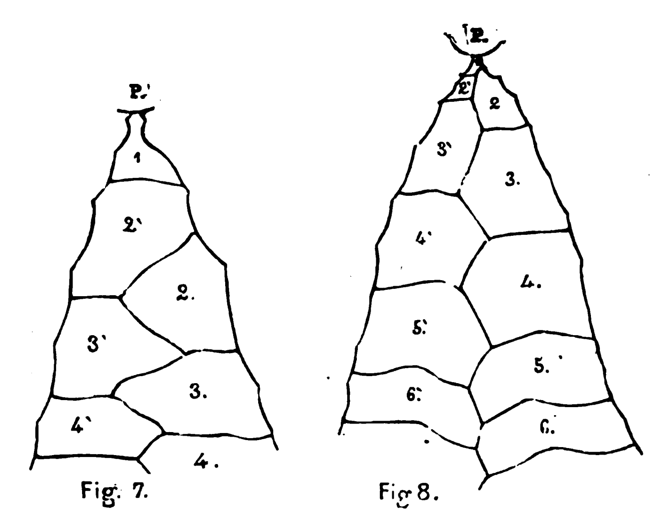


FIGURE 7. — Plastron méridosternien d'un *Holaster intermedius* du Néocomien d'Auxerre, grossi trois fois, montrant la disposition cunéiforme des plaques et le grand développement de la sternale 2' qui entre en contact à la fois avec les deux ambulacres 1 et V. Le labrum a une forme peu différente de celui d'*Echinospatangus*.

FIGURE 8. — Partie adorale de l'aire 5 du *Collyrites dorsalis*, d'après un échantillon du Bathonien de Saint-Benoist, grossi trois fois, pour montrer le nombre relatif et la forme des assules, et le développement des plaques 4, 4', l'exiguïté des plaques 2, 2' et surtout de la péristomienne.

Le développement des épisternales, leur ressemblance avec la sternale 2, la disposition alterne en zig-zag des sutures internes de ces trois plaques, l'extension de la plaque 2', qui, seule en contact avec le labrum, remplit toute l'aire impaire, sont autant de caractères spéciaux aux *Ananchitidæ*.

On voit de suite combien ce plastron d'*Holaster* s'éloigne de la constitution de l'interradium impair d'un *Collyrites*. Ainsi chez *Collyrites dorsalis* du Bathonien les plaques de chaque série plus nombreuses, non cunéiformes, ne s'avançent presque plus dans la portion opposée de l'aire; les plaques 2, 2' sont extrêmement réduites; 3, 3' sont moins développées que 4, 4'; enfin la péristomienne, pressée entre les ambulacres adjacents, devient particulièrement étroite. Il y a là une disposition simple et primitive de l'interradium impair surtout voisine de celle des Cassidulides.

Cette disposition est d'ailleurs intéressante à étudier en détail

et, si l'on veut analyser exactement le plastron des Méridosterniens, il me parait indispensable de jeter un rapide coup d'œil sur la structure de l'aire interradiale impaire des principaux Cassidulides :

Je viens d'examiner cette portion du squelette chez une espèce de *Collyrites*, le plus ancien genre connu de tous les Exocycles Atélostomes. Mais tous les *Collyrites* ne paraissent pas offrir exactement la même disposition des plaques, à la face adorale de l'aire 5. Ainsi chez *C. elliptica* et *C. acuta* de l'Oxfordien (Voir Lovén : Études pl. VI, fig. 55 et 59, pl. XXII) la péristomienne refoule beaucoup moins en arrière la plaque 2' qui s'avance davantage en avant au bord de l'ambulacre I. Il en résulte que la péristomienne se prolonge largement au bord de l'ambulacre V et affecte une forme irrégulière, vaguement subtrigone, qui rappelle celle du labrum des Spatangides anciens. M. Lovén a attribué la même disposition à la péristomienne du *Collyrites dorsalis* (Études pl. VI, fig. 60). C'est une structure un peu différente de celle que j'ai observée sur un autre échantillon de la même espèce. Celle que je reproduis est particulièrement intéressante parce qu'elle dénote chez le type Bathonien une tendance de la péristomienne à prendre la forme réalisée par les *Echinolampidœ* plutôt que celle du labrum d'*Echinospatangus* et d'*Holaster*. Les mutations de la partie étudiée du squelette sont d'ailleurs fréquentes et profondes chez *Collyrites*. Ainsi chez beaucoup de *C. bicordata* la plaque 1 de l'aire interradiale impaire aboutit encore par son extrémité antérieure au bord du péristome; cependant, chez certains échantillons de l'Oxfordien, le développement des plaques ambulacraires et la présence dans l'ambulacre d'une demi-plaque porifère interne (1) ont tellement resserré l'aire 5 que celle-ci n'atteint plus le péristome. Lors même qu'elle est ainsi refoulée par les plaques porifères des deux ambulacres contigus, la plaque 1 de l'interradium impair du *C. bicordata* conserve la forme primitive du type Cassidulides tel que je l'ai reconnu chez *C. dorsalis*.

L'exiguïté chez *Collyrites* des plaques 2, 2', l'étroite liaison de cette dernière avec la péristomienne 1 et le développement relatif des plaques 3, 3', 4, 4' sont des caractères très particuliers qui conduisent immédiatement à supposer que ces diverses plaques peuvent n'être pas les homologues de celles portant chez les

(1) Ces demi-plaques porifères sont nombreuses au voisinage du péristome dans les ambulacres de *Collyrites ringens* du Bajocien qui présente ainsi les rudiments de véritables phyllodes.



Spatangides les numéros correspondants. S'il en est ainsi, l'étude comparative des assules de l'aire 5 doit permettre de retrouver chez le type le plus modifié, le plus complexe et le moins ancien, les éléments de la composition primitive des grandes plaques constitutives du plastron. Ces considérations conduisent notamment à penser que le labrum d'*Holaster* est une pièce composée correspondant non seulement à la péristomienne de *Collyrites*, mais encore aux plaques suivantes 2, 2'. Les homologues des sternales des Spatangides seraient donc les plaques 3, 3' de *Collyrites* et non les plaques 2, 2', et le labrum d'*Holaster* comprendrait originairement quatre éléments 1+1'+2+2', tandis que la péristomienne de *Collyrites* plus simple ne renfermerait théoriquement que deux assules primitives soudées ensemble : 1+1'.

Un *Echinobrissidæ*, le *Trematopygus* (1) *Olfersi* montre une disposition analogue des assules de l'interradium impair, mais chez lui la péristomienne régulière a tous les caractères du type

(1) Le genre *Trematopygus*, créé par d'Orbigny (Pal. Franç., Terr. crét., t. VI, p. 374) en 1856, a pour type l'ancien *Nucleolites Olfersii* d'Agassiz. Il comprend, d'après son auteur, des espèces à péristome oblique, phyllodes nulles ou rudimentaires sans bourrelets buccaux. Les espèces typiques ont leurs ambulacres pétaloïdes avec pores inégaux dont les externes sont plus allongés que les internes : *T. Olfersi*, *T. Grasi*, *T. Archiaci* du Néocomien et *T. Guillieri* du Sénonien (décrit et figuré à tort, pl. 952 sous le nom de *T. analis*). D'autres ont leurs zônes porifères formées de pores sub égaux arrondis : *T. Ricordeaui* de l'Albien, *T. analis* et *T. oblongus* du Sénonien. D'Orbigny avait en outre réuni à son genre *Trematopygus* des espèces qu'en exclut la diagnose donnée, comme *T. ovulum* à péristome pentagonal et *T. crucifer* à ambulacres apétaloïdes.

Le petit genre *Trematopygus*, cependant très naturel, a été complètement méconnu par les auteurs subséquents. MM. Desor, Cotteau et De Loriol l'ont exclu de la méthode. Wright seul l'avait adopté, quand, en 1883, M. Pomel a prétendu (Genera p. 57 et 59) le limiter aux espèces à pores arrondis en prenant pour type du genre le *T. Archiaci*, dont les pores externes « analogues à ceux des *T. Olfersi* et *T. Grasi* « comme le dit d'Orbigny lui-même, sont manifestement allongés; puis il rejette les vrais *Trematopygus* dans son nouveau genre *Plagiochasma*, qui tombe ainsi simplement en synonymie de celui créé par d'Orbigny. Ayant eu la bonne fortune de retrouver le *T. Archiaci* dans le néocomien de Vauchonvilliers (Aube), je puis affirmer que cette espèce appartient bien par les caractères de ses ambulacres au groupe du *T. Olfersi* et que les suppositions de l'auteur du *Genera* sont erronées. En 1889, M. le professeur Duncan, a substitué sans motifs au nom créé par d'Orbigny et adopté par Wright, le terme générique nouveau *Dochmostoma* (Révision, p. 176.)



Cassidulides ; 2 et surtout 2' sont extrêmement réduits. 3 et 3' qui s'étendent davantage pourraient seules être comparées avec les sternales d'*Holaster.* Sauf l'extension et la forme régulièrement subtriangulaire de la péristomienne, cette disposition reproduit en somme celle déjà signalée chez *Collyrites dorsalis* et indique chez l'espèce néocomienne une complète dissociation des plaques homologues au labrum unique des Spatangides.

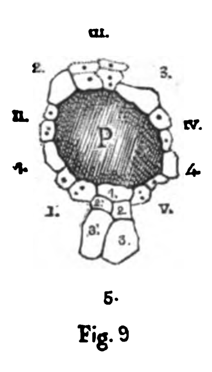


Fig. 9

FIGURE 9. — Péristome et premières plaques de l'aire 5 chez un *Trematopygus Olfersi* Agassiz du Néocomien d'Auxerre, grossi quatre fois, pour montrer la forme de la péristomienne et la disposition relative des plaques 2, 2' et 3, 3'.

Cette dissociation des premières assules de l'interradium impair se retrouve encore chez les *Echinolampidæ.* Toutefois ici les sutures sont moins nettes et il arrive fréquemment que 2' paraît se souder, soit avec 3', soit avec la péristomienne. Ainsi chez *Echinolampas calvimontanus* de l'Eocène la plaque 1 entre très largement dans le cadre du péristome, mais, très réduite en profondeur, elle semble se souder à la plaque 2' qui elle-même ne présente pas de suture bien nette pour la séparer de 3'. — Cette disposition, légèrement modifiée par le développement en longueur des assules 2, 2' se retrouve chez *Cassidulus Caribæarum,* Lamarck des mers actuelles (Voir Lovén, Études pl. VII, fig. 61.), et on peut la considérer comme caractéristique du groupe.

Cependant un *Echinobrissidæ* du Danien, le *Catopygus tenui-*

justement critiqué par M. Gauthier (Annuaire géol. univ. 1889, p. 964 — Paris, 1891), mais qui pourrait être conservé en le limitant aux espèces à pores ambulacraires arrondis comme *T. analis* Agassiz (*sub Nucleolites*) de Ciply et *T. oblongus* d'Orbigny de la Touraine.

porus (1) montre une péristomienne étendue qui se prolonge en arrière, surtout du côté de l'ambulacre V. Les plaques suivantes se développent considérablement et quatre et demie d'entre elles occupent seules toute la face adorale de l'oursin. Cette forme dérivée présente donc une véritable analogie avec certains plastrons de Méridosterniens. En particulier la plaque péristomienne de ce *Catopygus* ressemble beaucoup au labrum d'*Holaster*. Toutefois les plaques suivantes, dont les plus larges sont les plus proches de l'ambitus, n'offrent aucune tendance à la disposition cunéiforme et elles n'empiètent pas latéralement et réciproquement sur la portion opposée de l'aire impaire; à peu près semblables aux plaques des interradium pairs, on ne peut les considérer comme constituant un véritable plastron.

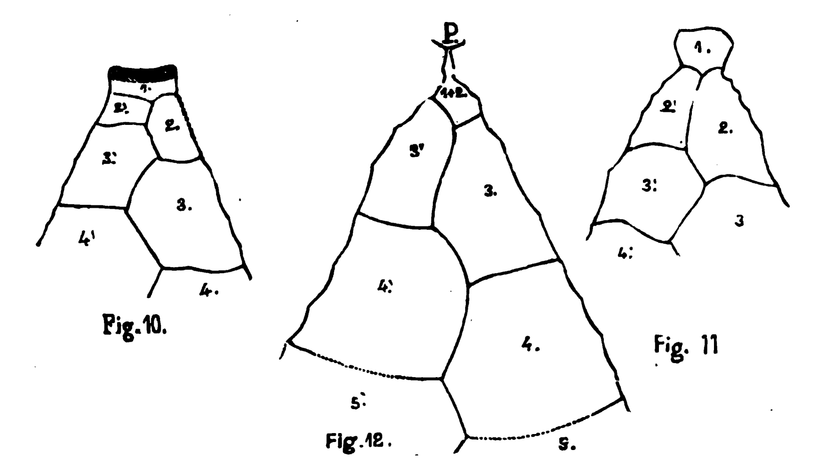


FIGURE 10. — Portion adorale de l'aire 5 d'un *Echinolampas calvimontanus* de l'Eocène de Grignon, grossi trois fois et demie, montrant comment la plaque 2 séparée par une suture très nette des plaques 2' et 3' semble se souder à la péristomienne. Les sutures les moins nettes de la plaque 2' sont indiquées par des lignes ponctuées.

FIGURE 11. — Portion adorale de l'aire 5 du *Cassidulus Caribœarum* Lamarck vivant, d'après M. Lovén, pour montrer le développement acquis par les plaques 2 et 2'.

FIGURE 12. — Disposition des plaques de l'aire interradiale impaire du *Catopygus tenuiporus*, d'après un échantillon siliceux du Danien de Maestricht grossi trois fois et demie. Les plaques en contact avec la péristomienne correspondent aux plaques 3, 3' d'*Echinolampas*, de *Trematopygus* et de *Collyrites*. — P. Le péristome.

(1) Le *Catopygus tenuiporus*, créé par Agassiz en 1847 pour une forme voisine du *C. pyriformis* Goldfuss (*s. Nucleolites*), mais moins cylindrique

Maintenant, si l'on compare ce labrum de *Catopygus* aux péristomiennes d'*Echinolampas* ou de *Trematopygus*, il n'est pas possible de se dissimuler que la première plaque de l'aire 5 chez l'espèce danienne, correspond aux trois premières de *Trematopygus*. La dissociation des éléments du labrum, manifeste chez *Collyrites*, encore très nette chez *Trematopygus*, plus confuse chez *Echinolampas*, avait déjà cessé pour le *Catopygus* dont la plaque péristomienne se trouve composée par la soudure des trois premières assules : 1+2'+2 (et théoriquement : (1'+1)+2'+2). Les plaques en contact avec la péristomienne du *Catopygus tenuiporus* correspondent donc aux plaques 3, 3' d'*Echinolampas* et de *Collyrites*, et sont homologues aux sternales des Méridosterniens et des *Spatangidæ*.

Je ne puis d'ailleurs entreprendre ici incidemment l'étude morphologique de l'interradium impair des Cassidulides. En jetant un coup d'œil sur quelques types de cette grande famille, j'ai voulu seulement faire ressortir que l'observation comparée des éléments homologues de l'aire 5 chez les Atélostomes conduit à considérer le labrum des Spatangides comme une pièce complexe formée par la soudure intime de divers éléments empruntés aux deux séries des assules constitutives de l'interradium impair. Ainsi la plaque 1, le labrum d'*Holaster*, qui comprenait déjà théoriquement 1'+1, comprend réellement en outre 2'+2, en sorte que les plaques suivantes ne peuvent se rapporter à celles des Cassidulides qu'en leur restituant leur notation vraie 3, 3', etc.

Ce point mis en lumière, sans vouloir d'ailleurs modifier la notation reçue et établie par M. Lovén, je reviens à l'étude des Méridosterniens.

Chez *Holaster nodulosus*, Goldfuss (*sub Spatangus*) de la Gaize et de la base du Cénomanien, le plastron se constitue par le développement exclusif de la sternale 2', qui refoule sa voisine 2 dans la seconde partie de la distance entre le péristome et le bord posté-

et plus large, a été réuni dans la Paléontologie Française (Terr. cret., t. VI, p. 455. — 1859) au *Oolopygus pyriformis*. N'ayant pas les types sous les yeux, je ne puis dire si cette réunion se justifie, mais si l'assimilation proposée est fondée, l'oursin dont je figure ici l'aire 5 serait une autre espèce, voisine surtout du *Catopygus fenestratus*, Agassiz. Son test est cependant moins renflé, plus anguleux à l'ambitus; sa face inférieure est à peu près plane avec la région péristomienne plutôt déprimée. Dans ces conditions, mon échantillon répondant mieux à la diagnose du *Catopygus tenuiporus* qu'à tout autre, j'ai préféré lui laisser ce nom.

rieur. La sternale 2, à peine plus développée que les épisternales dont elle conserve la forme, cesse de s'avancer à la rencontre du labrum, mais son angle interne se rapproche davantage de l'ambulacre opposé I, et tend à séparer la grande sternale 2' de l'épisternale de la même série 3'.

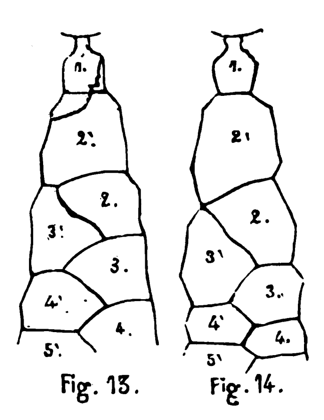


Figure 13. — Plastron méridosternien d'un *Holaster nodulosus* Goldfuss du Cénomanien de Lindry (Yonne), grossi une demi fois, montrant le grand développement de la sternale 2' ; la plaque 2 complètement refoulée en arrière de la précédente tend à se rapprocher de l'ambulacre I, pour séparer 2' de 3'. — Le labrum mutilé a été restauré par une ligne ponctuée.

Figure 14. — Plastron méridosternien d'un autre *Holaster nodulosus* du Cénomanien de Seignelay (Yonne), grossi une demi fois. Chez cet échantillon exceptionnel la sternale 2 vient en contact de l'ambulacre opposé et s'intercalle entre 2' et 3'.

La disposition générale des plaques de ce plastron est peu différente de celle du plastron d'*Holaster intermedius* : on remarque seulement chez l'espèce de la craie une plus grande régularité du labrum et de la sternale 2' à peine échancrée postérieurement par la plaque 2 définitivement rejetée en arrière. La structure présentée par l'*Holaster nodulosus* paraît d'ailleurs typique ; je la retrouve chez *H. lævis* de Luc (*in* Brongniart *sub Spatangus*) de l'Albien, chez *H. subglobosus* Leske (*s. Spatangus*) et *H. trecensis* Leymerie du Cénomanien supérieur et même chez *H. integer* Agassiz du Turonien. La sternale 2 de toutes ces espèces n'atteint pas l'ambulacre I.

J'ai cependant sous les yeux un échantillon très remarquable du *H. nodulosus* du Cénomanien de Seignelay, dont les sutures du plastron sont fort nettes et chez lequel cette disposition se réalise exceptionnellement. La sternale 2, toujours fort réduite, se déve-



loppe derrière 2' et atteint par son angle interne le bord opposé, de l'aire, séparant complètement 2' de 3'. Ainsi se constitue l'alternance définitive des assules de chaque série pour la formation du plastron chez les Méridosterniens les plus élevés.

En effet, chez les *Holaster* plus récents de la craie blanche, cette alternance complète des plaques, seulement indiquée sur l'échantillon exceptionnel de Seignelay, va se réaliser : Chez *H. planus* du Turonien supérieur et du Sénonien inférieur de l'Yonne (1), au labrum succède toujours la grande sternale 2' de forme haute, sub-hexagonale, et un peu rétrécie en avant, mais la sternale 2 a pris un développement singulier; elle affecte la même forme que son homologue de la série opposée *b*; tout en restant plus basse, plus régulièrement hexagonale, elle sépare complètement 2' de l'épisternale 3'. Cette dernière s'est également développée en arrière de la sternale 2, de manière à seule occuper toute la largeur de l'aire 5; elle revêt la même forme que la sternale 2 et la sépare à son tour complètement de l'épisternale 3. Enfin l'épisternale 3 irrégulièrement subtrigone, s'avance elle-même jusqu'au bord de l'ambulacre I. et s'intercale entre 3' et la préanale 4'. Cette remarquable alternance des assules du plastron ne se poursuit pas au-delà : les préanales ne se développent chacune que dans la partie de l'aire appartenant à leur série, comme cela a lieu chez les *Spatangidæ* et chez les Cassidulides.

J'ai retrouvé cette disposition alterne des assules du plastron chez *Holaster placenta* Agassiz. Chez des formes évidemment supérieures, fasciolées, l'alternance des assules pour la formation

(1) Je pense que l'on confond actuellement plusieurs espèces sous le nom de *Holaster planus*. Cette espèce n'a été figurée que par Mantell (1822), d'Orbigny (1853), Quenstedt (1874), Cotteau (1876) et Wright (1881). Les types de d'Orbigny sont peu différents de celui de Mantell. Le *Spatangus* cf. *planus* de Quenstedt, allongé, avec sommet très excentrique en avant me paraît une forme spécifiquement distincte.

Malgré sa taille, l'échantillon fig. 5 pl. 73 des *Echinides de l'Yonne* est encore à rapprocher du type; mais les deux autres, plus déprimés, plus arrondis à l'ambitus, subfasciolés, me paraissent différents. Les échantillons figurés par Wright diffèrent aussi un peu du type tel que je le comprends. Je me réserve d'étudier plus complètement la question soulevée par l'examen de cette espèce dans mon Catalogue des Echinides de Sainte-Ménehould; en attendant, il me suffit ici de dire que l'espèce nommée *H. planus* est celle figurée par d'Orbigny et par M. Cotteau, fig. 5 pl. 73 des *Echinides de l'Yonne*, remarquable par sa taille, sa hauteur relative, sa face inférieure plane, à bords anguleux, son apex faiblement excentrique en avant, ses tubercules homogènes et l'absence complète de fasciole.



du plastron est la règle. On l'observe particulièrement chez les diverses espèces du genre *Cardiaster*.

Ainsi chez *Cardiaster Peroni* Lambert, du Turonien supérieur de l'Yonne, l'alternance des plaques est complète et l'aire 5 ne comporte plus à la face inférieure qu'un seul rang d'assules. L'analyse seule et l'étude des formes plus anciennes permettent de reconnaître dans ces plaques semblables, occupant successivement tout l'espace qui sépare les ambulacres postérieurs, les éléments alternes des deux séries primitives. Tandis que les *Spatangidæ*, comme en général tous les autres Néaréchinides (1), présentent vingt rangées verticales de plaques, dix ambulacraires

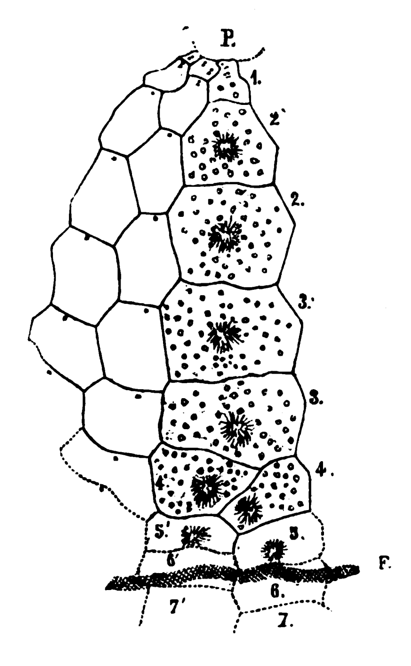


FIGURE 15. — Plastron méridosternien du *Cardiaster Peroni* Lambert du Turonien D. d'Armeau (type de l'espèce), grossi trois fois, avec portion de l'ambulacre adjacent I, montrant l'alternance compléte des deux séries de plaques de l'aire 5 réduites à une rangée unique. Les contours des plaques étrangères à la face inférieure sont indiqués par des lignes ponctuées. — P. le péristome ; F. partie postérieure du Fasciole marginal.

(1) Il faut cependant faire exception pour le singulier genre *Tetracidaris* et pour plusieurs types de la famille des *Pourtalesidæ*.

et dix interambulacraires, qui souvent, il est vrai, n'aboutissent pas toutes au péristome, les véritables Méridosterniens n'ont plus à la face inférieure que dix-neuf rangées, l'aire interradiale impaire n'en présentant plus qu'une seule.

Le *Cardiaster Peroni* offre un bon exemple de plastron nettement et complètement Méridosternien, mais l'alternance remarquable des assules de chaque série se remarque au même degré chez d'autres espèces, notamment chez *C. æquituberculatus* Cotteau (*s. Holaster*), *C. granulosus* Goldfuss (*s. Spatangus*), *C. Heberti* Cotteau, *C. transversus* Cotteau (1) que je viens d'examiner. On peut la considérer comme la réalisation la plus complète d'une disposition spéciale aux *Ananchitidæ* les plus élevés, genres à ambulacres inégaux, l'impair différent des autres, à tubercules scrobiculés près de l'apex, à sillon antérieur profond et pourvus d'un fasciole marginal.

L'examen de l'interradium impair de ces *Cardiaster* montre chez deux préanales elles-mêmes, à l'extrémité de la face inférieure, une tendance manifeste à entrer dans la constitution du plastron : 4' surtout prend une forme subtrigone et son extrémité interne s'avance largement dans la portion opposée de l'aire, à la rencontre de l'ambulacre V. Les deux préanales sont ici en fonction évidente d'épisternales, ces dernières étant devenues de vraies sternales.

Cependant si, suivant le développement morphologique du plastron de l'*Holaster* adète primitif aux *Cardiaster* fasciolés, nous sommes arrivés à la découverte de cette structure alterne, essentiellement méridosternienne, que n'avait pas connue M. Lovén, dans un autre groupe d'*Ananchitidæ*, nous voyons se maintenir presque sans changements la disposition originaire. Chez les genres d'une infériorité relative, où les caractères de l'adulte manifestent une permanence de formes transitoires, spéciales aux jeunes de congénères plus élevés, là où le fasciole ne se développe pas, où les ambulacres tous semblables n'offrent plus que des pores égaux et arrondis, dans le petit groupe auquel appartiennent l'*Echinocorys* et l'*Offaster*, la structure méridosternienne reste incomplète. Ce groupe a, vis-à-vis des *Cardiaster*, un caractère d'archaïsme bien tranché, et, fait remarquable, les espèces de ces genres appartiennent généralement aux étages les plus élevés de la craie, comme si ces dépôts s'étaient effectués dans de plus grandes profondeurs. (2).

(1) M. Humbert a reproduit d'une façon un peu fantaisiste le plastron de cette espèce à la pl. IX, fig. 7, des Echinides du Sud-Ouest.

(2) On sait en effet que les analogies avec les formes primitives sem-



Ainsi chez les premiers *Echinocorys* des couches à *Micraster cortestudinarium* le plastron est peu différent de celui de l'*Holaster nodulosus* type du Cénomanien. La sternale 2 échancre à peine sa voisine 2' qui remplit seule toute la largeur de l'aire 5 et reste en contact avec l'épisternale 3'. Cette sternale 2 n'atteint donc pas le bord de l'ambulacre I. et il n'y a pas complète alternance des plaques.

Mais, chez l'*Echinocorys vulgaris* des couches supérieures à *Micraster coranguinum* de Saint-Martin près Sens (1), au labrum succède une large sternale 2' ; la sternale 2, très réduite, a conservé à peu près la forme de la plaque correspondante chez l'*Echinocorys* primitif; elle atteint toutefois très complètement le bord opposé de l'aire et, en contact avec l'ambulacre I, sépare 2' de 3'. Les épisternales 3', 3 et les deux premières préanales 4', 4 complètent le plastron en prolongeant chacune leur angle interne dans la partie opposée de l'aire, mais sans atteindre les bords. Ce plastron de l'*Echinocorys* des couches à *Marsupites* est évidemment mieux développé et, par l'alternance complète des sternales, plus franchement Méridosternien que celui des premiers représentants de l'espèce, mais il est loin d'être aussi nettement constitué que celui des *Holaster* Sénoniens. Je le regarde comme le type le plus parfait du plastron d'*Echinocorys.* Il ne faut pas oublier d'ailleurs que par les caractères de ses ambulacres, étendus, à plaquettes nombreuses et serrées, percées de pores allongés, conjugués, l'*Echinocorys* des couches à *Marsupites* est un type évidemment supérieur à ceux des couches à Belemnites de Michery ou de Meudon. Chez ces derniers le plastron reprend sa disposition primitive. Ainsi les rapports qui se manifestent toujours entre le développement du système tentaculaire de l'ambulacre et le développement des plaques de l'aire 5 pour la constitution du plastron sont ici faciles à constater, et ce fait met une fois de plus en lumière la corrélation des caractères pour les espèces d'un même genre.

L'*Echinocorys sulcatus*, Goldfuss (*s. Ananchytes*) de la craie du Nord, à ambulacres courts, composés de plaques hautes avec pores presque ronds, a tous les caractères d'une espèce inférieure et il n'est pas étonnant de retrouver chez elle, malgré son âge plus moderne un plastron rudimentaire.

blent se rencontrer plus généralement chez les types abyssaux que chez les espèces cotières.

(1) C'est l'*Echinocorys carinata* Defrance. — L'espèce des couches à Bélemnites de Michery est l'*E. conica* Agassiz. (Voir Bayle : Foss. princip. des terrains, pl. 154 et 155).



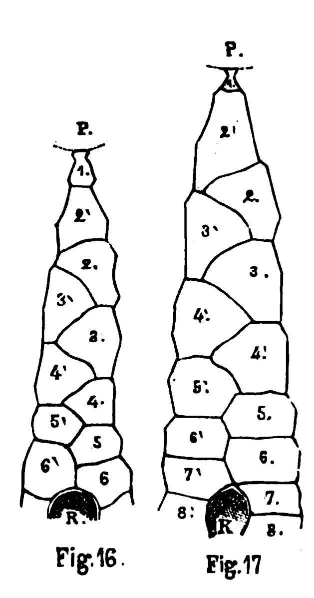


Figure 16. — Plastron méridosternien d'un jeune *Echinocorys vulgaris* Breynius de la craie à *Marsupites* de Saint-Martin près Sens, un peu grossi (1/3 en sus), montrant le développement de la sternale 2 qui sépare 2' de 3'.

Figure 17. — Plastron méridosternien d'un *Echinocorys vulgaris* Breynius de la craie à Belemnitelles de Sens, grossi une demi fois. La sternale 2 a repris sa forme primitive cunéiforme et ne sépare plus 2' de 3' ; le labrum est remarquablement réduit. — P. le péristome ; R. le périprocte.

Par une singulière coïncidence, ces plastrons incomplets d'***Ananchitidæ*** furent les seuls connus de M. Lovén et décrits ou figurés par lui comme types de Méridosterniens. (Voir : Études pl. XXV). En effet l'***Holaster scaniensis***, Cotteau (*in* Lovén : ibid. pl. XXV) de la craie de Suède, est un type à peine plus élevé que le précédent ; ses plaques 2, 3' et 3 n'alternent pas entre elles; elles se prolongent seulement chacune dans la partie opposée de l'aire; enfin chez cette espèce la sternale 2 largement cunéiforme échancre nettement sa voisine 2' (1). Ce plastron d'un ***Holaster*** de la craie à Belemnites est très remarquable ; il ne peut être comparé qu'aux

(1) C'est évidemment par erreur que M. Lovén, dans ses Études sur le Echinoïdées, a représenté cette espèce comme pourvue seulement de pores ambulacraires arrondis, car en lui restituant son orthographe primitive, dans *On Pourtalesia*, il a figuré une assule ambulacraire à pores nettement allongés, conjugués comme ceux de tous les *Holaster*.

formes typiques de l'Albien : *H. latissimus*, *H. lævis*. Comme les *Echinocorys*, les *Holaster* de la craie supérieure portent donc un cachet d'archaïsme assez tranché.

Nous devons aussi à M. Lovén : *On Pourtalesia*, p. 92, la connaissance du plastron de l'*Offaster corculum*, Goldfuss (*s. Ananchytes*), encore un de ces types dont l'adulte a conservé les ambulacres des jeunes et dont la formule porifère indique le degré relatif d'infériorité par comparaison avec *Holaster* et *Cardiaster*. Ce plastron de l'*O. corculum* est à peine différent de celui de l'*Echinocorys* primitif. Mais, ainsi qu'on devait s'y attendre, chez certains *Offaster* fasciolés, la sternale 2 s'avance jusqu'au bord opposé de l'aire, séparant 2' de 3', et l'alternance des assules signalée chez *Cardiaster* tend à reparaître. C'est du moins ce que j'ai observé sur un oursin du Sénonien à Belemnitelles des Clérimois (Yonne) décrit et figuré par M. Cotteau : *Echinides foss. de l'Yonne*, t. II, p. 479, pl. 81, fig. 12, sous le nom de *Offaster pilula*, variété hémisphérique, et qui me paraît, en raison de cette disposition toute spéciale des plaques du plastron, devoir être élevé au rang d'espèce et prendre le nom de *Offaster hemisphæricus* (1). Chez les autres *Offaster* comme *O. pilula*, *O. Gauthieri*, *O. Pomeli*, *O. caucasicus*, le plastron conserve dans l'arrangement de ses plaques une disposition peu différente de celle signalée chez l'*O. corculum*.

Les matériaux dont je dispose ne m'ont malheureusement pas permis de pousser plus loin cette étude, et le plastron d'une foule de genres intéressants reste encore à connaître dans le groupe des *Ananchitidæ*. Pour une étude morphologique comme celle que je poursuis, on ne peut guère en effet se fier aux planches publiées jusqu'ici ; certains dessinateurs ont trop souvent, sous le prétexte de donner du relief à leurs figures, tracé les sutures des plaques d'une façon absolument arbitraire. Ainsi Quenstedt, ordinairement si précis, nous a donné des plastrons d'*Echinocorys* certainement inexacts, paraissant retournés (Die Echiniden pl. 84 fig. 53, 58, 59). M. Humbert lui-même, dans les planches VIII, IX et X des Echinides du Sud-Ouest, a supprimé complètement les plastrons de plusieurs *Ananchitidæ* et les a remplacés par des sutures de plaques fantaisistes.

Il me reste cependant à étudier le petit groupe si curieux des prétendus *Ananchitidæ* à apex compact et le genre exceptionnel *Hemipneustes* (2).

(1) Voir page 55.

(2) Ce n'est pas le lieu de soulever ici incidemment la question de la



L'étude du plastron de ce dernier a été faite par M. Lovén (*On Pourtalesia*, p. 92). Ce genre est celui dont les caractères présentent le plus d'analogie avec ceux des vrais *Spatangidæ*. Par ses ambulacres très développés, hétérogènes, à branches inégales, son péristome muni d'une lèvre saillante, il s'éloigne de tous les autres *Ananchitidæ* crétacés. On l'aurait même probablement rapproché des *Echinospatangus* sans son apex nettement allongé.

L'*Hemipneustes* fournit un argument nouveau pour démontrer l'importance taxonomique de la structure du plastron, puisque ce type supérieur d'*Ananchitidæ*, si voisin des *Spatangidæ*, offre précisément une disposition des plaques de son interradium impair en quelque sorte intermédiaire entre celle des Amphisterniens et celle des Méridosterniens.

Le facies général du plastron d'*Hemipneustes* est celui d'un Méridosternien, mais l'analyse exacte de la disposition de ses plaques le rapproche des Amphisterniens, puisque ses deux sternales 2' et 2 restent en contact avec le labrum. (Voir la description détaillée du plastron d'*Hemipneustes radiatus* par M. Lovén : Études sur les Echinoïdées, p. 56 et la figure donnée : *On Pourtalesia* p. 92).

Au fond, le caractère dominant du plastron de l'oursin de Maestricht est bien, comme l'indique M. Lovén, l'alternance des assules et il n'y a pas à attacher une importance exagérée au fait que cette alternance n'est pas totale. Les plaques 2, 3', 3 de cette espèce conservent en définitive la forme de leurs homologues chez *Holaster nodulosus;* mais, ce qui est singulier chez l'*Hemipneustes radiatus* c'est l'arrêt de développement de la sternale 2', plus petite que 2 et qui cesse de prendre une part prépondérante à la constitution du plastron. Faute de matériaux suffisants, M. Lovén avait considéré cette disposition comme typique pour ses Méridosterniens. J'avoue qu'elle m'a au contraire vivement surpris et m'a paru une anomalie bien singu-

réintégration des noms anciens dans la méthode, et, pour me conformer aux habitudes dominantes, je conserve aux gros oursins de Maëstricht le nom d'*Hemipneustes* que leur a donné Agassiz en 1836. Mais Klein, dès 1734, les avait pris comme type de la première espèce : *quaternis radiis*, de son genre *Spatagoides* et en avait donné une figure suffisante pour l'époque. Sans doute le terme spécifique ne saurait pas être conservé, mais il n'en est pas de même du nom de genre, et c'est avec raison, selon moi, que M. Bayle l'a rétabli dans la méthode. (Explic. de la carte géol. de la France. Atlas, pl. CLII. — 1878).



lière dans ce groupe intéressant. Pour comprendre ce plastron d'*Hemipneustes*, il faut cesser de le considérer comme un type primitif et reconnaître qu'il est une forme essentiellement secondaire, tendant à l'aurore des temps tertiaires vers la constitution d'une configuration nouvelle des Méridosterniens, très différente de la disposition des formes ordinaires de la craie. Pour moi *Hemipneustes radiatus* dérive simplement de *Holaster* et je suis certain que de nouvelles études permettront d'établir ce fait d'une façon très nette. L'examen du plastron d'une autre espèce

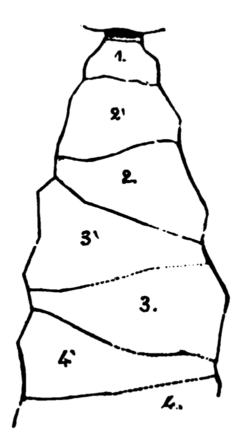


Fig. 18.

FIGURE 18. — Partie antérieure du plastron de l'*Hemipneustas pyrenaïcus* Hébert un peu grossi, d'après un échantillon de Gensac. Les portions de sutures indiquées par des lignes ponctuées ont été tracées d'après un second échantillon de la même localité. Chez cette espèce, la préanale 4' entre à son tour dans la composition du plastron et, semblable aux épisternales, sépare complètement 3 de 4. (Dans l'échantillon de ma collection la plaque 2' est un peu plus développée que chez le type).

me fournit d'ailleurs un argument décisif. Chez *Hemipneustes pyrenaïcus* Hébert, l'alternance des assules est complète, et non seulement l'épisternale 3, atteignant largement l'ambulacre I, s'intercale entre l'épisternale opposée et la préanale 4', mais cette dernière elle-même, semblable aux épisternales, s'étend d'un bord à l'autre de l'aire 5 et sépare la plaque 3 de la plaque 4 (1).

(1) Cette disposition a déjà été indiquée par M. Hébert ou plutôt par son dessinateur, M. Humbert. (Bull. Soc. Géol. de France, 3e série, t. III, p. 592, pl. XX, fig. 2.)



Bien que toutes les assules aient conservé cet aspect cunéiforme signalé par M. Lovén, entre leur disposition et celle caractéristique du plastron de *Cardiaster Peroni*, il n'y a plus qu'une différence relative résultant de l'obliquité successivement inverse des sutures. Il importe toutefois de remarquer qu'ici une préanale elle-même s'étend et remplit à son tour toute la largeur de l'interradium impair; il y a donc chez *Hemipneustes* une plaque unique alternante de plus que chez *Cardiaster*. Si l'espèce de Maëstricht présente au premier abord une disposition très différente, c'est seulement parce qu'une plus grande largeur de l'aire 5 a permis pour elle un plus grand développement latéral de chaque plaque, mais la structure fondamentale du plastron reste identique. En résumé, par les caractères de son plastron, malgré une anomalie dans le développement de la sternale 2', *Hemipneustes* se relie morphologiquement à *Cardiaster*, dont il exagère encore les caractères et il appartient bien réellement au groupe des Méridosterniens.

Je ne pouvais terminer cette étude sans passer à l'examen de quelques formes du type *Stenonia*, à apex compact, pour voir si celui-ci est un dérivé d'*Echinocorys* et d'*Holaster* ou un rameau aberrant du tronc principal des *Spatangidæ*. Malheureusement je n'ai à ma disposition aucun représentant des genres *Coraster*, *Ornithaster*, *Ovulaster* (1) et mon unique *Stenonia* se refuse absolument à l'étude des plaques du plastron (2). Je dois donc me borner ici à l'étude du genre *Physaster* dont l'unique espèce connue de Dakar (Sénégal) passe pour Cénomanienne.

Le plastron de cet oursin est construit sur un plan très différent de celui des *Ananchitidæ*; il est nettement Amphisternien. Le labrum extraordinairement étroit fait cependant une légère saillie sur le péristome; il ne se développe même pas en arrière, où il entre en contact à la fois avec les deux sternales 2' et 2. Ce labrum a une certaine, mais lointaine analogie avec celui de *Mi-*

(1) Je viens de voir chez M. Gauthier une espèce nouvelle de ce genre, provenant de Tunisie, et chez laquelle le plastron étroit est nettement amphisternien.

(2) L'apex de *Stenonia tuberculata*, Defrance (*s. Ananchytes*) dont Quenstedt a seul figuré d'une manière correcte la structure ambulacraire (Die Echin., pl. 85, fig. 22) est encore mal connu. D'Orbigny (Pal. franç., terr. crét., t. VI, pl. 807, fig. 1) et M. Seunes (Echin. des Pyr. occid., p. 20), semblent le considérer comme renfermant des plaques intercalaires, tandis que Desor l'a représenté (Synopsis, p. 333, pl. 39, fig. 10) comme simplement compact.



craster glyphus et surtout de *Lovenia*. Les deux sternales à peu près égales, allongées, subtriangulaires forment presqu'à elles seules tout le plastron; la plaque 2 se développe encore un peu en retrait relativement à 2' et entre en contact avec 3'. Les épisternales ne présentent aucuns caractères spéciaux; elles sont semblables aux préanales et aux dorsales comme les épisternales d'*Echinospatangus*.

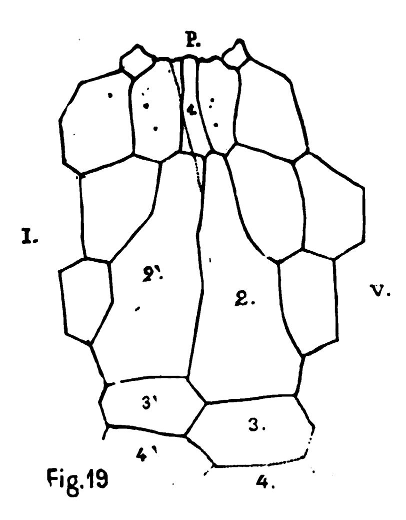


Figure 19. — Plastron amphisternien du *Physaster inflatus* Desor (*s. Holaster*) de Dakar, grossi trois fois, avec portion des ambulacres adjacents, montrant un labrum très étroit et deux grandes sternales égales qui atteignent presque l'ambitus. Les pores des plaques ambulacraires sont très difficilement perceptibles. La ligne ponctuée qui traverse le labrum parait correspondre à une simple fêlure du test.

Voici donc une espèce, jusqu'ici rapprochée des *Offaster*, s'en distinguant il est vrai par un apex compact, mais qu'on n'avait pas osé en séparer et dont les véritables affinités sont avec les *Spatangidæ*. La corrélation évidente qui existe entre l'apex compact et le plastron Amphisternien, l'apex allongé et le plastron méridosternien donne à ces caractères une valeur plus considérable et ne permet pas de laisser confondus des types qui, par les parties les plus importantes du squelette comme par leurs origines, sont évidemment différents. En effet, le plastron amphisternien d'un *Physaster* de la craie ne peut être regardé comme une moderne transformation de l'*Holaster* néocomien. Si l'on doit rechercher absolument son origine, on la trouverait plutôt vers la forme primitive des vrais *Spatangidæ*. D'où cette conclusion inat-

tendue que *Physaster* est plus proche de son contemporain *Hemiaster* que d'*Holaster*.

Cette étude resterait tronquée, si je ne la complétais par l'examen des types si curieux dont M. Seunes nous a révélé l'existence (1).

Le plastron de *Jeronia* n'est malheureusement pas connu; il faut en dire autant de celui de l'*Offaster Munieri*. Celui de l'*O. cuneatus* serait très intéressant à étudier, car, selon toutes probabilités, il doit sensiblement s'éloigner de celui de l'*O. pilula*. Les *Tholaster* (*Gibbaster*) que j'ai pu examiner ne m'ont pas offert d'une façon assez nette les contours des plaques de leur plastron pour que je puisse en parler ici. La figure 1b de la pl. VIII de M. Seunes (Sér. II, pl. 27) est sous ce rapport trop vague pour fournir d'utiles renseignements.

J'ai éprouvé la même déception en me livrant à l'examen du *Galeaster Bertrandi* Seunes, et les échantillons de la Sorbonne ne m'ont pas permis l'étude du plastron. Il est vrai que la figure 2b de la pl. VIII de M. Seunes semble indiquer un plastron très particulier, formé seulement de trois plaques : le labrum et les deux sternales 2' et 2, alternes, allongées, étroites. Le plastron paraît en effet avoir été moins large chez cette espèce que chez les *Offaster pilula* et *O. Corculum*. Il est d'autant plus fâcheux qu'il soit si peu connu, que, selon moi, les caractères tirés de cette partie du test seraient seuls de nature à légitimer le nouveau genre *Galeaster* (2).

L'examen des espèces du genre *Stegaster* est rendu difficile par la confusion qui existe sur les caractères génériques de cette singulière création de M. Pomel, qui, arrivé à la fin de ses genres d'Ananchytidés, embarrassé de quelques espèces très différentes les unes des autres, mais que les coupes génériques précédentes ne pouvaient recevoir, a pris le parti de les rejeter en bloc et au hasard dans ses deux genres *Cibaster* et *Stegaster*. Cependant ce dernier a été créé spécialement pour *Cardiaster Gillieroni* de

(1) Seunes : Echinides Crétacés des Pyrénées Occidentales. 1888-91. (Bull. S. G. D. F. 3e sér., t. XVI, XVII et XIX).

(2) D'après les descriptions et les figures de l'auteur, *Galeaster* ne diffère en effet d'*Offaster* que par deux caractères : 1° l'épaisseur relative du test; 2° le rapprochement des plaques et des pores dans l'ambulacre impair, où ces derniers s'espacent moins que dans les ambulacres paires. Or, ces caractères sont sans importance générique.

L'épaisseur relative du test est trop variable pour être prise en sérieuse considération. Ainsi je la trouve de 3 0/0 de la longueur chez *Offaster*

Loriol, petit oursin de forme déclive, fortement accidentée, rappelant un peu le *C. subtrigonatus* Catullo (*s. Nucleolites*), mais à plaques ambulacraires hautes et pores arrondis, sillon antérieur se poursuivant jusqu'au péristome, etc.; son ambulacre impair n'est malheureusement pas connu. M. Seunes et moi-même avons démontré que les cinq autres espèces citées par M. Pomel ne pouvaient être confondues avec ce type, plus voisin sans doute du *Galeaster* que de toute autre forme. Il eut peut-être été prudent de laisser la responsabilité de ce genre à son auteur. M. Seunes a préféré lui assimiler des formes diverses, ses *S. Heberti*, *S. Cotteaui*, *S. altus*, *S. Bouillei*, *S. Chalmasi*, formes larges, plus ou moins élevées, à apex subcentral, présentant deux types assez différents : l'un à plaques peu élevées, probablement fasciolé, comprenant les *S. altus* et *S. Bouillei*, l'autre à plaques hautes, paraissant dépourvu de fasciole. Ces deux types semblent différer par leur plastron. Cependant, n'ayant pu étudier en nature le premier, je me bornerai à constater ici son caractère nettement Méridosternien, avec un labrum auquel succèdent deux sternales qui occupent tour à tour toute l'étendue de l'aire impaire.

Les plastrons des *S. Heberti* et *S. Chalmasi* ne me sont pas connus, mais j'ai pu, grâce à l'obligeance de M. Douvillé, étudier celui du *S. Cotteaui* qui présente un intérêt capital.

Chez cet oursin, en effet, il n'y a plus de labrum, la plaque 1 de l'aire 5 subtrigone, partageant d'ailleurs le sort de ses homologues des aires 1 et 4, n'aboutit plus au péristome, dont le cadre dans toute sa partie postérieure n'est plus formé que par des assules ambulacraires. Non seulement la pression exercée par les ambulacres sur les plaques du système interradial refoule postérieurement ce dernier loin du péristome, mais elle interrompt le plastron. La plaque 1 est complètement séparée de la grande sternale

pilula, genre prétendu à test mince, et seulement de 3,80 0/0 chez *Stegaster Cotteaui* Seunes, genre à test prétendu épais, tandis qu'elle atteint 4,06 0/0 chez *Offaster Pomeli*.

Le second caractère est plus important. Il ne faut cependant pas oublier que chez *O. pilula* les plaques sont moins élevées et les pores plus rapprochés dans l'ambulacre impair que dans les autres; or ce caractère s'exagère encore chez *O. Pomeli*. Ainsi, au point de vue de la forme des plaques et de la disposition des pores de l'ambulacre impair, *O. pilula* *O. Pomeli*, *O. Caucasicus* et *Galeaster Bertrandi* forment une série qu'on ne saurait scinder, à moins de trouver dans les caractères du plastron un argument nouveau pour le maintien du genre *Galeaster*. — Le genre *Galeraster*, Cotteau, de l'Eocène d'Australie est très différent, et devra, selon moi, être reporté parmi les *Echinoneidæ*.



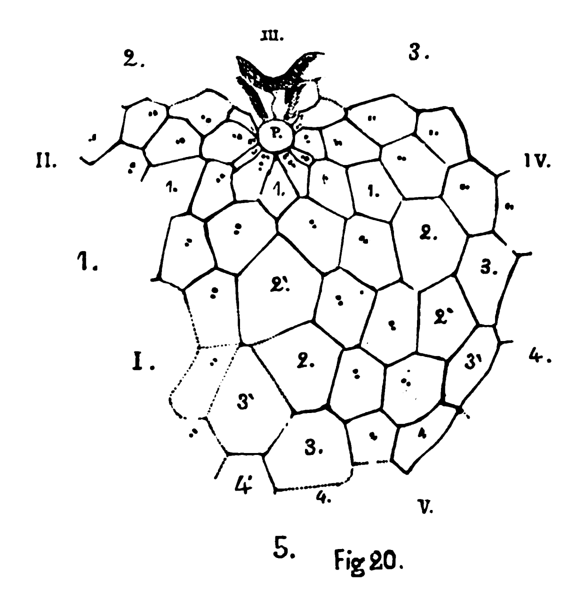
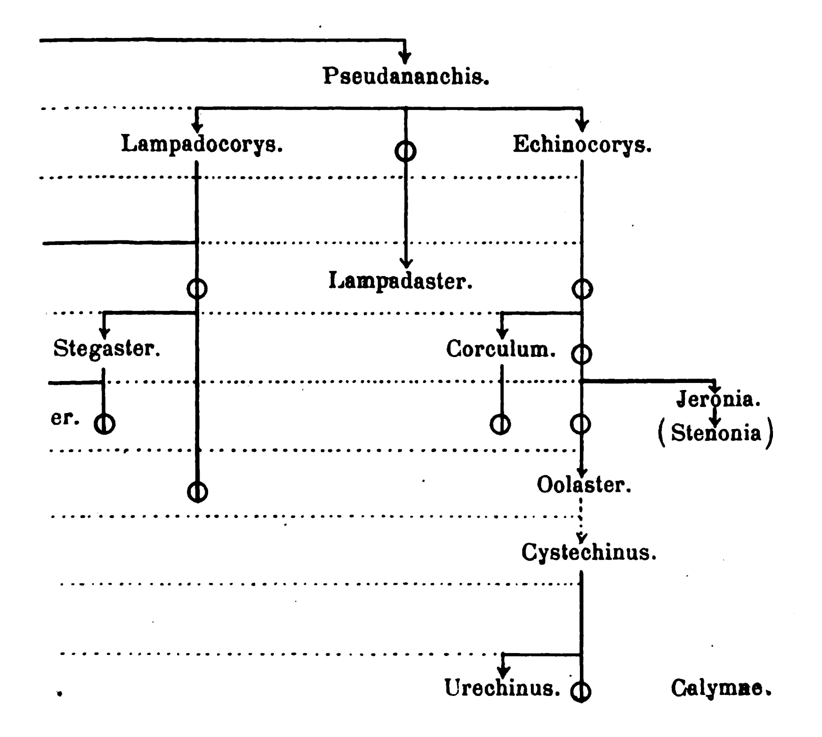


FIGURE 20. — Partie de la face inférieure du *Stegaster Cotteaui* Seunes, de Gan, d'après un échantillon de la collection de l'Ecole des Mines un peu grossi, montrant le plastron méridosternien interrompu par les ambulacres postérieurs, le développement des plaques ambulacraires à deux péripodes, et l'exclusion du péristome des aires interradiales 1 et 4. Les sutures indiquées par des lignes ponctuées sont moins nettes que les autres.

2' par les plaques ambulacraires 2^aI et 2^bV qui se rejoignent en arrière du labrum. Quant à la sternale 2, elle n'atteint pas le bord opposé de l'aire et peu différente de la plaque 3', elle passe ici à l'état et en fonction d'épisternale. Les plaques suivantes : 3, 4' et 4, qui forment le talon, n'offrent aucun caractère particulier. En somme, quelque modifié qu'il soit, ce plastron de *Stegaster* est encore méridosternien, puisque les principales pièces qui le composent alternent au lieu de se présenter de front. Mais l'isolement du pseudo-labrum qui cesse d'aboutir au péristome et l'interruption du plastron sont deux faits d'une haute importance morphologique; absolument insolites pour un Echinide crétacé, ils révèlent chez *Stegaster* une sorte d'acheminement à la structure spéciale de certains *Pourtalesidæ*. La disposition si remarquable des plaques de l'interradium impair de cet oursin permet aussi de mieux comprendre le développement du plastron des Méridosterniens dont les plaques alterneraient sous l'influence de la pression latérale exercée sur elles par les assules ambulacraires.

:RNIENS


Pseudananchis.
Lampadocorys.
Echinocorys.
Lampadaster.
Stegaster.
Corculum.
er.
Jeronia.
(Stenonia)
Oolaster.
Cystechinus.
Urechinus.
Calymne.

C'est aussi cette pression qui paraît créer l'angle présternal de certains Amphisterniens, comme *Breynia*, *Lovenia*. Ici la pression latérale est arrivée à la section complète du plastron (1).

Le *Stegaster Cotteaui* présente d'autres particularités que je ne puis m'empêcher de signaler, notamment ce singulier caractère de l'exclusion complète du péristome des aires interradiales paires postérieures 1 et 4. Chez les autres Méridosterniens ces deux aires aboutissent à l'organe de nutrition par une plaque unique, comme les aires antérieures 2 et 3. Parfois même les aires postérieures paires, pressées par les ambulacres voisins, présentent une disposition complètement alternante des deux ou trois premières assules : (*Echinocorys*, *Offaster*). Chez *Stegaster Cotteaui*, cette disposition ne subsiste plus qu'en partie : les deux aires 1 et 4 se terminent toujours par une plaque unique, mais celle-ci n'atteint plus le péristome qu'entourent seulement en arrière des plaques ambulacraires, dont I, 1 — II, 1 — IV, 1 et V, 1' à deux péripodes prennent un développement exceptionnel, tandis que I, 1' — II, 1' — IV, 1' et V, 1, à péripode unique, sont extraordinairement réduites. Enfin, on ne peut, en jetant un coup d'œil sur ce péristome de *Stegaster*, s'empêcher de faire remarquer sa position retirée au fond du sillon antérieur et l'importance que prennent dans la formation du cadre les deux péristomiennes des interradiales antérieures 2 et 3. Tous ces caractères sont particulièrement intéressants à étudier pour les comparer avec ceux de certains types abyssaux des mers actuelles.

Les analogies de forme qui existent entre *S. Heberti* et *S. Cotteaui* permettent de penser que le plastron des deux espèces était construit sur un plan peu différent.

J'ai sous les yeux un oursin malheureusement déformé de la craie de Bidart, à assules interradiales très hautes, subhexagonales et ambulacraires hautes, irrégulières, perforées près de la suture adorale, avec sillon antérieur profond, s'étendant jusqu'au péristome. Cet oursin, très voisin du *S. altus* de Gan, ne saurait cependant être confondu avec lui, car ses plaques ambulacraires proportionnellement bien plus hautes rappellent celles du *Cardiaster Gillieroni*. Le plastron est formé par un labrum étroit, resserré en arrière entre les deux radiales 2'V et 2 I, mais encore nettement en contact avec la grande sternale 2'; la sternale 2 se développe très largement au-dessous, jusqu'au talon. Les épister-

(1) Il en serait de même chez un véritable amphisternien, le *Spatangomorpha eximia* Bohm, de Madura.



nales ne sont pas conservées (1). La disposition de ce plastron rappelle un peu celle figurée par M. Seunes pour son *S. Bouillei*, mais elle est plus complètement alterne et méridosternienne: elle place mon oursin bien près des vrais *Cardiaster*.

Ce travail était terminé lorsque le hasard a fait tomber entre mes mains un échantillon complet d'une très rare espèce, le *Cardiaster tenuiporus* Cotteau du Sénonien de Saint-Paterne.

L'échantillon que j'ai sous les yeux correspond absolument aux figures et descriptions données par M. Cotteau dans ses Echinides de la Sarthe (p. 312, pl. LII, fig. 5, 6), mais il est beaucoup plus complet et on reconnait immédiatement que l'espèce est munie d'un fasciole marginal distinct qui fait le tour complet de l'oursin; le péristome large, subcirculaire, s'ouvre à une certaine distance du bord et est dépourvu de lèvre saillante; la face postérieure relativement haute est tronquée, mais sans area sous-anal excavé comme celui des *Hemipneustes*. Cet oursin est évidemment très différent du *Cardiaster tenuiporus* adéte de la Dordogne, et c'est avec raison que, séparant les deux types, j'avais donné à ce dernier le nom d'*Hemipneustes Cotteaui* (Lambert *in* Peron. Notes pour l'histoire du Terrain de craie, p. 275).

L'espèce de la Sarthe par sa forme générale et les caractères de sa face inférieure serait plutôt voisine du *C. transversus* Cotteau de la craie du Sud-Ouest; elle ne peut cependant être confondue avec lui et s'en distingue à première vue par son sommet plus excentrique en avant, ses ambulacres bien plus étroits, plus effilés vers l'apex et dont les postérieurs offrent une structure très différente, avec zones porifères plus longues, semblables à celles des ambulacres antérieurs pairs et composées de branches hétérogènes. Chez le *C. transversus* les ambulacres postérieurs sont larges, courts et formés de branches homogènes. Pour plus de précision je dirai que chez le *C. tenuiporus* les pores de I. a. sont bien visibles et les externes plus allongés que les internes, tandis que ceux de I. b. sont microscopiques, les internes arrondis aussi bien que les externes. Au contraire chez *C. transversus*, les pores de I. a. sont semblables a ceux de I. b. et dans les deux

(1) L'échantillon examiné permet de reconnaître, sous un grossissement médiocre, la structure intime des plaques du plastron, formées d'un réseau calcaire à mailles larges et disposées en faisceaux qui s'irradient du centre de la plaque vers son pourtour externe. Il est intéressant de comparer cette structure avec celle analogue signalée par M. Gregory chez son *Cystechinus crassus*. (Quat. journ., nov. 1889. vol. XLV, p. 640 et 643, fig. 3).



branches les internes sont moins allongés et moins développés que les externes. Enfin, autant qu'on en peut juger sur l'échantillon que m'a donné M. Arnaud, le plastron du *C. transversus* m'a paru composé de plaques complètement alternes.

Le plastron du *C. tenuiporus* présente une structure particulière et fort intéressante : le labrum très large, mais très réduit en hauteur, s'avance peu sur le péristome et ses extrémités prolongées en pointes de croissant s'étendent surtout du côté de l'ambulacre V. La grande sternale 2 paraissant seule en contact avec lui semble s'étendre d'un bord à l'autre de l'aire 5 et forme une partie importante du plastron. Les autres sternales, 2, 3', 3 et les épisternales 4', 4 à peu près semblables, cunéiformes, alternent, sans atteindre respectivement le bord opposé de l'aire impaire.

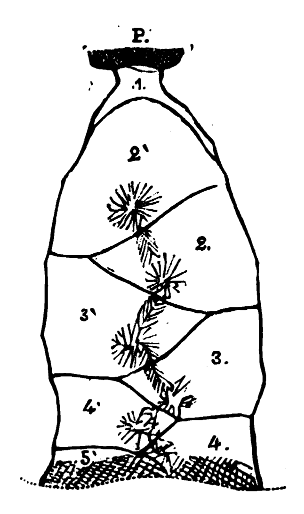


Fig. 21.

FIGURE 21. — Plastron du *Cardiaster tenuiporus* Cotteau du Sénonien de Saint-Paterne, de ma collection, grossi trois fois, montrant la disposition cunéiforme des plaques. La portion de suture pointillée entre 2' et 2 est peu nette. La partie du labrum qui s'avance sur le péristome P. est légèrement mutilée.

Ce plastron, très différent de celui des *Cardiaster* précédemment examinés, offre un caractère archaïque prononcé et rappelle celui des *Holaster* néocomiens.

Le prolongement du labrum à la rencontre de la plaque 2, la disposition cunéiforme des autres sternales indiquent d'ailleurs

des rapports avec le plastron d'*Hemipneustes* (*Spatagoïdes*) *striato-radiatus* Leske. (Voir Lovén, *On Pourtalésia*, p. 92). L'espèce fasciolée de la Sarthe peut être considérée comme un intermédiaire entre les plus anciens types méridosterniens et l'adète *Hemipneustes*. La structure du plastron est ici encore en relation avec les caractères ambulacraires, l'alternance incomplète des plaques sternales correspondant avec un faible développement des zones porifères, dont la plupart sont composées de pores arrondis. Ce plastron était surtout intéressant à signaler parce qu'il nous montre, à une même époque, dans le groupe cyclodesmien des *Cardiaster* deux formes déjà nettement individualisées : l'une précédemment étudiée, avec plaques sternales complètement alternes, l'autre avec disposition cunéiforme bien différente et dont les relations phyllogéniques avec *Holaster* semblent plus étroites.

Si l'on applique pour les formes abyssales récemment découvertes les principes de classification basés sur les caractères tirés de l'examen du plastron et de l'apex, on groupera les divers genres de Spatangides d'une façon beaucoup plus heureuse que ne l'ont fait ceux qui se sont arrêtés à la formule porifère. La présence d'un seule pore par plaque ambulacraire au lieu de deux a certainement, au premier abord, une importance taxonomique considérable ; elle en perd cependant beaucoup quand on se rappelle combien ce caractère est variable. L'existence de pores doubles par chaque assule ambulacraire est la règle pour presque tous les Échinides secondaires (1). Mais beaucoup de Spatangides plus récents commencent à s'y soustraire : chez eux la formule porifère varie : le zygopores restent doubles près de l'apex, vers l'extrémité postérieure du test et le plus souvent au voisinage du péristome ; les autres s'atrophient et deviennent simples. C'est ce qu'il est facile d'observer chez *Echinocardium*, *Lovenia*, *Brissopsis*, *Homolampas*, *Acéste*, etc. Au contraire, les pores, plus ou moins développés, sont toujours doubles chez *Micraster*, *Schizaster* et chez les *Hemiaster* crétacés. On ne peut cependant attacher à cette atrophie à laquelle échappent certaines espèces d'un même genre (2) une importance capitale.

Le fait que l'atrophie porifère, constatée à l'ambitus, se produit chez certaines formes abyssales jusqu'à l'apex, perd ainsi la

(1) Excepté *Hemipneustes*.

(2) Ainsi *Hemiaster gibbosus* serait uniporifère à l'ambitus bien que les *Hemiaster* crétacés soient pourvus de pores doubles sur toute l'étendue des ambulacres.



valeur absolue que lui attribuait M. Pomel (*Genera* p. 39) et M. Duncan me paraît avoir avec raison relégué ce caractère au second plan.

La division primordiale de tous les Spatangides est pour moi celle qui les sépare en Amphisterniens et Méridosterniens. A ces derniers appartiennent encore certaines formes uniporifières et adètes comme *Urechinus*, *Cystechinus* et *Calymne*.

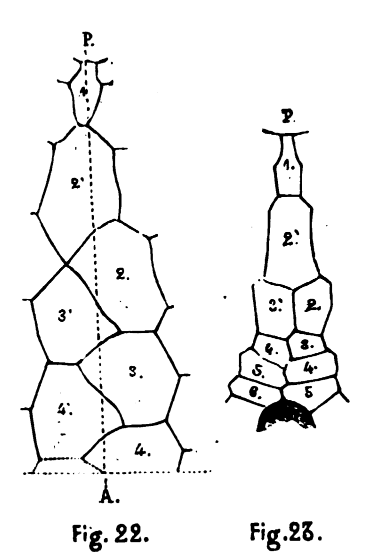


Fig. 22. Fig. 23.

FIGURE 22. — Plastron du *Offaster hemisphœricus* Lambert, grossi trois fois, d'après le type de l'espèce provenant de la craie M. à *Belemnitella quadrata* de Sens. (Voir p. 79). — La grande sternale 2' prend une forme géométrique et un développement considérable ; l'épisternale 3' affecte une disposition analogue à celle de la petite sternale 2 et l'épisternale 3 passe en fonction de préanale — A. P. Axe antéro-postérieur.

FIGURE 23. — Plastron méridosternien du *Urechinus Naresianus* Al. Agassiz des grandes profondeurs océaniques (1200 à 1800 brasses) d'après Lovén (*On Pourtalesia*, pl. 21, fig. 239). — La grande sternale 2' revêt une forme régulièrement géométrique ; la petite sternale 2 ne se distingue plus de l'épisternale 3' que par son bord externe polygonal ; l'épisternale 3 est définitivement transformée en préanale.

La disposition générale de ce plastron est la même que celui du *O. hemisphœricus* en le supposant modifié par un redressement de son axe. — Comparer aussi avec *Holaster nodulosus*, fig. 14.

Le plastron d'*Urechinus Naresianus* A. Agassiz offre d'ailleurs un caractère assez spécial dû au grand développement et à la régularité géométrique de la sternale 2', qui se termine en double

biseau postérieurement, tandis que les plaques suivantes 2, 3', toutes deux également en contact avec la grande sternale, prennent la forme des épisternales d'Amphisterniens. La sternale 2 perd ainsi une partie de son importance dans la constitution du plastron et l'épisternale 3 passe en fonction de préanale. Cette disposition rappelle vaguement celle du plastron de l'*Echinocorys vulgaris* et davantage celle de l'*Offaster hemisphæricus*. Cependant chez ce dernier la grande sternale 2' est moins régulièrement tronquée en arrière, et surtout la sternale 2 atteignant presque le bord opposé de l'aire, 3' n'est plus en contact avec 2' que par son angle adoral externe. Enfin, chez les genres crétacés, les plaques sont plus ou moins cunéiformes et il y a toujours plusieurs préanales qui prennent part au plastron, tandis que chez *Urechinus*, en raison du grand développement de la sternale 2, l'épisternale 3 termine la série des plaques de la face inférieure de l'aire 5. Il y a là une disposition relative d'un caractère essentiellement moderne, rappelant un peu ce qui se passe chez les amphisterniens des mers actuelles, et qui ne permet pas de confondre les Méridosterniens philobathes, apétalés, à plaques uniporifères avec leurs précurseurs crétacés subpétalés, à plaques biporifères.

Quant aux Apétalés uniporifères Amphisterniens, à apex compact, composés des genres *Genicopatagus* et *Palæotropus*, ils forment un petit groupe qui rappelle le faciès des *Physaster* de la craie comme *Cystechinus* rappelle celui d'*Echinocorys*. Les genres à pores doubles dans la partie pétaloïde de l'ambulacre, comme *Œrope*, semblent d'ailleurs diminuer encore la distance qui sépare *Physaster* de *Palæotropus*. Il y a là un petit groupe de *Spatangidæ* qui comprendra : 1° Les genres anciens subpétalés, comme *Physaster* à fasciole inconnu (1), *Coraster* et *Ornithaster* prymnadètes, *Ovulaster* prymnodesmien, la plupart originairement placés à tort parmi les *Ananchitidæ* dans le voisinage d'*Offaster*. — 2° Quelques formes récentes à plaques ambulacraires encore partiellement biporifères et apex toujours ethmophractien, comme *Ærope* prymnadète et 3° des types abyssaux, apétalés, uniporifères tels que *Palæotropus* prymnodesmien et l'adète *Genicopatagus*.

Entre ce dernier groupe de *Spatangidæ* et celui des *Ananchitidæ* apétalés, uniporifères s'intercalera naturellement la petite famille si singulière des *Pourtalesidæ* apétalés, uniporifères (2) à

(1) On devra peut-être réunir aux espèces de *Physaster* l'*Offaster globulosus* de Loriol du Sénonien de Camerino.

(2) Les pores sont encore doubles près de l'apex dans l'ambulacre impair chez *P. Jeffreysi*. (*On Pourtalesia*, pl. V. fig. 27).

apex compact, ethmophractien, disjoint comme celui des *Dysaster*, mais le plus souvent, sans ocellaires individualisées, à péristome invaginé et plastron interrompu (1) mais encore méridosternien. *Pourtalesia*, par les caractères de son plastron, est donc plus près d'*Urechinus* que de *Palæotropus*.

Le plastron de *Pourtalesia* est assez facile à interpréter si on le compare à celui d'*Urechinus*, dont il se distingue seulement par la séparation du labrum et des sternales. La grande sternale est identique dans les deux genres; chez l'un et l'autre elle est suivie de deux plaques subégales en fonction d'épisternales. Il est difficile d'assimiler, comme le voulait M. Lovén, la grande sternale unique de *Pourtalesia* aux deux plaques sternales des *Brissus*. Sans doute ces plaques sont partiellement homologues, mais il y a entre celles des deux genres la différence fondamentale qui sépare un Amphisternien d'un Méridosternien. Pour nous, qui connaissons le plastron à plaques complètement alternantes du *Cardiaster Peroni* et surtout le plastron interrompu à grande sternale unique du *Stegaster Cotteaui*, il devient évident que ces types crétacés doivent nous fournir pour l'examen du plastron de *Pourtalesia* des termes de comparaison bien plus rigoureux que ceux tirés de l'étude du squelette de vrais *Spatangidæ* comme *Meoma*. (Voir : *On Pourtalesia*, *P. Jeffreysi* pl. I, fig, 2, pl. II, fig. 9, pl. III, fig. 10. — *P. laguncula*, pl. VI, fig. 37, et A. Agassiz : Voy. of Challenger : *P. laguncula*, pl. XXXI, fig. 1. — *Spatagocystis Challengeri*, pl. XXVI *a*, fig. 4. — *Echinocrepis cuneata* pl. XXXV *a*, fig. 10).

Il est certain cependant que les *Pourtalesidæ* ne peuvent être simplement réunis aux *Ananchitidæ*, dont ils diffèrent profondément par leur apex compact. Aussi une classification méthodique devra-t-elle les laisser dans une petite famille spéciale, reliée par *Urechinus*, aux vrais *Ananchitidæ*, et rattachée aux *Spatangidæ* par *Palæotropus* et *Physaster*. Toutefois leurs véritables relations phylogéniques doivent être cherchées du côté de *Hagenowia*, genre pourtalésiforme à ambulacres indistincts, apex compact, d'ailleurs étroitement relié aux *Cardiaster* par *Infulaster*.

En résumé, j'estime que la classification proposée par M. Pomel en 1883 ne peut à aucun point de vue être conservée. Quant à celle beaucoup plus rationnelle de M. Duncan, il sera nécessaire de la modifier en rapprochant les *Pourtalesidæ* des *Ananchitidæ*, et en portant en tête de la famille des *Spatangidæ* d'abord les Apétalés abyssaux, amphisterniens, puis les subpétalés crétacés du

(1) Comme cela a lieu chez *Stegaster*.



groupe ***Physaster***, ensuite les Adètes à péristomes pentagonal comme ***Echinospatagus***.

Le tableau suivant, qui n'a nullement la prétention d'être un arbre généalogique, indique d'ailleurs comment je comprends les rapports relatifs des genres de Spatangides Méridosterniens. Ce tableau n'est que le résumé d'un Synopsis général des espèces que je ne puis reproduire ici. Je me bornerai pour en faciliter l'intelligence à le faire précéder de quelques notes :

Famille des ANANCHITIDÆ (1)

1re section : *Genres à ambulacres hétérogènes, l'impair différant des autres.*

1er *Groupe* : Genres Adètes.

1. G. Holaster, Agassiz.— La première espèce du genre est ***H. cordatus***, dont M. Pomel a voulu faire un ***Cibaster***, ce qui est une erreur évidente. L'espèce Valengienne a tous les caractères d'un type; c'est la forme holastérienne primitive et on ne saurait la confondre avec ***Cibaster*** fasciolé. Elle passe par *H.* ***Intermedius*** aux formes cénomaniennes, dont diffère bien peu *H.* ***Scaniensis*** du Danien. Il faut enfin y rapporter ***Cardiaster tertiarus*** Gregory d'Australie.

M. Pomel a fait subir au genre ***Holaster*** des démembrements peu justifiés et que je n'admets pas. Ainsi le sous-genre ***Plesiocorys*** ayant pour types deux formes très disparates, les *H.* ***placenta*** et *H.* ***Toucasi*** se trouve dépourvu de caractères propres ; déjà supprimé par M. Gauthier (Echin. foss. de la Tunisie, p. 6), il devra disparaître de la méthode.

2. G. Pseudoholaster Pomel. — Ce sous-genre n'est pas beaucoup plus heureux que le précédent. On y trouve un véritable ***Holaster*** (du type *H.* ***nodulosus***) comme *H.* ***Barrandei*** Coquand, une espèce cardiastériforme comme *H.* ***Coquandi*** Peron et Gauthier, enfin *H.* ***Desclozeauxi*** Coquand, trop voisin du *H.* ***subplanus*** Cotteau, pour en être génériquement séparé.

M. Gauthier (*loc. cit.*) a cependant adopté un genre ***Pseudoholaster***, mais ce n'est pas celui de M. Pomel. Il y place d'ailleurs le *H.* ***Integer***, Agassiz, si différent de son *P.* ***Meslei***. Ce dernier constitue un type bien

(1) M. A. Gaudry (les Enchaînements ; foss. second, p. 72) écrit *Ananchites*, faisant dériver le nom de ανάγχω. Desor (Catal. rais., p. 135. — Synopsis, p. 329) écrivait comme d'Orbigny (Prodrome II, p. 268) *Ananchytes*. Lamarck a employé les deux orthographes (Anim. s. vert. III, p. 23) et traduit *Ananchytes* par Ananchite. Cependant Mercati écrivait *Ananchitis* et a figuré sous ce nom (*Metallotheca*, p. 316) un *Stegaster* des auteurs modernes. Mais le terme en question avait été malencontreusement emprunté à Pline, et, suivant les manuscrits, on trouve dans Pline *Ananchitis* ou *Anancitide* ou même *Anagogitide*. M. Gaudry a donc repris la véritable orthographe primitive de ce nom d'une gemme antique. La famille des Ananchydées d'Albin Gras (Ours. foss. de l'Isère, p. 64), devenue pour Al. Agassiz celle des *Ananchytidæ*, doit en conséquence s'orthographier régulièrement *Ananchitidæ*.

caractérisé par sa gibbosité antérieure, son péristome sublabié, ses hydrotrèmes disposés sur plusieurs plaques. C'est une forme très voisine d'*Hemipneustes*, présentant les mêmes caractères généraux et se trouvant au même stade d'évolution. On ne peut donc admettre le genre *Pseudoholaster* qu'en modifiant sa diagnose primitive de façon à n'y faire rentrer que les *H. bicarinatus* Agassiz et *P. Meslei*, c'est-à-dire des espèces à partie antérieure gibbeuse, sillon profond, facies cardiastériforme. Quant à l'inégalité des zones porifères, c'est là un caractère général du groupe holastérien et on le retrouve plus ou moins développé chez des espèces typiques comme *H. latissimus*.

3. G. Taphraster Pomel.— Ne me paraît avoir qu'une valeur sub générique ; c'est un type archaïque trop voisin du primitif pour en être génériquement séparé.

4. Sternotaxis.— *Genus Ananchitidarum ambulacro III dispari, adetarum. Testa oblonga, subcordiformi, antice rotundata, postice subtruncata et acuminata, superne inflata, prope apicem depressa, inferne plana. Vertice subantico. Sulco anteriore ad marginem haud profundo, ad apicem attenuato, lateralibus carinis destituto. Ambulacris paribus zonis poriferis fere æqualibus, zona anteriore vix minore præditis. Ore antico. Ano postico. Sterno unica assularum serie constituto.*

J'ai cru devoir établir ce nouveau genre pour les espèces d'*Holaster* dont le plastron n'est composé que d'une série unique d'assules. Le type est *H. planus* Mantell, laissé par M. Pomel dans ses vrais *Holaster*.

5. G. Entomaster Gauthier.— Caractérisé par ses zones porifères paires subégales, par l'excentricité de son péristome et par ses gros tubercules, encore plus développés et plus nombreux que ceux du *H. nodulosus*.

6. G. Hemipneustes Agassiz (*Spatagoïdes* Klein). — Récemment révisé par M. Cotteau, ce genre a été de nouveau parfaitement caractérisé par lui. (Notice sur l'*H. oculatus*. — Bruxelles, 1891). Par la forme de son sillon antérieur, les caractères de ses ambulacres et de son apex, il est évidemment voisin des *Pseudoholaster*; mais il a aussi des affinités indiscutables avec certaines formes fasciolées, dérivées probables des *Cardiaster*.

J'estime avec M. Cotteau que certaines espèces du sous-genre *Heteropneustes* Pomel doivent être simplement réunies aux *Hemipneustes* : il en serait ainsi notamment pour les *H. semistriatus* et *H. Cotteaui*. Quant au *Cardiaster marticensis* Cotteau, s'il est réellement, comme l'affirme M. Gauthier (loc. cit., p. 6), pourvu d'un fasciole marginal, il devrait être rapproché du *Cardiaster tenuiporus* Cotteau et séparé des vrais *Hemipneustes*. *H. italicus* Manzoni ne paraît même pas être un *Ananchitidæ*.

2e Groupe : Genres Cyclodesmiens (1).

7. G. Heteropneustes Pomel.— J'estime que cegenre doit être conservé, en modifiant très légèrement sa diagnose. Voisin des *Hemipneustes*, il

(1) Κυκλος cercle Δεςμιος lié ; entouré d'un fasciole marginal.



s'en distingue par sa forme très surbaissée et la présence d'un fasciole marginal. Le type est *H. tenuiporus* Cotteau, (*sub Cardiaster*).

8 G. Opisopneustes Gauthier.— Voisin des *Guettaria*, en diffère par son péristome fortement labié, ses gros tubercules autrement disposés et l'absence de sillon péristomien. Ce genre forme un type à part fasciolé, ayant des rapports très étroits avec le groupe Adète des *Hemipneustes*; mais ses véritables affinités sont surtout avec *Heteropneustes*.

9. G. Guettaria Gauthier.— Ce genre est surtout remarquable par ses gros tubercules et la profondeur de son sillon péristomien. Chez *G. Angladei* Gauthier, le fasciole est indistinct; mais il est visible chez *G. Rocardi* Cotteau.

10. G. Cardiaster Forbes.— D'Orbigny et Desor ont donné à ce genre sa véritable caractéristique et il a depuis été adopté par tous les auteurs. Les anglais paraissent cependant le comprendre différemment, mais ne lui attribuent pas de caractères qui permettent de le séparer des véritables *Holaster*.

11. G. Infulaster Hagenow.— Ce genre bien caractérisé par sa forme comprimée, son apex très excentrique, à l'extrémité d'une forte gibbosité, son fasciole et ses ambulacres à pores microscopiques, parait se relier assez étroitement aux *Cardiaster*, mais sa forme étrange semble un acheminement vers certains *Pourtalesidæ*.

G. Hagenowia Duncan. — Intimement allié aux *Iufulaster*, le genre nouvellement créé par Duncan n'appartient cependant plus à la famille des *Ananchitidæ* en raison de son apex compact. On arrivera sans doute un jour à le rejeter parmi les *Pourtalesidæ*, dont il serait le plus ancien représentant.

12. G. Cibaster Pomel — Le type du genre est le *C. Bourgeoisi* dont les pores des ambulacres paires sont encore subelliptiques et ceux de l'ambulacre impair très différent des autres. Cette différence s'atténue chez *C. minor* Cotteau (*sub Cardiaster*) et, si les cinq ambulacres devenaient réellement semblables, il faudrait reporter l'espèce parmi les *Lampadocorys*.

M. Pomel a confondu avec les *Cibaster* fasciolés deux espèces adètes : *Holaster cordatus* Dubois, et *H. indicus* Forbes, qui sont de vrais *Holaster*. J'ai démontré (Note sur les Echin. de Grandpré. — Bull. S. G. d. F. 1892, p. 91.) que chez les espèces à pores très inégaux, allongés, ou en circonflexe, les jeunes n'avaient que des pores ronds. L'égalité des pores est donc pour un *Holaster* un caractère primitif dont on doit théoriquement retrouver l'existence durable chez le type ancestral. C'est ainsi qu'*H. cordatus* valengien conserve adulte une disposition qui recevra chez ses dérivés des modifications diverses. Rejeter cette espèce dans une section nouvelle, ce serait *décapiter* le genre *Holaster*, et, par une étroite compréhension de la taxomanie porter la confusion dans les sciences naturelles.

13. G. Galeaster Seunes.— L'auteur du genre affirme que chez son *G. Bertrandi* l'ambulacre impair est très différent des autres, et sur la foi de cette affirmation, je laisse le genre dans le voisinage de *Cibaster*.



Galeaster diffère cependant de ce dernier par ses plaques hautes à petits pores ronds très espacés, et ses véritables affinités seraient avec *Offaster*. Le fasciole de *Galeaster* est inconnu.

2e SECTION : *Genres à ambulacres homogènes, l'impair semblable aux autres.*

1er *Groupe* : Genres à PÉRIPROCTE POSTÉRIEUR.

14. G. LAMPADOCORYS Pomel. — Ce genre, qui a pour type le *H. sulcatus*, Cotteau, diffère nettement des *Holaster* par son ambulacre impair semblable aux autres, des *Echinocorys* par la position de son périprocte et des *Offaster* par ses ambulacres composés de petites plaques basses à pores serrés. Il faut y rapporter une espèce cénomanienne dont M. Pomel faisait un *Offaster*, le *Holaster pyriformis* Peron et Gauthier, et une autre de l'Eocène d'Australie : *Holaster Australiæ* Duncan.

15. G. OFFASTER Desor. — Dans l'état actuel de nos connaissances le seul cyclodesmien des *Ananchitidæ* à ambulacres homogènes.

16. G. STEGASTER Pomel (Seunes *emend*). - Le type est *S. Gillieroni* de Loriol (*s. Cardiaster*) ; mais il faut en retrancher *Cardiaster subtrigonatus* Cotteau, et *C. pygmeus* Forbes, qui sont de vrais *Cardiaster* et *C. Zignoi* d'Orbigny, qui est un *Ovulaster*. Quant au *Spatangus truncatus*, Goldfuss, ce serait plutôt un *Cibaster*.

17. G. THOLASTER Seunes.— Voisin des *Stegaster*, mais plus accidenté, gibbeux, avec gros tubercules en dessus.

2e *Groupe* : Genres à PÉRIPROCTE INFÈRE.

18. G. PSEUDANANCHIS Pomel — J'admets avec M. Gauthier la validité de ce genre dont les véritables affinités sont avec *Echinocorys* et non avec *Holaster*. Il est possible que l'on arrive un jour à y réunir le genre *Lampadaster*, Cotteau.

19. G. LAMPADASTER Cotteau. (Echin. cret. de Madagascar. Bull. S. Z. d. F. — Tom. XIV, p. 88. 1889). D'après la diagnose de M Cotteau, on pourrait dire de ce genre que c'est un *Echinocorys* pourvu d'un sillon antérieur ; il ne différerait pas alors beaucoup de *Pseudananchis*, dont le sillon péristomien est seulement très atténué ; ce sillon est « étroit et profond » chez *L. Grandidieri*.

20. G. ECHINOCORYS Breynius. – Ce genre comprend de nombreuses espèces aujourd'hui confondues. La plus ancienne a été décrite par Schlüter comme *Offaster* et serait cénomanienne. Je ne connais pas d'*E.* turoniens. Dans le Sénonien de l'Yonne on trouve les variétés suivantes : *E. vulgaris*, *E. carinatus*, *E. scutatus*, *E. conicus*, et dans les couches supérieures *E. maudunensis* qu'il ne faut pas confondre avec *E ovatus* de l'Allemagne du Nord.

On pourrait faire un sous genre *Galeola* Klein, des petites espèces à plaques ambulacraires très hautes comme *G. papillosa* Klein de Sulton.

21. G. OOLASTER Laube. — Serait le représentant Eocène des *Echinocorys*. (Voir Laube : Ueb. *Oolaster* neu. Echin. Gesch... in Oosterreich.— 1869).

22. G. CORCULUM Pomel. — Les véritables affinités de ce genre, dont le



nom a été si malheureusement choisi, paraissent être avec les *Offaster*. Par la position de son périprocte *Corculum* se rapproche d'ailleurs des *Echinocorys* surtout des *Galeola* qui ont déjà de très hautes plaques ambulacraires. Le type est l'*Ananchites corculum* de Goldfuss.

23. G. Jeronia Seunes. — D'après les dernières explications de M. Seunes (Echin. cret. des Pyrénées Occid., p. 55), l'apex de ce genre n'aurait pas de complémentaires, mais les deux génitales antérieures confondues seraient envahies par les hydrotrèmes. Trois pores génitaux s'ouvrant aux bords externes de l'apex et échancrant les interradiales.

24. G. Stenonia Desor.— Les anomalies de l'apex, d'ailleurs encore mal connues, seraient considérables dans ce genre que je place provisoirement à côté de *Jeronia*.

3e Section : *Genres Philobathes, à ambulacres uniporifères.*

25. G. Cystechinus A. Agassiz. — Pour la liste des ouvrages où ont été décrites les espèces du genre, voir Duncan : Revision of the genera and Groups of the Echin., p. 213.

26. G. Urechinus A. Agassiz. — Voir Duncan, *op. cit.*, p. 212.

27. G. Calymne Wyv. Thomson. — Voir Duncan, *op. cit.*, p. 214.

LA GÉOLOGIE AU CONGRÈS DE PAU

Notes de Voyage

Par G. Cotteau, correspondant de l'Institut.

La vingt et unième session des Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences a eu lieu, cette année, à Pau. Le voisinage des Pyrénées, la situation admirable de la ville, l'intérêt des excursions projetées, avaient attiré un grand nombre de membres, de dames surtout, et le Congrès a été très brillant. Je vous en présenterai le compte-rendu, comme je le fais tous les ans.

Pour me rendre à Pau, j'ai pris le chemin des écoliers et me suis arrêté dans quelques villes que je connaissais dejà, mais où je voulais étudier de nouveau les Musées et les collections. Poitiers fut ma première station. Les collections d'Archéologie surtout ont un grand développement. C'est à Poitiers qu'est le centre de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*. Le Musée de la Société est fort riche ; il renferme principalement les objets recueillis dans la région, à la suite de fouilles importantes et offre, sous ce rapport, un double intérêt. Le Musée Saint-Augustin, tout différent du Musée de la Société des Antiquaires, est le résultat d'un don particulier qui lui a été fait, et contient un grand nombre d'objets d'art, de tableaux, de meubles anciens, de faïences, etc. Le Musée municipal, bien installé au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-ville, sur la place d'Armes, est également curieux à visiter ; malheureusement les collections géologiques et paléontologiques y font presqu'entièrement défaut. Je ne quittai pas Poitiers, sans aller admirer la vieille église de Notre-Dame-la-Grande et sa superbe façade du douzième siècle, flanquée de deux remarquables pyramides au sommet écailleux.

Mon séjour à Angoulême fut plus long. J'avais là un ancien et



excellent ami, M. Arnaud, chez lequel je trouvai la plus aimable hospitalité.

Ancien magistrat et depuis longtemps avocat à Angoulême, M. Arnaud, auquel j'avais déjà plusieurs fois rendu visite, consacre tous ses loisirs à l'étude de la géologie ; il a publié plusieurs importants ouvrages et réuni une série des fossiles crétacés de la région, comprenant la Charente, la Charente-Inférieure et la Dordogne. Cette collection unique est aussi remarquable par le nombre des exemplaires que par la beauté de leur conservation. Les Echinides forment un ensemble de plus de 5,000 échantillons, ce qui, au point de vue local, laisse loin derrière les 18,000 que je possède, provenant du monde entier. Que d'heures délicieuses je passai dans ce riche cabinet ou je trouve toujours des nouveautés à étudier ! Que d'observations à faire, que de notes à prendre, que d'intéressantes discussions avec toutes les pièces à l'appui ! De combien d'espèces précieuses j'allais encore enrichir ma collection grâce à la libéralité de mon hôte ! En quittant Angoulême, j'emportais le souvenir des trois plus agréables journées de mon voyage.

A Bordeaux, M. Boreau, l'ami de M. Arnaud et notre collègue à la société géologique, me fit également l'accueil le plus cordial : sa collection de la craie est loin d'être aussi complète que celle de M. Arnaud, mais elle est déjà fort intéressante, et j'y puisai à pleines mains.

Je visitais, en compagnie de M. Boreau, le jardin botanique situé presque au centre de la ville ; avec ses vieux arbres, ses plantes rares, ses eaux vives peuplées d'oiseaux aquatiques, il est à la fois un jardin d'études et un jardin d'agrément. — C'est dans le jardin botanique que se trouve le Musée d'histoire naturelle ; je le connaissais déjà, mais j'eus grand plaisir à revoir la série paléontologique. La collection d'Echinides de des Moulins, que l'ancien conservateur, Souverbie, et le conservateur actuel, M. Fallot, ont mis à ma disposition, au fur et à mesure que j'ai eu besoin d'en consulter les types, lui donne pour moi un intérêt exceptionnel.

En quittant Bordeaux, je m'arrêtai à Dax, ou j'avais à voir, dans le Musée Borda, plusieurs espèces d'oursins provenant de l'Eocène des Landes, et recueillis par le naturaliste dont le nom a été donné au Musée. Je n'eus pas de peine à y retrouver, grâce à l'obligeance du conservateur, les deux échantillons que j'avais le désir d'étudier. — Je visitai ensuite les sources d'eau chaude et d'abord la source ancienne, située au centre de la ville, jaillissant au milieu d'un bassin toujours couvert de vapeurs grisâtres dégagées par

les eaux brûlantes. Ce bassin, entouré de piliers reliés par des arceaux, est d'un effet pittoresque. A un kilomètre de la ville, par une route charmante et ombragée, sur la rive gauche de l'Adour, on arrive à la source nouvelle, récemment exploitée, et autour de laquelle s'élèvent d'importantes constructions. Le gendre de mon ami Arnaud est un des médecins de la Compagnie Nouvelle, et j'obtins par lui tous les renseignements que je pouvais désirer.

L'eau est jaillissante et sa température dépasse 60 degrés. La sonde a atteint la base inclinée du massif d'ophite, et la source est très abondante. La température de l'eau est à peu près la même que celle de la source ancienne dont l'origine est nécessairement la même et qui a vu son débit baisser sensiblement depuis qu'une nouvelle source s'échappe de la même nappe souterraine.

Je passai à Bayonne les quelques jours qui me séparaient encore du Congrès de Pau. J'étais descendu à Bayonne, mais mon objectif était Biarritz où l'on peut se rendre à chaque instant de la journée, soit par le tramway, soit par le chemin de fer.

Depuis 1848, époque à laquelle j'ai visité pour la première fois les rochers de Biarritz, j'y suis retourné souvent. J'ai exploré à de nombreuses reprises ces falaises appartenant aux différentes couches de l'Eocène supérieur et qui ont fourni aux paléontologistes une quantité vraiment surprenante d'Echinides de genres et d'espèces si variées. Une profonde désillusion m'attendait. Malgré la chaleur excessive, je suis descendu plusieurs fois, à marée basse, au pied des falaises ; je les ai visitées avec soin, comme je le faisais autrefois ; j'ai passé successivement en revue les rochers du phare Saint-Martin, ceux du palais Biarritz, de la Roche Percée d'Atalay, du Port Vieux, de la Côte des Basques, de la Gourèpe, et je n'ai rien trouvé, pas même un exemplaire roulé de l'*Euspatangus ornatus*, si commun autrefois. Comment ces falaises, si riches, il y a trente ans, sont-elles devenues si pauvres ? J'étais désolé. Je sais bien que ces rochers, jadis rongés et minés par la vague, ont été consolidés par des maçonneries ou sont couverts d'algues et de coquillages ; j'ai pensé aussi que je n'avais plus mes jambes, mes yeux et mon ardeur d'autrefois. Ce qui m'a consolé un peu, c'est que d'autres chercheurs, dans ces dernières années, n'ont pas été beaucoup plus heureux que moi ! Du reste, ce qui arrive à Biarritz se présente également pour d'autres falaises. A Angoulême près La Rochelle, à Piedmont, à Saint-Palais surtout, à Saint-Georges, à Meschers, etc, Charente-Inférieure ; dans les falaises de la Normandie, partout où la roche un peu dure ne se désagrége pas facilement, les fossiles, qu'on rencontrait naguère en abondance, font presque complètement défaut. La cause la plus

probable de cette absence de fossiles, c'est que depuis plus de cinquante ans tous ces rochers qui n'avaient été que bien peu explorés auparavant, qui au début et pendant plusieurs années ont fourni aux paléontologistes, tant de fossiles, peu à peu se sont épuisés, lorsque surtout la nature de la roche ne lui permettait pas, en se désagrégeant, de se renouveler facilement. Il en résulte que les recherches sont aujourd'hui, sur plusieurs points, presque sans résultat.

Si les falaises de Biarritz ont perdu de leur intérêt pour le géologue, jamais la petite ville qui s'étage sur la côte ne m'a paru plus ravissante et plus animée avec ses vastes hôtels, ses rues bordées de riches magasins, ses villas et ses jardins descendant jusqu'au rivage. Sur aucun point de nos côtes, la mer, bordée de rochers escarpés, ne présente un aspect plus pittoresque, et cet aspect varie à chaque pas depuis le phare Saint-Martin jusqu'à la côte des Basques d'où l'on découvre la chaîne des Pyrénées. Sur plusieurs points, l'art s'est joint à la nature : des rochers isolés ont été réunis et permettent de s'avancer assez loin dans la mer dont la teinte, partout verte et transparente, contraste avec la couleur brune et foncée des rochers contre lesquels elle se brise en écume blanche. Par un beau soleil, au moment où la plage est envahie par la foule innombrable et multicolore des baigneurs et des promeneurs, cette ceinture de noirs rochers, avec la mer immense pour horizon, forme un splendide spectacle.

Je profitai d'une de mes excursions à Biarritz pour visiter, à Anglet, non loin du phare Saint-Martin, une collection fort belle, recueillie par M. l'abbé Vidal et sa sœur. M. l'abbé Vidal n'est plus jeune et presque aveugle ; après avoir été professeur, il s'est retiré, avec sa sœur qui ne l'a jamais quitté, dans la petite maisonnette qui leur appartient, et où ils sont nés. Les travaux considérables qu'on a exécutés, il y a quelques années, près du phare Saint-Martin, ont permis à M. Vidal et à sa sœur de recueillir un nombre considérable de fossiles éocènes. Leurs recherches ne se sont pas étendues bien loin et les espèces ne sont pas très variées, mais cependant que d'exemplaires rares et parfaitement conservés ! J'admirai surtout la série des nautiles, des huitres superbes, des peignes, des limes, des spondyles aussi frais que s'ils sortaient de la mer, de précieux crustacés décrits par M. Milne Edwards, et aussi de très beaux échinides. M. l'abbé Vidal et sa sœur, que je connaissais seulement par correspondance, me firent l'accueil le plus affectueux et ne voulurent pas me laisser partir, sans que j'emportasse quelques-uns de leurs beaux oursins. Quelle existence douce et tranquille du frère et de la sœur dans cette petite maison

paternelle ! Quel contraste avec ce monde de luxe et de plaisir qui s'agite à quelques pas de leur demeure!

J'arrivai à Pau, le jour même de l'ouverture du Congrès. La première séance a eu lieu comme toujours dans la salle du théâtre. Le Maire a tout d'abord souhaité la bienvenue aux membres de l'association ; puis M. Collignon, inspecteur général des ponts et chaussées, président du Congrès, a prononcé le discours d'habitude, ayant nécessairement pour objet, l'art de l'ingénieur. Le champ était vaste et M. Collignon en a tiré un excellent parti ; il a choisi certaines questions et les a développées, en mentionnant les progrès effectués dans ces derniers temps. L'art de construire les ponts par exemple est un art très ancien. Depuis l'antiquité jusqu'au siècle dernier, il s'est conservé sans progrès bien sensible ; on se bornait à des constructions massives, obstruant le lit des rivières et ne laissant que de petites ouvertures pour le passage de l'eau. Les ouvrages contemporains sont beaucoup plus hardis : le pont en maçonnerie, tout en conservant son caractère de stabilité et de durée, est plus léger. Nous trouvons en outre, dit M. Collignon, une multitude de types nouveaux : ponts suspendus, ponts américains, ponts en arc, ponts en fer laminé, ponts en acier, types créés de toute pièce par le génie humain et soumis, suivant l'inspiration des constructeurs, à des remaniements continuels. En même temps la portée des ouvrages a été notablement augmentée. On ne dépassait guère autrefois des ouvertures de 30 mètres, de 40 mètres au maximum, tandis qu'on peut voir aujourd'hui des ponts de 500 mètres d'ouverture libre. Le progrès est manifeste et doit convaincre les plus incrédules. Pour opérer de pareilles transformations, deux conditions étaient nécessaires, d'abord l'emploi du fer et de l'acier, ce qui suppose un grand développement industriel ; ensuite le perfectionnement d'une science d'application bien modeste, la théorie de la résistance des matériaux.

Il en est de même pour les chemins de fer, et pour beaucoup d'autres questions soulevées par l'art de l'ingénieur. Afin de les résoudre, toutes les sciences sont mises à contribution, mais il est encore, ajoute M. Collignon, quelque chose de plus important, c'est le bon sens et la pratique.

Le Président, en terminant, nous a montré le rôle des ingénieurs français dans le développement récent des travaux publics. Les noms de nos constructeurs sont universellement connus ; tous les pays de l'Europe et le nouveau monde lui-même ont subi l'influence de notre génie civil, et cette influence n'a pas été exercée seulement par nos ingénieurs, elle provient également de

notre enseignement. Comme nos Universités du moyen âge, qui s'ouvraient aux étudiants de tous les pays, nos grandes écoles d'application reçoivent, chaque année, de jeunes étrangers qui viennent conquérir chez nous leurs diplômes et reportent dans leur pays nos traditions et nos méthodes. Malgré l'aridité de son sujet, M. Collignon a été écouté avec un vif intérêt, et les applaudissements ont souvent interrompu son discours.

Le Secrétaire-Général, M. Crova, a présenté ensuite le compte-rendu du dernier Congrès de l'association française, dont je vous ai entretenu l'année dernière. Il a rappelé les pertes éprouvées par l'association depuis l'année dernière, notamment celle de l'Amiral Mouchez, l'éminent directeur de l'Observatoire de Paris, et celle de M. de Quatrefages, qui fut Président Général de l'association aux Congrès de Bordeaux et de Lyon, puis, sujet moins triste et plus consolant, il a énuméré les distinctions dont quelques uns des membres de l'association ont été l'objet.

Le trésorier a terminé la séance par l'exposé de nos finances. Nos revenus augmentent chaque année; ils se sont élevés à 104 mille francs en chiffres ronds, dépassant de 13.000 francs les revenus de l'année dernière. Le capital de l'association est aujourd'hui de 862.000 francs.

Le soir, la municipalité de Pau offrait aux membres du Congrès et à un grand nombre d'habitants invités une fête musicale charmante, à la Villa Beaumont et dans les jardins illuminés qui l'entourent.

En arrivant, chaque membre du Congrès avait reçu au secrétariat, de la part de la ville, un volume comprenant une série de notions scientifiques, historiques et économiques concernant la ville de Pau et les Basses-Pyrénées. Ce volume, édité avec soin, est illustré de nombreuses planches. Malheureusement celui qui en avait fait le plan et surveillé l'impression, M. Louis Lacaze, président de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, est mort avant le Congrès, sans avoir pu jouir du succès de son livre!

A l'issue de la séance d'ouverture, chaque section s'est réunie dans la salle du lycée qui lui est destinée et les bureaux ont été organisés. M. Schlumberger, ingénieur des constructions navales était le président élu l'année dernière de la section de géologie; on lui a adjoint comme présidents d'honneur, M. O'Reilly, professeur de géologie à Dublin, M. Malaise, professeur à Gembloux (Belgique), M. Frossard, l'un des doyens des naturalistes des Pyrénées. M. Ramond et M. Rivière ont été désignés comme vice-présidents; M. Bourgery a été nommé secrétaire.

La section n'est pas très nombreuse, et cela m'étonne dans une

ville située au pied des Pyrénées, et dans une région si remarquable au point de vue géologique. Peu de communications locales nous ont été faites. Nos séances, cependant, ont été bien remplies comme vous pourrez en juger par le compte-rendu que je vais vous faire.

M. O'Reilly, d'Irlande est un membre assidu de nos Congrès et chaque année, il nous apporte de précieuses observations géologiques ; il nous a présenté le catalogue de tous les tremblements de terre qui, d'après des documents certains, se sont manifestés à la surface du globe. C'est un travail considérable que vient de publier l'Académie Royale d'Irlande ; l'auteur le résume et en tire d'importantes conséquences. Les cartes et les tableaux qu'il met sous les yeux de la section, représentant les Antipodes, font ressortir les relations respectives des deux hémisphères, et démontrent la connexion qui existe entre les phénomènes seismiques et volcaniques des parties opposées du globe.

Le Prince Roland Bonaparte, que nous comptons parmi nos collègues de la Société de l'Yonne, poursuit ses observations sur les variations périodiques des glaciers français ; il a communiqué à la section de géologie, le résultat de ses dernières observations. Les glaciers, comme on le sait, malgré leur apparence solide, restent très rarement stationnaires. La partie terminale n'atteint pas toujours les mêmes points de la vallée : tantôt elle descend et s'avance ; tantôt, au contraire, elle parait reculer en amont, abandonnant de grandes lignes de Moraines, souvent si difficiles à franchir. Le prince Roland rappelle que le professeur Bruchner a formulé une loi à laquelle paraissent obéir les oscillations périodiques des glaciers. C'est dans le but de vérifier cette loi et de constater si elle est générale que le prince Roland a entrepris, il y a quelques années, ses observations sur les glaciers de la région française. Des points de repère, solides et datés, sont placés à une distance exactement relevée, sur les rochers les plus voisins, soit à la partie inférieure du glacier, soit au sommet, et chaque année les changements sont engistrés avec soin. En 1891, 210 glaciers tant dans les Alpes que dans les Pyrénées ont été l'objet d'observations. Sur ce nombre, 27 seulement avancent, 100 reculent, et 64 demeurent stationnaires, 19 ont fourni des renseignements insuffisants. Le mouvement de progression a commencé, il y a quelques années seulement ; ce qui indiquerait que nous ne sommes qu'au début d'une période de crue générale et confirmerait la loi énoncée par Bruchner.

L'état actuel des glaciers stationnaires vient encore à l'appui de cette opinion ; ils ne tarderont pas à s'avancer car la neige s'accu-



mule en quantité considérable au sommet de la plupart d'entre eux. Les observatoires récemment établis au Mont-Blanc et à Gavarni sont appelés à fournir des données précieuses à cet égard. Le prince termine en exprimant le vœu qu'un observatoire analogue soit établi sur le Vignemale, dont le sommet, le plus élevé des Pyrénées, atteint 3298 mètres.

M. Trutat félicite le prince Roland Bonaparte de l'initiative qu'il a prise, et insiste sur les documents importants qui résulteront, pour l'étude des glaciers, d'observations certaines, relevées avec soin et établissant, chaque année, leur marche progressive ou leur retrait ; il se joint au prince pour demander l'établissement d'un observatoire au sommet du Vignemale.

MM. Reyt et Dubalen ont donné communication d'une note sur la protubérance crétacée de Saint-Sever (Landes). Cette protubérance, qui se poursuit de l'Est S.-E. à l'Ouest N.-O., sur une longueur d'environ 24 kilomètres et une largeur de 5 kilomètres, est sensiblement parallèle à la chaine des Pyrénées ; elle forme une des protubérances les plus importantes de l'Aquitaine, et occupe, en totalité ou en partie, le territoire de dix-huit communes. MM. Reyt et Dubalen rappellent l'opinion des auteurs qui ont décrit cette zone crétacée et signalent les erreurs dans lesquelles ils sont tombés. Les auteurs présentent un tableau indiquant la succession des assises qu'ils ont reconnues et qu'ils ont reunies aux divers étages du terrain crétacé, caractérisés par des fossiles qui ne laissent, suivant eux, aucun doute sur leur identité. Je n'entrerai point dans les détails; je dirai seulement que tous les étages crétacés sont représentés, depuis l'étage albien jusqu'au Garumnien inclusivement, composé à la base de dolomie et à la partie supérieure de calcaire compact, très riche en fossiles dont presque toutes les espèces sont nouvelles. MM. Reyt et Dubalen démontrent que cette protubérance est sillonnée par plusieurs failles, formant un système de canaux souterrains, dont les eaux jaillissent, dès qu'elles rencontrent sur leur route quelque obstacle s'opposant à un écoulement régulier. Les auteurs, d'après leurs observations, pensent qu'il n'est plus possible de regarder, avec M. Jacquot, ces sources jaillissantes comme le résultat du jeu naturel de nappes artésiennes dans les assises supérieures du terrain crétacé.

M. Maurice Gourdon a envoyé une notice sur le Musée Pyrénéen de Bagnères-de-Luchon, installé depuis peu dans le Casino. L'objet le plus important du Musée est sans conteste le plan en relief des montagnes de la Haute-Garonne, exécuté par l'ingénieur Lézat. C'est un panorama très exact représentant une superficie de 25 kilomètres de large sur 57 de long, formant un rectangle de



2 mètres 50 de largeur, sur 5 mètres 75, et dont le point culminant est le grand pic Quairat, au-dessus des glaciers de la vallée du Lys (3059). Huit années ont été consacrées à l'exécution de ce plan, travail considérable, surtout à une époque où les cartes de l'état-major n'étaient pas encore faites. Les dix-sept tables ou morceaux qui composent le relief ont été modelés sur place et les détails relevés à l'aide de la boussole ou du graphomètre; toutes les altitudes, tous les chemins et les sentiers sont indiqués, et c'est un guide bien précieux à consulter pour les touristes qui, chaque année, se rendent en foule à Luchon et font des excursions dans la Montagne. Quelques autres plans en relief, notamment le plan de la cascade et du cirque de Gavarnie, se trouvent dans la même salle. Le Musée renferme également le squelette monté d'un ours fossile, de taille gigantesque, *Ursus spelæus*, provenant de la Caverne de Lherm. Une seconde salle contient une série de roches et de fossiles de la région, malheureusement encore très incomplète.

Il y a quelques années, lors du Congrès de Toulouse, j'avais déjà visité le Musée de Luchon. Je le revis de nouveau et avec grand plaisir, dans une visite charmante et trop courte que j'ai faite à mon collègue et ami, Maurice Gourdon, alpiniste distingué, conservateur du Musée, et qui possède lui-même une très riche collection de minéraux et de fossiles des Pyrénées. Si une chose m'étonne, c'est que la ville de Luchon, c'est que l'administration du Casino n'attachent pas plus d'importance au développement de ce Musée qui, malgré le zéle de M. Gourdon, reste à peu près stationnaire et deviendrait un Musée vraiment pyrénéen, si un budget régulier de quelque importance permettait au Conservateur de multiplier les acquisitions, de faire faire des recherches, d'exécuter des fouilles. La ville de Luchon deviendrait, pour le naturaliste qui visite les Pyrénées, un centre d'attraction et d'études, et la réréputation de cette station balnéaire, la plus fréquentée des Pyrénées, s'accroîtrait encore.

M. Roussel continue ses études sur la géologie des Pyrénées ; il a présenté à la section plusieurs notes très courtes, mais qui n'en sont pas moins le résultat d'observations multipliées, et contribueront, comme les travaux précédents de l'auteur, à répandre la lumière sur la structure de cette région tourmentée. L'une de ces notes est relative aux différents niveaux occupés par les Echinides dans l'Eocène des Pyrénées Centrales et des Corbières. La première zone, caractérisée par le *Linthia insignis*, se trouve au-dessus des Marnes bleues de l'Eocène moyen ; la seconde zone, assurément la plus riche en Echinides, est sous les Marnes bleues, à la



base de l'Eocène moyen et comprend plus de vingt-cinq espèces d'Echinides, décrites dans la *paléontologie française*. La troisième zone, placée à la partie moyenne de l'Eocène inférieur est surtout riche en *Echinanthus*, dont quelques-uns se retrouvent un peu plus haut, mais le grand intérêt des faits signalés par M. Roussel vient surtout de ce qu'il a rencontré beaucoup plus bas à la partie moyenne de l'étage à *Micraster tercensis*, dans le terrain crétacé même, une quatrième zone à Echinides caractérisée comme la précédente par un grand nombre d'*Echinanthus*, dont les espèces sont encore mal connues. Les nouvelles recherches de M. Roussel vont éclaicir cette importante question de stratigraphie et de paléontologie. Non seulement il est probable aujourd'hui que cette assise fait partie du terrain crétacé, mais dans une excursion toute récente qu'il vient de faire dans cette région, M. Roussel a recueilli, avec l'aide de M. Pegot, de nombreux *Echinanthus*, bien conservés et dont quelques-uns paraissent différents des *Echinanthus* éocènes.

Dans les autres notes présentées, M. Roussel donne la liste des principaux étages gypsiformes des Pyrénées Centrales et des Corbières ; il signale, dans le terrain crétacé, la présence de deux niveaux à Caprines et à Orbitolines. Dans la dernière note, M. Roussel décrit le terrain permien de Campagna de Sauth.

M. Duregne, de Bordeaux, communique une étude sur les dunes anciennes du Golfe de Gascogne. Les recherches topographiques faites par l'auteur, l'ont conduit à constater, sur un certain nombre de points, à une distance éloignée de la cote, l'existence de groupes de dunes déjà boisées à l'époque de la fixation des dunes actuelles. Des documents écrits attestent l'ancienneté des forêts qui les recouvrent jusqu'au XIme siècle. Des vestiges archéologiques, datant de l'époque romaine et trouvés dans ces dunes font remonter leur origine plus loin encore. La couche superficielle d'humus qui les surmonte renferme une flore spéciale et indique sur certains points une durée de fixation dépassant les limites de la période historique. Le fait le plus intéressant qui ressort de l'étude de ces dunes anciennes, c'est que leur orientation n'est pas celle des dunes modernes, toujours parallèles au littoral. D'une hauteur de 35 à 75 mèt., les dunes *primaires* se rencontrent en discordance avec les dunes récentes et se dirigent très sensiblement de l'est à l'ouest, ainsi que cela est très visible au nord de Messanges (Landes), où les dunes primaires ont une altitude de 60 mètres et s'étendent sur une longueur de six kilomètres. Leur présence ne peut s'expliquer que par un tracé du littoral absolument distinct de celui qui existe aujourd'hui, ou par un changement du régime météorologique. Quelques dunes isolées, dirigées de l'est à l'ouest,

se trouvent dans l'intérieur du pays landais et à plus de 40 kilomètres de la mer. M. Duregne se propose de rechercher si ces dunes primaires remontent à l'époque glaciaire ou postglaciaire.

M. Trutat, conservateur du Musée de Toulouse, est assurément celui de nos géologues qui connait le mieux les glaciers des Pyrénées. Je reviendrai plus loin sur la belle conférence qu'il nous a faite concernant la formation de ces montagnes.

Dans la section, il nous a entretenu de l'origine de cavités qu'il a constatées dans la masse des grands glaciers, cavités de forme régulière, et qu'on peut comparer à un corps ovoïde, terminé par une pointe aigüe. Elles offrent de grands rapports avec les cavités de même forme qui se produisent dans les expériences de Tresca sur l'écoulement des corps solides, lors des arrêts et reprises de pressions. Les cavités signalées dans les glaciers, et dont l'origine était inconnue jusqu'ici ont dû se produire dans des conditions identiques; — c'est une observation curieuse à compléter par de nouvelles expériences que M. Trutat se propose de faire.

M. Piette se livre toujours avec ardeur à des fouilles dans les grottes des Pyrénées, et le magnifique album, où sont reproduits tous les objets sculptés et gravés qu'on y rencontre, devient chaque année plus riche et plus complet. Cette fois encore, M. Piette a mis sous les yeux de la section plusieurs objets curieux et que nous ne connaissions pas. Mais la partie la plus intéressante et spécialement géologique de la communication de M. Piette est relative à la succession des assises dans la grotte du Mas d'Azil. L'auteur a relevé les différentes couches, leur épaisseur, leur nature, les points où on rencontre des silex travaillés, des débris d'animaux, des galets coloriés, des os sculptés ou gravés, des cendres indices de foyers. Dans un limon schistueux à très minces feuillets, les lits ont si peu d'épaisseur que M. Piette en a compté près de huit cents dans un même dépôt. Cette alternance de terre noire, de limon et de cendres, cette multitude de minces feuillets prouvent que la fin de l'âge du renne a été très humide et caractérisée par de nombreuses inondations. Suivant toute probabilité, dit M. Piette, l'extinction du renne et du mammouth est due dans les Pyrénées à l'humidité.

M. Rivière rappelle qu'au Congrès de La Rochelle, il a présenté un travail sur la faune quaternaire des sables de Billancourt et les restes humains rencontrés dans le même gisement. A cette époque, M. Rivière, s'appuyant sur les caractères physiques que présentaient ces débris, a insisté sur la non contemporanéité des ossements humains et des os d'animaux quaternaires. Plusieurs des membres du Congrès avaient contesté cette opinion, et leur attri-

buaient la même origine et le même âge. M. Rivière annonce que sa manière de voir est absolument confirmée par les recherches de M. A. Carnot, dont les analyses chimiques établissent que les débris humains de Billancourt, en raison des éléments qu'ils renferment, sont d'une origine plus récente que les ossements d'animaux. Assurément il est très possible et même certain, lorsque des ossements se trouvent dans des conditions identiques, que l'analyse chimique puisse donner d'utiles renseignements sur leur ancienneté relative, mais il n'en est plus de même, lorsque ces ossements se trouvent soumis par leur gisement à des influences différentes. Ainsi que l'a parfaitement démontré M. Cartailhac, à la section d'anthropologie, la proportion des éléments chimiques que renferment les os fossiles doit nécessairement varier, suivant le milieu, marneux ou sableux, sec ou humide, dans lequel ils se trouvent.

Dans une seconde communication, M. Rivière a entretenu la section de nouvelles découvertes de squelettes humains, faites au mois de février dernier dans les grottes de Baoussé-Roussé en Italie, dites *grottes de Menton*. Je ne reviendrai pas sur ces découvertes, dont j'ai déjà signalé l'importance à notre société dans une précédente séance. M. Rivière a surtout insisté sur la différence absolue qui existe entre les grottes de Menton, habitées par l'homme qui y a laissé tant de vestiges et la grotte plus ancienne de *Grimaldi*, caractérisée par la présence de l'hippopotame, du *Rhinoceros leptorhinus*, *de* l'*Elphas meridionatis*, qui indiquent une période chaude, et n'a jamais été habitée par l'homme.

Je me bornerai à mentionner quelques autres communications soumises à la section : M. Belloc a développé ses idées sur la formation et le comblement des lacs des Pyrénées, situés à des hauteurs très variables et dont l'origine est bien différente. — M. Rey-Lescure a mis sous les yeux de la section une carte géologique d'ensemble, au 320 millièmes, du bord sud-ouest du plateau central. — M. Frossard, répondant à une question du programme a entretenu la section de l'âge de l'Ophite de Ponsac (Hautes-Pyrénées — M. Bigot, chargé de cours à la faculté des sciences de Caen, a envoyé une note sur les trigonies jurassiques de Normandie, qu'il divise en sections et dont il se propose de publier les nombreuses espèces. J'ai moi-même présenté une note sur la famille des *Cidaridées* éocènes et des genres dont elle se compose.

En dehors de la section de géologie, je vous parlerai de quelques autres communications que j'ai entendues. Dans la section de géographie, le Prince d'Orléans a envoyé le récit du voyage qu'il vient de faire dans l'Indo-Chine et nous a donné d'intéres-

sants détails sur l'état actuel de la colonie, sur ce qui a été fait et sur ce qui reste à faire. Cette communication a été publiée in-extenso dans le journal *Le Temps*. La partie concernant la *Rivière noire* et la région qui l'environne m'a surtout frappé. La montée qui a duré 18 jours se fait en pirogue poussée à la main ou halée à la cordelle. « Les rives, dit le voyageur, sont montagneuses, généralement couvertes de forêts ou de bambous. Les schistes qui forment ces collines, rarement interrompus par les granites, font le plus souvent place à de hautes falaises calcaires à pic (*calcaire carbonifère*) qui encaissent le courant et le dominent parfois de plusieurs centaines de mètres. Les crêtes en sont souvent si rapprochées que c'est à peine si elles laissent passer un mince filet de jour qui vienne, au fond de la gorge, tout en bas, montrer au batelier la direction à prendre, au milieu des bouillons écumants du torrent. Rien de plus beau et en même temps de plus terrible que ces longs et profonds couloirs de dislocation, dont les dures parois, portant encore l'empreinte l'une de l'autre, semblent avoir été violemment séparées dans des temps relativement récents. » Le prince nous donne de nombreux renseignements sur ce pays, sur le climat, la faune, la flore, sur son ethnologie, sur les moyens d'y établir des voies commerciales. Il visite ensuite le Laos et revient par le Mekong et le royaune de Siam. De ce voyage, le prince a rapporté plus de 850 photographies, de nombreux objets d'histoire naturelle, parmi lesquels une vingtaine de mammifères, une nombreuse collection ethnographique etc. Tous ces objets ont été dernièrement exposés à Paris.

A cette même section de géographie, M. Georges Pouchet, porfesseur au Muséum, nous a fait le récit du récent voyage qu'il vient de faire au Spitzberg, et dont il est de retour depuis quelques semaines à peine. Sans entrer dans des détails de voyage, qu'il serait trop long de rappeler ici, je ne citerai qu'un fait, relatif à la coloration des eaux de la mer. Cette coloration est depuis longtemps l'objet des études de M. Pouchet. Tantôt bleue, tantôt d'un vert intense, passant par toutes les teintes intermédiaires, elle varie suivant les régions où on l'observe. D'après M. Pouchet cette couleur n'est pas due à des causes étrangères, mais elle appartient à l'eau de mer elle-même. En passant au milieu des glaces flottantes si nombreuses dans les fiords de la mer glaciale, M. Pouchet, frappé de la couleur bleue très prononcée que présentaient les glaçons, fit transporter un de ces blocs sur le pont du bateau, mais dès l'instant ou la glace fut retirée de la mer, elle perdit sa couleur bleue, qui n'était qu'un reflet du milieu dans lequel elle se trouvait, et prit aussitôt la teinte blanche et transparente du cristal le plus pur.



J'assistais souvent aux séances de la section d'anthropologie qui, toujours bien suivies, avaient lieu deux fois par jour. Je vous citerai la communication du Président, le docteur Magitot, sur les Cagots, de Salies de Béarn. Ces réprouvés, mystérieux descendants de lépreux, étaient un objet de répulsion pour la population ; ils avaient leur bénitier particulier dans les églises, leur place réservée dans les cimetières. M. Magitot a constaté comme trait spécial, la rareté des cheveux, leur ongle rétréci et contourné en forme d'escargot. Aujourd'hui encore, ils trouvent difficilement à se marier.

La question basque avait été mise à l'ordre du jour, et des opinions diverses se sont produites sur l'origine de cette population qui compte environ 700,000 habitants, cantonnés dans une partie du département des Basses-Pyrénées et dans une province d'Espagne. Les Basques ont une langue particulière, langue primitive et rudimentaire, qui ne se rapproche ni du français, ni de l'espagnol; leur crâne est brachycéphale; ils ont des usages, des coutumes à eux. Les opinions les plus diverses, ont été émises sur leur origine; pourquoi ne seraient-ils pas les descendants de la race primitive qui a habité les cavernes à la fin de l'époque quaternaire ? Lorsque, par suite d'une température plus chaude, le renne et le bœuf musqué ont émigré vers le nord, pourquoi ces hommes ne seraient-ils pas restés dans les Pyrénées, conservant le caractère qui leur est propre et ne se mêlant pas aux races qui ont successivement envahi les régions voisines ?

Dans la même section M. Cartailhac, dont l'opinion a toujours tant d'autorité, a pris souvent la parole et j'ai eu à deux ou trois reprises la bonne fortune de l'entendre. Il a exposé à la section les curieuses découvertes de M. Flinders Petrie, archéologue anglais qui a fait, dans ces dernières années, des fouilles importantes en Egypte, et a découvert la ville qu'habitaient les ouvriers constructeurs d'une des pyramides de la douzième dynastie, 3500 ans avant notre ère, la ville de Kahun. Cette ville lui a révélé une foule de précieux détails sur la vie, l'industrie et le commerce local. Les silex taillés y abondent, associés à des instruments de bronze et de cuivre. Ils étaient généralement employés, et M. Flinders a constaté par l'ensemble de ses fouilles que l'usage des silex a persisté ainsi pendant plus de 1000 ans, concuremment avec l'emploi des métaux. Cette persistance de l'usage des silex taillés donne, suivant M. Flinders, un caractère particulier à l'âge préhistorique en Egypte. M. Cartailhac qui a vu en Angleterre le résultat des fouilles de M. Flinders et a causé longuement avec lui, ne partage pas complètement son opinion. La ville de Kahun, malgré sa haute

antiquité, malgré l'abondance des silex taillés qu'on y rencontre, n'appartient pas aux temps préhistoriques. Cette persistance de l'usage des silex est un fait parallèle à celui qu'on a constaté, au moment de la conquête, au Pérou et au Mexique, où l'usage des instruments en pierre était général. C'est une survivance de l'âge de la pierre, dont l'origine, en Egypte comme ailleurs, se perd dans la nuit des temps quaternaires, et qui est arrivé, mais beaucoup plus tard, à produire des instruments en pierre aussi beaux et aussi perfectionnés que ceux de la Suède et du Danemarck.

A la section de zoologie, sur la proposition de M. Certes, un vœu qui intéresse tous les naturalistes a été émis, celui de la protection à accorder aux petits oiseaux, et notamment aux hirondelles. Présenté à la réunion générale, ce vœu a été admis aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

Un des grands attraits de la réunion de Pau, le clou pour ainsi dire du Congrès, a été la conférence de M. Trutat, directeur du Musée de Toulouse, sur l'origine des Pyrénées. M. Trutat, a étudié, depuis de longues années, la géologie des Pyrénées et leurs glaciers ; il a parcouru bien des fois ces belles montagnes, cherchant le secret de leur origine et de leur formation ; il a escaladé leurs plus hauts sommets et les a photographiés sous tous les aspects. Nul ne connait aussi bien les Pyrénées et personne mieux que lui n'était à même de nous en présenter l'histoire. La conférence de M. Trutat a eu un réel succès. Sa parole élégante, facile, toujours très claire, malgré l'aridité apparente du sujet, a constamment captivé l'attention. Dans la première partie exclusivement scientifique, M. Trutat, nous montre combien étaient erronées les premières cartes publiées sur les Pyrénées, ainsi que les explications fournies sur leur origine ; aussi la géographie des Pyrénées est-elle restée tout à fait inconnue jusqu'à la fin du siècle dernier. Longtemps on les a considérées comme formant une arête centrale, d'où se détachaient des chaînons parallèles, qui se subdivisaient à leur tour et se ramifiaient comme une feuille de fougère. M. Trutat nous a fait voir comment successivement, grâce aux observations des géologues, de Charpentier, de Leymerie, de Magnan, grâce aux cartes topographiques si exactes de M. Schrader, les idées se sont modifiées et la vérité s'est fait jour. Il nous a dit comment on a reconnu que l'arête centrale n'existait pas, que les principaux sommets, le Mont-Perdu, la Maladetta, formaient des ilots isolés, dépassant 3,000 mètres d'altitude, et se trouvant en dehors de la ligne de faîte. Il nous a expliqué pourquoi la théorie des soulèvements a été abandonnée et nous a démontré que l'origine des Pyrénées est due à des compressions



latérales, qui ont donné lieu, à plusieurs reprises et à des époques distinctes, à des plissements gigantesques, à des effondrements, à des recouvrements, à des glissements de couches. Il s'est passé dans toute cette région, dans des proportions grandioses, des phénomènes de même nature que ceux que M. Daubrée a produits par la compression dans les remarquables expériences de son laboratoire. Cette théorie nouvelle, que préconise M. Trutat, a été indiquée virtuellement pour la première fois par Magnan et confirmée de nos jours par les observations de MM. Carez, de Margerie, Roussel et de M. Trutat lui même. S'occupant ensuite de la forme actuelle des Pyrénées, M. Trutat établit qu'elles n'ont plus aujourd'hui la même altitude qu'autrefois; elles se sont peu à peu abaissées sous l'action des anciens glaciers et des influences atmosphériques. Le Pic du Midi, notamment, dont la hauteur est aujourd'hui de 2,800 mètres, atteignait à l'époque quartenaire, une élévation beaucoup plus considérable, évaluée par M. Trutat à 8,000 mètres, à en juger par l'éloignement des roches éboulées à cette époque de son sommet, et qui ont parcouru une distance d'autant plus forte qu'elles descendaient d'une plus grande hauteur.

Après nous avoir présenté l'histoire géologique des Pyrénées, M. Trutat nous en a montré l'histoire pittoresque, et ce n'était pas assurément la partie la moins attrayante surtout pour les dames nombreuses qui assistaient à la séance. A l'aide de photographies admirables, projetées par M. Molteni, M. Trutat a passé en revue tous les sites curieux, depuis Biarritz jusqu'à Perpignan, ne négligeant aucun des points de vue, superbes ou charmants, nouveaux ou classiques, qu'on rencontre à chaque pas, s'arrêtant pour nous raconter une légende ou bien un incident de ses propres excursions, faisant une station, tantôt dans la ville même de Pau, pour nous faire voir le vieux château, la vallée et les montagnes qui l'entourent, tantôt dans la villa du comte de Russell Killangt, l'intrépide explorateur, établie au pied même des glaciers du Vignemale, ne négligeant en passant ni les types du Béarn, ni ceux du pays basque.

M. Trutat est arrivé à ce résultat, merveilleux pour un conférencier, d'intéresser son public pendant deux heures, sans lui donner la moindre fatigue.

Dans une conférence spéciale pour les membres des sections du génie civil et de géographie, le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers, nous a montré l'application de la photographie au lever des plans. Il y a plus d'un siècle que Beautemps-Beaupré, ingénieur hydrographe français, s'est occupé

de la transformation de vues pittoresques en plans topographiques.

Le colonel rappelle que, dès 1850, alors capitaine du génie, il se servait de la chambre claire pour dessiner des vues qui prenaient alors le caractère de perspectives géométriques exactes. C'était un moyen sûr et pratique d'opérer le lever et le nivellement du terrain, à l'aide d'un instrument très simple et peu encombrant. Avec la photographie, le procédé devenait encore plus facile. Il ne s'agissait plus que de remplacer les vues dessinées à la main par des photographies, c'est ce que fit M. Lassedat avec un véritable succès.

Cette méthode est employée aujourd'hui en Allemagne sans aucun perfectionnement, mais il ne faut pas oublier que l'initiative appartient tout entière à M. Laussedat. Il insiste pour que les ingénieurs des travaux publics, les voyageurs, les marins adoptent la méthode photographiquequi n'exige que quelques modifications très simples aux appareils actuels et donne aux photographies un véritable caractère de documents topographiques.

J'ai pris part, pendant le Congrès, à deux excursions dont je vais vous rendre compte :

La première avait été organisée par les sections réunies de géologie et d'anthropologie. Le but était de visiter, aux environs d'Orthez, la grotte préhistorique de Brassempouy. Sur la demande du Dr Magilot, président de la section d'anthropologie, le Comité de l'Association française avait fait pratiquer dans cette grotte quelques fouilles qui devaient être continuées en notre présence. Trente de nos collègues s'étaient fait inscrire. Le train nous conduit de Pau à la gare d'Orthez, où des voitures nous attendent. Nous avons vingt kilomètres à faire à travers les landes, mais le temps est superbe, les chevaux et les voitures excellents, et la route ne parait pas longue. La contrée que nous traversons, avec ses interminables champs de bruyère, ses bois rabougris, son horizon restreint est un peu monotone; la campagne, cependant, ne manque pas de charme. A cette époque de l'année, la lande est couverte de plantes variées, et c'est plaisir de voir, à droite et à gauche de la route, se dérouler des tapis de bruyères roses et blanches, succédant à des ajoncs d'un jaune d'or et remplacés plus loin par des champs couverts de scabïeuses d'un bleu ravissant, le tout interrompu çà et là par des bouquets d'arbres, dont la verdure, malgré la saison un peu avancée et les chaleurs torrides que nous venons de traverser, est encore très fraîche. On s'arrête quelques instants au village d'Amou. C'était jour de



marché et nous pouvons examiner quelques types intéressants. Un peu plus loin, le paysage change; les bruyères disparaissent, les champs sont mieux cultivés, les collines s'accentuent, les vallées se creusent et l'horizon s'agrandit. Nous sommes dans une région toute différente.

Nous laissons les voitures sur le plateau, et nous descendons à pied à la grotte qui s'ouvre dans un bois, au pied d'une colline, sur le bord d'un très petit ruisseau. Les ouvriers, sont à l'œuvre, de nombreux matériaux sont accumulés vers l'entrée de la grotte. Sur une table ont été déposés les silex taillés, les ossements travaillés ou gravés, provenant des fouilles précédentes, ainsi que de nombreux ossements rencontrés associés, rebuts de cuisine et d'industrie. Quelques chaises sont près de la table. L'ombre de grands chênes nous protège contre le soleil, et une séance improvisée s'ouvre, sous la présidence de M. Magilot qui tout d'abord remercie le propriétaire du terrain, le comte de Poudeux, de l'autorisation qu'il a gracieusement accordée. M. Reyt, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Bordeaux, esquisse à grands traits la géologie de la contrée. M. Delaporterie et M. Dubaleu font l'historique de la grotte et des fouilles dont elle a été l'objet; M. Cartailhac et M. Piette insistent sur l'intérêt que présente cette grotte et la comparent à celles du sud-ouest de la France, dont elle se rapproche par la présence d'os gravés et sculptés, dont elle se distingue cependant par l'abondance des os d'éléphant, d'hyène, même de rhinocéros et par la rareté des os de renne, si fréquents dans les grottes de la Dordogne. La grotte de Brassempouy est assurément, dit M. Cartailhac, l'une des plus anciennement habitées du Midi de la France.

Pendant qu'on discourt, les ouvriers travaillent; ils mettent à découvert des silex taillés, en grande abondance et quelquefois finement retouchés sur les bords, des ossements d'animaux quaternaires plus ou moins complets, et enfin une pièce en ivoire sculpté, extrêmement remarquable. C'est la partie inférieure d'une statuette de femme, coupée au bas ventre et dont la hauteur est d'environ douze centimètres. Cette statuette que j'ai examinée avec soin le lendemain, dans la séance à Pau, est d'un travail naïf et assez grossier; les pieds sont informes, la jambe cependant et les contours du bassin sont bien ébauchés. On sait combien, à l'époque quaternaire, sont rares les représentations de la forme humaine, aussi cette statuette doit-être considérée comme une très précieuse découverte. Les objets les plus intéressants mis de côté, les membres du Congrès peuvent faire une ample provision de silex taillés et d'ossements quaternaires. Je laisse mes collè-

gues remplir leur sac, et avec quelques-uns des géologues de l'excursion, j'allai visiter, à 150 mètres environ, sur la rive droite du petit ruisseau, du même côté que la grotte, une carrière abandonnée, creusée dans les marnes nummulitiques, et je pus en rapporter deux oursins, caractéristique de l'Eocène moyen. *Ditremaster nux et Prenaster alpinus.*

Nous regagnons Orthez ; au restaurant de la Belle Hôtesse nous attendait un très bon dîner, auquel M. Planté, maire d'Orthez et membre du Congrès, avait ajouté un excellent vin de Jurançon. A dix heures nous étions de retour à Pau.

L'excursion générale du dimanche, 18 septembre, favorisée comme celle de Brassempouy, par un très beau temps, bien qu'un peu chaud, a été également fort intéressante. A 7 heures, 170 congressistes prennent place dans un train spécial. Comme je l'ai dit, les dames sont nombreuses au Congrès, et beaucoup d'entre elles font partie de l'excursion qui avait pour but la visite d'Orthez, de Saint-Palais, de Mauléon, de Sauveterre et de Salies. A Orthez, une gracieuse réception nous avait été préparée. On traverse la ville en fête et pavoisée ; on se rend sur les hauteurs de Moncade, dans l'enceinte du vieux château de Gaston Phœbus. Au pied de l'antique tour du XIIIe siècle, restée seule debout, M. Planté, maire d'Orthez et inspecteur de la Société française d'Archéologie dans le département des Basses-Pyrénées, nous offre au nom de la ville un lunch, servi sous une tente décorée de feuillage et de drapeaux. L'accueil que nous fait M. Planté est charmant ; on fait honneur au lunch, puis on se répand au milieu des ruines ; les intrépides escaladent les points les plus élevés d'où l'on découvre une belle vue de la vallée d'Orthez. L'heure du départ arrive et on retourne à la gare, visitant en passant la maison de Jeanne d'Albret avec ses fenêtres à croisillons du XVIe siècle, mais qui n'offre au demeurant qu'un médiocre intérêt ; on s'arrête plus longtemps sur le vieux pont du XIVe siècle, traversant le Gave de Pau. La tour percée qui s'élève au milieu lui donne une physionomie originale. Le train spécial nous conduit ensuite à Saint-Palais et à Mauléon. Le Congrès visite les deux petites villes basques. A Mauléon, nous sommes au milieu de la journée. La chaleur est torride, et malheureusement la gare est assez loin de la ville. Nous visitons cependant une maison renaissance assez curieuse et des arbres gigantesques qui passent pour être les plus gros et les plus élevés des Pyrénées. A gauche de la route, sur un mamelon assez éloigné se dressent les ruines d'un vieux château. Mais le temps nous manque absolument pour le visiter.

Le chemin de fer nous arrête plus loin à Sauveterre. La petite

ville est sur la hauteur, à deux ou trois kilomètres de la station et des voitures nous y conduisent.

Là encore, on attend le Congrès et on lui fait fête. Nous visitons la petite église qui remonte au XIIe siècle. Nous admirons surtout la vue ; du haut de la terrasse où nous sommes, elle est splendide. A côté de nous, se dresse le vieux château, dont les murailles plongent à pic dans la vallée. A nos pieds le Gave d'Oleron coule au milieu de rochers escarpés. Sur la droite on aperçoit, s'avançant au milieu du torrent, les ruines d'un vieux pont coupé en deux, et présentant encore les débris d'une vieille tour, dans le genre de celle d'Orthez, mais à moitié écroulée et dont les débris semblent rester là pour le plaisir des yeux. Au fond et par une échappée, on découvre au loin les sommets des Pyrénées.

Notre dernière station était à Salies.

Nous visitons en détail l'établissement de bain, l'usine, la source d'eau salée, puis on se repose sous les ombrages du parc qui entoure l'établissement. Cette journée si bien remplie se termine par un grand banquet de 200 couverts que nous offre la ville, dans le hall de l'Hôtel Saint-Guilly. Le train spécial nous ramène ensuite à Pau.

Je profitai des instants que nous laissaient le travail des sections et les excursions pour visiter le Château et le Musée. Je connaissais depuis longtemps le Château. Je revis, avec plaisir ce vieux monument qui porte l'empreinte des diverses époques auxquelles il a été construit. Je revis ses salles garnies de belles tapisseries de Flandres et des Gobelins et remplies de bibelots, qui ne sont pas toujours du meilleur goût, mais dont quelques-uns cependant ont un véritable intérêt au point de vue de l'art et de l'histoire. J'admirai surtout, de la terrasse du château, le splendide panorama des Pyrénées.

Le Musée d'histoire naturelle de Pau, bien qu'il ne soit pas très riche, mérite d'être visité et renferme quelques séries paléontologiques locales. Mais sous ce rapport, que de lacunes pourraient être comblées ! Les précieux échinides de Gan, décrits et figurés par M. Seunes, se rencontrent aux portes de Pau et ne sont représentés que par des échantillons à peine déterminables. Les séries de Biarritz, de Bos d'Arros, etc., m'ont paru également très pauvres.

La galerie préhistorique est au-dessus ; elle renferme quelques objets intéressants provenant de fouilles locales, mais bien des vitrines sont encore vides.

J'eus la bonne fortune de revoir à Pau un de mes plus anciens compagnons d'excursions, le docteur Blanchet, longtemps médecin

aux eaux thermales de Dax. Je ne l'avais pas rencontré depuis près de quarante ans, mais nous n'avions jamais cessé de correspondre. Ses collections m'étaient toujours communiquées, et son nom est bien souvent cité dans la *Paléontologie française.* M. Blanchet habite maintenant les Hautes-Pyrénées ; il était venu à Pau, pour me voir, et c'est avec grand plaisir que je serrai la main de ce vieil ami.

Le Congrès de Pau, s'il n'a pas eu le retentissement et l'éclat exceptionnel de celui de Marseille, n'en a pas moins très bien réussi : Un grand nombre de savants distingués s'y étaient donné rendez-vous. Les séances de la plupart des sections ont été très suivies, très sérieuses et le volume qui sera publié témoignera de l'importance de leurs travaux. L'accueil sympathique que nous avons reçu, les fêtes qui nous ont été offertes le jour de notre arrivée et la veille de notre départ, nos excursions toujours intéressantes, la ville elle-même de Pau, si bien située, avec ses promenades d'où l'on découvre sur les Pyrénées de magnifiques points de vues, laisseront dans l'esprit de tous ceux qui ont assisté au Congrès un durable et agréable souvenir.

Le Congrès a été terminé par une excursion finale qui permettait de voir en quelques jours les sites les plus curieux des Pyrénées : les Eaux-Chaudes, les Eaux-Bonnes, Argelès, Pierrefite, Luz, Saint-Sauveur, Cauterets, Gavarnie, Lourdes.

Je connaissais déjà, et depuis longtemps presque tous les points qu'on devait visiter. Je laissai mon frère suivre la caravane, composée de 100 membres du Congrès. Voitures, repas, hôtels, fêtes locales, tout avait été prévu et parfaitement organisé ; le temps était très beau, et mon frère est revenu ravi de ce petit voyage.

Je quittai Pau en même temps que les excursionnistes, et je revins à Paris à petites journées, m'arrêtant à Lourdes, à Tarbes, à Luchon, à Toulouse, à Montauban et à Limoges. Après un mois d'absence, j'étais de retour à Paris.

RÉSUMÉ DE DIX ANNÉES

D'OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A VÉZELAY DE 1876 A 1885

Par M. Jules Sommet.

AVANT-PROPOS

Une commission de météorologie fut installée dans le département de l'Yonne en 1875 et fonctionna à partir de cette époque.

Des stations, établies sur différents points du département, recueillent des observations, les transmettent à la fin de chaque mois à la commission qui les compare et les résume.

Chargé de la station de Vézelay, nous avons cru utile de condenser les observations que nous y avons faites pendant plus de dix ans, d'en tirer des moyennes qui, sans être absolues, peuvent néanmoins, surtout en ce qui concerne les moyennes barométriques, servir d'indices pour les temps probables à courte échéance pour Vézelay et les environs; car, dans ces observations, il a été tenu compte de l'altitude, de la situation topographique des courants, choses qui influent assurément sur les phénomènes atmosphériques.

On ne peut douter aujourd'hui des services que rend aux cultivateurs la prévision des temps à courte échéance; mais ces services seraient encore plus immédiats si les observations météorologiques se multipliaient davantage, et si leurs résultats étaient, par l'intermédiaire des stations météorologiques du département, portés à la connaissance des communes qui se trouvent dans le rayon de ces stations. Prévenus, tous les cultivateurs pourraient alors agir au moment opportun.

I. — Situation topographique de la Station météorologique de Vézelay

La ville de Vézelay est bâtie sur une colline calcaire d'environ 309 mètres d'altitude, qui s'avance en promontoire sur la vallée de la Cure qu'elle domine de 150 mètres et dont elle n'est séparée, à vol d'oiseau, que de 5 à 600 mètres.

Du haut de cette colline, on embrasse un horizon très étendu qui se limite au Sud par les monts boisés du Morvan; au Nord, les collines d'Irancy et de Cravant; à l'Est, le plateau de Tharoiseau, le Gros-Mont (355 mètres d'altitude) et le plateau de Précy-le-Sec; à l'Ouest, le plateau boisé qui sépare les eaux de la Cure de celles de l'Yonne.

L'aire de cet horizon peut mesurer dans son grand axe, du Sud au Nord-Ouest, de 45 à 50 kil. environ; et dans son petit axe, du Nord-Est au Sud-Ouest, 25 à 30 kilomètres.

Une telle situation permet de constater sur une large base la nébulosité du ciel, et d'étudier dans les meilleures conditions les phénomènes météorologiques.

Les instruments qui ont servi aux observations thermométriques et pluviométriques sont installés dans les jardins de l'école communale du côté Nord de la ville.

Les deux thermomètres — l'un maxima, l'autre minima — sont placés de façon à être préservés de toute atteinte directe des rayons solaires et de toute influence de radiation de voisinage.

La partie de la vallée qui regarde le Midi jouissant, en toute saison, d'une température relativement plus chaude que la partie tournée au Nord, et les vents âpres du Nord et de l'Est s'y faisant moins sentir, les moyennes thermométriques minima obtenues à la station sont donc les plus basses ; et les moyennes maxima les moins élevées qu'on puisse constater à Vézelay.

La ville de Vézelay doit à sa proximité des plateaux boisés qui l'environnent un air pur et serein, à son isolement des collines voisines, des courants faibles et presque continus qui tempèrent les chaleurs, et à son sol calcaire, des froids plutôt secs qu'humides. Aussi, dans ces conditions, offre-t-elle un séjour assez agréable, même en toute saison.

II. — Température

Les froids extrêmes pendant les périodes de 1876 à 1885, se sont produits : le 10 décembre 1879 par 20 degrés au-dessous de zéro, en janvier 1880 par 15 degrés.



La température la plus élevée s'accuse par 39°6 (juillet 1881); d'où entre les températures extrêmes un écart de 59°6.

Des trois mois d'hiver, janvier est le plus froid; les moyennes se cotent par —1°49 pour le minimum; + 4°69 pour le maximum, et + 1°60 pour la moyenne générale.

Décembre donne pour moyenne : + 0°42 pour le minimum; 5°12 le maximum, et 2°04 pour moyenne générale.

Quoique un peu moins froid que ces deux mois, février s'en rapproche sensiblement; car les moyennes de ce mois se cotent par + 1°44 (minimum); 10°13 (maximum) et 5°81 (moyenne générale).

Les époques les plus chaudes de 1876 à 1885 ont eu lieu :

Deux fois en juin : 35° en 1877, et 33° en 1885;

Cinq fois en juillet : 34° en 1878, 35° en 1880, 39°6 en 1881, 33° en 1882 et 35° en 1884.

Trois fois en août : 37° en 1876, 33°2 en 1879, et 34°5 en 1883.

Dans son ensemble, l'année 1879 est la plus froide : les moyennes en sont représentées par 4°74 (minimum) 14°42 (maximum) et 9°58 (moyenne générale).

L'année la plus chaude a été 1884 dont les moyennes sont de 6°06 pour le minimum, 17°27 le maximum, et 11°61 pour la moyenne générale.

Les moyennes annuelles sont de 5°66 pour le minimum, 16°10 pour le maximum et 10°88 pour la moyenne générale.

Ces chiffres se rapprochent beaucoup des données moyennes de Paris; car si l'on se reporte au tableau des températures moyennes de cette ville, qui a été dressé par M. Arago sur les observations faites par cet illustre savant de 1801 à 1851, on remarque comme moyennes annuelles : minimum 7°27, maximum 14°17 et 10° 70 pour la moyenne générale.

Les tableaux et les diagrammes suivants résument les températures moyennes par saisons, par mois et par années.

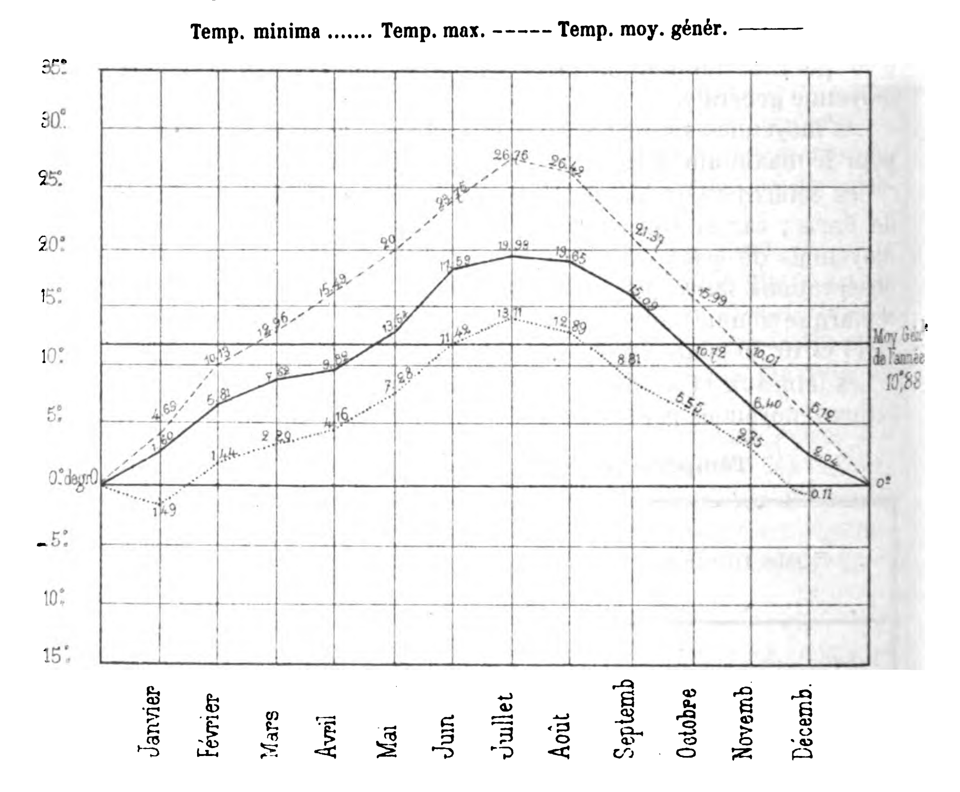
Températures moyennes par saisons.

NOMS DES SAISONS	TEMPÉRATURES MOYENNES		
	MINIMA	MAXIMA	GÉNÉRALES
Hiver	+ 0°75	9°26	5°01
Printemps	7 62	19 74	13 68
Été	11 60	24 81	18 21
Automne	2 63	10 04	6 38

Températures moyennes mensuelles.

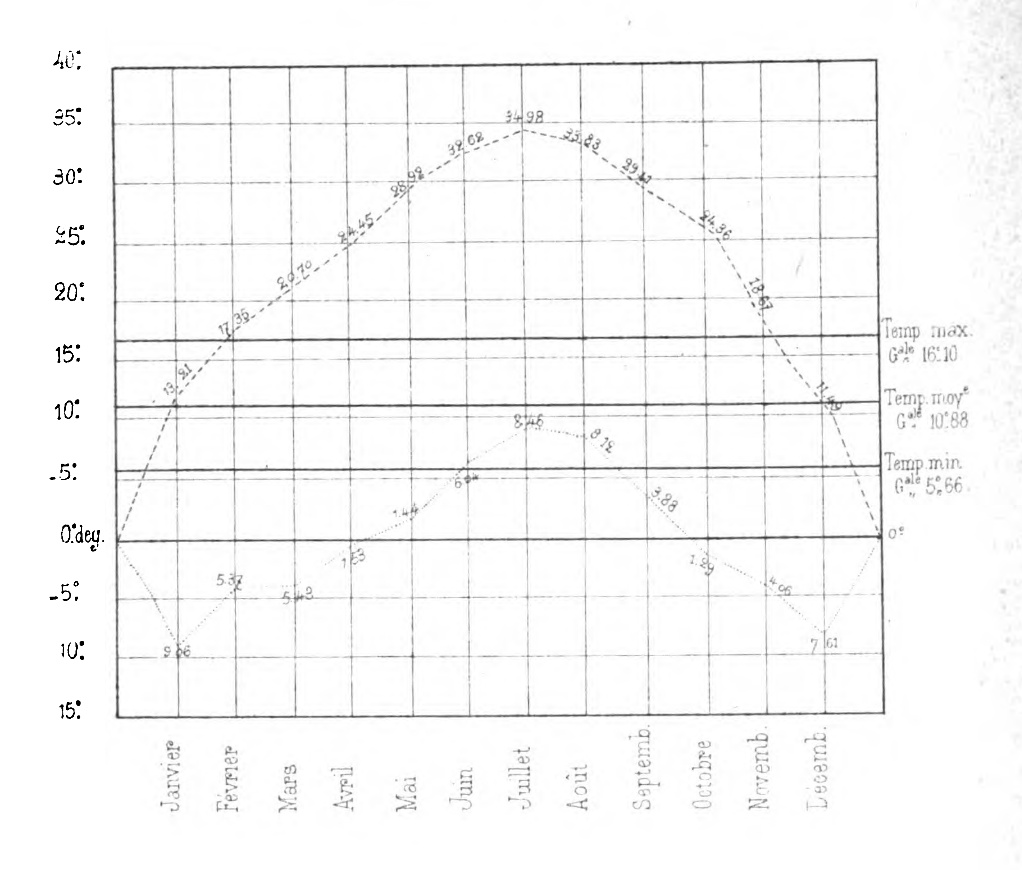
NOMS DES MOIS	TEMPÉRATURES MOYENNES		
	MINIMA	MAXIMA	GÉNÉRALES
Janvier	— 1°49	4°69	1°60
Février	+ 1 44	10 30	5 81
Mars	2 29	12 96	7 62
Avril	4 16	15 49	9 82
Mai	7 28	20 »	13 64
Juin	11 42	23 75	17 59
Juillet	13 11	26 76	19 93
Août	12 89	26 42	19 65
Septembre	8 81	21 37	15 09
Octobre	5 55	16 »	10 72
Novembre	2 75	10 01	6 40
Décembre	+ 0 42	5 12	2 04

Diagramme des Températures mensuelles moyennes



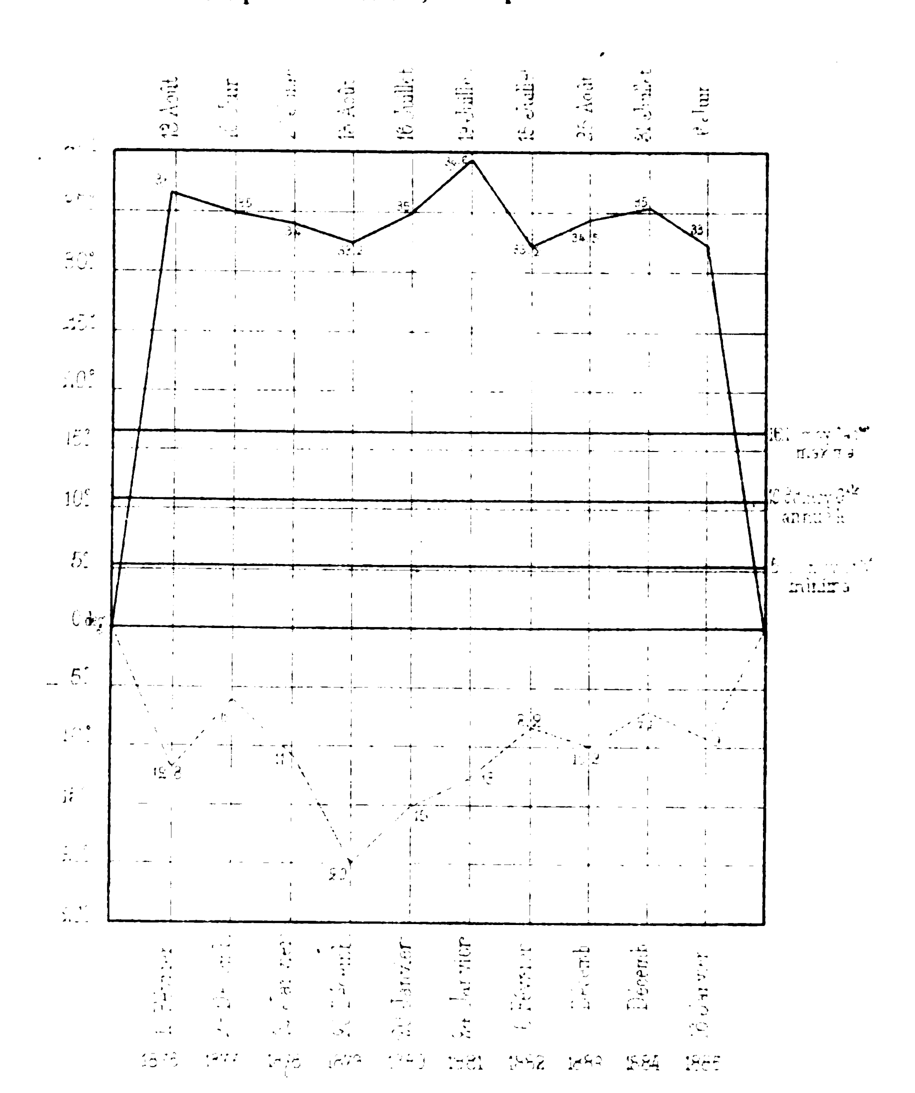
Températures mensuelles moyennes extrêmes.

Temp. minima ...... Temp. max. -----



Températures extrêmes par année.

Les plus basses ......, et les plus élevées ———



III. — Pression barométrique

A Vézelay le baromètre est plus élevé par les courants polaires que par tous autres courants, mais les oscillations du mercure n'atteignent jamais une bien grande amplitude ; et ce n'est que

par de fortes bourrasques et de violents orages au zénith même de la station que les grandes dépressions se produisent.

Le baromètre oscille entre les pressions moyennes extrêmes (750mm et 725mm). La pression moyenne est de 738mm5.

La pression barométrique la plus basse s'est produite le 30 mars 1878 par 711mm5, précédée d'une dépression de 19mm qui a eu lieu du 27 au 28 mars, avec bourrasques et coups de tonnerre.

La pression la plus élevée (760mm) a été observée en février 1882 et février 1883.

Le plus grand écart entre deux pressions consécutives a été de 21mm par un mouvement ascensionnel du mercure du 28 au 29 septembre 1882.

Quand, à Vézelay, le mercure se maintient entre 740mm et 750mm c'est le beau fixe; entre 735mm et 740mm c'est le beau temps; entre 735mm à 730mm le variable et au-dessous de 730mm le mauvais temps.

Pressions barométriques moyennes par mois.

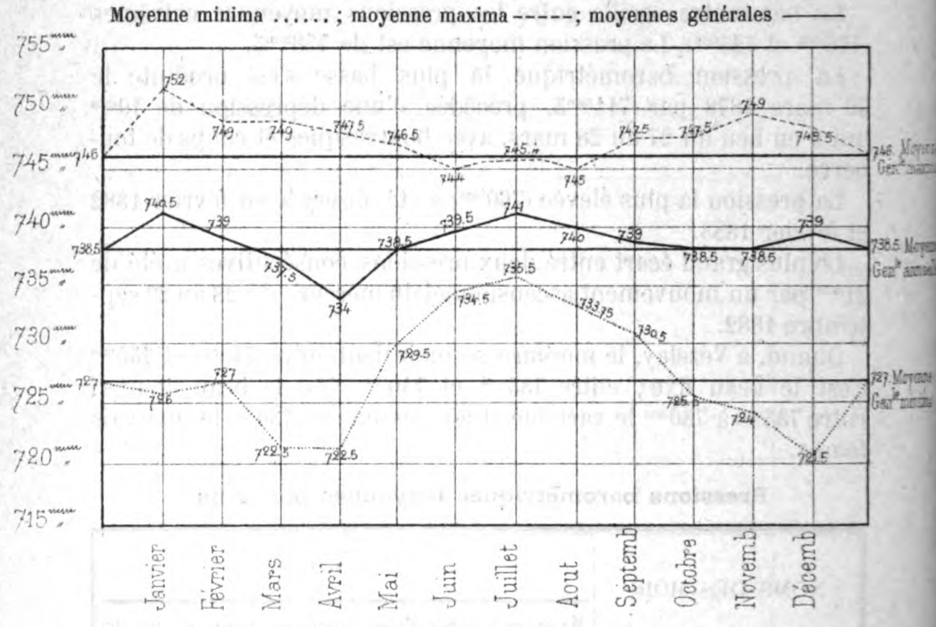
NOMS DES MOIS	PRESSIONS		
	Moyennes maxima	Moyennes minima	Moyennes générales
Janvier	726mm5	752mm»	740mm5
Février	727 »	749 »	739 »
Mars	722 5	749 »	737 3
Avril	722 5	747 5	734 »
Mai	729 3	746 3	738 3
Juin	734 5	744 15	739 75
Juillet	735 5	746 »	741 »
Août	733 75	746 7	740 »
Septembre	730 50	747 7	739 »
Octobre	725 50	747 5	738 6
Novembre	724 »	749 »	726 5
Décembre	721 40	748 7	739 »

Pressions barométriques moyennes par année.

1876	727mm5	744mm5	736mm5
1877	725 »	745 5	736 »
1878	727 »	746 5	738 5
1879	727 »	746 5	738 »
1880	728 »	749 »	740 »
1881	728 »	748 5	738 5
1882	728 »	750 »	738 »
1883	728 »	749 5	740 5
1884	730 »	747 »	742 »
1885	725 5	745 »	738 »

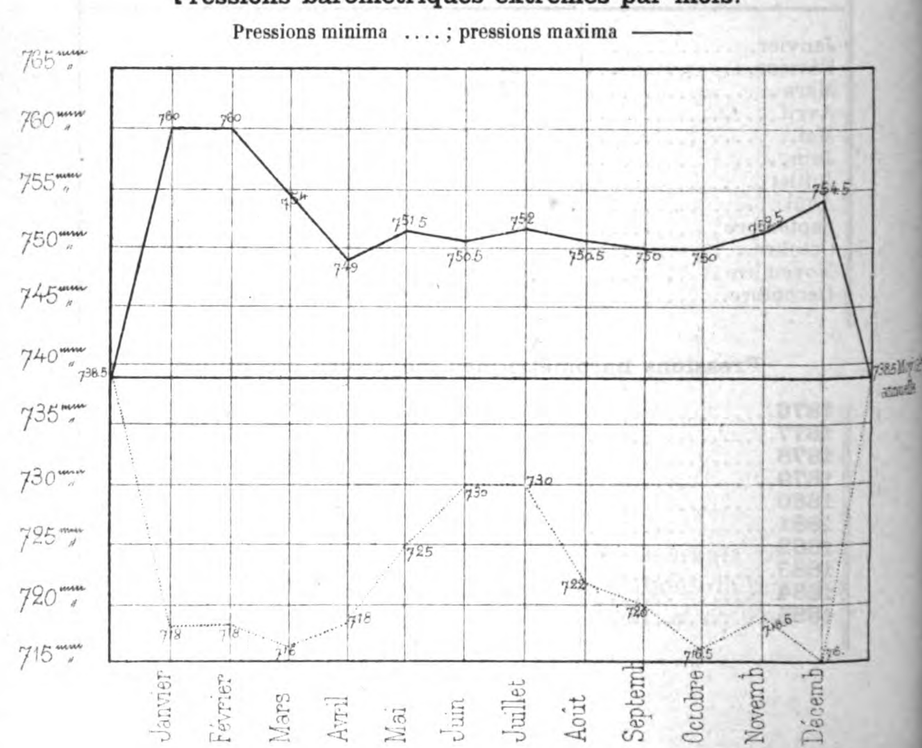
Diagramme des pressions barométriques moyennes par mois.

Moyenne minima ...... ; moyenne maxima ------; moyennes générales ———



Pressions barométriques extrêmes par mois.

Pressions minima .... ; pressions maxima ———



IV. — DES VENTS

Le courant équatorial domine à Vézelay. Le vent du Sud souffle en moyenne 86 jours dans l'année ; le Sud-Ouest 74 jours ; l'Ouest 39.

Le Nord règne pendant 78 jours ; l'Est 39 jours.

Les courants les plus faibles sont le Nord-Est (17 jours) ; le Nord-Ouest (17 jours) et le Sud-Est (15 jours).

Si l'on considère la direction des vents par rapport aux saisons, on remarque des courants bien opposés et bien caractérisés. Ainsi tandis que les vents du Sud dominent en hiver (en moyenne 25 jours) et en automne (24 jours) ; les vents du Nord règnent au printemps (20 jours) et en été (21 jours). Les vents intermédiaires varient de peu à chaque saison : le Sud-Ouest se limite entre 15 et 21 jours, l'Ouest entre 6 et 14 jours, le Nord-Est et l'Est entre 4 et 5 jours.

L'intensité des courants est généralement faible et la normale n'est dépassée que par suite d'orages en été et de bourrasques de neige en hiver.

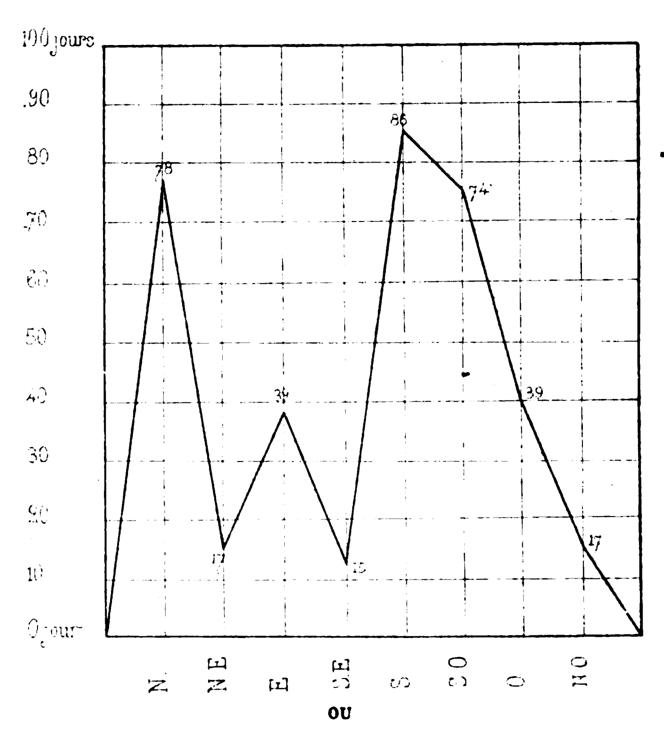
Moyennes des Vents dominants par Mois.

NOMS DES MOIS	N. — jours	N.-E. — jours	E. — jours	S.-E. — jours	S. — jours	S.-O. — jours	O. — jours	N.-O. — jours
Janvier	7	1	5	2	9	5	1	1
Février	4	1	2	1	9	6	4	1
Mars	7	2	5	1	7	4	3	2
Avril	6	2	3	2	8	5	2	2
Mai	9	2	3	1	5	6	4	1
Juin	7	1	2	1	7	6	5	1
Juillet	7	1	2	1	5	8	4	3
Août	7	1	2	1	7	7	5	1
Septembre	6	2	3	1	5	6	5	2
Octobre	6	2	5	2	7	6	2	1
Novembre	6	1	3	1	9	7	2	1
Décembre	6	1	4	1	8	8	2	1

Moyennes des Vents par Saison.

NOMS DES SAISONS	N. — jours	N.-E. — jours	E. — jours	S.-E. — jours	S. — jours	S.-O. — jours	O. — jours	N.-O. — jours
Hiver	18	4	12	4	25	15	8	4
Printemps	20	5	8	4	20	17	11	4
Été	21	4	7	3	17	21	14	6
Automne	18	4	12	4	24	21	6	3

Diagramme des vents dominants par année



OU

Moyenne des vents par année.

V. — Pluie

La quantité moyenne annuelle d'eau qui tombe à Vézelay est de 770mm10, la quantité maxima de 1876 à 1885 a été de 954mm10 en 1878 et la quantité minima de 508mm90 en 1884.

La moyenne annuelle des jours de pluie est de 109 jours 2. L'année 1878, la plus humide, a fourni 129 jours de pluie et l'année 1884, la plus sèche 91 jours seulement.

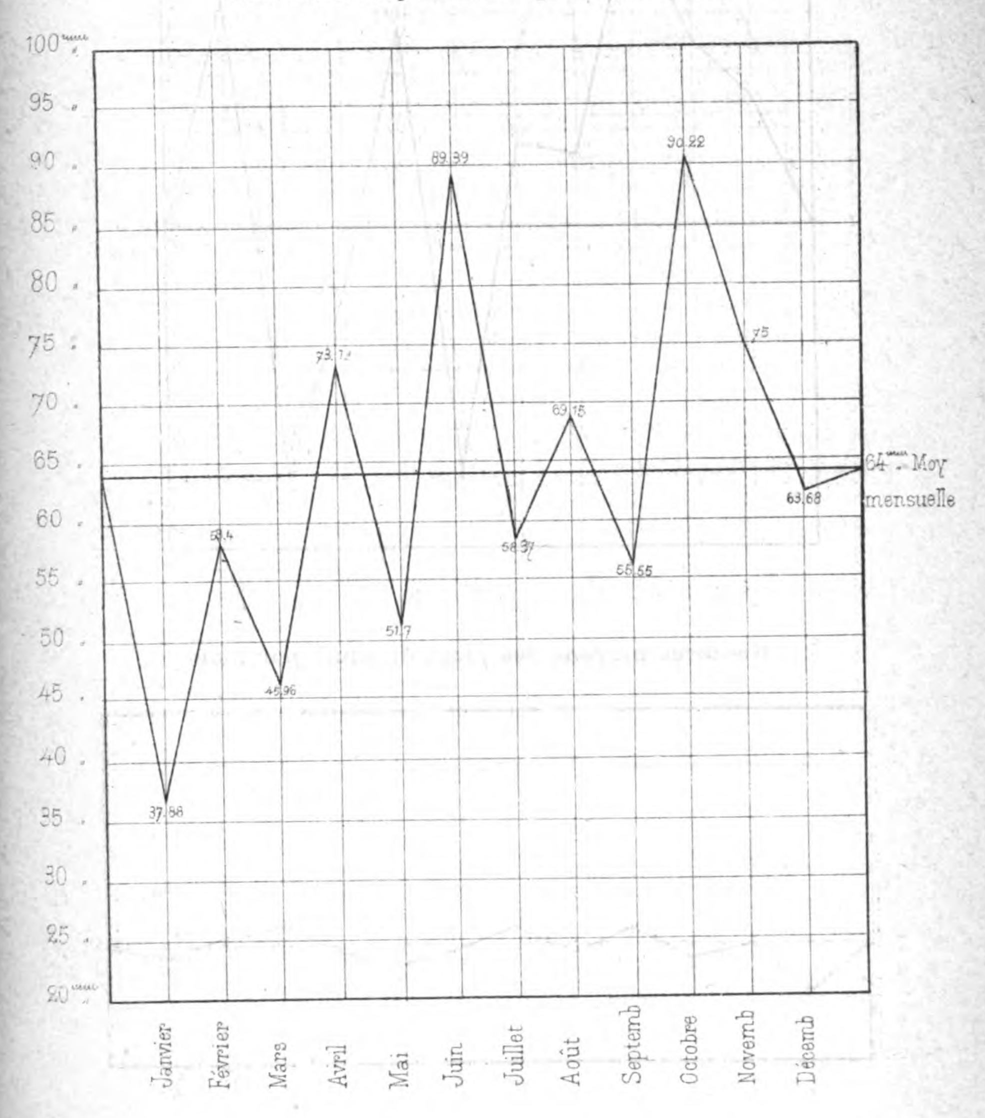
C'est en octobre qu'il tombe le plus de pluie (90mm22) et en janvier qu'il en tombe le moins (37mm88). Le premier de ces mois compte 12 jours 3 de pluie et le second 6 jours 9.

Répartie par saisons, la quantité d'eau tombée se chiffre par 142mm24 en hiver ; 214mm21 au printemps ; 183mm06 en été et 228mm90 en automne.

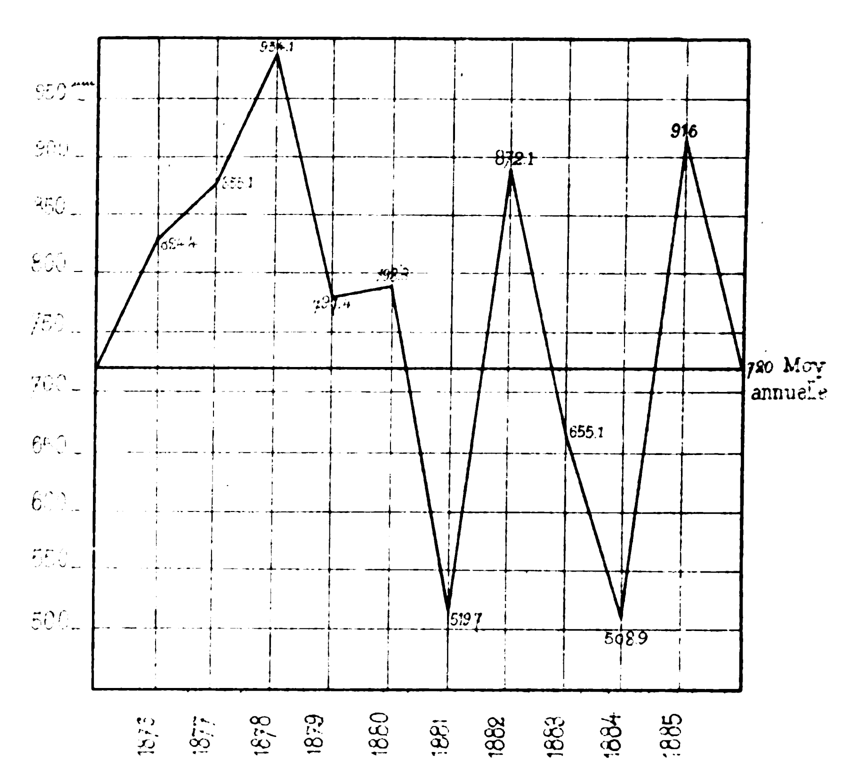
Les pluies, à Vézelay, viennent, en général, par les vents de l'Ouest et du Sud-Ouest. Le courant équatorial est également

humide ; mais en passant sur les plateaux boisés du Morvan, ce courant se décharge de la plus grande partie de son humidité et lorsqu'il arrive à Vézelay, il laisse en pluie une trace peu importante de son passage.

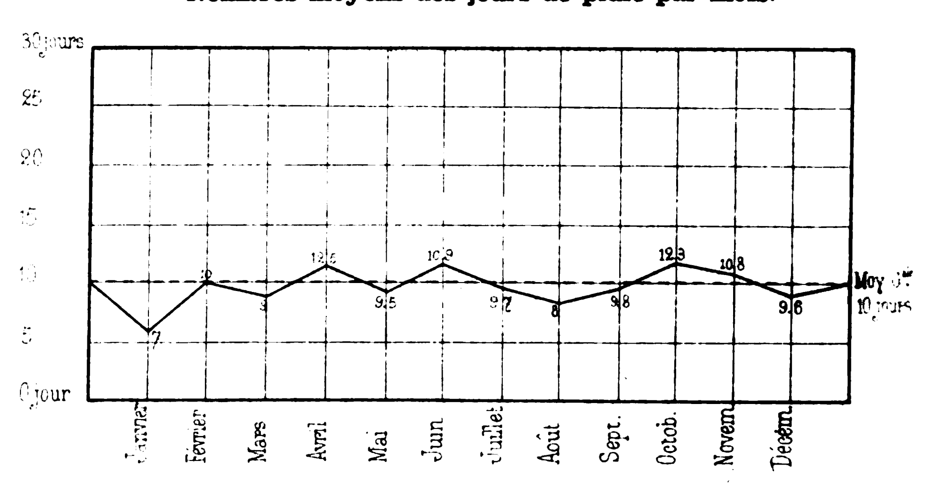
Quantités moyennes de pluie par mois.



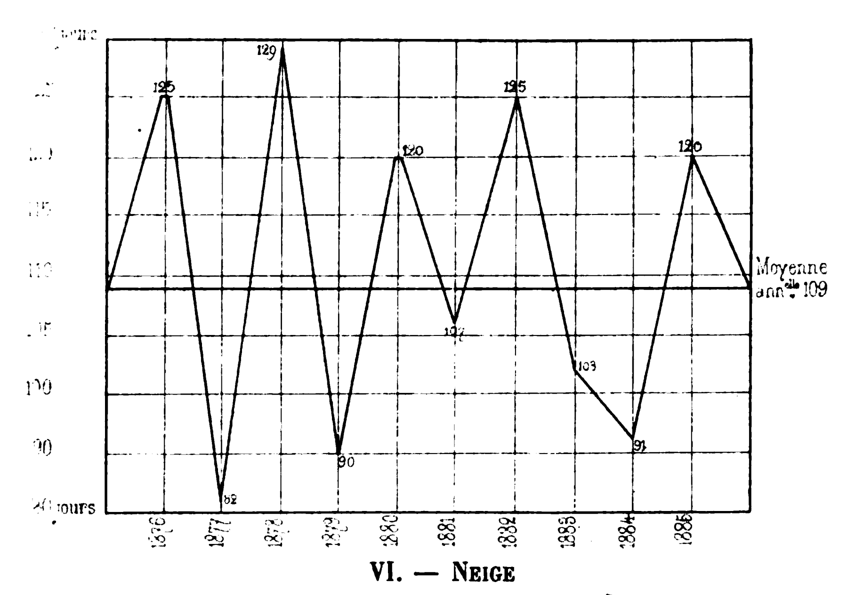
Quantités moyennes de pluie par année.



Nombres moyens des jours de pluie par mois.



Nombres moyens des jours de pluie par année.



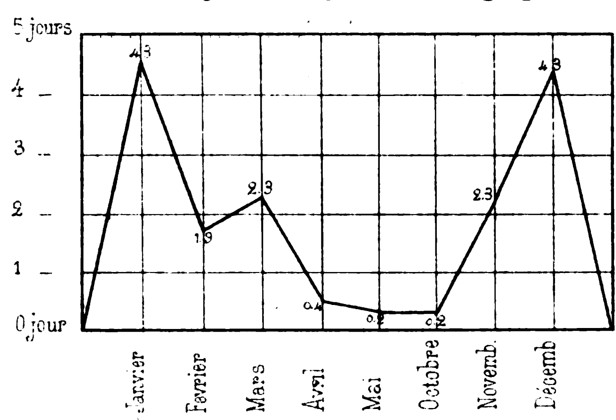
VI. — Neige

La moyenne annuelle des jours de neige est de 16 jours 1 qui se répartissent ainsi : Janvier 4 jours 3; février 1 jour 9; mars 2 jours 3; (la moyenne relativement élevée de ce mois provient des années 1878 et 1883); avril 0 jour 4; mai 0 jour 2; octobre 0 jour 2; novembre 2 jours 3 et décembre 4 jours 5.

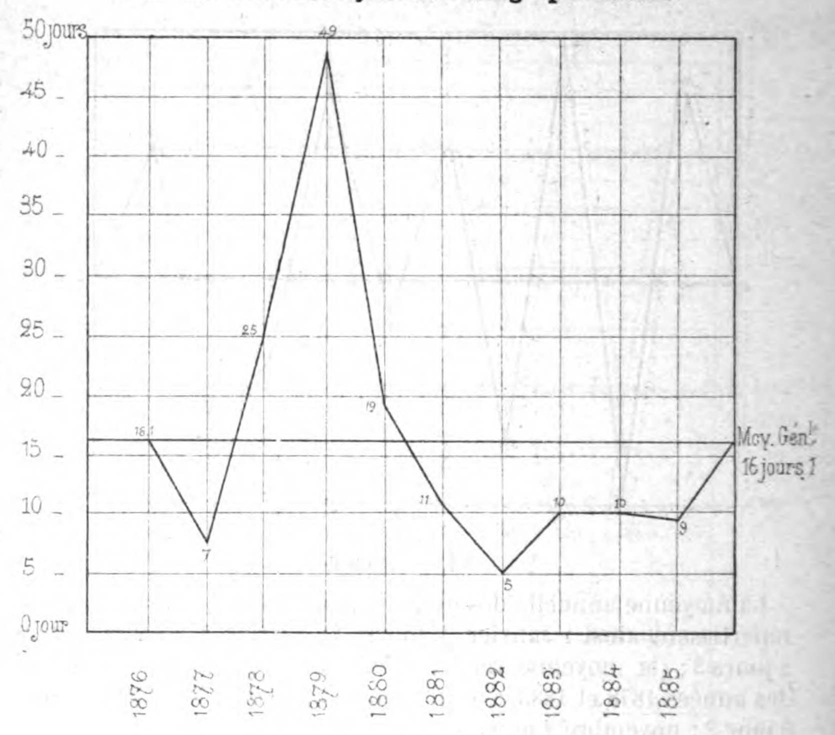
Ce sont les années 1878 et 1879 qui ont fourni le plus de jours neigeux ; 1878 en compte 25 et 1879, 49.

Généralement la neige tombe peu abondamment à Vézelay et elle reste peu de temps sur la terre, par suite du calcaire qui domine sur toute l'étendue du territoire.

Nombres moyens des jours de neige par mois.



Nombre total des jours de neige par année.



VII. — Gelée

Il gèle en moyenne, à Vézelay, 66 jours 3 par année : Janvier fournit dans cette moyenne 18 jours 5 ; février 9 jours 1 ; mars 9 jours 5 ; avril 3 jours 2 ; mai 0 jour 9 ; octobre 2 jours 6 ; novembre 7 jours 6 et décembre 14 jours 9.

Pendant le grand hiver de 1879-1880, il a gelé en décembre 1879 pendant 28 jours et en janvier 1880 le même nombre de jours. Ces grandes gelées ont détruit une grande partie des arbres fruitiers.

L'année la moins froide, pendant la période décennale de 1876 à 1885, a été 1877 où l'on ne constate que 46 jours de gelée.

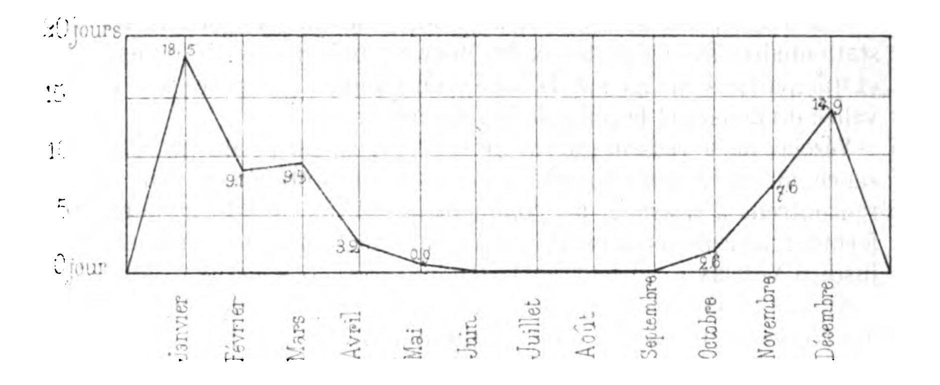
C'est en 1878 que s'est produit le maximum des gelées par 81 jours.

Les gelées printanières qui, le plus souvent, détruisent malheureusement en tout ou en partie les pousses des vignes se sont fait sentir·

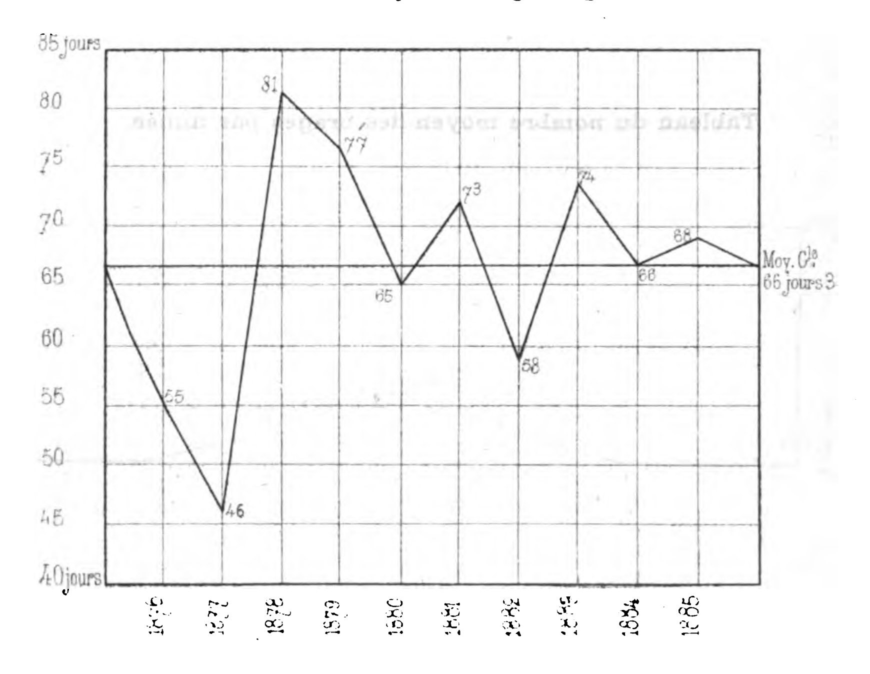
En avril : 2 fois en 1879 (les 12 et 13) ; 2 fois en 1881 (les 21 et 29) ; 1 fois en 1882 (le 11) ; 1 fois en 1883 (le 9) et 3 fois en 1884 (les 12, 24 et 25).

En mai : 2 fois en 1882 (les 17 et 18) et 1 fois en 1885 (le 12).

Diagramme du nombre des jours de gelée par mois.



Nombre total des jours de gelée par année.



VIII. — Orages

Il passe peu d'orages au zénith même de Vézelay : ou les orages s'effondrent sur les collines boisées qui avoisinent la ville, ou ils sont entraînés au loin par les courants qu'établissent les vallons et les vallées dont elle est entourée.

Les orages, qui se forment au Sud, semblent d'abord rester stationnaires sur les plateaux du Morvan; puis ils se disloquent et une partie se dirige sur la vallée de l'Yonne, et l'autre sur la vallée du Cousin et le plateau de l'Auxois.

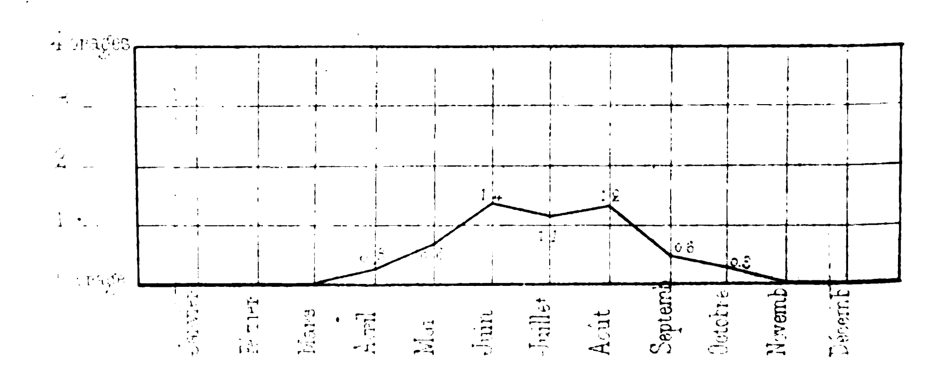
Vézelay ne se ressent guère que des orages qui prennent naissance au Sud-Ouest. Parfois aussi les nuées orageuses qui se rencontrent à Cravant, au confluent de l'Yonne et de la Cure, forment un remous qui suit l'échancrure de Montillot et remonte jusqu'à Vézelay.

Ainsi, en moyenne, on ne constate à Vézelay que 6 orages 5 par an. C'est surtout en juin qu'ils se produisent.

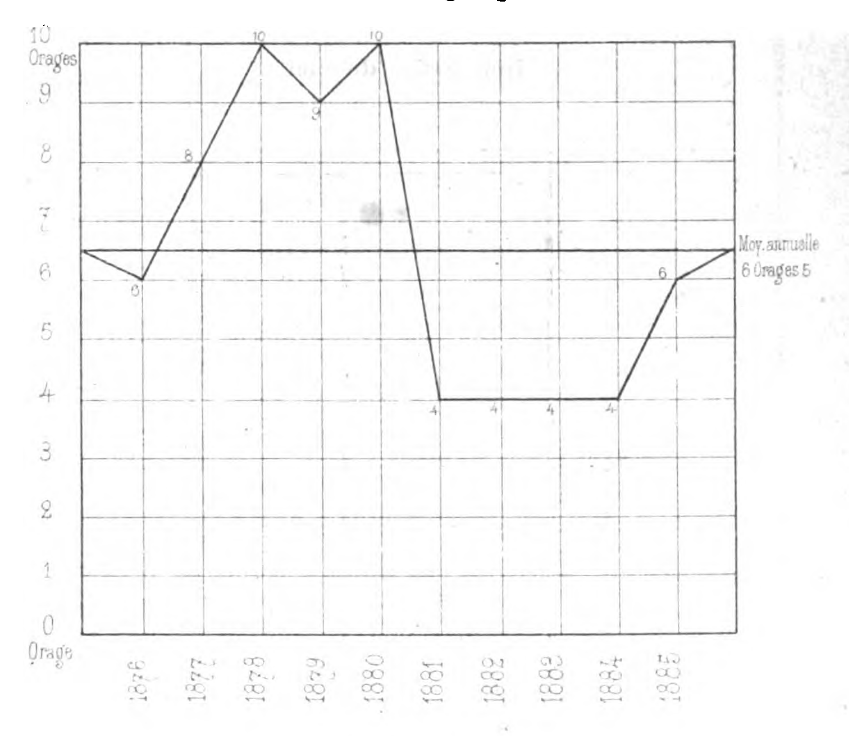
Pendant la période de 1876 à 1885, il n'y a eu qu'une seule chute de foudre sur la ville même (le 4 juin 1881).

Le bâtiment qui en a été atteint n'a subi que quelques dégâts matériels peu importants.

Tableau du nombre moyen des orages par année.



Nombre total des orages par année.



IX. — Nébulosité du Ciel

La nébulosité du ciel est évaluée par l'échelle suivante :

0 Ciel pur ;
1 Ciel 1/4 couvert ;
2 Ciel 1/2 couvert ;
3 Ciel 3/4 couvert ;
4 Ciel entièrement couvert.

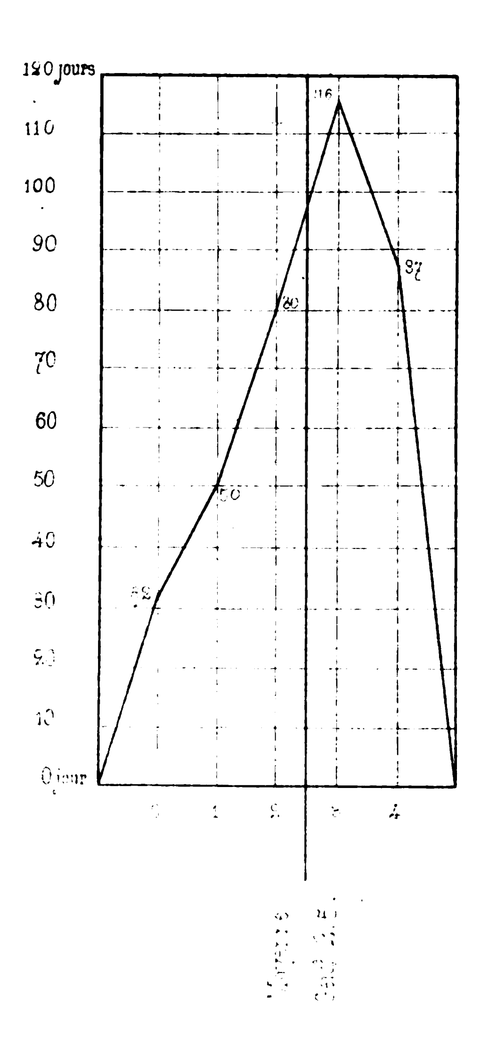
A cause de l'étendue de l'horizon sur lequel se sont faites les observations, la nébulosité du ciel indiquée peut différer de celle qui aurait été constatée si les observations, sous ce rapport, se fussent bornées à un horizon de moindre étendue.

En moyenne, le ciel est, par année, pur pendant 32 jours ; 1/4 couvert pendant 50 jours ; moitié couvert pendant 80 jours ; 3/4 couvert 116 jours et entièrement couvert 87 jours. D'où une nébulosité moyenne générale exprimée par 2.5.

La moyenne annuelle varie peu ; elle se rapproche sensiblement

de la moyenne générale ; excepté pourtant en décembre où cette moyenne est de 3.2.

Nébulosité du ciel.



X. — Tableau récapitulatif des Moyennes annuelles.

ANNÉES	TEMPÉRATURES — MOYENNES — Minima	TEMPÉRATURES — MOYENNES — Maxima	TEMPÉRATURES — MOYENNES — Moyennes générales	TEMPÉRATURES — les plus basses	TEMPÉRATURES — les plus élevées	PRESSIONS barométriques — MOYENNES — Minima	PRESSIONS barométriques — MOYENNES — Maxima	PRESSIONS barométriques — MOYENNES — Moyennes générales	NOMBRE DE JOURS de — Gelée	NOMBRE DE JOURS de — Neige	NOMBRE DE JOURS de — Pluie	NOMBRE DE JOURS de — Orages	Quantités moyennes de pluie au pluviomètre
						--	--	--					--
1876.....	6° 72	16° 10	11° 41	—12° »	37° »	727 3	744 6	736 5	55 »	16 »	125 »	6 »	821 40
1877.....	6 50	15 73	11 12	— 6 »	35 »	725 »	745 5	736 »	46 »	7 »	82 »	8 »	855 10
1878.....	5 81	15 21	10 51	—11 »	34 »	727 »	746 5	738 5	81 »	25 »	129 »	10 »	954 10
1879.....	4 74	14 42	9 58	—20 »	33 2	727 »	746 5	738 »	77 »	49 »	90 »	9 »	797 40
1880.....	6 09	17 »	11 54	—15 »	35 »	728 »	749 »	740 »	65 »	19 »	120 »	10 »	798 30
1881.....	5 41	17 »	11 21	—13 »	39 6	728 »	748 »	738 5	73 »	11 »	107 »	4 »	519 70
1882.....	5 12	15 95	10 53	— 8 2	33 2	728 »	750 »	739 »	58 »	5 »	125 »	4 »	872 10
1883.....	5 43	16 16	10 79	—10 2	34 5	728 »	749 5	740 5	74 »	10 »	103 »	4 »	655 10
1884.....	6 06	17 27	11 61	— 7 10	35 »	730 »	747 »	742 »	66 »	10 »	91 »	6 »	508 90
1885.....	5 »	16 24	10 61	— 9 »	33 »	725 5	745 »	738 »	68 »	9 »	120 »	4 »	916 »
						--	--	--					--
Moyennes annuelles.	5° 66	16° 10	10° 88	» »	» »	727 8	746 »	738 5	66 j3	16 j10	109 j2	60 j5	770 11

ANNÉES	VENTS. — NOMBRE DE JOURS — N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	NÉBULOSITÉ DU CIEL — NOMBRE DE JOURS — 0 Ciel pur	1 Ciel 1/4 couvert	2 Ciel 1/2 couvert	3 Ciel 3/4 couvert	4 Ciel entièrem' couv.	Nébulosité moyenne
1876.....	97j	3j	59j	3j	100j	64j	36j	4j	42j	63j	68j	89j	104j	2.28
1877.....	74	10	34	9	74	66	82	16	40	47	60	95	123	2.91
1878.....	76	12	37	25	83	63	48	21	27	44	68	103	123	2.64
1879.....	94	7	41	14	72	78	45	14	37	28	67	131	104	2.60
1880.....	75	22	45	11	90	69	46	8	33	56	74	99	100	2.50
1881.....	70	17	37	36	97	72	20	16	35	65	102	105	58	2.27
1882.....	67	6	39	20	92	79	38	24	18	44	98	140	65	2.56
1883.....	63	18	27	23	75	86	48	25	26	53	93	132	61	2.33
1884.....	60	36	47	10	95	87	16	15	33	46	109	126	52	2.30
1885.....	63	17	27	5	85	97	19	12	30	58	55	141	81	2.55
Moyennes annuelles.	77 j9	14 j8	39 j3	15 j6	86 j3	76 j1	39 j8	15 j5	32 j1	50 j4	79 j4	116 j	87 j1	2.50

OBSERVATIONS SUR LES RÉCOLTES

1876 — Foins et Grains : rendement moyen ; Vignes : 1/3 du rendement moyen ; Vin d'assez bonne qualité.

1877 — Foins et Grains : rendement supérieur à la moyenne ; Vignes : rendement moyen ; Vin de médiocre qualité.

1878 — Foins et Grains : rendement moyen ; Vignes : 1/3 en moins du rendement moyen, Oïdium par suite des pluies d'avril.

1879 — Foins et Grains : récolte moyenne ; Vignes : produits au-dessous de la moyenne.

1880 — Foins : bon rendement, mais médiocre qualité à cause des pluies de juin ; bonnes Moissons ; Vin : récolte ordinaire, mais de bonne qualité.

1881 — Année sèche, bonnes récoltes, rendement supérieur à la moyenne ; Vendanges fin septembre ; bon vin.

1882 — Foins et Grains : rendement supérieur à la moyenne ; Vigne : 1/2 récolte par suite des gelées de mai ; Vendanges dans la 2e quinzaine d'octobre.

1883 — Foins et Grains : rendement ordinaire ; Vignes : produits au-dessous de la moyenne ; Vin d'assez bonne qualité ; Gelées en avril.

1884 — Produit en Foins et Grains supérieur à la moyenne ; Récolte en Vin : faible par suite des gelées d'avril qui ont anéanti les 2/3 de la récolte.

1885 — Rendement en tout inférieur à la moyenne ; Vendanges : 1re dizaine d'octobre.

XI. — Tableau récapitulatif des Moyennes mensuelles.

MOIS	TEMPÉRATURES — Moyennes — Minima	TEMPÉRATURES — Moyennes — Maxima	TEMPÉRATURES — Moyennes — Moyennes générales	TEMPÉRATURES — les plus basses	TEMPÉRATURES — les plus élevées	PRESSIONS barométriques — Moyennes — Minima	PRESSIONS barométriques — Moyennes — Maxima	PRESSIONS barométriques — Moyennes — Moyennes générales	NOMBRE DE JOURS de — Gelée	NOMBRE DE JOURS de — Neige	NOMBRE DE JOURS de — Pluie	NOMBRE DE JOURS de — Orages	Quantités moyennes de pluie au pluviomètre
						mm	mm	mm					mm
Janvier ..	-1°49	4°69	1°60	— 9° 05	13° 21	726 »	752 »	740 5	18 j5	4 j3	6 j9	» »	37 88
Février .	+1 44	10 13	5 81	— 5 37	17 35	727 »	749 »	739 »	9 1	1 9	10 »	» »	58 40
Mars.....	2 29	12 96	7 62	— 5 43	20 70	722 5	749 »	737 5	9 5	2 3	9 1	0 3	45 96
Avril.....	4 16	15 49	9 82	— 1 53	24 43	722 5	747 5	734 »	3 2	0 4	12 5	0 6	73 12
Mai......	7 28	20 »	13 64	+ 1 44	28 93	729 3	746 3	738 3	0 9	0 2	9 5	1 »	51 70
Juin	11 42	23 75	17 59	6 04	32 62	734 5	744 15	739 5	» »	» »	10 9	1 4	89 39
Juillet ...	13 11	26 76	19 93	8 46	34 48	735 5	746 »	741 »	» »	» »	9 7	1 1	58 37
Août.....	12 89	26 42	19 65	8 12	33 83	733 5	746 »	739 5	» »	» »	8 »	1 2	69 15
Septemb..	8 81	21 37	15 09	3 88	29 41	730 5	747 5	739 »	» »	» »	9 8	0 6	55 54
Octobre..	5 55	16 »	10 72	— 1 29	24 36	725 5	747 5	738 5	2 6	0 2	12 3	0 3	90 22
Novembre	2 75	10 01	6 40	— 4 06	18 67	724 »	749 »	726 5	7 6	2 3	10 8	» »	75 »
Décembre	-0 42	5 12	2 04	— 7 51	11 49	721 4	748 »	739 »	14 9	4 5	9 6	» »	63 68

MOIS	VENTS. — NOMBRE DE JOURS — N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	NÉBULOSITÉ DU CIEL — NOMBRE DE JOURS — 0 Ciel pur	1 Ciel 1/4 couvert	2 Ciel 1/2 couvert	3 Ciel 3/4 couvert	4 Ciel entièrem' couv.	Nébulosité moyenne
Janvier ..	7 j»	1 j»	5 j»	2 j»	9 j»	5 j»	1j »	1j »	3 j»	3 j»	3 j	8 j»	14 j»	2.8
Février .	4 »	1 »	2 »	0 5	9 »	6 5	4 »	1 »	1 6	3 9	5 3	8 6	7 7	2 7
Mars.....	7 2	1 3	4 6	1 1	6 9	4 4	3 3	2 2	3 8	3 6	5 1	10 6	8 »	2.5
Avril.....	6 5	1 7	2 8	2 2	8 »	5 3	1 9	1 6	0 8	4 »	7 1	12 4	5 8	2.5
Mai......	8 8	2 2	2 5	1 »	4 7	6 7	4 »	1 1	3 8	5 1	7 5	11 5	3 1	2.1
Juin	7 »	1 »	2 2	1 2	6 6	6 3	4 7	1 »	1 1	5 2	11 5	9 8	2 4	2.2
Juillet ...	5 2	1 3	2 »	1 5	5 1	8 3	4 5	3 1	4 2	5 »	10 1	9 3	2 4	2.»
Août.....	6 8	0 4	2 6	0 7	6 6	7 6	5 1	1 2	2 1	6 3	11 2	9 9	1 5	2.»
Septemb..	6 »	1 7	2 7	1 3	5 7	6 4	4 »	2 2	2 5	6 6	9 0	7 2	4 7	2.1
Octobre..	5 8	1 3	4 5	2 1	6 8	6 2	2 3	1 »	4 »	4 »	3 3	9 5	10 2	2.6
Novembre	5 8	0 8	3 4	1 »	8 7	7 »	2 5	0 8	1 7	4 1	4 7	9 4	10 1	2.7
Décembre	6 2	1 3	3 7	0 7	7 5	8 6	1 6	1 4	2 1	1 7	2 6	8 6	1 6	3.1

XII. — Phénomènes périodiques de l'agriculture

Aux notes qui précèdent, nous avons cru utile d'ajouter quelques indications sur les époques moyennes où se produisent les principaux phénomènes des plantes agricoles les plus importantes.

Céréales. — *Blé.* — L'épiage du blé se fait, en général, du 5 au 10 juin ; la floraison, du 10 au 15 juin; et la moisson, dans la première dizaine d'août.

Seigle. — Pour le seigle, ces mêmes phénomènes se produisent : l'épiage du 5 au 10 mai ; la floraison du 15 au 20 mai et la moisson du 1er au 10 août.

Orge. — Les orges épient généralement du 15 au 20 juin, opèrent leur floraison du 20 au 30 juin et se coupent presque en même temps que les blés.

Avoine. — L'épiage des avoines se fait du 25 au 30 juin ; la floraison dans la 1re dizaine de juillet et la moisson dans la dernière dizaine d'août.

Prairies. — Les prairies artificielles opèrent leur floraison du 15 au 20 mai et se coupent du 15 au 20 juin.

Les prairies naturelles se fauchent après le 24 juin.

Vignes. — En temps ordinaire, le bourgeonnement de la vigne a lieu du 20 au 30 avril ; la feuillaison du 1er au 10 mai ; la floraison du 1er au 15 juin et la vendange du 25 septembre au 10 octobre.

Arbres fruitiers. — La floraison des arbres fruitiers a lieu en temps normal dans la première dizaine d'avril.

Vézelay, juillet 1890.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

TROISIÈME PARTIE

—

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES



QUARANTE-SIXIÈME VOLUME

TOME XVI DE LA 3e SÉRIE

—

1892

MEMBRES DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1892.

	MM.
Président	G. COTTEAU.
Vice-Présidents	Dr Félix RABÉ.
—	E. PETIT.
Secrétaires..............	H. MONCEAUX.
—	F. MOLARD.
Archiviste...............	U. RICHARD.
Archiviste honoraire.....	LORIN.
Trésorier	DEHERTOG.
Trésorier honoraire......	GUYARD.

COMMISSION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

(Beaux-Arts et Archéologie)

Directeur :

M. G. COTTEAU.

Consérvateurs :

MM. BIARD, Peinture et Sculpture,
MONCEAUX, Archéologie et Céramique.
MANIFACIER, Numismatique.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1892.

III

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES.

SÉANCE DU 3 JANVIER 1892.

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le président présente à l'assemblée diverses publications :

1° De la part de son frère, M. Ed. Cotteau, le récit de son voyage au Canada par le Transcanadien et dans l'Alaska avec retour par San Francisco et les chemins de fer des États-Unis.

2° En son nom personnel, la 24e livraison de la Paléontologie française, Échinides éocènes, feuilles 17-18, planches 278-284.

Nominations. — Il est procédé à l'élection des membres présentés à la séance de décembre. Sont nommés membres titulaires : 1° M. Thierry Émile, directeur de la ferme-école départementale de La Brosse ; 2° M. F. Gauthier, professeur au lycée de Sens.

Présentation. — M. Borniche Gaston-François-Auguste, avoué à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Leclair et Cotteau. Il sera statué sur cette présentation conformément au réglement.

Comptes de 1891. — M. Cotteau présente au nom du bureau les comptes du trésorier pour l'exercice 1891. L'examen en est renvoyé à une commission composée de MM. Bigault, Limosin et Raoul.

— M. Monceaux prend ensuite la parole pour déposer la liste des ouvrages qui lui sont parvenus depuis la dernière séance.

I. Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

— Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements, t, XIII. Vitry-le-François, etc., t. XVII, Cambrai, in-8°. 1891.

— Expéditions scientifiques du *Travailleur* et du *Talisman* pendant les années 1880-83. Publiées sous la direction de M. A. Milne-Edwards. Brachiopodes, par P. Fischer et D.-P. Œhbert. In-4°, 1891.

— Collection de documents inédits sur l'Histoire de France. Chroniques d'Amadi et de Strambaldi, publiées par M. R. de Mas Latrie. Première partie, chronique d'Amadi, in-4°, 1891.

— Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France. T. II, 2° livraison, in-4°, 1891.

— Revue des travaux scientifiques, t. XI, n°s 5 et 6.

— Dictionnaire topographique du département de la Drôme, rédigé par J. Brun-Durand, etc., in-4°, 1891.

— Dictionnaire topographique du département de la Marne, rédigé par A. Longnon, membre de l'Institut, etc., 1891.

II. Envois des Sociétés correspondantes.

Angers. — Annales de la Société d'Horticulture de Maine-et-Loire. 1891, 1er et 2e trimestres.

Boston. — Proceedings of the Boston Society of natural History. T. XXV.

Brest. — Bulletin de la Société académique de Brest. 2e série, t. XVI, 1890-91.

Bruxelles. — Bulletin de la Société belge de Microscopie. 18e année. n° 1. Octobre 1891.

— Analecta Bollandiana. T. X, fasc. II, 1891.

Chambéry. — Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. T. XXX, 1891.

Chapel Hill. — N. Car.-Journal of the Elisha Mitchell scientific Society. Vol. VIII, January-June, 1891

Cherbourg. — Mémoires de la Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg. T. XXVII, 1891.

Dijon. — Mémoires de l'Académie de Dijon. 4e série, t. II, 1890-91.

Fontainebleau. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1er et 2e trimestres, 1891.

Le Mans. — Revue historique et archéologique du Maine. Année 1891, 1er semestre.

Montpellier. — Mémoires académiques des Sciences et Lettres de Montpellier. Médecine, t. VII, n° 2; Lettres, t. IX, n°s 1 et 2; Sciences, t. XI, n° 2.

Moscou. — Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou. Année 1891, n° 1.

Munster. — Neunzehnter Jahresbericht des Westfalischen Provinzial-Vereins für Wissenschaft und Kust für. 1888-89. — d° für 1890.

New-York. — Transactions of the New-York academy of Sciences. 1890-91, vol. X. January-February, n°s 4, 5, 6.

Paris. — Bulletin de la Société entomologique de France. 1891, n° 19.

— Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris. 3e fasc. Mai-juillet, 1891.

— Bulletin de la Société géologique de France. Novembre 1891.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Octobre 1891. — Mémoires etc. T. IV, fol. 14 à 30.



— Feuille des Jeunes Naturalistes, Catalogue de la Bibliothèque. Fasc. 13. — Revue, n° 255. 1er janvier 1892.

— Société de l'histoire du Protestantisme français, Bulletin historique et littéraire. nos 12. 15 décembre 1891.

PHILADELPHIE. — Proceedings of the Academy of the natural Sciences, of Philadelphia, 1891, part. II. April-August.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. Bulletin n° 37. Août 1891.

SALEM. — Proceedings of the American association fort the advancement of Sciences fort the thurty-ninth Meeting heldat Indianapolis, Indiana, August 1890. Salem, july 1891.

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap,, Grenoble et Viviers. 11e année, 7 livraisons.

III. Envois divers.

— Revue de Champagne et de Brie. Octobre 1891.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. 15 décembre 1891.

M. le secrétaire fait suivre cette liste de l'énumération des articles intéressant nos travaux qu'il a rencontrés dans les nombreuses publications citées plus haut.

Les mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon (années 1890-1891) contiennent le rapport général sur les prix délivrés en 1890 par la section des Sciences de cette Société. Nous vous avons annoncé en temps utile que notre collègue M. Edmond Cotteau, avait été l'un des lauréats bourguignons récompensés par cette Académie pour leur travaux. Nous ne reviendrons donc sur la médaille d'or décernée à notre collègue que pour vous engager à lire l'historique des travaux et des voyages de M. Edmond Cotteau, rédigé par M. Drouet, rapporteur.

— La publication du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, entreprise sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'est augmentée de deux nouveaux volumes qui viennent se joindre aux douze précédents placés dans notre bibliothèque, grâce à la libéralité de M. le Ministre. Cette publication est appelée à rendre de grands services aux personnes qui travaillent, mais ces catalogues sont loin d'être terminés. Ce que nous en connaissons nous fait vivement désirer d'en posséder la suite dans un temps prochain. On trouvera là, en effet, une infinité et une variété très grande de renseignements pour la plupart inédits et l'indication de manuscrits précieux qui sans cela resteraient dans l'oubli le plus complet. Afin de vous engager à parcourir ces volumes nous avons relevé quelques fiches qui intéressent l'histoire ou les personnages de la contrée.

Le tome XIII contient le catalogue des manuscrits de 30 bibliothèques peu importantes et qui, par conséquent, sont relativement peu riches soit par le nombre, soit par la valeur des documents. Beaucoup de manuscrits traitent de matières spéciales à la contrée où ils ont été recueillis. Il en est d'autres



qui, par des hasards divers, ont été dispersés loin de leur lieu d'origine ou du pays qu'ils intéressent plus étroitement.

La bibliothèque de Vitry-le-François, sous le n°22, possède un manuscrit du XIIIe siècle, ouvrage d'un auteur auxerrois, Aimon d'Auxerre, *Expositio in epistola beati Pauli.*

La bibliothèque de Saintes (n° 21) possède sous le titre de *Observations sur les tombeaux de Civeaux* un manuscrit autographe de l'abbé Lebeuf, imprimé du reste dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, et un autre du même auteur (n° 22) intitulé : *Réflexions sur un prétendu temple des Gaulois à Montmorillon.*

La bibliothèque de Dôle possède sous le n° 154, un manuscrit latin portant pour titre : *Sophilogium Jacobi Magni ordinis sancti Augustini.* Cet ouvrage de Jacques Le Grand est dédié à Michel de Crenay, évêque d'Auxerre (1390-1409).

Sous les n°s 382-383, la même bibliothèque possède deux manuscrits qui sont des copies d'ouvrages fort rares, intéressant le Tonnerrois. Voici les titres des manuscrits de Dôle : « *Chartres et titres anciens des habitants de Tonnerre, servant de pièces justificatives à la généalogie des comtes, par M. David Audry..... à Tonnerre, par Simonnet.* » suivi de : « *La Princesse charitable et aumônière, histoire de la reine Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre, veuve de Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, 1653, par Robert Luys, curé de Saint-Pierre, de Tonnerre.* » Le premier de ces ouvrages a été imprimé à Auxerre en 1530, mais il s'agit sans doute d'une autre édition et peut-être d'un imprimeur tonnerrois inconnu jusqu'ici, puisqu'on lit : « *à Tonnerre, par Simonnet.* Ce n'est qu'en voyant le manuscrit qu'on pourra se faire une opinion.

Quant à *La Princesse charitable,* il en existe une édition rarissime que nous n'avons jamais rencontrée, elle a été imprimée à Troyes en 1653. Il y aura encore là une vérification à faire pour savoir si c'est une simple copie de cette édition, copie précieuse dans tous les cas puisqu'elle permettra de reconstituer un ouvrage introuvable.

Robert Luyt avait composé une histoire de Tonnerre indiquée par ses contemporains, mais qui ne s'est jamais retrouvée de notre temps. Il faut peut-être voir dans le manuscrit de Dôle une copie ou un original de cette histoire. Il est donc nécessaire de recueillir des renseignements plus complets sur cet ouvrage.

Le Catalogue de la bibliothèque de Cambrai remplit à lui seul le tome XVII du Catalogue général. Il ne compte pas moins de 1,298 numéros.

Le n° 319 de ce catalogue est un manuscrit latin comprenant le texte de Jérémie avec glose en grande partie tirée de Paschase Ratbert. Une note finale indique que ce manuscrit a été tout au moins copié à Auxerre au début du XIIIe siècle. On lit en effet : « *De patrum fontibus hausi ego Gillibertus, Autisiodorensis ecclesie diaconus* ».

Le n° 407 est un recueil de commentaires sur l'écriture et extraits divers. Il débute par un ouvrage de Remi d'Auxerre qui a été imprimé sous le nom d'Haimon d'Halberstadt. *Incipit expositio super Cantica Canticorum.*

Le n° 564 est une somme du célèbre Guillaume d'Auxerre. Ce manuscrit

qui remonte au XIIIᵉ siècle avait été donné à sa cathédrale par Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai.

Le nᵒ 830 est encore un recueil de traités de théologie où l'on trouve un ouvrage de Remi d'Auxerre. *Expositio Remigii super Donatum. Incipit editio vel ars prima Donati grammatici urbis Romæ.....* (Cpʳ *Histoire littéraire*, t. VI p. 119).

Le nᵒ 866 contient la copie d'un ouvrage de Geoffroy d'Auxerre, abbé de Clairvaux, XIIIᵉ siècle. *Incipit prologus in ultimos tres libellos de vita sancti Bernardi.*

Le nᵒ 1224. Recueil sur parchemin de vies de saints remontant au XIIᵉ siècle; il contient une partie du récit de la Translation de sainte Marie-Madeleine à Vézelay.

Nous pourrions continuer ces citations, mais il est préférable de les arrêter ici. Il suffit d'avoir indiqué encore une fois aux travailleurs qui sauront l'exploiter la riche mine qui leur est ouverte par la publication du Catalogue des Manuscrits des bibliothèques publiques de France.

Communications et lectures. — M. le baron de Guerne, sur l'invitation de M. le président, fait une communication sur le récent voyage qu'il a accompli en Istrie et les excursions géologiques qu'il a pu y faire notamment dans des grottes souterraines d'une grande étendue. Après avoir parlé des grottes déjà connues et des anciennes antiquités de Pola, le grand arsenal romain, célèbre par l'exécution de Crispus, fils aîné de Constantin, M. de Guerne donne des détails circonstanciés sur toute une série de grottes nouvelles découvertes dans la partie de la péninsule qui avoisine l'Autriche, dans des terrains éminemment calcaires dont le sous-sol, se délitant sous l'action des eaux, a formé des passages souterrains où circulent de véritables fleuves. Des éboulements successifs de la partie supérieure de ces immenses cavités ont donné lieu à des vallées en forme d'entonnoirs dont plusieurs ont 6 et 7 kilomètres de tour. D'autres sont plus petites et ont donné naissance à des lacs entourés de bois qui apportent quelque fertilité à ces terrains stériles. C'est par ces cavités que les eaux pénètrent sous terre et forment ces courants curieux qui ont été l'objet des excursions émouvantes dont nous entretient notre collègue. Au moyen d'un canot démontable, dont il donne la description, M. de Guerne a pu accompagner les savants autrichiens dans des explorations dangereuses par l'imprévu et l'inconnu qui les accompagnaient et l'obscurité complète rendait encore les travaux plus difficiles. Notre collègue ayant promis de nous donner pour le Bulletin une relation de son voyage scientifique, nous n'insisterons pas plus longtemps sur sa communication qu'il a terminée par une description des fameuses grottes d'Adelsberg et notamment la salle des deux Calvaires, si célèbre par ses stalactites et stalagmites énormes.



— M. Monceaux communique ensuite, au nom de notre collègue M. Sommet, de Vézelay, deux mémoires, le premier sur les observations météorologiques qu'il a faites, de 1876 à 1885, avec la topographie de la station de Vézelay, et des tableaux récapitulatifs des moyennes mensuelles.

Le second intitulé : Notes extraites des registres de Catholicité de la paroisse de Saint-Étienne, de Vézelay, de 1738 à 1778. Cette petite chronique de la paroisse fut rédigée par l'abbé Marien qui à inséré des notes nombreuses, à la suite des actes de baptême, mariages et sépultures comme cela se faisait alors dans beaucoup de paroisses. M. Sommet a relevé avec soin toutes ces notes qui forment un tout curieux pour l'histoire de la commune de Vézelay, en même temps qu'elles nous donnent des renseignements sur l'histoire générale de l'époque qui ne sont point à dédaigner.

Après cette communication la séance est levée.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1892.

Budget de 1892. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 janvier, M. le président prend la parole et présente au nom du bureau les propositions de budget pour la présente année. Ces propositions se soldent en équilibre par une somme de 7,341 fr. en recettes et en dépenses. Après avoir donné connaissance des différents articles du budget, M. le président les met aux voix et ils sont adoptés.

RECETTES

§ I. Solde de compte 1890	1	Reliquat en caisse au 31 déc. 1891.	844	85
	2	Cotisations arriérées	»»»	»»
§ II. Produits ordinaires.	3	Cotisations de 272 membres à 12 fr.	3240	»»
	4	Cotisations de 15 nouveaux membres 18 fr.	90	»»
	5	Cotisations de 15 membres correspondants	270	»»
§ III. Publications	6	Produits des publications	50	»»
§ IV. Capitaux placés	7	Arrérages de rentes 3 1/2. (Legs Chaillou-des Barres)	200	»»
	8	Arrérages de rentes 3 0/0. (Legs Challe)	147	»»
§ V. Recettes diverses	9	Encouragement du ministère de l'instruction publique	500	»»
	10	Subvention du Département	1000	»»
	11	Subvention de la Ville	400	»»
	12	Subvention de la Ville pour le médailler. (Legs Gariel)	500	»»
	13	Recettes imprévues	100	»»
		Total des recettes	7341	85

DÉPENSES

§ I. Passif.	1	Solde du compte d'impressions restant dû au 31 décembre 1891	500	»»
§ II. Publications	2	Impression du Bulletin (2e semestre 1890 et 1er semestre 1891)	3600	»»
	3	Planches	500	»»
§ III. Frais de bureau	4	Frais de bureau et d'affranchissemt	300	»»
	5	Frais de recouvrements	50	»»
	6	Garçon de salle	325	»»
§ IV. Jetons de présence.	7	Acquisition et rachat de jetons	600	»»
§ V. Musée et Collections	8	Entretien du Musée et fouilles	600	»»
	9	Entretien du médailler	700	»»
§ VI. Dépenses imprévues	10	Dépenses imprévues	166	85
		Total des dépenses	7341	85

Nomination. — Il est procédé au scrutin pour l'élection d'un membre titulaire présenté à la séance de janvier. M. Borniche, avoué à Auxerre, est élu membre titulaire.

Dons. — M. Mignot offre à la Société, une planche de cuivre gravée qui a servi autrefois au tirage du portrait du cardinal de La Fare, archevêque de Sens. Cette pièce intéressante sera placée au musée.

— M. le Dr Rabé, vice-président, fait hommage à l'Assemblée du Bulletin de la Société protectrice des Oiseaux qui vient de paraître, et il recommande à la sollicitude des membres de la Compagnie cette Société qu'il est si désirable de voir prospérer et réussir dans l'œuvre qu'elle s'est tracée.

— Avant de rendre compte des ouvrages parvenus au bureau pendant le mois, M. Monceaux annonce à l'Assemblée dans les termes suivants, la nomination de M. Cotteau comme membre associé de la Société géologique de Londres :

Il est d'usage dans notre Société de rappeler, dans la plus prochaine séance, aux confrères présents, les succès ou les lauriers remportés par l'un de ses membres dans l'ordre de la science bien entendu. Aujourd'hui nous avons la satisfaction de constater une fois de plus avec vous l'estime professée dans le monde des hautes études pour notre cher président M. Gustave Cotteau. Et ce n'est plus de la France, où le savant géologue a épuisé toutes les satisfactions honorifiques par sa nomination à l'Académie des Sciences, c'est de l'Angleterre, c'est de Londres, la grande ville cosmopolite, que nous viennent ces témoignages de haute considération à l'adresse de notre compatriote.

La Société géologique de Londres, la plus importante du monde entier par les savants éminents qu'elle renferme, s'associe dans les deux continents un nombre très limité d'hommes connus par leurs travaux et qui ont fait école dans la science, et le titre d'associé étranger n'est accordé par elle qu'avec beaucoup de difficultés et après l'épreuve du scrutin secret. M. Hébert, notre

collègue et compatriote, mort l'année dernière, avait déjà obtenu cette haute distinction que vient de recevoir à son tour M. Cotteau. C'est le digne couronnement d'une vie consacrée toute entière au travail et à la science géologique et paléontologique.

Nous vous proposons, messieurs, de vous réunir à nous pour féliciter hautement notre président et le remercier du grand honneur qui rejaillit en même temps sur notre Société.

De vifs applaudissements partis de toutes les parties de la salle accueillent les paroles de M. Monceaux. M. Cotteau exprime ensuite à l'assemblée combien il est sensible à cette marque de sympathie de ses collègues.

Correspondance imprimée. — M. le secrétaire rend compte dans les termes suivants des ouvrages parvenus qui intéressent les travaux de la Compagnie :

Nous n'avons pas à vous faire aujourd'hui un long compte-rendu des ouvrages et mémoires contenus dans le petit nombre des publications qui nous sont parvenues.

Nous vous présenterons d'abord la notice que plusieurs d'entre vous connaissent déjà et qui intéresse la classification des instruments de la période paléolithique et de la période néolithique, par notre collègue M. Philippe Salmon.

— La Revue de Champagne et de Brie continue l'utile publication qu'elle a entreprise du catalogue des pièces manuscrites composant la collection dite *Topographie de Champagne* à la Bibliothèque nationale. Il serait bien à désirer qu'un travail semblable fût entrepris pour les nombreuses collections manuscrites intéressant la Bourgogne, qui se trouvent dans le même établissement. Ce catalogue serait d'un grand secours pour les travailleurs qui pourraient ainsi demander à coup sûr la communication de documents dont ils ignorent la plupart du temps l'existence. Notre collègue, M. E. Petit voudra sans doute nous aider dans la circonstance et nous vous prions de vous joindre à nous pour l'inviter à nous donner ce catalogue qui figurerait avec honneur au Bulletin.

Du reste dans la *Topographie de Champagne*, en outre de ceux dressés pour les paroisses de l'ancien diocèse de Sens, il est un certain nombre de dossiers qui nous intéressent plus spécialement, et nous en avons relevé le contenu d'après le catalogue inséré par M. E. de B... dans la Revue de Champagne et de Brie (décembre 1891).

XXIV. — *Pontigny*. — Copie de l'acte de construction de l'abbaye en 1114.

XXVI. — Note sur l'abbaye de Quincy.

XXXVIII. — *Saint-Florentin*. — Notes communiquées par M. Moreau, avocat : Histoire assez complète des seigneurs et dépendances de cette ville.

XLI. — *Sens*. — Histoire ecclésiastique. — Archevêché et Archevêques. — Procès de Mgr de Gondrin avec son Chapitre. — Histoire des archevêques, attribuée au R. P. Guichard, religieux pénitent à Sens, et communiquée par M. le théologal de Sens (copie de Lacour) ; elle va jusqu'en 1709 (130 pages). — Catalogue des archevêques (original du XVe siècle). — Le Chapitre etc... — Mémoires imprimés contre Mgr de Gondrin (Procès).

XLII. — *Sens.* — Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. — Notes. — Chronique du moine de Fleury. — Armoieries. — Extrait de l'histoire, par Jacques Rousseau, curé de Sens. — Très nombreuses copies de chartes. — Catalogue des abbés. — Arrêt du Parlement conservant à l'abbaye les droits de police dans l'étendue de sa haute justice (13 avril 1750). — Petit recueil de ce qui s'est passé de plus remarquable dans Saint-Pierre-le-Vif depuis sa première création jusques à notre siècle, avec un bref traicté des sainctes reliques dont ce lieu est richement décoré (manuscrit du XVII[e] siècle). — Chronica seu tabulœ chronologicœ domni Gaufridi de Colone, monachi sancti Petri Vivi Senonensis a Nativitate Christi ad ejusdem annum 1294 (manuscrit). — Lettre du R. P. jésuite Papebroch (7 septembre 1691, Anvers) au R. P. Hugues Mathoud (bénédictin de Saint-Pierre-le-Vif), et réponses (au sujet de la princesse Théodechilde, fondatrice de l'abbaye).

XLIII. — *Histoire générale.* — Des diverses abbayes (28) du diocèse de Sens. — Mémoires sur l'abbaye de Sainte-Colombe. — Conciles tenus à Sens, martyrologe, inscriptions, etc. — Traité de l'histoire de Sens, par Jacques Rousseau, curé de Saint-Romain de Sens, en 1682 : 1° de l'abbaye ; 2° de l'église ; 3° des diverses justices ; 4° des dehors de la ville. (Cette histoire a été abrégée et mise en meilleur ordre par le R. P. Guichard, religieux pénitent de Sens. Rousseau, dans son avis au lecteur, parle avantageusement de D. Mathoud, bénédictin de Saint-Pierre-le-Vif, qui ne l'a pas peu aidé dans son travail). — Comtes. — Bailliage. — Élections. — Hôtel-de-Ville, etc. — Mémoires des officiers de Sens touchant le duché de Bar. — Règlement entre le bailliage et la prévosté et les fonctions à l'Hôtel-de-Ville (17 avril 1612). Justice foncière de la ville de Sens. — Arrêt du Conseil d'État pour le lieutenant général de police de la ville de Sens (20 juin 1702) (imprimé). — Certificat de ce qui s'est passé à Sens pour la nomination des maire et échevins (10 avril 1717). — État de l'élection (imprimé).

XLIV. — *Tonnerre.* — Abbaye Saint-Michel. — Mémoire fourni par D. Goujet avec le catalogue des chartes. — La découverte d'un saint caché en la ville de Tonnerre ou l'histoire de saint Micomer, prestre et chanoine, par l'abbé R. Luyt, in-12, Sens, Louis Prussurot, 1657. — Portrait dudit saint, par Guérin. — Notes diverses sur la ville, les comtes et les vicomtes. — Généalogie des comtes. — La princesse charitable et aulmonière ou l'histoire de la reyne Marguerite de Bourgongne, comtesse de Tonnerre, veufve de Charles d'Anjou, par Robert Luyt, conseiller-prédicateur et aulmosnier ordinaire du roy, in-12, Troyes, Nicot (1603). — Dessins du mausolée de la dite reyne. — Chartes. — Chartres et titres anciens des habitants de Tonnerre, imprimés et mis en lumière par Pierre Quartier, controlleur au grenier à sel de Tonnerre, etc... Jacques Renat, advocat ; Nicole Rivières, procureur ; Thibault Michault, marchand, et Claude Le Vuyst, apothicaire, eschevins de la ville. Auxerre, Cl. de Villiers, 1630, in-12. — Lettre de M. Barrault de Chavigny à M. Levesque de La Ravalière (1737). — État de l'élection de Tonnerre (imprimé).

— Nous vous signalerons encore le 61[e] fascicule du *Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle,* par MM. Vivien de Saint-Martin et Louis Rousseau (Hachette et C[ie]). Nous y trouvons tout d'abord trois articles très étendus, constituant de véritables monographies : *Sénégal,* article auquel a collaboré

le colonel Gallieni, si connu par ses brillantes campagnes dans le haut Sénégal et le haut Niger; *Serbie*, contenant beaucoup de renseignements nouveaux, dus en partie à un savant serbe distingué, M. Karith ; enfin *Siam*, description très détaillée d'un royaume qu'il importe aujourd'hui de bien connaître en France dans l'intérêt de notre expansion en Indo-Chine.

Parmi les articles d'une moindre importance générale nous ne pouvons passer sous silence celui qui est consacré à la ville de Sens, l'antique cité des Sénones. Nous ne voulons pas recommencer ici l'histoire du Sénonais que vous connaissez tous. Nous avons voulu simplement constater que l'article résumé est suffisamment exact, ce qui n'arrive pas toujours dans les articles des dictionnaires, même les plus récents.

I. Envois du Ministère.

— Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, etc., par Vivien de Saint-Martin et Rousselet. 61e fasc. (*Selw-Siam*).

— Journal des Savants. Novembre-décembre 1891.

— Revue des travaux scientifiques, nos 7 et 8, t. XI. 1891.

II. Envois des Sociétés correspondantes.

ANGERS. — Bulletin de la Société d'études d'Angers. Année 1890.

ANNECY. — Bulletin de la Société florimontane, n° 5. Novembre-décembre 1891.

BONE. — Bulletin de l'Académie d'Hippone, feuille 3.

BRUNN. — Verhandlungen des Naturforschenden Vereines in Brünn. XXIX Band. 1890. — IX Bericht der météorologischen Commission des naturfarschenden Vereines in Brünn. 1889.

BRUXELLES. — Bulletin de la Société belge de Microscopie. — 18e année, 1891-1892, n° II.

BUFFALO. — Bulletin of the Buffalo Society of natural Sciences. Vol. V, n° 3.

CHAMBÉRY. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 4e série, t. III. — Histoire de l'Académie et table des matières des 42 premiers volumes, par M. L. Pillet. 1892.

CHATEAUDUN. — Bulletin de la Société Dunoise. Janvier 1892.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var. Décembre 1891, et fasc. suppl.

HARRISBURG. — Second geological survey of Pennsylvania report of progress, F. 1888-89. — Atlas AA. Parties III, IV, VI. 1889.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. Années 1889-92, 2e fascicule.

LE PUY. — Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, t. XXXIV. 1878-1889.

MACON. — Annales de l'Académie de Mâcon, 2e série, t. VIII. 1891. — Le Centenaire de Lamartine.

MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère. 7e-8e fascic. 1891.

NANTES. — Bulletin de la Société des Sciences de l'Ouest de la France. T. I, n° 4. 1891.

Nevers. – Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts. 2e fascicule, 1891.

Orléans. — Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. 24. Concours de 1890, ouvrages couronnés.

Paris. — Bulletin de la Société botanique de France. 1891, n° 18.

— Bulletin de la Société géologique de France, 3e série, t. XIX. Décembre 1891.

— Feuille des Jeunes Naturalistes, n° 256. 1er février 1892.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. N° 1, 15 janvier 1892.

Rio-de-Janeiro. — Revista trimensal do instituto historico e geographico Brazileiro. T. LIV, p. 1. 1891.

San-Francisco. — Proceedings of the California Academy of Sciences. Vol. III, part. I.

Saint-Omer. - Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. Juillet-septembre 1891.

Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin n° 10. Décembre 1891. N° 1, janvier 1892.

Toulon. — Bulletin de l'Académie du Var. 1891, 1er fasc.

III. Envois divers.

Ph. Salmon. — Division industrielle de la période paléolithique et de la période néolithique (Revue de l'École d'Anthropologie de Paris, p. 20-26) avec 2 planches intercalées.

Arcis-sur-Aube. — Revue de Champagne et de Brie. Décembre 1891.

Moulins. — Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France. publiée sous la direction de M. E. Olivier. Feuilles 16, 17, 18. Décembre 1891.

Jules Blancard. — Caisse des retraites civiles du département de la Seine. Projets de statuts, in-8°. Paris, 1891.

— Société protectrice des Oiseaux dans le département de l'Yonne. Procès-verbaux des séances. Auxerre, imp. de la *Constitution*. 1891.

Communications et lectures. — M. Rabé a la parole et donne lecture de la première partie de son étude sur les passages d'oiseaux qu'il a pu observer pendant l'année. Il entre à sujet dans des détails qui intéressent vivement l'Assemblée. Cette lecture sera continuée à la séance de mars.

— M. Cotteau rend compte à son tour du Congrès de Marseille où il a assisté et fait connaître à la Compagnie les principales communications qui y ont été produites. La communication de M. le président devant figurer au Bulletin nous n'entreprendrons pas l'analyse de ce travail.

— L'heure étant fort avancée, M. Molard dit quelques mots seulement sur des pièces communiquées par M. René de Montjoie au sujet de l'alliance de la famille Maumont avec celle des Courtenay, de la branche des seigneurs du Chesne et de Changy, du diocèse d'Auxerre. Pierre de Baumont-Saint-Quentin, seigneur de



Beaugard, comte de Baumont-le-Royer, ayant épousé Jacquette de Moutot, en eut, entre autres enfants, Jeanne de Maumont. Celle-ci, en 1517, épousa Pierre de Villeblanché, seigneur de Plessis-Barbe et Christine, la fille de Pierre de Courtenay, premier du nom, seigneur du Chesne-les-Saint-Eusoge, de la Chapponnière et de Changy.

— Avant de clore la séance, M. le président annonce que, sur la demande d'un certain nombre de membres de la Société qui ne peuvent assister aux réunions qui ont lieu le dimanche, le bureau a examiné s'il ne pourrait point leur donner satisfaction en convoquant de temps en temps la Société à des réunions qui auraient lieu le jeudi. A titre d'essai la prochaine réunion aura lieu le jeudi 3 mars et il pourra en être indiqué d'autres ultérieurement. Ces changements de jours seront du reste indiqués à la séance précédente et répétés à l'avance dans les journaux d'Auxerre.

Après cette communication la séance est levée.

SÉANCE DU 3 MARS 1892.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

Décès d'un Membre. — Après l'adoption du procès-verbal, M. le président annonce la mort de M. Milliaux, membre du Conseil général et maire d'Auxerre qui s'est toujours montré très sympathique pour les membres de la Société et a toujours fait son possible pour donner satisfaction aux besoins des divers services de la Bibliothèque et du Musée.

Correspondance. — M. le président donne ensuite lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique invitant les membres de chaque Société qui doivent prendre part au prochain congrès des Sociétés savantes, à adresser le manuscrit complet de leurs communications au Ministère de l'Instruction publique avant le 1er avril prochain.

Les membres de la Société qui sont dans l'intention d'assister aux réunions de la Sorbonne ou à celle de l'École des Beaux-Arts, sont priés de se faire inscrire. La liste sera arrêtée définitivement à la séance d'avril.

Comptes de 1891. — M. le secrétaire lit au nom de M. A. Bigault qui n'a pu assister à la réunion, le rapport de la Commission des comptes, instituée à la dernière réunion. Ce rapport est ainsi conçu :

J'ai l'honneur de rendre compte à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne de l'examen des comptes de M. le trésorier pour l'année

1891, examen dont la Société a bien voulu me charger avec M. Limosin et M. Raoul.

Il restait en caisse au 31 décembre 1890.	1.475 fr. 40
auxquels il faut ajouter pour recettes, cotisations et subventions.	6.027 70
Ce qui forme un total comme actif de.	7.503 fr. 10
Les dépenses se sont élevées à.	6.658 23
Il nous reste au 31 décembre 1891 un exédent actif de. . .	844 fr. 87

Votre zélé et si exact trésorier, M. Dehertogh, nous a présenté à l'appui de sa comptabilité toutes les pièces justificatives, qui ont été reconnues parfaitement exactes.

Vous serez heureux, comme nous, de témoigner, à cette occasion, à notre aimable et obligeant trésorier, M. Dehertogh, tous nos vifs remerciements.

AMÉDÉE BIGAULT.

La Compagnie, conformément aux conclusions de M. le rapporteur, approuve les comptes de 1891 et vote des remerciements à M. Dehertogh, son zélé trésorier.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

1° Par MM. Edmond et Gustave Cotteau, M. le prince Roland Bonaparte, demeurant à Paris.

2° Par MM. Raoul et Cotteau, M. Hurlaut, contrôleur des mines à Auxerre ;

3° Par MM. Léthier et Cotteau, M. Couvreur, ingénieur à Auxerre.

Il sera statué sus ses présentations à la séance d'avril.

Correspondance imprimée. — M. Cotteau présente une nouvelle livraison du grand ouvrage dont il a la direction. Cette livraison contient les feuilles 20-22 du t. II des *Échinides éocènes* et les planches 285 à 296 du même volume.

— M. Monceaux dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus pendant le mois. Il attire l'attention de la Compagnie sur quelques-uns des volumes parvenus dans les termes suivants :

— L'Académie de Stockholm nous a envoyé toute une série de volumes accompagnée de magnifiques albums de planches reproduisant des objets de haute antiquité découverts dans le sol scandinave et remontant soit à la période préhistorique, soit aux premiers temps de l'époque romaine et du moyen-âge. Cet envoi est précieux pour nous parce qu'il nous permettra d'établir des comparaisons avec les objets découverts dans nos contrées françaises dont ils diffèrent la plupart du temps par la forme et l'ornementation. Malheureusement le texte restera lettre morte pour nous, car il est écrit dans une langue qui n'est point pratiquée généralement et il est bien regrettable que la langue latine, qui était autrefois la langue des savants de tous les pays, n'ait point été employée dans la circonstance.

— Nous avons reçu également des États-Unis le rapport annuel fait au

ministre de l'Intérieur sur les progrès de la géologie aux États-Unis en deux magnifiques volumes remplis de planches et de cartes. Cette impression luxueuse est un modèle qu'on ne peut suivre que de loin, à cause des frais considérables qu'une telle publication entraîne.

— Nous voulons vous dire aussi quelques mots d'une modeste brochure qui nous a été envoyée par l'un de nos compatriotes. M. Eugène Hatin est né en effet à Auxerre, et malgré son grand âge (83 ans) il n'a point encore renoncé à la plume du publiciste. Pendant sa longue carrière, M. Hatin a eu l'occasion de relever bien des problèmes historiques. A propos de l'ouvrage remarquable qu'il a publié, que beaucoup d'entre vous connaissent sans doute et qui a pour objet l'histoire de la presse en France, il a eu à s'occuper de Théophraste Renaudot, ce médecin philantrophe et ingénieux fondateur tout à la fois du bureau d'adresses et de la *Gazette de France*, le premier journal périodique paru en France, et l'organisateur du premier essai d'assistance publique à Paris, avec le titre de commissaire général des pauvres du royaume. Théophraste Renaudot a fondé également à Paris le premier dispensaire pour les consultations gratuites, malgré les efforts de la Faculté de médecine dont les membres prétendaient alors qu'on empiétait sur leurs droits et privilèges. M. E. Hatin a refait avec soin l'histoire de Th. Renaudot et a relevé toutes les erreurs qui ont été propagées sur ce personnage intéressant du XVIIe siècle. Aujourd'hui, dans la brochure qu'il nous envoie, M. Hatin fait un nouveau résumé du travail qu'il a publié, et il le fait pour encourager et soutenir la municipalité de Loudun qui a entrepris d'élever une statue à la mémoire de Théophraste Renaudot et a ouvert une souscription à cette effet. La ville de Paris a formé également le projet d'honorer la mémoire de cet homme de bien, traîné dans la boue pendant longtemps, oublié depuis et que M. Hatin a eu l'honneur de réhabiliter et de faire rétablir dans le cadre des hommes de génie et des bienfaiteurs de l'humanité.

Notre compatriote, membre correspondant de la Société, s'est retiré à Alençon, nous vous proposons de faire parvenir à notre collégue une lettre de remerciements et d'y joindre nos félicitations pour le succès de l'entreprise qu'il poursuit depuis si longtemps. Nous venons d'apprendre en effet qu'un comité s'est constitué définitivement sons la présidence de M Claretie, pour élever à Théophraste Renaudot un monument digne de sa mémoire.

Voici la liste des ouvrages parvenus au bureau pendant le mois de février :

I. Envois du Ministère

— Journal des Savants. Novembre et décembre 1891.

— Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1891, n° 2.

II. Envois des Sociétés correspondantes.

AMIENS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1891, n°s 2 et 3.

BEAUVAIS. — Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise. T. XIV, 3e partie.

BRUXELLES. — Analecta Bollandiana. T. X, fasc. III. 1891.

— Bulletin de la Société belge de Microscopie. 1891-1892, n°s 3 et 4.

CONSTANTINE. — Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine. 1890-1891 paru en 1892.

FONTAINEBLEAU. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. 3e trimestre 1891.

MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère. Novembre-décembre 1891.

NANCY. — Mémoires de la Société de médecine de Nancy. Compte-rendu annuel et procès-verbaux des séances, par le Dr Schuhl. Années 1890-91.

NIMES. — Bulletin de la Société d'études des Sciences naturelles de Nîmes. Octobre-décembre 1891.

PARIS. — Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens. 2e partie du 5e volume (1891), nos 19-20 du Bulletin parisien.

— Bulletin de la Société philomathique de Paris, 1890-91.

— Bulletin de la Société géologique de France. Février 1892.

— Bulletin de la Société entomologique de France. Année 1892, no 2 et 3.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Pour l'année 1891, nos 9-10; pour 1892, no 1.

— Bulletin du Cercle Saint-Simon (Société historique), no 7. Juillet-Septembre 1891.

— Société de l'Histoire du Potestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Février 1892.

— Feuille des Jeunes Naturalistes, no 257. 1er mars 1892.

GAP. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes. Janvier 1892.

STOCKHOLM. — Kongl Vitterhets historie och Antiquitetes Akademiens Manadsblad. Années 1885, 86, 87, 88, 89. — Teckningar ur svenska statens historiska Museum. Forsta Haftets, sérien IV, plancheme 1-10. — Tredj Haftet, sérien V, planch. 1-5. — Andra Haftet, série VI, planch. 1-10.

TOULOUSE. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. 9e serie, t. III, 1891.

WASHINGTON. — Tenth annual report of the United States geological survey to the secretary of Interior. 1888-89, part. I. Geology, part. II. Irrigation.

WIENN. — Verhandlungen der K. K. Geologischen Reichsanstalt. Nos 15 à 17, 1891. — No 1, 1892.

III. Envois divers.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Nos 1 et 2, 1892.

— Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France, publiée sous la direction de M. Olivier. 5e année, no 1, 1892.

— Enfin! Théophraste Renaudot aura-t-il la statue qu'il mérite à tant de titres. L'absolue vérité sur sa vie et ses œuvres par l'historien de la Presse (Eugène Hatin), Paris, 1892.

Communications et lectures. — M. le président dépose sur le bureau toute une série de pièces intéressant l'Auxerrois, que M. de Chastellux a fait copier spécialement pour nous et dont il fait don à la Société. Des remerciements seront adressés au généreux donateur par M. le président, et M. Molard, archiviste du département,



est désigné pour faire un compte-rendu de ces pièces et en opérer le classement avec celles envoyées précédemment par M. de Chastellux.

— M. Molard a la parole ensuite pour plusieurs communications. Il commence par donner connaissance d'une lettre de M. le Dr Javal par laquelle notre savant collègue s'excuse de ne pouvoir apporter à la réunion le manuscrit définitif de sa méthode de lecture dont il a entretenu la Société l'année dernière. Son intention était de remercier ceux de ses collègues qui lui ont envoyé des observations dont il a fait si largement profit qu'il ne reste plus une ligne du texte primitif.

— M. Molard lit ensuite une note sur une inscription hébraïque relevée sur les murs d'une salle de la tour de l'Horloge d'Auxerre, et à lui communiquée par M. Dondenne, architecte du département, qui en a fait faire un moulage offert à la Société. Grâce à l'obligeance de M. Isidore Leib, directeur de la Revue des études juives, il a été possible de rétablir le texte et d'en donner la traduction. Il s'agit d'un certain Méir, fils du rabbin Salomon, dit l'*homme fort* et emprisonné dans la tour de l'Horloge. M. Molard entre dans diverses considérations sur les caractères hébraïques et déclare qu'à son avis l'inscription est antérieure à 1394, époque de l'expulsion générale des juifs du royaume de France. Il croit aussi pouvoir affirmer que Méir a été emprisonné pour dettes à la requête d'un de ses coréligionnaires.

— M. le Dr Rabé continue l'intéressante lecture qu'il avait commencée à la séance de février sur les passages d'oiseaux qu'il a pu observer pendant le cours de l'année dernière ; il accompagne ces observations de considérations sur les mœurs des oiseaux, qui rendent son récit très attachant.

— M. Moiset donne lecture d'un travail sur l'origine des noms de personnes en France et particulièrement dans la région de l'Yonne. Il commence son travail par une dissertation très savante sur les différents noms dont se servaient les Romains et qui se multiplièrent à l'infini lors de la décadence de l'empire. Il passe successivement en revue le *nomen*, l'*agnomen* et le *cognomen*.

Après cette lecture qui sera continuée la séance est levée.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1892.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

Congrès de la Sorbonne. — Après l'adoption du procès-verbal de la séance de mars, M. le président donne connaissance de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique invitant la

Société à désigner les délégués qui devront la représenter au Congrès de la Sorbonne lequel commencera le lundi 7 juin,

Les auteurs des mémoires à lire pendant les séances sont invités à envoyer avant le 9 avril, leur mémoire ou tout au moins une analyse assez développée pour que les membres du Comité puissent s'éclairer sur la nature et l'étendue de la communication.

La liste des délégués pour représenter la Société devant être envoyée avant le 10 mai, M. le président invite les membres qui voudraient en faire partie à se faire inscrire avant la prochaine réunion où cette liste sera définitivement close.

Élections de membres titulaires. — Il est procédé à l'élection des membres présentés à la dernière réunion.

Sont élus membres titulaires :

1° M. le prince Roland Bonaparte, demeurant à Paris.

2° M. Hurlaut, contrôleur des mines, à Auxerre ;

3° M. Couvreur, ingénieur du chemin de fer P.-L.-M., demeurant à Auxerre.

Après cette élection, M. le président fait observer qu'il ne lui est parvenu pour la séance de ce jour aucune demande d'entrée dans la Société. Quoique notre association soit prospère, il ne faut pas perdre de vue que tous les ans un certain nombre de membres disparaissent de nos cadres, soit par décès, soit par changement de résidence ou toute autre cause. Il invite les membres de la Compagnie à faire de la propagande pour nous amener de nouveaux collègues pénétrés de l'utilité de notre Société et disposés à collaborer à ses travaux.

Présentations d'ouvrages. — M. le président offre à la Société pour sa bibliothèque le 10e fascicule des Échinides nouveaux ou peu connus, ouvrage publié dans le Bulletin de la Société zoologique de France.

— Il présente ensuite au nom de notre collègue M. Le Clerc de Fourolles, l'ouvrage qu'il vient de publier sur la famille Leclerc, et dit à propos de ce livre :

J'ai l'honneur de vous offrir, au nom d'un de nos collègues, M. Le Clerc de Fourolles, un volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Notes généalogiques sur une ancienne famille d'Auxerre.*

J'ai lu cet ouvrage avec beaucoup d'intérêt, et je crois devoir vous en dire quelques mots.

Ce livre est avant tout un livre privé, un livre de famille et écrit pour la famille. Mais à côté de documents généalogiques et biographiques qui n'intéressent que M. Le Clerc de Fourolles et les siens, il s'en trouve d'autres qui touchent à notre histoire locale, en font partie pour ainsi dire, et plusieurs de nos collègues pourront y trouver des renseignements précieux.



Depuis 1349, époque à laquelle Robert-Etienne Le Clerc fut anobli par Philippe de Valois pour faits de guerre et autres, beaucoup de ses descendants ont occupé, dans la ville d'Auxerre, des charges plus ou moins importantes. L'auteur établit leur généalogie, nous donne tous les détails de leur biographie, nous renseigne sur leurs alliances et nous fait passer en revue les origines des plus anciennes familles d'Auxerre, les Le Blanc, les Berault, les Baudesson, les de Beauvais, les de Fourolles, les Cocherie, Trouvé, etc.

Pendant plus de cinq siècles les Le Clerc, tous gens de robes, ont été mêlés presque sans interruption à l'administration de notre cité, parfois même à l'histoire générale du pays. En 1420, Jean Le Clerc était chancelier de France ; Guillaume Le Clerc fut maître des requêtes, en 1488, sous Charles VIII; en 1586, Henri Le Clerc était président au bailliage d'Auxerre et joua un rôle important dans les troubles occasionnés par la Ligue. L'abbé Lebœuf, Chardon, Challe ont donné sa biographie ; M. Le Clerc de Fourolles la rappelle : il fixe la généalogie et publie une lettre adressée par l'évêque Amyot à Henri II, roi de France, établissant que Henri Le Clerc était bien le neveu de Germain Le Clerc auquel il avait succédé dans sa charge de président au bailliage. En 1603, Claude Le Clerc était prévôt royal de Mailly et greffier en chef de l'élection d'Auxerre ; Toussaint Le Clerc, également greffier du président d'Auxerre, a été nommé conseiller du roi en 1694.

Antoine Le Clerc, avocat, né en 1563 et mort en 1628, est, suivant l'abbé Lebœuf, un des auteurs qui font le plus d'honneur à la ville d'Auxerre. On a de lui plusieurs biographies auxquelles M. Le Clerc ajoute quelques détails, notamment la liste, d'après Morin, des ouvrages qu'il a publiés.

C'est avec une grande précision que M. Le Clerc de Fourolles fixe la généalogie des Le Clerc de Buffon et des Le Clerc d'Eon. Il établit parfaitement que Guillaume Le Clerc, procureur du roi au bailliage d'Auxerre, en 1482, épousa Edmone Trouvé et en eut trois fils : 1° Le Clerc Étienne-François, ou branche de Tonnerre à laquelle se rattache le Chevalier d'Eon ; 2° Le Clerc Henri auquel se rattache Le Clerc de Buffon, et 3° Jean Le Clerc auquel remonte l'origine des Le Clerc d'Auxerre.

Les tableaux généalogiques, relevés et contrôlés avec soin, que l'auteur a publiés et les documunts qui les accompagnent ne laissent aucun doute.

Nous trouvons dans le livre le récit des fêtes qui eurent lieu à Montbard pour célébrer le centenaire de Buffon et le discours prononcé, au nom de la famille par M. Le Clerc de Fourolles, comme étant aujourd'hui le seul représentant des Le Clerc de Buffon.

A propos du Chevalier d'Eon, issu de la branche des Le Clerc de Tonnerre, l'auteur rappelle la vie si mouvementée du célèbre Chevalier et ajoute quelques détails biographiques et généalogiques.

Vous le voyez, messieurs, d'après cette très courte analyse, l'ouvrage de M. Le Clerc de Fourolles, tout en étant avant tout un livre de famille écrit pour ses enfants, renferme et devait nécessairement renfermer un grand nombre de faits locaux ; à ce titre il a sa place marquée dans notre bibliothèque, et je remercie notre collègue de nous l'avoir offert.

— M. Monceaux dépose sur le bureau la liste suivante des ouvrages adressés à la Société pendant le mois qui vient de s'écouler:

I. Envois du Ministère.

— Journal des Savants. Janvier et février 1892.

— Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à l'École nationale des Beaux-Arts, du 22 au 27 mai 1891. 15e session.

— Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, par Vivien de Saint-Martin. 62e fascicule (*Siam-Sny*).

— Revue des travaux scientifiques. T. XI, nos 9 et 10.

— Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des Sciences économiques et sociales. Année 1891, n° 1.

— Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1892.

II. Envois des Sociétés correspondantes.

ANGERS. — Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. 4e série, t. V. 1891.

CAEN. — Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. Année 1891.

DIJON. — Revue bourguignonne de l'ensiegnement supérieur, publiée par les professeurs des Facultés et de l'École de médecine et de pharmacie de Dijon. T. II, n° 1.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var. Janvier et février 1892.

LAUSANNE. — Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles, n° 105. Février 1892.

LE HAVRE. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses de la 58e année. 1891, 1er, 2e et 3e trimestres.

MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère. Janvier 1891.

MONTAUBAN. — Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tar-et-Garonne, t. XIX. Année 1891.

MINNEAPOLIS. — Bulletin of the Minnesota Academy of natural Sciences. Vol. III, n° 2.

MONTBÉLIARD. — Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. XXIIe volume. 1891.

NANCY. — Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. 1891.

PARIS. — Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, n° 3. 15 mars 1892.

— Revue historique, troisième table générale. 1886 à 1890.

— Revue de la Société des études historiques. 4e série, t. IX. 1891.

— Bulletin de la Société entomologique de France. 1891, n° 21. 1892, nos 1 et 2.

— Feuille des Jeunes Naturalistes. Catalogue de la bibliothèque. Fascicule n° 14. – Bulletiu, avril 1892.

— Bulletin de la Société zoologique de France, nos 1 et 2. — Mémoires, etc., t. IV, dernière partie, 1891 ; t. V, 1re partie, 1892.

POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin du 4e trimestre 1891.



RENNES. — Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. XXI, 1re partie. 1891.

ROUEN. — Bulletin de la Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. 1891.

SENS. — Bulletin de la Société archéologique de Sens. T. VII, 1861 ; t. XIII, 1885. — Le livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, par Geoffroy de Courlon. Sens, 1887.

SAINT-OMER. — Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. t. VIII. 1891, 4e trimestre.

STRASBOURG. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin n° 2. Février 1892.

Communications et lectures. — M. U. Richard a la parole pour donner connaissance des observations qu'il a rédigées à propos du livre que M. le colonel Stoffel vient d'adresser à la Société et qui a pour objet : La Campagne de César contre Arioviste.

Les observations de notre collègue portent non pas sur l'ensemble de l'ouvrage, mais sur l'identification de Vellaunodunum avec Toucy. M. U. Richard n'admet point cette identification et fait remarquer que, dès le IIe siècle de l'ère chrétienne, sous les Antonins, Toucy s'appelait déjà Tocciacus ainsi qu'il résulte d'une inscription recueillie au Musée de Sens, inscription que le savant épigraphiste Régnier a lue avec soin. M. U. Richard relevant le texte même des Commentaires de César, en tire des déductions très plausibles qui permettraient de fixer à Ouaine et non à Toucy la situation précise de Vellaunodunum tant controversée jusqu'ici.

Après cette communication M. le président annonce que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 5 mai.

La séance est levée.

SÉANCE DU JEUDI 5 MAI 1892.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

Congrès. — Après l'adoption du procès-verbal M. le président invite la Compagnie à désigner ceux de ses membres qui devront la représenter au Congrès de la Sorbonne et des Beaux-Arts.

Sont délégués au Congrès de la Sorbonne, MM. G. Cotteau, E. Petit, F. Molard et H. Monceaux.

Sont délégués au Congrès de la Société des Beaux-Arts, MM. Ad. Guillon et H. Monceaux.

Nominations de membres correspondants. — M. Konarsky, membre titulaire, vice-présideut du Conseil de préfecture de Bar-le-Duc, ayant demandé à échanger son titre contre celui de correspondant, l'Assemblée décide qu'il y a lieu de faire droit à ce

désir exprimé par notre collègue et il est élu membre correspondant.

Le même titre est accordé à M. Sauvage, l'éminent naturaliste, directeur de la station aquicole de Boulogne-sur-Seine, sur la présentation de MM. Cotteau et Monceaux. M. Sauvage a déjà publié dans notre Bulletin plusieurs mémoires sur les poissons du lias et de la craie et c'est une bonne fortune pour la Société de s'aggréger un savant aussi distingué.

Présentation. — M. Jaluzot, député de la Nièvre, directeur des magasins du Printemps, à Paris, est présenté comme membre titulaire par MM. Cotteau et Monceaux. Il sera statué sur cette présentation à la séance de juin.

Correspondance imprimée. — M. le secrétaire dépose sur le bureau la liste des ouvrages adressés à la Société pendant le mois qui vient de s'écouler.

I. Envois du Ministère.

— Annales du Musée Guinet. Revue de l'histoire des Religions. T. XXIV, n° 3. 1891.

— Annales du Musée Guinet, t. XIX et XX.

— Introduction au catalogue du Musée Guinet. Aperçu sommaire de l'histoire des religions des anciens peuples civilisés, par L. de Milloué, conservateur du Musée Guinet. Paris, 1891.

II. Envois des Sociétés correspondantes.

Annecy. — Revue savoisienne, publication de la Société Florimontane. Janvier-Mars 1892.

Bar-le-Duc. — Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. 3e série. 1892.

Belfort. — Bulletin de la Société belfortaine d'émulation. N° 11, 1892.

Bone. — Académie d'Hippone. Compte-rendu des réunions. Année 1891.

Bruxelles. — Annalecta Bollandiana. T. XI, fasc. I.

— Bulletin de la Société belge de Microscopie. 1891-1892, n° 5.

Chateaudun. — Bulletin de la Société dunoise. Avril 1892.

Dijon. - Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, t. XI Années 1885-88.

— Histoire des ducs de Bourgogne de la race Capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives, par Ernest Petit. T. IV, 1891. Publication de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire.

— Bulletin de la Société d'Horticulture et Viticulture de la Côte-d'Or. N° 1, 1892.

Digne. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. 12e année, 4e trimestre 1891. — 13e année, 1er trimestre 1892.

Fribourg. — Bulletin de la Société fribourgeoise des Sciences naturelles. 1re année, compte-rendu 1879-80; 2e année 1880-81; 3e et 4e années, 1881-83; 5e à 8e années 1883-87; 8e à 11e années 1887-91.

GAP. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes. 2ᵉ série, n° 2. Avril 1892.

GENÈVE. — Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. — Histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848. T. II, cahier I.

LE MANS. — Revue historique et archéologique du Maine. Année 1891, 2ᵉ semestre.

NANTES. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France. T. II, n° 1, 1892.

— Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 1891, 2ᵉ semestre.

PARIS. — Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris. 2ᵉ série, t. IV, 3ᵉ fasc., 1892.

— Feuille des Jeunes Naturalistes, n°259. Mai 1892.

— Bulletin de la Société entomologique de France. 1892, nᵒˢ 6 et 7.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Mars 1892.

— Annuaire de la Société française de Numismatique, t. XV. Année 1891.

— Bulletin du cercle Saint-Simon (Société historique), n° 8. Mars 1892.

— Société de l'histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Avril 1892.

— Revue des Études grecques. T. IV, n° 16. 1891.

PHILADELPHIE. — Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia. 1891, part. III.

ROCHESTER. — Proceedings of the Rochester Academy of Sciences. Vol. I, fasc. 2. 1891.

STRASBOURG. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, Bulletin mensuel. Avril 1892.

VENDOME. — Bulletin de la Société archéologique et littéraire de Vendôme. T. XXX, 1891.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution. Bureau of Ethmology: Catalogue of préhistoric Works East of the Rocky mountains by Cyrus Thomas. 1891. — Omaha and Pouka letters, by James Owen Dorsey. 1891. — Annual report of the board of regents of the Smithsoniam Institution for 1889. Report of the national Museum. 1891.

WIENN. — Verhandlungen der K. K. Geologischen Reichsanstalt. Janvier-mars 1892, nᵒˢ 2-5.

III. Envois divers.

W. LIPPERT, membre correspondant à Dresde. — Zu Guido von Bazoches und Alberich von Trois fontaines, von Woldemar Lippert. – Zu dem Necrologium S. Vitoni Virdunensis von W. Lippert (Extraits d'une Revue allemande).

CHAPOTIN. – Les Dominicains d'Auxerre, par le R. P. Fr.-Marie-Dominique Chapotin des frères Prêcheurs.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux, n° 4. Avril 1892.

— M. Monceaux présente ensuite à la Société le t. IV de l'his-



toire des Ducs de Bourgogne, poursuivie par M. E. Petit, et fait le compte-rendu suivant :

La Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire nous a adressé le t. IV de l'histoire des Ducs de Bourgogne de la race Capétienne que notre collègue et vice-président E. Petit continue avec tant de succès. Ce volume n'est point inférieur aux précédents et l'auteur, dans les six chapitres qu'il contient, fait un tableau intéressant de la période comprise entre 1218 et 1251. C'est la grande époque des croisades et on suit avec l'auteur nos ducs de Bourgogne et nos grands seigneurs de la contrée dans leurs pérégrinations en Orient à la suite du roi Saint-Louis.

L'histoire plus spécialement locale n'est point négligée non plus et nous voyons se dérouler avec certitude tous les faits grands ou petits qui intéressent les démêlés des ducs de Bourgogne et des comtes de Champagne ou bien encore de leurs vassaux rebelles ou mécontents soit pendant la régence de la duchesse Alix de Vergy, soit pendant le règne effectif de Hugues IV. D'innombrables pièces justificatives nous font suivre pas à pas et preuves en main le texte de l'auteur. Cette manière de n'avancer aucun fait historique sans l'appuyer de preuves irréfutables fera le succès du livre et toutes les histoires de Bourgogne écrites antérieurement nous paraîtront désormais à côté de ce beau livre, peu sérieuses et bien fantaisistes. Ajoutons que la sévérité du texte est égayée de temps en temps par des graphiques soit de monuments anciens, de vues inédites de villes telles que la vue de la ville et du château de Montbard en 1609, soit des sceaux et armoiries des principaux personnages qui figurent dans l'histoire de Bourgogne.

Plusieurs tableaux généalogiques viennent encore éclairer d'un jour tout nouveau l'histoire des anciennes familles nobles de la contrée.

Nous adressons donc à notre collègue toutes nos félicitations et nous espérons qu'il terminera bientôt l'œuvre importante qu'il a si bien commencée et qui formera un monument durable des plus importants pour l'histoire de la Bourgogne et de la France.

Après cette communication M. le secrétaire présente à l'Assemblée l'important ouvrage que vient de publier le R. P. Chapotin sur les Dominicains d'Auxerre. M. Molard est chargé d'en faire un compte-rendu pour l'une des prochaines séances.

Dons. — M. Piétresson, ancien notaire à Auxerre, a envoyé pour le Musée un groupe plâtre (homme combattant un lion) copie très réduite d'une œuvre importante due au ciseau de Faillot, statuaire né à Auxerre.

Une clef moyen-âge trouvée à Cravant a été déposée entre les mains de M. le secrétaire pour le Musée, par M. Breulot propriétaire à Cravant.

— Deux racloirs en silex recueillis à La Fourchotte, commune de Brion sont également offerts pour nos collections par M. Courtois, cultivateur.

— Enfin, deux vases funéraires en terre noire et d'une forme assez rare ont été acquis pour le Musée. Ces vases proviennent d'une sépulture gauloise découverte à Courlon.

Communications et lectures. — M. Mignot dépose sur le bureau le catalogue des monnaies bourguignonnes léguées au Musée d'Auxerre par M. Gariel. Ce catalogue a été augmenté des pièces acquises chaque année sur le revenu affecté à l'entretien du médailler par notre regretté compatriote. Des erreurs qui s'étaient glissées dans la première rédaction ont également été rectifiées par M. Mignot. Le nouveau catalogue sera donc digne de la belle collection qu'il décrit. Il paraîtra dans le Bulletin avec une notice sur M. Gariel, par M. Monceaux et un portrait du donateur.

— M. le président prend la parole ensuite et rend compte des nouvelles découvertes faites par M. Rivière dans les grottes de Baoussé-Roussé près de Menton. Il s'agit de nouveaux squelettes et de nouvelles sépultures ouvertes près du lieu où a été trouvé le squelette quaternaire devenu célèbre sous le nom d'*homme fossile de la grotte de Menton* et qui a fait il y a quelques années l'objet d'une luxueuse publication.

Après avoir rappelé à grands traits les explorations dont ces grottes ont été l'objet depuis 1848, M. Cotteau aborde les dernières découvertes et décrit le mobilier de ces sépultures en même temps qu'il rapporte les remarques qui ont été faites sur la race à laquelle appartiennent les squelettes récemment retrouvés. Ces hommes étaient des géants et leur taille n'atteignait pas moins de 1 m. 95. Leur crâne était dolicocéphale, les orbites allongés et rectangulaires. On n'a trouvé près d'eux aucune arme ou objet en métal mais ils étaient accompagnés de colliers et de peignes de coquillages, d'instruments et armes en os et en silex, ces derniers grossièrement taillés dans les couches inférieures, plus perfectionnés à la partie supérieure du sol.

Selon toute apparence cette race d'hommes a vécu à l'époque quaternaire. Les ossements trouvés offrent le curieux phénomène d'une coloration rouge, parsemée de points brillants, dus au fer oligiste transformé par la suite du temps en peroxyde de fer.

M. Cotteau ajoute en terminant qu'il a voulu dans cette communication mettre les membres de la Société au courant de cette nouvelle découverte, mais qu'il n'entend pas en faire l'objet d'une publication spéciale. Cette publication appartient tout naturellement à M. le docteur Rivière qui donnera prochainement tous les détails de cette découverte importante pour l'histoire des premiers âges.

— La séance est terminée par la communication de M. Molard

analysant les lettres et correspondances diverses qui nous ont été transmises par M. de Chastellux, notamment une nombreuse correspondance de Gaignières avec plusieurs personnages de la contrée. Le compte-rendu très intéressant de M. Molard sera inséré au Bulletin.

Après cette lecture la séance est levée.

SÉANCE DU 5 JUIN 1892.

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le président annonce à l'Assemblée que M. le ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à l'Assemblée une somme de 600 fr., à titres d'encouragement pour ses travaux.

Nomination. — Il est procédé à l'élection d'un membre présenté à la séance de mai. M. Jaluzot, député de la Nièvre est élu membre titulaire.

Présentation. — M. Denormandie fils, avoué à Paris, est présenté comme membre titulaire par MM. Cotteau et Denormandie père. Il sera statué sur cette nomination conformément au réglement.

Présentations d'ouvrages. — M. le président présente toute une série d'ouvrages offerts à la Société par l'auteur, le prince Roland Bonaparte, notre nouveau collègue. La liste de ces ouvrages paraîtra au bulletin bibliographique et des remerciements seront adressés à M. Roland Bonaparte.

— M. Cotteau offre ensuite en son nom personnel un nouveau fascicule de l'ouvrage qu'il publie sur les échinides réguliers éocènes (texte feuilles 23-25, Mai 1892) et une notice sur un genre nouveau d'échinide crétacé, *Dipneutes aturicus*, Arnaud (Extraits compte-rendu de l'Académie des Sciences, t. CXIX, 11 avril 1892).

Don. — M. Hanin, notre collègue, nommé ingénieur de la Compagnie ottomane des chemins de fer en Syrie, a envoyé à la Société avant son départ deux pièces destinées à augmenter les collections du Musée : 1° une tuile gallo-romaine trouvée dans les dragages de l'Alure près de Cercy-la-Tour ; 2° une amphore gallo-romaine intacte, avec la marque du potier et provenant des fouilles du Mont-Beuvray.

Correspondance imprimée. — A propos des ouvrages parvenus au bureau pendant le mois qui vient de s'écouler, M. Monceaux appelle l'attention des membres de la Compagnie sur plusieurs des numéros qu'ils contiennent :

Parmi les volumes qui nous sont parvenus pendant le mois de mai, il

en est peu qui intéressent spécialement notre histoire locale. Nous voulons toutefois vous signaler dans le bulletin du Comité des travaux historiques (année 1891, n° 4) le rapport de notre collègue M. Fr. Molard sur la mission qu'il a remplie l'année dernière en Italie. Vous lirez sans doute ce rapport avec plaisir et vous voudrez suivre notre collègue dans ses pérégrinations en Piémont pour la recherche des pièces et documents pouvant intéresser notre histoire pendant les guerres d'Italie.

Afin de vous faire comprendre l'immense somme de travail que M. Molard a eu à remplir dans l'espace de quelques mois, nous rappellerons simplement qu'il a visité avec fruit les archives et bibliothèques des villes de Turin, Pignerol, Saluces, Savigliano, Coni, Carol et Mantoue. Il a rapporté une grande quantité de documents qui trouveront leur place dans des publications spéciales, au fur et à mesure que leur étude aura été coordonnée par l'auteur.

— La Revue de Champagne et de Brie contient dans son numéro de mars la suite du catalogue des pièces manuscrites composant la collection dite *Topographie de Champagne* à la Bibliothèque nationale.

On y signale sous le n° CIX des notes sur l'élection de Vézelay et une chronique qu'il serait intéressant de compulser : *Chronicon ex antiquo cœnobio Vezeliacensi*. Le n° CXI *bis* contient aussi des extraits de la chronique de l'abbaye dont on ne nous donne pas l'origine et le même dossier renferme des chartes du XIIIᵉ siècle intéressant la même abbaye.

— Les mémoires de la Société éduenne (t. 19, 1891) nous apportent la fin du grand travail de M. Bulliot, intitulé la Légende et le Culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen.

A l'une de nos précédentes séances nous vous avons déjà entretenus de ce mémoire intéressant. Aujourd'hui nous relevons encore plusieurs pages qui rappellent le passage de saint Martin dans l'Auxerrois et le Sénonais et l'origine des pierres connues sous le nom de *Pierres Saint-Martin* dont un spécimen existe encore tout près de nous. Voici ce que M. Bulliot écrit à propos de ces pierres qu'il suppose érigées en 377 pendant le voyage de saint Martin dans le Sénonais, après son passage à Entrains :

« La plupart des autres images mythologiques des laraires d'Entrains qui n'avaient pas été cachées, ont été retrouvées mutilées, décapitées comme elles le furent à la fin du IVᵉ siècle, presque partout, dans les localités particulièrement évangélisées par saint Martin. Ce fait et cette date ont été plusieurs fois constatés quand un groupe de médailles a permis une évaluation chronologique. Tout s'est passé de la même manière à Entrains. Saint Martin, indépendamment de son voyage dans le Sénonais, en 377 (1) a dû le traverser plusieurs fois dans ses autres voyages à Trèves et à son retour par Paris où son passage fut dès l'origine marqué par un monument. Aussi le Sénonais et l'Auxerrois ont-ils gardé de nombreux vestiges commémoratifs. Le nombre des églises et chapelles sous son vocable y est considérable ; les légendes populaires à son sujet subsistent dans beaucoup de villages ; des pas, des pierres de saint Martin sont dispersés dans les campagnes comme on les a vus dans le pays éduen. Elles ont dès longtemps frappé les savants qui cher-

(1) Lecoy de La Marche, saint Martin. p. 285.

chent à expliquer leur présence sans la retrouver toujours dans des traditions disparues récemment, par suite du déplacement des colons et du mépris des jeunes générations rurales pour les contes des anciens. Nous emprunterons à ce sujet au Bulletin de la Société des Antiquaires de France le trait suivant :

« Le *Dictionnaire archéologique de la Gaule,* dit Bourquelot, a signalé l'existence, dans l'Auxerrois, d'une pierre renommée qui porte le nom de saint Martin. Les paysans que j'ai interrogés la connaissent tous et me l'ont facilement indiquée.

« C'est une grande table de grès ferrugineux de 2m10 de long, 1m80 de large, et posée à plat sur un sol de sable qu'elle ne dépasse pas de 0m30 à 0m40. Des cavités profondes, dans lesquelles les eaux de la pluie séjournent très longtemps, sont creusées sur la surface. Indépendamment de sa dimension, sa disposition par rapport au sol auquel elle n'est pas en partie adhérente, et son isolement dans le pays lui donnent toute l'apparence d'un monument mis intentionellement en cet endroit par la main de l'homme.

« La pierre de saint Martin gît à la lisière d'un bois à la limite de quatre territoires marqués chacun par des chemins qui se croisent : les territoires de Perrigny, de Charbuy et d'Appoigny (1).

« Je n'ai pu obtenir de renseignements sur l'origine de la pierre de saint Martin et sur son nom. On se borne à dire que c'est une ancienne pierre de finage. Serait-ce un demi-dolmen dont les supports ont disparu ? Il est permis de le croire, mais on ne peut rien affirmer, on sait que dans beaucoup d'endroits le nom de Saint-Martin a été appliqué à des monuments celtiques et a servi à consacrer des souvenirs païens (2).

« Cette origine païenne n'aurait rien d'anormal bien qu'on ne s'explique guère que les supports de la tablette fixés au sol, aient disparu avant la table qui les recouvrit. Si ce monument était païen, un lieu de rendez-vous populaires, il justifierait l'application du nom de saint Martin. C'était à ces sortes de monuments, aux pratiques superstitiueuses dont ils étaient l'objet qu'il faisait la guerre dans les campagnes, et cette dénomination indiquerait simplement un épisode de l'évangélisation du Sénonais.

« La terre d'Appoigny, d'après dom Viole, faisait partie du patrimoine de la famille de saint Germain d'Auxerre ; l'influence de cette famille chrétienne, dans une situation prépondérante, était bien suffisante pour déterminer saint Martin à user de son appui au profit de sa prédication et à annoncer sur ses terres la parole de Dieu, comme il avait pu le faire à Rottegiacium sur celles de la famille de saint Germain de Paris. Mais la destination de cette pierre posée intentionnellement sur le sol, parsemée de ces trous remplis d'eau habituellement qui existent sur presque toutes les pierres de saint Martin signalées jusqu'ici, et à l'eau desquels les villageois attribuent une vertu médicinale, n'aurait-elle pas plutôt une origine chrétienne conforme à l'esprit de la dévotion populaire ? Cette eau participait à la sainteté des souvenirs et des vertus miraculeuse des saints.

(1) Canton Ouest d'Auxerre.

(2) Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1868, p. 106.



« Il semble qu'on puisse raisonnablement trouver dans l'histoire l'explication de cette légende que les villageois avait laissée tomber dans l'oubli. On a raconté déjà au début de la mission de saint Martin chez les Éduens qu'en 377, les colons du Sénonais, affligés par des grêles répétées, n'attendaient la cessation du fléau que de son intercession et, qu'à cet effet, ils conjurèrent le préfet Auspicius de lui envoyer une députation pour l'amener dans leur pays (1). Étant donnée la popularité de saint Martin, on peut, sans efforts d'imagination, se représenter la marche triomphale de celui qu'ils appelaient comme un libérateur. Son passage à travers les campagnes attirait comme partout les foules et en baptisant du nom de saint Martin les pierres que la nature plaçait sous leur main ou qu'il leur plut de transporter sur des points déterminés pour y laisser des témoins d'un événement mémorable, elles ne créèrent pas autre chose que des monuments analogues à ceux dont on a suivi la trace ininterrompue à travers la Bourgogne et le Morvan sur les pas de saint Martin. Elles donnèrent l'exemple aux foules assemblées quelques années plus tard sur les chemins suivis par saint Germain d'Auxerre et qui marquaient ses haltes ou ses prédications par l'érection de croix ou de chapelles : « In tantum ut per omnes aggeres quos in itinere suo illustratos reliquet, usque in hodiernum decus ubicumque aut oravit, aut docuit, oratoriæ cellulæ aut signa crucis elata prosulgebant (2). »

« La mission éduenne de saint Martin ne semble pas dépasser la limite qu'elle vient d'atteindre. Les autres monuments, au nord, dans le Sénonais, appartiennent à une évangélisation spéciale dans les diverses conjonctures qui lui firent parcourir ce pays, soit à l'aller soit au retour de ses voyages dans le nord et dans l'est. Sa marche paraît dès lors rétrograder pour regagner la Touraine. »

Après cette intéressante communication, M. le secrétaire dépose la liste des ouvrages envoyés pendant le mois pour la bibliothèque de la Compagnie. Voici cette liste :

I. Envois du Ministère.

— Journal des Savants. Mars-avril 1892.

— Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, 63e fascicule. So-Soudan.

— Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1891, n° 3.

— Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1891, n° 4.

II. Envois des Sociétés correspondantes.

Autun. — Mémoires de la Société éduenne. Nouvelle série, t. XIX.

Beaune. — Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires. Année 1890.

(1) Sulp. ser., Dialog. III, C. 7.

(2) Vita S. Germani, auctore Constanto presbytero, lib. 1, C. VII 55 et 56.



Bruxelles. — Annales de la Société royale malacologique de Belgique. Année 1890. — Bulletin..... Années 1890-91.

— Société royale belge de Géographie. Bulletin. Année 1891, n°° 5 et 6. Année 1892, n°° 1-4.

Chambéry. — Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, n° 2. Septembre-décembre 1891.

Chapel. — Hill N. C.-Journal of the Elisha Mitchell scientific Society. 1891. Part second.

Draguignan. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Var. Mars et avril 1891, t. X.

Heidelberg. — Verhandlungen der Naturhistorisch-Medicinischen Vereins zu Heidelberg, 1892.

Kiew. — Mémoires de la Société des Naturalistes de Kiew. T. X, liv. 4, t. XI, liv. 2.

Langres. — Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. Avril 1892.

Lausanne. — Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles. Avril 1892.

Lille. — Société géologique du Nord. Annales, t. XIX. 1891.

Lyon. — Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. Années 1886-90.

Mende. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Scences et Arts de la Lozère. Février 1892.

Moscou. — Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou. Année 1891, n°° 2 et 3.

Orléans. — Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, t. X, n° 146.

Paris. — Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris. Juillet-décembre 1891.

— Bulletin de la Société entomologique de France. Feuilles 8 et 9. 1892.

— Bulletin de la Société géologique de France. Avril 1892.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Avril 1892.

— Feuilles des Jeunes Naturalistes. Juin 1892.

— Société de l'histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Mai 1892.

— Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France. Année 1891.

— Revue historique Mai-Juin 1892.

Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin, 1er trim. 1892.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des Archives historiques. Mars-Mai 1892.

Saint-Lo. — Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche. 10e vol. 1892.

Saint-Quentin. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. Bulletin n° 37. 1892.

Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Mai 1892.



TOULOUSE. — Société d'Histoire naturelle de Toulouse. Année 1891.

— Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. In-8°, n° 8 1891.

WASHINGTON. — U. S. Geographical and Geological Survey of the Rocky mountain region. The Cegiha language. Washington. 1890, in-4°.

WIENN. — Jahrbuch der K. K. Geologischen Reichsanstalt. Wienn 1892.

III Envois divers.

— Revue de Champagne et de Brie. Mars 1891.

— Les Provinces, Revue mensuelle, n°° 1 et 2. Paris, 1892.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Mai 1892.

Ouvrages offerts par le prince Roland Bonaparte.

— Les premiers voyages des Néerlandais dans l'Insulinde, 1595-1602. Versailles, 1884.

— Le prince Roland Bonaparte en Laponie. Épisodes et tableaux, par F. Escard. Paris, 1886.

— Note on the Lepps of Finmark. Paris, 1886.

— La Nouvelle Guinée, III° notice. Le fleuve Augusta. Paris, mars 1887.

— Le glacier de l'Aletsch et le lac de Marjelen. Paris, 1889.

— La Démocratie Suisse. Paris, 1890. (Ext. de l'*Événement*, 5 juin 1890).

— Assemblées démocratiques en Suisse. Paris, 1890. (Ext. du *Figaro*, 28 mai 1890).

— Le premier établissement des Néerlandais à Maurice. Paris, 1890.

— Une excursion en Corse. Paris, 1891.

— Les Variations périodiques des Glaciers français. (Ext. de l'*Annuaire du Club alpin français*, 17° volume, 1890). Paris, 1891.

Communications et lectures. — M. Molard a la parole pour la lecture du rapport qu'il a été chargé de préparer sur les copies d'arrêts du Parlement de la fin du XVI° siècle et du commencement du XVII°, envoyées par M. de Chastellux pour la bibliothèque de la Société. Ce rapport montre l'importance des documents sauvés de l'oubli par notre collègue; la reconnaissance des membres de la Société qui s'occupent de notre histoire départementale sera d'autant plus grande que M. de Chastellux, malgré des œuvres déjà nombreuses se propose de continuer ces communications qui permettront aux travailleurs de relier à l'histoire générale bien des faits de l'histoire locale. Le rapport de M. Molard figurera au Bulletin.

— M. Monceaux termine la séance en donnant connaissance d'une notice de M. E. Petit, vice-président, qui n'a pu assister à la réunion. Cette notice est intitulée : Un siège de Lormes en 1570. Lormes est un bourg du département de la Nièvre qui de tout temps a eu de nombreuses relations avec l'Auxerrois. La narration est tirée d'une petite plaquette rarissime, intitulée : « Narra-

tion du bon réveil fait à ceux de la religion prétendue réformée, devant la petite ville de Lormes en Nivernois, le unziesme jour d'avril 1570, recueilly par M. L. Cottin, prestre et recteur des escolles à Saulieu. » Cette plaquette a été imprimée à Dijon par Jean des Planches, le premier de la lignée des célèbres imprimeurs de ce nom, établie dans cette ville dès 1548. On y trouve le récit très circonstancié de l'échec de divers capitaines protestants qui, profitant de ce que Lormes n'avait plus de garnison, avaient essayé de la surprendre ; la petite ville se défendit courageusement et le souvenir de cette belle défense et de ce succès méritait d'être sorti de l'oubli.

Après cette communication la séance est levée.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1892.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

Décès d'un Membre. — A l'ouverture de la séance, M. le président fait part à la Compagnie de la mort prématurée de l'un de ses membres les plus sympathiques, M. le docteur Grenet fils, médecin à Joigny, qui prenait un vif intérêt à nos travaux.

Correspondance. — Le prince Roland Bonaparte, reçu membre titulaire à la dernière séance, adresse ses remerciements à la Société.

— La Société d'études diverses du Hâvre a envoyé le programme, dont il est donné lecture, du Concours littéraire qu'elle institue à l'occasion du centenaire de Casimir Delavigne.

— M. le comte de Chastellux fait un nouvel envoi de copies de pièces des archives du Parlement de Paris intéressant notre contrée pendant les années 1516, 1517 et 1518.

— M. M. Andry nous adresse copie d'un acte notarié par lequel Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens, au mois de février 1652, déclare n'avoir aucun droit de triage dans les bois et usages appartenant par indivis aux habitants de Brienon et Bellechaume, et ce en vertu d'une transaction consentie par son prédécesseur le cardinal de Bourbon.

Correspondance imprimée. — M. Monceaux présente la liste des ouvrages parvenus au bureau depuis la dernière réunion et signale verbalement quelques-uns des mémoires qui nous intéressent plus spécialement.

I. — Envois du Ministère.

— Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. Année 1891, n° 2.

— Revue des travaux scientifiques. T. XI, n° 11 ; T. XII, n° 1.

II. — Envois des Sociétés correspondantes.

ABBEVILLE. — Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville. Année 1891, n° 4 ; 1892, n° 1. — Mémoires, etc., 4e série, t. II, 1re partie.

AMIENS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1891, 4e trimestre.

— Société linéenne du nord de la France. Nos 223-234 ; 1890-91.

ANGERS. — Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire. 1891, 3e et 4e trimestres.

ANGOULÊME. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente. 6e série, T. I, 1892. Annexe au Bulletin, 1890-1891. Canetière d'Herpes.

BOULOGNE-SUR-MER. — Mémoire de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, T. XV, 1889-90. Bulletin, T. IV, 1885-90.

BONE. — Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 24, 1888-90. Compte rendue des réunions de Mars 1892.

BOURGES. — Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. 1891.

BRUXELLES. — Bulletin de la Société belge de Microscopie. 1891-92, nos 6 et 7.

— Analecta Bollandiana. T. XI, fasc. 2. 1892.

CAEN. — Bulletin du Laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences de Caen. No 1, 1er Décembre 1890, au no 7, 10 Février 1892.

GRENOBLE. – Bulletin de l'Académie delphinale, 4e série, T. V.

PARIS. — Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin no 6. Juin 1892.

— Revue des Etudes grecques. T. V, no 17, 1892.

— Feuille des Jeunes naturalistes. No 261, 10 Juillet 1892. Catalogue de la Bibliothèque. Fascicule no 15.

— Bulletin de la Société entomologique de France. Mai et Juin 1892.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Avril 1892.

SAINT-OMER. — Société des Antiquaires de la Marine. Bulletin historique 1892. 1er Fascicule.

SOISSONS. — Bulletin de la Société archéologique et historique de Soissons. T. XIX, 2e série, 1888.

STRASBOURG. — Société des Sciences agricoles et arts de la Basse-Alsace. Juin 1892.

WASHINGTON. — Annual report of the board of Regents of the Smithsonian Institution. — To July 1890. Washington 1891. — Bureau of Ethnology. Bibliography of the Algonynian languages by James Constantine Pilling. 1891.

III. *Envois divers.*

— Ephémérides communales, par A. Thévenot. Arcis-sur-Aube, 1892.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux, no 6. Juin 1892.

Dons. — M. Redon, marchand de sable à Auxerre, avenue de Saint-Florentin, a fait don au Musée d'une molaire d'éléphant trouvée à Auxerre dans la sablière de l'avenue de Saint-Florentin. Il y a joint plusieurs pièces de monnaie anciennes trouvées dans la plaine du Président. Ces pièces se composent de : 1° 7 petits bronzes du Bas Empire, Constantin et autres ; 2° une petite pièce d'argent à l'effigie de Louis XIV et à la date de 1675 ; 3° un sou de la 1re République.

— Le Musée a également pris possession d'un polissoir de l'époque quaternaire, découvert dans la forêt domaniale de Frétoy, près de la *ligne verte*, et que nous devons à notre collègue, M. Béthery de la Brosse. Ce polissoir, en grès ferrugineux, présente cinq rainures longitudinales produites par le polissage des haches en silex. M. le Président, en signalant cette pièce rare et curieuse, expose à l'assemblée qu'il ressort de cette découverte un fait géologique important. C'est que les grès et sables albiens s'étendent bien au-delà de l'arrondissement d'Auxerre et se prolongent dans le Morvan Avallonnais. Emportés par les eaux à une époque très reculée,

ils ont disparu, ne laissant dans nos terrains que des vestiges isolés qui ont résisté par leur poids et leur contexture à l'action des éléments (1).

— M. Cotteau présente encore au nom de M. Millot, notre collègue, un squelette complet d'ichtyosaure découvert dans les couches liasiques à ciment, qu'il exploite à Sainte-Colombe, près Vassy. Ce squelette, de 3 mètres de longueur, doit appartenir à un jeune sujet de l'*Ichtyosaurus Burgundiæ,* Gaudry, car le Muséum de Paris possède un squelette de la même espèce, mesurant au moins 7 mètres. M. le président donne des détail sur ce saurien étrange de l'époque jurassique, au cou très court, aux puissantes mâchoires, à la tête énorme. Il participe à la fois des caractères des poissons, des reptiles et des cétacés.

Communications et lectures. — M. le docteur Dionis des Carrières donne lecture d'une notice sur Rodolphe Le Maistre, médecin du Roy, né à Tonnerre, à propos d'un opuscule intitulé : ***Fidèle advis contenant brièvement les moyens de guérir la peste et de s'en préserver, paru à Dijon en 1606***. Notre collègue étudie à ce propos quelques-unes des méthodes curatives employées au XVIIe siècle et intéresse vivement l'assemblée.

— M. le docteur Rabé prend la parole ensuite et communique à la Compagnie un nouveau plaidoyer en faveur des oiseaux utiles et notamment de l'étourneau et de la caille. On a considéré le premier jusqu'ici comme un oiseau nuisible, dont la destruction devait être permise. C'est une erreur qu'il ne faut pas laisser propager plus longtemps. M. le vice-président rappelle en même temps les innombrables captures de cailles faites pendant l'hiver, en Egypte et en Syrie d'où elles sont ensuite expédiées en France, où elles arrivent dans un état de maigreur, que les cuisiniers dissimulent sans les rendre meilleures, par de savantes injections de saindoux entre cuir et chair. Il invite la Compagnie à s'associer à la Société d'agriculture en émettant le vœu que ces envois soient prohibés avec la dernière rigueur. La Société, après en avoir délibéré, émet le vœu que ces envois soient défendus par le gouvernement.

— La séance est terminée par le compte-rendu fait par M. Cotteau du Congrès des Sociétés savantes qui a eu lieu à la Sorbonne, en

(1) En ce qui concerne les rainures du polissoir, remontent-elles à la période préhistorique? Cela est probable. Toutefois, il serait nécessaire de faire des recherches sur l'emplacement où a été trouvée la roche qui en gardait les empreintes, afin de trouver des témoins de leur antique origine. On sait, en effet, que même à l'heure actuelle, les bûcherons aiguisent leurs outils sur les roches à leur portée, et qu'on trouve quelquefois sur ces roches des rainures ***modernes***.



ce qui touche les sciences naturelles. Ce compte-rendu, trés intéressant et vivement applaudi par l'assemblée, sera lu avec bien du plaisir au bulletin.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 7 AOUT 1892.

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU.

Correspondance. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance de juillet, M. le président dépouille la correspondance.

— M. le comte de Chastellux fait un nouvel envoi de copies de pièces intéressant l'histoire départementale et tirées des Archives nationales. M. Molard est chargé d'en rendre compte à une séance ultérieure.

— L'Académie des Lettres. Sciences et Arts de Metz envoie le programme des concours ouverts par elle pour l'année 1892-1893.

— M. le marquis de Croizier, membre correspondant de notre Société et commissaire chargé de représenter la France aux Expositions de Madrid, adresse à la Société une lettre d'invitation au Congrès des Américanistes de Huelva et à celui de Géographie, organisés à propos du Centenaire de Christophe Colomb.

— M. le Ministre du Commerce envoie à la Société le règlement général de la section française de l'Exposition internationale de Chicago, laquelle aura lieu en 1893.

— M. Cotteau lit encore une lettre qu'il vient de recevoir de M. Habert, par laquelle notre collègue annonce son intention de faire l'abandon de ses collections à l'une des villes du département à certaines conditions, qui seront énumérées en temps utile. M. Habert exprime le désir qu'au préalable l'estimation qu'il a faite de la valeur des objets d'archéologie, céramique et autres composant sa collection, fût vérifiée et attestée par la Société, et il demande qu'une commission, dont les membres seraient désignés par la Société, se rende à Troyes.

Sur la proposition de M. le président, la Société, accédant au désir exprimé par M. Habert, désigne MM. Cotteau, Monceaux, Molard, Navarre et E. Petit pour se rendre à Troyes et visiter les collections de M. Habert.

Récompenses honorifiques. — M. le président rappelle à la Compagnie que deux de nos collègues, M. le docteur Duché, membre du Conseil général de l'Yonne, et M. Thierry, directeur de la ferme de La Brosse, viennent d'être décorés de l'ordre national de la Légion d'honneur. L'annonce de ces deux nomina-

tions est accueillie par les applaudissements sympathiques de l'assemblée.

Correspondance imprimée. — M. le secrétaire dépose ensuite la liste des ouvrages parvenus au Bureau pendant le mois, soit à titre de don, soit à titre d'échange.

Voici cette liste :

I. Envois du Ministère.

— Journal des Savants. Mai et juin 1892.

— Nouveau Dictionnaire de géographie universelle, par Vivien de Saint-Martin, continué par Louis Rousselet. 64e fascicule. (Sondan-Stetten). 1892.

II. Envois des Sociétés correspondantes.

ANNECY. — Revue Savoisienne, publication périodique de la Société florimontane. Avril-juin 1892.

BORDEAUX. — Actes de la Société linnéenne de Bordeaux. 5e série, t. IV, 1890.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. 1891.

CHATEAUDUN. — Bulletin de la Société dunoise. Juillet 1892. Cartulaire de Paray-le-Monial.

COLMAR. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar. Nouvelle série, t. VI, années 1889 et 1890.

DIJON. — Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire. T. VIII, 1892.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var. Mai et juin 1892.

FONTAINEBLEAU. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. 4e trimestre 1891.

GAP. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes. Juillet 1892. — Supplément et inventaire des Archives du Chapitre métropolitain d'Embrun.

GENÈVE. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. T. I, livr. 2.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Année 1891-92. 3e fasc.

LIMOGES. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XXXIX et LX, 1890-92.

MARSEILLE. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. T. 42, 1892.

MENDE. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère. Mars-avril 1892.

NANTES. — Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. T. 30, année 1891.

— Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France. T. 2, n° 2, 1892.

NIMES. — Bulletin de la Société d'études des Sciences naturelles de Nîmes. Janvier-mars 1892.

— Mémoires de l'Académie de Nîmes. 7e série, t. XIII, 1890.



Orléans. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. 1er trimestre 1892.

Paris. — Revue historique. Juillet-août 1892.

— Société de l'histoire du Protestantisme français, Bulletin historique et littéraire. Juillet 1892.

— Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, nos 1 et 2. 1891. — Bibliothèque d'études, t. I. Le Rig-Véda et les origines de la mythologie indo-européenne, par P. Regnaud. T. XXI. Le Zend-Avesta, 1er volume.

— Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris. Janvier-février 1892. — Catalogue de la Bibliothèque, 1re et 2e parties. 2 vol.

— Bulletin de la Société géologique de France. Juillet 1892.

— Bulletin de la Société entomologique de France. 1892, n° 12.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Mai 1892. — Mémoires, etc. T. V, 2e et 3e parties.

Philadelphie. — Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia. 1892. Part. I.

Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie. Les Chartes de Saint-Bertin. T. III, feuilles 1 à 15.

Toulouse. — Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Série in-8°, n° 9. 1892.

Wienn. — Mittheilungen der K. K. geographischen gesellschaft in Wienn, 1891. XXXIV Band. 1891.

III. Envois divers.

— List of Birds found in the vicinity of Bridgeport, Connecticut, prepared for the Bridgeport scientific Society. 1892.

— Revue de Champagne et de Brie. Avril-mai 1892.

— La Province, revue mensuelle. Avril-mai 1892.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Juillet 1892.

Chailley-Bert. — Richard Cobden, biographie par Léon Say. Ligue contre les lois céréales et Discours politiques. (Petite bibliothèque économique française et étrangère, sous la direction de M. Joseph Chailley.)

Dons. — M. Dejust, négociant à Auxerre, a fait don à la Société pour le Musée de deux belles plaques de cheminée du XVIIIe siècle. La première, en fonte fine, représente une scène d'hiver; la seconde, plus importante encore, représente les armes de M. de Caylus, évêque d'Auxerre de 1705 à 1752.

Ces deux plaques proviennent d'une maison achetée dernièrement par M. Dejust; elles étaient retournées à l'envers dans les foyers, ce qui fait supposer qu'elles ont été apportées dans cette maison à l'époque de la Révolution où les insignes féodaux ont été proscrits. L'antique demeure des évêques d'Auxerre, le château de Régenne, près Appoigny, ayant été vendu et démoli à cette époque, on peut supposer que tout au moins l'une de ces plaques provient de ce château.

— M. Fauchereau présente des fragments de poterie portant encore des traces de feu, trouvés à trois pieds de profondeur dans les sables situés près de Saint-Georges; de nouvelles recherches seront faites pour connaître s'il y a là une station à étudier au point de vue archéologique.

— M. Potherat indique également un fourneau de l'époque gallo-romaine situé auprès d'Avrolles et de la voie romaine, sur le chemin qui conduit de la ferme de Crécy à cette commune.

Présentation. — M. Chavard, avocat à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Cotteau et Monceaux. Il sera statué sur cette nomination conformément au règlement.

Communications et lectures. — M. Monceaux donne lecture d'une note de notre collègue M. Guérin sur un menhir qu'il a découvert à Egriselles-le-Bocage et dont il enverra la photographie. Cette pierre levée n'a pas encore été signalée; elle est située dans la vallée du Rivau, à 400 mètres au midi de ce hameau. Elle est plantée verticalement et, en tenant compte de son enfoncement dans le sol, elle ne mesure pas moins de 4^{m} 50 de hauteur. Elle a 1^{m}75 de largeur à la base, 0^{m} 80 d'épaisseur moyenne et se termine en pointe.

M. Cotteau engage M. Guérin, présent à la séance, à revoir cette pierre et à en envoyer la photographie. Bien souvent, en effet, on a pris pour des Menhirs celtiques des blocs erratiques, lesquels sont assez abondants aux environs de Sens.

— M. le secrétaire lit ensuite, au nom de M. Guillon, le compte-rendu de la seizième réunion des Sociétés des Beaux-Arts, laquelle a eu lieu au mois de juin à l'Ecole des Beaux-Arts, en même temps que le Congrès des Sociétés savantes.

— M. Molard rend compte à son tour de l'*Histoire des Dominicains d'Auxerre* que vient de publier le R. P. Chapotin, de l'ordre des Frères prêcheurs, originaire de Saint-Bris. Cette notice figurera au Bulletin.

— M. Chailley-Bert vient rendre compte ensuite de trois ouvrages qu'il offre à la Société. Il présente d'abord les volumes du *Dictionnaire d'économie politique* dont il est un des rédacteurs attitrés, ainsi que M. Léon Say, sous le patronage duquel a été entreprise cette belle publication.

Les questions à l'ordre du jour, notamment celles du socialisme, la participation aux bénéfices, les assurances, les capitaux, les associations sous toutes les formes, y sont traitées magistralement. C'est le second ouvrage de ce genre qui ait paru en France sous forme d'ensemble. Le premier, publié par Guillaumet et Coquelin, est tout à fait différent du Dictionnaire de MM. Léon Say et Chailley.

Notre collègue présente ensuite à la Compagnie un nouveau volume de la Bibliothèque économique dont il dirige la publication. Il s'agit, cette fois, de Richard Cobden, dont la biographie précède un recueil de ses œuvres économiques et de ses discours politiques.

Le troisième volume offert par M. Chailley est intitulé : *La Colonisation de l'Indo-Chine, — l'Expérience anglaise, — Etude sur la Colonisation de Hong-Kong, — la Birmanie.*

Cet ouvrage, de tous points remarquable, fournit à son auteur les éléments d'une conférence on ne peut plus intéressante par le parallèle et la comparaison qu'il établit de la manière de coloniser des Anglais avec la nôtre. Il nous fait palper du doigt la différence immense des deux méthodes.

Tandis que nous autres Français nous envoyons dans nos colonies les moins bien doués de nos fonctionnaires, pour ne pas dire plus, les Anglais trient les leurs sur le volet et attirent vers la carrière l'élite de la jeunesse en organisant une administration richement dotée. Examens, bourses et concours, rien n'est épargné pour s'assurer de la valeur des concurrents.

Mais le sort qui leur est fait, la considération dont ils sont entourés, les riches appointements qui leur sont dévolus, les récompensent amplement de leurs peines. Après 25 ans de bons services, ils peuvent se retirer dans la mère-patrie, comblés d'honneurs et pourvus d'une retraite qui leur constitue une véritable opulence.

M. Chailley décrit ensuite, comme exemple de difficultés vaincues, la colonisation et la fondation des établissements de Hong-Kong, aujourd'hui si prospères et qu'il fut question un instant d'abandonner, après trente ans d'efforts.

Puis notre collègue décrit en détail quelle a été, dans ces dernières années, la situation des Anglais dans la Haute Birmanie et comment ils se sont tirés d'une situation presque aussi difficile que la nôtre au Tonkin. Ces récits, débités avec éloquence, avec la chaleur d'un homme qui a vu de près les choses dont il parle, intéressent vivement l'assemblée et font comprendre le grand succès obtenu par le livre de M. Chailley dès son apparition.

— M. Cotteau termine la séance en présentant un travail de notre collègue M. Lambert intitulé : *Morphologie du plastron des Spatangides.* Cette étude de paléontologie est accompagnée de nombreux dessins au moyen desquels l'auteur fait comprendre ses classifications et ses découvertes.

— M. le président offre encore pour la bibliothèque de la Société une note géologique sur le groupe des Clypeastroïdes qu'il

a lue au Congrès de Marseille de 1891 et qui a été imprimée dans les Mémoires de l'Association française pour l'avancement des Sciences, et la séance est levée.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1892.

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU.

Mort de Mme la marquise de Blocqueville. — A l'ouverture de la séance, M. le président fait part à l'assemblée de la mort inattendue de Mme la marquise de Blocqueville, fille du maréchal Davout, bienfaitrice de la Société et du Musée d'Auxerre. Il annonce en même temps que notre collègue M. Joly, conservateur du Musée d'Eckmühl, va prononcer dans un instant son éloge funèbre.

Dons. — M. Cotteau offre en son nom personnel un nouveau fascicule de la *Paléontologie française*: Terrains tertiaires, Eocène, Echinides. T. II, feuilles 26 à 28.

— Il donne connaissance de la circulaire par laquelle M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce que la réunion annuelle des Sociétés savantes et des Beaux-Arts aura lieu à Paris le 4 avril et jours suivants. Sur la réclamation de beaucoup de Sociétés, les réunions de la Sorbonne, qui avaient été reportées à la Pentecôte, sont rétablies dans la semaine de Pâques.

Prix Crochot. — M. le président annonce à la Société qu'il a été avisé par M. le préfet du programme définitif du Prix Crochot. Conformément à l'arrêté du 18 février 1862, l'administration préfectorale avait demandé l'année dernière à M. le président une liste de questions à mettre au concours pour l'année 1893 et la Société, après délibération, avait envoyé cette liste. Néanmoins, les membres de la Commission spéciale instituée par le testament, n'ayant point eu connaissance de l'arrêté préfectoral qui régit la matière, avaient proposé pour le concours des questions dont aucune ne rentrait dans le cadre indiqué par la Société des Sciences de l'Yonne.

Sur les observations de M. le président, M. le préfet a bien voulu réunir de nouveau la Commission, laquelle a modifié sa première décision sur les bases suivantes :

Les deux sujets suivants seront mis au concours :

1° Faire l'histoire du rôle de l'assistance publique et privée, en ce qui concerne les enfants mineurs, dans le département de l'Yonne ;

2° Faire l'histoire de l'imprimerie ou de toute autre grande industrie dans l'une des villes ou dans l'ensemble des pays qui composent aujourd'hui le département de l'Yonne.

Il sera accordé deux prix de 1,400 francs. Chacun de ces prix sera donné, si toutefois le mérite des compositions le comporte, à l'auteur du meilleur mémoire sur chacun des deux sujets proposés. Ces prix consisteront en médailles ou en argent, au choix des lauréats.

Il est rappelé que les Mémoires devront être déposés à la préfecture le 15 octobre 1893 au plus tard.

Ils porteront une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté contenant le nom de l'auteur.

En conséquence de cette décision, approuvée par arrêté préfectoral, les deux sujets proposés formeront l'objet du concours de 1893, et le dernier délai pour le dépôt des Mémoires à la préfecture est fixé au 15 octobre 1893.

Dans les précédents concours, les travaux imprimés avaient été admis ; rien ne fait présumer qu'il en soit autrement pour l'année 1893.

— M. le président présente encore, de la part de MM. Bonneau, Molard et Monceaux, un exemplaire du tirage à part de l'Inventaire du Trésor de la cathédrale d'Auxerre ; il donne à ce travail des éloges mérités dont la plus grande part revient à M. Molard, qui a reconstitué de la manière la plus complète et la plus heureuse l'histoire de l'ancien Trésor de la cathédrale d'Auxerre. Il rappelle, en même temps, qu'une personne généreuse et amie des lettres a voulu, tout en gardant l'anonyme, aider la Société en fournissant une somme de 300 francs, qui a servi à doter l'ouvrage d'un plus grand nombre de planches, ornement obligé d'un bon catalogue d'œuvres d'art ou d'archéologie.

— M. le président dépose le compte-rendu annuel de la Société de secours des Amis des Sciences et un certain nombre de prospectus établissant la grande utilité de cette Société, qui distribue annuellement des secours considérables aux savants ou à leurs familles que des circonstances fâcheuses ont placés dans une situation précaire. Il invite les membres de la Compagnie à s'associer à cette grande œuvre et à l'aider de leurs cotisations.

— M. Cotteau rend compte ensuite du voyage de la Commission nommée à la dernière séance et chargée d'aller à Troyes visiter les collections de M. Habert, suivant l'invitation que notre collègue en avait faite. MM. Cotteau, Molard, Monceaux, Navarre et Petit se sont trouvés à Troyes au jour indiqué et ont examiné avec soin les collections d'archéologie régionale et de céramique

dont M. Habert leur a fait les honneurs. Ils ont pu se convaincre de la grande importance de cette collection, dont l'ensemble pourra enrichir un Musée du département de l'Yonne, suivant les généreuses intentions de M. Habert. Notre collègue est, du reste, en pourparlers pour leur installation définitive à Tonnerre, où elles formeraient le noyau d'un Musée municipal. Nous ne saurions trop encourager la ville de Tonnerre à accepter les propositions désintéressées de M. Habert.

— M. Monceaux, au nom de notre collègue M. Manifacier, offre à la Société, qui le versera à la bibliothèque de la ville, un registre intéressant pour l'histoire locale. C'est le registre des délibérations des francs-maçons d'Auxerre du rit Écossais et dont la Loge avait le titre distinctif du Vrai Zèle. Les délibérations vont du 6 mai 1783 au 6 mai 1788. On y relève les noms les plus honorables des familles bourgeoises d'Auxerre. En voici quelques-uns : Le chevalier Baudesson, Burat, Fournier, Robinet de Malleville, Massot, Robin, Morisset de Pontcharrost, Lheureux, vicaire de Saint-Eusèbe, de Chenu, Despatys de Courteille, de la Chasse de Verigny, Soufflot de Merey, Camelin, Courtot, Mesme, Faucillon, Faultrier, Robinet de Pontagny, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, Thiénot de Grandchamps, Desbordes, Tenaille de Millery, Parisot, Mabille, Lalouette, Leclerc-Lavernée, de la Rupelle, Ducrest, prieur de Saint-Eusèbe, Liégeard, de Beaufond, Pallais, Rousseau, prieur des Bénédictins, D. Rosman, principal de l'École militaire, D. La Porte, professeur à l'École militaire, Le Blanc fils, etc..... On ne trouve dans les délibérations aucun fait transcendant. Cependant, elles sont fort curieuses pour l'étude des mœurs de cette époque, où les Loges maçonniques étaient le rendez-vous des notabilités aussi bien de la bourgeoisie que du clergé régulier et séculier. Voici quelques-uns des faits relevés dans le registre :

Du 6e mois de 5783. — Présentation comme apprenti de Pierre Lheureux, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, prieur et curé de Saint-Eusèbe, par le frère Ducrest, curé de la même paroisse.

6e jour du 7e mois de 5783. — Arrêté qu'il sera payé 15 livres à la paroisse Saint-Pélerin à titre de charité, et que les frais du service du f. Lyron, montant à 42 l., seront aussi payés.

21e jour du 9e mois de 5783.— Le sieur Lheureux est reçu compagnon.

29e jour du 10e mois de 5783. — Il sera remis au f. Lheureux, prieur de Saint-Eusèbe, paroisse du f. Lyron, dans la maison duquel est la Loge, la somme de 12 livres pour deux pauvres de cette paroisse que le f. Lyron affectionnait.

On demandera à ces pauvres de prier Dieu pour le repos de son âme.

10e jour du 11e mois de 5784. — En raison des rigueurs de l'hiver,

grande distribution d'aumônes est faite aux dames de charité de chaque paroisse.

15e jour du 4e mois de 5784. — 48 l. seront versées à M. le curé de Migé pour ses paroissiens incendiés.

12e jour du 5e mois de 5784. — Réception très amicale faite au f. abbé Lavenier, de la Loge de Saint-Jean de Joigny.

Le s. François Robin, apothicaire, âgé de 31 ans, de la religion catholique, apostolique et romaine, conduit par le f. Courtot, a été introduit dans le temple, les yeux couverts d'un bandeau et, après différentes épreuves, a été reçu *apprenti*.

26e jour du 8e mois de 5784. — Le chapitre délibère longuement pour savoir comment on fera peindre dans la nouvelle salle les emblèmes maçonniques, le peintre n'étant pas franc-maçon.

Arrête que ce peintre sera reçu apprenti, ce qui a lieu à cette séance (1).

26e jour du 11e mois de 5784. — Réception comme apprenti de Louis-Hubert Colardeau, chanoine de la Congrégation de France, âgé de 27 ans. (Il fut plus tard aumônier des prisons).

5e jour du 2e mois de 5785. — Les frères Lheureux et Ducrest sont députés par la Loge pour se rendre chez le maçon de Vérigny et lui témoigner la part que prend la Loge à l'établissement de sa *Louve* (*sic*).

16e jour du 2e mois de 5785. — Inauguration solennelle de la nouvelle salle. Les Loges voisines ont été invitées. Assistent la Loge de Sens, par M. Foacier, son député ; celle de Joigny, par M. Charier, et celle de Semur. Protestation des Loges invitées contre le cri *Ouzel* prononcé par les maçons d'Auxerre en signe d'applaudissement, au lieu de *Vivat*, cri des autres Loges, qui, du reste, font partie du Grand Orient de France, tandis que la loge d'Auxerre professait le rit Écossais. Or, en écossais, Ouzel équivaut pour le sens à vivat. Il résulte de cette petite querelle un refroidissement entre la Loge d'Auxerre et les autres. Un Mémoire au Grand Orient de France est rédigé par la Loge d'Auxerre. Enfin, il est réglé que le mot Ouzel sera employé par les membres de la Loge d'Auxerre seuls et le mot vivat quand d'autres Loges assisteront par leurs députés.

8e jour du 11e mois de 5785. — Le f. Lheureux quitte la Loge sans se conformer aux règlements. Arrêté qu'il sera rayé du tableau et que toutes les loges seront invitées à ne jamais l'admettre.

6e jour du 7e mois de 5786. — Banquet des membres. Avant de le commencer, prière est adressée au grand architecte de l'univers de répandre sa bénédiction sur la nourriture que nous allons prendre.

Les sieurs Précieux et Jaudet, religieux de l'abbaye de Saint-Germain, font à cette époque partie de la Loge (ce sont eux qui, en 1788 et 1789, se mirent en hostilité avec leurs supérieurs).

27e jour du 9e mois de 5787. — Rousseau, prieur du collège royal, et La Porte, professeur de philosophie, demandent à être reçus maçons. Arrêté qu'ils seront reçus au banquet du 2 janvier 1788.

11e jour du 11e mois de 5787. — Contrairement à la décision précédente, les sieurs Rousseau et La Porte sont reçus apprentis.

(1) Il se nommait Charié et demeurait à Vallan.

3e jour du 5e mois de 5788. — Le profane Le Blanc fils est admis apprenti.

7e jour du 6e mois de 5788. — Le Blanc fils fait son entrée et est installé.

Nomination. — Il est procédé à l'élection de M. Chavard, avocat à Auxerre, présenté à la dernière réunion. M. Chavard est admis parmi les membres titulaires.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

1° M. de Raincourt, Conseiller général de Chéroy ;

2° M. Chéreau, Conseiller général de Sergines ;

3° Mlle de Nansouty, propriétaire au château d'Orcin, près les Laumes (Côte d'Or) ;

Tous trois présentés par MM. E. Petit et Monceaux ;

4° M. Coutura Louis, premier clerc chez Me Guimard ; présenté par MM. Guimard et Demay ;

6° M. Villetard de Laguérie, professeur au collège ; présenté par MM. Molard et Monceaux ;

7° M. Perrette, négociant en vins ; présenté par MM. Demay et Monceaux ;

8° M. Milliaux, vice-président du Conseil de préfecture ; présenté par MM. Raoul et Demay.

M. le secrétaire dépose la liste suivante des ouvrages parvenus au bureau depuis la dernière réunion :

I. *Envois du Ministère.*

— Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 11 juin 1892, par M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Paris imp. nationale.

— Comité des travaux historiques et scientifiques. Revue des travaux scientifiques. T. XII, nos 2 et 3. — Bulletin archéologique, 1892, no 1. — Bulletin historique et philologique, 1889, no 1.

— Journal des Savants. Juillet et août 1892.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Amiens. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1892, no 1.

— Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens. Année 1891.

Annecy. — Revue savoisienne, publication de la Société florimontane. Juillet-août 1892.

Besançon. — Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. 1891.

Bône. — Bulletin de l'Académie d'Hippone. No 25, 1892.

Bordeaux. — Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 52e année, 1890.

Bruxelles. — Bulletin de la Société belge de microscopie. Nos 8 à 10, 1892.



— Analecta Bollandiana. T. XI, fasc. 3 et 4, 1892.

— Société royale belge de géographie. Bulletin 1892, n° 2.

CAEN. — Congrès archéologique de France. LVIe session. Séances générales tenues à Evreux etc., en 1889. Caen, 1890.

— Bulletin de la Société linnéenne de Normandie. Janvier-juin 1892.

CHALONS-SUR-MARNE. — Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. Année 1891, fasc. 1 et 2.

CHATEAUDUN. — Bulletin de la Société Dunoise. Octobre 1892.

CHERBOURG. — Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg. T. 28, 1892.

CLERMONT-FERRAND. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. 1891, nos 1 à 10. — Mémoires etc. 2e série, fasc. 4, 1891. Saint-Amable, sa vie, son culte par Bernet-Rollande, docteur en droit.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'agriculture, commerce et industrie du Var. Juillet-septembre 1892.

EPINAL. — Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. LXVIIIe année, 1892.

FONTAINEBLEAU. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. 1er trimestre, 1892.

GUÉRET. — Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, fondée en 1832. T. VII, 2e fasc., 1892.

HALIFAX N. S. — The proceedings and transactions of the nova scotian Institute of Sciences Halifax, N. S. Session of. 1890-1891. Vol. I, fasc. I.

KONIGSBERG. — Schriften der Physikalish-Okonomischen gesellschaft zu Konigsberg in Pr. 1891.

LAUSANNE. — Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles. Nos 107 et 108. Juillet-octobre 1892.

LIÈGE. — Bulletin de l'Institut archéologique liègeois, t. XXII, 1re et 2e livraisons, 1891. Rapport sur les travaux de l'Institut.

LE MANS. — Revue historique et archéologique du Mans. Année 1892, 1er semestre.

MENDE. — Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. Mai-juillet 1892.

MOSCOU. — Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou. Année 1892, nos 1 à 4.

NANCY. — Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1891.

NANTES. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France. T. II, n° 3, 1892.

NEVERS. — Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts. T. XIV, 3e fasc., 1892.

NEW-YORK. — Transactions of the New-York Academy of Sciences, 1891-1892. Nos 1 à 5 ; 7 et 8.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. T. IX, nos 132 à 143 ; 1887-1890.

PARIS. — Bulletin de la Société des Amis des monuments parisiens. Nos 21-22, 1892.



— Annuaire de la Société philotechnique. Année 1891. T. L, 1892.

— Bulletin du Cercle Saint-Simon (Société historique). N° 9, août 1892.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Nos 8, 9, 10. 1892.

— Revue des Études grecques. T. V, n° 18. Avril-Juin 1892.

— Annales du musée Guimet. Revue de l'Histoire des Religions. T. XXV, n° 3. Mai-juin. T. XXVI, n° 1. Juillet-août 1892.

— Revue historique. T. XLVIII, fasc. 1 et 2. T. L. Septembre-octobre 1892.

— Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris. Février-août 1892.

— Bulletin de la Société entomologique de France. Année 1892, feuilles 13, 14 et 15.

— Bulletin de la Société géologique de France. Juillet 1892.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Nos 5 et 6. Mémoires, etc.

— Feuille des Jeunes Naturalistes. Nos 263 et 265. Septembre-novembre 1892.

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. 33e volume, 1892.

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e trimestre 1892.

ROUEN. — Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. Exercice 1891-1892, 1re partie.

SAINT-LOUIS. — Transactions of the Academy of Sciences of Saint-Louis. Vol. V, nos 3 et 4, 1888-1891. — Vol. VI, n° 1.

SAINT-OMER. — Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. T. XXII, 1890-1892. — Table alphabétique du Tome VIII du Bulletin. — Bulletin historique. T. IX, 1892, 2e fasc.

STOCKHOLM. — Kongl. Vitterhets historie och Antiquitets Akademiens Manadsblad. 1890.

STRASBOURG. — Société des Sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Bulletin nos 7 et 8. Juillet-octobre 1892.

TROYES. — Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube. Année 1891.

WASHINGTON. — Geological Survey of Pennsylvania 1891. Atlas Southern Anthracite field. Part. IV B — AA ; V, AA ; VI, AA.

WIEN. — Verhandlungen der K. K. Geologischen Reichsanstalt. Nos 6-10, 1892.

III. — *Envois divers.*

GASTON GAUTHIER. — Monographie de la commune de Beaumont-La-Ferrière (Nièvre), par Gaston Gauthier, instituteur. (Ext. bull. Société Nivernaise.)

MEAUX. — Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. Nos 8, 9, 10. 1892.

ARCIS-SUR-AUBE. — Revue de Champagne et de Brie. Juin-août 1892, 2 fasc.

F. MOREAU. — Supplément à l'album Caranda. Les fouilles de 1891 aux



grevières de Ciry-Salsogne, 2e année, et au parc de Fère en Tardenois (Aisne), 1891.

La Province. — Revue mensuelle. No 5. Mai 1892.

Communications et lectures. — M. U. Richard donne lecture de la seconde partie de ses observations sur le dernier ouvrage de M. le colonel Stoffel. Il s'agit de la retraite de Jules César après son échec à Gergovie et de sa jonction avec son lieutenant Labiénus au milieu des Gaules soulevées et du grand combat qui contraignit l'illustre Vercingétorix à se renfermer dans Alesia. S'appuyant sur le texte des Commentaires et sur des conformités de territoires, notre collègue conteste l'emplacement indiqué par le colonel pour avoir été le théâtre du combat.

— Après la lecture de cette dissertation, M. Joly a la parole pour la lecture de l'oraison funèbre de Mme la marquise de Blocqueville, fille du maréchal Davout, duc d'Auerstaedt et prince d'Eckmühl, à laquelle la ville d'Auxerre est redevable du riche musée qui porte son nom. Cette lecture est écoutée avec un silence religieux, qui dénote tout l'intérêt que les membres de l'assemblée y prennent. Lorsque M. Joly a terminé, l'assemblée applaudit chaleureusement cet éloge, si digne de la mémoire de Mme de Blocqueville, et M. le président remercie notre collègue d'avoir si bien interprété les sentiments de la Société à l'égard de l'illustre défunte.

Sur la proposition de M. le président, les travaux sont interrompus et la séance est levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1892.

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU.

Présentations. — Après l'adoption du procès-verbal de la séance de novembre, M. le président annonce la présentation de deux membres nouveaux. Ce sont MM. Barillot Joseph, professeur départemental d'agriculture et Roger Charles, directeur de la station agronomique, tous deux présentés par M. Petit (de la Brosse) et le docteur Rabé.

Il sera statué sur ces nominations conformément au réglement.

Par suite d'une omission involontaire de MM. les sécrétaires, la liste des membres à élire en cette séance n'a point été insérée sur les lettres de convocation. En conséquence l'élection des membres n'aura lieu qu'à la séance de janvier.

Correspondance imprimée. — M. Monceaux à la parole ensuite pour le compte-rendu des ouvrages parvenus au bureau depuis la dernière séance.

Voici ce compte-rendu :

Nous avons trouvé dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France pour 1890 (p. 291 et s.) une communication de M. Ulysse Robert sur un chroniqueur bourguignon inconnu jusqu'ici et sur lequel nous attirons votre attention. Afin qu'il en reste trace, nous vous proposons de reproduire au bulletin la note de M. U. R. Elle est conçue dans les termes suivants :

« Depuis le milieu du xii[e] siècle, il existe un recueil de miracles attribués à l'apôtre saint Jacques ; depuis cette époque et pendant 600 ans le pape Calixte II a passé pour en être l'auteur. Les bénédictins, dans l'*Histoire littéraire de la France* (à la fin du t. X.), ont les premiers prouvé que ce recueil est apocryphe ; après eux, M. Victor Le Clerc, dans l'*Histoire littéraire* (t. XXI, p. 274) ; M. Gaston Paris, dans sa thèse du *Pseudo-Turpino* (p. 41) ; M. Léopold Delisle, dans sa *note sur le Recueil intitulé de miraculis sancti Jacobi* (p. 10) ; M. Dozy, dans ses *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le Moyen âge* (3[e] édit. p. 428), ont démontré qu'un faussaire, un poitevin du nom d'Aimeri Picaud, avait, sinon fabriqué de toutes pièces le recueil, tout au moins mis la dernière main. L'honneur de la découverte revient surtout à M. Léopold Delisle, qui est arrivé à ce résultat à la suite d'une série de ces déductions dont l'éminent administrateur général de la bibliothèque nationale a seul le secret.

« L'existence d'Aimeri Picaud est revélée par une prétendue bulle d'Innocent II, publiée en dernier lieu par M. Delisle, d'après deux manuscrits de la bibliothèque nationale et dans laquelle on lit : « ... codicem. .. quem Pictavensis Aimericus Picaudus de Partiniaco veteri, qui etiam Oliverus de Ysani, villa Sancte Marie Magdalene de Virziliaco dicitur, et Giberga Flandrensis, socia ejus...., etc. » Ainsi présenté, le texte semble indiquer qn'Aimeri Picaud et Olivier de Ysani « ne font qu'une seule et même personne. »

« Mais nous trouvons ce même texte avec des variantes importantes dans Mariana, qui l'a publié dans ses *Tractatus septem*, ch. XII, p. 239, d'après un manuscrit de Saragosse. En effet on lit : « ... quem Pictavensis Aimericus Picaudus de Partiniaco veteri, quem etiam Oliverus de *Escani* et Giberga Flandrensis socia ejus .... » *Quem*, dans le cas présent, se rapporte à « *codicem* », au lieu de *qui*, lequel semble se rapporter à « *Oliverus* » ; « *dicitur* » ne se trouve pas dans le texte de Mariana, où Aimeri et Olivier sont deux personnages distincts.

« La variante « Escani » a une importance considérable, bien que, sous cette forme, ce nom ne réponde à rien. Mais, si d' « Escani » nous faisons « Escana » ce qui, paléographiquement parlant, revient presque au même, nous avons dans « Escani » un nom de lieu « Escamps » village du département de l'Yonne, rapproché de Vézelay, qui nous donne l'explication du miracle arrivé à « Brunus » de Vézelay, miracle qui est mentionné dans la *Note sur le recueil intitulé de miraculis Sancti Jacobi*.

« Olivier d'Escamps aurait-il raconté ce miracle à Aimeri Picaud ? Peut-être si ce miracle était unique, mais certains indices me donnent lieu de

supposer qu'Olivier a pris une large part à la confection du recueil des miracles de Saint Jacques. Tandis que nous ne trouvons qu'un récit de miracles arrivé à un poitevin, lors de la peste qui sévit à Poitiers, nous en avons plusieurs de miracles arrivés à des Lyonnais et à des Bourguignons des deux Bourgognes. En effet les chapitres IV et V contiennent la narration de miracles de Saint Jacques, en faveur de chevalier de Dumzey (Donzy ?), en latin « Dumerco » du diocèse de Lyon, et à un jeune homme des environs de cette dernière ville. Dans le chapitre VII nous trouvons, outre le miracle de Vézelay mentionné plus haut, le récit d'autres miracles survenus à un personnage de Bourgogne, nommé Guibert, à un Bernard de « Majorra » (sans doute Morre), au diocèse de Besançon, et à Hardouin, habitant de cette dernière ville. Ne serait-il pas permis d'en conclure que le poitevin Aimeri Picaud a eu pour collaborateur un bourguignon qui ne serait autre qu'Olivier d'Escamps ? »

— L'année dernière nous vous avons entretenus d'un artiste auxerrois, Etienne Sauderat, qui a illustré pour le comte Jean de Châlon, seigneur de Viteaux et de Lisle-sous-Montréal, un manuscrit qui se trouve actuellement à la bibliothèque d'Amiens. Ce manuscrit est une copie du *Livre de la propriété des choses* de Barthélemy de Glauville, et il est orné d'un grand nombre de miniatures, vignettes et encadrements qui en font un des plus beaux livres exécutés dans la première moitié du XIVe siècle. M. Janvier en donne la description complète dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France pour 1890 où tout le monde pourra consulter cette notice sur notre miniaturiste auxerrois. En vous recommandant la lecture de cet article, nous vous prions de nous avertir si des documents biographiques ou autres étaient découverts sur cet Etienne Sauderat, resté inconnu jusqu'ici.

— M. Gaston Gauthier, né à Rogny, dans le département de l'Yonne, nous a envoyé, pour être offerte à la Société, une histoire de la commune de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), où il fut cinq ans instituteur. Cette monographie a été exécutée avec le plus grand soin et elle peut servir de modèle à tous ceux qui voudraient entreprendre l'histoire d'une commune. Des planches nombreuses et une grande carte accompagnent le texte. M. G. Gauthier a vu récompenser ses efforts pour faire une œuvre complète et son ouvrage a été honoré de plusieurs hautes récompenses et d'un prix d'honneur de M. le Ministre de l'Instruction publique. Encouragé par ce succès, notre compatriote se propose d'utiliser ses loisirs actuels en recueillant les éléments d'une monographie semblable sur la commune de Rogny.

Voici la lettre qu'il nous a écrite à ce sujet :

Monsieur le Secrétaire,

« J'ai l'honneur de vous adresser, pour la bibliothèque de la Société des « Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, un exemplaire de la mo- « nographie de Beaumont-la-Ferrière, dont l'impression vient d'être ache- « vée.

« Enfant de l'Yonne, je fais avec plaisir cet hommage à la Société dont « les travaux, — publiés dans les Annuaires ou les Bulletins m'ont été utiles

« sur certains points et notamment pour la famille Chaillou des Barres.
« Les récompenses et encouragements que j'ai reçus pour ce travail, « m'ont décidé à faire des recherches sur Rogny, mon pays natal.

« Pendant les dernières vacances, j'ai recueilli un certain nombre de « notes que je me propose de classer cet hiver, afin de compléter les « études précédemment faites par MM. Challe, Dey et Duranton.

« Je me ferai un plaisir de communiquer ensuite à la Société les docu- « ments que j'aurai pu recueillir sur ce point.

« Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Secrétaire, l'hommage de « mes sentiments respectueux.

G. Gauthier.

Vous retiendrez avec nous la promesse que veut bien nous faire M. Gauthier, de nous donner les primeurs de son nouveau travail et nous le remercions en même temps de l'envoi de son beau volume.

Après cette communication, la liste des ouvrages envoyés à la Société est déposée sur le bureau. Suit cette liste :

I. *Envois du Ministère.*

Journal des Savants. Septembre et octobre 1892.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Annecy. — Revue savoisienne, publication périodique de la Société florimontane. Septembre-octobre 1892.

Bastia. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse. Janvier-août 1891, 2 volumes.

Béziers. — Bulletin de la Société d'Etudes des sciences naturelles de Béziers. Compte-rendu des séances. Année 1891.

— Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. T. XV, 2e livraison 1892.

Bône. — Bulletin de l'Académie d'Hippone. 1892, feuille 2.

Bruxelles. — Bulletin de la Société belge de Microscopie. 1892, nº 1.

Lons-le-Saulnier. — Mémoire de la Société d'émulation du Jura. 5e série, 2e vol., 1891.

Gap. — Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes. 2e série, nº 4. Octobre 1892.

Montbéliard. — Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 21e vol., 2e fascicule 1892.

Nîmes. — Bulletin de la Société d'Etudes des sciences naturelles de Nîmes. Nº 3. Juillet-septembre 1892.

Paris. — Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France. — Mémoires, 1890. — Bulletin, 1890.

— Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Nº 11. 15 novembre 1892.

— Bulletin des séances de la Société entomologique de France. Fascicules 16 et 17.

— Bulletin de la Société zoologique de France pour l'année 1892. Nº 17. Octobre.

— Feuille des Jeunes naturalistes. 1er décembre 1892.



Rennes. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. T. XXI, 1893.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques. 12e volume, 6e livraison. 1er novembre 1892.

Salem. — Proceedings of the American association for the advancement of Sciences for the fortueth Meeting hedt at Washington, D. C. August 1891. Salem 1892.

Sion. — Bulletin des travaux de la Murithienne, société valaise des sciences naturelles. Années 1890 et 1891. Fascicules 19 et 20.

Toulouse. — Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Série in-8o, no 10. Avril-juillet 1892.

III. *Envois divers*.

— Revue de Champagne et Brie. Septembre 1892.

— Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement de Meaux. 15 novembre 1892.

— Les vases de forme purement franque et leurs ornements à la Roulette, comme moyen d'établir le synchronisme entre les cimetières antiques à inhumation. 2e Mémoire par D. Van Bastelaer, président de la Société archéologique de Charleroi. In-8o. Bruxelles 1892.

Communications et lectures. — M. le docteur Rabé donne lecture d'une notice sur le Coypou, rat des rivières de l'Amérique méridionale, dont un représentant était exhibé dernièrement aux fêtes d'Auxerre, sous le nom de rat colosse, ce qui a suggéré à notre collègue de faire quelques recherches à propos de ce singulier animal.

— A l'une des précédentes séances, des notes avaient été communiquées par M. Badin de Montjoie sur l'alliance de la famille de Maumont, originaire du Nivernais, avec celle de Courtenay. M. de Montjoie a envoyé, pour être insérée au Bulletin, la note rectificative suivante :

Pierre de Maumont « et non de Baumont » seigneur de Saint-Quentin proche Pelletin en Combraille, de Beauregard, « et non de Baugard, » et de la Roche-saint-Firmin en Berry, comte de Beaumont-le-Roger, « et non le Royer, » ayant épousé Jacquette de Montot, « et non de Moutot, » en eut entre autres enfants : Jeanne de Maumont, qui épousa en l'année 1517, Pierre de Villeblanche, « et non de Villeblanché, » seigneur du Plessis-Barbe, de Cernoy et d'Auchy-la-Ville ; de ce mariage naquit une fille nommée Christine de Villeblanche, dame de Cernoy et d'Auchy-la-Ville, qui épousa Jacques de Courtenay premier du nom, seigneur des Esves, du Chesne-les-Saint-Eusoge, de la Chapponnière, de Moulaines et de Changy, diocèse d'Auxerre, capitaine du château de Saint-Maurice-sur-l'Aveyron pour Suzanne de Bourbon, fils ainé de Pierre de Courtenay, et de Denise Charnier, lequel Jacques de Courtenay fit hommage de la terre du Chesne à Jean de Courtenay seigneur du Pré. Il était avec son frère tuteur et curateur des enfants de François de Courtenay, seigneur de Bléneau, et de feue Marguerite des Barres, et vivait encore le 15 octobre 1566.

II

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

En outre des ouvrages qui lui sont parvenus pendant l'année, soit à titre de don, soit à titre d'échange, la Société a placé dans sa bibliothèque : 1° Deux exemplaires de son Bulletin, t. XLVI; 2° un exemplaire de chacun des tirages à part des articles parus dans le corps du Bulletin.

La Société délivre gratuitement à chaque auteur de mémoires publiés dans le Bulletin, 25 exemplaires d'un tirage à part, avec couverture imprimée et sans remaniements.

Dans le cas où des changements de texte seraient apportés par l'auteur après le tirage du Bulletin, le tirage spécial qu'il aurait fait faire à ses frais, ne devrait point porter la mention : *Extrait du Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, obligatoire pour tous les tirages conformes au Bulletin.

Afin d'éviter les réclamations fréquentes à l'occasion de la pagination, nous rappelons que le Bulletin de la Société est divisé en trois parties, ayant chacune une pagination spéciale : 1° Sciences historiques; 2° Sciences et Arts; 3° Procès-verbaux, listes et tables. Il faut donc avoir soin à la reliure de raccorder les trois parties du 1er et du 2e semestre, et ne point réclamer pour des erreurs présumées, avant d'avoir collationné le volume composant l'année entière.

III

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1892.

§ 1. — *Dons en argent.*

1° Le Ministre de l'Instruction publique et des beaux arts..	500 fr.
2° Le Département de l'Yonne...........................	1000
3° La ville d'Auxerre.....................................	400
4° Legs Gariel pour le médailler bourguignon............	500

§ 2. — *Dons au Musée départemental placé sous le patronage de la Société.*

Breulot, propriétaire à Cravant. — N° 1005. Clef en fer trouvée à Cravant, lieu dit Colombier. — Epoque du Moyen-Age.

Courtois, cultivateur à Brion. Deux racloirs en silex, recueillis à la Fourchotte, commune de Brion.

Dejust Camille, négociant à Auxerre. — N° 1013. Deux plaques de cheminée en fonte. xviiie siècle. 1° Scène d'hiver; 2° Armoiries de Mgr de Caylus, évêque d'Auxerre de 1705 à 1752.

Hanin, ingénieur à Auxerre. — N° 1009. Tuile gallo-romaine, trouvée

près de Cercy-la-Tour. — Amphore gallo-romaine, provenant des fouilles du Mont-Beuvray. Marque de potier.

Héritiers Réné Laffon. — N° 1000. — Paysage italien; brigands conduisant des prisonniers. Peinture exécutée par Mme Laffon, mère de M. Réné Laffon, député de l'Yonne.

B. de La Brosse. — N° 1012. Polissoir de l'époque quaternaire, découvert dans la forêt de Frétoy.

La Société. — N° 1006. Petit vase à rebors forme ronde (cupule sans pied), terre noire. Diamètre 0^{m}088. — Autre vase, mêmes terre et fabrication. — Hauteur, 0^{m}155. — Ces deux vases ont été trouvés dans une sépulture à Courlon.

— (Acquisitions) N° 1003. Monnaie frappée à Tonnerre (Edit de Pitc, de 864 à 923). N° 260. Cat. Gariel.

— N° 1004. — Epée en fer, avec sa garde, trouvée à Maligny.

Mignot. — N° 1001. Planche de cuivre sur laquelle est gravé le portrait du cardinal de La Fare, arch. de Sens.

Millot, fabricant de ciments. — N° 1014. Squelette complet d'Icthyosaurus Burgundiæ, provenant des couches liasiques à ciment de Sainte-Colombe, près de Vassy. Jeune sujet ayant 3 mètres de long.

Fr. Molard. — N° 1002. — Moulage d'une inscription hébraïque, trouvée sur le mur de l'une des salles de la Tour de l'horloge.

Piétresson, notaire honoraire. — N° 1007. — Homme combattant un lion, groupe plâtre, copie réduite de l'œuvre de Faillot, statuaire, né à Auxerre.

Redon, marchand de sable à Auxerre. — N° 1010. — Molaire d'éléphant, trouvée à Auxerre dans la sablière de l'avenue de Saint-Florentin.

— N° 1011. — Sept petits bronzes Bas-Empire. — Petite pièce d'argent à l'effigie de Louis XIV et la date de 1675. — Un sou de la première République. Le tout trouvé dans la plaine du Président, commune d'Auxerre.

IV

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Au 31 décembre 1892 (1).

---

§ I. — *Sociétés françaises.*

AISNE. . . . CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864.

— LAON. Société académique de Laon, fondée en 1850.

— SOISSONS. Société archéologique et historique de Soissons, fondée en 1846.

— SAINT-QUENTIN. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint Quentin, fondée en 1825.

— SAINT-QUENTIN. Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

ALGÉRIE. . . Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie, rue Bruce, 7, à Alger.

— CONSTANTINE. Société archéologique de la province de Constantine.

— BONE. Académie d'Hippone.

ALLIER . . . MOULINS. Société d'émulation du département de l'Allier, fondée en 1845.

ALPES (BASSES). DIGNE. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

ALPES (HAUTES). GAP. Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

ALPES-MARITIMES. NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

ARDÈCHE. . PRIVAS. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Lettres du département de l'Ardèche.

AUBE. . . . . TROYES. Académie d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, fondée en 1818.

AVEYRON. . RODEZ. Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

BELFORT (Territoire de) Société belfortaine d'émulation.

BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Société de Statistique de Marseille. fondée en 1827.

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

(1) *Avis à MM. les Secrétaires des différentes Sociétés.* — Les publications qui sont adressées à la Société sont inscrites régulièrement au procès-verbal de chaque séance. Leur inscription tient lieu d'accusé de réception. En ce qui concerne nos publications, MM. les Secrétaires sont priés de nous signaler les omissions qui pourraient se produire par suite de retard ou de non réception.

CALVADOS. . CAEN. Société linnéenne de Normandie, fondée en 1823.
— CAEN. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, fondée en 1862.
— CAEN. Société française d'Archéologie.
CHARENTE. ANGOULÊME. Société archéologique et historique de la Charente.
CHARENTE-INFERIEURE. LA ROCHELLE. Académie de la Rochelle.
— SAINT-JEAN-D'ANGELY. Société linnéenne de la Charente-Inférieure, fondée en 1876.
— SAINTES. Archives histor. de la Saintonge et de l'Aunis.
CHER. . . . BOURGES. Société des Antiquaires du Centre.
— BOURGES. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
CORSE. . . . BASTIA. Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse, fondée en 1880.
COTE-D'OR. . BEAUNE. Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune.
— CHATILLON SUR SEINE. Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais
— DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, fondée en 1725.
— DIJON. Commission archéologique de la Côte-d'Or, fondée en 1831.
— DIJON. Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire, fondée en 1883.
— SEMUR. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur.
CREUSE. . . GUÉRET, Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
DOUBS. . . . BESANÇON. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon, fondée en 1840.
— MONTBÉLIARD. Société d'Émulation de Montbéliard.
DROME. . . . VALENCE. Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse.
EURE-ET-LOIR. CHATEAUDUN. Société dunoise d'Archéologie, d'Histoire, des Sciences et des Arts, à Châteaudun.
FINISTÈRE. BREST. Société académique de Brest, fondée en 1858.
GARD. . . . NIMES. Académie du Gard, fondée en 1682.
— NIMES. Société d'études des Sciences naturelles, fondée en 1872.
GIRONDE. . BORDEAUX. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1662.
— BORDEAUX. Société linnéenne, fondée en 1818.
— BORDEAUX. Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest, fondée en 1883.
HAUTE-GARONNE. Toulouse. Société archéologique du Midi de la France, fondée en 1851.

HAUTE-GARONNE. TOULOUSE. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, fondée en 1846.

— Société d'Histoire naturelle de Toulouse, fondéeen 1866.

— TOULOUSE. Société des Sciences physiques et naturelles de Toulouse.

— TOULOUSE. Société académique hispano-portugaise de Toulouse.

HAUTE-LOIRE. LE PUY. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, fondée en l'An XI.

— LE PUY. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

HAUTE-MARNE. LANGRES. Société historique et archéologique de Langres.

HAUTE-SAONE. VESOUL. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

HAUTE-SAVOIE. ANNECY. Société florimontane d'Annecy, fondée en 1851.

HAUTE-VIENNE. LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.

HÉRAULT. . MONTPELLIER. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

— BÉZIERS. Société d'Études et d'Histoire naturelle.

ILLE-ET-VILAINE. RENNES. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1846.

ISÈRE . . . . GRENOBLE. Académie delphinale.

JURA. . . . . POLIGNY. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, fondée en 1859.

— LONS-LE-SAULNIER. Société d'Émulation du Jura.

LOIR-ET-CHER. VENDOME. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

— BLOIS. Société des Sciences et des Lettres de Blois.

LOIRE-INFÉRIEURE. NANTES. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, fondée en 1845.

— NANTES. Société académique des Sciences et des Arts.

NANTES. Société des Sciences naturelles du Sud-Ouest.

LOIRET. . . ORLÉANS. Société archéologique de l'Orléanais, fondée en 1848.

LOZÈRE. . . MENDE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère, fondée en 1819.

MAINE-ET-LOIRE. ANGERS. Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, fondée en 1685.

— ANGERS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée en 1818.

— ANGERS. Société d'Études scientifiques d'Angers.

— ANGERS. Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire.

MANCHE. . . CHERBOURG. Société des Sciences naturelles, fondée en 1852.

— CHERBOURG. Société académique de Cherbourg, fondée en 1755.

MARNE. . . . CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, fondée en 1798.

— VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François.

MEURTHE-ET-MOSELLE. NANCY. Académie de Stanislas, fondée en 1750.

— NANCY. Société d'Archéologie lorraine.

MEUSE. . . BAR-LE-DUC. Société des Lettres, Sciences et Arts.

MORBIHAN . VANNES. Société polymathique du Morbihan, fondée en 1862.

NIÈVRE. . . NEVERS. Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, fondée en 1852.

— CLAMECY. Société scientifique et artistique de Clamecy.

NORD. . . . DOUAI. Société d'Agriculture, Sciences et Arts, fondée en 1799.

— DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, fondée en 1851.

— LILLE. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, fondée en 1801.

— LILLE. Société géologique du Nord, fondée en 1870

OISE. . . . . BEAUVAIS. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

PAS-DE-CALAIS. ARRAS. Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, fondée en 1817.

— BOULOGNE-SUR-MER. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1864.

— SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie, fondée en 1831.

PUY-DE-DOME. CLERMONT-FERRAND. Académie des Sciences et Lettres de Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

RHONE. . . . LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

— LYON. Société d'Études scientifiques de Lyon, au palais des Arts.

— LYON. Société littéraire de Lyon.

— LYON. Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE. AUTUN. Société éduenne, fondée en 1836.

— AUTUN. Société des Sciences naturelles, fondée en 1889.

— CHALON-SUR-SAONE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, fondée en 1844.

— CHALON-SUR-SAONE. Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, fondée en 1876.

— MACON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, fondée en 1805.



SARTHE. . . LE MANS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1861.
— LE MANS. Société historique et archéologique du Maine.
— Revue historique et archéologique du Maine.

SAVOIE. . . CHAMBÉRY. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, constituée en 1820.
— CHAMBÉRY. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— CHAMBÉRY. Société d'Histoire naturelle de la Savoie.

SEINE. . . . PARIS. Société d'anthropologie de Paris, 14, rue Antoine Dubois.
— — Société de biologie.
— — Société entomologique de France, 50, rue Neuve-Sainte-Placide.
— — Société géologique de France, 17 rue des Grands-Augustins.
— — Société zoologique de France, 17, rue des Grands-Augustins.
— — Société des antiquaires de France, 11, rue de Lille.
— — Société de l'histoire de France.
— — Société de l'Histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères.
— — Société des Monuments parisiens.
— — Musée Guimet, 117, 30, avenue du Trocadéro.
— — Association scientifique de France, secrétariat de la Faculté des Sciences à la Sorbonne.
— — Société philotechnique de Paris, rue de la Banque, 8, mairie du 2e arrondissement.
— — Société académique Indo-Chinoise.
— — Société philomathique de Paris, fondée en 1788, rue des Grands-Augustins, 7.

SEINE-INFÉRIEURE. ROUEN. Société des amis des Sciences naturelles de Rouen, fondée en 1865.
— ROUEN. Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
— LE HAVRE. Société hâvraise d'études diverses.
— LE HAVRE. Société géologique de Normandie.

SEINE-ET-MARNE. FONTAINEBLEAU. Société historique et archéologique du Gâtinais, fondée en 1883. (Secrétariat à Paris, rue Saint-Placide, 54.)
— MEAUX. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, fondée en 1861.
— MELUN. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts, de Seine-et-Marne.

SEINE-ET-OISE. RAMBOUILLET. Société archéologique.
— VERSAILLES. Société d'Agriculture et des Arts.

SOMME. . . Abbeville. Société d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797.

— Amiens. Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836.

— Amiens. Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens.

— Amiens. Société linnéenne du Nord de la France, fondée en 1866.

TARN-ET-GARONNE. Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

VAR. . . . . Draguignan. Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

— Draguignan. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du département du Var.

— Toulon. Société académique du Var.

VAUCLUSE. . Apt. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863.

VIENNE . . . Poitiers. Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834.

— Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et arts de Poitiers, fondée en 1789.

VOSGES. . . Épinal. Société d'émulation des Vosges, établie en 1824.

YONNE.. . . Joigny. Société d'Agriculture de Joigny, établie en 1836.

— Sens. Société archéologique de Sens, établie en 1844.

§ II. — *Sociétés étrangères* (1).

ALLEMAGNE.— Konisberg. Schritten der Physikalish okonomischen Gesellschaft zu Konisberg.

ALLEMAGNE. LORRAINE. — Metz. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

— — Metz. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1834.

— — Metz. Société d'Archéologie et d'Histoire.

— ALSACE. — Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts.

— — Colmar. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1859.

— — Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace.

(1) Les Bulletins pour les Sociétés étrangères sont adressés à la commission française des échanges internationaux au ministère de l'instruction publique.

AUTRICHE. . BRÜNN. (Moravie). Société des naturalistes de Brünn.
— VIENNE. Société impériale et royale de Géographie.
— — Institut géologique, impérial et royal d'Autriche.
BELGIQUE. . BRUXELLES. Société malacologique de Belgique.
— — Société belge de géographie.
— — Société belge de microscopie
— — Analecta Bollandiana. — Rue des Ursulines, 14, Bruxelles, chez les R.R. PP. Bollandistes.
— LIÈGE. Institut archéologique liégeois.
— MONS. Cercle archéologique de Mons.
— MONS. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. BOSTON, Mass. — Boston Society of Natural History.
— BUFFALO N. Y. U. S. A. — Buffalo Society of Nat. Sciences.
— CHAPEL HILL. N. CAROL. — Elisha Mitchell scientific Society.
— CHICAGO. ILL. — Academy of Sciences.
— NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of Arts and Sciences.
— NEW-YORK. — New-York Lyceum of Natural History.
— PHILADELPHIE. — Academy of Natural Sciences.
— SALEM, Mass. — Association for the Advencement of Sciences.
— SAINT-LOUIS. Mo. — Academy of Sciences.
— SAN-FRANCISCO, Calif. — Academy of sciences.
— WASHINGTON. Smithsonian Institution.
AMÉRIQUE DU SUD. RIO DE JANEIRO. — Revista trimensal do Instituto historico e geographico brazilevio.
— SANTIAGO, Chili. — Société scientifique du Chili, fondée en 1891.
ITALIE. . . . MODÈNE. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
NORWÉGE. . CHRISTIANIA. Université royale de Norvège.
RUSSIE . . . MOSCOU. Société impériale des Naturalistes de Moscou.
— KIEW. Société des Naturalistes de Kiew.
SUÉDE. . . . STOCKHOLM. Académie royale des Sciences de Stockholm.
— — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités, fondée en 1793.
SUISSE. . . . GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
— LAUSANNE. Société vaudoise des Sciences naturelles.
— NEUFCHATEL. Société des Sciences naturelles de Neufchâtel.
— NEUFCHATEL. Société murithienne de Botanique.
— FRIBOURG. Société fribourgeoise des Sciences naturelles.

§ III. — *Journaux et revues périodiques échangeant leurs publications avec celles de la Société.*

AUBE. . . . . Arcis-sur-Aube. Revue de Champagne et de Brie.

CÔTE-D'OR . Dijon. Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur, publiée par les professeurs des facultés et de l'École de médecine et de pharmacie de Dijon.

SEINE . . . . Paris. Revue historique, 108, boulevard Saint-Germain (librairie Félix Alcan).

— — Feuille des jeunes Naturalistes, 35, rue Pierre-Charron.

— — Revue des Études grecques.

§ IV. — *Envois du Ministère de l'Instruction publique.*

SEINE . . . . Paris. Romania, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes (librairie Vieweg, 67, rue Richelieu).

— Paris. Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques.

— Paris. Revue des travaux scientifiques, publiée par le même comité.

— Paris. Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques.

— Paris. Bulletin du comité des travaux historiques, section des sciences économiques et sociales.

— Paris. Revue des Bibliothèques et des Archives publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique (1).

— Paris. Journal des Savants.

V.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RECEVANT LE BULLETIN.

ALGÉRIE.

CONSTANTINE. Bibliothèque principale du cercle militaire de la Ville.

ARDENNES.

SEDAN. . . . Bibliothèque du Cercle des officiers.

(1) Sept exemplaires de nos publications sont envoyés chaque année au Ministère, à l'adresse du comité, en échange de ces différents bulletins et revues.

CÔTE-D'OR.

DIJON. . . . Bibliothèque de la Faculté des Lettres.
— Bibliothèque de la Faculté des Sciences.
— Archives de la Côte-d'Or.

SEINE.

PARIS. . . . Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.
— Bibliothèque de l'Institut.

YONNE.

AUXERRE. . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du Collége.
— Bibliothèque de l'École normale.
— Bibliothèque de la Ferme-École de La Brosse.
— Bibliothèque des Frères des Écoles chrétiennes.
— Bibliothèque de l'église cathédrale (ancienne Bibliothèque du Chapitre)
AVALLON. . Bibliothèque de la Ville.
JOIGNY . . . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du Petit-Séminaire.
PONTIGNY. . Bibliothèque des Prêtres de Pontigny.
SENS. . . . . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du grand Séminaire.
TONNERRE . Bibliothèque de la Ville.

VI.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE

AU 31 DÉCEMBRE 1892.

MEMBRES D'HONNEUR

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : Mgr l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.
M. l'Inspecteur d'Académie.

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

CHAILLOU DES BARRES (baron), premier Président de la Société (1847-1858).

CHALLE Ambroise, second Président de la Société (1858-1883).

MEMBRES DU BUREAU

	MM.
Président	Gustave COTTEAU.
Vice-Présidents	Félix RABÉ. Ernest PETIT.
Secrétaires	Henri MONCEAUX. Francis MOLARD.
Archiviste	Ulysse RICHARD.
Archiviste honoraire	Emile LORIN.
Trésorier	DEHERTOGH.
Trésorier honoraire	GUYARD père.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

1884. AMAND, avoué, à Auxerre.
1884. ANDRY Joseph-Maximilien, clerc de notaire, à Flogny (Yonne).
1885. ARBINET fils, étudiant, à Paris, 15, rue Cujas.
1884. ARNAUD Joseph, avocat, membre du conseil général de l'Yonne, à Paris, 25, rue de Suresne.
1884. AUBRON, notaire, à Paris, 146, rue de Rivoli.
1875. AUGÉ Théophile, ancien négociant, à Auxerre.
1883. BADIN D'HURTEBISE Paul, juge de paix, à Flogny.
1884. BADIN DE MONTJOIE, propriétaire, à Châtel-Censoir.
1885. BARAT Albert, ancien notaire, à Auxerre, rue Valentin.
1884. BAUDOUIN, notaire à Ligny-le-Châtel, membre du Conseil général de l'Yonne.
1891. BARDIER Emile fils, ingénieur civil, à Auxerre.
1892. BARILLOT Joseph, professeur départemental d'agriculture, à Auxerre.
1868. BAZIN, propriétaire à Fumerault, commune de Saint-Aubin Châteauneuf.
1862. BEAU, chanoine titulaire au chapitre de Sens.
1890. BEAU, notaire à Saint-Florentin.
1890. BERRY, instituteur, au Proust, commune de Mézilles (Yonne).
1884. BERTHELOT, ingénieur civil, à Auxerre.
1883. BERTHET fils, ancien négociant, à Auxerre.
1891. BERTHIER Georges, banquier, rue Belle-Pierre, à Auxerre.
1862. BERTIN, propriétaire, à Joigny.
1873. BERTIN Charles-Auguste-Flavien, directeur d'assurances, à Auxerre.
1890. BÉTHERY DE LABROSSE, sous-inspecteur des forêts, rue Basse-Perrière, à Auxerre.
1876. BIARD, artiste-peintre, professeur de dessin au collége d'Auxerre.
1887. BIDAULT, de l'Isle, membre du Conseil général de l'Yonne, 8, boulevard Malesherbes, à Paris.
1867. BIGAULT Amédée, propriétaire, à Auxerre.
1883. BLONDEL, chanoine titulaire au chapitre de Sens.
1863. BOGARD (de), ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1891. BOISE Paul, propriétaire à Poulangis, canton de Châtel-Gérard.
1891. BONAPARTE (prince Roland), Cours la Reine, 22, à Paris.
1891. BONDY (comte Lionel de), à Paris, rue des Mathurins, 51.
1884. BONNEAU (L'abbé), vicaire à la cathédrale d'Auxerre.
1849. BONNEVILLE, ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1888. BONNOTTE, notaire, à Saint-Florentin.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres fondateurs ; les chiffres placés en regard rappellent l'année de réception de chaque membre.

1891. BORNICHE, avoué à Auxerre.
1887. BORNOT (Jules-Marc), notaire Montigny-la-Resle.
1885. BOUCHÉ Emile, ancien entrepreneur, à Auxerre.
1888. BOUCHÉ Paul, entrepreneur, rue Michel-Lepeletier, Auxerre.
1855. BOUCHER DE LA RUPELLE (comte Paul), ancien magistrat, 5, rue de l'Université, à Paris.
1859. BOUCHERON, ancien agent-voyer central, à Joigny.
1891. BOUCHERON, docteur-oculiste, rue Halévy, 14, à Paris.
1884. BOUDARD, docteur en médecine, membre du conseil général, à Vermenton.
1867. BOULLAY, conseiller à la cour de Paris, rue de Vaugirard, 48.
1885. BOUVIER (L'abbé), curé de Monéteau, près Auxerre.
1865. BREUILLARD, docteur en médecine, à Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre), et à Paris, avenue de Messine, 6.
1884. BRILLIÉ Paul, huissier, 6, place d'Italie, Paris.
1856. BRINCARD (baron), membre du conseil général de l'Yonne, 4, rue Castellane, à Paris.
1885. BUREAU (L'abbé), curé de Saint-Martin-sur-Ouanne.
1880. CAMBUZAT Alexandre, propriétaire, à Seignelay.
1884. CAMUS, ancien notaire, à Vermenton.
1877. CERNEAU-GOHAN, chef d'institution, à Auxerre.
1884. CHAILLEY-BERT Joseph, docteur en droit, 12, avenue Carnot, à Paris.
1861. CHALLE Léon, sous-intendant militaire, à Châlons-sur-Marne.
1861. CHALLE Paul, juge de paix, à Charny.
1882. CHANDENIER Félix, entrepreneur de travaux publics, 8, rue Morand, à Paris.
1889. CHANROND, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, à Auxerre.
1870. CHANVIN aîné, ancien capitaine de la garde mobile, à Chablis.
1887. CHARDON (Alexandre), membre du Conseil général de l'Yonne, à Villeneuve-sur-Vanne.
1872. CHASTELLUX, (comte Henri de), à Chastellux (Yonne).
1879. CHATEAUVIEUX (Henri de), membre du Conseil général, à Blannay (Yonne).
1884. CHEVILLOTTE, notaire, membre du conseil général, à Quarré-les-Tombes.
1858. CLAUDE Victor, ancien adjoint au maire, à Auxerre.
1890. Duc de CLERMONT-TONNERRE, au château d'Ancy-le-Franc.
1884. COSTE, docteur en médecine, membre du conseil général, maire de Saint-Julien-du-Sault, sénateur de l'Yonne, rue d'Assas, 22, à Paris.
1868. COTTEAU Edmond, ancien répartiteur des contributions directes, à Paris, 4, rue Sédaine.
1847. *COTTEAU Gustave, ancien magistrat, correspondant de l'Institut, à Auxerre et à Paris, 17, boulevard Saint-Germain.
1892. COUVREUX, ingénieur, à Auxerre.

1884. Degoix, vétérinaire, membre du Conseil général, à Avallon.
1887 Dehertogh, chef de bataillon de l'infanterie territoriale, à Auxerre.
1873. Dejust, ancien notaire, porte d'Egleny, à Auxerre.
1883. Dejust Camille, négociant, à Auxerre.
1877. Delaloge, juge à Clamecy (Nièvre).
1877. Delebecque (le général), au château de Vincelles.
1891. Delbosc, directeur des contributions directes, à Auxerre.
1868. Demay Charles, propriétaire, à Auxerre.
1869. Denormandie Ernest, sénateur, 42, boulevard Malesherbes, à Paris.
1892. Denormandie fils, avoué, 89, boulevard Hausmann, à Paris.
1883. Desnoyers, rue des Saints-Pères, 81, à Paris.
1884. Dicquemar, inspecteur de l'assistance publique, à Avallon.
1857. Dionis des Carrières, docteur-médecin, à Auxerre.
1880. Disson de Bays, propriétaire, à Sussey (Côte-d'Or) et à Autun.
1862. Dondenne, architecte du département, à Auxerre.
1885. Droin, juge suppléant au tribunal de commerce, à Paris, 50, boulevard de Courcelles.
1891. Droin, docteur-médecin, à Tonnerre.
1886. Dubois Henri, industriel, à Pontigny.
1848. Duché Emile, docteur en médecine, membre du conseil général, à Ouaine.
1885. Duchemin, ancien commissaire-priseur, à Auxerre.
1890. Duchemin Joseph, négociant, rue du Temple, à Auxerre.
1885. Duplan, ancien négociant, à Paris, rue des Pyramides, 2.
1886. Durville, ancien juge de paix, à Senan (Yonne).
1887. Écluse (de l'), négociant à Paris, rue Jouffroy, 94, et l'été au château de Villefargeau.
1874. Esmelin, notaire honoraire, à Auxerre.
1876. Esnou Paul-Simon, propriétaire à Auxerre.
1873. Falateuf Oscar, avocat, 25, rue Saint-Roch, à Paris.
1876. Fauchereau Ferdinand, libraire, à Auxerre, rue d'Égléný.
1884. Fayollet-Jojot, entrepreneur, à Auxerre.
1884. Féneux Edouard, propriétaire, à Sens.
1885. Fernel, négociant, à Paris, boulevard Saint-Germain, 13.
1878. Flamare (de), archiviste du département de la Nièvre, à Nevers.
1884. Flandin Etienne, avocat général, à Alger.
1850. Fleutelot Henri, propriétaire, à Auxerre et à Villeneuve-sur-Yonne.
1884. Folliot, membre du conseil général, maire de Chablis.
1874. Forestier, docteur en médecine, à Seignelay.
1889. Fougerolle, ingénieur civil, à Auxerre.
1866. Gallot Albert, imprimeur, à Auxerre.
1879. Gauchery, négociant, à Auxerre.
1885. Gauné, juge au tribunal de la Seine, 27, rue de Rome, à Paris.
1892. Gauthier, professeur au lycée de Sens.

1877. Gemeaux (Albert Loppin de), capitaine de l'armée territoriale, 1, route de Nangis, à Melun, et rue Belle-Pierre, 12, à Auxerre.
1876. Germette Alfred, propriétaire, à Auxerre.
1884. Girardin, fabricant de meubles, rue du Temple, à Auxerre.
1884. Gislain de Bontin, au château de Bontin, commune des Ormes (Yonne).
1891. Godeau, propriétaire au château de Saint-Georges, par Bléneau, et boulevard des Invalides, 42, à Paris.
1891. Goulart Louis, négociant, rue de la Roquette, 35, à Paris.
1891. Grenan, propriétaire, à L'Isle-sur-Serein.
1858. Grenet, docteur en médecine, à Joigny.
1889. Guérin, propriétaire à Égriselles-le-Bocage.
1884. Guichard Jules, sénateur de l'Yonne, à la Chapelle-sur-Oreuse, et à Paris, quai de Billy, 34.
1884. Guilliet père, propriétaire, rue Chante-Pinot, à Auxerre.
1872. Guillon Adolphe-Irénée, artiste peintre, à Paris, 10, boulevard Clichy, et l'été à Vézelay.
1884. Guimard, notaire, rue Belle-Pierre, à Auxerre.
1891. Guimard Victor, iustituteur, à Courlon.
1863. Guinot, docteur en médecine, à Lézinnes.
1880. Guyard père, propriétaire, à Auxerre.
1880. Guyard fils, à Auxerre.
1847. Hermelin, docteur en droit, ancien juge de paix à Saint-Florentin.
1874. Hermelin Camille, à Saint-Florentin.
1888. Heulard de Montigny, propriétaire, à Montillot, près Vézelay.
1891. Horson (l'abbé), curé de Cheny.
1892. Hurlaut, inspecteur des mines, à Auxerre.
1886. Jacquinet Charles, ancien pharmacien, à Tonnerre.
1892. Jaluzot, député de la Nièvre, aux magasins du Printemps, à Paris.
1891. Jauffret, propriétaire à Montmercy, commune de Saint-Georges, près Auxerre.
1872. Javal, docteur en médecine, ancien député de l'Yonne, à Paris, 58, rue de Grenelle-Saint-Germain.
1865. Jobert Eugène, propriétaire, à Arces.
1889. Jobin (l'abbé), rue du Docteur-Chaussier, à Dijon (Côte-d'Or).
1865. Joly Charles, receveur municipal, à Auxerre.
1865. Joly (l'abbé Florimond), 1, rue Cambacérès, à Paris.
1878. Jossier Albert, préfet, à Albi (Tarn).
1892. Konarski, conseiller de préfecture, à Bar-sur-Aube.
1883. La Brulerie (de), contrôleur des contributions, à Joigny.
1874. Labrune, architecte, à Auxerre.
1890. Lallemand, greffier du tribunal, faubourg Saint-Martin-les-Saint-Marien, à Auxerre.
1890. De La Loge Edmond, avocat à la cour d'Appel de Paris, rue Tiquetone, 61, et à Magny-sur-Yonne (Yonne).

1885. Lambert, avocat, à Auxerre.
1849. Lambert, procureur de la République, à Sainte-Menehould.
1891. Langin, docteur en médec ne, à Noyers-sur-Serein.
1886. Lanier Clément, ancien libraire, à Auxerre.
1858. Lasnier, inspecteur des écoles primaires, en retraite, à Auxerre.
1865. Laurent, inspecteur des écoles primaires, en retraite, à Joigny.
1883. Lavollée, ancien juge de paix, à Toucy.
1872. Leblanc-Duvernoy Paul, à Auxerre.
1883. Leclair Maurice, négociant, à Auxerre.
1883. Leclerc de Fourolles, ancien magistat, rue des Maçons, à Auxerre.
1880. Lefranc, notaire, à Châtel-Censoir.
1878. Legueux, propriétaire, à Auxerre.
1889. Lemoine, ingénieur des ponts et chaussées, 76, rue d'Assas, à Paris.
1884. Leriche, docteur en médecine, à Joigny.
1876. Leroy fils, mécanicien, à Auxerre.
1882. Lethier, ingénieur en chef du chemin de fer de Lyon, à Auxerre.
1884. Lethorre, ancien greffier du tribunal de commerce, à Auxerre.
1878. Limosin, notaire honoraire, à Auxerre.
1891. Lordereau (le docteur), membre du conseil général, à Saint-Florentin.
1862. Loriferne, pharmacien, à Sens.
1847. Lorin Emile, ancien maire de la ville d'Auxerre, à Chevannes.
1884. Loup Henri, maire de Bussy-en-Othe, député de l'Yonne, membre du Conseil général.
1888. Maès Georges, manufacturier à Clichy, 15, rue du Réservoir et l'été à Villeneuve-Saint-Salves.
1890. Magnien, percepteur, à Châtel-Censoir.
1880. Maillet, photographe, à Auxerre.
1881. Maison, propriétaire à Châtel-Censoir.
1878. Manifacier Victor, négociant, à Auxerre.
1875. Marie, ancien magistrat, à Auxerre et à Paris, 100, rue de Rennes.
1877. Mariotte, ingénieur civil, à Paris, 135, boulevard St-Michel.
1861. Marquot, curé de Tanlay (Yonne).
1880. Martin de Chanteloup, conseiller honoraire, président du Conseil général de la Nièvre, à Auxerre.
1880. Martinot Alfred, naturaliste chamoiseur, à Auxerre.
1865. Massot, avocat, ancien membre du Conseil général de l'Yonne, ancien maire d'Auxerre, à Auxerre.
1882. Merle, propriétaire au château de Guilbaudon, près Seignelay.
1885. Mersier, président de chambre, à Paris, 5, rue Blanche.
1887. Meurgé (Albert), avocat à la Cour de Paris, 15, boulevard Saint-Germain.
1887. Mignard, receveur de l'asile départemental, à Auxerre.
1861. Mignot fils, ancien négociant, à Charbuy.

1885. MOISET Charles, propriétaire, à Saint Florentin.
1878. MOLARD Francis, archiviste du département, bibliothécaire-archiviste de la ville, à Auxerre.
1857. MONCEAUX Henri, pharmacien, à Auxerre.
1885. MONCEAUX Paul, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au lycée Louis le-Grand, 96, rue de Rennes, à Paris.
1873. MOREAU, architecte-voyer de la ville d'Auxerre.
1874. MOREAU Emile (docteur), naturaliste, 7, rue du 29 Juillet, à Paris.
1884. MOREAU, cultivateur, à Branches (Yonne).
1888. MOREAU Emile, homme de lettres, avenue de Clichy, 101, à Paris.
1873. MORILLON (Gaspard de), propriétaire, à l'Isle-sur-Serein, et à Paris, boulevard Raspail, 146.
1861. MUNIER, ancien principal du collège, à Auxerre.
1891. NAVARRE, commissaire-priseur, à Auxerre.
1887. NAVAULT (Abel), membre du Conseil général de l'Yonne, à Montacher.
1877. OSMONT D'AMILLY, architecte, à Auxerre.
1878. PALLIER Emile, propriétaire, à Châtel-Censoir.
1889. PARAT (L'abbé). curé de Précy-le-Sec (Yonne).
1881. PARQUIN Léon, négociant, à Auxerre.
1886. PARRY, notaire à Auxerre.
1855. PERRIQUET Eugène, avocat à la Cour de cassation, 12, rue Cassette, à Paris.
1864. PERON, intendant militaire, à Châlons-sur-Marne.
1884. PÉROUSE, ingénieur, 50, quai de Billy, à Paris.
1858. PETIT Ernest, membre du Conseil général de l'Yonne, à Vausse, près Châtel-Gérard, et à Paris, rue du Bellay, 8.
1871. PETIT Eugène, docteur en médecine, membre du Conseil général et maire, à Pont-sur-Yonne.
1884. PETIT Paul, négociant, à Auxerre, rue du Poncelot.
1890. PETIT Théodore, professeur à l'école de La Brosse, près Auxerre.
1886. PEYROUX (Vicomte du), propriétaire à Maligny, et à Paris, 21, rue Saint-Dominique.
1885. PHILIPPART, artiste peintre, à Auxerre, boulevard Vauban.
1853. PIÉTRESSON, ancien notaire, à Auxerre.
1885. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN Pierre, professeur au lycée de Dijon (Côte-d'Or).
1884. PIGNON, avocat, à Paris, 85, rue Taibout.
1887. PINARD (Gustave), propriétaire, à Auxerre.
1869. POITOU (l'abbé), curé de Flogny.
1861. POPULUS, docteur en médecine, à Coulanges-la-Vineuse.
1885. POTHERAT, propriétaire à Rouvray.
1876. POTTIER Maurice, pharmacien, à Auxerre.
1847. *POUBEAU, ancien pharmacien, à Auxerre, rue de la Liberté.
1880. PRUDOT, fils, avoué, à Avallon.
1879. QUILLOT Camille, docteur en médecine, membre du conseil général, à Frangey, près Lézinnes.

1869. RABÉ Félix, docteur en médecine, à Maligny.
1885. RAOUL, propriétaire à Auxerre.
1891. RAOUL, conducteur des ponts-et chaussées, à Auxerre.
1852. RAVIN Eugène, ancien pharmacien à Auxerre.
1866. RÉTIF, ancien vice-président du tribunal civil, à Auxerre.
1888. RIBAIN, avocat, rue Dampierre, Auxerre.
1887. RIBIÈRE (Marcel), membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre, et à Paris, 64, rue des Mathurins.
1857. RICHARD Ulysse, ancien greffier, à Auxerre, rue Cochois, 25.
1891. ROBLOT, architecte, président de la société archéologique de Sens.
1861. ROCHÉ Louis, docteur en médecine, à Toucy.
1888. ROCHÉ Léon, docteur en médecine, à Châtel-Censoir.
1859. ROCHECHOUART (comte de), propriétaire au château de Vallery.
1886. RODIER Félix-Adrien, instituteur public au Mont-Saint Sulpice.
1873. ROUILLÉ Georges, ancien imprimeur, à Auxerre.
1888. ROUMET, notaire, à Auxerre.
1888. ROUSSEAU, architecte, rue Nicolas Maure, à Auxerre.
1862. ROUX Anatole, propriétaire à Paris, 3, rue Andrieux.
1870. ROUX, architecte, à Auxerre.
1886. SAFFROY Louis-Amand, libraire, 65, Grande-Rue, au Pré-Saint-Gervais, Paris.
1855. SALMON, avocat, à Paris, 29, rue Lepeletier.
1874. SAINTE-ANNE (Albert de), à Champvallon, par Joigny et à Paris, rue Richepanse, 9.
1887. SAULNIER, membre du Conseil général de l'Yonne, à Bassou, et à Paris, 46, rue de la Râpée.
1885. SOMMET Jules, instituteur, à Vézelay.
1867. SOUFFLOT Jules, ancien administrateur des messageries nationales, à Herblay (Seine-et-Oise).
1885. SURUGUES, agent-voyer en chef du département, à Auxerre.
1887. SUSINI, directeur de la Compagnie des Eaux de Calais, à Calais et à Auxerre, 6, rue de la Tournelle.
1856. TAMBOUR Ernest, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, à Paris, 7, rue Scribe.
1884. TANLAY (de), membre du conseil général de l'Yonne, à Tanlay.
1850. TARTOIS, ancien directeur de mines, à Senan, près Aillant.
1885. THIERCELIN Edouard, directeur de la Société Générale, succursale d'Auxerre.
1889. THIERRY Edmond, docteur-médecin, à Noyers s-Serein (Yonne).
1891. THIERRY Maurice, docteur en médecine, à Ancy-le-Franc.
189?. THIERRY Emile, directeur de la ferme-école de Labrosse, près Auxerre.
1876. TISSIER, imprimeur, à Joigny.
1891. TOUTÉE, président de chambre au tribunal de la Seine, membre du conseil général de l'Yonne, et à Paris, avenue des Champs-Elysées, 152.

1863. DAVOUT (le général), duc d'Auerstaedt, inspecteur des armées, à Paris.
1874. DEFRANCE Gustave, chef de bureau à la préfecture de la Seine.
1887. *DIENNE Louis-Edouard, (comte de) propriétaire à Kasideroque, par Tournon-d'Agenais (Lot-et-Garonne.)
1866. DOUCET Camille, membre de l'Académie française, à Paris.
1888. *DUBOIS Charles, professeur de rhétorique au collège de Beaune.
1887. *DUBOIS, avocat, 60, rue de Rome, à Paris.
1863. FRANCHET, naturaliste, attaché au Muséum de Paris.
1849. FRÉMY Charles, docteur en médecine, à Paris, rue de Berlin, 9.
1856. FROMENTEL (de), docteur en médecine, à Gray (Haute-Saône).
1847. GARNIER, archiviste du département, à Dijon.
1886. *GASCARD, professeur d'histoire au lycée de Rennes.
1852. GAUDRY Albert, membre de l'Institut, professeur au Muséum, à Paris.
1882. GAUGUET Elie, homme de lettres, 36, rue de Seine, à Paris.
1869. *GAUTHIER, professeur au lycée de Vanves, prés Paris, rue du Lycée, 17.
1854. GERMAIN-DE-SAINT-PIERRE, docteur en médecine, à Paris.
1859. GIGOT Léon, docteur en médecine, à Levroux (Indre).
1871. *GILLET, inspecteur honoraire des écoles primaires, à Clamecy.
1872. GIRAUT, médecin à l'asile des aliénés de Quatre-Marres, près Rouen.
1889. *GUERNE (baron de), naturaliste, à Paris, rue de Tournon, 6.
1868. *GUÉRIN DE VAUX Rolland, ancien magistrat, à Paris, 54, rue Bonaparte.
1872. *HABERT, ancien notaire, rue Thiers, 50, à Troyes.
1872. HATIN Eugène, homme de lettres, à Besançon.
1872. JARRY, recteur de l'Académie, à Rennes.
1870. JOLY Henri, professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
1880. *JOLY Léon, directeur de la banque de France, à Nevers.
1862. JOUAN Arsène, sculpteur, à Rouen, et à Avigneau, près Escamps.
1863. LANCIA DI BROLO (le duc), à Palerme (Sicile).
1889. LARRAZET, géologue, à la Sorbonne, à Paris.
1872. LEBLANC-DUVERNOY Eugène, juge à Paris.
1885. *LECHEVALLIER, libraire, à Paris, 39, quai des Grands-Augustins.
1886. *LEMOINE Camille-Victor, juge de paix à Château-Chinon.
1887. LIPPERT (le docteur), à Dresde (Saxe).
1867. LORET-VILLETTE, pharmacien à Sedan (Ardennes).
1866. *LORIOL (Perceval de) Charles-Louis, géologue, à Fronteuex, par Genève (Suisse).
1863. MABILE, professeur à Paris, président de la Société entomologique de France.
1863. MARCHAND (le docteur Léon), rédacteur de la *Revue médico-chirurgicale*, à Paris.
1883. MOREAU, agent de change honoraire, à Fère-en-Tardenois (Aisne).
1872. PAPAREL, percepteur, à Mende (Lozère).



1887. PASSEPONT, professeur à l'école des Arts décoratifs à Saint-Etienne (Loire).
1889. PEYNOT Emile-Edmond, statuaire, à Paris, 76, rue Denfert-Rochereau.
1877. PINEL, propriétaire, à Gonesse (Seine-et-Oise).
1874. *POTIER, membre de l'Institut, à Paris, 89, boulevard Saint-Michel.
1864. *POULAIN, préfet honoraire des études, rue de Musset, 13, à Paris.
1892. PROU, attaché au cabinet des médailles de la bibliothèque nationale, à Paris.
1883. RANCE, ancien professeur de théologie, à Aix.
1852. RAULIN Victor, ancien professeur de géologie, à Montfaucon-d'Argonne (Meuse).
1880. *RICHARD fils, receveur d'enregistrement, à Joigny (Yonne).
1873. RIVIÈRE Emile, docteur-médecin, rue de Lille, 50, à Paris.
1868. SAPORTA (comte de), géologue, à Aix.
1892. SAUVAGE, directeur de la station aquicole, à Boulogne-sur-Mer.
1861. SERVAIS, directeur des contributions indirectes, à Mâcon.
1887. SIMONNET-RÉVOL, propriétaire, à Semur (Côte-d'Or).
1860. SOLAND (Aimé de), 32, rue de l'Hôpital, à Angers.
1878. UZANNE Octave, homme de lettres, 68, boulevard Saint-Germain, à Paris.
1878. UZANNE Joseph, homme de lettres, 17, quai Voltaire, à Paris.
1870. VILLETARD DE LAGUÉRIE, substitut du procureur général, à Paris.
1864. VIVIEN DE SAINT-MARTIN, géographe, 11, rue Saint-Antoine, à Versailles.
1879. VOSSION Louis, consul de France à New-York.

MEMBRES DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1892

1875. Mme la Marquise de BLOCQUEVILLE, née Davout.
1864. MOREAU, ancien professeur à l'école normale de Melun, en retraite, à Pailly.
1863. POUY, ancien commissaire-priseur, à Amiens.

Colbert (André). Lettres à Gaignière, I, 486.
Collège d'Auxerre, I, 296, 368, 370.
Colonisation de l'Indo-Chine, III, XLII.
Cordeliers d'Auxerre (Couvent des), I, 293 300, 338, 364, 365.
Commission du Musée, II, 2 ; III, 2.
Comptes de 1891, III, XIV.
Congrès de la Sorbonne, III, XVIII, XXII.
Congrès de Pau, III, LV.
Copies de pièces offertes par M. de Chastellux, I, 483; III, XVII, XXXII.
Cotteau (Gustave), élu membre associé de la Société géologique de Londres, III, IX.
Courtenay (Famille de), III, LIV.
Courtois, vicaire de Saint-Eusèbe, I, 343.
Couvreux, ingénieur du chemin de fer P. L. M., élu membre titulaire, III, XIX.
Dignitaires de l'Eglise d'Auxerre, I, 210.
Domaines nationaux à Auxerre (Vente de), I, 291, 292, 296, 298, 300, 305.
Dominicains d'Auxerre (Histoire des) III, XLI.
Dons faits à la Société et au Musée, III, LV.
Droits d'aide, leur suppression, I, 321.
Dupuis, recteur de l'hôpital général, I, 351.
Ecclésiastiques et autres (Serments d'), I, 410 et s.
Ecclésiastiques (Lois concernant les), I, 293; (Serment des), I, 296.
Eglise de N.-D. de la Cité d'Auxerre, I, 295.
Eglise Saint-Pèlerin d'Auxerre, I, 353.
Eglises supprimées, I, 305.
Eglises paroissiales d'Auxerre, I, 320.
Elèves de la Patrie, I, 323.
Emigrés, I, 390, 433.
Eon de Beaumont, I, 5.
Eon de L'Etoile, I, 6.
Escamps (Olivier d'), chroniqueur, III, LI.
Etablissements publics recevant le Bulletin, III, LXVI.
Etat de la vaisselle portée à la Monnaie, I, 209.
Evangéliaire manuscrit, I, 210.
Fabriques (Organisation des), I, 367.
Féodalité (Destruction des signes de), I, 292.
Fête du 14 Juillet à Auxerre, I, 334, 402.
Fête de l'acceptation de la Constitution, I, 349.
Fêtes civiques à Auxerre, I, 434.
Fourches patibulaires d'Auxerre (Démolition des piliers des Brelons), I, 302.
Francs-maçons d'Auxerre, III, XLV.
Frappier, chanoine, I, 413.
Fromentot, vicaire de Saint-Pierre, I, 340.
Gagneux, prêtre, I, 392.
Garde nationale d'Auxerre, I, 298, 301, 302, 317, 319, 321, 323, 331, 372, 380, 389, 393, 400, 405.



Providenciennes (Couvent des) à Auxerre, I, 440.
Publications de la Société, III, LV.
Saint-Eusèbe d'Auxerre (Religieuses de), I, 318.
Saint-Germain d'Auxerre (Eglise de), I, 384, 420.
Saint-Gervais d'Auxerre (Eglise de), I, 333.
Saint-Léger-du-Fourcheret, I, 488.
Sauvage, directeur de la Station de Boulogne-sur-Mer, élu membre correspondant, III, XXIII.
Sens (Ville de), I, 433.
Sociétés correspondantes, III, LVIII.
Sociétés savantes à la Sorbonne, II, 45.
Sparre (Le général de), I, 331, 341.
Spatangides (Plastron des), II, 55.
Statuts synodaux du diocèse d'Auxerre, I, 213.
Table d'or de Sens, I, 105.
Tapisseries de Saint-Etienne, I, 113.
Tencin (Guérin de), cardinal, abbé de Vézelay, I, 469.
Théveneau de Morande, I, 63.
Thibaut, sire de Saint-Fargeau, I, 489.
Thierry Emile, directeur de la ferme-école, élu membre titulaire, III, 3.
Tour de l'horloge d'Auxerre (Inscriptions hébraïques dans la), III, XVIII.
Trésor de la cathédrale d'Auxerre, I, 99.
Tribunal criminel, I, 359.
Tribunal de commerce d'Auxerre, I, 295, 298.
Vellaunodunum à Toucy, III, XXII.
Vézelay (Registres de catholicité de) I, 469.
Volontaires (Enrôlements des), I, 409, 413.

II

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE XLVIe VOLUME, XVIe DE LA 3e SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*

Ch. DEMAY. — Les Procès-Verbaux de l'administration municipale de la ville d'Auxerre, pendant la Révolution, I, 291.

Ad. GUILLON. — Sigles ou Marques de tâcherons tailleurs de pierre, I, 493.

Ch. JOLY. — Madame la marquise de Blocqueville, I, 455.

Ch. MOISET. — Le Chevalier Eon de Beaumont, I, 5.

Fr. MOLARD. — Rapport sur les Copies envoyées par M. le comte de Chastellux, I, 483.

F. MOLARD. — Histoire de l'ancien Trésor de la cathédrale d'Auxerre, I, 99.



H. Monceaux. — Comptes-rendus bibliographiques, III, v, ix, xv, xxv, xxvii, li.

J. Sommet. — Notes extraites des Registres de Catholicité de la paroisse de Saint-Etienne de Vézelay, de 1738 à 1778.

II. — *Sciences naturelles.*

G. Cotteau. — Les Délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, II, 45.

G. Cotteau. — La Géologie au Congrès de Pau. Notes de Voyage, II, 99.

J. Lambert. — Etudes morphologiques sur le Plastron des Spatangides, II, 55.

Dr Rabé. — Observations sur les Passages d'Oiseaux dans le département de l'Yonne, du 1er janvier au 1er octobre 1891, II, 3.

J. Sommet. — Observations météorologiques faites à Vézelay, de 1876 à 1885, II, 121.

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE XLVIe VOLUME, XVIe DE LA 3e SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*

Le Chevalier Eon de Beaumont, par M. Ch. Moiset, I, 5.

Histoire de l'ancien Trésor de la cathédrale d'Auxerre, par M. Francis Molard, I, 99.

Les Procès-Verbaux de l'administration municipale de la ville d'Auxerre pendant la Révolution, par M. Ch. Demay, 291.

Comptes-rendus bibliographiques, par M. H. Monceaux, I, v, ix, xv, xxvii, li.

Madame la marquise de Blocqueville, par M. Ch. Joly, I, 455.

Notes extraites des Registres de Catholicité de la paroisse de Saint-Etienne de Vézelay, de 1738 à 1778, par M. J. Sommet, I. 489.

Rapport sur les Copies envoyées par M. le comte de Chastellux, par M. Francis Molard, I, 489.

Sigles ou Marques de tâcherons tailleurs de pierre, par M. Ad. Guillon, I, 493.

II. — *Sciences naturelles.*

Observations sur les Passages d'Oiseaux dans le département de l'Yonne, du 1er janvier au 1er octobre 1891, II, 3, par M. le Dr Rabé.

Les Délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, session de 1892 (sciences physiques et naturelles), par M. F. Cotteau, II, 45.

Etudes morphologiques sur le Plastron des Spatangides, par E. J. Lambert, II, 55.

La Géologie au Congrès de Pau. Notes de voyage, par M. G. Cotteau, correspondant de l'Institut, II, 99.

Observations météorologiques faites à Vézelay, de 1876 à 1885, par M. J. Sommet, II, 121.

TABLE DES PLANCHES

		Pages
1.	Crucifixion. Dessin sur parchemin	194
2.	Le Christ glorieux —	—
3.	Missel d'Etienne Becquard	208
4.	— —	—
5.	— —	—
6.	La Vierge. Statuette ivoire	224
7.	— —	—
8.	— —	—
9.	L'Ensevelissement	232
10.	Nathan et David	—
11.	Philippe et l'Eunuque	—
12.	Patène et navette	240
13.	Canon	—
14.	Encensoir et boîte à hostie	248
15 et 16.	Calices	—
17 et 18.	Croix processionnelles	256
19 et 20.	Châsses émail	—
21.	Crucifix émaillé	—
22 et 23.	Grisailles	264
24.	Miniature flamande	—
25.	Bénitier fayence	272
26.	Tapisserie	—
27.	Glace avec instruments de la Passion	—
28.	Bannière des Mariniers d'Auxerre	—
29.	Madame la Marquise de Blocqueville	455
30 et 31.	Sigles ou Marques de tâcherons tailleurs de pierre	493

ERRATA

III, XXIII. — Boulogne-sur-Seine, *lisez* Boulogne-sur-Mer.



